Un Commentaire Coranique Résumé: Le Chemin De La Paix De L'esprit – Chapitre 2 Al Baqarah

Adopter Des Caractéristiques Positives Mène à la Tranquillité D'esprit

Un Commentaire Coranique Résumé: Le Chemin De La Paix De L'esprit – Chapitre 2 Al Baqarah

Livres de ShaykhPod

Publié par ShaykhPod Books, 2025

Bien que toutes les précautions aient été prises lors de la préparation de ce livre, l' éditeur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

Un commentaire coranique résumé : Le chemin de la paix de l'esprit – Chapitre 2 Al Baqarah

Deuxième édition. 24 janvier 2025.

Droits d'auteur © 2025 Livres ShaykhPod.

Écrit par ShaykhPod Books.

Table des matières

Table des matières

Remerciements

Notes du compilateur

Introduction

Chapitre 2 - Al Baqarah, Verset 1

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 2-5

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 6-7

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 8-10

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 11-12

Chapitre 2 - Al Baqarah, Verset 13

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 14-16

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 17-18

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 1 9 -20

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 21-22

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 23-24

Chapitre 2 - Al Baqarah, Verset 25

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 26-27

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 28-29

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 30-34

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 35-39

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 40-46

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 47-48

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 49-50

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 51-52

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 53

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 54

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 55-56

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 57

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 58-59

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 60

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 61

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 62

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 6 3-64

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 65-66

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 67-73

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 74

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 75-77

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 78

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 79-82

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 83

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 84-86

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 87

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 88

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 89-91

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 92-93

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 94-96

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 97-99

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 100

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 101-103

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 104

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 105

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 106-107

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 108

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 109-110

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 111-112

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 113

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 114

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 115

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 116-117

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 118-119

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 120

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 121

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 122-123

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 124

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 125

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 126

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 127-129

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 130-134

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 135-138

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 139

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 140-141

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 142-145

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 146-147

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 148-150

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 151-152

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 153-157

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 158

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 159-160

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 161-162

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 163-167

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 168-171

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 172-173

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 174-176

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 177

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 178-179

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 180-182

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 183-185

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 186

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 187

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 188

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 189

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 190-194

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 195

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 196-203

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 204-206

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 207

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 208-209

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 210-212

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 213-214

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 215

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 216-218

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 219-220

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 221

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 222-223

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 224-225

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 226-233

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 234-235

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 236-237

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 238-239

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 240-242

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 243-245

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 246-251

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 252-254

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 255

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 256-257

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 258

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 259

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 260

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 261-266

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 267-274

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 275-281

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 282-283

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 284-286 sur 286

Plus de 500 livres électroniques gratuits sur le bon caractère

Autres médias de ShaykhPod

Remerciements

Toutes les louanges vont à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes, qui nous a donné l'inspiration, l'opportunité et la force de terminer ce volume. Que la paix et la bénédiction soient sur le Saint Prophète Muhammad dont le chemin a été choisi par Allah, le Très-Haut, pour le salut de l'humanité.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude à toute la famille ShaykhPod, en particulier à notre petite étoile, Yusuf, dont le soutien et les conseils continus ont inspiré le développement de ShaykhPod Books. Et un merci spécial à notre frère, Hasan, dont le soutien dévoué a élevé ShaykhPod vers de nouveaux sommets passionnants qui semblaient impossibles à un moment donné.

Nous prions pour qu'Allah, l'Exalté, parachève Sa faveur sur nous et accepte chaque lettre de ce livre dans Son auguste cour et lui permette de témoigner en notre faveur au Jour Dernier.

Louanges à Allah, Exalté, Seigneur des mondes et bénédictions et paix infinies sur le Saint Prophète Muhammad, sur sa Famille bénie et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

Notes du compilateur

Nous avons essayé avec diligence de rendre justice dans ce volume, mais si des lacunes sont constatées, le compilateur en est personnellement et seul responsable.

Nous acceptons la possibilité de fautes et de lacunes dans le cadre de nos efforts pour mener à bien une tâche aussi difficile. Nous avons peut-être trébuché et commis des erreurs inconsciemment pour lesquelles nous demandons l'indulgence et le pardon de nos lecteurs et l'attention que vous porterez à ce sujet sera appréciée. Nous invitons sincèrement les suggestions constructives qui peuvent être faites à ShaykhPod.Books@gmail.com .

Introduction

Ce qui suit est un commentaire résumé (Tafsir) entièrement référencé et facile à comprendre du chapitre 2 Al Baqarah du Saint Coran. Il met en évidence et discute spécifiquement les bonnes caractéristiques que l'on doit adopter et les mauvaises caractéristiques qu'il faut éviter afin d'atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes.

Adopter des caractéristiques positives conduit à la tranquillité d’esprit.

Chapitre 2 - Al Baqarah, Verset 1

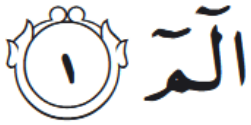

« Alif, Lām, Meem. »

La signification exacte de ce verset est inconnue. Mais ce verset pourrait indiquer le fait que le Saint Coran est composé de lettres et de mots arabes que les Arabes, qui furent les premiers à l'entendre, connaissaient très bien. Cela signifie qu'ils n'avaient d'autre excuse que d'accepter la véracité du Saint Coran, car ils comprenaient parfaitement ses paroles miraculeuses, des paroles dont ils ne pouvaient égaler le sens, l'élégance et l'application pratique, même s'ils étaient des maîtres de la langue arabe et se considéraient comme les plus élégants des orateurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 23 :

« Et si vous avez un doute sur ce que Nous avons fait descendre sur Notre dévot, apportez alors une sourate pareille, et invoquez tous vos alliés en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »

Même si quelqu'un produit une phrase arabe élégante et rythmée, il ne pourra jamais égaler ses idées profondes, qui pénètrent l'essence même de la nature humaine, de la psyché et de l'attitude. Il ne pourra pas égaler sa capacité à être facilement comprise, même par des personnes sans instruction, et à être appliquée dans la vie de chacun. Comme elle aborde la nature même de l'homme, c'est un conseil intemporel qui profite à chaque personne, à chaque lieu et à chaque génération. Aucun verset du Saint Coran ne peut ou ne pourra être égalé à cet égard. Une autre preuve de son origine divine.

Les expressions du Saint Coran sont incomparables et ses enseignements sont expliqués de manière simple. Le Saint Coran mentionne en détail les nations précédentes, même si le Saint Prophète Muhammad, que la paix et

les bénédictions soient sur lui, n'était pas instruit dans ces domaines. Le Saint Coran ordonne tout ce qui est bien et interdit tout ce qui est mal afin que la sécurité et la paix puissent se répandre dans chaque foyer et dans chaque société. Le Saint Coran n'exagère pas et ne ment pas, contrairement à la plupart des poèmes et des histoires. Tous les versets courts et longs du Saint Coran sont bénéfiques pour chaque personne, quel que soit son sexe, son âge, son statut social ou quoi que ce soit d'autre. Même lorsque la même histoire est répétée dans le Saint Coran, différentes leçons sont mises en évidence. Contrairement à tous les autres livres, le Saint Coran n'ennuie pas le chercheur de vérité. Le Saint Coran soutient ses avertissements et ses promesses avec des preuves et des preuves indéniables. Lorsque le Saint Coran discute de quelque chose qui peut être considéré comme abstrait, comme l'adoption de la patience, il fournit toujours un moyen facile de le mettre en pratique. Il encourage l'individu à accomplir le but de sa création, qui consiste à utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, d'une manière simple mais profonde. Il rend le droit chemin clair et attrayant pour quiconque désire un véritable succès dans les deux mondes. La connaissance du Saint Coran est intemporelle, car elle cible la nature humaine, qui est intemporelle, et peut donc être appliquée à chaque âge, société et génération. C'est un remède à toutes les difficultés émotionnelles, économiques et physiques lorsqu'il est compris et appliqué sous la direction des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'est la solution à tous les problèmes auxquels un individu ou une société peut être confronté. Il suffit d'observer l'histoire pour voir clairement que les sociétés qui ont mis en œuvre les enseignements du Saint Coran ont réussi à répandre la justice et la paix. Des siècles ont passé, mais le Saint Coran a conservé sa pureté comme Allah, l'Exalté, a promis de le préserver. Aucun autre livre ne possède cette qualité. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« C'est Nous qui avons fait descendre le message [le Coran], et Nous en sommes les gardiens. »

Le Saint Coran est le plus grand et le plus éternel des miracles d'Allah, l'Exalté, qu'Il a accordé à Son Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Mais seul celui qui recherche la vérité, même si elle contredit ses désirs, en bénéficiera. Celui qui recherche ses désirs ne fera que choisir parmi les choses qui lui plaisent et, par conséquent, il n'obtiendra pas la bonne direction dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 1 :

« Alif, Lām, Meem. »

La connaissance est principalement constituée de lettres. Ce verset pourrait donc aussi indiquer l'importance de la connaissance. Acquérir et mettre en pratique la connaissance, qu'elle soit matérielle ou religieuse, est un devoir pour tous en Islam, selon le Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 224. L'ignorance ne mène qu'aux péchés et à l'égarement, car les péchés ne peuvent être évités sans la connaissance, et la bonne direction ne peut

être obtenue sans elle. Il faut veiller à mettre en pratique sa connaissance, car la connaissance en elle-même n'est d'aucune utilité tant qu'elle n'est pas mise en pratique. Tout comme une carte indiquant une destination n'est d'aucune utilité tant qu'on ne l'utilise pas pour atteindre sa destination, de même, la connaissance sans pratique ne mène pas au succès. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« … et ensuite je ne l'ai pas pris sur moi (n'a pas agi selon la connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]…"

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 2-5

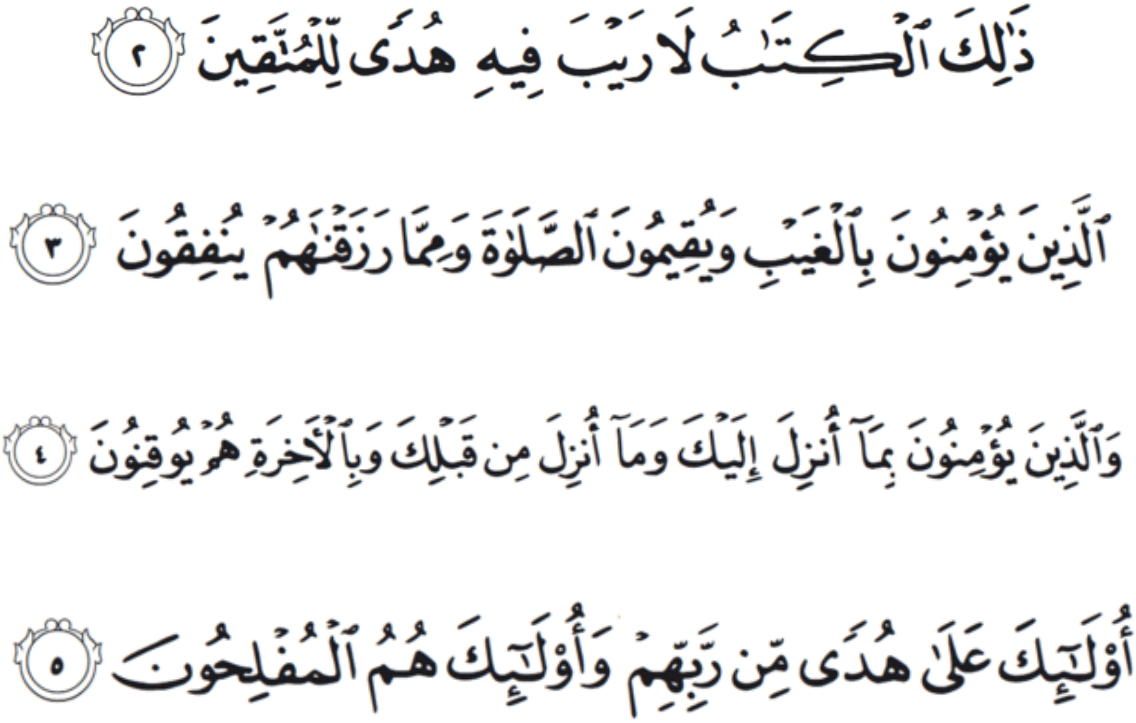
ذَٰلِكَ ٱلْكِتَٰبُ لَا رَيْبَ فِيهِ هُدًى لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٢﴾

ٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِٱلْغَيْبِ وَيُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَمِمَّا رَزَقْنَٰهُمْ يُنفِقُونَ ﴿٣﴾

وَٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ وَبِٱلْءَاخِرَةِ هُمْ يُوقِنُونَ ﴿٤﴾

أُو۟لَٰٓئِكَ عَلَىٰ هُدًى مِّن رَّبِّهِمْ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٥﴾

« Ceci est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, un guide pour ceux qui croient en Allah.

Qui croit à l'invisible, accomplit la prière et dépensez de ce que Nous leur avons attribué.

Et qui croient à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi, et qui sont certains de l'au-delà.

Ceux-là sont sur la bonne voie venant de leur Seigneur, et ce sont eux qui réussissent.

Le Livre, le Saint Coran , est la réponse à l'invocation faite dans le chapitre précédent pour la bonne guidée. Chapitre 1 Al Fatihah, versets 6-7 :

« Guide-nous vers le droit chemin, vers le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, et non vers celui de ceux qui ont encouru Ta colère ou de ceux qui s'égarent. »

Les musulmans n'ont donc d'autre choix que de répondre au Saint Coran en remplissant ses obligations. Cela implique de le réciter régulièrement et correctement afin de plaire à Allah, l'Exalté, et d'agir conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , sans choisir les versets qui conviennent à ses désirs. Telle est l'attitude de ceux qui sont conscients d'Allah, l'Exalté.

Il n'y a aucun doute quant à l'origine du Saint Coran, car il est incontestable et incomparable en termes d'élégance, d'application pratique, de bonne orientation et couvre tous les aspects de la nature humaine. Comme la nature humaine est intemporelle, les enseignements du Saint Coran sont également intemporels. Il ne fait aucun doute que le Saint Coran guide l'homme vers le succès dans les deux mondes, car il vient d'Allah, l'Exalté, Celui qui sait ce qui est le mieux pour ceux qu'Il a créés.

Le verset principal ne précise pas les orientations qui y sont mentionnées. Cela indique que le Saint Coran guidera chaque personne, quelle que soit

la situation à laquelle elle fait face, vers ce qui est le mieux pour elle à ce moment-là, ce qui varie d' une personne à l'autre et d'une situation à l'autre. C'est un autre signe indiquant la nature miraculeuse du Saint Coran. Cela dissipe également l'idée fausse selon laquelle le Saint Coran ne guide qu'une personne vers le Paradis. En fait, il guide les gens vers la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes, quelle que soit la situation à laquelle ils font face, l'époque à laquelle ils vivent ou tout autre facteur externe. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais cette bonne guidance dans les deux mondes n'est accessible qu'à ceux qui craignent Allah, l'Exalté, car eux seuls s'efforceront sincèrement de comprendre et d'agir selon le Saint Coran, quels que soient leurs désirs ou ceux des autres.

Ceux qui craignent Allah, l'Exalté, Lui obéiront sincèrement et éviteront Sa désobéissance. S'ils tombent dans le péché, ils se repentiront sincèrement. Cela implique de ressentir du remords, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et aux personnes concernées, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes, de promettre de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des personnes, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. De plus, il est important de noter qu'un aspect de l'adoption de la crainte d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire de la piété, consiste à éviter les choses licites par crainte

qu'elles ne nous conduisent à l'illicite. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2451. Cela signifie qu'il ne faut pas se livrer à des choses licites du monde car cela contredit la piété. Les actes de ce monde conduisent à des actes vains, qui seront un grand regret pour l'homme au Jour du Jugement, surtout lorsqu'il verra la récompense accordée à ceux qui ont utilisé leurs ressources de manière à plaire à Allah, l'Exalté. De plus, les actes vains conduisent souvent à des actes répréhensibles. Par exemple, les paroles vaines conduisent souvent au mensonge, à la médisance et à la calomnie.

Bien que le Saint Coran ait été révélé à toute l'humanité, il ne guidera que ceux qui craignent Allah, l'Exalté, et leur responsabilité au Jour du Jugement. Allah, l'Exalté, et le Jour du Jugement font partie de l'invisible. L'invisible est ce qui ne peut être perçu par les cinq sens. Croire en des choses invisibles est une partie essentielle de la foi, car croire en quelque chose d'apparent n'a que peu de valeur réelle. C'est pourquoi la croyance de celui qui expérimente le Jour du Jugement et qui est témoin des éléments invisibles, tels que l'Enfer et le Paradis, ne sera pas acceptée par Allah, l'Exalté. Ceux qui craignent Allah, l'Exalté, s'empresseront d'obéir à Allah, l'Exalté, et se prépareront adéquatement au jugement final. Cela ne peut être réalisé que si l'on étudie et met en pratique le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui. En revanche, ceux qui ne craignent pas Allah, l'Exalté, et ne craignent pas les conséquences de leurs actes, n'ont pas besoin de se préparer au Jour du Jugement et ignoreront donc le Saint Coran. Cette attitude suffit à faire la distinction entre ceux qui croient vraiment en Allah, l'Exalté, et en leur responsabilité, et ceux qui n'y croient pas. De plus, ceux qui craignent Allah, l'Exalté, ne choisiront pas les passages du Saint Coran selon leurs propres désirs, ni n'interpréteront intentionnellement ses enseignements de manière erronée pour justifier leurs voies égarées. Au contraire, ils s'efforceront d'appliquer tous les enseignements du Saint Coran sans tenir compte de leurs désirs et de ceux des autres. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 2-3 :

« Voici le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, un guide pour ceux qui croient à Allah, qui croient à l'Inconnaissable, accomplissent la Salat et dépensent de ce que Nous leur avons attribué. »

Il est important de noter qu'il est imprudent de prétendre que l'on ne croira pas en quelque chose tant que l'on ne le percevra pas avec ses cinq sens et ne le comprendra pas. En effet, il existe dans ce monde de nombreuses choses invisibles, mais les gens y croient et les utilisent. Par exemple, très peu de gens comprennent le mode d'action des médicaments qu'ils prennent et pourtant ils les utilisent. Même ceux qui ne constatent aucune amélioration évidente de leur santé n'arrêtent pas de prendre des médicaments car ils sont convaincus que cela les aide, même si cette aide leur est invisible.

En réalité, Allah, le Très-Haut, fait preuve d'une grande miséricorde en demandant aux gens de croire à l'invisible et de ne pas les faire comprendre

les choses invisibles, qui sont souvent hors de portée des gens de ce monde. Il suffit d'y croire fermement pour être considéré comme croyant. Mais il est important de noter que même si les choses invisibles ne peuvent être perçues par les cinq sens, Allah, le Très-Haut, a placé des signes et des preuves dans l'univers indiquant leur existence et leur réalité. Par exemple, lorsqu'on observe comment une graine morte germe à la vie après avoir été enfouie dans le sol par la pluie, de la même manière, la graine morte appelée humain sera ramenée à la vie. Si l'on observe les systèmes parfaitement équilibrés de l'univers , comme la distance de la Terre au Soleil, le cycle de l'eau, la densité parfaite des mers et des océans, qui permet aux navires de naviguer dessus tout en y maintenant la vie, la densité de la Terre et d'autres systèmes équilibrés, on en déduira que les actions déséquilibrées des gens, où les gens ne sont pas entièrement compensés en fonction de leurs actions dans ce monde, seront également équilibrées un jour : le Jour du Jugement. Si l'on observe la synchronisation parfaite du jour et de la nuit, des saisons et d'autres systèmes dans l'univers, on comprendra que tout cela ne peut pas être aléatoire. S'il y avait plusieurs dieux, cela conduirait au chaos dans les cieux et sur la terre, car chaque dieu voudrait des choses différentes. Les innombrables systèmes parfaitement équilibrés dans l'univers indiquent un seul Créateur : Allah, l'Exalté. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire dans les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés… »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 2-3 :

« Voici le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, un guide pour ceux qui croient à Allah, qui croient à l'Inconnaissable, accomplissent la Salat et dépensent de ce que Nous leur avons attribué. »

Ceux qui craignent Allah, l'Exalté, agiront selon les enseignements de l'Islam, ce qui garantit qu'ils accomplissent leurs prières obligatoires, ce qui implique de les accomplir dans leur intégralité et de respecter les règles de bienséance, comme de les accomplir à temps. Il suffit de comprendre l'importance des cinq prières obligatoires quotidiennes par le fait qu'Allah, l'Exalté, a utilisé la foi et la prière de manière interchangeable dans le Saint Coran, indiquant ainsi qu'il n'y a pas de foi sans prière. Par exemple, le verset suivant a été révélé indiquant que les prières de ceux qui faisaient face à la première direction de prière n'étaient pas vaines. Cela a été discuté dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 40. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« Nous avons fait de vous une communauté juste, afin que vous soyez témoins contre les gens, et que le Messager soit témoin contre vous. Et Nous n'avons pas fait de la direction de la prière vers laquelle vous vous dirigiez, afin de distinguer qui suivrait le Messager de qui tournerait les talons. Et en vérité, c'est difficile, sauf pour ceux qu'Allah a guidés. Et jamais Allah ne vous aurait fait perdre la foi [vos prières précédentes]… »

Dans d'autres passages, Allah, l'Exalté, a lié la mécréance à l'abstention de la prière. Chapitre 75 Al Qiyamah, verset 31 :

« Et il n’avait pas cru et n’avait pas prié. »

Enfin, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a également averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, que la différence entre la croyance et la mécréance réside dans l'abandon des prières obligatoires.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 2-3 :

« Voici le Livre au sujet duquel il n’y a aucun doute, un guide pour ceux qui croient à Allah, qui croient à l’Inconnaissable, accomplissent la Salat et dépensent de ce que Nous leur avons attribué. »

Ainsi, ceux qui craignent Allah, l’Exalté, accompliront leurs prières obligatoires et utiliseront chaque bienfait qui leur a été accordé d’une manière qui plaira à Allah, l’Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Il faut comprendre que les bienfaits matériels qui leur ont été accordés sont un prêt et non un don. Un don indique qu’ils sont libres de les utiliser comme ils le souhaitent, tandis qu’un prêt indique qu’ils doivent les utiliser de la manière stipulée par le Propriétaire : Allah, l’Exalté. Ce comportement est la preuve pratique de leur déclaration verbale de foi et de certitude en Allah, l’Exalté,

le Saint Coran, les autres livres divins, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et le Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 4 :

« *Et qui croient à ce qui t'a été révélé [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] et à ce qui a été révélé avant toi, et qui sont certains de l'au-delà.* »

Il faut s'efforcer d'adopter la certitude de la foi afin d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, et ainsi de s'assurer d'obtenir la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Comme l'indique le verset 4, la certitude de la foi s'obtient en étudiant et en agissant selon le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui.

Il est important de noter que le verset 4 mentionne la certitude de l'au-delà au lieu de la simple croyance. Une personne peut croire en l'au-delà sans s'y préparer concrètement, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Alors que celui qui est certain de l'au-delà s'y préparera concrètement. De plus, la certitude de l'au-delà signifie que l'on croit au Jour du Jugement selon sa réalité. Alors que l'on peut croire au Jour du Jugement tout en possédant une croyance tordue et corrompue concernant la manière dont les gens seront jugés et la sévérité du Jour du Jugement. Par exemple, de nombreux musulmans croient qu'en tant qu'ils appartiennent à la nation du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ils sont les bien-

aimés et les élus d'Allah, l'Exalté, et qu'ils seront donc facilement pardonnés sans avoir à faire face aux conséquences de leur désobéissance persistante à Allah, l'Exalté. C'est la même croyance tordue que les nations précédentes possédaient et elle a été critiquée dans le Saint Coran. Chapitre 5 Al Maidah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Pourquoi donc vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés… »

D'autres musulmans minimisent la gravité de l'Enfer et croient que son châtiment n'est pas aussi sévère. Ils le comparent à une prison terrestre, se trompant ainsi et persistant dans la désobéissance à Allah, l'Exalté. D'autres musulmans croient à tort qu'étant musulmans aujourd'hui, ils sont assurés de quitter ce monde avec leur foi et prétendent donc que même s'ils vont en Enfer, ce ne sera que pour une durée limitée. Une affirmation similaire a été faite par les nations précédentes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 80 :

« Et ils disent : « Le Feu ne nous touchera jamais, sauf pendant quelques jours. » Dis : « Avez-vous pris un engagement envers Allah ? Car Allah ne viole jamais Son engagement. Ou bien dites-vous sur Allah ce que vous ne savez pas ? »

Ils ne comprennent pas que personne n’est assuré de quitter ce monde avec la foi et que plus on persiste dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, plus on risque de quitter ce monde sans la foi. De plus, même un instant d’enfer est insupportable, alors comment peut-on se contenter d’y rester plus longtemps, même si on en sort finalement ? Allah, le Très-Haut, a décrit l’enfer et sa sévérité de manière vivante dans le Saint Coran afin d’éliminer cette fausse croyance.

D'autres musulmans croient à tort qu'ils peuvent persister dans leurs péchés et que quelqu'un d'autre intercédera en leur faveur et les sauvera, comme le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Même si son intercession est un fait, certains musulmans iront quand même en enfer. Cela a été confirmé par les hadiths qui parlent de son intercession le Jour du Jugement, comme celui qui se trouve dans Sunan Ibn Majah, numéro 4308.

Il existe de nombreuses autres croyances perverses et corrompues qui sont répandues parmi les musulmans concernant l'au-delà, et qu'il faut éviter. Cela est indiqué par le verset 4.

Chapitre 2 Al Baqarah versets 2-4 :

« Voici le Livre au sujet duquel il n’y a aucun doute, un guide pour ceux qui croient à Allah. Quiconque croit à l’Inconnaissable, accomplit la Salat. et

dépensez de ce que Nous leur avons attribué. Et qui croient à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi, et qui sont certains de l'au-delà.

Voici le résumé de l'Islam et de la façon dont il doit influencer chaque aspect de la vie d'une personne, ainsi que la façon dont elle interagit et utilise chaque bénédiction qui lui a été accordée. Celui qui met en pratique l'Islam de cette manière sera bien guidé dans toutes les situations auxquelles il sera confronté. Dans les moments de facilité, il maintiendra sa gratitude envers Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire. Cela conduit à son tour à davantage de bénédictions. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… » »

En cas de difficultés, ils éviteront de se plaindre par leurs paroles et leurs actes et maintiendront leur obéissance à Allah, l'Exalté, en acceptant qu'Il choisisse ce qui est le mieux pour toutes les personnes concernées, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Cela mènera à son tour à une récompense incalculable dans les deux mondes. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« …En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Il est important de noter que celui qui pratique l'Islam mérite d'espérer la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Mais celui qui ne se comporte pas de cette manière et s'attend à ce qu'Allah, le Très-Haut, lui accorde le succès dans les deux mondes n'est rien d'autre qu'un illusionniste et cette attitude n'a aucune valeur en Islam. Cette différence entre les deux attitudes a été évoquée dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Il ne faut jamais oublier que même les nations du passé prétendent aimer leurs saints prophètes, que la paix soit sur eux, mais comme elles n'ont pas suivi leurs traces dans la pratique, elles ne s'uniront pas à eux dans l'autre monde. L'amour doit être soutenu par des actes, sinon il n'a aucune valeur.

Celui qui met en pratique sa foi est bien guidé et il obtiendra la paix du corps et de l'esprit dans les deux mondes. C'est le succès ultime. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 5 :

« Ceux-là sont sur la bonne voie venant de leur Seigneur, et ce sont eux qui réussissent. »

Comme l'indique ce verset, il faut se rappeler que le bon comportement est enraciné dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, car l'inspiration, la connaissance, la capacité et l'opportunité de se comporter correctement et d'obéir à Allah, l'Exalté, proviennent de Sa miséricorde. Se rappeler de cela empêchera l'individu d'adopter l'orgueil, détruisant ainsi sa récompense et sa bonne direction dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah versets 2-5 :

« Voici le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, un guide pour ceux qui croient à Allah. Quiconque croit à l'Inconnaissable, accomplit la Salat. « Et dépensez de ce que Nous leur avons attribué. Et qui croient à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi, et qui sont certains de l'au-delà.

Ceux-là sont sur la bonne voie venant de leur Seigneur. Et ce sont eux qui réussissent. »

Ces versets montrent clairement que la bonne direction et le succès dans les deux mondes ne s'obtiennent qu'en suivant scrupuleusement le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Il faut donc veiller à adhérer à ces deux sources de guidance et s'abstenir de tout ce qui ne s'y rattache pas. Tout ce qui n'est pas enraciné dans les deux sources de guidance sera rejeté par Allah, l'Exalté. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606. Il faut éviter d'agir sur d'autres bonnes choses avant d'avoir d'abord mis en œuvre ces deux sources de guidance. Plus on agit sur d'autres choses, moins on agira sur ces deux sources de guidance. Cela conduit à l'égarement.

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 6-7

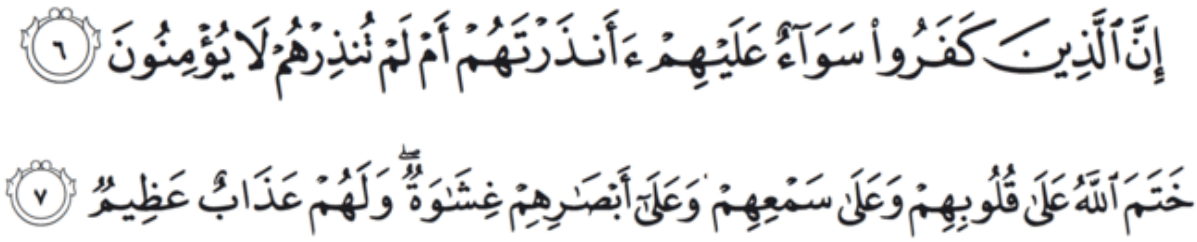
إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ سَوَآءٌ عَلَيْهِمْ ءَأَنذَرْتَهُمْ أَمْ لَمْ تُنذِرْهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ٦
خَتَمَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ وَعَلَىٰ سَمْعِهِمْ ۖ وَعَلَىٰٓ أَبْصَٰرِهِمْ غِشَٰوَةٌ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ٧

« En vérité, ceux qui ne croient pas, que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas leur sont indifférents : ils ne croiront pas.

Allah a scellé leurs cœurs et leur ouïe, et un voile a recouvert leurs yeux. Et ils auront un énorme châtiment.

La première chose à noter est qu'un musulman doit s'assurer d'adopter une foi complète. Cela implique une croyance intérieure soutenue par des actes physiques dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Croire intérieurement tout en mécréant par des actes physiques , en n'obéissant pas à Allah, l'Exalté, ne conduit pas au succès. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes physiques. Tout comme une plante meurt lorsqu'elle ne reçoit pas de nourriture, la foi d'une personne qui ne parvient pas à nourrir sa croyance intérieure par des actes physiques d'obéissance peut également mourir. Persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, fait perdre à l'individu la capacité d'utiliser correctement ses sens, en conséquence, il continuera à désobéir à Allah, l'Exalté. Cela peut entraîner la mort progressive de sa foi jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien au moment de sa mort. C'est la perte manifeste.

Les versets principaux se réfèrent à ceux qui ont déjà pris leur décision à l'avance. Ils ont déjà décidé de rester fermes dans l'obéissance à leurs propres désirs et à ceux des gens et ne s'intéressent pas aux preuves et aux preuves évidentes ni ne désirent suivre la vérité, car elle contredirait leurs désirs. Dans les affaires mondaines comme dans les affaires religieuses, il faut adopter un esprit ouvert par lequel on accepte la vérité lorsqu'elle nous est présentée avec des preuves évidentes. Il faut comprendre que persister dans ses désirs et rejeter la vérité : leur but, qui est d'obéir à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, ne fera que les éloigner davantage de la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes, même s'ils parviennent à obtenir et à conserver leurs désirs mondains, tels que la richesse et le leadership. Ces choses ne deviendront qu'une source de stress et d'anxiété pour eux dans les deux mondes. Comme Allah, l'Exalté, seul contrôle le cœur spirituel, la demeure

de la paix de l'esprit, Il est le seul à décider qui l'atteint. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

L'une des principales causes du rejet de la vérité est l'imitation aveugle, dans laquelle se sont noyés les non-musulmans de la Mecque. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 170 :

« Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a révélé », ils disent : « Nous suivrons plutôt ce que nous avons trouvé nos ancêtres en train de faire. » Or, leurs ancêtres ne comprenaient rien et n'étaient pas sur la bonne voie.

Il faut éviter de se comporter comme du bétail et utiliser plutôt le bon sens et l'intelligence qui lui ont été accordés afin de déduire la vérité par lui-même. L'imitation aveugle a même été critiquée par l'islam, car Allah, l'Exalté, désire que les gens acceptent l'islam sur la base de preuves et de compréhension claires, et non sur l'imitation aveugle de sa famille. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Telle est ma voie. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

En fin de compte, la vérité est que tout adorateur de fausses divinités n'adore que ses propres désirs. L'adorateur est pleinement conscient que sa fausse divinité ne lui donnera pas de code de conduite à suivre. Il en tirera donc un code de conduite en fonction de ses propres désirs. Cela lui permet de vivre selon ses propres désirs, comme un animal, tout en se couvrant d'un vêtement religieux. Cela s'applique à toutes les religions qui sont soit créées par l'homme, soit modifiées par les gens. Comme l'Islam a été préservé par Allah, l'Exalté, c'est le seul code de conduite qui provient de Lui et le suivre élève donc une personne au-dessus du niveau des animaux.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 6 :

« Certes, ceux qui ne croient pas, que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas leur sont indifférents : ils ne croiront pas. »

Il faut continuer à conseiller les autres de faire le bien et à les avertir du mal, même s'ils n'y prêtent pas attention. Ces versets ne donnent pas au musulman la permission d'abandonner le conseil et l'avertissement. Seul Allah, l'Exalté, sait si une personne finira par tenir compte des conseils et des avertissements qui lui sont donnés ou non. Par conséquent, il faut

continuer à s'acquitter de son devoir de conseiller et d'avertir les autres, conformément aux enseignements de l'islam, en particulier ceux qui sont sous sa garde. Il faut éviter leur compagnie mais rester ferme dans ses conseils du bien et ses avertissements du mal. De plus, il faut continuer à les aider dans les bonnes choses, car cela peut les encourager à se repentir sincèrement de leurs mauvaises voies.

De plus, il ne faut pas agir comme un tuteur envers les autres en croyant pouvoir les forcer à accepter la bonne voie. Le devoir du musulman est de conseiller les autres par ses paroles et ses actes, en montrant l'exemple, mais son devoir n'est pas de forcer les gens à suivre le droit chemin. Adopter une telle attitude contredit les enseignements de l'islam et peut conduire une personne à devenir amère et en colère envers les autres qui n'écoutent pas ses bons conseils. Cette amertume peut même empêcher une personne de respecter les droits des autres. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Rappelle-leur donc [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur sur eux. »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 6-7 :

« … Que tu les avertisses ou non, ils ne croiront pas. Allah a scellé leurs cœurs et leurs ouïes, et un voile a été mis sur leurs yeux… »

Comme l'indiquent ces versets, persister dans la mentalité obstinée de rejet de la vérité, car elle contredit nos désirs, conduit à perdre la capacité de distinguer la vérité du mensonge, le mal du bien et le bien du mal. En conséquence, ils erreront aveuglément dans ce monde, n'appréciant ni n'accomplissant le but de leur vie, qui est d'obéir à Allah, l'Exalté. Au contraire, ils persisteront dans Sa désobéissance en faisant un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées. Cela conduira à des difficultés dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 7 :

« … Et pour eux, un grand châtiment. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, le Très-Haut, n’impose pas aux gens la bonne direction, car cela irait à l’encontre du but de ce monde, le monde des épreuves et des tests. Au contraire, Il donne aux gens la capacité de discerner la vérité et la leur présente. S’ils adoptent et agissent selon la vérité qui est de remplir leur but,

à savoir obéir à Allah, le Très-Haut, alors c'est mieux pour eux dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon la meilleure de ses œuvres. »

Mais celui qui rejette leur but, car il contredit leurs désirs, sera autorisé à continuer sur le chemin qu'il a choisi. Il connaîtra la misère dans ce monde, car Allah, l'Exalté, contrôle son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, et il connaîtra des difficultés dans l'au-delà. Chapitre 4 An Nisa, verset 115 :

« Si quelqu'un s'oppose au Messager, après que la bonne voie lui a été indiquée, et suit un chemin autre que celui des croyants, Nous le laisserons sur le chemin qu'il a choisi et le brûlerons dans l'Enfer, où il sera maléfique. »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 6-7 :

« … Que tu les avertisses ou non, ils ne croiront pas. Allah a scellé leurs cœurs et leurs ouïes, et un voile a été mis sur leurs yeux… »

Il faut éviter ce résultat en tenant compte des avertissements et des conseils donnés dans les enseignements islamiques et en les appliquant. Cela permettra de purifier son cœur spirituel en adoptant les bonnes qualités enseignées par l'islam, telles que la patience, et d'éliminer ses défauts, tels que l'avidité. La purification du cœur spirituel conduit alors à utiliser le reste de ses sens, tels que son ouïe et sa vue, de la bonne manière, ce qui conduit à d'autres bénédictions dans les deux mondes. D'un autre côté, ignorer les avertissements et les conseils donnés dans les enseignements islamiques, même si l'on croit en l'islam, ne conduit qu'à un cœur spirituel corrompu, qui à son tour conduit à des actions corrompues à travers le reste de son corps et de ses sens. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 52. Cette personne ne sera pas à l'abri de l'anxiété, du stress et des difficultés dans les deux mondes. Chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne, mais seulement à celui qui viendra à Allah avec un cœur sain. »

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 8-10

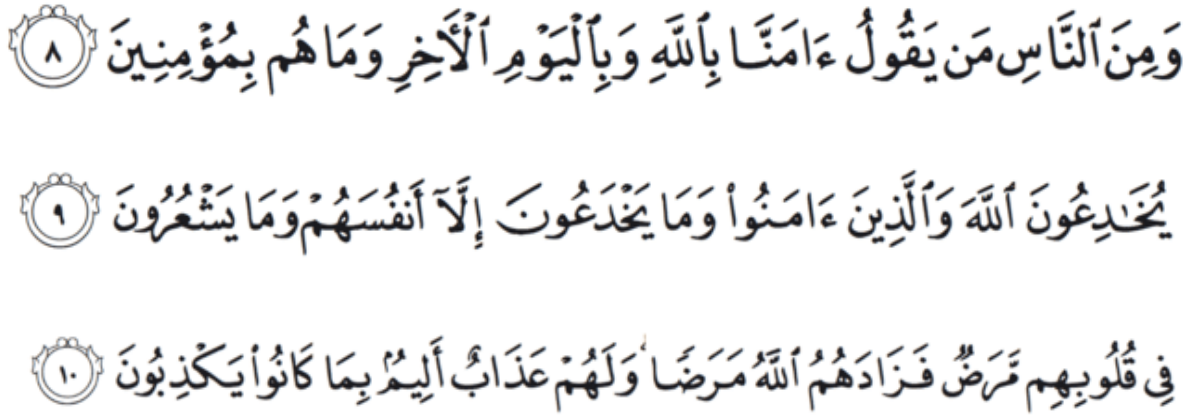
وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَبِٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَمَا هُم بِمُؤْمِنِينَ ٨
يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَمَا يَخْدَعُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ٩
فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَهُمُ ٱللَّهُ مَرَضًا ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌۢ بِمَا كَانُوا۟ يَكْذِبُونَ ١٠

« Et parmi les gens, il y en a qui disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier », mais ils ne sont pas croyants.

Ils croient tromper Allah et ceux qui croient, mais ils ne trompent qu'eux-mêmes et ne s'en rendent pas compte.

Il y a dans leurs cœurs une maladie, et Allah a accru leur maladie. Et ils auront un châtiment douloureux, parce qu’ils mentaient.

Ces versets font référence aux hypocrites vivant à Médine qui prétendaient être musulmans pour des raisons mondaines, comme l'obtention de richesses et de protection. Les musulmans doivent prêter attention à leurs caractéristiques et les éviter afin de s'assurer qu'ils ne se comportent pas comme eux, car celui qui se comporte comme un groupe de personnes, fait partie d'eux. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4031.

L'importance d'adopter de bonnes relations est soulignée dans le premier verset où une personne parle au nom d'un groupe. Cela indique que l'on adopte les caractéristiques et l'attitude de ses compagnons, qu'elles soient négatives ou positives, subtiles ou apparentes. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5534. Par conséquent, il faut adopter la compagnie de bonnes personnes qui s'efforcent d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. La maladie du cœur spirituel, qui prend la forme de caractéristiques négatives, telles que l'avidité et l'envie, est en réalité contagieuse et peut facilement se transmettre d'une personne à une autre. Si l'on accompagne une personne dont le cœur spirituel est malade, ce n'est qu'une question de temps avant que son cœur spirituel ne devienne également malade. Cela conduit à la désobéissance à Allah, l'Exalté, et donc à des difficultés dans les deux mondes.

Il faut éviter de se comporter comme les gens qui affirment leur foi en l'islam par leurs paroles mais ne la montrent pas par leurs actes. Cela reviendrait à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Celui qui ne parvient pas à étayer sa déclaration de foi verbale par des actes n'aura aucune preuve à présenter le Jour du Jugement et, par conséquent, il pourrait bien partager

le sort des hypocrites. La véritable foi implique une croyance intérieure soutenue par des actes extérieurs.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 8-9 :

« Parmi les gens, il en est qui disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier », mais ils ne sont pas croyants. Ils croient tromper Allah et ceux qui croient, mais ils ne trompent qu'eux-mêmes et ne s'en rendent pas compte. »

Les hypocrites de l'époque du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, ont tenté de tromper le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et ses Compagnons (saw), mais en réalité ils ne se sont trompés qu'eux-mêmes, car leur attitude n'a fait que leur nuire. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« … mais le complot pervers ne vise que son propre peuple. N'attendent-ils donc que le sort des peuples d'autrefois ?… »

Il faut noter que même si les hypocrites voulaient tromper le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , Allah, l'Exalté, a qualifié leur attitude de tentative de tromperie. Cela montre l'importance de

rester sincèrement obéissant au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , car cela revient à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. Chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messager a obéi à Allah… »

Cela montre l'importance de comprendre et d'agir selon les connaissances islamiques, telles que le Saint Coran, à la lumière des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car il est le modèle islamique pratique qui doit être suivi dans tous les aspects de la vie. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés… » »

De plus, il faut éviter de se comporter de manière trompeuse dans n'importe quelle situation, car tout ce qu'ils gagneront par ce comportement ne deviendra pour eux qu'une source de stress et d'anxiété dans les deux mondes, même s'ils ne parviennent pas à percevoir ce résultat. Chapitre 9 At Tawbah, verset 55 :

« Ne vous laissez donc pas impressionner par leurs biens et leurs enfants. Allah ne cherche qu'à les punir par leur intermédiaire dans la vie présente… »

Le premier signe d'hypocrisie mentionné dans les principaux versets est le mensonge. Le mensonge est une mauvaise caractéristique qui doit être évitée à tout moment. Celui qui ment pour faire rire les gens, son but n'est donc pas de les tromper, a été maudit trois fois dans un seul hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2315. À partir de ce seul hadith, on peut comprendre les dangers du mensonge. Il faut se rappeler que le mensonge et le fait d'agir sur la base de mensonges conduisent aux péchés, qui à leur tour mènent au feu de l'enfer. Celui qui persiste à mentir et à agir sur la base de mensonges sera enregistré comme un grand menteur par Allah, l'Exalté. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971. Il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre ce qui arrivera à cette personne dans ce monde et dans l'autre. Même s'il est devenu à la mode de minimiser le mensonge, un musulman doit adhérer aux enseignements de l'islam et éviter cette attitude car elle ne mène qu'à des ennuis dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 8-9 :

« Parmi les gens, il en est qui disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier », mais ils ne sont pas croyants. Ils croient tromper Allah et ceux qui croient, mais ils ne trompent qu'eux-mêmes et ne s'en rendent pas compte. »

De plus, un musulman doit éviter de se comporter comme un hypocrite en déclarant verbalement sa croyance en l'islam tout en ne la mettant pas en pratique tout en croyant qu'il obtiendra une récompense et des bénédictions dans les deux mondes. Celui qui se comporte de cette manière ne fait que se tromper lui-même. Cette attitude n'est pas un espoir en la miséricorde d'Allah, l'Exalté, c'est seulement un vœu pieux, qui n'a aucune valeur en Islam. L'espoir en Allah, l'Exalté, est toujours lié à Son obéissance pratique, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît. Le vœu pieux, en revanche, est toujours lié au fait de ne pas obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, tout en croyant qu'il nous sera accordé miséricorde et bénédictions dans les deux mondes. La différence entre les deux a été évoquée dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Celui qui adopte un vœu pieux ne parviendra pas à percevoir que son attitude ne fait que le rapprocher de la fin de ce monde sans sa foi, car il n'a pas réussi à nourrir sa plante de foi avec de bonnes actions. En conséquence , les caractéristiques négatives de son cœur spirituel, qui se comportent comme un cancer, ne feront qu'augmenter, l'amenant ainsi à persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, encore plus. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 10 :

« Dans leurs cœurs il y a une maladie, et Allah a accru leur maladie… »

Plus ils persisteront dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, plus ils seront punis dans les deux mondes. Ils continueront à jurer qu'ils sont des croyants dévoués qui aiment sincèrement Allah, le Très-Haut, mais en raison de leur intention insincère et de leur attitude mensongère, ils ne

comprendront même pas comment et pourquoi les bénédictions de ce monde qu'ils ont obtenues sont devenues une source de misère pour eux. Mais ce qui se trouve au-delà de ce monde pour cette personne est encore plus désastreux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 10 :

« … et ils auront un châtiment douloureux, parce qu'ils ont menti. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Il faut donc éviter ce comportement et ce résultat en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela garantira que l'on adopte de bonnes caractéristiques et élimine les mauvaises, ce qui conduit à un cœur spirituel purifié et à des actions extérieures sincères. Cette personne atteindra le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne, mais seulement à celui qui viendra à Allah avec un cœur sain. »

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 11-12

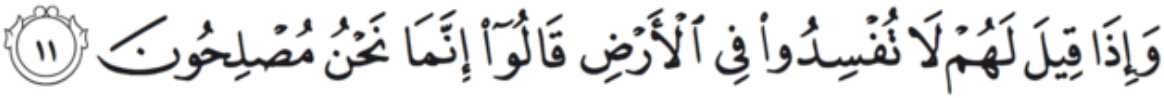
وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ ﴿١١﴾

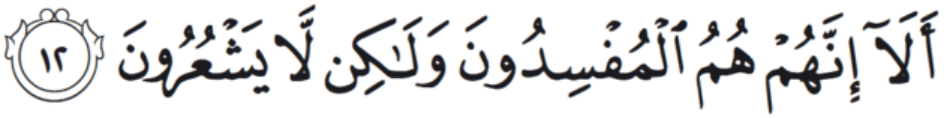
أَلَآ إِنَّهُمْ هُمُ ٱلْمُفْسِدُونَ وَلَٰكِن لَّا يَشْعُرُونَ ﴿١٢﴾

« Et quand on leur dit [aux hypocrites] : « Ne semez pas de corruption sur la terre », ils répondent : « Nous ne sommes que des réformateurs. »

Certes, ce sont eux qui sont les corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte.

Le verset 11 indique l'importance de s'opposer au mal. Chaque musulman doit s'opposer au mal en toute connaissance de cause et selon les bonnes manières. Si l'on craint que le fait de s'opposer au mal des autres ne nous cause davantage de tort, il faut au moins haïr le mal dans son cœur. Sinon, il faut s'opposer au mal verbalement ou physiquement en fonction de sa force. Ces niveaux ont été abordés dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4340. Il est important de noter que s'opposer physiquement au mal ne signifie pas qu'il faut se battre, car cela ne fera qu'aggraver la corruption dans la société. Au contraire, il faut prendre des mesures pratiques pour minimiser et éliminer la corruption par des moyens pacifiques. Un musulman ne doit jamais croire qu'il est acceptable d'ignorer le mal des autres tant qu'il obéit sincèrement à Allah, l'Exalté. Une pomme pourrie infectera les autres jusqu'à ce que toute la société soit engloutie par le mal. Il faut conseiller aux autres de faire le bien, les mettre en garde contre le mal et rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . C'est seulement à ce moment-là que l'on sera à l'abri des effets négatifs des mauvaises actions des autres. Chapitre 7 Al A'raf, verset 164 :

« Et quand une communauté d'entre eux dit : « Pourquoi conseillez-vous [ou avertissez] un peuple qu'Allah va détruire ou punir d'un châtiment sévère ? » Ils [les conseillers] dirent : « Pour être absous auprès de votre Seigneur et peut-être Le craindront-ils. » »

Un autre aspect de l'hypocrisie est mentionné dans ces versets, à savoir la propagation de la corruption. Lorsqu'une personne adopte une attitude hypocrite par laquelle son être intérieur s'oppose à ses actions extérieures,

cela entraînera toujours des problèmes pour elle-même et pour les autres. Par exemple, la personne à double face adapte son discours et ses actions afin de plaire à différentes personnes. En conséquence de son attitude hypocrite , elle ne fera que causer des problèmes à elle-même et aux autres, car la majorité des choses qu'elle dit et fait sont basées sur le mensonge et la tromperie.

L'hypocrite peut croire à tort qu'il rassemble les gens et qu'il provoque la réconciliation en adoptant une attitude hypocrite, mais comme son intention est basée sur le gain mondain, comme la richesse et l'honneur, son comportement mène à la corruption et non à la réforme. De plus, l'hypocrite fera facilement des compromis sur la vérité et ce qui est juste au nom du gain mondain et par conséquent, il croira à tort qu'en faisant des compromis sur la vérité, il profite aux autres. Mais comme le mensonge mène toujours au trouble, son attitude ne fait que propager la corruption au sein de la société. Les hypocrites du temps du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , désiraient réconcilier les choses entre les musulmans et les non-musulmans de la Mecque en faisant des compromis sur la vérité et la justice tout en croyant qu'ils réformaient les choses, même si leur attitude ne conduirait qu'à davantage d'injustice et de corruption au sein de la société. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 11-12 :

« Et quand on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur la terre », ils répondent : « Nous ne sommes que des réformateurs. » Assurément, ce sont eux qui sont les corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte. »

De plus, ces versets permettent de comprendre que si l'on souhaite réformer la société, il faut adhérer aux enseignements de l'Islam, car Allah, l'Exalté, sait seul ce qui profitera à la société à court et à long terme et ce qui ne lui sera pas bénéfique. Lorsque les gens font des choix basés sur leur myopie, leur manque de connaissances et leurs préjugés naturels, ils ne feront que propager la corruption au sein de la société, même s'ils souhaitent la réformer. Chapitre 38 Saad, verset 26 :

« …jugez donc entre les gens en toute sincérité et ne suivez pas vos passions, car elles vous égareraient du chemin d'Allah… »

Il est également important de noter qu'une personne doit combiner une bonne intention, qui est de réformer les relations au sein de la société, avec des actions correctes. L'une sans l'autre n'est pas suffisante. Parfois, les musulmans qui désirent réformer leurs relations avec les autres ont une bonne intention, mais en raison de leur ignorance des connaissances et du comportement islamiques, ils ne font que créer davantage de problèmes. Par conséquent, il est important pour les musulmans d'apprendre et d'agir selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin qu'ils associent leur bonne intention aux actions correctes et provoquent ainsi une réforme au sein de la société au lieu de propager la corruption.

Une attitude similaire qui entraîne la corruption et la désunion au sein de la société, en particulier des familles, se retrouve souvent chez ceux qui désirent sincèrement créer l'unité au sein de leur famille, mais qui, en raison de leur ignorance et de leurs caractéristiques négatives, ne font que

provoquer la corruption et la désunion au sein de leur famille. Par exemple, de nombreux anciens parlent négativement de leurs proches devant leur famille, comme leurs enfants. En conséquence, leur famille, comme leurs enfants, nourrissent des sentiments négatifs à l'égard de leurs proches, même s'ils les connaissent à peine. Avec le temps, ces sentiments conduisent à des relations fracturées et brisées. Il est étrange de voir comment les anciens eux-mêmes qui provoquent la séparation entre leurs proches se plaignent ensuite de la désunion au sein de leur famille. Cette attitude doit être évitée en ne parlant des autres que de manière positive, ce qui est conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4860, et en apprenant et en agissant selon la connaissance islamique afin de devenir une source d'unité au sein de la société, et non une source de désunion et de corruption.

De plus, si l'on ne peut pas être une source d'unité entre les gens, le moins que l'on puisse faire est d'éviter de devenir une source de corruption et de désunion au sein de la société. Il est de loin préférable d'adopter une position neutre par laquelle on ne nuit pas à la société ni ne lui apporte de bénéfice plutôt que de devenir une source de corruption et de désunion pour elle. Se comporter de cette manière, en évitant de nuire verbalement et physiquement aux autres, est en fait un acte de charité que l'on fait à soi-même, selon un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 250.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 11-12 :

« Et quand on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur la terre », ils répondent : « Nous ne sommes que des réformateurs. » Assurément, ce sont eux qui sont les corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte. »

En essayant d'entraver la propagation de l'islam, les hypocrites ont indirectement propagé la corruption au sein de la société. Cela indique qu'une société ne peut jamais obtenir la paix et la justice sans mettre en œuvre les enseignements de l'islam. En effet, la crainte d'Allah, l'Exalté, empêchera toujours les méfaits même lorsque la loi ne peut les empêcher. Par exemple, c'est la crainte d'Allah, l'Exalté, qui empêche une personne de faire du tort à autrui, surtout lorsqu'elle croit pouvoir échapper à la police. Sans la crainte d'Allah, l'Exalté, une personne saisira l'occasion de faire du tort à autrui et de commettre des crimes tant qu'elle croira pouvoir échapper à la loi. Ce manque de crainte d'Allah, l'Exalté, entraînera toujours la corruption et l'injustice dans la société. Par conséquent, en entravant la propagation de l'islam, les hypocrites de l'époque du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et ceux de l'ère moderne ne font que propager l'injustice et la corruption au sein de la société. Les musulmans doivent donc s'efforcer de mettre en œuvre les enseignements de l'Islam afin qu'ils puissent jouer leur rôle de diffusion de la justice et de la paix au sein de la société, même s'ils ne peuvent pas influencer la société au niveau national.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 12 :

« Certes, ce sont eux qui sont les corrupteurs, mais ils ne s'en rendent pas compte. »

Ce verset met en garde contre l'attitude aveugle et ignorante qui consiste à ne pas observer et comprendre les conséquences de ses actes. Celui qui ne parvient pas à comprendre les conséquences de ses actes, à travers la connaissance islamique et en observant les actions et les conséquences des autres, finira par atteindre un niveau où il fera le mal tout en croyant répandre le bien dans la société. Cette personne fera face au châtiment de sa désobéissance persistante dans ce monde, mais en raison de son ignorance, elle ne parviendra pas à relier sa désobéissance à son stress constant, à son anxiété et à ses problèmes mentaux. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« … mais le complot pervers ne vise que son propre peuple. N'attendent-ils donc que le sort des peuples d'autrefois ?… »

S'ils ne se repentent pas, ce qu'ils rencontreront dans l'au-delà sera bien pire. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 - Al Baqarah, Verset 13

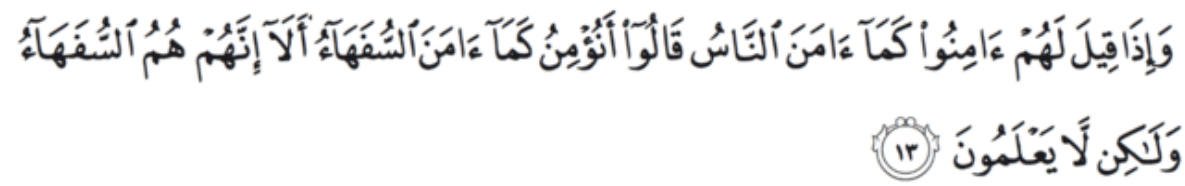
وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ ءَامِنُوا۟ كَمَآ ءَامَنَ ٱلنَّاسُ قَالُوٓا۟ أَنُؤْمِنُ كَمَآ ءَامَنَ ٱلسُّفَهَآءُ ۗ أَلَآ إِنَّهُمْ هُمُ ٱلسُّفَهَآءُ
وَلَٰكِن لَّا يَعْلَمُونَ ﴿١٣﴾

« Et quand on leur dit : « Croyez comme les gens ont cru », ils répondent : « Croirons-nous comme ont cru les insensés ? » Assurément, ce sont eux qui sont les insensés, mais ils ne le savent pas. »

Le début de ce verset indique l'importance de conseiller les autres sur les bonnes choses et, par extension, de les mettre en garde contre les mauvaises. Il faut accomplir ce devoir selon les connaissances et les bonnes manières islamiques, de manière douce et aimable. Ce devoir, et bien d'autres, s'accomplit correctement lorsqu'on aime sincèrement pour les autres ce qu'on désire pour soi-même. Celui qui adopte cette attitude conseillera les autres correctement .

De plus, le Saint Coran souligne l'importance de croire comme les Compagnons, qu'Allah les agrée, ont cru. Quiconque étudie leur vie observera clairement des gens qui ont actualisé leur foi, ce qui impliquait d'utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Il est clair qu'aucun autre type de croyance, comme le fait de déclarer verbalement sa croyance tout en ne la mettant pas en pratique, n'est accepté par Allah, l'Exalté. Chapitre 4 An Nisa, verset 115 :

« Et quiconque s'oppose au Messager après que le droit chemin lui est devenu évident, et suit un chemin autre que celui des croyants, Nous lui donnerons ce qu'il a pris et le précipiterons dans l'Enfer, où il sera mauvais. »

Les musulmans doivent donc croire et mettre en pratique leur foi à l'image des compagnons, qu'Allah les agrée, et du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela implique de se conformer strictement aux enseignements du Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad

(sur lui la paix et le salut). Il faut éviter d'agir selon d'autres principes, même s'ils sont considérés comme de bonnes actions. En réalité, plus on agit selon d'autres principes, moins on agit selon le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela est tout à fait évident pour ceux qui observent les autres qui sont toujours désireux d'accomplir de bonnes actions qui ne sont pas tirées des deux sources de la guidance. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti que toute action qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidance sera rejetée. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606.

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, sont appelés les gens afin de souligner que l'acceptation et la mise en pratique de la foi ne sont pas une tâche difficile, que seuls quelques privilégiés peuvent accomplir. En fait, Allah, l'Exalté, a rendu l'Islam facile à accepter et à mettre en pratique, car il a été adapté à la nature des humains. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« …Allah veut pour vous la facilité et ne veut pas pour vous la difficulté… »

Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) avait pour habitude de souligner la nature facile de l'Islam en conseillant aux autres de travailler selon leurs forces et de ne pas se surcharger. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 39. Comme Allah, l'Exalté, n'a pas imposé à quiconque un devoir qu'il ne puisse supporter et accomplir, travailler selon ses forces assurera l'accomplissement de ses devoirs et obtiendra la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que dans la mesure de ses capacités… »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 13 :

« Et quand on leur dit : « Croyez comme les gens ont cru », ils répondent : « Croirons-nous comme ont cru les insensés ? » Assurément, ce sont eux qui sont les insensés, mais ils ne le savent pas. »

L'Islam invite les gens à utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), mais il est en contradiction avec l'idée d'utiliser ces bénédictions d'une

manière qui leur plaise. Il est important de comprendre qu'étant donné qu'Allah, l'Exalté, contrôle le cœur spirituel d'une personne, la demeure de la paix de l'esprit, elle n'obtiendra pas la paix de l'esprit et du corps, quelles que soient les choses de ce monde qu'elle obtient, tant qu'elle ne les utilisera pas d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Ceux qui ne comprennent pas cette vérité, observez ceux qui la comprennent et agissent comme des imbéciles – des imbéciles qui vivent leur vie en contrôlant leurs désirs au lieu de les libérer comme des animaux sauvages. Leur manque de connaissance et de compréhension fait d'eux les vrais imbéciles, car ils vivent leur vie comme des animaux, dont le seul but est de satisfaire leurs propres désirs, et par conséquent, ils ne sont soumis qu'au stress, à l'anxiété, aux troubles mentaux et aux tendances suicidaires, même s'ils ont des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

S'ils ne se repentent pas et ne s'amenderont pas, comme ceux qui ont cru et mis en pratique leur foi, leur malheur s'étendra également à l'au-delà.

C’est le plus grand perdant et le plus stupide. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 13 :

« Et quand on leur dit : « Croyez comme les gens ont cru », ils répondent : « Croirons-nous comme ont cru les insensés ? » Assurément, ce sont eux qui sont les insensés, mais ils ne le savent pas. »

Les versets principaux indiquent également une réalité qui affecte les gens depuis la nuit des temps. Chaque fois qu'une personne choisit un chemin différent de celui de son entourage, elle sera vivement critiquée, même si le chemin qu'elle choisit n'est pas mauvais. La majorité de ces critiques proviennent en fait de ses propres proches et amis. Au lieu d'adopter la sincérité et d'encourager ses proches à s'efforcer de suivre un meilleur chemin, ils préfèrent les rejoindre sur leur chemin, même si ce chemin est inférieur ou même mauvais. Un musulman qui désire en apprendre davantage sur l'islam en fera également l'expérience de la part de ses proches et amis musulmans. Mais il ne doit jamais se laisser décourager par cette réaction négative, car c'est une réaction typique, même celle des Saints Prophètes, que la paix soit sur eux,. Il doit rester constant dans son intention sincère et surmonter les critiques jusqu'à ce qu'il goûte la douceur de la foi. Cela surpasse et compense de loin toute critique qu'il pourrait rencontrer ou toute personne qu'il pourrait perdre en raison d'un changement d'attitude. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 13 :

« Et quand on leur dit : « Croyez comme les gens ont cru », ils répondent : « Croirons-nous comme ont cru les insensés ? » Assurément, ce sont eux qui sont les insensés, mais ils ne le savent pas. »

Ce verset nous met également en garde contre l'ignorance. L'ignorant supposera que satisfaire ses désirs mène à la paix de l'esprit et au succès, alors que contrôler ses désirs et utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, ne mènera pas à la paix de l'esprit ou au succès. Un musulman doit donc s'efforcer d'apprendre et d'agir selon la connaissance islamique afin de comprendre le fait qu'Allah, l'Exalté, contrôle le destin des gens dans ce monde et dans l'au-delà. Quiconque Lui obéit sincèrement trouvera la paix et le succès dans les deux mondes, même si son succès dans ce monde n'est pas évident. Alors que, ceux qui Lui désobéissent ne trouveront que la misère dans les deux mondes. La connaissance islamique permettra à l'individu de faire clairement la différence entre ces deux résultats, car il apprendra des exemples du passé qui démontrent ce fait et il lui sera accordé la capacité d'observer davantage d'exemples dans sa vie présente également. Alors que rester ignorant l'empêchera de reconnaître le bon chemin et l'encouragera à suivre aveuglément les autres comme le bétail. Ils ne distingueront pas le bien du mal, ni le succès de l'échec. Ils choisiront donc le mauvais chemin qui mène à l'échec dans les deux mondes, tout en pensant avoir choisi le bon chemin et le succès. Ils se moqueront de ceux qui ont choisi le chemin du succès,

en pensant qu'ils sont des imbéciles, alors qu'en réalité, ce sont eux les imbéciles. Chapitre 23 Al Mu'minun, versets 55-56 :

« Pensent-ils que ce que Nous leur accordons en biens et en enfants, c'est parce que Nous leur accordons rapidement de bonnes choses ? Mais ils ne s'en rendent pas compte. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 13 :

« … Assurément, ce sont eux qui sont insensés, mais ils ne le savent pas. »

En outre, la véritable croyance exige de se soumettre pratiquement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Mais celui qui ne veut que satisfaire ses désirs considérera ceux qui se contrôlent comme des imbéciles. Mais en réalité, ce sont eux les imbéciles car ils ont choisi une voie qui leur assurera de souffrir dans les deux mondes. Leur exemple est similaire à celui du patient à qui son médecin dit de suivre un régime strict. Cet imbécile ignorera les conseils du médecin car ils contredisent ses désirs. Il continuera donc son régime alimentaire malsain et souffrira par conséquent d'innombrables problèmes de santé mentale et physique, tels que le diabète, l'obésité et le manque de confiance en soi. En revanche, celui qui accepte les conseils du médecin peut être contraint de

s’opposer et d’abandonner ses désirs, mais cela le conduira à un état mental et physique bon et sain.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 13 :

« Et quand on leur dit : « Croyez comme les gens ont cru », ils répondent : « Croirons-nous comme ont cru les insensés ? » Assurément, ce sont eux qui sont les insensés, mais ils ne le savent pas. »

Cette attitude peut également affecter les musulmans qui possèdent des connaissances matérielles. Leurs connaissances matérielles les trompent en leur faisant croire qu’ils peuvent appliquer leurs connaissances matérielles et leur intellect à leur vie afin d’atteindre la bonne direction au lieu d’apprendre et d’agir selon les connaissances islamiques. Cette attitude peut également conduire à qualifier d’insensés ceux qui recherchent et mettent en pratique les connaissances islamiques. Même si les connaissances matérielles sont louables, tant qu’elles sont utilisées dans l’obéissance sincère à Allah, l’Exalté, elles ne suffiront jamais à quelqu’un pour obtenir la bonne direction. Les connaissances matérielles ne peuvent pas expliquer comment utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées pour atteindre la paix de l’esprit et du corps dans les deux mondes. Cela ne peut être atteint que par la connaissance islamique, la connaissance obtenue à partir du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Un musulman doit donc étudier et mettre en pratique à la fois les connaissances islamiques et les connaissances matérielles utiles sans abandonner aucune des deux.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 13 :

« Et quand on leur dit : « Croyez comme les gens ont cru », ils répondent : « Croirons-nous comme ont cru les insensés ? » Assurément, ce sont eux qui sont les insensés, mais ils ne le savent pas. »

Il est essentiel que les musulmans adoptent la certitude de la foi, en apprenant et en mettant en pratique les connaissances islamiques, afin d'éviter d'adopter l'attitude mentionnée dans le verset principal dont il est question. Ceux qui n'adoptent pas la certitude de la foi ne verront pas comment la mise en pratique de la foi, qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), leur sera bénéfique dans les deux mondes. La certitude de la foi permet de comprendre que les avantages obtenus en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, dans ce monde ne sont souvent pas tangibles, comme l'obtention de richesses ou d'autorité. Au contraire, ces avantages sont souvent difficiles à observer, comme la paix de l'esprit et du corps. Ce n'est que par la certitude de la foi que l'on pourra apprécier ces avantages invisibles et donc s'efforcer de les obtenir. Si l'on néglige de renforcer sa foi, on ne parviendra pas à observer ces avantages invisibles et, par conséquent, on n'obéira pas sincèrement à Allah, l'Exalté. Ils considéreront plutôt comme insensés ceux qui s'efforcent d'obéir à Allah, l'Exalté, afin d'obtenir ces avantages invisibles, même s'ils sont les insensés.

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 14-1 6

وَإِذَا لَقُوا۟ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَإِذَا خَلَوْا۟ إِلَىٰ شَيَٰطِينِهِمْ قَالُوٓا۟ إِنَّا مَعَكُمْ إِنَّمَا نَحْنُ
مُسْتَهْزِءُونَ ﴿١٤﴾

ٱللَّهُ يَسْتَهْزِئُ بِهِمْ وَيَمُدُّهُمْ فِى طُغْيَٰنِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١٥﴾

أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ٱشْتَرَوُا۟ ٱلضَّلَٰلَةَ بِٱلْهُدَىٰ فَمَا رَبِحَت تِّجَٰرَتُهُمْ وَمَا كَانُوا۟ مُهْتَدِينَ ﴿١٦﴾

« Et lorsqu'ils rencontrent ceux qui croient, ils [les hypocrites] disent : « Nous croyons » ; mais lorsqu'ils sont seuls avec leurs méchants, ils disent : « Nous sommes certes avec vous ; nous n'étions que des moqueurs. »

Mais Allah se moque d'eux et prolonge leur transgression, tandis qu'ils errent aveuglément.

Ce sont ceux qui ont acheté l'égarement en échange de la guidée ; leur transaction n'a donc apporté aucun profit, et ils n'ont pas été guidés.

Le premier verset indique qu'un signe d'hypocrisie est celui qui rappelle constamment aux autres les bonnes qualités qu'ils sont censés posséder. Les hypocrites rappelaient constamment aux Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, qu'ils étaient de fervents croyants et dévoués à la cause de l'Islam. La différence entre un bavard et un faiseur est que le premier sait bien parler des bonnes qualités qu'il est censé posséder, comme celui qui rappelle toujours aux autres qu'il fait de son mieux pour être un bon musulman, mais qui ne soutient pas ses déclarations verbales par des actes. Alors que les faiseurs parlent peu et agissent davantage. Ils n'ont pas besoin de rappeler aux autres les bonnes qualités qu'ils sont censés posséder et au lieu de parler de faire de leur mieux pour accomplir leurs devoirs envers Allah, l'Exalté, et la création, ils les accomplissent en réalité. Les bavards sont simplement paresseux car Allah, l'Exalté, ne charge pas une personne d'une tâche qu'elle ne peut supporter ou accomplir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286.

« Allah ne charge une âme que dans la mesure de ses capacités... »

Les musulmans doivent donc éviter cette attitude hypocrite en parlant moins des efforts qu'ils déploient pour accomplir leurs devoirs et en s'efforçant plutôt de les accomplir concrètement, tout comme l'ont fait les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux.

De plus, celui qui possède cette attitude est fasciné par les éloges des autres, de ce fait il est doué pour rappeler aux autres les bonnes qualités qu'il possède soi-disant et les bonnes actions qu'il a faites. Si l'on persiste dans cette attitude, on finit par faire de bonnes actions pour impressionner

les gens au lieu de les faire pour plaire à Allah, l'Exalté. Celui qui se comporte de cette manière sera averti le Jour du Jugement qu'il devra obtenir la récompense de ses bonnes actions de la part de ceux pour qui il les a faites, ce qui en réalité ne sera pas possible. Cela a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un musulman doit donc éviter cette attitude et observer constamment son intention pour s'assurer qu'il n'agit que pour plaire à Allah, l'Exalté. Un signe de cette attitude correcte est qu'il n'attendra ni n'espérera aucune gratitude ou louange de la part des gens. En fait, il s'efforcera de garder secrètes ses bonnes actions et ses qualités afin d'éviter de se faire valoir.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 14 :

« Et lorsqu'ils rencontrent ceux qui croient, ils disent : « Nous croyons » ; mais lorsqu'ils sont seuls avec leurs méchants, ils disent : « Nous sommes certes avec vous ; nous n'étions que des moqueurs. »

Ce verset met en garde contre les mauvaises fréquentations, car une personne adoptera inévitablement les caractéristiques de ses compagnons, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, subtiles ou apparentes. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5534. Il faut prouver son amour pour les vertueux en les accompagnant dans ce monde. Cela lui permettra de finir avec eux dans l'au-delà, car ils adopteront inévitablement les caractéristiques de la vertu qui mènent au Paradis. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3688.

Ce verset indique également une autre caractéristique de l'hypocrisie, à savoir le fait d'être hypocrite. C'est le fait de changer d'attitude et de discours afin de plaire à différents groupes de personnes. Ce comportement conduit toujours à la disgrâce dans les deux mondes, même si une personne en tire un avantage matériel. Les personnes mêmes qu'elle cherche à plaire finiront par la détester et tout avantage matériel qu'elle obtiendra ne deviendra pour elle qu'une source de stress et d'anxiété dans les deux mondes, même si ces conséquences ne lui sont pas évidentes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 15 :

« Mais Allah se moque d'eux et prolonge leur transgression tandis qu'ils errent aveuglément. »

Le verset 15 rappelle également aux gens que le châtiment d'Allah, l'Exalté, n'est pas toujours évident, comme être frappé par la foudre, et que le châtiment ne s'abat pas immédiatement. Il ne faut jamais se laisser tromper par cette réalité en pensant qu'on ne subira pas les conséquences de son comportement, sinon on continuera à désobéir à Allah, l'Exalté, ce qui ne fera qu'aggraver les conséquences auxquelles on devra faire face dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 16 :

« Ce sont ceux qui ont acheté l'égarement [en échange] de la guidée ; leur transaction n'a donc apporté aucun profit, et ils n'ont pas été guidés. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Le verset 16 nous avertit que ceux qui désobéissent constamment à Allah, le Très-Haut, ne feront pas la différence entre la bonne direction, qui conduit à la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes, et l'égarement, qui conduit à l'anxiété, au stress et au châtiment dans les deux mondes. S'ils ne se repentent pas sincèrement, ils continueront à vivre une vie difficile et stressante, bien qu'ils aient le monde à leurs pieds, sans se rendre compte de la source de leurs problèmes. Au lieu de cela, ils blâmeront d'autres choses pour leur vie stressante, comme leur conjoint, leurs enfants, leurs amis et leurs proches, et en conséquence, ils rompront leurs liens avec ces choses. Mais cela ne fera qu'accroître leur stress et leur anxiété dans ce monde, car ces choses ne sont pas la source de leurs problèmes. En raison de leur comportement, ils ne seront pas capables de surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans ce monde, comme la mort d'un être cher, ce qui ne fera que les plonger plus profondément dans des problèmes mentaux et physiques. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 16 :

« Ce sont ceux qui ont acheté l'égarement [en échange] de la guidée ; leur transaction n'a donc apporté aucun profit, et ils n'ont pas été guidés. »

Les musulmans doivent éviter ce résultat en évitant de désobéir à Allah, l'Exalté, par l'insincérité dans leurs intentions et leurs actions. Au contraire, ils doivent obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin qu'ils obtiennent la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 16 :

« Ce sont ceux qui ont acheté l'égarement [en échange] de la guidée ; leur transaction n'a donc apporté aucun profit, et ils n'ont pas été guidés. »

Les musulmans ont reçu deux sources de guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Ces deux

sources expliquent clairement comment utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Ceux qui ignorent l'étude et l'application de ces deux sources de guidance, même s'ils y croient, échangeront la guidance contre l'erreur, car leur ignorance les amènera à faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Comme l'indique la fin du verset 16, cette attitude mènera à l'égarement. On ne peut éviter ce résultat que si l'on s'efforce d'étudier et d'appliquer les deux sources de guidance.

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 17-18

مَثَلُهُمْ كَمَثَلِ ٱلَّذِى ٱسْتَوْقَدَ نَارًا فَلَمَّآ أَضَآءَتْ مَا حَوْلَهُۥ ذَهَبَ ٱللَّهُ بِنُورِهِمْ وَتَرَكَهُمْ فِى
ظُلُمَٰتٍ لَّا يُبْصِرُونَ ﴿١٧﴾

صُمٌّۢ بُكْمٌ عُمْىٌ فَهُمْ لَا يَرْجِعُونَ ﴿١٨﴾

« Leur exemple est celui de quelqu'un qui a allumé un feu, mais lorsque celui-ci a illuminé ce qui était autour de lui, Allah a enlevé leur lumière et les a laissés dans l'obscurité [de sorte] qu'ils ne pouvaient pas voir.

Sourds, muets et aveugles – ils ne reviendront donc pas [sur le droit chemin]."

Celui qui a allumé le feu pourrait faire référence au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), qui a allumé le feu de la foi afin d'aider l'humanité. Chapitre 14 Ibrahim, verset 1 :

« … [Voici] un Livre que Nous t'avons révélé afin que tu fasses sortir les gens des ténèbres vers la lumière, par la permission de leur Seigneur, vers le chemin du Puissant, du Digne de louange. »

Mais les non-musulmans nièrent la vérité même si elle était claire pour eux. Quant aux non-musulmans de la Mecque, comme ils ont passé toute leur vie avec le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , ils savaient qu'il n'était pas un menteur. Comme ils étaient des maîtres de la langue arabe, ils savaient que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé, sinon ils auraient produit quelque chose de semblable, prouvant ainsi qu'il n'était pas divin. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 23 :

« Et si vous avez un doute sur ce que Nous avons fait descendre sur Notre dévot, apportez alors une sourate pareille, et invoquez tous vos alliés en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »

Quant aux gens du Livre vivant à Médine, ils ont clairement reconnu la véracité du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et du Saint Coran tels qu'ils ont été décrits dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Mais même si la vérité était claire pour les deux groupes, ils la rejetèrent obstinément par peur de perdre les biens matériels qu'ils avaient acquis, tels que la richesse et le leadership. Ils craignaient que l'Islam ne les force à changer leur comportement, ce qui les empêcherait d'acquérir davantage de biens matériels, et les forcerait à utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Comme leurs désirs de gain matériel les dominaient, ils ne purent se soumettre à la vérité et choisirent plutôt de s'y opposer afin de préserver leur position sociale. C'est la raison pour laquelle la majorité des gens aisés de l'histoire furent les premiers à rejeter et à s'opposer aux Saints Prophètes, que la paix soit sur eux. En raison de leur attitude, Allah, l'Exalté, retira la lumière de la foi afin qu'ils ne puissent pas en bénéficier et permit au feu de l'Islam de rester, de sorte qu'il les détruisit. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 17 :

« …mais quand elle éclaira ce qui était autour d'eux, Allah retira leur lumière et les laissa dans l'obscurité [de sorte] qu'ils ne pouvaient pas voir. »

Chapitre 61 As Saf, versets 8-9 :

« Ils veulent éteindre la lumière d'Allah par leurs bouches, mais Allah parachèvera Sa lumière, bien que cela déplaît aux mécréants. C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la guidée et la religion de la vérité pour la manifester au-dessus de toute religion, bien que cela déplaît à ceux qui associent d'autres à Allah. »

Lorsque la lumière est retirée, l'individu ne peut pas observer son environnement. Il ne sera donc pas en mesure de faire la différence entre les choses qui lui sont bénéfiques et celles qui lui sont néfastes. Il ne sera pas non plus en mesure d'observer et de suivre le droit chemin afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. En conséquence, cette personne vivra sa vie en errant aveuglément d'un problème à l'autre, vivant une vie dénuée de paix de l'esprit, même si elle a le monde à ses pieds. Comme elle ne reconnaît ni n'accepte la vérité, elle n'utilisera pas les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela ne fera qu'accroître ses difficultés dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 17 :

« …mais quand elle éclaira ce qui les entourait, Allah ôta leur lumière et les laissa dans l'obscurité [de sorte qu']ils ne purent voir. Sourds, muets et aveugles – ils ne reviendront pas [sur le droit chemin] ».

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

La seule façon d'éviter ce résultat est d'accepter et d'agir selon la vérité de l'Islam. Cela leur permettra de faire clairement la différence entre ce qui leur est nuisible et ce qui leur est bénéfique. Cela leur permettra d'utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Cela leur apportera à leur tour la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 17-18 :

« Leur exemple est celui de celui qui a allumé un feu, mais lorsque celui-ci a illuminé ce qui l'entourait, Allah a ôté leur lumière et les a laissés dans l'obscurité [de sorte qu'ils] ne pouvaient plus voir. Sourds, muets et aveugles – ils ne reviendront pas [au droit chemin]. »

Ces versets indiquent également l'importance pour un musulman de faire bénéficier les autres par la lumière de la foi. On ne peut y parvenir qu'en représentant correctement l'islam par ses actes et ses paroles. On y parvient en étudiant et en mettant en pratique le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui). Lorsqu'un musulman ne se comporte pas de cette manière, il déforme l'islam. Manquer à son devoir de représenter correctement l'islam au reste du monde est quelque chose qu'un musulman ne pourra pas faire impunément, ni dans ce monde ni au Jour du Jugement. C'est un devoir qui incombe à chaque musulman dès qu'il accepte l'islam comme sa foi et son mode de vie.

De plus, les principaux versets montrent clairement que la seule façon d'utiliser correctement les sens et les facultés qui nous ont été accordés est de s'appuyer sur la lumière et la guidance de la foi. Lorsque la lumière de la foi est retirée, les sens deviennent aveugles et ne peuvent que nous conduire à des difficultés dans les deux mondes. Cela est tout à fait évident

à observer, même au niveau national. Lorsqu'une société abandonne la foi et minimise son importance, cela mène toujours à l'injustice et au manque de bien-être pour ses membres. Quelle que soit la qualité de la loi dans cette société , dès que les gens pensent qu'ils peuvent échapper aux autorités, ils commettent le mal afin d'obtenir un avantage matériel. Seule la crainte d'Allah, l'Exalté, qui est le résultat direct de la lumière de la foi, peut empêcher cette attitude. Sans la foi, l'individu se tournera vers ses désirs et ses préjugés et, par conséquent, il ne se comportera jamais de manière juste envers les autres. Cela entraînera la propagation de l'injustice dans la société.

De plus, lorsque les sens de l'individu deviennent aveugles, il suivra aveuglément les réseaux sociaux, la culture, la mode et la société. Ces choses deviendront pour lui des dieux, des dieux qui lui ordonneront de faire un mauvais usage des bénédictions qu'Allah, l'Exalté, lui a accordées. Il passera alors toute sa vie à essayer de plaire à ces dieux et, par conséquent, il négligera les choses qui mènent à son bonheur. Cela ne fera que nuire à son bien-être mental et physique dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 18 :

« Sourds, muets et aveugles – ils ne reviendront donc pas [sur le droit chemin] ».

En revanche, lorsqu'une personne utilise ses facultés et ses sens à la lumière de la foi, elle n'obéira à personne d'autre qu'à Allah, l'Exalté, qui ordonne et interdit seulement ce qui est le mieux pour elle. Elle possédera et obéira à un seul Dieu au lieu de plusieurs Dieux, tels que les réseaux

sociaux, la mode et la culture. Cela augmentera son bien-être mental et physique, tout comme un employé qui ne répond qu'à un seul superviseur au lieu de plusieurs. Elle utilisera ensuite les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, ce qui conduira à une plus grande paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 17-18 :

« Leur exemple est celui de celui qui a allumé un feu, mais lorsque celui-ci a illuminé ce qui l'entourait, Allah a ôté leur lumière et les a laissés dans l'obscurité [de sorte qu'ils] ne pouvaient plus voir. Sourds, muets et aveugles – ils ne reviendront pas [au droit chemin]. »

Sans la lumière de la foi, la vie de l'homme devient dénuée de sens et de but. En conséquence, il errera aveuglément dans ce monde sans comprendre son but. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

En raison de leur attitude, ils ne parviendront pas à remplir leur mission, qui consiste à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut. Cela se fait lorsque l'on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire,

comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Lorsqu'on ne parvient pas à remplir sa mission, on devient comme une invention qui ne remplit pas sa fonction première, même si elle a connu beaucoup de succès dans ce monde. En conséquence, on mènera une vie vide et dénuée de sens. S'ils ne parviennent pas à reconnaître et à accepter la vérité, alors, lorsqu'ils atteindront le Jour du Jugement, ils risquent d'être jetés, tout comme un objet qui ne remplit pas sa fonction première de création est jeté.

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 19-20

أَوْ كَصَيِّبٍ مِّنَ ٱلسَّمَآءِ فِيهِ ظُلُمَٰتٌ وَرَعْدٌ وَبَرْقٌ يَجْعَلُونَ أَصَٰبِعَهُمْ فِىٓ ءَاذَانِهِم مِّنَ ٱلصَّوَٰعِقِ حَذَرَ
ٱلْمَوْتِ وَٱللَّهُ مُحِيطٌۢ بِٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٩﴾

يَكَادُ ٱلْبَرْقُ يَخْطَفُ أَبْصَٰرَهُمْ كُلَّمَآ أَضَآءَ لَهُم مَّشَوْا۟ فِيهِ وَإِذَآ أَظْلَمَ عَلَيْهِمْ قَامُوا۟ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ
لَذَهَبَ بِسَمْعِهِمْ وَأَبْصَٰرِهِمْ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٠﴾

« Ou [c'est] comme une pluie venant du ciel, dans laquelle il y a ténèbres, tonnerre et éclairs. Ils se bouchent les oreilles, par crainte de la mort, contre le tonnerre. Mais Allah encercle les mécréants.

« L’éclair leur arrache presque la vue. Chaque fois qu’il les éclaire, ils y marchent ; mais quand l’obscurité les surprend, ils s’arrêtent. Et si Allah avait voulu, Il leur aurait peut-être enlevé l’ouïe et la vue. Allah est certes Omnipotent. »

Ces versets font référence aux hypocrites de l'époque du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), qui prétendaient accepter l'Islam afin d'obtenir des avantages matériels, comme le butin de guerre. Le tonnerre et les éclairs pourraient faire référence à l'Islam et aux responsabilités qui y sont attachées, comme l'utilisation des bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Comme les hypocrites n'aimaient pas les responsabilités de l'Islam, ils ont tenté de les ignorer, tout comme quelqu'un qui se bouche les oreilles avec ses doigts essayant d'ignorer ce qu'on lui dit. Chaque fois que de nouveaux versets du Saint Coran étaient révélés du ciel, tout comme la pluie tombe du ciel, c'était comme si la mort s'était abattue sur eux, car ces versets défiaient directement leurs désirs. Chapitre 9 At Tawbah, verset 64 :

« Les hypocrites craignent qu'une sourate ne soit révélée à leur sujet, les informant de ce qu'il y a dans leurs cœurs… »

Et chapitre 63 Al Munafiqun, verset 4 :

« …ils pensent que chaque cri est contre eux… »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 19-20 :

« …Ils se bouchent les oreilles pour se protéger du tonnerre, par crainte de la mort… La foudre leur vole presque la vue. »

Ces types de personnes peuvent tromper les autres en leur faisant croire qu'ils sont des musulmans dévoués, mais Allah, l'Exalté, les a entourés de Son savoir et de Son pouvoir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 19 :

« … Mais Allah encercle les mécréants. »

En raison de leurs mauvaises intentions, leurs bonnes actions seront vaines dans ce monde et Allah, l'Exalté, veillera à ce qu'ils soient humiliés dans les deux mondes. Chapitre 25 Al Furqan, verset 23 :

« Et Nous nous approcherons de ce qu'ils ont fait comme œuvres et les rendrons comme poussière dispersée. »

Comme ils ont accepté l'Islam en apparence, quand la lumière de l'Islam leur est montrée, ils en accomplissent les aspects faciles. Mais chaque fois qu'ils sont confrontés aux inévitables épreuves et difficultés de l'acceptation de

l’Islam, ils refusent d’avancer dans l’obéissance sincère à Allah, l’Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 20 :

« … Chaque fois que la lumière les éclaire, ils marchent ; mais quand les ténèbres les surprennent, ils s’arrêtent… »

C'est comme le musulman qui est satisfait d'Allah, l'Exalté, quand il traverse des moments de facilité, mais quand il fait face à des difficultés, il se met en colère et désobéit, comme si toutes les difficultés devaient lui être épargnées simplement parce qu'il a accepté l'Islam. Chapitre 22 Al Hajj, verset 11 :

« Parmi les gens, il en est qui adorent Allah avec une extrême arrogance. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l’épreuve le frappe, il tourne le dos. Il a perdu la vie présente et l’au-delà. Voilà quelle est la perte évidente. »

Qu'une personne soit obéissante ou non à Allah, le Très-Haut, elle sera confrontée à des épreuves et des difficultés dans ce monde, car c'est le but même de la vie dans ce monde. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Lui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action… »

L’homme est mis à l’épreuve par les moments de facilité pour voir s’il est reconnaissant envers Allah, l’Exalté, en utilisant les bénédictions qu’Il lui a accordées d’une manière qui Lui plaît. L’homme est mis à l’épreuve par les moments de difficultés pour voir s’il reste patient. Cela implique d’éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes et de rester sincèrement obéissant à Allah, l’Exalté , à tout moment. Celui qui se comporte de cette manière réussira dans toutes les situations auxquelles il est confronté. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7500. Le musulman doit s’efforcer d’apprendre et de comprendre cette vérité en adoptant la certitude de la foi. La certitude de la foi aidera le musulman à rester ferme dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. La certitude de la foi s’acquiert en étudiant et en agissant selon le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin que l’on comprenne vraiment les conséquences de rester ferme dans l’obéissance à Allah, l’Exalté, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles et les conséquences de ne pas le faire. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 19 :

« Ou [c'est] comme une pluie venant du ciel, dans laquelle il y a ténèbres, tonnerre et éclairs. Ils se bouchent les oreilles contre le tonnerre, par crainte de la mort. Mais Allah encercle les mécréants. »

Le musulman peut imiter l'attitude mentionnée dans ce verset en ignorant les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), comme s'il se bouchait les oreilles en refusant d'écouter, de comprendre et d'agir selon ces deux sources de guidance. Le musulman doit comprendre que le concept selon lequel l'ignorance est une bénédiction ne tiendra pas devant la cour d'Allah, l'Exalté. En fait, cette attitude ne tient même pas dans les situations de ce monde, car la personne qui a assumé une responsabilité, comme obtenir un permis de conduire, est obligée d'apprendre et d'agir selon les règles qui y sont attachées, comme le respect des limites de vitesse. De même, celui qui a accepté l'Islam a accepté les responsabilités qui l'accompagnent, comme la responsabilité d'apprendre et d'agir selon les deux sources de guidance. Par conséquent, ignorer les enseignements de l'Islam et ensuite prétendre à l'ignorance ne sera jamais accepté par Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. De plus, l'attitude de l'ignorant ne l'empêchera pas de faire face aux conséquences de ses actes dans ce monde ou dans l'autre. Comme l'indique la dernière partie de ce verset, il s'agit d'une réalité inévitable et

incontournable à laquelle chaque personne sera confrontée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 19 :

« … *Mais Allah encercle les mécréants. »*

En outre, l'ignorance ne mène qu'à la désobéissance à Allah, l'Exalté, car celui qui est ignorant n'a pas la connaissance nécessaire pour Lui obéir, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Par conséquent, l'ignorance des enseignements islamiques ne mène qu'à une vie misérable dans ce monde et à des difficultés dans l'autre. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 20 :

« L'éclair leur ôte presque la vue. Chaque fois qu'il les éclaire, ils y marchent ; mais quand l'obscurité les surprend, ils s'arrêtent. Et si Allah avait voulu, Il leur aurait peut-être enlevé l'ouïe et la vue. Allah est certes Omnipotent. »

Bien que ce type de personne se comporte de manière hypocrite envers Allah, l'Exalté, et ne Lui obéisse que pour le gain mondain et seulement en période de facilité, néanmoins, Allah, l'Exalté, leur accorde toujours occasion après occasion de s'amender. Il permet à leurs facultés de rester intactes afin qu'ils puissent reconnaître et accepter la bonne direction, car ils ont extérieurement accepté la lumière de la foi, contrairement à la personne mentionnée dans les versets précédents, qui a nié la lumière de la foi et en conséquence, leurs facultés et leurs sens ont été scellés. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 17-18 :

« Leur exemple est celui de celui qui a allumé un feu, mais lorsque celui-ci a illuminé ce qui l'entourait, Allah a enlevé leur lumière et les a laissés dans l'obscurité [de sorte qu'ils] ne pouvaient pas voir. Sourds, muets et aveugles – ils ne reviendront pas [au droit chemin]. »

L'homme doit donc saisir les opportunités offertes par Allah, l'Exalté, avant qu'elles ne s'épuisent. Il ne doit jamais perdre espoir en la miséricorde d'Allah, l'Exalté, quelles que soient les mauvaises actions qu'il ait pu commettre. S'il est disposé à se repentir sincèrement, alors la porte du pardon et de la miséricorde lui est grande ouverte. Le repentir sincère implique de regretter ses péchés, de promettre fermement de ne plus les commettre, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à ceux qui ont été lésés, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, et cela implique de

compenser tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens. Tout comme Allah, l'Exalté, est capable de priver une personne de ses sens et de ses facultés à cause de sa désobéissance persistante afin qu'elle continue à errer aveuglément dans ce monde, Il est capable de pardonner et de guider le pécheur s'il se repent sincèrement à Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 20 :

« La foudre leur arrache presque la vue… Et si Allah avait voulu, Il leur aurait peut-être enlevé l'ouïe et la vue. Allah est certes Omnipotent. »

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 21-22

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱعْبُدُوا۟ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمْ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾

ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلْأَرْضَ فِرَٰشًا وَٱلسَّمَآءَ بِنَآءً وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَخْرَجَ بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ رِزْقًا لَّكُمْ ۖ فَلَا تَجْعَلُوا۟ لِلَّهِ أَندَادًا وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٢﴾

« Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés, afin que vous deveniez pieux.

« C’est Lui qui a fait pour vous la terre comme couche et le ciel comme toit, et qui a fait descendre du ciel la pluie, dont il a fait pousser des fruits pour vous nourrir. N’attribuez donc pas à Allah des égaux, alors que vous savez. »

La première chose à noter est que l'Islam, contrairement à de nombreuses autres religions, est une religion pour tous, sans distinction de sexe, d'ethnie ou de toute autre barrière matérielle qui sépare les gens les uns des autres. Ce qui rend l'un supérieur à l'autre est alors mentionné dans ces versets : l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 21 :

« Ô hommes, adorez votre Seigneur, qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés… »

Et chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous vous avons fait peuples et tribus, afin que vous vous connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux d'entre vous… »

Comme le Créateur de tout est Un, cela signifie que tous sont égaux à Ses yeux et que personne n'est supérieur à un autre, sauf dans la mesure où il Lui obéit sincèrement.

L'adoration d'Allah, le Très-Haut, le Créateur de toutes choses, ne se limite pas à quelques rituels quotidiens, mensuels et annuels. Elle implique en fait de Lui obéir sincèrement dans toutes les situations et de savoir comment utiliser chaque bienfait qui nous a été accordé, ceux qui sont internes, comme la santé, et ceux qui sont externes, comme la richesse et le temps. L'une des plus grandes armes du diable est de séparer ces deux choses afin de tromper le musulman en lui faisant croire que l'adoration d'Allah, le Très-Haut, ne comprend que quelques rituels et qu'Allah, le Très-Haut, ne se soucie pas de ce que l'on fait dans nos activités quotidiennes ou de la façon dont nous utilisons les bienfaits qui nous ont été accordés.

Le fait qu'Allah, l'Exalté, a créé les gens et leur a continuellement accordé d'innombrables bienfaits est une raison suffisante pour Lui obéir sincèrement. Une personne ne doit jamais devenir l'esclave d'une autre personne, d'une personne qui est une création comme elle. Cela peut se produire lorsque l'on obéit à une autre personne dans la désobéissance à Allah, l'Exalté. Il ne faut pas non plus devenir l'esclave des inventions mondaines des gens, telles que les réseaux sociaux, la mode et la culture. Cela peut se produire lorsque l'on donne la priorité à suivre ces choses plutôt qu'à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Comme tous les gens sont égaux, on ne doit se soumettre et obéir qu'à son Créateur : Allah, l'Exalté. Celui qui a plusieurs seigneurs mènera une vie stressante et difficile, tout comme l'employé qui répond à plusieurs superviseurs. Alors que, celui qui obéit uniquement à Allah, l'Exalté, obtiendra une vie détendue et facile à vivre, car Allah, l'Exalté, n'exige pas des choses qu'une personne ne peut pas supporter et tout ce qu'Il commande ne profite qu'à la personne elle-même. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que dans la mesure de ses capacités… »

Et chapitre 39 Az Zumar, verset 29 :

« Allah propose un exemple : un homme [c'est-à-dire un esclave] appartenant à des partenaires querelleurs et un autre appartenant exclusivement à un seul homme, sont-ils égaux en comparaison ? Louange à Allah ! Mais la plupart d'entre eux ne le savent pas. »

Lorsque l'on se soumet uniquement à Allah, l'Exalté, et que l'on Lui obéit, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), on adoptera le chemin de la droiture qui mène à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 21 :

« Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés, afin que vous deveniez pieux. »

Et le chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Les gens du passé sont mentionnés dans les principaux versets, de sorte que l'on est encouragé à observer les gens qui les ont précédés, les choix qu'ils ont faits, c'est-à-dire s'ils devaient obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ou non, et les conséquences de leurs choix. Cela suffit à lui seul à comprendre que le bien-être, la paix et le succès dans les deux mondes ne résident que dans l'adoption de la droiture qui implique l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 21 :

« Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés, afin que vous deveniez pieux. »

Le fait de mentionner les gens du passé, associé au commandement d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, rappelle également aux gens de ne pas adopter de vœux pieux. Cela peut se produire lorsque l'on compte sur la piété de son ancêtre pieux en espérant qu'il lui sera égalé d'une manière ou d'une autre au Jour du Jugement. En ordonnant à tous les gens de Lui obéir sincèrement, Allah, l'Exalté, a éliminé cette croyance fausse et erronée. Chaque personne sera tenue responsable de ses actes et doit donc s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, afin qu'elle aussi adopte la droiture comme ses ancêtres pieux. Chapitre 53 An Najm, verset 39 :

« Et il n'y a pour l'homme que le bien pour lequel il s'efforce. »

Comme le dit le hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 2451, un musulman ne peut devenir vertueux que s'il évite une chose licite par crainte que cela ne le conduise à quelque chose d'illicite. Ce hadith suffit à éliminer l'attitude stupide selon laquelle tant qu'une chose est licite, on peut et doit la faire. Il est important de comprendre que le fait qu'on soit autorisé à faire une action particulière ne signifie pas qu'on doit la faire. Par exemple, trop manger n'est pas considéré comme un péché en Islam, mais une personne sage ne mangera pas trop car cela conduit à de nombreux problèmes de santé. La grande majorité des péchés que les gens commettent proviennent d'actions licites. Par exemple, la médisance et la calomnie résultent souvent de paroles vaines, paroles qui sont licites en Islam. Les gens tombent souvent dans une vie de crime lorsqu'ils se lient d'amitié avec certaines personnes. Se lier d'amitié avec ce type de personnes n'est pas un péché, mais cela peut en conduire à de nombreux. Il est facile pour une personne de gaspiller ses bénédictions, comme sa richesse, lorsqu'elle les utilise pour des choses licites mais inutiles. Les exemples de la façon dont une chose licite peut conduire à des choses illicites sont pratiquement infinis. Par conséquent, les musulmans doivent éviter ce piège en s'efforçant de remplir leurs besoins et leurs responsabilités autant que possible. Cela leur permettra de minimiser les interactions avec les choses licites qui pourraient potentiellement les conduire à des choses illicites.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 22 :

« *[Celui] qui a fait pour vous la terre comme un lit [étendu] et le ciel comme un toit, et qui a fait descendre du ciel la pluie, et en a fait sortir des fruits pour vous nourrir… »*

Lorsque l'on observe les systèmes parfaitement équilibrés au sein des cieux et de la terre, tels que la distance parfaite entre le soleil et la terre, le cycle de l'eau qui assure à la création l'obtention d'une eau potable et de l'eau nécessaire à la croissance des cultures , la densité parfaite des océans et des mers, de sorte que les navires peuvent naviguer dessus tandis que la vie marine prospère en leur sein, la structure parfaite de la terre, par laquelle des bâtiments peuvent être construits sur elle tandis que des cultures et des plantes faibles peuvent jaillir de l'intérieur, et bien d'autres systèmes, on se rendra compte que ces systèmes parfaitement équilibrés ne peuvent pas se produire au hasard. Il ne peut pas non plus y avoir plusieurs dieux, car chacun désirerait quelque chose de différent, ce qui conduirait au chaos dans ces systèmes parfaitement équilibrés au sein des cieux et de la terre. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire dans les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés… »

Quand on réfléchit sincèrement à ces systèmes parfaitement équilibrés dans les cieux et la terre avec un esprit ouvert, on n'a d'autre choix que d'admettre l'unicité d'Allah, l'Exalté. Cela a été indiqué à la fin du verset 22. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 22 :

« … *N’attribuez donc pas à Allah des égaux, alors que vous savez. »*

Mais comme l’admission de cette vérité remet directement en cause le mode de vie de nombreuses personnes, qui consiste à utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à leur plaire, elles associent des partenaires à Allah, l’Exalté, soit directement en adorant de fausses divinités, soit indirectement en obéissant à leurs propres désirs ou à ceux des autres, tels que la société, la mode et la culture. Mais cela ne les conduit que sur le chemin de la misère, du stress et de l’anxiété dans les deux mondes, car les choses matérielles qu’elles obtiennent par leur comportement deviennent une source de stress pour elles, comme leur famille, leur richesse, leur carrière et leurs affaires. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Par conséquent, les musulmans doivent éviter d'associer des choses à Allah, l'Exalté, directement ou indirectement, en obéissant et en suivant des choses qui conduisent à négliger l'obéissance à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 23-24

وَإِن كُنتُمْ فِي رَيْبٍ مِّمَّا نَزَّلْنَا عَلَىٰ عَبْدِنَا فَأْتُوا بِسُورَةٍ مِّن مِّثْلِهِ ۦ وَٱدْعُوا شُهَدَآءَكُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٢٣﴾

فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا وَلَن تَفْعَلُوا فَٱتَّقُوا ٱلنَّارَ ٱلَّتِى وَقُودُهَا ٱلنَّاسُ وَٱلْحِجَارَةُ ۖ أُعِدَّتْ لِلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٤﴾

« Et si vous doutez de ce que Nous avons fait descendre sur Notre Serviteur, alors produisez une sourate pareille, et appelez vos témoins en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques.

Mais si vous n'y parvenez pas – et vous n'y parviendrez jamais – craignez alors le Feu dont le combustible sera les hommes et les pierres, préparé pour les mécréants.

En règle générale, la racine du doute est l'ignorance. Si l'on n'apprend pas et ne met pas en pratique le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), on se retrouve avec une foi faible. La foi faible conduit à douter des promesses et des menaces d'Allah, l'Exalté, et par conséquent , on ne s'efforce pas d'obtenir Ses promesses ni d'éviter Ses menaces, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Les bien guidés évitent le doute en apprenant et en mettant en pratique la connaissance islamique. Cela a été indiqué dans les versets précédents de ce chapitre. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 2-5 :

« Voilà le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, un guide pour ceux qui croient à Allah, qui croient au Mystère, accomplissent la Salat, dépensent de ce que Nous leur avons attribué, et qui croient à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi, et qui sont certains de l'au-delà. Ceux-là sont sur la bonne voie venant de leur Seigneur, et ce sont eux qui réussissent. »

Il est important de noter qu'il existe une grande différence entre celui qui possède une foi solide et celui qui est simplement obstiné dans sa foi. Le premier apprend et met en pratique la science islamique et améliore son comportement et ses actions au fil du temps afin d'accroître son obéissance sincère à Allah, l'Exalté. En revanche, le musulman obstiné ignore la science islamique et imite aveuglément les autres. Comme il évite d'apprendre et de mettre en pratique la science islamique, il n'améliorera pas son comportement et ses actions au fil du temps et dans les situations difficiles, il lui sera extrêmement difficile de rester patient, même s'il parvient à conserver sa foi. Il faut éviter l'entêtement, qui est enraciné dans l'imitation aveugle, et adopter plutôt la certitude de la foi en apprenant et en mettant en

pratique la science islamique. Cela lui permettra de rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en toutes circonstances et loin de tout doute qui pourrait corrompre sa foi.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 23 :

« *Et si vous doutez de ce que Nous avons fait descendre [le Coran] sur Notre Serviteur [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui]… »*

Français La chose suivante à noter est que le rang le plus élevé qu'une personne puisse atteindre est d'être un serviteur dévoué d'Allah, l'Exalté. S'il existait un rang plus élevé que celui-ci, Allah, l'Exalté, aurait appelé le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), selon ce rang. La prophétie elle-même est enracinée dans le service d'Allah, l'Exalté. C'est la raison même pour laquelle le rang de Prophète est si élevé et noble. Il faut donc éviter les rangs mondains, qui sont instables par nature et ne conduisent qu'à des tensions et des problèmes dans les deux mondes. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que le désir de richesse et de statut social est plus mortel pour la foi que deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons. Celui qui se comporte de cette manière ignorera l'obéissance à Allah, l'Exalté, et par conséquent, il mènera une vie difficile dans les deux mondes, même s'il a le monde à ses pieds. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Au contraire, il faut s'efforcer d'atteindre le rang le plus élevé possible en devenant un serviteur sincère d'Allah, l'Exalté. Cela ne peut être atteint que si l'on suit pratiquement les traces du plus grand serviteur d'Allah, l'Exalté : le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés… » »

Comme le service d'Allah, l'Exalté, protège l'individu de devenir un serviteur et un esclave de toutes les autres choses, telles que les médias sociaux, la mode, la culture et les gens, l'individu atteindra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Les Arabes non musulmans étant passés maîtres dans la langue arabe, Allah, l'Exalté, leur a lancé un défi permanent, et par extension à toute l'humanité, de produire un chapitre semblable au Saint Coran afin de prouver que son origine n'est pas divine. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 23-24 :

« Et si vous doutez de ce que Nous avons fait descendre [le Coran] sur Notre serviteur [le prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], alors produisez une sourate pareille, et appelez vos témoins [partisans] en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. Mais si vous ne le faites pas – et vous ne pourrez jamais… »

Ce défi n'est pas seulement de produire des versets qui correspondent au style rythmique du Saint Coran, mais de produire des versets et un chapitre qui correspondent à chaque aspect du Saint Coran, comme sa nature globale, sa capacité à être appliquée à chaque situation, en tout lieu et à tout moment, sa capacité à être comprise et appliquée par des personnes ignorantes et bien informées, sa capacité à fournir des conseils pratiques qui peuvent être facilement appliqués dans la vie de chacun au lieu de présenter des concepts qui semblent utiles mais qui ne peuvent pas être appliqués pratiquement.

En résumé, en étudiant le Saint Coran, on se rend compte qu'il contient différents niveaux de connaissance à travers des significations à la fois évidentes et subtiles. Chapitre 11 Hud, verset 1 :

« … [Ceci est] un Livre dont les versets sont perfectionnés puis présentés en détail par [quelqu'un qui est] Sage et Conscient. »

Les expressions du Saint Coran sont incomparables et ses significations sont expliquées de manière simple. Ses mots et ses versets sont extrêmement éloquents et aucun autre livre ne peut le surpasser. Le Saint Coran évoque en détail l'histoire des nations précédentes, même si le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'était pas instruit en histoire. Il ordonne tout bien et interdit tout mal, ceux qui affectent un individu et ceux qui affectent la société entière, afin que la justice, la sécurité et la paix se répandent dans chaque foyer et communauté. Le Saint Coran évite les exagérations, les mensonges ou toute fausseté, contrairement à la poésie, aux histoires et aux fables. Tous les versets sont bénéfiques et peuvent être appliqués pratiquement à la vie de chacun. Même lorsque la même histoire est répétée dans le Saint Coran, différentes leçons importantes sont mises en évidence. Contrairement à tous les autres livres, le Saint Coran n'ennuie pas une personne lorsqu'il est étudié à plusieurs reprises. Le Saint Coran fournit des promesses et des avertissements et les soutient par des preuves indéniables et claires. Lorsque le Saint Coran aborde un sujet qui peut paraître abstrait, comme l'adoption de la patience, il propose toujours une manière simple et pratique de l'appliquer dans sa vie. Il encourage les gens à accomplir le but de leur création, qui implique une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, garantissant ainsi qu'ils obtiennent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Il rend le droit chemin évident et attrayant pour celui qui désire la paix de l'esprit et le succès réel dans les deux mondes. La connaissance du Saint Coran est intemporelle car elle peut être appliquée à toutes les sociétés et à toutes les époques. C'est un remède à toutes les difficultés émotionnelles, économiques et physiques lorsqu'il est

compris et appliqué correctement. Il fournit la solution à tous les problèmes auxquels un individu ou une société entière peut être confronté. Il suffit d'observer l'histoire et de voir comment les sociétés qui ont correctement mis en œuvre les enseignements du Saint Coran ont bénéficié de ses enseignements globaux et intemporels. Des siècles ont passé et pourtant pas une seule lettre n'a été modifiée dans le Saint Coran, car Allah, l'Exalté, a promis de le préserver. Aucun autre livre dans l'histoire ne possède cette qualité. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« C'est Nous qui avons fait descendre le message [le Coran], et Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a décrit les problèmes fondamentaux rencontrés au sein d'une communauté et a détaillé le remède pratique à chacun d'eux. En corrigeant les problèmes fondamentaux, les innombrables problèmes secondaires qui en découlent seront automatiquement corrigés. C'est ainsi que le Saint Coran a abordé toutes les choses dont une personne et une société ont besoin pour réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« …Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose… »

C'est le plus grand miracle intemporel qu'Allah, l'Exalté, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais seuls ceux qui recherchent et agissent selon la vérité en bénéficieront, tandis que ceux qui recherchent leurs désirs et en choisissent les éléments ne connaîtront que des pertes dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, versets 23-24 :

« Et si vous doutez de ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, alors produisez une sourate pareille, et appelez vos témoins en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. Mais si vous ne le faites pas – et vous ne le pourrez jamais – craignez alors le Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, préparé pour les mécréants. »

Allah, le Très-Haut, a menacé spécifiquement les non-musulmans de la Mecque et les gens du Livre du feu de l'Enfer, car ils étaient certains de l'origine du Saint Coran et de la véracité du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Les non-musulmans de la Mecque étaient des maîtres de la langue arabe et reconnaissaient clairement son origine divine car ils ne

pouvaient égaler un seul verset du Saint Coran et comme ils avaient passé leur vie avec le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ils savaient qu'il possédait le caractère d'un Saint Prophète (sur eux la paix et le salut). Les gens du Livre de Médine ont reconnu le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et le Saint Coran car ils en avaient parlé en détail dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

La seule chose qui empêchait les deux groupes d'accepter la vérité était leur amour pour les biens matériels qu'ils avaient acquis en suivant leurs propres désirs, comme la richesse et le statut social. Ils comprenaient que se soumettre à Allah, l'Exalté, par l'islam signifiait qu'ils devaient se comporter et utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées d'une manière qui Lui plaisait. Comme leurs désirs pour les biens matériels étaient trop forts, ils rejetèrent l'islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 24 :

« … *Craignez donc le Feu dont l'aliment sera les hommes et les pierres, préparé pour les mécréants. »*

En général, le feu est la demeure des mécréants car ils n'ont pas accompli le but de leur création. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Tout comme un objet qui ne parvient pas à remplir le but de sa création est qualifié d'échec et est jeté, de même l'invention appelée humaine sera jetée le Jour du Jugement si elle ne parvient pas à remplir le but de sa création.

Chapitre 2 - Al Baqarah, Verset 25

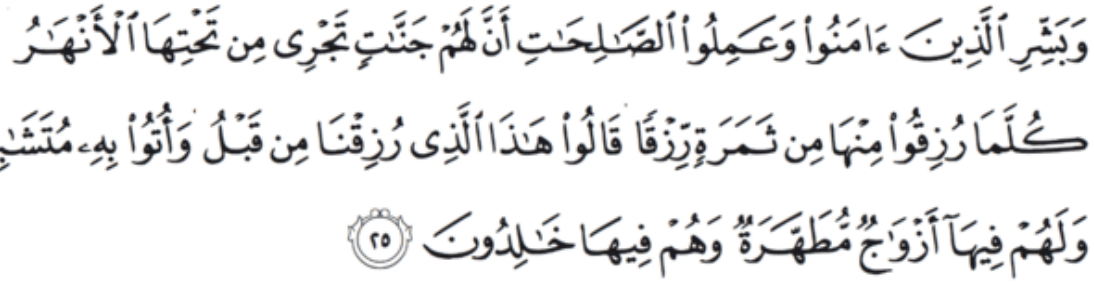
وَبَشِّرِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ أَنَّ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ
كُلَّمَا رُزِقُوا۟ مِنْهَا مِن ثَمَرَةٍ رِّزْقًا قَالُوا۟ هَٰذَا ٱلَّذِى رُزِقْنَا مِن قَبْلُ وَأُتُوا۟ بِهِۦ مُتَشَٰبِهًا
وَلَهُمْ فِيهَآ أَزْوَٰجٌ مُّطَهَّرَةٌ وَهُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٥﴾

« Et annonce à ceux qui croient et font de bonnes œuvres qu'ils auront des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Et quand on leur en donnera des fruits, ils diront : « Voilà ce dont nous étions auparavant pourvus. » Et cela leur sera donné à l'identique. Et ils y auront des épouses purifiées, et ils y demeureront éternellement. »

Ce verset équilibre les versets précédents qui menacent de châtiment les arrogants et les désobéissants. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 23-24 :

« Et si vous doutez de ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, alors produisez une sourate pareille, et appelez vos témoins en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. Mais si vous ne le faites pas – et vous ne le pourrez jamais – craignez alors le Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, préparé pour les mécréants. »

Il est important pour les musulmans de trouver un équilibre entre la peur du châtiment, qui aide à éviter les péchés, et l'espoir de la miséricorde divine, qui encourage à accomplir de bonnes actions. Être trop extrême d'un côté ou de l'autre peut conduire à l'égarement. Celui qui craint excessivement, ce qui est très rare de nos jours, peut conduire à abandonner la miséricorde d'Allah, l'Exalté. Celui qui espère en la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, d'une manière déséquilibrée, adoptera un vœu pieux. Cela implique de persister dans Sa désobéissance tout en croyant qu'on sera pardonné. Comme l'indique un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459, le vœu pieux n'a aucune valeur en Islam. Il faut trouver un équilibre entre les deux afin de rester sur le droit chemin.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 25 :

« Et annonce la bonne nouvelle à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres… »

Il faut également noter que les bonnes nouvelles ne sont utiles qu'à ceux qui les mettent en pratique, tout comme les avertissements ne sont utiles qu'à ceux qui les mettent en pratique, comme les panneaux de signalisation routière. La mise en pratique de ces bonnes nouvelles est ensuite mentionnée dans les principaux versets, ce qui implique l'adoption d'une véritable croyance qui est prouvée concrètement, par l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

Ce verset, comme d'innombrables autres, montre clairement que la foi intérieure n'est pas suffisante pour conduire quelqu'un à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes, à moins qu'elle ne soit soutenue par des actions physiques, sous la forme d'une obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Séparer la croyance des actes est l'une des plus grandes ruses du diable. Il convainc les musulmans que le simple fait de croire en l'islam suffit pour obtenir le salut dans les deux mondes. Se comporter de cette manière est l'une des principales raisons pour lesquelles les musulmans ne parviennent pas à obtenir la paix de l'esprit, même s'ils croient en la vérité. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 25 :

« Et annonce à ceux qui croient et font de bonnes œuvres qu'ils auront des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Et quand on leur en donnera des fruits, ils diront : « Voilà ce dont nous étions auparavant pourvus. » Et cela leur sera donné en pareilles circonstances… »

Le « avant » pourrait faire référence aux fruits qu'ils ont mangés durant leur vie sur Terre. Les fruits du Paradis peuvent ressembler aux fruits de ce monde, mais leur bon goût sera bien meilleur. Le « avant » pourrait également faire référence au fait de se voir offrir les mêmes fruits au Paradis. Il fait partie de la nature humaine de s'ennuyer ou de se lasser des choses lorsqu'elles sont répétées. Mais cela ne se produira pas au Paradis. Les expériences répétées au Paradis auront toujours une nuance de plaisir

nouvelle et différente qui continuera à se produire pour toujours. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 25 :

« …et ils y demeureront éternellement. »

La compréhension de cette réalité devrait encourager le musulman à aspirer au Paradis. Comme l'indique le début du verset principal, cela ne peut se faire que par l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

Bien que la véritable perception du Paradis soit au-delà de la compréhension des gens, Allah, l'Exalté, mentionne certaines choses du Paradis, comme les fruits, que les gens peuvent, dans une certaine mesure, comprendre afin d'accroître leurs efforts pour obtenir le Paradis. Il serait difficile pour de nombreux musulmans de lutter pour quelque chose qu'ils ne peuvent pas du tout comprendre. De plus, le Saint Coran mentionne délibérément des choses qui peuvent être facilement comprises par tous, quelles que soient les différences entre eux, comme leur classe sociale. C'est l'une des sagesses profondes du Saint Coran car il discute toujours des choses en fonction du niveau et de la compréhension de l'auditeur universel.

Enfin, le fait que l'au-delà soit éternel rappelle aux musulmans que ce monde est temporaire. Une personne sage ne doit pas sacrifier l'éternité au profit d'un plaisir passager et temporaire. Cela ne signifie pas qu'elle doit abandonner ce monde. Au contraire, elle doit chercher à obtenir la paix de l'esprit dans le moment qu'elle passe dans ce monde et dans l'au-delà éternel également, en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté. Chapitre 10 Yunus, verset 45 :

« Et le jour où Il les rassemblera, ce sera comme s'ils n'étaient restés [dans le monde] qu'une heure du jour… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 25 :

« …Et ils y auront des épouses purifiées… »

Allah, l'Exalté, accordera des épouses purifiées aux gens du Paradis afin qu'ils trouvent le réconfort et la paix avec elles. Celui qui désire cette bénédiction particulière doit chercher à trouver une épouse dans ce monde qui le guide vers l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. C'est la raison pour laquelle le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti les musulmans de se marier pour des raisons de piété, c'est-à-dire pour savoir dans quelle mesure ils obéissent sincèrement à Allah, l'Exalté, et non uniquement et principalement pour des raisons mondaines telles que la richesse, la lignée ou la beauté, sinon ils ne trouveront que des

pertes. Cela a été discuté dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5090. En termes simples, une épouse vertueuse dans ce monde encouragera l'individu à trouver l'épouse purifiée dans l'au-delà.

De plus, une épouse purifiée ne sera accordée qu'à celui qui est purifié. Cela indique qu'il faut s'efforcer de purifier tous les aspects de son caractère. Il doit purifier son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté, et par conséquent, ne pas désirer ni espérer aucune sorte de gratitude de la part des gens. Il doit purifier son discours afin de dire ce qui est bien ou de rester silencieux. Il doit purifier ses actions en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Et il doit purifier son caractère en remplaçant ses traits négatifs par des traits positifs discutés dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Celui qui s'efforce de se purifier de cette manière obtiendra un cœur spirituel purifié. Cela conduit à la sécurité et à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et le chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne, mais seulement à celui qui viendra à Allah avec un cœur sain. »

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 26-27

۞ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَسۡتَحۡيِۦٓ أَن يَضۡرِبَ مَثَلٗا مَّا بَعُوضَةٗ فَمَا فَوۡقَهَاۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ
فَيَعۡلَمُونَ أَنَّهُ ٱلۡحَقُّ مِن رَّبِّهِمۡۖ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ فَيَقُولُونَ مَاذَآ أَرَادَ ٱللَّهُ بِهَٰذَا
مَثَلٗاۘ يُضِلُّ بِهِۦ كَثِيرٗا وَيَهۡدِي بِهِۦ كَثِيرٗاۚ وَمَا يُضِلُّ بِهِۦٓ إِلَّا ٱلۡفَٰسِقِينَ ٢٦

ٱلَّذِينَ يَنقُضُونَ عَهۡدَ ٱللَّهِ مِنۢ بَعۡدِ مِيثَٰقِهِۦۚ وَيَقۡطَعُونَ مَآ أَمَرَ ٱللَّهُ بِهِۦٓ أَن يُوصَلَ
وَيُفۡسِدُونَ فِي ٱلۡأَرۡضِۚ أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡخَٰسِرُونَ ٢٧

« Allah ne craint pas de citer en parabole un moustique ou quelque chose de plus petit que lui. Et ceux qui croient savent que c'est la vérité venant de leur Seigneur. Et ceux qui ne croient pas disent : « Qu'a voulu Allah par ce parabole ? » Par là, Il égare beaucoup de gens et guide beaucoup de gens. Et Il n'égare que les pervers.

« Ceux qui rompent le pacte d'Allah après l'avoir contracté, qui rompent ce qu'Allah a ordonné d'assembler, et qui sèment la corruption sur la terre, voilà ceux-là les perdants. »

C’est une grande miséricorde d’Allah, le Très-Haut, envers l’humanité qu’Il ne considère pas comme indigne de Sa dignité infinie d’enseigner aux hommes selon leurs capacités et leur compréhension très limitées. Il faut adopter cette attitude divine en fonction de son niveau créé. Il ne faut jamais hésiter à faire tout ce qui est lié à ce qui est bon et bénéfique, comme rechercher la connaissance ou conseiller les autres sur ce qui est bon et les mettre en garde contre ce qui est mauvais, conformément aux convenances et aux bonnes manières enseignées par l’Islam. Il ne faut jamais confondre timidité et faiblesse. La timidité n’empêche pas de faire ce qui est bien, alors que la faiblesse le fait.

En outre, l’une des grandes qualités du Saint Coran est que par son intermédiaire, Allah, l’Exalté, enseigne d’une manière qui est facile à comprendre et à appliquer dans la vie de tous, quel que soit le niveau de compréhension ou de connaissance qu’ils possèdent. Ces enseignements sont intemporels car ils peuvent être appliqués à tout moment et par tous, jusqu’à la fin des temps. C’est l’un des miracles indiquant l’origine divine du Saint Coran. C’est ce miracle que comprennent les croyants, ceux qui abordent le Saint Coran avec un esprit ouvert, prêts à accepter ses conseils, sachant qu’ils sont meilleurs pour eux même s’ils contredisent leurs désirs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 26 :

« En vérité, Allah ne craint pas de citer en exemple un moustique ou quelque chose de plus petit que lui. Et ceux qui croient savent que c’est la vérité venant de leur Seigneur… »

Mais ceux qui ne peuvent pas supporter de se soumettre à une autorité supérieure et de vivre selon un code de conduite qui convient à l'humanité, car cela contredit leurs désirs, ne comprendront pas ce miracle du Saint Coran et se demanderont plutôt comment Allah, l'Exalté, étant le Seigneur des mondes, peut parler de choses aussi petites et insignifiantes, comme un moustique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 26 :

« … *Quant à ceux qui ne croient pas, ils disent : « Qu'a voulu Allah par là comme exemple ? »… »*

Ils ne comprennent pas que toute la création est semblable à la taille d'un moustique pour Allah, l'Exalté, donc cela ne fait aucune différence s'Il parle de quelque chose de grande taille, comme le Soleil, ou de quelque chose de petit, comme un moustique.

Le fait de ne pas comprendre ce miracle du Saint Coran amène ceux qui ne souhaitent rien d'autre que poursuivre et satisfaire leurs désirs à s'en détourner. Alors qu'ils choisissent de se détourner de la vérité du Saint Coran et de ses enseignements simples mais profonds, Allah, l'Exalté, leur permet de s'en détourner et les laisse errer aveuglément dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 26 :

« …Par cela, Il égare beaucoup de gens et par cela, Il guide beaucoup de gens. Et Il n'égare que les rebelles. »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 115 :

« Si quelqu'un s'oppose au Messager, après que la bonne voie lui a été indiquée, et suit un chemin autre que celui des croyants, Nous le laisserons sur le chemin qu'il a choisi et le brûlerons dans l'Enfer, une destination funeste. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 26 :

« …Par cela, Il égare beaucoup de gens et par cela, Il guide beaucoup de gens. Et Il n'égare que les rebelles. »

Mais comme l'indique ce verset, ceux qui comprennent ce miracle du Saint Coran et l'abordent avec un esprit ouvert, prêts à se soumettre à ses enseignements, sachant que c'est le meilleur pour eux, seront guidés vers la compréhension et l'action selon ses enseignements afin qu'ils utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon la meilleure de ses œuvres. »

Il est important de noter que la compréhension de ce miracle du Saint Coran nécessite une foi solide. Cela n'est possible que si l'on s'efforce d'apprendre et d'agir selon le Saint Coran afin de pouvoir apprécier sa nature miraculeuse. L'ignorance empêchera l'individu de comprendre ce miracle du Saint Coran et par conséquent l'empêchera de l'apprendre et d'agir selon lui.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 26-27 :

« … Par cela, Il égare beaucoup de gens et par cela Il guide beaucoup de gens. Et Il n'égare que les pervers, qui rompent le pacte qu'Allah a contracté, qui rompent ce qu'Allah a ordonné d'unir et qui sèment la corruption sur terre… »

Si l'on n'accepte pas et n'applique pas les enseignements du Saint Coran, on risque de mal utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés. Allah, le Très-Haut, a ordonné que les bienfaits qui nous ont été accordés soient utilisés de manière à plaire à Dieu. En fait, l'utilisation de ces bienfaits de manière appropriée était l'engagement pris par toute l'humanité avant qu'elle ne soit envoyée sur cette Terre, car c'est un aspect important de l'acceptation d'Allah, le Très-Haut, comme Seigneur. Chapitre 7 Al A'raf, verset 172 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur prit des descendants des hommes, de leurs reins, leurs descendants et les fit témoigner d'eux-mêmes, [leur disant] : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils dirent : « Oui, nous avons témoigné. » [Ceci], afin que vous ne disiez pas, au Jour de la Résurrection : « Nous n'en étions pas conscients. »

Celui qui aborde le Saint Coran avec un esprit ouvert, disposé à accepter des preuves claires et à se soumettre à ses enseignements, même si elles contredisent ses désirs, fera réapparaître cette alliance, profondément

ancrée dans l'âme humaine, afin qu'il soit convaincu de la véracité de l'Islam. Chapitre 41 Fussilat, verset 53 :

« Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est la vérité… »

Il est important de noter que chaque musulman a repris ce pacte avec Allah, l'Exalté, de Lui obéir sincèrement, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, lorsqu'il a accepté l'Islam comme sa foi. Ne pas se comporter de cette manière les amènerait à rompre ce pacte. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 26-27 :

« …Par cela, Il égare beaucoup de gens et par cela, Il guide beaucoup de gens. Et Il n'égare que les pervers, qui violent le pacte d'Allah après l'avoir contracté… »

Lorsque l'on rompt le pacte d'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, on ne peut que violer les liens que l'on a avec les autres, comme les parents, les amis, les employés, les employeurs, les voisins, etc. C'est la crainte d'Allah, le Très-Haut, et le respect du pacte pris avec Lui qui empêchent les gens de faire du tort aux autres. Le gouvernement ne peut aller plus loin dans la prévention des crimes. La justice et la paix ne peuvent régner au sein d'une société que lorsque la crainte d'Allah, le Très-Haut, est présente. Cela garantit que l'on ne fait pas de tort aux autres et les encourage au

contraire à exercer leurs droits conformément aux enseignements de l'Islam. Cette réalité est tout à fait évidente lorsque l'on observe les sociétés qui ont abandonné la foi et celles qui, dans l'histoire, ont mis en œuvre les enseignements de l'Islam et ont eu la crainte d'Allah, le Très-Haut. Lorsque les liens entre les personnes, les familles, les communautés et les nations ne sont pas correctement entretenus, cela affecte tous les niveaux d'interaction humaine, tels que les niveaux financier, politique et social. Le résultat est la propagation de la corruption à l'échelle mondiale. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 26-27 :

« …Par cela, Il égare beaucoup de gens et par cela, Il guide beaucoup de gens. Et Il n'égare que les rebelles. « Ceux qui rompent le pacte d'Allah après l'avoir contracté, qui rompent ce qu'Allah a ordonné d'assembler, et qui sèment la corruption sur terre… »

Ceux qui ne respectent pas l'engagement d'Allah, l'Exalté, détruiront les relations qu'ils ont avec les gens et répandront la corruption au sein de la communauté. Ce résultat n'affecte pas Allah, l'Exalté. Il ne fait que retomber sur les coupables, car il les conduit à des ennuis, au stress, aux difficultés et à la perte dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 27 :

« …Ce sont eux qui sont les perdants. »

Et chapitre 30 Ar Rum, verset 41 :

« La corruption est apparue sur terre et sur mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs mains. Ainsi, Il [Allah] leur fera goûter une partie de ce qu'ils ont fait, afin qu'ils reviennent peut-être à la droiture. »

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 28-29

كَيْفَ تَكْفُرُونَ بِٱللَّهِ وَكُنتُمْ أَمْوَٰتًا فَأَحْيَٰكُمْ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ ثُمَّ
إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٢٨﴾

هُوَ ٱلَّذِى خَلَقَ لَكُم مَّا فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا ثُمَّ ٱسْتَوَىٰٓ إِلَى ٱلسَّمَآءِ فَسَوَّىٰهُنَّ سَبْعَ
سَمَٰوَٰتٍ وَهُوَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٢٩﴾

« Comment pouvez-vous ne pas croire en Allah alors que vous étiez sans vie et qu'Il vous a fait revivre ; puis Il vous fera mourir, puis Il vous fera revivre, et puis c'est vers Lui que vous serez ramenés.

C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre. Puis Il s'est dirigé vers les cieux et en a fait sept. Et Il est Omniscient.

La première chose à noter est que la véritable croyance en Allah, l'Exalté, implique une croyance intérieure soutenue par des actes physiques d'obéissance. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En fait, comme l'indiquent les principaux versets, cette obéissance est la raison pour laquelle Allah, l'Exalté, a accordé la vie aux humains. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 28 :

« Comment peux-tu ne pas croire en Allah alors que tu étais sans vie et qu'Il t'a ramené à la vie… »

Et chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Il est important de noter que les non-musulmans de La Mecque et les gens du Livre de Médine, les deux premiers groupes auxquels le Saint Coran s'adressait, croyaient en Allah, l'Exalté. Mais comme ils Lui associaient des choses et Lui attribuaient des partenaires, comme des idoles ou en accordant aux savants le pouvoir de dicter les règles et les prescriptions de la foi, ils étaient qualifiés de mécréants dans ce verset. Cela indique que la véritable croyance réside uniquement dans l'obéissance sincère et le suivi des deux sources de guidance : le Saint Coran et les traditions du Saint

Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Tout écart par rapport à cela conduit à l'égarement et même à la mécréance. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti que toute chose qui n'est pas enracinée dans l'islam est rejetée par Allah, l'Exalté. Cela a été discuté dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606 . Il faut donc éviter les actions qui ne sont pas enracinées dans les deux sources de guidance, même si elles sont de bonnes actions, et plutôt concentrer tous ses efforts sur l'apprentissage et l'action sur les deux sources de guidance, car la paix de l'esprit et le succès ne résident que dans cela. Chapitre 3 Alee Imran, verset 132 :

« Et obéissez à Allah et au Messager, afin que vous obteniez miséricorde. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 28 :

« …tu étais sans vie et Il t'a ramené à la vie… »

Le temps que l'on passe sur Terre est très limité et inconnu. Il faut donc profiter de chaque opportunité et de chaque bénédiction qui nous sont accordées afin d'obtenir la paix de l'esprit et du corps dans ce monde, qui est la plus grande bénédiction terrestre que l'on puisse obtenir, ainsi que la paix de l'esprit et le succès dans l'au-delà. Cela ne peut être obtenu que par l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, le Créateur de toutes choses. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais si l'on néglige son but et choisit plutôt de mal utiliser ses bénédictions pendant son court séjour dans ce monde, alors on mènera une vie de contrainte et de misère dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Une personne sage ne sacrifierait pas l'éternité de la béatitude pour un seul moment de plaisir passager, ce qui conduit au stress dans les deux mondes. Il ne faut pas retarder l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en croyant qu'on le fera à un âge avancé. Cette croyance erronée est l'un des plus grands pièges du diable. Il n'essaie pas de convaincre les musulmans que l'au-delà n'existe pas, car c'est une entreprise vaine. Au contraire, il les encourage à retarder l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et les convainc que la paix de l'esprit réside dans la poursuite des désirs mondains. Celui qui se laisse prendre à ses conseils perd dans les deux mondes, car ignorer Allah,

l’Exalté, ne mène qu’à la misère et au stress dans les deux mondes, même si l’on parvient à rassembler le monde entier. Comme indiqué dans les principaux versets, comme Allah, l’Exalté, a créé l’humanité seule, Il contrôle seul son cœur spirituel, la demeure de la paix de l’esprit. S’ils Lui obéissent sincèrement, Il leur accordera la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Mais s’ils Lui désobéissent, alors tout ce qu’ils obtiennent dans ce monde ne deviendra qu’une source de stress et de misère dans les deux mondes.

De plus, il faut toujours se rappeler qu’il n’y a aucune garantie de vivre jusqu’à un âge avancé, car de nombreux jeunes en bonne santé meurent tout le temps. Même si l’on parvient à atteindre un âge avancé, l’attitude consistant à espérer une vie plus longue ne fera que l’inciter à continuer à ignorer Allah, l’Exalté, jusqu’à ce que la mort l’atteigne sans qu’il soit préparé.

Celui qui a créé les êtres humains à partir du néant les ramènera plus facilement à la vie quand ils seront réduits en poussière et en os, car créer quelque chose à partir du néant est plus difficile que créer quelque chose à partir de parties. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 28 :

« …Il vous a fait vivre ; puis Il vous fera mourir, puis Il vous ramènera à la vie… »

Et chapitre 17 Al Isra, verset 51 :

« … Et ils diront : « Qui nous ramènera ? » Répondez : « Celui qui vous a fait sortir la première fois. »… »

Comme l'indique le verset 28, le temps entre la vie et la résurrection fait référence au séjour de l'individu dans sa tombe, ce que tout le monde connaîtra d'une manière ou d'une autre. La lumière nécessaire pour éclairer sa tombe sombre et la protéger de ses châtiments s'obtient dans ce monde par l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Tout comme un musulman s'efforce d'embellir sa demeure temporelle, il doit s'efforcer d'illuminer sa tombe, car son séjour dans celle-ci sera long et ses dangers plus grands que ceux auxquels il peut faire face dans ce monde. Si l'on ignore l'obtention de cette lumière dans ce monde, on sera abandonné aux horreurs et à l'obscurité de sa tombe et ce qui suivra sa résurrection ne sera que pire.

Que l'on choisisse d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, ou non, tous seront ramenés à Lui au Jour du Jugement afin d'être interrogés pour savoir s'ils ont accompli ou non le but de leur création. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 28 :

« …Il vous a fait vivre, puis Il vous fera mourir, puis Il vous fera revivre, et alors vous serez ramenés à Lui. »

Il faut noter la séquence de ce verset pour comprendre que leur résurrection et leur jugement final seront déterminés par la manière dont ils mourront. S'ils meurent en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), alors ils seront ressuscités dans un bon état. Mais s'ils meurent en persistant dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, alors ils seront ressuscités dans un mauvais état. Ceci a été averti dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7232. On peut déterminer comment ils mourront en se basant sur la séquence de ce verset. Cela signifie que la façon dont on vit déterminera comment on mourra. S'ils persistent dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, alors ils mourront dans un bon état. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais s'ils persistent dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, alors ils mourront et seront ressuscités dans un mauvais état. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, le verset 28 indique que, comme Allah, l'Exalté, a choisi et décidé du début, du milieu et de la fin ultime de chaque personne, celle-ci ne doit donc obéir à personne d'autre qu'à Lui. Lorsqu'Il a le contrôle total sur toute l'existence d'une personne, cela n'a aucun sens de Lui désobéir. En fait, comme l'indique le verset 29, tout ce qu'Allah, l'Exalté, décide pour les gens au cours de leur vie est le meilleur pour eux, même s'ils ne reconnaissent pas la sagesse derrière Ses choix. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Comprendre cette réalité permet de rester patient dans les moments difficiles. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses actes ou ses paroles et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 28-29 :

« …Il vous a fait vivre, puis Il vous fera mourir, puis Il vous fera revivre, et ensuite c'est à Lui que vous serez ramenés. C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre… »

La Terre et les bénédictions qu'elle contient ont été créées pour que l'humanité puisse se nourrir, les utiliser pour obtenir la paix de l'esprit dans ce monde et passer avec succès son épreuve finale au Jour du Jugement, en les utilisant correctement, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, le Créateur de toutes les bénédictions. Celui qui se comporte de cette manière a montré sa gratitude pour les bénédictions de cette Terre. Cela conduit à son tour à obtenir d'autres bénédictions. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

De plus, les versets 28 et 29 montrent clairement que l'homme a été créé pour obéir à Allah, le Très-Haut, et que les bénédictions de ce monde ont été créées pour l'aider à accomplir ce noble but. Il ne faut pas confondre ce fait en se comportant comme s'il avait été créé pour simplement obtenir, profiter et accumuler les bénédictions de ce monde tout en ignorant Allah, le Très-Haut. Le séjour d'une personne dans ce monde est similaire à celui d'une personne dans un pays étranger avec un visa de travail. Son but dans ce pays est de gagner de l'argent pour le ramener dans son pays d'origine après l'expiration de son visa. Il n'est pas dans ce pays étranger pour le plaisir et le divertissement. De même, le but de l'homme dans ce monde est d'accumuler de bonnes actions, ce qui implique d'utiliser les bénédictions

qui nous ont été accordées d’une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, afin d’obtenir la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah 29:

« C’est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre… »

Il est important de noter qu'Allah, le Très-Haut, a alloué à l'homme la subsistance licite 50 000 mille ans avant de créer les cieux et la terre. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6748. Par conséquent, il ne faut jamais rechercher l'illicite par impatience ou par cupidité. Tout comme l'intention est le fondement interne de la foi, de même, la recherche et l'utilisation du licite sont le fondement externe de la foi. Si l'on utilise l'illicite, on détruira toute action qui repose sur elle. Cela mène à la destruction dans les deux mondes.

Enfin, ce verset indique également qu’Allah, l’Exalté, ne veut pas que les gens abandonnent le monde matériel, croyant en quelque sorte que c’est la voie du salut dans l’au-delà. Ce type de monachisme n’est pas enseigné par l’Islam car il contredit le but même de ce monde. L’Islam enseigne un détachement spirituel du monde matériel et non un détachement entièrement physique. En termes simples, celui qui utilise les bénédictions qui lui ont été accordées d’une manière qui plaise à Allah, l’Exalté, est détaché de ces bénédictions. Mais s’il les utilise d’une manière qui lui plait,

alors il y est attaché. C’est la différence entre être attaché au monde matériel et en être détaché et cela n’a donc rien à voir avec la quantité ou la petitesse de bénédictions matérielles que l’on possède. Un pauvre peut être une personne mondaine simplement en poursuivant ses désirs tandis qu’une personne riche peut être détachée du monde simplement parce qu’elle contrôle ses désirs et utilise ses bénédictions d’une manière qui plait à Allah, l’Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah 29:

« C’est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre. Puis Il s’est dirigé vers le ciel et en a fait sept cieux… »

Tout comme les bienfaits de la Terre ont été créés pour aider les gens à accomplir leur mission, de même, les cieux ont été créés pour cette raison également. La Terre est le lieu de subsistance physique, nécessaire pour soutenir les gens dans ce monde pendant qu'ils obéissent sincèrement à Allah, l'Exalté. Alors que, les cieux sont la principale source de subsistance spirituelle, nécessaire pour nourrir la croyance en l'unicité d'Allah, l'Exalté. Lorsque l'on observe les cieux et la terre et leurs systèmes parfaitement équilibrés et synchronisés, tels que la distance parfaite du soleil par rapport à la terre, les horaires précis du jour et de la nuit, le changement des saisons, le mouvement des nuages et leur implication dans le cycle de l'eau, et bien d'autres systèmes, cela pointe clairement vers un Créateur et un Soutien, Allah, l'Exalté. Tous ces systèmes pointent également vers l'unicité d'Allah, l'Exalté, car plusieurs dieux désirent et veulent des choses différentes et par

conséquent rien dans les cieux et la terre ne serait équilibré ou synchronisé. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire dans les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés… »

Lorsque l'on réfléchit aux cieux et à la terre avec un esprit ouvert, on reconnaît et on accepte l'unicité d'Allah, l'Exalté, et l'inévitabilité du Jour du Jugement. Tous les systèmes parfaitement équilibrés indiquent clairement un but et le fait que tout ce qui a un début a une fin, comme le jour qui suit la nuit. La seule chose majeure dans l'univers qui n'a pas encore été équilibrée est les actions des gens. Les bienfaiteurs ne reçoivent pas leur pleine récompense dans ce monde, et les injustes ne sont pas confrontés à une pleine justice, même s'ils sont punis par Allah, l'Exalté, au cours de leur vie. Tous les systèmes parfaitement équilibrés dans l'univers indiquent clairement que les actions des gens, la principale chose déséquilibrée dans cet univers, seront également équilibrées au Jour du Jugement. Chapitre 3 Alee Imran, verset 191 :

« … et réfléchissez à la création des cieux et de la terre, [en disant] : « Notre Seigneur, Tu n'as pas créé cela sans but. Exalté sois-Tu [au-dessus d'une telle chose] ; protège-nous donc du châtiment du Feu. » »

Cette réalité a été indiquée dans les principaux versets dont nous discutons, car la création des hommes et de la Terre a été directement liée au Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 28-29 :

« …Il vous a fait revivre, puis Il vous fera mourir, puis Il vous fera revivre, et puis c'est à Lui que vous serez ramenés. C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre. Puis Il s'est dirigé vers le ciel et en a fait sept cieux… »

Comme l'indique la dernière partie du verset 29, il ne faut pas croire qu'après avoir créé les hommes et la terre et avoir ordonné leur retour et leur jugement final, Allah, l'Exalté, ignore ce qu'ils font. Allah, l'Exalté, ne doit jamais être comparé à un roi de ce monde, qui peut avoir pouvoir et autorité sur la terre, mais comme il ne peut pas surveiller constamment son peuple, il ignore ce qu'ils font. Allah, l'Exalté, n'a pas créé les hommes, les cieux et la terre en vain. Le Jour du Jugement sera établi afin de clarifier qui a accompli son but sur terre et qui ne l'a pas fait et pour finalement équilibrer le grand déséquilibre de cet univers, les actions des gens. Mais comme Allah, l'Exalté, a connaissance de toute chose, cela ne sera pas un problème. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 29 :

« …et Il sait tout. »

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 30-34

وَإِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ إِنِّي جَاعِلٌ فِي ٱلْأَرْضِ خَلِيفَةً ۖ قَالُوٓا۟ أَتَجْعَلُ فِيهَا مَن يُفْسِدُ فِيهَا وَيَسْفِكُ ٱلدِّمَآءَ وَنَحْنُ نُسَبِّحُ بِحَمْدِكَ وَنُقَدِّسُ لَكَ ۖ قَالَ إِنِّيٓ أَعْلَمُ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٣٠﴾

وَعَلَّمَ ءَادَمَ ٱلْأَسْمَآءَ كُلَّهَا ثُمَّ عَرَضَهُمْ عَلَى ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ فَقَالَ أَنۢبِـُٔونِى بِأَسْمَآءِ هَٰٓؤُلَآءِ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٣١﴾

قَالُوا۟ سُبْحَٰنَكَ لَا عِلْمَ لَنَآ إِلَّا مَا عَلَّمْتَنَآ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَلِيمُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٣٢﴾

قَالَ يَٰٓـَٔادَمُ أَنۢبِئْهُم بِأَسْمَآئِهِمْ ۖ فَلَمَّآ أَنۢبَأَهُم بِأَسْمَآئِهِمْ قَالَ أَلَمْ أَقُل لَّكُمْ إِنِّيٓ أَعْلَمُ غَيْبَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَأَعْلَمُ مَا تُبْدُونَ وَمَا كُنتُمْ تَكْتُمُونَ ﴿٣٣﴾

وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِـَٔادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ أَبَىٰ وَٱسْتَكْبَرَ وَكَانَ مِنَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٣٤﴾

« Et quand ton Seigneur dit aux anges : « Je vais certes établir sur la terre une autorité qui lui succédera. » Ils dirent : « Vas-tu y placer quelqu'un qui

y sème la corruption et verse le sang, alors que nous T'exaltons et proclamons Ta perfection ? » Il [Allah] dit : « Je sais en vérité ce que vous ne savez pas. »

Et Il enseigna à Adam les noms de tous les hommes. Puis Il les montra aux anges et dit : « Informez-moi des noms de ceux-ci, si vous êtes véridiques. »

Ils dirent : « Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous as enseigné. C'est Toi, en vérité, l'Omniscient, le Sage. »

Il dit : « Ô Adam, informe-les de leurs noms. » Et lorsqu'il leur eut révélé leurs noms, Il dit : « Ne vous ai-je pas dit que Je connais l'invisible des cieux et de la terre ? Et Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez. »

Et [rappelez-vous] quand Nous avons dit aux anges : « Prosternez-vous devant Adam » ; ils se prosternèrent donc, à l'exception d'Iblis. Il refusa, s'enorgueillit et devint du nombre des mécréants.

Ces versets décrivent le but de l'homme, à savoir représenter Allah, l'Exalté, sur Terre. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Les musulmans doivent remplir leur rôle d'ambassadeurs d'Allah, l'Exalté, afin que le vrai visage de l'Islam soit montré au monde. Cela est devenu un devoir pour chaque musulman du moment où il a consciemment accepté l'Islam comme sa foi. De la même manière qu'un roi ne serait pas satisfait de son ambassadeur désobéissant, Allah, l'Exalté, ne sera pas satisfait des musulmans qui ne parviennent pas à Le représenter correctement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 30 :

« Et lorsque ton Seigneur dit aux anges : « En vérité, Je vais établir sur la terre une autorité qui lui succédera. »… »

Le fait qu'aucune autorité terrestre ne dure jamais sur Terre, un musulman ne doit donc pas retarder l'accomplissement de son rôle d'ambassadeur d'Allah, l'Exalté, à un stade ultérieur de sa vie qu'il ne pourra peut-être pas atteindre.

Comme l'indique le verset 30, lorsqu'une personne ne parvient pas à remplir son rôle de représenter Allah, l'Exalté, sur Terre, elle encourt un usage abusif des bienfaits qui lui ont été accordés. En conséquence, elle viole les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens. Cela ne mène qu'à la corruption au sein de la société. Ce n'est que lorsqu'une personne obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du

Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qu'elle remplit les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens. Cela entraînera la propagation de la paix et de la justice au sein de la société. Se comporter de cette manière est la façon dont on loue et déclare la perfection d'Allah, l'Exalté, sur Terre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 30 :

« Et quand ton Seigneur dit aux anges : « Je vais certes établir sur la terre une autorité qui lui succédera. » Ils dirent : « Y établiras-tu quelqu'un qui y sème la corruption et verse le sang, alors que nous T'exaltons et proclamons Ta perfection ? »… »

La réponse des anges n'était pas une critique du plan d'Allah, l'Exalté, car ils sont purifiés de se comporter de cette manière. Ils admettaient simplement leur manque de connaissance et de compréhension sur le but de la création de l'humanité. Admettre son manque de connaissance et de compréhension est un aspect important de l'humilité. Peu importe la quantité de connaissances que l'on peut posséder, elle sera toujours petite comparée à ce qu'on pourrait apprendre. Chapitre 12 Yusuf, verset 76 :

« …mais au-dessus de tout possesseur de connaissance, il y a quelqu'un de plus savant. »

Reconnaître son ignorance est également un aspect important de l'enseignement et de la direction des autres. Il ne faut jamais avoir honte

d’admettre son manque de connaissances, car fournir intentionnellement des connaissances erronées aux autres peut conduire à des péchés. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674. Cette humilité des anges est encore plus soulignée dans les derniers versets de ce chapitre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 32 :

« Ils dirent : « Gloire à Toi ! Nous n’avons de savoir que ce que Tu nous as enseigné. C’est Toi, en vérité, qui es l’Omniscient, le Sage. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 30 :

« Et quand ton Seigneur dit aux anges : « Je vais certes établir sur la terre une autorité qui lui succédera. » Ils dirent : « Y établiras-tu quelqu’un qui y sème la corruption et verse le sang, alors que nous T’exaltons et proclamons Ta perfection ? »… »

La réaction des anges souligne également leur amour et leur obéissance envers Allah, l’Exalté. Ils ne souhaitaient pas que quiconque parmi la création désobéisse à Allah, l’Exalté. Ils souhaitaient plutôt que toute la création Lui obéisse sincèrement, tout comme ils l’ont fait. Chapitre 66 At Tahrim, verset 6 :

« … ils [les anges] ne désobéissent pas à Allah dans ce qu'Il leur commande, mais font ce qu'on leur commande. »

Les musulmans doivent adopter ce type de jalousie prudente envers l'obéissance à Allah, l'Exalté, et ne doivent pas se permettre ni permettre aux autres de Lui désobéir. Ils doivent s'efforcer de Lui obéir sincèrement, en utilisant les bénédictions qu'Il leur a accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , et se repentir sincèrement chaque fois qu'ils commettent des péchés. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes, de promettre sincèrement de ne pas commettre à nouveau le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens. Ils doivent également ordonner doucement le bien et interdire le mal selon les bonnes manières et les étiquettes enseignées par l'Islam. Tout comme les anges se sont prononcés contre la désobéissance potentielle que l'humanité pourrait commettre, les musulmans doivent se prononcer contre la désobéissance des autres, en particulier de leurs proches. Il faut se rappeler qu'une pomme pourrie corrompt toujours les autres, car les gens adoptent les caractéristiques de leurs compagnons. Ceci a été averti dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5534. Par conséquent, si l'on ignore la désobéissance des autres, même si l'on obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, alors finalement on sera affecté négativement par son comportement. Ceci a été averti dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2686. Ce n'est que lorsque l'on ordonne le bien et interdit le mal correctement que l'on sera protégé des effets négatifs des désobéissants et que l'on sera pardonné le Jour du Jugement. Chapitre 7 Al A'raf, verset 164 :

« Et quand une communauté d'entre eux dit : « Pourquoi conseillez-vous [ou avertissez] un peuple qu'Allah va détruire ou punir d'un châtiment sévère ? » Ils [les conseillers] dirent : « Pour être absous auprès de votre Seigneur et peut-être Le craindront-ils. » »

Mais si l'on ne se préoccupe que de soi-même et que l'on ignore les actions des autres, on craint que les effets négatifs de ces derniers ne nous conduisent à l'égarement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 30 :

« Et quand ton Seigneur dit aux anges : « Je vais certes établir sur la terre une autorité qui lui succédera. » Ils dirent : « Vas-tu y placer quelqu'un qui y sème la corruption et verse le sang, alors que nous T'exaltons et proclamons Ta perfection ? » Il [Allah] dit : « Je sais ce que vous ne savez pas. »

Il est important de noter que ce verset indique clairement que poser des questions à quelqu'un qui a autorité et qui est supérieur est acceptable en Islam, tant que les bonnes manières sont démontrées. Allah, l'Exalté, ne s'est pas mis en colère face à la réponse des anges, même s'Il avait pleinement le droit de se mettre en colère, car Sa connaissance, Sa sagesse et Sa volonté ne peuvent être comprises ni sondées par personne d'autre. Cela contredit complètement l'attitude de nombreux musulmans qui prônent l'importance d'obéir complètement et totalement à son maître spirituel dans

chaque situation sans poser de questions. Cette attitude incorrecte n'a été adoptée que par ceux qui désirent diriger et être supérieurs aux autres. Si Allah, l'Exalté, étant le Seigneur des mondes, ne s'est pas agacé par la question des anges, alors comment une créature mortelle et faible pourrait-elle s'agacer lorsqu'on la questionne ? L'attitude correcte a été comprise et mise en pratique par les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, les guides de l'humanité. Ils se posaient régulièrement des questions lorsqu'ils étaient en désaccord sur un sujet, même s'ils interrogeaient quelqu'un qu'ils considéraient comme plus âgé qu'eux. Mais dans tous les cas, ils ont fait preuve de respect et de bonnes manières lorsqu'ils ont agi ainsi. Un exemple très célèbre est celui de nombreux Compagnons, dont Omar Ibn Khattab, qui ont interrogé le premier calife de l'islam, Abou Bakr Siddique, qu'Allah soit satisfait d'eux, au sujet de sa décision de combattre les musulmans qui refusaient de faire l'aumône obligatoire. Abou Bakr, qu'Allah soit satisfait de lui, ne s'est pas offusqué de cette interrogation, il leur a simplement expliqué son raisonnement et ils l'ont accepté après que la question leur ait été clarifiée. Cela a été discuté dans les hadiths trouvés dans Sahih Bukhari, numéros 7284 et 7285. Les musulmans doivent donc éviter les personnes qui prônent de tels concepts étranges et non islamiques et adopter plutôt une attitude par laquelle ils interrogent les autres de manière respectueuse afin d'obtenir une connaissance bénéfique. Cela a été indiqué dans le chapitre 12 Yusuf, verset 7 :

« Il y avait certainement chez Joseph et ses frères des signes pour ceux qui demandaient. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 30 :

« …Ils dirent : « Vas-Tu y placer quelqu'un qui y sème la corruption et verse le sang, alors que nous T'exaltons et proclamons Ta perfection ? » Il [Allah] dit : « Je sais vraiment ce que vous ne savez pas. »

En règle générale, il est toujours important pour un musulman de comprendre et d'accepter ses connaissances et sa prévoyance très limitées lorsqu'il s'agit de faire face à la vie et à ce qu'elle apporte. Il doit comprendre qu'Allah, l'Exalté, choisit les meilleures choses pour lui en fonction de Sa connaissance infinie, et non en fonction des connaissances ou des désirs très limités des gens. Le devoir d'un musulman est simplement de rester sincèrement obéissant à Lui, en faisant preuve de patience dans les moments difficiles, ce qui implique d'éviter de se plaindre verbalement ou physiquement et de maintenir une obéissance sincère envers Lui, et en faisant preuve de gratitude dans les moments de facilité, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire. Celui qui se comporte de cette manière traversera chaque situation avec la paix de l'esprit et des bénédictions. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7500. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

De plus, au lieu de manifester sa colère envers Ses anges, Allah, l'Exalté, leur a rappelé Son savoir et Sa sagesse infinis et a laissé entendre qu'Il

révélerait la raison de la création de quelque chose qui avait le potentiel de Lui désobéir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 31 :

« Et Il enseigna à Adam les noms – tous… »

La connaissance spécifique accordée au Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut) n'a pas été mentionnée car il n'est pas nécessaire de tirer des leçons de cet événement. C'est une leçon importante à comprendre lorsqu'on étudie la science religieuse. Il faut chercher et questionner pour acquérir la connaissance, mais cette recherche et ce questionnement doivent porter sur des sujets qui nous sont pertinents et bénéfiques. En d'autres termes, si un sujet ou une question particulière est remis en question le Jour du Jugement, comme le don de la charité obligatoire, il faut rechercher et agir en fonction de cette connaissance. Mais si quelque chose ne sera pas remis en question le Jour du Jugement, comme la connaissance spécifique accordée au Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut), alors il faut éviter de rechercher cette connaissance, car elle ne nous concerne pas.

Il faut savoir qu'Allah, le Très-Haut, a accordé au Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut), une connaissance utile. Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a indiqué dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2645, que lorsqu'Allah, le Très-Haut, désire le bien pour quelqu'un, Il lui accorde la connaissance islamique. Chaque personne doit suivre les traces de son ancêtre, le Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut), en recherchant et en agissant sur la base de la connaissance utile,

à la fois matérielle et religieuse, afin qu'elle soit utile à elle-même et aux autres dans les deux mondes.

Allah, l'Exalté, a ensuite expliqué aux Anges le but de la création de l'humanité après que ceux-ci l'aient préalablement interrogé. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 30-31 :

« Ils dirent : « Vas-Tu y placer quelqu'un qui y sème la corruption et verse le sang, alors que nous T'exaltons et proclamons Ta perfection ? » Il [Allah] dit : « Je sais ce que vous ne savez pas. » Et Il enseigna à Adam les noms de tous. Puis Il les montra aux anges et dit : « Informez-Moi des noms de ceux-ci, si vous êtes véridiques. »

En accordant la connaissance aux hommes, Allah, l'Exalté, les a favorisés par rapport à beaucoup d'autres créatures, car c'est la source de la reconnaissance de Dieu et de l'obéissance sincère à Lui. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Même si les humains ont la capacité de commettre de grands actes de mal, grâce à la connaissance qui leur a été accordée, ils ont également la capacité de s'élever au-dessus du niveau des animaux afin de remplir leur rôle d'ambassadeurs d'Allah, l'Exalté. C'est cette caractéristique qui confère aux humains leur supériorité. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 31-33 :

« Il enseigna à Adam les noms de tous. Puis il les montra aux anges et dit : « Informez-moi de leurs noms, si vous êtes véridiques. » Ils dirent : « Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous as enseigné. C'est Toi, l'Omniscient, le Sage. » Il dit : « Ô Adam, informe-les-leur de leurs noms. » Et lorsqu'il leur eut révélé leurs noms… »

Cette supériorité est indiquée dans les versets suivants, où les anges ont reçu l'ordre de se prosterner devant le Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, par respect pour ce qu'Allah, l'Exalté, lui avait accordé, à savoir la connaissance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 34 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons dit aux anges : « Prosternez-vous devant Adam »… »

Lorsque Allah, l'Exalté, interrogea les Anges, ils firent preuve d'humilité en admettant leur manque de connaissance et ajoutèrent que la source de toute connaissance n'est autre qu'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 31-33 :

« Il enseigna à Adam les noms de tous les êtres. Puis Il les montra aux anges et dit : « Informe-moi des noms de ceux-ci, si vous êtes véridiques. » Ils dirent : « Gloire à Toi ! Nous ne savons rien d'autre que ce que Tu nous as enseigné. C'est Toi, l'Omniscient, le Sage. » Il dit : « Ô Adam, informe-les-leur de leurs noms. » Et lorsqu'il leur eut fait connaître leurs noms, Il dit : «

Ne vous ai-je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la terre ?… »

Comme mentionné précédemment, admettre son manque de connaissance est un signe de sagesse et doit être adopté par tous afin d'éviter le péché mortel de l'orgueil, dont un atome suffit à envoyer quelqu'un en enfer. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 265. L'orgueil empêche l'individu d'accepter la vérité lorsqu'elle lui est présentée par d'autres et implique de mépriser les autres. Ces deux éléments sont insensés car la vérité est nécessaire pour guider les gens correctement et doit donc être acceptée à tout moment. Et comme la fin ultime de chaque personne est inconnue, il est insensé de mépriser les autres. Peu importe la connaissance ou le statut que l'on obtient, cela n'est possible que grâce à la miséricorde d'Allah, l'Exalté, sous forme d'inspiration, de connaissance, de force et de possibilité d'obtenir un résultat positif. Par conséquent, il faut reconnaître sa faiblesse et la faveur d'Allah, l'Exalté, sur soi au lieu d'adopter l'orgueil. De plus, admettre son ignorance est également nécessaire afin d'éviter d'égarer les autres.

Les Anges ont également mentionné la connaissance et la sagesse infinies d'Allah, l'Exalté. Il est important de noter que la sagesse aide à utiliser ses connaissances de manière appropriée. Lorsqu'une personne adopte la sagesse, elle utilisera ses connaissances correctement afin qu'elles soient bénéfiques pour elle-même et pour les autres dans les deux mondes. Il faut toujours garder à l'esprit que la connaissance n'est bénéfique et utile pour soi-même et pour les autres que lorsqu'elle est utilisée correctement. La mention de la connaissance divine et de la sagesse d'Allah, l'Exalté, indique que le choix de créer une autorité successive sur Terre est enraciné dans la connaissance et la sagesse. Cela indique que les gens ont un but sur cette

Terre, leur présence sur Terre n'est ni aléatoire ni accidentelle. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n’ai créé les djinns et les hommes que pour qu’ils M’adorent. »

Comprendre cette réalité aidera l’individu à s’efforcer d’accomplir son but sur cette Terre, qui est d’obéir sincèrement à Allah, l’Exalté. Cela implique d’utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Celui qui s’efforce d’accomplir son but veillera à ce que toutes ses activités, mondaines ou religieuses, soient enracinées dans son but. Cela garantira que chaque action et chaque parole qu’il prononcera l’aideront à accomplir son but sur Terre. Celui qui accomplit son but mènera une existence pleine de sens et de détermination sur Terre, ce qui conduira à la paix de l’esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ignore son but mènera une existence sans but et sans intérêt dans ce monde, même s'il obtient beaucoup de succès dans ce monde. Tout comme un objet qui ne parvient pas à remplir sa raison d'être

première est qualifié d'échec, même s'il possède de nombreuses autres bonnes caractéristiques, de même l'invention appelée humaine sera qualifiée d'échec si elle ne parvient pas à remplir son but de création. Ignorer son but l'amènera à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui à son tour conduit au stress, à l'anxiété et aux difficultés dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 33 :

« Il dit : « Ô Adam, informe-les de leurs noms. » Et lorsqu'il leur eut fait connaître leurs noms… »

D'une manière générale, ce verset rappelle aux musulmans l'importance de partager les connaissances utiles. Il ne faut jamais accumuler ses connaissances, car cela réduit leur effet positif dans la vie de tous. Il suffit de tourner les pages de l'histoire pour constater que ceux qui ont partagé leurs connaissances utiles avec les autres sont devenus les enseignants de

l’humanité, tandis que ceux qui ont avidement accumulé leurs connaissances ont été oubliés par l’histoire.

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite aux Anges que Son savoir infini et Sa sagesse dépassent la compréhension des créatures. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 33 :

« Il dit : « Ô Adam, informe-les de leurs noms. » Et lorsqu’il leur eut fait connaître leurs noms, Il dit : « Ne vous ai-je pas dit que je connais les choses invisibles des cieux et de la terre ?… » »

Il faut donc faire confiance aux choix et aux décrets d’Allah, le Très-Haut, concernant soi-même et ses proches, même si les sagesses qui les sous-tendent lui sont cachées. Il doit croire fermement qu’Allah, le Très-Haut, décrète ce qui est le mieux pour chacun et son devoir est de simplement maintenir Son obéissance à la fois en temps de patience et de gratitude, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu’elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu’elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Allah, l'Exalté, met ensuite en évidence un aspect spécifique de Sa connaissance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 33 :

« …Il dit : « Ne t'ai-je pas dit que je connais les choses invisibles des cieux et de la terre ? Et que je sais ce que tu divulgues et ce que tu caches. »

D'une manière générale, ceci est un puissant rappel pour les musulmans de veiller à ce que leurs intentions intérieures et leurs actions extérieures soient dirigées vers la satisfaction d'Allah, l'Exalté. Le fondement de l'Islam est l'intention cachée de l'individu. Si elle est corrompue, alors toutes ses actions seront corrompues, même si elles semblent être de bonnes actions. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1. Il faut s'assurer qu'il a l'intention d'agir et de parler uniquement dans le but de plaire à Allah, l'Exalté, sinon il lui sera demandé d'obtenir sa récompense auprès des personnes pour lesquelles il a agi le Jour du Jugement, ce qui ne sera pas possible. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe de bonne intention est qu'il ne désire ni n'attend aucune gratitude ou rétribution de qui que ce soit et qu'il espère seulement une récompense d'Allah, l'Exalté. Cette attitude doit être appliquée à toutes ses actions et paroles, comme gagner sa vie et élever ses enfants.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 33 :

« …Il dit : « Ne t'ai-je pas dit que je connais les choses invisibles des cieux et de la terre ? Et que je sais ce que tu divulgues et ce que tu caches. »

Cette déclaration était aussi un avertissement au Diable qu'Allah, l'Exalté, était pleinement conscient de son orgueil caché et de sa jalousie envers le Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui. Il aurait dû saisir cette opportunité et cet avertissement et se repentir sincèrement auprès d'Allah, l'Exalté. Mais comme expliqué dans le verset suivant, il n'a pas réussi à le faire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 34 :

« Et lorsque Nous dîmes aux anges : « Prosternez-vous devant Adam », ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis. Il refusa, s'enorgueillit et devint du nombre des mécréants. »

Le musulman doit apprendre à utiliser les opportunités et les secondes chances qu'Allah, l'Exalté, lui accorde avant que son temps ne soit écoulé. Chaque instant est une nouvelle chance de changer sa voie pour le mieux et il faut la saisir car il n'est pas garanti d'atteindre le lendemain. On ne s'attend pas à ce que l' on devienne un saint du jour au lendemain, mais on doit prendre des mesures pour améliorer son comportement envers Allah, l'Exalté, et la création. On y parvient en étudiant et en mettant en pratique sincèrement le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Chapitre 16 An Nahl, verset 61 :

« Et si Allah imposait aux gens un blâme pour leurs méfaits, Il n'y laisserait aucune créature, mais Il les retarderait jusqu'à un terme déterminé. Et quand leur terme sera venu, ils ne resteront pas en arrière d'une heure, et ne la devanceront pas. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 34 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons dit aux anges : « Prosternez-vous devant Adam » ; ils se prosternèrent… »

Les anges ont reçu l'ordre de se prosterner devant le Saint Prophète Adam, paix et bénédictions sur lui, en signe de respect pour la connaissance et les capacités qu'Allah, l'Exalté, lui avait accordées. Comme mentionné précédemment, cela indique la supériorité de la connaissance sur l'adoration. Les anges avaient à leur actif d'innombrables actes d'adoration, mais comme le Saint Prophète Adam, paix et bénédictions sur lui, possédait la connaissance, son rang était supérieur. Il faut donc s'efforcer de donner la priorité à l'acquisition et à la mise en pratique de la connaissance islamique plutôt qu'aux actes d'adoration excessifs, car ces derniers ne peuvent même pas être effectués correctement sans connaissance. En termes simples, quelques actes d'adoration accomplis selon la connaissance sont de loin supérieurs à de nombreux actes d'adoration accomplis dans l'ignorance. En fait, le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, a un jour conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan

Ibn Majah, numéro 219 , qu’apprendre un seul verset du Saint Coran est mieux que d’offrir 100 cycles de prières surérogatoires et qu’apprendre un seul sujet de connaissance islamique est mieux que d’offrir 1000 cycles de prières surérogatoires.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 34 :

« Et lorsque Nous dîmes aux anges : « Prosternez-vous devant Adam », ils se prosternèrent, à l’exception d’Iblis. Il refusa, s’enorgueillit et devint du nombre des mécréants. »

Iblees, le Diable, n'était pas un ange mais un djinn. Chapitre 18, verset 50.

« …à l’exception d’Iblees. Il était du nombre des djinns »…

Mais en raison de ses nombreux actes d'adoration, il fut élevé au niveau des anges et l'ordre de se prosterner l'incluait donc également. Le Diable adopta l'arrogance car il se considérait supérieur au Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui. Chapitre 7 Al A'raf, verset 12 :

« [Allah] dit : « Qu'est-ce qui t'a empêché de te prosterner quand je te l'ai ordonné ? » [Le Diable] dit : « Je suis meilleur que lui. Tu m'as créé de feu et tu l'as créé d'argile [terre] ».

Il a négligé avec arrogance le fait que l'apparence extérieure d'une personne n'a aucune influence sur son rang. Les rangs sont déterminés par Allah, l'Exalté, et celui qui accepte Allah, l'Exalté, car Son Seigneur ne s'y opposera pas. Le Diable a été prompt à juger l'apparence du Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, mais a ignoré la connaissance qu'Allah, l'Exalté, lui avait accordée. Il faut éviter cette attitude de sélection sélective par laquelle on adopte un état d'esprit négatif. Cette attitude peut amener l'individu à toujours interpréter les choses de manière négative, ce qui à son tour conduit à d'autres péchés, tels que la médisance, les commérages et la calomnie. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4993, que penser positivement aux autres est un aspect de l'adoration correcte d'Allah, l'Exalté.

De plus, un musulman doit comprendre que les apparences extérieures ou les normes mondaines, telles que la richesse, l'ethnie ou le sexe, ne rendent pas une personne supérieure aux autres. Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que la supériorité est directement liée à la crainte d'Allah, l'Exalté. Cela implique de Lui obéir sincèrement afin d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

En raison de son arrogance, le Diable ne craignait clairement pas Allah, l'Exalté, et il n'est donc pas supérieur au Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, même s'il était fait d'argile.

L'orgueil est une caractéristique mortelle qui doit être évitée car elle conduit à la destruction dans les deux mondes. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 265, que même un atome d'orgueil suffit à conduire une personne en Enfer. L'orgueil pousse l'individu à rejeter la vérité lorsqu'elle lui est présentée, car elle défie directement ses désirs et parce qu'elle ne vient pas de lui. Le Diable a rejeté la vérité en défiant directement le statut élevé qu'Allah, l'Exalté, a accordé au Saint Prophète Adam (saw). L'orgueil pousse également l'individu à mépriser les gens, en pensant qu'ils sont supérieurs aux autres. Ces deux conséquences de l'orgueil sont stupides à adopter car la vérité est nécessaire pour rester bien guidé dans les affaires matérielles et religieuses. Par conséquent, elle doit être acceptée quelle que soit sa provenance, car la source de la vérité n'est autre qu'Allah, l'Exalté. Regarder les autres de haut est extrêmement stupide car on n'est pas conscient de son propre statut ni du statut des autres aux yeux d'Allah, l'Exalté. Comme la fin ultime des gens dans l'au-delà est inconnue, il est insensé de mépriser les autres, car on ne peut pas garantir qu'ils quitteront ce monde avec la foi. De plus, chaque bienfait que l'on possède dans ce monde a été créé et accordé par nul autre qu'Allah, l'Exalté, et c'est pourquoi Lui seul est le propriétaire inné de tous les biens. Être fier de quelque chose qui appartient en réalité à quelqu'un d'autre est insensé, tout comme celui

qui se vante de la demeure d'autrui. L'orgueil n'appartient donc qu'à Allah, l'Exalté, et quiconque tente de Le défier sera puni dans les deux mondes. Ceci a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4090.

L'autre caractéristique mortelle adoptée par le Diable était l'envie. L'envie est un péché majeur car elle remet directement en cause l'attribution des bénédictions choisies par Allah, l'Exalté. L'envieux se comporte comme si Allah, l'Exalté, avait commis une erreur en accordant une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre au lieu de la lui accorder à lui-même. Le Diable s'est comporté comme si l'honneur accordé au Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, lui appartenait. Il faut éviter l'envie en comprenant qu'Allah, l'Exalté, accorde à chaque personne ce qui est le meilleur pour elle et donc il faut se concentrer sur l'utilisation des bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire et ne pas se soucier de ce qui a été accordé aux autres. Chapitre 42 Ash Shuraa, verset 27 :

« Si Allah avait donné à Ses serviteurs une subsistance excessive, ils auraient commis la tyrannie sur toute la terre. Mais Il fait descendre ce qu'Il veut. Certes, Il est, parmi Ses serviteurs, Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant. »

Il faut détester le sentiment d'envie et ne jamais laisser celui-ci influencer nos paroles ou nos actions envers la personne enviée. Si l'on se comporte de cette manière, on espère que l'on nous pardonnera notre envie. Il est important de noter que souhaiter des choses similaires à celles que les autres ont obtenues sans souhaiter qu'ils perdent leurs bienfaits est licite

mais détestable dans les affaires de ce monde. Si l’on doit désirer obtenir des bienfaits similaires à ceux des autres, il faut les associer aux bienfaits religieux, tels que les connaissances utiles et la charité. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 1896.

De plus, cet incident met également en garde les gens contre le désir excessif de leadership et d'autorité. Le Diable désirait le rang de représentant d'Allah, l'Exalté, sur Terre et pensait qu'il en était plus digne. Son désir extrême pour ce leadership l'a poussé à désobéir à Allah, l'Exalté, et à d'autres traits négatifs, tels que l'orgueil et l'envie. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que le désir de leadership et de richesse est plus destructeur pour la foi d'une personne que deux loups affamés lâchés dans un troupeau de moutons. En effet, le désir excessif de ces deux choses peut facilement pousser quelqu'un à désobéir à Allah, l'Exalté, lorsqu'il les obtient, les conserve et les augmente. Il est toujours beaucoup plus sûr de rechercher des choses licites en fonction de ses besoins et de ses responsabilités. Se comporter de cette manière évite à une personne du stress et une punition potentielle dans les deux mondes.

En outre, il faut suivre les traces des anges qui ont compris la réalité du service, à savoir ne pas contester les décrets d’Allah, l’Exalté, et au contraire s’y soumettre avec une obéissance totale. Le diable s’est comporté comme un maître et a appliqué sa propre pensée aux ordres d’Allah, l’Exalté. Cette attitude est en contradiction avec le service, car un serviteur n’écoute et n’obéit qu’à son Maître à tout moment, sachant que le Maître seul décide de ce qui est le mieux pour lui dans toutes les situations. Le diable a été le premier à innover car il a appliqué sa propre pensée aux ordres d’Allah,

l’Exalté, au lieu de s’y soumettre . Il faut éviter cette attitude et plutôt adhérer au chemin des anges qui ont évité d’innover et se sont plutôt soumis à Allah, l’Exalté, exactement comme Il l’a ordonné. C’est l’une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti que toute chose qui n’est pas enracinée dans l’Islam, c’est-à-dire dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), est rejetée par Allah, l’Exalté. Cela a été confirmé dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606. Il faut donc s’attacher strictement à apprendre et à agir selon les deux sources de la guidance et éviter d’autres actions, même si elles semblent bonnes. Le fait est que plus on agit selon d’autres choses, moins on apprendra et agira selon les deux sources de la guidance. Cela ne mène qu’à l’égarement.

De plus, le Diable fut le premier à adopter une attitude de sélection sélective, car il ne renia pas l’unicité d’Allah, l’Exalté, ni l’adoration de Lui, mais il renia l’unique commandement de se prosterner devant le Saint Prophète Adam, paix et bénédictions sur lui, par respect pour ce qu’Allah, l’Exalté, lui avait accordé. Un musulman peut se comporter de la même manière en choisissant les enseignements islamiques à accepter et à suivre et ceux à ignorer, selon ses désirs. Celui qui se comporte de cette manière traite sa foi comme un manteau qu’il met et enlève quand il le souhaite. Cela contredit la définition même d’un musulman, qui est de se soumettre pratiquement à Allah, l’Exalté, à tout moment. Un musulman doit éviter l’attitude diabolique de sélection sélective des enseignements islamiques et plutôt aborder chaque situation et utiliser chaque bénédiction qui lui a été accordée d’une manière qui plaise à Allah, l’Exalté, afin qu’il remplisse son rôle de représentant d’Allah, l’Exalté, et qu’il atteigne la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, adopter une attitude de sélection sélective ne peut que conduire à oublier Allah, l'Exalté, et à faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Cela conduit au stress et aux difficultés dans les deux mondes, même si l'on accepte et obéit à certains enseignements de l'Islam. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 34 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous dîmes aux anges : « Prosternez-vous devant Adam » ; ils se prosternèrent donc, à l'exception d'Iblis. Il refusa et s'enorgueillit… »

Cet événement montre aussi l'importance de s'efforcer de respecter les droits de la création en conjonction avec les droits d'Allah, l'Exalté. Le problème du Diable était de respecter les droits du Saint Prophète Adam, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui, et non pas ceux d'Allah, l'Exalté. Le musulman doit éviter ce déséquilibre et s'efforcer d'abord de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaise, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui, et aussi de s'efforcer de respecter les droits de la création. Cela se fait en traitant les autres selon les enseignements de l'Islam, ce qui implique de les traiter de la manière dont on souhaite être traité par les autres. Il ne faut pas se laisser tromper en croyant que le respect des droits d'Allah, l'Exalté, à lui seul suffit pour réussir. L'Islam indique clairement que la justice sera établie le Jour du Jugement. Ceux qui ont fait du tort aux autres, même s'ils ont respecté les droits d'Allah, le Très-Haut, seront obligés de remettre leurs bonnes actions à leurs victimes et, si nécessaire, ils prendront les péchés de leurs victimes jusqu'à ce que justice soit établie. Cela peut amener le malfaiteur à être jeté en Enfer le Jour du Jugement. Ceci a été averti dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 34 :

« …Il refusa, s'enorgueillit et devint du nombre des mécréants. »

Ce verset indique aussi une réalité effrayante. Lorsqu'un musulman persiste dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, et refuse de Lui obéir sincèrement,

en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il court alors le risque d'adopter l'arrogance. Cela ne fait qu'accroître sa désobéissance à Lui et, par conséquent, il risque bien de quitter ce monde sans sa foi. Le Diable croyait intérieurement en Allah, l'Exalté, mais à cause de sa désobéissance qui l'a conduit à l'arrogance, il est devenu mécréant. Si un musulman se comporte de la même manière, en refusant d'obéir pratiquement à Allah, l'Exalté, même s'il prétend croire intérieurement en Lui, il risque bien de suivre les traces du Diable et de mourir en tant que non-musulman. C'est la plus grande perte. Cela se produit parce que la foi d'un individu doit être nourrie par l'obéissance pratique, tout comme une plante doit être nourrie par l'eau, la lumière du soleil et les nutriments. Tout comme une plante meurt si elle est privée de nourriture, la foi d'un musulman mourra s'il ne parvient pas à la nourrir par l'obéissance pratique à Allah, l'Exalté.

La dernière partie du verset 34 indique l'intention corrompue cachée du Diable, car elle décrit son incrédulité au passé, comme s'il avait toujours été mécréant, en raison de son intention corrompue cachée et de ses traits négatifs, tels que l'orgueil et l'envie. Comme nous l'avons vu plus haut, il faut donc veiller à corriger son intention à tout moment afin d'agir et de parler uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté, et il doit s'assurer d'agir et de parler de la bonne manière en apprenant et en agissant selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui permettra d'adopter l'intention, les actions, le discours et les caractéristiques positives corrects, tels que la patience et la gratitude, qui lui seront bénéfiques dans les deux mondes. Cela le gardera loin du chemin du Diable et proche de celui de son ancêtre, le Saint Prophète Adam (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 - Al Baqarah, Versets 35-39

وَقُلْنَا يَٰٓـَٔادَمُ ٱسْكُنْ أَنتَ وَزَوْجُكَ ٱلْجَنَّةَ وَكُلَا مِنْهَا رَغَدًا حَيْثُ شِئْتُمَا وَلَا تَقْرَبَا هَٰذِهِ ٱلشَّجَرَةَ فَتَكُونَا مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٣٥﴾

فَأَزَلَّهُمَا ٱلشَّيْطَٰنُ عَنْهَا فَأَخْرَجَهُمَا مِمَّا كَانَا فِيهِ وَقُلْنَا ٱهْبِطُوا۟ بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ ۖ وَلَكُمْ فِى ٱلْأَرْضِ مُسْتَقَرٌّ وَمَتَٰعٌ إِلَىٰ حِينٍ ﴿٣٦﴾

فَتَلَقَّىٰٓ ءَادَمُ مِن رَّبِّهِۦ كَلِمَٰتٍ فَتَابَ عَلَيْهِ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٣٧﴾

قُلْنَا ٱهْبِطُوا۟ مِنْهَا جَمِيعًا ۖ فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُم مِّنِّى هُدًى فَمَن تَبِعَ هُدَاىَ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٣٨﴾

وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَكَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَآ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٣٩﴾

« Et Nous dîmes : « Ô Adam, demeure au Paradis, toi et ta femme, et mangez-en en abondance, où vous voudrez. Mais ne vous approchez pas de cet arbre, de peur d'être du nombre des injustes. »

Mais le Diable les fit sortir du Paradis et les éloigna de l'état où ils étaient. Et Nous dîmes : « Descendez tous, ennemis les uns des autres. Vous aurez sur la terre un lieu de résidence et de subsistance pour un temps. »

Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Il agréa son repentir. Car c'est Lui, certes, qui est l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.

Nous dîmes : « Descendez tous d'elle. Et quand un guide vous viendra de Ma part, quiconque suit Ma direction n'aura aucune crainte à avoir, et ne sera pas affligé. »

Et ceux qui ne croient pas et nient Nos signes, ceux-là seront les compagnons du Feu où ils demeureront éternellement.

Ces versets montrent clairement que la demeure originelle et permanente de l'humanité est le Paradis. Cela indique que la vie sur cette Terre fait partie d'un voyage et non d'une destination permanente. Il faut donc suivre les conseils donnés dans le Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6416. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé à l'homme de vivre dans ce monde comme s'il était en voyage ou étranger dans un pays étranger. Cela se réalise lorsque l'on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, afin de traverser ce monde et d'atteindre sa demeure originelle et permanente en paix et en sécurité. Il ne doit jamais considérer ce monde comme sa demeure permanente, en s'efforçant ainsi de l'embellir inutilement. Tout comme la personne en vacances se suffit à elle-même avec les nécessités de base pendant son voyage, il faut se comporter de la même manière dans ce monde. Cela garantira qu'elle retournera à sa demeure originelle et permanente où elle sera libre de satisfaire ses désirs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 35 :

« Et Nous dîmes : « Ô Adam, demeure, toi et ta femme, au Paradis et mangez-en en abondance, où que vous soyez… » »

En outre, il faut choisir la bonne compagnie dans ce monde, comme le bon conjoint, afin de pouvoir atteindre son foyer permanent et originel en toute sécurité. Comme l'indique un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5534, une personne est toujours influencée par ses compagnons, que ce soit de manière négative ou positive, subtile ou évidente. En ce qui concerne le mariage, il faut choisir un conjoint en se basant sur les enseignements de l'Islam afin que son conjoint l'aide à atteindre son foyer permanent et originel en toute sécurité. Il faut choisir un conjoint en se basant sur la sincérité de son obéissance à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions

qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Si l'on choisit un conjoint en se basant sur des raisons mondaines, comme pour la richesse, la lignée ou la beauté, alors on n'obtiendra rien d'autre que des pertes de son mariage. Ceci a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5090. Cela est évident car celui qui n'obéit pas sincèrement à Allah, l'Exalté, ne respectera pas les droits de son conjoint et lui fera facilement du tort lorsqu'il sera contrarié. Et celui qui n'obéit pas sincèrement à Allah, l'Exalté, ne fera qu'inviter les autres à faire de même, que ce soit intentionnellement ou non.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 35 :

« Et Nous dîmes : « Ô Adam, demeure au Paradis, toi et ta femme, et mangez-en en abondance, où vous voudrez. Mais ne vous approchez pas de cet arbre, de peur d'être du nombre des injustes. »

Il ne faut pas perdre son temps à discuter ou à faire des recherches sur le type d'arbre dont il s'agit, car cela n'a aucun rapport avec les leçons que l'on doit tirer de cet événement. Et cette question ne sera pas non plus posée le Jour du Jugement. En règle générale, il est essentiel pour les musulmans d'étudier toujours les connaissances qui augmenteront leur obéissance à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, et de faire des recherches sur les sujets qui seront interrogés le Jour du Jugement. Si un sujet ou une question particulière n'entre pas dans ces catégories, il ne faut pas perdre son temps à les questionner ou à les étudier.

De plus, le verset 35 indique que l'homme a été créé pour qu'Allah, l'Exalté, puisse lui accorder Ses bénédictions. Il n'a pas été créé pour souffrir dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« …Allah veut pour vous la facilité et non la difficulté… »

Mais pour obtenir ces bienfaits, il faut reconnaître et obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, à tout moment. Cela implique d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ne pas se comporter de cette manière nous amènera à nous comporter comme un animal et donc la distinction de l'humanité sur le reste de la création est perdue. Cela ne mène qu'à du stress et des difficultés dans les deux mondes.

De plus, il est important de comprendre que la sagesse derrière les interdictions d'Allah, l'Exalté, est de protéger une personne de se faire du mal à elle-même et aux autres, tout comme le Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, a reçu l'ordre de s'abstenir de manger du fruit d'un arbre spécifique, car les conséquences lui feraient du mal, et non à Allah, l'Exalté. Seules les choses qui sont physiquement, socialement et psychologiquement nuisibles aux gens ont été interdites par Allah, l'Exalté. Que l'on reconnaisse ou non ces préjudices est en réalité irrévérencieux. Comprendre cette vérité en acquérant et en agissant sur la base de la

connaissance islamique aidera le musulman à s’abstenir des interdictions d’Allah, l’Exalté, avec un état d’esprit positif au lieu de les considérer comme un fardeau. Cette pensée positive augmentera également la capacité de l’individu à obéir sincèrement à Allah, l’Exalté. Toutes les choses qui sont licites en Islam sont soit bénéfiques, soit ne causent aucun préjudice aux gens. Ainsi, le musulman est libre de profiter de ces choses tant qu'elles ne le détournent pas de ses responsabilités et de ses devoirs envers Allah, l'Exalté, et la création, ce qui est nuisible et donc interdit. Cela montre clairement que l'islam est une religion simple et directe. C'est en fait l'aspect le plus aimé de la religion d'Allah, l'Exalté, selon un hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'imam Boukhari, numéro 287.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 35 :

« Et Nous dîmes : « Ô Adam, demeure au Paradis, toi et ta femme, et mangez-en en abondance, où vous voudrez. Mais ne vous approchez pas de cet arbre, de peur d’être du nombre des injustes. »

De plus, même si l’interdiction concernait uniquement le fait de manger du fruit de l’arbre, Allah, l’Exalté, les a avertis de ne pas s’en approcher. C’est un concept essentiel à comprendre. S’approcher de l’arbre était licite, mais manger du fruit ne l’était pas. Cela indique que ce n’est pas parce qu’une chose est licite qu’il faut la faire. Il y a beaucoup de choses qui sont licites, mais les faire peut entraîner des problèmes. Par exemple, trop manger n’est pas un péché, mais cela conduit à de nombreux problèmes psychologiques et physiques. De plus, les premiers pas vers le péché sont souvent des choses permises et vaines. Par exemple, les paroles pécheresses, comme

le mensonge, la médisance et la calomnie, commencent souvent par des paroles permises et vaines. Si l'on réfléchit à ceux qui ont adopté un mode de vie égaré, on se rendra compte que dans la plupart des cas, leur égarement n'a pas eu lieu d'un seul coup. Il s'est agi de plusieurs étapes licites qui ont finalement conduit à un mode de vie pécheur. Un bon exemple de cela est la façon dont les jeunes se retrouvent impliqués dans des crimes de gang. Il faut donc s'efforcer de s'engager dans les choses qui lui seront directement bénéfiques dans les deux mondes et dans les choses qui sont directement liées à ses besoins et à ses responsabilités et éviter les choses qui ne le sont pas, même si elles sont licites. C'est la raison pour laquelle le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2451, qu'un musulman ne peut devenir pieux que s'il abandonne les choses licites par crainte que cela ne l'entraîne vers des choses illicites.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 35 :

« Et Nous dîmes : « Ô Adam, demeure au Paradis, toi et ta femme. Et mangez-en en abondance, où vous voudrez. Mais ne vous approchez pas de cet arbre, de peur d'être du nombre des injustes. » Mais le Diable les fit sortir du Paradis et les fit sortir de l'état où ils se trouvaient… »

Le Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut) a été créé pour représenter Allah, l'Exalté, sur Terre. Il a été mis à l'épreuve en lui interdisant de manger du fruit d'un arbre et en permettant au Diable de mettre en œuvre son plan contre le Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 30 :

« Et lorsque ton Seigneur dit aux anges : « En vérité, Je ferai naître sur la terre une autorité qui lui succédera. »… »

Le Diable prétendit être un ami sincère et un conseiller du Saint Prophète Adam et de son épouse, que la paix soit sur eux, et il réussit donc à les tromper en les faisant manger du fruit de l'arbre interdit. Chapitre 7 Al A'raf, versets 19-22 :

« Ô Adam, demeure au Paradis, toi et ta femme. Et mangez de ce que vous voulez. Mais ne vous approchez pas de cet arbre, de peur que vous ne soyez du nombre des injustes. » Mais le Diable leur souffla à l'oreille pour leur faire voir ce qui leur était caché de leurs parties intimes. Il dit : « Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour que vous deveniez des anges ou des immortels. » Et il leur jura : « Je suis pour vous parmi les conseillers sincères. » Il les fit donc tomber par tromperie… »

Comme mentionné précédemment, cela indique l'importance d'éviter les mauvais compagnons car ils influenceront négativement leurs compagnons, même si ce n'est pas intentionnel. Il faut s'assurer qu'ils accompagnent ceux qui s'efforcent d'obéir à Allah, l'Exalté, afin qu'ils soient influencés de manière positive. Il faut être prudent avec ses compagnons, tels que ses proches, car ils peuvent souvent leur conseiller involontairement de faire des choses qui les feront échapper à la miséricorde d'Allah, l'Exalté. C'est pourquoi il est vital pour les musulmans d'apprendre et d'agir selon le Saint

Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin qu'ils adoptent non seulement de bons compagnons mais aussi qu'ils se protègent de l'influence négative de leurs proches, tels que leurs proches.

L'autre chose à noter est que le Diable a clairement fait savoir qu'il est l'ennemi ultime de l'humanité et que, par conséquent, il faut le traiter comme tel. Cela n'est possible que si l'on étudie et met en pratique le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , car ils nous apprendront à reconnaître les ruses de notre ennemi juré et à les vaincre afin de rester sous la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Celui qui ne le fait pas finira par obéir au Diable et, par conséquent, il fera en sorte que les hommes échappent à la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes, tout comme il a fait sortir les parents de l'humanité du Paradis par sa tromperie.

La mission du Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, en tant que représentant d'Allah, l'Exalté, sur Terre commença alors. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 36 :

« *Mais le Diable les fit sortir du Paradis et les fit sortir de l'état où ils étaient. Et Nous dîmes : « Descendez, ennemis les uns des autres… » »*

Le pluriel, qui indique plus de deux, est utilisé pour l'ordre de descendre sur terre et d'être ennemis les uns des autres. Cet ordre fait donc référence au Saint Prophète Adam, à sa femme, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur eux, et au Diable. Cela indique donc que non seulement le Diable est un ennemi déclaré et clair de l'humanité, mais que les gens peuvent également devenir ennemis les uns des autres. Comme nous l'avons vu plus haut, cela indique l'importance d'adopter une bonne compagnie, car on est influencé par ses compagnons, négativement ou positivement. Tant que l'on fait de l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, sa priorité numéro un, on sera protégé de l'influence négative des gens et du Diable. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui.

L'épreuve de l'humanité sur Terre est ensuite décrite. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 36 :

« …Et Nous dîmes : « Descendez tous, ennemis les uns des autres. Vous aurez sur la terre un lieu de résidence et de subsistance pour un temps. »

L'homme sur terre est mis à l'épreuve s'il utilise les biens qui lui ont été accordés, sous forme de bénédictions terrestres, d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, ou non. Celui qui les utilise correctement trouvera la paix de l'esprit pendant son court séjour ici-bas et la paix de l'esprit dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui abuse de la provision qui lui a été accordée connaîtra une vie stressante pendant son court séjour dans ce monde et des difficultés dans l'au-delà. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, le verset 36 indique que les provisions nécessaires à la survie de l'homme dans ce monde sont déjà établies et allouées. En fait, les provisions légales de l'homme ont été allouées plus de 50 000 ans avant la création des cieux et de la terre. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6748. Par conséquent, il ne faut jamais laisser la peur de ne pas obtenir ses provisions le pousser vers l'illicite. Cela ne mène qu'à la destruction dans les deux mondes, car le fondement extérieur de l'islam est l'obtention et l'utilisation de ce qui est licite. Si le fondement de l'homme est corrompu, tout ce qu'il construit dessus sera corrompu.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 36 :

« …Et Nous dîmes : « Descendez tous, ennemis les uns des autres. Vous aurez sur la terre un lieu de résidence et de subsistance pour un temps. »

L'installation de l'homme dans ce monde étant temporaire, il ne doit pas tarder à s'efforcer de réussir l'épreuve de la vie sur terre. Quel que soit le comportement d'une personne, son installation dans ce monde étant temporaire, elle retournera vers Allah, l'Exalté, pour faire face aux conséquences de la réussite ou de l'échec de son épreuve sur terre. Comme ce retour est inévitable, il est logique de donner la priorité à la préparation du jugement dernier en réussissant l'épreuve de ce monde plutôt qu'à toute autre chose et activité.

Contrairement au Diable, qui refusa de voir et d'admettre l'erreur de sa désobéissance à Allah, le Très-Haut, le Saint Prophète Adam, que la paix et le salut soient sur lui, accepta la responsabilité de son erreur et fut donc inspiré à se repentir sincèrement devant Allah, le Très-Haut. En conséquence, Allah, le Très-Haut, accepta son repentir et établit cette tradition pour quiconque souhaite revenir à l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 37 :

« Alors Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Il agréa son repentir. C’est Lui, certes, qui est l’Accueillant au repentir, le Miséricordieux. »

Et chapitre 7 Al A'raf, verset 23 :

« Ils dirent : « Notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons certainement parmi les perdants. »

Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de rechercher le pardon d'Allah, l'Exalté, et de toute autre personne qui a été lésée, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, de promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tous les droits qui ont été violés à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens.

Il est important de noter qu’il ne faut pas confondre le vœu pieux avec l’espoir en la miséricorde d’Allah, l’Exalté. L’espoir en Allah, l’Exalté, est toujours lié à l’obéissance sincère à Allah, l’Exalté, ce qui signifie que l’on s’efforcera de s’amender et de rester ferme dans l’obéissance à Allah, l’Exalté. Alors que le vœu pieux consiste à persister dans la désobéissance à Allah, l’Exalté, et ensuite à espérer la miséricorde et le pardon d’Allah, l’Exalté. Le vœu pieux n’a aucune valeur en Islam. Cette distinction a été clairement établie dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. En fait, cette

différence est indiquée dans le verset suivant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 38 :

« Nous dîmes : « Descendez tous d'elle. Et quand un guide vous viendra de Ma part, quiconque suit Mon guide n'aura aucune crainte à avoir, et ne sera pas affligé. »

Allah, l'Exalté, a clairement indiqué qu'une partie du repentir sincère consiste à s'efforcer d'améliorer son obéissance à Allah, l'Exalté, et à y rester ferme. La forme finale de cette guidance est venue sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Il est important de noter que le verset ne mentionne pas la croyance en la guidance divine, mais mentionne la mise en pratique de celle-ci. Cela signifie que déclarer verbalement la croyance n'est pas suffisant pour atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes tant qu'elle n'est pas soutenue par l'obéissance pratique. C'est pourquoi de nombreux musulmans ne parviennent pas à obtenir la paix de l'esprit mentionnée dans ce verset. Il faut apprendre et agir selon le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Ce n'est que par cette obéissance pratique que l'on obtiendra une protection contre la peur et le chagrin dans les deux mondes.

Il est important de noter que ce verset ne signifie pas que l'on ne rencontrera pas de difficultés, car affronter des difficultés fait partie des épreuves de ce monde. Cela signifie que même si l'on peut vivre des moments d'anxiété, de stress et de tristesse, ces sentiments ne seront jamais extrêmes, comme la

peur et le chagrin. Cela permettra de surmonter ces sentiments négatifs et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ne suit pas les directives divines sera confronté à des émotions extrêmes et à des sentiments négatifs, tels que la peur et le chagrin, qui le submergeront tout au long de sa vie. En conséquence, il vivra dans un état mental et physique déséquilibré. Cela ne mène qu'à davantage de stress, d'anxiété et de problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, l'Exalté, a créé et contrôle le cœur spirituel d'une personne, qui est la demeure de la paix de l'esprit. Par conséquent, si une personne Lui obéit sincèrement, Il lui accordera la paix de l'esprit, même si elle fait face à des

difficultés régulières. En revanche, celui qui Lui désobéit n'obtiendra que du stress, de l'anxiété et de la dépression, même s'il a le monde à ses pieds. Cette vérité est évidente pour celui qui observe les riches et les célèbres. Par conséquent, comme l'indique le verset 38, la paix de l'esprit n'a rien à voir avec les choses de ce monde, comme la célébrité, la fortune, l'autorité, la famille, la carrière ou les amis. La paix de l'esprit est directement liée à l'acceptation et au suivi pratique des directives divines afin que l'on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

En conclusion, il ne faut pas croire que la guidance divine nous empêchera d'avoir une vie heureuse. La guidance divine garantit que l'on utilise correctement les bénédictions qui nous ont été accordées afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. En revanche, ignorer la guidance divine nous amènera à mal utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées, ce qui entraînera du stress et des difficultés dans les deux mondes. La guidance divine est semblable à un médecin qui prescrit des médicaments amers et des restrictions alimentaires à un patient afin qu'il retrouve une bonne santé mentale et physique. Tout comme ignorer le médecin ne mènera qu'à un mauvais état mental et physique, ignorer la guidance divine le fera aussi.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 38 :

« Nous dîmes : « Descendez tous d'elle. Et quand un guide vous viendra de Ma part, quiconque suit Mon guide n'aura aucune crainte à avoir, et ne sera pas affligé. »

D'une manière générale, ce verset montre clairement qu'un individu ou une société ne peut se protéger de la peur ou du chagrin sans actualiser sa foi. En effet, une bonne loi au sein d'une société n'empêchera les gens de faire du tort aux autres et de commettre des crimes que s'ils croient ne pas pouvoir échapper à l'autorité. Mais chaque fois qu'une personne croit pouvoir échapper à l'autorité, elle commettra des crimes et fera du tort aux autres. Cela empêchera la société d'atteindre la paix et la justice. Au lieu de cela, comme l'indique ce verset, la société vivra dans la peur et le chagrin. Cela ne peut être évité que si l'on actualise sa foi, car cela conduit à la crainte d'Allah, l'Exalté, et à la peur des conséquences de ses actes. C'est cette peur qui empêche de faire du tort aux autres et de commettre des crimes même si l'on croit pouvoir échapper à l'autorité terrestre, comme la police. Cette vérité est évidente lorsque l'on tourne les pages de l'histoire et que l'on observe les sociétés qui ont mis en œuvre et actualisé leur foi en Allah, l'Exalté, par l'obéissance pratique.

De plus, ce verset indique clairement que l'on ne peut être protégé des émotions extrêmes, telles que le chagrin et la peur, et mener une vie paisible que si l'on suit strictement les directives divines. Cela signifie qu'il faut éviter les innovations en matière de religion et se consacrer plutôt à l'étude et à la mise en pratique du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et éviter d'autres choses, même si elles sont considérées comme de bonnes actions. La simple vérité est que plus on agit selon d'autres bonnes actions, moins on agit selon ces deux

sources de guidance. Cela l'empêchera d'obtenir une protection contre la peur et le chagrin.

Selon le degré de manque de mise en pratique des directives divines, il est possible que l'on quitte ce monde sans foi. Cela peut se produire car la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance pratiques. Tout comme une plante privée de nourriture peut mourir, la foi de celui qui ne suit pas les directives divines peut mourir. Ceci a été mis en garde dans le verset suivant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 39 :

« Et ceux qui ne croient pas et nient Nos signes, ceux-là seront les compagnons du Feu où ils demeureront éternellement. »

Il faut donc veiller à appuyer sa déclaration de foi verbale par des actes d'obéissance pratiques afin d'éviter ce résultat. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Il est essentiel de comprendre qu'on peut accepter l'islam verbalement tout en le renonçant dans la pratique. Cela doit être évité car la protection contre la peur et le chagrin dans les deux mondes n'est accordée qu'à ceux qui suivent concrètement la guidance divine. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 38 :

« … quiconque suit Ma direction n'aura aucune crainte à son égard et ne sera pas affligé. »

Bien que résider en Enfer soit dur et sévère, c'est un châtiment approprié pour celui qui nie Allah, l'Exalté, leur Dieu, Créateur, Maître, Soutien et Nourrisseur. Celui qui leur accorde continuellement d'innombrables bienfaits. De la même manière qu'une invention qui ne parvient pas à remplir son but de création est rejetée, de même l'invention appelée humaine sera rejetée au Jour du Jugement si elle ne parvient pas à remplir son but de création, qui est d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière agréable à Allah, l'Exalté. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

De plus, comme Allah, le Très-Haut, le Seigneur des mondes, a décidé de ce sort pour ceux qui ne croient pas en Lui et que cette décision ne peut être ni évitée ni arrêtée, l'individu doit soit obéir à Sa loi, soit trouver un univers où Sa loi ne s'applique pas. Comme la seconde solution n'est pas possible, il faut donc rechercher la connaissance islamique avec un esprit ouvert afin que sa véracité et ses bienfaits dans les deux mondes lui soient évidents.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 40-46

يَٰبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ ٱذۡكُرُواْ نِعۡمَتِيَ ٱلَّتِيٓ أَنۡعَمۡتُ عَلَيۡكُمۡ وَأَوۡفُواْ بِعَهۡدِيٓ أُوفِ بِعَهۡدِكُمۡ وَإِيَّٰيَ فَٱرۡهَبُونِ ٤٠

وَءَامِنُواْ بِمَآ أَنزَلۡتُ مُصَدِّقٗا لِّمَا مَعَكُمۡ وَلَا تَكُونُوٓاْ أَوَّلَ كَافِرِۭ بِهِۦۖ وَلَا تَشۡتَرُواْ بِـَٔايَٰتِي ثَمَنٗا قَلِيلٗا وَإِيَّٰيَ فَٱتَّقُونِ ٤١

وَلَا تَلۡبِسُواْ ٱلۡحَقَّ بِٱلۡبَٰطِلِ وَتَكۡتُمُواْ ٱلۡحَقَّ وَأَنتُمۡ تَعۡلَمُونَ ٤٢

وَأَقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُواْ ٱلزَّكَوٰةَ وَٱرۡكَعُواْ مَعَ ٱلرَّٰكِعِينَ ٤٣

۞ أَتَأۡمُرُونَ ٱلنَّاسَ بِٱلۡبِرِّ وَتَنسَوۡنَ أَنفُسَكُمۡ وَأَنتُمۡ تَتۡلُونَ ٱلۡكِتَٰبَۚ أَفَلَا تَعۡقِلُونَ ٤٤

وَٱسۡتَعِينُواْ بِٱلصَّبۡرِ وَٱلصَّلَوٰةِۚ وَإِنَّهَا لَكَبِيرَةٌ إِلَّا عَلَى ٱلۡخَٰشِعِينَ ٤٥

ٱلَّذِينَ يَظُنُّونَ أَنَّهُم مُّلَٰقُواْ رَبِّهِمۡ وَأَنَّهُمۡ إِلَيۡهِ رَٰجِعُونَ ٤٦

« Ô enfants d'Israël, souvenez-vous de la faveur que je vous ai accordée, et accomplissez mon alliance avec vous : j'accomplirai votre alliance avec moi. Et ne craignez que moi.

Et croyez à ce que J'ai fait descendre, confirmant ce qui est déjà avec vous. Et ne soyez pas les premiers à y renier. Et n'échangez pas Mes signes contre un vil prix. Et ne craignez que Moi.

Et ne mélangez pas la vérité avec le mensonge, et ne cachez pas la vérité que vous connaissez.

Et accomplissez la prière, acquittez la zakat, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent.

Ordonnez-vous au peuple la justice, et vous oubliez vous-mêmes, tandis que vous lisez l'Écriture ? Et vous ne raisonnez pas ?

Et recherchez le secours par la patience et la prière. Certes, cela est difficile, sauf pour les humbles soumis.

Qui sont certains qu'ils rencontreront leur Seigneur et qu'ils reviendront à Lui.

Allah, l'Exalté, s'adresse directement aux gens du Livre, les Juifs et les Chrétiens, qui vivaient à Médine à l'époque du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), les appelant à accepter la vérité de l'Islam, qu'ils ont clairement reconnue puisque le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et le Saint Coran ont été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, versets 40-41 :

« Ô enfants d'Israël ! Souvenez-vous du bienfait que je vous ai accordé, et accomplissez mon alliance. Je remplirai votre alliance avec vous. Et craignez-Moi. Et croyez à ce que je vous ai révélé, confirmant ce qui est déjà

avec vous. Et ne soyez pas les premiers à y renier. Et n'échangez pas Mes signes contre un vil prix, et craignez-Moi. »

En fait, les gens du Livre n'ont résidé à Médine que parce qu'ils savaient que le dernier Prophète (sur lui la paix et le salut) y émigrerait. Par exemple, un érudit juif nommé Yusha résidait à Médine et avait pour habitude de conseiller les autres sur la venue du dernier Prophète (sur lui la paix et le salut) et d'encourager les habitants de Médine à l'accepter à son arrivée. Mais lorsqu'il l'a fait, Yusha et la plupart de ses confrères ont rejeté le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), par envie et par peur de perdre la richesse et le statut social qu'ils avaient acquis en manipulant leurs écritures divines. Cela a été rapporté dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 1, Page 212.

Ils enviaient le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, parce qu'il était le descendant du Saint Prophète Ismaël (saw) au lieu d'être un descendant de son frère, le Saint Prophète Isaac (saw) comme eux. Cet amour de la fraternité et du sang les a encouragés à rejeter la vérité lorsqu'elle leur a été révélée. Ils se sont comportés avec arrogance envers le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , tout comme le Diable s'est comporté avec arrogance envers le Saint Prophète Adam (saw). C'est l'une des raisons pour lesquelles les gens du livre sont abordés immédiatement après l'histoire du Saint Prophète Adam (saw) et le Diable. De plus, ils espéraient que le dernier Prophète (saw) les féliciterait, leur attribuerait des postes d'autorité et passerait outre leur mauvais comportement consistant à utiliser leur foi pour gagner de la richesse et un statut social. Lorsqu'ils ont été mis au défi par l'Islam et invités à apprendre et à agir selon la vérité, ils ont eu peur de perdre la richesse et

le statut social qu'ils avaient obtenus et en conséquence, ils ont rejeté l'Islam.

Allah, l'Exalté, leur rappelle les innombrables bienfaits qu'Il leur a accordés, tels que la guidance divine par l'intermédiaire des Saints Prophètes, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur eux, ainsi que les Écritures divines, telles que la Torah et la Bible, et les encourage à tenir la promesse de Lui obéir sincèrement et d'accepter la vérité chaque fois qu'elle leur est parvenue, en particulier le dernier Saint Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, et la révélation divine finale, le Saint Coran. Chapitre 7 Al A'raf, versets 155-157 :

« Moïse choisit parmi son peuple soixante-dix hommes pour Notre nomination. Et quand le tremblement de terre les saisit, il dit : « Seigneur, si Tu avais voulu, Tu les aurais fait périr avant moi, ainsi que moi. Nous ferais-Tu périr pour ce qu'ont fait les insensés d'entre nous ? Ce n'est là qu'une épreuve par laquelle Tu égares qui Tu veux et Tu guides qui Tu veux. Tu es notre Protecteur. Pardonne-nous donc et fais-nous miséricorde. Et Tu es le meilleur des pardonneurs. Et décrète pour nous ce qui est bien ici-bas et ce qui est bien dans l'au-delà. Certes, nous revenons à Toi. » [Allah] dit : « Mon châtiment, J'en frappe qui Je veux, mais Ma miséricorde embrasse toute chose. » Je le décrète donc [surtout] pour ceux qui Me craignent, acquittent la zakat et croient à Nos signes. Ceux qui suivent le Messager, le prophète illettré, qu'ils trouvent écrit dans ce qu'ils ont de la Thora et de l'Évangile, qui leur ordonne le convenable, leur interdit le blâmable, leur rend licite le convenable, leur interdit le blâmable et les libère de leur fardeau et des chaînes qui pesaient sur eux. Ceux-là donc qui ont cru en lui, l'ont honoré, l'ont soutenu et ont suivi la lumière qui a été descendue avec lui, ceux-là seront les heureux.

Allah, le Très-Haut, les a encouragés à respecter leur engagement d'obéissance sincère et à ne pas craindre les gens en acceptant l'Islam, ni à craindre de perdre des biens matériels, tels que la richesse et l'autorité. S'ils agissaient ainsi, Il leur accorderait en retour la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 40 :

« Ô enfants d'Israël, souvenez-vous de mon bienfait que je vous ai accordé, et accomplissez mon alliance avec vous : j'accomplirai votre alliance avec moi. Et ne craignez que moi. »

Et chapitre 5 Al Ma'idah, verset 66 :

« Et s'ils avaient respecté la Torah, l'Évangile et ce qui leur a été révélé de la part de leur Seigneur [le Coran], ils auraient consommé [des provisions] d'au-dessus d'eux et de sous leurs pieds… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 40 :

« Ô enfants d'Israël, souvenez-vous de ma faveur que je vous ai accordée, et accomplissez mon alliance avec vous : j'accomplirai votre alliance avec moi. Et ne craignez que moi. »

L'une des plus grandes bénédictions qu'Allah, l'Exalté, a accordées aux gens du Livre est de les avoir désignés comme Ses représentants sur Terre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 122 :

« Ô Enfants d'Israël, souvenez-vous de la faveur que je vous ai accordée et du fait que je vous ai préférés aux autres mondes. »

Mais comme ils n'ont pas réussi à Le représenter correctement, ce qui implique de Lui obéir sincèrement dans tous les aspects de leur vie, cet honneur leur a été retiré et accordé à la nation musulmane. Chapitre 3 Alee Imran, verset 110 :

« Vous êtes la meilleure communauté qui ait été créée [en guise d'exemple] pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah… »

Mais comme l'indique clairement ce verset, la nation musulmane ne remplira son rôle de représentant d'Allah, l'Exalté, que si elle Lui obéit sincèrement,

ce qui implique d’utiliser les bénédictions qu’ll lui a accordées d’une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Tout comme les gens du Livre ont encouru la colère d’Allah, l’Exalté, lorsqu’ils n’ont pas rempli leur rôle, les musulmans en subiront la colère s’ils ne représentent pas Allah, l’Exalté, correctement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 40 :

« Ô enfants d’Israël, souvenez-vous de mon bienfait que je vous ai accordé, et accomplissez mon alliance avec vous : j’accomplirai votre alliance avec moi. Et ne craignez que moi. »

En général, cela rappelle aux musulmans de toujours se souvenir des innombrables et continuelles faveurs d'Allah, l'Exalté, aussi bien dans les moments difficiles que faciles, afin qu'ils maintiennent leur obéissance envers Lui, en faisant preuve de patience dans les moments difficiles et de gratitude dans les moments faciles. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes et de rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements et en s'abstenant de Ses interdictions selon les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La gratitude implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées, telles que notre langue et nos biens, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Il faut respecter l’engagement pris en acceptant volontairement l’islam comme religion, à savoir l’obéissance sincère à Allah, l’Exalté, en toutes circonstances. Cela comprend le respect des droits d’Allah, l’Exalté, et des droits des personnes tels que décrits dans les enseignements islamiques. Ce dernier est mieux réalisé en traitant simplement les autres comme on souhaite que les autres les traitent. Le verset 40 rappelle aux musulmans de ne pas compromettre leur engagement envers Allah, l’Exalté, par peur des gens et de leurs critiques ou par peur de perdre la satisfaction de leurs désirs matériels, tels que l’obtention de richesses et d’autorité. En retour, Allah, l’Exalté, tiendrait Sa promesse de leur accorder la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais si quelqu'un ne respecte pas son engagement et fait des compromis sur sa foi au profit des choses de ce monde et des gens, alors Allah, l'Exalté, ne tiendra pas Sa promesse de lui accorder la paix de l'esprit dans les deux mondes et au contraire, les choses mêmes qu'il a obtenues en faisant des compromis sur sa foi deviendront une source de stress et de difficultés pour lui dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

C'est une conséquence inévitable, car Allah, l'Exalté, seul contrôle le cœur spirituel de l'homme, la demeure de la paix de l'esprit, et par conséquent, Lui seul décide si l'on obtient la paix de l'esprit ou non. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Pour résumer, la crainte d'Allah, l'Exalté, implique de maintenir une obéissance sincère en toutes circonstances, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et en évitant de faire des compromis sur cela au nom du gain matériel.

Le Saint Coran a confirmé les aspects inchangés des révélations divines passées, la Torah et la Bible, et a corrigé les aspects qui ont été modifiés par les gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 41 :

« Et croyez à ce que j'ai révélé, confirmant ce qui est déjà avec vous… »

Ainsi, les gens du Livre savants n'avaient aucune excuse pour rejeter le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Contrairement aux idolâtres de la Mecque qui n'étaient pas instruits, les gens du Livre étaient pleinement conscients de la nature miraculeuse de la révélation divine et des signes du dernier Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Mais la majorité des gens du Livre de Médine rejetèrent l'Islam, par peur de perdre la richesse et le statut social qu'ils avaient acquis en interprétant intentionnellement de manière erronée leurs écritures divines. Ils provoquèrent donc la colère d'Allah, l'Exalté, d'une manière qu'aucune autre communauté de l'époque ne provoqua, pas même les idolâtres instruits. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 89-90 :

« Et quand un Livre [le Coran] leur est venu de la part d'Allah confirmant ce qu'ils avaient, alors qu'auparavant ils priaient pour la victoire contre ceux qui avaient mécru, quand ce qu'ils ont reconnu leur est venu, ils y ont mécru. Que la malédiction d'Allah soit sur les mécréants. Quelle misère que ce pour quoi ils se sont vendus, d'avoir mécru à ce qu'Allah a révélé, par leur indignation, afin qu'Allah fasse descendre Sa grâce sur qui Il veut parmi Ses serviteurs. Ils s'en retournèrent donc, ayant encouru colère sur colère… »

Ils ont échangé le savoir divin et les directives qui leur ont été accordées, qui indiquaient clairement la véracité de l'Islam, contre des gains matériels, même s'ils avaient été avertis de ne pas le faire. Ils auraient dû être les

premiers à croire en l'Islam avant tous les autres, mais beaucoup d'entre eux se sont précipités pour y renoncer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 41 :

« Et croyez à ce que J'ai fait descendre, confirmant ce qui est déjà avec vous. Et ne soyez pas le premier à y renier. Et n'échangez pas Mes signes contre un vil prix. Et ne craignez que Moi. »

Ce qui a aggravé les choses, c'est que lorsque les savants parmi les gens du Livre ont mécru en l'islam, tout en reconnaissant sa véracité, ils ont poussé de nombreux ignorants à mécroire en l'islam par imitation aveugle. Comme l'a averti un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674, une personne augmentera ses péchés lorsqu'elle conseille aux autres de commettre des péchés, même si elle ne les commet pas elle-même. C'est une autre raison pour laquelle ils ont encouru la colère d'Allah, l'Exalté. En général, une personne doit éviter d'imiter aveuglément les autres comme le bétail et plutôt utiliser l'intellect qui lui a été accordé afin de rechercher et d'accepter la vérité dans les questions mondaines et religieuses. L'imitation aveugle est détestée en Islam car chaque personne doit l'accepter et agir en conséquence avec compréhension et perspicacité. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Tel est mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 41 :

« Et croyez à ce que J'ai fait descendre, confirmant ce qui est déjà avec vous. Et ne soyez pas le premier à y renier. Et n'échangez pas Mes signes contre un vil prix. Et ne craignez que Moi. »

Ce verset indique également que lorsqu'une personne se soumet à Allah, l'Exalté, et s'efforce de Lui obéir sincèrement, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, elle sera critiquée par d'autres qui n'aiment pas vivre selon un code de conduite supérieur et qui ne veulent au contraire que satisfaire leurs désirs, qu'ils soient licites ou illicites. En fait, la majorité des critiques viennent de ses propres proches, même s'ils devraient être les premiers à les soutenir dans leur cheminement vers l'obéissance à Allah, l'Exalté. C'est un résultat inévitable et quelque chose que les musulmans doivent accepter. Ils doivent surmonter ces critiques et cette pression en craignant Allah, l'Exalté, et Son jugement final. Il faut se rappeler que les gens et les choses de ce monde ne les protégeront pas du châtiment d'Allah, l'Exalté, alors qu'Allah, l'Exalté, les protégera des critiques des gens en leur accordant la paix de l'esprit, même si cette protection ne leur est pas évidente. Cela leur permettra de rester fermes dans Son obéissance.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 41 :

« Et croyez à ce que J'ai fait descendre, confirmant ce qui est déjà avec vous. Et ne soyez pas le premier à y renier. Et n'échangez pas Mes signes contre un vil prix. Et ne craignez que Moi. »

Les gens du Livre persistaient avec arrogance à mal interpréter et à dissimuler intentionnellement les parties de la connaissance divine qui leur avaient été accordées, ce qui les empêchait de satisfaire leurs désirs. Ils acceptaient des pots-de-vin afin de donner des décisions favorables aux riches et aux influents, même si cela signifiait défier intentionnellement la loi et la guidance divines. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 42 :

« Et ne mélangez pas la vérité avec le mensonge, et ne cachez pas la vérité alors que vous la connaissez. »

En règle générale, une personne peut mélanger la vérité avec le mensonge en adoptant des pratiques qui ne sont pas basées sur les enseignements de l'Islam afin de mieux s'intégrer au reste de la société. Un musulman doit se rappeler que plus il agit selon des pratiques non islamiques, même si elles ne sont pas un péché, moins il agira selon les deux sources de la guidance : le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela ne mènera qu'à l'égarement. De plus, on peut dissimuler la vérité en choisissant les aspects de l'Islam sur lesquels agir et ceux qu'on ignore. Cette personne traite l'Islam comme un manteau qu'elle enfile et enlève à sa guise. Celui qui se comporte de cette manière peut sembler agir selon les enseignements de l'Islam, mais il ne suit et n'adore que ses désirs. Son attitude ne fera que l'amener à mal utiliser les bénédictions qui lui ont

été accordées, ce qui entraînera du stress dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 42 :

« Et ne mélangez pas la vérité avec le mensonge, et ne cachez pas la vérité alors que vous la connaissez. »

Les gens du Livre ont eu de nombreuses occasions de réformer leurs habitudes corrompues et de se soumettre sincèrement à l'obéissance d'Allah, l'Exalté. Ils ont été invités à respecter les piliers de la foi : accomplir les prières obligatoires et faire des aumônes, de la même manière que l'ont fait les Compagnons, qu'Allah les agrée, sous la direction du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 43 :

« Accomplissez la Salat, acquittez la Zakât et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent. »

L'accomplissement de la prière implique de l'accomplir avec toutes ses conditions et ses bienséances, comme de l'accomplir à temps. Comme le recommande un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2616, le pilier central de l'islam est l'accomplissement des prières obligatoires. En effet, les cinq prières obligatoires quotidiennes constituent le lien régulier que l'on entretient avec Allah, l'Exalté. Elles sont un puissant rappel du Jour du Jugement. Tout comme l'on se tient devant Allah, l'Exalté, cinq fois par jour, on se tiendra devant Lui le Jour du Jugement et on répondra de ses actes. Celui qui les accomplit correctement se souviendra donc du Jour du Jugement dans la mesure où il sera encouragé à s'y préparer concrètement. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Mais celui qui n'accomplit pas ses prières obligatoires oubliera facilement sa responsabilité le Jour du Jugement. En conséquence, ils ne prendront pas la peine de s'y préparer et feront un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées. Cette personne ne parviendra pas à actualiser sa foi et si elle persiste dans cette attitude, sa foi pourrait bien mourir car elle n'obtiendra pas la nourriture dont elle a besoin pour survivre. Tout comme une plante meurt sans nourriture, la foi d'une personne peut mourir si elle n'est pas nourrie par des actes pratiques d'obéissance. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618 que la différence entre la croyance et la mécréance réside dans l'abandon des prières obligatoires.

Offrir la charité obligatoire représente tous les aspects des responsabilités financières qui incombent à une personne, comme le soutien financier de ses proches. C'est la preuve concrète de son amour pour Allah, le Très-Haut, et de sa priorité à obéir à Allah, le Très-Haut, plutôt qu'à profiter des biens matériels qu'elle possède, comme les richesses. Chapitre 3 Ali Imran, verset 92 :

« Vous n'obtiendrez pas la bonne [récompense] tant que vous n'aurez pas dépensé [dans le sentier d'Allah] de ce que vous aimez… »

L'aumône obligatoire a pour but de purger le cœur spirituel de l'amour excessif des choses de ce monde afin qu'il puisse se concentrer sur l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui est avide ne pourra pas se comporter de cette manière. En conséquence, il s'éloignera d'Allah, l'Exalté, des gens, du Paradis et se rapprochera de l'Enfer. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1961. De plus, offrir l'aumône obligatoire est un moyen d'accomplir sa sincérité envers les autres, ce qui est une partie vitale de l'Islam. Ceci a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim numéro 196.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 43 :

« Accomplissez la Salat, acquittez la Zakât et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent. »

S'incliner avec ceux qui s'inclinent montre l'importance de la prière en groupe. C'est l'une des traditions les plus importantes du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, en ce qui concerne les actes d'adoration et doit donc être adoptée en fonction de ses forces et de ses opportunités. Il suffit de savoir que les Compagnons, qu'Allah les agrée, considéreraient comme hypocrite celui qui n'assiste pas aux prières en groupe sans raison valable. Cela a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 550. C'est une excellente façon de modeler sa vie autour de l'Islam car celui qui prie en groupe dans une mosquée est obligé d'organiser ses activités en fonction des heures de prière. Cela aide à se concentrer sur son but sur cette Terre, à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, dans chaque situation, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

De plus, s'incliner avec ceux qui s'inclinent indique également l'importance de se soumettre à Allah, l'Exalté, selon la méthode employée par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Il faut s'attacher strictement à l'étude et à la mise en pratique du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et éviter toute autre chose, même si elle est considérée comme une bonne action, car plus on agit sur d'autres choses, moins on apprendra et agira sur les deux sources de la guidance. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a donc averti que toute chose qui n'est pas

enracinée dans les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté. Cela a été discuté dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606.

S'incliner avec ceux qui s'inclinent indique également l'importance d'une bonne compagnie. Cela signifie qu'il faut accompagner ceux qui se sont soumis de manière pratique à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Une personne sera toujours influencée par ses compagnons, que ce soit négativement ou positivement, subtilement ou en apparence. Ceux qui accompagnent les gens qui persistent dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, verront qu'ils deviennent eux aussi plus audacieux dans la désobéissance à Allah, l'Exalté. Mais ceux qui accompagnent ceux qui obéissent sincèrement à Allah, l'Exalté, verront qu'ils sont encouragés à Lui obéir également. Chapitre 9 At Tawbah, verset 119 :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques. »

Et chapitre 25 Al Furqan, versets 27-28 :

« Et le jour où le injuste se mordra les mains, il dira : « Ah ! si j'avais pris avec le Messager une voie ! Malheur à moi ! Si seulement je n'avais pas pris celui-là pour allié ! » »

Et chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 43 :

« Accomplissez la Salat, acquittez la Zakât et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent. »

S'incliner avec ceux qui s'inclinent indique également l'importance de soutenir les autres dans les choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, et d'éviter de soutenir les autres dans la désobéissance à Allah, l'Exalté. Il ne faut jamais baser sa décision de soutenir ou non les autres sur la relation qu'on a avec eux, car cela conduit souvent à des péchés. Au contraire, il faut observer ce que fait quelqu'un et le soutenir si l'activité plaît à Allah, l'Exalté, quelle que soit la personne. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« … Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à la violence… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 44 :

« Vous ordonnez au peuple la justice, et vous vous oubliez vous-mêmes en lisant l'Écriture ? Et vous ne raisonnez pas ? »

Conseiller les autres à faire le bien et les mettre en garde contre le mal selon les bonnes manières et les étiquettes enseignées par l'Islam est un devoir pour tout musulman. En fait, c'est la caractéristique qui donne à la nation musulmane sa supériorité. Chapitre 3 Ali Imran, verset 110 :

« Vous êtes la meilleure communauté qui ait été créée [en guise d'exemple] pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah… »

Il est important de noter que l'une des conditions pour conseiller le bien et avertir du mal est de se réprimander soi-même et de s'efforcer d'appliquer les conseils dans son propre caractère. Celui qui persiste et délibérément ignore ses propres conseils et pourtant conseille les autres a été averti de l'Enfer dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3267. Il n'est pas nécessaire d'atteindre la perfection avant de conseiller les autres, car cela n'est ni possible ni attendu, mais il faut s'efforcer d'appliquer ses

connaissances avant de les transmettre aux autres. De plus, il est important de noter que celui qui est conseillé doit toujours accepter et agir en fonction des bons conseils même si le conseiller semble se comporter de manière hypocrite. Leur hypocrisie est entre eux et Allah, l'Exalté, et par conséquent, celui qui est conseillé doit accepter et agir en fonction de leurs conseils tant qu'ils sont en accord avec le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

Il faut se rappeler que la connaissance n'est utile que si elle est mise en pratique. C'est en mettant en pratique la connaissance que l'on obtient son utilité, sinon elle est inutile. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« … et ne l'ont pas accepté (n'ont pas agi selon leur connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]… »

Il faut donc s'efforcer non seulement d'acquérir des connaissances utiles dans le monde et dans la religion, mais aussi de les mettre en pratique correctement afin d'en tirer profit à soi-même et aux autres dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 44 :

« Vous ordonnez au peuple la justice, et vous vous oubliez vous-mêmes en lisant l'Écriture ? Et vous ne raisonnez pas ? »

Ce verset nous met également en garde contre l'ostentation. On peut se comporter de cette manière quand on conseille aux autres d'accomplir des actes de bienfaisance afin de paraître soi-même juste, même si on néglige de faire soi-même les actes de bienfaisance. Le fondement de la foi d'une personne est son intention. Si son intention est corrompue, c'est-à-dire qu'elle n'agit pas pour plaire à Allah, l'Exalté, alors toutes ses actions seront corrompues. En fait, la personne insincère sera avertie le Jour du Jugement d'obtenir la récompense de ses bonnes actions de la part des personnes pour lesquelles elle a agi, ce qui ne sera pas possible. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. On doit donc s'assurer qu'on agit uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Un signe de sincérité est qu'on n'attend ni n'espère aucune gratitude ou rétribution de la part des gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 44 :

« Vous ordonnez au peuple la justice, et vous vous oubliez vous-mêmes en lisant l'Écriture ? Et vous ne raisonnez pas ? »

Ce verset montre aussi clairement que la simple récitation des Ecritures divines sans les mettre en pratique ne suffit pas pour réussir dans les deux mondes. Allah, l'Exalté, a confirmé que les gens du Livre récitaient les Ecritures divines précédentes, mais les critiquaient parce qu'ils ne les mettaient pas en pratique. Les musulmans doivent éviter de considérer le Saint Coran comme un livre de récitation en ne le comprenant pas et en ne

l’appliquant pas dans leur vie. Au contraire, ils doivent le considérer comme un livre de guidance en l’apprenant et en l’appliquant. Tout comme une carte ne profitera pas à celui qui se contente de l’étudier sans agir en fonction de ses indications, de même celui qui se contente de réciter le Saint Coran sans s’efforcer de le comprendre et de le mettre en pratique ne profitera pas non plus. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n’augmente en rien la perte des injustes. »

Ce verset critique également certains savants parmi les gens du Livre vivant à Médine qui conseillaient aux autres, notamment à leurs proches, d’accepter l’islam et de suivre le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , mais qui rejetaient eux-mêmes l’islam par peur de perdre les biens matériels qu’ils avaient acquis, comme la richesse et l’autorité, en transigeant avec leurs écritures divines. Il critique également ceux qui conseillaient aux autres la venue du dernier Saint Prophète (saw) à Médine et l’importance de l’accepter et de le suivre, mais qui le rejetaient lorsqu’il arrivait enfin à eux.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 45 :

« Et cherchez du secours dans la patience… »

Le but de ce monde est de tester les hommes pour savoir s'ils utiliseront les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, ou non. Accomplir son but et réussir ce test n'est possible que si l'on adopte la patience dans l'obéissance à Allah, l'Exalté. La patience est nécessaire pour contrôler ses désirs afin de ne pas abuser des bénédictions qui lui ont été accordées. Il est nécessaire d'affronter les difficultés de ce monde afin d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes et de rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, à tout moment. Il faut toujours se rappeler qu'Allah, l'Exalté, ne choisit que ce qui est le mieux pour eux, même si la sagesse derrière Ses choix ne leur est pas évidente. Tant qu'ils restent obéissants dans les moments difficiles comme dans les moments faciles, ils réussiront dans tous les aspects de leur vie et également dans l'autre monde. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il faut toujours comparer ses difficultés à celles des autres, plus difficiles, afin de s'aider à faire preuve de patience. Il faut se rappeler que quelle que soit la difficulté à laquelle on fait face, elle aurait toujours pu être pire et que les gens qui étaient plus aimés d'Allah, l'Exalté, comme les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, ont fait face à des difficultés plus nombreuses et plus dures qu'eux. Il faut faire preuve de patience dès le début d'une difficulté jusqu'à ce qu'ils quittent ce monde, car on peut perdre la récompense de la patience en faisant preuve d'impatience par la suite. Accepter une difficulté

après un certain temps n'est pas de la patience, c'est simplement de l'acceptation. La vraie patience se manifeste dès le début d'une difficulté. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1302. Faire face aux difficultés est inévitable et il est impossible d'éviter d'affronter une difficulté qu'Allah, l'Exalté, a voulu qu'une personne affronte. Par conséquent, faire preuve d'impatience n'a pas de sens car on fera face à la difficulté qui nous est destinée et on perdra la récompense qu'on aurait pu obtenir en faisant preuve de patience.

Celui qui fait preuve de patience dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, trouvera plus facile d'accomplir ses prières. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 45 :

« Et cherchez du secours par la patience et la prière… »

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'accomplissement des prières permet de se souvenir du Jour du Jugement et de répondre de ses actes. De la même manière qu'on se tient devant Allah, l'Exalté, pendant la prière, on se tiendra également devant Lui le Jour du Jugement. Celui qui prie de cette manière mènera toujours une vie humble, car il ne connaît pas l'issue de son jugement final, et il lui sera plus facile d'affronter les difficultés et de maintenir son obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaise, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui n'accomplit pas ses prières et n'adopte pas la patience le fait parce qu'il n'est pas convaincu qu'il répondra de ses actes le Jour du Jugement, sinon il s'y préparerait pratiquement en

accomplissant ses prières et en adoptant la patience dans toutes les situations. C'est peut-être la raison pour laquelle le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, que la différence entre la croyance et la mécréance réside dans l'abandon des prières obligatoires. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 45-46 :

« Et recherchez le secours par la patience et la prière. Certes, cela n'est difficile que pour les humbles soumis [à Allah], qui sont certains qu'ils rencontreront leur Seigneur et qu'ils reviendront à Lui. »

Celui qui croit vraiment au Jour du Jugement se préparera pratiquement à celui-ci. Cela implique d'accepter et d'agir en fonction de la connaissance divine lorsqu'elle lui est présentée, même si elle contredit ses désirs. Celui qui est orgueilleux ne pourra pas le faire, seul celui qui adopte l'humilité le pourra. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 265. Par conséquent, celui qui ignore l'action en fonction de la connaissance divine ne croit pas vraiment au Jour du Jugement, même s'il affirme verbalement le contraire.

La certitude de la foi s'obtient lorsque l'on étudie et met en pratique le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Plus la foi est forte, plus on obéit humblement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaise, car on est convaincu qu'on devra répondre de ses actes le Jour du Jugement. On comprendra grâce aux signes des enseignements islamiques ainsi qu'aux signes de l'univers qui indiquent clairement que tout ce qui a un

début a une fin, comme le passage des jours et des nuits. On prêtera attention aux signes constants qui l'entourent et qui lui prouvent et lui rappellent le Jour de la Résurrection, comme la terre aride et morte qui renaît après avoir reçu l'eau du Ciel, le cycle de vie et de mort des jours et des nuits, la mort et la vie des arbres et des plantes et la façon dont l'homme expérimente une petite résurrection chaque jour lorsqu'il s'endort et se réveille. La certitude de la foi rappelle constamment à l'homme le Jour du Jugement, de cette manière, afin qu'il soit encouragé à s'y préparer concrètement en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté. Celui qui fait cela obtiendra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 40 :

« Ô enfants d'Israël, souvenez-vous de mon bienfait que je vous ai accordé, et accomplissez mon alliance avec vous : j'accomplirai votre alliance avec moi, et ne craignez que moi. »

En conclusion, les musulmans doivent tirer des leçons des actions des nations passées afin d'éviter que l'histoire ne se répète. Ils doivent prouver

leur croyance au Saint Coran par des actes, en l'apprenant et en l'appliquant, afin d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, dans toutes les situations. Cela leur permettra d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire. Ils doivent éviter d'y croire verbalement tout en y refusant de croire dans la pratique, tout comme les nations passées l'ont fait à l'égard de leurs écritures divines. Ne pas mettre en pratique le Coran ne fera que conduire à compromettre ses enseignements au nom du gain matériel. Afin d'éviter ce résultat, il faut toujours craindre Allah, le Très-Haut, et les conséquences de ses actions dans les deux mondes. Il ne faut pas se laisser tromper en croyant simplement parce qu'on n'a pas été puni immédiatement, car son incapacité à mettre en pratique sa foi ne signifie pas qu'on ne sera jamais puni. Une punition différée n'est pas la même chose que l'absence de punition. De plus, celui qui ne met pas en pratique le Saint Coran et qui fait des compromis sur ses enseignements sera puni de manière subtile. Les choses mêmes qu'il obtient en faisant des compromis sur sa foi deviendront pour lui une source de stress. Ainsi, plus il acquiert de choses matérielles, comme la richesse, plus son stress et ses difficultés augmenteront dans tous les aspects de sa vie, de sorte qu'il mènera une vie sombre et contraignante malgré le fait qu'il ait le monde à ses pieds. Mais le châtiment qui s'ensuit est encore plus intense. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 47-48

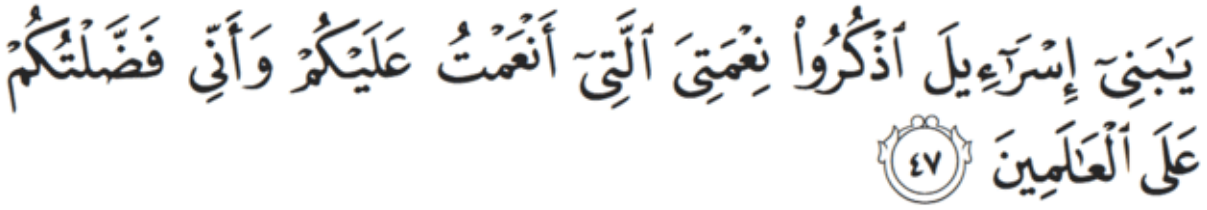
يَٰبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ ٱذۡكُرُواْ نِعۡمَتِيَ ٱلَّتِيٓ أَنۡعَمۡتُ عَلَيۡكُمۡ وَأَنِّي فَضَّلۡتُكُمۡ عَلَى ٱلۡعَٰلَمِينَ ٤٧

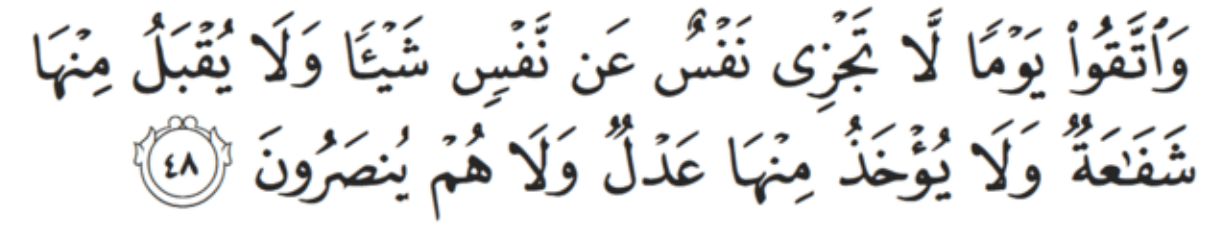
وَٱتَّقُواْ يَوۡمٗا لَّا تَجۡزِي نَفۡسٌ عَن نَّفۡسٖ شَيۡـٔٗا وَلَا يُقۡبَلُ مِنۡهَا شَفَٰعَةٞ وَلَا يُؤۡخَذُ مِنۡهَا عَدۡلٞ وَلَا هُمۡ يُنصَرُونَ ٤٨

« Ô Enfants d'Israël, souvenez-vous de la faveur que je vous ai accordée et du fait que je vous ai préférés aux autres mondes [peuples].

Et redoutez le jour où aucune âme ne suffira à une autre âme, où aucune intercession ne sera acceptée d'elle, où aucune compensation ne sera prise d'elle, et où aucune ne sera secourue.

Allah, l'Exalté, encourage les gens du Livre vivant à Médine à se montrer reconnaissants pour les innombrables bienfaits qu'Il leur a accordés, comme l'envoi de nombreux prophètes (sur eux la paix) à leurs ancêtres, en acceptant l'Islam, surtout lorsque sa véracité leur a été clairement démontrée dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

L'une des plus grandes bénédictions qu'Allah, l'Exalté, leur ait accordées fut leur nomination comme Ses représentants sur Terre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 47 :

« Ô Enfants d'Israël, souvenez-vous de Mon bienfait dont Je vous ai comblés et que Je vous ai préférés aux autres mondes [peuples]. »

Allah, l’Exalté, leur rappela leur ancêtre, le Saint Prophète Jacob, que la paix et la bénédiction d’Allah soient sur lui, qui était aussi appelé Israël. Tout comme le Saint Prophète Jacob, que la paix et la bénédiction d’Allah soient sur lui, a rempli son rôle de représentant d’Allah, l’Exalté, les gens du Livre, sa progéniture, devaient également remplir leurs rôles et leurs devoirs. Un aspect de ce rôle était d’accepter l’Islam et le dernier Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions d’Allah soient sur lui, lorsqu’ils le rencontrèrent et l’Écriture divine qui lui serait accordée, le Saint Coran. Chapitre 7 Al A’raf, versets 155-157 :

« Moïse choisit parmi son peuple soixante-dix hommes pour Notre nomination. Et quand le tremblement de terre les saisit, il dit : « Seigneur, si Tu avais voulu, Tu les aurais fait périr avant moi, ainsi que moi. Nous ferais-Tu périr pour ce qu'ont fait les insensés d'entre nous ? Ce n'est là qu'une épreuve par laquelle Tu égares qui Tu veux et Tu guides qui Tu veux. Tu es notre Protecteur. Pardonne-nous donc et fais-nous miséricorde. Et Tu es le meilleur des pardonneurs. Et décrète pour nous ce qui est bien ici-bas et ce qui est bien dans l'au-delà. Certes, nous revenons à Toi. » [Allah] dit : « Mon châtiment, J'en frappe qui Je veux, mais Ma miséricorde embrasse toute chose. » Je le décrète donc [surtout] pour ceux qui Me craignent, acquittent la zakat et croient à Nos signes. Ceux qui suivent le Messager, le prophète illettré, qu’ils trouvent écrit dans ce qu’ils ont de la Thora et de l’Évangile, qui leur ordonne le convenable, leur interdit le blâmable, leur rend licite le convenable, leur interdit le blâmable et les libère de leur fardeau et des chaînes qui pesaient sur eux. Ceux-là donc qui ont cru en lui, l’ont honoré, l’ont soutenu et ont suivi la lumière qui a été descendue avec lui, ceux-là seront les heureux.

Mais par crainte de perdre les biens matériels qu'ils avaient acquis, comme la richesse et l'autorité, en transigeant avec leurs écritures divines, ils rejetèrent l'Islam. Par exemple, la neuvième année après que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, ait émigré à Médine , une délégation chrétienne rendit visite au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cette délégation chrétienne n'accepta pas l'Islam mais accepta un traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . En quittant Médine, deux membres de cette délégation, Abu Haritha et Kurz Bin Alqama, chevauchaient l'un près de l'autre. La mule d'Abu Haritha trébucha et, par frustration, Kurz critiquait indirectement le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . En réponse, Abu Haritha le critiquait. Lorsque Kurz lui demanda sa réponse, Abu Haritha lui dit que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, était sans aucun doute le dernier Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, qu'ils attendaient et dont ils avaient parlé dans leurs écritures divines. Lorsque Kurz lui demanda pourquoi il n'avait pas accepté l'Islam malgré sa conviction, Abu Haritha répondit qu'il l'avait fait à cause de l'honneur, de la richesse et de l'autorité que leur peuple leur avait donnés et qu'il avait peur de tout perdre s'il acceptait l'Islam. Ce sujet a été abordé dans La vie du Prophète, volume 4, pages 75-76, de l'imam Ibn Kathir.

Les gens du Livre ayant failli à leur rôle de représentants de l'Islam, cet honneur et cette responsabilité furent alors transférés à la nation musulmane. Chapitre 3 Alee Imran, verset 110 :

« Vous êtes la meilleure communauté qui ait été créée [en guise d'exemple] pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah. Si seulement les gens du Livre avaient cru, cela aurait été mieux pour eux. Parmi eux, il y a des croyants, mais la plupart d'entre eux sont persécutés. »

Mais comme l'indique clairement ce verset, la nation musulmane ne représentera avec succès Allah, l'Exalté, sur Terre que si elle Lui obéit sincèrement. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur apportera la paix de l'esprit et leur permettra de montrer le vrai visage de l'Islam au reste du monde. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais s'ils échouent dans ce devoir, ils en subiront les conséquences dans ce monde et dans l'autre. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah]

dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, l'Exalté, avertit ensuite les gens du Livre, et par extension la nation musulmane, que s'ils manquent à leur devoir de représenter correctement Allah, l'Exalté, sur Terre, alors rien ne les sauvera le Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 47-48 :

« Ô Enfants d'Israël ! Souvenez-vous du bienfait que Je vous ai accordé et du fait que Je vous ai préférés aux autres mondes. Et craignez le jour où aucune âme ne suffira à une autre âme, où aucune intercession ne sera acceptée d'elle, où aucune compensation ne lui sera demandée et où aucune ne sera secourue. »

Les gens du Livre ont adopté un vœu pieux, croyant qu'ils pouvaient désobéir à Allah, l'Exalté, et manquer à leur devoir de Le représenter correctement sur Terre, et qu'ils échapperaient d'une manière ou d'une autre au châtiment du Jour du Jugement. Ils croyaient que quelqu'un, comme les Saints Prophètes Moïse et Jésus, que la paix soit sur eux, intercéderait pour eux, les épargnant ainsi de faire face aux conséquences de leurs actes. Ils croyaient également qu'ils s'excuseraient simplement pour leur désobéissance et qu'Allah, l'Exalté, accepterait cela comme compensation et ne les punirait pas, car ils se considéraient comme Ses bien-aimés et Ses enfants. Chapitre 5 Al Maidah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut… »

Ils croyaient à tort qu'Allah, l'Exalté, les critiquerait simplement, de la même manière qu'un père critique ses enfants mais évite de les punir par amour pour eux.

Ce type de pensée magique est extrêmement irrespectueux car cette personne croit qu'Allah, l'Exalté, n'est pas juste et raciste car Il ignorerait simplement la désobéissance obstinée et persistante de certains groupes de personnes en raison de leur lignée. Ils pensaient qu'Il traiterait le malfaiteur et le bienfaiteur de la même manière dans ce monde et dans l'autre. Un juge de ce monde serait sévèrement critiqué et démis de ses fonctions s'il se comportait de cette manière, alors comment peut-on alors attribuer cette attitude déviante à Allah, l'Exalté, le Tout Juste ? Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou ceux qui commettent le mal, pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, et que Nous les rendrons égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Malheureusement, ce vœu pieux a contaminé de nombreux musulmans qui croient que quelqu'un les sauvera le Jour du Jugement, comme le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ou qu'Allah, l'Exalté, leur pardonnera simplement car ils font partie de la nation de Son bien-aimé Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), malgré le fait qu'ils Lui désobéissent obstinément et de manière persistante. Même si l'intercession du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), au Jour du Jugement est un fait, qui a été évoqué dans de nombreux Hadiths, comme celui trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4308, néanmoins, il ne faut pas s'en moquer en désobéissant constamment à Allah, l'Exalté, et ensuite espérer que son intercession les sauve. Il faut noter que malgré l'intercession du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), de nombreux musulmans désobéissants iront quand même en Enfer, même si leur séjour y est réduit. La vérité amère est que celui qui désobéit constamment à Allah, l'Exalté, doit craindre de ne pas quitter ce monde avec sa foi, car il n'a pas réussi à nourrir la plante de la foi par l'obéissance pratique à Allah, l'Exalté, car l'intercession ne sera acceptée que pour les musulmans. De plus, la tradition d'Allah, l'Exalté, ne change pour personne. De la même manière qu'Allah, l'Exalté, a puni les nations précédentes dans ce monde et a menacé de les punir dans le monde à venir pour leur désobéissance persistante à Son égard, ainsi les musulmans seront punis s'ils adoptent leur attitude et leur mode de vie. Chapitre 48 Al Fath, verset 23 :

« C'est la voie établie par Allah, telle qu'elle a été établie auparavant. Et tu ne trouveras jamais de changement dans la voie d'Allah. »

Prétendre verbalement aimer Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), n'a aucune valeur jusqu'à ce que

l'on le prouve en étudiant et en agissant selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, [alors] Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés… » »

C'est seulement en se comportant de cette manière que l'on finira dans l'au-delà avec ceux qu'on aime. Ceci est conseillé dans un Hadith trouvé dans le Sahih Bukhari, numéro 3688. Mais si l'on ne prouve pas son amour par des actes , on ne finira pas avec le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, dans l'au-delà, tout comme les gens du Livre ne finiront pas avec leurs Saints Prophètes (saw), car ils n'ont pas suivi leurs traces dans la pratique.

Il faut comprendre la différence entre le véritable espoir en la miséricorde d'Allah, l'Exalté, et le vœu pieux. Le véritable espoir est toujours lié à l'effort d'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , et chaque fois que l'on commet des péchés, on se repent sincèrement et on corrige son comportement dans le futur. Celui qui adopte cette attitude a le droit d'espérer qu'Allah, l'Exalté, lui pardonnera dans ce monde et dans l'autre. En revanche, le rêveur désobéit constamment à Allah, l'Exalté, et s'attend toujours à être pardonné et à recevoir des bénédictions dans les deux mondes. Ce dernier n'a aucune

valeur en Islam. Cette différence a été discutée dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459.

En conclusion, il faut comprendre que l'on sera tenu responsable de ses actes dans ce monde et dans l'autre. Il ne faut pas persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, et supposer que quelqu'un avec qui on a un lien, comme un parent, un maître spirituel ou un ami, nous sauvera le Jour du Jugement. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a déjà prévenu que la lignée d'une personne ne lui sera d'aucun secours le Jour du Jugement si elle ne fait pas de bonnes actions. Cela a été prévenu dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853. Chapitre 80 Abasa, versets 34-37 :

« Le jour où l'homme fuira son frère, sa mère, son père, sa femme et ses enfants, chacun aura sa part de biens. »

Il faut adopter une attitude correcte, qui consiste à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, et ensuite espérer que d'autres seront autorisés à nous en bénéficier au Jour du Jugement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 48 :

« Et redoutez le jour où aucune âme ne suffira à une autre âme, où aucune intercession ne sera acceptée d'elle, où aucune compensation ne sera prise d'elle, et où aucune ne sera secourue. »

D'une manière générale, ce verset met en garde contre l'adoption de la croyance erronée selon laquelle on fera la paix avec Allah, l'Exalté, au jour du Jugement, malgré le fait qu'on ait mené une vie de péchés et de désobéissance. Le temps de se connecter à Allah, l'Exalté, par Son obéissance sincère est dans ce monde. Le temps de répondre de ses actes est dans l'au-delà. Il ne faut pas confondre les deux car cela conduit à la désobéissance et à l'adoption de fausses croyances concernant Allah, l'Exalté, et le Jour du Jugement. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 35 :

« …Ce jour-là, ils n'en seront pas retirés [de l'Enfer] et on ne leur demandera pas d'apaiser [Allah].

De plus, le verset 48 avertit également les gens qu'ils ne pourront pas blâmer les autres pour les péchés qu'ils ont commis. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 48 :

« Et craignez le jour où aucune âme ne suffira plus à une autre âme… »

Chacun est responsable de ses actes et sera donc jugé en conséquence. Aussi bien celui qui commet des péchés que celui qui invite les autres à commettre des péchés subira les conséquences de sa désobéissance. Il faut donc éviter de suivre aveuglément les autres et d'accompagner ceux qui désobéissent constamment à Allah, l'Exalté, car cela ne fera que les amener à adopter une attitude similaire. Il faut toujours observer ce à quoi on l'invite et non pas celui qui l'invite afin de décider s'il doit y répondre ou non. Si l'invitation concerne quelque chose de bien, il doit y répondre, mais si c'est quelque chose de mal, il doit refuser et avertir les personnes concernées, même si les personnes qui l'invitent sont ses proches ou ses amis. En termes simples, si quelqu'un blâme le Diable pour ses péchés au Jour du Jugement n'est pas accepté par Allah, l'Exalté, comment blâmer quelqu'un d'autre ? Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

« Et Satan dira, une fois l'affaire conclue : « Certes, Allah vous avait promis la vérité. Et je vous ai promis, mais je vous ai trahis. Mais je n'avais sur vous aucun pouvoir, si ce n'est que je vous ai appelés, et vous m'avez répondu. Ne me blâmez donc pas, mais blâmez-vous vous-mêmes… » »

Et chapitre 25 Al Furqan, verset 28 :

« Oh, malheur à moi ! J'aurais préféré ne pas avoir pris celui-là comme ami. »

Et Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 48 :

« Et redoutez le jour où aucune âme ne suffira à une autre âme, où aucune intercession ne sera acceptée d'elle, où aucune compensation ne sera prise d'elle, et où aucune ne sera secourue. »

Ce verset prévient également les gens de ne pas faire de tort aux autres, car un oppresseur ne sera pas autorisé à dédommager ses victimes le Jour du Jugement par des excuses ou par tout autre moyen terrestre, comme le retour de leurs droits. Il sera plutôt obligé de remettre ses bonnes actions à sa victime et, si nécessaire, il prendra ses péchés jusqu'à ce que justice soit établie. Cela pourrait bien le conduire à être jeté en Enfer le Jour du Jugement. Ceci a été averti dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579.

Il ne faut jamais se laisser tromper par le fait qu'on ne soit pas puni immédiatement dans ce monde ou de façon évidente, ou par le fait qu'on

puisse échapper aux conséquences de ses actes grâce à son influence, son pouvoir et sa richesse. Toutes ces choses peuvent fonctionner dans ce monde, mais elles ne fonctionneront certainement pas le Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 48 :

« Et redoutez le jour où aucune âme ne suffira à une autre âme, où aucune intercession ne sera acceptée d'elle, où aucune compensation ne sera prise d'elle, et où aucune ne sera secourue. »

Il faut donc se préparer concrètement au Jour du Jugement, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin qu'ils obtiennent la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 49-50

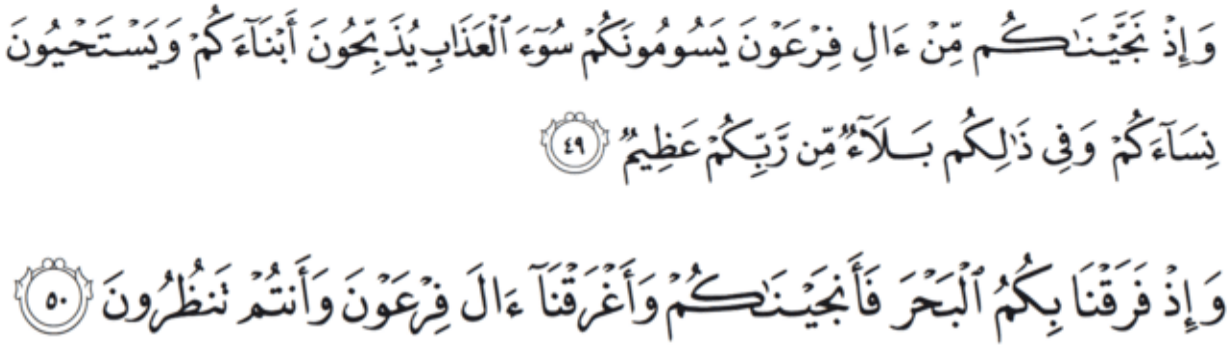
وَإِذْ نَجَّيْنَٰكُم مِّنْ ءَالِ فِرْعَوْنَ يَسُومُونَكُمْ سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ يُذَبِّحُونَ أَبْنَآءَكُمْ وَيَسْتَحْيُونَ
نِسَآءَكُمْ وَفِى ذَٰلِكُم بَلَآءٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَظِيمٌ ﴿٤٩﴾

وَإِذْ فَرَقْنَا بِكُمُ ٱلْبَحْرَ فَأَنجَيْنَٰكُمْ وَأَغْرَقْنَآ ءَالَ فِرْعَوْنَ وَأَنتُمْ تَنظُرُونَ ﴿٥٠﴾

« Et [rappelez-vous] quand Nous vous sauvâmes du peuple de Pharaon, qui vous infligea le pire châtiment, en égorgeant vos fils et en laissant vivre vos filles. Et c'était là une grande épreuve de la part de votre Seigneur.

Et [rappelez-vous] quand Nous avons fendu la mer pour vous et vous avons sauvés, et que Nous avons noyé le peuple de Pharaon, sous vos yeux.

Allah, l'Exalté, continue de mentionner certaines des faveurs qu'Il a accordées aux gens du Livre, en particulier celles qu'Il a accordées à leurs ancêtres. Mais même si ces faveurs ont été accordées à leurs ancêtres, l'effet positif de celles-ci s'est répercuté sur les gens du Livre vivant à Médine et sur les générations futures des enfants d'Israël. Si Allah, l'Exalté, ne les avait pas sauvés de Pharaon, les générations futures seraient probablement encore soumises à l'empire égyptien. Allah , l'Exalté, a mentionné ces faveurs afin de les encourager à accepter la véracité de l'Islam, qu'ils ont clairement reconnue, par gratitude envers Allah, l'Exalté. S'ils avaient fait preuve de gratitude envers Allah, l'Exalté, ils auraient utilisé les bénédictions qui leur avaient été accordées de manières agréables à Allah, l'Exalté, telles que les écritures divines qui leur ont été accordées, et par conséquent, ils auraient certainement accepté l'Islam. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Les musulmans doivent éviter de suivre les traces des gens du Livre en ne montrant pas de gratitude envers Allah, l'Exalté. Ils doivent s'assurer de remplir les différents niveaux de gratitude. Le premier est de s'assurer qu'ils n'agissent que pour plaire à Allah, l'Exalté. Celui qui agit pour plaire aux gens sera averti d'obtenir sa récompense auprès d'eux au Jour du Jugement, ce qui ne sera pas possible. Cela a été averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe clair de la sincérité d'une personne envers Allah, l'Exalté, est qu'elle n'attend ni n'espère de gratitude ou de rétribution de la part des gens. Ensuite, elle doit montrer sa gratitude par ses paroles, en disant du bien ou en restant silencieuse. Enfin, elle doit utiliser toutes les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à d'autres bénédictions dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 49 :

« *Et [rappelez-vous] quand Nous vous sauvâmes [vos ancêtres] du peuple de Pharaon, qui vous infligea le pire châtiment, égorgeant vos fils [nouveau-nés] et laissant en vie vos femelles… »*

Pour s’assurer que personne ne remette en cause son autorité et son mode de vie qui n’était rien d’autre que la satisfaction de tous ses désirs, Pharaon soumit les enfants d’Israël et les força à une vie d’esclavage. Pour empêcher leur croissance, il tuait régulièrement les garçons nouveau-nés et laissait les femmes vivre afin de servir les Egyptiens. Allah, l’Exalté, nous montre une attitude typique des tyrans qui ont peur de perdre leur pouvoir. Ils ont recours à des personnes innocentes, comme les enfants, afin d’effrayer les gens et de les empêcher de remettre en cause leur autorité et leur mauvaise conduite. Il suffit de tourner les pages de l’histoire et d’observer comment les tyrans se comportaient de cette manière et n’adhéraient jamais aux bonnes manières, même en temps de guerre. D’une manière générale, les musulmans doivent éviter de se comporter de cette manière envers leurs familles, en essayant d’obtenir et de conserver un contrôle total sur elles par la peur. Le respect et la peur sont deux choses très différentes. Il est important pour un musulman de se comporter de manière à ce que les gens qui l’entourent, comme ses enfants, le respectent, mais il ne doit pas se comporter d’une manière qui n’inspire rien d’autre que la peur aux autres. De plus, une personne doit toujours éviter de faire du tort aux autres pour le bien de ce monde, comme la richesse ou l’autorité, car cela conduit à la destruction dans les deux mondes. Même s’il semble qu’un tyran ait échappé au châtiment dans ce monde, la justice sera établie au Jour du Jugement, où il sera contraint de remettre ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, de prendre les péchés de ses victimes jusqu’à ce que justice soit établie. Cela pourrait bien le conduire à être jeté en Enfer. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579. Il faut éviter le désir d’autorité et la poursuite de celle-ci car cela conduit à de nombreux péchés, comme opprimer les autres pour l’obtenir et la conserver. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a prévenu que l’envie excessive de richesse et d’autorité est plus destructrice pour la foi d’un musulman que la destruction causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons. Cela a été prévenu dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376. Il faut s’efforcer d’éviter l’amour excessif de la richesse et de l’autorité et s’efforcer de les obtenir en fonction de ses besoins et de ses responsabilités. Si l’on est mis à l’épreuve par une

position d’autorité ou de richesse, on doit les utiliser de manière à plaire à Allah, l’Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 49 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous vous sauvâmes [vos ancêtres] du peuple de Pharaon, qui vous infligea le pire châtiment, égorgeant vos fils [nouveau-nés] et laissant vivre vos femelles. Et c’était là une grande épreuve de la part de votre Seigneur. »

Ce monde étant un lieu de tests et d’épreuves, il ne faut pas être choqué lorsqu’on rencontre des moments difficiles. Il faut comprendre et accepter qu’Allah, l’Exalté, choisit ce qui est le mieux pour les gens, même si la sagesse derrière Ses choix n’est pas évidente. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu’elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu’elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

L'homme ne peut échapper aux décrets d'Allah, le Très-Haut, il ne doit donc pas manquer la récompense de les affronter avec patience. La patience

consiste à éviter de se plaindre par ses actes ou ses paroles et à rester sincèrement obéissant à Allah, le Très-Haut. De plus, les musulmans doivent se souvenir des personnes qui ont fait face à des épreuves plus grandes qu'eux, car cela atténuera les effets négatifs des difficultés qu'ils rencontrent au cours de leur vie.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 49 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous vous sauvâmes [vos ancêtres] du peuple de Pharaon, qui vous infligea le pire châtiment, égorgeant vos fils [nouveau-nés] et laissant vivre vos femelles. Et c'était là une grande épreuve de la part de votre Seigneur. »

La grande épreuve pourrait aussi faire référence au fait qu'Allah, l'Exalté, les a sauvés des griffes de Pharaon. Cela signifie que la grande épreuve dans ce cas serait de savoir s'ils montreraient ou non de la gratitude envers Allah, l'Exalté, ou non. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées, comme leur liberté, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Il faut se rappeler que les périodes de facilité sont souvent une épreuve plus grande que les périodes de difficultés. En effet, une personne confrontée à des difficultés est souvent limitée dans ses options et n'a d'autre choix que d'attendre un soulagement. Alors que les périodes de facilité signifient que l'on a de nombreuses options possibles à poursuivre, ce qui conduit à la désobéissance à Allah, l'Exalté. C'est la raison pour laquelle les riches désobéissent souvent davantage à Allah, l'Exalté, car ils ont plus facilement accès à des choses qui Lui déplaisent, comme la drogue et l'alcool. Le musulman doit donc agir selon le hadith du Sahih Muslim numéro 7500, qui

nous informe que le croyant obtiendra des bénédictions et du succès aussi bien dans les moments de facilité que dans les moments difficiles, car il saura réagir correctement à chaque situation. Dans les moments de facilité, il montrera sa gratitude envers Allah, l'Exalté, en utilisant la bénédiction qui lui a été accordée d'une manière qui Lui plaise. Dans les moments difficiles, il restera patient, en évitant de se plaindre verbalement ou physiquement et en maintenant plutôt son obéissance sincère à Allah, l'Exalté, sachant qu'Il ne choisit que ce qui est le mieux pour les gens, même si les sagesses derrière Ses décrets ne lui sont pas évidentes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 50 :

« *Et [rappelez-vous] quand Nous avons séparé la mer pour vous… »*

Ce fut l'un des nombreux miracles accordés au Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut) au peuple d'Israël. Ils le reçurent pour renforcer leur foi en Allah, l'Exalté. La mer fut ouverte pour eux afin qu'ils puissent échapper en toute sécurité à Pharaon et à son armée. Bien que le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ait bénéficié de nombreux miracles de ce genre, comme la division de la lune, qui a été évoquée dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 7078, tous ces miracles étaient néanmoins limités dans le temps et seuls ceux qui étaient présents pouvaient en être témoins. Le plus grand miracle accordé au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) fut le Saint Coran. Par conséquent, il faut étudier et mettre en pratique le Saint Coran afin de pouvoir apprécier les innombrables miracles qu'il possède, comme la capacité de transformer des choses abstraites en concepts pratiques sur lesquels toute personne peut

agir à tout moment et en tout lieu. Plus on fait cela, plus notre foi deviendra forte. Plus la foi d'une personne est forte, plus il lui sera facile d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela conduira à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 50 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons fendu la mer pour vous et vous avons sauvés, et que Nous avons noyé le peuple de Pharaon, sous vos yeux. »

Cet événement fut à la fois une leçon et un avertissement pour les enfants d'Israël et pour ceux qui leur succédèrent. Il indique clairement que ceux qui demeurent fermes dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, dans les moments de facilité, en montrant de la gratitude envers Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, et dans les moments difficiles, en adoptant la patience, ce qui implique

d’éviter de se plaindre par ses paroles et ses actes et de maintenir l’obéissance à Allah, l’Exalté, se verront accorder une issue à toutes les difficultés, même si cela semble impossible sur le moment. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« …Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Or, celui qui persiste dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, comme Pharaon et son armée l’ont fait, sera puni dans les deux mondes, même si le châtiment dans ce monde ne leur est pas apparent ou semble très peu probable. Malgré son pouvoir et son influence, rien ne peut le sauver du châtiment d’Allah, le Très-Haut. Par conséquent, il ne faut jamais se laisser tromper par les circonstances apparentes et au contraire croire fermement en la tradition d’Allah, le Très-Haut, qui implique de sauver ceux qui Lui obéissent et de punir ceux qui Lui désobéissent. Les gens du Livre n’ont pas retenu cette leçon et en conséquence, beaucoup d’entre eux ont rejeté l’Islam à l’époque du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), bien qu’ils aient été convaincus de sa véracité. Les gens du Livre n’ont pas compris que malgré le pouvoir et l’influence de Pharaon, il a été détruit lorsqu’il a défié le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut), et s’ils suivent ses traces en défiant le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ils seront également punis. Le musulman doit éviter d'adopter cette attitude d'opposition à l'islam, même s'il affirme verbalement y croire. Cela peut se produire lorsqu'il ne parvient pas à apprendre et à mettre en pratique les connaissances islamiques, ce qui l'amènera à présenter l'islam sous un faux jour aux autres et, par conséquent, de nombreuses personnes pourraient être dissuadées d'accepter l'islam et de le pratiquer à cause de cela.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 50 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons fendu la mer pour vous et vous avons sauvés, et que Nous avons noyé le peuple de Pharaon, sous vos yeux. »

En règle générale, il faut apprendre à être observateur. Il faut observer le comportement des autres et les conséquences de leur comportement afin de renforcer sa détermination à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, sachant que la paix de l'esprit et le succès ne résident que dans cela. Il faut éviter d'adopter une attitude égocentrique et égocentrique qui nous empêche d'observer les autres et de tirer des leçons de leur conduite. Observer les autres nous encouragera également à faire preuve de patience et de gratitude lorsqu'on observe d'autres personnes confrontées à des difficultés plus difficiles que les nôtres.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 51-52

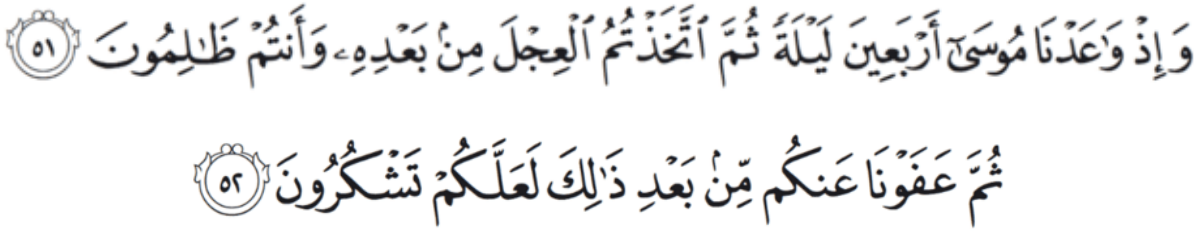
وَإِذْ وَٰعَدْنَا مُوسَىٰٓ أَرْبَعِينَ لَيْلَةً ثُمَّ ٱتَّخَذْتُمُ ٱلْعِجْلَ مِنۢ بَعْدِهِۦ وَأَنتُمْ ظَٰلِمُونَ ﴿٥١﴾
ثُمَّ عَفَوْنَا عَنكُم مِّنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٥٢﴾

« Et lorsque Nous donnâmes rendez-vous à Moïse pour quarante nuits, vous priez alors, après lui, le Veau, alors que vous étiez des injustes.

Ensuite, Nous vous avons pardonné après cela. Peut-être serez-vous reconnaissants.

Allah, l’Exalté, a organisé une conversation privée avec le Saint Prophète Moïse, que la paix et la bénédiction d’Allah soient sur lui, afin de lui accorder davantage de connaissances et de conseils pour lui et sa nation. Le fait que le Saint Prophète Moïse, que la paix et la bénédiction d’Allah soient sur lui, ait dû se préparer à cette rencontre divine pendant quarante jours indique l’importance d’améliorer progressivement son comportement et sa conduite envers Allah, l’Exalté, et les gens. Cela signifie qu’Allah, l’Exalté, n’exige pas de l’homme qu’il devienne un saint du jour au lendemain. Au contraire, Il attend des gens qu’ils apprennent et agissent progressivement selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions d’Allah soient sur lui, afin qu’ils améliorent progressivement leur conduite envers Lui et les gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 51 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous donnâmes rendez-vous à Moïse pour quarante nuits… »

C'est l'une des principales raisons pour lesquelles le Saint Coran a été révélé par étapes plutôt qu'en une seule fois. Chapitre 25 Al Furqan, verset 32 :

« …Ainsi, Nous affermirons ton cœur. Et Nous l’avons clairement défini. »

Allah, l'Exalté, a ensuite mentionné comment de nombreux enfants d'Israël ont commencé à adorer un veau d'or que l'un d'eux a fabriqué après le départ

du Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui, pour sa rencontre avec Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 51 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné rendez-vous à Moïse pour quarante nuits. Puis vous avez pris [pour adoration] le Veau après lui [son départ]… »

Les musulmans doivent éviter de se comporter de la sorte envers le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), en ignorant ses enseignements maintenant qu'il a quitté ce monde. Ils doivent plutôt lui faire preuve de sincérité, ce qui est un aspect de l'islam selon le hadith contenu dans le Sahih Muslim numéro 196, en apprenant et en agissant selon les deux sources de guidance qui lui ont été accordées : le Saint Coran et ses hadiths.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 51 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné rendez-vous à Moïse pour quarante nuits. Puis vous avez pris [pour adoration] le Veau après lui [son départ]… »

Il est important de noter qu'ils comprenaient parfaitement que le veau d'or n'était rien d'autre qu'un objet sans vie qui avait été fabriqué sous leurs yeux par un être humain. Il ne possédait aucune qualité divine, en fait, il ne possédait aucune qualité louable du tout, et pourtant ils ont commencé à l'adorer. La vérité est que tout adorateur d'une fausse divinité, que la divinité soit une idole, un concept ou quoi que ce soit d'autre, comme les médias sociaux, la mode ou la culture, ne le fait que parce que cela lui permet de satisfaire ses désirs au lieu de vivre selon un code de conduite supérieur qui lui apprend à contrôler et à limiter ses désirs afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Une fausse divinité, comme une idole, ne fournira aucun code de conduite à ses adorateurs, leur permettant ainsi de fabriquer leur propre code de conduite, qui répond à leurs désirs . Ou bien la fausse divinité, comme les médias sociaux, est construite d'une manière qui encourage les gens à satisfaire leurs désirs. Dans les deux cas, on n'adore rien d'autre que ses propres désirs, tout comme l'ont fait les enfants d'Israël. Le veau d'or représentait un mode de vie libre de toute restriction et leur permettait de vivre une vie basée sur la satisfaction de leurs désirs sans questionnement ni restriction. Cette réalité est indiquée dans le chapitre 7 Al A'raf, verset 148 :

« Après [son départ], le peuple de Moïse fit de ses ornements un veau, une image qui mugissait. N'ont-ils pas vu qu'il ne pouvait ni leur parler ni les guider dans un chemin ? Ils l'ont pris [pour adoration], et ils ont été des pécheurs. »

Ils comprenaient clairement que cela ne pouvait ni les guider ni les guider vers un code de conduite supérieur qui restreignait leurs désirs, mais c'est exactement ce qu'ils voulaient. Ils souhaitaient fabriquer leur propre code de conduite qui leur permettrait de satisfaire leurs désirs sans retenue. Cette

attitude tordue est ce qui a fait d'eux des malfaiteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 51 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné rendez-vous à Moïse pour quarante nuits. Puis vous avez pris le Veau après lui [c'est-à-dire son départ], alors que vous étiez des injustes. »

Ils étaient aussi des injustes, car ils avaient récemment assisté physiquement aux nombreux miracles accordés au Saint Prophète Moïse (sur lui la paix) et à la destruction de Pharaon et de son armée. Tous ces événements et signes auraient dû renforcer leur foi et donc leur obéissance à Allah, l'Exalté, mais ils ont abandonné cela et se sont tournés vers leurs désirs.

Les musulmans doivent éviter cette attitude erronée qui consiste à accepter verbalement l'islam comme leur foi tout en n'adorant que leurs désirs. Cela se produit lorsque l'on utilise volontairement et intentionnellement les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à nous plaire, à plaire aux autres, aux médias sociaux, à la culture et à la mode, au lieu de les utiliser de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'est la différence entre obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, et adorer ses désirs. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 23 :

« As-tu vu celui qui a pris pour dieu son [propre] désir… »

Il faut éviter cette attitude en étudiant et en mettant en pratique le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin de renforcer sa foi. Une foi forte associée à une bonne intention de plaire à Allah, l'Exalté, encouragera l'individu à Lui obéir sincèrement.

Malgré le comportement des enfants d'Israël, Allah, l'Exalté, leur a quand même pardonné. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 52 :

« Ensuite, Nous vous avons pardonné après cela. Peut-être serez-vous reconnaissants. »

Cela indique la miséricorde et le pardon infinis d'Allah, l'Exalté. Il ne faut jamais perdre espoir en Son pardon malgré les péchés qu'on a commis. Mais comme l'indique la fin du verset 52, il faut éviter de se laisser aller à des illusions et de continuer à désobéir à Allah, l'Exalté, tout en supposant que la miséricorde et le pardon infinis d'Allah, l'Exalté, nous seront accordés. Au contraire, il faut se repentir sincèrement, ce qui implique d'éprouver des remords, de demander le pardon d'Allah, l'Exalté, et de quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes, de promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tous les droits qui ont été violés à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens et de continuer à utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés d'une

manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Tout cela englobe un repentir sincère et une reconnaissance envers Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 51-52 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné rendez-vous à Moïse pour quarante nuits. Puis, après lui, vous avez pris le Veau, alors que vous étiez des injustes. Puis, après cela, Nous vous avons pardonné. Peut-être serez-vous reconnaissants. »

En conclusion, Allah, l'Exalté, a rappelé aux gens du Livre comment Il a pardonné à leurs ancêtres après qu'ils aient commis le polythéisme, les mêmes ancêtres dont les gens du Livre vivant à Médine se vantaient et à qui ils attribuaient la perfection. Les gens du Livre se sont donc vu rappeler la miséricorde du pardon d'Allah, l'Exalté, et ont été donc encouragés à se repentir sincèrement de leur rejet de l'Islam et de leur attitude néfaste envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et à accepter sincèrement l'Islam, sachant que c'était la vérité telle que décrite dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Pourtant, malgré cette invitation au pardon et à la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, de nombreux gens du Livre restèrent fermes dans leur rejet de l'Islam, car l'amour de la satisfaction de tous leurs désirs matériels que l'Islam modérerait les avait envahis, tout comme cet amour avait envahi leurs ancêtres et les avait encouragés à adorer un objet sans vie. Un musulman doit se rappeler que s'il se comporte de la même manière, il sera compté comme l'un d'eux aux yeux d'Allah, le Très-Haut. Ceci a été averti dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4031. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 51 :

« Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens. Ils sont en effet alliés les uns des autres. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés est certes des leurs. Allah ne guide pas les gens injustes. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 53

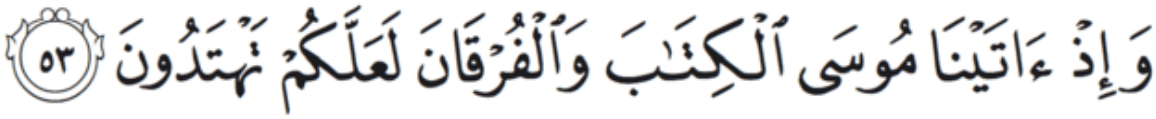

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné à Moïse le Livre et la preuve, afin que vous soyez peut-être guidés. »

Allah, l’Exalté, a rappelé aux gens le Livre de la grande faveur qu’Il a accordée à leurs ancêtres et par extension , à eux aussi sous la forme de la Torah. Le Livre comprenait les lois et les règlements qu’Allah, l’Exalté, a choisis pour les enfants d’Israël. Ces lois assureraient la propagation de la justice et de la paix au sein de la société lorsqu’elles étaient correctement appliquées. Les lois faites par l’homme seront toujours biaisées et favoriseront un groupe de personnes par rapport aux autres, alors que la loi divine est exempte de ce défaut et de tous les autres défauts possibles qui empêchent une société d’atteindre la justice et la paix. Il suffit de tourner les pages de l’histoire et d’observer les sociétés qui ont correctement appliqué la loi divine et la paix et la justice dont elles ont bénéficié en conséquence. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 53 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné à Moïse le Livre et le discernement… »

La Torah était également un critère, ce qui signifie que lorsque quelqu'un apprenait et agissait selon ses enseignements, il recevait la capacité de distinguer ce qui lui était bénéfique de ce qui lui était nuisible, entre le véritable succès et l'échec et entre le chemin de la paix et le chemin de l'anxiété dans les deux mondes.

Lorsque ces deux éléments sont réunis, c’est-à-dire en appliquant correctement la loi et en utilisant les enseignements de la Torah pour différencier une vie de paix d’une vie de misère, on obtient la bonne direction. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 53 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné à Moïse le Livre et la preuve, afin que vous soyez peut-être guidés. »

Allah, le Très-Haut, a rappelé aux gens du Livre vivant à Médine l'importance d'adhérer aux enseignements corrects et inaltérés de la Torah qu'ils possédaient encore. Cela incluait de reconnaître et d'accepter la véracité de l'Islam lorsqu'ils la rencontraient. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Mais la grande majorité des gens du Livre rejetèrent l'Islam et ne respectèrent pas les enseignements inaltérés de la Torah par amour pour la satisfaction de leurs désirs. Ils savaient que vivre selon sa loi et obtenir le critère ne les guiderait que vers l'utilisation des bénédictions qui leur avaient été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Mais comme cela défiait leurs désirs, ils changèrent la loi et refusèrent d'obtenir le critère.

Les musulmans doivent éviter de se comporter de cette manière en ignorant les lois et les règlements du Saint Coran et en ne parvenant pas à obtenir le critère que l'on peut obtenir en l'apprenant et en l'appliquant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« Le mois de Ramadan [est celui] au cours duquel a été révélé le Coran, comme guide pour les gens, comme preuves évidentes de la bonne direction et du discernement… »

Si une société ignore les lois et les règles du Saint Coran, l'injustice se répandra dans toute sa société, car Allah, l'Exalté, est seul exempt de préjugés et connaît parfaitement ce qui est le mieux pour une société. Si un musulman ne parvient pas à apprendre et à agir selon le Saint Coran, il n'obtiendra pas le critère et, par conséquent, il ne sera pas en mesure de distinguer le bien du mal, le succès de l'échec et le chemin de la paix du chemin de l'anxiété. En conséquence, il fera des choix basés sur ses propres désirs, les caprices des autres, les médias sociaux, la mode et la culture qui l'encourageront à abuser des bénédictions qui lui ont été accordées. Cela le conduira à une vie sombre dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

En effet, la société qui met en pratique les lois et les règlements du Saint Coran obtiendra la paix et la justice, ce qui permettra de respecter les droits de tous les individus et de supprimer toutes les formes de barrières sociales erronées qui causent la désunion au sein de la société. Et celui qui apprend et met en pratique le Saint Coran obtiendra la capacité de distinguer le bien du mal, la paix et le succès, de sorte qu'il sera guidé vers l'utilisation des bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 53 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné à Moïse le Livre et la preuve, afin que vous soyez peut-être guidés. »

Cela conduit à la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 53 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné à Moïse le Livre et la preuve, afin que vous soyez peut-être guidés. »

En général, ce verset montre clairement que la connaissance matérielle ne suffit pas à guider correctement une personne dans ce monde. Même si certaines connaissances matérielles sont utiles car elles aident à obtenir correctement les provisions légales, il n'en reste pas moins qu'elles ne peuvent pas être appliquées à d'autres aspects de la vie, comme les aspects personnels, sociaux et familiaux, et obtenir la bonne orientation. Peu importe le niveau de connaissance matérielle que l'on possède, cela ne lui donnera pas la capacité de déduire les lois et les règlements que la société doit respecter, car ses opinions et ses choix seront toujours influencés par une sorte de parti pris et en raison d'un manque de compréhension complète de la société et de la nature humaine, il ne sera pas en mesure de choisir les meilleures règles et règlements. De plus, la connaissance matérielle ne lui donnera pas le critère qui lui permettra de faire la différence entre le succès réel et l'échec, ni entre le chemin de la paix et celui du stress. Seul Allah, l'Exalté, qui contrôle le cœur spirituel des gens, la demeure de la paix de l'esprit, est conscient de cette connaissance et elle doit donc être recherchée auprès de Lui à travers le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

De plus, le verset 53 précise également que la bonne direction n'est pas possible sans adhérer strictement à la connaissance divine contenue dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Les musulmans doivent donc éviter tous les actes et pratiques coutumières qui ne sont pas enracinés dans ces deux sources de guidance, même s'ils sont considérés comme de bonnes actions. La vérité est que plus on agit sur d'autres choses, même si elles sont considérées comme de bonnes actions, moins on apprendra et agira sur les deux sources de guidance. Et comme l'indique le verset 53, celui qui se comporte de cette manière ne sera pas bien guidé. C'est la raison pour laquelle le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 53 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné à Moïse le Livre et la preuve, afin que vous soyez peut-être guidés. »

Ce verset montre également clairement que la bonne direction ne s'obtient que par l'apprentissage et l'application de la connaissance divine. Prétendre verbalement à l'Islam ne suffit donc pas à obtenir la bonne direction tant qu'elle n'est pas appuyée par des actes. Tout comme une carte n'est pas

utile tant qu’elle n’est pas mise en pratique, la connaissance divine contenue dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ne l’est pas non plus, car la bonne direction indique clairement un cheminement pratique et non pas seulement une déclaration verbale de croyance.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 54

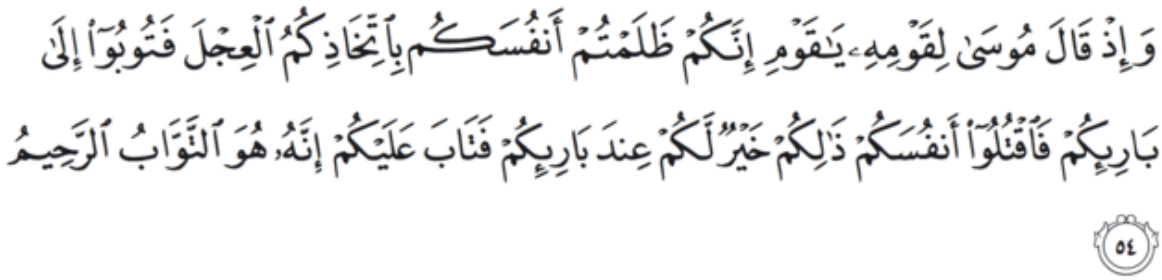
وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦ يَٰقَوْمِ إِنَّكُمْ ظَلَمْتُمْ أَنفُسَكُم بِٱتِّخَاذِكُمُ ٱلْعِجْلَ فَتُوبُوٓا۟ إِلَىٰ
بَارِئِكُمْ فَٱقْتُلُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ عِندَ بَارِئِكُمْ فَتَابَ عَلَيْكُمْ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ
٥٤

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Ô mon peuple, vous vous êtes fait du tort à vous-mêmes en prenant le veau. Repentez-vous donc auprès de votre Créateur et tuez-vous. C'est ce qui est le mieux pour vous auprès de votre Créateur . » Puis Il agréa votre repentir. Car Il est certes l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.

On peut sentir la sincérité dans la façon dont le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut) s'adressait à son peuple, même s'ils lui désobéissaient en prenant le veau d'or comme objet d'adoration. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 54 :

« *Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Ô mon peuple, vous vous êtes certainement fait du tort à vous-mêmes en prenant du veau [pour l'adorer]… » »*

Il faut adopter ce type de sincérité envers les autres car c'est un aspect important de l'islam, selon le hadith trouvé dans le Sahih Muslim numéro 196. La meilleure façon d'y parvenir est de traiter les autres de la manière dont on souhaite que les autres nous traitent. En fait, une personne ne peut être croyante tant qu'elle n'aime pas pour les autres ce qu'elle aime pour elle-même. Cela est confirmé dans un hadith trouvé dans le Sahih Bukhari, numéro 13.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 54 :

« *Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Ô mon peuple, vous vous êtes certainement fait du tort à vous-mêmes en prenant du veau [pour l'adorer]… » »*

Les enfants d’Israël ont clairement reconnu que le veau d’or fabriqué sous leurs yeux par un être humain n’était pas digne d’adoration. C’est ce que représentait le veau d’or qui les a incités à l’adorer. Le veau d’or étant un objet sans vie, il ne pouvait pas leur offrir un code de conduite plus élevé pour vivre, qui leur apprenait comment utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées par Allah, l’Exalté. Cela leur aurait permis de fabriquer leur propre code de conduite, qui était conçu pour qu’ils puissent satisfaire tous leurs désirs mondains tout en paraissant très religieux aux yeux de la société. Cette réalité s’applique à toute fausse divinité, qu’il s’agisse d’une idole, des médias sociaux, de la mode, de la culture ou de la société. Celui qui se comporte de cette manière ne fait qu’adorer ses désirs, comme un animal. Chapitre 45 A ; Jathiyah, verset 23 :

« As-tu vu celui qui a pris pour dieu son désir… »

Cette attitude est la principale raison pour laquelle de nombreux non-musulmans critiquent constamment et de manière non constructive l'islam, car il invite les gens à vivre selon un code de conduite supérieur qui modère leurs désirs en leur enseignant comment utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées afin qu'ils obtiennent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Mais comme ces personnes désirent vivre comme des animaux sans apparaître comme des animaux aux yeux du reste de la société, elles critiquent sans relâche l'islam.

Les musulmans doivent donc éviter de se laisser aller à leurs désirs en affirmant verbalement leur foi en l'islam tout en ne mettant pas en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Ils doivent comprendre que contrôler leurs désirs matériels et utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, est le seul moyen d'atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Tout comme un médecin modère et contrôle les désirs de son patient malade en lui prescrivant des médicaments amers et un régime alimentaire strict, l'Islam fait de même. De la même manière qu'un patient qui ignore les conseils de son médecin sera confronté à des problèmes mentaux et physiques, il en sera de même pour celui qui n'apprend pas et n'agit pas selon les enseignements de l'islam. Allah, l'Exalté, seul contrôle le cœur spirituel des gens, la demeure de la paix de l'esprit, et Il choisit donc à qui la paix de l'esprit est accordée et à qui sont soumis aux problèmes mentaux. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Ceux qui ignorent les enseignements de l'Islam profiteront de moments de divertissement et de plaisir, mais dans l'ensemble, ils mèneront sans aucun doute une vie misérable. Les choses mêmes qu'ils ont obtenues ne deviendront qu'une source de stress, d'anxiété et de dépression. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe les célébrités de ce monde. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et chapitre 23 Al Mu'minun, versets 55-56 :

« Pensent-ils que ce que Nous leur accordons en biens et en enfants, c’est parce que Nous leur accordons rapidement de bonnes choses ? Mais ils ne s’en rendent pas compte. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Il faut méditer sur ces enseignements simples et sur les gens de ce monde qui ont ignoré les enseignements de l'Islam et les conséquences de leurs choix et demeurer déterminés à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète

Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin qu'ils obtiennent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 54 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Ô mon peuple, vous vous êtes certainement fait du tort à vous-mêmes en prenant du veau [pour l'adorer]… »

Ce verset prévient également les gens que la désobéissance à Allah, l'Exalté, ne cause que du tort à soi-même, car chaque personne devra faire face aux conséquences de sa désobéissance dans les deux mondes. Dans ce monde, les choses mêmes qu'ils obtiennent grâce à la désobéissance à Allah, l'Exalté, deviendront pour eux une source de stress et d'anxiété et ce qui viendra dans le monde à venir sera encore plus désastreux. C'est la raison pour laquelle ceux qui désobéissent à Allah, l'Exalté, mènent une vie misérable, même s'ils ont le monde à leurs pieds et ont des moments de plaisir et de divertissement. De plus, lorsqu'une personne fait du tort à autrui et ne se repent pas sincèrement, elle sera confrontée au stress dans ce

monde et, le Jour du Jugement, elle sera obligée de remettre ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, de prendre les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit établie. Cela peut les amener à être jetés en Enfer. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579. Par conséquent, lorsque quelqu'un nuit aux autres, en réalité, il ne fait que se nuire à lui-même. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 15 :

« Quiconque fait une bonne action, c'est pour lui-même ; et quiconque fait une mauvaise, c'est contre elle [l'âme]. C'est donc vers votre Seigneur que vous serez ramenés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 54 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Ô mon peuple, vous vous êtes fait du tort à vous-mêmes en prenant le veau [pour l'adorer]. Repentez-vous donc auprès de votre Créateur et tuez-vous [c'est-à-dire les coupables parmi vous]. C'est ce qui est le mieux pour vous [tous] aux yeux de votre Créateur . » Puis Il agréa votre repentir… »

Se suicider signifie exécuter ceux qui se sont rendus coupables d'adoration du veau d'or. Cette expression a été formulée de cette manière afin de rappeler aux musulmans qu'ils sont une seule unité et une seule famille même s'ils viennent de pays différents, parlent des langues différentes et mènent des vies très différentes. Cela rappelle aux musulmans de faire

preuve de sincérité les uns envers les autres en traitant les autres comme ils souhaitent que les autres les traitent. Il faut souhaiter le meilleur aux autres comme on le souhaite pour soi-même. Cela doit se manifester par des actes et non pas seulement par des paroles.

Bien que certains des enfants d'Israël aient adoré le veau d'or, tous ont été mis en difficulté. Ceux qui n'adoraient pas le veau d'or étaient chargés d'exécuter ceux qui l'adoraient. Cela montre l'importance d'ordonner le bien et d'interdire le mal au sein de la société, car chaque membre d'une société est directement ou indirectement influencé par les actions des masses générales. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a expliqué cela dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2686. Il a indiqué que cette réalité peut être comprise à l'aide de l'exemple d'un bateau à deux niveaux. Ceux qui se trouvent au niveau inférieur ne veulent pas déranger les gens du niveau supérieur lorsqu'ils souhaitent obtenir de l'eau, alors ils décident de percer un trou dans le bateau afin d'accéder directement à l'eau. Si les gens du niveau supérieur ne parviennent pas à les arrêter, ils se noieront tous. Les musulmans doivent donc remplir leur rôle en conseillant aux autres de faire le bien et en les mettant en garde contre le mal, ce n'est qu'à ce moment-là qu'ils seront à l'abri des conséquences négatives de la société dans les deux mondes. Chapitre 7 Al A'raf, verset 164 :

« Et quand une communauté d'entre eux dit : « Pourquoi conseillez-vous [ou avertissez] un peuple qu'Allah va détruire ou punir d'un châtiment sévère ? » Ils [les conseillers] dirent : « Pour être absous auprès de votre Seigneur et peut-être Le craindront-ils. » »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 54 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Ô mon peuple, vous vous êtes fait du tort à vous-mêmes en prenant le veau [pour l'adorer]. Repentez-vous donc auprès de votre Créateur et tuez-vous [c'est-à-dire les coupables parmi vous]. C'est ce qui est le mieux pour vous [tous] aux yeux de votre Créateur . » Puis Il agréa votre repentir… »

Cette punition peut paraître sévère mais elle leur était appropriée car ils avaient été témoins récemment de miracles clairs et évidents accordés au Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut), comme la transformation de son bâton en un énorme serpent, et ils avaient récemment assisté à la noyade de Pharaon et de son armée lors d'un événement miraculeux. Comme ils avaient été témoins physiques de ces événements, ils n'avaient donc aucune raison de tomber dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, et encore moins dans le pire des péchés majeurs : le polythéisme. Ils auraient dû adopter une foi forte grâce à ces miracles qui les auraient encouragés à rester fermes dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire. Les musulmans doivent éviter cette attitude car les plus grands et intemporels miracles du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) leur ont été accordés. En les étudiant et en les mettant en pratique, leur foi se renforcera et, par conséquent, ils seront encouragés à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 54 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Ô mon peuple, vous vous êtes fait du tort à vous-mêmes en prenant le veau [pour l'adorer]. Repentez-vous donc auprès de votre Créateur et tuez-vous [c'est-à-dire les coupables parmi vous]. C'est ce qui est le mieux pour vous [tous] aux yeux de votre Créateur . » Puis Il agréa votre repentir… »

Ce châtiment était le meilleur jugement aux yeux d'Allah, l'Exalté, car ceux qui étaient exécutés obtiendraient le pardon d'Allah, l' Exalté, et ceux qui resteraient seraient fortement dissuadés de répéter ce comportement et même de désobéir à Allah, l'Exalté , dans d'autres domaines. Cela ne mènerait qu'à un bénéfice pour tous ceux impliqués dans les deux mondes. Cela rappelle à l'individu de rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, même lorsqu'il rencontre des difficultés. Il doit croire fermement qu'Allah, l'Exalté, choisit toujours ce qui est le mieux pour tous les concernés, même si les sagesses derrière Ses choix ne lui sont pas évidentes. Il doit apprendre et agir selon les enseignements islamiques afin de renforcer sa foi afin de ne pas être dissuadé de Son obéissance, quelle que soit la situation. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Allah, l'Exalté, a été désigné comme leur Créateur, car c'était un puissant rappel qu'ils auraient dû adorer et obéir à leur Créateur, Allah, l'Exalté, au lieu d'adorer un objet que l'un d'eux a fabriqué. Comment peut-on fabriquer une idole de ses propres mains et ensuite la déclarer comme étant sa divinité ? Même si l'esprit de la divinité pénètre dans l'idole, cela signifierait que la divinité dépend des gens pour lui donner un corps. Une véritable divinité ne dépend de personne d'autre et en fait, toutes les autres dépendent d'elle.

Après que les enfants d'Israël eurent exécuté les ordres d'Allah, l'Exalté, et exécuté ceux qui s'étaient laissés aller à adorer le veau d'or, Allah, l'Exalté, accepta leur repentir. En général, le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à toute autre personne qui a été lésée, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes, ils doivent sincèrement promettre de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 54 :

« … Certes, Il est l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux. »

Malgré le comportement néfaste des gens du Livre vivant à Médine envers le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , bien qu'ils aient clairement reconnu sa véracité, ce qui était mentionné dans leurs écritures divines, Allah, l'Exalté, leur a rappelé le fait qu'Il est Pardonneur afin qu'ils soient encouragés à se repentir sincèrement auprès de Lui. Cependant, beaucoup d'entre eux n'ont pas saisi cette opportunité et ont continué à s'opposer à l'Islam et au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Un musulman doit toujours se rappeler que le fait de ne pas être immédiatement puni pour ses péchés ne signifie pas qu'il ne le sera pas du tout. Il doit saisir les opportunités qui lui sont offertes par Allah, l'Exalté, pour se repentir sincèrement et s'amender avant que ces opportunités ne s'épuisent et qu'il ne fasse face aux conséquences de ses actes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 42 :

« Et ne croyez pas qu'Allah ignore ce que font les injustes. Il ne fait que les retarder jusqu'au jour où les yeux se fixeront. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 55-56

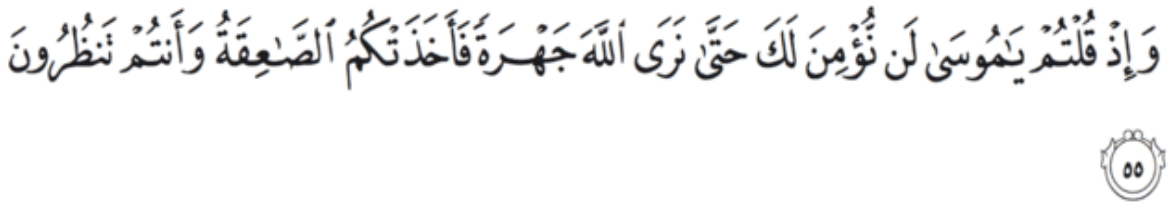
وَإِذْ قُلْتُمْ يَٰمُوسَىٰ لَن نُّؤْمِنَ لَكَ حَتَّىٰ نَرَى ٱللَّهَ جَهْرَةً فَأَخَذَتْكُمُ ٱلصَّٰعِقَةُ وَأَنتُمْ تَنظُرُونَ ٥٥

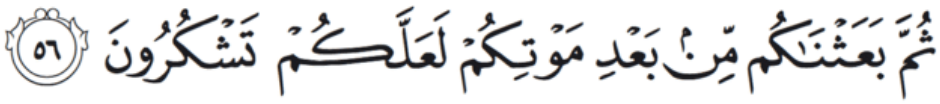
ثُمَّ بَعَثْنَٰكُم مِّنۢ بَعْدِ مَوْتِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ٥٦

« Et [rappelez-vous] quand vous disiez : « Ô Moïse, nous ne croirons pas en toi tant que nous n'aurons pas vu Allah ». La foudre vous saisit alors que vous regardiez.

Puis Nous t’avons fait revivre après ta mort, afin que tu sois peut-être reconnaissant.

Ces versets reflètent la fierté que certains enfants d'Israël possédaient. Alors qu'ils méprisaient les gens en pensant qu'ils étaient meilleurs, ils se demandaient pourquoi le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix) avait eu l'honneur de parler directement à Allah, l'Exalté, et de lui transmettre Son message. S'ils avaient reconnu son statut supérieur, ils n'auraient pas fait une telle demande irrespectueuse. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 55 :

« *Et [rappelez-vous] quand vous avez dit : « Ô Moïse, nous ne croirons jamais en toi tant que nous n'aurons pas vu Allah en face »… »*

Il faut éviter l'orgueil à tout prix, car un atome d'orgueil suffit à nous conduire en enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 265, nous en avertit. L'orgueilleux méprise les autres en les croyant supérieurs, même s'il n'est pas conscient du rang des gens aux yeux d'Allah, l'Exalté. Il fonde sa croyance insensée sur des normes mondaines, telles que la richesse et le statut social. Il ne faut jamais oublier que la véritable supériorité réside dans la mesure dans laquelle on obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

De plus, comme l'homme ne sait pas si lui ou quelqu'un d'autre mourra en tant que musulman, il doit éviter de se croire supérieur aux autres, quelles que soient les bonnes actions qu'il accomplit. Enfin, il doit reconnaître que tout ce qu'il possède et chaque bonne action qu'il accomplit ne sont possibles que grâce à la miséricorde d'Allah, l'Exalté, car Lui seul nous donne l'opportunité, l'énergie, l'inspiration, la connaissance et la capacité d'accomplir une bonne action ou d'obtenir une bénédiction matérielle.

L'orgueil pousse aussi à rejeter la vérité lorsqu'elle leur est présentée car elle contredit leurs désirs. Les enfants d'Israël ont été témoins de nombreux miracles du Saint Prophète Moïse (sur lui la paix) et de la destruction miraculeuse de Pharaon et de son armée. Mais comme le code de conduite que le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix) leur avait donné contredisait leurs désirs, ils ont tenté de trouver des excuses pour le rejeter ainsi que lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 55 :

« *Et [rappelez-vous] quand vous avez dit : « Ô Moïse, nous ne croirons jamais en toi tant que nous n'aurons pas vu Allah en face »… »*

Les musulmans doivent éviter cette attitude et soutenir plutôt leur revendication verbale de respect et d'amour du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en lui obéissant sincèrement dans toutes les situations. Chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messager a obéi à Allah… »

Malgré l'arrogance et la désobéissance des enfants d'Israël, Allah, l'Exalté, leur a donné à plusieurs reprises l'occasion de se repentir sincèrement et de s'amender. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 55-56 :

« Et quand tu disais : « Ô Moïse, nous ne croirons pas en toi tant que nous n'aurons pas vu Allah ». La foudre t'a saisi alors que tu regardais. Puis, après ta mort, Nous t'avons ressuscité, afin que tu sois reconnaissant. »

Il ne faut jamais se laisser tromper par le fait que le châtiment d'Allah, l'Exalté, n'est pas toujours évident pour les gens et n'arrive pas immédiatement. Chapitre 16 An Nahl, verset 61 :

« Et si Allah imposait aux gens un blâme pour leurs méfaits, Il ne laisserait sur la terre aucune créature, mais Il les retarderait jusqu'à un terme déterminé. Et quand leur terme sera venu, ils ne resteront pas en arrière d'une heure, et ne la devanceront pas. »

Il faut donc saisir toutes les occasions qu'Allah, le Très-Haut, nous accorde pour nous repentir sincèrement et nous amender avant la fin de notre temps. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à

Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne nous amène pas à de nouveaux problèmes, de promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, le Très-Haut, et des gens. Ensuite, il faut continuer à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, dans toutes les situations . Il doit s'assurer de n'accomplir que de bonnes actions pour Allah, le Très-Haut, et donc ne doit pas s'attendre ni espérer de gratitude de la part des gens. Il doit montrer sa gratitude à Allah, le Très-Haut, par ses paroles en disant du bien ou en restant silencieux et enfin, il doit utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui se comporte de cette manière a combiné le repentir sincère avec la gratitude. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 55-56 :

« Et quand tu disais : « Ô Moïse, nous ne croirons pas en toi tant que nous n'aurons pas vu Allah ». La foudre t'a saisi alors que tu regardais. Puis, après ta mort, Nous t'avons ressuscité, afin que tu sois reconnaissant. »

Cela conduit à davantage de bénédictions dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

Cela conduit également à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Or, celui qui ne saisit pas les innombrables opportunités qu'Allah, l'Exalté, offre aux gens pour qu'ils se réforment, alors les choses de ce monde qu'il a obtenues par Sa désobéissance deviendront pour lui une source de stress et d'anxiété, même s'il a des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 23 Al Mu'minun, versets 55-56 :

« Pensent-ils que ce que Nous leur accordons en biens et en enfants, c'est parce que Nous leur accordons rapidement de bonnes choses ? Mais ils ne s'en rendent pas compte. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Dans l’ensemble, ils mèneront une vie misérable et déprimée dans ce monde et ce qui suit n’est que pire. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 57

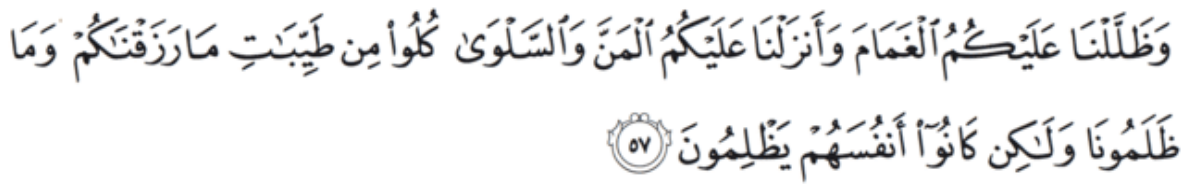
وَظَلَّلْنَا عَلَيْكُمُ ٱلْغَمَامَ وَأَنزَلْنَا عَلَيْكُمُ ٱلْمَنَّ وَٱلسَّلْوَىٰ كُلُوا۟ مِن طَيِّبَٰتِ مَا رَزَقْنَٰكُمْ ۚ وَمَا
ظَلَمُونَا وَلَٰكِن كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٥٧﴾

« Nous vous avons ombragés de nuages et avons fait descendre sur vous la manne et les cailles, en vous disant : « Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées. » Et ils ne Nous ont point fait de tort, mais ils se faisaient du tort à eux-mêmes. »

Allah, l'Exalté, continue de rappeler aux gens du Livre les nombreux bienfaits qu'Il a accordés à leurs ancêtres et par extension à eux-mêmes. Alors que les enfants d'Israël étaient dans le désert, après la destruction de Pharaon et de son armée, Allah, l'Exalté, leur a fourni une ombre constante et une provision qui leur a été fournie avec un minimum d'effort. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 57 :

« Nous vous avons ombragés de nuages et avons fait descendre sur vous la manne et les cailles, en vous disant : « Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées. »… »

L'ombre constante de la chaleur du soleil représente la miséricorde d'Allah, l'Exalté, qui ombrage toujours les gens de cette Terre. La miséricorde qui les protège des choses nuisibles, même si cette protection ne leur est pas évidente, et qui les oriente vers la paix de l'esprit dans les deux mondes. Et la provision qu'Il fournit à la création comprend tout ce dont on a besoin pour survivre dans ce monde afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Ces deux bénédictions spécifiques sont une raison suffisante pour montrer de la gratitude envers Allah, l'Exalté, en Lui obéissant sincèrement à tout moment. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La gratitude implique également de corriger son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté, et donc de ne désirer aucune récompense ou gratitude de la part des gens. Cela implique également de dire du bien ou de rester silencieux. Tout cela conduit à d'autres bénédictions et récompenses dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

Et cela conduit également à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais si l'on ne fait pas preuve de gratitude et que l'on fait un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, ce qui conduit toujours à la désobéissance à Allah, l'Exalté, alors on ne fait que se faire du tort à soi-même, car les conséquences de ses actions rejailliront sur nous dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 57 :

« Nous vous avons ombragés de nuages et avons fait descendre sur vous la manne et les cailles, en vous disant : « Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées. » Et ils ne Nous ont point fait de tort, mais ils se faisaient du tort à eux-mêmes. »

Les choses matérielles que l'on obtient par la désobéissance à Allah, l'Exalté, deviendront pour lui une source de stress et d'anxiété dans les deux mondes, même s'il parvient à obtenir quelques moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 23 Al Mu'minun, versets 55-56 :

« Pensent-ils que ce que Nous leur accordons en biens et en enfants, c'est parce que Nous leur accordons rapidement de bonnes choses ? Mais ils ne s'en rendent pas compte. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 57 :

« …« Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées. »… »

D'une manière générale, ce verset rappelle également aux gens qu'Allah, l'Exalté, ne conseille aux gens que ce qui est bon pour eux dans les deux mondes. Il n'a interdit que ce qui est nocif pour la santé mentale, physique et spirituelle de l'homme. Par exemple, il n'est pas nécessaire d'être médecin pour comprendre les nombreuses conséquences négatives de la consommation d'alcool. Non seulement l'alcool cause des problèmes mentaux et physiques, qu'il soit consommé en petite ou en grande quantité, mais il provoque également de nombreux problèmes sociaux qui conduisent souvent à des crimes violents. Chapitre 7 Al A'raf, verset 157 :

« Ceux qui suivent le Messager, le prophète illettré, qu'ils trouvent écrit [c'est-à-dire décrit] dans ce qu'ils ont de la Thora et de l'Évangile, qui leur ordonne le convenable et leur interdit le blâmable, leur rend licite le bien et leur interdit le mal, et les libère de leur fardeau et des entraves qui pesaient sur eux… »

Ceux qui adhèrent aux commandements et aux interdictions d'Allah, l'Exalté, seront libérés du fardeau et des entraves d'une mauvaise santé mentale, physique et spirituelle, afin qu'ils puissent mener une vie de paix dans les deux mondes.

Alors que ceux qui abandonnent les commandements et les interdictions d'Allah, l'Exalté, et se livrent à des choses nuisibles qu'Il a interdites, seront accablés d'innombrables problèmes physiques, mentaux et spirituels et en conséquence, ils mèneront une vie de misère dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 57 :

« … « Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées. » Et ils ne Nous ont point fait de tort, mais ils se sont fait du tort à eux-mêmes. »

Tout comme le sage écoute et obéit à son médecin, qui lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict, car cela conduit à une bonne santé mentale et physique, le sage écoutera et obéira aux instructions d'Allah, l'Exalté, l'Omniscient, afin d'atteindre une bonne santé mentale et physique dans les deux mondes. Comme Allah, l'Exalté, contrôle le cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, il est inconcevable qu'une personne puisse atteindre la paix de l'esprit tout en Lui désobéissant. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

De plus, manger de bonnes choses, mentionné au verset 57, implique également d'obtenir et d'utiliser uniquement ce qui est licite. Il faut comprendre que le fondement externe de l'Islam est l'obtention et l'utilisation de ce qui est licite, tandis que le fondement interne de l'Islam est l'intention de chacun. Si l'un ou les deux sont corrompus, alors toutes les actions de l'individu seront corrompues et donc inacceptables pour Allah, l'Exalté. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 2342.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 57 :

« Nous vous avons ombragés de nuages et avons fait descendre sur vous la manne et les cailles, en vous disant : « Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées. » Et ils ne Nous ont point fait de tort, mais ils se faisaient du tort à eux-mêmes. »

Allah, le Très-Haut, a averti les gens du Livre vivant à Médine de ne pas se montrer ingrats envers Lui, comme l'avaient fait leurs ancêtres. Mais dans la plupart des cas, cet avertissement est tombé dans l'oreille d'un sourd, car ils ont continué à s'opposer à l'Islam tout en reconnaissant sa véracité. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Les musulmans doivent éviter de se comporter de la même manière et adopter plutôt la gratitude envers Allah, l'Exalté, afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« …Il vous est venu de la part d'Allah une lumière et un Livre explicite [le Coran]. Par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 58-59

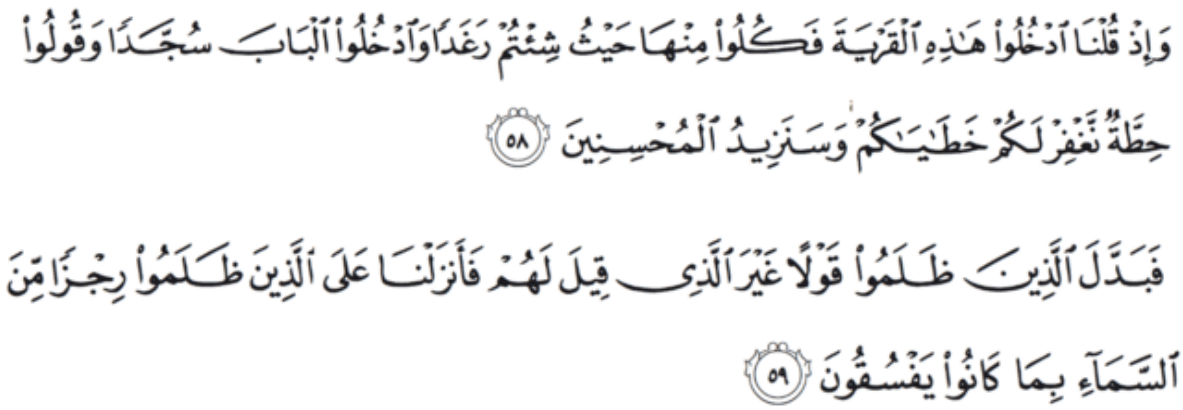
وَإِذْ قُلْنَا ٱدْخُلُوا۟ هَٰذِهِ ٱلْقَرْيَةَ فَكُلُوا۟ مِنْهَا حَيْثُ شِئْتُمْ رَغَدًا وَٱدْخُلُوا۟ ٱلْبَابَ سُجَّدًا وَقُولُوا۟
حِطَّةٌ نَّغْفِرْ لَكُمْ خَطَٰيَٰكُمْ ۚ وَسَنَزِيدُ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٥٨﴾

فَبَدَّلَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ قَوْلًا غَيْرَ ٱلَّذِى قِيلَ لَهُمْ فَأَنزَلْنَا عَلَى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ رِجْزًا مِّنَ
ٱلسَّمَآءِ بِمَا كَانُوا۟ يَفْسُقُونَ ﴿٥٩﴾

« Et [rappelez-vous] quand Nous dîmes : « Entrez dans cette cité et mangez-en où vous voudrez, en abondance. Entrez par la porte en vous inclinant humblement et dites : « Déchargez-nous de nos péchés ». Nous vous pardonnerons alors vos péchés, et Nous augmenterons en bien et en récompense les bienfaiteurs.

Mais ceux qui ont commis des injustices ont changé [ces paroles] en une autre parole que celle qui leur avait été dite. Alors, Nous avons fait descendre du ciel sur ceux qui ont commis des injustices un châtiment [c'est-à-dire une plaie] parce qu'ils ont osé désobéir.

Allah, l’Exalté, continue de rappeler aux gens du Livre comment Il a accordé à leurs ancêtres de nombreux bienfaits et comment ces bienfaits ont été accueillis avec ingratitude. Il avertissait les gens du Livre vivant à Médine d’éviter le comportement de leurs ancêtres et de plutôt Lui témoigner de la gratitude. Cela implique de corriger son intention afin d’agir uniquement pour plaire à Allah, l’Exalté. Une indication de la sincérité d’une personne envers Allah, l’Exalté, est qu’elle n’espère ni ne s’attend à une récompense ou à une gratitude de la part des gens. Celui qui agit pour le bien des gens sera averti d’obtenir sa récompense auprès des gens pour lesquels il a agi le Jour du Jugement, ce qui ne sera pas possible. Ceci a été averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. La gratitude avec la langue se manifeste lorsque l’on dit ce qui est bien ou reste silencieux. La gratitude envers les actes de l'homme consiste à utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Un aspect de cette gratitude que les gens du Livre vivant à Médine auraient dû montrer à Allah, l'Exalté, était d'accepter l'Islam lorsqu'il leur a été présenté, car ils en ont clairement reconnu la véracité. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…”

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 58 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous dîmes : « Entrez dans cette cité et mangez-en où vous voudrez en abondance… » »

Après la destruction de Pharaon, les enfants d'Israël reçurent l'ordre d'entrer dans une ville qu'Allah, l'Exalté, leur avait désignée, sous la direction du Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui. Cette ville n'est pas nommée dans ces versets car cette information n'est pas pertinente pour apprendre les leçons importantes que ces versets enseignent. Il faut donc toujours chercher et étudier les informations pertinentes, qui nous aideront à accroître notre obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et à étudier et à agir sur les choses sur lesquelles on s'interrogera le Jour du Jugement. De plus, ce verset indique l'importance de comprendre que dans la plupart des cas, une personne reçoit des bénédictions dans les deux mondes en fonction de ses efforts. Chapitre 53 An Najm, verset 39 :

« Et il n'y a pour l'homme que le bien pour lequel il s'efforce. »

Les enfants d'Israël avaient reçu la promesse d'une vie facile après avoir lutté contre la nation tyrannique qui régnait alors sur cette ville. Il faut donc comprendre que, de même qu'ils ne peuvent obtenir le succès matériel sans un réel effort, ils n'obtiendront pas le succès spirituel sous forme de paix de l'esprit et de succès dans les deux mondes sans s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il est étrange de voir combien de musulmans trouvent du temps et de l'énergie à consacrer à des choses qui les divertissent et satisfont leurs désirs, mais ne trouvent ni le temps ni l'énergie pour apprendre et mettre en pratique les enseignements islamiques afin de pouvoir utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées. Si un musulman choisit de fournir le minimum d'efforts, qui consiste à accomplir les devoirs obligatoires, il sera récompensé en conséquence. Mais s'il désire plus de bénédictions dans les deux mondes, il doit s'efforcer d'y parvenir. L'islam n'est pas pour les paresseux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 58 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous dîmes : « Entrez dans cette cité et mangez-en où vous voudrez en abondance… » »

Allan, l'Exalté, leur ordonna de combattre la nation tyrannique qui habitait cette ville et leur assura d'avance la victoire. Mais comme ils ne désiraient pas faire les sacrifices que leur demandait leur foi et souhaitaient seulement vivre une vie accomplissant leurs désirs mondains, ils désobéirent grossièrement à Allah, l'Exalté, et au Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui. Chapitre 5 Al Maidah, versets 21-26 :

« Ô mon peuple, entrez dans la terre bénie [c'est-à-dire la Palestine] qu'Allah vous a assignée et ne vous détournez pas [du combat dans le sentier d'Allah] pour ne pas devenir perdants. » Ils dirent : « Ô Moïse, en vérité, il y a là un peuple tyrannique et nous n'y entrerons pas tant qu'ils ne l'auront pas quittée ; mais s'ils la quittent, alors nous y entrerons. » Deux hommes parmi ceux qui craignaient [de désobéir] et à qui Allah avait accordé une faveur dirent : « Entrez chez eux par la porte, car lorsque vous y serez entrés, vous serez les plus forts. Et faites confiance à Allah, si vous êtes croyants. » Ils dirent : « Ô Moïse, nous n'y entrerons jamais, tant qu'ils y seront. Pars donc, toi et ton Seigneur, et combattons. Nous resterons ici. » [Moïse] dit : « Ô mon Seigneur, je n'ai de pouvoir que moi et mon frère. Écarte-nous donc des gens rebelles. » [Allah] dit : « Il leur est donc interdit de errer sur terre pendant quarante ans. Ne t'afflige donc pas à cause des gens rebelles. »

En raison de leur défiance, ils furent laissés à errer dans le désert pendant 40 ans jusqu'à ce qu'Allah, l'Exalté, leur donne une autre opportunité de Lui obéir sincèrement, de faire les sacrifices que leur foi exigeait d'eux et d'entrer dans la ville qui leur avait été désignée sous la direction d'un autre Saint Prophète, que la paix soit sur lui.

Bien qu'Allah, l'Exalté, leur ait garanti la victoire, ils Lui ont désobéi. Cela indique leur manque de confiance dans la promesse d'Allah, l'Exalté. Cela se produit lorsque l'on possède une foi faible. Afin d'éviter de manquer de confiance dans les promesses et les avertissements d'Allah, l'Exalté, l'on doit adopter une foi forte. Cela ne peut être réalisé qu'en apprenant et en agissant sur la base de la connaissance divine afin de comprendre les

innombrables exemples dans l'histoire où Allah, l'Exalté, a tenu Ses promesses et Ses avertissements. Une foi forte garantit que l'on reste ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, quelle que soit l'apparence de la situation, car on croit fermement que les promesses et les avertissements d'Allah, l'Exalté, ne peuvent être évités par personne.

De plus, il faut toujours se rappeler que lorsqu'on accepte un rôle spécifique, on doit s'acquitter des responsabilités qui y sont attachées afin de remplir les conditions de ce rôle. Par exemple, un conducteur titulaire d'un permis de conduire doit obéir au code de la route afin de remplir les conditions requises pour être titulaire d'un permis de conduire. De même, une personne qui accepte l'islam comme religion doit s'acquitter des responsabilités qui y sont attachées afin de remplir les exigences de sa foi. Cela exige de la personne qu'elle sacrifie et contrôle ses désirs afin d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, dans chaque situation, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Tout comme une personne qui ne s'acquitte pas des responsabilités liées à son travail aura des ennuis avec son employeur, il en sera de même pour celui qui accepte l'islam comme religion mais ne s'acquitte pas des responsabilités qui y sont attachées. Une déclaration de foi verbale n'est tout simplement pas suffisante. Il faut la soutenir par des actes d'obéissance, ce qui implique de faire des sacrifices. Les paroles sans les actes ont très peu de poids en islam.

Allah, l'Exalté, a donné aux enfants d'Israël une autre opportunité, parmi d'innombrables autres, pour corriger leur erreur de désobéissance à Dieu, en entrant dans la ville qui leur avait été choisie et en combattant la nation tyrannique qui l'occupait afin d'obtenir la victoire qui leur était garantie

d’avance. Allah, l’Exalté, leur a accordé cette ville afin de leur faciliter les choses pour qu’ils puissent mener une vie d’obéissance à Dieu, ce qui leur assurerait la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Tout ce qu’il leur a été ordonné de faire, c’est de faire preuve d’humilité envers Lui, ce qui est un aspect important de l’obéissance à Dieu, l’Exalté. La personne humble trouvera toujours plus facile d’obéir sincèrement à Dieu, l’Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire. Alors que la personne arrogante ne voudra utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées que de manière à lui plaire , car elle n’aime pas soumettre ses désirs aux ordres d’autrui. L’humilité est une des facettes de l’humilité : reconnaître ses fautes, implorer le pardon d’Allah, le Très-Haut, et modifier son comportement à l’avenir. En général, le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé. Tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes, il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l’égard d’Allah, le Très-Haut, et des gens. Si l’on combine l’humilité avec le repentir, on obéira sincèrement à Allah, le Très-Haut, dans toutes les situations, ce qui conduira à davantage de bénédictions et de récompenses de la part d’Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 58 :

« *Et [rappelez-vous] quand Nous dîmes : « Entrez dans cette cité et mangez-en où vous voudrez, en abondance. Entrez par la porte en vous inclinant humblement et dites : « Déchargez-nous de nos péchés ». Nous vous pardonnerons alors vos péchés, et Nous augmenterons la récompense des bienfaiteurs. »*

Et le chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Il est donc important pour les musulmans d'adopter l'humilité, car cela leur permettra de se soumettre aux commandements et aux interdictions d'Allah, le Très-Haut, à tout moment et les guidera vers un repentir sincère chaque fois qu'ils commettent des péchés. L'humilité est adoptée lorsque l'on reconnaît le fait qu'Allah, le Très-Haut, les a créés à partir de rien, leur a accordé d'innombrables et continuelles bénédictions même s'ils ne les ont pas méritées, couvre leurs fautes malgré leur désobéissance continue à Son égard et leur promet une grande récompense pour le peu de bien qu'ils font, même si la source des bonnes actions qu'ils accomplissent n'est autre qu'Allah, le Très-Haut, car Lui seul leur accorde l'inspiration, la connaissance, la capacité et l'opportunité d'accomplir les bonnes actions. Lorsque l'on apprend et agit en fonction de la connaissance islamique, ces faits lui deviendront évidents et cela à son tour mènera à l'humilité envers Allah, le Très-Haut, et les gens, humilité sans faiblesse dans ce dernier cas. De plus, celui qui adopte l'humilité ne choisira pas les commandements et les interdictions à suivre et ceux à ignorer. L'humilité rappelle à l'homme qu'il

n’est rien d’autre qu’un serviteur d’Allah, l’Exalté, et qu’il doit donc écouter et obéir en toute circonstance, même si ses désirs sont contredits, car il sait qu’Allah, l’Exalté, ordonne et interdit seulement en fonction de ce qui est le mieux pour lui. Alors que l’arrogant choisira quand obéir sincèrement à Allah, l’Exalté, et quand Lui désobéir en fonction de ses propres désirs. Ainsi, même s’il semble croire et obéir à Allah, l’Exalté, mais en réalité, il n’adore que ses propres désirs. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 23 :

« As-tu vu celui qui a pris pour dieu son [propre] désir… »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 58-59 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous dîmes : « Entrez dans cette cité et mangez-en où vous voudrez, en abondance . Entrez par la porte en vous inclinant humblement et dites : « Soulagez-nous de nos péchés ». Nous vous pardonnerons alors vos péchés et augmenterons la récompense des bienfaiteurs. Mais ceux qui ont commis des injustices ont changé [ces paroles] en une autre parole que celle qui leur avait été adressée. Nous avons donc fait descendre du ciel sur ceux qui ont commis des injustices un châtiment [une plaie] parce qu’ils ont désobéi. »

Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a montré de façon pratique comment il fallait se comporter le jour où il a conquis la Mecque. Lorsqu'il est entré dans les environs de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba,

il s'est incliné si bas par humilité devant Allah, l'Exalté, que son visage touchait presque sa selle. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 3, page 397.

Or, de nombreux enfants d'Israël n'ont pas fait preuve de l'humilité qu'on leur avait ordonné d'adopter. En conséquence, leur arrogance les a encouragés à désobéir à Allah, l'Exalté, et à faire un mauvais usage des bénédictions qui leur avaient été accordées. Allah, l'Exalté, les a ensuite punis pour leur défi persistant. Il faut veiller à ce qu'ils évitent d'adopter l'arrogance, car un atome d'arrogance suffit à les conduire en Enfer. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 265. L'arrogance encourage l'individu à rejeter la vérité lorsqu'elle lui est présentée car elle défie ses désirs, tout comme les enfants d'Israël ont rejeté la vérité qui était les commandements et les interdictions d'Allah, l'Exalté. L'arrogance encourage également l'individu à mépriser les autres en croyant qu'ils sont supérieurs à lui. C'est une attitude stupide car personne n'est conscient de son rang aux yeux d'Allah, l'Exalté, ni ne sait si lui-même ou d'autres quitteront ce monde avec sa foi. De plus, chaque bienfait temporel qu'ils possèdent a été créé par Allah, le Très-Haut, et n'appartient qu'à Lui. Par conséquent, s'enorgueillir d'un bienfait temporel qui appartient en réalité à un autre est tout simplement stupide. Comme nous l'avons vu plus haut, il faut éviter ces traits négatifs en adoptant l'humilité, qui s'obtient en apprenant et en agissant selon les connaissances islamiques.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 58-59 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous dîmes : « Entrez dans cette cité et mangez-en où vous voudrez, en abondance. Entrez par la porte en vous inclinant humblement et dites : « Soulagez-nous de nos péchés ». Nous vous pardonnerons alors vos péchés et augmenterons la récompense des bienfaiteurs. Mais ceux qui ont commis des injustices ont changé [ces paroles] en une autre parole que celle qui leur avait été adressée. Nous avons donc fait descendre du ciel sur ceux qui ont commis des injustices un châtiment [une plaie] parce qu'ils ont désobéi. »

Ce verset nous met également en garde contre l'innovation en matière de foi. Il faut adhérer strictement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et éviter toute autre chose, même si elle est considérée comme une bonne action, car plus on agit sur d'autres choses, moins on agira sur les deux sources de la guidance. En fait, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté. Si les enfants d'Israël évitaient d'innover et adhéraient plutôt à leurs enseignements divins, ils auraient obtenu la paix de l'esprit et des bénédictions dans les deux mondes.

En outre, ces versets mettent également en garde contre la tentation et l'épreuve des temps de facilité et des bénédictions matérielles. Les enfants d'Israël ont été mis à l'épreuve par la victoire et la conquête d'une ville et au lieu de montrer leur gratitude envers Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur avaient été accordées d'une manière qui Lui plaisait, ils sont devenus arrogants et ont mal utilisé les bénédictions qui leur avaient été accordées. Il faut toujours se rappeler que les temps de facilité sont souvent une épreuve plus difficile à surmonter, car celui qui fait face aux

difficultés est souvent limité et n'a d'autre choix que d'attendre le soulagement. Alors que, celui qui fait face aux temps de facilité a les ressources et les opportunités de désobéir facilement à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Les musulmans doivent donc s'efforcer d'agir selon le Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7500, qui conseille qu'un croyant obtiendra récompense et bénédictions dans les moments de facilité, lorsqu'il montre sa gratitude envers Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaise, et obtiendra récompense et bénédictions dans les moments difficiles en adoptant la patience. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles et ses actes et de maintenir son obéissance à Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 59 :

« Mais ceux qui ont commis des injustices ont changé [ces paroles] en une autre parole que celle qui leur avait été dite. Alors, Nous avons fait descendre du ciel sur ceux qui ont commis des injustices un châtiment [c'est-à-dire une plaie] parce qu'ils avaient osé désobéir. »

Il est important de noter que la punition d'Allah, l'Exalté, pour ceux qui adoptent l'arrogance et abusent des bénédictions qui leur ont été accordées n'est pas toujours évidente, comme une punition du ciel. Elle est souvent subtile, car une personne ne parvient pas à relier son attitude négative et sa désobéissance à Allah, l'Exalté, à sa punition. Ces punitions subtiles prennent la forme de stress, d'anxiété, de dépression et d'addiction à des substances nocives. Les bénédictions matérielles que ces personnes

obtiennent en désobéissant à Allah, l'Exalté, deviennent une source de misère pour elles, malgré le fait qu'elles bénéficient de toutes les bénédictions matérielles que l'on puisse imaginer. Comme elles ne peuvent pas relier leur désobéissance à Allah, l'Exalté, à leur punition, elles blâment alors les personnes et les choses qui les entourent, comme leur conjoint, leurs enfants, leurs proches et leurs amis, et en conséquence, elles détruisent ces relations et ces choses, même si ces choses sont les seules choses décentes dans leur vie. Elles détruisent donc encore plus leur vie de leurs propres mains. Cette punition n'est peut-être pas aussi épique que celle qui tombe du ciel, mais elle peut souvent être plus douloureuse, car cette personne mène une vie de misère qui conduit souvent à des dépressions mentales et même au suicide, malgré le fait qu'elle ait des moments de plaisir et de divertissement et qu'elle ait le monde à ses pieds. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 60

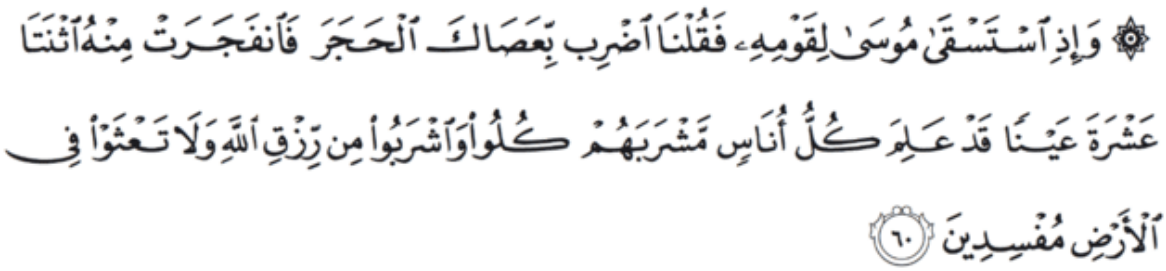

« Et quand Moïse implora pour de l'eau pour son peuple, Nous lui dîmes : « Frappe la pierre avec ton bâton. » Et de celle-ci jaillirent douze sources, et chaque peuple connaissait son point d'eau. « Mangez et buvez de la grâce d'Allah, et ne commettez pas d'injures sur la terre, ni de corruption. »

Le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut) était totalement sincère envers son peuple, car il se souciait constamment de leur orientation et de leur bien-être. Il faut adopter cette excellente qualité, car elle est un aspect crucial de l'islam, selon le hadith trouvé dans le Sahih Muslim numéro 196. La sincérité envers les autres s'obtient mieux lorsque l'on traite les autres comme on souhaite être traité par les autres. On doit les aider dans les choses qui sont bonnes et bénéfiques, aussi bien dans les affaires mondaines que religieuses, et les mettre en garde contre les choses mauvaises et inutiles. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 60 :

« *Et [rappelez-vous] quand Moïse a prié pour de l'eau pour son peuple… »*

Après avoir quitté l'Egypte et avoir été témoins de la destruction miraculeuse de Pharaon et de son armée, les enfants d'Israël étaient en voyage dans le désert et avaient donc besoin de provisions. Allah, l'Exalté, leur a directement fourni des provisions à la demande du Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 57 :

« Nous vous avons ombragés de nuages et avons fait descendre sur vous la manne et les cailles, en vous disant : « Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées. »… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 60 :

« *Et quand Moïse implora pour que de l'eau soit donnée à son peuple , Nous lui dîmes : « Frappe la pierre avec ton bâton. » Et douze sources en jaillirent… »*

Ils auraient dû montrer leur gratitude envers Allah, l'Exalté, pour ces grandes bénédictions. La gratitude implique de corriger son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Une preuve de sa sincérité est qu'il ne désire ni n'attend aucune gratitude ou rétribution de la part des gens. La gratitude avec la langue implique de dire du bien ou de rester silencieux. Et la gratitude avec ses actions implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements divins. La gratitude conduit à une augmentation des bénédictions et des récompenses, à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 60 :

« *Et quand Moïse implora pour que de l'eau soit donnée à son peuple, Nous lui dîmes : « Frappe la pierre avec ton bâton. » Et douze sources en jaillirent…* »

Allah, l'Exalté, aurait pu faire jaillir les sources sans aucun effort de la part du Saint Prophète Moïse, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, mais l'une des raisons pour lesquelles il a fait en sorte que ce miracle se produise sur les mains du Saint Prophète Moïse, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, était de renforcer la foi des enfants d'Israël. Cela montre l'importance de renforcer sa foi car cela les aidera à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui. Le renforcement de la foi s'obtient le mieux en étudiant et en apprenant les miracles intemporels accordés au Saint Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui : le Saint Coran et ses traditions. Plus on se consacre à cela, plus notre foi deviendra forte et plus on restera ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En outre, le miracle de l'eau fut également montré sur les mains du Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui, afin de renforcer le respect que les enfants d'Israël avaient pour lui. Il est clair que beaucoup d'entre eux lui accordaient peu de respect. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 55 :

« Et [rappelez-vous] quand vous avez dit : « Ô Moïse, nous ne croirons jamais en toi jusqu'à ce que nous ayons vu Allah pleinement »… »

Et chapitre 61 As Saf, verset 5 :

« Et lorsque Moïse dit à son peuple : « Ô mon peuple, pourquoi me faites-vous du mal alors que vous savez certainement que je suis le messager d'Allah pour vous ? »… »

Le manque de respect envers le Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) empêche l'homme de lui obéir sincèrement à tout moment. C'est l'une des raisons pour lesquelles le respect des Saints Prophètes (sur lui la paix et le salut) est obligatoire. Prétendre respecter le Saint Prophète Muhammad (sur

lui la paix et le salut) par sa langue et ignorer ses enseignements est un signe clair de manque de respect envers lui. Il faut nourrir leur respect envers lui en étudiant sa vie et ses enseignements. Lorsqu'ils constatent les grands sacrifices qu'il a faits pour guider les gens et sa sincérité sans pareille envers les autres, ceux qui ont un esprit impartial n'auront d'autre choix que de le respecter et de l'aimer. C'est une autre raison pour laquelle l'étude des enseignements de l'islam est si vitale pour les musulmans.

Enfin, une autre raison pour laquelle le miracle de l'eau a été montré sur les mains du Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut) était de rappeler aux gens l'importance de soutenir leurs invocations à Allah, l'Exalté, et leur confiance en Lui par des actes. On ne peut pas se contenter d'invoquer et d'éviter d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, et s'attendre à une réponse positive. Toute invocation doit être soutenue par des actes pour être efficace. Chapitre 35 Fatir, verset 10 :

« …C'est vers Lui que s'élèvent les bonnes paroles, et les bonnes œuvres les élèvent… »

La confiance en Allah, l'Exalté, comporte deux aspects. Le premier est d'utiliser les ressources dont on dispose, comme sa force physique, de la bonne manière. Le deuxième aspect est de croire pleinement que l'issue de chaque situation sera la meilleure pour toutes les personnes impliquées, car Allah, l'Exalté, choisit toujours ce qui est le mieux pour les gens, même si la sagesse derrière Ses choix n'est pas évidente pour les gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 60 :

« *Et quand Moïse implora pour que de l'eau soit donnée à son peuple, Nous lui dîmes : « Frappe la pierre avec ton bâton. » Et douze sources jaillirent d'elle , et chaque peuple connaissait son point d'eau… »*

Les enfants d'Israël étaient un peuple tribal qui avait fabriqué de nombreuses barrières sociales qui séparaient les gens les uns des autres. Allah, l'Exalté, a fait jaillir douze sources distinctes afin d'éviter les disputes. Le code de conduite donné au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) encourage l'unité et l'élimination de toutes les barrières sociales qui séparent les gens les uns des autres, telles que la nationalité, le sexe, la classe sociale et l'ethnie. Un musulman doit toujours se rappeler que la seule chose qui rend une personne supérieure à une autre est la sincérité avec laquelle elle obéit à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

Mais il est important de noter que comme les intentions d'une personne et la plupart de ses actions sont cachées aux autres, on ne peut pas supposer qu'elle est meilleure que les autres. Au lieu de cela, on doit conseiller aux autres de faire le bien et les mettre en garde contre les mauvaises choses sans croire qu'ils sont meilleurs que les autres et aussi se concentrer sur l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, avec l'espoir de quitter ce monde dans cet état. Chapitre 3 Alee Imran, verset 103 :

« Et accrochez-vous tous fermement au câble d'Allah et ne vous divisez pas… »

L'unité est essentielle car elle encourage chacun à respecter les droits des autres, conformément aux enseignements de l'islam, et elle garantit que les gens travaillent ensemble sur des questions louables, ce qui en retour leur profite dans les deux mondes. Grâce à l'unité dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, la justice et la paix se répandent dans toute la société.

L'unité bénéfique est atteinte lorsque chaque famille et chaque société encouragent leurs membres à s'unir dans l'obéissance à Allah, l'Exalté. Mais lorsque les membres d'une famille et d'une société sont unis sur la base du

sang, de l'ethnie, du statut social et de la nationalité, cela mènera toujours, tôt ou tard, à la désunion entre ses membres. Comme ces liens mondains sont faibles, ce n'est qu'une question de temps avant qu'ils ne se brisent et ne provoquent la désunion au sein des familles et des sociétés. Les musulmans doivent suivre les traces du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , qui a uni les Compagnons, qu'Allah les agrée, sur la base de la foi malgré le fait qu'ils étaient de tribus, de nationalités et de classes sociales différentes. C'est le secret de leur force. Le lien de la foi est le lien le plus fort et lorsque l'un est uni à l'autre par son intermédiaire, il ne se brisera jamais. Le lien de la foi se manifeste lorsque les gens s'encouragent mutuellement à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations et se mettent en garde les uns les autres contre la désobéissance à Lui. Alors que les liens mondains encourageront toujours une loyauté aveugle les uns envers les autres, même si cela implique la désobéissance à Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 60 :

« *Et quand Moïse implora pour de l'eau pour son peuple, Nous lui dîmes : « Frappe la pierre avec ton bâton. » Et de celle-ci jaillirent douze sources, et chaque peuple connaissait son point d'eau. « Mangez et buvez de la provision d'Allah… » »*

Allah, l'Exalté, a encouragé les enfants d'Israël à faire preuve de gratitude pour les faveurs qu'Il leur a accordées en utilisant les bénédictions de ce monde qui leur ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable. Lorsque chaque personne fait preuve de gratitude envers Allah, l'Exalté, elle

accomplira les droits d'Allah, l'Exalté, selon ses capacités et accomplira les droits des gens. Cela garantira que la justice et la paix se répandront au sein de la société. Mais ceux qui font preuve d'ingratitude en faisant un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées feront du tort aux autres et propageront la corruption dans toute la société. Ceci a été mis en garde à la fin du verset 60. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 60 :

« …Mangez et buvez de la subsistance d'Allah, et ne commettez pas d'iniquités sur la terre, en semant la corruption. »

Allah, le Très-Haut, a rappelé aux gens du Livre vivant à Médine à l'époque du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , l'importance de la gratitude afin qu'ils puissent atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Un aspect de cela était d'accepter l'Islam car ils ont clairement reconnu sa véracité. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

En conclusion, les musulmans doivent abandonner l'attitude stupide qui consiste à louer Allah uniquement verbalement, tout en faisant preuve d'ingratitude dans tous les autres aspects, tels que leurs intentions, leurs autres paroles et leurs actions. Au lieu de cela, ils doivent adhérer à tous les différents aspects de la gratitude afin qu'ils reçoivent plus de bénédictions et de récompenses dans les deux mondes, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 61

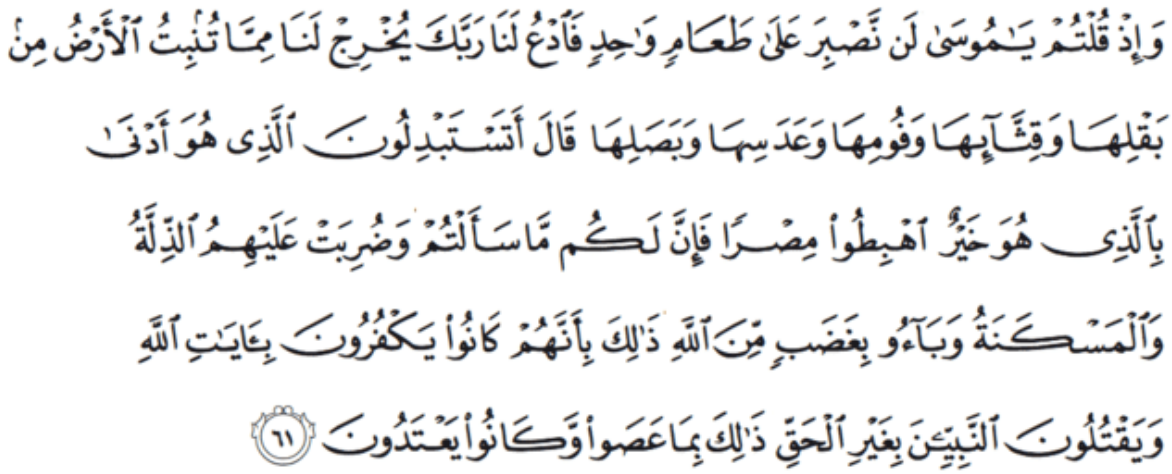
وَإِذْ قُلْتُمْ يَٰمُوسَىٰ لَن نَّصْبِرَ عَلَىٰ طَعَامٍ وَٰحِدٍ فَٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ يُخْرِجْ لَنَا مِمَّا تُنۢبِتُ ٱلْأَرْضُ مِنۢ
بَقْلِهَا وَقِثَّآئِهَا وَفُومِهَا وَعَدَسِهَا وَبَصَلِهَا قَالَ أَتَسْتَبْدِلُونَ ٱلَّذِى هُوَ أَدْنَىٰ
بِٱلَّذِى هُوَ خَيْرٌ ٱهْبِطُوا۟ مِصْرًا فَإِنَّ لَكُم مَّا سَأَلْتُمْ وَضُرِبَتْ عَلَيْهِمُ ٱلذِّلَّةُ
وَٱلْمَسْكَنَةُ وَبَآءُو بِغَضَبٍ مِّنَ ٱللَّهِ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ كَانُوا۟ يَكْفُرُونَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ
وَيَقْتُلُونَ ٱلنَّبِيِّـۧنَ بِغَيْرِ ٱلْحَقِّ ذَٰلِكَ بِمَا عَصَوا۟ وَّكَانُوا۟ يَعْتَدُونَ ﴿٦١﴾

« Et [rappelez-vous] quand vous avez dit : « Ô Moïse, nous ne pouvons pas supporter une seule [sorte de] nourriture. Invoque donc ton Seigneur pour qu'il fasse sortir pour nous de la terre ses herbes, ses concombres, son ail, ses lentilles et ses oignons. » [Moïse] dit : « Échangeriez-vous ce qui est meilleur contre ce qui est moindre ? Entrez dans [n'importe quelle] cité et, certes, vous aurez ce que vous avez demandé. » Et ils furent couverts d'humiliation et de pauvreté, et revinrent avec la colère d'Allah [sur eux]. Cela parce qu'ils [à plusieurs reprises] ne croyaient pas aux signes d'Allah et tuaient les prophètes sans droit. Cela était dû au fait qu'ils désobéissaient et commettaient des excès. »

Bien qu'Allah, l'Exalté, ait fourni aux enfants d'Israël de la nourriture et de l'eau saines , ce qui ne leur demandait que peu d'efforts pour les obtenir, ils ont néanmoins fait preuve d'ingratitude envers Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 57 :

« Nous vous avons ombragés de nuages et avons fait descendre sur vous la manne et les cailles, en vous disant : « Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées. »… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 60 :

« *Et quand Moïse implora pour que de l'eau soit donnée à son peuple, Nous lui dîmes : « Frappe la pierre avec ton bâton. » Et douze sources en jaillirent… »*

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 61 :

« *Et [rappelez-vous] quand vous avez dit : « Ô Moïse, nous ne pouvons supporter une seule [sorte de] nourriture. Invoque donc ton Seigneur pour qu'il fasse sortir pour nous de la terre ses herbes, ses concombres, son ail, ses lentilles et ses oignons. » [Moïse] dit : « Échangeriez-vous ce qui est*

meilleur contre ce qui est moindre ? Entrez dans [n'importe quelle] cité et, certes, vous aurez ce que vous avez demandé. »… »

Ils allèrent jusqu'à demander des aliments de qualité et de statut inférieurs, car ils étaient fournis directement par Allah, l'Exalté. D'une manière générale, cela indique l'importance d'adopter de hautes aspirations au cours de sa vie. Un musulman doit toujours viser à accomplir le but de sa création avant toute autre chose, car cela seul donne à sa vie valeur et sens. Tout comme une invention est qualifiée d'échec lorsqu'elle ne parvient pas à remplir sa fonction première de création, de même l'être humain qui ne parvient pas à remplir le but de sa création, même s'il parvient à obtenir le succès dans ce monde, sera considéré comme un échec. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Cela ne peut se faire que si l'on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela permettra de vivre une vie pleine de sens et de prospérité, pleine de paix d'esprit, même si l'on rencontre des difficultés en cours de route. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

L' attitude et la demande des enfants d'Israël nous rappellent également qu'il faut éviter de supposer savoir ce qui est le mieux pour nous, ce qui se produit souvent lorsqu'on observe d'autres personnes qui possèdent plus de biens matériels qu'eux. Cette supposition nous amènera à demander des choses qui ne nous ont pas été accordées par Allah, l'Exalté, comme un conjoint, des enfants et des biens. Au contraire, le musulman doit comprendre leur manque de connaissance et de prévoyance et reconnaître le fait qu'il peut très bien demander et désirer quelque chose qui est de qualité et de statut inférieur à ce qui lui a été accordé par Allah, l'Exalté, même si cela ne lui est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Cette hypothèse pousse souvent les gens à l'ingratitude lorsqu'ils ne parviennent pas à obtenir ce qu'ils désirent. La vérité est que les gens que l'on observe qui possèdent plus de biens matériels qu'eux sont souvent confrontés à plus de stress. Stress dont Allah, l'Exalté, les a protégés en ne leur accordant pas ces bienfaits matériels. Il faut éviter d'observer ceux qui possèdent plus de biens matériels qu'eux afin d'éviter d'adopter cette attitude et plutôt observer ceux qui en possèdent moins qu'eux. De plus, il faut concentrer son regard et ses efforts sur ce qu'il possède et s'efforcer de

l’utiliser de manière agréable à Allah, l’Exalté, car la paix de l’esprit ne réside que dans cela. Chapitre 13 Ar Ra’d, verset 28 :

« …Certes, c’est par l’évocation d’Allah que les cœurs trouvent la paix. »

En revanche, désirer et poursuivre des choses qui ne nous ont pas été accordées peut conduire à faire un mauvais usage des bénédictions que nous possédons déjà. Cela ne conduit qu'au stress et aux difficultés dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, l’ingratitude envers Allah, l’Exalté, conduit souvent à L’adorer pour le gain mondain, comme la richesse et les enfants. Il faut éviter ce comportement insincère car les enseignements divins n’ont pas été révélés pour que l’on les utilise comme une carte de crédit pour obtenir des choses de ce monde. Allah, l’Exalté, a créé les choses de ce monde et les moyens matériels pour les obtenir et ils doivent donc être utilisés conformément aux enseignements de l’Islam. Par exemple, celui qui désire un enfant doit se marier. Les enseignements divins ont été accordés pour que l’on apprenne

à utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Celui qui adopte l'ingratitude et n'adore Allah, l'Exalté, que pour le gain mondain ne trouvera que stress et honte dans les deux mondes car il n'adore que ses propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 61 :

« Et [rappelez-vous] quand vous avez dit : « Ô Moïse, nous ne pouvons pas supporter une seule [sorte de] nourriture. Invoque donc ton Seigneur pour qu'il fasse sortir pour nous de la terre ses herbes vertes, ses concombres, son ail, ses lentilles et ses oignons. » [Moïse] dit : « Échangeriez-vous ce qui est meilleur contre ce qui est moindre ? Entrez dans [n'importe quelle] colonie et, certes, vous aurez ce que vous avez demandé. » Et ils furent couverts d'humiliation et de pauvreté et revinrent avec la colère d'Allah [sur eux]… »

Les enfants d'Israël n'ayant pas montré leur gratitude envers Allah, l'Exalté, ils furent couverts d'humiliation et de honte. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 61 :

« … *Et ils furent couverts d'humiliation et de pauvreté et revinrent avec la colère d'Allah [sur eux]… »*

Le musulman doit éviter ce dénouement pénible en étant reconnaissant envers Allah, l'Exalté, à tout moment. La gratitude implique de corriger son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Un signe de sa sincérité est qu'il n'attend ni n'espère aucune gratitude ou rétribution de la part des gens. La gratitude avec la langue se manifeste lorsque l'on dit ce qui est bien ou reste silencieux. La gratitude avec ses actions implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à davantage de bénédictions et de récompenses dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

En revanche, l'ingratitude ne fait qu'entraîner une mauvaise utilisation des bienfaits qui lui ont été accordés. Chaque fois que l'ingrat est mis au défi et conseillé d'adopter la gratitude, il se rebelle et s'enfonce plus profondément dans l'ingratitude et la désobéissance à Allah, l'Exalté. Cela peut même le conduire à ignorer les enseignements divins de la foi à laquelle il prétend verbalement croire, car ils l'encouragent à adopter la gratitude. Plus l'individu

s’enfonce dans l’ingratitude et la désobéissance, plus ses actes deviennent viles. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 61 :

« Et [rappelez-vous] quand vous avez dit : « Ô Moïse, nous ne pouvons pas supporter une seule [sorte de] nourriture. Invoque donc ton Seigneur pour qu’il fasse sortir pour nous de la terre ses herbes, ses concombres, son ail, ses lentilles et ses oignons. » [Moïse] dit : « Échangeriez-vous ce qui est meilleur contre ce qui est moindre ? Entrez dans [n’importe quelle] cité et, certes, vous aurez ce que vous avez demandé. » Et ils furent couverts d’humiliation et de pauvreté, et revinrent avec la colère d’Allah [sur eux]. Cela parce qu’ils [à plusieurs reprises] ne croyaient pas aux signes d’ Allah et tuaient les prophètes sans droit. Cela était dû au fait qu’ils désobéissaient et commettaient des excès. »

Dans le cas des enfants d'Israël, leur ingratitude envers Allah, l'Exalté, les a amenés à rejeter et à ignorer les enseignements de leurs écritures divines, et à rejeter et à nuire aux Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, qui leur ont été envoyés afin de corriger leur comportement déviant et ingrat.

Les musulmans peuvent adopter une attitude similaire lorsqu’ils se montrent ingrats envers Allah, l’Exalté. Leur ingratitude prend souvent la forme d’une indifférence aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), qui contredisent leurs désirs, car elles les encouragent à utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l’Exalté. Cela peut amener la personne ingrate à se comporter comme un non-musulman tout en

prétendant verbalement croire en l'Islam. Cela a été indiqué dans le chapitre 2 Al Baqarah, verset 152 :

« … Et soyez reconnaissants envers Moi et ne Me reniez pas. »

La foi et la gratitude ont toujours été liées. Cela signifie que l'on ne peut pas croire correctement tant que l'on n'adopte pas la gratitude envers Allah, l'Exalté. Celui qui adopte l'ingratitude ne fera que suivre les traces des enfants d'Israël dont l'ingratitude envers Allah, l'Exalté, les a conduits vers la mécréance.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 61 :

« Et [rappelez-vous] quand vous avez dit : « Ô Moïse, nous ne pouvons pas supporter une seule [sorte de] nourriture. Invoque donc ton Seigneur pour qu'il fasse sortir pour nous de la terre ses herbes, ses concombres, son ail, ses lentilles et ses oignons. » [Moïse] dit : « Échangeriez-vous ce qui est meilleur contre ce qui est moindre ? Entrez dans [n'importe quelle] cité et, certes, vous aurez ce que vous avez demandé. » Et ils furent couverts d'humiliation et de pauvreté, et revinrent avec la colère d'Allah [sur eux]. Cela parce qu'ils [à plusieurs reprises] ne croyaient pas aux signes d'Allah et tuaient les prophètes sans droit. Cela était dû au fait qu'ils désobéissaient et commettaient des excès. »

Ce verset met en garde les gens contre le danger de vivre des périodes de facilité. Les enfants d'Israël traversaient une période de facilité par rapport à leur état précédent d'esclavage et de torture aux mains de Pharaon et de son peuple. Faire face aux périodes difficiles avec patience est souvent plus facile que de faire face aux périodes de facilité avec gratitude, car la première limite souvent une personne et les options qui s'offrent à elle. Par conséquent, ils n'ont d'autre choix que d'attendre patiemment le soulagement. Alors que les périodes de facilité mènent souvent à des bénédictions matérielles et à de nombreuses options, dont certaines peuvent conduire à la désobéissance à Allah, l'Exalté. C'est la raison pour laquelle les riches désobéissent souvent davantage à Allah, l'Exalté, car ils ont accès à des ressources que les pauvres n'ont pas, comme la richesse. Il faut donc garder à l'esprit l'épreuve des moments de facilité et veiller à respecter les conseils donnés dans le Hadith du Sahih Muslim, numéro 7500. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé au croyant d'obtenir des bénédictions et des récompenses aussi bien dans les moments de facilité que dans les moments difficiles, à condition de réagir correctement à chaque situation. Dans les moments de facilité, il doit faire preuve de gratitude en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Et dans les moments difficiles, il doit faire preuve de patience en évitant de se plaindre par ses paroles ou ses actes et en maintenant une obéissance sincère à Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 61 :

« Et [rappelez-vous] quand vous avez dit : « Ô Moïse, nous ne pouvons pas supporter une seule [sorte de] nourriture. Invoque donc ton Seigneur pour qu'il fasse sortir pour nous de la terre ses herbes, ses concombres, son ail, ses lentilles et ses oignons. » [Moïse] dit : « Échangeriez-vous ce qui est meilleur contre ce qui est moindre ? Entrez dans [n'importe quelle] cité et, certes, vous aurez ce que vous avez demandé. » Et ils furent couverts d'humiliation et de pauvreté, et revinrent avec la colère d'Allah [sur eux]. Cela parce qu'ils [à plusieurs reprises] ne croyaient pas aux signes d'Allah et tuaient les prophètes sans droit. Cela était dû au fait qu'ils désobéissaient et commettaient des excès. »

Allah, l'Exalté, a averti les gens du Livre vivant à Médine d'éviter de suivre les traces de leurs ancêtres par ingratitude envers Allah, l'Exalté. Un aspect de cette gratitude consistait à accepter l'Islam car ils reconnaissaient clairement sa véracité. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Mais comme la plupart d'entre eux s'accrochèrent à l'ingratitude, ne pouvant renoncer à utiliser les bienfaits qui leur avaient été accordés selon leurs désirs, ils suivirent les traces de leurs ancêtres en portant atteinte au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , à sa mission et tentèrent même de le tuer à plusieurs reprises. En conséquence de leur ingratitude, Allah, l'Exalté, les a déshonorés dans ce monde et ce qui suivra dans l'au-delà sera encore plus grave. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 61 :

« Et [rappelez-vous] quand vous avez dit : « Ô Moïse, nous ne pouvons pas supporter une seule [sorte de] nourriture. Invoque donc ton Seigneur pour qu'il fasse sortir pour nous de la terre ses herbes, ses concombres, son ail, ses lentilles et ses oignons. » [Moïse] dit : « Échangeriez-vous ce qui est meilleur contre ce qui est moindre ? Entrez dans [n'importe quelle] cité et, certes, vous aurez ce que vous avez demandé. » Et ils furent couverts d'humiliation et de pauvreté, et revinrent avec la colère d'Allah [sur eux]. Cela parce qu'ils [à plusieurs reprises] ne croyaient pas aux signes d' Allah et tuaient les prophètes sans droit. Cela était dû au fait qu'ils désobéissaient et commettaient des excès. »

Ce verset explique l'une des raisons pour lesquelles la nation musulmane semble souffrir d'humiliation partout où elle se trouve dans le monde. Lorsque les musulmans adoptèrent l'attitude des enfants d'Israël en devenant ingrats envers Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur avaient été accordés, Allah, l'Exalté, les couvrit d'humiliation. La supériorité et le succès ne leur seront accordés que s'ils

suivent les traces des Compagnons, qu'Allah les agrée, en prouvant leur déclaration verbale de foi par des actes, en adoptant la gratitude envers Allah, l'Exalté. Chapitre 3 Ali Imran, verset 139 :

« Ne faiblis donc pas et ne t'afflige pas, et vous serez supérieurs si vous êtes de [vrais] croyants. »

En conclusion, les musulmans doivent éviter l'humiliation en adoptant la gratitude envers Allah, l'Exalté, à travers leurs intentions, leurs paroles et leurs actes, afin qu'ils utilisent toutes les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 62

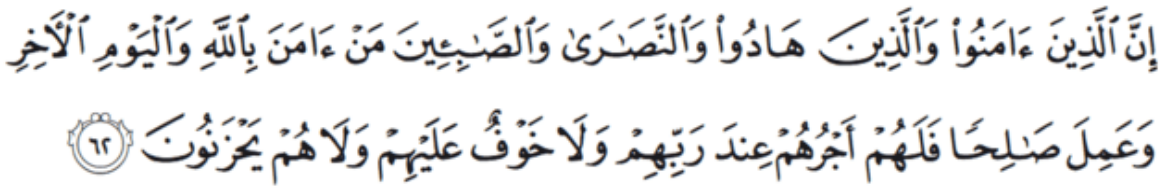
إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَٱلَّذِينَ هَادُواْ وَٱلنَّصَٰرَىٰ وَٱلصَّٰبِـِٔينَ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ
وَعَمِلَ صَٰلِحًا فَلَهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ٦٢

« Certes, ceux qui ont cru, ceux qui étaient juifs, chrétiens ou sabéens [avant le Prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui)], ceux [d'entre eux] qui ont cru en Allah et au Jour dernier et ont fait le bien, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'auront aucune crainte à avoir et ne seront pas affligés. »

Bien que beaucoup de gens aient débattu de l'identité exacte des Sabéens mentionnés dans ce verset, il n'est pas nécessaire de s'attarder sur cette discussion car cela n'augmente pas l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, de connaître cette information. Il suffit de savoir qu'il s'agissait d'un groupe de personnes d'une foi particulière qui ont été invitées à l'Islam, la religion et le mode de vie corrects. D'une manière générale, il faut éviter de rechercher et de discuter des choses qui n'augmentent pas l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, comme les choses sur lesquelles on posera des questions le Jour du Jugement. Si quelque chose ne sera pas remis en question le Jour du Jugement, il faut l'éviter pour celui qui cherche à acquérir la connaissance.

En outre, ce verset fait référence à ceux qui ont vraiment cru en Allah, l'Exalté, et au Jour du Jugement en s'y préparant concrètement, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 62 :

« *Certes, ceux qui ont cru, ceux qui étaient juifs, chrétiens ou sabéens [avant le Prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui)], ceux [parmi eux] qui ont cru en Allah et au Jour dernier et ont fait le bien , auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »*

C'était le cas de ces groupes de personnes qui se comportaient de cette manière avant la venue du dernier Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et cela s'applique après lui, tant que ces groupes l'acceptaient, lui et la loi divine qu'il avait apportée. Cette démarche était facile à franchir pour les gens du Livre, car ils reconnaissaient clairement la véracité de l'Islam, car le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et le Saint Coran

étaient évoqués dans les écritures divines précédentes. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Mais malgré cette invitation vers la vérité, beaucoup de gens du Livre rejetèrent encore l'Islam par amour de la satisfaction de leurs désirs, que l'Islam modérerait, et par amour de s'accrocher aux biens matériels qu'ils avaient obtenus, tels que le statut social et le leadership.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 62 :

« *…qui croient en Allah et au Jour dernier et font de bonnes œuvres, auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »*

D’une manière générale, ce verset indique clairement que celui qui croit vraiment en Allah, l’Exalté, appuiera sa déclaration de foi verbale par des actes d’obéissance. Et celui qui croit vraiment au Jour du Jugement se préparera pratiquement à celui-ci. Ces deux éléments impliquent d’utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d’une manière qui plaise à Allah, l’Exalté, comme le précisent les enseignements divins. À partir de cela, on peut juger de sa foi en Allah, l’Exalté, et au Jour du Jugement en évaluant dans quelle mesure on utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. Plus on les utilise correctement, plus forte est sa foi en Allah, l’Exalté, et au Jour du Jugement, mais moins on les utilise correctement, plus faible est sa foi en Allah, l’Exalté, et au Jour du Jugement, malgré ce qu’on peut prétendre posséder une foi forte.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 62 :

« *Certes, ceux qui ont cru, ceux qui étaient juifs, chrétiens ou sabéens [avant le Prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui)], ceux [parmi eux] qui ont cru en Allah et au Jour dernier et ont fait le bien, auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »*

Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'est pas mentionné de manière explicite afin de consolider le fait que la croyance en Allah, l'Exalté, n'est pas possible sans la croyance en tous Ses Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Cela a été clairement expliqué dans le chapitre 4 d'An Nisa, versets 150-151 :

« Certes, ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, qui veulent faire une distinction entre Allah et Ses messagers, qui disent : « Nous croyons en certains et mécroyons en d'autres », et qui veulent se placer entre les deux, ceux-là sont vraiment des mécréants. Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant. »

De plus, le verset 62 indique également cette vérité car il sépare clairement les vrais croyants de toutes les autres confessions, malgré le fait que les gens du Livre, les juifs et les chrétiens, croyaient en Allah, l'Exalté, et au Jour du Jugement. Cela montre qu'on ne peut être considéré comme croyant tant qu'on n'accepte pas et ne suit pas le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et les bénédictions d'Allah) et le Saint Coran. Chapitre 3 Ali Imran, verset 85 :

« Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, elle ne lui sera point agréée, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. »

En règle générale, il ne faut pas se laisser tromper en menant une vie selon ses désirs et en croyant que d'une manière ou d'une autre, on fera la paix avec Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement. Un style de vie qui n'est pas calqué sur l'Islam ne sera jamais accepté par Allah, l'Exalté, quelles que soient les croyances tordues et franchement stupides de chacun. Si Allah, l'Exalté, devait pardonner à tout le monde le Jour du Jugement, malgré le fait que beaucoup L'ont complètement ignoré, cela rendrait la vie dans ce monde inutile et indiquerait qu'Allah, l'Exalté, est injuste, car ces gens s'attendent à ce qu'Il traite celui qui L'a ignoré de la même manière que celui qui Lui a sincèrement obéi. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou ceux qui commettent le mal, pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, et que Nous les rendrons égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 62 :

« *Certes, ceux qui ont cru, ceux qui étaient juifs, chrétiens ou sabéens [avant le Prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui)], ceux [parmi eux] qui ont cru en Allah et au Jour dernier et ont fait le bien, auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »*

Ce verset s'intercale entre les versets qui parlent des enfants d'Israël et de leurs actes répétés d'ingratitude envers Allah, l'Exalté, afin de montrer clairement que la porte du repentir sincère et de la réforme est toujours ouverte à tous. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de rechercher le pardon d'Allah, l'Exalté, et de quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes, il faut sincèrement promettre d'éviter de commettre le même péché ou un péché similaire à nouveau et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens. La réforme comprend l'adhésion stricte aux enseignements de la loi finale révélée à l'humanité, à savoir le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela permettrait de s'assurer que l'on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 62 :

« Certes, ceux qui ont cru, ceux qui étaient juifs, chrétiens ou sabéens [avant le Prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui)], ceux [d'entre eux] qui ont cru en Allah et au Jour dernier et ont fait le bien, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'auront aucune crainte à avoir et ne seront pas affligés. »

Il est important de noter que ce verset ne signifie pas que celui qui obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant correctement la bénédiction qui lui a été accordée, ne rencontrera aucune difficulté dans ce monde, car ce monde est un lieu de test et d'épreuves. Ce verset signifie que chaque fois qu'ils sont confrontés au stress et à la tristesse, aucun d'eux ne les surmontera, de sorte qu'ils se noient dans la peur et le chagrin. Au contraire, ils surmonteront les périodes de stress et de tristesse auxquelles ils sont

confrontés et maintiendront leur obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Cela leur permettra de conserver la paix de l'esprit à tout moment, en particulier pendant les périodes de difficulté et de stress. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Suivre le code de conduite de l'Islam, même s'il contredit ses désirs, c'est comme suivre les conseils d'un médecin qui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict pour que son patient atteigne une bonne santé mentale et physique.

En revanche, celui qui abandonne l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et surtout en ce qui concerne les musulmans, et qui ne soutient pas sa déclaration verbale de foi par de bonnes actions, ne sera pas protégé de la peur ou du chagrin. Il sera plutôt accablé par des moments difficiles, même s'il lui arrive d'avoir des moments de plaisir et de divertissement entre-temps. En conséquence, il mènera une vie misérable et déprimée dans ce monde et ce qui suivra dans l'au-delà sera pire. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 63-64

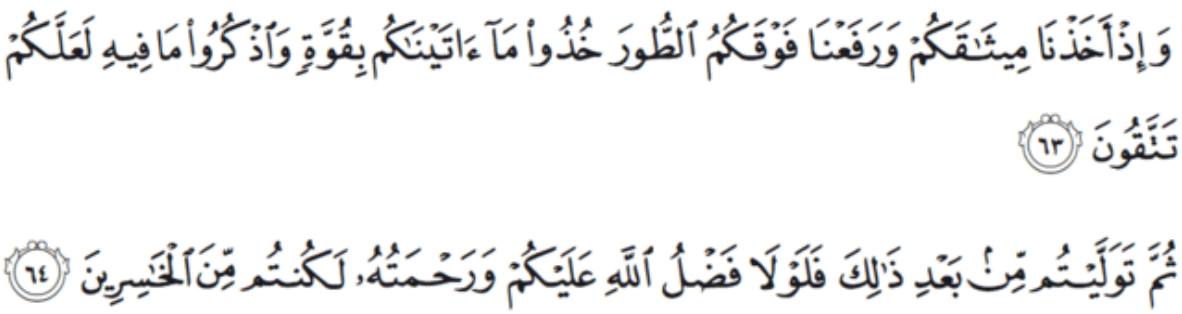
وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَكُمْ وَرَفَعْنَا فَوْقَكُمُ ٱلطُّورَ خُذُوا۟ مَآ ءَاتَيْنَٰكُم بِقُوَّةٍ وَٱذْكُرُوا۟ مَا فِيهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٦٣﴾

ثُمَّ تَوَلَّيْتُم مِّنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ فَلَوْلَا فَضْلُ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُۥ لَكُنتُم مِّنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٦٤﴾

« Et [rappelez-vous] lorsque Nous avons pris votre engagement [ô Enfants d'Israël, de vous conformer à la Torah] et que Nous avons élevé sur vous le mont [en disant] : « Prenez ce que Nous vous avons donné avec détermination et souvenez-vous de ce qu'il contient, afin que vous deveniez pieux. »

Puis, après cela, vous vous êtes détournés. Et n'eût été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez été parmi les perdants.

Allah, l’Exalté, n’a pas contraint les enfants d’Israël à croire en Lui, mais les a seulement exhortés à tenir leur promesse envers Lui après qu’ils aient accepté la foi de bon gré. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 63 :

« Et [rappelez-vous] lorsque Nous avons pris votre engagement, [ô Enfants d’Israël, de vous conformer à la Torah] et que Nous avons élevé sur vous la montagne… »

La foi en Allah, l’Exalté, étant une affaire de cœur spirituel, nul ne peut contraindre autrui à croire en Allah, l’Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« Il n’y aura aucune contrainte dans [l’acceptation de] la religion… »

Cela suffit à effacer la fausse idée selon laquelle l'islam s'est propagé par l'épée. L'épée peut soumettre le corps d'une personne, mais elle ne peut jamais soumettre son cœur spirituel, qui est la demeure de la foi en Allah, l'Exalté.

Le fait d’élever la montagne au-dessus d’eux était un avertissement pour qu’ils ne manquent pas à leur promesse d’obéissance à Allah, l’Exalté, et c’était un moyen de renforcer leur foi en étant témoins d’un si grand

événement. Cet avertissement et ce renforcement de la foi avaient pour but de les encourager à apprendre, à comprendre et à agir selon la Torah qui leur avait été accordée. Cela leur permettrait de se comporter de manière juste, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 63 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement [ô Enfants d'Israël, de vous conformer à la Torah] et que Nous avons élevé sur vous le mont [en disant] : « Prenez ce que Nous vous avons donné avec détermination et souvenez-vous de ce qu'il contient, afin que vous deveniez peut-être pieux. »

La détermination et le rappel de ce qui est dans la Torah signifient s'efforcer d'apprendre, de comprendre et d'agir selon les enseignements divins contenus dans la Torah, et cela va donc bien au-delà de la simple récitation de la Torah sans la comprendre. C'est seulement par cette méthode de compréhension et de mise en pratique des enseignements divins que l'on parviendra à la droiture. Il est important de noter que la détermination ne signifie pas la perfection, car Allah, l'Exalté, n'exige ni n'attend la perfection des gens. Cela a été clairement expliqué dans les enseignements islamiques. Par exemple, le verset suivant indique clairement que la perfection n'est pas possible, car il a été conseillé de demander le pardon d'Allah, l'Exalté. Chapitre 41 Fussilat, verset 6 :

« … Avance donc droit vers Lui et implore Son pardon… »

La détermination signifie que l'on doit s'efforcer sincèrement de comprendre et de mettre en pratique les enseignements divins, ce qui permet à son tour d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, et chaque fois que l'on commet un péché, de se repentir sincèrement et de continuer à marcher sur le chemin de l'obéissance à Allah, l'Exalté. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes, de promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens.

En outre, la détermination et le fait de se souvenir de ce qui est contenu dans la détermination renvoient également à l'importante notion de stricte adhésion aux enseignements divins et d'évitement d'autres choses, même si elles sont considérées comme de bonnes actions. En réalité, plus on agit en fonction de choses prises d'autres sources, moins on agira en fonction des enseignements divins. Ignorer ce concept important est la cause de nombreuses pratiques et croyances culturelles négatives qui s'introduisent dans la foi. Par exemple, il suffit d'observer les mariages musulmans pour voir combien de traditions et de pratiques non musulmanes ont été adoptées par eux. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606 que toute chose qui n'est pas enracinée dans le Saint Coran et ses traditions sera rejetée par Allah, l'Exalté.

La détermination et le fait de se souvenir de ce qu'elle contient font également référence à l'application des enseignements divins dans toutes les situations auxquelles on est confronté. Choisir avec soin quand agir selon les enseignements divins et quand les ignorer en fonction de ses désirs contredit le commandement de ce verset. On ne doit pas traiter sa foi comme un manteau qu'on met ou qu'on enlève selon ses désirs. On doit plutôt adhérer aux enseignements divins dans toutes les situations, que cela convienne à ses désirs ou non, car cela lui assurera le meilleur résultat dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

La détermination et le fait de se souvenir de ce qu'elle contient font également référence à l'importance d'étudier et d'agir selon les enseignements divins afin d'obtenir la certitude de la foi. Une foi solide garantit que l'on adhère fermement à l'obéissance à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à Lui plaire. C'est la droiture mentionnée au verset 63. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 63 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement [ô Enfants d'Israël, de vous conformer à la Torah] et que Nous avons élevé sur vous le mont [en disant] : « Prenez ce que Nous vous avons donné avec détermination et souvenez-vous de ce qu'il contient, afin que vous deveniez peut-être pieux. »

Ce verset s'applique également aux musulmans en ce qui concerne le Saint Coran. Le réciter d'une belle voix sans en comprendre le sens ni le mettre en pratique est un défi au but du Saint Coran. Le Saint Coran n'est pas un livre de récitation, c'est un livre de guidance. On ne peut être guidé que si l'on l'apprend et si l'on agit en conséquence. Tout comme une carte ne guidera l'individu vers sa destination que si l'on agit en conséquence, de même, le Saint Coran ne mènera l'individu vers sa destination de paix d'esprit et de succès dans les deux mondes que si l'on le comprend et agit en conséquence. Cela garantira qu'il utilisera les bénédictions qui lui ont été accordées d' une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour mènera à la paix d'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

L'accomplissement de l'objectif du Saint Coran est l'engagement que chaque musulman a pris avec Allah, l'Exalté, lorsqu'il a accepté l'Islam comme sa foi, tout comme l'accomplissement de l'objectif de la Torah, en l'apprenant et en l'appliquant, était l'engagement pris avec Allah, l'Exalté, par les enfants d'Israël. Mais si les musulmans suivent les traces des enfants d'Israël en se détournant de l'accomplissement de leur engagement d'accomplir l'objectif du Saint Coran, alors ils n'obtiendront pas la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 63-64 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement [ô Enfants d'Israël, de vous conformer à la Torah] et que Nous avons élevé sur vous le mont [en disant] : « Prenez ce que Nous vous avons donné avec détermination et rappelez-vous ce qu'il contient, afin que vous deveniez peut-être pieux. » Puis vous vous êtes détournés après cela… »

Le fait de ne pas accomplir le but du Saint Coran ne peut qu'amener une personne à faire un mauvais usage des bénédictions qu'elle possède. Cela conduit à des difficultés et à du stress dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Mais tant qu'une personne est en vie, la porte de la seconde chance et de la réforme est toujours ouverte, car Allah, l'Exalté, ne saisit pas immédiatement les gens pour leur désobéissance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 64 :

« Puis vous vous êtes détournés après cela. Et n'eût été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez été parmi les perdants. »

Mais il est important de noter que cette porte de la seconde chance et de la réforme ne restera pas ouverte éternellement. Un musulman doit saisir ces opportunités avant que son temps ne s'épuise en remplissant son engagement envers Allah, l'Exalté, en comprenant et en agissant selon le Saint Coran et par extension, les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 16 An Nahl, verset 61 :

« Et si Allah imposait aux gens un blâme pour leurs méfaits, Il ne laisserait sur la terre aucune créature, mais Il les retarderait jusqu'à un terme déterminé. Et quand leur terme sera venu, ils ne resteront pas en arrière d'une heure, et ne la devanceront pas. »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 63-64 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement [ô Enfants d'Israël] de vous conformer à la Thora, et que Nous avons élevé sur vous le Mont, [en disant] : « Prenez ce que Nous vous avons donné avec détermination et rappelez-vous ce qu'il contient, afin que vous deveniez pieux. » Puis, après cela, vous vous êtes détournés. Et n'eût été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez été du nombre des perdants. »

Ces versets soulignent également l'importance de comprendre la définition correcte du succès et de l'échec dans ce monde. Allah, l'Exalté, indique clairement que l'apprentissage et l'action selon les enseignements divins, par lesquels on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, assurent le succès dans les deux mondes. En revanche, ignorer l'obéissance à Allah, l'Exalté, ne mène qu'à la perte dans les deux mondes. Il faut observer les gens qui nous entourent et ceux du passé afin de conclure à quel point cette réalité est vraie. Ceux qui ont le plus de luxe matériel sont souvent ceux qui font face au plus de stress, d'anxiété, de dépression et de tendances suicidaires que quiconque. Le véritable succès ne réside donc pas dans les choses matérielles, telles que la richesse, la famille, la célébrité et une carrière de luxe, car toutes ces choses ne deviendront qu'une source de stress et de misère pour celui qui les porte s'il fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 63-64 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement [ô Enfants d'Israël] de vous conformer à la Thora, et que Nous avons élevé sur vous le Mont, [en disant] : « Prenez ce que Nous vous avons donné avec détermination et rappelez-vous ce qu'il contient, afin que vous deveniez pieux. » Puis, après cela, vous vous êtes détournés. Et n'eût été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez été du nombre des perdants. »

Allah, l'Exalté, a rappelé aux gens du Livre vivant à Médine comment leurs ancêtres n'ont pas respecté leur engagement envers Lui. Il les a avertis de ne pas suivre leurs traces en ne comprenant pas et en n'agissant pas selon les enseignements inaltérés de la Torah. Un aspect de cela était d'accepter l'Islam, comme le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et le Saint Coran avaient été discutés dans la Torah et la Bible. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Mais la grande majorité des gens du Livre ont suivi les traces de leurs ancêtres et ont abandonné leur promesse d'agir selon les enseignements de la Torah. Ils ont été dominés par leur amour pour l'accomplissement de leurs désirs en utilisant les bénédictions qui leur avaient été accordées de manière à leur plaire. En conséquence, ils n'ont pas pu accepter l'Islam, car cela les aurait forcés à contrôler leurs désirs et à utiliser les bénédictions qu'ils possédaient de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Ils ont également craint de

perdre le statut social et le leadership qu'ils avaient acquis en interprétant intentionnellement de manière erronée les enseignements de la Torah. Ils n'ont pas su saisir la deuxième chance qui leur était offerte et, par conséquent, ils sont devenus perdants dans les deux mondes. Les musulmans doivent éviter de se comporter de cette manière, car revendiquer la foi par ses paroles ne suffit pas à les sauver de ce sort s'ils n'agissent pas selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Il faut accepter que contrôler ses désirs selon les enseignements de l'Islam lui servira mieux dans les deux mondes, tout comme un patient sage adhère strictement aux médicaments amers et au régime alimentaire strict conseillés par son médecin, sachant que cela servira mieux sa santé physique et mentale que de libérer ses désirs et d'ignorer les conseils de son médecin.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 65-66

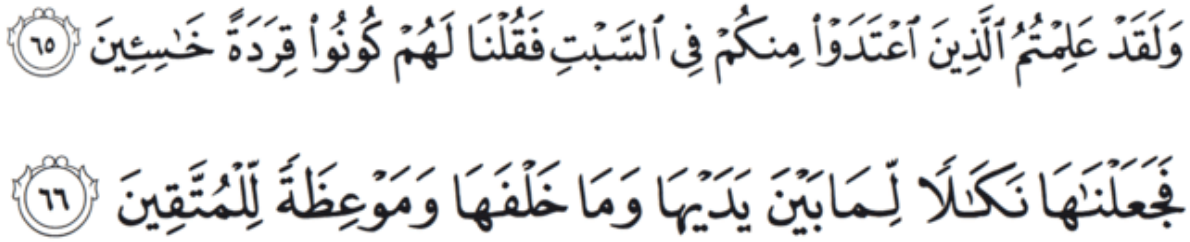
وَلَقَدْ عَلِمْتُمُ ٱلَّذِينَ ٱعْتَدَوْا۟ مِنكُمْ فِى ٱلسَّبْتِ فَقُلْنَا لَهُمْ كُونُوا۟ قِرَدَةً خَٰسِـِٔينَ ﴿٦٥﴾

فَجَعَلْنَٰهَا نَكَٰلًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهَا وَمَا خَلْفَهَا وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٦٦﴾

« Et vous saviez déjà que certains d'entre vous transgressaient le sabbat. Et Nous leur avons dit : « Soyez des singes, méprisés. »

Et Nous en avons fait un châtiment pour ceux qui étaient là et pour ceux qui leur ont succédé, et un enseignement pour ceux qui craignent Allah.

La première partie du verset 65 nous rappelle l'importance d'agir selon les connaissances que nous possédons. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 65 :

« *Et vous saviez déjà que certains d'entre vous avaient transgressé le sabbat… »*

La connaissance n'a aucune valeur réelle tant qu'elle n'est pas actualisée. Cela est vrai pour la connaissance matérielle comme pour la connaissance religieuse. Dans ce dernier cas, le Saint Coran a sévèrement critiqué ceux qui possèdent une connaissance religieuse mais ne la mettent pas en pratique. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« … et ne l'ont pas accepté (n'ont pas agi selon leur connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]… »

La connaissance sans action est semblable à celui qui possède une carte pour une destination sûre mais qui ne parvient pas à l'utiliser pour atteindre la sécurité. Il faut mettre en œuvre toutes les étapes de la recherche de la connaissance afin d'en tirer un véritable bénéfice dans les deux mondes. La première étape consiste à adopter la bonne intention, qui est d'acquérir et d'agir en fonction de la connaissance islamique afin de plaire à Allah, l'Exalté. Ceux qui recherchent la connaissance religieuse avec une mauvaise intention ont été avertis de l'Enfer dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 253. La deuxième étape consiste à acquérir la

connaissance islamique à partir d'une source fiable. La dernière étape consiste à s'efforcer d'appliquer cette connaissance dans ses paroles, ses actions et son comportement général afin d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d' une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. L'accomplissement de ces trois étapes conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 65 :

« Et vous saviez déjà quels étaient ceux parmi vous qui transgressaient le sabbat … »

Français Bien que ceux qui ont transgressé le sabbat parmi les enfants d'Israël soient les ancêtres des gens du Livre vivant à Médine à l'époque du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , Allah, Exalté soit-Il, les a pourtant qualifiés de membres du même groupe. En effet, celui qui se comporte comme tel en fait partie, même s'ils appartiennent à des générations différentes. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4031. C'est pourquoi il est important pour les musulmans de s'efforcer sincèrement de suivre les traces

des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, afin qu'ils soient comptés parmi eux dans l'au-delà. Mais s'ils prétendent les aimer verbalement, mais suivent les traces des hypocrites, qui ont ignoré l'étude et la mise en pratique du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , alors ils seront comptés parmi les hypocrites. Allah, l'Exalté, avertissait les gens du Livre de ne pas suivre les traces de leurs ancêtres, sinon ils seraient comptés comme l'un d'eux.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 65 :

« Et vous saviez déjà que certains d'entre vous transgressaient le sabbat. Et Nous leur avons dit : « Soyez des singes, méprisés. »

L'histoire de ceux qui ont transgressé le Sabbat est discutée plus en détail ailleurs dans le Saint Coran, et n'est que brièvement évoquée dans les principaux versets en question, car le but de ces versets est d'avertir les gens du Livre, et par extension la communauté musulmane, de ne pas désobéir à Allah, l'Exalté, car cela conduit à des problèmes dans les deux mondes et de l'importance d'apprendre des conséquences des actions des autres. Alors que, la principale leçon discutée dans les autres versets qui font référence aux transgresseurs du Sabbat indique l'importance d'éviter de désobéir à Allah, l'Exalté, et l'importance d'ordonner le bien et d'interdire le mal. Chapitre 7 Al A'raf, versets 163-166 :

« Et interroge-les au sujet de la cité qui était près de la mer, quand ils transgressèrent le sabbat, et que leurs poissons leur vinrent à l'esprit le jour du sabbat, et que, le jour où ils n'avaient pas de sabbat, ils ne vinrent pas à eux. C'est ainsi que Nous les avons éprouvés, parce qu'ils étaient persécutés. Et quand une communauté d'entre eux dit : « Pourquoi conseillez-vous un peuple qu'Allah va détruire ou punir d'un châtiment sévère ? » Ils dirent : « Pour être absous auprès de votre Seigneur et peut-être Le craindront-ils. » Et quand ils oublièrent ce qui leur avait été rappelé, Nous sauvâmes ceux qui avaient interdit le mal, et Nous saisimes les injustes d'un châtiment terrible, parce qu'ils étaient persécutés. Alors, quand ils furent insolents au sujet de ce qui leur avait été interdit, Nous leur dîmes : « Soyez des singes méprisés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 65-66 :

« Vous saviez déjà que certains d'entre vous avaient transgressé le sabbat. Nous leur avons dit : « Soyez des singes méprisés. » Et Nous en avons fait un châtiment pour ceux qui étaient là et pour ceux qui leur ont succédé, et un enseignement pour ceux qui craignent Allah. »

Ces versets mettent en garde contre la transgression des limites fixées par Allah, l'Exalté, car cela conduit à un châtiment sévère dans les deux mondes. En général, dans la vie terrestre, les biens matériels que l'on a obtenus en désobéissant à Allah, l'Exalté, deviendront une source de stress et de misère pour celui qui les porte. Ces personnes ne comprendront pas pourquoi elles sont confrontées au stress, à l'anxiété et à la dépression alors qu'elles ont le monde entre leurs mains et sont capables de satisfaire tous leurs désirs

matériels. Elles ne comprennent pas que c'est Allah, l'Exalté, qui contrôle le cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, et donc que Lui seul contrôle si l'on obtient la paix de l'esprit ou non. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

En conséquence, ils blâmeront les bonnes personnes qui les entourent, comme leurs proches et leurs amis, et rompront leurs liens avec eux. Cela ne fera que les faire sombrer davantage dans des problèmes de santé mentale. Ce voyage sombre et difficile se termine souvent par un suicide. Mais ce qui suit dans l'au-delà sera pire. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Cela ne peut être évité que si l'on se repent sincèrement et que l'on évite de transgresser les limites d'Allah, l'Exalté, et que l'on s'efforce plutôt d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Ceux qui transgressent le sabbat sont transformés en singes, car ils se comportent comme des animaux lorsqu'ils agissent selon leurs désirs. Les musulmans doivent craindre d'être transformés spirituellement en animaux en guise de punition d'Allah, l'Exalté, s'ils se comportent de la même manière. Cette transformation ne les amènera qu'à s'enfoncer davantage dans la satisfaction de leurs désirs et à mal utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées, ce qui à son tour entraîne du stress et des difficultés dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 65-66 :

« Vous saviez déjà que certains d'entre vous avaient transgressé le sabbat. Nous leur avons dit : « Soyez des singes méprisés. » Et Nous en avons fait un châtiment pour ceux qui étaient là et pour ceux qui leur ont succédé, et un enseignement pour ceux qui craignent Allah. »

Ces versets indiquent également l'importance d'éviter de se concentrer sur soi-même, de ne pas tirer de leçons des choses et des gens qui nous entourent et de l'histoire. Le musulman doit apprendre à observer constamment les conséquences des actes des autres, qu'ils lui soient connus ou non, qu'ils appartiennent à sa génération ou non. Apprendre des conséquences des actes des autres est l'une des manières les plus importantes d'apprendre comment se comporter envers Allah, l'Exalté, et les gens. Par exemple, lorsqu'on observe une personne qui fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées et les problèmes mentaux

et physiques auxquels elle fait constamment face, bien qu'elle ait le monde à ses pieds, il devient clair pour elle qu'elle ne doit pas suivre ses traces en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Or, lorsqu'ils observeront ceux qui ont utilisé correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et comment Allah, l'Exalté, leur a accordé la paix de l'esprit, malgré le fait qu'ils aient fait face à des difficultés dans ce monde, il leur deviendra clair qu'ils doivent suivre leurs traces afin d'atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes.

De plus, observer les autres qui ont moins de biens matériels encourage également à montrer sa gratitude envers Allah, l'Exalté. La gratitude implique de corriger son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Agir pour toute autre raison, comme pour les gens, conduit à une perte de récompense. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. La gratitude avec la langue se manifeste en disant ce qui est bien ou en restant silencieux. Et la gratitude avec ses actions consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à davantage de bénédictions et de récompenses dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

Observer les autres qui sont confrontés à des difficultés plus graves encourage également à minimiser les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Cela aidera à rester patient. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles et ses actes et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté.

Observer le chemin choisi par les autres et les conséquences de leurs choix aidera également à éviter d'adopter une attitude stupide par laquelle on croit pouvoir choisir le même mauvais chemin que les autres et quand même atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Si l'on n'observe pas correctement les autres, on tracera sa voie dans la vie en fonction de ses désirs, des médias sociaux, de la mode et de la culture, mais cela ne lui causera que du malheur dans les deux mondes. Cette réalité est évidente lorsque l'on observe les autres personnes qui ont fait le même choix dans le passé et le présent. Mais comme l'indique la fin du verset 66, seuls ceux qui craignent Allah, l'Exalté, et les conséquences de leurs actions dans les deux mondes, prêteront attention aux leçons qu'ils devraient apprendre en observant les autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 66 :

« Et Nous en avons fait un châtiment pour ceux qui étaient là et pour ceux qui leur ont succédé, et un enseignement pour ceux qui craignent Allah. »

Celui qui ne craint pas Allah, l'Exalté, et les conséquences de ses actes, va au contraire laisser libre cours à ses désirs et faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Et tout comme ceux qui, dans l'histoire et à l'époque actuelle, se comportent de la même manière, ils seront confrontés à des problèmes.

Le verset 66 fait également allusion au fait que les gens du Livre, qui ont succédé à leurs ancêtres qui ont transgressé le sabbat, ne craignent pas Allah, l'Exalté, comme ceux qui Le craignent ont été mentionnés séparément. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 66 :

« Et Nous en avons fait un châtiment pour ceux qui étaient là et pour ceux qui leur ont succédé, et un enseignement pour ceux qui craignent Allah. »

La majorité des gens du Livre vivant à Médine n'ont pas craint Allah, l'Exalté, et n'ont pas craint les conséquences de leurs actes car ils ont rejeté l'Islam, même si sa véracité leur était évidente car ils ont clairement reconnu le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme ils ont tous deux été mentionnés dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…”

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

En conséquence, les gens du Livre ont subi des châtiments dans les deux mondes, tout comme leurs ancêtres. Les musulmans doivent donc éviter de suivre leurs traces et tirer une leçon des conséquences de leurs actes et suivre plutôt les traces de ceux qui craignent Allah, l'Exalté, tels que les Compagnons, qu'Allah les agrée, en adhérant à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en tout temps. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 66 :

« Et Nous en avons fait un châtiment pour ceux qui étaient là et pour ceux qui leur ont succédé, et un enseignement pour ceux qui craignent Allah. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 67-73

وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦٓ إِنَّ ٱللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَن تَذْبَحُوا۟ بَقَرَةً ۖ قَالُوٓا۟ أَتَتَّخِذُنَا هُزُوًا ۖ قَالَ أَعُوذُ
بِٱللَّهِ أَنْ أَكُونَ مِنَ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿٦٧﴾

قَالُوا۟ ٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا هِىَ ۚ قَالَ إِنَّهُۥ يَقُولُ إِنَّهَا بَقَرَةٌ لَّا فَارِضٌ وَلَا بِكْرٌ ۖ عَوَانٌۢ بَيْنَ
ذَٰلِكَ ۖ فَٱفْعَلُوا۟ مَا تُؤْمَرُونَ ﴿٦٨﴾

قَالُوا۟ ٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا لَوْنُهَا ۚ قَالَ إِنَّهُۥ يَقُولُ إِنَّهَا بَقَرَةٌ صَفْرَآءُ فَاقِعٌ
لَّوْنُهَا تَسُرُّ ٱلنَّٰظِرِينَ ﴿٦٩﴾

قَالُوا۟ ٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ يُبَيِّن لَّنَا مَا هِىَ إِنَّ ٱلْبَقَرَ تَشَٰبَهَ عَلَيْنَا ۖ وَإِنَّآ إِن شَآءَ ٱللَّهُ لَمُهْتَدُونَ ﴿٧٠﴾

قَالَ إِنَّهُۥ يَقُولُ إِنَّهَا بَقَرَةٌ لَّا ذَلُولٌ تُثِيرُ ٱلْأَرْضَ وَلَا تَسْقِى ٱلْحَرْثَ مُسَلَّمَةٌ لَّا شِيَةَ فِيهَا ۚ قَالُوا۟
ٱلْـَٰٔنَ جِئْتَ بِٱلْحَقِّ ۚ فَذَبَحُوهَا وَمَا كَادُوا۟ يَفْعَلُونَ ﴿٧١﴾

وَإِذْ قَتَلْتُمْ نَفْسًا فَٱدَّٰرَـْٔتُمْ فِيهَا ۖ وَٱللَّهُ مُخْرِجٌ مَّا كُنتُمْ تَكْتُمُونَ
﴿٧٢﴾

فَقُلْنَا ٱضْرِبُوهُ بِبَعْضِهَا ۚ كَذَٰلِكَ يُحْىِ ٱللَّهُ ٱلْمَوْتَىٰ وَيُرِيكُمْ
ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٧٣﴾

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Certes, Allah vous ordonne d'égorger une vache. » Ils dirent : « Vous vous moquez de nous ? » Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah contre le fait d'être parmi les ignorants. »

Ils dirent : « Invoque ton Seigneur pour qu'il nous explique ce qu'elle est. » [Moïse] dit : « [Allah] dit : « C'est une vache qui n'est ni vieille ni vierge, mais intermédiaire entre les deux. Faites donc ce qui vous est commandé. »

Ils dirent : « Invoque ton Seigneur pour qu'il nous montre sa couleur. » Il dit : « Il dit : « C'est une vache jaune, de couleur vive, agréable à l'œil. »

Ils dirent : « Invoque ton Seigneur pour qu'il nous explique ce qu'il en est. En vérité, toutes les vaches se ressemblent à nos yeux. Et certes, si Allah le veut, nous serons bien guidés. »

Il dit : « Il dit : C'est une vache qui n'est pas dressée pour labourer la terre ni pour irriguer le champ, elle est sans défaut et sans tache. » Ils dirent : « Maintenant tu es venu avec la vérité. » Ils l'égorgeèrent donc, mais ils en furent incapables.

Et [rappelez-vous] quand vous tuiez un homme et que vous vous disputiez à son sujet. Mais Allah fit sortir ce que vous cachiez.

Nous dîmes alors : « Frappez-le [l'homme tué] avec une partie [de la vache égorgée]. » C'est ainsi qu'Allah ressuscite les morts. Et Il vous montre Ses signes afin que vous raisonniez.

L'ordre d'abattre une vache est expliqué plus loin, car l'une des principales leçons enseignées dans ces versets est la mauvaise attitude des enfants d'Israël envers le Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui, et envers l'ordre d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 67-73 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « En vérité, Allah vous ordonne d'égorger une vache. »… Et [rappelez-vous] quand vous tuiez un homme et que vous vous disputiez à son sujet, Allah fit sortir ce que vous cachiez. Nous dîmes alors : « Frappez-le [l'homme tué] avec une partie de la vache [égorgée]. » C'est ainsi qu'Allah ressuscite les morts… »

Le Saint Coran n'est pas un livre de contes ni un livre d'histoire qui relate des faits et des chiffres. Au contraire, il met en évidence certains aspects de l'histoire afin d'enseigner des leçons spécifiques. Le Saint Coran répète souvent la même histoire tout en l'expliquant d'un point de vue différent afin d'enseigner des leçons spécifiques. Il faut donc accepter le style incomparable du Saint Coran et se concentrer sur ce qui a été discuté par Allah, l'Exalté, au lieu de poser des questions sur des choses qui n'ont pas été mentionnées, car il n'est pas nécessaire d'apprendre les leçons spécifiques qu'il faut apprendre.

Allah, l'Exalté, a rappelé aux gens du Livre vivant à Médine à l'époque du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , le manque de respect montré par leurs ancêtres envers le Saint Prophète Moïse (saw). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 67 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Certes, Allah vous ordonne d'égorger une vache. » Ils dirent : « Vous vous moquez de nous ? »… »

Les gens du Livre se comportaient d'une manière très mauvaise envers le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , bien qu'ils le reconnaissent ainsi que le Saint Coran à travers leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Les musulmans doivent donc éviter de se comporter de la même manière en manquant de respect au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les

bénédictions soient sur lui, . Cela se produit lorsque l'on prétend l'aimer et le respecter par ses paroles, mais ne le montre pas dans ses actes, en apprenant et en agissant selon ses traditions. Il est franchement absurde de prétendre aimer quelqu'un sans connaître sa vie, son caractère et ses enseignements. Les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont prouvé leur amour pour le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , en apprenant et en agissant selon ses traditions et en donnant la priorité à cela plutôt qu'à la satisfaction de leurs propres désirs. Ceux qui ne parviennent pas à démontrer leur amour pour lui de manière concrète ont peu de chances de finir avec lui dans l'au-delà, car le Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3688, qui conseille de finir dans l'au-delà avec ceux que l'on aime, s'applique à ceux qui montrent leur amour de manière concrète. Cela est évident lorsque l'on observe les anciennes nations qui prétendent verbalement aimer leurs Saints Prophètes (saw), mais il est évident qu'elles ne finiront pas avec eux car elles n'ont pas réussi à les suivre de manière concrète.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 67 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Certes, Allah vous ordonne d'égorger une vache. » Ils dirent : « Vous vous moquez de nous ? »… »

Les enfants d'Israël n'ont manifestement pas compris la sagesse qui se cachait derrière l'abattage de la vache, mais comme ils ont accepté Allah, l'Exalté, comme leur Seigneur et le Saint Prophète Moïse, que la paix soit

sur lui, ils auraient dû répondre positivement sans hésitation. Chapitre 24 An Nur, verset 51 :

« La seule parole des croyants, lorsqu'on les appelle à Allah et à Son messager pour qu'ils jugent entre eux, est de dire : « Nous entendons et nous obéissons. » Et ceux-là sont les vainqueurs. »

En règle générale, un musulman n'a pas besoin de comprendre la sagesse qui se cache derrière chaque décret et commandement d'Allah, l'Exalté, car croire qu'Allah, l'Exalté, choisit ce qui est le mieux pour les gens est une partie essentielle de la foi. Si toutes les sagesses qui se cachent derrière les décrets et les commandements d'Allah, l'Exalté, étaient rendues manifestes aux gens, alors la croyance n'aurait pas autant de valeur, tout comme la croyance aux éléments invisibles, tels que l'Enfer et le Paradis, n'aurait pas autant de valeur si on leur montrait ces choses invisibles. Un musulman doit étudier le Saint Coran et la vie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), pour comprendre fermement que tout ce qu'Allah, l'Exalté, décrète et ordonne est le meilleur pour les gens concernés, même si les sagesses qui se cachent derrière eux leur sont cachées. Il faut également réfléchir à ses expériences de vie pour comprendre cette réalité. Combien de fois des gens ont-ils désiré quelque chose pour ensuite accepter que c'était mauvais pour eux ? Combien de fois des gens ont-ils détesté quelque chose pour ensuite accepter que c'était bon pour eux ? Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Les enfants d'Israël n'ayant pas compris cette réalité, ils ont répondu de manière irrespectueuse au commandement d'Allah, l'Exalté, donné par la bouche du Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 67 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Certes, Allah vous ordonne d'égorger une vache. » Ils dirent : « Vous vous moquez de nous ? » Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah contre les ignorants. »

Le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut) a clairement indiqué que faire des plaisanteries liées aux commandements d'Allah, l'Exalté, est une attitude ignorante qui doit être évitée. Se moquer ou plaisanter sur tout ce qui est lié à Allah, l'Exalté, peut même faire perdre la foi. Chapitre 9 At Tawbah, versets 65-66 :

« Et si tu les interroges, ils diront : « Nous ne faisions que discuter et nous amuser. » Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son messager que vous vous moquiez ? » Ne t'excuse pas. Tu as mécru après avoir cru. Si Nous pardonnons à l'un d'entre vous, Nous punirons l'autre groupe pour ses crimes. »

Il est important de noter que plaisanter de temps en temps sur des sujets non religieux afin d'éviter tout type de péché est acceptable en Islam, car le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, plaisantait de cette manière très occasionnellement. Cela est confirmé par un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1990. Il est également important de noter que plaisanter de manière excessive de manière pécheresse ne signifie pas que l'on doit adopter une humeur triste et déprimée. Il y a une grande différence entre être joyeux avec les autres et plaisanter de manière excessive.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 67 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Certes, Allah vous ordonne d'égorger une vache. » Ils dirent : « Vous vous moquez de nous ? » Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah contre les ignorants. »

En arabe, l'ignorance est aussi le fait de perdre le contrôle de ses émotions. La réponse du Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut) indique donc l'importance de contrôler ses émotions lorsque les autres se comportent mal à son égard. Chercher refuge auprès d'Allah, l'Exalté, est un excellent moyen d'y parvenir. Cela a également été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 3282. Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a conseillé à la personne en colère de chercher refuge auprès d'Allah, l'Exalté, contre le Diable. En général, il faut adopter le silence

chaque fois qu’on devient émotif afin d’éviter de commettre des péchés avec ses paroles, car les paroles peuvent parfois avoir des conséquences à plus long terme que les actions. La personne émotive doit également adopter une position corporelle inactive afin d’éviter de s’en prendre physiquement aux autres. La personne debout doit s’asseoir et si nécessaire, celle assise doit s’allonger. C'est ce que recommande un hadith trouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4782. Il est également conseillé à une personne émotive de s'éloigner de la situation jusqu'à ce qu'elle se soit calmée. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'elle devra aborder la situation et la gérer conformément aux enseignements de l'islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 67-68 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Certes, Allah vous ordonne d’égorger une vache. » Ils dirent : « Vous vous moquez de nous ? » Il dit : « Je cherche refuge auprès d’Allah contre les ignorants. » Ils dirent : « Invoquez votre Seigneur pour qu’il nous explique clairement ce qu’il en est. »… »

Français Un autre aspect du manque de respect dont ont fait preuve les enfants d'Israël envers le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut) est qu'ils ne lui ont pas demandé d'expliquer le commandement, comme si ses paroles ne leur suffisaient pas. Ils ont insisté pour qu'il demande à Allah, l'Exalté, la réponse. Le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut) était bien conscient de leur comportement irrespectueux et les a donc informés dès le début que c'était Allah, l'Exalté, qui leur avait ordonné d'abattre une vache, alors qu'ils auraient dû accepter cet ordre sans hésitation même s'il

venait du Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut), directement. De plus, ils n'ont même pas fait référence à Allah, l'Exalté, comme leur Seigneur, mais à la place ils L'ont fait référence comme le Seigneur du Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut). Cette attitude erronée peut également être adoptée par les musulmans lorsqu'ils n'acceptent pas le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) comme leur chef et supérieur dont l'obéissance est obligatoire en toutes circonstances. Certains insensés ont tenté de rabaisser le statut du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), en ignorant ses enseignements, même si l'obéissance sincère à ses enseignements a été rendue obligatoire par Allah, l'Exalté, dans le Saint Coran. Allah, l'Exalté, sait mieux quel Coran ces personnes égarées ont étudié pour adopter une croyance aussi stupide. Le Saint Coran révélé par Allah, l'Exalté, fait de l'obéissance au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), en toutes circonstances, un pilier de la foi. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc ; ainsi Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

Et chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« …Et tout ce que le Messager vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en… »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messager a obéi à Allah… »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 65 :

« Mais non, par ton Seigneur, ils ne croiront pas tant qu'ils ne t'auront pas fait juger de ce sur quoi ils disputent entre eux, et qu'ils ne ressentiront aucune gêne à l'égard de ce que tu as jugé, et qu'ils ne se soumettront pas [pleinement, volontairement] ».

Ce ne sont là que quelques exemples parmi tant d'autres qui indiquent l'importance d'obéir sincèrement au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en toute situation.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 67-68 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Certes, Allah vous ordonne d'égorger une vache. » Ils dirent : « Vous vous moquez de nous ?

» Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah contre les ignorants. » Ils dirent : « Invoquez votre Seigneur pour qu'Il nous explique ce que c'est. » [Moïse] dit : « [Allah] dit : « C'est une vache qui n'est ni vieille ni vierge, mais intermédiaire entre les deux. Faites donc ce qui vous est commandé. »

Après avoir clarifié la question pour eux, le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut) leur a indiqué l'importance d'appliquer le commandement d'Allah, l'Exalté, au lieu d'adopter l'attitude trompeuse par laquelle on pose des questions et fait des recherches sur des informations non pertinentes qui ne font que nous distraire de l'obéissance à Allah, l'Exalté. Le musulman doit seulement se renseigner et faire des recherches sur les connaissances religieuses qui l'aideront à accroître son obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Ce sont les choses sur lesquelles on s'interrogera le Jour du Jugement, c'est pourquoi on doit se concentrer sur la recherche et l'investigation sur ces connaissances uniquement. Plonger dans des connaissances religieuses non pertinentes ne fait que nous distraire de l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et occupe inutilement nos ressources. L' attitude bien guidée a été conseillée dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 3257. C'est cette attitude bien guidée que le Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui, conseillait à sa nation d'adopter, mais ils n'ont pas réussi à la comprendre et à l'adopter. Au lieu de cela, ils ont continué à poser des questions sans rapport avec le sujet, ce qui n'a fait que rendre leur vie plus difficile. L'ordre initial était d'abattre n'importe quelle vache, mais comme ils ont persisté à poser des questions sans rapport avec le sujet, l'ordre est devenu plus spécifique et donc plus difficile à mettre en œuvre. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 68-71 :

« Ils dirent : « Invoque ton Seigneur pour qu'il nous explique ce qu'elle est. » [Moïse] dit : « [Allah] a dit : « C'est une vache qui n'est ni vieille ni vierge, mais intermédiaire entre les deux. Faites donc ce qui vous est commandé. » Ils dirent : « Invoque ton Seigneur pour qu'il nous montre quelle est sa couleur. » Il dit : « Il dit : « C'est une vache jaune, de couleur vive, agréable aux observateurs. » Ils dirent : « Invoque ton Seigneur pour qu'il nous explique ce qu'elle est. En vérité, [toutes] les vaches se ressemblent à nos yeux. Et certes, si Allah le veut, nous serons guidés. » Il dit : « Il dit : « C'est une vache qui n'est dressée ni pour labourer la terre, ni pour irriguer le champ, une vache sans défaut et sans tache. » Ils dirent : « Maintenant, vous êtes venus avec la vérité. » Ils l'égorgeèrent donc, mais ils ne purent le faire. »

Bien que les enfants d'Israël aient manifesté extérieurement le désir d'être bien guidés par Allah, l'Exalté, ils n'ont pas réussi à Lui obéir sincèrement ni à Lui obéir au Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut), ils ont adopté un vœu pieux au lieu d'espérer en la miséricorde d'Allah, l'Exalté. L'espoir en la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, est toujours lié à Son obéissance. Cela signifie que celui qui s'efforce d'obéir à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), est celui qui peut espérer la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, même s'il commet occasionnellement des péchés. Alors que persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, et croire qu'Il accordera miséricorde et pardon n'est qu'un vœu pieux. Cela a été discuté dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459.

De plus, il est important de noter que les enfants d'Israël ont reçu l'ordre d'abattre la même chose qu'ils adoraient auparavant, à savoir un veau d'or. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 51 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons donné rendez-vous à Moïse pour quarante nuits. Puis vous avez pris le Veau après lui [c'est-à-dire son départ], alors que vous étiez des injustes. »

L'une des sagesses derrière ce commandement était de leur enseigner l'importance de sacrifier leurs désirs pour le plaisir et l'obéissance à Allah, l'Exalté, car la cause de leur adoration du veau d'or était le désir de mener une vie où ils étaient libres de satisfaire tous leurs désirs matériels sans restrictions. Le veau d'or sans vie ne pouvait pas leur donner un code de conduite, c'est pourquoi ils en fabriquaient simplement un qui convenait à leurs désirs. Chapitre 7 Al A'raf, verset 148 :

« Après [son départ], le peuple de Moïse fit de ses ornements un veau, une image qui mugissait. N'ont-ils pas vu qu'il ne pouvait ni leur parler ni les guider dans un chemin ? Ils l'ont pris [pour adoration], et ils ont été des pécheurs. »

Par conséquent, l'abattage de la vache était une leçon indiquant l'importance de donner la priorité à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, sur ses propres désirs. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées

d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, plutôt que d'une manière qui plaise à soi-même ou aux autres, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 68-71 :

« Ils dirent : « Invoque ton Seigneur pour qu'il nous explique ce qu'elle est. » [Moïse] dit : « [Allah] a dit : « C'est une vache qui n'est ni vieille ni vierge, mais intermédiaire entre les deux. Faites donc ce qui vous est commandé. » Ils dirent : « Invoque ton Seigneur pour qu'il nous montre quelle est sa couleur. » Il dit : « Il dit : « C'est une vache jaune, de couleur vive, agréable aux observateurs. » Ils dirent : « Invoque ton Seigneur pour qu'il nous explique ce qu'elle est. En vérité, [toutes] les vaches se ressemblent à nos yeux. Et certes, si Allah le veut, nous serons guidés. » Il dit : « Il dit : « C'est une vache qui n'est dressée ni pour labourer la terre, ni pour irriguer le champ, une vache sans défaut et sans tache. » Ils dirent : « Maintenant, vous êtes venus avec la vérité. » Ils l'égorgeèrent donc, mais ils ne purent le faire. »

Cet incident montre aussi l'importance de se conformer strictement aux enseignements et aux commandements divins au lieu de tracer sa propre voie, car cette dernière attitude ne mène qu'à des ennuis. Les musulmans doivent se conformer strictement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et éviter toute autre chose, même si elle semble être une bonne action. Le fait est que plus on agit sur d'autres choses, moins on agit sur les deux sources de

la guidance. Agir sur d'autres choses est la principale cause des pratiques étrangères qui entrent dans la vie des musulmans, des pratiques empruntées à d'autres religions. Ces pratiques sont souvent prioritaires sur l'action sur les deux sources de la guidance, ce qui ne conduit qu'à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 72 :

« Et [rappelez-vous] quand vous tuiez un homme et que vous vous disputiez à son sujet. Mais Allah fit sortir ce que vous cachiez. »

Allah, le Très-Haut, a ordonné le meurtre d'un homme pour les enfants d'Israël afin de leur rappeler que chacun devra rendre compte de ses actes, même s'il s'agit d'un acte caché aux yeux des autres. Par conséquent, il faut constamment évaluer ses intentions, ses paroles et ses actes afin de s'assurer qu'ils sont droits, car rien ne restera caché le Jour du Jugement. Celui qui juge et rectifie son comportement dans ce monde constatera que son jugement final sera facile. Mais celui qui ne le fait pas constatera que ses intentions, ses paroles et ses actes le mèneront à la destruction. Chapitre 101 Al Qari'ah, versets 6-11 :

« Quant à celui dont la balance est lourde, il vivra dans une vie agréable. Quant à celui dont la balance est légère, son refuge sera un abîme. Et qui vous fera savoir ce que c'est ? C'est un Feu, très ardent. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 72 :

« Et [rappelez-vous] quand vous tuiez un homme et que vous vous disputiez à son sujet. Mais Allah fit sortir ce que vous cachiez. »

Tout comme Allah, l'Exalté, leur a clarifié la vérité et a réfuté les fausses accusations de meurtre qu'ils se lançaient les uns aux autres, il faut comprendre que les excuses et les reproches aux autres ne seront jamais acceptés par Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. En fait, Allah, l'Exalté, cite la plus grande source d'égarement des gens, le Diable, lorsqu'il s'adressera aux gens qui tentent d'échapper aux conséquences de leurs actes en le blâmant. Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

« Et Satan dira, une fois l'affaire conclue : « Certes, Allah vous avait promis la vérité. Et je vous ai promis, mais je vous ai trahis. Mais je n'avais sur vous aucun pouvoir, si ce n'est que je vous ai appelés et que vous m'avez répondu. Ne me blâmez donc pas, mais blâmez-vous vous-mêmes… » »

Si Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué que l'on ne peut échapper aux conséquences de ses actes en accusant le Diable, comment accepterait-Il alors d'autres excuses ? Chaque personne doit donc assumer à tout moment la responsabilité de ses intentions, de ses paroles et de ses actes afin de les rectifier avant d'atteindre le Jour du Jugement, où il ne lui sera plus possible de les rectifier.

En élucidant le meurtre de cet homme, Allah, l'Exalté, a montré aux enfants d'Israël un autre miracle évident. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 72-73 :

« Et [rappelez-vous] quand vous tuiez un homme et que vous disputiez à son sujet, Allah fit sortir ce que vous cachiez. Nous dîmes alors : « Frappez-le [le tué] avec une partie de la vache égorgée. » C'est ainsi qu'Allah fait revivre les morts. Et Il vous montre Ses signes afin que vous raisonniez. »

Malgré les nombreux miracles évidents qu'ils ont observés, de nombreux enfants d'Israël avaient encore une foi faible. Allah, l'Exalté, leur a montré un autre miracle afin qu'en le voyant, ils puissent adopter une foi forte. Une foi forte est essentielle à adopter car elle encourage l'individu à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en tout temps, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). À notre époque, la foi forte s'acquiert par l'apprentissage et l'application des connaissances islamiques. Lorsque l'on observe les différentes preuves qui y sont expliquées de la véracité de l'Islam et de la façon dont les promesses d'Allah, l'Exalté, ont toujours été tenues à travers les âges, la foi d'un musulman se renforce.

De plus, il est étonnant de voir comment Allah, le Très-Haut, a donné la vie à un mort à travers un morceau de chair morte. De la même manière qu'Allah, le Très-Haut, a créé les gens à partir de rien, les ramener à la vie après qu'ils soient morts et transformés en poussière et en os est une tâche plus facile. Croire le contraire est tout simplement illogique.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 73 :

« …et Il vous montre Ses signes afin que vous raisonniez. »

D'une manière générale, cela indique l'importance d'être observateur dans la vie. On doit observer sa propre vie, celle des autres et celle de l'univers d'une manière qui nous permet d'en tirer des leçons afin d'accroître notre obéissance à Allah, l'Exalté. Par exemple, lorsqu'on observe ceux qui font un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées et comment ils font face à d'innombrables problèmes mentaux, tels que l'anxiété, le stress, la dépression, la toxicomanie et les tendances suicidaires malgré le fait d'avoir le monde à leurs pieds, on doit conclure que la paix de l'esprit ne réside que dans l'utilisation des bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« …Certes, c’est par l’évocation d’Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Il faut observer les cieux et la terre et apprécier les signes qui y sont placés et qui indiquent clairement la réalité de la résurrection au Jour du Jugement. Par exemple, si l’on observe le jour et la nuit, on verra clairement comment Allah, l’Exalté, donne la vie à la terre par la lumière du soleil après qu’elle ait connu un état de mort pendant la nuit. Allah, l’Exalté, donne la vie à la terre morte par la pluie et la vie à une graine morte qui est plantée dans la terre. Chapitre 41 Fussilat, verset 39 :

« Parmi Ses signes, il y a que tu vois la terre immobile. Mais quand Nous y faisons descendre de la pluie, elle tremble et croît. Et Celui qui lui a donné la vie est certes Celui qui redonne la vie aux morts. Et Il est certes Omnipotent. »

Le cycle veille-sommeil est une résurrection mineure qui se produit tous les jours. Le sommeil est le frère de la mort, car on perd ses sens pendant le sommeil, tout comme on les perd à cause de la mort. Ceux à qui la vie est accordée reçoivent la permission de se réveiller par Allah, l'Exalté. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

« Allah prend les âmes au moment de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il garde celles pour lesquelles Il a décrété

la mort, et Il libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent. »

Lorsque l'on observe les différentes saisons de l'année et leurs effets sur les cultures, les plantes et les arbres, on voit clairement la réalité de la résurrection. En hiver, les arbres perdent leurs feuilles et semblent morts, mais pendant les autres saisons, ils retrouvent la vie.

Le musulman doit donc adopter une mentalité d'observation qui lui permet d'apprendre des signes placés dans sa vie, dans la vie des autres et dans le monde afin de renforcer sa foi en Allah, l'Exalté. Cela l'encouragera à son tour à augmenter son obéissance sincère envers Lui, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 73 :

« …C'est ainsi qu'Allah ressuscite les morts, et qu'Il vous montre Ses signes afin que vous raisonniez. »

Et chapitre 41 Fussilat, verset 53 :

« Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est la vérité… »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 74

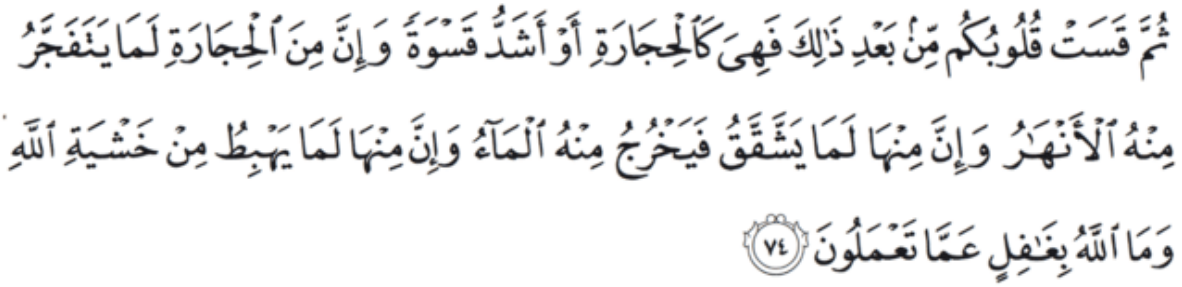
ثُمَّ قَسَتْ قُلُوبُكُم مِّنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ فَهِىَ كَٱلْحِجَارَةِ أَوْ أَشَدُّ قَسْوَةً ۚ وَإِنَّ مِنَ ٱلْحِجَارَةِ لَمَا يَتَفَجَّرُ
مِنْهُ ٱلْأَنْهَٰرُ ۚ وَإِنَّ مِنْهَا لَمَا يَشَّقَّقُ فَيَخْرُجُ مِنْهُ ٱلْمَآءُ ۚ وَإِنَّ مِنْهَا لَمَا يَهْبِطُ مِنْ خَشْيَةِ ٱللَّهِ
وَمَا ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿٧٤﴾

« Vos cœurs se sont ensuite endurcis, comme des pierres, ou même plus durs encore. Il y a certes des pierres d'où jaillissent des ruisseaux, et il y en a qui se fendent et font jaillir de l'eau, et il y en a qui retombent par crainte d'Allah. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. »

Les passages précédents ont mentionné certains des miracles qui ont été montrés aux enfants d'Israël afin de renforcer leur foi, ce qui aurait dû les encourager à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. Cela impliquait d'utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées de manière à Lui plaire, comme le décrivent les enseignements divins. Mais les cœurs des enfants d'Israël étaient enivrés par l'assouvissement de leurs désirs matériels, ce qui était clairement démontré lorsqu'ils adoraient une statue sans vie, sachant qu'elle ne pouvait pas leur ordonner de vivre selon un code de conduite spécifique, qui leur permettrait de façonner ce code de conduite selon leurs désirs. En conséquence, leurs cœurs spirituels se sont endurcis envers l'obéissance à Allah, l'Exalté, ce qui les a conduits à persister dans Sa désobéissance. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3334, que lorsqu'une personne commet un péché, une tache noire est gravée sur son cœur spirituel. Plus elle pèche, plus son cœur spirituel est englobé par les ténèbres. Cette obscurité empêche de bénéficier de la lumière de la guidance contenue dans les enseignements divins. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 74 :

« *Alors vos cœurs se sont endurcis après cela, devenant comme des pierres ou même plus durs… »*

Il faut éviter d'adopter un cœur spirituel endurci en étudiant et en agissant selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela permettra d'adopter les caractéristiques positives qui y sont décrites, telles que la générosité, la patience et la gratitude, et d'éviter les caractéristiques négatives qui y sont également décrites, telles que l'avidité, la jalousie et l'orgueil. Lorsqu'une personne adopte de bonnes caractéristiques et évite les caractéristiques

négatives, son cœur spirituel deviendra doux et pur. Cette pureté se manifestera alors extérieurement dans ses paroles et ses actions. Cela signifie que ses paroles et ses actions seront enracinées dans la bonté. Cela a été indiqué dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 52. Un cœur spirituel pur garantira que l'on utilise les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui suit les traces des enfants d'Israël en n'adoptant pas les bonnes caractéristiques décrites dans les enseignements divins et en adoptant plutôt les mauvaises, verra son cœur spirituel devenir dur et impur. Cette dureté et cette impureté se refléteront alors dans ses paroles et ses actions. Cela l'amènera à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui à son tour entraînera des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

La différence entre le cœur spirituel pur et impur et leurs conséquences ont également été indiquées dans le chapitre 6 Al An'am, verset 125 :

« Quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine pour contenir l'Islam ; et quiconque Allah veut égarer, Il lui serre la poitrine comme s'il montait au ciel. C'est ainsi qu'Allah souille ceux qui ne croient pas. »

Celui qui s'efforce activement de purifier son cœur spirituel sera bien guidé, mais celui qui ignore la purification de son cœur spirituel sera abandonné sur le chemin erroné qu'il a choisi.

Allah, l'Exalté, décrit ensuite différents types de cœurs spirituels que les gens peuvent adopter. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 74 :

« *Alors vos cœurs s'endurcirent après cela, et devinrent comme des pierres, ou même plus durs encore. Car il y a des pierres d'où jaillissent des fleuves… »*

Tout comme les rivières peuvent jaillir des pierres, de même, le cœur spirituel purifié conduit à l'écoulement de bonnes paroles et de bonnes actions. Ce cœur spirituel profite à celui qui le porte et aux autres dans les domaines religieux et mondains. L'eau qui jaillit de ce cœur spirituel pourrait également faire référence à la connaissance divine, qui descend du ciel, tout comme l'eau de pluie descend du ciel. Cela signifierait que ce cœur spirituel apprend , agit et partage la connaissance divine, afin qu'elle puisse être observée dans leurs paroles et leurs actions et dans les paroles et les actions des autres. Cela garantirait que tous utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par conséquent, comme indiqué précédemment, la racine d'un cœur spirituel est l'acquisition et l'action de la connaissance divine.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 74 :

« *Alors vos cœurs se sont endurcis après cela, devenant comme des pierres ou même plus durs… et il y en a qui se fendent et de l'eau sort…* »

Ce type de cœur spirituel est semblable au précédent, mais la différence est qu'il n'apporte pas autant de bienfaits aux autres que le premier type de cœur spirituel. Par exemple, il peut apprendre et agir selon la connaissance divine, mais il ne peut pas l'enseigner activement aux autres. Et celui qui possède ce cœur spirituel s'efforce moins d'apprendre et d'agir selon la connaissance divine, mais le peu qu'il sait et apprend, il s'efforce sincèrement de l'appliquer dans sa vie, ce qui lui profite et profite aux autres

en fonction de ses efforts. Si l'on persiste dans cette attitude, on espère qu'on adoptera finalement le premier type de cœur spirituel, qui est immergé dans l'apprentissage, l'action et le partage de la connaissance divine, afin qu'il utilise chaque bénédiction qu'il possède de manière agréable à Allah, l'Exalté, et encourage les autres à faire de même. C'est le seul chemin qui mène à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 74 :

« *Alors vos cœurs se sont endurcis après cela, devenant comme des pierres ou même plus durs… et il y en a parmi eux qui tombent par crainte d'Allah…* »

Le porteur du dernier type de cœur spirituel ne s'efforce pas nécessairement d'apprendre et d'agir selon la connaissance divine, mais il s'efforce de remplir les obligations minimales et d'éviter les principaux interdits de l'islam. Adhérer à cela est la norme minimale pour tout musulman, car celui qui ne le fait pas ne craint pas du tout Allah, l'Exalté. Cela a été indiqué dans le verset 74. Celui qui n'adhère pas à la norme minimale est celui qui prétend

avoir la foi par ses paroles mais ne la soutient pas par ses actes. Il est à craindre que celui qui se comporte de cette manière puisse bien quitter ce monde sans sa foi, ce qui est la plus grande perte. Cela peut se produire car la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance, les actions minimales comprenant le respect des obligations et l'évitement des interdictions. Si l'on ne parvient pas à nourrir sa foi, alors elle peut bien mourir, tout comme une plante meurt lorsqu'elle n'obtient pas de nourriture, comme la lumière du soleil et l'eau. Il faut donc adhérer à la norme minimale en tout temps, mais s'efforcer d'apprendre et d'agir selon les enseignements divins afin de purifier son cœur spirituel, étape par étape, en adoptant les caractéristiques positives qui y sont décrites et en évitant les caractéristiques négatives qui y sont décrites. Cette progression graduelle garantira qu'ils adopteront finalement le type de cœur spirituel le plus élevé. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 74 :

« Vos cœurs se sont ensuite endurcis, comme des pierres, ou même plus durs encore. Il y a en effet des pierres d'où jaillissent des ruisseaux, et il y en a qui se fendent et font jaillir de l'eau, et il y en a qui s'écroulent par crainte d'Allah… »

Les cœurs spirituels bien guidés ont été expliqués par Allah, l'Exalté, par conséquent, aucun musulman n'a d'excuse pour éviter de s'efforcer de purifier ses cœurs spirituels.

Comme la pureté du cœur spirituel d'une personne est la plupart du temps cachée, comme son intention, Allah, l'Exalté, termine le verset en rappelant aux gens qu'Il est pleinement conscient des aspects cachés du cœur

spirituel d'une personne, tels que son intention, et des aspects manifestes, tels que les effets extérieurs du cœur spirituel d'une personne sur ses paroles et ses actions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 74 :

« … Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. »

Il faut donc chercher à obtenir un cœur spirituel purifié, en corrigeant ses intentions cachées, afin qu'il n'agisse que pour plaire à Allah, l'Exalté. Un signe de cela est qu'il n'exige ni n'espère aucune rétribution ou gratitude de la part des autres. Il doit purifier sa parole en disant du bien ou en restant silencieux. Et il doit purifier ses actions en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements divins. La racine de tout cela est l'adoption d'un cœur spirituel purifié en apprenant et en agissant sur la base de la connaissance divine afin d'adopter les caractéristiques positives qui y sont décrites, telles que la patience et la gratitude, et d'éviter les caractéristiques négatives qui y sont décrites, telles que l'orgueil et la jalousie. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est obligatoire pour tout musulman d'acquérir la connaissance islamique selon le Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 224. Cela montre donc clairement que l'ignorance est l'une des racines d'un cœur spirituel endurci et doit donc être évitée. À l'ère du numérique où la connaissance islamique est facilement accessible, chacun n'a d'autre choix que d'utiliser ses ressources pour acquérir et mettre en pratique la connaissance islamique.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 75-77

۞ أَفَتَطْمَعُونَ أَن يُؤْمِنُوا۟ لَكُمْ وَقَدْ كَانَ فَرِيقٌ مِّنْهُمْ يَسْمَعُونَ كَلَٰمَ ٱللَّهِ ثُمَّ يُحَرِّفُونَهُۥ
مِنۢ بَعْدِ مَا عَقَلُوهُ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿٧٥﴾

وَإِذَا لَقُوا۟ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَإِذَا خَلَا بَعْضُهُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ قَالُوٓا۟ أَتُحَدِّثُونَهُم بِمَا
فَتَحَ ٱللَّهُ عَلَيْكُمْ لِيُحَآجُّوكُم بِهِۦ عِندَ رَبِّكُمْ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٧٦﴾

أَوَلَا يَعْلَمُونَ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا يُسِرُّونَ وَمَا يُعْلِنُونَ ﴿٧٧﴾

« Souhaitez-vous [l'espoir, ô croyants], qu'ils [les gens du Livre] croient pour vous alors qu'un groupe d'entre eux [leurs savants] entendait les paroles d'Allah et les déformait ensuite [la Torah] après l'avoir comprise alors qu'ils savaient ?

Et quand ils [les hypocrites parmi les gens du Livre] rencontrent ceux qui croient, ils disent : « Nous avons cru » ; mais quand ils sont seuls entre eux, ils disent : « Leur parlez-vous de ce qu'Allah vous a révélé pour qu'ils discutent avec vous à ce sujet devant votre Seigneur ? Ne raisonnerez-vous donc pas ? »

Mais ne savent-ils pas qu'Allah sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent ?

Après avoir fait face à la persécution et à l'opposition sévères des non-musulmans de la Mecque, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) étaient convaincus que les gens du Livre vivant à Médine accepteraient volontiers l'Islam, car ils étaient un peuple qui suivait les écritures et la loi divines antérieures. C'était l'une des principales raisons pour lesquelles ils ont émigré à Médine en premier lieu. L'attitude du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et de ses Compagnons (qu'Allah les agrée) montre la grande sincérité dont ils faisaient preuve envers les autres, car ils souhaitaient toujours pour les autres ce qu'ils aimaient pour eux-mêmes. Tout comme ils aimaient être bien guidés par l'Islam, ils désiraient également cela pour les autres. Il est important pour les musulmans d'adopter cette attitude, car la sincérité envers les autres est un aspect important de l'Islam selon le Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 196. Cela se réalise mieux lorsque l'on traite les autres de la manière dont on souhaite être traité par les autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 75 :

« Souhaitez-vous [l'espoir, ô croyants], qu'ils [les gens du Livre] croient pour vous alors qu'une partie d'entre eux [leurs savants] entendaient les paroles d'Allah et les déformaient [la Torah] après l'avoir comprise alors qu'ils savaient ? »

Par amour pour ce qu'ils avaient acquis, comme la richesse et le statut social, en interprétant intentionnellement mal leurs enseignements divins, la grande majorité des gens du Livre ont rejeté l'Islam et se sont opposés à lui. Leur mode de vie leur permettait de satisfaire tous leurs désirs matériels tout en conservant une apparence de droiture. Mais comme l'Islam a défié leurs désirs et préconisé de les contrôler selon la satisfaction d'Allah, l'Exalté, ils ont rejeté l'Islam tout en reconnaissant sa véracité, car le Saint Prophète

Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et le Saint Coran ont été discutés dans leurs écritures divines, quelque chose qu'ils ont intentionnellement mal interprété et caché au public. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Le verset 75 montre aussi clairement que les gens du Livre n'étaient pas considérés comme croyants par Allah, l'Exalté, malgré leur prétention à la foi. Cela montre l'importance de soutenir sa déclaration verbale de foi par des actes enracinés dans les enseignements islamiques. Les déclarations verbales sans actions ont très peu de valeur en Islam. Celui qui déclare verbalement sa foi sans la soutenir par des actes est aussi stupide que l'étudiant qui rend une copie vierge à son professeur en prétendant que la connaissance est dans son esprit et qu'il n'a donc pas besoin de l'écrire en répondant aux questions de l'examen. De la même manière que cet étudiant échouerait, la personne qui prétend posséder la croyance en l'Islam dans

son cœur spirituel mais ne parvient pas à soutenir cette affirmation par des actes échouera. Même si Allah, l'Exalté, sait ce qu'il y a dans le cœur spirituel de quelqu'un, néanmoins, Il a ordonné la mise en pratique de la foi. Il a clairement indiqué que la récompense sera accordée aux personnes qui croient et soutiennent cette croyance par des actes. Par exemple, chapitre 16 An Nahl, verset 32 :

« Ceux que les anges enlèvent dans la mort, [étant] bons et purs, [les anges] diront : « Que la paix soit sur vous. Entrez au Paradis pour ce que vous faisiez. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 75 :

« Souhaitez-vous [l'espoir, ô croyants], qu'ils [les gens du Livre] croient pour vous alors qu'une partie d'entre eux [leurs savants] entendaient les paroles d'Allah et les déformaient [la Torah] après l'avoir comprise alors qu'ils savaient ? »

Malgré ce comportement de la majorité des gens du Livre, Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que tous ne se comportaient pas de cette manière. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 75 :

« Souhaitez-vous [l'espoir, ô croyants], qu'ils [les gens du Livre] croient pour vous alors qu'une partie d'entre eux [leurs savants] entendaient les paroles d'Allah et les déformaient [la Torah] après l'avoir comprise alors qu'ils savaient ? »

Les quelques-uns qui ne se sont pas comportés de cette manière, comme Abdullah Bin Salam, qu'Allah soit satisfait de lui, ont accepté volontiers l'Islam lorsqu'il leur a été présenté, car ils ont adhéré sincèrement aux enseignements de la Torah qui prêchait l'avènement de l'Islam.

D'une manière générale, cela montre l'importance de ne pas juger un groupe de personnes en fonction des actions de quelques-uns. Malheureusement, cette attitude est souvent négligée par les musulmans qui mettent dans le même panier tout un groupe de personnes, comme les habitants d'un pays spécifique, simplement parce qu'un groupe de ces personnes se comporte de manière mauvaise. C'est surprenant car c'est ainsi que les musulmans ont toujours été traités par les médias, car la nation musulmane tout entière est regroupée avec une minorité de musulmans égarés qui font du mal à des personnes innocentes. Les musulmans ayant subi les conséquences négatives de cette attitude, ils devraient être encore plus désireux d'éviter de traiter les autres de cette manière.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 75 :

« Souhaitez-vous [l'espoir, ô croyants], qu'ils [les gens du Livre] croient pour vous alors qu'une partie d'entre eux [leurs savants] entendaient les paroles d'Allah et les déformaient [la Torah] après l'avoir comprise alors qu'ils savaient ? »

Ce verset met également en garde les musulmans contre ce comportement à l'égard de la science islamique. Ils ne doivent pas l'apprendre intentionnellement et l'interpréter de manière erronée pour satisfaire leurs propres désirs. En fait, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a mis en garde ceux qui recherchent la science islamique avec une mauvaise intention, comme se vanter, contre l'Enfer dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 253. Il faut donc s'assurer de ne rechercher et d'agir sur la base de la science islamique que pour plaire à Allah, l'Exalté, et éviter d'utiliser cette science à mauvais escient pour obtenir des choses de ce monde, comme un statut social et la richesse. Le verset 76 précise également que tirer involontairement une mauvaise réponse des enseignements religieux n'est pas considéré comme un péché, même si une personne doit faire de son mieux pour l'éviter.

Allah, l'Exalté, met ensuite en évidence l'attitude à double visage des hypocrites parmi les gens du Livre et la façon dont ils partageaient leurs enseignements avec les Compagnons, qu'Allah les agrée, afin de les convaincre qu'ils étaient tous du même côté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 76 :

« Et quand ils [les hypocrites parmi les gens du Livre] rencontrent ceux qui croient, ils disent : « Nous avons cru » ; mais quand ils sont seuls entre eux,

ils disent : « Leur parlez-vous de ce qu'Allah vous a révélé pour qu'ils discutent avec vous à ce sujet devant votre Seigneur ? Ne raisonnerez-vous donc pas ? » »

Il faut toujours éviter une attitude hypocrite, car une personne peut plaire à différents groupes de personnes par son attitude pendant un temps limité, mais lorsque ce temps est écoulé, elle sera publiquement déshonorée dans les deux mondes. Chapitre 9 At Tawbah, verset 64 :

« Les hypocrites craignent qu'une sourate ne soit révélée à leur sujet, leur apprenant ce qu'il y a dans leurs cœurs. Dis : « Moquez-vous [comme vous voulez], car Allah dévoilera certainement ce que vous craignez. »

Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a prévenu dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4873, que celui qui adopte une attitude à double visage aura deux langues de feu le Jour du Jugement. Par conséquent, cette attitude doit être évitée à tout prix. Le musulman doit adhérer à la vérité à tout moment, quelle que soit la personne à laquelle il a affaire.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 76 :

« Et quand ils [les hypocrites parmi les gens du Livre] rencontrent ceux qui croient, ils disent : « Nous avons cru » ; mais quand ils sont seuls entre eux, ils disent : « Leur parlez-vous de ce qu'Allah vous a révélé pour qu'ils discutent avec vous à ce sujet devant votre Seigneur ? Ne raisonnerez-vous donc pas ? » »

Ce verset met également en garde contre les mauvaises fréquentations, car les hypocrites parmi les gens du Livre n'ont pas réussi à se conseiller sincèrement les uns les autres dans le sens du bien. Il faut toujours se rappeler que l'on sera influencé par ses compagnons, que ce soit de manière évidente ou subtile, positive ou négative. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4833. Il faut donc s'assurer d'adopter de bons compagnons qui nous conseillent et nous encouragent à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, à tout moment. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui n'adopte pas de bons compagnons ne fera que s'attirer des soucis et des ennuis dans ce monde et ses mauvais compagnons deviendront également une source de problèmes pour lui dans l'autre monde. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 76 :

« Et quand ils [les hypocrites parmi les gens du Livre] rencontrent ceux qui croient, ils disent : « Nous avons cru » ; mais quand ils sont seuls entre eux, ils disent : « Leur parlez-vous de ce qu'Allah vous a révélé pour qu'ils discutent avec vous à ce sujet devant votre Seigneur ? Ne raisonnerez-vous donc pas ? » »

Ces hypocrites se sont sottement mis en garde les uns contre les autres, en leur conseillant de ne pas partager avec les Compagnons (qu'Allah les agrée), les enseignements de leurs préceptes divins, car ils craignaient que cela ne devienne une preuve contre eux au Jour du Jugement, car ils n'avaient pas eux-mêmes respecté ces préceptes. Mais il n'y avait aucune raison de s'inquiéter à ce sujet, car leur propre intention, leur parole et leur comportement étaient suffisants pour témoigner du fait qu'ils n'avaient pas respecté leurs préceptes divins et qu'ils les avaient au contraire mal interprétés intentionnellement afin de pouvoir obtenir et satisfaire leurs désirs mondains. Et leurs mauvaises intentions, leurs paroles et leur comportement étaient tous connus d'Allah, l'Exalté, même s'ils tentaient de les cacher aux gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 77 :

« Mais ne savent-ils pas qu'Allah sait ce qu'ils cachent et ce qu'ils divulguent ? »

Les musulmans doivent donc éviter de suivre les traces de ces hypocrites et veiller à adopter une bonne intention afin d'agir uniquement pour plaire à

Allah, l'Exalté. Un signe de cela est qu'ils ne désirent ni n'espèrent aucune gratitude ou rétribution de la part des gens. Ils doivent veiller à adopter un bon discours, qui consiste à dire ce qui est bien ou à rester silencieux. Cela leur permettra d'éviter l'attitude hypocrite des hypocrites mentionnés dans ces versets. Ils doivent veiller à adopter un bon comportement en apprenant et en agissant sur la base des connaissances islamiques afin d'adopter les bonnes caractéristiques qui y sont décrites, telles que la sincérité, la générosité, la patience et la gratitude, et d'éviter les caractéristiques négatives qui y sont décrites, telles que l'hypocrisie, la cupidité et l'orgueil. Tout cela leur permettra d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le décrivent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur conduira à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais celui qui suit les traces des hypocrites en adoptant une mauvaise intention, des paroles et des actions mauvaises, car ils ne souhaitent que suivre et satisfaire leurs désirs en faisant un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées, sera confronté au stress et aux difficultés dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : «

Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 78

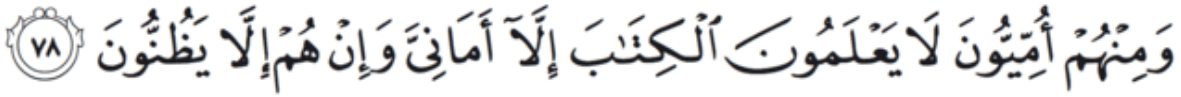

« Et parmi eux [les gens du Livre] il y a des illettrés qui ne connaissent pas l'Écriture [la Torah et la Bible], sauf [se livrant à] des vœux pieux, mais ils ne font que supposer. »

Ce verset critique les gens qui prétendent verbalement suivre une religion particulière mais qui ne parviennent pas à apprendre et à mettre en pratique ses enseignements. Beaucoup de gens du Livre récitaient aveuglément leurs écritures divines sans savoir ce qu'elles enseignaient et préconisaient, à l'instar des musulmans d'aujourd'hui qui récitent le Saint Coran sans en comprendre le sens. En conséquence, ces gens du Livre sans instruction suivaient aveuglément leurs aînés et leurs savants sans comprendre les enseignements de leurs écritures divines. Dans la plupart des cas, cela les a conduits à s'égarer car beaucoup de leurs aînés et de leurs savants ont intentionnellement mal interprété leurs écritures divines dans le but d'obtenir des choses matérielles, telles que la richesse et le statut social. Par exemple, la plupart d'entre eux ont rejeté l'Islam et ont conseillé à leurs disciples ignorants de rejeter également l'Islam même s'ils reconnaissaient clairement sa véracité puisque le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ont été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 78 :

« *Et parmi eux [les gens du Livre] il y a des illettrés qui ne connaissent pas l'Écriture [la Torah et la Bible]… »*

Ce verset nous met donc en garde contre l'ignorance, qui consiste à ne pas apprendre et à ne pas agir selon la connaissance divine, car cela conduit souvent à une imitation aveugle des autres, ce qui à son tour conduit souvent à l'égarement. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

« Et si vous obéissez à la plupart des gens sur terre, ils vous égareront certainement du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des conjectures et ne sont que des égarés. »

C'est l'une des raisons pour lesquelles l'apprentissage et la mise en pratique des connaissances islamiques sont une obligation pour chaque musulman, selon le Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 224.

On n'attend pas d'un musulman qu'il comprenne tous les aspects complexes et détaillés de la connaissance islamique, tels que les aspects complexes de

la jurisprudence islamique. On attend cependant de lui qu'il apprenne les éléments fondamentaux de la foi décrits dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et qu'il étudie, apprenne et agisse régulièrement sur la base de ces deux sources de guidance tout au long de sa vie. Cela permettra de s'assurer qu'il ne suivra pas aveuglément les autres dans toutes ses affaires religieuses, ce qui réduira les risques de s'égarer.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 78 :

« Et parmi eux [les gens du Livre] il y a des illettrés qui ne connaissent pas l'Écriture [la Torah et la Bible], sauf [se livrant à] des vœux pieux, mais ils ne font que supposer. »

L'ignorance empêche également l'homme d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Comment peut-on utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés si on ne sait pas comment le faire ? Ces personnes ignorantes vont alors faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés tout en supposant qu'elles sont sur la bonne voie, car elles prétendent avoir foi en Allah, l'Exalté, par leurs paroles. Cette attitude ne fera que les encourager à adopter des pratiques et des croyances culturelles en supposant qu'il s'agit de pratiques et de croyances religieuses. Cela ne fera que les conduire à s'égarer davantage, car beaucoup de ces pratiques sont enracinées dans le polythéisme et la désobéissance à Allah, l'Exalté. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe les musulmans ignorants.

Les ignorants parmi les gens du Livre ont supposé que le fait de ne pas apprendre et d'agir selon la connaissance divine et d'apprendre à la place quelques pratiques de leur religion suffisait pour le salut. Ils ont transformé leur foi en quelques pratiques vides de sens et n'ont pas compris que leur foi était censée affecter chaque intention, chaque parole et chaque action qu'ils accomplissent. Cette compréhension ne se produit que lorsque l'on acquiert et agit selon la connaissance religieuse. Malheureusement, de nombreux musulmans ont suivi leurs traces en s'appuyant sur quelques actes physiques d'adoration, pensant que c'est la voie du succès. Lorsque l'on transforme sa foi en quelques pratiques et rituels accomplis dans une langue qu'on ne comprend pas, la foi ne devient plus un mode de vie. Lorsque la génération suivante suivra leurs traces, ce ne sera qu'une question de temps avant qu'elle abandonne ces quelques pratiques en pensant qu'elles ne font qu'une partie de leur culture au lieu de comprendre que leur foi est censée être un mode de vie. Par exemple, les anciens qui ont émigré vers les pays occidentaux ont conservé leur culture vestimentaire, mais la génération suivante, qui est née et a grandi en Occident, a abandonné cette façon de s'habiller, pensant qu'il s'agissait seulement d'une pratique culturelle et non d'un mode de vie. Le problème avec la culture et la mode est qu'elles changent constamment de génération en génération et si la foi est considérée comme une série de pratiques culturelles, elle aussi sera abandonnée avec le temps. C'est ce qui s'est passé avec les gens du Livre, les Juifs et les Chrétiens. Autrefois, leurs églises et leurs synagogues étaient pleines de fidèles dévoués et de chercheurs de connaissances, mais lorsque les gens ont abandonné la connaissance et se sont limités à quelques pratiques, la génération suivante a fait un pas de plus et a même abandonné ces quelques pratiques, ce qui a eu pour résultat que leurs synagogues et leurs églises se sont vides.

En outre, ceux qui ont adopté cette mentalité parmi les générations plus âgées ont conservé les quelques pratiques qu'ils avaient apprises, mais en raison des changements dans la mentalité générale de la société, la génération suivante ne souhaite plus mettre en œuvre aveuglément les pratiques culturelles et se demande même souvent pourquoi elle devrait adopter la foi et agir selon ces pratiques. Si la génération plus âgée ne sait pas pourquoi elle est musulmane, comment peut-elle l'expliquer à la génération suivante ? L'ignorance ne fera qu'encourager la génération suivante à abandonner sa foi et les quelques pratiques que ses aînés lui ont enseignées et à mener plutôt une vie au service de ses propres désirs.

Si les musulmans ne parviennent pas à changer leur attitude en étudiant et en mettant en pratique la connaissance islamique et en encourageant la prochaine génération à faire de même, alors eux aussi partageront le sort des gens du livre mentionnés dans ce verset.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 78 :

« Et parmi eux [les gens du Livre] il y a des illettrés qui ne connaissent pas l'Écriture [la Torah et la Bible], sauf [se livrant à] des vœux pieux, mais ils ne font que supposer. »

Cela nous met également en garde contre une conséquence dangereuse de l'échec à apprendre et à mettre en pratique les enseignements divins. Celui

qui adopte cette attitude croira inévitablement des choses concernant sa foi qui ne sont tout simplement pas vraies. Par exemple, il peut apprendre certains attributs divins d'Allah, l'Exalté, comme le fait qu'Il est Pardonneur et Miséricordieux et, par conséquent, il se laissera aller à des vœux pieux tout en croyant avoir de l'espoir en Sa miséricorde et Son pardon. Cela signifie qu'il persistera dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, tout en croyant qu'Il lui pardonnera, car Il est Pardonneur. Même si Allah, l'Exalté, pardonne à qui Il veut, néanmoins, Il a clairement indiqué qu'Il ne traitera pas le malfaiteur et le bienfaiteur de manière égale dans ce monde ou dans l'autre, car cela contredirait Sa justice. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou ceux qui commettent le mal, pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, et que Nous les rendrons égaux dans la vie et dans la mort ? Quelle injustice que ce qu'ils jugent. »

Ce rêveur croit qu'il témoigne du respect à Allah, l'Exalté, alors qu'en réalité, il indique qu'Il ne juge pas avec justice, car il croit qu'Il traitera le bienfaiteur de la même manière que le malfaiteur. L'espoir en Allah, l'Exalté, est toujours lié à Son obéissance. Celui qui s'efforce sincèrement de Lui obéir, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire et en se repentant sincèrement des péchés qu'il a commis, mérite d'espérer en la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 78 :

« Et parmi eux [les gens du Livre] il y a des illettrés qui ne connaissent pas l'Écriture [la Torah et la Bible], sauf [se livrant à] des vœux pieux, mais ils ne font que supposer. »

Une autre croyance erronée adoptée par ceux qui n'apprennent pas et ne mettent pas en pratique les enseignements de l'Islam est qu'ils minimisent le châtiment du Jour du Jugement et de l'Enfer. Ils supposent qu'étant musulmans, ils mourront musulmans, ce qui signifie qu'ils entreront finalement au Paradis, même s'ils sont d'abord punis en Enfer. Tout d'abord, quitter ce monde avec la foi n'est pas garanti et ceux qui persistent dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, à cause de leur ignorance, pourraient bien quitter ce monde sans leur foi, car ils n'ont pas nourri leur foi par des actes d'obéissance. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions et tout comme une plante meurt lorsqu'elle n'obtient pas de nourriture, comme de l'eau, ainsi peut bien mourir la foi d'un musulman qui ne parvient pas à soutenir sa déclaration de foi verbale par des actes. Deuxièmement, le châtiment du Jour du Jugement et de l'Enfer est insupportable, même pour un instant , sans parler de plusieurs années. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a prévenu que le Jour du Jugement, celui qui a le plus apprécié sa vie présente sera plongé en Enfer pendant un moment, puis en ressortira. On lui demandera s'il a connu quelque chose de bien dans toute son existence, et il répondra par la négative, car l'Enfer est si terrible qu'il détruit les souvenirs et les sentiments de tout plaisir qu'une personne a pu ressentir. Cela a été prévenu dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, verset 4321. Cela suffit à montrer clairement qu'un seul moment de l'Enfer est insupportable, il ne faut donc jamais le dénigrer comme s'il s'agissait d'une prison terrestre. De plus, cette attitude erronée est la même que celle adoptée par les gens du Livre qui ont également dénigré l'Enfer et en conséquence, Allah, l'Exalté, les a critiqués dans le Saint Coran. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 80 :

« Et ils disent : « Le Feu ne nous touchera jamais, sauf pendant quelques jours. » Dis : « Avez-vous pris un engagement envers Allah ? Car Allah ne viole jamais Son engagement. Ou bien dites-vous sur Allah ce que vous ne savez pas ? »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 78 :

« Et parmi eux [les gens du Livre] il y a des illettrés qui ne connaissent pas l'Écriture [la Torah et la Bible], sauf [se livrant à] des vœux pieux, mais ils ne font que supposer. »

Une autre hypothèse erronée classique adoptée par les musulmans ignorants est qu'ils supposent qu'ils seront sauvés de l'enfer au Jour du Jugement par l'intercession d'une personne sainte, d'un guide spirituel et d'un enseignant, tel que le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), même s'ils persistent dans la désobéissance à Allah, l'Exalté. Même si l'intercession du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), est un fait, de nombreux musulmans entreront quand même en enfer et, comme mentionné plus haut, un moment en enfer est insupportable. De plus, ces ignorants ne comprennent pas que de la même manière que le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), intercédera pour les musulmans, il témoignera également contre ceux qui ont abandonné l'étude et la mise en pratique du Saint Coran. Chapitre 25 Al Furqan, verset 30 :

« Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »

On ne peut abandonner une chose qu'après l'avoir acceptée et acceptée. Par conséquent, cela s'applique évidemment aux musulmans car ce sont eux qui ont reçu le Saint Coran du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Il n'est pas nécessaire d'être un érudit pour savoir ce qui arrivera à la personne contre laquelle le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) témoignera le Jour du Jugement.

Ces ignorants croient que, puisqu'ils sont de la nation du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , ils seront pardonnés quels que soient leurs actes. C'est la même attitude erronée adoptée par les gens du Livre qu'Allah, le Très-Haut, a critiquée dans le Saint Coran. Chapitre 5 Al Maidah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut… »

L’ignorant qui ne parvient pas à apprendre et à mettre en pratique la connaissance islamique supposera que la tradition d’Allah, l’Exalté, sera changée pour lui. Cela signifie que même s’Il a puni et punira les anciennes nations qui Lui ont constamment désobéi, l’ignorant croit que cette tradition sera changée pour lui. Mais il ne comprend pas que la tradition d’Allah, l’Exalté, ne change pas pour quiconque ni pour aucune nation. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« …N’attendent-ils donc que la voie des premiers peuples ? Or, vous ne trouverez dans la voie d’Allah aucun changement, et vous ne trouverez dans le sentier d’Allah aucun changement. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 78 :

« Et parmi eux [les gens du Livre] il y a des illettrés qui ne connaissent pas l’Écriture [la Torah et la Bible], sauf [se livrant à] des vœux pieux, mais ils ne font que supposer. »

Une autre hypothèse erronée classique adoptée par les musulmans ignorants est qu’ils pensent qu’ils seront sauvés de l’enfer au Jour du Jugement simplement parce qu’ils prétendent aimer le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et ses Compagnons (sur eux la paix et le salut), même s’ils ne parviennent pas à prouver cet amour par des actes en apprenant et en mettant en pratique ses traditions. Ils oublient de se

rappeler que même les nations précédentes prétendent aimer leurs Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut), mais elles ne seront pas avec eux au Jour du Jugement car elles n'ont pas suivi leurs traces dans la pratique. Le même résultat arrivera aux musulmans qui ne suivent pas les traces du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela a été indiqué dans de nombreux versets, comme le chapitre 4 An Nisa, verset 69 :

« Et quiconque obéit à Allah et au Messager, ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de faveurs parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux. Et quels excellents compagnons ! »

Ce verset indique clairement que ce résultat n'est valable que pour ceux qui obéissent pratiquement à Allah, l'Exalté, et à Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et non pour ceux qui ne prétendent à l'amour qu'à travers leurs paroles.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 78 :

« Et parmi eux [les gens du Livre] il y a des illettrés qui ne connaissent pas l'Écriture [la Torah et la Bible], sauf [se livrant à] des vœux pieux, mais ils ne font que supposer. »

En conclusion, la seule façon d'éviter d'être induit en erreur par les autres et d'adopter des vœux pieux et des croyances fausses à propos d'Allah, l'Exalté, du Saint Coran, du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et de l'au-delà est d'apprendre et d'agir conformément au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela permettra de s'assurer d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais celui qui ne se comporte pas de cette manière et adopte plutôt l'ignorance comme voie, fera un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Cela entraînera du stress et des difficultés dans ce monde et ensuite, il rencontrera des difficultés et des ennuis dans l'au-delà qu'il n'a jamais réalisés ou attendus à cause de son ignorance. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : «

Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Et chapitre 39 Az Zumar, verset 47 :

« Et si les injustes possédaient tout ce qui est sur terre et autant avec, ils se rachèteraient ainsi du pire châtiment au Jour de la Résurrection. Et il leur apparaîtra de la part d'Allah ce qu'ils n'avaient pas compté. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 79-82

فَوَيْلٌ لِّلَّذِينَ يَكْتُبُونَ ٱلْكِتَٰبَ بِأَيْدِيهِمْ ثُمَّ يَقُولُونَ هَٰذَا مِنْ عِندِ ٱللَّهِ لِيَشْتَرُوا۟ بِهِۦ ثَمَنًا
قَلِيلًا ۖ فَوَيْلٌ لَّهُم مِّمَّا كَتَبَتْ أَيْدِيهِمْ وَوَيْلٌ لَّهُم مِّمَّا يَكْسِبُونَ ﴿٧٩﴾

وَقَالُوا۟ لَن تَمَسَّنَا ٱلنَّارُ إِلَّآ أَيَّامًا مَّعْدُودَةً ۚ قُلْ أَتَّخَذْتُمْ عِندَ ٱللَّهِ عَهْدًا فَلَن يُخْلِفَ
ٱللَّهُ عَهْدَهُۥٓ ۖ أَمْ تَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٨٠﴾

بَلَىٰ مَن كَسَبَ سَيِّئَةً وَأَحَٰطَتْ بِهِۦ خَطِيٓـَٔتُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا
خَٰلِدُونَ ﴿٨١﴾

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلْجَنَّةِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٨٢﴾

« Malheur à ceux qui écrivent le Livre de leurs propres mains, puis disent : « Ceci vient d'Allah », pour le troquer contre une misère. Malheur à eux pour ce qu'ils ont écrit de leurs mains, et malheur à eux pour ce qu'ils acquièrent.

Et ils [les gens du Livre] disent : « Le Feu ne nous touchera jamais, sauf pendant quelques jours. » Dis : « Avez-vous pris un engagement avec Allah ? Car Allah ne viole jamais Son engagement. Ou dites-vous sur Allah ce que vous ne savez pas ? »

Oui, quiconque accomplit un mal et est entouré de son péché, ceux-là sont les compagnons du Feu. Ils y demeureront éternellement.

Mais ceux qui croient et font de bonnes œuvres, ceux-là sont les compagnons du Paradis : ils y demeureront éternellement.

Allah, l'Exalté, critique les gens du Livre qui ont intentionnellement altéré et mal interprété leurs écritures divines afin d'obtenir des choses de ce monde, comme la richesse et le leadership. Par exemple, ils acceptaient des pots-de-vin de la part des riches afin de modifier la loi divine pour obtenir des concessions leur permettant de commettre des péchés en satisfaisant leurs désirs mondains. Ils ont même altéré la description du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et le Saint Coran mentionné dans leurs écritures divines afin d'empêcher leurs disciples aveugles d'accepter l'Islam. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 79 :

« *Malheur donc à ceux qui écrivent le « Livre » de leurs propres mains, puis disent : « Ceci vient d'Allah », afin de l'échanger contre une modique somme… »*

Mais Allah, l'Exalté, les avertit que peu importe ce qu'ils obtiendront dans ce monde, ils seront insignifiants comparés à ce qu'ils auraient obtenu s'ils avaient obéi sincèrement à Allah, l'Exalté, en adhérant strictement à Ses écritures divines. La paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes accordés à ceux qui se comportent correctement sont comme un océan comparés à la goutte que l'on peut obtenir en faisant des compromis sur sa foi. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, les biens matériels que l'on obtient en faisant des compromis sur sa foi de cette façon deviendront pour lui une source de stress, de misère et de dépression, car Allah, l'Exalté, seul contrôle l'effet des bénédictions matérielles sur celui qui les porte et Lui seul contrôle le cœur spirituel des gens, la demeure de la paix de l'esprit. C'est la raison pour laquelle on observe souvent que ceux qui se noient dans le luxe matériel sont ceux qui souffrent le plus de problèmes mentaux tels que l'anxiété, la dépression et les tendances suicidaires que quiconque. Cela indique clairement que sans la paix de l'esprit, toutes les bénédictions et tous les luxes matériels sont insignifiants, tout comme le dit le verset 79. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Cette punition terrestre et future pour ceux qui compromettent les enseignements divins en les interprétant intentionnellement de manière erronée, s'accordant ainsi à eux-mêmes et aux autres la possibilité de faire un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées, a été indiquée à la fin du verset 79. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 79 :

« … Malheur à eux à cause de ce qu'ont écrit leurs mains, et malheur à eux à cause de ce qu'ils ont acquis. »

La malédiction prive l'individu de la miséricorde d'Allah, l'Exalté, ce qui l'empêche d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans ce monde ou dans l'autre, quelles que soient les choses matérielles qu'il obtiendra. De plus, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith retrouvé dans le Sunan Ibn Majah, numéro 253, que l'acquisition de la connaissance islamique pour les choses matérielles, comme le fait de se mettre en valeur devant les autres, mènera à l'enfer.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 79 :

« Malheur à ceux qui écrivent le Livre de leurs propres mains, puis disent : « Ceci vient d'Allah », pour l'échanger contre une modique somme. Malheur à eux pour ce qu'ils ont écrit de leurs mains, et malheur à eux pour ce qu'ils acquièrent. »

Français Une branche de cette attitude se manifeste lorsque des soi-disant savants musulmans prônent des actions qui ne sont pas enracinées dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin d'amasser des adeptes, tout en prétendant que ce qu'ils prônent vient d'Allah, l'Exalté. En conséquence, leurs disciples ignorants s'accrochent à ces pratiques en croyant qu'elles viennent d'Allah, l'Exalté, et prennent ces savants comme leurs chefs spirituels dont l'obéissance en toutes circonstances est obligatoire. Les musulmans doivent éviter ce genre de personnes et plutôt apprendre et agir selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et éviter toute autre action, même si elle semble être une bonne action, car plus on agit sur d'autres choses, moins on agit sur les deux sources de guidance, ce qui conduit à son tour à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

L’attitude décrite au verset 79 est également adoptée par les escrocs qui prétendent résoudre les problèmes matériels des gens par des exercices spirituels religieux contre rémunération. Ils proposent des exercices spirituels en prétendant qu’ils viennent d’Allah, l’Exalté, même si ce n’est pas Lui ni Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) qui les a prescrits. Ces personnes doivent être évitées à tout prix car elles ne font qu’encourager les musulmans à perdre confiance en Allah, l’Exalté, et elles éloignent les musulmans des enseignements du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ce qui conduit à l’égarement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 79 :

« Malheur à ceux qui écrivent le Livre de leurs propres mains, puis disent : « Ceci vient d’Allah », pour l’échanger contre une modique somme. Malheur à eux pour ce qu’ils ont écrit de leurs mains, et malheur à eux pour ce qu’ils acquièrent. »

L’une des raisons pour lesquelles Allah, le Très-Haut, critique fortement cette attitude est due au fait qu’elle conduit à l’égarement des autres. Adopter une attitude d’égarement est déjà une mauvaise chose, mais elle devient encore pire aux yeux d’Allah, le Très-Haut, lorsque nos actions conduisent à l’égarement des autres. Le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, a averti que celui qui égare les autres encourra le même péché que chacun de ses disciples égarés. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674. Par conséquent, il faut s’assurer d’apprendre, d’agir et de conseiller aux autres de se conformer strictement au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, à tout moment.

Allah, l'Exalté, explique ensuite pourquoi de nombreux savants parmi les gens du Livre ont intentionnellement édité et mal interprété leurs écritures divines. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 80 :

« *Et ils [les gens du Livre] disent : « Le Feu ne nous touchera jamais, sauf pendant [quelques] jours comptés. »… »*

Ils se sont trompés en pensant qu'ils étaient les favoris d'Allah, l'Exalté, et qu'en conséquence, soit Il leur pardonnerait complètement leurs péchés, soit Il les soumettrait à un châtiment très léger. Ces résultats ont donc valu la peine de modifier et de mal interpréter leurs écritures divines dans le but d'obtenir des choses de ce monde, comme la richesse et le leadership, tout comme un voleur qui projette de voler quelque chose de valeur en pensant que le risque en vaut la peine, même s'il est attrapé et envoyé en prison. Chapitre 5 Al Maidah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut… »

Mais Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que les vœux pieux n'ont aucune valeur à Ses yeux et que celui qui persiste à Lui désobéir devra faire face

aux conséquences de ses actes. De plus, leur attitude n'était rien d'autre qu'un manque de respect envers Allah, l'Exalté, car ils croyaient qu'Il traiterait le bienfaiteur et le malfaiteur de la même manière le Jour du Jugement. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou ceux qui commettent le mal, pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, et que Nous les rendrons égaux dans la vie et dans la mort ? Quelle injustice que ce qu'ils jugent. »

Les gens du Livre croyaient qu'Il punirait les autres pour leurs péchés mais les épargnerait. En conséquence, ils ont attribué l'injustice à Allah, l'Exalté, ce qui est en soi un péché grave. Cela a été indiqué à la fin du verset 80. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 80 :

« Et ils [les gens du Livre] disent : « Le Feu ne nous touchera jamais, sauf pendant quelques jours. » Dis : « Avez-vous pris un engagement avec Allah ? Allah ne viole jamais Son engagement. Ou dites-vous sur Allah ce que vous ne savez pas ? »

Les musulmans doivent donc éviter de mal interpréter intentionnellement le Coran et les traditions du Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin d'obtenir des biens matériels, comme la richesse et le leadership. Malheureusement, de nombreux musulmans ont suivi les traces des gens

du Livre en prétendant qu'ils sont les favoris d'Allah, l'Exalté, car ils appartiennent à la nation du Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). En conséquence, ils adoptent un vœu pieux, tout comme les gens du Livre, en croyant qu'ils seront pardonnés ou soumis à une légère punition pour avoir ignoré le Coran et les traditions du Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ce qui les conduit à mal utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées. Ils ne comprennent pas que même si l'intercession du Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) est un fait, de nombreux musulmans iront quand même en Enfer. Français Ceci a été confirmé dans les Hadiths qui parlent de son intercession le Jour du Jugement, comme celui trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4308. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a prévenu que le Jour du Jugement, celui qui a le plus apprécié sa vie présente sera plongé en Enfer pendant un moment et en ressortira. On lui demandera s'il a vécu quelque chose de bien dans toute son existence, ce à quoi il répondra par la négative, car l'Enfer est si terrible qu'il détruit les souvenirs et les sentiments de tout plaisir qu'une personne a jamais ressenti. Cela a été prévenu dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, verset 4321. Cela montre clairement que même un moment en Enfer est insupportable, donc on ne doit pas supposer que la punition qui lui sera infligée en Enfer sera légère.

Allah, l'Exalté, rend ensuite Sa tradition ancienne claire pour toutes les nations, ce qui élimine clairement l'attitude de beaucoup qui se laisse aller à penser que leurs vœux pieux sont une bonne chose. Cette tradition ne sera pas modifiée pour aucune personne ou nation, car cela remettrait en cause la justice d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 81-82 :

« Certes, quiconque accomplit un acte mauvais et est cerné par son péché, ceux-là sont les compagnons du Feu. Ils y demeureront éternellement. Mais

ceux qui croient et font de bonnes œuvres, ceux-là sont les compagnons du Paradis. Ils y demeureront éternellement. »

Le repentir sincère consiste à se sentir coupable, à demander pardon à Allah, le Très-Haut, ou à toute autre personne lésée, tant que cela n'aggrave pas la situation, à promettre de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et à réparer les torts causés à Allah, le Très-Haut, et aux gens. Celui qui se repent sincèrement ne sera pas encerclé par ses péchés, mais seulement celui qui persiste avec audace dans sa désobéissance à Allah, le Très-Haut.

Allah, l'Exalté, nous dit clairement que le succès dans ce monde ou dans l'autre n'est pas possible sans actualiser sa foi en accomplissant de bonnes actions, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière agréable à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Prétendre verbalement à la foi sans la soutenir par des actes ne mènera pas à la paix de l'esprit et au succès dans ce monde ou dans l'autre. En fait, celui qui ne parvient pas à actualiser sa foi court le risque de quitter ce monde sans sa foi, ce qui est la plus grande perte. Cela peut se produire car la foi d'une personne est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions. De la même manière qu'une plante mourra lorsqu'elle ne parvient pas à obtenir de la nourriture, comme de l'eau, ainsi la foi d'une personne qui ne parvient pas à la nourrir par de bonnes actions peut bien mourir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 82 :

« Mais ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, ceux-là seront les compagnons du Paradis ; ils y demeureront éternellement. »

En conclusion, il faut éviter de mal interpréter les enseignements divins pour les adapter à ses désirs. Il ne faut pas choisir les commandements et les interdictions divines à suivre et ceux à ignorer en fonction de ses désirs, car cela constitue une forme de mauvaise interprétation des enseignements divins. Il faut éviter de se laisser aller à des vœux pieux en supposant qu'il est possible d'ignorer l'obéissance à Allah, l'Exalté, tout en obtenant la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Cette attitude ne mène qu'à des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Au contraire, ils doivent obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette attitude conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 83

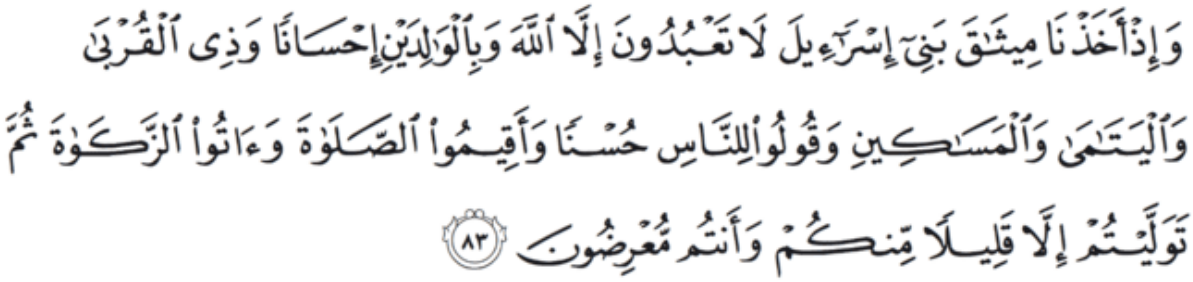
وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ لَا تَعْبُدُونَ إِلَّا ٱللَّهَ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَانًا وَذِى ٱلْقُرْبَىٰ
وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ وَقُولُوا۟ لِلنَّاسِ حُسْنًا وَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ ثُمَّ
تَوَلَّيْتُمْ إِلَّا قَلِيلًا مِّنكُمْ وَأَنتُم مُّعْرِضُونَ ﴿٨٣﴾

« Et [rappelez-vous] quand Nous prîmes des Enfants d'Israël l'engagement suivant : « N'adorez qu'Allah. Soyez bienfaisants envers vos père et mère, ainsi qu'envers vos proches, les orphelins et les nécessiteux. Dites de bonnes paroles aux gens, accomplissez la Salat et acquittez la Zakât. » Puis vous vous détournâtes, à l'exception d'un petit nombre d'entre vous, et vous refusiez.

Allah, l'Exalté, a rappelé aux gens du Livre vivant à Médine , et par extension à la nation musulmane, certains des principaux éléments pratiques de la foi en Allah, l'Exalté, qui devaient être accomplis, car les actions pratiques sont la preuve de la foi en Allah, l'Exalté, et elles sont un moyen de maintenir et de renforcer sa croyance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« *Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris l'engagement avec les Enfants d'Israël, [leur enjoignant]… »*

La foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes physiques d'obéissance. Tout comme une plante mourra si elle ne reçoit pas de nourriture, comme de l'eau, ainsi la foi d'une personne qui ne nourrit pas sa foi par des actes peut bien mourir.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« *Et [rappelez-vous] quand Nous prîmes l'engagement des Enfants d'Israël, [leur ordonnant] : « N'adorez pas d'autre qu'Allah… » »*

Adorer Allah seul, le Très-Haut, signifie Lui obéir sincèrement en utilisant les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements divins. Cela comprend l'adoption d'une bonne

intention par laquelle on ne cherche qu'à plaire à Allah, le Très-Haut, et par conséquent, ne désire aucune gratitude ni aucune rétribution de la part des gens. Cela comprend également le fait de dire ce qui est bien ou de rester silencieux. On ne doit jamais associer des partenaires à Allah, le Très-Haut, en plaçant leurs désirs ou les désirs et le plaisir des autres au-dessus de Ses commandements et de Son plaisir. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 23 :

« As-tu vu celui qui a pris pour dieu son désir… »

En cette époque, l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, ne peut être atteinte que si l'on adhère strictement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Par conséquent, il faut éviter toute action provenant d'autres sources, même si elles semblent être de bonnes actions, car plus on agit en fonction de ces sources, moins on agit en fonction des deux sources de la guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute affaire ou action qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut.

Il est important de noter que l'obéissance à Allah, l'Exalté, ne signifie pas que l'on doive être parfait. Les humains sont enclins à l'erreur, c'est pourquoi être parfait n'a jamais été une exigence d'Allah, l'Exalté. On attend des gens qu'ils Lui obéissent sincèrement et qu'ils se repentent sincèrement chaque fois qu'ils commettent des péchés. Chapitre 41 Fussilat, verset 6 :

« … Avance donc droit vers Lui et implore Son pardon… »

Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de rechercher le pardon d'Allah, l'Exalté, et de toute autre personne qui a été lésée, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, de promettre de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tous les droits qui ont été violés à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens.

Après avoir évoqué le principe fondamental de la foi, à savoir l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, le verset mentionne ensuite l'importance de traiter ses parents avec le plus grand respect et la plus grande attention. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« … *N'adorez pas d'autre qu'Allah ; et faites du bien à vos parents… »*

On peut comprendre l'importance de traiter ses parents avec la plus grande attention, car cette attitude est placée en deuxième position après l'adoration d'Allah, le Très-Haut. Cela se produit à de nombreuses reprises dans le Saint Coran. Il faut donc s'assurer de traiter ses parents conformément aux enseignements de l'Islam, avec respect et bonne conduite. Cela s'applique également si l'un des parents n'est pas musulman. Cela a été conseillé dans

un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 2325. De plus, le verset 83 fait également référence à ce point car il n'ordonne pas de traiter ses parents musulmans avec gentillesse. Cela est mieux réalisé lorsque l'on traite ses parents comme on souhaite être traité par ses propres enfants.

Il est important de noter que le Saint Coran n'exige pas une obéissance totale de la part des parents, car ils peuvent très bien ordonner à leurs enfants de désobéir à Allah, l'Exalté. L'obéissance totale n'est valable que pour Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car ce dernier n'exigera l'obéissance qu'à Allah, l'Exalté. Par conséquent, les parents ne doivent pas mal interpréter les enseignements de l'Islam en prétendant que leurs enfants doivent leur faire preuve d'une obéissance et d'une soumission totales en toute situation. Malheureusement, cette attitude parmi les parents musulmans s'est largement répandue car ils ont adopté les pratiques culturelles d'autres religions qui assimilent l'obéissance totale envers les parents à l'obéissance totale envers leur Dieu. Les enfants sont autorisés à être en désaccord avec leurs parents, même sur des questions qui sont licites en Islam, mais ils doivent faire preuve de respect envers leurs parents à travers leurs paroles et leurs actions à tout moment.

Enfin, un musulman doit s'efforcer d'être un bon enfant selon les normes établies par Allah, l'Exalté, et non selon celles établies par ses parents, ses proches ou la société. Les normes des gens, en particulier lorsqu'il s'agit de définir un bon enfant, sont souvent incorrectes. Par conséquent, un musulman ne doit pas se soucier des normes établies par les gens ni prêter attention à ceux qui le qualifient de mauvais enfant. Au lieu de cela, il doit adhérer aux enseignements de l'Islam concernant la façon dont il doit traiter ses parents et rechercher la récompense d'Allah, l'Exalté, pour sa conduite,

même si ses parents ou d'autres personnes sont mécontents de lui. Il doit rechercher la validation et l'approbation d'Allah, l'Exalté, seul, et non la validation de l'approbation des gens, tels que ses parents. Une attitude incorrecte ne fera que conduire à devenir insincère envers Allah, l'Exalté, et peut même l'encourager à désobéir à Allah, l'Exalté, afin d'obtenir l'approbation et la validation de ses parents. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 8 :

« Et Nous avons recommandé à l'homme de bien faire preuve de bonté envers ses parents. Mais s'ils tentent de te faire associer à Moi ce dont tu n'as aucune connaissance, ne leur obéis pas… »

Allah, l'Exalté, encourage ensuite le bon traitement envers ses proches. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« … *et faites du bien à vos parents et à vos proches… »*

Allah, le Très-Haut, donne toujours des conseils complets dans le Saint Coran. Dans ce cas, Allah, le Très-Haut, exhorte souvent à bien traiter ses proches dans le Saint Coran, car agir sur ce seul conseil assurerait à lui seul la prospérité, la paix et la justice dans la société. Si chaque personne traitait ses proches avec bienveillance, aucune autre aide extérieure ne serait nécessaire. Cela garantirait que chaque membre de chaque cellule familiale

soit traité avec bienveillance, ce qui, à son tour, aurait un effet positif sur l'ensemble de la société.

Il faut aider ses proches dans tout ce qui est louable en Islam et les mettre en garde contre tout ce qui est blâmable. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« … Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à la violence… »

Malheureusement, de nombreux musulmans ignorent aujourd'hui ce conseil et préfèrent aider les autres en fonction de leur relation avec eux, sans tenir compte du fait que ce soit une bonne ou une mauvaise chose. Un musulman doit adhérer à la séquence du verset 83 et n'aider ses proches que dans les choses qui sont directement liées à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, 83 :

« … *N'adorez pas d'autre qu'Allah. Faites du bien à vos père et mère, et à vos proches… »*

Il faut aider ses proches selon ses moyens, ce qui comprend le soutien émotionnel, physique et financier. Pour y parvenir, il faut traiter les autres comme on souhaite que les autres nous traitent. Encore une fois, il ne faut

pas prêter trop d'attention aux normes et à la définition d'un bon parent définies par les gens, car leurs normes et définitions contredisent souvent celles fixées par l'islam. Au contraire, il faut respecter les droits de ses proches conformément aux enseignements de l'islam pour le plaisir d'Allah, l'Exalté, que ses proches les considèrent ou non comme de bons parents. Enfin, un musulman ne doit jamais rompre les liens avec ses proches pour des raisons matérielles, car le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5984, que celui qui rompt les liens avec ses proches pour des raisons matérielles n'entrera pas au Paradis. De plus, même si un musulman peut couper les liens avec son proche pour des raisons religieuses, il est néanmoins préférable de maintenir les liens avec son proche en l'aidant dans les choses qui sont bonnes et en l'avertissant dans les choses qui sont mauvaises, car cela peut encourager son proche à se repentir sincèrement de son égarement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« … *et faites du bien aux parents, aux proches, aux orphelins et aux nécessiteux… »*

Les orphelins sont souvent mentionnés dans les enseignements islamiques car ils sont souvent privés de leurs droits en raison de leur faiblesse sociale. Par conséquent, un musulman doit s'assurer qu'il aide ceux qui sont considérés comme socialement faibles dans la société, tels que les orphelins et les veuves, en fonction de leurs moyens. Parrainer des orphelins et des veuves est devenu extrêmement facile de nos jours car il est possible de le

faire en ligne en quelques minutes. Et le montant du parrainage est souvent inférieur à leur facture de téléphone mensuelle. Par conséquent, les musulmans ne doivent pas ignorer cette partie vitale de l'islam car elle conduit au soutien continu d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que celui qui prend soin d'un orphelin obtiendra sa proximité au Paradis. FrançaisCela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 6005. Enfin, celui qui prend soin d'une personne nécessiteuse, comme une veuve, recevra la même récompense que celui qui prie toute la nuit et jeûne tous les jours. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 6006. Par conséquent, celui qui a du mal à accomplir les bonnes actions surérogatoires, comme la prière nocturne surérogatoire et le jeûne surérogatoire, doit agir selon ce Hadith afin d'obtenir cette récompense avec un minimum d'effort.

Il est important de se rappeler que tout bien que l'on possède, comme la richesse, nous a été accordé par Allah, l'Exalté, comme un prêt et non comme un don. Un prêt doit être remboursé à son propriétaire. La façon de rembourser le prêt que nous a accordé Allah, l'Exalté, est de l'utiliser d'une manière qui Lui plaît. Par conséquent, celui qui aide les nécessiteux ne fait que rembourser sa dette envers Allah, l'Exalté. Si l'on se souvient de cela, on évite de se comporter comme s'il faisait une faveur à Allah, l'Exalté, ou à la personne nécessiteuse. En réalité, Allah, l'Exalté, les a favorisés en leur accordant des bénédictions matérielles et en leur donnant l'occasion d'obtenir d'innombrables récompenses en aidant les nécessiteux. La personne nécessiteuse a fait une faveur au donateur en acceptant son aide. Si chaque personne nécessiteuse rejette l'aide des autres, comment obtiendra-t-elle la récompense mentionnée dans les enseignements divins ? Se rappeler ces points évitera de détruire sa récompense en adoptant une attitude incorrecte.

Enfin, aider les nécessiteux implique de répondre à tout besoin légitime qu'une personne peut avoir. Cela comprend les besoins émotionnels, physiques et financiers. Par conséquent, aucun musulman, aussi peu riche soit-il, ne peut s'exempter d'agir conformément à ce verset.

La partie suivante du verset 83 souligne l'importance de contrôler ses paroles afin de ne dire que ce qui est bon et bénéfique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« … *Et dis aux gens de bonnes [paroles]… »*

Il faut se rappeler que les paroles peuvent être divisées en trois catégories. La première catégorie est celle des paroles mauvaises qu'il faut éviter à tout prix, car une seule parole mauvaise peut suffire à faire plonger quelqu'un en Enfer le Jour du Jugement. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2314. La deuxième catégorie est celle des paroles vaines et inutiles. Même si elles ne sont pas considérées comme un péché ou une bonne action, il faut néanmoins comprendre que la première étape vers les paroles mauvaises est souvent la parole vaine. Par exemple, la parole vaine conduit souvent à la médisance et à la calomnie. De plus, la parole vaine sera un grand regret pour une personne le Jour du Jugement car c'est une grande perte de temps, surtout lorsqu'elle constate la récompense accordée à ceux qui ont évité la parole vaine et ont prononcé de bonnes paroles. La dernière catégorie est celle des paroles bonnes

concernant les questions mondaines et religieuses. On peut éviter les deux premières catégories de paroles en disant simplement ce qui est bien ou en restant silencieux. Cela garantira qu'on sera également récompensé pour son silence. C'est ce que recommande un hadith dans le Sahih Muslim, numéro 176. Il faut commander avec douceur le bien, mettre en garde les autres contre le mal et les conseiller sincèrement dans les affaires religieuses et mondaines. La douceur dans les paroles est importante car on peut dire la bonne chose aux autres, mais comme on le fait de manière dure, on les éloigne souvent du droit chemin. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2701, qu'Allah, l'Exalté, aime la douceur dans toutes les affaires. Enfin, on peut accomplir ce verset en parlant des autres de la manière dont on souhaite que les gens parlent de soi, que ce soit en sa présence ou en son absence.

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite l'importance d'accomplir les prières obligatoires. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« … *et accomplissez la prière… »*

L'accomplissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de toutes leurs conditions et de leurs bonnes manières, comme leur accomplissement à l'heure. L'accomplissement des prières obligatoires est souvent répété dans le Saint Coran car il s'agit de la preuve pratique la plus importante de la foi en Allah, l'Exalté. De plus, comme les prières quotidiennes sont toutes étalées, elles agissent comme un rappel

constant du Jour du Jugement et une préparation pratique à celui-ci, car chaque étape de la prière obligatoire est liée au Jour du Jugement. Si l'on se tient droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités pour un jour terrible, le jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur de l'univers ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être prosternées devant Allah, l'Exalté, pendant leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre pratiquement à l'obéissance d'Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de sa vie. Lorsque l'on se prosterne pendant la prière, cela nous rappelle comment les gens seront invités à se prosterner devant Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. Mais ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui pendant leur vie sur Terre ne pourront pas le faire le Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où les choses deviendront difficiles, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux s'humilieront, l'humiliation les couvrira. Et on les invitait à se prosterner alors qu'ils étaient en bonne santé. »

Lorsque l'on s'agenouille pour prier, cela nous rappelle la façon dont nous serons assis dans cette position devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, craignant le jugement final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et tu verras toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : « Aujourd'hui, vous serez récompensés pour ce que vous faisiez autrefois. » »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira correctement ses prières. Cela lui permettra d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« …En effet, la prière interdit l'immoralité et les mauvaises actions… »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran

et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite l'importance de la charité obligatoire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« … *et donnez la zakat… »*

L'aumône obligatoire ne représente qu'une petite partie du revenu total d'une personne et n'est donnée que lorsque celle-ci possède un montant fixe. L'un des objectifs de l'aumône obligatoire est de rappeler au musulman que les biens qu'il possède ne lui appartiennent pas, sinon il serait libre de les dépenser comme il le souhaite. Les biens ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, l'Exalté, et doivent donc être utilisés selon Son agrément. En fait, chaque bien que l'on possède n'est qu'un prêt qui doit être remboursé à son propriétaire légitime, Allah, l'Exalté. Cela se réalise lorsque l'on utilise les biens qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui ne comprend pas cette vérité et se comporte comme si les bénédictions qui lui ont été accordées, comme sa richesse, lui appartenaient et s’abstient donc de faire l’aumône obligatoire , sera puni, tout comme celui qui ne rembourse pas un prêt temporel est puni. Par exemple, un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1403, avertit que la personne qui ne fait pas l’aumône obligatoire rencontrera un grand serpent venimeux qui la mordra continuellement le Jour du Jugement. Chapitre 3 Ali Imran, verset 180 :

« Et que ceux qui refusent ce qu'Allah leur a donné en grâce ne pensent pas que cela est meilleur pour eux. Au contraire, cela est pire pour eux. Leurs cous seront cernés par ce qu'ils ont refusé, au Jour de la Résurrection… »

Dans ce monde, les richesses qu'ils négligent de donner à la charité obligatoire deviendront une source de stress et de misère, car ils ont oublié qu'Allah, l'Exalté, a un droit sur les bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Le verset 83 indique également un principe très important qui est souvent négligé par les musulmans. Après avoir mentionné l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, les prières obligatoires sont mentionnées vers la fin du verset tandis que les choses qui sont liées à la façon dont les gens interagissent avec les autres sont mentionnées avant lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« *Et [rappelez-vous] quand Nous prîmes l'engagement des Enfants d'Israël, en leur ordonnant : « N'adorez qu'Allah . Soyez bienfaisants envers vos père et mère, ainsi qu'envers vos proches, les orphelins et les nécessiteux. Et dites de bonnes paroles aux gens, accomplissez la Salat et acquittez la Zakât. » … »*

Beaucoup de musulmans s'efforcent d'accomplir leurs devoirs envers Allah, le Très-Haut, comme les prières obligatoires, mais négligent souvent leurs devoirs envers la création, croyant que cette attitude suffit à obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. En réalité, l'accomplissement des droits de la création est un aspect important de l'accomplissement des droits d'Allah, le Très-Haut. Cela signifie que l'on ne peut pas accomplir les droits d'Allah, le Très-Haut, tant que l'on n'a pas accompli les droits des gens. Celui qui ne parvient pas à accomplir les droits des gens et qui, au contraire, leur fait du tort, devra faire face à la justice le Jour du Jugement. Il sera contraint de remettre ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, de prendre les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit établie. Cela pourrait bien le conduire à être jeté en enfer. Cela a été prévenu dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579.

Allah, l'Exalté, conclut le verset principal en discussion en rappelant aux gens du Livre vivant à Médine et à la nation musulmane qu'ils doivent éviter de suivre les traces de la majorité des enfants d'Israël qui n'ont pas respecté les droits d'Allah, l'Exalté, et les droits de la création. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« … Alors vous vous êtes détournés, à l’exception de quelques-uns d’entre vous, et vous avez refusé. »

D’une manière générale, ce verset rappelle aux musulmans de ne pas mettre tous les membres d’un même groupe dans le même panier. Allah, l’Exalté, mentionne spécifiquement que tous les enfants d’Israël ne Lui ont pas désobéi. Il faut éviter ce comportement négatif car il conduit à des péchés tels que le racisme, la calomnie et le mépris des autres.

En outre, Allah, l'Exalté, n'a pas déclaré que les enfants d'Israël ne croyaient pas en Lui. Ils ont seulement refusé de prouver concrètement leur foi en Allah, l'Exalté, par les actes mentionnés au verset 83. Cela montre encore une fois l'importance de prouver sa déclaration verbale de foi en Allah, l'Exalté, par des actes, car les paroles sans les actes ont très peu de valeur en Islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« … Alors vous vous êtes détournés, à l’exception de quelques-uns d’entre vous, et vous avez refusé. »

Allah, l'Exalté, a averti les gens du Livre vivant à Médine d'éviter de suivre les traces de leurs ancêtres et d'accepter plutôt l'Islam car sa véracité leur était évidente, comme le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et le Saint Coran avaient été discutés dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Mais la majorité des gens du Livre refusaient toujours d'accepter la vérité et de prouver leur foi par des actes, car accepter l'Islam signifierait qu'ils devraient contrôler leurs désirs matériels et utiliser les bénédictions matérielles qui leur avaient été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Ils ne pouvaient tout simplement pas accepter ce mode de vie.

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous prîmes des Enfants d'Israël l'engagement suivant : « N'adorez qu'Allah. Soyez bienfaisants envers vos père et mère, ainsi qu'envers vos proches, les orphelins et les nécessiteux. Dites de bonnes paroles aux gens, accomplissez la Salat et acquittez la Zakât. » Puis vous vous détournâtes, à l'exception d'un petit nombre d'entre vous, et vous refusiez.

Ce verset indique également l'importance de comprendre que la foi en Allah, l'Exalté, et les actions fondamentales qui lui sont associées ont toujours été les mêmes depuis la nuit des temps. Cela signifie que l'Islam n'est pas une nouvelle religion, c'est la même religion apportée aux gens de chaque génération par leurs Saints Prophètes, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur eux, et qui a été finalisée par le message apporté par le dernier Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui. Les gens du Livre vivant à Médine auraient donc dû répondre immédiatement à l'Islam, car ce n'était pas une nouvelle religion mais une

version finale et non modifiée de la foi qu'ils avaient en Allah, l'Exalté. Mais en raison de leur amour pour l'obtention de biens matériels en faisant des compromis sur leurs enseignements religieux, beaucoup de gens du Livre ont rejeté l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« … Alors vous vous êtes détournés, à l'exception de quelques-uns d'entre vous, et vous avez refusé. »

Comme les actions fondamentales liées à la foi en Allah, l'Exalté, ont toujours été les mêmes, les musulmans devraient être motivés à prouver leur déclaration verbale de foi en Allah, l'Exalté, par des actes d'obéissance, car il ne leur a pas été ordonné de faire quelque chose de différent de chaque génération qui les a précédés.

En conclusion, les musulmans doivent éviter de suivre les traces des enfants d'Israël et plutôt tenir la promesse d'obéir sincèrement et concrètement à Allah, l'Exalté, lorsqu'ils ont accepté l'Islam comme leur foi. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur permettra de s'assurer de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« *Et [rappelez-vous] quand Nous prîmes l'engagement des Enfants d'Israël, en leur ordonnant : « N'adorez qu'Allah. Soyez bienfaisants envers vos père et mère, ainsi qu'envers vos proches, les orphelins et les nécessiteux. Et dites de bonnes paroles aux gens, accomplissez la Salat et acquittez la Zakât. »… »*

Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais celui qui ne parvient pas à soutenir concrètement sa déclaration verbale de foi en Allah, l'Exalté, par des actes, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, ne parviendra pas à respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 83 :

« … *Alors vous vous êtes détournés, à l'exception de quelques-uns d'entre vous, et vous avez refusé. »*

En conséquence, les bénédictions mêmes qui leur ont été accordées deviendront pour eux une source de stress, de misère et d'anxiété dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

La différence entre les deux attitudes et le résultat est tout à fait évidente si l'on réfléchit aux gens dans ce monde qui utilisent les bénédictions matérielles qui leur ont été accordées d'une manière qui plaît à Allah, l'Exalté, et à ceux qui ne le font pas.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 84-86

وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَكُمْ لَا تَسْفِكُونَ دِمَآءَكُمْ وَلَا تُخْرِجُونَ أَنفُسَكُم مِّن دِيَٰرِكُمْ ثُمَّ أَقْرَرْتُمْ
وَأَنتُمْ تَشْهَدُونَ ﴿٨٤﴾

ثُمَّ أَنتُمْ هَٰٓؤُلَآءِ تَقْتُلُونَ أَنفُسَكُمْ وَتُخْرِجُونَ فَرِيقًا مِّنكُم مِّن دِيَٰرِهِمْ تَظَٰهَرُونَ
عَلَيْهِم بِٱلْإِثْمِ وَٱلْعُدْوَٰنِ وَإِن يَأْتُوكُمْ أُسَٰرَىٰ تُفَٰدُوهُمْ وَهُوَ مُحَرَّمٌ عَلَيْكُمْ إِخْرَاجُهُمْ
أَفَتُؤْمِنُونَ بِبَعْضِ ٱلْكِتَٰبِ وَتَكْفُرُونَ بِبَعْضٍ فَمَا جَزَآءُ مَن يَفْعَلُ ذَٰلِكَ مِنكُمْ
إِلَّا خِزْىٌ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ يُرَدُّونَ إِلَىٰٓ أَشَدِّ ٱلْعَذَابِ ۗ وَمَا ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا
تَعْمَلُونَ ﴿٨٥﴾

أُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ٱشْتَرَوُا۟ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا بِٱلْءَاخِرَةِ فَلَا يُخَفَّفُ عَنْهُمُ ٱلْعَذَابُ وَلَا هُمْ يُنصَرُونَ ﴿٨٦﴾

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris avec vous [les enfants d'Israël] un engagement [en leur disant] : « Ne versez pas votre sang, et ne vous expulsez pas les uns les autres de vos maisons. » Alors vous reconnaissiez [cela] tout en étant témoins.

Vous êtes donc ceux qui s'entretuent, qui expulsent une partie de vos gens de leurs demeures, et qui coopèrent contre eux dans le péché et la violence. Et s'ils viennent à vous en captivité, vous les rachetez, alors que leur expulsion vous est interdite. Croyez-vous donc à une partie du Livre et mécroyez-vous à une autre partie ? Quelle sera donc la rétribution de ceux d'entre vous qui font cela, sinon l'ignominie dans la vie présente ? Et au

Jour de la Résurrection, ils seront renvoyés au plus dur châtiment. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites.

Ceux-là ont acheté la vie présente contre la vie future. Le châtiment ne leur sera donc pas allégé et ils ne seront pas secourus.

Allah, l'Exalté, continue de rappeler aux gens du Livre , et par extension à la nation musulmane, la promesse de Lui obéir sincèrement, qu'ils étaient tenus d'accomplir, tout comme leurs ancêtres, les enfants d'Israël, étaient tenus d'accomplir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 84 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris avec vous [les enfants d'Israël] un pacte [dont nous disions] : « Ne versez pas votre sang, et ne vous expulsez pas les uns des autres de vos maisons. » Alors vous reconnaissiez [cela] tout en étant témoins.

Ce verset est formulé de manière à signifier se tuer soi-même. Cela indique qu'une personne doit honorer la vie des autres tout comme elle souhaite que les autres honorent la sienne, car on doit se comporter comme si nuire aux autres était comme se nuire à soi-même. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé que la nation musulmane est comme un seul corps. Si une partie du corps est malade, le reste du corps partage sa douleur. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6586. Cette attitude doit être adoptée envers les musulmans et les non-musulmans, car le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a clairement défini un véritable musulman et croyant comme celui qui garde ses blessures verbales et physiques loin d'une personne et de ses biens. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998. De plus, le Saint Coran a clairement indiqué que le meurtre d'une personne innocente sera traité comme si l'humanité entière avait été tuée. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 32 :

« … Nous avons décrété pour les Enfants d'Israël que quiconque tue une personne, sauf pour une personne ou pour une corruption [commise] sur la terre, c'est comme s'il avait tué un peuple entier. Et quiconque sauve une personne, c'est comme s'il avait sauvé un peuple entier… »

Étant donné que nuire à autrui est contraire à la conduite d'un musulman, peut-on imaginer à quel point on doit être loin de la véritable croyance en Allah, l'Exalté, si l'on tue quelqu'un sans en avoir le droit légal ?

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 84 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris avec vous [les enfants d'Israël] un pacte [dont nous disions] : « Ne versez pas votre sang, et ne vous expulsez pas les uns des autres de vos maisons. » Alors vous reconnaissiez [cela] tout en étant témoins.

La fin de ce verset montre aussi clairement que la déclaration verbale de foi en Allah, l'Exalté, n'est pas suffisante tant qu'elle n'est pas appuyée par des actes d'obéissance. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance. Tout comme une plante mourra si elle ne reçoit pas de nourriture, comme de l'eau, ainsi peut bien mourir la foi d'une personne qui ne nourrit pas sa foi par des actes d'obéissance. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète

Muhammad (sur lui la paix et le salut). De plus, les actes d'obéissance sont la preuve qu'Allah, l'Exalté, exige de ceux qui prétendent avoir foi en Lui. Par conséquent, les paroles sans les actes ont peu de poids en Islam. Chapitre 53 An Najm, verset 39 :

« Et il n'y a pour l'homme que le bien pour lequel il s'efforce. »

Les enfants d'Israël et leurs descendants vivant à Médine à l'époque du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) avaient promis de respecter ces commandements, mais ils ont rompu leur promesse à plusieurs reprises. Pour des choses de ce monde, comme la richesse et le pouvoir, ils tuaient leurs propres gens et les expulsaient de leurs maisons. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 84-85 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris avec vous [les enfants d'Israël] un pacte [en disant] : « Ne versez pas votre sang, et ne vous expulsez pas les uns les autres de vos maisons. » Alors vous avez reconnu [cela] tout en étant témoins. Alors, vous êtes ceux [qui] s'entretuent, qui expulsent une partie de votre peuple de leurs maisons, et qui coopèrent contre eux dans le péché et l'agression… »

Les musulmans doivent éviter de se comporter de cette manière et plutôt coopérer avec les autres dans ce qui est bon et les avertir contre les choses qui sont mauvaises. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« … Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à la violence… »

Le musulman ne doit jamais observer quelqu'un qui fait quelque chose, mais observer ce qu'il fait avant de l'aider. Malheureusement, de nombreux musulmans ne remplissent pas correctement ce devoir et préfèrent aider les autres par loyauté aveugle envers eux, même si cela conduit à la désobéissance à Allah, l'Exalté. Il faut toujours se rappeler que les personnes qu'ils cherchent à satisfaire en désobéissant à Allah, l'Exalté, deviendront pour eux une source de stress dans les deux mondes, car Allah, l'Exalté, seul contrôle si les choses de ce monde, comme les proches, deviennent une source de paix pour une personne ou une source de stress. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

L'attitude étrange des gens du livre est ensuite évoquée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 85 :

« *Vous êtes ceux qui s'entretuent, qui expulsent une partie de votre peuple de ses maisons, et qui coopèrent contre eux dans le péché et l'agression . Et s'ils viennent à vous en captivité, vous les rachètez, alors que leur expulsion vous a été interdite. Croyez-vous donc à une partie du Livre et mécroyez-vous à une partie ?… »*

Après avoir transgressé et combattu leur propre peuple, ils achetaient ensuite leur liberté après être devenus prisonniers de guerre. Ils prétendaient que l'achat de leur liberté était un devoir pour eux selon les enseignements de la Torah, même si la même Torah leur ordonnait en premier lieu de ne pas se battre les uns contre les autres. Ce qui est effrayant dans leur attitude de sélection des commandements à suivre et de ceux à ignorer a été décrit comme une croyance en certaines parties de la Torah et une mécréance dans d'autres. Cela signifie qu'Allah, l'Exalté, n'a pas déclaré qu'ils agissaient selon certaines parties de la Torah et ignoraient d'autres parties qui contredisaient leurs désirs, au contraire, Il a décrit leur attitude comme de l'incrédulité. Malheureusement, cette attitude est devenue assez répandue parmi les musulmans qui choisissent également les parties du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à suivre et celles à ignorer afin d'être libres de satisfaire leurs désirs matériels. Selon le verset 85, cette attitude est liée à la mécréance et non pas seulement à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 85 :

« … *Vous croyez donc à une partie de l'Écriture et vous ne croyez pas à une partie ?… »*

Allah, l'Exalté, avertit ensuite les gens du Livre, et par extension la nation musulmane, que quiconque adopte une attitude sélective envers les enseignements divins constatera que chaque bénédiction terrestre qu'il obtient grâce à cette attitude, comme la richesse, deviendra pour lui une source de misère, de stress et d'anxiété dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 85 :

« …Quelle est donc la rétribution de ceux d'entre vous qui font cela, sinon l'ignominie dans la vie présente ? Et au Jour de la Résurrection, ils seront renvoyés au plus dur châtiment… »

C'est parce qu'ils ont intentionnellement oublié et ignoré l'obéissance à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Il ne faut jamais croire que le fait de ne pas être puni immédiatement ou de manière évidente, lorsqu'on adopte une attitude sélective envers les enseignements divins, nous permet d'échapper aux conséquences. Tout ce qu'on fait est enregistré et on devra sans aucun doute faire face aux conséquences de ses actes dans les deux mondes. Cela est tout à fait évident lorsqu'on tourne les pages de l'histoire et qu'on observe ceux qui se sont comportés de cette manière et le résultat honteux auquel ils ont fait face dans ce monde et dans l'autre. Le châtiment d'Allah, l'Exalté, dans ce monde est souvent subtil et non évident, comme les choses de ce monde que l'on a obtenues en désobéissant à Allah, l'Exalté, qui deviennent pour nous une source de stress et de misère. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 85 :

« … Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. »

Allah, l'Exalté, nous dit clairement que celui qui choisit les enseignements divins à suivre et ceux à ignorer ne se comporte de cette manière que pour pouvoir satisfaire ses désirs matériels sans contrôle, ce qui implique de mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées et d'obtenir les choses matérielles qu'il désire, comme la richesse et le leadership. En conséquence de cette attitude, ce trieur de cerises a donné la priorité à ses désirs matériels et à son gain matériel au détriment de la paix de l'esprit que l'on peut obtenir dans les deux mondes en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 86 :

« Ce sont ceux qui ont acheté la vie présente [en échange] de l'au-delà… »

C'est une transaction insensée, car ils ont donné la priorité aux choses temporelles, polluées et éphémères de ce monde au détriment de la paix de l'esprit permanente et non contaminée que l'on atteint dans les deux mondes lorsqu'on obéit sincèrement à Allah, l'Exalté. Et le chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

En raison de leur mauvais choix, les biens matériels qu'ils ont obtenus grâce à leur attitude de sélection sélective deviendront pour eux une source de stress, d'anxiété et de dépression. Avec le temps, cette punition ne fera qu'augmenter, mais ils ne seront pas conscients de la raison de leur mauvaise santé mentale, même s'ils ont le monde entre leurs mains. En conséquence, ils blâmeront les gens et les choses qui les entourent, ce qui les amènera à rompre leurs liens avec les rares personnes décentes de leur vie. Cela ne fera qu'aggraver leurs problèmes mentaux. Aucun conseiller, ami de ce monde ou chose ne pourra les aider à moins qu'ils ne se repentent sincèrement. Mais s'ils ne se repentent pas, alors les horreurs de ce à quoi ils seront confrontés dans l'au-delà sont indescriptibles. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 86 :

« …ainsi le châtiment ne leur sera pas allégé, et ils ne seront pas secourus. »

Il faut donc éviter ce résultat en évitant de choisir les enseignements divins et s'efforcer de se soumettre complètement aux enseignements de l'Islam, même si l'on ne parvient pas à comprendre la sagesse qui se cache derrière certains de ces enseignements. Il faut aborder les enseignements de l'Islam et les mettre en pratique comme on accepte les conseils d'un médecin lorsqu'il lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière qu'une personne sage accepte et agit selon les conseils de son médecin malgré le fait qu'ils défient clairement ses désirs, sachant que c'est le mieux pour elle, il faut accepter et agir selon les enseignements de l'Islam en sachant que c'est le mieux pour elle dans ce monde et dans l'au-delà. Cela garantira qu'elle utilisera les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 87

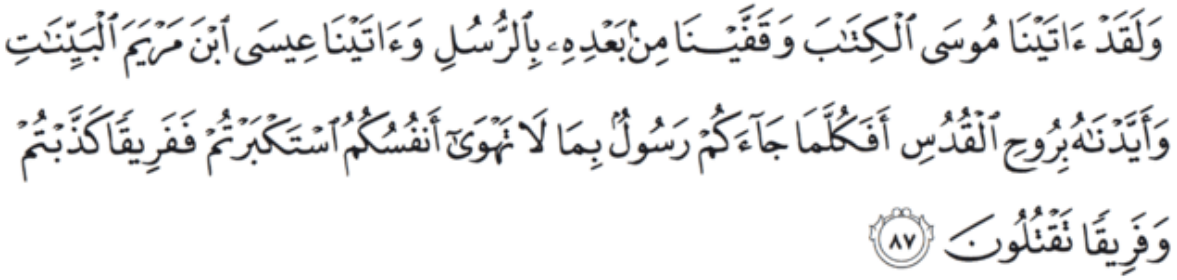
وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ وَقَفَّيْنَا مِنۢ بَعْدِهِۦ بِٱلرُّسُلِ وَءَاتَيْنَا عِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ٱلْبَيِّنَٰتِ
وَأَيَّدْنَٰهُ بِرُوحِ ٱلْقُدُسِ أَفَكُلَّمَا جَآءَكُمْ رَسُولٌۢ بِمَا لَا تَهْوَىٰٓ أَنفُسُكُمُ ٱسْتَكْبَرْتُمْ فَفَرِيقًا كَذَّبْتُمْ
وَفَرِيقًا تَقْتُلُونَ ٨٧

« Nous avons certes donné le Livre à Moïse, et nous l'avons suivi de messagers. Et nous avons donné à Jésus, fils de Marie, des preuves évidentes, et nous l'avons soutenu par l'Esprit pur. Mais n'est-ce pas là ce que vous avez fait, ô Enfants d'Israël, chaque fois qu'un messager vous est venu avec ce que vos âmes n'ont pas désiré, que vous vous êtes enorgueillis ? Et vous avez traité de mensonge un groupe, et vous avez tué un autre groupe. »

Allah, l'Exalté, a toujours envoyé des Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, avec la révélation divine afin qu'ils guident l'humanité vers l'accomplissement du but de sa création. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements divins. Si une personne abandonne ce code de conduite divin et produit et suit à la place un code de conduite basé sur ses désirs et donc fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, alors il n'y a pas beaucoup de différence entre elle et un animal. En fait, ils sont pires que les animaux, car les animaux ne possèdent pas le niveau d'intelligence supérieur pour suivre le code de conduite divin qui a été accordé à l'humanité. Chapitre 7 Al A'raf, verset 179 :

« … Ceux-là sont comme du bétail ; mais ils sont encore plus égarés. Ce sont eux qui sont les insouciants. »

Le code de conduite divin donne aux gens une vie pleine de sens et pleine de sens. Sans ce code de conduite, une personne gaspillera sa vie et les ressources qui lui ont été accordées de manière inutile. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 87 :

« Nous avons certes donné à Moïse le Livre [la Thora] et nous l'avons suivi de messagers. Et nous avons donné à Jésus, fils de Marie, des preuves évidentes et nous l'avons soutenu par l'Esprit pur [l'ange Gabriel]… »

Allah, l'Exalté, a accordé à chaque Saint Prophète (sur lui la paix et le salut), des preuves évidentes sous forme de science divine et de miracles qui ont soutenu leur mission de guider leur peuple vers la paix et le succès dans les deux mondes. À notre époque, les preuves évidentes et les miracles sont le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Pour renforcer sa foi et rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, il faut étudier et agir en fonction de ces preuves évidentes. Mais le musulman qui ne le fait pas aura du mal à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, car sa foi en Lui et sa responsabilité au Jour du Jugement sont faibles.

Allah, l'Exalté, explique ensuite la cause profonde du déni et de l'échec des gens à suivre le code de conduite divin qui leur a été apporté par les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 87 :

« … Mais n'est-ce pas [ô Enfants d'Israël] que chaque fois qu'un messager venait à vous avec ce que vos âmes ne désiraient pas, vous étiez orgueilleux ?… »

La cause profonde du déni et de l'échec à suivre la guidance divine est le fait que celle-ci défie et contredit souvent les désirs matériels des gens. Les enfants d'Israël n'étaient qu'un autre groupe parmi de nombreuses générations qui se comportaient de cette manière car ils ne pouvaient pas accepter de laisser la guidance divine modérer leurs désirs matériels. Au lieu de cela, ils voulaient seulement libérer leurs désirs matériels en faisant un mauvais usage des bénédictions qui leur avaient été accordées par Allah, l'Exalté. Le désir de s'accrocher à son mode de vie qui permet de satisfaire ses désirs matériels peut être si fort qu'il encourage une personne à se comporter avec arrogance envers la vérité évidente. L'arrogance consiste donc à nier la vérité simplement parce qu'elle contredit ses désirs. Un musulman doit éviter cette attitude dans les affaires matérielles et religieuses car la bonne guidance ne peut être obtenue en rejetant la vérité. Le désir de s'accrocher à son mode de vie, qui est enraciné dans la satisfaction de ses désirs matériels, peut même amener une personne à opprimer et à nuire aux autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 87 :

« … Or, chaque fois qu'un messager vous est venu avec ce que vos âmes n'avaient pas désiré, n'est-ce pas là ce que vous avez fait ? Vous avez renié un groupe de messagers, et vous en avez tué un autre. »

Les non-musulmans de la Mecque et les gens du Livre vivant à Médine ont tous deux clairement reconnu la véracité de l'Islam, mais ils l'ont nié car il défiait leurs désirs. Les non-musulmans de la Mecque ont connu le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, pendant 40 ans avant qu'il n'annonce la Prophétie et ont pleinement cru qu'il n'était

rien d'autre que digne de confiance et honnête. Ils étaient maîtres de la langue arabe et savaient très bien que le Saint Coran ne provenait d'aucune créature. Et les gens du Livre ont reconnu le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , comme ils l'ont tous deux été décrits dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Les non-musulmans de la Mecque et les gens du Livre ont suivi les traces des enfants d'Israël en persistant à nuire et à s'opposer au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et à ses Compagnons, qu'Allah les agrée, tout cela parce qu'ils ne voulaient pas abandonner leur mode de vie et leur code de conduite inventés qui leur permettaient de satisfaire leurs désirs mondains en abusant des bénédictions qu'Allah, l'Exalté, leur avait accordées. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 87 :

« … Or, chaque fois qu'un messager vous est venu avec ce que vos âmes n'avaient pas désiré, n'est-ce pas là ce que vous avez fait ? Vous avez renié un groupe de messagers, et vous en avez tué un autre. »

Le fait que les serviteurs les plus aimés d'Allah, les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, aient été reniés et persécutés indique l'importance de comprendre un fait important. Ce monde est un lieu de test et d'épreuves, par conséquent, chaque personne y sera mise à l'épreuve, d'une manière ou d'une autre. En fait, comme l'indique ce verset, plus une personne s'efforce sincèrement d'obéir à Allah, l'Exalté, plus elle sera mise à l'épreuve, par exemple en faisant face aux critiques des gens qui l'entourent. Un musulman doit apprendre et adopter l'attitude des Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, qui sont toujours restés inébranlables dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, malgré l'opposition à laquelle ils ont été confrontés, et comment la victoire ultime dans les deux mondes leur a été accordée, même s'ils ont été tués. Chapitre 3 Alee Imran, versets 169-170 :

« Et ne considérez pas comme morts ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah. Au contraire, ils sont vivants auprès de leur Seigneur, nourris et se réjouissant de ce qu'Allah leur a accordé de Sa grâce… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 87 :

« … Or, chaque fois qu'un messager vous est venu avec ce que vos âmes n'avaient pas désiré, n'est-ce pas là ce que vous avez fait ? Vous avez renié un groupe de messagers, et vous en avez tué un autre. »

Le musulman doit éviter de se comporter de la même manière que lorsqu'il applique des passages du Coran et des hadiths du prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) qui correspondent à ses désirs et ignore ceux qui les contredisent. Celui qui se comporte de cette manière peut se tromper lui-même et tromper les autres en leur faisant croire qu'il est un musulman sincère, alors qu'il n'est rien d'autre qu'un adorateur de ses propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

L'homme doit comprendre que suivre strictement le code de conduite divin est le meilleur pour lui en toutes circonstances, car il vient directement de son Créateur. De plus, tout comme une personne sage accepte le médicament amer et le régime strict prescrits par son médecin parce qu'elle sait que c'est le meilleur pour elle, même si cela contredit ses désirs, une personne sage doit comprendre qu'accepter et agir selon les conseils divins et le code de conduite accordés à l'humanité par le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est le meilleur pour elle, même si cela contredit ses désirs. Mais de la même manière qu'un patient qui ignore les conseils de son médecin parce qu'ils contredisent ses désirs souffrira de problèmes mentaux et physiques, de

même la personne qui ignore et n'agit pas selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), même s'il lui arrive d'avoir des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Car c'est Allah, le Très-Haut, qui contrôle si les biens matériels d'une personne deviennent une source de stress ou une source de paix pour elle dans les deux mondes. C'est Allah, le Très-Haut, qui contrôle le cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Par conséquent, Il décide seul qui obtient la paix de l'esprit et qui n'en obtient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

L'histoire, la société et les écritures divines ont clairement établi ces deux options. Ceux qui n'obéissent pas sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), verront que les biens matériels qu'ils possèdent deviendront pour eux une source de stress, de

misère et de dépression dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Alors que ceux qui obéissent sincèrement à Allah, l'Exalté, trouveront la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ces deux modes de vie et leurs conséquences sont évidents lorsqu'on feuillette les pages de l'histoire, lorsqu'on observe les autres au sein de leur société et lorsqu'on étudie les enseignements divins. C'est pourquoi chacun doit choisir le bon chemin pour son propre bien.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 88

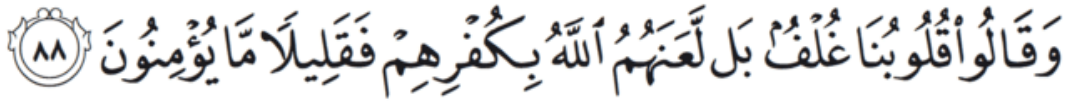

« Et ils [les gens du Livre] dirent : « Nos cœurs sont enveloppés. » Mais, [en réalité], Allah les a maudits à cause de leur mécréance, si peu qu'ils croient. »

La majorité des savants parmi les gens du Livre vivant à Médine à l'époque du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), employaient de nombreuses stratégies pour dissuader les autres d'accepter l'Islam. Beaucoup de ces stratégies ont été décrites dans le Saint Coran. Bien qu'ils aient clairement reconnu la véracité de l'Islam, comme le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) l'ont tous deux décrit dans leurs écritures divines, ils ont rejeté l'Islam et se sont efforcés de dissuader les autres de l'accepter, car ils craignaient de perdre leur statut social, leur leadership et la richesse qui en découlait s'ils acceptaient l'Islam, eux ou leurs disciples ignorants. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Les savants égarés et les élites de la société ont toujours été les premiers à rejeter et à s'opposer à la guidance divine simplement parce qu'elle remettait en cause leur mode de vie consistant à abuser des bienfaits qu'Allah,

l’Exalté, leur avait accordés. Cette attitude doit donc être évitée par les musulmans qui peuvent agir de la même manière en sélectionnant les enseignements divins à suivre et ceux à ignorer en fonction de leurs désirs. Comme l’a clairement montré l’histoire, cette attitude ne mène qu’au stress, aux difficultés et aux ennuis dans les deux mondes, car celui qui adopte ce comportement a oublié Allah, l’Exalté, même s’il prétend être un musulman sincère. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

L’une des stratégies pour dissuader les autres d’accepter l’Islam est mentionnée dans le verset principal dont il est question. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 88 :

« *Et ils [les gens du Livre] dirent : « Nos cœurs sont enveloppés. »… »*

Les savants des gens du Livre étaient des experts dans leurs propres écritures divines et ils soutenaient que le Coran n’avait pas cet effet sur les gens, contrairement à leurs écritures divines. Ils en ont donc conclu que l’origine du Coran n’était pas la même que celle de leurs écritures divines,

c’est-à-dire Allah, l’Exalté, sinon le Coran aurait eu le même impact profond sur leurs cœurs spirituels que leurs écritures divines. Par exemple, une personne qui connaît un auteur particulier peut facilement reconnaître son œuvre, même si elle lit un passage dont le nom de l’auteur lui a été caché. De même, ils ont affirmé que le Coran n’avait pas le même effet profond sur leurs cœurs spirituels que leurs écritures divines, cela devait signifier que les auteurs des deux étaient différents. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 88 :

« *Et ils [les gens du Livre] dirent : « Nos cœurs sont enveloppés. »… »*

Comme la grande majorité de leurs disciples étaient ignorants, ils pensaient que leurs savants étaient les mieux placés pour reconnaître les Écritures divines et, par conséquent, ils les ont suivis aveuglément en niant le Saint Coran.

Les musulmans doivent éviter cette attitude qui consiste à suivre aveuglément les autres, car l’islam ordonne à chaque personne d’apprendre et d’agir selon les enseignements de l’islam afin qu’elle reconnaisse clairement et agisse selon les vérités fondamentales de l’islam pour elle-même au lieu d’imiter aveuglément les autres. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J’appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Se comporter de cette manière permettra de s’assurer de ne pas suivre aveuglément ceux dont le seul désir est d’obtenir le leadership et les choses matérielles qui vont avec, tout comme le faisaient de nombreux savants parmi les gens du Livre.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 88 :

« *Et ils [les gens du Livre] dirent : « Nos cœurs sont enveloppés. »… »*

Le musulman doit éviter de suivre les traces des gens du Livre en ignorant intentionnellement certains enseignements islamiques qui contredisent ses désirs, se comportant ainsi comme si son cœur spirituel avait été bloqué par ces enseignements de sorte qu'il ne peut ni les comprendre ni les mettre en pratique. Ce comportement ne mène qu'à la perte de la miséricorde d'Allah, l'Exalté, ce qui à son tour conduit à des problèmes dans les deux mondes.
Chapitre 2 Al Baqarah, verset 88 :

« … Mais, [en fait], Allah les a maudits à cause de leur mécréance, si peu qu’ils croient. »

La paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes ne sont pas possibles lorsqu'on perd la miséricorde d'Allah, l'Exalté, ce qui est la conséquence directe d'une malédiction. De plus, ce verset indique clairement qu'agir de cette manière est un acte de mécréance, et non pas simplement une désobéissance à Allah, l'Exalté. Comme l'indique ce verset, un musulman doit donc éviter l'attitude consistant à choisir les enseignements divins qui lui plaisent, car cela peut conduire à la mort de la petite et faible foi qu'il possède. La foi est comme une plante qui doit être nourrie correctement et protégée des substances nocives. Tout comme une plante peut mourir lorsqu'elle est exposée à des substances nocives, la foi d'un musulman peut mourir s'il adopte des caractéristiques nocives, comme choisir les enseignements divins à suivre et ceux à ignorer en fonction de ses désirs.

Le musulman doit plutôt s’efforcer d’obéir sincèrement à Allah, l’Exalté, dans toutes les situations et circonstances, ce qui implique d’utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l’Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui), afin que sa foi s’épanouisse et lui procure à son tour la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 88 :

« *Et ils [les gens du Livre] dirent : « Nos cœurs sont enveloppés. »… »*

Cela pourrait aussi vouloir dire que les savants parmi les gens du Livre prétendaient que leurs écritures divines leur avaient donné un cœur spirituel si fort qu'ils étaient devenus complètement fortifiés de toute autre chose. Cela signifie qu'ils n'avaient pas besoin du Saint Coran car ils avaient déjà atteint la perfection spirituelle grâce à leurs propres écritures divines. Cette attitude ignorante peut également être adoptée par les musulmans qui croient qu'en effectuant certains exercices spirituels, ils ne sont plus obligés d'apprendre et d'agir selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car ils ont déjà atteint la perfection spirituelle. Tout comme un étudiant qui termine un cours n'a plus besoin d'assister aux cours de son professeur, ces personnes croient qu'elles n'ont plus besoin de la guidance des enseignements islamiques car elles ont atteint la perfection spirituelle. Il s'agit d'une attitude hautement ignorante car la personne qui a atteint le plus haut niveau de perfection, c'est-à-dire le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), n'a jamais reçu l'ordre d'abandonner l'action selon les enseignements de l'islam. En fait, il lui a été ordonné de s'y tenir fermement jusqu'à ce que la mort le prenne. Chapitre 15 Al Hijr, verset 99 :

« Et adorez votre Seigneur jusqu'à ce que vous vienne la certitude [c'est-à-dire la mort]. »

Il faut donc éviter cette attitude ignorante, sinon on sera privé de la miséricorde d'Allah, l'Exalté, et peut-être même du peu de foi qu'on possède, ce qui est la perte ultime. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 88 :

« … Mais, [en fait], Allah les a maudits à cause de leur mécréance, si peu qu'ils croient. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 89-91

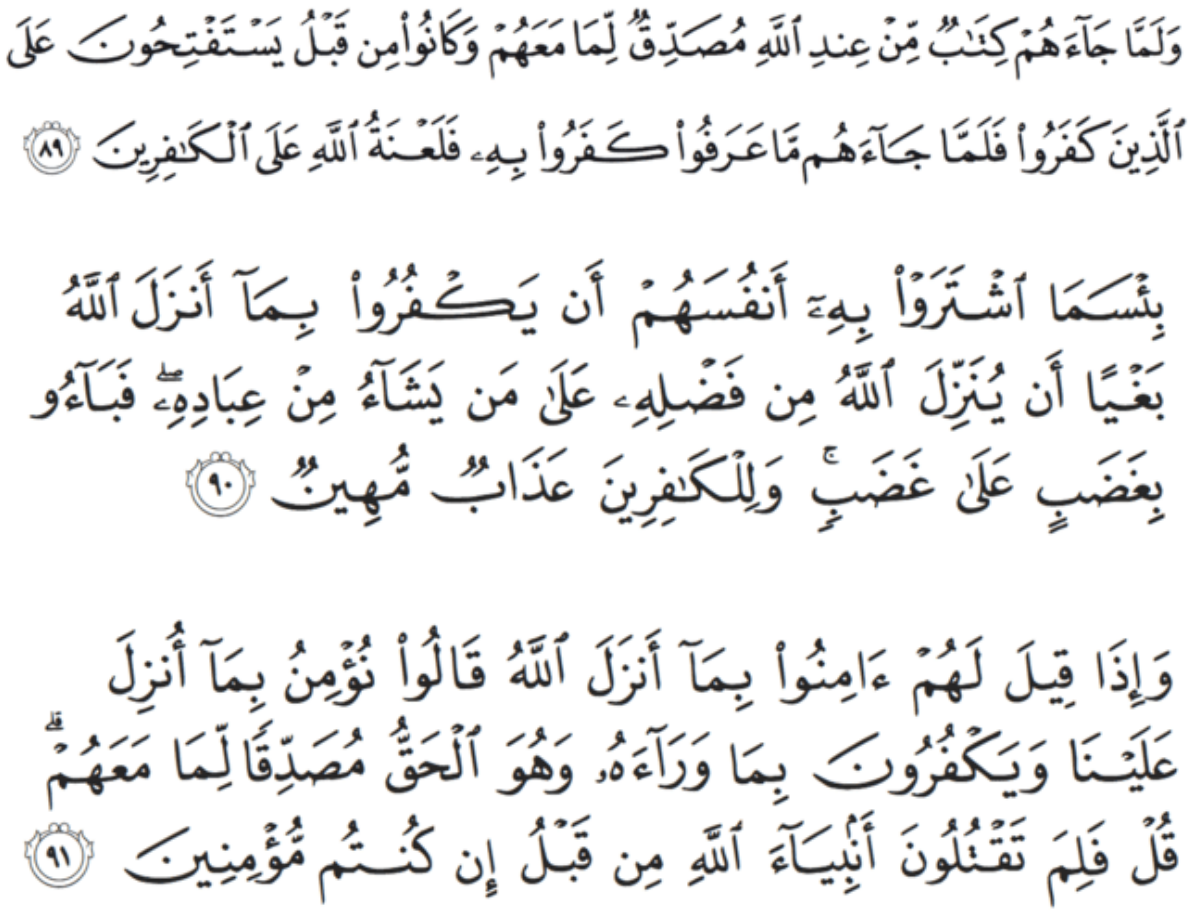
وَلَمَّا جَآءَهُمْ كِتَٰبٌ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ مُصَدِّقٌ لِّمَا مَعَهُمْ وَكَانُوا۟ مِن قَبْلُ يَسْتَفْتِحُونَ عَلَى
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَلَمَّا جَآءَهُم مَّا عَرَفُوا۟ كَفَرُوا۟ بِهِۦ ۚ فَلَعْنَةُ ٱللَّهِ عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٨٩﴾

بِئْسَمَا ٱشْتَرَوْا۟ بِهِۦٓ أَنفُسَهُمْ أَن يَكْفُرُوا۟ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ
بَغْيًا أَن يُنَزِّلَ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۖ فَبَآءُو
بِغَضَبٍ عَلَىٰ غَضَبٍ ۚ وَلِلْكَٰفِرِينَ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿٩٠﴾

وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ ءَامِنُوا۟ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ قَالُوا۟ نُؤْمِنُ بِمَآ أُنزِلَ
عَلَيْنَا وَيَكْفُرُونَ بِمَا وَرَآءَهُۥ وَهُوَ ٱلْحَقُّ مُصَدِّقًا لِّمَا مَعَهُمْ ۗ
قُلْ فَلِمَ تَقْتُلُونَ أَنۢبِيَآءَ ٱللَّهِ مِن قَبْلُ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٩١﴾

« Et quand leur vint un Livre [le Saint Coran] de la part d'Allah confirmant ce qu'ils avaient [la Thora] - alors qu'auparavant ils priaient pour la victoire contre ceux qui mécruent - mais quand leur vint ce qu'ils savaient, ils y mécrurent. Que la malédiction d'Allah soit sur les mécréants.

Quelle misère que ce pour quoi ils se sont vendus ! Ils ont nié ce qu'Allah a révélé, par leur injustice, et ont affirmé qu'Allah ferait descendre Sa grâce sur qui Il veut parmi Ses serviteurs. Ils sont donc retournés, en encourant colère sur colère. Et pour les mécréants, un châtiment avilissant.

Et quand on leur dit : « Croyez à ce qu'Allah a révélé », ils disent : « Nous croyons à ce qui nous a été révélé. » Et ils ne croient pas à ce qui est venu après, alors que c'est la vérité confirmant ce qu'ils avaient déjà. Dis : « Pourquoi donc avez-vous tué auparavant les prophètes d'Allah, si vous êtes croyants ? »

Le Saint Coran a confirmé les enseignements corrects des écritures divines précédentes, la Torah et la Bible, et a corrigé les erreurs qui y ont été introduites par les gens. Ceux qui adhéraient strictement à la Torah, comme Abdullah Bin Salam, qu'Allah l'agrée, avant l'avènement de l'Islam, ont clairement reconnu la véracité du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car ils avaient tous deux été évoqués dans les écritures divines précédentes. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

De plus, comme l'Auteur de toutes les écritures divines n'est autre qu'Allah, l'Exalté, ceux qui adhèrent correctement à la Torah ont clairement reconnu le Saint Coran. Chapitre 5 Al Maidah, versets 82-83 :

« Tu trouveras certes que les plus acharnés à haïr les croyants sont les juifs et ceux qui associent à Allah. Et tu trouveras que les plus attachés aux croyants sont ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens. » C'est parce qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne sont pas orgueilleux. Et lorsqu'ils entendent ce qui a été révélé au Messager, tu vois leurs yeux se remplir de larmes à cause de ce qu'ils ont reconnu de la vérité. Ils disent : « Notre Seigneur, nous avons cru, inscris-nous donc parmi les témoins. »

C'est facile à comprendre, car celui qui se familiarise avec un auteur particulier reconnaît facilement son œuvre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 89 :

« *Et quand un Livre [le Saint Coran] leur vint de la part d'Allah confirmant ce qu'ils avaient [la Torah]… »*

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite comment les gens du Livre L'imploraient de les aider dans leurs batailles et leurs disputes au nom de la révélation divine finale et du Saint Prophète, paix et bénédictions sur lui. Cela a été discuté dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 1, Pages 292-293. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 89 :

« *Et quand un Livre [le Saint Coran] leur vint de la part d'Allah confirmant ce qu'ils avaient [la Thora] – alors qu'auparavant ils priaient pour la victoire contre ceux qui avaient mécru… »*

En fait, c'est cette attitude qui a encouragé les idolâtres vivant à Médine à embrasser l'Islam, car ils étaient constamment menacés par les gens du Livre qui craignaient la venue du dernier Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) et la révélation divine finale et par la façon dont, à travers eux, les gens du Livre vaincraient toutes les autres nations. Par exemple, Yusha, un érudit juif vivant à Médine, déclarait souvent que le temps était proche pour que le dernier Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) soit envoyé au peuple d'Arabie. Il exhortait les gens à croire en ce dernier Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) s'ils vivaient jusqu'à son époque et étaient témoins de son appel. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a proclamé la prophétie, les mêmes personnes que Yusha a exhortées à accepter ce dernier Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) l'ont accepté et sont devenues musulmanes. Mais Yusha lui-même a rejeté le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et l'Islam par envie et par méchanceté. Cet incident a été rapporté dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 1, Page 212. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 89 :

« … *mais [alors] quand ce qu'ils ont reconnu leur est arrivé, ils n'y ont pas cru…* »

Comme mentionné précédemment, les gens du Livre ont clairement reconnu la véracité du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), mais ont rejeté l'Islam par amour pour suivre un code de conduite qu'ils ont fabriqué en faisant des compromis sur les enseignements de leurs écritures divines, afin de pouvoir abuser des bénédictions qui leur avaient été accordées et obtenir des choses de ce monde, comme le statut social,

le leadership et la richesse. En conséquence de leur acte flagrant de mécréance, ils ont été privés de la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 89 :

« …mais quand ce qu'ils savaient leur est arrivé, ils n'y ont pas cru. Que la malédiction d'Allah soit sur les mécréants. »

La malédiction d'Allah, l'Exalté, enlève Sa miséricorde, ce qui à son tour ne mène qu'à des ennuis, du stress et des difficultés dans les deux mondes. Sans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, les bénédictions matérielles qui nous ont été accordées deviendront une source de misère, de stress et de dépression. Cela est tout à fait évident lorsque l'on observe ceux qui désobéissent à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées.

Les musulmans doivent éviter de se comporter de la même manière envers le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , bien qu'ils témoignent verbalement de leur véracité. Ils doivent éviter de suivre les traces des gens du Livre en interprétant ou en ignorant intentionnellement les enseignements islamiques afin de satisfaire leurs désirs en faisant un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées et en obtenant des choses de ce monde, telles que la richesse et le leadership. Comme l'a averti le verset 89, se comporter de la sorte est un acte de mécréance. Par conséquent, celui qui se comporte de la sorte doit craindre d'être privé de sa foi avant de quitter ce monde. Cela peut se produire car la foi est comme une plante qui reste en vie en obtenant de la nourriture et en étant protégée des substances nocives. Tout comme

une plante peut mourir lorsqu'elle est exposée à des substances nocives , la foi d'une personne peut mourir lorsqu'elle est exposée à des caractéristiques nocives, telles que l'ignorance et la mauvaise interprétation intentionnelle des enseignements divins pour un gain mondain.

Celui qui ne se comporte pas de manière correcte, ce qui implique d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), constatera qu'il a vendu la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes pour satisfaire ses désirs passagers et pollués. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 90 :

« *Quelle misère que ce pour quoi ils se sont vendus… »*

Chaque personne doit décider si elle veut se vendre au monde matériel en échange d'une somme dérisoire ou se vendre au plaisir d'Allah, l'Exalté, en échange de la paix de l'esprit et du succès dans les deux mondes. Chapitre 9 At Tawbah, verset 111 :

« En vérité, Allah a acheté aux croyants leurs personnes et leurs biens [en échange] qu'ils auront le Paradis… »

Il faut toujours se rappeler que notre vie et les bienfaits que nous possédons dans ce monde ont été créés et accordés par Allah, le Très-Haut. Comprendre cette réalité nous aidera à faire le bon choix.

Allah, l'Exalté, souligne ensuite une autre raison pour laquelle beaucoup de gens du Livre ont rejeté l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 90 :

« …qu'ils ne croiraient pas à ce qu'Allah a révélé, par leur colère, qu'Allah ferait descendre Sa grâce sur qui Il veut parmi Ses serviteurs… »

Les gens du Livre étaient les descendants du Saint Prophète Isaac, alors que le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, était le descendant du frère du Saint Prophète Isaac, le Saint Prophète Ismaïl, paix et bénédictions sur eux. Comme les gens du Livre, en particulier les Juifs, étaient ancrés dans l'amour de la lignée, qui est l'aspect central de leur foi, ils ne pouvaient ni accepter ni suivre le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, car il était d'une lignée différente. Ils considéraient qu'accepter et suivre quelqu'un qui n'était pas de leur lignée était inférieur à eux, car cela enlèverait la supériorité des enfants d'Israël, quelque chose qu'ils avaient inventé.

Un musulman doit donc éviter cette attitude raciste car elle contredit complètement les enseignements de l'Islam. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que plus une personne obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements divins, plus elle devient supérieure. Mais il est important de noter que comme l'intention et la plupart des actions d'une personne sont cachées, seul Allah, l'Exalté, sait parfaitement qui Lui obéit sincèrement. Par conséquent, il ne faut jamais supposer qu'on est supérieur aux autres, même si l'on s'efforce d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. Malheureusement, de nombreux musulmans ont suivi le chemin des gens du Livre en se comportant comme si l'islam appartenait à leur nation et à leur ethnie. Ils méprisent les autres musulmans de nations et d'origines différentes, pensant qu'ils leur sont inférieurs. L'Islam indique clairement qu'il s'agit d'une attitude ignorante, car aucune chose de ce monde qui sépare les gens les uns des autres, comme l'ethnie, le sexe ou la race, n'a d'influence sur leur statut aux yeux d'Allah, l'Exalté.

De plus, comme les gens du Livre ne pouvaient pas accepter de suivre quelqu'un qui n'était pas de leur lignée, ils ont adopté l'envie envers le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . L'envie est un péché majeur qui doit être évité à tout prix, car l'envieux remet

directement en cause le choix et le décret d'Allah, l'Exalté, qui a attribué une bénédiction spécifique à une autre personne au lieu de la lui donner, dans ce cas-ci, la prophétie. Celui qui défie et critique Allah, l'Exalté, de cette manière ne fera qu'attirer sur lui la colère d'Allah, l'Exalté, car il se comporte comme s'il savait mieux que Lui qui mérite Ses bénédictions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 90 :

« … *afin qu'ils ne croient pas à ce qu'Allah a révélé, par leur odieux outrage, et qu'Allah fasse descendre Sa grâce sur qui Il veut parmi Ses serviteurs. Ils s'en retournèrent donc, courroux sur courroux. Et pour les mécréants, un châtiment avilissant.* »

Leur envie les empêchait d'accepter et de soutenir la vérité qui leur était évidente. L'envie déforme la compréhension des gens car elle les encourage à se comporter d'une manière qui les empêche d'obtenir la paix de l'esprit et le succès, comme par exemple en s'efforçant de retirer une bénédiction accordée à une autre personne. Dans ce cas, les gens du Livre auraient pu faire partie de la plus grande génération qui ait jamais existé en acceptant et en soutenant l'Islam, mais leur envie les a empêchés d'obtenir ce rang élevé, un rang qui était bien plus élevé que la supériorité qu'ils avaient obtenue en interprétant mal leurs écritures divines.

Un musulman ne doit jamais commettre l'erreur de croire que son rang social diminuera s'il soutient les autres dans ce qui est bien. L'histoire est pleine d'exemples de personnes qu'Allah, l'Exalté, a élevées en rang dans les deux mondes, lorsqu'elles ont soutenu les autres dans ce qui était bien, même si cela signifiait que les autres personnes gagnaient la vedette. Par exemple,

Omar ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, aurait pu facilement devenir le premier calife de l'islam, mais il a fait ce qu'il fallait en nommant Abu Bakkar Siddique, qu'Allah l'agrée. Cela a été discuté dans les hadiths trouvés dans Sahih Bukhari numéros 3667 et 3668. En conséquence, Omar, qu'Allah l'agrée, est entré dans l'histoire comme l'un des plus grands partisans de l'islam et restera toujours dans les mémoires comme un leader de l'humanité. Cela signifie que son rang n'a augmenté que lorsqu'il a soutenu les autres dans ce qui était bien, il n'a pas diminué. C'est la vérité que les gens du livre n'ont pas compris.

En outre, la colère d'Allah, le Très-Haut, contre eux fut si sévère parce qu'ils rejetèrent la vérité de l'Islam tout en reconnaissant clairement sa véracité, car le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) avaient été évoqués dans leurs écritures divines. De plus, lorsque de nombreux savants parmi les gens du Livre ont mécru en l'Islam, ils se sont efforcés de dissuader les autres d'accepter l'Islam, notamment leurs disciples ignorants. En raison de leur envie du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et de leur amour pour l'usage abusif des bénédictions qui leur avaient été accordées, ils ont entraîné d'innombrables personnes dans l'égarement. Celui qui se comporte de cette manière a donc encouru la colère d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 90 :

« … *afin qu'ils ne croient pas à ce qu'Allah a révélé, par leur odieux outrage, et qu'Allah fasse descendre Sa grâce sur qui Il veut parmi Ses serviteurs. Ils s'en retournèrent donc, courroux sur courroux. Et pour les mécréants, un châtiment avilissant.* »

D’une manière générale, ce verset indique également le statut le plus élevé qu’une personne puisse atteindre, à savoir le service d’Allah, l’Exalté. Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a été à de nombreuses reprises désigné dans le Saint Coran et dans ses hadiths comme le serviteur d’Allah, l’Exalté, avant même que sa prophétie ne soit mentionnée. Par conséquent, celui qui désire la plus haute position dans les deux mondes doit s’efforcer d’adopter un véritable service d’Allah, l’Exalté. Un véritable serviteur d’Allah, l’Exalté, place toujours la volonté d’Allah, l’Exalté, au-dessus de ses désirs et accepte le fait que tout ce qui lui a été accordé, y compris sa propre vie, appartient uniquement à Allah, l’Exalté, et doit donc être utilisé de manière à Lui plaire. Le serviteur d’Allah, l’Exalté, ne recherche ni ne désire son propre plaisir. Il ne recherche que le plaisir de son Maître, Allah, l’Exalté. Celui qui se comporte de cette manière utilisera les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Chapitre 2 Al Baqarah, verset 90 :

« … *afin qu’ils ne croient pas à ce qu’Allah a révélé, par leur odieux outrage, et qu’Allah fasse descendre Sa grâce sur qui Il veut parmi Ses serviteurs. Ils s’en retournèrent donc, courroux sur courroux. Et pour les mécréants, un châtiment avilissant.* »

Allah, l’Exalté, critique ensuite l’attitude des gens du Livre qui ont rejeté le Saint Coran tout en reconnaissant sa véracité et ont prétendu qu’ils ne croyaient qu’en ce qui leur a été révélé, la Torah et la Bible. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 91 :

« *Et quand on leur dit [aux gens du Livre] : « Croyez à ce qu'Allah a révélé [le Saint Coran] », ils disent : « Nous croyons [seulement] à ce qui nous a été révélé. » Et ils ne croient pas à ce qui est venu après, alors que c'est la vérité confirmant ce qu'ils avaient [la Torah et la Bible]… »*

Mais leur prétention de ne croire qu'en leurs écritures divines était également fausse, car ils les ont intentionnellement mal interprétées et modifiées pour le bien du gain mondain, comme la richesse et le leadership. Même lorsque Allah, l'Exalté, leur a envoyé des Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, afin de corriger les erreurs qu'ils avaient introduites dans leurs écritures divines, ils en ont nié certains et en ont tué d'autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 87 :

« … Or, chaque fois qu'un messager vous est venu avec ce que vos âmes n'avaient pas désiré, n'est-ce pas là ce que vous avez fait ? Vous avez renié un groupe, et tué un autre groupe. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 91 :

« Et quand on leur dit : « Croyez à ce qu'Allah a révélé », ils disent : « Nous croyons à ce qui nous a été révélé ». Et ils ne croient pas à ce qui est venu après, alors que c'est la vérité qui confirme ce qu'ils avaient déjà. Dis : «

Pourquoi donc avez-vous tué auparavant les prophètes d'Allah, si vous êtes croyants ? »

Les gens du Livre vivant à Médine à l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ont seulement tenté de le tuer et n'ont jamais réellement tué un Saint Prophète (paix et bénédictions sur eux), mais comme ils ont ouvertement approuvé les actions de leurs ancêtres , qui ont tué des Saints Prophètes (paix et bénédictions sur eux), ils ont été regroupés avec eux par Allah, l'Exalté.

Cela montre l'importance de ne pas suivre aveuglément les autres, car on sera considéré comme quelqu'un dont on approuve et imite l'attitude et le comportement. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4031. Par conséquent, si les musulmans adoptent l'attitude des gens du Livre qui n'ont pas sincèrement agi selon les enseignements divins, alors ils pourraient bien se retrouver avec eux dans l'au-delà.

Enfin, la fin du verset 91 indique également l'importance de soutenir sa déclaration verbale de foi par des actes vertueux. Les gens du Livre ont prétendu être croyants mais n'ont pas réussi à soutenir leur déclaration par des actes d'obéissance. Les musulmans doivent éviter ce comportement et plutôt soutenir leur déclaration verbale de foi par l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Sinon, de la même manière que les déclarations verbales

des gens du Livre selon lesquelles ils possèdent la foi ont été rejetées par Allah, l'Exalté, de même les déclarations verbales des musulmans qui prétendent croire en l'Islam seront rejetées par Lui s'ils ne parviennent pas à soutenir leurs déclarations par des actes d'obéissance.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 92-93

۞ وَلَقَدْ جَآءَكُم مُّوسَىٰ بِٱلْبَيِّنَٰتِ ثُمَّ ٱتَّخَذْتُمُ ٱلْعِجْلَ مِنۢ بَعْدِهِۦ وَأَنتُمْ ظَٰلِمُونَ ﴿٩٢﴾

وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَكُمْ وَرَفَعْنَا فَوْقَكُمُ ٱلطُّورَ خُذُوا۟ مَآ ءَاتَيْنَٰكُم بِقُوَّةٍ وَٱسْمَعُوا۟ ۖ قَالُوا۟ سَمِعْنَا وَعَصَيْنَا وَأُشْرِبُوا۟ فِى قُلُوبِهِمُ ٱلْعِجْلَ بِكُفْرِهِمْ ۚ قُلْ بِئْسَمَا يَأْمُرُكُم بِهِۦٓ إِيمَٰنُكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٩٣﴾

« Moïse vous avait certes apporté des preuves évidentes. Puis, après cela, vous avez pris le veau, alors que vous étiez des pécheurs.

Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre [enfants d'Israël] alliance et avons élevé sur vous le mont, [en disant] : « Prenez ce que Nous vous avons donné avec fermeté et écoutez. » Ils dirent : « Nous entendons et désobéissons. » Et leurs cœurs s'attachèrent [à l'amour du] Veau à cause de leur mécréance. Dis : « Quelle misère que ce que vous ordonne votre foi, si vous êtes croyants ! »

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite aux gens du Livre vivant à Médine à l'époque du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et par extension à la nation musulmane, la désobéissance des enfants d'Israël lorsqu'ils adorèrent un statut d'or malgré le fait qu'ils avaient physiquement été témoins de nombreuses preuves accordées au Saint Prophète Moïse (saw), comme son bâton transformé en serpent et la destruction miraculeuse de Pharaon et de son armée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 92 :

« Moïse vous avait certes apporté des preuves évidentes. Puis, après cela, vous avez pris le veau, alors que vous étiez des injustes. »

Les preuves les plus claires et les plus intemporelles de notre époque sont le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Il faut les apprendre et les mettre en pratique afin de renforcer sa foi, ce qui à son tour nous protégera de la désobéissance à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui nous ont été accordées. Mais si un musulman adopte l'ignorance comme voie, il sera alors plus susceptible de suivre les traces des enfants d'Israël qui ont choisi de satisfaire leurs désirs plutôt que d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. Cela ne mène qu'à des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah]

dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 92 :

« Moïse vous avait certes apporté des preuves évidentes. Puis, après cela, vous avez pris le veau, alors que vous étiez des injustes. »

Ils se comportèrent de cette manière, car le veau d'or représentait une vie où ils étaient libres de satisfaire tous leurs désirs mondains, car le veau d'or n'était pas en mesure de leur donner un code de conduite à respecter qui modérait leurs désirs. Alors que les enseignements apportés par le Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui, leur ont donné un code de conduite plus élevé auquel adhérer qui modérait leurs désirs et leur comportement. Les musulmans doivent éviter ce comportement en ignorant les enseignements de l'Islam qui contredisent leurs désirs et en suivant ceux qui conviennent à leurs désirs. Cette attitude de sélection sélective est celle qu'ont adoptée les enfants d'Israël et elle a conduit à leur punition dans les deux mondes car celui qui se comporte de cette manière ne fait qu'adorer ses propres désirs. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 23 :

« As-tu vu celui qui a pris pour dieu son [propre] désir… »

Le musulman doit accepter les enseignements de l'islam même s'ils défient ses désirs, car ces enseignements sont les meilleurs pour lui, même s'il ne parvient pas à comprendre les sagesses qui les sous-tendent. Il doit accepter et suivre ces enseignements tout comme il accepte et suit les conseils de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même lorsqu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite l'engagement ferme qu'Il a pris envers les enfants d'Israël de Lui obéir sincèrement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 93 :

« *Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre alliance [celle des enfants d'Israël] et avons élevé sur vous la montagne… »*

Il est important de noter que la montagne n'a pas été élevée au-dessus d'eux pour les forcer à accepter la foi, car ils avaient déjà accepté la foi auparavant. La foi ne peut jamais être imposée à quiconque, car elle est une question de cœur spirituel. Le corps d'une personne peut être contraint à faire quelque chose, mais il n'est pas possible de forcer le cœur spirituel de quelqu'un à accepter quelque chose par la force. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« Il n'y aura aucune contrainte dans [l'acceptation de] la religion… »

La montagne fut élevée au-dessus d'eux afin de renforcer leur foi en étant témoins d'un autre miracle et cela leur rappela le sérieux de soutenir concrètement leur déclaration verbale de foi par des actes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 93 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement et avons élevé sur vous le mont, [en disant] : « Prenez ce que Nous vous avons donné avec détermination… » »

Le fait de prendre avec détermination indique l'importance de s'efforcer d'apprendre et d'agir selon les enseignements divins afin de plaire à Allah, l'Exalté. Cela n'est pas possible si l'on abandonne les enseignements divins ou si l'on les récite dans une langue qu'on ne comprend pas. La détermination ne signifie pas la perfection car Allah, l'Exalté, n'a jamais exigé la perfection des gens. Il leur ordonne de s'efforcer d'apprendre et d'agir selon les enseignements divins afin qu'ils utilisent les bénédictions qu'Il leur a accordées d'une manière qui Lui plaise, ce qui conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et chaque fois que l'on commet un péché, la détermination implique de s'en repentir sincèrement. Le repentir sincère implique de ressentir du remords, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à toute autre personne qui a été lésée, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes, de promettre de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens. Chapitre 41 Fussilat, verset 6 :

« … Avance donc droit vers Lui et implore Son pardon… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 93 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement et avons élevé sur vous le mont, [en disant] : « Prenez ce que Nous vous avons donné avec détermination… » »

La détermination consiste également à rester ferme sur les enseignements divins et à éviter toute autre source de connaissance religieuse, même si elle conduit à de bonnes actions. Il faut donc adhérer strictement au Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et éviter toute autre source de connaissance religieuse, car plus on agit selon d'autres principes, moins on agit selon ces deux sources de guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint

Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 93 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement et avons élevé sur vous le mont, [en disant] : « Acceptez ce que Nous vous avons donné avec détermination ***et écoutez****… » »*

L'écoute indique l'importance de ne pas se comporter comme celui qui entend quelque chose d'une oreille mais dont les paroles passent par l'autre oreille sans affecter son comportement de quelque façon que ce soit. L'écoute est plus élevée que l'audition, car écouter implique d'écouter attentivement ce qui a été dit, de réfléchir aux paroles entendues et de s'efforcer d'appliquer ces enseignements dans son caractère. Le simple fait d'entendre des paroles sans cette réflexion ou cette mise en pratique n'a que très peu de valeur, que ce soit dans les domaines religieux ou mondains. Les musulmans doivent donc éviter de se comporter comme si écouter un cours islamique était suffisant. Ils doivent plutôt s'efforcer d'écouter attentivement, de réfléchir à ce qui a été discuté et de s'efforcer d'appliquer ses enseignements dans leur comportement et leur conduite envers Allah, l'Exalté, et les gens. Mais c'est quelque chose que les enfants d'Israël comprenaient mais ne pouvaient pas faire car cela remettait directement en cause leurs désirs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 93 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement et avons élevé sur vous le mont, [en disant] : « Acceptez ce que Nous vous avons donné avec fermeté et écoutez. » Ils dirent [au contraire] : « Nous entendons et désobéissons. »… »

Il est peu probable que les enfants d'Israël aient réellement prononcé ces mots et le verset décrit la voix de leur cœur spirituel et de leurs actions plutôt que de leur langue. Cela signifie qu'ils ont verbalement prétendu obéir à Allah, l'Exalté, mais leurs actions ont clairement montré qu'ils Lui ont désobéi malgré le fait qu'ils aient entendu et appris les enseignements divins. Les musulmans doivent donc éviter cette attitude consistant à prétendre verbalement avoir foi en Allah, l'Exalté, tout en omettant de soutenir leur déclaration par des actes. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes pratiques d'obéissance. Tout comme une plante mourra si elle est privée de nourriture, comme de l'eau, de même la foi d'un musulman peut bien mourir s'il ne parvient pas à nourrir sa déclaration verbale de foi par des actes physiques d'obéissance. Celui qui se comporte de cette manière ne fait que suivre les traces des enfants d'Israël. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 93 :

« …Ils dirent [au lieu de cela] : « Nous entendons et nous désobéissons. »… »

En outre, l'obéissance pratique est une preuve nécessaire pour obtenir la paix de l'esprit dans ce monde et le succès dans l'au-delà. L'obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Les enfants d'Israël ne pouvant accepter de vivre selon un code de conduite divin qui modérait leurs désirs, leurs cœurs spirituels s'endurcirent complètement envers l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 93 :

« … Et leur cœur s'attacha [à l'adoration du] veau à cause de leur incrédulité… »

Allah, l'Exalté, critique ensuite cette attitude, où l'on prétend verbalement croire en Allah, l'Exalté, mais on ne parvient pas à soutenir cette croyance par des actes physiques d'obéissance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 93 :

« Dis : « Quelle misère que ce que vous ordonne votre foi, si vous êtes croyants ! » »

Ce dernier commentaire fut adressé par la bouche du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) aux gens du Livre vivant à Médine, alors qu'ils suivaient les traces de leurs ancêtres, les enfants d'Israël. Ils prétendaient avoir foi en Allah, l'Exalté, mais ne parvenaient pas à appuyer leur affirmation par des actes physiques lorsqu'ils rejetaient le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), bien qu'ils reconnaissent leur véracité, comme ils l'avaient tous deux été mentionnés dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…”

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Les musulmans doivent donc éviter de suivre les traces des gens du Livre et des enfants d'Israël en ne soutenant pas leur déclaration verbale de foi en Allah, l'Exalté, par des actes physiques d'obéissance. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui soit agréable, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Sinon, ils recevront les mêmes critiques que les enfants d'Israël et les gens du Livre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 93 :

« Dis : « Quelle misère que ce que vous ordonne votre foi, si vous êtes croyants ! » »

Il n'est pas nécessaire d'être un érudit pour comprendre que celui qui reçoit cette critique et ne se repent pas n'obtiendra pas la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 94-96

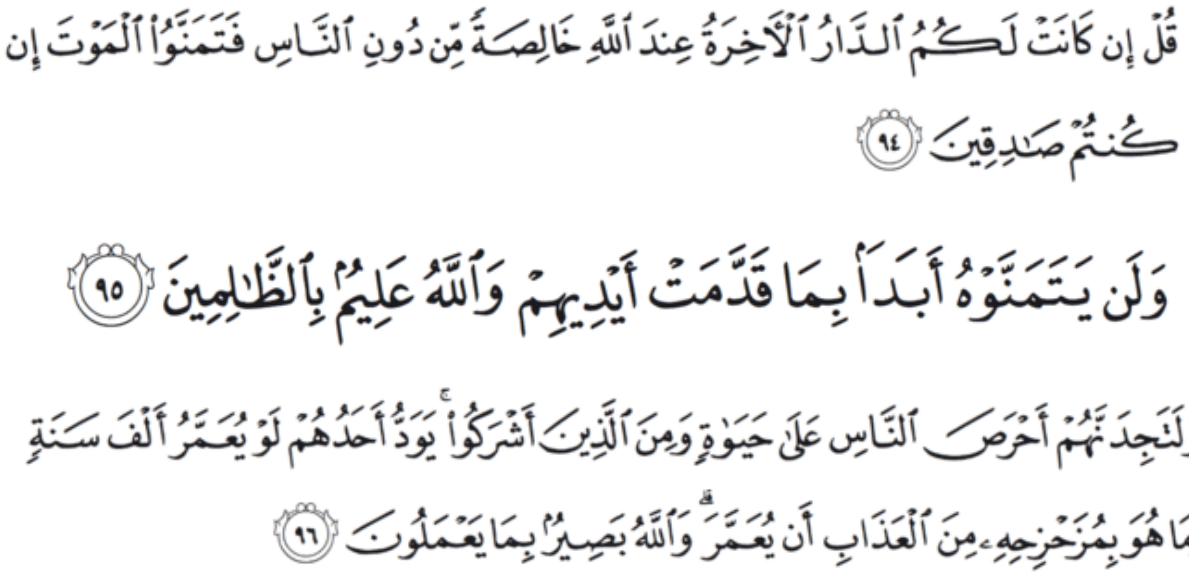
قُلْ إِن كَانَتْ لَكُمُ ٱلدَّارُ ٱلْآخِرَةُ عِندَ ٱللَّهِ خَالِصَةً مِّن دُونِ ٱلنَّاسِ فَتَمَنَّوُا۟ ٱلْمَوْتَ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٩٤﴾

وَلَن يَتَمَنَّوْهُ أَبَدًۢا بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيهِمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٩٥﴾

وَلَتَجِدَنَّهُمْ أَحْرَصَ ٱلنَّاسِ عَلَىٰ حَيَوٰةٍ ۛ وَمِنَ ٱلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ ۚ يَوَدُّ أَحَدُهُمْ لَوْ يُعَمَّرُ أَلْفَ سَنَةٍ ۖ وَمَا هُوَ بِمُزَحْزِحِهِۦ مِنَ ٱلْعَذَابِ أَن يُعَمَّرَ ۗ وَٱللَّهُ بَصِيرٌۢ بِمَا يَعْمَلُونَ ﴿٩٦﴾

« Dis : « Si la demeure future auprès d'Allah est réservée à vous [gens du Livre] et à l'exclusion des [autres] gens, alors souhaitez la mort, si vous êtes véridiques. »

Mais ils ne le souhaiteront jamais, à cause de ce que leurs mains ont accompli. Et Allah connaît bien les injustes.

Et tu trouveras qu'ils sont les plus avides de vie, plus que ceux qui attribuent des associateurs. L'un d'eux voudrait vivre mille ans, mais cela ne l'épargnerait en rien du châtiment qu'on lui accorde la vie. Et Allah voit bien ce qu'ils font.

Les gens du Livre prétendaient que, puisqu'ils étaient les favoris d'Allah, le Très-Haut, ils étaient assurés du salut dans l'au-delà, quels que soient leur comportement et leurs actions. Chapitre 5 Al Maidah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés… »

Leur attitude erronée les a conduits à adopter des vœux pieux à l'égard d'Allah, l'Exalté. Il faut comprendre que les vœux pieux sont toujours liés à la désobéissance persistante à Allah, l'Exalté, alors que le véritable espoir en la miséricorde d'Allah, l'Exalté, est toujours lié à Son obéissance, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette différence a été discutée dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Il faut donc éviter les vœux pieux car ils n'ont aucune valeur en Islam et ne conduisent qu'à l'égarement. En fait, celui qui adopte des vœux pieux à l'égard d'Allah, l'Exalté, comme les gens du Livre, n'adoptera qu'une attitude hautement irrespectueuse envers Allah, l'Exalté. Prétendre qu'ils ont la garantie du salut simplement en raison de leur lignée signifierait que la miséricorde divine est basée sur le racisme. Cela signifierait qu'Allah, l'Exalté, traiterait le bienfaiteur de la même manière que le malfaiteur, ce qui contredit complètement la vérité et Sa justice. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou ceux qui commettent le mal, pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, et que Nous les rendrons égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Malheureusement, cette attitude de rêverie a été adoptée par de nombreux musulmans qui font la même affirmation que les gens du Livre. Ils croient qu'en tant qu'ils appartiennent à la nation du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ils sont assurés du salut. C'est une attitude hautement stupide et irrespectueuse à adopter car elle contredit clairement les enseignements de l'Islam. Il faut placer un véritable espoir dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, en s'efforçant de Lui obéir sincèrement, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et en se repentant sincèrement chaque fois qu'ils commettent un péché. Le repentir sincère implique de ressentir du remords, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à toute autre personne qui a été lésée, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, de promettre de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens. Celui qui se comporte de cette manière mérite de placer son espoir dans la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté.

Le rang d'une personne aux yeux d'Allah, l'Exalté, n'est lié qu'à la sincérité avec laquelle elle Lui obéit. Il n'est lié à aucun facteur mondain, tel que le sexe, l'ethnie, la lignée ou la richesse. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

Croire le contraire ne ferait qu'encourager à adopter le même vœu pieux que celui adopté par les gens du Livre.

Allah, l'Exalté, défie ensuite les gens du Livre et leur attitude égarée. Chapitre 2 Al Baqarah 94 :

« Dis : « Si la demeure future auprès d'Allah est réservée à vous [gens du Livre] et à l'exclusion des autres, alors souhaitez la mort, si vous êtes véridiques. »

Ce défi sera accepté sans difficulté par celui qui croit sincèrement qu'il est assuré d'obtenir le salut dans l'au-delà, quels que soient son comportement et ses actes. Pourquoi voudrait-on rester dans ce monde rempli de difficultés, d'épreuves, de maladies et de stress, alors qu'on peut obtenir le Paradis en souhaitant la mort ou en se suicidant ? Même si le suicide est considéré comme un péché dans leur croyance, cela ne les empêchera pas d'accéder au Paradis car ils sont déjà assurés du salut selon leur croyance. Pourtant, la vérité est qu'ils sont pleinement conscients de la vérité malgré le fait qu'ils affirment verbalement ce qui est faux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 95 :

« *Mais ils ne le souhaiteront jamais, à cause de ce que leurs mains ont accompli. Et Allah connaît bien les injustes.* »

Ils savent très bien qu'ils n'échapperont pas aux conséquences de leurs actes dans l'au-delà et ne souhaiteront donc jamais la mort. Mais peu importe à quel point ils souhaitent rester dans ce monde, ils y feront toujours face à des conséquences, même si ces conséquences ne leur sont pas évidentes, comme les bénédictions matérielles qu'ils obtiennent en désobéissant à Allah, l'Exalté, devenant une source de misère et de stress. Et ce qui suivra dans l'au-delà sera encore pire s'ils ne se repentent pas. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Ils ne peuvent échapper aux conséquences de leurs actes, même si cela ne leur est pas évident, car rien n'échappe à la connaissance d'Allah, l'Exalté, et rien ne peut échapper à Son autorité et à Son pouvoir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 95 :

« *…Et Allah connaît les injustes.* »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 94-95 :

« Dis : « Si la demeure future auprès d'Allah est réservée à vous [gens du Livre] et non aux autres, alors souhaitez la mort, si vous êtes véridiques. » Mais ils ne la souhaiteront jamais, à cause de ce que leurs mains ont accompli. Et Allah connaît bien les injustes. »

On peut se demander pourquoi les gens du Livre n'ont pas demandé aux Compagnons (qu'Allah les agrée) de souhaiter la mort s'ils croyaient être sur le droit chemin. Tout d'abord, un musulman ne sait pas s'il mourra avec sa foi ou non. Comme il existe un danger de mourir sans foi, un musulman ne doit pas demander la mort et doit plutôt renforcer sa foi par l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), puis d'espérer que lorsqu'ils mourront finalement, Allah, l'Exalté, protégera leur foi afin qu'ils obtiennent le salut dans l'au-delà. Deuxièmement, même si un musulman meurt avec sa foi, il existe toujours une chance qu'il entre d'abord en Enfer avant d'être admis au Paradis, en guise de punition pour ses péchés. Même un instant en Enfer est insupportable, c'est pourquoi un musulman ne doit pas souhaiter la mort, car il se peut qu'il n'ait pas suffisamment obéi à Allah, l'Exalté, pour obtenir le Paradis sans entrer en Enfer au préalable. En général, les gens du Livre, en revanche, n'étaient pas gênés par ces deux points, car ils prétendaient avoir la garantie du salut dans l'au-delà en raison de leur lignée. Et ceux qui prétendaient qu'ils

n’entreraient en Enfer que pour quelques jours n’avaient pas la peur de l’Enfer que l’Islam enseigne aux musulmans. On a enseigné aux musulmans qu’entrer en Enfer pour un moment est insupportable, alors que les gens du Livre croient que l’Enfer ne sera pour eux qu’une petite nuisance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 80 :

« Et ils disent : « Le Feu ne nous touchera jamais, sauf pendant quelques jours déterminés. »… »

Par conséquent, s'ils disaient la vérité, ils auraient accepté ce défi et souhaité verbalement la mort, mais comme ils ne l'ont pas fait, cela a révélé leur fausse croyance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 95 :

« *…Et Allah connaît les injustes. »*

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite l'amour extrême que les gens du Livre possèdent pour la vie présente. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 96 :

« *Et tu trouveras qu’ils sont les plus avides de vie, plus encore que ceux qui attribuent des associés à Allah. L’un d’eux aimerait bien vivre mille ans… »*

Cette attitude est encore plus évidente à notre époque, car les seules choses que les gens du Livre souhaitent et désirent sont des choses mondaines, comme la richesse, un travail, le mariage et une carrière. Comme ils croient que le salut dans l'au-delà leur est déjà garanti, ils se concentrent uniquement sur l'acquisition et la jouissance des choses de ce monde. Même si l'Islam n'interdit pas l'acquisition et la jouissance des choses licites de ce monde avec modération, il enseigne néanmoins aux hommes que leur but n'est pas de profiter des choses de ce monde, mais plutôt de se préparer concrètement à leur rencontre avec Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, un Jour où leur salut n'est pas garanti. Cette préparation concrète implique d'utiliser les bénédictions de ce monde qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Le musulman doit donc éviter d'adopter l'attitude des gens du Livre dont le seul but est d'acquérir et de profiter des biens de ce monde. Le monde étant temporaire et imparfait, peu importe ce que l'on obtient et dont on profite, cela ne mènera qu'à un stress et à des difficultés à long terme pour eux, car leur attitude ne fera que leur faire oublier Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Cette réalité est alors mentionnée par Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 96 :

« *Et tu trouveras qu'ils sont les plus avides de vie, plus encore que ceux qui attribuent des associés à Allah. L'un d'eux souhaiterait vivre mille ans, mais cela ne l'éloignerait pas le moins du monde du châtiment qu'on lui accorde la vie… »*

Peu importe le nombre d'années qui lui sont accordées dans ce monde, une personne devra retourner vers Allah, le Très-Haut, pour son jugement final. Comme ce voyage final et cette responsabilité sont inévitables, il est logique de s'y préparer de manière pratique, car leur longue vie ou les luxes dont ils jouissent dans ce monde ne détourneront pas leur inévitable responsabilité au Jour du Jugement. Cette préparation pratique implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Tout comme un étudiant sage se prépare pratiquement à son inévitable examen, le musulman sage se préparera à son inévitable jugement, même s'il lui est accordé une longue vie dans ce monde. Il faut se rappeler que leur longue vie dans ce monde ou les désirs mondains dont ils jouissent ne les aideront pas à se sentir mieux

s'ils finissent en Enfer, car l'Enfer a la caractéristique de dépouiller une personne de ses bons souvenirs d'une manière qui lui donne l'impression de n'avoir jamais rien vécu de bon de toute son existence. Ceci a été averti dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, verset 4321.

De plus, l'homme doit comprendre que, quel que soit le nombre d'années qui lui sont accordées dans ce monde, sa vie passera à la vitesse de l'éclair. C'est un fait que personne, quelle que soit sa foi, ne peut nier. Chapitre 10 Yunus, verset 45 :

« Et le jour où Il les rassemblera, ce sera comme s'ils n'étaient restés [dans le monde] qu'une heure du jour… »

Par conséquent, cela n'a aucun sens de profiter d'un moment de plaisir dans ce monde si cela conduit à des difficultés à long terme et à une punition dans l'au-delà.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 96 :

« *Et tu trouveras qu'ils sont les plus avides de vie, plus encore que ceux qui attribuent des associés à Allah. L'un d'eux souhaiterait vivre mille ans, mais*

cela ne l'éloignerait pas le moins du monde du châtiment qu'on lui accorde la vie… »

En général, ce verset critique aussi l'espoir d'une longue vie dans ce monde. Les faux espoirs d'une longue vie encouragent l'individu à retarder l'accomplissement de bonnes actions, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, car il croit avoir suffisamment de temps pour accomplir de bonnes actions. Les faux espoirs d'une longue vie encouragent également l'individu à retarder le repentir sincère de ses péchés et l'amélioration de son comportement envers Allah, l'Exalté, et les gens, car il croit avoir suffisamment de temps pour changer sa conduite et ses actions. Enfin, les faux espoirs d'une longue vie encouragent l'individu à accumuler et à profiter des choses de ce monde afin de rendre son long séjour dans ce monde confortable. D'un autre côté, croire que sa vie passera en un éclair l'encourage à accomplir de bonnes actions, à se repentir sincèrement de ses péchés, à améliorer son comportement envers Allah, l'Exalté, et les gens et l'encourage à se contenter de ses nécessités et besoins de base dans ce monde. Cela amènera l'individu à se concentrer sur la préparation de son jugement final dans l'au-delà, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Le musulman doit éviter l'avidité et l'amour de la vie présente en comprenant que, comparée à l'au-delà, la vie dans ce monde sera toujours temporaire, petite et imparfaite. Or, la félicité de l'au-delà est éternelle, inimaginablement immense et parfaite à tous égards. Par conséquent, il doit utiliser correctement les bénédictions de ce monde qui lui ont été accordées afin d'obtenir la félicité éternelle et parfaite de l'au-delà, une félicité qui s'obtient en s'efforçant d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté.

De plus, le musulman doit s'efforcer d'avancer le plus de bien possible dans l'au-delà, ce qui ne peut se faire qu'en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Cela lui permettra de se concentrer sur la réalisation du bien qu'il a projeté dans l'au-delà au lieu de se concentrer sur sa vie présente. Chapitre 59 Al Hashr, verset 18 :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah. Et que chaque âme réfléchisse à ce qu'elle a préparé pour demain. Et craignez Allah. Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

Mais si l'on adopte l'attitude des gens du Livre, on n'enverra rien de bon en avant et on se concentrera donc uniquement sur sa vie terrestre.

En conclusion, les deux voies ont été clairement établies par Allah, l'Exalté. La voie de la compréhension selon laquelle la paix de l'esprit dans ce monde

et le salut dans l'au-delà s'obtiennent par Son obéissance sincère et non par des vœux pieux . Et la voie de l'égarement où l'on croit pouvoir se comporter comme on le souhaite tout en obtenant la paix de l'esprit et le salut dans les deux mondes. Il appartient désormais aux gens de décider quelle voie ils choisissent, car Allah, l'Exalté, les observe et les tiendra sans aucun doute responsables de leurs choix et de leurs actes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 96 :

« …Et Allah voit parfaitement ce qu'ils font. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 97-99

قُلْ مَن كَانَ عَدُوًّا لِّجِبْرِيلَ فَإِنَّهُۥ نَزَّلَهُۥ عَلَىٰ قَلْبِكَ بِإِذْنِ ٱللَّهِ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ
وَهُدًى وَبُشْرَىٰ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿٩٧﴾

مَن كَانَ عَدُوًّا لِّلَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَرُسُلِهِۦ وَجِبْرِيلَ وَمِيكَىٰلَ فَإِنَّ ٱللَّهَ عَدُوٌّ لِّلْكَٰفِرِينَ
﴿٩٨﴾

وَلَقَدْ أَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ءَايَٰتٍۭ بَيِّنَٰتٍ وَمَا يَكْفُرُ بِهَآ إِلَّا ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٩٩﴾

« Dis : « Quiconque est un ennemi de Gabriel, c'est lui qui l'a fait descendre [le Saint Coran] sur ton cœur, par la permission d'Allah, confirmant ce qui était avant lui [la Torah et la Bible] et comme guide et bonne annonce pour les croyants. »

Quiconque est ennemi d'Allah, de Ses anges, de Ses messagers, de Gabriel et de Michaël, alors Allah est certainement ennemi des mécréants.

Et Nous t'avons certes révélé des versets qui sont des preuves évidentes, et personne ne les nierait, sauf les pervers.

Tout comme les non-musulmans de la Mecque, les gens du Livre inventaient des excuses bidons pour justifier leur rejet de l'islam. L'une de ces excuses bidons est mentionnée dans ces versets. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 97 :

« Dis : « Quiconque est un ennemi de Gabriel, c'est lui qui l'a fait descendre [le Saint Coran] sur ton cœur , [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], par la permission d'Allah, confirmant ce qui était avant lui [la Torah et la Bible]… »

Le Saint Coran est descendu sur le cœur spirituel du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela indique que le but du Saint Coran est de purifier le cœur spirituel des gens, et non pas seulement de corriger leur mentalité. On ne peut purifier son cœur spirituel qu'en adoptant les bonnes caractéristiques mentionnées dans le Saint Coran, telles que la générosité, la patience et la gratitude, et en évitant les mauvaises caractéristiques qui y sont mentionnées, telles que l'envie, l'avidité et l'impatience. Celui qui adopte un cœur spirituel purifié obtiendra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« …Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Et chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne, mais seulement à celui qui viendra à Allah avec un cœur sain. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 97 :

« Dis : « Quiconque est un ennemi de Gabriel, c'est lui qui l'a fait descendre [le Saint Coran] sur ton cœur, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], par la permission d'Allah, confirmant ce qui était avant lui [la Torah et la Bible]… »

Le Saint Coran a confirmé les enseignements corrects des écritures divines précédentes et a corrigé les erreurs qui y ont été introduites par les gens. Comme l'Auteur de toutes les écritures divines est Allah, l'Exalté, les savants parmi les gens du Livre ont clairement reconnu l'origine du Saint Coran, comme une personne qui connaît un auteur particulier reconnaît son œuvre. Mais la simple reconnaissance de l'origine du Saint Coran ne suffit pas pour en tirer la guidance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 97 :

« … confirmant ce qui était avant elle [la Torah et la Bible] et servant de guide et de bonne nouvelle pour les croyants. »

Seuls ceux qui croient véritablement au Saint Coran en tireront la bonne direction, car eux seuls l'apprendront et agiront sincèrement en conséquence. Cela leur permettra d'utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, ce qui les mènera à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Cela montre l'importance de soutenir sa déclaration verbale de foi par des actes, car les paroles sans actes ne conduisent pas à la bonne direction. Une carte vers une destination sûre n'est utile que si on l'utilise concrètement. Le simple fait de posséder une carte ne conduit pas à sa destination sûre. De même, le simple fait de croire au Saint Coran et d'en posséder un exemplaire chez soi ne conduit pas à la bonne direction dans toutes les situations, seul le fait de l'apprendre et d'agir en conséquence le permet. Lorsque l'on apprend et agit en fonction du Saint Coran, il nous guidera dans toutes les situations afin que nous obtenions la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Dans les moments de facilité, il nous apprendra à montrer notre gratitude envers Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire. Dans les moments difficiles, le Saint Coran nous montrera comment rester patients, ce qui implique d'éviter de se plaindre verbalement ou concrètement et de rester ferme sur l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, tout en croyant qu'Il ne choisit que ce qui est le mieux pour Ses serviteurs. Comme indiqué dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7500, cela conduit à la récompense et au succès dans chaque situation.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 97 :

« *Dis : « Quiconque est un ennemi de Gabriel, c'est celui-là même qui l'a fait descendre [le Saint Coran] sur ton cœur, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], par la permission d'Allah… » »*

Les gens du Livre prétendaient que l'archange Gabriel, paix et salut sur lui, avait fait descendre le Coran sur le Saint Prophète Muhammad, paix et salut sur lui, et qu'ils ne l'accepteraient pas, car ils prétendaient que c'était Gabriel, paix et salut sur lui, qui descendrait sur leurs ancêtres, les enfants d'Israël, avec le châtiment d'Allah, l'Exalté. Ils prétendaient que si l'archange Mikaël, paix et salut sur lui, faisait descendre le Coran, ils l'accepteraient. Cela a été discuté dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 1, Pages 304-305. C'était une raison stupide pour rejeter le Coran car les anges, tous, ne font que ce qu'Allah, l'Exalté, leur ordonne de faire. Chapitre 66 At Tahrim, verset 6 :

« … les anges, durs et sévères ; ils ne désobéissent pas à Allah dans ce qu'Il leur commande, mais font ce qu'on leur commande. »

En réalité, ceux qui critiquaient l'archange Gabriel, que la paix soit sur lui, critiquaient en réalité Allah, l'Exalté, comme Lui seul l'ordonne aux Anges. En fait, celui qui critique un serviteur dévoué et obéissant d'Allah, l'Exalté, qu'il s'agisse des Anges ou des Saints Prophètes, que la paix soit sur eux,

critique Allah, l'Exalté. C'est la raison pour laquelle Allah, l'Exalté, déclare qu'Il est l'ennemi de quiconque critique Ses serviteurs sincères. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 98 :

« Quiconque est ennemi d'Allah, de Ses anges, de Ses messagers, de Gabriel et de Michaël, alors Allah est certainement l'ennemi des mécréants. »

De plus, ce verset indique que le rejet et l'hostilité envers l'un des serviteurs d'Allah, l'Exalté, comme les anges ou les saints prophètes, que la paix soit sur eux, équivaut à les rejeter et à les haïr tous. Il s'agit là d'une attaque subtile contre les gens du Livre qui prétendaient croire en certains saints prophètes, que la paix soit sur eux, mais en rejetaient d'autres. Allah, l'Exalté, déclare clairement que cette attitude est une mécréance manifeste.

Ce verset nous avertit également que critiquer les serviteurs proches d'Allah, l'Exalté, est un acte de mécréance et doit donc être évité à tout moment. Cela peut souvent se produire lorsque l'on critique le Saint Coran ou les traditions du Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, car elles contredisent nos désirs. Cette critique n'a pas nécessairement besoin d'être verbale. On peut critiquer les enseignements de l'Islam de manière pratique en les ignorant lorsqu'on en a connaissance.

Les critiques des gens du livre n'étant pas constructives, Allah, le Très-Haut, les a rejetées. D'une manière générale, cela indique également l'importance d'ignorer les critiques non constructives des autres concernant les bonnes manières matérielles et religieuses. Une personne ne doit jamais prendre personnellement les critiques non constructives et au contraire continuer son chemin. Un musulman doit au contraire accepter toute critique constructive dans les domaines matériels et religieux tant qu'elle ne contredit pas les enseignements de l'islam, car accepter les critiques constructives est nécessaire pour améliorer son comportement envers Allah, le Très-Haut, et les gens. Une personne doit comparer les critiques des gens aux enseignements de l'islam et les accepter si elles coïncident avec les enseignements de l'islam ou les ignorer si elles ne coïncident pas.

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite comment les gens du Livre ont clairement reconnu la véracité du Saint Coran, car celui-ci et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ont été évoqués dans les écritures divines précédentes. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…”

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 99 :

« *Nous t'avons certes révélé des preuves évidentes . Et seuls les pervers les nient. »*

Comme l'indique ce verset, ce n'est qu'en abordant le Saint Coran avec un esprit ouvert qu'on reconnaîtra sa nature incomparable en ce qui concerne ses conseils globaux, sa guidance, son caractère intemporel et sa capacité à être appliqué par quiconque, quelle que soit son origine et sa génération, quel que soit son niveau de connaissance. Les expressions du Saint Coran sont incomparables et ses significations sont expliquées de manière simple. Ses mots et ses versets sont extrêmement éloquents et aucun autre livre ne peut le surpasser. Le Saint Coran mentionne en détail l'histoire des nations précédentes, même si le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'était pas instruit en histoire. Il ordonne tout bien et interdit tout mal, ceux qui affectent un individu et ceux qui affectent la société entière, afin que la justice, la sécurité et la paix se répandent dans chaque foyer et communauté. Le Saint Coran évite les exagérations, les mensonges ou toute fausseté, contrairement à la poésie, aux histoires et aux fables. Tous les versets sont bénéfiques et peuvent être appliqués pratiquement à la vie de chacun. Même lorsque la même histoire est répétée dans le Saint Coran, différentes leçons importantes sont mises en évidence. Contrairement à tous les autres livres, le Saint Coran n'ennuie pas l'homme lorsqu'il est étudié à

plusieurs reprises. Le Saint Coran fournit des promesses et des avertissements et les soutient par des preuves indéniables et claires. Lorsque le Saint Coran aborde un sujet qui peut sembler abstrait, comme l'adoption de la patience, il fournit toujours une manière simple et pratique de le mettre en œuvre dans sa vie. Il encourage les gens à accomplir le but de leur création, qui consiste à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, garantissant ainsi qu'ils obtiennent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Il rend le droit chemin évident et attrayant pour celui qui désire la paix de l'esprit et le véritable succès dans les deux mondes. La connaissance du Saint Coran est intemporelle car elle peut être appliquée à toutes les sociétés et à toutes les époques. C'est un remède à toutes les difficultés émotionnelles, économiques et physiques lorsqu'il est compris et appliqué correctement. Il fournit la solution à tous les problèmes auxquels un individu ou une société entière peut être confronté. Il suffit d'observer l'histoire et de voir comment les sociétés qui ont mis en pratique les enseignements du Saint Coran ont bénéficié de ses enseignements universels et intemporels. Des siècles ont passé et pourtant aucune lettre du Saint Coran n'a été modifiée, car Allah, le Très-Haut, a promis de le préserver. Aucun autre livre dans l'histoire ne possède cette qualité. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« C'est Nous qui avons fait descendre le message [le Coran], et Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a décrit les problèmes fondamentaux rencontrés au sein d'une communauté et a détaillé le remède pratique à chacun d'eux. En corrigeant les problèmes fondamentaux, les innombrables problèmes secondaires qui en découlent seront automatiquement corrigés. C'est ainsi

que le Saint Coran a abordé toutes les choses dont une personne et une société ont besoin pour réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« …Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose… »

C'est le plus grand miracle intemporel qu'Allah, l'Exalté, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais seuls ceux qui recherchent et agissent selon la vérité en bénéficieront, tandis que ceux qui recherchent leurs désirs et en choisissent les éléments ne connaîtront que des pertes dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »

Mais quand on adopte l'attitude des gens du Livre, on trouve des excuses boiteuses pour justifier son rejet du Saint Coran. On se comporte de cette manière simplement parce que le Saint Coran nous fournit un code de conduite plus élevé qui modère notre comportement. Mais comme ils désirent laisser libre cours à leurs désirs en faisant un mauvais usage des

bienfaits qui leur ont été accordés, ils rejettent le Saint Coran par des excuses boiteuses. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 99 :

« *Nous t'avons certes révélé des preuves évidentes. Et seuls les pervers les nieraient. »*

Le musulman doit donc éviter de se comporter de cette manière, même s'il affirme verbalement croire au Saint Coran. Il doit étudier et agir selon le Saint Coran afin qu'il renforce sa foi en Allah, l'Exalté, et sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela lui permettra de rester déterminé à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui apportera à son tour la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais si l'on suit les traces des gens du Livre en rejetant pratiquement le Saint Coran, alors on fera un mauvais usage des bénédictions qui nous ont été accordées, ce qui entraînera des difficultés dans les deux mondes, même

s’il nous arrive d’avoir des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 100

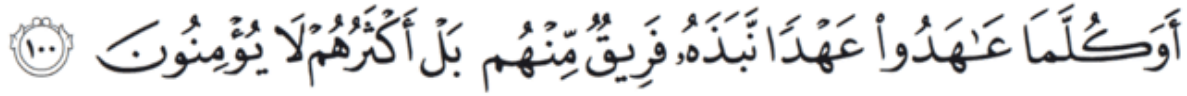

« N'est-il pas vrai que chaque fois qu'ils [les gens du Livre] prenaient un engagement, un groupe d'entre eux le rompait ? Mais, en réalité, la plupart d'entre eux ne croient pas. »

Allah, l’Exalté, a critiqué les gens du Livre, qui prétendaient être des croyants sincères en Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 100 :

« N’est-il pas vrai que chaque fois qu’ils [les gens du Livre] prenaient une alliance, un groupe d’entre eux la rejetait ?… »

Beaucoup de gens du Livre, comme leurs ancêtres, les enfants d’Israël, étaient doués pour affirmer verbalement leur foi en Allah, l’Exalté, mais ne parvenaient pas à la soutenir par des actes. Au contraire, ils interprétaient et modifiaient intentionnellement les enseignements divins afin de pouvoir satisfaire leurs désirs mondains et obtenir des choses matérielles, telles que la richesse et le leadership, par la corruption et la corruption. Chapitre 9 At Tawbah, verset 34 :

« Ô vous qui croyez ! En vérité, beaucoup de savants et de moines dévorent injustement les biens des gens et les détournent du chemin d’Allah… »

Ils n’ont pas tenu leur promesse d’obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut. Par exemple, ils ont délibérément rejeté l’Islam bien qu’ils en aient reconnu la véracité, car le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et le Saint Coran ont été mentionnés dans leurs écritures divines. Chapitre 7 Al A'raf, versets 155-157 :

« Moïse choisit parmi son peuple soixante-dix hommes pour Notre nomination. Et quand le tremblement de terre les saisit, il dit : « Seigneur, si Tu avais voulu, Tu les aurais fait périr avant moi, ainsi que moi. Nous ferais-Tu périr pour ce qu'ont fait les insensés d'entre nous ? Ce n'est là qu'une épreuve par laquelle Tu égares qui Tu veux et Tu guides qui Tu veux. Tu es notre Protecteur. Pardonne-nous donc et fais-nous miséricorde. Et Tu es le meilleur des pardonneurs. Et décrète pour nous ce qui est bien ici-bas et ce qui est bien dans l'au-delà. Certes, nous revenons à Toi. » [Allah] dit : « Mon châtiment, J'en frappe qui Je veux, mais Ma miséricorde embrasse toute chose. » Je le décrète donc [surtout] pour ceux qui Me craignent, acquittent la zakat et croient à Nos signes. Ceux qui suivent le Messager, le prophète illettré, qu'ils trouvent écrit dans ce qu'ils ont de la Thora et de l'Évangile, qui leur ordonne le convenable, leur interdit le blâmable, leur rend licite le convenable, leur interdit le blâmable et les libère de leur fardeau et des chaînes qui pesaient sur eux. Ceux-là donc qui ont cru en lui, l'ont honoré, l'ont soutenu et ont suivi la lumière qui a été descendue avec lui, ceux-là seront les heureux.

Et chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 100 :

« N'est-il pas vrai que chaque fois qu'ils [les gens du Livre] prenaient une alliance, un groupe d'entre eux la rompait ? ... »

Ce verset montre également que tous les gens du Livre et les enfants d'Israël ne se comportaient pas de cette manière. Beaucoup d'entre eux obéissaient sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements divins. Cela montre l'importance de ne pas juger un groupe entier en fonction des actions de certains de ses membres, car cela conduit souvent à la discrimination, comme le racisme.

De plus, les musulmans doivent éviter d'imiter les gens du Livre en ne respectant pas leur promesse d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en tout temps, car celui qui imite un peuple est considéré comme faisant partie d'eux. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4031. Les musulmans doivent éviter de mal interpréter intentionnellement et de sélectionner les enseignements islamiques à suivre

et ceux à ignorer, car cela conduit à une mauvaise utilisation des bénédictions qui leur ont été accordées, ce qui à son tour conduit à des problèmes et à du stress dans les deux mondes, même si l'on prétend croire sincèrement en Allah, l'Exalté. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

En fait, le verset principal dont il est question ici indique clairement que celui qui ne tient pas sa promesse d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), court le risque de perdre sa foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 100 :

« N'est-il pas vrai que chaque fois qu'ils [les gens du Livre] prenaient un engagement, un groupe d'entre eux le rompait ? Mais, en réalité, la plupart d'entre eux ne croient pas. »

En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance. De la même manière qu'une plante mourra si elle ne reçoit

pas de nourriture, comme de l'eau, de même la foi d'un musulman peut s'éteindre s'il ne la nourrit pas par des actes d'obéissance. Par conséquent, il faut soutenir sa déclaration verbale et sa promesse d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, par des actes, en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées afin qu'il trouve la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 100 :

« N'est-il pas vrai que chaque fois qu'ils [les gens du Livre] prenaient un engagement, un groupe d'entre eux le rompait ? Mais, en réalité, la plupart d'entre eux ne croient pas. »

Ce verset indique également que la cause profonde de l'échec de l'accomplissement de la promesse d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, est la faiblesse de la foi. Lorsque la foi en Allah, l'Exalté, et sa responsabilité au Jour du Jugement sont faibles, il y a plus de chances que l'on fasse un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, manquant ainsi à sa promesse d'obéir à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaît. Les musulmans doivent donc

éviter la faiblesse de la foi en apprenant et en agissant selon les connaissances islamiques. Cela conduira à une foi forte, qui à son tour encouragera l'individu à se préparer pratiquement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela garantira que l'individu remplira sa promesse d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 101-103

وَلَمَّا جَآءَهُمْ رَسُولٌ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ مُصَدِّقٌ لِّمَا مَعَهُمْ نَبَذَ فَرِيقٌ مِّنَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟
ٱلْكِتَٰبَ كِتَٰبَ ٱللَّهِ وَرَآءَ ظُهُورِهِمْ كَأَنَّهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٠١﴾

وَٱتَّبَعُوا۟ مَا تَتْلُوا۟ ٱلشَّيَٰطِينُ عَلَىٰ مُلْكِ سُلَيْمَٰنَ ۖ وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَٰنُ وَلَٰكِنَّ
ٱلشَّيَٰطِينَ كَفَرُوا۟ يُعَلِّمُونَ ٱلنَّاسَ ٱلسِّحْرَ ۚ وَمَآ أُنزِلَ عَلَى ٱلْمَلَكَيْنِ بِبَابِلَ هَٰرُوتَ
وَمَٰرُوتَ ۚ وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّىٰ يَقُولَآ إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ ۖ فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا
مَا يُفَرِّقُونَ بِهِۦ بَيْنَ ٱلْمَرْءِ وَزَوْجِهِۦ ۚ وَمَا هُم بِضَآرِّينَ بِهِۦ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ ٱللَّهِ
وَيَتَعَلَّمُونَ مَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ ۚ وَلَقَدْ عَلِمُوا۟ لَمَنِ ٱشْتَرَىٰهُ مَا لَهُۥ فِى ٱلْءَاخِرَةِ
مِنْ خَلَٰقٍ ۚ وَلَبِئْسَ مَا شَرَوْا۟ بِهِۦٓ أَنفُسَهُمْ ۚ لَوْ كَانُوا۟ يَعْلَمُونَ ﴿١٠٢﴾

وَلَوْ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ وَٱتَّقَوْا۟ لَمَثُوبَةٌ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ خَيْرٌ ۖ لَّوْ كَانُوا۟ يَعْلَمُونَ ﴿١٠٣﴾

« Et lorsqu'un messager d'Allah leur vint confirmant ce qu'ils avaient, un groupe de ceux à qui le Livre avait été donné jeta le Livre d'Allah [la Torah] derrière leur dos comme s'ils ne savaient pas [ce qu'il contenait].

Et ils suivirent ce que les diables avaient récité sous le règne de Salomon. Et ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils n'enseignent à personne que s'ils disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas. » Et ils apprennent d'eux ce par quoi ils séparent un homme de sa femme. Mais ils ne nuisent à personne par cela, si ce n'est avec la permission d'Allah. Et ils

apprennent ce qui leur nuit et ne leur profite pas. Mais ils savaient en vérité que quiconque l'acquiert n'aura aucune part dans l'au-delà. Et quelle misère que ce pour quoi ils se sont vendus, s'ils savaient.

Et s'ils [les gens du Livre] avaient cru et craint Allah, alors la récompense d'Allah aurait été [de loin] meilleure, si seulement ils savaient.

Le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ont confirmé les enseignements corrects des écritures divines antérieures, la Torah et la Bible, et ont corrigé les erreurs qui y ont été introduites par des gens corrompus. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 101 :

« Et lorsqu'un messager d'Allah leur vint confirmant ce qu'ils avaient… »

Comme l'Auteur de toutes les écritures divines est Allah, l'Exalté, les savants parmi les gens du Livre ont clairement reconnu les origines du Saint Coran. Une personne qui connaît un auteur particulier reconnaît facilement son œuvre. En outre, ils ont clairement reconnu la véracité de l'Islam car le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ont été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Malgré leur reconnaissance et leur compréhension de la vérité, de nombreux savants parmi les gens du Livre rejetèrent l'Islam par peur de perdre leur leadership et les choses qui l'accompagnent, comme la richesse, et ils craignaient d'être contraints de vivre selon un code de conduite selon lequel ils devraient contrôler leurs désirs matériels. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 101 :

« Et lorsqu'un messager d'Allah leur vint confirmant ce qu'ils avaient, un groupe de ceux à qui le Livre avait été donné jeta le Livre d'Allah [c'est-à-dire la Torah] derrière leur dos comme s'ils ne savaient pas [ce qu'il contenait]. »

Ce verset montre clairement que la connaissance sans les actions n'a aucune valeur. Cela s'applique aussi bien aux questions religieuses qu'aux questions mondaines. De la même manière qu'un employé, tel qu'un chirurgien, ne sera pas payé tant qu'il n'aura pas actualisé la connaissance qu'il possède, un musulman ne bénéficiera pas de la connaissance islamique qu'il possède tant qu'il n'aura pas sincèrement agi en conséquence. La connaissance en elle-même ne conduit pas au salut, tout comme une carte en elle-même ne conduit pas une personne à la destination souhaitée tant qu'elle n'a pas été mise en pratique.

De plus, le verset 101 indique clairement que tous les gens du Livre et les enfants d'Israël ne se comportaient pas de cette manière. Beaucoup d'entre

eux obéissaient sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements divins. Cela montre l'importance de ne pas juger un groupe entier en fonction des actions de certains de ses membres, car cela conduit souvent à la discrimination, comme le racisme.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 101 :

« Et lorsqu'un messager d'Allah leur vint confirmant ce qu'ils avaient, un groupe de ceux à qui le Livre avait été donné jeta le Livre d'Allah [c'est-à-dire la Torah] derrière leur dos comme s'ils ne savaient pas [ce qu'il contenait]. »

Les musulmans doivent éviter de se comporter de cette manière à l'égard des enseignements islamiques. Cela peut facilement se produire lorsque l'on choisit les enseignements islamiques à suivre et ceux à ignorer en fonction de ses désirs. Celui qui se comporte de cette manière ne doit pas se laisser tromper en pensant qu'il croit sincèrement en Allah, l'Exalté, alors qu'en fait il ne fait qu'adorer ses propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

L’islam n’est pas un manteau que l’on peut enfiler et retirer à sa guise. C’est plutôt un mode de vie qui doit être mis en pratique dans toutes les situations auxquelles on est confronté et avec chaque bénédiction qui nous a été accordée, même si cela contredit nos désirs. Un musulman doit accepter et agir selon les enseignements de l’islam, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils de son médecin malgré le fait qu’on lui a prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict qui contredisent ses désirs. De la même manière qu’un patient qui ignore les conseils de son médecin finira par avoir une mauvaise santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui ignore les enseignements de l’islam. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De la même manière qu’un patient qui accepte et agit selon les conseils de son médecin obtiendra une bonne santé mentale et physique, de même la personne qui obéit sincèrement à Allah, l’Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le décrivent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui), même si ses désirs sont contredits, en bénéficiera. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Bien que les gens du Livre prétendent être des croyants sincères en la Torah, ils ignoraient ses enseignements qui contredisaient leurs désirs et se consacraient plutôt à d'autres connaissances mauvaises et trompeuses, telles que la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

« Et ils suivirent [à la place] ce que les démons avaient récité sous le règne de Salomon… »

Les musulmans doivent donc éviter tout autre type de connaissance religieuse et s'en tenir strictement au Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), même si les actions recommandées par d'autres sources de connaissance religieuse sont de bonnes actions. Il est vrai que plus on agit en se basant sur des sources alternatives de connaissance religieuse, même si cela conduit à de bonnes actions, moins on agit en se basant sur les deux sources de la guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ce qui conduit à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti que toute chose qui ne s'appuie pas sur les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606.

Pour justifier leurs propres péchés, de nombreux savants parmi les gens du Livre ont introduit des erreurs dans les écritures divines précédentes qui décrivaient les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) d'une manière mensongère et irrespectueuse. Ces erreurs ont été corrigées par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

« …Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les démons qui ont mécru… »

Les musulmans doivent éviter de regarder ceux qui leur semblent pires que eux pour justifier leurs propres mauvaises actions et paroles. Cette attitude peut aider quelqu'un à se sentir mieux, mais elle ne l'aidera pas dans ce monde ou dans l'au-delà. En d'autres termes, si un juge de ce monde n'excuse pas un criminel parce qu'il est pire que lui dans ce monde, Allah, l'Exalté, n'excusera pas non plus un malfaiteur, même s'il est pire qu'eux. Chaque personne sera tenue à un seul critère, le critère fixé par l'Islam, qui est expliqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Par conséquent, il faut éviter cette attitude négative qui induit la paresse, et se comparer plutôt au critère de l'Islam afin d'évaluer les changements positifs de caractère qu'il lui faut opérer.

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite comment beaucoup d'entre les enfants d'Israël ont abandonné leurs écritures divines et ont plutôt recherché la

science dont ils ont abusé pour le gain profane. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

« … mais les diables ont mécru, enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie] ». Et [pourtant] ils apprennent d'eux ce par quoi ils provoquent la séparation entre un homme et sa femme… »

Comme la connaissance accordée aux deux anges et la magie noire enseignée par les diables ont été séparées, il est clair que les deux anges ne sont pas venus enseigner aux gens la magie noire. Ils ont plutôt reçu une connaissance qui contrecarrait la magie noire ou un autre type de connaissance divine. Il est difficile de croire que les anges enseignent quelque chose de mal aux gens. La structure du verset suggère que les diables ont enseigné aux gens la magie noire à partir des connaissances qu'ils possédaient et ont intentionnellement mal interprété la connaissance donnée aux deux anges afin de tromper davantage les gens par l'utilisation de la magie noire. L'interprétation intentionnellement erronée de la connaissance divine est ce contre quoi les deux anges ont mis en garde les gens au verset 102. Cela est facile à comprendre, car la connaissance conçue pour un bon but peut être utilisée à mauvais escient si elle est possédée par la mauvaise personne. Par exemple, la science a été révélée à l'humanité afin de lui être utile, comme la découverte et la fabrication de médicaments qui guérissent les maladies. Mais cette même connaissance scientifique entre de mauvaises mains peut être utilisée à des fins malveillantes, comme la production d'armes. La connaissance divine est la même. Entre de bonnes mains, il peut être utilisé pour le bien des gens dans

les deux mondes, mais entre de mauvaises mains, il peut être utilisé à des fins mauvaises. C'est l'une des interprétations du verset suivant. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »

Le Saint Coran est bénéfique dans les deux mondes lorsqu'il est bien compris et appliqué correctement. En revanche, il peut conduire à des pertes dans les deux mondes si on l'interprète intentionnellement à mauvais escient pour obtenir un gain matériel.

Cette discussion est encore renforcée par le fait que de nombreuses personnes, même de nos jours, se comportent de cette manière. Leur magie noire consiste souvent en de bonnes connaissances divines déformées hors de leur contexte et combinées à des connaissances diaboliques. Deuxièmement, les deux anges n'ont pu discuter du concept de magie noire avec les gens que pour leur montrer la différence entre celle-ci et les miracles des Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, comme le miracle du Saint Prophète Soliman, que la paix soit sur lui, lorsqu'il lui a été donné la capacité de contrôler des créatures surnaturelles. Cela ne signifie pas qu'ils ont enseigné la magie noire, mais seulement qu'ils ont souligné ce que c'était, avertissant ainsi les gens de l'éviter car c'était de la mécréance. Cela a toujours été une forme d'enseignement acceptable. Ces deux points sont soutenus par le verset principal en question, car il n'indique pas que les deux anges ont enseigné la magie noire aux gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

« … mais les diables ont mécru, enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent rien à personne, à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie] ». Et [pourtant] ils apprennent d'eux ce par quoi ils provoquent la séparation entre un homme et sa femme. Mais ils ne font de mal à personne par cela, sauf avec la permission d'Allah… »

La fin de ce verset fait ressortir une réalité puissante et limpide. Rien dans cet univers ne se produit sans la volonté d'Allah, l'Exalté, qu'il s'agisse d'une grande chose, comme le lever du soleil, ou d'une petite chose, comme le battement d'une feuille dans le vent. Celui qui croit en cette vérité comprendra donc que la création entière ne peut lui donner quelque chose sans la volonté d'Allah, l'Exalté, et qu'elle ne peut lui prendre quelque chose sans la permission d'Allah, l'Exalté. Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2516. Chapitre 35 Fatir, verset 2 :

« Tout ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, nul ne peut le refuser ; et tout ce qu'Il refuse, nul ne peut le restituer par la suite. Et Il est le Puissant, le Sage. »

Comprendre et accepter ce fait empêchera l'individu de craindre la création et le mal qui existe dans le monde, comme la magie noire. Si un mal les touche, ils comprendront qu'Allah, l'Exalté, a permis qu'il se produise en raison de sagesses qui ne leur sont peut-être pas apparentes, comme le fait d'obtenir une récompense incalculable en affrontant la difficulté avec patience. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté. S'ils sont protégés du mal, cela ne vient que par la volonté d'Allah, l'Exalté, et ils montrent donc de la gratitude envers Allah, l'Exalté. La gratitude implique de s'assurer que son intention est toujours de plaire à Allah, l'Exalté. Un signe de cela est qu'ils n'espèrent ni n'attendent aucune gratitude de la part des gens. La gratitude implique également de dire ce qui est bien ou de rester silencieux. Enfin, la gratitude implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui se comporte de cette manière ne deviendra jamais paranoïaque face au mal potentiel qui peut l'affecter, ce qui le protégera à son tour des escrocs qui prétendent résoudre les problèmes spirituels et matériels des gens moyennant des frais.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

« … Mais les diables ont mécru, enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils n'enseignent à personne que s'ils disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas. » Et ils apprennent d'eux ce par quoi ils provoquent la séparation entre un homme et sa femme. Mais ils ne nuisent à personne par cela, si ce n'est avec la permission d'Allah. Et ils apprennent ce qui leur nuit

et ne leur profite pas. Mais ils savaient en vérité que quiconque l'achèterait n'aurait aucune part dans l'au-delà. Et quelle misère que ce pour quoi ils se sont vendus, s'ils savaient. »

Ce verset montre clairement que pratiquer quoi que ce soit associé à la magie noire est de la mécréance. Ce n'est pas seulement un péché majeur. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance et protégée des caractéristiques et des actions toxiques. De la même manière qu'une plante peut mourir si elle ne reçoit pas de nourriture, comme de l'eau, et n'est pas protégée des substances nocives, la foi d'une personne peut mourir lorsqu'elle n'accomplit pas d'actes d'obéissance et si elle persiste dans certains péchés, comme la pratique de la magie noire. Celui qui se comporte de cette manière ne fait que vendre sa tranquillité d'esprit et son succès dans les deux mondes contre des ennuis et une punition dans les deux mondes. Celui qui s'associe à la magie noire sera donc perdant dans les deux mondes, même si sa perte dans ce monde ne lui est pas évidente, car la punition de ce monde est souvent subtile. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

« … *Et misérable est ce pour quoi ils se sont vendus, si seulement ils savaient. »*

Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a classé la pratique de la magie noire parmi les péchés destructeurs. Cela signifie que si l'on ne se repent pas sincèrement, cela peut nous conduire à l'enfer. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2766. La pratique de la magie noire est également un péché majeur

mortel car celui qui la pratique croit qu'elle peut changer le décret d'Allah, l'Exalté. Cela signifie qu'elle peut rivaliser et défier le pouvoir infini d'Allah, l'Exalté, ce qui est clairement de l'incrédulité. Par conséquent, les musulmans doivent éviter ce péché majeur mortel à tout prix.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

« … Mais les diables ont mécru, enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils n'enseignent à personne que s'ils disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas. » Et ils apprennent d'eux ce par quoi ils provoquent la séparation entre un homme et sa femme. Mais ils ne nuisent à personne par cela, si ce n'est avec la permission d'Allah. Et ils apprennent ce qui leur nuit et ne leur profite pas. Mais ils savaient en vérité que quiconque l'achèterait n'aurait aucune part dans l'au-delà. Et quelle misère que ce pour quoi ils se sont vendus, s'ils savaient. »

D'une manière générale, ce verset indique clairement que celui qui interprète délibérément la science divine pour le gain mondain n'obtiendra que des ennuis et du stress dans les deux mondes. Les choses matérielles qu'il obtient par cette attitude deviendront pour lui une source de stress et de misère dans les deux mondes, car il a oublié l'obéissance à Allah, l'Exalté. Et ce qui vient dans l'au-delà est bien pire, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe ceux qui font des compromis sur les enseignements de l'Islam au nom du gain matériel.

La dernière partie du verset 102 montre clairement que l'ignorance est une cause fondamentale de la commission de péchés majeurs, qui peuvent conduire à la souffrance et à la misère dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

« … Et misérable est ce pour quoi ils se sont vendus, si seulement ils savaient. »

Il faut donc éviter l'ignorance, car l'acquisition du savoir islamique est un devoir pour tout musulman selon le hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 224. Il faut acquérir et mettre en pratique le savoir islamique afin de reconnaître facilement les péchés et les traits négatifs et donc de les éviter. Celui qui adopte l'ignorance comme voie commettra facilement des péchés et adoptera des traits négatifs, car il n'en sera pas conscient et ne sera pas conscient de leur gravité.

Allah, l’Exalté, nous indique clairement que nous devons éviter de mal interpréter intentionnellement la connaissance divine pour le gain mondain afin d’obtenir la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Comme l’indique ce verset, nous devons soutenir notre déclaration verbale de croyance par des actes, ce qui implique une obéissance sincère à Allah, l’Exalté, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées d’une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 103 :

« Et s’ils avaient cru et craint Allah, la récompense d’Allah aurait été bien meilleure, pourvu qu’ils savaient. »

Il faut adopter cette attitude même si elle contredit ses désirs, car elle est la meilleure pour lui dans les deux mondes. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict qui contredit ses désirs. C'est seulement grâce à cette attitude positive qu'une personne atteindra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 103 :

« Et s'ils avaient cru et craint Allah, la récompense d'Allah aurait été bien meilleure, pourvu qu'ils savaient. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 104

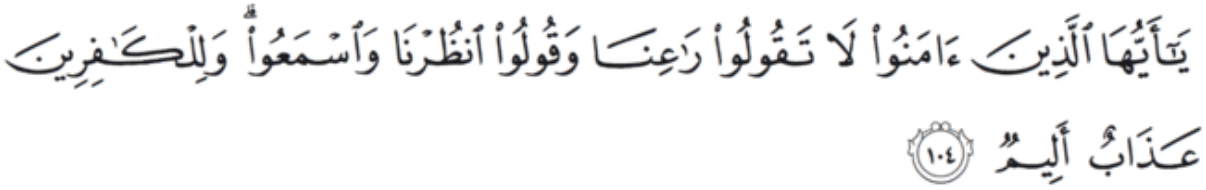
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَقُولُواْ رَٰعِنَا وَقُولُواْ ٱنظُرْنَا وَٱسْمَعُواْۗ وَلِلْكَٰفِرِينَ
عَذَابٌ أَلِيمٌ ١٠٤

« Ô vous qui croyez ! Ne dites pas au Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) : « Rāʿinā », mais dites : « Unẓurnā » et écoutez. Et pour les mécréants, un châtiment douloureux. »

Quand Allah, l’Exalté, fait une annonce aux croyants dans le Saint Coran, Il la lie à des actes d’obéissance pratique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 104 :

« *Ô vous qui croyez, ne dites pas… »*

Ceci montre l'importance de concrétiser sa déclaration verbale de foi en Allah, l'Exalté, par des actes. Ces actes sont la preuve dont on a besoin pour obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ne pas mettre en pratique sa déclaration de foi verbale est aussi inutile que de rendre une copie d’examen vierge à son professeur en prétendant que, comme la connaissance est dans son esprit, il n’a pas besoin de démontrer sa connaissance par des actes en répondant aux questions de l’examen. De la même manière que cet étudiant sera recalé par son professeur, de même le musulman qui ne parvient pas à étayer sa déclaration de foi verbale par des actes sera recalé. Même si Allah, le Très-Haut, est pleinement conscient de la force de la foi de quelqu’un, Il a néanmoins ordonné aux gens de prouver leur déclaration de foi verbale par des actes.

De plus, celui qui ne parvient pas à actualiser sa foi doit craindre de la perdre. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance. De la même manière qu'une plante qui ne reçoit pas de nourriture, comme de l'eau, mourra, de même la foi de celui qui ne parvient pas à la nourrir par des actes d'obéissance risque de mourir. C'est la plus grande perte.

Beaucoup de gens du Livre ne pouvaient pas insulter ouvertement le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et lui faire du mal, par peur des conséquences. Ils ont donc élaboré des plans détournés pour insulter et lui faire du mal en secret. Par exemple, ils ont adopté un caractère à double face en prétendant verbalement adhérer au traité de paix qu'ils ont conclu avec le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , mais ils ont incité les ennemis de l'Islam contre le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Un autre plan détourné, qui est mentionné dans le verset principal dont nous parlons, consiste à prononcer délibérément de manière incorrecte certains mots qui les transformaient ensuite en insultes lorsqu'ils s'adressaient au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Chapitre 2 Al Baqarah, verset 104 :

« *Ô vous qui croyez, ne dites pas [au Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] « Rāʿinā » mais dites « Unẓurnā »… »*

En réponse, Allah, l'Exalté, a ordonné aux Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, d'abandonner l'usage des mots qui pourraient être

transformés en insultes en les prononçant mal, dont un exemple est mentionné dans le verset 104.

Les musulmans doivent éviter d'adopter l'attitude des gens du Livre qui ont adopté un comportement insincère envers le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Au contraire, ils doivent s'efforcer d'adopter une attitude sincère envers tous les autres, quelle que soit leur foi, car c'est un aspect important de l'islam. Cela a été recommandé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 196. Le meilleur moyen d'y parvenir est de traiter les autres de la manière dont on souhaite que les autres nous traitent.

Allah, l'Exalté, ordonne également aux Compagnons, qu'Allah les agrée, d'écouter attentivement les enseignements du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Chapitre 2 Al Baqarah, verset 104 :

« Ô vous qui croyez, ne dites pas [au Messager d'Allah] : « Rāʿinā », mais dites : « Unẓurnā » et écoutez… »

Le mot que prononçaient les gens du livre était utilisé par les Compagnons, qu'Allah les agrée, de la même manière qu'un élève demande à son professeur de ralentir et de répéter ce qu'il lui a enseigné. Quand il était mal prononcé, il devenait une insulte. Allah, l'Exalté, leur a donc ordonné

d’utiliser un autre mot qui ne pouvait pas être mal prononcé et d’écouter attentivement afin de ne pas avoir besoin de demander au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui) de se répéter. En règle générale, il faut toujours écouter attentivement toute bonne connaissance. Écouter implique d’entendre ce qui a été dit, de traiter l’information dans son esprit en réfléchissant à la façon dont elle peut être appliquée dans sa vie et de s’efforcer de la mettre en œuvre. Malheureusement, beaucoup pensent que le simple fait d’entendre la connaissance islamique suffit pour obtenir le succès. L’écoute ne conduit pas à l’adoption des enseignements que l’on a entendus, alors que l’écoute le fait. L’Islam commande d’écouter, pas seulement d’entendre la connaissance islamique. Le fait de ne pas écouter correctement est l’une des principales raisons pour lesquelles les musulmans ne parviennent pas à mettre en pratique les enseignements de l’Islam, malgré le fait que la connaissance islamique est plus largement disponible et écoutée que jamais auparavant.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 104 :

« Ô vous qui croyez, ne dites pas [au Messager d’Allah] : « Rāʿinā », mais dites : « Unẓurnā » et écoutez… »

Ce verset enseigne également aux musulmans à parler de manière claire et droite. Cela signifie qu'il faut éviter de parler de manière ambiguë, ce qui pourrait être mal interprété par les autres. Cela peut souvent conduire à des relations brisées, en particulier entre membres d'une même famille. Un musulman doit toujours parler de manière claire et correcte ou rester

silencieux. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 176. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 70 :

« Ô vous qui croyez, craignez Allah et prononcez des paroles justes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 104 :

« Ô vous qui croyez ! Ne dites pas au Messager d'Allah : « Rāʿinā », mais dites : « Unẓurnā » et écoutez. Et pour les mécréants, un châtiment douloureux. »

D'une manière générale, ce verset avertit également les musulmans de ne pas imiter le comportement des non-musulmans. Cela signifie qu'il faut adhérer strictement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et éviter de pratiquer des choses qui ne sont pas enracinées dans ces deux sources de guidance. Plus on agit en fonction d'autres sources, même si elles conduisent à des actes permissifs, moins on agira en fonction des deux sources de guidance, ce qui à son tour mène à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 104 :

« Ô vous qui croyez ! Ne dites pas au Messager d'Allah : « Rāʿinā », mais dites : « Unẓurnā » et écoutez. Et pour les mécréants, un châtiment douloureux. »

De plus, le musulman doit éviter de manquer de respect au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Comme l'indique le verset 104, c'est un acte de mécréance. Cela peut se produire lorsque l'on ignore intentionnellement ses ordres et ses conseils simplement parce qu'ils sont en contradiction avec nos désirs. Le musulman doit plutôt se soumettre de tout cœur aux commandements, aux interdictions et aux conseils d'Allah, l'Exalté, et de Son Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car c'est ce qui leur convient le mieux, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 4 An Nisa, verset 65 :

« Mais non, par ton Seigneur, ils ne croiront pas tant qu'ils ne t'auront pas fait juger de ce sur quoi ils disputent entre eux, et qu'ils ne ressentiront aucune gêne en eux-mêmes à cause de ce que tu as jugé, et qu'ils ne se soumettront pas [pleinement, volontairement] ».

Le musulman doit se comporter comme un patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments

amers et un régime alimentaire strict, car il sait que c'est ce qui est le mieux pour sa santé mentale et physique. Mais si l'on se comporte comme un patient stupide qui ignore les conseils donnés par son médecin, il n'obtiendra rien d'autre qu'une mauvaise santé mentale et physique. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 104 :

« …Et pour les mécréants, un châtiment douloureux. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 105

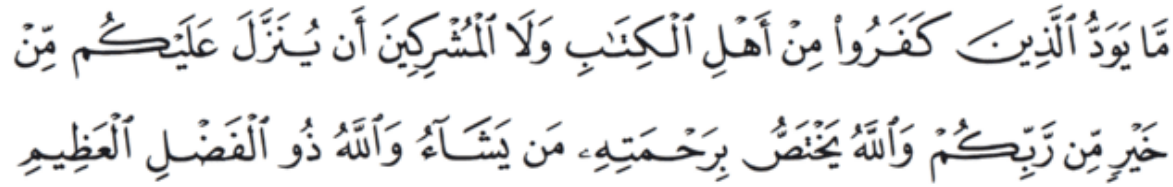
مَّا يَوَدُّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ وَلَا ٱلْمُشْرِكِينَ أَن يُنَزَّلَ عَلَيْكُم مِّنْ
خَيْرٍ مِّن رَّبِّكُمْ وَٱللَّهُ يَخْتَصُّ بِرَحْمَتِهِۦ مَن يَشَآءُ وَٱللَّهُ ذُو ٱلْفَضْلِ ٱلْعَظِيمِ

« Ni les mécréants parmi les gens du Livre [les Juifs et les Chrétiens] ni les associateurs ne souhaitent qu'un bienfait vous soit révélé de la part de votre Seigneur. Mais Allah accorde Sa miséricorde à qui Il veut. Et Allah est Détenteur d'une immense grâce. »

Allah, l’Exalté, met en évidence la nature jalouse de ceux qui ont mécru en rejetant l’Islam tout en reconnaissant sa véracité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 105 :

« *Ni ceux qui ne croient pas parmi les gens du Livre [les Juifs et les Chrétiens] ni les polythéistes ne souhaitent qu’un bien quelconque soit descendu sur vous de la part de votre Seigneur… »*

Les savants parmi les gens du Livre ont clairement reconnu la véracité de l'Islam puisque le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et le Saint Coran ont été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…”

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Les gens du Livre étaient jaloux du fait que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, était un descendant du Saint Prophète Ismaël (saw), au lieu d'être un descendant de son frère, le Saint Prophète Isaac (saw), comme ils l'étaient. Comme toute leur religion avait été adaptée autour de l'importance de la lignée, qui selon eux leur donnait une supériorité sur le reste de l'humanité, ils ne pouvaient accepter et suivre un Saint Prophète (saw) qui était d'une lignée différente. Cela ne ferait que détruire le complexe de supériorité qu'ils avaient fabriqué.

Les non-musulmans de la Mecque maîtrisaient parfaitement la langue arabe et savaient que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé. Et comme ils avaient passé quarante ans avec le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), avant qu'il ne proclame sa prophétie, ils savaient qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« …car j'étais déjà demeuré parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Les nobles non-musulmans de la Mecque ne pouvaient pas accepter et suivre le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , qui était un pauvre orphelin, bien qu'il appartenait à la tribu la plus noble. Comme ils désiraient le leadership, le contrôle et la richesse, ils devinrent jaloux lorsque le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les

bénédictions soient sur lui, , annonça la prophétie et se vit accorder le leadership et la supériorité sur toute la création.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 105 :

« *Ni ceux qui ne croient pas parmi les gens du Livre [les Juifs et les Chrétiens] ni les polythéistes ne souhaitent qu'un bien quelconque soit descendu sur vous de la part de votre Seigneur… »*

En règle générale, l'envie est un péché majeur mortel, car elle peut facilement amener une personne à rejeter la vérité et le droit chemin, tant dans les affaires religieuses que matérielles. Une personne qui rejette la vérité et le droit chemin ne connaîtra jamais le véritable succès dans ce monde ni dans l'autre. De plus, c'est un péché majeur, car le problème de l'envieux est en réalité avec Allah, l'Exalté, car Lui seul décide à qui est accordée la bénédiction matérielle dont il est envieux. Ainsi, l'envieux se comporte comme si Allah, l'Exalté, avait commis une erreur en accordant une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre à sa place. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 105 :

« … *Mais Allah accorde Sa miséricorde à qui Il veut… »*

Le musulman doit toujours se rappeler de ce fait et éviter ainsi l'envie. La mauvaise envie est celle qui consiste à vouloir qu'un bienfait soit retiré à la personne enviée et à s'efforcer activement d'obtenir ce résultat. L'envie licite est celle qui consiste à désirer un bienfait similaire à celui accordé à quelqu'un d'autre sans souhaiter ou s'efforcer que la personne enviée perde le bien qu'elle possède. Bien que ce type d'envie soit licite, il est blâmable de posséder ce type d'envie dans les affaires de ce monde et acceptable de le posséder dans les affaires religieuses. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a mentionné deux exemples du type acceptable dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 1896. La première personne qui peut être légalement enviée est celle qui obtient et utilise des biens licites d'une manière qui plaît à Allah, l'Exalté. L'autre personne qui peut être légalement enviée est celle qui utilise correctement ses connaissances et les enseigne aux gens.

L'envieux doit se rappeler qu'Allah, l'Exalté, donne à chacun ce qui est le meilleur pour lui, même si cela ne lui est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Le musulman doit plutôt s'employer à utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, car cela seul conduira à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes et à d'autres bénédictions. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… » »

Ce fait a été indiqué à la fin du verset principal en discussion. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 105 :

« …et Allah est Détenteur d'une immense grâce. »

Or, l'envie illicite empêche l'homme d'obtenir la paix de l'esprit et conduit à la destruction de ses bonnes actions. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4210. Cela ne mènera qu'à une perte du bien dans les deux mondes.

Le musulman qui reçoit des bénédictions de ce monde qui pourraient être enviées par d'autres doit rester déterminé à les utiliser de manière à plaire à Allah, l'Exalté, car c'est la seule façon pour lui d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes et d'être protégé des méfaits négatifs de leur envie, même si cette protection ne lui est pas évidente. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et chapitre 113 Al Falaq, versets 1 et 5 :

« Dis : « Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aurore… Et [refuge] contre le mal de l'envieux quand il est envieux. » »

De plus, ils doivent toujours éviter de s'enorgueillir de toute bénédiction matérielle qu'ils obtiennent, car elle leur a été créée et accordée par nul autre qu'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 105 :

« … *Mais Allah accorde Sa miséricorde à qui Il veut … »*

Par conséquent, être fier d'une bénédiction qui appartient en réalité à quelqu'un d'autre est tout simplement insensé.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 105 :

« *Ni ceux qui ne croient pas parmi les gens du Livre [les Juifs et les Chrétiens] ni les polythéistes ne souhaitent qu'un bien quelconque soit descendu sur vous de la part de votre Seigneur… »*

Le bien révélé fait spécifiquement référence au Saint Coran. Cela indique que l'on n'obtiendra le bien dans ce monde et dans l'autre que si l'on comprend et met en pratique ses enseignements. Il ne faut jamais croire que le simple fait de le réciter dans une langue que l'on ne comprend pas suffit à atteindre le bien dans les deux mondes. Le Saint Coran est un livre de guidance, pas un livre de récitation. On ne peut obtenir la guidance que si l'on l'apprend et que l'on agit en conséquence, tout comme une carte ne peut nous conduire à la destination souhaitée que si l'on agit en conséquence.

En général, le bien mentionné dans le verset principal fait référence à toute bénédiction terrestre. Mais il est important de noter qu'une bénédiction terrestre ne deviendra une source de bien pour une personne dans les deux mondes que si elle l'utilise de la bonne manière. C'est-à-dire de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Or, en faisant un mauvais usage des biens de ce monde, ils ne feront qu'en faire une source de stress, de misère et de difficultés pour eux dans les deux mondes, car ils ont oublié Allah, l'Exalté, le véritable Propriétaire des biens. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 106-107

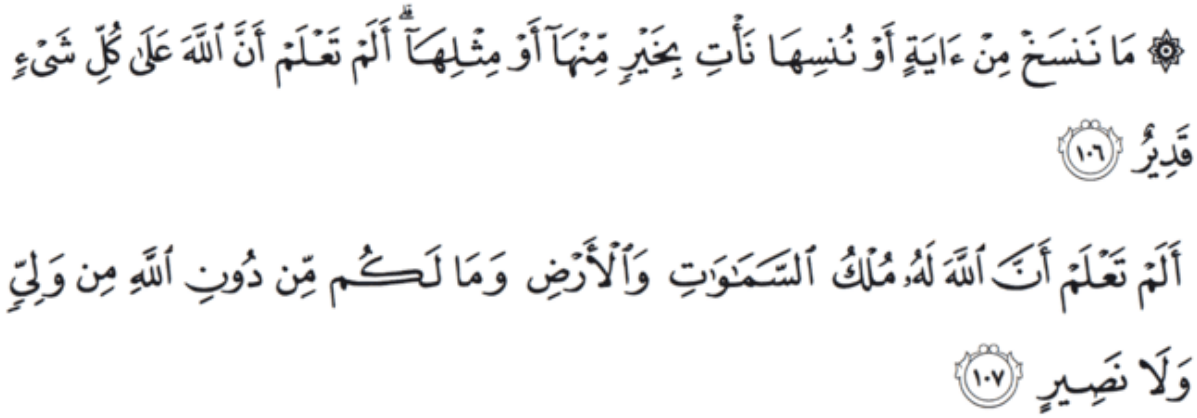

« Nous n'abrogeons pas un verset et ne le faisons pas oublier, sans en faire surgir un meilleur ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ?

Ne sais-tu pas qu'à Allah appartient la royauté des cieux et de la terre et que tu n'as en dehors d'Allah ni protecteur ni secoureur ?

Le processus d'abrogation consiste à remplacer un commandement ou une interdiction spécifique par un autre. Ce processus est également utilisé dans de nombreuses circonstances mondaines, comme lorsqu'un médecin prescrit un médicament. Souvent, un médecin ne prescrit pas la dose complète d'un médicament au départ, car il sait que son patient ne pourra pas le tolérer. Il prescrit donc au départ une dose plus faible et une fréquence de prise plus élevée, puis augmente avec le temps la dose et/ou la fréquence d'utilisation. Cette augmentation progressive permet au corps humain de bénéficier du médicament prescrit avec un minimum d'effets secondaires. Allah, l'Exalté, a utilisé cette technique afin de renforcer la foi des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, au fil du temps. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Coran n'a pas été révélé en une seule fois. Chapitre 25 Al Furqan, verset 32 :

« Et ceux qui ne croient pas disent : « Pourquoi le Coran ne lui a-t-il pas été révélé d'un seul coup ? » Ainsi, Nous affermirons ton cœur. Et Nous l'avons espacé distinctement. »

Un exemple de recours à la technique de l'abrogation est observé dans l'interdiction de l'alcool. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 219 :

« Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : « Il y a en eux un grand péché, et pourtant ils procurent aux gens un bienfait. Mais leur péché est plus grand que leur bienfait. »… »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 43 :

« Ô vous qui croyez ! N'abordez pas la prière en état d'ivresse, jusqu'à ce que vous sachiez ce que vous dites… »

Et enfin chapitre 5 Al Ma'idah, verset 90 :

« Ô vous qui croyez ! Les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les sacrifices sur des autels de pierre et les flèches de divination ne sont que des souillures provenant de l'œuvre du Satan. Évitez-les donc, afin que vous réussissiez. »

L'alcool fut interdit progressivement, au fil du temps. L'interdire d'un seul coup aurait eu des conséquences néfastes sur ceux qui en étaient dépendants, ce qui incluait la plupart des Arabes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 106 :

« Nous n'abrogeons pas un verset et ne le faisons pas oublier, sans toutefois en faire surgir un meilleur ou un semblable… »

Par conséquent, critiquer le processus d'abrogation et tenter de l'utiliser comme preuve contre l'authenticité du Saint Coran est tout simplement stupide, car Allah, l'Exalté, sait mieux que quiconque comment éduquer Sa création. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 106 :

« … Ne sais-tu pas qu'Allah est compétent en toute chose ? »

Même si quelqu'un n'est pas satisfait de ce processus, il n'a pas son mot à dire sur la façon dont Allah, l'Exalté, gère Son royaume. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 107 :

« *Ne sais-tu pas qu'à Allah appartient la royauté des cieux et de la terre… »*

Par conséquent, il faut reconnaître sa position dans l'univers en tant qu'esclave impuissant et insignifiant d'Allah, l'Exalté, dont le seul but est de Lui obéir sincèrement. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Cette obéissance implique d’utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui se comporte de cette manière obtiendra la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui désobéit à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, verra les choses matérielles qu'il obtient en Lui désobéissant devenir une source de stress, d'anxiété et de misère dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Il ne faut jamais se laisser tromper en croyant qu’on peut désobéir à Allah, l’Exalté, et obtenir d’une manière ou d’une autre la paix de l’esprit et le

succès dans les deux mondes. Car Allah, l'Exalté, contrôle l'univers et le cœur spirituel d'une personne, qui est la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 107 :

« …et que vous n'avez en dehors d'Allah, ni protecteur, ni secoureur ? »

Ce processus d'abrogation réfute également l'affirmation des gens du Livre selon laquelle leurs écritures divines et leur loi n'ont pas été abrogées par le Saint Coran. Allah, l'Exalté, a révélé des lois à chaque nation en fonction de ses circonstances, puis a abrogé toutes les lois passées par Sa loi finale et intemporelle, qui est expliquée dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela était évident pour les savants des gens du Livre car la révélation divine finale, le Saint Coran, et le dernier Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) étaient évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 106-107 :

« Nous n'abrogeons pas un verset et ne le faisons pas oublier, sans en faire surgir un meilleur ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ? Ne sais-tu pas qu'à Allah appartient la royauté des cieux et de la terre, et que vous n'avez en dehors d'Allah ni allié ni secoureur ? »

Il est important de noter que dans les études islamiques, le mot abrogation est souvent utilisé pour signifier clarification, même s'il s'agit de deux concepts distincts. L'abrogation signifie remplacer un commandement et une interdiction par un autre, tandis que la clarification consiste à clarifier ou à préciser une règle particulière. Lorsque l'on comprend la différence entre les deux définitions, on se rend compte que seul un très petit nombre, peut-être un seul, de versets ont été abrogés dans le Saint Coran et que le reste n'a été clarifié que par d'autres versets du Saint Coran ou par les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Malheureusement, le fait de ne pas faire la différence entre ces deux significations a encouragé les personnes égarées à prétendre que de nombreux versets du Saint Coran ont été abrogés au nom du gain matériel, comme le pouvoir et la richesse. Les gens ont été avertis dans la dernière partie du verset 107 d'éviter cette attitude car ils n'auront aucune protection ni aucun secours contre le châtiment d'Allah, l'Exalté, qui les encerclera dans les deux mondes, malgré

les biens matériels qu'ils peuvent posséder. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 107 :

« … *et que vous n'avez en dehors d'Allah, ni protecteur, ni secoureur ? »*

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 106 :

« Nous n'abrogeons pas un verset et ne le faisons pas oublier, sans toutefois en faire surgir un meilleur ou un semblable… »

D'une manière générale, ce verset indique également que le Saint Coran n'a pas été révélé pour rendre la vie plus difficile aux gens. En fait, il a été révélé pour rendre la vie plus facile afin que l'on trouve la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 10 Yunus, verset 57 :

« Ô hommes, il vous est venu de votre Seigneur un conseil, une guérison pour ce qui est dans les poitrines, ainsi qu'un guide et une miséricorde pour les croyants. »

Par exemple, de nombreux effets négatifs de l'alcool n'étaient pas évidents pour les gens lorsque le Saint Coran l'interdisait, comme ses effets néfastes sur de nombreux organes du corps humain. C'est uniquement à cause de ces effets négatifs qu'il a été interdit. Cela signifie qu'Allah, l'Exalté, ordonne et interdit uniquement les choses qui profitent aux gens. Un musulman doit donc accepter et agir selon les commandements et les interdictions du Saint Coran, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils de son médecin, même s'il lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict, car il sait que ses conseils sont les meilleurs pour lui, même s'ils contredisent ses désirs ou si les avantages de ses conseils ne lui sont pas évidents.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 106 :

« Nous n'abrogeons pas un verset et ne le faisons pas oublier, sans toutefois en faire surgir un meilleur ou un semblable… »

Ce processus de renforcement progressif de la foi d'un musulman au fil du temps indique également l'importance de comprendre que l'Islam n'exige pas de la personne la perfection ni qu'elle devienne un saint du jour au lendemain. On attend d'un musulman qu'il consacre régulièrement du temps et fasse des efforts sincères à l'étude et à la mise en pratique du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela lui permettra d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire. Ce processus entraînera une augmentation graduelle mais persistante de la force de sa foi. Plus la foi d'une personne est forte, plus

elle obéira à Allah, l'Exalté. Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 106 :

« Nous n'abrogeons pas un verset et ne le faisons pas oublier, sans toutefois en faire surgir un meilleur ou un semblable… »

Ce verset indique également l'importance de changer constamment son comportement de manière positive chaque fois que l'on apprend quelque chose de nouveau dans les enseignements du Saint Coran et dans les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Seule une personne ignorante et têtue ne change pas lorsqu'elle apprend de nouvelles connaissances islamiques. Un musulman doit plutôt adopter une attitude flexible par laquelle il se soumet toujours et adapte son discours et ses actions en fonction de toute nouvelle connaissance islamique qu'il acquiert. En revanche, il ne modifiera pas son comportement en fonction d'autres normes, telles que la culture, la mode et les médias sociaux. De ce point de vue, le processus d'abrogation est un test pour mettre en évidence qui change son attitude et son comportement

lorsqu’il apprend de nouvelles connaissances islamiques et qui refuse obstinément de le faire, car les connaissances qu’il possède déjà répondent à ses désirs matériels.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 108

أَمْ تُرِيدُونَ أَن تَسْـَٔلُوا۟ رَسُولَكُمْ كَمَا سُـِٔلَ مُوسَىٰ مِن قَبْلُ ۗ وَمَن يَتَبَدَّلِ ٱلْكُفْرَ بِٱلْإِيمَٰنِ فَقَدْ ضَلَّ سَوَآءَ ٱلسَّبِيلِ ﴿١٠٨﴾

« Ou bien voulez-vous interroger votre messager comme Moïse l'a été auparavant ? Et quiconque échange la foi contre la mécréance s'égare certes du droit chemin. »

Allah, l'Exalté, avertit les musulmans de ne pas persister à poser des questions sans rapport avec le sujet, ce qui pourrait troubler le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , tout comme le Saint Prophète Moïse (saw) était troublé par sa nation, les enfants d'Israël. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 67-71 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « En vérité, Allah vous ordonne d'égorger une vache. » Ils dirent : « Vous moquez-vous de nous ? » Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah contre les ignorants. » Ils dirent : « Invoquez votre Seigneur pour qu'il nous explique ce que c'est. » [Moïse] dit : « [Allah] a dit : « C'est une vache qui n'est ni vieille ni vierge, mais intermédiaire entre les deux. » Faites donc ce qui vous est ordonné. » Ils dirent : « Invoquez votre Seigneur pour qu'il nous montre quelle est sa couleur. » Il dit : « Il dit : « C'est une vache jaune, de couleur vive, agréable aux observateurs. » Ils dirent : « Invoquez votre Seigneur pour qu'il nous explique ce que c'est. En vérité, [toutes] les vaches se ressemblent à nos yeux. Et certes, si Allah le veut, nous serons guidés. » Il dit : « Il dit : C'est une vache qui n'est pas dressée pour labourer la terre ni pour irriguer les champs, elle est sans défaut et sans tache. » Ils dirent : « Maintenant tu es venu avec la vérité. » Ils l'égorgeèrent donc, mais ils eurent du mal à le faire.

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 108 :

« Ou bien as-tu l'intention d'interroger ton Messager comme Moïse l'a été auparavant ?… »

Comme l'indiquent clairement les versets qui parlent du Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut), poser des questions sans intérêt ne fait que distraire les gens de ce qui les intéresse, ce qui rend leur vie plus difficile. Cela s'applique aussi bien aux questions mondaines que religieuses. Un musulman doit se concentrer sur la recherche et l'interrogation des questions sur lesquelles il sera interrogé le Jour du Jugement. Tout le reste doit être laissé de côté car cela ne fera que le distraire de ce qu'il doit apprendre et mettre en pratique. Comme le recommande un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 3257, les musulmans doivent éviter de poser des questions inutiles et se concentrer plutôt sur ce qui leur a été interdit et sur l'accomplissement de ce qui leur a été ordonné de faire. Malheureusement, de nombreux musulmans, même des savants, se sont mis à discuter et à se disputer sur des questions sans intérêt qui ne seront pas posées le Jour du Jugement. Cette attitude n'a fait que provoquer des divisions au sein de la nation islamique malgré le fait qu'il leur ait été ordonné de rester unis. Persister dans cette attitude ne fait que nous éloigner de la croyance au soulagement, qui est toujours liée à des questions et des sujets pertinents sur lesquels seront interrogés le Jour du Jugement, vers la mécréance, qui a toujours été liée à des sujets et des questions sans rapport. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 108 :

« Ou bien voulez-vous interroger votre messager comme Moïse l'a été auparavant ? Et quiconque échange la foi contre la mécréance s'égare certes du droit chemin. Et quiconque échange la foi contre la mécréance s'égare certes du droit chemin. »

Ce verset pourrait aussi servir à avertir les gens du Livre et les non-musulmans de la Mecque de ne pas poser de questions inutiles dans le but

de causer des ennuis au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et d'empêcher les autres d'accepter l'Islam. Les gens du Livre auraient dû apprendre de leurs ancêtres, les enfants d'Israël, l'importance d' éviter de poser des questions inutiles. Comme leurs savants possédaient les écritures divines qui parlaient du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ils n'avaient pas besoin de se comporter de cette manière car la vérité de l'Islam leur était très claire. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Les non-musulmans de la Mecque ont vécu avec le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , quarante ans avant qu'il n'annonce sa prophétie et savaient donc qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« …car j’étais déjà demeuré parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Et comme ils étaient des maîtres de la langue arabe, ils savaient que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé, sinon ils l'auraient facilement égalé dans sa capacité à guider les gens indépendamment de leur niveau de connaissance, de leur statut social, de l'époque dans laquelle ils vivaient et dans sa capacité à résoudre tous les problèmes sociaux, personnels, financiers et politiques auxquels une personne ou une nation pourrait être confrontée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 23 :

« Et si vous doutez de ce que Nous avons fait descendre sur Notre Serviteur, alors produisez une sourate pareille, et appelez vos témoins en dehors d’Allah, si vous êtes véridiques. »

Ceux qui poursuivent des choses futiles pour égarer les gens du Livre et les non-musulmans de la Mecque loin de l'Islam n'ont fait qu'échanger la croyance qui leur était proposée contre la mécréance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 108 :

« …Et quiconque échange la foi contre la mécréance s’est certes égaré du droit chemin. »

Celui qui s’écarte du droit chemin ne rencontrera que des difficultés dans ce monde et son chemin ne mènera pas au Paradis dans l’autre monde, car il a oublié l’obéissance sincère à Allah, l’Exalté, qui implique d’utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d’une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 109-110

وَدَّ كَثِيرٌ مِّنْ أَهْلِ ٱلْكِتَٰبِ لَوْ يَرُدُّونَكُم مِّنۢ بَعْدِ إِيمَٰنِكُمْ كُفَّارًا حَسَدًا
مِّنْ عِندِ أَنفُسِهِم مِّنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ ٱلْحَقُّ ۖ فَٱعْفُوا۟ وَٱصْفَحُوا۟ حَتَّىٰ يَأْتِىَ ٱللَّهُ
بِأَمْرِهِۦٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٠٩﴾

وَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتُوا۟ ٱلزَّكَوٰةَ ۚ وَمَا تُقَدِّمُوا۟ لِأَنفُسِكُم مِّنْ خَيْرٍ تَجِدُوهُ عِندَ ٱللَّهِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ
بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿١١٠﴾

« Beaucoup de gens du Livre aimeraient vous ramener à la mécréance après que vous ayez cru, par jalousie, même après que la vérité leur soit apparue clairement. Pardonnez donc et laissez tomber jusqu'à ce qu'Allah vous ait ordonné. Car Allah est Omnipotent.

Et accomplissez la Salat, acquittez la Zakât. Et tout ce que vous faites de bien, vous le retrouverez auprès d'Allah. Allah voit parfaitement ce que vous faites.

Comme toujours, chaque fois qu'Allah, l'Exalté, critique un certain groupe, Il indique toujours clairement que tous les membres de ce groupe n'ont pas agi de la même manière. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 109 :

« Beaucoup de gens du peuple de l'Écriture… »

Cela montre l'importance de ne pas juger un groupe entier en fonction des actions de certains de ses membres. Cette attitude persistante conduit souvent à la discrimination, comme le racisme, qui est strictement interdit par l'islam.

Allah, l'Exalté, souligne ensuite l'envie que beaucoup de gens du Livre éprouvaient envers le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 109 :

« *Beaucoup de gens du Livre aimeraient, par jalousie, vous ramener à la mécréance après que vous ayez cru… »*

Se comporter de cette manière est en totale contradiction avec le fait de traiter les autres avec sincérité, ce qui est un aspect essentiel de l'islam selon le hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 196. Il faut éviter ce

comportement et plutôt adopter la vraie foi, qui consiste à aimer pour les autres ce que l'on souhaite pour soi-même. Cela est conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 13.

Les gens du Livre enviaient le fait que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, soit un descendant du Saint Prophète Ismaël (saw), au lieu d'être de leur lignée, des descendants du frère du Saint Prophète Ismaël, le Saint Prophète Isaac (saw). Comme toute leur foi était centrée sur leur lignée, comme ils prétendaient que c'était leur lignée qui leur donnait la supériorité sur le reste de l'humanité, ils ne pouvaient accepter ni suivre quelqu'un qui appartenait à une lignée différente car cela rendrait évidente à tous leur fausse prétention d'être supérieur en raison de leur sang. De plus, ils enviaient les musulmans car eux aussi étaient devenus porteurs de la révélation divine, quelque chose dont les gens du Livre étaient très fiers. Ils ne pouvaient pas supporter de partager la vedette avec une autre nation. En conséquence, ils souhaitaient que les musulmans abandonnent leur foi basée sur la révélation divine et retournent à l'adoration des idoles. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 109 :

« *Beaucoup de gens du Livre aimeraient, par jalousie, vous ramener à la mécréance après que vous ayez cru… »*

L'envie est un péché majeur qu'il faut éviter à tout prix. C'est un péché majeur car l'envieux remet directement en cause le choix d'Allah, l'Exalté. Il se comporte comme si Allah, l'Exalté, avait commis une erreur en accordant une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre à sa place. Celui qui permet à son envie de lutter verbalement et physiquement contre celui qu'il envie ne

fera que détruire ses propres bonnes actions. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4210. L'envie licite est celle qui consiste à vouloir obtenir une bénédiction similaire à celle d'autrui sans que celui-ci perde ce qui lui a été accordé. Bien que ce type d'envie soit licite, elle n'est louable que dans les affaires religieuses et blâmable dans les affaires matérielles. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a recommandé deux cas d'envie licite et louable dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 1896. On peut envier la personne qui utilise correctement ses connaissances et les enseigne aux autres. L'autre personne que l'on peut envier est celle qui obtient des richesses licites et les dépense d'une manière qui plaît à Allah, l'Exalté.

Il faut éviter l'envie en comprenant qu'il s'agit d'un péché majeur qui remet en cause le choix de répartition d'Allah, l'Exalté. Il faut comprendre qu'Allah, l'Exalté, accorde à chacun ce qui est le meilleur pour lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, au lieu d'envier les autres, ils doivent se concentrer sur l'utilisation des bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduira à davantage

de bénédictions, à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]… »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors qu'envier les autres ne fera qu'amener à oublier d'obéir à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour mènera à des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 109 :

« *Beaucoup de gens du Livre aimeraient, par jalousie, vous ramener à la mécréance après que vous ayez cru… »*

En général, ce verset indique également l'importance de comprendre que lorsqu'on choisit un chemin qui est enraciné dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, on sera toujours critiqué par les autres. Malheureusement, ces critiques viennent souvent de ses propres proches. Cela se produit lorsque les gens croient à tort que le fait que la personne qu'ils critiquent choisisse un chemin autre que le leur signifie que son chemin est mauvais. Mais la vérité est que la personne n'y croit pas et désire seulement suivre un chemin différent qui est meilleur pour elle. Parfois, la racine de leur critique est l'envie car ils deviennent envieux du fait que leur proche poursuit la connaissance islamique et sera considéré par les autres comme meilleur qu'eux. Grâce à cette expérience, on peut déterminer qui est vraiment sincère envers eux, car ceux qui sont sincères envers eux les encourageront à continuer sur leur chemin, même s'ils ne comprennent pas le changement d'attitude, car ils reconnaissent clairement que cela rend la personne heureuse et qu'ils ne font aucun mal. Dans des cas comme celui-ci, un musulman doit rester ferme sur son nouveau chemin supérieur et éviter d'être gêné par les critiques auxquelles il fait face. Ils doivent plutôt continuer à apprendre et à mettre en pratique les enseignements de l'Islam afin d'utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté. C'est seulement par ce chemin qu'ils trouveront la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Allah, l'Exalté, a critiqué les gens du Livre pour leur envie et leur rejet de l'Islam malgré le fait qu'ils en reconnaissent la véracité, car le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ont été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 109 :

« Beaucoup de gens du Livre aimeraient vous ramener à la mécréance après que vous ayez cru, par jalousie envers eux-mêmes [même] après que la vérité leur soit devenue évidente… »

Allah, l'Exalté, enseigne ensuite aux musulmans enviés à rester patients face au mal causé par leurs envieux, les gens du Livre, car Allah, l'Exalté, les protégerait des effets négatifs de leur envie et punirait les envieux s'ils ne se repentaient pas sincèrement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 109 :

« … Pardonnez donc et laissez tomber jusqu'à ce qu'Allah vous donne Son ordre. Certes, Allah est Omnipotent. »

Le musulman envié doit donc rester patient face aux actes verbaux et physiques de son envieux et ne se défendre que dans les limites de l'Islam. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles et ses actes et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'est ainsi que l'on cherche refuge auprès d'Allah, l'Exalté, contre son envieux. Chapitre 113 Al Falaq, versets 1 et 5 :

« Dis : « Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aurore… Et contre le mal de l'envieux quand il est envieux. » »

Allah, l'Exalté, les protégera alors des effets négatifs de leur envie, même si cela ne leur est pas évident , car Allah, l'Exalté, agit selon Son savoir infini et Sa sagesse et non selon la pensée très limitée des gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 109 :

« …En vérité, Allah est Omnipotent. »

Les aspects de l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, sont ensuite mentionnés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 110 :

« Et accomplissez la prière… »

L'accomplissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de toutes leurs conditions et de leurs bonnes manières, comme leur accomplissement à l'heure. L'accomplissement des prières obligatoires est souvent répété dans le Saint Coran car il s'agit de la preuve pratique la plus importante de la foi en Allah, l'Exalté. De plus, comme les prières quotidiennes sont toutes étalées, elles agissent comme un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation pratique à celui-ci, car

chaque étape de la prière obligatoire est liée au Jour du Jugement. Si l'on se tient droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités pour un jour terrible, le jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur de l'univers ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être prosternées devant Allah, l'Exalté, pendant leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre pratiquement à l'obéissance d'Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de sa vie. Lorsque l'on se prosterne pendant la prière, cela nous rappelle comment les gens seront invités à se prosterner devant Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. Mais ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui pendant leur vie sur Terre ne pourront pas le faire le Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où les choses deviendront difficiles, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux s'humilieront, l'humiliation les couvrira. Et on les invitait à se prosterner alors qu'ils étaient en bonne santé. »

Lorsque l'on s'agenouille pour prier, cela nous rappelle la façon dont nous serons assis dans cette position devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, craignant le jugement final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et tu verras toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : « Aujourd'hui, vous serez récompensés pour ce que vous faisiez autrefois. » »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira correctement ses prières. Cela lui permettra d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« …En effet, la prière interdit l'immoralité et les mauvaises actions… »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran

et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Allah, le Très-Haut, associe souvent l'accomplissement de la prière à l'offrande de la charité obligatoire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 110 :

« …et donnez la zakat… »

L'aumône obligatoire ne représente qu'une petite partie du revenu total d'une personne et n'est donnée que lorsque celle-ci possède un montant fixe. L'un des objectifs de l'aumône obligatoire est de rappeler au musulman que les biens qu'il possède ne lui appartiennent pas, sinon il serait libre de les dépenser comme il le souhaite. Les biens ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, l'Exalté, et doivent donc être utilisés selon Son agrément. En fait, chaque bien que l'on possède n'est qu'un prêt qui doit être remboursé à son propriétaire légitime, Allah, l'Exalté. Cela se réalise lorsque l'on utilise les biens qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui ne comprend pas cette vérité et se comporte comme si les bénédictions qui lui ont été accordées, comme ses biens, lui appartenaient et s’abstient donc de faire l’aumône obligatoire, sera puni, tout comme celui qui ne rembourse pas un prêt temporel est puni. Par exemple, un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1403, avertit que la personne qui ne fait pas l’aumône obligatoire rencontrera un grand serpent venimeux qui la mordra continuellement le Jour du Jugement. Chapitre 3 Ali Imran, verset 180 :

« Et que ceux qui refusent ce qu'Allah leur a donné en grâce ne pensent pas que cela est meilleur pour eux. Au contraire, cela est pire pour eux. Leurs cous seront cernés par ce qu'ils ont refusé, au Jour de la Résurrection… »

Dans ce monde, les richesses qu'ils négligent de donner à la charité obligatoire deviendront une source de stress et de misère, car ils ont oublié qu'Allah, l'Exalté, a un droit sur les bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, l'Exalté, résume ensuite l'importance d'utiliser chaque bénédiction qui nous a été accordée dans Son obéissance, ce qui implique de les utiliser conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 110 :

« …et tout bien que vous entreprendrez pour vous-mêmes, vous le retrouverez auprès d'Allah… »

Cela rappelle aux musulmans qu'ils ne font que se faire du bien lorsqu'ils utilisent correctement les bénédictions qui leur ont été accordées. Ils ne font pas de bien à Allah, l'Exalté, ni aux autres, car ils bénéficient directement de leur obéissance à Allah, l'Exalté, dans ce monde et dans l'au-delà. La vérité, que beaucoup négligent souvent, est que lorsqu'on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, cela garantit qu'on en bénéficie dans ce monde, dans sa tombe et au Jour du Jugement, c'est-à-dire qu'elles restent en sa possession et le soutiennent tout au long de ces étapes. Alors que celui qui fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées verra celles-ci devenir une source de stress et de difficultés pour lui dans ce monde, dans sa tombe et au Jour du Jugement, même si la chose finira par lui échapper des doigts, que ce soit pendant sa vie ou après sa mort. En d'autres termes, celui qui désire conserver les bienfaits de ce monde qui lui ont été accordés et qu'ils deviennent pour lui une source de paix dans les deux mondes doit les utiliser d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 110 :

« …et tout bien que vous entreprendrez pour vous-mêmes, vous le retrouverez auprès d'Allah… »

Mais que l'on choisisse d'emporter les bienfaits qui nous ont été accordés avec nous dans l'autre monde et qu'ils deviennent pour nous une source de paix dans les deux mondes, en les utilisant correctement, ou non, dans tous les cas, on sera tenu responsable de son choix, car rien n'échappe à la

connaissance divine et à la vue d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 110 :

« …En vérité, Allah voit ce que vous faites. »

S'ils font le bon choix, ils recevront faveur et récompense dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais s'ils choisissent de faire un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées, ils deviendront alors une source de stress et de misère dans les deux mondes, car ils ont oublié Celui qui leur a accordé ces bénédictions. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 111-112

وَقَالُوا۟ لَن يَدْخُلَ ٱلْجَنَّةَ إِلَّا مَن كَانَ هُودًا أَوْ نَصَٰرَىٰ ۗ تِلْكَ أَمَانِيُّهُمْ ۗ قُلْ هَاتُوا۟
بُرْهَٰنَكُمْ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿١١١﴾

بَلَىٰ مَنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُۥ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَلَهُۥٓ أَجْرُهُۥ عِندَ رَبِّهِۦ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ
يَحْزَنُونَ ﴿١١٢﴾

« Et ils [les gens du Livre] disent : « Nul n'entrera au Paradis, sauf le Juif ou le Chrétien. » C'est là leur rêve. Dis : « Apportez vos preuves, si vous êtes véridiques. »

Certes, quiconque soumet son visage à Allah en Islam, tout en faisant le bien, aura sa récompense auprès de son Seigneur. Et ils ne seront point à craindre, et ils ne seront point affligés.

Bien que les savants parmi les gens du Livre aient compris et accepté que leurs enseignements divins avaient été édités par des gens égarés et qu'ils aient clairement reconnu la véracité de l'Islam, puisque le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avaient été évoqués dans leurs écritures divines, ils ont quand même rejeté l'Islam tout en prétendant qu'ils étaient bien guidés. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Mais ce qui a le plus irrité Allah, l'Exalté, c'est le fait qu'ils ont égaré leurs disciples ignorants en les poussant également à rejeter l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 111 :

« Et ils [les gens du Livre] disent : « Nul n'entrera au Paradis, sauf celui qui est juif ou chrétien. »… »

Mais leur affirmation n'était qu'un vœu pieux et n'avait donc aucune valeur aux yeux d'Allah, l'Exalté. Le vœu pieux est toujours lié à la persistance à désobéir à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui nous ont été accordées. Alors que le véritable espoir dans le pardon et la miséricorde d'Allah, l'Exalté, est toujours lié à Son obéissance. Cette différence a été expliquée dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Les gens du Livre ont adopté le vœu pieux car ils ont persisté à désobéir à Allah, l'Exalté, en rejetant l'Islam tout en reconnaissant sa véracité. Ils ont également adopté des croyances qui remettaient directement en cause l'équité et la justice d'Allah, l'Exalté. Par exemple, ils ont prétendu qu'ils étaient les favoris d'Allah, l'Exalté, en raison de leur lignée. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut… »

C'était une attitude hautement irrespectueuse, car elle attribuait le racisme et l'injustice à Allah, l'Exalté, car ils prétendaient qu'Il traiterait le bienfaiteur qui n'était pas des leurs de la même manière que le malfaiteur parmi eux. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou ceux qui commettent le mal, pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, et que Nous les rendrons égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Leurs prétentions étaient donc fausses, comme le prouvent le fait que leurs écritures divines avaient été modifiées et l'histoire elle-même. Chaque fois qu'ils persistaient dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, ils étaient punis. Telle a toujours été la tradition d'Allah, l'Exalté, et elle ne changera jamais pour aucune nation. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 111 :

« Et ils [les gens du Livre] disent : « Nul n'entrera au Paradis, sauf le Juif ou le Chrétien. » C'est là leur rêve. Dis : « Apportez vos preuves, si vous êtes véridiques. »

Malheureusement, ce type de vœu pieux a été adopté par de nombreux musulmans qui prétendent qu'étant de la nation du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ils sont assurés du salut quels que soient leurs actes. Ils oublient de tourner les pages de l'histoire pour constater que la tradition d'Allah, l'Exalté, qui consiste à punir ceux qui persistent dans Sa désobéissance, quels qu'ils soient, n'a jamais changé. Cette attitude contredit donc complètement les enseignements de l'Islam et doit être évitée car elle conduit à abandonner l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, qui consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela ne

mène qu'à des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Bien que l'intercession du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, soit un fait qui a été évoqué dans de nombreux hadiths, comme celui qui se trouve dans le Sunan Ibn Majah, numéro 4308, certains musulmans entreront néanmoins en Enfer. Même un instant en Enfer est insupportable. De plus, celui qui adopte des vœux pieux et abandonne donc l'obéissance à Allah, l'Exalté, court le risque de perdre sa foi avant sa mort, ce qui est la plus grande perte. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance. De la même manière qu'une plante mourra si elle ne parvient pas à obtenir de la nourriture, comme de l'eau, il en va de même pour la foi d'une personne qui ne nourrit pas sa foi par des actes d'obéissance. Par conséquent, il est vital pour l'homme d'éviter de penser à ses vœux pieux et d'adopter plutôt un véritable espoir dans la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, qui est enraciné dans Son obéissance sincère.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 111 :

« Et ils [les gens du Livre] disent : « Nul n'entrera au Paradis, sauf le Juif ou le Chrétien. » C'est là leur rêve. Dis : « Apportez vos preuves, si vous êtes véridiques. »

Ce verset souligne également l'importance de fonder ses croyances et ses actions sur des preuves évidentes. Il faut donc éviter de se comporter comme du bétail en suivant aveuglément les autres dans leurs croyances et leurs actions, en particulier en matière religieuse. Il faut s'efforcer d'apprendre et d'agir en fonction des connaissances islamiques afin de fonder ses croyances et ses actions sur des preuves solides. Cela permettra de rester ferme sur les enseignements de l'islam en toutes circonstances, car le musulman ignorant désobéit facilement à Allah, l'Exalté, lorsque ses désirs sont contredits. De plus, les croyances et les actions basées sur l'ignorance ou l'imitation aveugle conduisent toujours à la déviation, comme l'adoption de vœux pieux et l'introduction d'innovations dans la foi. Ces deux comportements sont destructeurs pour la foi d'une personne et doivent être évités en apprenant et en agissant en fonction des connaissances islamiques.

Allah, l'Exalté, explique ensuite l'importance de concrétiser sa foi par des actions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 112 :

« *Oui, [au contraire], quiconque soumet son visage [son moi] à Allah en Islam tout en faisant le bien aura sa récompense auprès de son Seigneur… »*

Ce verset, comme d'innombrables autres, montre clairement que la simple déclaration de foi par la langue ne suffit pas pour réussir. Il faut appuyer sa déclaration de foi verbale par de bonnes actions. Même si Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de l'état intérieur d'une personne, Il a néanmoins ordonné à l'individu de démontrer sa foi intérieure extérieurement par des actes physiques d'obéissance. Sans actions, les paroles ont très peu de valeur en Islam. Il faut donc obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantira à l'individu la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 112 :

« *Oui, [au contraire], quiconque soumet son visage [son moi] à Allah en Islam tout en faisant le bien aura sa récompense auprès de son Seigneur… »*

Ce verset indique également que la soumission et l'obéissance à Allah, l'Exalté, ne sont acceptables pour Lui que si elles sont conformes aux enseignements de l'Islam, c'est-à-dire, selon le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Il faut donc éviter toutes les autres sources de connaissance, même si elles conduisent à de bonnes actions, car plus on agit sur les autres sources de connaissance, moins on agit sur les deux sources de guidance, ce qui conduit à son tour à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 112 :

« *Oui, [au contraire], quiconque soumet son visage [son moi] à Allah en Islam tout en faisant le bien aura sa récompense auprès de son Seigneur… »*

La structure de ce verset indique également l'importance de ne pas compartimenter sa foi en n'agissant selon les enseignements de l'Islam que lorsque cela lui convient. L'Islam n'est pas comme un manteau que l'on peut mettre et enlever selon ses désirs. L'Islam est un mode de vie complet auquel il faut se soumettre en toute situation et face à chaque bénédiction qui nous a été accordée, selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Quiconque se comporte de cette manière a véritablement soumis son visage en Islam à Allah, l'Exalté. Allah, l'Exalté, le protégera

alors des émotions extrêmes, telles que la peur et le chagrin, qui peuvent conduire à une mauvaise santé mentale et à la perte de la paix de l'esprit. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 112 :

« …Ils ne seront point à craindre, et ils ne seront point affligés. »

Bien qu'un musulman qui se comporte correctement devra faire face à des difficultés dans ce monde, car ce monde est le lieu des épreuves et des tests, néanmoins, grâce à son obéissance sincère à Allah, l'Exalté, il sera protégé des émotions extrêmes qui peuvent encourager une personne à devenir ingrate et impatiente envers Allah, l'Exalté. Au lieu de cela, il fera face au stress et à la tristesse, mais il surmontera ces émotions afin de rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En conséquence, il traversera chaque situation avec l'esprit tranquille jusqu'à ce qu'il atteigne l'au-delà en toute sécurité. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 69 :

« Et ceux qui luttent pour Nous, Nous les guiderons certainement vers Nos chemins… »

Le musulman doit rester ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, même si ses désirs sont contredits, car cela est le meilleur pour son bien-

être mental et physique dans les deux mondes. Il doit se comporter comme le patient sage qui accepte le médicament amer et le régime strict prescrits par son médecin, sachant que c'est le meilleur pour lui, malgré le fait que ces conseils contredisent ses désirs.

En revanche, celui qui ne parvient pas à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, se retrouvera régulièrement submergé par des émotions extrêmes causées par les différentes situations auxquelles il est confronté, même s'il lui arrive d'avoir des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Cela entraînera d'innombrables problèmes mentaux, tels que la dépression, des sautes d'humeur extrêmes et même des tendances suicidaires. Mais ce qui leur arrivera dans l'au-delà sera bien pire, à moins qu'ils ne se repentent sincèrement. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 113

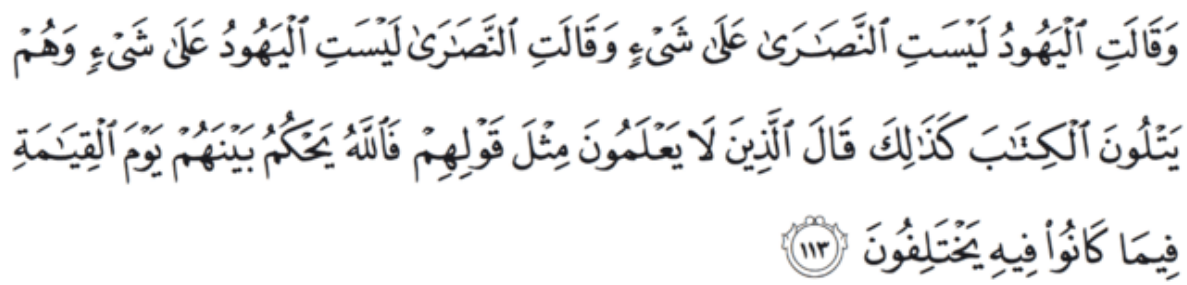
وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ لَيْسَتِ ٱلنَّصَـٰرَىٰ عَلَىٰ شَىْءٍ وَقَالَتِ ٱلنَّصَـٰرَىٰ لَيْسَتِ ٱلْيَهُودُ عَلَىٰ شَىْءٍ وَهُمْ
يَتْلُونَ ٱلْكِتَـٰبَ كَذَٰلِكَ قَالَ ٱلَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ مِثْلَ قَوْلِهِمْ فَٱللَّهُ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَـٰمَةِ
فِيمَا كَانُوا۟ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ﴿١١٣﴾

« Les juifs disent : « Les chrétiens n'ont aucune base sur laquelle s'appuyer », et les chrétiens disent : « Les juifs n'ont aucune base sur laquelle s'appuyer », bien qu'ils récitent le Livre. Ainsi, ceux qui ne savent pas tiennent le même discours. Mais Allah jugera entre eux, au Jour de la Résurrection, sur ce sur quoi ils divergeaient. »

Allah, l'Exalté, critique les gens du Livre, les Juifs et les Chrétiens, qui prétendent que la foi de l'autre n'est basée sur aucune preuve ou argument solide. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 113 :

« *Les Juifs disent : « Les chrétiens n'ont rien [de vrai] sur quoi s'appuyer », et les chrétiens disent : « Les Juifs n'ont rien sur quoi s'appuyer », bien qu'ils récitent [tous deux] l'Écriture… »*

En réalité, aucune de leurs croyances ne reposait sur une preuve divine solide, car leurs deux écritures avaient été éditées par des personnes égarées, ce qu'aucun des deux groupes ne niait. Leurs savants, qui étaient bien versés dans leurs écritures, reconnaissaient clairement l'origine divine du Saint Coran, car ils connaissaient son Auteur et le fait que le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) étaient tous deux évoqués dans leurs écritures divines, mais ils rejetaient toujours l'Islam. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

En règle générale, il ne faut pas adopter un comportement qui consiste à critiquer l'attitude des autres tout en étant inconscient de sa propre attitude erronée. Il ne faut pas adopter une attitude qui ne soit pas fondée sur la connaissance et les preuves dans les domaines mondains et religieux. Il faut plutôt apprendre et agir selon le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin que ses croyances et ses actions soient fondées sur des preuves solides et une bonne guidance avant de s'inquiéter des croyances et de l'attitude des autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 113 :

« *Les Juifs disent : « Les chrétiens n'ont rien [de vrai] sur quoi s'appuyer », et les chrétiens disent : « Les Juifs n'ont rien sur quoi s'appuyer », bien qu'ils récitent [tous deux] l'Écriture… »*

De plus, ce verset critique la connaissance qui n'est pas soutenue par des actes. Les deux savants parmi les gens du Livre étaient érudits dans leurs Écritures mais n'ont pas réussi à les mettre en pratique. Un musulman doit comprendre que la connaissance sans les actions a très peu de valeur en Islam. Tout comme la connaissance vers une destination ne permettra pas à l'individu d'y parvenir tant qu'il n'aura pas agi en fonction de cette connaissance, la connaissance islamique ne mènera pas non plus un musulman vers la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes tant qu'il n'aura pas agi en fonction de cette connaissance. Par extension, ils

doivent également éviter de réciter aveuglément le Saint Coran sans en comprendre le sens, car cela les empêcherait également d'agir en conséquence. Le Saint Coran n'est pas un livre de récitation, c'est un livre de guidance. La guidance ne s'obtient qu'en agissant sur la base d'une connaissance correcte, et non par la connaissance seule.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 113 :

« *Les Juifs disent : « Les chrétiens n'ont rien [de vrai] sur quoi s'appuyer », et les chrétiens disent : « Les Juifs n'ont rien sur quoi s'appuyer », bien qu'ils récitent [tous deux] l'Écriture… »*

Ce verset montre aussi clairement que leur foi n'était pas basée sur des preuves solides, mais que leur position contre les autres était basée sur une loyauté aveugle envers leur propre camp. La loyauté aveugle envers les gens est une caractéristique très détestée à adopter car elle conduit toujours à l'égarement. Par exemple, tout le concept de gangs est basé sur une loyauté aveugle les uns envers les autres. La loyauté aveugle empêchera quelqu'un de soutenir la vérité si cela signifie soutenir ceux qui ne sont pas de son côté et elle empêche de mettre en garde contre ce qui est mal si cela est lié à son propre camp et à son peuple. Malheureusement, cette attitude très détestée se retrouve même chez de nombreux érudits musulmans dont la loyauté aveugle envers leurs enseignants et leur école de pensée les empêche de soutenir les interprétations islamiques données par d'autres érudits d'écoles de pensée différentes, bien qu'ils soient secrètement d'accord avec elles. Au lieu de cela, leur loyauté aveugle les encourage à critiquer les autres écoles de pensée, tout comme les chrétiens et les juifs

se sont critiqués entre eux. FrançaisUn savant dont la fonction même est d'enseigner le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) de manière impartiale les enseigne ensuite selon l'idéologie de son école de pensée, même si les connaissances qu'il a acquises dans certains cas sont en désaccord avec l'idéologie de son école de pensée. Il est essentiel pour un musulman de respecter ses enseignants, mais il ne doit jamais adopter une loyauté aveugle envers eux ou envers les autres. Il doit suivre les traces des Compagnons, qu'Allah les agrée, en n'ayant de loyauté qu'envers Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). C'est la raison pour laquelle ils n'hésitaient pas à être en désaccord les uns avec les autres de manière respectueuse, car ils ne se suivaient pas aveuglément . Un exemple de cela est discuté dans les hadiths trouvés dans Sahih Bukhari, numéros 7284 et 7285, où Omar Ibn Khattab a respectueusement interrogé et contesté l'opinion de son chef, le calife Abu Bakkar Siddique, qu'Allah les agrée. Celui qui adopte la bonne attitude adoptera la sincérité envers le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et agira donc correctement sur eux, tout comme l'ont fait les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Il faut comprendre un autre point. Un musulman qui suit un savant particulier qui prône certaines croyances ne doit pas agir comme un fanatique et croire que son savant a toujours raison, critiquant et haïssant ainsi ceux qui s'opposent à son opinion. Ce comportement ne signifie pas détester quelque chose ou quelqu'un pour l'amour d'Allah, l'Exalté. Tant qu'il existe une divergence d'opinion légitime entre les savants, un musulman qui suit une école de pensée particulière doit respecter cela et ne pas détester ceux qui diffèrent de ce que croit et défend son école de pensée.

L’une des raisons pour lesquelles la colère d’Allah, l’Exalté, contre les savants parmi les gens du Livre était si intense est due au fait qu’ils ont égaré leurs disciples ignorants en rejetant l’Islam tout en reconnaissant sa véracité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 113 :

« Les Juifs disent : « Les chrétiens n’ont rien sur quoi s’appuyer », et les chrétiens disent : « Les Juifs n’ont rien sur quoi s’appuyer », bien qu’ils récitent tous les deux l’Écriture. Ainsi, ceux qui ne savent pas parlent comme ils le font… »

Il est essentiel pour un musulman de ne prôner que ce qui est juste et bon dans les affaires mondaines et religieuses, car celui qui égare les gens sera puni du même péché que celui commis par ses disciples en raison de ses mauvais conseils et de ses mauvaises orientations. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674. Au lieu de cela, il faut apprendre et agir selon la vérité dans tous les cas et en parler aux autres afin qu'ils obtiennent la même récompense que leurs disciples lorsqu'ils agissent selon leurs bons conseils.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 113 :

« Les Juifs disent : « Les chrétiens n’ont rien sur quoi s’appuyer », et les chrétiens disent : « Les Juifs n’ont rien sur quoi s’appuyer », bien qu’ils

récitent tous les deux l'Écriture. Ainsi, ceux qui ne savent pas parlent comme ils le font… »

En outre, ce verset critique le fait de suivre aveuglément les autres, car c'est l'une des principales sources d'égarement. Une personne doit éviter d'agir comme le bétail en suivant aveuglément les autres, mais plutôt apprendre et agir en fonction de connaissances utiles, tant dans les affaires mondaines que religieuses, afin d'atteindre la bonne direction dans toutes ses affaires. L'Islam critique le fait de se comporter comme le bétail et a toujours encouragé les musulmans à apprendre et à agir en fonction du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin qu'ils vivent avec perspicacité et compréhension au lieu d' une imitation aveugle. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est du devoir de tous les musulmans d'acquérir des connaissances islamiques. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 224. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Chapitre 39 Az Zumar, verset 9 :

« Dis : « Ceux qui savent sont-ils égaux à ceux qui ne savent pas ? » Seuls se souviendront ceux qui sont doués d'intelligence. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 113 :

« Les Juifs disent : « Les chrétiens n'ont rien sur quoi s'appuyer », et les chrétiens disent : « Les Juifs n'ont rien sur quoi s'appuyer », bien qu'ils récitent tous les deux l'Écriture. Ainsi, ceux qui ne savent pas parlent comme ils le font… »

Ceux qui ne parviennent pas à apprendre et à mettre en pratique les enseignements de l'Islam afin que leur comportement et leurs actions soient fondés sur des preuves solides, ceux qui égarent les autres par leurs mauvais conseils et ceux qui suivent aveuglément les autres feront face aux conséquences de leur attitude dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 113 :

« Les juifs disent : « Les chrétiens n'ont aucune base sur laquelle s'appuyer », et les chrétiens disent : « Les juifs n'ont aucune base sur laquelle s'appuyer », bien qu'ils récitent le Livre. Ainsi, ceux qui ne savent pas tiennent le même discours. Mais Allah jugera entre eux, au Jour de la Résurrection, sur ce sur quoi ils divergeaient. »

En règle générale, quel que soit le chemin que l'homme choisit dans ce monde, qui diffère de celui des autres, il devra faire face aux conséquences de son choix. Par conséquent, il doit s'assurer de choisir le bon chemin afin que le jugement final soit en sa faveur au Jour du Jugement. Ce bon chemin implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui fait le bon choix se verra accorder la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ignore son jugement final choisira sans aucun doute la mauvaise voie, qui implique un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. En conséquence, il sera confronté au stress, aux difficultés et aux ennuis dans les deux mondes, car il a oublié d'obéir au Créateur et Propriétaire des bénédictions qu'il possède. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 114

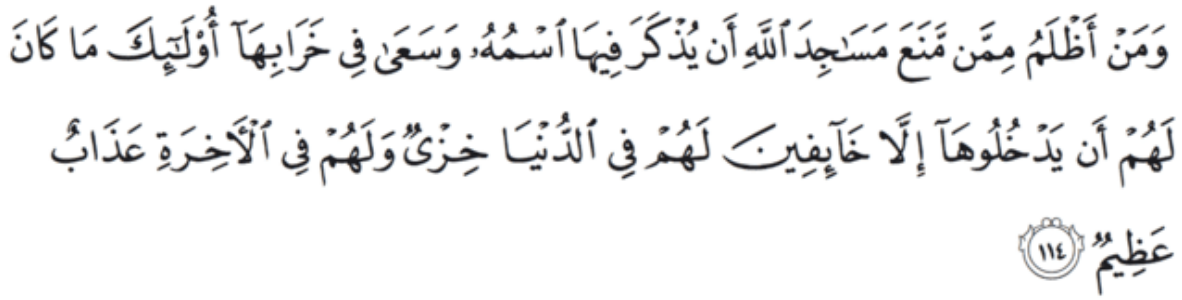
وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن مَّنَعَ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ أَن يُذْكَرَ فِيهَا ٱسْمُهُۥ وَسَعَىٰ فِى خَرَابِهَآ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ مَا كَانَ
لَهُمْ أَن يَدْخُلُوهَآ إِلَّا خَآئِفِينَ ۚ لَهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا خِزْىٌ وَلَهُمْ فِى ٱلْءَاخِرَةِ عَذَابٌ
عَظِيمٌ ﴿١١٤﴾

« Et qui sont plus injustes que ceux qui empêchent le nom d'Allah d'être mentionné [c'est-à-dire loué] dans Ses mosquées et qui s'efforcent de les détruire ? Il ne leur appartient d'y entrer que par crainte. Ils auront ici-bas l'ignominie, et dans l'au-delà un énorme châtiment. »

Allah, l’Exalté, critique les non-musulmans de la Mecque, qui étaient très fiers du fait qu’ils étaient les gardiens de la Maison d’Allah, l’Exalté, la Kaaba. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 114 :

« Et qui sont plus injustes que ceux qui empêchent le nom d’Allah d’être mentionné [c’est-à-dire loué] dans Ses mosquées… »

Français Ils voulaient empêcher le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et Ses Compagnons (qu'Allah les agrée) d'adorer Allah, l'Exalté, là-bas, même si cela violait leur propre règle de longue date, qui permettait à quiconque, qu'il soit ami ou ennemi, d'adorer librement dans la mosquée sacrée de La Mecque. Par exemple, Abou Jahl, l'oncle non musulman du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , a déclaré un jour que s'il voyait le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, prier dans la mosquée sacrée de La Mecque, la Kaaba, il lui piétinerait le cou pendant qu'il était prosterné. Lorsque le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a commencé à prier, Abou Jahl s'est approché de lui afin de mettre à exécution son plan machiavélique, mais il s'est rapidement éloigné, fuyant comme un âne devant un prédateur sauvage. Interrogé sur ses actes, il répondit qu'il avait vu un fossé de feu, plein de terreur et d'ailes, qui apparut entre lui et le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a plus tard commenté que si Abu Jahl persistait dans son plan, les anges l'auraient mis en pièces. Ceci a été discuté dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7065.

En empêchant l'adoration d'Allah, le Très-Haut, dans Sa Maison, les non-musulmans de La Mecque détruisaient en réalité la Mecque et sa sainteté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 114 :

« *Et qui sont plus injustes que ceux qui empêchent le nom d'Allah d'être mentionné [c'est-à-dire loué] dans Ses mosquées et s'efforcent de les détruire… »*

En règle générale, les mosquées ont pour vocation d'adorer Allah, le Très-Haut, d'étudier, d'apprendre et d'enseigner le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chaque musulman doit donc s'efforcer d'atteindre cet objectif. Malheureusement, de nombreux musulmans ont transformé les mosquées en clubs sociaux pour des conversations mondaines, des lieux pour glorifier les gens au lieu d'Allah, le Très-Haut, et pour enseigner des connaissances non liées au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Se comporter de cette manière ne fait que nuire à leur objectif et la critique de ce verset s'applique donc également à eux. Construire une mosquée ne suffit pas, les musulmans doivent s'assurer que son objectif soit atteint. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 125 :

« …Et Nous avons donné cet ordre à Abraham et à Ismaël : « Purifiez Ma Maison pour ceux qui font le ṭawāf [circumambulation], pour ceux qui y demeurent pour l'adoration et pour ceux qui s'inclinent et se prosternent [en prière]. »

Se comporter de cette manière fait partie de la crainte d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 114 :

« …Il ne leur appartient pas d'y entrer, sauf par crainte… »

Celui qui craint Allah, le Très-Haut, s'efforcera d'accomplir la mission des mosquées. Mais celui qui ne parvient pas à remplir cette mission, tout comme les non-musulmans de La Mecque l'ont fait, en l'utilisant comme un lieu de socialisation pour des questions mondaines, en glorifiant les gens au lieu d'Allah, le Très-Haut, et en enseignant des connaissances religieuses autres que le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , ne trouvera que la honte dans les deux mondes car il se comporte comme des invités grossiers d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 114 :

« …Ils auront ici-bas l'ignominie, et dans l'au-delà un grand châtiment. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 115

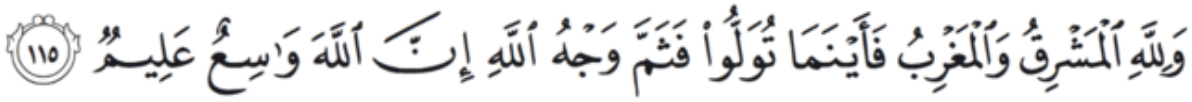

« Et à Allah appartiennent l'Orient et l'Occident. Où que vous vous tourniez, là est la Face d'Allah. Allah est Omniscient et Omniscient. »

Ce verset indique le changement du centre d'intérêt des musulmans pendant la prière, qui passa de la mosquée Aqsa à Jérusalem à la mosquée Al Haraam à La Mecque. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 144 :

« Nous avons certes vu ton visage [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] se tourner vers le ciel, et Nous t'orienterons certainement vers une qiblah qui te plaira. Tourne donc ton visage [c'est-à-dire toi-même] vers al-Masjid al-Harām… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 115 :

« Et à Allah appartiennent l'Orient et l'Occident… »

Comme Allah, l'Exalté, possède tous les aspects de ce monde, l'homme n'a d'autre choix que de se soumettre à Sa loi. Une personne qui n'aime pas une loi particulière au sein d'une communauté ou d'un pays est libre d'émigrer vers un pays où cette loi ne s'applique pas. Mais comme toute la création appartient à Allah, l'Exalté, il n'y a aucun endroit où une personne puisse migrer pour échapper à Sa loi ou à Son contrôle. Il faut donc lui obéir pour son propre bien. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît. Une personne doit toujours se rappeler que la loi d'Allah, l'Exalté, lui profite, même si elle n'est pas consciente de la sagesse qui se cache derrière Ses décrets. Chapitre 7 Al A'raf, verset 157 :

« Ceux qui suivent le Messager, le prophète illettré, qu'ils trouvent écrit [c'est-à-dire décrit] dans ce qu'ils ont de la Thora et de l'Évangile, qui leur ordonne le convenable et leur interdit le blâmable, leur rend licite le bien et leur interdit le mal, et les libère de leur fardeau et des entraves qui pesaient sur eux… »

L'homme doit accepter et agir selon la loi d'Allah, l'Exalté, en sachant que c'est le mieux pour lui, même si cela peut contredire ses désirs, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils de son médecin en sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Se comporter de cette manière conduit à la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Autrement, tout comme un patient qui refuse d'accepter et d'agir selon les conseils de son médecin sera confronté à des problèmes mentaux et physiques, de même la personne qui refuse d'accepter et d'agir selon la loi d'Allah, l'Exalté, le sera. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, l'Exalté, indique clairement que le point focal est simplement une direction pour nourrir l'unité parmi les musulmans et la présence divine d'Allah, l'Exalté, n'est donc pas dans une direction unique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 115 :

« *Et à Allah appartiennent l'Orient et l'Occident. Où que vous vous tourniez, là est la Face d'Allah… »*

Le fait de se rappeler cette réalité aidera le musulman à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, à tout moment, sachant qu'Il observe ses intentions, ses paroles et ses actions à tout moment, et pas seulement lorsqu'il accomplit la prière. Celui qui concentre son énergie sur cette réalité finira par obtenir l'excellence de la foi par laquelle il fera des choses, comme adorer Allah, l'Exalté, comme s'il pouvait observer Allah, l'Exalté, l'observer. Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 99. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 115 :

« … *En vérité, Allah est Omniprésent et Omniscient. »*

En revanche, celui qui oublie cette réalité n'obéira qu'à Allah, l'Exalté, lorsqu'il accomplira les prières et Lui désobéira en dehors de celles-ci, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Compartimenter sa foi de cette façon ne fera qu'encourager l'individu à abandonner l'obéissance à Allah, l'Exalté, chaque fois que ses désirs sont contredits. Compartimenter sa foi l'empêche également de comprendre que l'Islam est un mode de vie qui affecte chaque situation à laquelle une personne est confrontée et la façon dont elle utilise chaque bénédiction qui lui a été accordée. Au lieu de cela, il observera sa foi comme quelques rituels qui n'ont aucun impact sur les autres aspects de sa vie. Cela conduit à son tour à l'égarement et aux difficultés dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 116-117

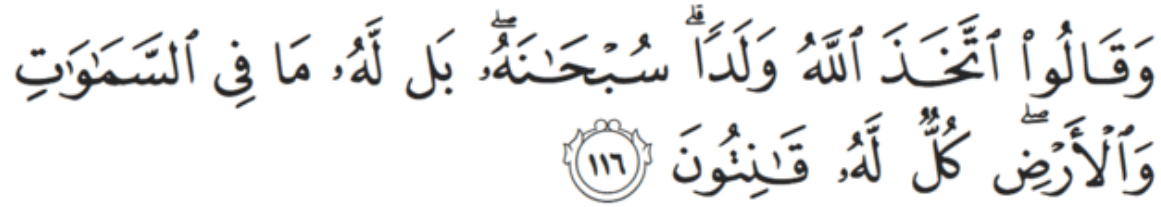
وَقَالُواْ ٱتَّخَذَ ٱللَّهُ وَلَدٗاۗ سُبۡحَٰنَهُۥۖ بَل لَّهُۥ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۖ كُلّٞ لَّهُۥ قَٰنِتُونَ ١١٦

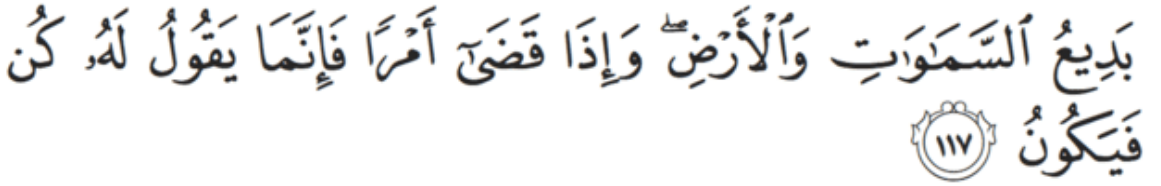
بَدِيعُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۖ وَإِذَا قَضَىٰٓ أَمۡرٗا فَإِنَّمَا يَقُولُ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ ١١٧

« Ils disent : « Allah s'est donné un fils. » Gloire à Lui ! Mais à Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Tous Lui sont soumis.

Créateur des cieux et de la terre. Lorsqu'Il décrète une chose, Il lui dit seulement : « Sois », et elle est.

Allah, l'Exalté, critique ensuite la croyance des chrétiens et de certains juifs qui prétendaient qu'Allah, l'Exalté, avait un fils biologique ou avait adopté un humain comme fils. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 116 :

« Ils disent : « Allah s'est donné un fils. » Gloire à Lui !... »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 30 :

« Les Juifs disent : « Ezra est le fils d'Allah » et les Chrétiens disent : « Le Messie est le fils d'Allah ». Telles sont leurs paroles, et ils imitent les paroles de ceux qui ont mécru avant eux. Qu'Allah les détruise ! Comment se trompent-ils ? »

Comme l'indique ce verset, toute leur croyance ne repose que sur une imitation aveugle de leurs aînés. L'homme doit éviter d'agir comme le bétail, qui se suit aveuglément les uns les autres, car cela conduit à l'égarement dans les questions mondaines et religieuses. L'homme doit plutôt faire appel à son bon sens, s'efforcer d'acquérir des connaissances utiles et ensuite agir en conséquence, même si cela contredit le comportement et l'attitude de ses aînés. L'islam a clairement indiqué que les musulmans doivent fonder leurs croyances et leurs actions sur des preuves solides dans tous les aspects de leur vie, en particulier dans les questions religieuses. C'est l'une des principales différences entre l'islam et toutes les autres religions et modes de vie. L'islam recommande aux gens d'utiliser leur bon sens et de fonder leurs décisions sur des preuves solides au lieu d'imiter aveuglément les autres. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Et chapitre 34 Saba, verset 46 :

« Dis : « Je ne vous conseille qu'une seule chose : que vous vous leviez pour Allah, en couple et individuellement, puis que vous réfléchissiez. »… »

Les fausses croyances concernant le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) se sont répandues à cause de sa naissance miraculeuse, des miracles qu'il a accomplis et de son ascension aux cieux de son vivant. Le Saint Coran confirme la naissance miraculeuse du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) et décrit clairement sa naissance sans père comme un signe de la puissance infinie d'Allah, l'Exalté. Chapitre 3 Ali Imran, verset 47 :

« Elle [Marie, qu'Allah l'agrée] dit : « Seigneur, comment aurais-je un enfant alors qu'aucun homme ne m'a touchée ? » [L'ange] dit : « Tel est Allah ; Il crée ce qu'Il veut. Lorsqu'Il décrète une chose, Il lui dit seulement : « Sois », et elle est. »

Allah, l’Exalté, a créé le Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, sans père, tout comme Il a créé le Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, sans père ni mère. Cette réalité ne signifie pas qu’ils sont divins. Chapitre 3 Ali Imran, verset 59 :

« En vérité, l’exemple de Jésus pour Allah est comme celui d’Adam. Il l’a créé de poussière, puis Il lui a dit : « Sois ! » et il fut. »

Il est étrange que les chrétiens croient que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) est le fils d’Allah, l’Exalté, car il est né sans père. Mais ils ne croient pas que le Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut) soit le fils d’Allah, l’Exalté, bien qu’il soit né sans père ni mère. Selon leur mentalité, le Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut) a plus de droit à être appelé le fils d’Allah, l’Exalté, que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut), mais ils ne le prétendent pas. Il est étrange de voir comment ils appliquent la logique et le bon sens dans le cas du Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut), mais n’appliquent pas la logique ni le bon sens dans le cas du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut).

Les miracles du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) ont été confirmés par le Saint Coran. Il précise cependant que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) a accompli ces miracles avec la volonté, la permission et l'ordre d'Allah, l'Exalté. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) était divin, il n'aurait pas besoin de la volonté ou de la permission d'Allah, l'Exalté. Chapitre 3 Ali Imran, verset 49 :

« Et [que le Prophète Jésus, paix et bénédictions sur lui] soit un messager aux Enfants d'Israël, [qui dira] : « En vérité, je suis venu à vous avec un signe de la part de votre Seigneur : je façonne pour vous de l'argile [ce qui est] comme la forme d'un oiseau, puis je souffle dedans et cela devient un oiseau par la permission d'Allah. Et je guéris l'aveugle [de naissance] et le lépreux, et je redonne la vie aux morts – par la permission d'Allah. Et je vous informe de ce que vous mangez et de ce que vous amassez dans vos maisons… »

L'ascension du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) au Paradis alors qu'il était en vie indique une fois de plus la puissance d'Allah, l'Exalté, puisqu'Il a emmené le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) dans ce voyage. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) était divin, il aurait pu entreprendre ce voyage grâce à sa propre puissance innée. Chapitre 3 Ali Imran, verset 55 :

« [Rappelez-vous] quand Allah dit : « Ô Jésus, en vérité, Je te prendrai et t'élèverai vers Moi et te purifierai [c'est-à-dire te libérerai] de ceux qui ne croient pas… » »

Le Saint Coran dit aux Chrétiens que le Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, contrairement à leur croyance, n'a pas été crucifié. Celui dont l'image a été vue sur la croix n'était pas le Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, mais quelqu'un qui lui ressemblait. Allah, l'Exalté, avait déjà élevé le Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, vers les cieux à ce moment-là. Chapitre 4 An Nisa, versets 156-158 :

« Et à cause de leur mécréance et de leur énorme calomnie contre Marie. Et à cause de leur parole : « Nous avons vraiment tué le Messie, Jésus, fils de Marie, le Messager d'Allah. » Et ils ne l'ont ni tué, ni crucifié ; mais un autre leur a été créé à son image. Mais Allah l'a élevé vers Lui. »

La croyance erronée des chrétiens selon laquelle le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) aurait été crucifié, c'est-à-dire tué, est étrange en soi, car un véritable être divin est bien au-delà de l'expérience de la mort. Si une entité peut mourir, elle ne peut pas être divine. En réalité, leur croyance erronée concernant sa mort par crucifixion nie donc en elle-même leur croyance erronée en sa divinité.

Un être divin par nature est quelque chose qui est autosuffisant, c'est-à-dire qu'il n'a pas besoin de quelqu'un d'autre pour le soutenir. Si un être est soutenu par un autre, il ne peut pas être divin. Le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) et sa mère Marie (qu'Allah l'agrée) n'étaient pas des êtres divins car ils avaient besoin de la nourriture d'Allah, l'Exalté, ce qui signifie qu'ils n'étaient pas des êtres autonomes. Chapitre 5 Al Maidah, verset 75 :

« Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un messager. D'autres messagers l'ont précédé. Et sa mère était véridique. Tous deux mangeaient de la nourriture. Regarde comme Nous leur expliquons clairement les signes. Regarde alors comme ils sont égarés. »

De plus, personne ne peut prétendre que les anges ne mangent pas et qu'ils peuvent être considérés comme des dieux. En réalité, ils sont également soutenus par Allah, l'Exalté, d'une autre manière, de sorte

qu’ils ne sont pas non plus autonomes. Le fait qu’ils aient été créés et qu’ils vivront la mort, tout comme le reste de la création, suffit à nier leur divinité.

Un enfant biologique partagera toujours certaines caractéristiques avec ses parents. Mais dans le cas du Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, il ne partage aucune qualité avec Allah, l’Exalté. En fait, toutes ses caractéristiques sont partagées avec les autres humains. Il a été créé, il a été nourri et arrosé, il mourra et ressuscitera, comme tous les autres humains. Ses caractéristiques sont suffisantes pour nier la divinité.

Les Romains qui ont adopté le christianisme ont introduit dans leur foi le concept du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) comme divin, concept qu'ils ont emprunté à leur ancienne foi, le paganisme. Ils ont pris un Saint Prophète noble et béni (sur lui la paix) et l'ont associé à des fables et des mythes, tels que Zeus, Hercule et Oden. Il suffit d'un peu de bon sens pour comprendre qu'un être créé, soutenu par quelqu'un d'autre et qui peut mourir ne peut jamais être divin, car ces choses contredisent la qualité d'un être divin.

Comme l’indiquent les principaux versets dont il est question, Allah, l’Exalté, n’a pas besoin de prendre un enfant, car Il est le seul à posséder toute la création, quelque chose qui ne sera pas transmis à un autre. Une créature désire un enfant pour l’aider et la soutenir, en particulier dans les moments de faiblesse, et pour hériter de lui lorsqu’elle finit par mourir. Aucune de ces raisons ou d’autres raisons possibles pour prendre un enfant ne s’appliquent à Allah, l’Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 116-117 :

« Ils disent : « Allah s'est donné un fils. » Gloire à Lui ! Mais à Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Tous Lui sont soumis. Créateur des cieux et de la terre. Lorsqu'Il décrète une chose, Il lui dit seulement : « Sois », et elle est .

Celui qui réfléchit sur les cieux et la terre et sur leur construction reconnaîtra clairement l'unicité d'Allah, l'Exalté. Si un simple bâtiment ne peut être construit correctement sans un constructeur, comment les systèmes parfaits dans les cieux et la terre, tels que le cycle de l'eau, la densité parfaite des océans et des mers, la densité parfaite de la terre, la distance parfaite entre le soleil et la terre et l'altitude parfaite de la terre, peuvent-ils être construits sans un Créateur ? De plus, s'il y avait plusieurs dieux, cela conduirait au chaos total pour la création, car chaque dieu désirerait quelque chose de différent. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire dans les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés… »

Par conséquent, comme l’indiquent les principaux versets discutés, une petite réflexion sur la création des cieux et de la terre suffit à nier la divinité de tous, sauf d’Allah, l’Exalté.

Allah, l'Exalté, a créé seul la création, y compris le Saint Prophète Jésus, que la paix et le salut soient sur lui. Allah, l'Exalté, soutient la création, décrète la mort pour eux et les ressuscitera afin de juger leurs actions, tout cela par un seul commandement, sois et cela est.

Pour conclure, les principaux versets démontrent comment et pourquoi les attributs de perfection sont spécifiques à Allah, l’Exalté, seul. Premièrement, tout ce qui existe dans les cieux et sur la terre appartient à Allah, l’Exalté, seul. Deuxièmement, tout Lui est également soumis, volontairement ou non, ce qui signifie que rien ne peut contester Son autorité ou Son contrôle. Troisièmement, Il est le Créateur et le Soutien des cieux et de la terre. Quatrièmement, Son pouvoir de création est si puissant qu’Il n’a besoin d’aucun instrument ni d’aucun assistant. Il ordonne simplement une chose et elle se produit. Ces quatre qualités ne se trouvent chez personne d’autre qu’Allah, l’Exalté. S’Il avait une descendance, ils partageraient au moins une de ces qualités avec Lui, mais aucune créature ne peut ou ne possédera jamais aucune d’entre elles. En fait, même ceux qui Lui attribuent une descendance croient en cette vérité. Par conséquent, leur propre croyance contredit leur affirmation selon laquelle Il a une descendance.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 116-117 :

« …Mais c'est à lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Tous lui sont soumis. Créateur des cieux et de la terre. Lorsqu'Il décrète une chose, Il lui dit seulement : « Sois », et elle est.

D'une manière générale, ces versets rappellent aux musulmans que, comme Allah, l'Exalté, est le seul à avoir créé, à soutenir et à contrôler toute la création, comme personne ne peut échapper à Ses décrets et que nous nous y soumettons donc qu'ils le veuillent ou non, nous devons Lui obéir. Il est insensé de croire que l'on peut atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes tout en désobéissant à Allah, l'Exalté, le Créateur et le Contrôleur de toutes choses, y compris la demeure de la paix de l'esprit, le cœur spirituel. Si l'on réalise cette réalité, on Lui obéira sincèrement, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ne parvient pas à concrétiser cette réalité désobéira à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui ont

été accordées. Cela conduit au stress, aux ennuis et aux difficultés dans les deux mondes, même si l'on possède le monde entier, car on ne peut échapper au contrôle et au pouvoir d'Allah, l'Exalté. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 118-119

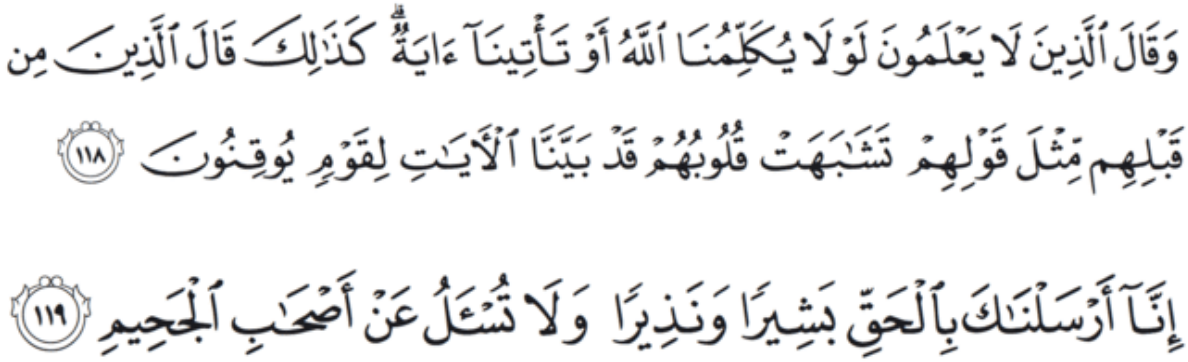
وَقَالَ ٱلَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ لَوْلَا يُكَلِّمُنَا ٱللَّهُ أَوْ تَأْتِينَآ ءَايَةٌ ۗ كَذَٰلِكَ قَالَ ٱلَّذِينَ مِن
قَبْلِهِم مِّثْلَ قَوْلِهِمْ ۘ تَشَٰبَهَتْ قُلُوبُهُمْ ۗ قَدْ بَيَّنَّا ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يُوقِنُونَ ﴿١١٨﴾

إِنَّآ أَرْسَلْنَٰكَ بِٱلْحَقِّ بَشِيرًا وَنَذِيرًا ۙ وَلَا تُسْـَٔلُ عَنْ أَصْحَٰبِ ٱلْجَحِيمِ ﴿١١٩﴾

« Ceux qui ne savent pas disent : « Pourquoi Allah ne nous parle-t-Il pas ? » Ainsi parlaient ceux qui ont précédé eux, comme ils le faisaient dans leurs paroles. Leurs cœurs sont semblables. Nous avons montré clairement les signes à des gens qui sont certains.

Certes, Nous t'avons envoyé avec la vérité, comme annonciateur et avertisseur. Et tu ne seras pas interrogé sur les gens de l'Enfer.

Allah, l'Exalté, commence ces versets en critiquant l'ignorance et ses partisans. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 118 :

« Ceux qui ne savent pas disent… »

L’ignorance est une caractéristique détestable dans les domaines mondains et religieux car elle ne peut que conduire à l’égarement. Celui qui ne sait pas ce qui est bien fera toujours de mauvais choix dans la vie. En matière religieuse, l’ignorant commettra toujours des péchés par ses paroles et ses actes car il n’est pas conscient des péchés et de leurs conséquences. C’est l’une des raisons pour lesquelles l’acquisition de la connaissance islamique est un devoir pour tous les musulmans. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 224. Il est important de noter que prétendre ignorer ses actes ne sera pas accepté devant le tribunal d’Allah, l’Exalté, car celui qui accepte l’Islam comme sa foi a accepté les devoirs et les responsabilités qui vont avec. Tout comme un conducteur titulaire d’un permis de conduire ne sera pas pardonné pour avoir prétendu ignorer, car il a accepté la responsabilité de connaître les règles de conduite, un musulman ne sera pas excusé le Jour du Jugement s’il prétend ignorer. Il faut donc s’efforcer d’acquérir et d’appliquer les connaissances islamiques afin d’apprendre à gérer correctement chaque situation à laquelle on est confronté et à utiliser correctement chaque bienfait qui nous a été accordé, d’une manière qui plaise à Allah, l’Exalté. C’est la seule façon d’obtenir la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls parmi Ses serviteurs craignent Allah et sont doués de savoir... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, l'ignorance ne peut qu'amener les gens à faire un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées, ce qui à son tour conduit à des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 118 :

« Ceux qui ne savent pas disent : « Pourquoi Allah ne nous parle-t-Il pas… » »

Comme l'indique clairement ce verset, les ignorants diront des choses insignifiantes. Allah, l'Exalté, a parlé à chaque personne indirectement à travers le Saint Coran. Converser directement avec Lui est un élément de l'invisible qui doit rester tel jusqu'au Jour du Jugement. Si les choses invisibles, comme l'Enfer et le Paradis, étaient révélées dans ce monde, y croire ne serait pas difficile et cela rendrait donc la foi vaine de sens, tout comme l'acceptation de la foi au Jour du Jugement par les non-musulmans sera vaine de sens. Un musulman doit donc tirer profit des paroles d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire du Saint Coran, en l'étudiant et en agissant en conséquence avant d'atteindre le moment où les choses invisibles lui seront révélées et où ses actions, comme le repentir sincère, ne lui seront plus utiles.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 118 :

« Ceux qui ne savent pas disent : « Pourquoi Allah ne nous parle-t-Il pas ou ne nous vient-il pas un signe ? »… »

Pour dissuader les autres d'embrasser l'islam, les chefs des non-musulmans de la Mecque, et même les savants parmi les gens du Livre de Médine, exigeaient des miracles du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les

bénédictions soient sur lui, . La tradition d'Allah, l'Exalté, n'a jamais changé. Lorsqu'une nation ne croyait pas aux miracles qu'elle demandait, elle était détruite. En conséquence, Allah, l'Exalté, évitait d'exaucer leur requête par amour pour elle-même, car Il savait qu'elle n'accepterait pas la foi et qu'elle prétendrait simplement que ses yeux étaient ensorcelés. Par exemple, les non-musulmans de la Mecque demandèrent un jour au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, de transformer une montagne de la Mecque, le mont Safa, en or pour eux et d'éloigner les montagnes afin qu'ils puissent cultiver. Allah, l'Exalté, lui dit que c'était à lui de décider s'il accordait un répit et ignorait leurs demandes insensées ou s'il le souhaitait, Allah, l'Exalté, exaucerait leurs demandes. Mais s'ils ne croyaient pas à l'islam après cela, ils seraient complètement détruits, tout comme les nations précédentes qui avaient rejeté le miracle qu'elles avaient demandé. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a choisi de leur accorder un répit et d'ignorer leurs demandes insensées car il savait qu'ils continueraient à ne pas croire après cela. Allah, l'Exalté, a alors révélé le verset 59 du Saint Coran dans la sourate 17 Al Isra :

« Et rien ne Nous a empêché d'envoyer des signes [c'est-à-dire des miracles], sauf que les premiers peuples les ont niés. Et Nous avons donné aux Tamouds la chamelle comme signe visible, mais ils lui ont fait du tort. Et Nous n'envoyons de signes qu'en guise d'avertissement. »

Ceci a été discuté dans l'imam Al Wahidi, Asbab Al Nuzul, 17:59, page 104.

Un jour, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, leur a montré un miracle, autre que le Saint Coran, afin de confirmer sa déclaration. Il leur a montré la division de la Lune. Même après ce signe évident, ils ont simplement prétendu qu'il avait trompé leurs yeux. C'est à ce moment-là que le chapitre 54 d'Al Qamar, versets 1 à 3, a été révélé :

« L'Heure est proche, et la lune s'est fendue. Et s'ils voient un signe, ils se détournent et disent : « C'est une magie passagère. » Et ils ont nié et suivi leurs passions. Mais à chaque affaire correspond un règlement. »

Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 2, Pages 77-78 et un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3637, discute également de cet événement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 118 :

« Ceux qui ne savent pas disent : « Pourquoi Allah ne nous parle-t-Il pas ? Et pourquoi un signe ne nous vient-il pas ? » Ainsi parlaient ceux qui ont précédé eux, comme leurs paroles. Leurs cœurs se ressemblent… »

Allah, le Très-Haut, souligne ensuite un concept important à comprendre. Lorsqu'une personne décide à l'avance qu'elle n'acceptera pas une idée ou

un concept particulier, elle invente toujours de mauvaises excuses pour justifier son rejet de l'idée ou du concept. Telle a toujours été l'attitude de ceux qui abordent les situations après avoir déjà pris leur décision. Un musulman doit éviter cette attitude erronée et s'efforcer plutôt d'aborder chaque situation matérielle et religieuse avec un esprit ouvert, sans prédéterminer sa décision. Se comporter de cette manière lui permettra de faire le bon choix, un choix basé sur des preuves claires, la logique et le bon sens plutôt que sur ses désirs.

De plus, les dirigeants égarés d'une société, qui craignent de perdre leur position et leur influence avec l'arrivée de nouvelles idées et concepts, ont toujours fait de leur mieux pour dissuader les autres d'accepter la véracité de ces idées et concepts en posant des questions stupides. Les dirigeants des non-musulmans de la Mecque se comportaient de la même manière. Ils craignaient que l'islam ne leur enlève leur prestige et leur influence sociale et ne les force à contrôler leurs désirs. En conséquence, ils ont inventé des raisons stupides pour lesquelles les masses devraient rejeter l'islam. Un musulman doit éviter d'égarer les autres de cette manière car il encourt les mêmes péchés que ses disciples. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674. De plus, un musulman doit éviter de suivre aveuglément les suggestions et les opinions des autres. Au lieu de cela, il doit évaluer chaque nouveau concept ou idée avec le bon sens, la logique et les preuves afin de déterminer s'il doit être accepté et mis en pratique. Cela s'applique à la fois aux questions mondaines et religieuses.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 118 :

« …Ainsi parlaient ceux qui les ont précédés, selon leurs paroles. Leurs cœurs se ressemblent… »

Ce verset nous met également en garde contre le fait de ne pas apprendre de l'attitude et des actions de ceux qui nous ont précédés, et même de ceux qui vivent à notre époque. On peut facilement apprendre le bon chemin dans la vie en observant l'attitude et les choix des autres et les conséquences auxquelles ils ont été confrontés en raison de leurs choix. Par exemple, il n'est pas nécessaire d'être un génie pour apprendre que la paix de l'esprit ne réside pas dans les choses du monde, comme la richesse et la célébrité, car ceux qui possèdent ces choses sont confrontés à des problèmes mentaux constants, comme l'anxiété, le stress, la dépression, la toxicomanie et les tendances suicidaires. Par conséquent, il faut utiliser sa vision et tirer des leçons vitales des choix et des actions des autres afin de reconnaître et de suivre le bon chemin dans les questions mondaines et religieuses.

Allah, l'Exalté, explique ensuite que ceux qui s'approchent des enseignements de l'Islam avec un esprit clair et impartial reconnaîtront sa véracité sans avoir besoin d'être témoins de miracles comme le miracle intemporel : le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) sont des preuves suffisantes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 118 :

« …Nous avons montré clairement les signes à des gens qui sont sûrs [de leur foi] ».

Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a vécu quarante ans parmi les non-musulmans de la Mecque avant d'annoncer sa prophétie. Ils savaient donc très bien qu'il n'était ni un menteur ni un fou. En fait, ils l'appelaient ouvertement le véridique et le digne de confiance. Comme ils étaient les maîtres de la langue arabe, ils savaient très bien que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé, sinon ils auraient relevé le défi d'Allah, l'Exalté, de produire une seule déclaration qui corresponde au Saint Coran en termes d'élégance, d'utilité, de capacité à être facilement pratiquée par quiconque, indépendamment de ses connaissances, de son statut social, de son sexe, de son origine ethnique et de l'époque à laquelle il vit, et de sa capacité à résoudre tous les problèmes personnels, sociaux, familiaux et politiques auxquels la société pourrait être confrontée. Chapitre 10 Yunus, verset 38 :

« Ou disent-ils : « C'est lui [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] qui l'a inventée ? » Dis : « Produisez donc une sourate pareille et invoquez qui vous pourrez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »

Le fait qu'ils ne le pouvaient pas, et que personne d'autre ne le puisse, suffit à prouver l'origine divine du Saint Coran. Cela est indiqué dans le verset suivant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 119 :

« En vérité, Nous t'avons envoyé avec la vérité, comme annonciateur et avertisseur… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 118 :

« …Nous avons montré clairement les signes à des gens qui sont sûrs [de leur foi] ».

On peut aussi accepter la véracité de l'Islam en réfléchissant simplement aux signes contenus dans la création des cieux et de la terre. Chapitre 3 Ali Imran, verset 119 :

« … et réfléchissez à la création des cieux et de la terre, [en disant] : « Notre Seigneur, Tu n'as pas créé cela sans but. Exalté sois-Tu [au-dessus d'une telle chose] ; protège-nous donc du châtiment du Feu. » »

Celui qui réfléchit à la création des cieux et de la terre avec un esprit ouvert conclura sans aucun doute à l'existence d'un seul Dieu, Allah, l'Exalté, et à la venue du Jour du Jugement. Si un seul bâtiment ne peut être créé correctement sans un constructeur, comment les systèmes parfaits au sein des cieux et de la terre pourraient-ils être créés sans un Créateur ? Tels que la distance parfaite de la Terre au Soleil, la densité parfaite des océans, qui permet à la vie marine de prospérer en leur sein tandis que d'énormes navires naviguent sur eux, la composition parfaite de la Terre, qui permet à des plantes fragiles de pousser sur elle tandis que d'énormes bâtiments peuvent y être construits et le système parfait du cycle de l'eau qui fournit à

la création une eau pure et propre. Quelque chose de aléatoire ne peut jamais conduire à autant de systèmes parfaits. S'il y avait plusieurs dieux, alors chaque dieu désirerait quelque chose de différent, ce qui conduirait au chaos pour la création. Comme ce n'est pas évident, cela indique clairement qu'il ne peut y avoir qu'un seul Dieu, Allah, l'Exalté. Les systèmes parfaits qui existent dans les cieux et sur la terre, dont certains ont été mentionnés plus haut, sont tous parfaitement équilibrés, de sorte que la création en bénéficie. La principale chose qui a été laissée en déséquilibre jusqu'à présent dans la création, ce sont les actions des gens. Celui qui fait le bien ne reçoit pas sa pleine récompense dans ce monde, pas plus que celui qui fait le mal ne reçoit sa pleine punition. Il est illogique d'accepter que Celui qui a créé d'innombrables systèmes équilibrés dans l' univers laisse les actions des gens en déséquilibre. Par conséquent, un jour doit venir où les actions de l'humanité seront équilibrées, à savoir le Jour du Jugement. De plus, la vérité est que sans le Jour du Jugement, la vie dans ce monde n'a aucun sens, car tout ce qu'il contient est imparfait et peu importe ce que l'on obtient, on en sera finalement séparé par le passage du temps ou par la mort. L'existence dans ce monde serait donc inutile et dénuée de sens sans le Jour du Jugement et l'au-delà, car on n'aurait pas d'objectif plus élevé, parfait et permanent auquel aspirer.

Comme l'indique la fin du verset 118, celui qui s'approche des signes d'Allah, l'Exalté, avec un esprit ouvert, obtiendra la certitude de la foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 118 :

« …Nous avons montré clairement les signes à des gens qui sont sûrs [de leur foi] ».

La certitude de la foi permet à l'individu de rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En revanche, celui qui n'apprécie pas les signes d'Allah, l'Exalté, Lui désobéira facilement, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, chaque fois que ses désirs sont contredits par les enseignements de l'Islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 119 :

« En vérité, Nous t'avons envoyé avec la vérité… »

Celui qui se détourne de la vérité et l'ignore, c'est-à-dire du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), sera inévitablement abandonné au mensonge. Comme le mensonge est instable et imparfait, on n'obtiendra jamais la paix de l'esprit et le succès dans ce monde ou dans l'autre grâce à lui. Chapitre 10 Yunus, verset 32 :

« Car c'est Allah, votre Seigneur, la Vérité. Et qu'y a-t-il au-delà de la vérité, sinon l'égarement ? Comment donc vous en détournez-vous ? »

Par conséquent, si l'on désire la paix de l'esprit et le succès, il faut s'en tenir à la vérité, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). De plus, il faut s'en tenir à ces deux sources de guidance et éviter toutes les autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions. Plus on agit en fonction d'autres sources de connaissance religieuse, moins on agit en fonction de la vérité révélée par Allah, l'Exalté, ce qui conduit à son tour à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606 , que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 119 :

« En vérité, Nous t'avons envoyé avec la vérité, comme annonciateur et avertisseur… »

Il est important de noter qu'une personne ne tirera aucun bénéfice des avertissements ou des bonnes nouvelles tant qu'elle n'agira pas en conséquence. Tout comme un conducteur ne tirera aucun bénéfice des avertissements de danger sur une route s'il les ignore, le musulman qui ignore les avertissements et les bonnes nouvelles discutés dans les enseignements islamiques ne tirera aucun bénéfice de ces avertissements.

Il faut donc s’efforcer d’apprendre et d’agir en fonction du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui), afin d’utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. Cela lui permettra de bénéficier des avertissements et des bonnes nouvelles donnés par les enseignements islamiques dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, s’ils ignorent ces avertissements et ces bonnes nouvelles, ils feront un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées. Cela les amènera à vivre ce dont ils ont été avertis et ils perdront les choses dont ils ont reçu la bonne nouvelle. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 119 :

« En vérité, Nous t'avons envoyé avec la vérité, comme annonciateur et avertisseur… »

Cela indique également que l'islam est une religion d'équilibre. Dans ce cas, l'équilibre entre la peur du châtiment et l'espoir de la récompense dans les deux mondes. Il est important d'adopter un équilibre entre ces deux extrêmes, car la peur éloigne l'individu des péchés et l'espoir pousse l'individu vers les bonnes actions. En revanche, adopter l'un plutôt que l'autre mène à l'égarement. Par exemple, celui qui n'a que la peur peut très bien abandonner ses efforts pour obéir à Allah, l'Exalté, car il a perdu tout espoir de salut. Et celui qui n'adopte que l'espoir peut très bien adopter un vœu pieux, qui n'a aucune valeur en islam. Cela signifie qu'il persistera dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, tout en croyant qu'il sera pardonné, car la miséricorde d'Allah, l'Exalté, est infinie. L'espoir est toujours lié à l'obéissance à Allah, l'Exalté, qui implique d'éviter les péchés et de s'efforcer d'accomplir de bonnes actions. Cette différence entre l'espoir et le vœu pieux a été expliquée dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459.

Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a rempli son devoir de transmettre les enseignements de l'Islam et de donner à l'humanité le modèle parfait à imiter. Il ne sera donc pas tenu responsable de ceux qui ont choisi d'ignorer le message avec lequel il a été envoyé. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 119 :

« … et on ne vous demandera pas de compte sur les gens de l'Enfer. »

En règle générale, il ne faut pas se comporter comme un tyran en imposant aux autres des conseils judicieux, que ce soit dans le domaine religieux ou dans le domaine profane. Il faut plutôt présenter la vérité aux autres selon la logique, le bon sens et les preuves, et faire de son mieux pour agir en conséquence afin de montrer l'exemple aux autres, puis laisser les gens faire leur propre choix, qu'ils fassent le bon ou le mauvais choix.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 120

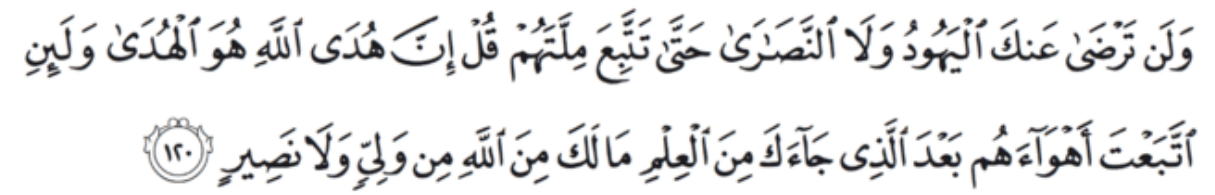
وَلَن تَرۡضَىٰ عَنكَ ٱلۡيَهُودُ وَلَا ٱلنَّصَٰرَىٰ حَتَّىٰ تَتَّبِعَ مِلَّتَهُمۡۗ قُلۡ إِنَّ هُدَى ٱللَّهِ هُوَ ٱلۡهُدَىٰۗ وَلَئِنِ
ٱتَّبَعۡتَ أَهۡوَآءَهُم بَعۡدَ ٱلَّذِي جَآءَكَ مِنَ ٱلۡعِلۡمِ مَا لَكَ مِنَ ٱللَّهِ مِن وَلِيّٖ وَلَا نَصِيرٖ ١٢٠

« Et les juifs et les chrétiens ne vous approuveront pas tant que vous ne suivrez pas leur religion. Dis : « Certes, la direction d'Allah est la seule direction. » Si vous suiviez leurs passions après ce que vous avez appris comme science, vous n'auriez contre Allah ni protecteur ni secoureur. »

Dans ce verset, Allah, l'Exalté, indique une réalité universelle, que chaque personne doit comprendre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 120 :

« Et jamais les Juifs et les Chrétiens ne vous approuveront tant que vous ne suivrez pas leur religion… »

Chaque fois qu'une personne choisit une voie licite différente de celle des autres, que ce soit dans les domaines mondains ou religieux, elle sera toujours critiquée par les autres, en particulier par ses proches, qui devraient être les premiers à la soutenir dans son cheminement. En ce qui concerne ce verset, les savants parmi les gens du Livre auraient dû être les premiers à soutenir les musulmans car ils étaient pleinement conscients de la véracité de l'Islam, car le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) avaient été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…”

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Les gens critiquent ceux qui empruntent un chemin différent du leur car cela leur donne l'impression que leur propre chemin est mauvais. Mais, dans la plupart des cas, ce sentiment est déplacé, car la personne choisit un autre chemin uniquement parce qu'elle pense que ce serait une meilleure option pour elle. Cela se produit souvent lorsqu'un musulman décide de faire plus d'efforts pour apprendre et mettre en pratique les enseignements de l'islam. Si ses proches ne partagent pas son attitude, ils le critiqueront pour ne pas rester sur son chemin. C'est l'une des raisons pour lesquelles chaque Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) a été critiqué par sa société, car il a présenté aux gens un chemin nouveau et supérieur. Dans de tels cas, un musulman doit rester ferme dans son choix, tant qu'il est licite, et ne pas se laisser entraver par les critiques non constructives des autres. Cela est encore plus important en matière de foi. On ne doit jamais se laisser dissuader d'apprendre et de mettre en pratique les enseignements de l'islam par les critiques non constructives des autres, car c'est la seule façon d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ce fait a été indiqué dans le verset principal en discussion. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 120 :

« Et les juifs et les chrétiens ne vous approuveront pas tant que vous n'aurez pas suivi leur religion. Dis : « Certes, la bonne direction est celle d'Allah. »… »

En général, il faut comprendre que le but de la vie n'est pas de plaire aux autres, mais de plaire à son Créateur et Seigneur, Allah, le Très-Haut. S'ils s'efforcent de plaire aux gens, ils n'y parviendront jamais, car les gens sont extrêmement difficiles à satisfaire en raison de leur nature inconstante et, par conséquent, ils ne parviendront pas à plaire à Allah, le Très-Haut, ce qui à son tour mènera à des problèmes dans les deux mondes. Alors que celui qui s'efforce d'accomplir son objectif de plaire à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le décrivent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), obtiendra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même si les gens ne sont pas satisfaits de lui.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 120 :

« Et les juifs et les chrétiens ne vous approuveront pas tant que vous n'aurez pas suivi leur religion. Dis : « Certes, la bonne direction est celle d'Allah. »… »

La guidance d'Allah, l'Exalté, est le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Il est important de noter que la guidance ne profite à quelqu'un que s'il agit en conséquence. Le simple fait de posséder la connaissance d'un chemin ne lui permettra pas d'atteindre sa destination. Il doit agir en fonction de cette connaissance pour être guidé vers sa destination. De même, il faut apprendre et agir en fonction des enseignements islamiques pour parvenir à la bonne guidance. Le simple fait de posséder la connaissance islamique sans actions ne conduit pas à la bonne guidance, pas plus que la récitation du Saint Coran sans compréhension. De plus, ce verset indique clairement que la bonne guidance ne s'obtient que par l'intermédiaire des deux sources de guidance. Par conséquent, il faut éviter toutes les autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, car plus on agit en fonction d'autres sources, moins on agira en fonction des deux sources de guidance, ce qui à son tour conduit à l'égarement. Ceci a été averti dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 120 :

« …Dis : « En vérité, la direction d'Allah est la seule direction. »… »

Cela indique également qu'il est impossible d'obtenir la bonne direction dans toutes les situations, qu'elles soient difficiles ou faciles, sans étudier et mettre en pratique le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). L'oubli de cette réalité est l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux musulmans, qui accomplissent leurs devoirs fondamentaux, ne parviennent toujours pas à obtenir la bonne direction dans leurs affaires. En conséquence, ils ne parviennent pas à surmonter avec succès les défis de la vie, ce qui entraîne à son tour une perte de la paix de l'esprit.

Allah, l'Exalté, nous dit clairement que toute voie autre que le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ne repose que sur les désirs des gens. Cela est tout à fait évident lorsque l'on réfléchit à la façon dont les gens qui prétendent croire en une religion particulière vivent une vie basée sur leurs propres désirs tout en se revêtant du vêtement de la droiture à travers quelques rituels religieux mondains qui n'ont aucun impact sur la façon dont ils utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées tout au long de leurs activités quotidiennes. Même ceux qui ne suivent pas une religion particulière ne suivent que ce qui répond à leurs désirs, tels que les médias sociaux, la mode et la culture. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 120 :

« Et les Juifs et les Chrétiens ne t'approuveront jamais tant que tu ne suivras pas leur religion… Si tu suivais leurs passions après ce que tu as reçu comme science, tu n'aurais contre Allah ni protecteur ni secoureur. »

L’existence dans ce monde se compose donc de deux chemins. Le chemin de la paix de l’esprit et du succès dans les deux mondes, qui implique d’utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d’une manière qui plaise à Allah, l’Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Comme Allah, l’Exalté, contrôle seul toutes choses, y compris la demeure de la paix de l’esprit, le cœur spirituel, Il décide seul de qui l’obtient. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« …Certes, c’est par l’évocation d’Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Tous les autres chemins de la vie consistent uniquement à suivre ses propres désirs ou ceux des autres. Cela amènera l'individu à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui à son tour mènera à des problèmes et des difficultés dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 120 :

« …Si vous suiviez leurs passions après ce que vous avez reçu comme science, vous n'auriez contre Allah ni protecteur ni secoureur. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 121

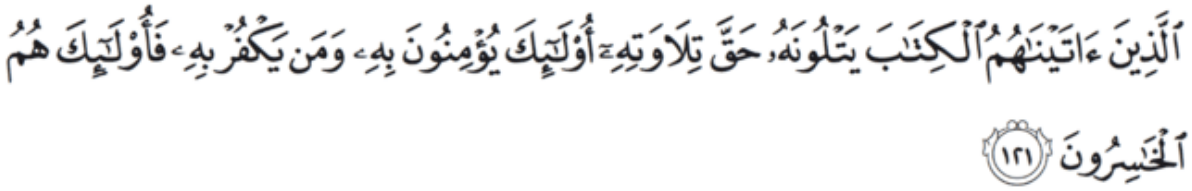
ٱلَّذِينَ ءَاتَيۡنَٰهُمُ ٱلۡكِتَٰبَ يَتۡلُونَهُۥ حَقَّ تِلَاوَتِهِۦٓ أُوْلَٰٓئِكَ يُؤۡمِنُونَ بِهِۦۗ وَمَن يَكۡفُرۡ بِهِۦ فَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡخَٰسِرُونَ ١٢١

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le lisent fidèlement. Ceux-là y croient. Et quiconque n'y croit pas, ceux-là sont les perdants. »

Les gens du Livre ont été mentionnés dans les versets précédents et sont mentionnés dans les derniers, il se peut donc que ce verset s'adresse également à eux. Dans ce cas, Allah, l'Exalté, comme d'habitude, indique clairement que tous les membres des gens du Livre , qu'll a critiqués, ne se sont pas comportés de la même manière. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 121 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le récitent fidèlement… »

Cela montre l'importance d'éviter de critiquer un groupe entier en fonction des actions de certains de ses membres. Se comporter de cette manière mène facilement à la discrimination, comme le racisme. Au contraire, chaque personne doit être jugée en fonction de ses propres actions. Une organisation ou un groupe entier ne peut être critiqué que s'il existe des preuves évidentes que tous les membres se comportent de la même manière.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 121 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le lisent fidèlement. Ce sont eux qui y croient… »

Que ce verset se réfère à certains membres du peuple du Livre et de la Torah ou aux musulmans et au Saint Coran, dans tous les cas, réciter correctement un livre divin va bien au-delà de sa simple lecture. Le mot arabe pour récitation signifie en fait suivre, c'est-à-dire suivre pratiquement. Réciter véritablement les écritures divines signifie donc comprendre et agir selon ses enseignements. Le problème de la simple lecture du Saint Coran sans compréhension ni action ne conduit qu'à contredire ce que l'on récite par ses actes. Cela ne peut pas être défini comme une croyance au Saint Coran. Ce verset signifie également qu'ils appliquent correctement les enseignements du Saint Coran dans leur vie. Cela signifie qu'ils évitent de l'interpréter intentionnellement de manière erronée afin de justifier la satisfaction de leurs désirs matériels. Malheureusement, une forme de cela peut même se produire parmi les érudits dont la loyauté aveugle envers leur école de pensée et leurs enseignants les encourage à interpréter le Saint Coran afin de l'adapter à leur école de pensée au lieu de l'interpréter avec un esprit impartial et ouvert. Il est important pour un musulman de faire preuve de respect envers ses professeurs et ses pairs, mais sa loyauté ne doit aller qu'à Allah, l'Exalté, et à Son Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela lui permettra d'interpréter le Saint Coran correctement et de manière impartiale, tout comme l'ont fait les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Ceux qui évitent de comprendre et d'appliquer le Saint Coran ou ceux qui l'interprètent intentionnellement de manière erronée ne croient donc pas en lui correctement. C'est comme s'ils croyaient au Saint Coran par leurs paroles mais pas par leurs actes. En conséquence, ils contredisent les enseignements du Saint Coran lorsqu'ils abusent des bienfaits qui leur ont été accordés. Cela ne mène qu'à des ennuis et des difficultés dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 121 :

« … Et quiconque n’y croit pas, ceux-là sont les perdants. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Le musulman doit donc accepter et agir selon le Saint Coran selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), afin d'atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même si ses enseignements contredisent ses désirs. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ils doivent l'accepter et agir en conséquence, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c'est ce qui

est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 122-123

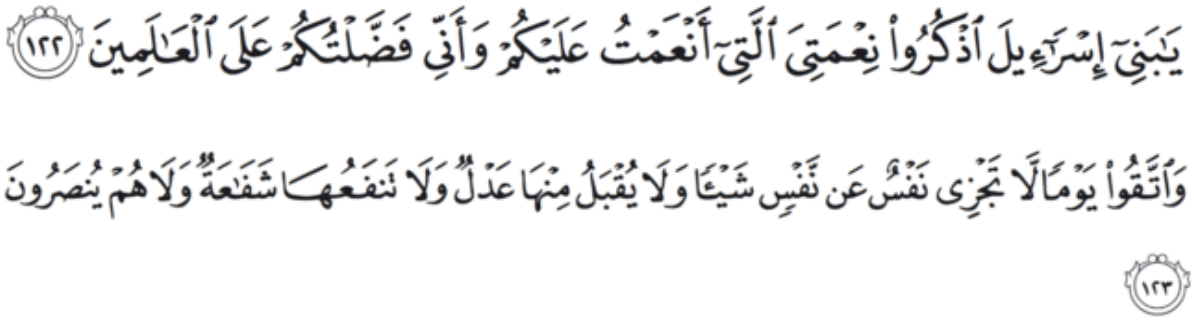
يَٰبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ ٱذۡكُرُواْ نِعۡمَتِيَ ٱلَّتِيٓ أَنۡعَمۡتُ عَلَيۡكُمۡ وَأَنِّي فَضَّلۡتُكُمۡ عَلَى ٱلۡعَٰلَمِينَ ١٢٢

وَٱتَّقُواْ يَوۡمٗا لَّا تَجۡزِي نَفۡسٌ عَن نَّفۡسٖ شَيۡـٔٗا وَلَا يُقۡبَلُ مِنۡهَا عَدۡلٞ وَلَا تَنفَعُهَا شَفَٰعَةٞ وَلَا هُمۡ يُنصَرُونَ ١٢٣

« Ô Enfants d'Israël, souvenez-vous de la faveur que je vous ai accordée et du fait que je vous ai préférés aux autres mondes.

Et redoutez le jour où aucune âme ne suffira à une autre âme, où aucune compensation ne sera acceptée d'elle, où aucune intercession ne lui sera utile et où elles ne seront pas secourues.

Allah, l'Exalté, invite ensuite les gens du Livre à accepter l'Islam en leur rappelant les innombrables bienfaits qu'Il leur a accordés, tels que la Torah, la Bible et les nombreux Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, qui leur ont été envoyés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 122 :

« Ô Enfants d'Israël, souvenez-vous de la faveur que je vous ai accordée et du fait que je vous ai préférés aux autres mondes. »

Au lieu de montrer leur gratitude envers Allah, l'Exalté, ce qui dans ce cas aurait consisté à accepter l'Islam car ils ont clairement reconnu sa véracité puisque le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ont tous deux été mentionnés dans leurs écritures divines, la majorité d'entre eux ont quand même rejeté l'Islam. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Ils savaient que l'Islam les encouragerait à utiliser correctement les bénédictions qui leur avaient été accordées et comme cela contredisait leurs désirs, la majorité des gens du Livre rejetèrent l'Islam bien qu'ils en reconnussent la véracité. Ils ne pouvaient pas non plus accepter de suivre le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , qui n'était pas de leur lignée, les enfants d'Israël. Comme ils prétendaient que leur supériorité sur l'humanité était basée uniquement sur leur lignée, accepter et suivre le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , contredirait clairement leur fausse croyance. Ils ne pouvaient pas vivre avec cela.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 122 :

« Ô Enfants d'Israël, souvenez-vous de la faveur que je vous ai accordée et du fait que je vous ai préférés aux autres mondes. »

En règle générale, le musulman doit éviter de suivre les traces des gens du Livre en ne manifestant pas de gratitude envers Allah, l'Exalté. La gratitude consiste à adopter une bonne intention dans toutes ses actions afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Un signe de cela est qu'il n'attend

ni n'espère aucune rétribution de la part des gens. La gratitude par la langue consiste à dire ce qui est bien ou à rester silencieux. La gratitude par les actes consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et dans les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 122 :

« Ô Enfants d'Israël, souvenez-vous de la faveur que je vous ai accordée et du fait que je vous ai préférés aux autres mondes. »

En outre, Allah, l'Exalté, a favorisé les enfants d'Israël par rapport au reste de l'humanité en les désignant comme Ses représentants sur Terre. Ils étaient censés mettre en œuvre ses enseignements divins dans leur vie et se comporter comme le modèle parfait pour le reste de l'humanité. Mais comme ils n'ont pas réussi à le faire, leur rôle leur a été retiré et transféré aux musulmans. Chapitre 3 Alee Imran, verset 110 :

« Vous êtes la meilleure communauté qui ait été créée [en guise d'exemple] pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah… »

Mais comme l'indique ce verset, les musulmans ne rempliront leur devoir de représentants d'Allah, l'Exalté, que s'ils apprennent et mettent en pratique les enseignements de l'Islam, en utilisant ainsi correctement les bénédictions qui leur ont été accordées. Cela leur permettra de se comporter comme des modèles parfaits que le reste de l'humanité pourra imiter. Comme l'indique le verset suivant, aucun musulman n'échappera aux conséquences de son manquement à ce devoir le Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 123 :

« Et craignez le jour où aucune âme ne suffira plus à une autre âme… »

Tout comme un roi renverrait son ambassadeur pour ne pas avoir représenté correctement son royaume, chaque musulman devra faire face aux conséquences s'il ne parvient pas à remplir son devoir de représentant d'Allah, l'Exalté.

Allah, l'Exalté, a ensuite averti les gens du Livre, et par extension les musulmans, que leurs fausses croyances concernant le Jour du Jugement ne les sauveraient pas du châtiment s'ils n'acceptaient pas et n'agissaient pas selon les enseignements de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 123 :

« Et redoutez le jour où aucune âme ne suffira à une autre âme, où aucune compensation ne sera acceptée d'elle, où aucune intercession ne lui sera utile et où elles ne seront pas secourues. »

En réalité, celui qui ne met pas en pratique le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , faisant ainsi un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, sera puni dans ce monde s'il ne se repent pas. Les bénédictions mêmes qui lui ont été accordées, telles que sa richesse et sa famille, deviendront pour lui une source de stress, d'anxiété et de dépression. En conséquence, cette personne passera d'un problème mental à l'autre même si elle a le monde à ses pieds. Elle pourra connaître des moments de divertissement et de plaisir, mais ils ne dureront pas longtemps et, dans l'ensemble, elle mènera une vie pleine de stress. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah]

dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Mais comme ce châtiment terrestre est souvent subtil, les gens ne parviennent pas à reconnaître leur désobéissance à Allah, l'Exalté, comme étant la source de leurs problèmes. Alors que la cause de leur châtiment au Jour du Jugement leur sera clairement expliquée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 123 :

« Et redoutez le jour où aucune âme ne suffira à une autre âme, où aucune compensation ne sera acceptée d'elle, où aucune intercession ne lui sera utile et où elles ne seront pas secourues. »

Les gens du Livre, ainsi que de nombreux musulmans d'aujourd'hui, ont adopté une croyance déformée concernant le Jour du Jugement. Ils croient qu'étant les favoris d'Allah, l'Exalté, ils échapperont d'une manière ou d'une autre au châtiment pour leur désobéissance persistante. Chapitre 5 Al Maidah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut… »

Croire à une telle chose est un manque de respect envers Allah, le Très-Haut, car cela impliquerait qu'Il ne traiterait pas les gens de manière égale le Jour du Jugement. Cette croyance absurde contredit la justice et l'équité d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou ceux qui commettent le mal, pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, et que Nous les rendrons égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Leurs croyances erronées sur le Jour du Jugement comprennent la croyance qu'ils vont d'une manière ou d'une autre blâmer quelqu'un d'autre pour leur égarement afin d'échapper au châtiment. Mais Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que même blâmer le Diable ne sera pas accepté, car chaque personne est responsable de ses propres choix et actions et devra donc en assumer les conséquences. Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

« Et le Diable dira, une fois l'affaire conclue : « Certes, Allah vous avait promis la vérité. Et je vous ai promis, mais je vous ai trahis. Mais je n'avais sur vous aucun pouvoir, si ce n'est que je vous ai appelés, et vous m'avez répondu. Ne me blâmez donc pas, mais blâmez-vous vous-mêmes… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 123 :

« Et craignez le jour où aucune âme ne suffira plus à une autre âme… »

Une autre croyance erronée concernant le Jour du Jugement est celle qui consiste à croire que l'on se rattrapera d'une manière ou d'une autre pour sa désobéissance à Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Par exemple, beaucoup prétendent qu'ils feront la paix avec Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Mais c'est une chose qui ne sera jamais acceptée par Allah, le Très-Haut, car faire la paix avec Lui doit se faire dans ce monde par Son obéissance sincère. Chapitre 30 Ar Rum, verset 57 :

« Ce jour-là, leur excuse ne profitera pas à ceux qui ont fait du tort, et on ne leur demandera pas d'apaiser [Allah]. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 123 :

« Et craignez le Jour où aucune âme ne suffira plus à une autre âme, et où aucune compensation ne sera acceptée d'elle… »

Une autre croyance erronée concernant le Jour du Jugement est que l'on croit que quelqu'un d'autre va nous sauver par l'intercession. Même si l'intercession du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, est un fait et a été évoquée dans de nombreux hadiths, comme celui trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4308, néanmoins, même avec son intercession, certains musulmans iront quand même en Enfer et un moment en Enfer est vraiment insupportable. De plus, celui qui persiste dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, et espère l'intercession au Jour du Jugement doit craindre de perdre sa foi avant de quitter ce monde. Dans ce cas, aucune intercession ne sera acceptée en sa faveur. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance. Tout comme une plante mourra si elle ne reçoit pas de nourriture, comme de l'eau, ainsi la foi d'une personne peut bien mourir si elle ne la nourrit pas par des actes d'obéissance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 123 :

« …aucune intercession ne lui servira à rien, et ils ne seront pas secourus. »

L'une des principales raisons pour lesquelles les horreurs du Jour du Jugement et de l'Enfer sont décrites dans le Saint Coran et dans les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) est de supprimer les croyances erronées que les gens ont adoptées à leur égard. Lorsque l'on possède des croyances erronées à l'égard du Jour du Jugement, cela ne peut que nous encourager à adopter des vœux pieux qui sont toujours liés à la persistance de la désobéissance à Allah, l'Exalté. Alors que, comprendre la vraie nature du Jour du Jugement encouragera l'individu à se repentir sincèrement et à persister dans l'obéissance à Allah, l'Exalté. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de rechercher le pardon d'Allah, l'Exalté, et de quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de

nouveaux problèmes, on doit sincèrement promettre d'éviter de commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tous les droits qui ont été violés à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens. L'obéissance à Allah, l'Exalté, implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui soit agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 123 :

« Et redoutez le jour où aucune âme ne suffira à une autre âme, où aucune compensation ne sera acceptée d'elle, où aucune intercession ne lui sera utile et où elles ne seront pas secourues. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 124

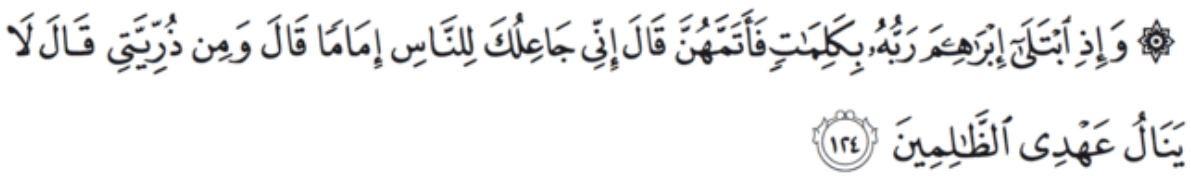

« Et quand Abraham fut éprouvé par son Seigneur par des paroles [des ordres] et qu'il les accomplit, [Allah] dit : « Certes, Je ferai de toi un guide pour les gens. » [Abraham] dit : « Et parmi ma descendance ? » [Allah] dit : « Mon engagement ne s'étend pas aux injustes. »

Le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, est souvent mentionné dans le Saint Coran car il est l'ancêtre des adorateurs d'idoles de la Mecque et des gens du Livre, qui vivaient principalement à Médine. Allah, l'Exalté, souligne à plusieurs reprises comment le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, adhérait strictement à l'obéissance à Allah, l'Exalté, en tout temps, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements divins. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 124 :

« *Et quand Abraham fut éprouvé par son Seigneur par des paroles [des commandements] et qu'il les accomplit… »*

Il s'agit d'une critique directe des idolâtres de la Mecque et des gens du Livre qui étaient extrêmement fiers d'être les descendants du Saint Prophète Ibrahim, bien qu'ils ne se soient pas comportés comme lui et aient persisté dans la désobéissance à Allah, l'Exalté. En fait, les deux groupes ont même prétendu défendre l'héritage du Saint Prophète Ibrahim, bien qu'ils le méprisaient tous deux clairement. Leur désobéissance a atteint son point culminant lorsqu'ils ont rejeté l'Islam tout en reconnaissant sa véracité. Les idolâtres de la Mecque ont passé 40 ans avec le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, avant qu'il n'annonce la prophétie et savaient donc qu'il n'était pas un menteur. Et comme ils étaient maîtres de la langue arabe, ils savaient que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé. Les savants parmi les gens du Livre ont reconnu le Saint Coran car ils connaissaient son auteur, Allah, l'Exalté, et ils ont reconnu la véracité de l'Islam car le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ont été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Les musulmans doivent éviter de suivre les traces de ces deux groupes en se vantant d'être les disciples du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), tout en ne le suivant pas dans la pratique et en ne respectant pas son obéissance constante et sincère à Allah, l'Exalté. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). C'est ainsi que l'on suit les traces de tous les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) et que l'on réussit l'épreuve de ce monde.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 124 :

« *Et quand Abraham fut éprouvé par son Seigneur par des paroles [des commandements] et qu'il les accomplit… »*

En outre, ce verset rappelle également aux musulmans que ce monde est un lieu de tests et d'épreuves, et que personne n'y échappe, pas même les saints prophètes (sur eux la paix). Se souvenir de ce fait aidera à rester patient en période d'épreuves. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles et ses actes et de rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. On peut rester patient quand on comprend, par la connaissance et la certitude, que tout ce qu'Allah, l'Exalté, choisit est le meilleur pour nous, même si l'on ne reconnaît pas la sagesse derrière Ses choix. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Quand une personne ajoute la certitude de la foi à sa patience, elle se verra accorder un leadership spirituel, tout comme le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, l'a reçu. Chapitre 32 As Sajdah, verset 24 :

« Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient selon Notre ordre, lorsqu'ils étaient endurants et convaincus de Nos signes. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 124 :

« Et quand Abraham fut éprouvé par son Seigneur par des paroles [c'est-à-dire des ordres] et qu'il les accomplit, [Allah] dit : « Certes, Je ferai de toi un guide pour les gens. »… »

La certitude de la foi s'acquiert lorsque l'on apprend et agit en fonction de la connaissance divine. Cela permet à l'individu de croire en Allah, l'Exalté, sur la base de preuves évidentes au lieu de suivre aveuglément les autres. Plus une personne possède une certitude de foi, plus elle adhérera à l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements divins.

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite la grande sincérité dont le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) faisait preuve envers ses descendants, car il souhaitait qu'ils soient bien guidés et guident les autres sur le droit chemin en devenant les représentants d'Allah, l'Exalté, sur Terre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 124 :

« *Et quand Abraham fut éprouvé par son Seigneur par des paroles [des ordres] et qu'il les accomplit, [Allah] dit : « Certes, Je ferai de toi un guide pour les gens. » [Abraham] dit : « Et parmi mes descendants ? »…* »

Le musulman doit donc posséder ce type de sincérité envers les autres et le prouver par des actes en apprenant et en mettant en pratique les enseignements de l'Islam afin qu'ils remplissent leur rôle de représentant d'Allah, l'Exalté, sur Terre et deviennent un modèle pour les générations futures, tout comme le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, l'a fait, puis en enseignant à la génération suivante l'importance d'apprendre et d'agir selon les connaissances islamiques afin qu'ils remplissent eux aussi leur rôle de représentants d'Allah, l'Exalté, sur Terre. C'est seulement par cette méthode qu'il remplira son devoir envers Allah, l'Exalté, et envers les autres, comme la jeune génération. Celui qui remplit son devoir de cette manière obtiendra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Or, celui qui ne s'acquitte pas de son devoir envers Allah, le Très-Haut, et les autres, et persiste à Lui désobéir en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, n'obtiendra ni la paix de l'esprit ni le succès. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 124 :

« … *[Allah] dit : « Je ferai de toi un guide pour les gens. » [Abraham] dit : « Et parmi mes descendants ? » [Allah] dit : « Mon engagement ne s'étend pas aux injustes. »*

Et le chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 124 :

« … *[Allah] dit : « Je ferai de toi un guide pour les gens. » [Abraham] dit : « Et parmi mes descendants ? » [Allah] dit : « Mon engagement ne s'étend pas aux injustes. »*

Allah, l’Exalté, a également averti les idolâtres de la Mecque et les gens du Livre que le fait d’être apparenté au Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) ne suffisait pas pour obtenir le succès dans les deux mondes, car les deux groupes prétendaient qu’en tant que ses descendants, ils obtiendraient le succès dans les deux mondes, quelles que soient leurs actions. Allah, l’Exalté, a clairement indiqué que la lignée ne profitera à personne tant qu’il n’obéira pas pratiquement à Allah, l’Exalté, tout comme l’avait fait leur ancêtre vertueux. Cela implique d’utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d’une manière qui Lui plaise, comme le décrivent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). En fait, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a clairement indiqué que la lignée d’une personne n’élèvera pas son rang dans l’au-delà si elle manque de bonnes actions. Ceci a été averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2945. De plus, croire que la lignée de quelqu'un lui donne l'immunité contre la punition est un grand manque de respect envers Allah, l'Exalté, car cela remet en cause Sa justice et Son équité.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 125

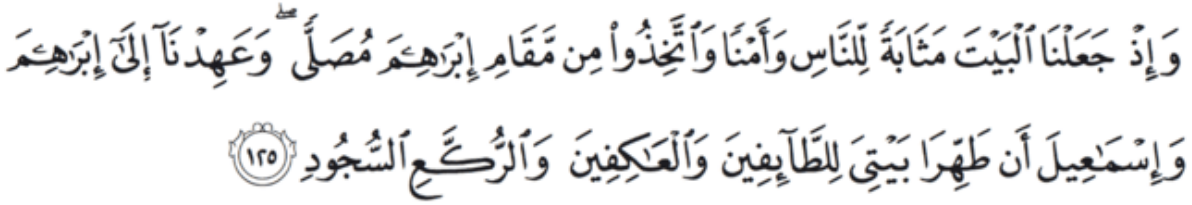

« Et [rappelez-vous] quand Nous fîmes de la Maison [la Kaaba] un lieu de retour pour les gens et un lieu de sécurité. Et faites de la place d'Abraham un lieu de prière. Et Nous avons donné cet ordre à Abraham et à Ismaël : « Purifiez Ma Maison pour ceux qui font la circumambulation , pour ceux qui y demeurent pour l'adoration et pour ceux qui s'inclinent et se prosternent. »

Allah, l’Exalté, rappelle ensuite aux non-musulmans de la Mecque qu’ils ont été bénis par la noblesse , le statut, la subsistance et la sécurité dans la péninsule arabique grâce à Sa Maison, la Kaaba. Cette faveur à elle seule était une raison suffisante pour qu’ils acceptent l’Islam. La vérité de cela, ils l’ont clairement reconnue, car ils ont passé 40 ans avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui), avant qu’il n’annonce sa prophétie et savaient donc qu’il n’était pas un menteur et qu’ils étaient des maîtres de la langue arabe et savaient donc que le Saint Coran n’était pas la parole d’un être créé. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 125 :

« *Et [rappelez-vous] quand Nous avons fait de la Maison [la Kaaba] un lieu de retour pour les gens et [un lieu de] sécurité… »*

Le lieu de retour indique le pèlerinage sacré qui a continué à être pratiqué depuis l'époque du Saint Prophète Ibrahim, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, même si ses pratiques correctes ont été altérées par des personnes égarées. De plus, tout comme les musulmans se tournent vers la Kaaba pendant leurs prières, ils doivent également retourner leurs jugements et décisions dans chaque situation au Propriétaire de la Kaaba, Allah, l'Exalté. Cela signifie qu'ils doivent faire face à chaque situation et utiliser chaque bénédiction selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui. Le lieu de retour indique également l'importance de l'unité au sein de la nation musulmane. Quelles que soient les différences qui existent au sein de la nation musulmane, telles que la nationalité, la langue et l'ethnie, leur intention et leurs efforts doivent être dirigés vers un objectif commun, l'obéissance à Allah, l'Exalté, qui est représenté par Sa Maison, la Kaaba, et qui est la direction de la prière pour tous les musulmans. Le lieu de retour indique également que, même si le musulman est distrait par les

préoccupations mondaines, il doit constamment tourner son attention vers l'obéissance à Allah, l'Exalté, tout au long de la journée, tout comme il tourne son corps vers la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, pendant les prières. Le lieu de retour rappelle également aux musulmans que leur retour final se fera vers Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, tout comme ils se tiennent devant Lui chaque fois qu'ils prient en direction de Sa Maison, la Kaaba. Celui qui garde constamment cela à l'esprit se préparera pratiquement à son retour final vers Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 125 :

« *Et [rappelez-vous] quand Nous avons fait de la Maison [la Kaaba] un lieu de retour pour les gens et [un lieu de] sécurité… »*

Par l'invocation du Saint Prophète Ibrahim, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, Allah, l'Exalté, a fait de la Mecque un lieu de sécurité pour ses habitants. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 126 :

« Et [rappelez-vous] quand Abraham dit : « Mon Seigneur, fais de cette cité une cité sûre… » »

En raison de la présence de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, à La Mecque, la ville et ses habitants étaient à l'abri des violences qui se produisaient régulièrement à l'extérieur d'elle entre les différentes tribus. Les habitants étaient tellement en sécurité que leurs caravanes commerciales qui partaient de La Mecque n'étaient pas attaquées et pillées par des voleurs, par respect pour le fait qu'ils étaient considérés comme les gardiens de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 67 :

« N'ont-ils pas vu que Nous avons fait de La Mecque un sanctuaire, alors que tout autour d'eux on emmène les gens ? Croient-ils donc au mensonge, et ne croient-ils pas au bienfait d'Allah ? »

Comme nous l'avons déjà mentionné, cela constituait une raison suffisante pour accepter l'islam et obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut. Mais comme cela aurait directement remis en cause leurs désirs matériels et aurait conduit à une perte de leur influence sociale et politique dans la péninsule arabique, la majorité des dirigeants des non-musulmans de La Mecque se sont violemment opposés à l'islam.

Comme le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) a fait preuve d'une sincérité totale envers Allah, l'Exalté, tout au long de sa vie et particulièrement lorsqu'il a construit la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, Allah, l'Exalté, a gardé vivant le souvenir de Ses efforts jusqu'au Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 125 :

« … Et faites, [ô croyants], du lieu où Abraham s'est tenu, un lieu de prière… »

La pierre sur laquelle le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) s'est tenu pour construire la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, est un lieu de prière pour tous les musulmans jusqu'à la fin des temps. D'une manière générale, cela rappelle aux musulmans que leurs bonnes intentions et leurs efforts sincères dans les choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, ne leur profiteront pas seulement dans les deux mondes, mais que leurs efforts seront maintenus en vie, d'une manière ou d'une autre. Alors que les efforts d'une personne pour les choses qui sont liées au monde matériel disparaîtront avec le temps et la mort. C'est un destin inévitable que personne ne nie. Chapitre 16 An Nahl, verset 96 :

« Ce que vous possédez a une fin, mais ce que possède Allah est permanent. Et Nous récompenserons certainement ceux qui endurent selon la meilleure de leurs œuvres. »

Il faut donc être patient dans les choses qui plaisent à Allah, le Très-Haut, même si cela contredit ses désirs ou les opinions des gens, de la société et des réseaux sociaux, car les bienfaits de cela seul perdurent dans les deux mondes. Un musulman doit s'efforcer d'accomplir ce verset en utilisant chaque bénédiction qui lui a été accordée d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantira

que les bénédictions de ses actions sincères perdurent dans les deux mondes et que les effets positifs restent dans ce monde pour que d'autres puissent en bénéficier, tout comme les efforts sincères du Saint Prophète Ibrahim (paix et bénédictions d'Allah sur lui) sont restés sur Terre, des milliers d'années après son décès.

Allah, l'Exalté, explique ensuite l'importance non seulement de construire des mosquées, mais aussi de remplir leur objectif, qui est de permettre aux musulmans d'adorer sincèrement Allah, l'Exalté, en leur sein et de diffuser la connaissance islamique. Cet objectif était entravé par les non-musulmans de la Mecque malgré le fait qu'ils prétendaient être les gardiens de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, et les porteurs de l'héritage du Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 125 :

« …Et Nous avons donné cet ordre à Abraham et à Ismaël : « Purifiez Ma Maison pour ceux qui la parcourent, pour ceux qui y demeurent pour l'adoration et pour ceux qui s'inclinent et se prosternent [en actes d'obéissance]. »

Les musulmans doivent donc éviter de suivre les traces des dirigeants des non-musulmans de la Mecque en ne respectant pas la mission des mosquées d'Allah, le Très-Haut. Tous les musulmans doivent veiller à ce que les mosquées soient maintenues propres physiquement et spirituellement. Seules l'obéissance et l'adoration d'Allah, le Très-Haut, doivent s'y dérouler. Elles ne doivent pas être utilisées comme des clubs sociaux pour des conversations tranquilles. Elles doivent être utilisées comme des lieux sûrs et sécurisés pour l'éducation de la prochaine

génération afin qu'elle puisse devenir des musulmans modèles. Des connaissances islamiques précises dérivées directement du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, doivent y être enseignées et toutes les autres sources de connaissances religieuses doivent être évitées, même si elles conduisent à de bonnes actions. Le simple fait est que plus on agit sur la base de connaissances religieuses tirées d'autres sources, moins on agira sur la base du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 126

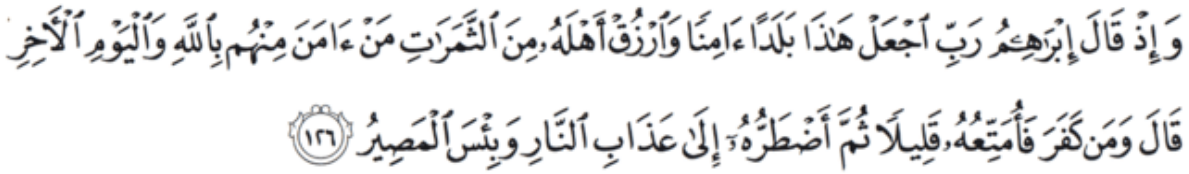
وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ رَبِّ ٱجْعَلْ هَٰذَا بَلَدًا ءَامِنًا وَٱرْزُقْ أَهْلَهُۥ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ مَنْ ءَامَنَ مِنْهُم بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ
قَالَ وَمَن كَفَرَ فَأُمَتِّعُهُۥ قَلِيلًا ثُمَّ أَضْطَرُّهُۥٓ إِلَىٰ عَذَابِ ٱلنَّارِ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ ﴿١٢٦﴾

« Et quand Abraham dit : « Ô mon Seigneur, fais de cette cité une cité sûre et donne des fruits à ses habitants, quiconque d'entre eux croit en Allah et au Jour dernier » [Allah] dit : « Et quiconque ne croit pas, Je lui accorderai un peu de jouissance ; puis Je le forcerai au châtiment du Feu. Quelle mauvaise destinée ! »

Allah, l’Exalté, a rappelé aux non-musulmans de la Mecque qu’ils n’ont obtenu la sécurité, la subsistance et l’honneur dans la péninsule arabique que grâce à l’invocation de leur ancêtre, le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, et non parce qu’ils étaient eux-mêmes bien guidés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 126 :

« Et [rappelez-vous] quand Abraham dit : « Mon Seigneur, fais de cette cité une cité sûre et donne des fruits à ses habitants… » »

A cette époque, les tribus des environs de La Mecque s'attaquaient constamment les unes les autres et pillaient les caravanes commerciales qui passaient près de leurs terres, mais par respect pour la Maison d'Allah, l'Exalté, qui était la manifestation de l'invocation du Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, ils ne faisaient aucun mal aux non-musulmans de La Mecque. Chapitre 106 Quraysh, versets 1-4 :

« Pour la sécurité habituelle des Quraishites. Leur sécurité habituelle [dans] la caravane d’hiver et d’été. Qu’ils adorent le Seigneur de cette Maison. Qui les a nourris, [les a sauvés] de la faim et les a mis en sécurité, [les a sauvés] de la peur. »

Ce seul fait était une raison suffisante pour que les non-musulmans de la Mecque acceptent l’islam, surtout lorsqu’ils en reconnaissent clairement la véracité. Ils ont passé 40 ans avec le Saint Prophète Muhammad (sur lui la

paix et le salut), avant qu'il n'annonce sa prophétie et savaient donc qu'il n'était pas un menteur. Et comme ils étaient des maîtres de la langue arabe, ils savaient que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé. Malgré tout cela, les dirigeants des non-musulmans de la Mecque ont rejeté l'islam car ils savaient que cela les encouragerait à utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées d'une manière qui plairait à Allah, l'Exalté, au lieu de leur plaire à eux-mêmes. C'est quelque chose qu'ils ne pouvaient pas accepter.

Allah, l'Exalté, indique ensuite l'attitude égarée des non-musulmans de la Mecque qui prétendaient être les porte-étendards de l'héritage du Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, même s'il les suppliait contre leur attitude et leur mode de vie. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 126 :

« Et [rappelez-vous] quand Abraham dit : « Mon Seigneur, fais de cette cité une cité sûre et donne des fruits à ses habitants, quiconque d'entre eux croit en Allah et au Jour dernier. »… »

Il a invoqué Allah de cette manière par sincérité, car il craignait que celui qui ne croit pas en l'unicité d'Allah, l'Exalté, ou au Jour du Jugement, ne fasse qu'égarer les autres et répandre la corruption sur la Terre. C'est un fait clair et indéniable. Celui qui ne croit pas du tout en Allah, l'Exalté, ou qui ne soutient pas sa déclaration verbale de foi par des actes, celui qui ne croit pas au Jour du Jugement ou ne s'y prépare pas concrètement, fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Cette attitude amènera les autres à s'égarer, comme les gens qui imitent aveuglément les célébrités. Celui qui fait un mauvais usage des bienfaits qui

lui ont été accordés, comme sa force physique ou politique, fera inévitablement du tort aux autres. Et celui qui ne croit pas ou ne craint pas de devoir rendre des comptes au Jour du Jugement, fera facilement du tort aux autres, surtout s'il pense que personne ne le tiendra responsable, comme la police. En revanche, celui qui croit en Allah, le Très-Haut, et au Jour du Jugement, s'efforcera d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela lui permettra de s'enrichir et d'en faire profiter les autres, de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et de la création, et de s'abstenir de nuire aux autres, car il en craint les conséquences, même s'il croit pouvoir échapper aux autorités terrestres, comme la police. Cette attitude bien guidée répandra la paix et la justice au sein de la société. Il suffit de tourner les pages de l'histoire pour observer que cela s'est produit dans l'empire islamique lorsque les gens ont utilisé correctement les bienfaits qui leur avaient été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Cette crainte du Saint Prophète Ibrahim (saw) a été indiquée dans le reste du verset principal. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 126 :

« Et quand Abraham dit : « Ô mon Seigneur, fais de cette cité une cité sûre et donne des fruits à ses habitants, quiconque d'entre eux croit en Allah et au Jour dernier » [Allah] dit : « Et quiconque ne croit pas, Je lui accorderai un peu de jouissance ; puis Je le forcerai au châtiment du Feu. Quelle mauvaise destinée ! »

De plus, l'invocation du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) enseigne également aux musulmans l'importance de placer sa sincérité et sa loyauté envers Allah, l'Exalté, au-dessus de toutes les autres, car son

invocation incluait ses propres descendants. Cela a été indiqué dans un verset précédent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 124 :

« … [Allah] dit : « Certes, Je ferai de toi un guide pour les gens. » [Abraham] dit : « Et parmi mes descendants ? » [Allah] dit : « Mon engagement ne s'étend pas aux injustes. »

Il est important de respecter les droits des autres, en particulier ceux de ses proches, selon les enseignements de l'islam, mais notre loyauté doit être envers Allah, l'Exalté, seul. Donner la priorité à la loyauté des gens ne fera que nous amener à désobéir à Allah, l'Exalté, afin de plaire et de soutenir les autres. Cette attitude ne mènera qu'à la désunion, car être fidèle à une personne en particulier contrariera inévitablement une autre personne. En revanche, si les musulmans donnent la priorité à la loyauté envers Allah, l'Exalté, par-dessus tout, ils s'uniront inévitablement, car ils partagent un objectif commun, qui est l'obéissance à Allah, l'Exalté. Ne pas agir en ce sens est l'une des principales raisons pour lesquelles les liens entre parents et amis se rompent au fil du temps.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 126 :

« Et quand Abraham dit : « Ô mon Seigneur, fais de cette cité une cité sûre et donne des fruits à ses habitants, quiconque d'entre eux croit en Allah et au Jour dernier » [Allah] dit : « Et quiconque ne croit pas, Je lui accorderai

un peu de jouissance ; puis Je le forcerai au châtiment du Feu. Quelle mauvaise destinée ! »

Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela irait à l'encontre du but de ce monde. Ce monde est le lieu des épreuves et chacun a donc le libre arbitre de choisir d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, ou non. Une personne doit donc apprendre et agir selon les enseignements de l'Islam afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même si l'Islam contredit ses désirs. Elle doit accepter et agir selon les enseignements de l'Islam tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, malgré le fait qu'on lui a prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Comme l'indique le verset principal, il ne faut jamais se laisser tromper en croyant qu'on est bien guidé par les bienfaits qui lui ont été accordés, car Allah, l'Exalté, pourvoit à toute Sa création, indépendamment de sa foi ou de ses actes. La bonne direction dépend uniquement de la façon dont on utilise les bienfaits qui nous ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements de l'Islam, ou non. De plus, comme l'indique le verset principal, Allah, l'Exalté, ne punit pas

immédiatement les gens pour leur désobéissance. Au contraire, Il leur donne d'innombrables occasions de reconnaître, d'accepter et d'agir selon les enseignements de l'Islam afin qu'ils obtiennent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Mais il est important pour une personne de ne pas se laisser tromper par les innombrables opportunités qui lui sont accordées par Allah, l'Exalté, car ces opportunités finiront par s'arrêter un jour. Si une personne ne parvient pas à en faire usage, elle n'aura alors aucune excuse qui lui permettra d'échapper à la punition dans les deux mondes.

Quel que soit le chemin qu'une personne choisit, elle devra sans aucun doute faire face aux conséquences de son choix dans les deux mondes. Dans ce monde, les conséquences sont souvent subtiles, car les choses matérielles qui lui ont été accordées deviennent pour elle une source de stress, de difficultés et de misère, comme sa richesse, sa famille et sa carrière. Alors que les conséquences dans l'au-delà lui seront très claires. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Il faut toujours se rappeler que même si l'on a des moments de plaisir et de divertissement, on n'échappera pas à son sort de misère dans les deux mondes, car Allah, l'Exalté, seul contrôle les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe

ceux qui abusent des bénédictions qui leur ont été accordées, comme les célébrités de ce monde. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 126 :

« … *Abraham dit : « Ô mon Seigneur, fais de cette cité une cité sûre et donne des fruits à ses habitants, quiconque d'entre eux croit en Allah et au Jour dernier. » [Allah] dit : « Et quiconque ne croit pas, Je lui accorderai un peu de jouissance ; puis Je le forcerai au châtiment du Feu. Quelle mauvaise destinée ! »*

En règle générale, les musulmans doivent éviter de suivre les traces des non-musulmans de la Mecque qui prétendaient être les porte-étendards de l'héritage du Saint Prophète Ibrahim, même si leurs actions s'opposaient à sa voie. Un musulman doit craindre que s'il ne croit pas concrètement en Allah, l'Exalté, et au Jour du Jugement en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, ce qui est la voie de l'islam, il pourrait bien partager le sort de ceux mentionnés dans ce verset. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance. Tout comme une

plante meurt lorsqu'elle n'obtient pas de nourriture, comme de l'eau, de même la foi d'une personne peut bien mourir si elle ne la nourrit pas par des actes d'obéissance.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 127-129

وَإِذْ يَرْفَعُ إِبْرَٰهِـۧمُ ٱلْقَوَاعِدَ مِنَ ٱلْبَيْتِ وَإِسْمَٰعِيلُ رَبَّنَا تَقَبَّلْ مِنَّآ إِنَّكَ أَنتَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿١٢٧﴾

رَبَّنَا وَٱجْعَلْنَا مُسْلِمَيْنِ لَكَ وَمِن ذُرِّيَّتِنَآ أُمَّةً مُّسْلِمَةً لَّكَ وَأَرِنَا مَنَاسِكَنَا وَتُبْ عَلَيْنَآ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٢٨﴾

رَبَّنَا وَٱبْعَثْ فِيهِمْ رَسُولًا مِّنْهُمْ يَتْلُوا۟ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتِكَ وَيُعَلِّمُهُمُ ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْحِكْمَةَ وَيُزَكِّيهِمْ ۚ إِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿١٢٩﴾

« Et [rappelez-vous] quand Abraham et [avec lui] Ismaël élevaient les fondements de la Maison, [disant] : « Notre Seigneur, accepte [ceci] de nous. En vérité, Tu es l'Audient, l'Omniscient.

Seigneur, fais de nous des musulmans, et de notre descendance une communauté musulmane. Et montre-nous nos rites, et reviens vers nous. Car Tu es certes l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.

Seigneur, envoie parmi eux un messager issu d'eux-mêmes, qui leur récitera Tes versets, leur enseignera le Livre et la sagesse, et les purifiera. Car Tu es le Puissant, le Sage.

Allah, l'Exalté, a rappelé aux non-musulmans de la Mecque et aux gens du Livre de l'intention pieuse et sincère de leurs ancêtres, le Saint Prophète Ibrahim et son fils, le Saint Prophète Ismaël, que la paix soit sur eux, lorsqu'ils construisirent la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, à la Mecque. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 127 :

« *Et [rappelez-vous] quand Abraham élevait les fondements de la Maison et [avec lui] Ismaël, [disant] : « Notre Seigneur, accepte [ceci] de nous… » »*

En construisant la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Ka'ba, ils n'avaient qu'une seule intention : qu'elle devienne un symbole de l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements de l'Islam. Le récit de cet incident était une critique directe des non-musulmans de La Mecque, qui prétendaient être les porte-étendards de l'héritage du Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, même s'ils contredisaient complètement ses enseignements et sa voie. Ils ont abandonné l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, et ont plutôt commis le polythéisme avec Lui afin de pouvoir créer un style de vie qui correspondait à leurs désirs. Français Les musulmans doivent éviter de suivre les traces des non-musulmans de la Mecque et plutôt perpétuer l'héritage du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, à tout moment, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Prétendre verbalement croire au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) tout en ne respectant pas concrètement son héritage ne profitera à aucun musulman ni dans ce monde ni dans l'autre, tout comme les non-musulmans de la Mecque n'ont tiré

aucun avantage de leurs déclarations verbales selon lesquelles ils étaient les porte-drapeaux de l'héritage du Saint Prophète Ibrahim (paix et bénédictions sur lui), même s'ils ne l'ont pas suivi concrètement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 127 :

« *Et [rappelez-vous] quand Abraham élevait les fondements de la Maison et [avec lui] Ismaël, [disant] : « Notre Seigneur, accepte [ceci] de nous… » »*

D'une manière générale, ce verset indique l'importance de se soutenir mutuellement dans les choses qui plaisent à Allah, l'Exalté. Un musulman ne doit pas observer qui fait quelque chose et ensuite décider de le soutenir ou non. Au contraire, il doit observer ce que quelqu'un fait et si c'est bien, alors il doit l'aider selon ses moyens. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« … Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à la violence… »

Cette attitude permettra à l'individu de ne pas aider les autres par loyauté aveugle dans des choses qui sont mauvaises. Il sera plutôt encouragé à donner la priorité au plaisir d'Allah, l'Exalté, plutôt qu'à sa loyauté envers les gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 127 :

« *Et [rappelez-vous] quand Abraham élevait les fondements de la Maison et [avec lui] Ismaël, [disant] : « Notre Seigneur, accepte [ceci] de nous… » »*

Ce verset rappelle également aux musulmans l'importance de concentrer leurs efforts sur les choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, au lieu de donner la priorité aux choses qui sont liées au monde, comme un empire immobilier. En réalité, une personne n'emportera avec elle dans sa tombe que ses bonnes actions et toutes les autres choses, comme un empire immobilier, seront laissées derrière pour que d'autres en profitent, tandis que le défunt sera tenu responsable de l'acquisition de ces biens. Un musulman doit donc faire de bonnes actions en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et laisser derrière lui un héritage spirituel qui lui sera bénéfique même après sa mort, c'est-à-dire une charité continue, comme la construction d'une mosquée. Celui qui est entouré de bonté de cette manière recevra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 127 :

« *Et [rappelez-vous] quand Abraham élevait les fondements de la Maison et [avec lui] Ismaël, [disant] : « Notre Seigneur, accepte [ceci] de nous… » »*

Ce verset indique également l'importance d'avoir une bonne intention. Celui qui fait des choses pour plaire à quelqu'un d'autre qu'Allah, l'Exalté, ou qui vise à plaire aux autres avec Allah, l'Exalté, n'obtiendra aucune récompense d'Allah, l'Exalté, car Il ne récompense que ceux qui font des choses uniquement pour Son plaisir. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe positif d'une bonne intention est lorsque l'on ne désire ni n'attend aucune récompense ou gratitude de la part des gens. Un musulman doit toujours se rappeler qu'Allah, l'Exalté, connaît l'intention cachée des gens et connaît et entend leurs paroles et leurs actions. Par conséquent, il doit s'assurer que son intention est toujours correcte et la suivre par de bons discours, par lesquels il dit ce qui est bien ou reste silencieux, et suit son intention par de bonnes actions. Cela signifie qu'il doit utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 127 :

« Et [rappelez-vous] quand Abraham et [avec lui] Ismaël élevaient les fondements de la Maison, [disant] : « Notre Seigneur, accepte [ceci] de nous. En vérité, Tu es l'Audient, l'Omniscient. » »

Si l'on n'a pas une bonne intention et qu'on ne la met pas en pratique par de bonnes paroles et de bonnes actions, on ne tirera aucun bien de ses efforts ni dans ce monde ni dans l'autre. Chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

« Dis : « Veux-tu que nous t'informions des plus grands perdants dans leurs œuvres ? Ceux dont les efforts sont vains dans la vie présente, alors qu'ils pensent bien faire dans leur travail. »

Allah, l'Exalté, souligne ensuite l'empressement du Saint Prophète Ibrahim et de son fils, le Saint Prophète Ismaël, que la paix soit sur eux, à se soumettre complètement à Allah, l'Exalté, à tout moment. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 128 :

« Notre Seigneur, et fais de nous des musulmans [soumis] à Toi… »

Cette soumission implique que l'on accepte la foi en Allah, l'Exalté, à travers son cœur spirituel et que l'on la soutienne à travers ses paroles et ses actes. Cela signifie qu'on doit s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, à travers ses paroles et ses actes, car la foi dans le cœur spirituel n'a que peu de valeur sans les actions extérieures. Cette manifestation extérieure consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Cela montre clairement qu'il n'existe pas de musulman qui ne pratique pas l'islam, car le mot même de musulman signifie se soumettre pratiquement à Allah, l'Exalté. De plus, cela indique que l'on doit donner la priorité à l'obéissance à Allah, l'Exalté, par rapport à tout le reste, comme obéir à ses désirs, aux désirs des autres et suivre la mode, la culture et les médias sociaux. Si l'on donne la priorité à ces choses par rapport à l'obéissance

sincère à Allah, l'Exalté, alors on se soumet à eux et non à Allah, l'Exalté. Il faut donc évaluer régulièrement son intention et ses actions afin de s'assurer qu'on ne se soumet à nul autre qu'Allah, l'Exalté, car prétendre se soumettre à Allah, l'Exalté, par sa langue sans le prouver par ses actions n'a aucune valeur en Islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 128 :

« Notre Seigneur, et fais de nous des musulmans [soumis] à Toi… »

Les saints prophètes Ibrahim et Ismaël (sur eux la paix et le salut) s'étaient déjà soumis à Allah, l'Exalté, lorsqu'ils ont fait cette invocation. Cela montre donc l'importance de rester constant dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, à tout moment. Le simple fait de déclarer sa foi en l'Islam ne suffit donc pas pour réussir. Il faut constamment soutenir sa déclaration de foi en adhérant à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, à tout moment et dans toutes les situations. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. Il est important de noter qu'être constant ne signifie pas que l'on doit être parfait. Cela signifie que l'on doit s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, et chaque fois que l'on commet un péché, on doit s'efforcer de corriger son comportement afin d'éviter de le répéter à l'avenir. Cela a été indiqué dans de nombreux enseignements islamiques, comme le Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1987. Chapitre 41 Fussilat, verset 6 :

« … Avance donc droit vers Lui et implore Son pardon… »

Allah, l'Exalté, souligne ensuite l'importance de guider ses descendants vers Son obéissance également. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 128 :

« …et de notre descendance une communauté musulmane [soumise] à Toi… »

Cela ne peut se faire que si l'on suit les traces des Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, qui ont enseigné à leurs enfants, par leurs paroles et leurs actes, l'importance d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en toutes circonstances. Cela signifie qu'ils sont devenus des modèles pour leurs enfants en apprenant et en agissant eux-mêmes selon les enseignements divins, puis en éduquant leurs enfants sur la valeur et l'importance d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 132-133 :

« Abraham ordonna à ses fils, et Jacob aussi : « Ô mes fils, Allah vous a choisis pour cette religion. Ne mourez donc qu'en étant musulmans. » Ou avez-vous été témoins lorsque la mort s'approcha de Jacob, et qu'il dit à ses fils : « Qu'adorerez-vous après moi ? » Ils dirent : « Nous adorerons votre Dieu et le Dieu de vos ancêtres, Abraham, Ismaël et Isaac, un seul Dieu. Et nous Lui sommes musulmans. »

Malheureusement, de nombreux musulmans sont extrêmement désireux d'avoir des enfants, mais ils ne parviennent pas à leur enseigner l'obéissance à Allah, l'Exalté, en montrant l'exemple et en leur enseignant la connaissance du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

Comme l'indique la partie suivante du verset 128, il n'est pas possible de montrer l'exemple et d'enseigner à la génération suivante l'importance d'obéir à Allah, l'Exalté, sans connaissance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 128 :

« … Et montre-nous nos rites [de culte]… »

Cela montre donc l'importance d'acquérir et d'appliquer la connaissance islamique, car on ne peut obéir à Allah, l'Exalté, ni enseigner aux autres comment Lui obéir sans acquérir la connaissance islamique tirée du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls parmi Ses serviteurs craignent Allah et sont doués de savoir... »

C'est pourquoi l'acquisition du savoir islamique est un devoir pour tout musulman. Cela est recommandé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 224. L'ignorance ne conduit qu'à adopter de mauvaises intentions, de mauvaises paroles et de mauvaises actions et doit donc être évitée à tout prix.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 128 :

« …Et montre-nous nos rites [de vie]… »

Ce verset pourrait aussi faire référence au code de conduite que l'on doit respecter pour obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Cela indique l'importance de se conformer strictement aux enseignements divins, qui à notre époque sont le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et d'éviter toute autre source de connaissance religieuse, même si elle conduit à de bonnes actions. Le fait est que plus on agit en fonction d'autres sources de connaissance religieuse, moins on agit en fonction des deux sources de guidance, ce qui conduit à son tour à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté. De plus, comme Allah, l'Exalté, a créé les êtres humains, Lui seul connaît le meilleur code de conduite qui leur convient et qui conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Il faut donc adhérer à ce code

de conduite, même si cela contredit ses désirs, car c'est ce qui est le mieux pour lui. Il doit accepter et agir selon le code de conduite islamique, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c'est ce qui est le mieux pour lui, malgré le fait qu'on lui ait prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

La partie suivante du verset 128 indique que l'on ne peut obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, que par Sa miséricorde, car la connaissance, l'inspiration, la capacité, l'opportunité et l'acceptation des bonnes actions viennent toutes d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 128 :

« …et tourne-toi vers nous [avec miséricorde]… »

Le mot arabe utilisé pour « tourne-toi vers nous » peut aussi signifier « accepte notre repentir ». Les deux interprétations soulignent l'importance d'adopter l'humilité. Une personne humble saura qu'elle ne peut obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes sans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, et la personne humble reconnaîtra toujours ses défauts et ses erreurs et suppliera Allah, l'Exalté, de les ignorer et de les pardonner. Cette humilité est indiquée dans la dernière partie du verset 128. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 128 :

« …En vérité, Tu es l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux. »

Le musulman doit donc profiter du fait qu'Allah, l'Exalté, se tourne constamment vers les gens avec miséricorde et pardon avant leur mort. Il doit éviter de se laisser aller à des vœux pieux concernant la miséricorde d'Allah, l'Exalté, en persistant dans Sa désobéissance tout en supposant qu'Il leur pardonnera. Au contraire, il doit adopter un véritable espoir en Sa miséricorde en s'efforçant de Lui obéir sincèrement, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui Lui plaise, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), puis croire qu'Il se tournera vers eux avec miséricorde et pardon. Cette différence entre les vœux pieux et le véritable espoir a été discutée dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459.

Allah, l'Exalté, fait alors comprendre aux gens du Livre et aux non-musulmans de la Mecque, qui prétendaient tous deux être les porte-étendards de l'héritage du Saint Prophète Ibrahim, que le véritable porte-étendard de son héritage était le dernier Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et par extension, ceux qui le suivent. Ce fait a été clairement établi par les Saints Prophètes Ibrahim et Ismaïl, que la paix soit sur eux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 129 :

« Notre Seigneur, envoie parmi eux un messager de leur part… »

La première chose à noter est que leur invocation fut exaucée des milliers d'années plus tard. Cela indique l'importance d'éviter de se comporter avec

précipitation envers Allah, l'Exalté, en ce qui concerne l'obtention de ses désirs licites dans ce monde. Allah, l'Exalté, est le Plus Généreux et ne se retient que de répondre immédiatement, agissant ainsi selon Son propre calendrier car c'est le mieux pour tous les concernés. Cela a été indiqué dans de nombreux enseignements islamiques. Chapitre 10 Yunus, verset 89 :

« *[Allah] dit : « Ton invocation a été exaucée. Maintiens donc le droit chemin et ne suis pas le sentier de ceux qui ne savent pas. » »*

Un musulman doit donc persister dans les invocations bonnes et licites sachant qu'Allah, l'Exalté, répondra au meilleur moment, de la meilleure façon et pourrait bien répondre d'une manière qui ne lui est pas évidente.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 129 :

« Notre Seigneur, envoie parmi eux un messager de leur part… »

Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, étant d'origine arabe, il a renforcé sa prétention à la prophétie, car il n'était pas un inconnu pour les non-musulmans de la Mecque. En fait, il a passé 40

ans de sa vie avant d'annoncer la prophétie parmi eux et ils ont donc reconnu sa sincérité et sa véracité. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« …car j'étais déjà demeuré parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Les gens du Livre ont introduit l'importance de la lignée dans leur foi, et le fait que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, était un descendant direct du Saint Prophète Ibrahim (saw), tout comme eux, aurait dû les encourager à l'accepter et à le suivre, surtout lorsqu'ils l'ont reconnu ainsi que le Saint Coran, car ils ont tous deux été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Bien que les chefs des non-musulmans de la Mecque et les gens du Livre aient reconnu la véracité du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ils n'ont pas cru en lui. Les musulmans qui ont accepté le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) doivent appuyer leur affirmation verbale par des actes en suivant ses traces, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques, car une affirmation verbale de la foi sans actes n'a que peu de valeur en Islam car elle ne conduit pas à la purification de l'intention, de la parole ou des actes . Cela a été indiqué dans la partie suivante du verset 129. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 129 :

« Notre Seigneur, envoie parmi eux un messager issu d'eux-mêmes, qui leur récitera Tes versets, leur enseignera le Livre et la sagesse, et les purifiera… »

Le livre fait référence à la loi et au code de conduite discutés dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , que l'humanité doit suivre afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Comme les gens peuvent mal utiliser la connaissance, la sagesse est nécessaire pour s'assurer que l'on utilise correctement sa connaissance afin qu'elle soit bénéfique pour soi-même et pour les autres dans les deux mondes. Lorsque l'on combine la connaissance islamique avec la sagesse, cela conduit à la purification de son intention, de sa parole et de ses actions afin qu'il utilise les bénédictions

qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 129 :

« Notre Seigneur, envoie parmi eux un messager issu d'eux-mêmes, qui leur récitera Tes versets, leur enseignera le Livre et la sagesse, et les purifiera… »

Ce verset montre également que la récitation aveugle du Saint Coran ne suffit pas pour atteindre le succès si l'on ne parvient pas à le comprendre et à le mettre en pratique. Ce n'est qu'en agissant selon la connaissance islamique que l'on purifiera ses intentions, ses paroles et ses actes. Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais si un musulman suit les traces des non-musulmans de la Mecque et des gens du Livre, qui ont rejeté l'Islam parce qu'il contredisait leurs désirs, en prétendant être les porte-étendards de l'héritage du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tout en ne suivant pas ses traces en pratique, en apprenant et en mettant en pratique les enseignements de l'Islam, alors cela les amène à mal utiliser les bénédictions qui leur ont été

accordées. Cela conduit à son tour au stress, aux difficultés et aux troubles dans les deux mondes, même si l'on possède la foi en l'Islam. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Quel que soit le chemin que l'homme choisit, il devra sans aucun doute faire face aux conséquences de son choix dans les deux mondes, car il ne peut échapper à la puissance d'Allah, l'Exalté, et ne sera lésé d'aucune manière par Lui, car Il agit toujours avec sagesse. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 129 :

« … En vérité, Tu es le Puissant, le Sage. »

Allah, le Très-Haut, est Sage, et seul sait qui mérite d'être nommé Prophète. C'est aussi une critique directe des non-musulmans de la Mecque et des gens du Livre qui, par jalousie, se demandaient pourquoi le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) avait été choisi pour être le dernier Saint Prophète (sur eux la paix et le salut). Chapitre 43 Az Zukhruf, versets 31-32 :

« Et ils dirent : « Pourquoi ce Coran n'a-t-il pas été révélé à un grand homme de l'une des deux cités ? » Est-ce qu'ils distribuent la miséricorde de ton Seigneur ?… »

En général, l'envie est un péché majeur qu'il faut éviter à tout prix. C'est un péché majeur car l'envieux remet directement en cause le choix d'Allah, l'Exalté. Il se comporte comme si Allah, l'Exalté, avait commis une erreur en accordant une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre à sa place. Celui qui permet à son envie de lutter verbalement et physiquement contre celui qu'il envie ne fera que détruire ses propres bonnes actions. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4210. L'envie licite est celle qui consiste à vouloir obtenir une bénédiction similaire à celle d'autrui sans que celui-ci perde ce qui lui a été accordé. Bien que ce type d'envie soit licite, elle n'est louable que dans les affaires religieuses et blâmable dans les affaires profanes. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a recommandé deux cas d'envie licite et louable dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 1896. On peut envier la personne qui utilise correctement ses connaissances et les enseigne aux autres. L'autre personne que l'on peut envier est celle qui obtient des richesses licites et les dépense d'une manière qui plaît à Allah, l'Exalté.

Il faut éviter l'envie en comprenant qu'il s'agit d'un péché majeur qui remet en cause le choix de répartition d'Allah, l'Exalté. Il faut comprendre qu'Allah, l'Exalté, accorde à chacun ce qui est le meilleur pour lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, au lieu d'envier les autres, ils doivent se concentrer sur l'utilisation des bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduira à davantage de bénédictions, à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]… »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors qu'envier les autres ne fera qu'amener à oublier d'obéir à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour mènera à des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Le musulman envié doit rester patient face aux actes verbaux et physiques de son envieux et ne se défendre que dans les limites de l'Islam. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles et ses actes et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'est ainsi que l'on cherche refuge auprès d'Allah, l'Exalté, contre son envieux. Chapitre 113 Al Falaq, versets 1 et 5 :

« Dis : « Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aurore… Et contre le mal de l'envieux quand il est envieux. » »

Allah, l'Exalté, les protégera alors des effets négatifs de leur envie, même si cela ne leur est pas évident, car Allah, l'Exalté, agit selon Sa connaissance et Sa sagesse infinies et non selon la pensée très limitée des gens.

En conclusion, une personne doit donc, pour son propre bien, accepter les preuves évidentes de la véracité de l'Islam, apprendre et agir en fonction de ses enseignements, même si cela contredit ses désirs. Elle doit accepter et agir en fonction de ses enseignements, tout comme un patient sage accepte et agit en fonction des conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, malgré le fait qu'on lui a prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. S'il choisit d'ignorer les conseils de son médecin, cela ne mènera qu'à une mauvaise santé mentale et physique. De même, celui qui n'apprend pas et n'agit pas en fonction des enseignements de l'Islam sera confronté à des difficultés, au stress et aux ennuis dans les deux mondes.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 130-134

وَمَن يَرْغَبُ عَن مِّلَّةِ إِبْرَٰهِـۧمَ إِلَّا مَن سَفِهَ نَفْسَهُۥ ۚ وَلَقَدِ
ٱصْطَفَيْنَٰهُ فِى ٱلدُّنْيَا ۖ وَإِنَّهُۥ فِى ٱلْـَٔاخِرَةِ لَمِنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٣٠﴾

إِذْ قَالَ لَهُۥ رَبُّهُۥٓ أَسْلِمْ ۖ قَالَ أَسْلَمْتُ لِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٣١﴾

وَوَصَّىٰ بِهَآ إِبْرَٰهِـۧمُ بَنِيهِ وَيَعْقُوبُ يَٰبَنِىَّ إِنَّ ٱللَّهَ ٱصْطَفَىٰ لَكُمُ ٱلدِّينَ فَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُم
مُّسْلِمُونَ ﴿١٣٢﴾

أَمْ كُنتُمْ شُهَدَآءَ إِذْ حَضَرَ يَعْقُوبَ ٱلْمَوْتُ إِذْ قَالَ لِبَنِيهِ مَا تَعْبُدُونَ مِنۢ بَعْدِى قَالُوا۟
نَعْبُدُ إِلَٰهَكَ وَإِلَٰهَ ءَابَآئِكَ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ إِلَٰهًا وَٰحِدًا وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ
﴿١٣٣﴾

تِلْكَ أُمَّةٌ قَدْ خَلَتْ ۖ لَهَا مَا كَسَبَتْ وَلَكُم مَّا كَسَبْتُمْ ۖ وَلَا تُسْـَٔلُونَ عَمَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٣٤﴾

« Et qui serait hostile à la religion d'Abraham, sinon celui qui se rend fou ? Nous l'avons choisi ici-bas. Et dans l'au-delà, il sera certes du nombre des gens de bien.

Lorsque son Seigneur lui dit : « Soumets-toi », il dit : « Je me suis soumis [dans l'Islam] au Seigneur des mondes. »

Abraham et Jacob, tous deux, dirent à leurs fils : « Ô mes fils ! Allah a choisi pour vous cette religion. Ne mourez donc que lorsque vous êtes musulmans. »

Ou avez-vous été témoins lorsque la mort s'approcha de Jacob, et qu'il dit à ses fils : « Qu'adorerez-vous après moi ? » Ils dirent : « Nous adorerons votre Dieu et le Dieu de vos pères, Abraham, Ismaël et Isaac, un seul Dieu. Et nous Lui sommes soumis. »

C’était une nation qui a disparu. Elle recevra les conséquences de ses actes, et vous recevrez ce que vous avez accompli. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu’ils faisaient.

Allah, l'Exalté, critique l'attitude des non-musulmans de la Mecque et des gens du Livre, qui prétendaient tous deux être les porte-étendards de l'héritage du Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, alors qu'ils contredisaient tous deux sa voie, se ridiculisant ainsi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 130 :

« *Et qui serait opposé à la religion d'Abraham, sinon celui qui se rend ridicule… »*

Ils contredisaient sa voie car sa voie consistait à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bienfaits qui lui avaient été accordés d'une manière qui Lui plaisait. Les gens du Livre et les non-musulmans de la Mecque contredisaient sa voie car elle défiait leurs désirs mondains, car ils désiraient utiliser les bienfaits qui leur avaient été accordés d'une manière qui leur plaisait.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 130 :

« *Et qui serait opposé à la religion d'Abraham, sinon celui qui se rend ridicule… »*

En règle générale, un musulman peut se tromper lui-même en adoptant une attitude qui contredit la voie du Saint Prophète Ibrahim, paix et bénédictions sur lui, tout en croyant qu'il obtiendra le succès dans les deux mondes. Par exemple, il peut persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, tout en croyant que quelqu'un d'autre le sauvera le Jour du Jugement. Même si l'intercession du Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, est un fait et est évoquée dans de nombreux enseignements islamiques, comme le Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4308, néanmoins certains musulmans iront quand même en Enfer. Comme un moment en Enfer est insupportable, il faut éviter cette attitude, car ils ne font que se moquer de l'intercession du Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui. Un musulman peut se tromper lui-même en persistant dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, tout en croyant avoir de l'espoir dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté. Le véritable espoir en la miséricorde d'Allah, l'Exalté, comme l'a démontré le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, implique de persister dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et d'espérer ensuite qu'ils seront pardonnés par Allah, l'Exalté. La désobéissance est toujours liée à un vœu pieux et n'a aucune valeur en Islam. Cette différence entre le vœu pieux et l'espoir en Allah, l'Exalté, a été discutée dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Beaucoup se trompent en croyant que la paix de l'esprit et le succès dans ce monde résident dans la poursuite des désirs matériels. Comme Allah, l'Exalté, seul contrôle les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Lui seul décide qui obtient la paix de l'esprit. Il a clairement indiqué que seul celui qui Lui obéit sincèrement, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme le précisent les enseignements divins, l'obtiendra. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui abuse des bienfaits qui lui ont été accordés n'obtiendra rien d'autre que du stress, de la misère et des difficultés, même s'il possède le monde entier et a des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

D'autres se trompent en croyant qu'ils feront la paix avec Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que l'obéissance à Lui ne profitera qu'à quelqu'un dans ce monde. Chapitre 30 Ar Rum, verset 57 :

« Ce jour-là, leur excuse ne profitera pas à ceux qui ont fait du tort, et on ne leur demandera pas d'apaiser [Allah]. »

Certains se trompent en pensant qu'Allah, l'Exalté, sera satisfait d'eux même s'ils ignorent les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et qu'ils se fondent plutôt sur d'autres sources de connaissance religieuse. Il faut donc éviter d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, car plus on se fonde sur d'autres sources de connaissance, moins on se fonde sur les deux sources de la guidée : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidée sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Il faut donc éviter toute attitude erronée et toute croyance erronée qui ne peut que nous conduire à nous tromper nous-mêmes. Il faut plutôt suivre la voie du Saint Prophète Ibrahim, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, en s'efforçant sincèrement d'obéir à Allah, le Très-Haut, à tout moment. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui.

Allah, l'Exalté, indique clairement qu'une personne ne recevra Sa miséricorde particulière, qui conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes, que si elle adhère à l'héritage du Saint Prophète Ibrahim, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui, et suit sa voie , qui est l'héritage du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 130 :

« … *Et Nous l'avions choisi ici-bas. Et certes, dans l'au-delà, il sera parmi les gens de bien.* »

Cette déclaration suffit à montrer clairement que la seule chose qui confère à une personne une supériorité sur les autres est son obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Tous les autres critères, tels que le sexe, la race, la lignée et le statut social, n'ont aucune incidence aux yeux d'Allah, l'Exalté, pour déterminer le rang d'une personne. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

Il s’agissait là d’une autre critique adressée à la fois aux gens du Livre et aux non-musulmans de la Mecque qui croyaient que leur lignée suffisait à leur garantir le salut.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 130 :

« … *Et Nous l’avions choisi ici-bas. Et certes, dans l’au-delà, il sera parmi les gens de bien.* »

Allah, l’Exalté, a clairement indiqué que si l’on désire rejoindre le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) dans l’au-delà, alors on doit suivre sa voie, qui est la voie de la droiture. Cela implique d’utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d’une manière qui plaise à Allah, l’Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. Cela comprend également le fait d’accompagner les justes dans ce monde, car cela conduit à adopter leurs caractéristiques positives, ce qui à son tour aide à adopter la droiture. Celui qui adopte les actions d’un groupe de personnes est considéré comme faisant partie d’eux. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4031. Mais celui qui adopte de mauvais compagnons adoptera sans aucun doute leurs caractéristiques et sera donc considéré comme faisant partie d’eux. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

Il ne faut pas que le musulman se laisse tromper par le fait que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a annoncé dans un hadith retrouvé dans le Sahih de Boukhari, numéro 3688, que l'homme sera dans l'au-delà avec ceux qu'il aime. Il est évident que le véritable amour s'exprime par des actes et non par des paroles, ce qui implique de suivre pratiquement les pieux prédécesseurs. Sinon, si une déclaration verbale d'amour était suffisante, cela signifierait que les autres nations qui croient en leurs Saints Prophètes (saw) et prétendent les aimer finiront avec eux dans l'au-delà. Ce n'est évidemment pas le cas, car ils n'ont pas suivi les traces de leurs Saints Prophètes (saw), bien qu'ils affirment verbalement les aimer.

Allah, l'Exalté, indique ensuite clairement qu'Il a choisi le Saint Prophète Ibrahim, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, en raison de sa soumission et de son obéissance totales à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 131 :

« *Quand son Seigneur lui dit : « Soumets-toi », il dit : « Je me suis soumis [dans l'Islam] au Seigneur des mondes. » »*

Cela critique davantage les gens du Livre et les non-musulmans de la Mecque, et par extension, avertit les musulmans qu'Allah, l'Exalté, n'accorde pas Sa miséricorde aux gens en fonction de facteurs matériels, tels que la lignée. Sa miséricorde ne s'obtient que lorsque l'on se soumet pratiquement à Son obéissance. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Un musulman doit comprendre que lorsqu'il donne la priorité à suivre et à obéir aux médias sociaux, à la société, à la mode, à la culture ou à ses propres désirs, au détriment de l'obéissance à Allah, l'Exalté, alors il se soumet pratiquement à ces choses même s'il déclare verbalement sa soumission à Allah, l'Exalté. C'est ainsi que se sont comportés les gens du Livre et les non-musulmans de la Mecque, et ils ont clairement contredit l'héritage du Saint Prophète Ibrahim (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il est essentiel de comprendre que les humains ont été créés de telle manière qu'ils doivent se soumettre à quelque chose ou à quelqu'un. Que cette soumission soit à ses propres désirs, à ceux des autres, aux réseaux sociaux, à la mode, à la culture ou à un Dieu. Par conséquent, si l'on ne se soumet pas à Allah, l'Exalté, par ses intentions, ses paroles et ses actes, on se soumettra inévitablement à autre chose. C'est pourquoi le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, a déclaré catégoriquement qu'il s'était soumis à Allah, l'Exalté, Seigneur des mondes.

Il est important de noter que la soumission à Allah, l'Exalté, n'implique pas la perfection. Elle implique de s'efforcer sincèrement de Lui obéir en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et de se repentir sincèrement en corrigeant son comportement et sa conduite envers Allah, l'Exalté, et envers les gens chaque fois que l'on commet un péché. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à quiconque a été lésé, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, de promettre

sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé envers Allah, l'Exalté, et envers les gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 131 :

« *Quand son Seigneur lui dit : « Soumets-toi », il dit : « Je me soumets [dans l'Islam] au Seigneur des mondes. » »*

Le Seigneur des mondes a été mentionné peut-être pour souligner le fait que si l'on se soumet à Allah, l'Exalté, alors Il veillera à ce que l'on obtienne la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes car Lui seul contrôle l'univers entier. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui se soumet à un autre qu'Allah, l'Exalté, ce qui l'amènera à abuser des bienfaits qui lui ont été accordés, ne trouvera rien d'autre que du stress, de l'anxiété et des ennuis dans les deux mondes, même s'il possède le monde entier, car le Seigneur des mondes contrôle l'univers

entier, y compris son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, l'Exalté, souligne ensuite le fait que la soumission à Allah, l'Exalté, était l'héritage que le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, a transmis à ses enfants et à leur tour, ses descendants, y compris son petit-fils, le Saint Prophète Jacob, que la paix soit sur lui, ont fait de même. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 131-132 :

« Quand son Seigneur lui dit : « Soumets-toi », il dit : « Je me suis soumis [à l'Islam] « Au Seigneur des mondes. » Abraham ordonna à ses fils [de faire de même] et Jacob [le fit aussi], [en disant] : « Ô mes fils, certes, Allah a choisi pour vous cette religion, alors ne mourez que lorsque vous êtes musulmans. »

Le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) a été spécifiquement mentionné car il était l'ancêtre des gens du Livre, également connus sous le nom d'enfants d'Israël, c'est-à-dire les enfants du Saint Prophète Jacob (sur

lui la paix et le salut). C'était une autre critique adressée aux gens du Livre et aux non-musulmans de la Mecque, qui s'opposaient ouvertement à l'héritage de leurs ancêtres : l'héritage de l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Cette opposition a atteint son apogée lorsqu'ils ont tous deux rejeté le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), bien que les deux groupes aient reconnu la véracité de l'Islam.

Les non-musulmans de la Mecque ont passé 40 ans avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), avant qu'il n'annonce sa prophétie et savaient donc qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« …car j'étais déjà demeuré parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Et comme ils étaient des maîtres de la langue arabe, ils reconnaissaient clairement que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé. Mais comme l'Islam contredisait leurs désirs, de nombreux non-musulmans de la Mecque rejetèrent l'Islam et s'opposèrent donc à l'héritage de leur ancêtre, le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, qui était d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté.

Quant aux gens du Livre, ils ont reconnu le Saint Coran car ils connaissaient son Auteur, Allah, l'Exalté, et ils ont reconnu à la fois le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car ils les avaient tous

deux mentionnés dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Mais comme l'Islam contredisait leurs désirs, la plupart des gens du Livre rejetèrent l'Islam et s'opposèrent donc à l'héritage de leur ancêtre, le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 132 :

« Abraham ordonna à ses fils de faire de même, ainsi qu'à Jacob : « Ô mes fils, Allah a choisi pour vous cette religion. Ne mourez donc que lorsque vous êtes musulmans. »

Les musulmans doivent encourager la génération suivante à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en montrant l'exemple, tout comme le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut). Montrer l'exemple implique d'apprendre et d'agir selon les enseignements de l'Islam afin que les autres reconnaissent sa véracité par leurs actes et leurs paroles. Ensuite, les musulmans doivent consacrer du temps à enseigner le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) à la génération suivante afin qu'elle comprenne la véracité de l'Islam par des preuves, au lieu de l'imiter aveuglément. Cela leur permettra de rester fermes dans les enseignements de l'Islam tout au long de leur vie. Il est triste de constater que la plupart des parents musulmans sont extrêmement désireux d'enseigner à la génération suivante des connaissances matérielles qui mènent au succès matériel, mais ils négligent leur éducation religieuse et la confient à d'autres, même s'il est de leur devoir d'enseigner directement à leurs enfants les fondements de l'Islam. Même si encourager la génération suivante à acquérir des connaissances matérielles est louable, les parents ne doivent pas pour autant négliger l'enseignement des connaissances religieuses. Envoyer des enfants à la mosquée pour leur apprendre à réciter le Saint Coran sans le comprendre n'est pas suffisant. Un adolescent doit accepter l'islam sur la base de preuves et non d'une imitation aveugle, sinon il s'éloignera de l'islam avec le temps, car il considérera l'islam comme une partie de la culture qui peut être abandonnée au fil du temps. Lorsqu'une personne accepte l'islam sur la base de preuves, elle comprendra que l'islam est un mode de vie qui doit être appliqué dans toutes les situations et appliqué lorsque l'on utilise chaque bénédiction qui lui a été accordée.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 132 :

« Abraham ordonna à ses fils de faire de même, ainsi qu'à Jacob : « Ô mes fils, Allah a choisi pour vous cette religion… »

Allah, le Très-Haut, a choisi l'Islam comme religion pour l'humanité car elle convient le mieux à sa nature et car elle conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Comme Allah, le Très-Haut, a créé l'humanité, Lui seul sait quel code de conduite convient à sa nature et à ses capacités. Si l'on abandonne ce code de conduite divin et qu'on suit à la place un code de conduite créé par l'homme, cela ne mènera qu'à un état mental et physique déséquilibré, car il n'est pas parfaitement conçu pour la nature humaine. Peu importe les progrès réalisés par les gens en ce qui concerne la connaissance des états mentaux et physiques des humains, ils ne seront jamais capables de découvrir tout ce qui est possible pour créer le code de conduite parfait qui mène à un état mental et physique équilibré. Il est indéniable que celui dont l'état mental et physique est déséquilibré n'obtiendra jamais la paix de l'esprit. Il faut donc accepter et agir selon les enseignements de l'Islam pour son propre bien, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils de son médecin sachant que c'est le mieux pour son bien-être mental et physique, malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 132 :

« Abraham ordonna à ses fils de faire de même, ainsi qu'à Jacob : « Ô mes fils, Allah a choisi pour vous cette religion. Ne mourez donc que lorsque vous êtes musulmans. »

Ce verset montre clairement que le fait d'être musulman aujourd'hui ne garantit pas de mourir musulman demain. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance. Tout comme une plante mourra si elle ne parvient pas à obtenir de la nourriture, comme de l'eau, ainsi la foi d'un musulman peut bien mourir si elle ne parvient pas à la nourrir par des actes d'obéissance. Par conséquent, il faut veiller à renforcer sa foi en apprenant et en agissant selon les enseignements de l'Islam afin de mourir musulman. Cela est également confirmé par un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7232. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé qu'une personne sera ressuscitée dans le même état dans lequel elle est morte. Donc, si elle est morte en tant que musulman convaincu, alors elle sera ressuscitée en tant que musulman convaincu. Et l'état de la mort d'une personne est déterminé par la façon dont elle a vécu.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 132 :

« Abraham ordonna à ses fils de faire de même, ainsi qu'à Jacob : « Ô mes fils, Allah a choisi pour vous cette religion. Ne mourez donc que lorsque vous êtes musulmans. »

Cela souligne également le fait que chaque personne doit obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, car sa lignée ou son lien avec une personne pieuse ne la sauvera pas si elle ne parvient pas à obéir elle-même à Allah, l'Exalté.

Allah, l'Exalté, souligne encore l'importance de Lui obéir sincèrement et comment les Saints Prophètes du passé, que la paix soit sur eux, comme l'ancêtre des gens du Livre, le Saint Prophète Jacob, que la paix soit sur lui, ont persisté dans cette attitude et ont toujours encouragé la génération suivante à faire de même. Obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaise, comme le soulignent les enseignements islamiques, était si important pour eux que même dans leurs derniers moments sur cette Terre, ils en ont discuté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 133 :

« Ou avez-vous été témoins lorsque la mort s'approcha de Jacob, lorsqu'il dit à ses fils : « Qui adorerez-vous après moi ? »… »

Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a également souligné l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans ses derniers instants lorsqu'il a exhorté les gens à adhérer aux prières obligatoires, car elles constituent le pilier central de la foi d'une personne. Cela a été discuté dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2698.

C'est une autre critique des gens du Livre qui prétendaient suivre les traces de leur ancêtre, le Saint Prophète Jacob, que la paix soit sur lui, mais qui n'ont pas suivi son attitude consistant à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, et à exhorter les autres à faire de même jusqu'à son dernier souffle. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 133 :

« Ou avez-vous été témoins lorsque la mort s'approcha de Jacob, lorsqu'il dit à ses fils : « Qui adorerez-vous après moi ? »… »

Le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut) n'a pas demandé à ses enfants qui adoreraient après lui, mais ce qu'ils adoreraient après lui. Il rappelait à ses enfants qu'il est facile d'adorer des choses sans vie, comme les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses désirs, tout comme on peut adorer une entité vivante. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Il faut donc veiller à donner la priorité à l'adoration et à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, par-dessus tout. Cela permettra de s'assurer qu'ils utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui donne la priorité à l'obéissance et au respect des autres choses fera un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Cela entraînera à son tour du stress, des difficultés et de la misère dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, l'Exalté, souligne ensuite la sincérité des enfants du Saint Prophète Jacob, que la paix soit sur lui, qui s'opposait complètement à l'insincérité possédée par leurs descendants, les gens du Livre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 133 :

« *Ou avez-vous été témoins lorsque la mort s'approcha de Jacob, et qu'il dit à ses fils : « Qu'adorerez-vous après moi ? » Ils dirent : « Nous adorerons votre Dieu et le Dieu de vos pères, Abraham, Ismaël et Isaac, un seul Dieu. Et nous Lui sommes soumis. »*

Le fait qu'ils aient mentionné leur grand-oncle, le Saint Prophète Ismaël, avant de mentionner leur grand-père, le Saint Prophète Isaac, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur eux, indique que, contrairement aux gens du Livre, les enfants du Saint Prophète Jacob, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, n'éprouvaient aucune jalousie envers le Saint Prophète Ismaël, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, ni envers sa lignée, qui comprenait le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui. Au contraire, ils formaient une famille unie qui s'était complètement soumise à Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de leur vie.

En raison des changements apportés à leurs écritures divines par des gens égarés, les gens du Livre ont basé toute leur foi sur leur lignée. Ils ont prétendu que c'était leur lignée qui leur donnait une supériorité sur le reste de l'humanité et que c'était donc l'une des raisons pour lesquelles ils ont rejeté le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , car il appartenait à une lignée différente. L'accepter et le suivre aurait détruit le fondement sur lequel leur foi était basée et aurait été en

contradiction directe avec leur prétention de supériorité. C'est quelque chose qu'ils ne pouvaient pas accepter. Toute leur attitude était donc en contradiction totale avec la voie de leurs ancêtres, le Saint Prophète Ibrahim et sa famille (saw).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 133 :

« *Ou avez-vous été témoins lorsque la mort s'approcha de Jacob, et qu'il dit à ses fils : « Qu'adorerez-vous après moi ? » Ils dirent : « Nous adorerons votre Dieu et le Dieu de vos pères, Abraham, Ismaël et Isaac, un seul Dieu. Et nous Lui sommes soumis. »*

D'une manière générale, cet incident montre aussi l'importance pour les musulmans de se préoccuper davantage de l'éducation religieuse et de la foi de leurs enfants que des choses de ce monde. Malheureusement, c'est le contraire qui se produit chez la plupart des musulmans d'aujourd'hui, qui se préoccupent davantage de l'avenir de leurs enfants dans les affaires de ce monde. Même si se préoccuper des affaires de ce monde est acceptable en Islam, cela ne doit pas être prioritaire par rapport aux affaires religieuses, que ce soit pour soi-même ou pour les personnes à sa charge. Les affaires de ce monde ne sont qu'un moyen de servir ses affaires religieuses afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Cela se fait lorsqu'on utilise ses ressources matérielles d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Allah, l'Exalté, indique ensuite clairement que la lignée de l'individu ne lui sera d'aucune utilité dans ce monde ou dans l'autre, s'il ne parvient pas à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 134 :

« *C'est une nation qui a passé. Elle aura la peine de ce qu'elle a accompli, et vous aurez la peine de ce que vous avez accompli. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu'elle a fait.* »

Cela a détruit la fausse croyance adoptée par les gens du Livre, les non-musulmans de la Mecque, et même par certains musulmans aujourd'hui, qui croient que leur lignée et leur lien avec des personnes pieuses, comme les Saints Prophètes, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur eux, suffisent à leur garantir le salut dans les deux mondes. Croire cela est hautement irrespectueux envers Allah, l'Exalté, car cela suggérerait qu'Il se comporte de manière partiale et même raciste alors qu'Il ne le fait pas. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, a également mis en garde à plusieurs reprises contre cette attitude. Par exemple, dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853, il a clairement averti que la lignée d'une personne ne l'aidera pas au Jour du Jugement si elle manque de bonnes actions. Chapitre 53 An Najm, verset 39 :

« Et il n'y a pour l'homme que le bien pour lequel il s'efforce. »

Et chapitre 31 Luqman, verset 33 :

« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur et craignez le Jour où le père ne sera d'aucune utilité pour son fils, et où le fils ne sera d'aucune utilité pour son père… »

Le musulman doit donc suivre les traces de ses pieux ancêtres pour les rejoindre dans l'au-delà. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Mais s'ils suivent les traces des désobéissants, ils risquent fort d'être réunis avec eux le Jour du Jugement. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4031. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 134 :

« *C'est une nation qui a passé. Elle aura la peine de ce qu'elle a accompli, et vous aurez la peine de ce que vous avez accompli. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu'elle a fait. »*

Ce verset rappelle également aux gens qu'ils doivent éviter de comparer leurs propres actions à celles des autres afin de justifier leur paresse ou leur mauvaise conduite. Cela se produit souvent lorsqu'une personne compare constamment sa propre conduite à celle d'autres personnes qui lui semblent

pires que lui. Par exemple, un musulman qui ne prie pas se comparera à un meurtrier, justifiant ainsi son propre manque d'obéissance à Allah, l'Exalté. Comme l'indique la fin du verset 134, cette attitude peut bien aider une personne stupide à se sentir mieux dans ce monde, mais elle ne l'aidera pas dans l'au-delà, car une personne ne sera pas interrogée sur la conduite des autres et ne sera pas comparée à la conduite des autres. Le seul critère auquel chaque personne sera comparée est l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. À notre époque, cela fait référence à la mesure dans laquelle une personne apprend et agit selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

De même, il ne faut pas chercher des excuses pour son manque d'obéissance à Allah, l'Exalté, en prétendant que les autres sont mieux placés pour obéir à Allah, l'Exalté. Par exemple, celui qui travaille à plein temps ne doit pas se sentir mieux en prétendant qu'il est facile pour quelqu'un d'autre de consacrer son énergie et son temps à l'étude des connaissances islamiques puisqu'il ne travaille qu'à temps partiel. Il faut éviter cette attitude car elle ne fait qu'alimenter la paresse. Il faut plutôt se concentrer sur l'utilisation des bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, même si cela signifie qu'il accomplit moins de bonnes actions que les autres, car Allah, l'Exalté, observe la qualité et non la quantité.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 134 :

« *C’est une nation qui a passé. Elle aura la peine de ce qu’elle a accompli, et vous aurez la peine de ce que vous avez accompli. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu’elle a fait.* »

Ce verset rappelle également aux musulmans de se concentrer sur leur propre conduite à l’égard d’Allah, le Très-Haut, et des gens, car c’est sur cela qu’ils seront interrogés le Jour du Jugement. Tout ce sur quoi on ne sera pas interrogé, comme le comportement des générations précédentes, doit être évité, car s’attarder sur ces questions ne fait que perdre son temps précieux. C’est l’une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2317, qu’un musulman ne rendra pas sa foi excellente tant qu’il n’évitera pas les choses qui ne le concernent pas. Il faut donc s’occuper de ses affaires dans tous les aspects de sa vie.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 135-138

وَقَالُوا۟ كُونُوا۟ هُودًا أَوْ نَصَٰرَىٰ تَهْتَدُوا۟ ۗ قُلْ بَلْ مِلَّةَ إِبْرَٰهِـۧمَ حَنِيفًا ۖ وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٣٥﴾

قُولُوٓا۟ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ إِلَىٰٓ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطِ وَمَآ أُوتِىَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَمَآ أُوتِىَ ٱلنَّبِيُّونَ مِن رَّبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُۥ مُسْلِمُونَ ﴿١٣٦﴾

فَإِنْ ءَامَنُوا۟ بِمِثْلِ مَآ ءَامَنتُم بِهِۦ فَقَدِ ٱهْتَدَوا۟ ۖ وَإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّمَا هُمْ فِى شِقَاقٍ ۖ فَسَيَكْفِيكَهُمُ ٱللَّهُ ۚ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿١٣٧﴾

صِبْغَةَ ٱللَّهِ ۖ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ ٱللَّهِ صِبْغَةً ۖ وَنَحْنُ لَهُۥ عَٰبِدُونَ ﴿١٣٨﴾

« Ils disent : « Soyez juifs ou chrétiens, afin que vous soyez bien guidés. »
Dis : « Nous suivons plutôt la religion d'Abraham, qui penche vers la vérité.
Or, il n'était pas du nombre des associateurs. »

Dis : « Nous croyons en Allah, en ce qui nous a été révélé, en ce qui a été révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et à sa descendance, en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été donné aux prophètes, de la part de leur Seigneur. Nous ne faisons aucune distinction entre eux, et c'est à Lui que nous sommes soumis. »

S'ils croient à la même chose que vous, ils seront alors sur la bonne voie. Mais s'ils s'en détournent, ils ne seront que discorde. Et Allah vous suffira contre eux. Et Il est Audient et Omniscient.

« Et dis : « Notre religion est celle d'Allah. Et qui est meilleur qu'Allah en matière de religion ? Et c'est à Lui que nous sommes adorateurs. »

Les savants parmi les gens du Livre, les Juifs et les Chrétiens, vivant à Médine, exhortaient les autres, comme les Compagnons, qu'Allah les agrée, à suivre leur religion, bien qu'ils aient tous reconnu la véracité de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 135 :

« Ils disent : « Soyez juifs ou chrétiens [afin] que vous soyez guidés. »… »

Les savants parmi les gens du Livre ont reconnu le Saint Coran car ils connaissaient bien son Auteur, Allah, l'Exalté. Et ils ont reconnu sa véracité car le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ont été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Ils ont intentionnellement essayé d'égarer les autres, car ils craignaient de perdre leur autorité et leur influence au sein de leur société si les masses générales acceptaient l'Islam. Il faut donc éviter l'amour excessif pour les choses de ce monde, telles que la richesse et le statut social, car cela peut les amener à compromettre leur foi. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que le désir de richesse et de statut social est plus destructeur pour la foi d'une personne que la destruction causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons. Il faut surmonter l'amour excessif pour les choses de ce monde en comprenant que cela ne leur sera bénéfique dans les deux mondes que s'ils les utilisent d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui fait un mauvais usage des choses qui lui ont été accordées constatera que les choses matérielles qu'il possède deviendront pour lui une source de stress, de difficultés et de misère dans les deux mondes, même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement, car Allah, l'Exalté, contrôle son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 135 :

« Ils disent : « Soyez juifs ou chrétiens [afin] que vous soyez guidés. »… »

Ce verset met également en garde contre l'imitation aveugle des autres, car cela conduit souvent à l'égarement. Il faut éviter de se comporter comme du bétail et utiliser le bon sens qui nous a été accordé afin de rechercher et d'accepter sincèrement la vérité sur la base de preuves évidentes. Contrairement aux autres religions et modes de vie, l'islam a toujours

encouragé les gens à utiliser leur bon sens et à accepter l'islam et d'autres questions véridiques sur la base de preuves évidentes au lieu d'une imitation aveugle. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

De plus, il faut veiller à ne guider les autres que dans le bon sens, car celui qui conseille les autres sur l'égarement, comme le fait de commettre des péchés, portera le péché de chaque personne qu'il égare. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674. Il faut donc conseiller les uns les autres sur la base de connaissances et de preuves claires pour s'assurer de les guider correctement dans les affaires religieuses et profanes.

Allah, l'Exalté, critique ensuite l'attitude des gens du Livre, qui ont intentionnellement tenté d'égarer les autres tout en prétendant qu'ils étaient sur la bonne voie, car ils défendaient l'héritage du Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, même s'ils contredisaient sa voie, la voie de l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en toutes circonstances. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 135 :

« Ils disent : « Soyez juifs ou chrétiens, afin que vous soyez bien guidés. » Dis : « Nous suivons plutôt la religion d'Abraham, qui penche vers la vérité. Or, il n'était pas du nombre des associateurs. »

Le fait de pencher vers la vérité signifie que chaque fois que le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) faisait face à une situation ou interagissait avec une bénédiction qui lui avait été accordée, son intention, ses paroles et ses actions étaient toujours dirigées vers l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Cela garantissait qu'il n'associait pas de partenaires à Allah, l'Exalté, que ce soit par son intention, en agissant pour le bien d'un autre qu'Allah, l'Exalté, par ses paroles, en parlant d'une manière qui déplaisait à Allah, l'Exalté, et par ses actions, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui avaient été accordées. C'est la véritable soumission à Allah, l'Exalté, la voie de tous les Saints Prophètes, sur eux la paix et le salut, et la voie de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 135 :

« *Dis : « Nous suivons plutôt la religion d'Abraham, incliné vers la vérité. Or, il n'était pas du nombre des associateurs. »*

Allah, l'Exalté, précise ensuite que ni les gens du Livre ni les non-musulmans de la Mecque ne croyaient vraiment en Lui, même s'ils prétendaient tous deux le contraire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 136 :

« Dis : « Nous croyons en Allah, en ce qui nous a été révélé, en ce qui a été révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et à la descendance, en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été donné aux prophètes de la part de leur Seigneur. Nous ne faisons aucune distinction entre eux, et c'est à Lui que nous sommes soumis. » »

Les non-musulmans de la Mecque et les chrétiens ont associé Allah, l'Exalté, tandis que les juifs n'ont pas cru en Lui, car ils ont choisi quels prophètes (sur eux la paix et le salut) accepter et lesquels rejeter, quelles révélations divines accepter et lesquelles rejeter. Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que la croyance en Lui est incomplète tant que l'on ne croit pas aux prophètes (sur eux la paix et le salut) et à ce qui leur a été accordé. Il a également clairement indiqué que Sa religion a toujours été la même à travers les âges, la religion de l'Islam, c'est-à-dire la religion de la soumission à Lui seul. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme le décrivent les enseignements divins. Celui qui ne le fait pas n'a pas cru correctement en Allah, l'Exalté, aux prophètes (sur eux la paix et le salut) ou aux révélations divines qui leur ont été accordées, même s'il affirme verbalement avoir foi en eux, tout comme l'ont fait les non-musulmans de la Mecque et les gens du Livre. Cela montre donc l'importance de mettre en pratique sa foi selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , car déclarer sa foi verbalement sans la soutenir par des actes n'est tout simplement pas suffisant. En fait, comme l'indique la fin du verset 136, combiner la foi avec les actes est la définition même d'un musulman. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 136 :

« …et nous sommes musulmans [soumis] à Lui. »

De plus, un musulman doit éviter de suivre les traces des gens du Livre qui ont choisi les saints prophètes (sur eux la paix) et les révélations divines à accepter et à rejeter, en choisissant les enseignements islamiques qu'ils devraient accepter et mettre en pratique et ceux qu'ils devraient ignorer, car cela contredit leurs désirs. Un musulman doit se soumettre complètement à chaque enseignement de l'islam au mieux de ses capacités, même si cela contredit ses désirs, car c'est la définition même de la soumission à Allah, l'Exalté, qui est l'héritage de tous les saints prophètes (sur eux la paix). Le sélectionneur de cerises n'obéit et n'adore que ses désirs, pas Allah, l'Exalté, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Allah, l'Exalté, souligne ensuite que la véritable croyance consiste à suivre les traces des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, qui sont à leur tour les traces du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Chapitre 2 Al Baqarah, verset 137 :

« S'ils croient en la même chose que vous, alors ils ont été bien guidés… »

Ce verset peut être traduit ainsi : si les gens du Livre croient en Allah, l'Exalté, comme les Compagnons, qu'Allah les agrée, croient en Lui, alors ils seront bien guidés. Cela indique qu'Allah, l'Exalté, n'attend pas des gens

qu'ils atteignent le niveau élevé de foi des Compagnons, qu'Allah les agrée, car Il n'a pas dit que les gens doivent croire exactement de la même manière que les Compagnons, qu'Allah les agrée, pour obtenir la bonne direction, car cela serait pratiquement impossible à réaliser. Il faut donc abandonner les mauvaises excuses qui les empêchent de réaliser leur potentiel. Au lieu de cela, ils doivent s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, selon leur potentiel, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

En outre, ce verset indique l'importance de se conformer strictement au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) en tout temps et d'éviter d'agir sur d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, car cela contredit le chemin de la bonne direction. Le simple fait est que plus on agit sur d'autres sources de connaissance religieuse, moins on agira sur les deux sources de guidance, ce qui conduit à son tour à l'égarement. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606. Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté. Cet avertissement a également été donné dans le verset 137. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 137 :

« S'ils croient à la même chose que vous, ils seront alors sur la bonne voie ; mais s'ils s'en détournent, ils ne seront que discorde… »

S’éloigner des deux sources de la guidance ne mène qu’à la désunion. Cela est tout à fait évident lorsqu’on observe la nation musulmane d’aujourd’hui et la façon dont elle s’est divisée en groupes, chacun adhérant à des sources différentes de connaissances religieuses et se comportant comme si les principes de l’islam tournaient autour de ces connaissances tirées d’autres sources, alors que ce n’est pas le cas. Les musulmans doivent éviter d’adopter cette attitude, qui a été adoptée par les nations du passé qui aspiraient à un leadership et se sont donc séparées des principes fondamentaux de la foi décrits dans leurs écritures divines. Au lieu de cela, les musulmans doivent s’efforcer d’apprendre et d’agir selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela conduira à l’unité entre les musulmans, tout comme cela s’est produit avec les Compagnons, qu’Allah soit satisfait d’eux. Cela permettra également de s’assurer que l’on utilise les bénédictions qui lui ont été accordées de manière agréable à Allah, l’Exalté. Celui qui reste ferme sur cette attitude sera protégé et guidé par Allah, l’Exalté, dans toutes les situations afin qu’il obtienne la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 137 :

« … et Allah vous suffit contre eux. Et c’est Lui l’Audient, l’Omniscient. »

Allah, l’Exalté, a clairement indiqué que les ennemis de l’Islam, les gens du Livre vivant à Médine et les non-musulmans de la Mecque, ne pouvaient pas nuire au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et par extension à ses Compagnons, qu’Allah les agrée, tant qu’ils restaient fermes dans l’obéissance à Allah, l’Exalté. Cette protection est par extension offerte à quiconque suit leurs traces. Un musulman fera face à des difficultés dans la vie, mais tant qu’il restera ferme dans l’obéissance à Allah, l’Exalté, il sera protégé et guidé dans toutes les situations, que ce soit un

moment de facilité ou un moment de difficulté. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« …Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

C'est évidemment facile pour Allah, l'Exalté, car Il entend tout ce qui se passe dans la création et sait ce qu'elle fait. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 137 :

« …Et Il est l'Audient, l'Omniscient. »

Allah, l'Exalté, indique ensuite clairement qu'Il est le seul à connaître le meilleur code de conduite, le meilleur mode de vie qui convient aux gens, afin qu'ils obtiennent un état mental et physique équilibré à tout moment, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 138 :

« Et dis : « À nous appartient la religion d'Allah. Et qui est meilleur qu'Allah en matière de religion ?... »

Allah, le Très-Haut, a créé les humains et sait tout d'eux. Il est donc le seul à pouvoir leur donner un code de conduite qui convienne à leur nature, à leurs capacités, à leur état mental et physique. Peu importe le degré d'avancement d'une société dans la compréhension des états mentaux et physiques des humains, elle n'en obtiendra jamais une connaissance complète. Par conséquent, tout code de conduite qu'elle créera ne sera jamais le mieux adapté à la nature des humains. Cela conduira à un état mental et physique déséquilibré, ce qui à son tour empêchera l'individu d'obtenir la paix de l'esprit et du corps. Comme l'indique la fin du verset 138, celui qui comprend ce simple fait acceptera et agira selon le code de conduite qui lui a été accordé par Allah, le Très-Haut, sachant que c'est le meilleur pour lui, même si cela contredit ses désirs. Il se comportera comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin sachant que c'est le meilleur pour lui, malgré le fait qu'on lui ait prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 138 :

« …Et nous l'adorons. »

De plus, il faut se rappeler qu'Allah, le Très-Haut, est le seul à contrôler l'univers, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit. Par conséquent, Lui seul décide qui obtient la paix de l'esprit et qui n'y parvient pas. Celui qui Lui obéit sincèrement, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le décrivent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), obtiendra la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes, même s'il fait face à des difficultés tout au long de sa vie. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui suit un code de conduite différent, qui ne fera que l'amener à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, n'obtiendra rien d'autre que du stress, des difficultés et des ennuis dans les deux mondes, même s'il possède le monde entier et vit des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 138 :

« Et dis : « Notre religion est celle d'Allah. Et qui est meilleur qu'Allah en matière de religion ? Et c'est à Lui que nous sommes adorateurs. »

Tout comme une teinture recouvre entièrement un vêtement et est permanente, de même, la foi d'un musulman doit englober complètement tous les aspects de sa vie, comme sa vie personnelle et professionnelle, et toute sa journée. Il doit appliquer les enseignements de l'islam dans chaque situation qu'il traverse et dans chaque bénédiction matérielle avec laquelle il interagit, comme son temps et sa richesse. La teinture religieuse de l'islam doit donc s'infiltrer et couvrir son intention, afin qu'il n'agisse que pour plaire à Allah, l'Exalté, et non pour quelque chose ou quelqu'un d'autre. Elle doit s'infiltrer et couvrir son discours, afin qu'il parle en obéissance à Allah, l'Exalté, ce qui implique de dire ce qui est bien ou de rester silencieux. Et la teinture religieuse de l'islam doit s'infiltrer et couvrir ses actions, afin qu'il n'agisse que de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le décrivent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Se comporter de cette manière revient à obéir et à adorer Allah, le Très-Haut, et à préserver l'héritage de tous les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 138 :

« …Et nous l'adorons. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 138 :

« Et dis : « Notre religion est celle d'Allah. Et qui est meilleur qu'Allah en matière de religion ? Et c'est à Lui que nous sommes adorateurs. »

La couleur d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire l'Islam, est une. Cela signifie que toutes les barrières sociales et mondaines qui séparent les gens, telles que le sexe, l'ethnie et les castes, n'ont aucune valeur en Islam, car tous les musulmans sont teints de la même couleur que l'Islam. Cela indique l'importance de l'égalité en Islam. Une personne n'est supérieure aux autres que selon le degré d'infiltration de la couleur de l'Islam dans sa vie, c'est-à-dire selon son degré d'obéissance à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent les enseignements islamiques. Plus une personne obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, plus son rang est élevé. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

Mais il est important de noter que comme l'intention des gens est cachée et connue seulement d'Allah, l'Exalté, on ne peut pas juger si quelqu'un d'autre est meilleur que les autres, car ils ne sont pas conscients de leur intention cachée, même si l'on observe leurs bonnes actions.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 138 :

« Et dis : « Notre religion est celle d'Allah. Et qui est meilleur qu'Allah en matière de religion ? Et c'est à Lui que nous sommes adorateurs. »

Les musulmans sont teints aux couleurs de l'islam, ce qui indique qu'ils sont les représentants d'Allah, l'Exalté, tout comme un groupe particulier de personnes représente une organisation lorsqu'il porte l'uniforme de cette organisation, comme les forces de police. Les musulmans doivent donc représenter Allah, l'Exalté, correctement en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques. Cela leur permettra de s'assurer qu'ils respectent les droits d'Allah, l'Exalté, et de tous les êtres humains. Cela montrera aux non-musulmans la nature juste de l'islam. En revanche, s'ils n'obéissent pas à Allah, l'Exalté, ils ne respecteront sans aucun doute pas les droits d'Allah, l'Exalté, ou des êtres humains. Cela les amènera à présenter l'islam sous un faux jour aux non-musulmans, ce dont ils devront rendre compte dans les deux mondes.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 139

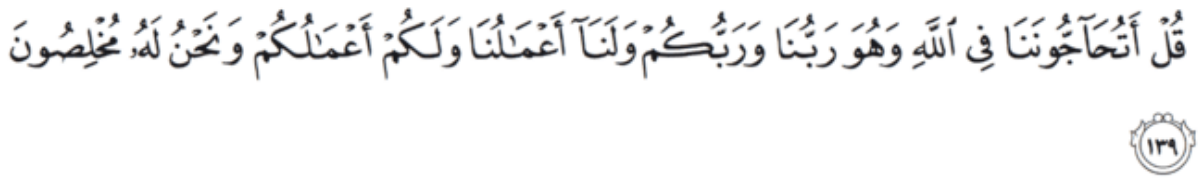
قُلْ أَتُحَآجُّونَنَا فِي ٱللَّهِ وَهُوَ رَبُّنَا وَرَبُّكُمْ وَلَنَآ أَعْمَٰلُنَا وَلَكُمْ أَعْمَٰلُكُمْ وَنَحْنُ لَهُۥ مُخْلِصُونَ

١٣٩

« Dis : « Vous discutez avec nous au sujet d'Allah, alors qu'Il est notre Seigneur et votre Seigneur ? À nous nos œuvres, et à vous vos œuvres. Et nous Lui sommes sincères. »

Allah, l'Exalté, critique ensuite à la fois les non-musulmans de la Mecque et les gens du Livre pour leur mentalité argumentative, même s'ils prétendent tous deux être croyants en Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 139 :

« Dis : « Discutez-vous avec nous au sujet d'Allah alors qu'll est notre Seigneur et votre Seigneur ?... » »

S'ils avaient accepté Allah, l'Exalté, comme leur Seigneur, ils auraient accepté et suivi le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car c'était là le commandement clair et sans ambiguïté d'Allah, l'Exalté. Les non-musulmans de la Mecque ont passé 40 ans avec le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), avant qu'il n'annonce sa prophétie et savaient donc qu'il n'était pas un menteur et qu'il n'avait étudié aucun type de connaissance religieuse avant son annonce de la prophétie. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« …car j'étais déjà demeuré parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Comme ils maîtrisaient parfaitement la langue arabe, ils savaient que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé. Cela leur suffisait pour soutenir leur affirmation de croire en Allah, l'Exalté, en croyant en Lui correctement, comme le stipulent les enseignements islamiques.

Quant aux gens du Livre, ils reconnurent le Saint Coran car ils connaissaient son Auteur, Allah, l'Exalté, qui leur avait révélé les Écritures divines antérieures. Ils reconnurent également la véracité de l'Islam car le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et le Saint Coran avaient été évoqués dans leurs Écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Cela leur suffisait pour soutenir leur prétention à croire en Allah, l'Exalté, en croyant en Lui correctement, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 139 :

« *Dis : « Discutez-vous avec nous au sujet d'Allah alors qu'll est notre Seigneur et votre Seigneur ?... » »*

Ce verset indique également que lorsque l'on croit en Allah, l'Exalté, correctement, c'est-à-dire selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), cela empêchera les disputes entre les gens et mènera à l'unité, tout comme les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, étaient unis car ils croyaient tous en Allah, l'Exalté, correctement. Les musulmans doivent donc se soumettre à Allah, l'Exalté, correctement, selon les enseignements de l'Islam en plaçant Son obéissance sincère au-dessus de toute autre chose. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques. Mais lorsque les musulmans placent l'obéissance à d'autres choses, telles que la société, la culture et la mode, au-dessus de l'obéissance à Allah, l'Exalté, cela ne mènera qu'à des disputes et à la désunion. Cela est tout à fait évident de nos jours, même au sein d'une seule famille musulmane.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 139 :

« *Dis : « Discutez-vous avec nous au sujet d'Allah alors qu'll est notre Seigneur et votre Seigneur ?... » »*

Ce verset rappelle aux musulmans qu'Il est le Seigneur des nations précédentes et que la nation musulmane est Une. Par conséquent, la manière dont Allah, l'Exalté, a traité les nations précédentes s'appliquera également à la nation musulmane. Cela signifie que, tout comme Allah, l'Exalté, a accordé la paix de l'esprit et le succès aux membres des nations précédentes qui Lui ont sincèrement obéi, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui Lui a plu comme le précisent les enseignements divins, Il récompensera également les musulmans qui font de même. Inversement, tout comme Il a puni les membres des nations passées qui ont persisté dans Sa désobéissance, malgré le fait qu'ils prétendaient être de fervents croyants en Lui, Il punira également les musulmans qui se comportent de la même manière. La tradition d'Allah, l'Exalté, n'a jamais changé. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« …Mais tu ne trouveras jamais dans la voie [méthode établie] d'Allah aucun changement, et tu ne trouveras jamais dans la voie d'Allah aucun changement. »

Par conséquent, le musulman doit éviter l'attitude des gens du Livre qui croient qu'ils sont spéciaux et donc assurés du salut dans les deux mondes, même s'ils persistent à désobéir à Allah, l'Exalté. Comme cela n'était pas vrai pour les nations du passé, cela n'est certainement pas vrai non plus pour la nation musulmane. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés… »

Un principe fondamental de l'Islam est ensuite évoqué. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 139 :

« *Dis : « Vous discutez avec nous au sujet d'Allah alors qu'll est notre Seigneur et votre Seigneur ? À nous nos œuvres, et à vous vos œuvres… » »*

Le devoir du musulman n'est pas d'imposer sa croyance, ses opinions ou son mode de vie aux autres, car cela conduit souvent à des disputes et à des débats. Son devoir est de faire comprendre la vérité aux gens en utilisant des preuves solides et de laisser ensuite les autres faire leur propre choix quant à ce qu'ils doivent suivre et ce qu'ils doivent rejeter. Cela s'applique aussi bien aux questions mondaines que religieuses. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

« Et dis : « La vérité vient de votre Seigneur. Quiconque veut, qu'il croie ; et quiconque veut, qu'il mécroie. »… »

Le musulman doit concentrer ses efforts sur l'éducation de ceux qui abordent l'islam avec un esprit ouvert et ignorer ceux qui ne s'intéressent qu'aux

disputes et aux débats, car cela conduit à une perte de temps et d'énergie. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 139 :

« *…À nous sont nos œuvres, et à vous sont vos œuvres…* »

Cela montre aussi l'importance de se concentrer sur la correction de ses propres actes avant de se préoccuper de ceux des autres. Le musulman doit s'efforcer sincèrement d'apprendre et d'agir selon les enseignements de l'Islam afin de corriger son intention, de manière à n'agir que pour plaire à Allah, l'Exalté, et il doit corriger son discours, en disant ce qui est bien ou en restant silencieux et corriger ses actes, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Après avoir lutté activement de cette façon, le musulman est-il en mesure de se préoccuper des actes des autres. Cette discussion a été indiquée dans la dernière partie du verset 139. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 139 :

« … Et nous sommes sincères envers Lui [en actes et en intentions]. »

Cette discussion ne signifie pas qu'il faut atteindre la perfection avant de conseiller les autres sur leur conduite, car il est impossible d'atteindre la perfection. Cette discussion signifie qu'il faut s'efforcer d'apprendre et d'agir

selon les enseignements de l’Islam tout en conseillant aux autres de faire de même, car l’ignorant ne fera qu’égarer les autres.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 139 :

« *…À nous sont nos œuvres, et à vous sont vos œuvres…* »

Il est important de noter que ce verset ne signifie pas que l'on doit rester indifférent aux actions des autres et se concentrer uniquement sur sa propre foi, car conseiller les autres sur le bien et les avertir contre le mal est un devoir pour tous les musulmans en fonction de leurs forces et selon les enseignements de l'Islam. Chapitre 3 Alee Imran, verset 110 :

« Vous êtes la meilleure nation qui ait été créée [en tant qu’exemple] pour l’humanité. Vous ordonnez le convenable et interdisez le blâmable… »

Le devoir minimum d'une personne est d'encourager sa famille à faire le bien et de la mettre en garde contre le mal, même si la société dans son ensemble semble perdue dans ses propres voies et pensées. Un musulman doit se rappeler qu'une pomme pourrie ne contaminera que les bonnes pommes. De même, si le mal n'est pas maîtrisé, il finira par affecter les bons éléments de la société. Un musulman doit conseiller ce qui est bien et mettre en garde

contre le mal, mais après avoir fait cela conformément aux enseignements de l'Islam, il doit éviter de discuter avec les gens, car il a rempli son devoir envers Allah, l'Exalté. Chapitre 7 Al A'raf, verset 164 :

« Et quand une communauté d'entre eux dit : « Pourquoi conseillez-vous [ou avertissez] un peuple qu'Allah va détruire ou punir d'un châtiment sévère ? » Ils [les conseillers] dirent : « Pour être absous auprès de votre Seigneur et peut-être Le craindront-ils. » »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 139 :

« *…À nous sont nos œuvres, et à vous sont vos œuvres… »*

D’une manière générale, ce verset rappelle également aux musulmans d’éviter l’attitude erronée consistant à croire que les bonnes actions et le comportement des autres personnes qui leur sont liées les sauveront le Jour du Jugement, même s’ils persistent dans la désobéissance à Allah, l’Exalté. Même si l’intercession au Jour du Jugement est un fait, adopter une telle attitude revient néanmoins à se moquer du concept d’intercession et celui qui se comporte de cette manière risque bien d’être privé de l’intercession des autres au Jour du Jugement. Il est clair, d’après le comportement des dirigeants de l’humanité, les Compagnons, qu’Allah soit satisfait d’eux, que chaque personne doit se concentrer sur l’obéissance sincère à Allah, l’Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d’une manière

qui Lui est agréable, comme le précisent les enseignements divins, et ce n'est qu'à ce moment-là qu'elle doit espérer l'intercession des autres au Jour du Jugement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 139 :

« … Et nous sommes sincères envers Lui [en actes et en intentions]. »

L'intention est le fondement intérieur de l'islam. Si cette intention est corrompue, tout ce que l'on construit dessus sera corrompu. Par conséquent, un musulman doit s'assurer d'être sincère envers Allah, l'Exalté, en agissant uniquement pour Lui. Celui qui agit pour un autre qu'Allah, l'Exalté, ou agit pour d'autres avec Lui, n'obtiendra aucune récompense de Sa part. Ceci a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe de bonne intention est le fait de ne pas attendre ni espérer une quelconque récompense ou gratitude de la part des gens.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 140-141

أَمْ تَقُولُونَ إِنَّ إِبْرَٰهِـۧمَ وَإِسْمَٰعِيلَ وَإِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ وَٱلْأَسْبَاطَ كَانُوا۟ هُودًا أَوْ
نَصَٰرَىٰ ۗ قُلْ ءَأَنتُمْ أَعْلَمُ أَمِ ٱللَّهُ ۗ وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن كَتَمَ شَهَٰدَةً عِندَهُۥ مِنَ ٱللَّهِ ۗ وَمَا ٱللَّهُ
بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٤٠﴾

تِلْكَ أُمَّةٌ قَدْ خَلَتْ ۖ لَهَا مَا كَسَبَتْ وَلَكُم مَّا كَسَبْتُمْ ۖ وَلَا
تُسْـَٔلُونَ عَمَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٤١﴾

« Ou dites-vous qu'Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et leurs descendants étaient juifs ou chrétiens ? Dis : « Est-ce vous qui savez le mieux, ou Allah ? » Et qui est plus injuste que celui qui cache un témoignage qu'il a contre Allah ? Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites.

C'était une nation qui a disparu. Elle recevra les conséquences de ses actes, et vous recevrez ce que vous avez accompli. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu'ils faisaient.

Allah, l'Exalté, critique les gens du Livre pour leurs affirmations illogiques. Ils prétendaient que leurs ancêtres, le Saint Prophète Ibrahim et sa famille, que la paix soit sur eux, étaient juifs ou chrétiens, même si le concept du judaïsme et de la Trinité a été introduit bien après eux, même bien après le Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, le dernier Saint Prophète avant le dernier Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 140 :

« *Ou dites-vous qu'Abraham, Ismaël, Esaac, Jacob et leurs descendants étaient juifs ou chrétiens ?… »*

Et chapitre 3 Alee Imran, versets 65-67 :

« Ô gens du Livre ! Pourquoi discutez-vous au sujet d'Abraham, alors que la Thora et l'Evangile n'ont été révélés qu'après lui ? Ne raisonnerez-vous donc pas ? Vous voilà ceux qui discutent au sujet de ce dont vous avez une certaine connaissance. Mais pourquoi discutez-vous au sujet de ce dont vous n'avez aucune connaissance ? Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. Abraham n'était ni juif ni chrétien, mais il était véridique, musulman. Et il n'était pas du nombre des associateurs. »

Allah, l'Exalté, renforce le fait qu'Il est le seul à connaître toutes choses et qu'Il est donc le mieux placé pour énoncer la vérité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 140 :

« Dis : « Es-tu plus savant ou est-ce Allah ? »… »

Les savants parmi les gens du Livre ont reconnu le Coran comme la vérité, ils connaissaient son auteur, Allah, l'Exalté, et ils ont reconnu le Coran et le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, car ils avaient tous deux été évoqués dans leurs écritures divines. Ils ont donc su, eux les gens du Livre, que la vérité était énoncée par Allah, l'Exalté, dans le Coran. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 140 :

« …Et qui est plus injuste que celui qui cache un témoignage qu'il a d'Allah ?… »

Ils ont caché la vérité, car l'Islam remettait directement en cause leurs désirs mondains et la façon dont ils ont mal utilisé les bénédictions qui leur avaient été accordées. Comme ils voulaient continuer à utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées à leur guise et comme ils craignaient de perdre leur position sociale au sein de la société, ils ont rejeté l'Islam et la vérité claire dont ils étaient pleinement conscients. Accepter la vérité de l'Islam et du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) était en fait une alliance contractée auprès de leurs ancêtres, les enfants d'Israël, et elle a été transmise aux générations suivantes jusqu'à l'avènement de l'Islam. Chapitre 7 Al A'raf, versets 155-157 :

« Moïse choisit parmi son peuple soixante-dix hommes pour Notre nomination. Et quand le tremblement de terre les saisit, il dit : « Seigneur, si Tu avais voulu, Tu les aurais fait périr avant moi, ainsi que moi. Nous ferais-Tu périr pour ce qu'ont fait les insensés d'entre nous ? Ce n'est là qu'une épreuve par laquelle Tu égares qui Tu veux et Tu guides qui Tu veux. Tu es notre Protecteur. Pardonne-nous donc et fais-nous miséricorde. Et Tu es le meilleur des pardonneurs. Et décrète pour nous ce qui est bien ici-bas et ce qui est bien dans l'au-delà. Certes, nous revenons à Toi. » [Allah] dit : « Mon châtiment, J'en frappe qui Je veux, mais Ma miséricorde embrasse toute chose. » Je le décrète donc [surtout] pour ceux qui Me craignent, acquittent la zakat et croient à Nos signes. Ceux qui suivent le Messager, le prophète illettré, qu'ils trouvent écrit dans ce qu'ils ont de la Thora et de l'Évangile, qui leur ordonne le convenable, leur interdit le blâmable, leur rend licite le convenable, leur interdit le blâmable et les libère de leur fardeau et des chaînes qui pesaient sur eux. Ceux-là donc qui ont cru en lui, l'ont honoré, l'ont soutenu et ont suivi la lumière qui a été descendue avec lui, ceux-là seront les heureux.

En général, les musulmans ont également pris un engagement avec Allah, l'Exalté, lorsqu'ils ont accepté l'Islam comme leur foi. L'engagement d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, à tout moment, dans toutes les situations. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Les musulmans doivent donc éviter de suivre les traces des gens du Livre qui n'ont pas respecté leur engagement envers Allah, l'Exalté, car cela ne mène qu'à la misère, au stress et aux ennuis dans les deux mondes, car les bénédictions matérielles que l'on obtient en rompant son engagement avec Allah, l'Exalté, deviendront une source de problèmes dans les deux mondes, même s'il leur

arrive de vivre des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Or, celui qui respecte son engagement envers Allah, le Très-Haut, verra qu'Il lui accorde la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, telle est la promesse du Seigneur des mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Quel que soit le chemin que le musulman décide de choisir, il devra faire face aux conséquences de ses actes dans les deux mondes, tout comme les gens avant lui l'ont fait, car rien n'échappe à la connaissance d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 140 :

« … Et Allah n’est pas inattentif à ce que vous faites. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 140 :

« Dis : « Es-tu plus savant ou est-ce Allah ? »… »

D'une manière générale, il s'agit d'un principe important à comprendre et à appliquer dans tous les aspects de la vie. Un musulman doit comprendre que ses connaissances sont extrêmement limitées et qu'il doit donc accepter que tout ce qu'Allah, l'Exalté, a décrété pour lui est le meilleur, même s'il n'a pas les connaissances nécessaires pour comprendre en quoi cela est le meilleur pour lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Celui qui comprend ce principe important restera patient en toutes circonstances, ce qui implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes tout en maintenant une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements divins. Alors que celui qui ne parvient pas à comprendre ce principe important deviendra rapidement impatient chaque fois qu'il sera confronté à des situations qui contredisent ses désirs. Cela ne mène qu'à des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 140 :

« … Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. »

Ce verset rappelle également aux musulmans qu'il ne faut pas se laisser tromper par le répit que Dieu leur accorde. Ce n'est pas parce qu'une personne n'est pas immédiatement punie pour ses péchés qu'elle ne le sera pas du tout. Dieu accorde du temps aux gens pour qu'ils aient l'occasion de se repentir sincèrement et de réformer leur conduite. Mais si une personne persiste dans sa désobéissance en croyant avoir échappé à la responsabilité, ce n'est qu'une question de temps avant qu'elle ne subisse les conséquences de ses actes, car rien n'échappe à Dieu. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 140 :

« … Et Allah n’est pas inattentif à ce que vous faites. »

Allah, l’Exalté, réitère ensuite que même si les Saints Prophètes précédents, que la paix soit sur eux, n’ont prêché que le concept de soumission totale à Allah, l’Exalté, c’est-à-dire l’Islam, néanmoins, chaque personne, passée ou présente, devra faire face aux conséquences de ses propres choix et actions et personne ne sera sauvé sur la base des actions de ses ancêtres, quelles que soient les actions qu’ils ont accomplies ou qui ils étaient. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 141 :

« *C’est une nation qui a passé. Elle aura la peine de ce qu’elle a accompli, et vous aurez la peine de ce que vous avez accompli. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu’elle a fait. »*

Cela a détruit la fausse croyance adoptée par les gens du Livre, les non-musulmans de la Mecque, et même par certains musulmans aujourd'hui, qui croient que leur lignée et leur lien avec des personnes pieuses, comme les Saints Prophètes, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur eux, suffisent à leur garantir le salut dans les deux mondes. Croire cela est hautement irrespectueux envers Allah, l'Exalté, car cela suggérerait qu'Il se comporte de manière partiale et même raciste alors qu'Il ne le fait pas. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, a également mis en garde à plusieurs reprises contre cette attitude. Par exemple, dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853, il a clairement averti que la lignée d'une personne ne l'aidera pas au Jour du

Jugement si elle manque de bonnes actions. Chapitre 53 An Najm, verset 39 :

« Et il n'y a pour l'homme que le bien pour lequel il s'efforce. »

Et chapitre 31 Luqman, verset 33 :

« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur et craignez le Jour où le père ne sera d'aucune utilité pour son fils, et où le fils ne sera d'aucune utilité pour son père… »

Le musulman doit donc suivre les traces de ses pieux ancêtres pour les rejoindre dans l'au-delà. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Mais s'ils suivent les traces des désobéissants, ils risquent fort d'être réunis avec eux le Jour du Jugement. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4031. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 134 :

« *C'était une nation qui est passée. Elle subira les conséquences de ce qu'elle a gagné, et vous subirez ce que vous avez gagné… »*

Ce verset montre clairement que chaque personne devra faire face aux conséquences de ses actes. Par conséquent, affirmer sa foi en Allah, l'Exalté, tout en Lui désobéissant par des actes ne mènera pas à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Il faut se rappeler que la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actions. Tout comme une plante meurt lorsqu'elle ne parvient pas à obtenir de la nourriture, comme de l'eau, de même la foi d'une personne peut bien mourir si elle ne parvient pas à la nourrir par des actes d'obéissance. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements divins. En termes simples, si une personne manque de bonnes actions, elle ne doit pas s'attendre à obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 134 :

« *C'est une nation qui a passé. Elle aura la peine de ce qu'elle a accompli, et vous aurez la peine de ce que vous avez accompli. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu'elle a fait.* »

Ce verset rappelle également aux gens qu'ils doivent éviter de comparer leurs propres actions à celles des autres afin de justifier leur paresse ou leur mauvaise conduite. Cela se produit souvent lorsqu'une personne compare constamment sa propre conduite à celle d'autres personnes qui lui semblent pires que lui. Par exemple, un musulman qui ne prie pas se comparera à un

meurtrier, justifiant ainsi son propre manque d'obéissance à Allah, l'Exalté. Comme l'indique la fin du verset 134, cette attitude peut bien aider une personne stupide à se sentir mieux dans ce monde, mais elle ne l'aidera pas dans l'au-delà, car une personne ne sera pas interrogée sur la conduite des autres et ne sera pas comparée à la conduite des autres. Le seul critère auquel chaque personne sera comparée est l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. À notre époque, cela fait référence à la mesure dans laquelle une personne apprend et agit selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

De même, il ne faut pas chercher des excuses pour son manque d'obéissance à Allah, l'Exalté, en prétendant que les autres sont mieux placés pour obéir à Allah, l'Exalté. Par exemple, celui qui travaille à plein temps ne doit pas se sentir mieux en prétendant qu'il est facile pour quelqu'un d'autre de consacrer son énergie et son temps à l'étude des connaissances islamiques puisqu'il ne travaille qu'à temps partiel. Il faut éviter cette attitude car elle ne fait qu'alimenter la paresse. Il faut plutôt se concentrer sur l'utilisation des bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, même si cela signifie qu'il accomplit moins de bonnes actions que les autres, car Allah, l'Exalté, observe la qualité et non la quantité.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 134 :

« *C'est une nation qui a passé. Elle aura la peine de ce qu'elle a accompli, et vous aurez la peine de ce que vous avez accompli. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu'elle a fait.* »

Ce verset rappelle également aux musulmans de se concentrer sur leur propre conduite à l'égard d'Allah, le Très-Haut, et des gens, car c'est sur cela qu'ils seront interrogés le Jour du Jugement. Tout ce sur quoi on ne sera pas interrogé, comme le comportement des générations précédentes, doit être évité, car s'attarder sur ces questions ne fait que perdre son temps précieux. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2317, qu'un musulman ne rendra pas sa foi excellente tant qu'il n'évitera pas les choses qui ne le concernent pas. Il faut donc s'occuper de ses affaires dans tous les aspects de sa vie.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 142-145

۞ سَيَقُولُ ٱلسُّفَهَآءُ مِنَ ٱلنَّاسِ مَا وَلَّىٰهُمْ عَن قِبْلَتِهِمُ ٱلَّتِى كَانُوا۟ عَلَيْهَا ۚ قُل لِّلَّهِ ٱلْمَشْرِقُ وَٱلْمَغْرِبُ ۚ يَهْدِى مَن يَشَآءُ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿١٤٢﴾

وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَٰكُمْ أُمَّةً وَسَطًا لِّتَكُونُوا۟ شُهَدَآءَ عَلَى ٱلنَّاسِ وَيَكُونَ ٱلرَّسُولُ عَلَيْكُمْ شَهِيدًا ۗ وَمَا جَعَلْنَا ٱلْقِبْلَةَ ٱلَّتِى كُنتَ عَلَيْهَآ إِلَّا لِنَعْلَمَ مَن يَتَّبِعُ ٱلرَّسُولَ مِمَّن يَنقَلِبُ عَلَىٰ عَقِبَيْهِ ۚ وَإِن كَانَتْ لَكَبِيرَةً إِلَّا عَلَى ٱلَّذِينَ هَدَى ٱللَّهُ ۗ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَٰنَكُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ بِٱلنَّاسِ لَرَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١٤٣﴾

قَدْ نَرَىٰ تَقَلُّبَ وَجْهِكَ فِى ٱلسَّمَآءِ ۖ فَلَنُوَلِّيَنَّكَ قِبْلَةً تَرْضَىٰهَا ۚ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۚ وَحَيْثُ مَا كُنتُمْ فَوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُۥ ۗ وَإِنَّ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ لَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّهِمْ ۗ وَمَا ٱللَّهُ بِغَٰفِلٍ عَمَّا يَعْمَلُونَ ﴿١٤٤﴾

وَلَئِنْ أَتَيْتَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ بِكُلِّ ءَايَةٍ مَّا تَبِعُوا۟ قِبْلَتَكَ ۚ وَمَآ أَنتَ بِتَابِعٍ قِبْلَتَهُمْ ۚ وَمَا بَعْضُهُم بِتَابِعٍ قِبْلَةَ بَعْضٍ ۚ وَلَئِنِ ٱتَّبَعْتَ أَهْوَآءَهُم مِّنۢ بَعْدِ مَا جَآءَكَ مِنَ ٱلْعِلْمِ ۙ إِنَّكَ إِذًا لَّمِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٤٥﴾

« Les insensés parmi les gens diront : « Qu'est-ce qui les a détournés de la direction vers laquelle ils se tournaient ? » Dis : « À Allah appartiennent l'orient et l'occident. Il guide qui Il veut vers un chemin droit. »

Et ainsi avons-Nous fait de vous une communauté médiane [équilibrée], afin que vous soyez témoins contre les gens, et que le Messager soit témoin contre vous. Et Nous n'avons pas placé la qibla [direction de la prière] vers laquelle vous vous dirigiez, sinon afin de distinguer qui suivrait le Messager de qui tournerait les talons. Et certes, la chose est difficile, sauf pour ceux qu'Allah a guidés. Et Allah ne vous aurait jamais fait perdre la foi [vos prières antérieures]. En vérité, Allah est Compatissant et Miséricordieux envers les gens.

Nous avons certes vu ton visage se tourner vers le ciel. Et Nous t'orienterons certainement vers une qiblah (direction de la prière) qui te satisfera. Tourne donc ton visage vers la mosquée d'Al-Haram. Et où que vous soyez, tournez vos visages vers elle. Ceux à qui le Livre a été donné savent bien qu'il est la vérité venant de leur Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce qu'ils font.

Et si tu apportais à ceux à qui le Livre a été donné tous les signes, ils ne suivraient pas ta direction. Et tu ne suivrais pas leur direction, et ils ne suivraient pas la direction des autres. Si donc tu suivais leurs désirs après ce que tu as reçu comme science, tu serais certes du nombre des injustes.

En règle générale, les insensés disent des choses insensées car ils ne connaissent pas la gravité des conséquences de leurs paroles. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 142 :

« Les insensés parmi le peuple diront… »

Il faut éviter cette attitude en apprenant et en appliquant les enseignements de l'Islam afin de prendre conscience de l'importance de contrôler ses paroles, car c'est l'une des principales causes d'entrée en Enfer le Jour du Jugement. Cela a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2616. Les paroles peuvent être divisées en trois catégories. La première catégorie est celle des paroles pécheresses, comme la médisance, qui doit être évitée à tout moment. La deuxième catégorie est celle des paroles bonnes concernant les questions mondaines et religieuses. La dernière catégorie est celle des paroles vaines. Bien que cela ne soit pas considéré comme un péché, elles conduisent néanmoins souvent à des péchés. Par exemple, les paroles vaines conduisent souvent à médire des autres. De plus, les paroles vaines seront un grand regret pour une personne le Jour du Jugement, surtout lorsqu'elle verra la récompense potentielle qu'elle aurait obtenue si elle avait évité les paroles vaines et prononcé des paroles bénéfiques. Il faut donc éviter les paroles vaines et pécheresses, en disant de bonnes paroles ou en restant silencieux. Celui qui se comporte de cette manière sera récompensé même pour son silence, comme cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 176.

Les principaux versets évoqués ici font référence au changement du point focal vers lequel tous les musulmans se tournent pour faire leurs prières. Avant d'émigrer à Médine et jusqu'à la deuxième année après l'émigration, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) se tournaient vers la mosquée Aqsa à Jérusalem. Durant leur séjour à La Mecque, ils se tournaient vers la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, mais à Médine, les deux directions ne pouvaient pas être conciliées et ils se tournaient donc vers la mosquée Aqsa tout en tournant le dos à La Mecque. Mais comme le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, aspirait à se tourner vers la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, à La Mecque, Allah, l'Exalté, a changé la direction de la prière vers elle de manière permanente. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 2, page 248.

La direction initiale de la prière étant la mosquée Aqsa à Jérusalem, cela a plu aux gens du Livre, car c'était aussi leur direction de prière. En fait, ils l'utilisaient comme preuve contre les musulmans qu'ils étaient sur le droit chemin car ils se dirigeaient vers la direction qui plaisait à Allah, l'Exalté. Lorsque la direction de la prière a été changée pour La Mecque, cela a falsifié leur affirmation, ce qui est indiqué dans le verset 142. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 142 :

« Les insensés parmi le peuple diront : « Qu'est-ce qui les a détournés de la qiblah vers laquelle ils avaient l'habitude de se tourner ? »… »

Cette déclaration était aussi leur façon de remettre en question l'authenticité de l'islam, car ils prétendaient que si l'islam venait vraiment d'Allah, le Très-

Haut, alors les musulmans auraient été guidés vers la bonne direction dès le premier jour. Autrement dit, ils n'auraient pas eu besoin de changer leur direction de prière des années plus tard, si l'islam était la vérité.

Allah, l'Exalté, précise ensuite que, comme Il est le seul propriétaire de toute la création, Il décide quand et dans quelle direction les musulmans doivent se tourner pour leurs prières. S'Il veut que cette direction change chaque jour, personne d'autre n'a son mot à dire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 142 :

« …Dis : « À Allah appartiennent l'Orient et l'Occident… » »

De plus, le point focal est plus qu'une simple direction pour la prière. Il s'agit en fait d'un rappel pour les musulmans de constamment orienter leurs intentions, leurs paroles et leurs actions dans la direction qui plaît à Allah, l'Exalté, tout comme leur corps se tourne vers la Mecque pour la prière.

En règle générale, comme toute la création appartient à Allah, l'Exalté, et est sous son contrôle et sa juridiction, l'homme n'a d'autre choix que de se conformer à Ses règles. Tout comme une personne sera confrontée à des problèmes si elle ne se conforme pas aux règles établies par le gouvernement en charge d'un pays particulier, elle sera confrontée à des problèmes dans les deux mondes si elle ne se conforme pas aux règles du Maître de l'Est et de l'Ouest. Une personne peut être en mesure de quitter un pays si elle n'est pas satisfaite de ses règles, mais elle ne pourra pas

s’échapper vers un endroit où les règles et la juridiction d’Allah, l’Exalté, ne s’appliquent pas. Par conséquent, l’homme doit se conformer à ces règles, pour son propre bien. Celui qui comprend ce fait se conformera aux règles d’Allah, l’Exalté, et s’efforcera de Lui obéir en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Comme l’indique la fin du verset 142, cela lui permettra d’être guidé vers la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 142 :

« …Il guide qui Il veut dans un chemin droit. »

Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ne se conforme pas aux règles d’Allah, l’Exalté, dans l’univers qu’Il possède seul, ne sera pas guidé vers la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Au contraire, les choses matérielles qu’il possède deviendront pour lui une source de stress et de misère dans les deux mondes, même s’il connaît des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 142 :

« *Les insensés parmi les gens diront : « Qu’est-ce qui les a détournés de la qiblah [direction de la prière] vers laquelle ils avaient l’habitude de se tourner ? »… »*

Ce verset montre aussi clairement que toute critique ne mérite pas d'être acceptée et prise en compte. L'islam enseigne que la critique constructive basée sur des preuves et la logique doit être acceptée et prise en compte dans les affaires mondaines et religieuses. Mais la critique non constructive doit être ignorée, surtout lorsqu'elle remet en cause les enseignements de l'islam, lorsqu'elle n'est pas appuyée par des preuves ou une logique et même si elle vient d'un proche. Malheureusement, beaucoup sont influencés émotionnellement et pratiquement par les critiques non constructives des autres. Un musulman doit toujours se rappeler de comparer toutes les critiques qu'il reçoit aux enseignements de l'islam, aux preuves matérielles et à la logique avant de les accepter ou de les rejeter. Tant qu'il adopte cet état d'esprit, il acceptera et agira en fonction des critiques constructives qui améliorent sa conduite envers Allah, l'Exalté, et les gens et améliorent ses affaires mondaines. Il saura quand ignorer les critiques non constructives sans en être affecté négativement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 142 :

« *Les insensés parmi les gens diront : « Qu'est-ce qui les a détournés de la qiblah [direction de la prière] vers laquelle ils se tournaient ? » Dis : « À Allah appartiennent l'orient et l'occident… » »*

En règle générale, chaque fois que l'on décide de prendre un chemin dans la vie qui diffère de celui de son entourage, cela entraîne souvent des critiques, même de la part de ses proches. Lorsqu'on décide de prendre un chemin différent, les autres se sentent offensés car cela fait paraître son chemin erroné, même si la personne qui choisit le nouveau chemin ne le

ressent pas de cette façon. Dans de tels cas, le musulman doit rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, même si cela l'amène à faire face aux critiques de ceux dont il attendait le soutien, comme ses proches. Celui qui adhère à l'obéissance à Allah, l'Exalté, sera assuré d'une bonne direction dans toutes ses affaires, de la paix de l'esprit et de l'indépendance vis-à-vis de ceux qui le critiquent, même si cela prend un certain temps. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 142 :

« …Il guide qui Il veut dans un chemin droit. »

La direction d'Allah, l'Exalté, est accessible à tous, indépendamment des facteurs de ce monde qui séparent les gens des autres, comme la classe sociale, le sexe et l'ethnie. Mais la bonne direction ne sera obtenue que par ceux qui s'efforcent de l'obtenir. Cela implique d'apprendre et d'agir selon la connaissance islamique. Mais si une personne choisit d'ignorer la connaissance islamique, même si elle prétend croire en l'islam, elle n'obtiendra pas la bonne direction dans ce monde, car l'obtention de la bonne direction exige de véritables efforts, de véritables luttes et de véritables actions.

Une caractéristique importante de la communauté musulmane est ensuite mentionnée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« Et ainsi, Nous avons fait de vous une communauté médiane… »

L’islam enseigne l’équilibre dans toutes les affaires de l’homme. Un équilibre qui permet de respecter les droits d’Allah, le Très-Haut, les droits des gens et ses propres droits, tout en obtenant un état mental et physique équilibré afin que la justice et l’équité prévalent au sein de la société et qu’ils atteignent la paix de l’esprit et la réussite dans les deux mondes. Un exemple de cette approche équilibrée est que l’islam n’enseigne pas aux musulmans à abandonner ce monde et à se concentrer uniquement sur la réussite dans l’au-delà. Il ne leur apprend pas non plus à ignorer la préparation pratique pour l’au-delà tout en se concentrant pleinement sur la réussite dans ce monde. Au contraire, il enseigne aux musulmans à utiliser correctement les ressources et les opportunités légales qui leur ont été accordées dans ce monde, c’est-à-dire d’une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, afin qu’ils atteignent la paix de l’esprit dans les deux mondes. D’une manière générale, même si l’atteinte d’un état mental et physique équilibré est quelque chose que tout le monde, quelle que soit sa foi, désire, il ne peut jamais être atteint uniquement sur la base des connaissances que les gens possèdent. Peu importe les progrès réalisés dans l’étude des états mentaux et physiques des humains, ils ne pourront jamais tout englober. Allah, l’Exalté, est le seul à posséder cette connaissance, car Il est le seul à avoir créé l’être humain. Par conséquent, un état mental et physique équilibré, qui conduit à la paix de l’esprit, ne peut être atteint que par la connaissance accordée par Allah, l’Exalté, qui est le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« Et ainsi, Nous avons fait de vous une communauté médiane… »

L’islam a corrigé les attitudes extrêmes adoptées par les nations précédentes afin de former une religion équilibrée. Par exemple, certaines religions ont adopté une mentalité passive qui les a empêchées de se défendre et de se défendre contre les opprimés. D’autres religions ont adopté une attitude dure qui a conduit à la désunion. Certaines religions sont devenues extrêmes en adoptant de bonnes mœurs tout en abandonnant la loi, et d’autres religions ont fait le contraire. Certaines religions se sont concentrées entièrement sur ce monde, tandis que d’autres ont enseigné à ne se préoccuper que de l’au-delà. Toutes ces attitudes extrêmes, et bien d’autres encore, qui ont été innovées au fil du temps, ont été corrigées par l’islam. Il y est parvenu en enseignant aux gens à utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de la bonne manière afin qu’ils atteignent un état d’esprit et de corps équilibré qui conduit à la paix de l’esprit et au succès dans les deux mondes. Chaque fois que l’on abandonne cette approche, on finit par adopter une attitude extrême qui conduit à un état d’esprit et de corps déséquilibré, ce qui à son tour empêche d’obtenir la paix de l’esprit.

Allah, l'Exalté, a ensuite décrit un autre rôle de la communauté musulmane. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« *Et ainsi, Nous avons fait de vous une communauté médiane [équilibrée], afin que vous soyez témoins parmi les gens… »*

La nation musulmane ne peut être considérée comme témoin du reste de l'humanité que lorsqu'elle remplit son rôle d'ambassadeur d'Allah, l'Exalté. Chapitre 3 Ali Imran, verset 110 :

« Vous êtes la meilleure communauté qui ait été créée [en guise d'exemple] pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah… »

Il s'agit d'être un modèle pour le reste de l'humanité afin qu'elle reconnaisse la véracité de l'Islam en observant les musulmans dans leurs activités quotidiennes. Un musulman n'y parviendra que s'il façonne son caractère, ses paroles et ses actions selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui ne le fait pas déformera l'Islam et, par conséquent, il amènera les non-musulmans et les autres musulmans à ne pas aimer l'Islam. Un musulman a accepté son rôle d'ambassadeur de l'Islam dès le moment où il a accepté l'Islam comme sa foi et s'il ne le fait pas, il devra répondre de son échec dans ce monde et dans l'au-delà. Cela a été indiqué dans la partie suivante du verset 143. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« …que vous serez témoins contre les gens et que le Messager sera témoin contre vous… »

De la même manière qu'un ambassadeur d'un roi serait démis de ses fonctions s'il ne représentait pas correctement le roi, de même le musulman sera confronté à une sanction s'il ne représentait pas correctement Allah, l'Exalté, et Sa religion.

Allah, l'Exalté, explique ensuite la raison pour laquelle les musulmans ont changé de direction, de la mosquée Aqsa à Jérusalem à la mosquée Al Haraam à La Mecque. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« …Et Nous n'avons pas établi la qiblah vers laquelle vous vous dirigiez, sauf pour distinguer qui suivrait le Messager de qui tournerait les talons… »

Le test est simple : est-ce que l'on suivra la direction vers laquelle Allah, l'Exalté, nous oriente en Lui obéissant sincèrement ou non ? Ce test s'applique à tous les commandements, interdictions et conseils donnés dans les enseignements islamiques. Ceux qui obéissent sincèrement à Allah, l'Exalté, et soutiennent leur déclaration de foi verbale par des actes, se tourneront dans toutes les situations vers l'obéissance à Allah, l'Exalté, même si cela contredit leurs désirs ou ceux des autres. Alors que, la personne qui n'adore que ses propres désirs ne se tournera vers l'obéissance à Allah, l'Exalté, que lorsque cela lui convient. Par conséquent, les musulmans sont testés à travers les commandements, les interdictions et les conseils donnés dans les enseignements islamiques afin de rendre évidente cette différence d'attitude. Maintenir son obéissance sincère dans toutes les situations est le signe d'un véritable croyant qui s'est engagé sur la bonne voie. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« … Et c'est certes difficile, sauf pour ceux qu'Allah a guidés… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« …Et Nous n'avons pas établi la qiblah vers laquelle vous vous dirigiez, sauf pour distinguer qui suivrait le Messager de qui tournerait les talons… »

Un autre aspect de ce test est de montrer qui resterait ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, lorsque le changement de point focal était contesté par les gens du Livre. Comme mentionné précédemment, le changement de point focal a été utilisé à tort comme preuve pour suggérer que l'Islam ne venait pas d'Allah, l'Exalté, car ils prétendaient que le bon point focal aurait été choisi dès le premier jour si l'Islam était vrai. Mais ils n'ont pas compris que le changement de point focal était simplement un test pour voir qui obéirait et qui désobéirait.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« … Et c’est certes difficile, sauf pour ceux qu’Allah a guidés… »

Cela peut aussi signifier que les gens du Livre qui ont accepté l'Islam ou qui envisageaient de l'accepter auraient trouvé cela difficile, car ils avaient l'habitude de se tourner vers Jérusalem pour leurs prières avant l'avènement de l'Islam. Mais s'ils étaient restés fermes dans la vérité, ils auraient été bien guidés par Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« …Et Nous n’avons pas établi la qiblah vers laquelle vous vous dirigiez, sauf pour distinguer qui suivrait le Messager de qui tournerait les talons . Et en vérité, elle n’est difficile que pour ceux qu’Allah a guidés… »

Cela pourrait aussi signifier que lorsque le centre d’intérêt des musulmans s’est déplacé vers La Mecque, il leur est apparu évident que leur interaction et leur lutte avec les non-musulmans de La Mecque n’avaient pas pris fin après leur migration à Médine. Allah, l’Exalté, ne choisirait pas un centre d’intérêt qui resterait entre les mains des adorateurs d’idoles. Cela signifiait que ce n’était qu’une question de temps avant que les Compagnons, qu’Allah soit satisfait d’eux, ne soient obligés de défier les non-musulmans de La Mecque afin de restaurer l’héritage de leur ancêtre, le Saint Prophète Ibrahim, que la paix et la bénédiction d’Allah soient sur lui, en faisant de la Maison d’Allah, l’Exalté, de la Kaaba et de La Mecque elle-même un phare

de l’Unicité d’Allah, l’Exalté, pour toute l’humanité. Accepter cette lutte était sans aucun doute difficile pour les Compagnons, qu’Allah soit satisfait d’eux, surtout après les nombreuses années de persécution auxquelles ils ont été soumis de la part des non-musulmans de La Mecque. Mais comme ils acceptaient leur rôle de serviteurs d’Allah, l’Exalté, ils adhéraient à Son obéissance sincère et suivaient le chemin que Allah, l’Exalté, leur avait choisi. En règle générale, un musulman doit adopter cette attitude inébranlable par laquelle il reste ferme sur le droit chemin, le chemin du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , à tout moment, indépendamment de l’endroit où ce chemin le mène et des difficultés auxquelles il doit faire face en cours de route. C’est seulement par ce comportement qu’on obtient la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes, tout comme les Compagnons, qu’Allah soit satisfait d’eux, l’ont obtenu. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« …Et Nous n’avons pas établi la qiblah vers laquelle vous vous dirigiez, sauf pour distinguer qui suivrait le Messager de qui tournerait les talons. Et en vérité, elle n’est difficile que pour ceux qu’Allah a guidés… »

L’un des objectifs de ce changement de point focal était de mettre en évidence ceux qui étaient aveuglés par des préjugés irrationnels et liés à des attachements insensés à la terre et au sang, et ceux qui, s’étant libérés de ces liens, étaient capables de s’élever au-dessus de ces attitudes humbles et d’accepter et d’adhérer à la vérité, quelle que soit la voie vers laquelle elle les conduisait.

D’un côté, les Arabes étaient imprégnés de leur arrogance nationale et raciale. Pour eux, prendre Jérusalem comme point focal, qui était la direction focale originelle, était un coup trop dur porté à leur vanité nationale pour être accepté sans difficulté. De l’autre côté, les gens du Livre n’étaient pas fondamentalement différents. Eux aussi étaient obsédés par l’orgueil racial, de sorte qu’il leur était difficile d’accepter un autre point focal que celui qu’ils avaient hérité du passé. Comment des gens dont le cœur était rempli de telles idoles pouvaient-ils répondre à l’obligation de servir Allah, l’Exalté ? C’est pourquoi Allah, l’ Exalté, a veillé à ce que les adorateurs de telles idoles soient distingués de Ses véritables adorateurs en fixant d’abord Jérusalem comme point focal. Cela ne pouvait que aliéner tous ceux qui avaient adoré l’Arabie et ses coutumes. Plus tard, le changement du point focal vers La Mecque a conduit à l’aliénation de ceux qui étaient absorbés par l’adoration de l’idole d’Israël. Ainsi, il ne resta auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) que ceux qui n'adoraient et n'obéissaient véritablement qu'à Allah, l'Exalté.

Les musulmans doivent donc suivre les traces des Compagnons, qu'Allah les agrée, en privilégiant l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, dans chaque situation, par rapport à toutes les autres choses, telles que le nationalisme, les affiliations tribales, les fraternités et les liens de parenté.

Lorsque la direction de la prière changea, les Compagnons, qu'Allah les agrée, demandèrent au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , si les prières des autres Compagnons, qu'Allah les agrée, décédés avant le changement de direction de la prière, seraient acceptées. Allah, l'Exalté, révéla alors le verset 143 du chapitre 2 Al Baqarah :

« …Et Allah ne vous aurait jamais fait perdre votre foi [c'est-à-dire vos prières précédentes]. En vérité, Allah est Compatissant et Miséricordieux envers les gens. »

Ceci a été évoqué dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 40. La première chose à noter est la sincérité dont faisaient preuve les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, les uns envers les autres. Ils se préoccupaient toujours du succès des uns et des autres. Être sincère envers les autres de cette manière est un aspect essentiel de l'islam selon le hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 196. Une personne doit s'élever au-dessus d'une attitude égocentrique par laquelle elle ne se soucie que de son propre bien-être ou de celui de ses proches. Un musulman doit plutôt adopter une attitude sincère envers les autres, quel que soit le lien qui l'unit à eux. Cela se fait mieux lorsqu'on traite les autres d'une manière dont on souhaite soi-même être traité par les autres. C'est en fait la définition même d'un vrai croyant selon le hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 13.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« …Et Allah ne vous aurait jamais fait perdre votre foi [c'est-à-dire vos prières précédentes]. En vérité, Allah est Compatissant et Miséricordieux envers les gens. »

Il est important de noter qu'Allah, l'Exalté, a utilisé le mot foi à la place des prières dans ce verset. Cela indique que l'on ne peut posséder la vraie foi sans accomplir les prières obligatoires. Cela souligne, une fois de plus, l'importance de concrétiser sa foi en actes. La foi seule n'a que peu de valeur tant qu'elle n'est pas soutenue par des actes physiques. La définition même du mot musulman signifie celui qui s'est soumis de manière pratique à Allah, l'Exalté. Par conséquent, il faut éviter l'attitude erronée consistant à revendiquer la foi avec sa langue tout en omettant de la montrer dans ses actes. Ces actions impliquent d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui ne parvient pas à concrétiser sa foi doit craindre de la perdre. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance. Tout comme une plante qui ne reçoit pas de nourriture, comme de l'eau, mourra, de même la foi d'un musulman qui ne nourrit pas sa foi par des actes d'obéissance risque de mourir. C'est la plus grande perte. Comme l'indique la dernière partie du verset 143, les actes d'obéissance nécessaires pour atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes sont tout à fait à la portée de chacun, car Allah, l'Exalté, ne charge jamais une âme de plus qu'elle ne peut supporter, qu'il s'agisse de commandements, d'interdictions, de conseils ou d'épreuves. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« …En vérité, Allah est Clément et Miséricordieux envers les gens. »

En outre, la force, l'opportunité, la capacité, la connaissance et l'inspiration pour accomplir de bonnes actions viennent également d'Allah, l'Exalté. Se souvenir de cela devrait empêcher l'individu de s'enorgueillir de ses actes d'obéissance. Ce ne sont là qu'une petite partie de la miséricorde et de la bonté d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« …En vérité, Allah est Clément et Miséricordieux envers les gens. »

Allah, l'Exalté, explique ensuite les moyens par lesquels le point focal pour les musulmans a été déplacé de la Mosquée Aqsa à Jérusalem à la Mosquée Al Haraam à La Mecque. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 144 :

« *Nous avons certes vu ton visage [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] se tourner vers le ciel, et Nous t'orienterons certainement vers une qiblah [direction de la prière] qui te satisfera. Tourne donc ton visage vers al-Masjid al-Ḥaram…* »

C'est un autre passage qui met en évidence le rang immense du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Il souhaitait que le point central soit la Maison d'Allah, l'Exalté, construite par le Saint Prophète Ibrahim (saw). Comme l'indique ce verset, ce rang immense a été obtenu grâce à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, c'est-à-dire que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, se tournait dans la direction vers laquelle Allah, l'Exalté, lui ordonnait de se tourner sans montrer aucun signe d'hésitation ou de paresse. Toutes ses intentions, paroles et actions étaient toujours tournées vers l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Dans ce cas, il n'a pas exprimé son désir, car il se contentait de ce qu'Allah, l'Exalté, choisissait. Le musulman doit suivre le chemin tracé par Allah, l'Exalté, sans hésitation ni paresse, en tournant constamment ses intentions, ses paroles et ses actions vers l'obéissance à Allah, l'Exalté, à tout moment. Il doit apprendre à se satisfaire des choix d'Allah, l'Exalté, au lieu de se hâter de Lui dire ce qu'il désire, car les désirs d'une personne la conduisent souvent à des ennuis dans les deux mondes. Le musulman doit rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et avoir confiance que tout ce qu'Allah, l'Exalté, choisit pour lui est le meilleur, même s'il ne comprend pas la sagesse derrière Ses choix. Cela inclut de s'abstenir de demander des choses de ce monde à Allah, l'Exalté, car un musulman sage ne sait pas si ce qu'il désire est le meilleur pour lui ou non. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Au lieu de cela, ils doivent demander le bien-être général de ce monde et laisser les détails à Allah, l'Exalté, Celui qui sait ce qui est le mieux pour eux. Ils doivent se comporter comme un patient sage qui fait confiance à son médecin, l'accepte et agit selon ses conseils, sachant que c'est le mieux pour eux, malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 201 :

« Mais parmi eux, il en est un qui dit : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment du Feu. »

Celui qui se comporte de cette manière sera toujours orienté vers le chemin qui lui plaît, même si ce chemin ne lui était pas clair au préalable, tout comme Allah, l'Exalté, a orienté le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , vers la direction qui lui plaisait. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 144 :

« … *et Nous vous orienterons certainement vers une qiblah [direction de la prière] qui vous agréera… »*

Cette attitude de suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dans sa conduite a été indiquée dans la partie suivante du verset 144. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 144 :

« … *Et où que vous soyez [les croyants], tournez vos visages vers lui [en prière]… »*

Allah, l'Exalté, critique ensuite les gens du Livre pour leur critique du changement du point focal, même s'ils savaient que le point focal de la nation finale, la nation musulmane, devait toujours être la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, à La Mecque, comme cela avait été discuté dans leurs écritures divines. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 144 :

« … Ceux à qui le Livre a été donné [les Juifs et les Chrétiens] savent bien qu'il est la vérité venant de leur Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce qu'ils font. »

Ils avaient l'habitude de choisir soigneusement parmi leurs enseignements divins ce qu'il fallait suivre et ce qu'il fallait ignorer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 85 :

« Croyez-vous donc à certaines parties du Livre et mécroyez-vous à d'autres ? Quel châtiment donc pour ceux d'entre vous qui font cela, sinon l'ignominie dans la vie présente ? Et au Jour de la Résurrection, ils subiront le plus dur châtiment. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. »

Le musulman doit éviter cette attitude car elle mène à la disgrâce dans les deux mondes. Au contraire, il doit sincèrement apprendre et agir selon tous les enseignements de l'islam, même si ses désirs sont mis à l'épreuve. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin en sachant que c'est le mieux pour lui, malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Il ne faut pas se laisser tromper par le répit que Dieu, le Très-Haut, leur accorde, car Il ne punit pas immédiatement les gens pour leurs péchés afin de leur donner une chance de se repentir et de se réformer. Chapitre 16 An Nahl, verset 61 :

« Et si Allah imposait aux gens un blâme pour leurs méfaits, Il ne laisserait sur la terre aucune créature, mais Il les retarderait jusqu'à un terme déterminé. Et quand leur terme sera venu, ils ne resteront pas en arrière d'une heure, et ne la devanceront pas. »

Comme l'indique clairement ce verset, le répit accordé par Allah, l'Exalté, est limité et si l'on ne fait pas usage du répit qui nous a été accordé, ce n'est qu'une question de temps avant qu'on ne subisse les conséquences de ses actes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 144 :

« … Et Allah n’est pas inattentif à ce qu’ils font. »

Allah, l'Exalté, souligne ensuite la nature obstinée des gens du Livre, qui ont refusé d'accepter la vérité de l'Islam malgré le fait qu'ils aient reconnu le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme ils l'avaient tous deux mentionné dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…”

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 145 :

« *Et si tu apportais à ceux à qui le Livre a été donné tous les signes, ils ne suivraient pas ta qiblah [direction de la prière]. Et tu ne suivrais pas leur qiblah, et ils ne suivraient pas la qiblah des autres… »*

Ils se comportaient ainsi uniquement parce que l'Islam remettait en cause leurs désirs matériels et les aurait empêchés d'utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées de manière à leur plaire et parce qu'ils craignaient que l'Islam détruise le statut social élevé qu'ils avaient acquis au sein de leur société.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 145 :

« *Et si tu apportais à ceux à qui le Livre a été donné tous les signes, ils ne suivraient pas ta qiblah [direction de la prière]… »*

Cette partie du verset met également en garde les musulmans contre le fait de perdre leur temps à expliquer la vérité à une personne qui a déjà pris sa décision. Cela s'applique aussi bien aux questions mondaines que religieuses. Seul celui qui aborde chaque situation avec un esprit ouvert et désire sincèrement comprendre et accepter la vérité mérite notre attention et notre attention. Consacrer du temps à ceux qui ont déjà pris leur décision ne mène qu'à des débats et des disputes non constructifs.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 145 :

« … Et tu ne suivras pas leur qiblah… »

Cette partie du verset avertit également les musulmans de ne pas faire de compromis sur les enseignements de l'islam afin de plaire aux autres sociétés. Il y a une grande différence entre traiter les autres sociétés avec respect, ce que l'islam commande, et faire des compromis sur sa foi afin de plaire aux gens d'autres sociétés.

FrançaisCela indique également l'importance de se conformer strictement au code de conduite décrit dans les deux sources de guidance, le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Toutes les autres sources de connaissance religieuse doivent être évitées, même si elles conduisent à de bonnes actions, car plus on agit sur la base d'autres sources de connaissance

religieuse, moins on agira sur la base des deux sources de guidance. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 145 :

« …Ils ne suivraient pas non plus la qiblah de l'autre… »

De plus, cette partie du verset souligne également que les deux membres du peuple du Livre, les juifs et les chrétiens, ne seront jamais vraiment unis, même si cela ne semble pas être le cas pour le reste du monde. En effet, toute relation qu'ils nouent entre eux sera toujours basée sur le gain matériel, comme la richesse et le pouvoir. Les choses matérielles étant instables par nature, tous les liens basés sur les choses matérielles finissent par se briser avec le temps et les changements de circonstances. Cela est tout à fait évident dans l'histoire, lorsque de puissants alliés sont finalement devenus ennemis, car le lien d'amitié matériel qui les unissait s'est brisé avec le temps et les changements de circonstances. Les musulmans doivent donc éviter cette attitude et plutôt suivre les traces des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, qui sont restés unis car leurs liens étaient basés sur la foi et non sur les choses matérielles. Le musulman doit donner la priorité au lien de foi avec les autres musulmans par rapport à tous les autres liens, même familiaux, car cela conduira à l'unité entre eux, car ils ont tous un objectif commun, celui de plaire à Allah, l'Exalté, en agissant selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur

lui). Lorsqu'un groupe a un objectif commun, il restera uni dans toutes les situations.

Allah, l'Exalté, indique alors une vérité profonde, spécifique et générale. Comme les gens du Livre n'ont suivi que leurs passions, comme ils ont choisi avec soin les enseignements divins à suivre, ceux à modifier et ceux à ignorer, leur foi n'était basée sur rien d'autre que l'adoration de leurs propres passions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 145 :

« … Alors si vous deviez suivre leurs désirs… »

Allah, l'Exalté, n'a pas mis en garde contre le fait de suivre leur religion ou leur foi, mais Il a indiqué la vérité de leur foi et de leur mode de vie, qui n'était basé sur rien d'autre que l'adoration de leurs propres désirs. Allah, l'Exalté, a clairement indiqué qu'il n'y a que deux chemins et modes de vie dans ce monde. Le bon chemin et le bon mode de vie impliquent une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce chemin mène à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes, car Allah, l'Exalté, seul contrôle les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Le deuxième chemin est celui de l'adoration de ses propres désirs. Ce chemin peut prendre de nombreuses formes, mais l'essence de ces formes est la même. Il peut s'agir de choisir les enseignements de sa religion, d'obéir et de suivre les réseaux sociaux, la mode, la culture et d'autres personnes. L'essence de tout cela est de satisfaire ses propres désirs et ceux des autres. Ce chemin mène à la misère, aux difficultés et aux ennuis dans les deux mondes, même si l'on vit des moments de plaisir et de divertissement et même si l'on possède le monde entier, car personne ne peut échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Ces deux voies ont été résumées à la fin du verset 145. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 145 :

« *Si donc vous suiviez leurs passions après ce que vous avez appris comme science, vous seriez certes du nombre des injustes.* »

Il appartient à chacun d'observer l'histoire et les gens qui l'entourent afin de comprendre la véracité de cette discussion et de décider ensuite quelle voie il doit choisir pour lui-même, car personne n'échappera aux conséquences de ses choix et de ses actes.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 146-147

ٱلَّذِينَ ءَاتَيۡنَٰهُمُ ٱلۡكِتَٰبَ يَعۡرِفُونَهُۥ كَمَا يَعۡرِفُونَ أَبۡنَآءَهُمۡۖ وَإِنَّ فَرِيقٗا مِّنۡهُمۡ لَيَكۡتُمُونَ ٱلۡحَقَّ وَهُمۡ يَعۡلَمُونَ ١٤٦

ٱلۡحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡمُمۡتَرِينَ ١٤٧

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent comme ils connaissent leurs propres enfants. Mais, certes, une partie d'entre eux cache la vérité alors qu'ils la savent.

La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas parmi les sceptiques.

La première partie de ces versets peut être interprétée de différentes manières. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Le pronom lui pourrait se référer au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela indique que la véracité du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) était connue des savants parmi les gens du Livre car il avait été évoqué dans leurs écritures divines. Par exemple, certaines des qualités du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), qui ont été consignées dans la Torah, ont été évoquées dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2125. Ces qualités ont été dissimulées et modifiées par certains savants parmi les gens du Livre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« … *Mais, certes, une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la connaissent. »*

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Le pronom lui pourrait aussi signifier cela, ce qui signifie qu'il pourrait se référer au Saint Coran. Les savants parmi les gens du Livre ont reconnu le Saint Coran car ils connaissaient son Auteur, Allah, l'Exalté. Une personne qui connaît un auteur particulier reconnaît facilement son œuvre. De plus, le Saint Coran a également été évoqué dans les écritures divines précédentes. Mais encore une fois, cette connaissance a été dissimulée et modifiée par certains savants parmi les gens du Livre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« … *Mais, certes, une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la connaissent. »*

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Comme les versets précédents ont évoqué le changement du point focal et la manière dont cette vérité a été connue des gens du Livre, le pronom il, qui peut signifier cela, pourrait également faire référence au point focal final des

musulmans, qui est la Maison d'Allah, l'Exalté, la Mosquée Al Haraam, à La Mecque. Mais encore une fois, cette connaissance a été dissimulée et éditée par certains savants parmi les gens du Livre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« … *Mais, certes, une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la connaissent.* »

Dans chaque cas, la principale raison pour laquelle les savants parmi les gens du Livre ont rejeté l'Islam est que celui-ci remettait en cause leur mode de vie. Ils avaient l'habitude d'utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées de manière à leur plaire, et l'Islam a remis en cause cette habitude et a ordonné aux gens de les utiliser correctement, de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. De plus, l'avènement de l'Islam aurait détruit le statut social élevé qu'ils avaient obtenu au sein de leur société. De plus, comme la foi des gens du Livre, en particulier les Juifs, était centrée sur la lignée, ils ne pouvaient pas accepter et suivre le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , car il appartenait à une lignée différente de la leur. S'ils l'avaient accepté et suivi, cela aurait détruit leur fausse prétention d'être supérieurs au reste de l'humanité en raison de leur lignée. Ils ne pouvaient pas accepter cela. Les musulmans doivent éviter cette attitude consistant à ignorer les parties des enseignements islamiques qui contredisent leurs désirs. Un musulman doit accepter et agir selon tous les enseignements de l'Islam selon son potentiel, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il ne parvient pas à comprendre la sagesse qui les sous-tend. Ils doivent se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage obtiendra la paix

de l'esprit et du corps, de même le musulman qui obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme le décrivent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), même si cette conduite contredit ses désirs. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais celui qui choisit sciemment les enseignements islamiques à suivre et ceux à ignorer, fera un mauvais usage des bénédictions terrestres qui lui ont été accordées. Cela lui conduira au stress, à la misère et aux difficultés dans les deux mondes, même s'il possède le monde entier et vit des moments de plaisir et de divertissement, car il ne peut échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« … *Mais, certes, une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la connaissent. »*

Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« … *Mais, certes, une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la connaissent. »*

En règle générale, le musulman doit éviter de cacher aux autres des connaissances utiles, car cela peut entraîner des problèmes dans les deux mondes. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2649, que quiconque cache des connaissances sans raison valable sera bridé par le feu le Jour du Jugement. Par conséquent,

les musulmans doivent partager les connaissances utiles qu'ils acquièrent avec les autres. Il serait tout simplement stupide de ne pas le faire, car c'est l'une des bonnes actions qui profitera au musulman même après sa mort. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 241. Il est un fait que ceux qui ont accumulé des connaissances ont été oubliés par l'histoire, mais ceux qui les ont partagées avec les autres ont été enregistrés comme les savants et les enseignants de l'humanité.

Le musulman doit non seulement partager des connaissances utiles, mais aussi toujours agir selon la vérité en tout temps. Il doit adopter la véracité dans ses intentions, en agissant uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Il doit adopter la véracité dans ses paroles, de sorte qu'il ne dise que ce qui est bon et véridique ou qu'il reste silencieux. Et il doit adopter la véracité dans ses actions en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui se comporte de cette manière sera enregistré par Allah, l'Exalté, comme une personne véridique. Alors que celui qui adopte le mensonge dans ses intentions, ses paroles et ses actions sera enregistré par Allah, l'Exalté comme un grand menteur. Cela a été confirmé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971. Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour déterminer ce qui arrivera à la personne qui a été enregistrée par Allah, l'Exalté comme un grand menteur, le Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« … *Mais, certes, une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la connaissent.* »

Cela peut également se produire lorsque l'on possède des connaissances mais que l'on ne les met pas en pratique. Il est essentiel de comprendre que les connaissances islamiques et mondaines ne sont utiles que si l'on les met en pratique, sinon elles n'ont que très peu de valeur aux yeux de l'islam. Tout comme la connaissance d'un chemin vers la sécurité ne profitera à personne que lorsqu'il aura réellement parcouru ce chemin et atteint la sécurité, la connaissance islamique ne mènera pas non plus à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes si elle n'est pas mise en pratique.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« … *Mais, certes, une partie d'entre eux cache la vérité, alors qu'ils la connaissent.* »

Ce verset montre également que tous les gens du Livre ne se comportaient pas de cette manière. Beaucoup d'entre eux obéissaient sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements divins. Cela montre l'importance de ne pas juger un groupe entier en fonction des actions de certains de ses membres, car cela conduit souvent à la discrimination, comme le racisme.

Allah, l'Exalté, avertit ensuite les musulmans par l'intermédiaire du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , de ne pas douter de la véracité de l'Islam à cause des actions des autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 147 :

« La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas parmi les sceptiques. »

En règle générale, il est de bon sens pour un non-musulman et un devoir pour un musulman d'éviter de juger l'islam et ses enseignements en fonction des actions d'autres personnes. Au contraire, une personne doit aborder les enseignements de l'islam et toute question de ce monde avec un esprit ouvert et faire des recherches sur le sujet auprès d'une source authentique afin de déterminer par elle-même si c'est la vérité ou non. Malheureusement, de nombreux musulmans ignorants observent d'autres musulmans qui sont censés posséder le savoir se comporter mal et supposent que l'islam enseigne ce type de comportement, alors que ce n'est pas le cas. Allah, le Très-Haut, n'acceptera jamais l'excuse d'un musulman qui évite d'agir selon les enseignements de l'islam parce qu'il en a été dissuadé par d'autres personnes qui ont déformé l'islam. Chaque personne est responsable d'utiliser le bon sens qui lui a été accordé afin de rechercher et d'identifier la vérité par elle-même.

De plus, un musulman doit éviter de présenter l'islam sous un faux jour aux autres afin de ne pas les dissuader d'apprendre l'islam. Chaque musulman est un représentant d'Allah, l'Exalté, sur terre et sera donc tenu responsable de ce devoir. Ce devoir ne peut être accompli que si l'on change son caractère conformément au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète

Muhammad, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui, afin que les autres puissent reconnaître la véracité de l'islam à travers sa conduite.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 147 :

« La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas parmi les sceptiques. »

Les gens, comme les proches et les amis, peuvent souvent amener un musulman à douter de la pertinence d'apprendre et d'agir selon les enseignements de l'islam. Un musulman doit toujours choisir ses compagnons avec sagesse, car ils l'influenceront, soit positivement, soit négativement. En raison de l'ignorance, un proche ou un ami peut dissuader les autres d'étudier les enseignements de l'islam alors qu'ils croient sincèrement conseiller leur compagnon. Afin d'éviter cela et de surmonter la faiblesse de la foi en général, un musulman doit apprendre et agir selon le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin d'obtenir la certitude de la foi. Grâce à la connaissance , un musulman sera capable de différencier la mauvaise compagnie de la bonne, et le mauvais conseil du bon. De plus, la certitude de la foi l'empêchera de douter des choix et des conseils d'Allah, l'Exalté, en particulier lorsqu'il est confronté à des difficultés. Au contraire, la certitude de la foi l'encouragera à rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. En période de facilité, ils montreront leur gratitude envers Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques. Et en période de difficultés, ils resteront patients, sachant qu'Allah, l'Exalté, ne choisit que ce qui est le mieux. La patience implique d'éviter de se plaindre

de ses actes ou de ses paroles et de rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Par conséquent, grâce à la certitude de la foi, on obtiendra récompense et paix de l'esprit dans chaque situation à laquelle on est confronté. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7500. Il est important de noter que la certitude de la foi est enracinée dans la connaissance islamique, elle ne s'acquiert pas par l'habitude, comme l'accomplissement des cinq prières obligatoires quotidiennes pendant de nombreuses années.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 147 :

« La vérité vient de ton Seigneur. Ne sois donc pas parmi les sceptiques. »

Les expressions du Saint Coran sont incomparables et ses significations sont expliquées de manière simple. Ses mots et ses versets sont extrêmement éloquents et aucun autre livre ne peut le surpasser. Le Saint Coran évoque en détail l'histoire des nations précédentes, même si le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'était pas instruit en histoire. Il ordonne tout bien et interdit tout mal, ceux qui affectent un individu et ceux qui affectent la société entière, afin que la justice, la sécurité et la paix se répandent dans chaque foyer et communauté. Le Saint Coran évite les exagérations, les mensonges ou toute fausseté, contrairement à la poésie, aux histoires et aux fables. Tous les versets sont bénéfiques et peuvent être appliqués pratiquement à la vie de chacun. Même lorsque la même histoire est répétée dans le Saint Coran, différentes leçons importantes sont mises en évidence. Contrairement à tous les autres livres, le Saint Coran n'ennuie pas une personne lorsqu'il est étudié à plusieurs reprises. Le Saint Coran

fournit des promesses et des avertissements et les soutient par des preuves indéniables et claires. Lorsque le Saint Coran aborde un sujet qui peut paraître abstrait, comme l'adoption de la patience, il propose toujours une manière simple et pratique de l'appliquer dans sa vie. Il encourage les gens à accomplir le but de leur création, qui implique une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, garantissant ainsi qu'ils obtiennent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Il rend le droit chemin évident et attrayant pour celui qui désire la paix de l'esprit et le succès réel dans les deux mondes. La connaissance du Saint Coran est intemporelle car elle peut être appliquée à toutes les sociétés et à toutes les époques. C'est un remède à toutes les difficultés émotionnelles, économiques et physiques lorsqu'il est compris et appliqué correctement. Il fournit la solution à tous les problèmes auxquels un individu ou une société entière peut être confronté. Il suffit d'observer l'histoire et de voir comment les sociétés qui ont correctement mis en œuvre les enseignements du Saint Coran ont bénéficié de ses enseignements globaux et intemporels. Des siècles ont passé et pourtant pas une seule lettre n'a été modifiée dans le Saint Coran, car Allah, l'Exalté, a promis de le préserver. Aucun autre livre dans l'histoire ne possède cette qualité. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« C'est Nous qui avons fait descendre le message [le Coran], et Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a décrit les problèmes fondamentaux rencontrés au sein d'une communauté et a détaillé le remède pratique à chacun d'eux. En corrigeant les problèmes fondamentaux, les innombrables problèmes secondaires qui en découlent seront automatiquement corrigés. C'est ainsi que le Saint Coran a abordé toutes les choses dont une personne et une

société ont besoin pour réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« …Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose… »

C'est le plus grand miracle intemporel qu'Allah, l'Exalté, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais seuls ceux qui recherchent et agissent selon la vérité en bénéficieront, tandis que ceux qui recherchent leurs désirs et en choisissent les éléments ne connaîtront que des pertes dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 148-150

وَلِكُلٍّ وِجْهَةٌ هُوَ مُوَلِّيهَا فَاسْتَبِقُوا الْخَيْرَاتِ أَيْنَ مَا تَكُونُوا يَأْتِ بِكُمُ اللَّهُ جَمِيعًا إِنَّ اللَّهَ
عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٤٨﴾

وَمِنْ حَيْثُ خَرَجْتَ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَإِنَّهُ لَلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ وَمَا اللَّهُ
بِغَافِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٤٩﴾

وَمِنْ حَيْثُ خَرَجْتَ فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ وَحَيْثُ مَا كُنتُمْ فَوَلُّوا وُجُوهَكُمْ
شَطْرَهُ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَيْكُمْ حُجَّةٌ إِلَّا الَّذِينَ ظَلَمُوا مِنْهُمْ فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَاخْشَوْنِي
وَلِأُتِمَّ نِعْمَتِي عَلَيْكُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥٠﴾

« À chacun sa direction. Hâtez-vous donc vers le bien. Où que vous soyez, Allah vous fera tous venir [pour le jugement]. Allah est certes Omnipotent.

Où que vous sortiez, tournez votre visage vers la Mosquée Sacrée. C'est là, certes, la vérité venant de votre Seigneur. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites.

Et d'où que vous sortiez [pour la prière], tournez vos visages vers la mosquée du Haram. Et où que vous soyez, tournez vos visages vers elle, afin que les gens n'aient pas d'argument contre vous, sauf ceux d'entre eux qui commettent des injustices. Ne les craignez donc pas, mais craignez-Moi. Et c'est ainsi que Je parachève sur vous Mon bienfait et que vous soyez bien guidés.

Chacun, indépendamment de ses croyances, a une direction vers laquelle il se dirige, c'est-à-dire un chemin de vie particulier qu'il a choisi. Certains ont choisi de faire face et de se consacrer aux choses de ce monde, comme l'obtention de la renommée, de la fortune, de l'autorité, de la famille ou des amis. Même si la direction de chaque personne diffère des autres, ils recherchent néanmoins tous la même chose, la paix de l'esprit. Chaque personne fait face à une direction particulière et choisit un chemin particulier dans la vie car ils croient sincèrement que cela leur mènera à la paix de l'esprit. Cela a toujours été le but ultime derrière chaque objectif dans ce monde. Par exemple, les gens se consacrent à l'obtention de la richesse car ils croient que la possession de celle-ci mènera à la paix de l'esprit. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 148 :

« À chacun sa direction vers laquelle il se tourne… »

Mais comme Allah, l'Exalté, est le seul à contrôler l'univers, et en particulier les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Il est le seul à déterminer qui obtient la paix de l'esprit. Il conseille donc aux gens de se diriger vers la direction qui leur est bénéfique dans les deux mondes, c'est-à-dire de consacrer leurs ressources à des choses qui mènent à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 148 :

« … *Alors courez vers [tout ce qui est] bon… »*

Comme ce bien est commun et n'a pas été spécifié, cela indique que chaque personne, quel que soit son statut social ou les biens matériels qui lui ont été accordés, peut atteindre ce bien qui conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Personne n'est exclu de cette opportunité, car cela ne dépend pas de la possession de nombreux biens matériels, comme la richesse. Il s'agit simplement d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. Quel que soit le chemin que l'on choisit d'emprunter et de consacrer à ses ressources, que cette direction soit vers les biens matériels ou vers la satisfaction d'Allah, l'Exalté, on fera face aux conséquences de son choix dans les deux mondes, car rien ne peut échapper au contrôle et à l'autorité d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 148 :

« …Où que vous soyez, Allah vous fera comparaître tous ensemble. Allah est véritablement compétent en toute chose. »

Celui qui choisit de faire face et de diriger ses efforts et ses ressources vers les choses de ce monde fera inévitablement un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. En conséquence, il obtiendra la misère, les difficultés et le stress dans les deux mondes, même s'il possède le monde entier et connaît des moments de plaisir et de divertissement. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Alors que celui qui se tourne vers la direction qui plaît à Allah, l'Exalté, en corrigeant son intention, ses paroles et ses actions afin de consacrer les ressources qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme le précisent les enseignements islamiques, obtiendra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Il faut donc accepter et agir selon les enseignements islamiques en sachant que c'est le mieux pour eux dans les deux mondes et se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin en sachant que c'est le mieux pour lui, malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 148 :

« À chacun sa direction. Hâtez-vous donc vers le bien… »

Derrière chaque direction et chaque combat dans la vie se cache une intention. Cela indique donc l'importance de corriger son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté, car cette intention seule est la source de tout bien dans les deux mondes. Il est essentiel de comprendre que le fondement intérieur de l'Islam est l'intention de chacun. Si ce fondement intérieur est corrompu, alors tout ce qui en découlera le sera également. Celui qui agit pour d'autres raisons sera invité au Jour du Jugement à obtenir sa récompense pour les choses et les personnes pour lesquelles il a agi, ce qui en réalité n'est pas possible. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un bon signe d'adoption d'une intention correcte est lorsque l'on n'attend ni n'espère aucune rétribution ou gratitude de la part des gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 148 :

« À chacun sa direction. Hâtez-vous donc vers le bien… »

Plus précisément, le bien mentionné dans ce verset se réfère aux prières obligatoires. Cela indique que l'essence des bonnes actions de l'homme réside dans les prières obligatoires. Sans elles, il est généralement impossible d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Le fait qu'Allah, l'Exalté, parle de la foi et des prières obligatoires de manière interchangeable dans le Saint Coran suffit à indiquer leur importance, ainsi que le fait que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, que la différence entre la croyance et la mécréance réside dans l'abandon des prières obligatoires. Il est essentiel de comprendre que la foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions, la plus importante d'entre elles étant les prières obligatoires. Tout comme une plante qui ne parvient pas à obtenir de la nourriture, comme de l'eau, mourra, de même la foi d'un musulman qui ne parvient pas à nourrir sa foi par des actions, comme les prières obligatoires, peut bien mourir. C'est la plus grande perte. Chapitre 74 Al Muddaththir, versets 42-43 :

« [Et leur demandant] : « Qu’est-ce qui vous a mis à Saqar ? » Ils diront : « Nous n’étions pas de ceux qui priaient. » »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 148 :

« … Alors courez vers [tout ce qui est] bon… »

Dans ce verset, il est recommandé de se hâter d'accomplir de bonnes actions, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques, car le temps des gens dans ce monde est extrêmement limité. Chapitre 46 Al Ahqaf, verset 35 :

« …le jour où ils verront ce qui leur est promis, c'est comme s'ils n'étaient restés [dans ce monde] qu'une heure par jour… »

Les musulmans doivent donc éviter l'un des plus grands pièges du diable, à savoir la procrastination dans l'accomplissement des bonnes actions. Comme l'espérance de vie de chacun dans ce monde est inconnue, il est vital pour chaque musulman d'utiliser correctement chaque opportunité et ressource qui lui est accordée afin d'en bénéficier dans les deux mondes en toute tranquillité d'esprit. Ils ne doivent pas reporter l'apprentissage, la compréhension et la mise en pratique des enseignements islamiques à une date ultérieure, car ils pourraient bien ne pas atteindre cette date future. Et ce retard ne fera que les encourager à mal utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées, ce qui ne mène qu'au stress, aux difficultés et aux ennuis dans les deux mondes.

Après avoir indiqué la direction générale de la vie à laquelle une personne fait face, Allah, l'Exalté, discute ensuite d'une direction particulière, le point focal des musulmans pendant la prière. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 149 :

« *Partout où vous sortez, tournez votre visage vers la mosquée sacrée. C'est la vérité venant de votre Seigneur… »*

Cette direction particulière, vers laquelle les musulmans se tournent au moins cinq fois par jour, est donc destinée à leur rappeler la direction générale vers laquelle ils se tournent au cours de leurs activités quotidiennes. C'est l'un des principaux avantages d'avoir les cinq prières obligatoires quotidiennes réparties tout au long de la journée. Chaque fois qu'une personne est distraite par les choses de ce monde et commence à y faire face et à y consacrer ses ressources, la prière obligatoire suivante, au cours de laquelle elle se tourne vers la Maison d'Allah, l'Exalté, la Mosquée Al-Harâm, est destinée à réajuster son comportement afin qu'elle fasse face à la satisfaction d'Allah, l'Exalté, dans toutes ses activités quotidiennes. Celui qui ne parvient pas à comprendre le but des prières obligatoires peut offrir ses prières, mais il ne parviendra pas à faire face à la satisfaction d'Allah, l'Exalté, entre ses prières au cours de ses activités quotidiennes. Cette attitude ne fera que l'encourager à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui l'empêchera d'obtenir la paix de l'esprit, malgré le fait qu'il accomplisse ses prières obligatoires. Le musulman doit donc prêter une attention particulière à ses activités quotidiennes entre ses prières obligatoires pour s'assurer qu'il est constamment dans la bonne direction dans la vie, car Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de toutes les choses qu'il fait et le tiendra donc responsable dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 149 :

« … Et Allah n’est pas inattentif à ce que vous faites. »

Allah, l'Exalté, souligne ensuite l'importance de suivre uniquement les traces du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car c'est le seul chemin qui mène à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 150 :

« *Et d’où que vous [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] sortiez [pour prier], tournez vos visages vers la mosquée du Haram. Et où que vous [les croyants] soyez, tournez vos visages vers elle… »*

Et chapitre 3 Alee Imran, verset 31 :

« Dis : [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés… » »

Français Ceci indique que l'on ne peut prendre la bonne direction dans la vie, dans ses activités quotidiennes, que si elle correspond à la direction prise par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela indique l'importance d'adhérer strictement aux deux sources de guidance : le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , et d'éviter d'agir sur la base d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions. Plus on agit sur la base d'autres sources de connaissance religieuse, moins on agira sur la base des deux sources de guidance, ce qui conduit à son tour à l'égarement. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Allah, l'Exalté, indique ensuite que chaque fois qu'un musulman tente de se diriger dans la direction qui Lui plaît dans toutes ses activités quotidiennes, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il sera confronté à la critique d'autres personnes qui ne suivent pas la même direction. Cette critique vient souvent de ses proches, les personnes dont on s'attend à recevoir du soutien. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 150 :

« … Et où que vous soyez, tournez vos visages vers lui, afin que les gens n'aient pas d'argument contre vous, sauf ceux d'entre eux qui commettent des iniquités… »

Les gens du Livre ont critiqué le changement de point focal et l'ont utilisé comme preuve que l'Islam ne venait pas d'Allah, l'Exalté, sinon les musulmans auraient choisi le point focal final dès le premier jour. Mais c'était une attitude stupide, car le changement de point focal n'était qu'un test pour mettre en évidence qui se tournerait dans la direction que lui indiquerait Allah, l'Exalté, spécifiquement en ce qui concerne le changement de point focal ou en général dans n'importe quel aspect de la vie d'une personne, et qui désobéirait à Allah, l'Exalté, car la nouvelle direction défiait ses désirs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 143 :

« …Et Nous n'avons pas établi la qiblah vers laquelle vous vous dirigiez, sauf pour distinguer qui suivrait le Messager de qui tournerait les talons. Et en vérité, elle n'est difficile que pour ceux qu'Allah a guidés… »

Dans tous les cas, le musulman doit toujours se tourner vers la direction vers laquelle les enseignements islamiques l'orientent, quelles que soient les critiques qu'il reçoit. Comme l'indique le verset 150, le musulman doit garder à l'esprit que plaire aux gens ne le sauvera pas des conséquences de la désobéissance à Allah, l'Exalté, mais son obéissance à Allah, l'Exalté, le protégera des conséquences négatives de déplaire aux gens, même si cette protection ne lui est pas évidente. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 150 :

« …ne les craignez donc pas, mais craignez-moi… »

Et le chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« …Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Cette façon de se libérer des critiques et des difficultés causées par les gens s'applique à toutes les situations sans limite. Celui qui adhère à l'attitude de toujours faire face à la satisfaction d'Allah, l'Exalté, dans toutes les situations en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , obtiendra l'une des plus grandes faveurs d'Allah, l'Exalté, dans ce monde et dans l'autre, à savoir, la bonne direction à travers chaque situation afin qu'il obtienne la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 150 :

« … Et c'est ainsi que Je parachève sur vous Ma faveur et que vous soyez bien guidés. »

Or, celui qui agit pour plaire aux gens et éviter leurs critiques non constructives ne plaira pas forcément aux gens, car les gens sont volages par nature et ils déplairont à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Cette attitude ne fera que les priver de la

bonne direction et donc de la paix de l’esprit dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 150 :

« … Et c’est ainsi que Je parachève sur vous Ma faveur et que vous soyez bien guidés. »

Un aspect de cette faveur de désigner un point focal nouveau et différent des gens du Livre impliquait d'être désigné comme les nouveaux représentants d'Allah, l'Exalté, et de Sa religion. Chapitre 3 Ali Imran, verset 110 :

« Vous êtes la meilleure communauté qui ait été créée [en guise d’exemple] pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah… »

Un musulman a accepté de représenter Allah, le Très-Haut, lorsqu'il a accepté l'Islam comme sa foi. Il n'aura donc aucune excuse s'il ne le représente pas correctement. Cela ne peut se faire que si l'on apprend et adopte les caractéristiques positives décrites dans les enseignements islamiques, telles que la générosité, l'honnêteté et la sincérité, et que l'on abandonne les caractéristiques négatives qui y sont décrites, telles que l'envie, l'avidité et l'orgueil. Cela permettra aux autres musulmans et non-musulmans d'apprécier la véracité de l'Islam à travers leur comportement. Mais si un musulman ne se comporte pas de cette manière et adopte plutôt un mauvais caractère, il présentera l'Islam de manière erronée au monde. Il subira sans aucun doute les conséquences de cet échec dans les deux mondes.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 151-152

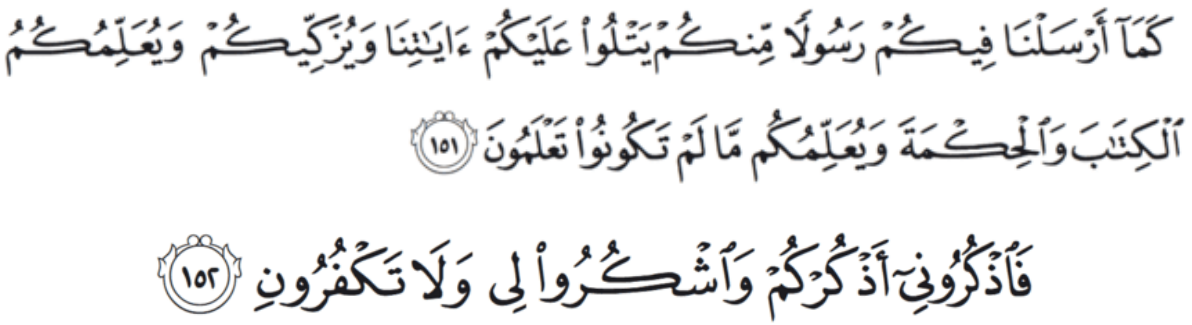
كَمَآ أَرۡسَلۡنَا فِيكُمۡ رَسُولٗا مِّنكُمۡ يَتۡلُواْ عَلَيۡكُمۡ ءَايَٰتِنَا وَيُزَكِّيكُمۡ وَيُعَلِّمُكُمُ ٱلۡكِتَٰبَ وَٱلۡحِكۡمَةَ وَيُعَلِّمُكُم مَّا لَمۡ تَكُونُواْ تَعۡلَمُونَ ١٥١

فَٱذۡكُرُونِيٓ أَذۡكُرۡكُمۡ وَٱشۡكُرُواْ لِي وَلَا تَكۡفُرُونِ ١٥٢

« De même que Nous avons envoyé parmi vous un messager issu de vous-mêmes, pour vous réciter Nos versets, vous purifier, vous enseigner le Livre et la sagesse, et vous enseigner ce que vous ne saviez pas.

Souviens-toi donc de Moi, et Je me souviendrai de toi. Sois reconnaissant envers Moi et ne Me renie pas.

Allah, l'Exalté, rappelle aux non-musulmans de la Mecque le fait important que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a passé 40 ans parmi eux avant l'annonce de la prophétie et n'était donc pas un étranger pour eux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 151 :

« De même que Nous avons envoyé parmi vous un messager issu de vous-mêmes… »

Le fait qu'ils le considéraient comme l'homme honnête et digne de confiance au sein de leur société et qu'ils louaient toujours son caractère sans égal était une raison suffisante pour qu'ils acceptent son message. En fait, pendant son enfance, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) était toujours sous la protection d'Allah, l'Exalté. Allah, l'Exalté, l'a sauvé des maux qui étaient répandus à l'époque de l'ignorance : l'époque précédant l'Islam. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) atteignit sa maturité, il était la personne la plus distinguée parmi son peuple, le meilleur d'entre eux en caractère et en réputation, le meilleur des voisins, le plus prudent, le plus honnête dans ses paroles et le plus digne de confiance. Il était complètement dépourvu de toutes les caractéristiques mauvaises. À cause de cela, il devint connu parmi les gens de la Mecque comme l'homme digne de confiance et le véridique. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 1, page 180. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« …car j'étais déjà demeuré parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Cependant, de nombreux non-musulmans de la Mecque rejetèrent la véracité du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , qu'ils avaient pourtant clairement reconnue, par peur de perdre leur position sociale au sein de leur société et par peur d'être empêchés d'utiliser à mauvais escient les bénédictions qui leur avaient été accordées. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 78 :

« Nous vous avions certes apporté la vérité, mais la plupart d'entre vous, à la vérité, étaient réticents. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 151 :

« De même que Nous avons envoyé parmi vous un messager issu de vous-mêmes… »

Cela pourrait également faire référence au fait que les gens du Livre ont reconnu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et le Saint Coran, car ils avaient tous deux été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…”

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Cela aurait dû être une raison suffisante pour qu'ils acceptent l'Islam, mais beaucoup d'entre eux l'ont rejeté par peur de perdre leur position sociale au sein de la société et par peur d'être empêchés de faire un mauvais usage des bénédictions qui leur avaient été accordées par Allah, l'Exalté.

Allah, l'Exalté, indique ensuite le but de l'envoi d'un Saint Prophète, que la paix soit sur eux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 151 :

« *De même que Nous avons envoyé parmi vous un messager issu de vous-mêmes, qui vous récite Nos versets et vous purifie… »*

Le processus de purification de l'intention, afin que l'on agisse uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut, de purification de la parole, afin que l'on ne dise que du bien ou que l'on se taise, et de purification des actions, afin que l'on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent les enseignements islamiques, n'est possible que si l'on apprend et agit conformément aux enseignements islamiques. Le simple fait d'écouter la récitation du Saint Coran dans une langue que l'on ne comprend pas ne mènera pas à cette purification. Ce n'est qu'en purifiant son esprit et son corps de cette manière que l'on atteindra la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 151 :

« …je vous récite Nos versets, je vous purifie et je vous enseigne le Livre… »

Le livre pourrait faire référence à la loi et au code de conduite que chaque membre de la société doit respecter afin de répandre la paix de l'esprit et la justice dans toute la société. Le problème avec les lois et les codes de conduite créés par l'homme est qu'ils seront toujours biaisés en favorisant un groupe de personnes par rapport à un autre. Par exemple, les riches sont favorisés par rapport aux membres pauvres de la société. Un aspect de la mise en œuvre correcte du code de conduite divin est appelé sagesse au verset 151. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 151 :

« …je vous récite Nos versets, je vous purifie et je vous enseigne le Livre et la sagesse… »

La sagesse enseigne à une personne comment utiliser correctement les connaissances qu'elle possède afin qu'elles soient bénéfiques pour elle-même et pour les autres dans les deux mondes. La sagesse est essentielle car toute connaissance ou code de conduite peut être manipulé à des fins malveillantes. Par exemple, la science peut être utilisée correctement pour aider les autres, comme pour produire des médicaments, ou elle peut être utilisée à mauvais escient pour nuire aux gens, comme pour produire des armes. Cette sagesse peut prendre la forme de bonnes valeurs morales et de caractéristiques, telles que la générosité, la patience et la gratitude, de sorte qu'elles incitent l'individu à appliquer correctement le code de conduite qui lui a été accordé dans sa vie.

De plus, comme l'indique le verset 151, les connaissances des gens sont extrêmement limitées en ce qui concerne l'état mental et physique des humains ainsi que la gestion des problèmes au sein de la société. Le seul

qui peut fournir un code de conduite complet, parfaitement conçu pour la nature humaine et corrigeant tous les types de problèmes au sein de la société afin d'obtenir les meilleurs résultats, est Celui qui sait toute chose, à savoir Allah, l'Exalté. Il suffit de tourner les pages de l'histoire pour observer comment la justice et la paix se sont répandues dans les sociétés qui ont correctement mis en œuvre le code de conduite qui leur a été accordé par Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 151 :

« …et vous enseigne ce que vous ne saviez pas. »

Lorsque l'on adopte l'attitude correcte évoquée ci-dessus, qui peut se résumer à impliquer l'intention, la parole et les actes de manière à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), alors on aura rempli les conditions de se souvenir d'Allah, l'Exalté, et de Lui témoigner de la gratitude d'une manière qui mène à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 152 :

« Souviens-toi donc de Moi, Je me souviendrai de toi. Et sois-Moi reconnaissant… »

Et chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« …Certes, c’est par l’évocation d’Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t’augmenterai sûrement [en faveur]… »

Alors que celui qui omet de se souvenir et de montrer sa gratitude envers Allah, le Très-Haut, constatera de cette façon que les choses matérielles qu'il possède deviendront une source de stress et de problèmes pour lui dans les deux mondes, même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 152 :

« Souviens-toi donc de Moi, et Moi aussi, Je me souviendrai de toi. Sois reconnaissant envers Moi et ne Me renie pas. »

Il est important de noter que la croyance a été associée à la gratitude et la mécréance à l'ingratitude. Cela se produit souvent dans les enseignements islamiques. Cela indique l'importance de comprendre qu'une personne ne peut être un véritable croyant tant qu'elle n'adopte pas la gratitude envers Allah, l'Exalté. Cela signifie que la gratitude est la première étape vers une véritable croyance en Allah, l'Exalté. Cela souligne encore plus l'importance de soutenir sa déclaration verbale de croyance par des actes, car la gratitude ne peut être démontrée sans actions, ce qui signifie que la croyance ne peut être obtenue sans de bonnes actions. Pour résumer, la gratitude dans son intention implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. La gratitude dans ses paroles implique de dire ce qui est bien ou de rester silencieux. Et la gratitude dans ses actions implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 152 :

« … Et soyez reconnaissants envers Moi et ne Me reniez pas. »

De plus, il est important de noter que montrer de la gratitude aux gens fait partie de la gratitude envers Allah, l'Exalté, car Allah, l'Exalté, utilise souvent les gens pour délivrer certaines bénédictions à d'autres personnes, comme nos parents. Il faut donc montrer de la gratitude aux gens en les récompensant pour leur faveur, ne serait-ce qu'en invoquant le bien-être en leur faveur, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1954, que celui qui ne montre pas de gratitude aux gens ne peut pas montrer de gratitude à Allah, l'Exalté.

Pour conclure, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils de son médecin sachant que c'est le mieux pour son bien-être mental et physique, malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict, un musulman doit s'efforcer de se souvenir d'Allah, l'Exalté, et de Lui montrer sa gratitude afin d'obtenir un état mental et physique sain dans les deux mondes, même si ce comportement peut, parfois, contredire ses désirs matériels.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 153-157

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱسۡتَعِينُواْ بِٱلصَّبۡرِ وَٱلصَّلَوٰةِۚ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ١٥٣

وَلَا تَقُولُواْ لِمَن يُقۡتَلُ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ أَمۡوَٰتُۢۚ بَلۡ أَحۡيَآءٞ وَلَٰكِن لَّا تَشۡعُرُونَ ١٥٤

وَلَنَبۡلُوَنَّكُمۡ بِشَيۡءٖ مِّنَ ٱلۡخَوۡفِ وَٱلۡجُوعِ وَنَقۡصٖ مِّنَ ٱلۡأَمۡوَٰلِ وَٱلۡأَنفُسِ وَٱلثَّمَرَٰتِۗ وَبَشِّرِ ٱلصَّٰبِرِينَ ١٥٥

ٱلَّذِينَ إِذَآ أَصَٰبَتۡهُم مُّصِيبَةٞ قَالُوٓاْ إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّآ إِلَيۡهِ رَٰجِعُونَ ١٥٦

أُوْلَٰٓئِكَ عَلَيۡهِمۡ صَلَوَٰتٞ مِّن رَّبِّهِمۡ وَرَحۡمَةٞۖ وَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡمُهۡتَدُونَ ١٥٧

« Ô vous qui croyez ! Cherchez le secours de la patience et de la prière. Car Allah est avec les patients.

Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah : « Ils sont morts ». Mais ils sont vivants, mais vous ne vous en rendez pas compte.

Et Nous vous éprouverons certainement par la peur, la faim, la privation de biens, de personnes et de fruits. Mais annonce la bonne nouvelle aux endurants.

Qui, quand le malheur les frappe, disent : « Certes, nous appartenons à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. »

Ceux-là recevront de leur Seigneur une bénédiction et une miséricorde. Et ce sont eux qui sont les bien guidés.

Lorsque Allah, le Très-Haut, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 153 :

« *Ô vous qui croyez ! Cherchez le secours de la patience… »*

La patience consiste à éviter de se plaindre de ses difficultés par ses actes ou ses paroles et à maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, tout au long de l'épreuve. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). La base de la patience est l'apprentissage et l'action en fonction des connaissances islamiques. Plus on apprend et agit en fonction des connaissances islamiques, plus on comprend que tout ce qu'Allah, l'Exalté, choisit est le meilleur pour toutes les personnes concernées, même si cela ne lui est pas évident, car les difficultés auxquelles on fait face ont des sagesses derrière elles qui lui sont cachées. Par exemple, de nombreux événements de ce genre sont évoqués dans les enseignements islamiques, comme l'histoire du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut), qui fut séparé de ses parents à un jeune âge par ses frères, abandonné dans un puits sombre et profond, vendu comme esclave et injustement jeté en prison. Mais chacun de ces événements lui a permis de tirer certaines leçons qui l'ont préparé à sauver la population d'Égypte d'une grande famine. S'il n'avait pas enduré les difficultés auxquelles il était confronté, il n'aurait pas été en mesure de sauver des millions de vies. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Croire en ces sagesses et donc maintenir son obéissance à Allah, l'Exalté, fait donc partie de la foi. Il est facile de croire en Allah, l'Exalté, et de Le louer dans les moments de facilité, mais le véritable test se produit lorsque l'on fait face à des difficultés et que l'on continue à Lui obéir et à Le louer.

L'étude des enseignements islamiques permet également de comparer ses difficultés à celles d'autres personnes, plus aimées d'Allah, le Très-Haut, et qui ont enduré de plus grandes difficultés. Cette comparaison permet de minimiser ses propres difficultés, ce qui l'aide à rester patient. Cela peut également être réalisé en observant d'autres personnes de la même époque qui sont confrontées à des difficultés plus grandes qu'elles.

Les enseignements islamiques permettent également de comprendre l'importance du destin et la façon dont chaque événement auquel nous serons confrontés dans notre vie, qu'il s'agisse de moments faciles ou difficiles, est inévitable. Se plaindre de quelque chose d'inévitable et d'inéluctable n'apportera aucun bien. Une personne ne fera que perdre les innombrables récompenses qu'elle pourrait obtenir en restant patiente face à la difficulté inévitable à laquelle elle est destinée à faire face. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« …le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite] ».

L'homme a donc le choix entre faire face à un événement inévitable avec patience et obtenir une récompense incalculable ou faire face à un événement inévitable avec impatience et perdre la récompense qu'il aurait dû obtenir. Dans les deux cas, il fera face à l'événement inévitable, il est donc logique d'en tirer profit dans les deux mondes. Chapitre 57 Al Hadid, versets 22-23 :

« Aucun malheur ne frappe la terre ni vous-mêmes sans que nous ne l'enregistrions avant de l'avoir fait naître. Cela est facile pour Allah. Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous échappe… »

L'étude des enseignements islamiques permet également de comprendre que les choses que l'on désire dans ce monde ne sont pas nécessairement les meilleures pour soi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Chaque personne a de nombreux exemples de cette vérité dans sa vie. Il y a beaucoup de choses qu'une personne désire en pensant que c'est le mieux pour elle, mais qui deviennent pour elle une source de stress. Et il y a beaucoup de choses qu'une personne déteste en pensant que c'est mauvais pour elle, mais qui deviennent pour elle une source de bien. Celui qui comprend cela sera moins impatient face à des situations qui contredisent ses désirs, car il comprendra que faire face à la situation est le mieux pour lui, même si cela ne lui est pas évident.

De même que l'or est purifié par la chaleur, les gens acquièrent de la force mentale en affrontant les difficultés. Ceux qui sont habitués à une vie facile connaissent souvent des crises mentales lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés ordinaires ou même mineures, comme les problèmes de mariage. Par le biais des épreuves, Allah, l'Exalté, renforce l'état mental du musulman afin qu'il puisse affronter les difficultés futures avec facilité.

Comme l'enseigne l'Islam, la patience est de mise en toutes circonstances, même dans les moments de facilité. Dans ces moments, l'individu doit faire preuve de patience afin d'éviter de faire un mauvais usage du bienfait qui lui a été accordé, comme une bonne santé ou une augmentation de salaire.

Il existe de nombreuses autres sagesses qui expliquent comment affronter les difficultés de ce monde, et qui ont été abordées dans les enseignements islamiques. Il est donc essentiel que les musulmans les étudient, les

apprennent et les mettent en pratique afin d'adopter la patience dans chaque situation pour obtenir une récompense infinie dans les deux mondes. Une personne doit rester patiente dans chaque situation, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin en sachant que c'est le mieux pour lui, malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

La patience ne signifie pas que l'on devient inactif. Elle consiste à faire face à la situation et à essayer de la corriger conformément aux enseignements de l'islam. Par exemple, une femme qui subit des violences de la part de son mari doit prendre des mesures pour se protéger et protéger ses enfants, comme se séparer de son mari. Se comporter de la sorte ne contredit pas la patience, tandis que devenir inactif n'a rien à voir avec la patience ou l'islam. De même, montrer ses émotions, comme pleurer, ne contredit en rien la patience, car le Saint Prophète Jacob (que la paix soit sur lui) a tant pleuré à cause de son chagrin qu'il est devenu aveugle, et pourtant il n'a jamais été critiqué par Allah, l'Exalté. Chapitre 12 Yusuf, verset 84 :

« Et il se détourna d'eux et dit : « Oh ! quelle tristesse au sujet de Joseph ! » Et ses yeux devinrent blancs de chagrin, car il était [de cela] un oppresseur.

Il existe de nombreux exemples où le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a pleuré à cause d'une situation triste, comme la mort de son fils Ibrahim (qu'Allah l'agrée). Cela a été évoqué dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 3126. Montrer une désobéissance à Allah, l'Exalté, par ses paroles et ses actes contredit la

patience. Tout autre comportement est acceptable et fait partie de la nature humaine, comme pleurer et se sentir triste.

Il est important de noter que la patience doit être démontrée dès le début d'une difficulté jusqu'à ce que l'on quitte ce monde. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1302. Faire preuve de patience après un certain temps n'est pas une véritable patience, c'est simplement une acceptation qui se produit naturellement chez tout le monde. Un musulman doit faire preuve de patience dès le début d'une difficulté en contrôlant ses paroles et ses actions afin de ne pas montrer de signes d'impatience et de maintenir cette attitude jusqu'à ce qu'il quitte ce monde, car on peut facilement perdre la récompense de la patience en faisant preuve d'impatience par la suite.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 153 :

« Ô vous qui croyez ! Cherchez le secours par la patience et la prière… »

La prière est un moyen d'obtenir de l'aide, car elle est un moyen d'attirer la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. La miséricorde d'Allah, l'Exalté, déplace naturellement les difficultés et renforce le musulman afin qu'il reste ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations.

De plus, lorsqu'elle est bien établie, la prière est un rappel constant du Jour du Jugement. L'établissement des prières obligatoires comprend leur accomplissement dans toutes leurs conditions et étiquettes, comme leur accomplissement à temps. L'établissement des prières obligatoires est souvent répété dans le Saint Coran car c'est la preuve pratique la plus importante de la foi en Allah, l'Exalté. De plus, comme les prières quotidiennes sont toutes étalées, elles agissent comme un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation pratique à celui-ci, car chaque étape de la prière obligatoire est liée au Jour du Jugement. Si l'on se tient droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités pour un jour terrible, le jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur de l'univers ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être prosternées devant Allah, l'Exalté, pendant leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre pratiquement à l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de sa vie. Lorsque l'on

se prosterne pendant la prière, cela nous rappelle comment les gens seront invités à se prosterner devant Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. Mais ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui pendant leur vie sur Terre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire le Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où les choses deviendront difficiles, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux s'humilieront, l'humiliation les couvrira. Et on les invitait à se prosterner alors qu'ils étaient en bonne santé. »

Lorsque l'on s'agenouille pour prier, cela nous rappelle la façon dont nous serons assis dans cette position devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, craignant le jugement final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et tu verras toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : « Aujourd'hui, vous serez récompensés pour ce que vous faisiez autrefois. » »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira correctement ses prières. Cela lui permettra d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« …En effet, la prière interdit l'immoralité et les mauvaises actions… »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Par conséquent, l'accomplissement des prières aide l'individu à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui conduit à son tour à la miséricorde divine et à la force mentale pour faire face avec succès à tout problème auquel il peut être confronté, car Allah, l'Exalté, a promis une sortie sûre de toute situation lorsque l'on reste ferme dans Son obéissance. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« …Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

De plus, comme les prières rappellent à l'homme le Jour du Jugement, dont les horreurs et les difficultés surpassent les difficultés de ce monde, ce rappel l'aidera donc à minimiser les difficultés auxquelles il fait face, car toutes les difficultés de ce monde sont insignifiantes comparées aux difficultés du Jour du Jugement. Plus l'homme minimise les difficultés auxquelles il fait face dans ce monde, plus il les affronte avec patience.

Celui qui fait preuve de patience et accomplit les prières sera béni par la proximité divine d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 153 :

« … implorez secours par la patience et la prière. Certes, Allah est avec les endurants. »

Celui qui obtient la proximité d'Allah, l'Exalté, obtiendra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même s'il rencontre des difficultés en cours de route.

Tout comme une personne ne peut pas comprendre toute la sagesse qui se cache derrière les épreuves et les difficultés auxquelles elle est confrontée dans ce monde, de même, elle ne peut pas sonder la récompense et les bénédictions de ceux qui consacrent leur vie et leurs bénédictions matérielles à la satisfaction d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 154 :

« Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah : « Ils sont morts. » Mais ils sont vivants, mais vous ne vous en rendez pas compte. »

Pour atteindre ce rang élevé, il faut adopter la force mentale par la patience et l'accomplissement des prières, car consacrer sa vie et ses bénédictions de manière à plaire à Allah, l'Exalté, est une tâche difficile, car le Diable, son diable intérieur et le monde matériel invitent constamment l'homme à abuser des bénédictions qui lui ont été accordées. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 153-154 :

« … implorez secours par la patience et la prière. Car Allah est avec les patients. Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah : « Ils sont morts ». Mais ils sont vivants, mais vous ne vous en rendez pas compte. »

En général, cela indique que celui qui consacre sa vie et ses ressources à des choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, est le seul à être vraiment vivant dans ce monde et dans l'autre. En revanche, celui qui fait un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés est mort dans les deux mondes, même s'il est biologiquement vivant. Cela est dû au fait qu'il n'a pas réussi à remplir le but de sa création et qu'il n'y a pas de réelle différence entre les vivants et les morts en ce qui concerne la personne qui ne parvient pas à remplir le but de sa création. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

C’est l’une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6407, que la différence entre les vivants et les morts est le souvenir d’Allah, l’Exalté. Cela signifie que celui qui se souvient d’Allah, l’Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d’une manière qui Lui plaît, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , est vivant, même après sa mort. Cela est évident lorsqu’on tourne les pages de l’histoire. Ceux qui se sont comportés de cette manière, comme les Compagnons, qu’Allah les agrée, ont été rappelés positivement de leur vivant et on se souvient de leurs enseignements et de leur vie d’une manière qui donne l’impression qu’ils sont toujours vivants parmi les gens. Alors que celui qui oublie Allah, l’Exalté, en utilisant à mauvais escient les bénédictions qui lui ont été accordées est mort, même de son vivant. Cela est également évident lorsqu’on observe les riches et les célèbres qui, malgré leurs biens matériels, mènent une vie déprimée et triste, une vie qui semble pleine de vie alors qu’intérieurement elle est vide, comme un vase. Cela n’est pas du tout une vie. Et après leur mort, le monde se souvient à peine d’eux de manière positive et deviennent des notes de bas de page dans l’histoire tandis que leurs fans passent aveuglément à la prochaine célébrité qu’ils suivent. Et si le défunt finit en Enfer, alors il sera laissé dans l’oubli, sans vie ni mort. Chapitre 20 Taha, verset 74 :

« En vérité, quiconque vient à son Seigneur en criminel, aura certes l’Enfer pour lui ; il n’y mourra ni n’y vivra. »

Par conséquent, celui qui désire vraiment vivre dans les deux mondes doit accomplir le but de sa création en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de

manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 154 :

« Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah : « Ils sont morts. » Mais ils sont vivants, mais vous ne vous en rendez pas compte. »

D'une manière générale, le début du verset 154 indique l'importance de garder un bon contrôle sur ses paroles. Les paroles peuvent être divisées en trois catégories. La première est la mauvaise parole qui doit être évitée à tout prix. La deuxième est la bonne parole qui doit être prononcée au moment opportun. La dernière catégorie de paroles est la parole vaine. Ce type de parole n'est pas considéré comme un péché ou une bonne action, mais comme ce type de parole conduit à la mauvaise parole, il est préférable de l'éviter également. De plus, la parole vaine sera une source de regret pour une personne au Jour du Jugement lorsqu'elle constatera les opportunités et le temps qu'elle a perdus en paroles vaines. Par conséquent, un musulman doit soit dire ce qui est bien, soit rester silencieux. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 176.

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite aux gens le but de ce monde et l'épreuve de la vie dans ce monde. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 155 :

« Et Nous vous éprouverons certainement par la peur, la faim, la privation de biens, de personnes et de fruits… »

L'épreuve de la vie est simple : Allah, l'Exalté, a accordé certaines bénédictions à une personne et lui a ordonné d'en faire bon usage afin qu'elle atteigne la paix de l'esprit dans les deux mondes. Pour que cette épreuve soit complète et juste, une personne doit se comporter de cette manière dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. Comme Allah, l'Exalté, a le contrôle total et exclusif de l'univers et des événements auxquels une personne est confrontée, remettre en question et contester cette épreuve de la vie ne l'aidera ni dans ce monde ni dans le suivant. Au lieu de cela, il faut accepter la façon dont Allah, l'Exalté, a créé la vie dans ce monde et s'efforcer de réussir son épreuve dans ce monde, tout comme un étudiant sage accepte qu'il doit faire l'expérience et endurer l'école, les devoirs, les devoirs et les examens pour réussir dans ce monde, même si la grande majorité des étudiants n'aiment pas étudier. De même, la grande majorité des gens ne travailleraient pas dans ce monde s'ils pouvaient trouver un moyen de subvenir à leurs besoins sans cela. Mais comme cela n'est pas possible, dans la plupart des cas, la grande majorité des gens doivent travailler pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches. Ce sont des réalités terrestres que tout le monde accepte, quelle que soit sa foi. De même, il faut accepter la réalité de l'épreuve de la vie dans ce monde, même si elle n'a pas de sens pour soi, car y faire face est inévitable.

Comme mentionné précédemment, ceux qui recherchent la force mentale à travers la patience et l'accomplissement de leurs prières seront récompensés par la compagnie d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 153 :

« Ô vous qui croyez ! Cherchez le secours de la patience et de la prière. Car Allah est avec les patients. »

La compagnie d'Allah, l'Exalté, mène à la miséricorde divine dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 155 :

« …mais donne de bonnes nouvelles au patient. »

Cette bonne nouvelle rappelle au musulman que la miséricorde d'Allah, l'Exalté, est avec lui et qu'elle le fortifiera afin qu'il puisse traverser chaque situation avec succès. Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes, même dans les moments difficiles, tout comme le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, a reçu la paix de l'esprit lorsqu'il a été jeté dans un grand feu. Chapitre 21 Al Anbiya, versets 68-69 :

« Ils dirent : « Brûlez-le et soutenez vos divinités, si vous voulez agir. » Nous [c'est-à-dire Allah] dîmes : « Ô feu, sois fraîcheur et sécurité pour Abraham. »

Ce sont ces gens patients qui reconnaissent la vérité innée selon laquelle chaque situation à laquelle ils sont confrontés est inévitable et inéluctable, tout comme une flèche qui atteint sa victime. Cette signification est dérivée du mot arabe utilisé dans le verset 156. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 156 :

« Qui, quand le désastre les frappe… »

Ils comprennent que comme ils ne peuvent pas échapper au destin, il est logique de gagner une récompense dans les situations auxquelles ils sont confrontés en adoptant la patience, plutôt que de perdre d'innombrables récompenses en faisant preuve d'impatience. Chapitre 57 Al Hadid, versets 22-23 :

« Aucun malheur ne frappe la terre ni vous-mêmes sans que nous ne l'enregistrions avant de l'avoir fait naître. Cela est facile pour Allah. Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous échappe… »

Celui qui accepte son destin et comprend qu'Allah, l'Exalté, choisit ce qui est le meilleur pour lui, même s'il ne parvient pas à reconnaître la sagesse derrière Ses choix, sera guidé vers la patience. Chapitre 64 At Taghabun, verset 11 :

« Aucun malheur ne survient sans la permission d'Allah. Et quiconque croit en Allah, Il guidera son cœur… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ce sont ces gens patients qui reconnaissent qu'eux-mêmes et tout ce qu'ils possèdent dans ce monde ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, l'Exalté, par conséquent, Il choisit quand ces bienfaits sont accordés et quand ils sont rappelés à Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 156 :

« …dis : « En vérité, nous appartenons à Allah… » »

De la même manière, une personne n'a pas le droit de se plaindre ou de se plaindre lorsqu'une organisation ou une personne reprend ce qu'elle a prêté à quelqu'un d'autre, comme de l'argent, de même une personne n'a pas le droit de se plaindre contre Allah, l'Exalté, lorsqu'Il reprend ce qu'elle a reçu dans ce monde, car tout ce qui lui a été accordé, même sa propre vie, n'est qu'un prêt accordé par Allah, l'Exalté. C'est pourquoi une personne doit

utiliser tous les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, car c'est ainsi qu'elle rembourse les bienfaits qui lui ont été prêtés. Alors que les bienfaits du Paradis sont un don dont une personne hérite et elle sera donc libre d'en faire ce qu'elle veut. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« … Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, que vous avez reçu en héritage pour ce que vous avez fait. » »

Ces gens patients se souviennent constamment de leur retour vers Allah, l'Exalté, et du fait qu'ils sont tenus responsables de toutes leurs actions, y compris les fois où ils sont restés patients face aux difficultés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 156 :

« …et c'est à Lui que nous retournerons. »

Se rappeler de ses responsabilités au Jour du Jugement a toujours été un excellent outil pour encourager une personne à rester patiente dans les moments difficiles, en évitant de se plaindre par ses paroles ou ses actes et en maintenant une obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Et un excellent outil pour rester reconnaissant dans les moments de facilité, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

De plus, comme mentionné précédemment, se rappeler de sa responsabilité au Jour du Jugement est une excellente façon de minimiser toute difficulté à laquelle on est confronté dans ce monde, car toutes les difficultés de ce monde s'estompent dans l'insignifiance comparées aux horreurs et aux difficultés du Jour du Jugement. Cette attitude encouragera davantage l'individu à maintenir la patience. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 156 :

« …et c’est à Lui que nous retournerons. »

Ceux qui acquièrent la force mentale par la patience et l'accomplissement de leurs prières afin de maintenir leur obéissance sincère à Allah, l'Exalté, dans chaque situation, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), obtiendront la bonne guidance dans chaque situation à laquelle ils sont confrontés afin qu'ils y entrent et en sortent avec la paix de l'esprit. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 157 :

« Ceux-là recevront de leur Seigneur une bénédiction et une miséricorde. Et ce sont eux qui sont les bien guidés. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui abandonne la patience et ne parvient pas à accomplir ses prières n'obtiendra pas la force mentale nécessaire pour rester sincèrement obéissant à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. Cela ne fera que l'amener à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui à son tour mène au stress, à la misère et aux problèmes dans les deux mondes, même s'il possède le monde entier et vit des moments de plaisir et de divertissement, car il ne peut échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah]

dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 158

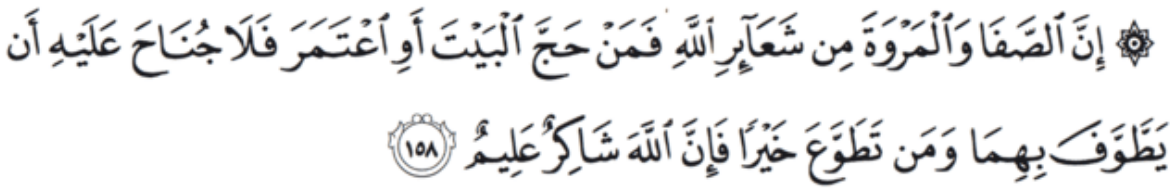

« Certes, aṣ-Ṣafā et al-Marwah font partie des symboles d'Allah. Quiconque fait le ḥajj [pèlerinage] à la Maison ou accomplit la ʿumrah [visite], il n'y a aucun mal à le faire pour marcher entre les deux. Et quiconque fait le bien volontairement, alors Allah est Reconnaissant et Omniscient. »

Après avoir discuté de l'importance de la patience et de certaines des différentes manières dont Allah, l'Exalté, teste les gens dans ce monde , afin de mettre en évidence qui Lui obéit sincèrement dans chaque situation et qui ne le fait pas, Allah, l'Exalté, mentionne ensuite un exemple qui englobe les tests mentionnés. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 155-157 :

« Nous vous éprouverons certes par la peur, la faim, la privation de biens, de personnes et de fruits. Mais fais la bonne annonce aux endurants qui, quand le malheur les frappe, disent : « Nous appartenons certes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. » Ceux-là recevront de leur Seigneur une bénédiction et une miséricorde. Et ce sont eux les bien guidés. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 158 :

« En effet, aṣ-Ṣafā et al-Marwah sont parmi les symboles d'Allah… »

L'histoire de l'origine des deux célèbres montagnes de la Mecque, le mont Safa et le mont Marwah, raconte que le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) reçut l'ordre de laisser sa femme, Haajara (sur lui la paix et le salut) et leur fils en bas âge, le Saint Prophète Ismaël (sur lui la paix et le salut) dans un désert aride et sans source de subsistance, qui devint plus tard la Mecque. Haajara (sur lui la paix et le salut) accepta l'ordre d'Allah, l'Exalté, avec patience et satisfaction et supporta son épreuve avec succès. Elle courut entre les deux montagnes, le mont Safa et le mont Marwah, à

plusieurs reprises, à la recherche de signes d'eau ou de nourriture pour son fils. Allah, l'Exalté, fit alors jaillir de la terre une source miraculeuse, qui coule encore aujourd'hui et qui est appelée le puits de Zamzam. Allah, l'Exalté, aimait tellement sa patience et ses actions qu'Il fit de la course entre les deux montagnes une partie de la Visitation (Omra) et du Saint Pèlerinage (Hajj). Elle et sa famille ont surmonté avec succès toutes les épreuves mentionnées dans les versets précédents : la peur, la faim et une réelle menace pour sa vie et celle de son fils en bas âge. Cet incident a été décrit en détail dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3364.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 158 :

« En effet, aṣ-Ṣafā et al-Marwah sont parmi les symboles d'Allah… »

En règle générale, le musulman doit adopter la perception selon laquelle il considère tout ce qui se trouve dans la création et les événements auxquels il est confronté comme un signe d'Allah, l'Exalté, et de Sa puissance infinie. Ce rappel constant d'Allah, l'Exalté, est un excellent moyen de maintenir son obéissance envers Lui, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui soit agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« …Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ne se souvient d'Allah que lorsqu'il prie ou récite le Saint Coran, fera facilement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, car leur utilisation correcte nécessite le souvenir constant d'Allah, l'Exalté. Le mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés ne mène qu'au stress, à la misère et aux ennuis dans les deux mondes, même s'il possède le monde entier et vit des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

En ce qui concerne la création, l’observation des différents corps créés dans les cieux et sur la terre rappelle au musulman le pouvoir ultime et illimité d’Allah, l’Exalté. Cela rappelle au musulman qu’il ne peut échapper au contrôle et au pouvoir d’Allah, l’Exalté, et qu’il doit donc Lui obéir sincèrement à tout moment. Les changements constants dans le monde, tels que l’arrivée et la disparition des jours et des nuits, devraient rappeler au musulman sa mortalité et sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela l’encouragera à se préparer à sa responsabilité finale en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d’une manière qui plaise à Allah, l’Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. Telle doit être l’attitude et la perception du musulman qui accomplit la Visitation et le Saint Pèlerinage. Chaque étape de son voyage doit lui rappeler le pouvoir et le contrôle absolus d’Allah, l’Exalté, et sa responsabilité finale au Jour du Jugement. Celui qui accomplit la Visitation et le Saint Pèlerinage de cette manière reviendra une personne transformée, ce qui est le signe d’un voyage réussi. Et la récompense d'un pèlerinage saint réussi n'est autre que le Paradis. C'est ce qui est conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1773. En effet, ce musulman reviendra chez lui avec la perception et l'attitude correctes, ce qui l'encouragera à obéir constamment à Allah, l'Exalté, à tout moment.

En ce qui concerne les événements auxquels nous sommes confrontés dans notre vie, les considérer comme des événements inévitables décrétés par Allah, l'Exalté, Celui qui choisit uniquement ce qui est le mieux pour tous les concernés, même si la sagesse derrière Ses choix est cachée aux gens, permettra à l'individu de maintenir la patience dans chaque situation. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actions et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Celui qui observe l'action d'Allah, l'Exalté, derrière chaque événement auquel il est confronté se souviendra qu'Il l'observe et l'écoute constamment. Cela l'encouragera à contrôler ses paroles et ses actions, en particulier dans les moments difficiles.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 158 :

« En effet, aṣ-Ṣafā et al-Marwah sont parmi les symboles d'Allah… »

En règle générale, les musulmans ont le sens du respect et de l'honneur pour les lieux et les jours saints qui sont considérés comme sacrés par l'islam, mais ils négligent d'autres choses, comme le caractère sacré des personnes et de leurs biens. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a déclaré dans un hadith retrouvé dans le Sahih Bukhari, numéro 67, que le sang, les biens et l'honneur d'un musulman sont sacrés en islam. Par conséquent, il faut s'efforcer de montrer du respect et de l'honneur à toutes les choses que l'islam a rendues sacrées, pas seulement aux lieux et aux jours saints. On y parvient mieux en traitant les autres de la manière dont on souhaite être traité par les autres.

Le pèlerinage sacré était pratiqué depuis l'époque du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut), mais au fil du temps, les pratiques ont été corrompues par le polythéisme. Certains Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, s'abstenaient de courir entre les deux montagnes de Safa et Marwah par crainte que ce soit un acte païen. Allah, l'Exalté, a alors corrigé leur raisonnement et a précisé que courir entre les deux montagnes comme l'ordonne l'Islam était une bonne action. Cela a été discuté dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1643. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 158 :

« Certes, aṣ-Ṣafā et al-Marwah font partie des symboles d'Allah. Ainsi, quiconque fait le ḥajj [pèlerinage] à la Maison ou accomplit la ʿumrah, il n'y a aucun mal à ce qu'il marche entre les deux… »

D'une manière générale, cela indique l'importance de se conformer strictement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car la pratique originelle du pèlerinage n'a été corrompue que lorsque la connaissance divine a été abandonnée. Un musulman doit donc adhérer aux deux sources de guidance et abandonner les autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à une bonne action. Plus on suit d'autres sources de connaissance religieuse, moins on agira selon les deux sources de guidance, ce qui conduit à son tour à l'égarement. Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Allah, le Très-Haut, poursuit par une déclaration générale indiquant l'importance d'accomplir toute bonne action, quelle que soit son ampleur. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 158 :

« … *Et quiconque fait volontairement le bien, alors Allah est certes Reconnaissant… »*

Allah, le Très-Haut, ne tient pas compte de la quantité d'une action mais de sa qualité, de son sens, de l'intention qui se cache derrière la bonne action. Par exemple, un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 2342, conseille que lorsqu'une personne donne sincèrement la taille d'une datte en aumône de ses revenus licites, Allah, le Très-Haut, lui accordera une récompense plus grande qu'une montagne. Il faut donc abandonner les excuses qui nous empêchent de faire de bonnes actions et s'efforcer d'utiliser chaque opportunité qui nous est offerte pour faire le bien, car cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Le bien consiste simplement à utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Par conséquent, nul, aussi peu qu'il possède dans ce monde, n'est exempté d'accomplir de bonnes actions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 158 :

« … *Et quiconque fait volontairement le bien, alors Allah est certes Reconnaissant… »*

Ce verset encourage également les musulmans à s'efforcer d'accomplir toutes sortes de bonnes actions au-delà des devoirs obligatoires, car c'est le signe de quelqu'un qui désire plaire à Allah, l'Exalté. Telle était l'attitude du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et de ses Compagnons, qu'Allah les agrée, qui sont restés constants dans l'accomplissement de bonnes actions tout au long de leur vie. De plus, s'efforcer au-delà des devoirs obligatoires attire l'amour divin et celui qui devient un bien-aimé d'Allah, l'Exalté, est assuré de la paix de l'esprit et du succès dans les deux mondes. En fait, l'invocation de ce bien-aimé d'Allah, l'Exalté, sera acceptée et il bénéficiera de la protection et du refuge d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6502. En termes simples, plus on fait de bien, plus on en tirera profit dans les deux mondes. Chacun doit donc décider dans quelle mesure il désire bénéficier de ses propres intérêts dans les deux mondes et travailler en conséquence. Chapitre 47 Muhammad, verset 7 :

« Ô vous qui croyez, si vous soutenez Allah, Il vous soutiendra et posera fermement vos pieds. »

Bien que la force, l'opportunité, la capacité, l'inspiration et la connaissance pour accomplir une bonne action ne viennent d'autre qu'Allah, l'Exalté, Il apprécie néanmoins les efforts bons et sincères de Ses serviteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 158 :

« … *Et quiconque fait volontairement le bien, alors Allah est certes Reconnaissant… »*

Il faut agir selon cet attribut divin, selon nos capacités créées, en montrant notre reconnaissance envers les autres pour le bien qu'ils nous font. Comme Allah, l'Exalté, a accordé d'innombrables bénédictions à chaque personne , il faut Lui montrer sa gratitude et sa reconnaissance à tout moment. Cela comprend montrer sa gratitude dans ses intentions, en agissant uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Cela comprend montrer sa gratitude dans ses paroles, en disant ce qui est bien ou en restant silencieux et cela comprend montrer sa gratitude dans ses actions, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Celui qui englobe tous ces aspects de gratitude est assuré d'une augmentation des bénédictions et de la récompense dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]… »

Il faut aussi montrer sa gratitude envers les autres, comme ses parents, car Allah, l'Exalté, choisit souvent des personnes pour leur accorder certaines bénédictions matérielles. Par conséquent, montrer sa gratitude envers les autres avec cette intention fait partie de la gratitude envers Allah, l'Exalté. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1954, que celui qui ne montre pas de gratitude envers les gens ne montrera pas de gratitude envers Allah, l'Exalté. Une personne doit montrer sa gratitude envers les autres en leur rendant leurs faveurs selon ses moyens

et ses capacités, même si cela implique seulement une invocation en leur faveur.

Le musulman doit donc s'efforcer d'accomplir sincèrement autant de bonnes actions que possible, quelle que soit leur ampleur, et de montrer sa gratitude envers Allah, l'Exalté, et les gens, car Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de ses intentions, de ses paroles et de ses actions et le tiendra responsable dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 158 :

« Et quiconque fait volontairement le bien, alors Allah est Reconnaissant et Omniscient. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 159-160

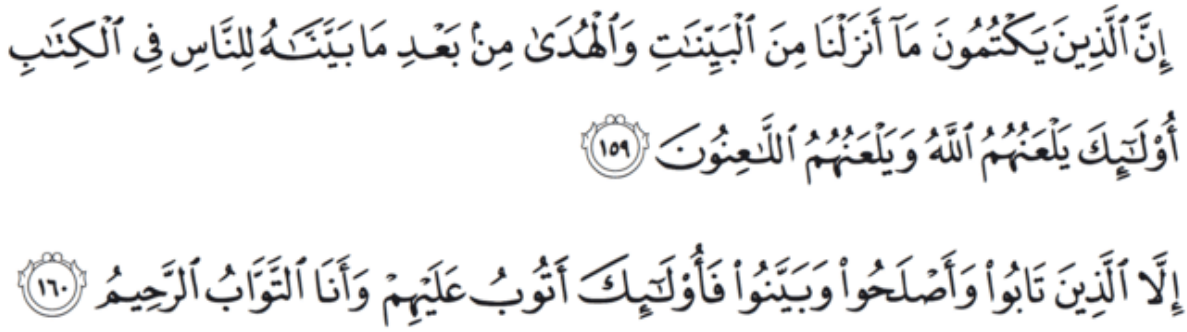
إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكۡتُمُونَ مَآ أَنزَلۡنَا مِنَ ٱلۡبَيِّنَٰتِ وَٱلۡهُدَىٰ مِنۢ بَعۡدِ مَا بَيَّنَّٰهُ لِلنَّاسِ فِي ٱلۡكِتَٰبِ
أُوْلَٰٓئِكَ يَلۡعَنُهُمُ ٱللَّهُ وَيَلۡعَنُهُمُ ٱللَّٰعِنُونَ ١٥٩

إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُواْ وَأَصۡلَحُواْ وَبَيَّنُواْ فَأُوْلَٰٓئِكَ أَتُوبُ عَلَيۡهِمۡ وَأَنَا ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ١٦٠

« Certes, ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre comme preuves évidentes et comme guide, après l'avoir clairement indiqué aux gens dans le Livre [la Thora et la Bible], ceux-là seront maudits par Allah, et maudits par les maudisseurs.

Sauf ceux qui se repentent, se corrigent et rendent manifestes [ce qu'ils ont caché]. Ceux-là, J'agréerai leur repentir. Et Je suis l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.

Allah, l'Exalté, critique et met en garde les savants parmi les gens du Livre contre toute modification intentionnelle, toute mauvaise interprétation et toute dissimulation des connaissances contenues dans leurs écritures divines. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 159 :

« *Certes, ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre comme preuves et comme guide, après l'avoir clairement exposé aux gens dans le Livre [la Thora et la Bible], ceux-là seront maudits par Allah, et maudits par les maudisseurs. »*

Ils se comportaient ainsi pour justifier le mauvais usage des bénédictions qui leur avaient été accordées et utilisaient leur comportement comme un moyen d'obtenir des richesses, par le biais de pots-de-vin, et une position sociale élevée au sein de leurs sociétés. De plus, ils se comportaient de cette manière afin d'empêcher les autres d'accepter l'Islam par crainte de perdre leur position sociale, car le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avaient tous deux été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

En outre, ils reconnaissaient le Saint Coran car ils connaissaient bien son Auteur, Allah, l'Exalté. Ils ont intentionnellement modifié, mal interprété et caché les connaissances contenues dans leurs écritures divines qui parlaient du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car l'Islam remettait directement en cause leur mode de vie et les empêcherait d'utiliser à mauvais escient les bénédictions qui leur avaient été accordées. De plus, comme leur foi était profondément enracinée dans la lignée, en particulier la foi juive, ils ne pouvaient accepter ou suivre le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car il n'était pas de leur lignée, les enfants d'Israël. L'accepter et le suivre aurait détruit leur fausse prétention d'être la race supérieure puisqu'ils étaient les descendants du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut). Ils ne pouvaient pas accepter cela.

En conséquence de leur comportement, ils ont égaré beaucoup d'autres personnes de la véracité de l'Islam et ont ainsi attiré la malédiction et la colère d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 159 :

« *Certes, ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre comme preuves et comme guide, après l'avoir clairement exposé aux gens dans le*

Livre [la Thora et la Bible], ceux-là seront maudits par Allah, et maudits par les maudisseurs. »

D'une manière générale, ce verset avertit les musulmans d'éviter de suivre leurs traces en interprétant et en cachant intentionnellement les connaissances contenues dans le Saint Coran et, par extension, les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , au nom du gain mondain. Cela comprend le fait de choisir les enseignements islamiques à suivre et ceux à ignorer en fonction de ses propres désirs. Celui qui se comporte de cette manière n'adore pas Allah, l'Exalté, il n'adore que ses propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Le musulman doit éviter de considérer l’islam comme un manteau qu’il enfile et enlève quand bon lui semble. L’islam est un mode de vie qu’il faut mettre en pratique en toute situation, que cela soit en contradiction avec ses désirs ou qu’il comprenne la sagesse qui se cache derrière les commandements et les interdictions de l’islam. C’est seulement par cette attitude qu’on obtient la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ils doivent plutôt se comporter comme le patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Mais tout comme un patient stupide qui rejette les conseils de son médecin, car ils sont en contradiction avec ses désirs , sera confronté à des problèmes mentaux et physiques, ainsi en sera-t-il de celui qui n'agit pas sincèrement selon tous les enseignements de l'Islam selon ses capacités, même s'il possède le monde entier et vit des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, comme mentionné précédemment, certains savants parmi les gens du Livre ont reçu la colère et la malédiction d'Allah, l'Exalté, car leurs actions ont égaré beaucoup d'autres de la vérité. En règle générale, un musulman doit éviter de suivre aveuglément les autres afin d'éviter d'être égaré par les actions et l'attitude des autres. Comme mentionné dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 224 , acquérir la connaissance est un devoir pour tout musulman, par conséquent, il faut acquérir et agir sur la base de la connaissance trouvée dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car elles consistent en des preuves claires et des orientations qui ont été clarifiées par Allah, l'Exalté. Cela est indiqué dans le verset 159. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 159 :

« *Certes, ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre comme preuves et comme guide, après l'avoir clairement exposé aux gens dans le Livre [la Thora et la Bible], ceux-là seront maudits par Allah, et maudits par les maudisseurs.* »

Il faut éviter de se comporter comme du bétail et utiliser plutôt l'intelligence et le bon sens qui lui ont été accordés afin de découvrir par lui-même la vérité de l'islam. Cela le protégera de l'égarement des autres et renforcera sa foi en l'islam afin qu'il reste ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

De plus, il faut éviter d'égarer les autres en les invitant à commettre des péchés. Les péchés d'une personne augmenteront en fonction du nombre de personnes qui suivent ses mauvais conseils, même après sa mort. De même, les bonnes actions d'une personne qui invite les autres à faire de bonnes actions continueront d'augmenter tant que quelqu'un suivra ses bons conseils et ses bons conseils, même s'il est décédé. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 159 :

« *Certes, ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre comme preuves et comme guide, après l'avoir clairement exposé aux gens dans le Livre [la Thora et la Bible], ceux-là seront maudits par Allah, et maudits par les maudisseurs.* »

Ce verset met également en garde contre la recherche de la connaissance religieuse dans l'intention d'obtenir des choses matérielles, comme une haute réputation, car cette intention conduit toujours à mal interpréter et à dissimuler la connaissance religieuse qu'on possède. Celui qui se comporte de cette manière a été averti de l'Enfer dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 253. Le fondement intérieur de l'Islam est l'intention de l'individu et si celle-ci est corrompue, alors toutes ses actions seront corrompues. L'individu doit acquérir et agir en fonction de la connaissance religieuse afin de plaire à Allah, l'Exalté. Cette bonne intention se reflétera dans ses actions car il ne déformera ni ne dissimulera intentionnellement la

connaissance religieuse qu'il a acquise. Cela ne signifie pas qu'un musulman ne peut pas devenir un savant afin de gagner sa vie, car gagner une vie licite est une bonne action en soi et tant que son intention est de plaire à Allah, l'Exalté, il ne sera pas encouragé à mal interpréter ou à dissimuler intentionnellement la connaissance religieuse qu'il a obtenue.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 159 :

« *Certes, ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre comme preuves et comme guide, après l'avoir clairement exposé aux gens dans le Livre [la Thora et la Bible], ceux-là seront maudits par Allah, et maudits par les maudisseurs.* »

Un problème indirectement lié à ce verset est celui du savant ou du prédicateur qui évite de discuter des questions importantes qui seront débattues au Jour du Jugement et qui consacre son énergie à des sujets qui ne seront pas débattus au Jour du Jugement, manquant ainsi à son devoir de clarifier ce qu'Allah, l'Exalté, a révélé. Un musulman doit éviter d'étudier ou de prêcher tout sujet ou question qui ne sera pas débattu au Jour du Jugement, car cela ne fait que le distraire, lui et les autres, de questions plus importantes, qui seront débattues au Jour du Jugement. Cette attitude conduit également à la désunion, car la plupart des sectes musulmanes d'aujourd'hui sont divisées sur des questions qui ne seront pas débattues au Jour du Jugement.

Comme d'habitude, Allah, l'Exalté, invite ensuite tous les gens vers Sa miséricorde et Son pardon afin qu'ils puissent obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 160 :

« *Sauf ceux qui se repentent, se corrigent et rendent manifestes [ce qu'ils ont caché]. Ceux-là, J'agréerai leur repentir. Et Je suis l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux.* »

En règle générale, le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes, de promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, le Très-Haut, et des gens. Plus précisément, comme l'indique le verset 160, une partie de la réforme de son caractère consiste à cesser de mal interpréter intentionnellement et de dissimuler la connaissance divine qui défie ses désirs. Cela comprend l'abandon du choix des enseignements islamiques sur lesquels agir et de ceux qu'il faut ignorer en fonction de ses désirs. Celui qui se réforme de cette manière obtiendra la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Celui qui est entouré par la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, sera guidé et inspiré à rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 160 :

« *…et Je suis l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux. »*

En règle générale, le musulman doit s'efforcer d'agir selon les attributs divins d'Allah, l'Exalté, en fonction de son potentiel créé. Dans ce cas, il doit apprendre à pardonner aux autres afin d'obtenir la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« …et qu'ils pardonnent et passent outre. N'aimeriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?… »

Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas modifier sa situation pour éviter d'être à nouveau lésé par une autre personne, car cela fait partie des enseignements de l'islam. Mais cette discussion signifie qu'après avoir ajusté sa situation pour se mettre à l'abri de la répétition de l'histoire, il faut apprendre à pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté, car celui qui fait preuve de miséricorde envers les autres recevra la miséricorde d'Allah,

l’Exalté. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4941.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 161-162

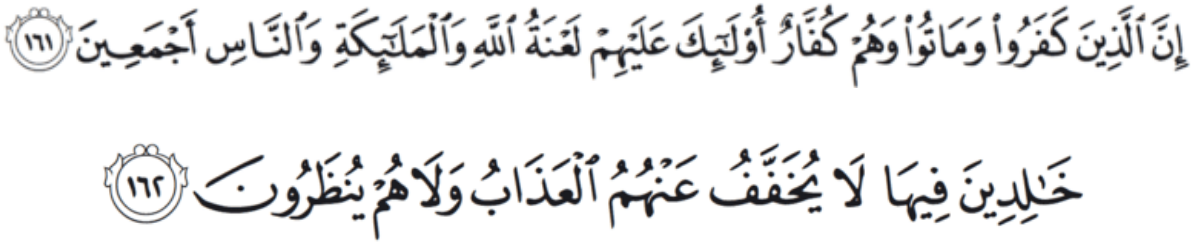
إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ وَمَاتُواْ وَهُمۡ كُفَّارٌ أُوْلَٰٓئِكَ عَلَيۡهِمۡ لَعۡنَةُ ٱللَّهِ وَٱلۡمَلَٰٓئِكَةِ وَٱلنَّاسِ أَجۡمَعِينَ ١٦١

خَٰلِدِينَ فِيهَا لَا يُخَفَّفُ عَنۡهُمُ ٱلۡعَذَابُ وَلَا هُمۡ يُنظَرُونَ ١٦٢

« Certes, ceux qui ne croient pas et qui meurent mécréants, sur eux sera la malédiction d'Allah, des anges et de tous les gens.

Ils y demeureront éternellement. Le châtiment ne leur sera pas allégé, et ils ne bénéficieront d’aucun sursis.

Un appareil qui ne parvient pas à remplir le but pour lequel il a été créé sera toujours considéré comme un échec, même s'il possède de nombreuses autres caractéristiques positives. De même, l'être humain est une création d'Allah, l'Exalté, avec un but. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Lui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action… »

Ce but implique de passer l'épreuve de la vie dans ce monde. On y parvient en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui échoue à ce test, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées par Allah, l'Exalté, fera face à la misère, au stress et aux ennuis dans les deux mondes, même s'il possède le monde entier et vit des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 161 :

« Certes, ceux qui ne croient pas et qui meurent mécréants, sur eux sera la malédiction d'Allah, des anges et de tous les gens. »

La seule façon pour une personne d'échouer à ce test est de ne pas croire en Celui qui l'a créée et qui lui a accordé d'innombrables bienfaits. Tout comme une invention qui ne parvient pas à remplir son objectif est rejetée, ainsi sera rejetée la personne qui a échoué à remplir son objectif. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 161-162 :

« Certes, ceux qui ne croient pas et qui meurent mécréants, seront maudits par Allah, par les anges et par tous les hommes. Ils y demeureront éternellement. Le châtiment ne leur sera pas allégé, et il ne leur sera pas accordé de sursis. »

En règle générale, comme toute la création appartient à Allah, l'Exalté, et est sous son contrôle et sa juridiction, l'homme n'a d'autre choix que de se conformer à Ses règles. Tout comme une personne sera confrontée à des problèmes si elle ne se conforme pas aux règles établies par le gouvernement en charge d'un pays particulier, elle sera confrontée à des problèmes dans les deux mondes si elle ne se conforme pas aux règles du Maître de l'univers. Une personne peut être en mesure de quitter un pays si elle n'est pas satisfaite de ses règles, mais elle ne pourra pas s'échapper vers un endroit où les règles et la juridiction d'Allah, l'Exalté, ne s'appliquent pas. Par conséquent, l'homme doit se conformer à ces règles, pour son propre bien. Celui qui comprend ce fait se conformera aux règles d'Allah, l'Exalté, et s'efforcera de Lui obéir en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et

les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 161 :

« Certes, ceux qui ne croient pas et qui meurent mécréants, sur eux sera la malédiction d'Allah, des anges et de tous les gens. »

Ce verset met également en garde les gens contre les mauvaises fréquentations, car une personne adopte inévitablement les caractéristiques de ses compagnons, qu'elles soient positives ou négatives. Celui qui adopte de mauvaises fréquentations sera finalement affecté de manière négative et cela l'amènera à maudire sa compagnie et ses compagnons le Jour du Jugement. Chapitre 25 Al Furqan, versets 27-29 :

« Et le jour où le injuste se mordra les mains, il dira : « Ah ! si j'avais pris avec le Messager un chemin ! Malheur à moi ! Si seulement je n'avais pas pris celui-là pour allié ! Il m'a détourné du rappel après qu'il m'était venu. Et Satan est un déserteur pour l'homme. »

Comme l'indiquent ces versets, l'un des plus grands pièges du Diable est d'encourager les gens à adopter de mauvais compagnons, car cela les mène

à l’égarement. Il faut plutôt adopter de bons compagnons qui les encouragent à l’obéissance sincère à Allah, l’Exalté, car cela leur sera bénéfique dans les deux mondes. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l’exception des justes. »

Si la compagnie d’un musulman est suffisamment mauvaise, elle peut bien l’encourager à ne pas agir selon sa foi, ce qui peut conduire à la perte de sa foi avant de quitter ce monde. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d’obéissance. Tout comme une plante qui ne reçoit pas de nourriture, comme de l’eau, mourra, ainsi la foi d’un musulman qui ne nourrit pas sa foi par des actes d’obéissance peut bien mourir. Comme l’indiquent les principaux versets, c’est la plus grande perte. De plus, les bonnes actions sont également la preuve dont on a besoin pour obtenir la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Par conséquent, le simple fait de revendiquer la foi avec sa langue n’est pas suffisant tant qu’il n’est pas soutenu par des actes physiques d’obéissance. Cela implique d’utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d’une manière qui plaise à Allah, l’Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Les principaux versets indiquent également clairement que la manière dont on vit dans ce monde est la manière dont on mourra et comme indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7232, une personne sera ressuscitée dans le même état dans lequel elle est morte. Par conséquent, si l'on désire être ressuscité en tant que musulman qui reçoit la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, alors il doit mourir en tant que musulman. Si l'on désire mourir en tant que musulman, alors il doit vivre et agir en tant que musulman. Le mot musulman signifie littéralement celui qui s'est pratiquement soumis à

Allah, l'Exalté. En d'autres termes, il doit actualiser sa foi en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans les enseignements islamiques afin de vivre en tant que musulman. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 161-162 :

« Certes, ceux qui ne croient pas et qui meurent mécréants, seront maudits par Allah, par les anges et par tous les hommes. Ils y demeureront éternellement. Le châtiment ne leur sera pas allégé, et il ne leur sera pas accordé de sursis. »

Ces versets donnent aussi de l'espoir aux gens car ce châtiment est réservé uniquement à ceux qui meurent en mécréant en Allah, l'Exalté. Cela ouvre la porte de la miséricorde à tous, tant qu'ils sont en vie dans ce monde. La porte de l'acceptation de la vérité et de l'accomplissement de leur but de création, afin qu'ils mènent une existence pleine de sens, de paix de l'esprit et de succès dans les deux mondes. De plus, comme cette porte de la miséricorde est ouverte à tous, un musulman ne doit jamais maudire un non-musulman car il ne sait pas s'il mourra en tant que musulman ou non. Au lieu de cela, un musulman doit adopter la tradition de tous les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, en priant pour que les non-musulmans soient guidés et il doit plutôt se concentrer sur l'entretien et le renforcement de sa propre foi en apprenant et en agissant selon les enseignements islamiques afin qu'ils utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. En d'autres termes, il faut se préoccuper davantage de sa propre fin ultime, car personne n'est assuré de mourir musulman, que de concentrer ses efforts sur la critique des autres.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 163-167

وَإِلَٰهُكُمْ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلرَّحْمَٰنُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١٦٣﴾

إِنَّ فِى خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَٱخْتِلَٰفِ ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ وَٱلْفُلْكِ ٱلَّتِى تَجْرِى فِى ٱلْبَحْرِ بِمَا
يَنفَعُ ٱلنَّاسَ وَمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مِن مَّآءٍ فَأَحْيَا بِهِ ٱلْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَا وَبَثَّ فِيهَا مِن
كُلِّ دَآبَّةٍ وَتَصْرِيفِ ٱلرِّيَٰحِ وَٱلسَّحَابِ ٱلْمُسَخَّرِ بَيْنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ
يَعْقِلُونَ ﴿١٦٤﴾

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا
لِّلَّهِ ۗ وَلَوْ يَرَى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوٓا۟ إِذْ يَرَوْنَ ٱلْعَذَابَ أَنَّ ٱلْقُوَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا وَأَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعَذَابِ ﴿١٦٥﴾

إِذْ تَبَرَّأَ ٱلَّذِينَ ٱتُّبِعُوا۟ مِنَ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوا۟ وَرَأَوُا۟ ٱلْعَذَابَ وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ ٱلْأَسْبَابُ ﴿١٦٦﴾

وَقَالَ ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوا۟ لَوْ أَنَّ لَنَا كَرَّةً فَنَتَبَرَّأَ مِنْهُمْ كَمَا تَبَرَّءُوا۟ مِنَّا ۗ كَذَٰلِكَ يُرِيهِمُ ٱللَّهُ
أَعْمَٰلَهُمْ حَسَرَٰتٍ عَلَيْهِمْ ۖ وَمَا هُم بِخَٰرِجِينَ مِنَ ٱلنَّارِ ﴿١٦٧﴾

« Et votre Dieu est un Dieu unique. Il n'y a pas de divinité [digne d'adoration] à part Lui, le Tout Miséricordieux , le Très Miséricordieux.

Certes, dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance du jour et de la nuit, dans les navires qui sillonnent la mer et transportent ce qui est utile aux gens, dans ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie, par laquelle Il a redonné vie à la terre après qu'elle eut été morte et y a

dispersé toute créature, et dans la direction des vents et des nuages placés entre le ciel et la terre, tels sont les signes pour des gens doués de raison.

Et parmi les gens, il y en a qui prennent pour égaux d'autres qu'Allah. Ils les aiment comme ils aiment Allah. Mais ceux qui croient sont plus forts dans leur amour pour Allah. Et si seulement ceux qui ont fait des torts pensaient, quand ils verront le châtiment, que toute puissance appartient à Allah et qu'Allah est dur en châtiment.

[Et ils devraient considérer que] lorsque ceux qui ont été suivis se dissocient de ceux qui les ont suivis, et qu'ils [tous] voient le châtiment, et que les liens [de parenté] sont coupés d'eux.

Ceux qui ont suivi diront : « Si seulement nous avions un autre tour [dans la vie présente] pour nous dissocier d'eux comme ils se sont dissociés de nous ! » Ainsi Allah leur montrera leurs actes comme des regrets. Et ils ne sortiront jamais du Feu.

L'Islam enseigne à l'humanité que le seul à qui elle doit obéir en toute situation est son Créateur et Son Soutien, Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 163 :

« *Et votre Dieu est un Dieu unique. Il n'y a pas de divinité [digne d'adoration] à part Lui… »*

En réalité, quiconque obéit et modèle sa vie sur lui est ce qu'il adore, même s'il prétend ne croire en aucune divinité. Les humains ont été créés de telle manière qu'ils doivent obéir et suivre quelque chose. Que ce soit d'autres personnes, les réseaux sociaux, la mode, la culture ou même leurs propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Tout ce à quoi une personne obéit et suit est celui qu'elle adore. Par conséquent, les musulmans doivent soutenir leur déclaration de foi verbale par des actes en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, dans chaque situation par rapport à toute autre chose. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui se comporte de cette manière recevra la paix de l'esprit et le succès du Tout Miséricordieux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 163 :

« Et votre Dieu est un Dieu unique. Il n'y a pas de divinité [digne d'adoration] à part Lui , le Tout Miséricordieux , le Très Miséricordieux. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui rejette l'unicité d'Allah, l'Exalté, et obéit et adore d'autres choses, sera privé de la miséricorde nécessaire pour obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même s'il possède le monde entier et vit des moments de plaisir et de divertissement, car personne ne peut échapper au contrôle et à l'autorité d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 163 :

« Et votre Dieu est un seul Dieu… »

Après avoir discuté de la désobéissance des enfants d'Israël et de leur punition dans les versets précédents, même s'ils prétendaient être les bien-aimés d'Allah, l'Exalté, Allah, l'Exalté, précise que le même Dieu qui a puni les enfants d'Israël pour leur désobéissance, punira également toute autre communauté, comme la communauté musulmane, si elle persiste dans Sa désobéissance également, car les règles et les traditions d'Allah, l'Exalté, sont universelles pour chaque communauté. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 62 :

« Telle est la voie d’Allah envers ceux qui sont passés avant lui. Et tu ne trouveras aucun changement dans la voie d’Allah. »

Les musulmans doivent donc éviter l’attitude erronée consistant à croire qu’ils sont supérieurs aux nations précédentes et à se comporter comme si les lois d’Allah, l’Exalté, ne s’appliquaient pas à eux, car cela conduit à des vœux pieux en Allah, l’Exalté, et non à l’espoir en Sa miséricorde. L’espoir en la miséricorde d’Allah, l’Exalté, est toujours lié à Son obéissance sincère, par laquelle on s’efforce d’utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d’une manière qui Lui plaît, comme le soulignent les enseignements islamiques, puis on espère qu’Allah, l’Exalté, nous accordera miséricorde et pardon dans les deux mondes. Alors que le rêveur persiste dans la désobéissance à Allah, l’Exalté, tout en croyant qu’Allah, l’Exalté, nous accordera miséricorde et pardon dans les deux mondes simplement parce qu’il prétend verbalement être musulman. Cette différence entre l'espoir et le vœu pieux a été discutée dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. La tradition d'Allah, l'Exalté, de punir ceux qui persistent dans Sa désobéissance n'a jamais changé pour aucune communauté dans le passé et ne changera pas non plus pour la nation musulmane, penser autrement ne conduit qu'à des vœux pieux et à des punitions dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 163 :

« Et votre Dieu est un Dieu unique. Point de divinité digne d’adoration à part Lui, le Tout Miséricordieux , le Très Miséricordieux. »

Ce verset indique également que la raison de la création des créatures est de leur accorder la miséricorde, et qu'obtenir cette miséricorde est plus facile que d'obtenir la colère et le courroux d'Allah, l'Exalté. Cela signifie que chaque personne a la capacité de gagner la miséricorde d'Allah, l'Exalté, afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, car il suffit à l'individu d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques.

Allah, l'Exalté, explique ensuite certains signes dans l'univers qui indiquent clairement Son Unicité. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 163-164 :

« *Et votre Dieu est un Dieu unique. Point de divinité [digne d'adoration] à part Lui, le Tout Miséricordieux , le Très Miséricordieux. En vérité, dans la création des cieux et de la terre… »*

Lorsque l'on observe la création des cieux et de la terre et les innombrables systèmes parfaitement équilibrés, il devient clair qu'il n'y a qu'Un qui a créé et qui maintient l'univers. Par exemple, la distance parfaite entre le Soleil et la Terre est un signe clair, car la Terre ne serait pas habitable si le Soleil était légèrement plus proche ou plus éloigné d'elle. De même, la Terre a été créée de telle manière qu'elle crée une atmosphère équilibrée et pure qui permet à la vie de s'y épanouir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« … *et l'alternance du jour et de la nuit… »*

Le perfectionnement des horaires des jours et des nuits et leurs durées variables tout au long de l'année permettent aux gens d'en tirer le maximum de bénéfices. Si les jours étaient plus longs, les gens seraient épuisés par les longues heures. Si les nuits étaient plus longues, les gens n'auraient pas assez de temps pour gagner leur vie et d'autres choses utiles, comme le savoir. Si les nuits étaient plus courtes, les gens ne pourraient pas se reposer suffisamment pour obtenir une santé optimale. Les changements dans la durée des jours et des nuits affecteraient également les récoltes, ce qui aurait un impact négatif sur la subsistance des hommes et des animaux. Le fait que les jours et les nuits et d'autres systèmes équilibrés dans l'univers fonctionnent en parfaite harmonie indique également clairement l'Unicité d'Allah, l'Exalté, car plusieurs dieux désireraient des choses différentes, ce qui conduirait au chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire dans les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« … *et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie… »*

L’observation du cycle de l’eau parfaitement équilibré révèle aussi clairement l’existence d’un Créateur. L’eau de la mer s’évapore, monte puis se condense pour produire des pluies acides qui s’abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent les pluies acides afin que les hommes et les animaux puissent les utiliser. Si ce système parfaitement équilibré devait être modifié, cela entraînerait un désastre pour les hommes et les animaux sur Terre. Le sel de la mer empêche les créatures mortes de l’océan de le contaminer. Si l’océan était contaminé, la vie marine ne serait plus possible et les impuretés des océans submergeraient également la vie terrestre. L’eau des océans et des mers a été créée de telle manière que la vie marine peut s’y épanouir tandis que de lourds navires peuvent naviguer dessus. Si la composition de l’eau était légèrement différente, un déséquilibre se produirait qui ferait prospérer la vie marine dans l’eau ou permettrait aux navires de naviguer dessus, mais les deux ne seraient pas possibles en même temps. Aujourd’hui encore, le transport maritime reste le moyen de transport de marchandises le plus couramment utilisé dans le monde. Cet équilibre parfait est donc essentiel à la vie sur Terre.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« … *et ce qu’Allah a fait descendre du ciel comme pluie, redonnant ainsi la vie à la terre après qu’elle fut morte… »*

Il est étrange de nier la possibilité de la résurrection des êtres humains le Jour du Jugement, alors que de nombreux exemples de résurrection se produisent au fil des jours, des mois et des années. Par exemple, Allah, l'Exalté, utilise la pluie pour redonner vie à une terre stérile et morte et fait jaillir une graine morte vivante afin de nourrir la création. De même, Allah, l'Exalté, peut et va redonner vie à la graine morte appelée l'homme, qui est enfouie dans la terre, comme la graine morte qui germe à la vie. Le changement des saisons montre clairement la résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent et l'arbre semble sans vie. Mais pendant les autres saisons, les feuilles repoussent et l'arbre semble plein de vie. Le cycle veille-sommeil de toutes les créatures est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est le frère de la mort, car les sens du dormeur sont coupés. Allah, l'Exalté, rend alors l'âme de la personne qui dort à celle-ci si elle est destinée à vivre, lui redonnant ainsi la vie. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

« Allah prend les âmes au moment de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il garde celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et Il libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent. »

En réfléchissant à ces exemples et à bien d'autres, on voit clairement la possibilité de la résurrection finale au Jour du Jugement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« … *et y dispersant toutes [espèces de] créatures mouvantes… »*

L’évolution est une forme de mutation, qui par nature est imparfaite. Mais lorsqu’on observe les innombrables espèces, on constate qu’elles ont été créées de manière parfaitement équilibrée afin de pouvoir prospérer dans l’environnement dans lequel elles vivent. Par exemple, le chameau a été conçu pour résister à des températures élevées et pour rester longtemps sans avoir besoin de boire de l’eau. Il est parfaitement conçu pour la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« Ne regardent-ils pas alors les chameaux : comment ils ont été créés ? »

La chèvre a été conçue de manière si parfaite que les impuretés présentes dans son corps sont parfaitement séparées du lait qu'elle produit. Tout mélange des deux rendrait le lait imbuvable. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« Et certes, pour vous, faire paître les animaux est une leçon. Nous vous donnons à boire de ce qu’il y a dans leurs ventres, entre excréments et sang, du lait pur, agréable au goût des buveurs. »

Chaque espèce a une durée de vie spécifique qui empêche une espèce de prendre le pas sur les autres. Par exemple, les mouches ont une durée de vie très courte, 3 à 4 semaines, et pondent jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était plus longue, la population de mouches deviendrait disproportionnée et les amènerait à submerger toutes les autres espèces de ce monde. En revanche, d'autres créatures qui ont une durée de vie très longue ont la capacité de produire seulement quelques descendants. Là encore, cela permet à leur population d'être modérée. Tout cela ne peut pas être un accident et le processus d'évolution ne peut pas l'expliquer.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« … *et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre… »*

Les vents sont essentiels à la pollinisation par le vent, qui permet aux cultures, aux plantes et aux arbres de se reproduire. Autrefois, le vent était essentiel au transport maritime, qui est encore aujourd'hui le principal mode de transport des marchandises à travers le monde. Les vents sont nécessaires pour déplacer les nuages de pluie vers des endroits précis afin de fournir de l'eau à la création, dont elle ne peut se passer. Un système de vents parfaitement équilibré est observé à l'intérieur de la Terre, car un manque de vents conduirait au chaos pour la création et une augmentation des vents conduirait également au chaos pour la création. De même, la pluie est également parfaitement équilibrée, car trop peu de pluie conduit à la sécheresse et à la famine et trop de pluie conduit à des inondations massives. Chapitre 23 Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Ce système parfaitement équilibré ne peut pas être aléatoire et montre clairement la main du Créateur.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« *Certes, dans la création des cieux et de la terre , dans l'alternance du jour et de la nuit , dans les navires qui sillonnent la mer et transportent ce qui est utile aux gens , dans ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie, redonnant ainsi la vie à la terre après qu'elle eut été morte, et y dispersant toute créature, et dans la direction des vents et des nuages placés entre le ciel et la terre, tels sont les signes pour des gens doués de raison. »*

Celui qui réfléchit à tous ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut pas nier logiquement l'existence d'un Créateur unique qui a le pouvoir sur toutes choses. De plus, lorsqu'on observe ces systèmes parfaitement équilibrés et d'autres dans la création des cieux et de la terre, on remarque une chose majeure qui n'est pas équilibrée, à savoir les actions des gens. Celui qui fait

le bien ne reçoit pas sa pleine récompense dans ce monde et celui qui fait le mal ne reçoit pas sa pleine punition, même s'il est puni par un gouvernement. Il est logique de comprendre que le Créateur unique, Allah, l'Exalté, qui a équilibré tous les autres systèmes de cet univers équilibrera également un jour les actions des gens, la principale chose déséquilibrée dans ce monde. Pour que cet équilibre des actions se produise, les actions des gens doivent d'abord prendre fin. C'est le Jour du Jugement où les actions des gens seront jugées et équilibrées pour toujours.

Mais ceux qui ont déjà décidé d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées selon leurs propres désirs et de vivre selon un code de conduite qui convient à leurs désirs ou à ceux des autres n'apprécieront pas ni ne seront affectés par les signes dans l'univers qui indiquent clairement l'unicité d'Allah, l'Exalté, l'importance de Lui obéir sincèrement et l'inévitable Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 164-165 :

« …tels sont des signes pour des gens doués de raison. Or, parmi les gens, il en est qui prennent pour égaux d'autres qu'Allah. Ils les aiment comme il faut aimer Allah… »

Si l'on ne prête pas attention aux signes de l'univers et à ceux qui sont évoqués dans les enseignements islamiques, on obéira inévitablement et adorera des choses en dehors d'Allah, le Très-Haut, comme ses propres désirs, les médias sociaux, la mode, la culture et les gens. Cela les amènera à mal utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées, ce qui ne mènera qu'à la misère, au stress et aux problèmes dans les deux mondes, même

s’ils possèdent le monde entier et vivent des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Seuls ceux qui actualisent leur foi en tenant compte des signes dans l'univers qui indiquent l'importance d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, le feront. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 165 :

« … Mais ceux qui croient sont plus forts dans l’amour d’Allah… »

Ils s’efforceront de prouver leur foi par des actes, ce qui implique d’utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Ils se comportent de cette manière même lorsque leurs désirs sont contredits par les enseignements de l’Islam, car ils savent que cela est le mieux pour eux. Ils se comportent comme le patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c’est le mieux pour lui, malgré le fait qu’on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. En conséquence, ils bénéficieront de la paix de l’esprit et du succès dans les deux mondes, même s’ils ne possèdent pas beaucoup de choses, comme la richesse. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 165 :

« *Parmi les gens, il y en a qui prennent pour égaux d’autres qu’Allah. Ils les aiment comme ils doivent aimer Allah. Mais ceux qui croient sont plus forts dans leur amour pour Allah… »*

Les gens du Livre ont pris leurs savants pour Seigneurs en leur obéissant sans poser de questions et en considérant leurs opinions comme étant les paroles et les commandements d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 31 :

« Ils [les gens du Livre] ont pris leurs savants et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah… »

Malheureusement, cela se produit souvent parmi les musulmans qui suivent et imitent aveuglément leurs maîtres spirituels et les exercices spirituels qu'ils ordonnent au lieu d'adhérer à la voie commandée par Allah, l'Exalté, la voie du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés… » »

Le musulman doit éviter de se comporter comme le bétail et faire appel au bon sens qui lui a été accordé pour étudier et apprendre les enseignements des deux sources de la guidance, le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), au lieu de suivre aveuglément des gens qui semblent pieux. En vérité, plus on suit et obéit à d'autres sources de connaissance religieuse, moins on suit et obéit aux deux

sources de la guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Allah, l'Exalté, avertit ensuite ceux qui Lui désobéissent, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, qu'ils ne pourront jamais échapper aux conséquences de leurs actes dans ce monde ou dans l'autre, car Allah, l' Exalté, contrôle toute chose, y compris leur cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 165 :

« … Et si seulement ceux qui ont fait du tort pensaient, quand ils verront le châtiment, que tout pouvoir appartient à Allah et qu'Allah est sévère en châtiment. »

Comme mentionné précédemment, ce châtiment commencera dans ce monde où les choses matérielles que l'on possède deviendront pour lui une source de stress, de misère et de problèmes. On passera d'un stress à l'autre et on mènera une vie sombre et contraignante, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

En raison de leur insouciance, ils ne seront pas capables de relier la cause de leur dépression et de leur misère à leur désobéissance à Allah, l'Exalté. En conséquence, ils blâmeront les mauvaises choses dans leur vie, comme les quelques bons amis et parents qu'ils ont. Cela les amènera à éliminer ces bons éléments de leur vie, ce qui, à son tour, ne mènera qu'à plus de misère et de stress pour eux. Et ce qui les attend dans l'au-delà est encore plus amer et désastreux. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 165 :

« … Et si seulement ceux qui ont fait du tort pensaient, quand ils verront le châtiment, que tout pouvoir appartient à Allah et qu'Allah est sévère en châtiment. »

Dans l’au-delà, leur châtiment, leur stress et leur angoisse les pousseront à blâmer ceux qui les ont égarés dans ce monde, ceux qu’ils ont pris comme modèles et auxquels ils ont obéi en toutes circonstances. Mais cela ne sera pas accepté de leur part et ils ne pourront pas rejeter la faute sur les autres, car chacun est responsable de ses propres actes. En fait, même le Diable annoncera cette vérité au Jour du Jugement, détruisant ainsi l’espoir des malfaiteurs d’échapper aux conséquences de leurs propres actions en le blâmant. Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

« Et Satan dira, une fois l’affaire conclue : « Certes, Allah vous avait promis la vérité. Et je vous ai promis, mais je vous ai trahis. Mais je n’avais sur vous aucun pouvoir, si ce n’est que je vous ai appelés et que vous m’avez répondu. Ne me blâmez donc pas, mais blâmez-vous vous-mêmes… » »

Leur stress et leur angoisse ne feront qu'augmenter lorsqu'ils verront comment ceux qui les ont soutenus dans leurs voies égarées pendant leur vie sur Terre, amis et proches, se dissocieront d'eux car ils ne souhaitent pas partager leur châtiment. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 166 :

« [Et ils devraient considérer que] lorsque ceux qui ont été suivis se séparent de ceux qui les ont suivis, et qu’ils [tous] voient le châtiment, et que les liens [de parenté] sont coupés d’eux. »

Seuls ceux qui accompagnent les bonnes personnes dans ce monde bénéficieront de leur compagnie dans les deux mondes. Les gens qui les encouragent à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

Les seuls liens qui resteront solides et qui compteront en notre faveur au Jour du Jugement sont ceux forgés dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, que ces liens soient avec les bonnes personnes, le Saint Coran ou les bonnes actions. Il faut donc s'efforcer de forger des liens qui plaisent à Allah, l'Exalté, afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« …Il vous est venu de la part d'Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Mais ceux qui choisissent le chemin de l'égarement, de l'obéissance et de l'adoration d'autres qu'Allah, le Très-Haut, feront face à l'inévitable Jour du

Jugement, où il ne leur sera pas accordé une seconde chance de réformer leur comportement. Ils en resteront avec des regrets qui ne les aideront en rien. En fait, leurs regrets ne feront qu'accroître leur angoisse et leur stress. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 167 :

« Ceux qui ont suivi diront : « Si seulement nous avions un autre tour [dans la vie présente] pour nous dissocier d'eux comme ils se sont dissociés de nous. » Ainsi Allah leur montrera leurs actes comme des regrets. Et ils ne sortiront jamais du Feu. »

Les musulmans doivent donc saisir les innombrables occasions de réformer leur comportement dans ce monde avant que leur temps ne soit écoulé. Ils doivent s'efforcer d'utiliser tout leur temps et leurs ressources de manière à les consacrer à des choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, et éviter d'obéir et d'adorer tout autre chose, comme les réseaux sociaux, les gens, la mode, la culture et leurs propres désirs, afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes et d'échapper à une vie sombre et contraignante dans ce monde et au châtiment et aux regrets inimaginables de l'au-delà.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 168-171

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ كُلُوا۟ مِمَّا فِى ٱلْأَرْضِ حَلَٰلًا طَيِّبًا وَلَا تَتَّبِعُوا۟ خُطُوَٰتِ ٱلشَّيْطَٰنِ ۚ إِنَّهُۥ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿١٦٨﴾

إِنَّمَا يَأْمُرُكُم بِٱلسُّوٓءِ وَٱلْفَحْشَآءِ وَأَن تَقُولُوا۟ عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿١٦٩﴾

وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ ٱتَّبِعُوا۟ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ قَالُوا۟ بَلْ نَتَّبِعُ مَآ أَلْفَيْنَا عَلَيْهِ ءَابَآءَنَآ ۚ أَوَلَوْ كَانَ ءَابَآؤُهُمْ لَا يَعْقِلُونَ شَيْـًٔا وَلَا يَهْتَدُونَ ﴿١٧٠﴾

وَمَثَلُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ كَمَثَلِ ٱلَّذِى يَنْعِقُ بِمَا لَا يَسْمَعُ إِلَّا دُعَآءً وَنِدَآءً ۚ صُمٌّۢ بُكْمٌ عُمْىٌ فَهُمْ لَا يَعْقِلُونَ ﴿١٧١﴾

« Ô hommes ! Mangez de tout ce qui est licite et bon sur terre, et ne suivez pas les traces de Satan. Car il est pour vous un ennemi déclaré.

Il ne vous ordonne que le mal et l'immoralité, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas.

Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a révélé », ils disent : « Nous suivrons plutôt ce que nous avons trouvé nos ancêtres en train de faire. » Or, leurs ancêtres ne comprenaient rien et n'étaient pas sur la bonne voie.

L’exemple de ceux qui ne croient pas est comme celui de celui qui crie après ce qu’il n’entend pas mais qui appelle et crie [c’est-à-dire les bovins ou les moutons] – sourd, muet et aveugle, de sorte qu’ils ne comprennent pas.

Contrairement à de nombreuses autres religions et modes de vie, l'Islam invite tous les peuples à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes sans aucun favoritisme. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 168 :

« Ô humanité… »

L'Islam indique clairement que la seule chose qui rend une personne supérieure aux autres est la mesure dans laquelle elle obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

Il est important de noter que, comme l'intention d'une personne est cachée, personne ne peut prétendre qu'elle-même ou les autres sont supérieurs aux autres. Au contraire, il faut se concentrer sur l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et conseiller aux autres d'en faire autant.

Tout comme le fondement intérieur de l'Islam est l'adoption d'une bonne intention, de même, le fondement extérieur de l'Islam est l'acquisition et la consommation de ce qui est licite. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 168 :

« Ô hommes , mangez de tout ce qui est licite et bon sur terre… »

Celui qui acquiert et consomme des choses illicites détruira toutes ses actions, car il aura corrompu son fondement extérieur de l'Islam. Cela doit être évité à tout prix, car celui qui acquiert et consomme des choses illicites ne trouvera jamais la paix de l'esprit et le véritable succès ni dans ce monde ni dans l'autre, car Allah, l'Exalté, contrôle ses affaires et son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Les choses mêmes qu'il obtient de manière illicite ne deviendront qu'une source de stress, d'anxiété et de problèmes pour lui dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 168 :

« Ô hommes, mangez de tout ce qui est licite et bon sur terre… »

Le musulman doit également s'efforcer de gagner et de consommer ce qui est pur et sain. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2380, de consacrer un tiers de son estomac à la nourriture, un tiers à la boisson et le tiers restant à l'air. Le meilleur moyen d'y parvenir est de s'arrêter de manger et de boire avant d'être rassasié et, si l'on est invité à un autre repas, de le prendre sans alerter les autres qu'on a déjà mangé auparavant. Comme la suralimentation et l'alimentation malsaine conduisent à d'innombrables problèmes mentaux et physiques, celui qui obtient un régime alimentaire équilibré et sain, comme le prescrit l'Islam, fera de grands pas vers un état d'esprit et de corps équilibré, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit. En revanche, celui qui ne mange pas de manière équilibrée et saine, et qui obtient et consomme même ce qui est illicite, obtiendra un état mental et physique déséquilibré, ce qui conduit à d'innombrables maladies mentales et physiques. Cette misère dans les deux mondes est ce que le Diable désire pour l'humanité et il les encourage donc

à adopter un mode de vie illicite et malsain. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 168 :

« … mangez de tout ce qui est licite et bon sur la terre, et ne suivez pas les traces de Satan. Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

Il est nécessaire d'apprendre et d'appliquer les connaissances islamiques pour éviter ce piège du diable. Par exemple, il faut toujours se rappeler que, comme la subsistance légale nous a été allouée plus de cinquante mille ans avant qu'Allah, l'Exalté, ne crée les cieux et la terre, elle nous parviendra inévitablement et personne ne peut la refuser ni l'augmenter pour nous. Cela a été discuté dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6748. Le devoir de chaque personne est d'utiliser l'énergie et la capacité qui lui ont été accordées afin d'obtenir sa subsistance légale. Tant que l'on accomplit sa part, Allah, l'Exalté, veillera à ce qu'elle obtienne la subsistance légale qu'Il lui a allouée il y a si longtemps, même s'Il doit déplacer les cieux et la terre pour y parvenir. Chapitre 11 Hud, verset 6 :

« Il n'y a pas de créature sur terre qui ne dépende d'Allah pour sa subsistance. Et Il connaît son lieu de résidence et son lieu de stockage. Tout est clairement indiqué. »

De plus, peu importe à quel point le Diable essaie d'embellir les dispositions illégales, une personne doit se rappeler qu'elle ne peut jamais échapper au

contrôle et au pouvoir d'Allah, l'Exalté, et faire face aux conséquences de ses actes dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 168 :

« … *et ne suivez pas les traces de Satan. Car il est pour vous un ennemi déclaré. »*

Il s'agit d'adopter un mode de vie et un code de conduite autres que ceux prescrits par l'Islam. En réalité, il n'y a que deux chemins dans ce monde. Le premier chemin consiste à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes, car Allah, l'Exalté, contrôle les affaires et les résultats de toutes choses. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Cette voie encourage l'homme à respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et des gens, ce qui à son tour assure la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. En outre, cette voie implique de s'en tenir strictement aux deux sources de la guidance, le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), en toutes circonstances. Par conséquent, il faut éviter d'agir en fonction d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions. En fait, plus on agit en fonction d'autres sources de connaissance religieuse , moins on agit en fonction des deux sources de la guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut.

L'autre voie, celle du Diable, consiste à abuser des bienfaits qui nous ont été accordés. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 168-169 :

« … et ne suivez pas les traces du Diable. Il est pour vous un ennemi déclaré. Il ne vous ordonne que le mal et la débauche, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas. »

Cela ne peut que conduire à la misère, aux difficultés et aux ennuis dans les deux mondes, même si l'on connaît des moments de plaisir et de divertissement. Cela est tout à fait évident lorsque l'on observe les riches et les célèbres qui, malgré leur richesse et leur renommée, mènent une vie déprimée et misérable, même s'ils connaissent des moments de plaisir et de

divertissement. De plus, cette voie ne fait que propager le mal et l'immoralité au sein de la société, car les gens sont encouragés à se comporter comme du bétail qui ne s'intéresse qu'à la satisfaction de ses désirs et ignore donc tout ce qui contredit leur mode de vie, se comportant ainsi comme s'ils étaient sourds, muets et aveugles. Cela les empêchera de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, ou d'autres personnes et empêchera donc la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 171 :

« L'exemple de ceux qui ne croient pas est comme celui de celui qui crie après ce qu'il n'entend pas mais qui appelle et crie [c'est-à-dire les bovins ou les moutons] – sourd, muet et aveugle, de sorte qu'ils ne comprennent pas. »

Une société qui se comporte de cette manière empêchera la propagation de la justice et de la paix en son sein. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Il faut donc choisir le bon chemin dans la vie, même s'il est en contradiction avec ses désirs, car c'est ce qui est le mieux pour soi. Il faut se comporter comme un patient sage qui accepte et suit les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est ce qui est le mieux pour lui, même si on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 169 :

« … *et dire sur Allah ce que vous ne savez pas. »*

L’un des plus grands pièges du diable est d’encourager les gens à rester ignorants d’Allah, l’Exalté, et de Ses attributs divins qui ont été expliqués dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Si une personne se comporte de cette manière, elle adoptera de fausses croyances sur Allah, l’Exalté, qui sont très irrespectueuses et ces fausses croyances ne feront que l’encourager à Lui désobéir. Par exemple, l’ignorant prendra le fait qu’Allah, l’Exalté, est Pardonneur hors de son contexte et par conséquent, il persistera dans ses

péchés et sa désobéissance tout en supposant qu'il sera pardonné par Allah, l'Exalté, car Il est Pardonneur. Cette fausse croyance signifierait qu'Allah, l'Exalté, est injuste et inéquitable et qu'il traiterait celui qui fait le mal de la même manière que celui qui fait le bien. Croire à une telle chose fausse est très irrespectueux envers Allah, l'Exalté. De plus, cette fausse attitude ne fera qu'encourager une personne à persister dans sa désobéissance, ce qui ne peut que conduire à une punition dans les deux mondes. Les musulmans doivent donc apprendre et mettre en pratique les enseignements de l'islam afin d'adopter une compréhension correcte de la personne d'Allah, le Très-Haut, du Saint Coran, du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et du Jour du Jugement, afin de demeurer fermes dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, à tout moment. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements de l'islam.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'une des principales raisons pour lesquelles les gens rejettent la véracité de l'Islam et le fait d'agir selon ses enseignements est que cela remet en question leurs désirs. Allah, l'Exalté, mentionne ensuite une autre raison majeure pour laquelle les gens rejettent la vérité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 170 :

« *Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a révélé », ils disent : « Nous suivrons plutôt ce que nous avons vu faire nos ancêtres. » Or, leurs ancêtres ne comprenaient rien et n'étaient pas sur la bonne voie.*

L'imitation aveugle des autres a toujours été une source majeure d'égarement. Les gens doivent éviter d'agir comme des bestiaux et utiliser

plutôt le bon sens et l'intelligence qui leur ont été accordés afin d'analyser les informations et les preuves afin de choisir une option appropriée dans différentes situations de la vie. Cela s'applique aussi bien aux questions mondaines que religieuses. Contrairement à la plupart des religions, l'islam condamne l'imitation aveugle et invite les hommes à utiliser l'intelligence qui leur a été accordée afin de déduire par eux-mêmes la véracité de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Et chapitre 34 Saba, verset 46 :

« Dis : « Je ne vous conseille qu'une chose : que vous vous leviez pour Allah, deux par deux et individuellement, puis que vous réfléchissiez. » Il n'y a pas chez votre compagnon de folie. Il n'est pour vous qu'un avertisseur avant un dur châtiment. »

Le musulman doit donc emprunter la voie de la recherche et de l'application du savoir afin de reconnaître la vérité dans tous les aspects de sa vie, au lieu de suivre aveuglément les autres. Cette attitude peut être acceptable chez les enfants, mais pas chez les adultes. Si l'on évite d'acquérir et d'appliquer le savoir islamique, on tombe inévitablement dans les pièges du diable en adoptant un code de conduite et un mode de vie qui l'encouragent

à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Cela ne peut que conduire à des problèmes dans les deux mondes, même si le musulman accomplit les devoirs obligatoires de base, qui prennent généralement moins d'une heure par jour. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 168-169 :

« … *et ne suivez pas les traces du Diable. Il est pour vous un ennemi déclaré. Il ne vous ordonne que le mal et la débauche, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas. »*

Même suivre aveuglément les autres dans ce qui est bien n'est pas recommandé en Islam, même si l'on fait le bien. En effet, l'Islam enseigne à être conscient de la vérité et donc à agir en conséquence avec la conviction qu'elle est la vérité et à ne pas agir en conséquence parce que quelqu'un d'autre nous a dit de le faire. Même si l'imitation aveugle des autres dans ce qui est bien conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes, ce type de personne deviendra facilement impatiente et ingrate dans les moments difficiles car elle ne possède pas la certitude de la foi qui vient avec la connaissance islamique afin de rester patiente et reconnaissante en tout temps. Cette personne oscillera entre l'obéissance et la désobéissance, ne comprenant pas son but ni ne visant un but plus élevé dans la vie au-delà de ce monde matériel. La différence entre cette personne, même si elle obtient le salut dans l'au-delà, et celui qui acquiert et agit en fonction de la connaissance islamique et vit sa vie avec la certitude de la foi, est très différente.

Dans une mentalité similaire, les gens du Livre ont aveuglément imité leurs aînés et les ont pris pour leurs Seigneurs en leur obéissant sans poser de questions et en prenant leurs opinions pour les paroles et les commandements d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 31 :

« Ils [les gens du Livre] ont pris leurs savants et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah… »

Malheureusement, certains musulmans suivent aveuglément leurs savants et leurs dirigeants sans utiliser le bon sens et l'intelligence qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordés. Même si suivre un savant bien guidé est important, un musulman doit quand même utiliser l'intelligence qui lui a été accordée par l'étude des enseignements islamiques afin de renforcer sa foi. Mais certains s'accrochent à l'ignorance et suivent aveuglément leurs savants comme s'ils étaient parfaits et immunisés contre les erreurs. Par conséquent, un musulman qui suit un savant particulier qui prône une croyance spécifique ne doit pas agir comme un fanatique et croire que son savant a toujours raison, détestant ainsi ceux qui s'opposent à l'opinion de son savant. Ce comportement ne signifie pas détester quelque chose ou quelqu'un pour l'amour d'Allah, le Très-Haut. Tant qu'il existe une divergence d'opinion légitime entre les savants, un musulman qui suit un savant particulier doit respecter cela et ne pas détester ceux qui diffèrent de ce que croit le savant qu'il suit.

Si une personne persiste dans l'imitation aveugle, sa vie ne sera rien d'autre que celle du bétail qui suit aveuglément les autres. Dans la plupart des cas, cela ne mènera qu'à des ennuis, au stress et à la misère dans les deux

mondes car la personne n'aura pas la force de rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, en toute occasion, même si elle suit aveuglément les bonnes personnes. Et il est inévitable pour l'imitateur aveugle de suivre les mauvaises personnes et leurs opinions qui contredisent les enseignements de l'Islam, même si elles semblent être des personnes vertueuses. Le plus triste est que cet imitateur aveugle supposera qu'il agit correctement alors qu'en fait il n'a aucune idée de la distance qui le sépare du droit chemin. Celui qui sait qu'il est égaré peut peut-être rectifier sa trajectoire, mais celui qui croit être sur le bon chemin ne rectifiera probablement pas sa trajectoire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 171 :

« *L'exemple de ceux qui ne croient pas est comme celui de celui qui crie après ce qu'il n'entend pas mais qui appelle et crie [c'est-à-dire les bovins ou les moutons] – sourd, muet et aveugle, de sorte qu'ils ne comprennent pas.* »

Il est peu probable que l'imitateur aveugle tienne compte des bons conseils qui lui sont prodigués lorsqu'ils contredisent la conduite de ceux qu'il imite aveuglément. Dans ce cas, parler à ceux-ci et parler aux animaux est une seule et même chose. Un musulman doit donc éviter d'imiter aveuglément les autres et s'efforcer plutôt d'apprendre et d'agir selon la connaissance islamique afin d'obtenir la certitude de la foi et de comprendre et d'accomplir le but de leur création avec perspicacité. Cela est indiqué dans le verset 170, car Allah, l'Exalté, ordonne aux gens de suivre pratiquement le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), au lieu de simplement revendiquer verbalement leur croyance en eux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 170 :

« Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a révélé »… »

Celui qui se comporte de cette manière utilisera les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques, même si cela contredit la voie et la croyance des autres. Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 170 :

« *Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a révélé », ils disent : « Nous suivrons plutôt ce que nous avons vu faire nos ancêtres. » Or, leurs ancêtres ne comprenaient rien et n'étaient pas sur la bonne voie.*

Ce verset indique également l'importance de consulter ceux qui possèdent le savoir et d'agir en conséquence, aussi bien dans les affaires religieuses

que dans les affaires mondaines. Une personne doit donc choisir avec soin les personnes qu'elle consulte dans ses affaires et se limiter à celles qui possèdent le savoir sur le sujet qu'elle a. Par exemple, celui qui a un problème médical doit rechercher quelqu'un qui possède le savoir médical, comme un médecin. Et celui qui cherche un conseil religieux doit rechercher quelqu'un qui possède le savoir religieux, comme un savant. Il est triste de constater que dans les affaires mondaines, les musulmans consultent souvent des spécialistes, mais dans les affaires religieuses, ils suivent souvent les conseils de n'importe quelle personne ignorante. De plus, on ne doit consulter que ceux qui craignent Allah, l'Exalté, car ce sont les seuls qui possèdent la vraie connaissance et car ils ne conseilleront jamais aux autres de désobéir à Allah, l'Exalté, dans aucune situation. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« … Parmi Ses serviteurs, seuls craignent Allah ceux qui ont le savoir… »

Il faut donc consulter seulement ceux qui possèdent la bonne connaissance et qui craignent également Allah, l'Exalté. Sinon, ils suivront aveuglément ceux qui les égareront, même si telle n'est pas leur intention.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 172-173

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُلُواْ مِن طَيِّبَٰتِ مَا رَزَقۡنَٰكُمۡ وَٱشۡكُرُواْ لِلَّهِ إِن كُنتُمۡ إِيَّاهُ
تَعۡبُدُونَ ﴿١٧٢﴾

إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيۡكُمُ ٱلۡمَيۡتَةَ وَٱلدَّمَ وَلَحۡمَ ٱلۡخِنزِيرِ وَمَآ أُهِلَّ بِهِۦ لِغَيۡرِ ٱللَّهِۖ فَمَنِ ٱضۡطُرَّ غَيۡرَ
بَاغٖ وَلَا عَادٖ فَلَآ إِثۡمَ عَلَيۡهِۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٌ ﴿١٧٣﴾

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et soyez reconnaissants à Allah si c'est Lui que vous adorez.

Il ne vous a interdit que la bête morte, le sang, la chair de porc et ce qui a été consacré à un autre qu'Allah. Mais quiconque est contraint, sans le vouloir ni le dépasser, ne commet aucun péché. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Lorsque Allah, le Très-Haut, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir la récompense et la miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et soyez reconnaissants à Allah… »

Dans la section précédente, Allah, le Très-Haut, invite toute l'humanité à Son obéissance sous la forme de l'obtention et de l'usage de ce qui est licite et pur. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 168 :

« Ô hommes, mangez de tout ce qui est licite et bon sur terre… »

Les principaux versets que nous avons étudiés montrent clairement que seuls les hommes qui croient vraiment en Allah, le Très-Haut, sont déterminés à obtenir et à utiliser ce qui est licite et bon. On peut donc déterminer s'ils sont considérés comme des croyants aux yeux de l'Islam en observant s'ils accomplissent ou non ce commandement. De plus, dans le cas des croyants, Allah, le Très-Haut, ne mentionne pas le licite mais uniquement les bonnes choses. Cela indique que seul un vrai croyant évitera d'obtenir et d'utiliser ce qui est illicite, car ce commandement spécifique a

été omis dans le cas des croyants. Ainsi, si une personne qui prétend être musulmane obtient et utilise ce qui est illicite, c'est un signe clair qu'elle n'est pas considérée comme un vrai croyant aux yeux de l'Islam. En effet, le fondement extérieur de l'Islam est l'obtention et l'utilisation de ce qui est licite. Si ce fondement extérieur est corrompu, alors toutes les choses qu'une personne fait seront corrompues. L'omission du mot licite et le maintien du mot bon indiquent également que les seules choses réellement bonnes et pures dans ce monde sont celles qu'Allah, l'Exalté, a décrétées comme licites pour les gens. Chapitre 7 Al A'raf, verset 157 :

« …et leur rend licite le bien et leur interdit le mal… »

Allah, le Très-Haut, a créé l'univers et tout ce qu'il contient. Il est le seul à savoir ce qui est bon pour l'homme et ce qui est mauvais pour lui, même si cela ne lui est pas évident. Par exemple, de nombreux effets négatifs de l'alcool sur le corps et l'esprit humains ont été récemment découverts grâce à des recherches scientifiques, même si Allah, le Très-Haut, l'a interdit il y a plus de 1400 ans.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez, mangez des bonnes choses [c'est-à-dire licites]… »

Le musulman doit également s'efforcer de gagner et de consommer ce qui est pur et sain. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2380, de consacrer un tiers de son estomac à la nourriture, un tiers à la boisson et le tiers restant à l'air. Le meilleur moyen d'y parvenir est de s'arrêter de manger et de boire avant d'être rassasié et, si l'on est invité à un autre repas, de le prendre sans alerter les autres qu'on a déjà mangé auparavant. Comme la suralimentation et la mauvaise alimentation conduisent à d'innombrables problèmes mentaux et physiques, celui qui obtient un régime alimentaire équilibré et sain, comme le prescrit l'Islam, fera de grands pas vers un état d'esprit et de corps équilibré, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit. En revanche, celui qui ne mange pas de manière équilibrée et saine, et qui obtient et consomme même ce qui est illicite, obtiendra un état mental et physique déséquilibré, ce qui conduit à d'innombrables maladies mentales et physiques.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez, mangez des bonnes choses [c'est-à-dire licites]… »

D'une manière générale, cela rappelle également aux musulmans de se conformer strictement aux enseignements de l'islam au lieu de suivre d'autres choses, telles que leurs propres opinions, pratiques culturelles ou sources de connaissances religieuses autres que les deux sources de guidance, le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur

lui la paix et le salut). Plus on agit sur d'autres sources de connaissance, moins on agira sur les deux sources de guidance, ce qui conduit à l'égarement et à un état mental et physique malsain et déséquilibré. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute question qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite à tous les musulmans que tout ce qu'ils possèdent dans ce monde a été créé et leur a été accordé par nul autre qu'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées… »

Il est essentiel de se rappeler que dans ce monde, tout ce qui est accordé à une personne n'est qu'un prêt, ce n'est pas un don. Tout comme tout prêt, le prêt accordé par Allah, l'Exalté, sous forme de bénédictions matérielles doit être restitué à Dieu. Cela se fait lorsque l'on utilise les bénédictions matérielles qui nous ont été prêtées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui rembourse correctement son prêt bénéficiera de la paix de l'esprit et du succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui ne rembourse pas son prêt à Allah, l'Exalté, sera confronté à une pénalité, tout comme les gens qui ne remboursent pas leurs prêts mondains sont confrontés à une pénalité. Les bénédictions mêmes qu'ils possèdent deviendront une source de stress, de misère et de problèmes pour eux dans les deux mondes, même s'ils connaissent des moments de plaisir et de divertissement, car ils ne peuvent échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Et la punition de l'au-delà est encore plus amère. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

En revanche, les bienfaits accordés aux musulmans au Paradis sont un don. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« … Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, que vous avez reçu en héritage pour ce que vous avez fait. » »

C’est pourquoi une personne au Paradis sera libre d’utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées comme elle l’entend.

Il est donc essentiel de comprendre la différence entre le prêt accordé à quelqu'un dans ce monde et le don au Paradis afin que chacun se comporte correctement dans ce monde en remboursant le prêt à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été prêtées d'une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui agit de cette manière a fait preuve de gratitude envers Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et soyez reconnaissants à Allah… »

En outre, la gratitude implique de corriger son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Un signe de cela est qu'une personne ne désire ni n'espère aucune compensation ou gratitude de la part des personnes qu'elle aide. La gratitude avec la langue consiste à dire ce qui est bien ou à rester silencieux. Et comme nous l'avons vu plus haut, la gratitude avec ses actes consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été prêtées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui se comporte de cette manière est assuré d'une augmentation des bénédictions, de la miséricorde et du pardon dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]… »

De plus, se comporter de cette manière est la preuve pratique dont un musulman a besoin pour obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 172 :

« Ô vous qui croyez ! Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées, et soyez reconnaissants à Allah si c'est Lui que vous adorez. »

Cela montre encore une fois l'importance de comprendre que l'adoration d'Allah, l'Exalté, est en fait Son obéissance dans chaque situation et dans chaque interaction et utilisation de chaque bénédiction qui nous a été

accordée. Cela est encore renforcé par le fait qu'Allah, l'Exalté, a mentionné l'obtention et l'utilisation de ce qui est bon et licite et a lié cela à Son adoration. Il n'a pas parlé d'actes d'adoration. Par conséquent, l'adoration d'Allah, l'Exalté, s'étend bien au-delà des cinq prières quotidiennes obligatoires, qui prennent moins d'une heure par jour à accomplir.

Allah, l'Exalté, explique ensuite un concept général à travers un concept spécifique afin d'encourager les gens à Lui obéir sincèrement, car il est dans leur intérêt de le faire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 173 :

« *Il ne vous a interdit que la bête morte, le sang, la chair de porc et ce qui a été consacré à un autre qu'Allah… »*

En général, les seules choses qui sont interdites en Islam sont celles dont le mal est supérieur aux bienfaits perçus. Par exemple, avant l'interdiction de l'alcool et des jeux de hasard, Allah, l'Exalté, a indiqué cette règle en déclarant que leur mal est supérieur aux bienfaits perçus que l'on pourrait en tirer. Cela est évident pour quiconque possède du bon sens. Chapitre 2 Al Baqarah 219 :

« Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : « Il y a en eux un grand péché, et pourtant il y a un bienfait pour les gens… » »

Mais les lois de l’Islam n’existent que pour le bien des gens. Allah, l’Exalté, ne tire aucun avantage ni aucun mal de l’obéissance ou de la désobéissance des gens. Chapitre 60 Al Mumtahanah, verset 6 :

« …Et quiconque se détourne... alors, Allah est certes dispensateur de tout besoin, Digne de louange. »

Par conséquent, chacun doit, pour son propre bien et son propre bénéfice, accepter et agir selon les enseignements de l'Islam, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques, car cela seul conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Autrement, les choses matérielles qu'ils possèdent deviendront pour eux une source de misère, de stress et de problèmes dans les deux mondes, car ils poursuivent des choses qui ne leur font que du mal physiquement et mentalement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Ils doivent se comporter comme le patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c’est le mieux pour lui, même s’il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 173 :

« *Il ne vous a interdit que la bête morte, le sang, la chair de porc et ce qui a été consacré à un autre qu'Allah… »*

La science moderne a déjà prouvé le caractère malsain de la consommation de cadavres en décomposition, de sang et de viande de porc. Abattre et manger des animaux consacrés à d'autres qu'Allah, l'Exalté, conduit à une maladie spirituelle qui peut corrompre la foi d'une personne. Celui qui se comporte de cette manière commencera à supposer que les autres à qui il consacre sa nourriture peuvent lui apporter des avantages dans les deux mondes. C'est l'une des attitudes qui ont conduit au polythéisme dans l'histoire et peut même encourager un musulman à faire de même, même si son polythéisme est subtil et pas si évident. Chapitre 39 Az Zumar, verset 3 :

« Certes, Allah est la religion pure. Et ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui [disent] : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah. »… »

Le fait de consacrer des choses à autrui peut encourager une personne à compter sur les autres pour intercéder et la sauver dans les deux mondes, ce qui ne fait qu'encourager une personne à adopter une attitude paresseuse et égarée par laquelle elle persiste dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, en croyant qu'une autre personne la sauvera dans les deux mondes. Cela ne conduit qu'à des problèmes et du stress dans les deux mondes. Par conséquent, l'une des causes profondes de cette attitude a été coupée dans les principaux versets discutés, par lesquels les musulmans ont reçu l'ordre

d’adopter une sincérité totale envers Allah, l’Exalté, en agissant pour Lui plaire et non pour les autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 173 :

« Il vous a seulement interdit les animaux morts, le sang, la chair de porc, et ce qui a été consacré à un autre qu’Allah… »

Comme d'habitude, Allah, l'Exalté, indique ensuite le caractère facile de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 173 :

« …Mais quiconque est contraint, sans le vouloir ni le dépasser, n’encourt aucun péché. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Celui qui est contraint de faire quelque chose d'illicite en raison de circonstances extrêmes sera excusé par Allah, l'Exalté, car Il n'impose pas à une personne une charge au-delà de ses capacités. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2043, que quiconque commet un péché par oubli ou par contrainte sera pardonné par Allah, l'Exalté.

Cela montre aussi que tout le monde a la capacité d'adhérer aux commandements et aux interdictions de l'Islam dans des circonstances normales. Par conséquent, un musulman ne doit jamais se tromper en commettant des péchés en prétendant qu'il ne peut pas se contrôler, car cette excuse ne sera jamais acceptée par Allah, l'Exalté, et mène donc à la destruction dans les deux mondes. Un musulman doit s'efforcer d'adhérer à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques et en sachant que cela est à sa portée. C'est la personne qui obtiendra le pardon et la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes, même s'il lui arrive de commettre des péchés en cours de route dans des moments d'inattention, car elle adhérera à un repentir sincère. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à quiconque a été lésé, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 173 :

« … *En vérité, Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »*

En revanche, celui qui adopte le vœu pieux, par lequel il persiste dans ses péchés tout en inventant des excuses pour se sentir mieux, risque bien d'être privé de la miséricorde et du pardon d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela ne mènera qu'au stress, à la misère et aux problèmes dans les deux mondes.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 174-176

إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكۡتُمُونَ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ مِنَ ٱلۡكِتَٰبِ وَيَشۡتَرُونَ بِهِۦ ثَمَنٗا قَلِيلًا أُوْلَٰٓئِكَ مَا يَأۡكُلُونَ فِي بُطُونِهِمۡ إِلَّا ٱلنَّارَ وَلَا يُكَلِّمُهُمُ ٱللَّهُ يَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ وَلَا يُزَكِّيهِمۡ وَلَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٌ ١٧٤

أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ٱشۡتَرَوُاْ ٱلضَّلَٰلَةَ بِٱلۡهُدَىٰ وَٱلۡعَذَابَ بِٱلۡمَغۡفِرَةِۚ فَمَآ أَصۡبَرَهُمۡ عَلَى ٱلنَّارِ ١٧٥

ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ نَزَّلَ ٱلۡكِتَٰبَ بِٱلۡحَقِّۗ وَإِنَّ ٱلَّذِينَ ٱخۡتَلَفُواْ فِي ٱلۡكِتَٰبِ لَفِي شِقَاقِۭ بَعِيدٖ ١٧٦

« Ceux qui cachent ce qu'Allah a fait descendre du Livre et l'échangent contre vil prix, ceux-là ne dévoreront dans leurs ventres que le Feu. Et Allah ne leur parlera pas, au Jour de la Résurrection, et ne les purifiera pas. Et ils auront un châtiment douloureux.

Ceux-là ont échangé la guidée contre l'égarement, et le pardon contre le châtiment. Comme ils sont patients pour le Feu !

Car Allah a révélé le Livre en toute vérité. Et ceux qui divergent à propos du Livre sont en grande dissension.

Allah, l'Exalté, met en garde les gens du Livre vivant à Médine, et par extension la communauté musulmane, contre le fait de dissimuler intentionnellement et de mal interpréter la connaissance divine qui leur a été accordée pour le bien du gain mondain, tel que la richesse et le statut social. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 174 :

« En vérité, ceux qui cachent ce qu'Allah a fait descendre comme Livre et l'échangent contre vil prix, ceux-là ne dévoreront dans leurs ventres que le Feu… »

Les savants parmi les gens du Livre étaient pleinement conscients de la véracité du Saint Coran car ils ont reconnu son Auteur, Allah, l'Exalté. Et ils ont reconnu le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et le Saint Coran car ils avaient tous deux été mentionnés dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Ils ont intentionnellement modifié, mal interprété et caché les connaissances contenues dans leurs écritures divines qui traitaient du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car l'Islam remettait directement en cause leur mode de vie et les empêchait d'utiliser à mauvais escient les bénédictions qui leur avaient été accordées. De plus, comme leur foi était profondément enracinée dans la lignée, en particulier la foi juive, ils ne pouvaient ni accepter ni suivre le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car il n'était pas de leur lignée, les enfants d'Israël. L'accepter et le suivre aurait détruit leur fausse prétention d'être la race supérieure puisqu'ils étaient les descendants du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut). Ils ne pouvaient pas accepter de faire cela.

En conséquence de leur comportement, ils ont égaré beaucoup d'autres personnes de la véracité de l'Islam et ont ainsi attiré la malédiction et la colère d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 159 :

« *Certes, ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre comme preuves et comme guide, après l'avoir clairement exposé aux gens dans le Livre [la Thora et la Bible], ceux-là seront maudits par Allah, et maudits par les maudisseurs. »*

D'une manière générale, ce verset avertit les musulmans d'éviter de suivre leurs traces en interprétant et en cachant intentionnellement les connaissances contenues dans le Saint Coran et, par extension, les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , au nom du gain mondain. Cela comprend le fait de choisir les enseignements islamiques à suivre et ceux à ignorer en fonction de ses propres désirs. Celui qui se comporte de cette manière n'adore pas Allah, l'Exalté, il n'adore que ses propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Le musulman doit éviter de considérer l'islam comme un manteau qu'il enfile et enlève quand bon lui semble. L'islam est un mode de vie qu'il faut mettre en pratique en toute situation, que cela soit en contradiction avec ses désirs ou qu'il comprenne la sagesse qui se cache derrière les commandements et les interdictions de l'islam. C'est seulement par cette attitude qu'on obtient la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ils doivent plutôt se comporter comme le patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, malgré le fait qu'on lui ait prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Mais tout comme un patient stupide qui rejette les conseils de son médecin, car ils contredisent ses désirs, sera confronté à des problèmes mentaux et physiques, ainsi en sera-t-il de celui qui n'agit pas sincèrement selon tous les enseignements de l'Islam selon ses capacités, même s'il possède le monde entier et vit des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 174 :

« *Ceux qui cachent ce qu'Allah a fait descendre du Livre et l'échangent contre un vil prix, ceux-là ne dévoreront dans leurs ventres que le Feu. Et Allah ne leur parlera pas au Jour de la Résurrection… »*

Ceux qui se comportent de cette manière seront privés du noble statut de parler à Allah, l'Exalté, le Seigneur des mondes, car ils ont intentionnellement ignoré Ses paroles dans ce monde. Un musulman doit donc éviter de réciter le Saint Coran aveuglément et plutôt s'efforcer de comprendre et de mettre en pratique ses enseignements afin d'en bénéficier dans les deux mondes, ce qui inclut la possibilité de parler à Allah, l'Exalté, dans l'au-delà.

De plus, ignorer les enseignements divins empêche de se purifier spirituellement et physiquement. Les enseignements divins purifient l'intention de l'individu afin qu'il agisse uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Un signe de cette intention positive est que l'individu n'attend ni n'espère aucune compensation ou gratitude de la part des gens. Les enseignements divins purifient la parole de l'individu afin qu'il ne dise que ce qui est bien ou qu'il se taise. Les enseignements divins purifient également les actions de l'individu afin qu'il utilise toutes les bénédictions qui lui ont été accordées selon ses enseignements. Cette purification conduit à la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Mais ceux qui évitent de se purifier dans ce monde, seront privés de la purification de l'au-delà accordée à ceux qui ont sincèrement obéi à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 174 :

« … *Et Allah ne leur parlera pas le Jour de la Résurrection et ne les purifiera pas… »*

Quand quelqu'un est ainsi privé de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, son châtiment est alors inévitable et inéluctable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 174 :

« … Et ils auront un châtiment douloureux. »

Allah, l'Exalté, résume ensuite la grande perte que ces gens ont volontairement acceptée lorsqu'ils ont choisi de poursuivre leurs désirs mondains au lieu d'accomplir le but de leur création, obtenant ainsi la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, grâce à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 175 :

« *Ceux-là ont échangé la guidée contre l'égarement, et le pardon contre le châtiment. Comme ils sont patients dans la poursuite du Feu ! »*

Comme Allah, le Très-Haut, contrôle tout ce qui existe dans l'univers, y compris le cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, personne ne peut échapper à son inévitable châtiment dans les deux mondes s'il choisit de Lui désobéir. Cela est tout à fait évident lorsque l'on observe les riches et les célèbres qui, malgré tout ce qu'ils possèdent, ne sont vraiment pas satisfaits de la vie et sont souvent les personnes les plus déprimées et les plus suicidaires du monde.

Chaque personne doit donc choisir entre les deux voies qui s'offrent à elle. La première voie consiste à faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, ce qui ne mène qu'à l'égarement et au châtiment dans les deux mondes. La deuxième voie consiste à utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, selon les enseignements divins, ce qui à son tour conduit à la bonne direction et au pardon dans les deux mondes. Il n'y a que deux voies, pas de troisième. Par conséquent, chacun doit choisir la voie qu'il désire et travailler dur pour l'obtenir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 175 :

« *Ceux-là ont échangé la guidée contre l'égarement, et le pardon contre le châtiment. Comme ils sont patients dans la poursuite du Feu ! »*

Allah, le Très-Haut, a rendu ces deux chemins très clairs dans Son Livre et il n'y a donc plus d'excuses à part choisir et adhérer au bon chemin si l'on désire la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 176 :

« *Car Allah a révélé le Livre en toute vérité… »*

En vérité peut aussi signifier avec un but. Par conséquent, celui qui accomplit le but du Saint Coran, qui consiste à le réciter correctement, à le comprendre et à le mettre en pratique sincèrement, aura choisi le bon chemin dans ce monde. Le chemin qui consiste à utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Les musulmans doivent être extrêmement prudents pour ne pas rester à la première étape consistant à réciter le Saint Coran dans une langue qu'ils ne comprennent pas, car le Saint Coran n'est pas un livre de récitation, c'est un livre de guidance. La guidance ne peut être obtenue que si l'on comprend et agit selon le Saint Coran. Malheureusement, comme de nombreux musulmans ne parviennent pas à remplir correctement le but du Saint Coran, ils n'obtiennent pas la paix de l'esprit malgré le fait qu'ils le récitent régulièrement et accomplissent les devoirs obligatoires de base, tels que les prières obligatoires, car ils n'utilisent pas correctement toutes les bénédictions qui leur ont été accordées car ils ne savent pas comment s'y prendre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 176 :

« … *Et certes, ceux qui divergent à propos du Livre sont en grande dissension. »*

Il faut donc éviter cette attitude et s'efforcer de comprendre et d'agir selon le Saint Coran et, par extension, selon les traditions du Saint Prophète

Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , afin de ne pas s’opposer aux directives qui leur ont été données par Allah, l’Exalté. Comme nous l’avons vu plus haut, cela ne peut que conduire à des problèmes, du stress et des châtiments dans les deux mondes.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 177

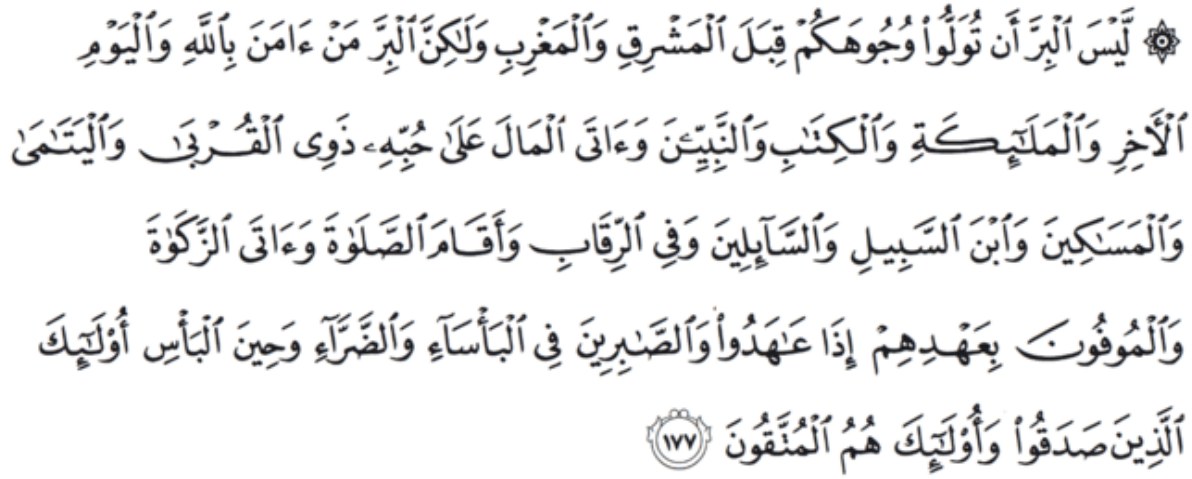
لَّيْسَ ٱلْبِرَّ أَن تُوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ قِبَلَ ٱلْمَشْرِقِ وَٱلْمَغْرِبِ وَلَٰكِنَّ ٱلْبِرَّ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ
ٱلْءَاخِرِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةِ وَٱلْكِتَٰبِ وَٱلنَّبِيِّۦنَ وَءَاتَى ٱلْمَالَ عَلَىٰ حُبِّهِۦ ذَوِى ٱلْقُرْبَىٰ وَٱلْيَتَٰمَىٰ
وَٱلْمَسَٰكِينَ وَٱبْنَ ٱلسَّبِيلِ وَٱلسَّآئِلِينَ وَفِى ٱلرِّقَابِ وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ
وَٱلْمُوفُونَ بِعَهْدِهِمْ إِذَا عَٰهَدُوا۟ وَٱلصَّٰبِرِينَ فِى ٱلْبَأْسَآءِ وَٱلضَّرَّآءِ وَحِينَ ٱلْبَأْسِ أُو۟لَٰٓئِكَ
ٱلَّذِينَ صَدَقُوا۟ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُتَّقُونَ ﴿١٧٧﴾

« La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l'orient ou l'occident. La piété consiste en celui qui croit en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, et qui donne des biens, malgré l'amour qu'il leur porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui implorent et à ceux qui affranchissent les esclaves, qui accomplit la Salat et acquitte la Zakât, qui tient ses promesses lorsqu'il les fait, et qui est patient dans la pauvreté, dans la détresse et dans la guerre. Ceux-là sont véridiques et ce sont eux qui sont les pieux. »

Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que la droiture et la piété doivent être démontrées dans chaque situation à laquelle une personne est confrontée et dans chaque interaction et utilisation de chaque bénédiction qui lui a été accordée. Cela s'étend donc bien au-delà de la simple attitude face à la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, pendant les cinq prières quotidiennes obligatoires. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« *La justice ne consiste pas à tourner vos visages vers l'est ou vers l'ouest…* »

Celui qui considère l'islam comme un ensemble de rituels ne comprendra pas cette réalité et fera donc facilement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, même s'il accomplit les quelques rituels quotidiens et hebdomadaires prescrits par l'islam. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux musulmans ne parviennent pas à obtenir la paix de l'esprit malgré le fait qu'ils accomplissent les rituels quotidiens obligatoires, car la paix de l'esprit ne peut être obtenue que si l'on fait de l'islam un mode de vie et un code de conduite complet qui affecte chaque situation que l'on rencontre et la façon dont on utilise chaque bénédiction qui lui a été accordée.

Le premier aspect de la droiture mentionné est la croyance en Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … *mais la vraie justice est dans celui qui croit en Allah… »*

La véritable croyance en Allah, l'Exalté, implique de soutenir sa déclaration verbale de croyance par des actes. Celui qui croit qu'Allah, l'Exalté, est son Seigneur acceptera inévitablement de Le servir. Un véritable serviteur ne recherche pas son propre plaisir, ni ne s'attend à ce que les autres lui fassent plaisir. Il donnera la priorité au plaisir et à l'obéissance à son Maître par rapport à toutes les autres choses, comme obéir et suivre les gens, ses propres désirs, les médias sociaux, la mode et la culture. La seule chose qu'un serviteur désire est de plaire à son Maître. De plus, un serviteur accepte que tout ce qu'il possède, y compris sa propre vie, appartient à son Créateur et Maître, Allah, l'Exalté. Par conséquent, il s'empressera d'utiliser tout ce qui lui a été accordé de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Un véritable serviteur comprendra qu'étant donné qu'Allah, l'Exalté, est leur Créateur et Seigneur, le Créateur et Seigneur de toute chose, il ne peut pas obtenir la paix de l'esprit en Lui désobéissant, car Il contrôle toutes choses, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit. Il s'efforcera donc de Lui obéir en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques, car cela seul conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Plus une personne agit de cette manière, plus sa croyance en Allah, l'Exalté, est forte. De plus, celui qui croit en Allah, l'Exalté, sera certain qu'il sera tenu responsable de ses actes le Jour du Jugement. Cela l'encouragera davantage à actualiser sa foi en s'y préparant de manière pratique, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, selon les enseignements de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« …mais la vraie droiture est chez celui qui croit en Allah, au Jour dernier… »

Par conséquent, celui qui prétend verbalement croire en Allah, l'Exalté, et au Jour du Jugement, mais ne parvient pas à obéir pratiquement à Allah, l'Exalté, échouant ainsi à se préparer pratiquement au Jour du Jugement, doit réévaluer sa foi, car son manque de bonnes actions est une preuve de son manque de croyance en Allah, l'Exalté, et au Jour Dernier.

La foi en Allah, l'Exalté, et au Jour du Jugement peut être établie et renforcée par l'étude et la mise en pratique du Saint Coran et par l'observation des signes dans l'univers indiqués par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Par exemple, lorsque l'on observe les innombrables systèmes équilibrés dans l'univers, tels que la distance parfaite du Soleil à la Terre, le cycle de l'eau, la densité des océans, qui permettent aux navires de naviguer dessus tout en permettant à la vie marine de prospérer en leur sein, et bien d'autres systèmes, on constate la main d'un Créateur. Tant de systèmes parfaitement équilibrés ne peuvent pas être la conséquence d'événements aléatoires. De

plus, s'il y avait plusieurs dieux, cela conduirait au chaos car chaque dieu désirerait quelque chose de différent dans l'univers. Ce n'est clairement pas le cas et indique donc un seul Dieu, Allah, l'Exalté. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire dans les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés… »

Il existe également d'innombrables signes dans l'univers qui indiquent la venue du Jour du Jugement. Par exemple, lorsqu'on observe les systèmes parfaitement équilibrés au sein de la création des cieux et de la terre, on remarque une chose majeure qui n'est pas équilibrée, à savoir les actions des gens. Celui qui fait le bien ne reçoit pas sa pleine récompense dans ce monde et celui qui fait le mal ne reçoit pas sa pleine punition, même s'il est puni par un gouvernement. Il est logique de comprendre que le Créateur unique, Allah, l'Exalté, qui a équilibré tous les autres systèmes de cet univers équilibrera également un jour les actions des gens, le principal déséquilibre de ce monde. Pour que cet équilibre des actions se produise, les actions des gens doivent d'abord prendre fin. C'est le Jour du Jugement où les actions des gens seront jugées et équilibrées pour toujours.

En outre, Allah, l'Exalté, utilise la pluie pour redonner vie à une terre stérile et morte et fait jaillir une graine morte vivante afin de subvenir aux besoins de la création. De même, Allah, l'Exalté, peut et va redonner vie à la graine morte appelée l'homme, qui est enfouie dans la terre, comme la graine morte qui germe à la vie. Le changement des saisons montre clairement la résurrection. Par exemple, pendant l'hiver, les feuilles des arbres meurent et

tombent et l'arbre semble sans vie. Mais pendant les autres saisons, les feuilles repoussent et l'arbre semble plein de vie. Le cycle veille-sommeil de toutes les créatures est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est le frère de la mort, car les sens du dormeur sont coupés. Allah, l'Exalté, rend alors l'âme d'une personne à celle-ci si elle est destinée à vivre, redonnant ainsi la vie à la personne endormie. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

« Allah prend les âmes au moment de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il garde celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et Il libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent. »

En réfléchissant à ces exemples et à bien d'autres, on voit clairement la possibilité de la résurrection des humains et sa nécessité au Jour du Jugement.

Un aspect essentiel de la foi est la croyance en l'invisible, comme l'existence de l'Enfer, du Paradis et des Anges. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … *mais la vraie justice est dans celui qui croit en Allah , au Jour dernier, aux anges…*

La foi dans l'invisible, les choses qui sont au-delà de la perception des cinq sens, est une partie essentielle de la foi, car la foi dans les choses qui sont pleinement perçues et comprises n'a pas la même valeur que la croyance en quelque chose qui ne peut être perçu par les cinq sens, même si ce sont des signes indiquant son existence. C'est pourquoi Allah, l'Exalté, n'acceptera pas la foi de celui qui témoigne de Son Unicité au Jour du Jugement, car il a été témoin de l'invisible, comme l'Enfer, le Paradis et les Anges. Il faut donc renforcer sa foi dans les choses invisibles de la création en étudiant et en agissant selon les enseignements de l'Islam. Cela garantira que la foi dans les choses invisibles ira au-delà d'une déclaration de foi verbale et se reflétera plutôt dans nos actions, car cela nous encouragera à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par exemple, celui qui est certain que deux anges sont constamment avec lui et qu'ils enregistrent chacune de ses paroles et chacune de ses actions en prévision du Jour du Jugement, contrôlera ses paroles et ses actions, même lorsqu'il est seul.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … mais la vraie droiture est dans celui qui croit en Allah, au Jour dernier, les anges, le Livre…"

Croire au Saint Coran implique de respecter ses différents aspects. Il s'agit notamment de le réciter correctement et régulièrement, de le comprendre et d'agir en fonction de ses enseignements. Un musulman doit éviter de rester au premier niveau où il ne récite le Saint Coran que dans une langue qu'il ne

comprend pas. Le Saint Coran n'est pas un livre de récitation, c'est un livre de guidance. On ne peut s'orienter qu'en le comprenant et en le mettant en pratique. Tout comme une carte ne peut conduire une personne à sa destination que si elle la comprend et la met en pratique, le Saint Coran ne peut conduire une personne à la paix de l'esprit dans les deux mondes que si elle la comprend et la met en pratique. Malheureusement, le fait de ne pas englober les différents aspects du Saint Coran est l'une des principales raisons pour lesquelles les musulmans qui le récitent régulièrement ne parviennent pas à obtenir la paix de l'esprit, car ils ne parviennent pas à comprendre et à mettre en pratique ses enseignements. Agir en conséquence leur permettra d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d' une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Mais ceux qui ne comprennent pas et ne mettent pas en pratique ses enseignements feront inévitablement un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées, ce qui ne mènera qu'au stress, aux ennuis et aux difficultés dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … mais la vraie droiture est dans celui qui croit en Allah, au Jour dernier, les anges, le Livre et les prophètes…"

La croyance aux Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) implique de suivre pratiquement leur mode de vie, leur conduite et leurs enseignements qui ont été discutés dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Leur belle conduite est résumée, complétée et perfectionnée par la conduite sublime du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Par conséquent, il faut soutenir leur déclaration verbale de foi en lui en apprenant et en agissant pratiquement selon sa vie, ses enseignements et son noble caractère. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messager d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Et chapitre 3 Alee Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, [alors] Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés… » »

Et chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« …Et tout ce que le Messager vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en… »

Par conséquent, prétendre aimer et respecter le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, tout en ne mettant pas en pratique ses enseignements et son caractère contredit cette affirmation verbale. Tout comme tout le monde espère son intercession au Jour du Jugement, ils doivent craindre le risque qu'il témoigne contre eux le Jour du Jugement s'ils ne parviennent pas à apprendre et à mettre en pratique ses traditions et ce qu'il a apporté, c'est-à-dire le Saint Coran. Chapitre 25 Al Furqan, verset 30 :

« Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »

Si quelqu'un souhaite son intercession au lieu de son témoignage contre lui au Jour du Jugement, il doit alors apprendre et agir selon les enseignements du Saint Coran et de ses traditions. Cela lui permettra d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, ce qui lui apportera la paix de l'esprit dans les deux mondes.

De plus, le fait de déclarer verbalement son amour et son respect pour le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), tout en ne respectant pas son caractère et sa conduite, n'a aucune valeur en Islam, car les nations précédentes prétendent également aimer leurs Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Mais comme elles n'ont pas suivi leurs enseignements dans la pratique, elles ne s'uniront pas à eux dans l'au-delà. Par conséquent, celui qui désire s'unir au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et à ses Compagnons (sur eux la paix et le salut), doit suivre et agir dans la pratique selon ses enseignements et son caractère.

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite les différentes façons dont Il s'attend à ce que les gens utilisent les bénédictions qu'Il leur a accordées, telles que la richesse, le temps, l'énergie et leur influence sociale . Allah, l'Exalté, reconnaît qu'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), est difficile à faire car les gens sont souvent enclins à utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui leur plaît à eux-mêmes, aux autres, à la culture et à la mode. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … *et donne la richesse, malgré l'amour qu'on lui porte… »*

L'homme doit d'abord comprendre que, comme Allah, l'Exalté, seul contrôle l'univers, y compris son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul qui obtient la paix de l'esprit et qui n'en obtient pas. Par conséquent, celui qui utilise correctement les bienfaits qui lui ont été

accordés obtiendra la paix de l’esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui choisit de faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, n'obtiendra pas la paix de l'esprit, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement, car il ne peut échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

En outre, il faut comprendre la différence entre les bienfaits qui leur sont accordés dans ce monde et ceux qu'ils reçoivent au Paradis. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« … Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, que vous avez reçu en héritage pour ce que vous avez fait. » »

Comme l'indique ce verset , un musulman héritera du Paradis, ce qui signifie qu'il en sera le propriétaire en cadeau. C'est la raison pour laquelle les musulmans seront libres de faire ce qu'ils veulent au Paradis, car ils en seront le propriétaire. Or, les bénédictions de ce monde matériel ont été accordées aux gens sous forme de prêt et non de cadeau. Un cadeau indique la propriété tandis qu'un prêt signifie que la bénédiction doit être restituée à son véritable propriétaire, à savoir Allah, l'Exalté. La seule façon de restituer les bénédictions de ce monde matériel qui ont été accordées sous forme de prêt aux gens est de les utiliser d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. C'est en fait une véritable gratitude et cela conduit à une augmentation des bénédictions et de la miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]… »

Les biens matériels qui ont été accordés aux gens en guise de prêt doivent être restitués à leur véritable propriétaire, Allah, l'Exalté, de bon gré ou de force. S'ils sont restitués de bon gré, ils seront récompensés par une grande récompense. Mais s'ils sont restitués de force, par exemple en mourant, ces biens deviendront un fardeau pour eux dans ce monde et dans l'au-delà.

Il est essentiel pour les musulmans de comprendre la différence entre un don et un prêt afin qu'ils soient encouragés à utiliser les bénédictions de ce monde matériel de manière appropriée.

Ainsi, même si l'on a envie de faire un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, on doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c'est mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra la paix de l'esprit et du corps, ainsi la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam en utilisant les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

En outre, une personne doit se rappeler un principe islamique simple : plus on donne, plus on reçoit de sens, plus on utilise les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, plus on lui accordera la paix de l'esprit, la miséricorde et les bénédictions dans les deux mondes. Chapitre 3 Alee Imran, verset 92 :

« Vous n'obtiendrez la bonne récompense que lorsque vous dépenserez de ce que vous aimez. Et quoi que vous dépensiez, Allah en est parfaitement Connaisseur. »

Ce verset montre clairement qu'une personne ne possédera pas une foi complète tant qu'elle n'aura pas la volonté de consacrer les choses qu'elle aime à Allah, l'Exalté. En général, les musulmans sont heureux de consacrer leur temps précieux aux choses qui leur plaisent. Mais ils refusent de consacrer du temps à plaire à Allah, l'Exalté, au-delà des devoirs obligatoires qui ne prennent qu'une heure ou deux par jour. D'innombrables musulmans sont heureux de consacrer leur force physique à différentes activités agréables, mais beaucoup d'entre eux refusent de la consacrer à des choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, comme le jeûne surérogatoire. Plus généralement, les gens sont heureux de s'efforcer de faire des choses qu'ils désirent , comme obtenir des richesses excédentaires dont ils n'ont pas besoin, même si cela signifie qu'ils doivent travailler plus et renoncer à leur sommeil. Pourtant, combien s'efforcent de cette manière dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent les enseignements islamiques ? Combien renoncent à leur précieux sommeil pour faire des prières surérogatoires ?

Il est étrange que les musulmans désirent des bénédictions mondaines et religieuses licites et qu'ils négligent un fait simple : ils n'obtiendront ces choses que s'ils consacrent les bénédictions qu'ils possèdent d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Comment peuvent-ils Lui consacrer des choses

minimes et espérer quand même réaliser tous leurs rêves ? Cette attitude est incroyablement étrange. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 15 :

« Quiconque fait une bonne action, c'est pour lui-même ; et quiconque fait une mauvaise, c'est contre elle [c'est-à-dire contre son âme]. C'est donc vers votre Seigneur que vous serez ramenés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … et donne des richesses, malgré l'amour qu'on lui porte, à ses proches… »

Allah, le Très-Haut, donne toujours des conseils complets dans le Saint Coran. Dans ce cas, Allah, le Très-Haut, exhorte souvent à bien traiter ses proches dans le Saint Coran , car agir sur ce seul conseil assurerait à lui seul la prospérité, la paix et la justice dans la société. Si chaque personne traitait bien ses proches, aucune autre aide extérieure ne serait nécessaire. Cela garantirait que chaque membre de chaque cellule familiale soit traité avec bienveillance, ce qui, à son tour, aurait un effet positif sur l'ensemble de la société.

Il faut aider ses proches dans tout ce qui est louable en Islam et les mettre en garde contre tout ce qui est blâmable. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« … Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à la violence… »

Malheureusement, de nombreux musulmans ignorent aujourd'hui ce conseil et préfèrent aider les autres en fonction de leur relation avec eux, sans tenir compte du fait que ce soit une bonne ou une mauvaise chose. Un musulman doit adhérer à l'ordre conseillé dans le verset suivant et n'aider ses proches que dans les choses qui sont directement liées à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, 83 :

« … *N'adorez pas d'autre qu'Allah. Faites du bien à vos père et mère, et à vos proches… »*

Il faut aider ses proches selon ses moyens, ce qui comprend le soutien émotionnel, physique et financier. Pour y parvenir, il faut traiter les autres comme on souhaite que les autres nous traitent. Il ne faut pas prêter trop d'attention aux normes et à la définition d'un bon parent définies par les gens, car ces normes et ces définitions contredisent souvent celles fixées par l'islam. Il faut plutôt respecter les droits de ses proches conformément aux enseignements de l'islam pour le plaisir d'Allah, l'Exalté, que ces derniers les considèrent ou non comme de bons parents. Enfin, un

musulman ne doit jamais rompre les liens avec ses proches pour des raisons matérielles, car le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5984, que celui qui rompt les liens avec ses proches pour des raisons matérielles n'entrera pas au Paradis. De plus, même si un musulman peut couper les liens avec son proche pour des raisons religieuses, il est néanmoins préférable de maintenir les liens avec son proche en l'aidant dans les choses qui sont bonnes et en l'avertissant dans les choses qui sont mauvaises, car cela peut encourager son proche à se repentir sincèrement de son égarement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … *et donne des richesses, malgré l'amour qu'on lui porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui demandent [de l'aide], et pour libérer des esclaves… »*

Les orphelins sont souvent mentionnés dans les enseignements islamiques car ils sont souvent privés de leurs droits en raison de leur faiblesse sociale. Par conséquent, un musulman doit s'assurer qu'il aide ceux qui sont considérés comme socialement faibles dans la société, tels que les orphelins et les veuves, en fonction de leurs moyens. Parrainer des orphelins et des veuves est devenu extrêmement facile de nos jours car il est possible de le faire en ligne en quelques minutes. Et le montant du parrainage est souvent inférieur à leur facture de téléphone mensuelle. Par conséquent, les musulmans ne doivent pas ignorer cette partie vitale de l'islam car elle conduit au soutien continu d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a

été confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que celui qui prend soin d'un orphelin obtiendra sa proximité au Paradis. FrançaisCela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 6005. Enfin, celui qui prend soin d'une personne nécessiteuse, comme une veuve, recevra la même récompense que celui qui prie toute la nuit et jeûne tous les jours. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 6006. Par conséquent, celui qui a du mal à accomplir les bonnes actions surérogatoires, comme la prière nocturne surérogatoire et le jeûne surérogatoire, doit agir selon ce Hadith afin d'obtenir cette récompense avec un minimum d'effort.

Comme nous l'avons vu précédemment, il est important de se rappeler que tout bien que l'on possède, comme la richesse, nous a été accordé par Allah, l'Exalté, comme un prêt et non comme un don. Un prêt doit être remboursé à son propriétaire. La façon dont on rembourse le prêt qui nous a été accordé par Allah, l'Exalté, est de l'utiliser d'une manière qui Lui plaît. Par conséquent, celui qui aide les nécessiteux ne fait que rembourser la dette qu'il a envers Allah, l'Exalté. Si l'on se souvient de cela, on évite de se comporter comme s'il faisait une faveur à Allah, l'Exalté, ou à la personne nécessiteuse. En réalité, Allah, l'Exalté, les a favorisés en leur accordant des bénédictions matérielles et en leur donnant l'occasion d'obtenir d'innombrables récompenses en aidant les nécessiteux. De plus, la personne nécessiteuse a fait une faveur au donateur en acceptant son aide. Si chaque personne nécessiteuse rejette l'aide des autres, comment obtiendra-t-elle la récompense mentionnée dans les enseignements divins ? Se souvenir de ces points évitera de détruire sa récompense en adoptant une attitude incorrecte.

Enfin, aider les nécessiteux implique de répondre à tout besoin légitime qu'une personne peut avoir. Cela comprend les besoins émotionnels, physiques et financiers. Par conséquent, aucun musulman, aussi peu riche soit-il, ne peut s'exempter d'agir conformément à ce verset.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … *et donne des richesses, malgré l'amour qu'il en porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs… »*

Le voyageur est l'étranger qui se trouve coincé dans un pays étranger. Allah, le Très-Haut, encourage les musulmans à lui donner une partie de ses biens afin de l'aider dans son voyage s'il en a besoin. Celui qui possède des biens doit faire preuve de compassion envers cet étranger et l'aider de toutes les manières possibles, même si cela se limite à lui donner de la nourriture ou un moyen de transport ou à le protéger de tout mal qui pourrait lui arriver au cours de son voyage.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … *et donne des richesses, malgré l'amour qu'on lui porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui demandent [de l'aide], et pour libérer des esclaves… »*

L'esclavage des prisonniers au cours des batailles et des guerres étant une pratique courante dans le monde connu, l'Islam ne pouvait pas permettre aux musulmans d'avoir un avantage injuste sur leurs ennemis en interdisant l'esclavage des prisonniers au cours des batailles. Cela ne ferait qu'augmenter la population d'esclaves musulmans alors que la population d'esclaves mécréants deviendrait inexistante. C'est pourquoi l'Islam a pris des mesures pour améliorer la situation des esclaves afin qu'ils soient traités avec le plus grand respect et le plus grand soin. En fait, Allah, l'Exalté, a exhorté à une telle bonne conduite envers les esclaves qu'ils étaient traités comme des membres de la famille. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a ordonné aux musulmans de nourrir leurs esclaves avec ce qu'ils mangent eux-mêmes, de les habiller avec les mêmes vêtements qu'eux et de ne jamais les surcharger de tâches mais plutôt de les aider dans leurs tâches quotidiennes. Ce fait a été évoqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 4313. De plus, l'islam a également pris des mesures pour éradiquer l'esclavage en faisant de l'acte de libérer un esclave un acte extrêmement vertueux, assorti de lourdes récompenses. Par exemple, celui qui a libéré son esclave pour l'amour d'Allah, l'Exalté, s'est vu promettre la liberté de l'Enfer, dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1541. De plus, l'islam a fixé la première expiation de certains péchés à la libération d'un esclave. Par exemple, chapitre 58 Al Mujadila, verset 3 :

« Et ceux qui prononcent le ẓihār contre leurs épouses et veulent ensuite revenir sur ce qu'ils ont dit, alors, avant de se toucher, ils doivent affranchir

un esclave. Voilà ce à quoi vous êtes exhortés. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

Lorsque ces enseignements ont été mis en œuvre dans la société islamique, les esclaves ont été traités comme des membres de la famille et l'esclavage tel qu'il était largement pratiqué a finalement été éradiqué. Malheureusement, dans certaines parties du monde, l'esclavage sous différentes formes existe encore, comme l'esclavage financier. Par conséquent, les musulmans doivent jouer leur rôle pour l'éradiquer complètement en fonction de leurs moyens, notamment en apportant un soutien financier.

Il faut noter qu'Allah, l'Exalté, a énuméré les bonnes actions qui sont faites entre les gens avant les bonnes actions qui sont faites entre les gens et Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … *et qui donne des biens, malgré l'amour qu'on lui porte, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui demandent [de l'aide] et pour libérer des esclaves ; [et qui] accomplit la prière… »*

Cela ne signifie pas que l'on ne doit pas faire de bonnes actions entre soi et Allah, mais cela signifie qu'il ne faut pas tomber dans l'idée fausse selon laquelle tant qu'on fait de bonnes actions entre soi et Allah, on est libre de maltraiter les autres et de ne pas respecter ses droits. Celui qui entre au Jour

du Jugement avec cette attitude a été qualifié de failli par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579. Il sera contraint de remettre ses bonnes actions aux personnes à qui il a fait du tort et, si nécessaire, il sera contraint de prendre les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait bien le conduire à être jeté en Enfer. Par conséquent, le musulman doit éviter cette idée fausse courante et s'efforcer plutôt de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens selon ses capacités. Et comme Allah, l'Exalté, ne confie pas à une personne une responsabilité qu'elle ne peut pas assumer, elle y parviendra si elle essaie sincèrement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« …[et qui] accomplit la prière… »

Allah, le Très-Haut, a mentionné au début du verset 177 que la droiture va au-delà du simple fait de se tourner vers une direction particulière pendant la prière. Il mentionne l'importance d'établir les prières obligatoires afin de préciser que Sa déclaration initiale ne signifie pas que l'on doit négliger ses prières, car elles sont toujours une partie vitale de la droiture et de la foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« *La justice ne consiste pas à tourner vos visages vers l'est ou vers l'ouest…* »

L'accomplissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de toutes leurs conditions et de leurs bonnes manières, comme leur accomplissement à l'heure. L'accomplissement des prières obligatoires est souvent répété dans le Saint Coran car il s'agit de la preuve pratique la plus importante de la foi en Allah, l'Exalté. De plus, comme les prières quotidiennes sont toutes étalées, elles agissent comme un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation pratique à celui-ci, car chaque étape de la prière obligatoire est liée au Jour du Jugement. Si l'on se tient droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités pour un jour terrible, le jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur de l'univers ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être prosternées devant Allah, l'Exalté, pendant leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre pratiquement à l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de sa vie. Lorsque l'on se prosterne pendant la prière, cela nous rappelle comment les gens seront invités à se prosterner devant Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. Mais ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui pendant leur vie sur Terre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire le Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où les choses deviendront difficiles, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux s'humilieront, l'humiliation les couvrira. Et on les invitait à se prosterner alors qu'ils étaient en bonne santé. »

Lorsque l'on s'agenouille pour prier, cela nous rappelle la façon dont nous serons assis dans cette position devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, craignant le jugement final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et tu verras toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : « Aujourd'hui, vous serez récompensés pour ce que vous faisiez autrefois. » »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira correctement ses prières. Cela lui permettra d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« …En effet, la prière interdit l'immoralité et les mauvaises actions… »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … et donne la zakat… »

L'aumône obligatoire ne représente qu'une petite partie du revenu total d'une personne et n'est donnée que lorsque celle-ci possède un montant fixe. L'un des objectifs de l'aumône obligatoire est de rappeler au musulman que les biens qu'il possède ne lui appartiennent pas, sinon il serait libre de les dépenser comme il le souhaite. Les biens ont été créés et accordés par nul

autre qu'Allah, l'Exalté, et doivent donc être utilisés selon Son agrément. En fait, chaque bien que l'on possède n'est qu'un prêt qui doit être remboursé à son propriétaire légitime, Allah, l'Exalté. Cela se réalise lorsque l'on utilise les biens qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui ne comprend pas cette vérité et se comporte comme si les bénédictions qui lui ont été accordées, comme ses biens, lui appartenaient et s'abstient donc de faire l'aumône obligatoire, sera puni, tout comme celui qui ne rembourse pas un prêt temporel est puni. Par exemple, un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1403, avertit que la personne qui ne fait pas l'aumône obligatoire rencontrera un grand serpent venimeux qui la mordra continuellement le Jour du Jugement. Chapitre 3 Ali Imran, verset 180 :

« Et que ceux qui refusent ce qu'Allah leur a donné en grâce ne pensent pas que cela est meilleur pour eux. Au contraire, cela est pire pour eux. Leurs cous seront cernés par ce qu'ils ont refusé, au Jour de la Résurrection… »

Dans ce monde, les richesses qu'ils négligent de donner à la charité obligatoire deviendront une source de stress et de misère, car ils ont oublié qu'Allah, l'Exalté, a un droit sur les bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah]

dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … *[ceux qui] tiennent leur promesse quand ils promettent… »*

Le fait de ne pas tenir ses promesses sans raison valable est un aspect de l'hypocrisie. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749. Celui qui adopte les caractéristiques d'un hypocrite doit craindre de se retrouver avec elles dans l'au-delà. Un musulman doit donc tenir toutes les promesses qu'il a faites. La plus importante d'entre elles est la promesse d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en toutes circonstances lorsqu'il L'a accepté comme son Seigneur. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaise, comme le décrivent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il est important de noter que cette promesse est une promesse pratique. Par conséquent, elle va bien au-delà de la simple déclaration verbale de foi en Allah, l'Exalté. Tenir les promesses faites aux gens est également important car on en sera tenu responsable le Jour du Jugement. Chapitre 17 Al Isra, verset 34 :

« … Et accomplissez [tout] engagement. En vérité, l'engagement est toujours [ce sur quoi on sera] interrogé. »

Ces promesses incluent aussi celles qui ne sont ni dites ni écrites, comme celle d'avoir un enfant. Avoir un enfant oblige automatiquement les parents à s'engager à respecter les droits de l'enfant conformément aux enseignements de l'islam. Ces promesses incluent également les promesses matérielles, comme les transactions commerciales et financières. Un musulman ne doit pas tenter de séparer ses affaires matérielles de ses affaires religieuses tout en croyant que les aspects matériels de sa vie n'intéressent pas Allah, l'Exalté. C'est une attitude insensée, car l'islam est un mode de vie complet et un code de conduite qui affecte chaque respiration d'une personne et chaque situation dans laquelle elle est impliquée, qu'elle soit matérielle ou religieuse. Par conséquent, il faut réfléchir profondément avant de s'engager dans une quelconque responsabilité, car toutes les responsabilités dans ce monde sont liées à un certain type de promesse qui sera remise en question au Jour du Jugement.

Jusqu'à présent, dans le verset 177, différents aspects de la gratitude sont énumérés, par lesquels on est encouragé à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … et qui donne des biens, malgré l'amour qu'on lui porte, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui demandent de l'aide et pour libérer des esclaves ; [et qui] accomplit la Salat et acquitte la Zakât ; [ceux] qui tiennent leurs promesses lorsqu'ils les promettent… »

Allah, l'Exalté, a ensuite mentionné l'autre moitié qui est liée à la gratitude, c'est-à-dire à la patience. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … et [ceux qui] sont patients dans la pauvreté, dans les épreuves et pendant les combats… »

La patience dans la pauvreté implique d'éviter de se plaindre de ses ressources limitées et d'éviter de devenir jaloux des personnes qui ont reçu plus de ressources. Il faut se rappeler qu'Allah, l'Exalté, accorde à chacun ce qui est le meilleur pour lui, même si cela ne lui est pas évident. Chapitre 42 Ash Shuraa, verset 27 :

« Si Allah avait donné à Ses serviteurs une subsistance excessive, ils auraient commis la tyrannie sur toute la terre. Mais Il fait descendre ce qu'Il veut. Certes, Il est, parmi Ses serviteurs, Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant. »

Il faut donc accepter toute provision qui nous est accordée, en croyant que tant que nous sommes en vie, nous avons la garantie d'avoir le minimum nécessaire pour survivre dans ce monde. En fait, la provision de l'humanité a été allouée plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre et ne peut donc être augmentée ou diminuée par quiconque. Cela a été

conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6748. Chapitre 11 Hud, verset 6 :

« Il n'y a pas de créature sur terre qui ne dépende d'Allah pour sa subsistance. Et Il connaît son lieu de résidence et son lieu de stockage. Tout est clairement indiqué. »

Il faut donc jouer son rôle en s'efforçant de gagner des ressources légales sachant qu'elles nous ont déjà été allouées et garanties, même si cela est difficile à comprendre.

De plus, un musulman doit comprendre que la paix de l'esprit, qui est sans doute la plus grande bénédiction terrestre que l'on puisse posséder, ne s'obtient pas en possédant beaucoup de choses terrestres. Elle est directement liée à l'utilisation des bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par conséquent, toute personne peut obtenir la paix de l'esprit, quel que soit le nombre de choses terrestres qu'elle possède. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, le fait de posséder de nombreuses choses de ce monde ne fait généralement qu'entraîner une mauvaise utilisation de ces choses, ce qui entraîne à son tour des difficultés, des ennuis et du stress dans les deux mondes, même si l'on connaît des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Par conséquent, il faut se contenter de ce qui nous a été accordé par Allah, l'Exalté, et s'efforcer d'obtenir la paix de l'esprit en utilisant ces bénédictions d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans les enseignements islamiques.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … et [ceux qui] sont patients dans la pauvreté et les difficultés… »

La première chose à noter est que la patience doit être démontrée dès le début d'une situation. Accepter un résultat indésirable d'une situation au fil du temps arrive à tout le monde, même à ceux qui sont impatients. L'acceptation n'est donc pas la même chose que la patience. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2389. Par conséquent, il faut s'assurer de rester patient dès le début d'une situation et de maintenir sa patience jusqu'à ce qu'on quitte ce monde, car de nombreuses personnes peuvent perdre la récompense de la patience en faisant preuve d'impatience à une date ultérieure.

La patience dans les épreuves implique d'éviter de se plaindre par ses actes ou ses paroles et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques. Une foi forte aidera à maintenir la patience dans toutes les situations et particulièrement, dans les moments difficiles. Une foi forte s'obtient lorsque l'on apprend et agit selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui obtient une foi forte comprendra certaines vérités qui l'aideront à maintenir la patience dans les épreuves. Par exemple, il comprendra que

chaque situation qu'il rencontre dans cette vie est inévitable et qu'il n'aurait jamais pu l'éviter. Cela a été indiqué dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2516. Chapitre 57 Al Hadid, versets 22-23 :

« Aucun malheur ne frappe la terre ni vous-mêmes sans que nous ne l'enregistrions avant de l'avoir fait naître. Cela est facile pour Allah. Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous échappe… »

Celui qui comprend le caractère inévitable et inéluctable du destin ne se plaindra pas, car ses plaintes ne peuvent en aucun cas changer le destin. Elles ne feront que lui retirer la récompense qu'il aurait obtenue s'il avait persisté dans sa patience.

De plus, celui qui possède une foi forte comprend que ce monde est un lieu d'épreuves et de difficultés afin que ceux qui sont loyaux envers Allah, l'Exalté, soient séparés de ceux qui ne le sont pas. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Lui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action… »

Par conséquent, faire face aux difficultés est un aspect inévitable et incontournable de la vie dans ce monde. Cette acceptation aidera à rester patient face aux difficultés.

De plus, celui qui possède une foi solide se rappellera toujours que peu importe la difficulté d'une épreuve, il a sans aucun doute la force d'y faire face avec patience, car Allah, l'Exalté, n'impose jamais à une âme plus qu'elle ne peut supporter. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Cette vérité aidera toujours à rester patient , car on perd souvent patience lorsqu’on croit ne pas pouvoir supporter d’affronter une situation spécifique.

Une autre vérité que comprend celui qui possède une foi solide est qu'Allah, l'Exalté, décrète ce qui est le mieux pour chacun, même si cela ne lui est pas évident. Comme la connaissance d'une personne est extrêmement limitée, elle ne peut pas comprendre la sagesse derrière les décrets d'Allah, l'Exalté, dont la connaissance englobe et s'étend au-delà de toute chose. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il suffit de réfléchir à sa propre vie pour comprendre à quel point ce verset est vrai. Il existe de nombreux exemples dans la vie de chaque personne où elle a cru que quelque chose était bon, mais cela est devenu une source de stress pour elle, et où elle a cru que quelque chose était mauvais, mais cela est devenu une source de bien pour elle. Comprendre cette vérité aidera également à rester patient face aux difficultés.

Toutes ces vérités et bien d'autres encore se dévoilent dans le cœur de celui qui apprend et met en pratique le savoir islamique, obtenant ainsi la certitude de la foi. Cela lui permet de rester patient et obéissant à Allah, le Très-Haut, dans toutes les situations, en particulier les situations difficiles.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … et [ceux qui] sont patients dans la pauvreté, dans les épreuves et pendant les combats… »

Plus précisément, les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont été avertis à plusieurs reprises dans le Saint Coran de se préparer à la bataille contre les non-musulmans, car leurs ennemis les poursuivraient sans relâche jusqu'à la destruction de l'Islam, même après leur émigration à Médine. Chapitre 4 An Nisa, verset 89 :

« Ils souhaitent que vous ne croyiez pas comme eux, afin que vous soyez pareils... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … et [ceux qui] sont patients dans la pauvreté, dans les épreuves et pendant les combats… »

En général, la bataille implique de s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme le soulignent les enseignements islamiques, malgré le fait qu'un musulman sera sans cesse tenté d'en faire un mauvais usage. Cette tentation vient des réseaux sociaux, de la culture, de la mode, de ses désirs et d'autres personnes, y compris ses proches. Pour lutter contre toutes ces tentations et rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, il faut de la patience. Ce type de patience est sans doute plus difficile que les autres types mentionnés dans le verset 177, car elle est continue et implacable. Partout où un musulman se tourne, il sera invité à

faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. En fait, à notre époque, on n'a même pas besoin de quitter sa chambre pour faire face à de telles tentations, car les réseaux sociaux sont disponibles et accessibles gratuitement. Surmonter toutes ces forces et rester patient dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, est possible lorsque l'on obtient une foi forte. La foi forte s'obtient lorsque l'on apprend et met en pratique les enseignements islamiques. Une foi forte permet de faire la différence entre le chemin qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes et le chemin qui mène au stress, aux ennuis et à la misère dans les deux mondes. Dans ce cas, celui qui possède une foi forte comprendra que s'il fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, les bénédictions mêmes qu'il possède deviendront une source de stress pour lui, même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement, car Allah, l'Exalté, seul contrôle son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Cette vérité devient claire pour celui qui possède une foi forte car elle a été expliquée dans les enseignements islamiques et en observant les nombreuses personnes riches et célèbres qui se livrent à un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées et comment cela les conduit au stress, à la misère, à la dépression, aux problèmes de santé mentale, à la toxicomanie et aux tendances suicidaires, même s'ils vivent des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

En revanche, celui qui possède une foi solide comprendra que tant qu'il utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, il obtiendra la paix de l'esprit dans les deux mondes, indépendamment du nombre de choses matérielles qu'il possède, car cela a été garanti par Allah, l'Exalté, dans les enseignements islamiques et il existe d'innombrables exemples de personnes qui ont choisi ce mode de vie et ont obtenu la paix de l'esprit grâce à cela. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« …Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ainsi, celui qui possède une foi solide comprendra cette réalité et luttera donc constamment contre les tentations qui l'encouragent à abuser des bénédictions qui lui ont été accordées. La personne qui se comporte de cette manière en cette époque de troubles, de séditions et de tentations généralisées sera récompensée comme si elle avait émigré vers le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, de son vivant. Cela a été promis dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7400.

En outre, une personne peut lutter contre ces tentations de faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées en minimisant ses interactions avec les éléments inutiles de ce monde matériel. Plus on minimise les éléments inutiles de ce monde matériel, plus il sera facile de rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, et de donner la priorité à Son obéissance par rapport à tout le reste. Cette personne a reçu la promesse d'un contentement dans sa vie, de la correction de ses affaires et de la provision qui lui parviendra facilement. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2465. Alors que, celui qui se livre trop aux aspects inutiles du monde matériel sera moins susceptible d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. En fait, il sera plus susceptible de donner la priorité au plaisir du monde matériel plutôt qu'à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Le même Hadith cité plus haut met en garde ce type de personne contre le manque de contentement, l'absence de correction de ses affaires et la provision garantie qui lui parviendra avec beaucoup de difficulté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … *et [ceux qui] sont patients dans la pauvreté, dans les épreuves et pendant les combats… »*

Ceux qui s’efforcent d’agir selon les différents aspects de la foi et de la droiture mentionnés au verset 177 ont été fidèles à leur parole lorsqu’ils ont témoigné de l’Islam comme étant leur foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« *La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l’orient ou l’occident. La piété est celle de celui qui croit en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, qui donne des biens, malgré son amour pour eux, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui implorent et à ceux qui affranchissent les esclaves, qui accomplit la Salat et acquitte la Zakât, qui tient ses promesses lorsqu’il les fait, et qui est patient dans la pauvreté, dans la détresse et dans la guerre. Voilà les véridiques…* »

Ce verset indique donc l'importance de mettre en pratique sa foi, car une déclaration verbale de foi en l'Islam ne suffit pas si elle n'est pas appuyée par des actes. Les actes sont la preuve et la monnaie d'échange dont on a besoin pour obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes qui ont été garantis aux justes, à ceux qui utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« … *Ceux-là sont ceux qui ont été véridiques et ce sont eux qui sont les justes.* »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui n'utilisent pas correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, même s'ils affirment verbalement leur foi en l'Islam, verront que les bénédictions mêmes qu'ils possèdent deviendront pour eux une source de stress, de misère et de problèmes dans les deux mondes, même s'ils vivent des moments de plaisir et de divertissement, car Allah, l'Exalté, seul contrôle leur cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, celui qui ne parvient pas à mettre en pratique sa foi doit craindre de quitter ce monde sans elle. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions. Tout comme une plante qui ne reçoit pas de nourriture, comme la lumière du soleil, mourra, ainsi la foi de celui qui ne fait pas de bonnes actions risque de mourir. C'est la plus grande perte.

Il faut donc être fidèle à sa parole lorsqu'on déclare l'Islam comme sa foi en agissant selon ses enseignements, si l'on désire la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 177 :

« *La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l'orient ou l'occident. La piété consiste en celui qui croit en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, et qui donne des biens, malgré l'amour qu'il leur porte, à ses proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs, à ceux qui implorent et à ceux qui affranchissent les esclaves, qui accomplit la Salat et acquitte la Zakât, qui tient ses promesses lorsqu'il les fait, et qui est patient dans la pauvreté , dans la détresse et dans la guerre. Ceux-là sont véridiques et ce sont eux qui sont les pieux. »*

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 178-179

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُتِبَ عَلَيۡكُمُ ٱلۡقِصَاصُ فِي ٱلۡقَتۡلَى ٱلۡحُرُّ بِٱلۡحُرِّ وَٱلۡعَبۡدُ بِٱلۡعَبۡدِ وَٱلۡأُنثَىٰ بِٱلۡأُنثَىٰۚ
فَمَنۡ عُفِيَ لَهُۥ مِنۡ أَخِيهِ شَيۡءٞ فَٱتِّبَاعُۢ بِٱلۡمَعۡرُوفِ وَأَدَآءٌ إِلَيۡهِ بِإِحۡسَٰنٖۗ ذَٰلِكَ تَخۡفِيفٞ مِّن رَّبِّكُمۡ
وَرَحۡمَةٞۗ فَمَنِ ٱعۡتَدَىٰ بَعۡدَ ذَٰلِكَ فَلَهُۥ عَذَابٌ أَلِيمٞ ١٧٨

وَلَكُمۡ فِي ٱلۡقِصَاصِ حَيَوٰةٞ يَٰٓأُوْلِي ٱلۡأَلۡبَٰبِ لَعَلَّكُمۡ تَتَّقُونَ ١٧٩

« Ô vous qui croyez ! Il vous est prescrit un châtiment pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'on lui fasse une rétribution convenable et qu'on lui donne une bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux.

Et il y a pour vous, en rétribution légale, [sauvetage de] la vie, ô vous [gens] doués d'intelligence, afin que vous deveniez justes.

Lorsque Allah, le Très-Haut, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

« Ô vous qui croyez ! Il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés… »

La première chose à noter est que les vrais musulmans respectent toutes les formes de vie. En fait, il a été ordonné au musulman de faire preuve de miséricorde envers tous les autres, car cela lui permettra de recevoir la miséricorde d'Allah, l'Exalté. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4941. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« … Et faites du bien comme Allah vous a fait du bien… »

Ce traitement bienveillant doit être étendu à tous les êtres, y compris les animaux. C'est ce que recommande un hadith trouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 2550. Aucune autre religion n'accorde autant de valeur à la vie humaine que l'islam. En fait, Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que le meurtre d'une personne innocente sera jugé comme si l'humanité entière avait été tuée. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 32 :

« …tue une âme, sauf pour une âme ou pour la corruption [commise] sur la terre - c'est comme s'il avait tué l'humanité entière. Et celui qui sauve une - c'est comme s'il avait sauvé l'humanité entière…"

La définition même du musulman et du croyant donnée par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998, indique clairement que l'islam enseigne à garder ses actes nuisibles loin des autres. Ce hadith conseille qu'un musulman et un croyant sont ceux qui gardent leurs actes nuisibles verbaux et physiques loin des autres et de ce qu'ils possèdent.

Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'a jamais fait de mal à une autre personne ou créature, sauf en cas de légitime défense contre un soldat de sexe masculin au cours d'une bataille. Il n'a jamais fait de mal à une femme, à une personne âgée, à un enfant ou à un non-soldat. En fait, il ne s'est jamais vengé de lui-même et n'a appliqué la punition décrétée par Allah, l'Exalté, en tant que chef de l'État qu'à ceux qui ont outrepassé les limites fixées par Allah, l'Exalté, et qui ont été reconnus coupables par des preuves irréfutables. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6050. C'est ainsi que les musulmans doivent se comporter en toutes circonstances s'ils prétendent être les disciples du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut).

L’islam étant une religion et un mode de vie parfaitement équilibrés et réalistes, le musulman a le droit de se défendre, de défendre sa famille et ses biens. Mais cette défense doit se faire dans des limites définies. Les musulmans n’ont pas le droit d’attaquer les autres en premier et de nuire à des innocents. Les musulmans doivent donc agir conformément aux enseignements de l’islam dans leur façon de traiter les autres, ce qui peut se résumer à traiter les autres comme ils souhaitent être traités par les autres.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

« *Ô vous qui croyez ! Il vous est prescrit un châtiment pour ceux qui sont assassinés : l’homme libre pour l’homme libre, l’esclave pour l’esclave, la femme pour la femme… »*

Avant l’avènement de l’islam, une personne qui commettait un meurtre pouvait forcer quelqu’un d’autre à être puni à sa place, par exemple un esclave dont elle était propriétaire. Mais l’islam précise clairement que celui qui commet un meurtre devra faire face aux conséquences de son crime et que celui-ci ne peut être transféré à un autre. La personne libre qui commet un meurtre sera celle qui en subira les conséquences, c’est-à-dire la personne libre pour la personne libre. L’esclave qui commet un meurtre sera celui qui subira les conséquences de son acte, c’est-à-dire l’esclave pour l’esclave. Et la femme qui commet un meurtre sera celle qui subira les conséquences de son acte, c’est-à-dire la femme pour la femme.

En général, ce principe s'applique dans tous les cas. Cela signifie qu'une personne ne pourra pas se décharger des conséquences de ses péchés sur quelqu'un d'autre. En fait, le coupable numéro un que les gens accusent encore aujourd'hui est le Diable, mais il annoncera le Jour du Jugement que, comme il n'a jamais physiquement forcé personne à commettre des péchés, ils doivent s'en prendre à eux-mêmes et non à lui. Chapitre 14 Ibrahim, verset 22 :

« Et le Diable dira, une fois l'affaire conclue : « Certes, Allah vous avait promis la vérité. Et je vous ai promis, mais je vous ai trahis. Mais je n'avais sur vous aucun pouvoir, si ce n'est que je vous ai appelés, et vous m'avez répondu. Ne me blâmez donc pas, mais blâmez-vous vous-mêmes… »

Si l'on ne peut pas rejeter la faute de ses péchés sur le diable, le principal instigateur du mal, comment peut-on croire qu'on pourra rejeter la faute de ses péchés sur quelqu'un d'autre ? C'est une attitude stupide qui ne fait qu'encourager l'individu à commettre davantage de péchés et il faut donc l'abandonner. Chaque personne sera responsable de ses propres intentions, de ses paroles et de ses actes, et cela est inévitable. Par conséquent, il faut constamment évaluer ses intentions, ses paroles et ses actes afin de se préparer adéquatement à son inévitable et inéluctable responsabilité au Jour du Jugement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

« … *il vous est prescrit une rétribution légale pour ceux qui ont été tués : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de la part de son frère [le meurtrier], qu'on lui rende une rétribution convenable [à l'héritier ou au représentant légal du défunt] en bonne conduite …* »

Allah, le Très-Haut, encourage toujours les gens à se comporter avec bonté et miséricorde et ne conseille un traitement plus dur que dans les cas extrêmes et en cas de légitime défense. Dans ce cas, Allah, le Très-Haut, encourage l'héritier de la personne assassinée à pardonner au meurtrier car il décrit le meurtrier comme son frère dans la foi et/ou la lignée, car tous les gens sont liés par le Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, et son épouse, Hawa, qu'Allah soit satisfait d'elle. Comme nous l'avons vu plus haut, l'attitude et le comportement principaux d'un musulman doivent être la miséricorde et la bonté envers les autres, car cela conduit à gagner la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4941. Pour cet acte de pardon, le meurtrier doit donner une compensation à l'héritier de la personne assassinée, à moins que ce dernier ne renonce volontairement à cela comme un acte de charité de sa part, ce qui conduit à nouveau à une récompense et à des bénédictions supplémentaires pour lui dans les deux mondes. La bonne conduite mentionnée dans ce verset fait référence au fait que les deux parties remplissent rapidement l'accord juridique conclu et se traitent mutuellement avec miséricorde ou du moins évitent tout mauvais traitement mutuel à partir de ce moment-là.

En général, cela indique l'importance d'adopter une attitude neutre envers les autres, surtout lorsqu'on ne s'entend pas avec eux en raison d'une

différence de caractéristiques et de comportement, au lieu d'adopter une attitude négative envers les autres. Si un musulman ne peut pas agir de manière positive envers les autres en raison de certains problèmes antérieurs entre eux, alors le moins qu'il puisse faire est d'adopter une attitude neutre envers eux, c'est-à-dire de ne pas montrer de sentiments positifs envers eux, mais pas non plus de sentiments négatifs à leur égard. Le niveau supérieur, qui conduit à une plus grande récompense, consiste à adopter une attitude positive envers les autres, même si l'on a eu des problèmes dans le passé avec eux, mais cela est recommandé, mais pas obligatoire. En outre, il est important de noter que cela ne signifie pas que l'on ne doit pas changer la situation abusive et dangereuse dans laquelle on se trouve impliqué, car l'Islam ne le préconise pas du tout. Un musulman doit prendre des mesures pour changer sa situation et ses circonstances afin de se protéger et de protéger les autres des abus physiques et verbaux, mais après cela, il doit s'efforcer d'adopter une attitude positive envers la personne avec laquelle il a eu des problèmes dans le passé, puis de continuer sa propre vie avec un esprit clair. Par exemple, une femme qui subit des violences physiques et verbales de la part de son mari doit prendre des mesures pour se protéger et protéger ses enfants, même si cela implique de se séparer de lui, car l'Islam ne conseille pas du tout de tolérer ce genre de comportement. Mais une fois que cette femme change ses conditions de vie pour qu'elle et ses enfants soient en sécurité, elle doit s'efforcer de pardonner à son ex-mari et de continuer sa vie avec un esprit clair.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

« *… il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la*

femme. Et quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'on lui fasse une rétribution convenable et qu'on lui paie une bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde… »

Allah, le Très-Haut, a accordé à l'héritier de la personne assassinée le choix entre une rétribution légale, qui ne peut être appliquée que par l'État et selon des règles strictes, ou l'option du pardon avec ou sans indemnité de la part du meurtrier. Le choix entre les deux était une miséricorde d'Allah, le Très-Haut, car imposer l'une ou l'autre option aux gens leur aurait causé des difficultés , car tous les êtres humains sont différents. Ceux qui possèdent un comportement naturellement miséricordieux seraient enclins au pardon et auraient donc du mal à ordonner l'exécution du meurtrier, si l'Islam leur imposait cette option. D'un autre côté, d'autres auraient extrêmement du mal à pardonner au meurtrier de leur bien-aimé et ne pourraient pas vivre avec la réalité de l'assassin de leur bien-aimé se promenant dans la société en tant qu'homme libre alors que la vie de leur bien-aimé leur a été enlevée, en particulier lorsque la personne assassinée avait des personnes à charge qui dépendaient fortement d'elle. Celui qui a cette attitude aurait du mal à pardonner et à pardonner au meurtrier si cette option lui était imposée par l'Islam. En guise de miséricorde pour tous, Allah, le Très-Haut, a laissé le choix à l'héritier de la personne assassinée. Contrairement à la plupart des constitutions juridiques actuelles, qui laissent le sort du meurtrier entre les mains d'un juge ou d'un jury composé de parfaits inconnus. Ce système défaillant empêche l'héritier de trouver une certaine tranquillité d'esprit, qui est obtenue lorsqu'il a la possibilité de choisir le sort du meurtrier et de mettre fin à l'affaire afin de pouvoir continuer sa vie. Ce système défaillant est la raison pour laquelle la famille de la personne assassinée ou, dans d'autres crimes que le meurtre, comme le viol, la victime elle-même et sa famille se plaignent souvent que justice n'a pas été rendue, même lorsque le criminel est condamné à la prison, car sa peine de prison n'est pas à la hauteur du crime. Cela signifie que le criminel sera libéré dans quelques années et

retournera à sa vie normale, où il bénéficiera d'aides du gouvernement tandis que la victime et sa famille seront psychologiquement marquées à vie. La seule chose qui peut quelque peu atténuer ce traumatisme psychologique est de donner à la famille le pouvoir de choisir ce qui arrive au criminel.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

« … *il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'on lui fasse une rétribution convenable et une rétribution en bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux.* »

La transgression se réfère à la vengeance directe des proches du défunt, car seul le gouvernement peut appliquer la sanction légale, ou à la vengeance après qu'un accord de compensation ou de pardon a été conclu. Cela inclut également le meurtre d'un meurtrier après avoir été gracié une première fois. Dans ce cas, le juge ordonnera l'exécution, même si l'héritier de la deuxième personne assassinée accepte le pardon. Cela ferme donc toutes les échappatoires qu'un criminel pourrait utiliser pour échapper à la justice.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 178-179 :

« *…il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'il lui soit rendu une rétribution convenable et une rétribution en bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux. Et vous aurez en rétribution la vie sauve, ô vous [gens] doués d'intelligence… »*

Dans le cadre d'une rétribution légale, il y a la vie, car de nombreux meurtriers ne sont pas dissuadés par une peine inférieure à la peine de mort. Il existe d'innombrables exemples où un meurtrier a passé plusieurs années en prison pour son crime, pour ensuite commettre un nouveau meurtre après avoir été libéré. Ainsi, l'exécution d'une personne permet de sauver la vie d'autres personnes.

De plus, comme nous l'avons vu plus haut, cette rétribution légale aide aussi les proches de la victime à se remettre sur pied. En effet, savoir que le meurtrier a payé de sa vie le prix de son crime est une façon d'aider les proches de la victime à continuer leur vie. Mais lorsque le meurtrier est simplement mis en prison, et dans de nombreux cas, il est finalement libéré, la détresse liée au souvenir du traumatisme subi par leur bien-aimé aux mains du meurtrier peut empêcher les proches de la victime de continuer leur vie et de vivre en paix. Empêcher cette torture mentale, c'est leur redonner la vie. De même, lorsque le gouvernement prend une décision

concernant un délinquant, les proches de la victime ont souvent le sentiment que justice n'a pas été rendue. C'est l'une des raisons pour lesquelles, dans les cas de meurtre intentionnel, les proches de la victime ont le choix d'exécuter le meurtrier ou de le gracier avec ou sans compensation financière. Lorsque la décision est remise aux proches de la victime, cela réduit le risque de stress mental qui serait causé si le gouvernement décidait de l'issue. Cela permet aux proches de la victime de continuer à vivre au lieu de vivre une vie pleine de ressentiment, ce qui en réalité n'est pas une vie du tout. Ce ressentiment peut être si puissant qu'il conduit même à des frictions au sein de la famille de la victime, lorsque les membres ont des opinions divergentes sur la façon de continuer à vivre. Cela conduit toujours à des familles brisées, comme le divorce des parents du défunt. Ainsi, donner à la famille le choix de décider de ce qui se passe avec le meurtrier évite la destruction de la famille de la victime, qui est plus susceptible de continuer à vivre si elle est laissée à elle-même pour décider de l'issue du meurtre.

La rétribution légale par l'exécution permet également de sauver des vies en empêchant les meurtres par vengeance qui peuvent s'étendre sur plusieurs générations. Par conséquent, l'exécution d'un meurtrier permet d'éviter de nombreux meurtres. De plus, lorsqu'une personne ayant des personnes à charge est tuée par vengeance, cela conduit à la destruction de la vie de ses personnes à charge, comme ses enfants. Cela peut être évité en laissant à la famille de la victime le choix de ce qui arrive au meurtrier, car cela évite les meurtres par vengeance et la destruction qu'ils causent aux personnes à charge de toutes les personnes tuées ou blessées. Par conséquent, la rétribution légale permet de sauver la vie de toutes ces personnes.

Il est important de noter que tout cela est vrai lorsque la loi islamique est respectée et appliquée correctement dans les affaires judiciaires. Condamner quelqu'un pour meurtre nécessite des preuves réelles et solides, qui doivent être au-delà de tout doute raisonnable. Dans l'islam, tout doute dans le dossier entraîne une renonciation à la peine légale complète, telle que l'exécution. De plus, il est plus facile d'obtenir des preuves irréfutables à notre époque où les images de vidéosurveillance, les tests ADN et d'autres procédures scientifiques ont été produits et peuvent condamner correctement les délinquants avec un très haut degré de certitude. Tout cela réduit les chances de condamner une personne innocente. Même si les pays non islamiques appliquaient correctement la rétribution légale dans ces cas précis, cela réduirait considérablement la criminalité. Dans ces cas, l'excuse d'éviter l'exécution par peur d'exécuter une personne innocente ne s'applique pas car il n'y a aucun doute que la bonne personne a été exécutée.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 178-179 :

« *…il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quelque chose de son frère [le meurtrier], qu'il lui soit rendu une rétribution convenable et une rétribution en bonne conduite. C'est là un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux. Et vous aurez en rétribution la vie sauve, ô vous [gens] doués d'intelligence… »*

Mais comme l’indiquent ces versets, seuls ceux qui appliquent correctement leur raisonnement comprendront le bénéfice généralisé de la rétribution légale. Par exemple, celui qui manque de compréhension refusera d’amputer une partie du corps afin de sauver sa vie, car il ne se concentre que sur un aspect de cette déclaration, à savoir, amputer une partie du corps. Il ne réfléchit pas à la signification plus large de sauver sa vie, et par conséquent, il refuse d’amputer une partie du corps afin de sauver sa vie. Alors que, celui qui pense clairement admettra qu’amputer une partie du corps est très grave, mais que l’abandonner conduira à quelque chose de pire, à savoir la mort. Il réfléchit donc à la situation dans son ensemble et décide en faveur de l’amputation d’une partie du corps afin de sauver sa vie. Cela peut également s’appliquer aux versets en question. Exécuter un membre de la société pour meurtre peut paraître dur, mais si cela entraîne de nombreux avantages pour le reste de la société, y compris pour les proches de la victime, alors c'est la bonne chose à faire, car un gouvernement doit considérer la situation dans son ensemble, c'est-à-dire le bien-être de la société entière plutôt que la vie d'un meurtrier condamné, qui a renoncé à ses droits humains lorsqu'il a cessé d'agir comme un être humain, ou dans de très rares cas, la vie d'une personne condamnée à tort.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 179 :

« *Et il y aura pour vous, ô vous [gens] intelligents, une rétribution [qui vous sauvera la vie], afin que vous deveniez justes.* »

Comme l’indique la dernière partie de ce verset, la peine de mort légale a également un effet dissuasif important sur le grand public. Lorsqu’ils

assistent à l’exécution d’un meurtrier, ceux qui désirent faire du mal ou tuer quelqu’un ne retiennent pas leur main par peur de perdre la vie, ce qui pourrait donner la vie à eux-mêmes et à d’autres. Cela peut s’appliquer à tous les types de crimes. Si la punition pour des crimes tels que le viol était plus sévère, elle dissuaderait de nombreux délinquants potentiels de commettre des crimes. L’existence de lois souples est l’une des principales raisons pour lesquelles les taux de criminalité ne diminuent pas dans les sociétés.

Un aspect de la rétribution légale consiste à pardonner au meurtrier. Cet acte de bonté peut encourager le meurtrier à se repentir sincèrement de sa vie criminelle, ce qui conduit au salut de sa propre vie et de celle des autres qu'il aurait pu blesser s'il continuait dans ses mauvaises voies. En outre, cela peut encourager d'autres victimes potentielles et leurs proches à pardonner également à leurs oppresseurs, ce qui permet de sauver de nombreuses vies et de répandre la paix et la miséricorde dans la société.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 179 :

« *Et il y aura pour vous, en rétribution légale, [sauvetage de] la vie, ô vous [gens] intelligents, afin que vous deveniez justes.* »

En règle générale, une société ne peut réduire les crimes que si ces deux principes sont adoptés par ses citoyens. Le premier est la rétribution légale,

c'est-à-dire une loi stricte qui punit les crimes de manière appropriée afin de dissuader les délinquants potentiels de commettre des crimes. Même un enfant peut comprendre qu'un délinquant potentiel est moins susceptible de commettre un crime lorsque la sanction légale est plus sévère. Plus la loi est douce, plus le délinquant potentiel a de chances de commettre un crime.

L'autre aspect est la crainte d'Allah, le Très-Haut, qui implique de faire face aux conséquences de ses actes dans l'au-delà. En effet, une personne commet des crimes et des péchés lorsqu'elle pense qu'elle n'aura aucune conséquence pour ses actes, comme la prison, ou qu'elle y échappera d'une manière ou d'une autre, par exemple en fuyant le pays. Mais celui qui croit sincèrement que peu importe ce qu'il fait, qu'il soit public ou secret, grand ou petit, et peu importe ce qu'il fait pour éviter de faire face aux conséquences dans ce monde, un jour viendra certainement où il devra rendre des comptes pour tous ses actes, il réfléchira toujours à deux fois avant de commettre un crime ou un péché. Si cette croyance est renforcée par l'acquisition et l'application du savoir islamique, elle empêchera de commettre des crimes et des péchés. Si les membres d'une société agissaient de cette manière, la paix et la justice se répandraient dans la société. Le taux de criminalité diminuerait et les temps correspondraient étroitement à ceux où la loi islamique était appliquée correctement dans la société. Ce seul fait montre l'importance de la foi et de son renforcement par l'acquisition et l'application du savoir au sein de la société. Chapitre 16 An Nahl, verset 90 :

« Certes, Allah ordonne l'équité, la bonne conduite et l'assistance aux proches. Et Il interdit la débauche, la mauvaise conduite et l'oppression. Il vous avertit, afin que peut-être vous vous en souveniez. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 180-182

كُتِبَ عَلَيْكُمْ إِذَا حَضَرَ أَحَدَكُمُ ٱلْمَوْتُ إِن تَرَكَ خَيْرًا ٱلْوَصِيَّةُ لِلْوَٰلِدَيْنِ وَٱلْأَقْرَبِينَ
بِٱلْمَعْرُوفِ حَقًّا عَلَى ٱلْمُتَّقِينَ ﴿١٨٠﴾

فَمَنْ بَدَّلَهُۥ بَعْدَ مَا سَمِعَهُۥ فَإِنَّمَآ إِثْمُهُۥ عَلَى ٱلَّذِينَ يُبَدِّلُونَهُۥٓ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٨١﴾

فَمَنْ خَافَ مِن مُّوصٍ جَنَفًا أَوْ إِثْمًا فَأَصْلَحَ بَيْنَهُمْ فَلَآ إِثْمَ عَلَيْهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٨٢﴾

« Il vous est prescrit, lorsque la mort approche, que l'un d'entre vous, s'il laisse en bien, fasse un legs à ses père et mère et à ses proches, selon ce qui est acceptable. C'est un devoir pour les pieux.

Quiconque modifie son testament après l'avoir entendu, n'en sera pas moins coupable. Car Allah est Audient et Omniscient.

Mais si quelqu'un craint de la part du légataire quelque erreur ou quelque péché, et corrige ce qui est entre eux, il n'encourt aucun péché. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

L’islam encourage les musulmans à se souvenir constamment de leur mortalité et de leur voyage inéluctable vers l’au-delà, où ils seront tenus responsables de leurs intentions, de leurs paroles et de leurs actes. Ce rappel constant est important pour que les gens se préparent constamment à leur mort et à leur voyage vers l’au-delà et à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cette préparation pratique consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d’une manière qui plaise à Allah, l’Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Un aspect de cette préparation pratique consiste à laisser le bien derrière nous dans ce monde, afin que d’autres, en particulier ceux qui sont à leur charge, puissent en bénéficier. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 180 :

« Prescrit pour vous lorsque la mort approche de l’un d’entre vous s’il laisse de bons… »

En règle générale, le musulman doit s’efforcer de laisser derrière lui de bonnes actions dans ce monde, car cela lui sera bénéfique dans les deux mondes, car cela est considéré comme une bonne action. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1376, que trois choses continuent à profiter au musulman même après sa mort, à savoir la charité continue, qui sont des choses qui continuent à profiter aux gens, comme un puits d’eau, une connaissance utile qu’ils laissent derrière eux ou un enfant pieux qui prie pour son parent décédé. C’est l’héritage que le musulman doit s’efforcer de laisser derrière lui dans ce monde, car tous les héritages de ce monde s’estompent avec le temps et ne profiteront en rien à son fondateur, en particulier le Jour du Jugement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 180 :

« Il vous est prescrit, lorsque la mort approche, que l'un d'entre vous, s'il laisse du bien, fasse un legs à ses père et mère et à ses proches, selon ce qui est acceptable… »

Le bien mentionné dans ce verset fait référence à la richesse et à d'autres choses dont d'autres peuvent bénéficier, comme une maison. Il était et est encore courant de faire du tort aux autres en créant des testaments qui visent à exclure certaines personnes, en particulier les proches, du statut d'héritier. Ainsi, Allah, l'Exalté, corrige cette mauvaise attitude à plusieurs reprises dans le Saint Coran en attribuant les parts exactes aux héritiers du défunt. Les principaux versets dont il est question ont été révélés au départ, puis des versets plus spécifiques et détaillés concernant l'héritage ont été révélés par la suite, ce qui a clarifié davantage les parts exactes que reçoivent les héritiers. Il est important de comprendre que les gens étant partiaux, ils ne seront pas en mesure de distribuer leur héritage de manière équitable. Le seul qui peut distribuer équitablement les bénédictions tout en sachant ce qui est le mieux pour chaque personne est Allah, l'Exalté. De plus, comme toutes les bénédictions matérielles qu'une personne possède, comme la richesse, ont été créées et accordées par nul autre qu'Allah, l'Exalté, Lui seul a le droit de choisir qui hérite d'une personne et quelle doit être sa part. Par conséquent, une personne n'a pas le droit de remettre en question la procédure d'héritage établie par l'Islam, car les biens matériels qu'elle possède ne lui appartiennent pas.

En général, cela montre l'importance de respecter les droits des autres. Les deux aspects de l'islam doivent être respectés afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Le premier aspect est de respecter les droits d' Allah, l'Exalté, comme les cinq prières quotidiennes obligatoires. Le deuxième aspect est de respecter les droits des personnes, comme s'assurer que son héritage soit réparti selon la loi islamique au mieux de ses capacités. Malheureusement, il est courant pour de nombreux musulmans de s'efforcer de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, tout en négligeant les droits des personnes, croyant qu'ils réussiront de cette manière car ils croient à tort qu'Allah, l'Exalté, ne se soucie pas des droits des autres. Tous les musulmans doivent savoir qu'au Jour du Jugement, la justice sera établie. Une personne sera obligée de remettre ses bonnes actions à tous ceux à qui elle a fait du tort dans le monde et, si nécessaire, elle sera obligée de prendre les péchés de ceux à qui elle a fait du tort. Cela peut les amener à être jetés en enfer le Jour du Jugement. Il est mentionné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579. Il faut donc s'efforcer de respecter les droits des autres, tout comme on doit s'efforcer de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut. Le premier objectif est atteint au mieux lorsque l'on traite les autres de la manière dont on souhaite être traité par les autres. Cela implique d'aider les autres dans les choses qui plaisent à Allah, le Très-Haut, et de les mettre en garde contre les choses qui déplaisent à Allah, le Très-Haut, car l'obéissance à Allah, le Très-Haut, doit être prioritaire sur toutes les autres choses, les gens et les relations.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 180 :

« Il vous est prescrit, lorsque la mort approche, que l'un d'entre vous, s'il laisse du bien, fasse un legs à ses père et mère et à ses proches, selon ce qui est acceptable… »

Ce verset fait référence à la richesse comme étant une bonne chose. Cela indique que la richesse et la plupart des choses de ce monde, comme l'influence sociale et l'autorité, ne sont pas de mauvaises choses. C'est la façon dont on les utilise qui détermine si elles deviennent une bonne chose pour nous dans les deux mondes ou une mauvaise chose pour nous. Par exemple, si l'on organise correctement son héritage, cela devient une bonne action, même si cela implique des choses de ce monde, comme la richesse. Un musulman doit donc s'efforcer de faire de toutes les choses de ce monde qui lui ont été accordées une source de bien pour lui dans les deux mondes en les utilisant correctement. Cela est réalisé lorsqu'il les utilise d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantira que les bénédictions de ce monde qui lui ont été accordées deviennent une source de paix de l'esprit pour lui dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui abuse des bénédictions de ce monde qui lui ont été accordées s'assurera de devenir une source de stress, de misère et de problèmes pour lui dans les deux mondes, car Allah, l'Exalté, seul contrôle toutes ses affaires et son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Comme indiqué dans la dernière partie du verset 180, seuls ceux qui craignent Allah, l'Exalté, et leur responsabilité au Jour du Jugement s'efforceront de respecter à la fois les droits d'Allah, l'Exalté, et ceux des gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 180 :

« Il vous est prescrit, lorsque la mort approche, que l’un d’entre vous, s’il laisse un bien, fasse un legs à ses père et mère et à ses proches, selon ce qui est acceptable. C’est un devoir pour les pieux. »

Cela montre clairement que la droiture, la piété et la crainte d'Allah, l'Exalté, sont directement liées au respect des droits des autres, tout comme elles sont liées au respect des droits d'Allah, l'Exalté. Seuls ceux qui désirent leur propre destruction dans les deux mondes tenteront de séparer les deux.

Allah, le Très-Haut, avertit ensuite l'exécuteur testamentaire de s'en tenir strictement à ce qui a été conseillé par le défunt et de ne pas modifier le testament de quelque manière que ce soit, privant ainsi les héritiers de leurs droits. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 181 :

« Et quiconque le modifie [c'est-à-dire le legs] après l'avoir entendu, le péché n'incombe qu'à celui qui l'a modifié… »

Malheureusement, c'est une pratique courante chez les gens qui soudoyaient l'exécuteur testamentaire afin d'augmenter leur part d'héritage ou de réduire celle des autres. D'une manière générale, cela indique l'importance d'éviter d'influencer les autres de manière incorrecte, car cela conduit à la désobéissance à Allah, l'Exalté, et à la propagation de la corruption au sein de la société. Même aujourd'hui, la principale cause de la corruption dans le monde est due à l'influence négative que les personnes, les entreprises et les organisations exercent sur d'autres membres de la société, tels que les politiciens. Un musulman ne doit jamais suivre leurs traces en se trompant en pensant qu'il est acceptable d'adopter une attitude similaire à celle des autres. C'est une attitude stupide et malavisée car elle ne sera jamais acceptée par Allah, l'Exalté. Au lieu de cela, il faut s'efforcer

d’influencer les autres de manière positive, ce qui à son tour conduit à la propagation du bien au sein de la société, ce qui à son tour deviendra une source de bonnes actions pour l’influenceur. Quelle que soit l’attitude qu’une personne décide d’adopter, que ce soit pour influencer les autres de manière positive ou négative, elle sera tenue responsable devant Allah, l’Exalté, dans les deux mondes, car Il sait, voit et écoute ce qu’elle fait. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 181 :

« Quiconque modifie le testament après l’avoir entendu, le péché n’incombe qu’à celui qui l’a modifié. En vérité, Allah est Audient et Omniscient. »

De plus, il ne faut jamais persuader une personne de désobéir à Allah, l’Exalté. Au contraire, elle doit donner la priorité à l’obéissance à Allah, l’Exalté, par rapport à toute autre chose. Elle doit se rappeler que compromettre l’obéissance à Allah, l’Exalté, pour un gain mondain, comme la richesse obtenue par des pots-de-vin, ne deviendra pour elle qu’une source de stress, de troubles et de difficultés dans les deux mondes, même si cela ne lui est pas évident, car Allah, l’Exalté, seul contrôle ses affaires et celles de tous les autres. En fait, les personnes qu’elle cherche à satisfaire en désobéissant à Allah, l’Exalté, deviendront éventuellement ses critiques et ses ennemis dans ce monde. Par conséquent, elle ne tirera aucun profit de ce comportement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Alors que celui qui demeure ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, se verra accorder la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes et sera protégé de l'influence négative des gens à qui il a désobéi, même si cette protection ne lui est pas évidente. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Allah, l'Exalté, aborde ensuite une autre situation possible qui peut se produire en ce qui concerne l'exécution du testament. Chapitre 2, verset 182 :

« *Mais si quelqu'un craint de la part du testament quelque erreur ou quelque péché et corrige ce qui est entre eux [c'est-à-dire les parties concernées], il ne commet aucun péché… »*

La première chose à noter est qu'Allah, l'Exalté, a d'abord accordé le bénéfice du doute au défunt en lui indiquant une erreur de sa part lors de la rédaction du testament, puis a mentionné le risque qu'il ait intentionnellement rédigé un testament injuste. Cela montre l'importance d'accorder le bénéfice du doute aux autres avant de supposer le pire à leur sujet. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4993, que penser aux autres de manière positive est un aspect de l'adoration correcte d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire un aspect de l'obéissance à Lui. Un musulman doit éviter les suppositions car elles entraînent souvent des péchés, tels que la médisance, la calomnie et la rupture des liens avec les autres. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. En vérité, certaines conjectures sont des péchés… »

En revanche, un musulman doit interpréter les paroles et les actions des autres de manière positive, à moins qu'il n'y ait des preuves évidentes suggérant le contraire. Cela ne signifie pas qu'un musulman doit être naïf et crédule, car il doit aborder chaque situation avec prudence, comme les transactions commerciales, mais en même temps, il ne doit pas supposer le pire des autres sans preuve. Les suppositions négatives sur les autres conduisent également à des relations brisées et fracturées, car il devient

difficile de socialiser et de faire valoir les droits des personnes dans ces cas-là. Cela devient difficile pour ceux qui supposent des choses négatives sur les autres et pour ceux qui traitent avec des personnes qui se comportent de cette manière.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 182 :

« *Mais si quelqu'un craint de la part du testament quelque erreur ou quelque péché et corrige ce qui est entre eux [c'est-à-dire les parties concernées], il ne commet aucun péché… »*

L'exécuteur testamentaire et les personnes concernées doivent corriger toute erreur contenue dans le testament qui contredit la loi islamique. Ils n'ont pas le droit de modifier quoi que ce soit d'autre dans le testament, même si cela contredit leurs opinions personnelles. Comme nous l'avons vu plus haut, ils doivent corriger les erreurs avec une attitude positive en supposant qu'une erreur a été commise par le défunt et non un péché intentionnel. Couvrir les fautes des autres de cette manière conduit Allah, l'Exalté, à couvrir leurs fautes dans les deux mondes. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853. De plus, les héritiers doivent s'efforcer de pardonner toute erreur commise par le défunt pour l'amour d'Allah, l'Exalté, en espérant qu'Il leur pardonnera également leurs erreurs et leurs péchés. Cela a été indiqué à la fin du verset 182. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 182 :

« … *En vérité, Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »*

Et chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« …et qu'ils pardonnent et passent outre. N'aimeriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?… »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 183-18 5

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُتِبَ عَلَيۡكُمُ ٱلصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تَتَّقُونَ ١٨٣

أَيَّامٗا مَّعۡدُودَٰتٖۚ فَمَن كَانَ مِنكُم مَّرِيضًا أَوۡ عَلَىٰ سَفَرٖ فَعِدَّةٞ مِّنۡ أَيَّامٍ أُخَرَۚ وَعَلَى ٱلَّذِينَ يُطِيقُونَهُۥ فِدۡيَةٞ طَعَامُ مِسۡكِينٖۖ فَمَن تَطَوَّعَ خَيۡرٗا فَهُوَ خَيۡرٞ لَّهُۥۚ وَأَن تَصُومُواْ خَيۡرٞ لَّكُمۡ إِن كُنتُمۡ تَعۡلَمُونَ ١٨٤

« Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui ont précédé vous, afin que vous deveniez justes.

[Jeûner] un nombre limité de jours. Quiconque parmi vous est malade ou en voyage [pendant ces jours], doit alors se rattraper en autant de jours. Et pour ceux qui le peuvent, une rançon [en remplacement] consiste à nourrir un pauvre [chaque jour]. Et quiconque fait le bien [c'est-à-dire en excès], c'est mieux pour lui. Mais le jeûne est meilleur pour vous, si seulement vous saviez.

Le mois de Ramadan est celui au cours duquel le Coran a été révélé, comme guide pour les gens, preuves évidentes de la bonne direction et de la discernement. Quiconque aperçoit le croissant du mois, qu'il le jeûne; et quiconque est malade ou en voyage, qu'il le jeûne autant de jours. Allah veut pour vous la facilité et non la difficulté; il veut que vous acheviez le mois et que vous magnifiiez Allah pour ce vers quoi Il vous a guidés. Peut-être serez-vous reconnaissants.

Lorsque Allah, le Très-Haut, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir la récompense et la miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 183 :

« *Ô vous qui croyez, le jeûne vous a été prescrit… »*

Le jeûne est une bonne action très particulière car elle est cachée aux yeux des autres et se déroule tout au long de la journée, contrairement à d'autres actions cachées. Une personne doit donc s'efforcer de garder son jeûne secret du mieux qu'elle peut et éviter de gâcher sa récompense en l'informant des autres, à moins d'y être obligée. C'est sans doute la raison pour laquelle Allah, l'Exalté, déclare dans un hadith divin trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 2219, que le jeûne est spécialement pour Lui, donc qu'Il le récompensera directement. Cette récompense directe signifie qu'Il est la récompense de la personne qui jeûne, ce qui signifie que la personne qui jeûne régulièrement se verra accorder l'opportunité d'observer Allah, l'Exalté, dans l'au-delà, ce qui est une récompense qui n'a pas d'égal ni de limite dans sa grandeur.

Le jeûne met un frein à tous les aspects de la personne et donc celui qui jeûne correctement évitera tous les types de péchés verbaux et physiques et les choses vaines. Un musulman doit donc s'efforcer d'appliquer un contrôle supplémentaire sur ses intentions, ses paroles et ses actions lorsqu'il jeûne, car celui qui persiste dans les péchés, comme le mensonge,

pendant le jeûne a été averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 707, de détruire son jeûne afin qu'il devienne insignifiant pour Allah, l'Exalté. En fait, un autre hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 1690 , avertit que certaines personnes n'obtiennent rien du jeûne à part la faim et la soif.

L'un des objectifs du jeûne est que l'attitude prudente adoptée par l'homme pendant le jeûne soit reportée aux jours où il ne jeûne pas, afin qu'il évite les péchés et les choses vaines et qu'il reste au contraire déterminé à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela conduit à la droiture indiquée dans les principaux versets dont nous parlons. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 183 :

« *Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui ont précédé vous , afin que vous deveniez justes.* »

De plus, le jeûne réduit les désirs mauvais. Il prévient l'orgueil et l'encouragement au péché par la faim, la soif et les efforts plus importants pour éviter les péchés que commet une personne qui jeûne. Le jeûne freine l'appétit de l'estomac et les désirs charnels. Ces deux choses conduisent souvent à de nombreux autres péchés. Le désir de satisfaire ces deux désirs est souvent plus grand que le désir d'autres choses illicites. Par conséquent, celui qui les contrôle par le jeûne trouvera plus facile de contrôler les désirs mauvais plus faibles. Cela conduit à la vraie justice.

Un musulman doit donc s'efforcer d'obtenir le plus haut niveau de jeûne et d'en accomplir l'objectif afin de contrôler son intention, sa parole et ses actions afin de rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, et d'éviter tous les péchés et les choses vaines même lorsqu'il ne jeûne pas.

Enfin, le jeûne obligatoire est si important et précieux que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 723, que si une personne omet un seul jeûne obligatoire sans raison valable, elle ne pourra pas le rattraper en récompense même si elle jeûnait tous les jours pendant le reste de sa vie. Par conséquent, les musulmans doivent s'efforcer du mieux qu'ils peuvent d'accomplir correctement leurs jeûnes obligatoires et d'accomplir les jeûnes surérogatoires en fonction de leurs forces et de leurs capacités.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 183 :

« *Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui ont précédé vous, afin que vous deveniez justes.* »

De plus, ce verset est une autre preuve parmi d’autres que l’on trouve dans le Saint Coran qui montre clairement que l’on ne peut devenir vertueux tant

que l'on n'a pas concrétisé sa foi en accomplissant de bonnes actions, comme le jeûne. La vertu est comme une plante qui a fleuri pour produire de délicieux fruits. Tout comme une plante ne peut fleurir sans obtenir de la nourriture, comme la lumière du soleil, la foi d'une personne ne peut pas non plus s'épanouir de manière à obtenir la vertu sans se nourrir sous forme de bonnes actions. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. En fait, celui qui ne revendique sa foi en l'islam que verbalement et ne parvient pas à soutenir sa revendication par des actes physiques doit craindre de perdre sa foi. Tout comme la plante qui ne parvient pas à obtenir de la nourriture finit par mourir, ainsi sa foi risque-t-elle de mourir si elle ne la nourrit pas par de bonnes actions.

Pour minimiser la difficulté de ce devoir, Allah, l'Exalté, précise que les nations précédentes ont également reçu l'ordre de jeûner. Cela rappelle aux musulmans qu'aucune responsabilité difficile ou lourde ne leur a été confiée que les peuples qui les ont précédés n'aient pas assumée. En fait, Allah, l'Exalté, a confirmé, dans de nombreux passages du Saint Coran, qu'Il n'impose jamais à personne une responsabilité qu'il ne puisse pas assumer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

En gardant cette réalité à l'esprit, il sera plus facile pour un musulman d'assumer ses responsabilités en Islam, car certaines d'entre elles peuvent contredire les désirs des gens. Une personne doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin,

sachant que c'est le mieux pour lui et qu'il peut gérer le plan de traitement qui lui est prescrit, malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage atteindra la paix de l'esprit et du corps en acceptant et en agissant selon les conseils médicaux de son médecin, ainsi en sera-t-il de la personne qui accepte et s'acquitte des responsabilités qui lui ont été confiées par Allah, l'Exalté.

Allah, l'Exalté, minimise encore davantage la difficulté liée au jeûne en rappelant aux gens qu'il ne dure que quelques jours dans l'année. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 184 :

« *[Jeûner pendant] un nombre limité de jours… »*

Comme d'habitude, Allah, l'Exalté, accorde des concessions à ceux qui ne sont pas en mesure d'accomplir ce devoir obligatoire, comme Il le fait pour tous les autres devoirs, car l'Islam est une religion et un mode de vie qui sont adaptés à la nature des humains et qui respectent donc leurs limites et leurs faiblesses. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 184 :

« … *Si donc parmi vous vous êtes malade ou en voyage, vous aurez droit à un nombre de jours de jeûne équivalent. Et pour ceux qui le peuvent, vous aurez à nourrir un pauvre chaque jour… »*

En toute circonstance, l'islam encourage les gens à aider les nécessiteux. Dans certains cas, les aider est une obligation, dans d'autres, c'est une sanction ou une rançon, et dans d'autres cas, c'est une bonne action volontaire qui est grandement récompensée. Cela souligne l'importance d'aider les autres, en particulier les nécessiteux. L'islam ne prône pas un mode de vie égoïste dans lequel on ne se soucie que de soi et de sa famille, car même les animaux se comportent de cette manière. Au contraire, l'islam invite les gens à s'élever au-dessus de cela et à aider tous les autres, selon leurs moyens, ce qui comprend le soutien financier, physique et émotionnel des autres. La vérité est que si chaque musulman agissait vraiment selon ce principe fondamental de l'islam, il n'y aurait plus personne dans le besoin sur cette Terre. Ce principe important est indiqué dans la partie suivante du verset 184. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 184 :

« … *Et quiconque fait volontairement le bien [c'est-à-dire l'excès] – c'est mieux pour lui… »*

Allah, l'Exalté, rappelle aux gens le simple fait qu'aider les autres revient en réalité à s'aider soi-même, car cela les conduit à obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 7 :

« [Et il dit] : « Si vous faites du bien, vous faites du bien à vous-mêmes ; et si vous faites du mal, [vous le faites] à eux [c'est-à-dire à vous-mêmes]. »… »

Par exemple, tant que l'on s'occupe d'aider les autres pour l'amour d'Allah, Allah, l'Exalté, continuera de nous soutenir dans toutes nos affaires. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853. Celui qui a le soutien d'Allah, l'Exalté, obtiendra la paix de l'esprit dans les deux mondes. Comprendre cette réalité empêchera également l'individu de se comporter comme s'il rendait service à Allah, l'Exalté, ou aux nécessiteux lorsqu'il les aide, car cela conduit à la destruction de leur récompense par l'orgueil. Par conséquent, une personne doit s'efforcer d'aider les autres selon ses moyens, pour son propre bien.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 184 :

« … *Et quiconque fait volontairement le bien [c'est-à-dire l'excès] – c'est mieux pour lui… »*

Cela met également en évidence l'important principe islamique selon lequel ce qu'une personne donne est ce qu'elle recevra d'Allah, l'Exalté. Cela signifie qu'une personne est récompensée en fonction de ses efforts. Si elle fait un effort minimal pour plaire à Allah, l'Exalté, comme accomplir les devoirs obligatoires de base, ce qui prend moins d'une heure par jour, alors elle recevra une récompense et des bénédictions dans les deux mondes en conséquence. Il est étrange que les musulmans désirent le plus haut niveau de bénédictions et de récompenses dans les deux mondes, mais au mieux ne font que le minimum d'efforts pour plaire à Allah, l'Exalté. Par conséquent, il faut réfléchir à ses efforts pour plaire à Allah, l'Exalté, ce qui implique

d’utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées selon les enseignements islamiques, et augmenter ses efforts si l’on désire un niveau de récompense et de bénédictions plus élevé, ce qui à son tour augmente sa tranquillité d’esprit dans les deux mondes. Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« … Il vous est venu de la part d’Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Après avoir accordé des concessions, Allah, l'Exalté, appelle souvent les gens vers le niveau supérieur en se poussant dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 184 :

« … *Ainsi, quiconque parmi vous est malade ou en voyage [pendant ces jours], qu’il jeûne un nombre égal de jours supplémentaires. Et pour ceux qui le peuvent [jeûner, mais avec difficulté], une rançon [en remplacement] consistant à nourrir un pauvre [chaque jour]. Et quiconque fait volontairement le bien [c’est-à-dire l’excès], c’est mieux pour lui. Mais le jeûne est meilleur pour vous, si seulement vous saviez. »*

Il faut réfléchir aux innombrables cas où l’on a repoussé ses limites pour le gain mondain, comme dans le sport, et adopter la même attitude lorsqu’on obéit à Allah, l’Exalté. Chacun connaît son potentiel et ses limites et doit donc travailler en conséquence. Chapitre 17 Al Isra, verset 84 :

« Dis : « Chacun agit selon sa manière. Mais ton Seigneur sait mieux qui est le mieux guidé. » »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 184 :

« … *si seulement tu savais. »*

Cette affirmation est souvent répétée dans différents passages du Saint Coran et indique l'importance de s'efforcer d'acquérir et d'appliquer la connaissance islamique afin de comprendre la différence entre le bien et le mal. Cela invite donc les gens à s'élever au-dessus de l'imitation aveugle des autres et à agir plutôt sur la base des preuves et de la connaissance afin de comprendre la valeur des actes qu'ils accomplissent. Celui qui comprend la valeur des actes, bons et mauvais, est plus susceptible d'éviter les péchés et d'accomplir de bonnes actions. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 796, que si les gens connaissaient la récompense pour assister aux prières obligatoires du matin et du soir dans une mosquée avec congrégation, ils y viendraient même s'ils devaient ramper tout le chemin. Celui qui connaît et croit en ce hadith avec certitude s'efforcerait d'assister à ces prières obligatoires dans une mosquée, même si cela lui cause des difficultés.

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite la nature particulière du mois de Ramadan, le mois du jeûne. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« *Le mois de Ramadan [est celui] au cours duquel le Coran a été révélé… »*

Le Saint Coran a été révélé en une seule fois depuis la Tablette Préservée, lors de la Nuit de la Résurrection. Chapitre 97 Al Qadr, verset 1 :

« Certes, Nous l'avons fait descendre [le Coran] pendant la Nuit de la Force. »

Elle fut ensuite déposée dans la Maison de la Puissance au plus bas des cieux. Puis elle fut ramenée au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, par l'ange Gabriel (saw), morceau par morceau, pendant 23 ans. Ceci a été mentionné dans Tafsir Al Qurtubi, Volume 1, Page 472.

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite certaines qualités bénies du Saint Coran. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« Le mois de Ramadan [est celui] au cours duquel a été révélé le Coran, comme guide pour les gens… »

Cela pourrait signifier que le Saint Coran guide les gens vers la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, tant qu'ils utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées conformément à ses enseignements. Mais, contrairement à d'autres religions et modes de vie, le Saint Coran n'invite pas les gens à le suivre aveuglément sans preuve ni indice de son authenticité. Au contraire, à chaque étape, chaque fois que le Saint Coran invite les gens à adopter une certaine bonne caractéristique ou à abandonner une certaine caractéristique négative ou à adopter un certain code de conduite, il fournit des preuves et des preuves claires démontrant comment ses conseils conduisent au succès pour les individus et la société dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« Le mois de Ramadan [est celui] au cours duquel a été révélé le Coran, comme guide pour les gens et comme preuves évidentes de la bonne direction… »

Non seulement elle guide les gens vers la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, mais elle fournit également des preuves claires qui soutiennent son point de vue et ses enseignements. C'est quelque chose d'inégalable, car toutes les autres religions et modes de vie exigent de leurs adeptes qu'ils fassent simplement confiance à ce qu'ils prônent comme étant

la vérité, au lieu de réfléchir à des preuves claires et de déduire par eux-mêmes que ce à quoi ils sont invités est la vérité. Chapitre 34 Saba, verset 46 :

« Dis : « Je ne vous conseille qu'une seule chose : que vous vous leviez pour Allah, en couple et individuellement, puis que vous réfléchissiez. » … »

Et le chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Les musulmans doivent donc s'efforcer de suivre les enseignements de l'islam en se basant sur les preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin d'obtenir la certitude de la foi, au lieu de les suivre aveuglément en se basant sur les commandements et les conseils d'autres personnes. La certitude de la foi leur permettra de rester fidèles aux enseignements de l'islam en toutes circonstances, que ce soit en période de facilité ou de difficulté, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui possède une foi faible, enracinée dans l'imitation aveugle des autres, est moins susceptible de rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent les enseignements islamiques, en toutes circonstances, comme dans les moments difficiles. S'écarter de l'obéissance à Allah, l'Exalté, ne conduit qu'aux ennuis, au stress et aux difficultés dans les deux mondes, même si l'on vit des moments de plaisir et de divertissement car on ne peut échapper au contrôle et au pouvoir d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« *Le mois de Ramadan [est celui] au cours duquel a été révélé le Coran, comme guide pour les gens, et comme preuves évidentes de la bonne direction et du discernement… »*

Le Saint Coran est un critère car il fait la différence entre le bien et le mal, entre les choses utiles et les choses inutiles et permet d'obtenir la paix de l'esprit après une vie pleine de stress. Peu importe le degré d'avancement d'une société, peu importe la quantité de connaissances qu'elle acquiert dans différents domaines, tels que l'état mental et physique des humains, elle ne sera jamais en mesure de créer un code de conduite qui soit complètement adapté à la nature humaine et qui prenne en compte toutes les conditions, états et scénarios auxquels les gens en tant qu'individus ou en tant que société peuvent être confrontés au cours de leur vie sur Terre. Il est tout simplement impossible d'y parvenir, car les gens découvrent encore de nouvelles choses sur des éléments spécifiques de l'être humain, comme le but derrière les différentes parties de l'esprit humain, sans parler de l'acquisition de connaissances suffisantes pour créer un code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit et à la justice au sein de la société. Le seul qui peut y parvenir est Allah, l'Exalté, car Il a créé toutes choses et Sa connaissance est infinie et englobe le passé, le présent et l'avenir. C'est pourquoi, Lui seul est en droit d'accorder aux gens un code de conduite, un critère qui distingue clairement le bien du mal, les choses utiles des choses inutiles et qui leur permet d'obtenir la paix de l'esprit après une vie pleine de stress. L'histoire prouve clairement que lorsque ce critère est correctement

appliqué dans la vie des gens, il conduit à la paix de l'esprit, à la justice et à la paix qui se répandent dans la société. Par conséquent, les gens doivent accepter le critère qui leur est accordé en sachant qu'il est le meilleur pour eux, même si certains de ses aspects contredisent leurs désirs. Ils doivent se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le meilleur pour eux malgré le fait qu'on leur prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« *Le mois de Ramadan [est celui] au cours duquel a été révélé le Coran, comme guide pour les gens, et comme preuves évidentes de la bonne direction et du discernement… »*

Les expressions du Saint Coran sont incomparables et ses significations sont expliquées de manière simple. Ses mots et ses versets sont extrêmement éloquents et aucun autre livre ne peut le surpasser. Le Saint Coran évoque en détail l'histoire des nations précédentes, même si le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'était pas instruit en histoire. Il ordonne tout bien et interdit tout mal, ceux qui affectent un individu et ceux qui affectent la société entière, afin que la justice, la sécurité et la paix se répandent dans chaque foyer et communauté. Le Saint Coran évite les exagérations, les mensonges ou toute fausseté, contrairement à la poésie, aux histoires et aux fables. Tous les versets sont bénéfiques et peuvent être appliqués pratiquement à la vie de chacun. Même lorsque la même histoire est répétée dans le Saint Coran, différentes leçons importantes sont mises

en évidence. Contrairement à tous les autres livres, le Saint Coran n'ennuie pas une personne lorsqu'il est étudié à plusieurs reprises. Le Saint Coran fournit des promesses et des avertissements et les soutient par des preuves indéniables et claires. Lorsque le Saint Coran aborde un sujet qui peut paraître abstrait, comme l'adoption de la patience, il propose toujours une manière simple et pratique de l'appliquer dans sa vie. Il encourage les gens à accomplir le but de leur création, qui implique une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, garantissant ainsi qu'ils obtiennent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Il rend le droit chemin évident et attrayant pour celui qui désire la paix de l'esprit et le succès réel dans les deux mondes. La connaissance du Saint Coran est intemporelle car elle peut être appliquée à toutes les sociétés et à toutes les époques. C'est un remède à toutes les difficultés émotionnelles, économiques et physiques lorsqu'il est compris et appliqué correctement. Il fournit la solution à tous les problèmes auxquels un individu ou une société entière peut être confronté. Il suffit d'observer l'histoire et de voir comment les sociétés qui ont correctement mis en œuvre les enseignements du Saint Coran ont bénéficié de ses enseignements globaux et intemporels. Des siècles ont passé et pourtant pas une seule lettre n'a été modifiée dans le Saint Coran, car Allah, l'Exalté, a promis de le préserver. Aucun autre livre dans l'histoire ne possède cette qualité. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« C'est Nous qui avons fait descendre le message [le Coran], et Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a décrit les problèmes fondamentaux rencontrés au sein d'une communauté et a détaillé le remède pratique à chacun d'eux. En corrigeant les problèmes fondamentaux, les innombrables problèmes

secondaires qui en découlent seront automatiquement corrigés. C’est ainsi que le Saint Coran a abordé toutes les choses dont une personne et une société ont besoin pour réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« …Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose… »

C'est le plus grand miracle intemporel qu'Allah, l'Exalté, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais seuls ceux qui recherchent et agissent selon la vérité en bénéficieront, tandis que ceux qui recherchent leurs désirs et en choisissent les éléments ne connaîtront que des pertes dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n’augmente en rien la perte des injustes. »

Allah, le Très-Haut, exhorte ensuite à accomplir l'important devoir obligatoire du jeûne pendant le mois de Ramadan, mais inclut une concession pour ceux qui ne peuvent pas le faire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« … *Ainsi, quiconque voit [le croissant] du mois, qu'il le jeûne ; et quiconque est malade ou en voyage, qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours… »*

Les commandements, les interdictions, les concessions et les conseils de l'islam ont tous pour but de guider les gens vers la paix de l'esprit dans les deux mondes. Ils n'ont pas été donnés pour rendre les choses difficiles aux gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« …Allah veut pour vous la facilité et non la difficulté… »

Bien que l'on puisse prétendre à tort que si Allah, l'Exalté, voulait la facilité pour les gens, Il aurait pu leur permettre de faire ce qu'ils désiraient, cela ne les aurait pas aidés, car ils n'ont pas la connaissance et la prévoyance nécessaires pour déterminer ce qui est bon pour eux. Il existe d'innombrables exemples dans la vie de chaque personne où elle a désiré quelque chose pour ensuite se rendre compte que c'était mauvais pour elle, et où elle a détesté quelque chose pour ensuite se rendre compte que c'était bon pour elle. La vérité est que tous les gens sont comme des enfants qui désirent la mauvaise chose au mauvais moment, comme une glace lorsqu'ils ont un rhume. Tout comme un bon parent protège son enfant en lui refusant ce qu'il désire, Allah, l'Exalté, seul sait ce qui est bon pour chaque personne et les guide vers cela, tout ce qu'ils ont à faire est de simplement Lui obéir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Un autre exemple est celui d'un médecin qui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Il semble qu'il souhaite que son patient soit mis en difficulté, mais toute personne dotée de bon sens comprendra qu'il souhaite en fait que son patient ait la paix de l'esprit et du corps, car les médicaments amers et le régime alimentaire strict qu'il prescrit y conduiront, si son patient accepte et agit selon ses conseils. Il suffit d'observer les riches et les célèbres qui mènent une vie selon leurs désirs, ce qui les amène à mal utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées et à voir comment cela ne mène qu'à des problèmes de santé mentale, tels que le stress, la dépression et les tendances suicidaires, pour comprendre que la paix de l'esprit ne réside pas dans le fait de vivre une vie basée sur ses désirs. Comme Allah, l'Exalté, seul connaît l'esprit et le corps humains et comme Sa connaissance englobe toute chose, y compris le passé, le présent et l'avenir, Lui seul sait ce qui est le mieux pour chaque personne. Chapitre 42 Ash Shuraa, verset 27 :

« Si Allah avait donné à Ses serviteurs une subsistance excessive, ils auraient commis la tyrannie sur toute la terre. Mais Il fait descendre ce qu'Il veut. Certes, Il est, parmi Ses serviteurs, Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant. »

De plus, comme Allah, l’Exalté, est le seul à contrôler l’univers et en particulier les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l’esprit, Il décide seul qui obtient la paix de l’esprit et qui n’y parvient pas. Par conséquent, celui qui désobéit à Allah, l’Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, n’obtiendra que misère, ennuis et stress dans les deux mondes.

En outre, les seules choses interdites par Allah, l’Exalté, sont celles dont le mal qu’elles causent dépasse le bienfait qu’on peut en tirer. Dans chaque cas, il existe de nombreuses raisons scientifiques et logiques derrière les interdictions d’Allah, l’Exalté, comme l’interdiction de l’alcool.

Par conséquent, Ses commandements, Ses interdictions, Ses concessions et Ses conseils sont ce qui est le mieux pour chaque personne, car cela seul conduit à la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes, même si cela n'est pas évident pour les gens en raison de leur ignorance et de leur myopie. Chapitre 7 Al A'raf, verset 157 :

« Ceux qui suivent le Messager, le prophète illettré, qu’ils trouvent écrit [c’est-à-dire décrit] dans ce qu’ils ont de la Thora et de l’Évangile, qui leur ordonne le convenable, leur interdit le blâmable, leur rend licite le bien, leur interdit le mal et les libère de leur fardeau et des entraves qui pesaient sur eux… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« … *Quiconque aperçoit le croissant du mois, qu'il le jeûne ; et quiconque est malade ou en voyage, qu'il jeûne un nombre égal de jours. Allah veut pour vous la facilité et non la difficulté, et il veut que vous acheviez le délai…* »

Dans ce cas particulier, Allah, l'Exalté, veut apporter la facilité par le jeûne, car le jeûne est l'entraînement spirituel et physique dont les musulmans ont besoin pour adopter la piété, ce qui garantit qu'ils utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 183 :

« *Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui ont précédé vous, afin que vous deveniez justes.* »

Comme nous l'avons vu plus haut, le jeûne permet à l'individu de mieux contrôler ses intentions, ses paroles et ses actes, afin de devenir plus solidement ancré dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, les musulmans traversent certaines difficultés lors de leur entraînement spirituel et physique lorsqu'ils jeûnent afin d'obtenir de nombreux avantages,

comme la paix de l'esprit et du corps. Cela est similaire à un athlète qui passe d'innombrables heures d'exercices difficiles et un régime alimentaire strict afin de réussir dans son sport ou similaire à un étudiant qui éprouve des difficultés lorsqu'il passe du temps à réviser et à passer des examens afin d'obtenir un bon emploi, ce qui lui permet de subvenir à ses besoins financiers pour le reste de sa vie.

De plus, le jeûne, qui permet à l'homme d'accroître son contrôle sur son intention, sa parole et ses actes afin de rester plus ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, est un moyen par lequel il exprime sa gratitude envers Allah, l'Exalté, car tout ce qu'il possède de bon a été créé et accordé par nul autre que Lui et car Lui seul le guide vers la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« … *et de glorifier Allah pour ce vers quoi Il vous a guidés ; et peut-être lui en serez-vous reconnaissants.* »

Le jeûne aide à montrer sa gratitude par son intention, en s'assurant que l'on agit uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Un signe positif de cette attitude est qu'ils n'attendent ni n'espèrent aucune compensation ou gratitude de la part des gens. Il est important de noter que celui qui agit pour le bien des gens ne sera pas récompensé par Allah, l'Exalté. Cela a été averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Le jeûne aide à montrer sa gratitude par ses paroles, car il les encourage soit à dire ce qui est bien, soit à se taire. Et le jeûne aide à montrer sa gratitude par ses actions car il les encourage à utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées, comme leur temps et leur richesse, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme

indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Englober tous les aspects de la gratitude conduit à une augmentation des bénédictions, du pardon, de la miséricorde et de la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]… »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais celui qui ne fait pas preuve de gratitude et qui, au contraire, fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, constatera que les bénédictions mêmes qu'il possède, telles que la renommée et la richesse, deviendront pour lui une source de stress, de misère et de problèmes dans les deux mondes, même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement, car Allah, l'Exalté, seul contrôle son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 186

وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ فَلْيَسْتَجِيبُوا
لِي وَلْيُؤْمِنُوا بِي لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ ﴿١٨٦﴾

« Et quand Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, Je suis tout proche. Je réponds à l'invocation de celui qui M'invoque. Qu'ils Me répondent donc et croient en Moi afin qu'ils soient bien guidés. »

Ce verset a été placé après le verset précédent concernant le mois de Ramadan afin d'encourager l'homme à s'efforcer d'obéir à Allah, l'Exalté, pendant ce mois et à maintenir cette obéissance tout au long de l'année. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« Le mois de Ramadan est celui où le Coran a été révélé, comme guide pour les gens, comme preuves évidentes de la bonne direction et de la discernement. Quiconque aperçoit le croissant du mois, qu'il le jeûne… et qu'il veuille que vous acheviez ce mois et que vous glorifiiez Allah pour ce vers quoi Il vous a guidés. Peut-être serez-vous reconnaissants. »

Se comporter de cette manière conduit naturellement à invoquer Allah, l'Exalté, régulièrement, ce qui est un acte d'adoration lié à l'accomplissement de bonnes actions, telles que les prières obligatoires.

Le verset principal, comme beaucoup d'autres, indique le rang le plus élevé qu'une personne peut atteindre dans ce monde, à savoir celui de serviteur d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« *Et quand Mes serviteurs… »*

Dans de nombreuses occasions, quand Allah, l'Exalté, parle des Saints Prophètes, que la paix et le salut soient sur eux, Il les désigne souvent comme Ses serviteurs au lieu de les désigner comme les Saints Prophètes, que la paix et le salut soient sur eux. Par exemple, dans le verset suivant, Allah, l'Exalté, parle du voyage céleste du Saint Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui, ce qui est une indication de sa grandeur, mais Le désigne comme Son serviteur. Chapitre 17 Al Isra, verset 1 :

« Gloire à Celui qui a conduit Son serviteur de nuit de la mosquée du Haram à la mosquée d'Aqsa, dont Nous avons béni les alentours, pour lui montrer certains de Nos signes. Car c'est Lui, certes, l'Audient, le Clairvoyant. »

Dans un autre exemple, Allah, l'Exalté, fait référence au professeur de l'un des plus grands prophètes, le Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur eux, comme étant simplement un serviteur parmi Ses serviteurs et ne mentionne même pas le nom du professeur. Chapitre 18 Al Kahf, versets 64-65 :

« Moïse dit : « C'est ce que nous cherchions. » Ils retournèrent donc en suivant leurs traces. Et ils trouvèrent un serviteur d'entre Nos serviteurs à qui Nous avions accordé une miséricorde de Notre part et à qui Nous avions enseigné une science de Notre part. »

Même le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) s'est présenté au monde comme le serviteur d'Allah, l'Exalté, avant de déclarer sa

prophétie et sa mission de messager. Cela a été indiqué dans de nombreux hadiths, comme celui qui se trouve dans le Sahih Muslim, numéro 851. En fait, l'essence de la prophétie et de la mission de messager est le service d'Allah, l'Exalté.

Il faut donc s’efforcer de devenir un serviteur sincère d’Allah, l’Exalté. Cela implique d’utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l’Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et dans les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Il est important de se rappeler qu’un serviteur comprend que son devoir est de toujours rechercher le plaisir de son Maître, Allah, l’Exalté. Son devoir n’est pas de rechercher son propre plaisir ni celui des autres. Il ne désire pas que les autres lui fassent plaisir et encourage plutôt les autres à toujours chercher à plaire à Allah, l’Exalté, tout comme il s’efforce de le faire, car toute la création est au service d’Allah, l’Exalté, que ce soit de bon gré ou de mauvaise gré. De plus, un serviteur d’Allah, l’Exalté, accepte que tout ce qu’il possède a été créé et lui a été accordé par nul autre que son Maître, Allah, l’Exalté, et lui appartient donc, y compris sa propre vie. Cette attitude les poussera donc à utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise au Propriétaire de ces bénédictions, Allah, l'Exalté, ce qui conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, les humains ont été créés de telle manière qu'ils doivent être au service de quelque chose ou de quelqu'un. Il n'est pas possible pour un humain de ne pas être un serviteur. On peut se comporter comme le serviteur d'Allah, l'Exalté, ce qui conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes, car Lui seul contrôle le cœur spirituel des gens, la demeure de la paix de l'esprit, et Il décide donc qui obtient la paix de l'esprit et qui n'en obtient pas. De plus, servir Allah, l'Exalté, conduit à la paix de l'esprit et du corps car on ne cherchera qu'à Le satisfaire dans sa vie quotidienne et il est beaucoup plus facile de satisfaire un maître unique plutôt que plusieurs maîtres, surtout lorsque leur maître est le plus miséricordieux et n'attend qu'un petit effort de la part de Son serviteur. Alors que, celui qui rejette le service d'Allah, l'Exalté, deviendra inévitablement le serviteur d'autres choses ou personnes, comme ses employeurs, comme les cadres d'Hollywood, la société, les médias sociaux, la mode et la culture. Il y a pire encore quand on devient le serviteur de ses propres désirs, car c'est l'attitude des pires de l'humanité, comme les violeurs et les meurtriers. Cette personne cherchera à plaire à ses maîtres, ce qui l'encouragera à abuser des bénédictions qui lui ont été accordées. Cela ne mènera qu'à la misère, aux difficultés et aux ennuis dans les deux mondes, même si elle connaît des moments de plaisir et de divertissement car elle ne peut échapper au pouvoir et au contrôle d'Allah, l'Exalté. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe les gens qui rejettent la servitude d'Allah, l'Exalté, et comment ils mènent des vies misérables même lorsqu'ils possèdent le monde entier. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, devenir le serviteur des gens, comme ses employeurs ou ses proches, ne mènera qu'à la misère, car quels que soient ses efforts, il ne sera jamais capable de plaire complètement aux autres. C'est une vérité indéniable. En conséquence, ce serviteur des gens deviendra en colère et amer au fil du temps, car ses sacrifices pour plaire aux gens ne lui ont pas plu. Cela ne fera qu'accroître son stress, son anxiété et ses problèmes dans les deux mondes.

Par conséquent, comme il est inévitable d'être un serviteur, chacun doit être miséricordieux envers lui-même et choisir de servir Allah, l'Exalté, plutôt que de servir d'autres choses, car cela seul conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Ce service implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« … Il vous est venu de la part d'Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins

de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« *Et lorsque Mes serviteurs t'interrogent, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], à Mon sujet… »*

Ce verset indique l'importance d'apprendre les qualités et les attributs divins d'Allah, l'Exalté, par l'intermédiaire du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car sa connaissance provient du Saint Coran qui lui a été accordé et de ses hadiths. C'est la seule façon de comprendre Allah, l'Exalté, correctement, selon ses capacités, afin de pouvoir Lui obéir sincèrement et correctement. Apprendre les qualités et les attributs divins d'Allah, l'Exalté, à partir de sources alternatives peut conduire à manquer de respect envers Allah, l'Exalté, tout en croyant L'honorer et peut même conduire à la mécréance. Par exemple, si l'on ignore l'étude des attributs divins d'Allah, l'Exalté, évoqués dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), on peut facilement adopter un vœu pieux concernant Sa miséricorde et Son pardon. Cette personne supposera qu'elle a de l'espoir en la miséricorde d'Allah, l'Exalté, même si elle n'a que des vœux pieux, ce qui n'a aucune valeur en Islam. Le désir irréaliste consiste à persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, et à espérer obtenir le pardon et la miséricorde d'Allah, l'Exalté, car Il est Miséricordieux et Pardonneur. Bien qu'Allah, l'Exalté, soit Miséricordieux et Pardonneur, croire qu'Il traitera de la même manière celui qui fait le bien et celui qui fait le mal dans ce monde et au Jour du Jugement est un grand manque de

respect car cela remet en cause Son équité. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou ceux qui commettent le mal, pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, et que Nous les rendrons égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

Il faut donc éviter d'adopter une croyance erronée concernant les attributs et les qualités divines d'Allah, l'Exalté, en s'inspirant de la source correcte, qui est le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« *Et lorsque Mes serviteurs t'interrogent, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], à Mon sujet… »*

En outre, ce verset indique l'importance de suivre strictement les traces du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , ce qui implique d'apprendre et d'agir selon le Saint Coran et ses traditions, car Allah, l'Exalté, a fait de lui le moyen de guider l'humanité. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés… » »

Il faut donc éviter d'agir en se basant sur d'autres sources de connaissance religieuse, même si cela conduit à de bonnes actions, car plus on agit en se basant sur d'autres sources de connaissance religieuse, moins on agit en se basant sur les deux sources de la guidée : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ce qui conduit à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui ne s'enracine pas dans les deux sources de la guidée sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« *Et lorsque Mes serviteurs t'interrogent, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], à Mon sujet… »*

Ce verset indique également l'importance de s'efforcer d'acquérir et d'appliquer la connaissance islamique. Tout comme les gens s'efforcent d'acquérir la connaissance matérielle afin d'obtenir une bonne profession, ils doivent également s'efforcer d'acquérir et d'appliquer la connaissance islamique afin de comprendre et d'accomplir le but de leur création, ce qui

conduit à son tour à la paix de l’esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n’ai créé les djinns et les hommes que pour qu’ils M’adorent. »

Peu importe le niveau de connaissance que l'homme acquiert, il ne pourra jamais le guider dans toutes les situations, qu'elles soient difficiles ou faciles, pour qu'il obtienne la paix de l'esprit et la récompense dans les deux mondes. De plus, le savoir profane n'enseigne pas non plus à l'homme comment utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui est le seul moyen d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, le savoir profane ne peut pas être appliqué à la vie quotidienne d'une personne, quelle que soit la quantité de connaissances qu'elle acquiert. Elle doit plutôt s'efforcer d'apprendre et d'agir selon le savoir islamique afin de comprendre comment vivre, comment utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées et comment gérer chaque situation à laquelle elle est confrontée afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« *Et lorsque Mes serviteurs t’interrogent, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], à Mon sujet… »*

De plus, ce verset indique également l'importance de ne rechercher que des connaissances utiles. Il faut éviter d'étudier des sujets de science religieuse qui n'augmentent pas notre obéissance sincère à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent les enseignements islamiques. Une bonne façon de juger si un sujet de science religieuse est pertinent ou non est d'évaluer si c'est quelque chose sur lequel Allah, l'Exalté, nous interrogera le Jour du Jugement. Si on ne nous interroge pas sur un sujet particulier de l'Islam, comme des événements spécifiques de l'histoire islamique, alors ce sujet n'est pas pertinent et doit être évité. Mais si un sujet est interrogé le Jour du Jugement, comme le respect des droits de son voisin, alors ce sujet doit être étudié, appris et mis en pratique au mieux de nos capacités. En ce qui concerne le verset 186, les attributs et qualités divines d'Allah, l'Exalté, doivent être appris et mis en pratique selon le potentiel créé de chacun, car cela l'encouragera à accomplir les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens, des choses qui seront remises en question au Jour du Jugement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« *Et lorsque Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, Je suis certainement proche… »*

Afin de souligner davantage la proximité d'Allah, l'Exalté, avec Sa création, Il répond à la question directement au lieu de passer par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Ce verset devrait

susciter à la fois la crainte et l'espoir en Allah, l'Exalté. Les deux sont nécessaires pour obtenir un état d'équilibre, car la crainte éloigne l'individu des péchés et l'espoir pousse à accomplir de bonnes actions. La crainte est produite lorsque l'on comprend qu'Allah, l'Exalté, est si proche d'eux, d'une manière qui ne peut être comprise par la création, qu'Il est au courant de toutes leurs pensées, intentions, paroles et actions, aussi cachées soient-elles aux autres. Il faut donc constamment évaluer ses pensées, intentions, paroles et actions afin de les aligner sur les enseignements islamiques afin d'en tirer profit dans les deux mondes. L'espoir est produit par le verset principal, car quelle que soit la situation difficile à laquelle une personne est confrontée, elle doit savoir que Celui qui l'aime et prend soin d'elle plus que quiconque est proche et observe chacun de ses sentiments, pensées et actions tout au long de son épreuve. Tout comme une personne se sent à l'aise lorsqu'elle est accompagnée par un être cher, elle devrait se sentir plus à l'aise en sachant qu'Allah, l'Exalté, l'accompagne toujours et veille sur elle. Celui qui comprend vraiment cette vérité se sentira rarement seul, car il sait qu'Allah, l'Exalté, est avec lui où qu'il soit et quoi qu'il fasse. Chapitre 57 Al Hadid, verset 4 :

« …et Il est avec toi partout où tu es… »

En fait, Allah, l'Exalté, est si proche de chaque personne qu'Il répond directement à quiconque L'invoque. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« … *Je suis tout proche. Je réponds à l'invocation du suppliant lorsqu'il M'invoque… »*

Mais il est important de noter que la réponse d'Allah, l'Exalté, est toujours en accord avec Sa connaissance infinie et Son timing et en accord avec ce qui est le mieux pour la personne qui L'invoque. Malheureusement, beaucoup de gens comprennent mal le concept d'invocation à Allah, l'Exalté, et supposent qu'Il ne les écoute pas et ne leur répond pas, car ils n'obtiennent pas exactement ce qu'ils demandent selon leur calendrier, leurs désirs et leur plan. Allah, l'Exalté, et Son trésor infini ne doivent jamais être traités comme une boutique où l'on présente de l'argent et où l'on achète tout ce que l'on désire, selon le calendrier qu'on désire. Ils doivent comprendre qu'Allah, l'Exalté, est le Plus Miséricordieux, et qu'Il répond de la manière qui est la meilleure pour le suppliant, même si cela ne leur est pas évident, car il arrive souvent qu'une personne demande quelque chose qui n'est pas bon pour elle ou qu'elle désire que quelque chose disparaisse de sa vie, alors que c'est bon pour elle. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En raison d'un manque de connaissance et de prévoyance, les gens devraient s'en tenir aux invocations générales pour le bien-être dans les deux mondes et accepter patiemment les décrets et les réponses d'Allah, l'Exalté, sachant que c'est le meilleur pour eux, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 200-201 :

« Parmi les gens, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà. Et parmi eux, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà. Et préserve-nous du châtiment du Feu. »

Ils doivent se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage obtiendra un corps et un esprit sains, de même la personne qui accepte la réponse et les décrets d'Allah, l'Exalté, avec patience et maintient son obéissance sincère à Son égard. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« … *Je suis tout proche. Je réponds à l'invocation du suppliant lorsqu'il M'invoque… »*

Il est intéressant de noter qu'Allah, l'Exalté, n'a pas dit qu'Il répond au musulman qui L'invoque. Il a plutôt laissé la porte de l'invocation ouverte à tous, indépendamment de leur croyance, de leurs actions et de leur

comportement. C’est une réalité extrêmement unique, car la plupart des religions prêchent que leur Dieu ne répond qu’à celui qui croit en elles. Mais la vérité est que celui qui invoque sincèrement Allah, l’Exalté, obtiendra une réponse, car Allah, l’Exalté, est trop timide pour renvoyer les gens les mains vides. Cette réponse divine à tous les gens, quelle que soit leur foi, a également été mentionnée dans d’autres passages du Saint Coran, par exemple, dans le chapitre 29 Al Ankabut, verset 65 :

« Et quand ils montent à bord d’un navire, ils invoquent Allah en toute sincérité. Et quand Il les fait revenir sur terre, ils Lui associent aussitôt d’autres associés. »

Ceci est lié à une autre réalité subtile. Lorsqu’une personne, quelle que soit sa foi, est confrontée à un problème que personne d’autre ne peut résoudre, comme un médecin, cette personne se tourne souvent vers Dieu. Elle n’invoque pas plusieurs dieux, mais un seul Dieu, c’est-à-dire Allah, l’Exalté. Car elle sait au fond d’elle-même qu’Il existe et qu’Il est le Seul à avoir le contrôle sur toutes choses. Cette vérité est ancrée en chaque personne et constitue une autre preuve de l’Unicité d’Allah, l’Exalté.

Par conséquent, tous les hommes devraient réfléchir au verset principal qui indique la réponse divine à tous les suppliants et la réalité cachée discutée afin de reconnaître la véracité de l'Islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« *Et quand Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, Je suis tout proche. Je réponds à l'invocation de celui qui M'invoque… »*

Ce verset indique également une autre réalité extrêmement importante qui est souvent mal comprise par les musulmans. Malheureusement, la croyance de certains musulmans en Allah, l'Exalté, est similaire à celle d'un roi de ce monde. Un roi de ce monde ne peut pas gérer les affaires de son royaume par lui-même et nomme donc des assistants, tels que des gouverneurs, pour l'aider à gérer son royaume. En conséquence de cette croyance, de nombreux musulmans consacrent du temps, de l'énergie et des richesses à trouver des personnes spirituelles qui sont censées être liées à Allah, l'Exalté, d'une manière particulière, tout comme un gouverneur est lié au roi d'une manière particulière. Leur objectif est de plaire à la personne spirituelle afin qu'elle puisse intercéder en sa faveur auprès d'Allah, l'Exalté, tout comme un gouverneur peut intercéder auprès du roi en faveur de quelqu'un qui lui plaît, en lui offrant des cadeaux et des démonstrations contre nature de respect et d'amour. Ces personnes spirituelles agissent comme des gardiens entre les masses populaires et Allah, l'Exalté, ce qui contredit complètement les enseignements de l'islam. En fait, le verset principal en question supprime la plus grande création et la plus proche d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes, à savoir le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), du lien entre une personne et Allah, l'Exalté, car Allah, l'Exalté, répond à la question directement au lieu de passer par le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Même si le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), n'a jamais agi en tant que gardien et a plutôt enseigné et montré aux gens la bonne voie pour obéir à Allah, l'Exalté, et que suivre ses traces a été rendu obligatoire par

Allah, l’Exalté, cependant afin d’indiquer la réalité importante qu’une personne n’a pas besoin de plaire aux gardiens pour atteindre Allah, l’Exalté, Allah, l’Exalté, a répondu directement à la question du verset 186. Par conséquent, un musulman doit apprendre la connaissance islamique auprès d’un enseignant qualifié et lui montrer le respect qu’il mérite, mais il ne doit pas croire qu’il doit adorer des personnes qui semblent spirituelles afin d’atteindre et de plaire à Allah, l’Exalté. Ceci est encore confirmé par le verset principal qui stipule qu'Allah, l'Exalté, répond à quiconque L'invoque, mais il n'est pas dit qu'Il répond seulement aux invocations des gens qui semblent spirituels. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« … *Je suis tout proche. Je réponds à l’invocation du suppliant lorsqu’il M’invoque… »*

Allah, l’Exalté, énonce ensuite un fait logique selon lequel celui qui désire qu’Allah, l’Exalté, réponde à ses besoins doit d’abord répondre à la mise en pratique de sa foi en Lui, ce qui implique d’utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d’une manière qui Lui soit agréable, comme le soulignent les enseignements islamiques. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« … *Je suis tout proche. Je réponds à l’invocation du suppliant lorsqu’il M’invoque. Qu’ils Me répondent donc [par l’obéissance]… »*

L'actualisation pratique de la foi est davantage indiquée dans la partie suivante du verset 186. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« … *Je suis tout proche. Je réponds à l'invocation du suppliant lorsqu'il M'invoque. Qu'ils répondent donc à Moi [par l'obéissance] et croient en Moi… »*

Les bonnes actions sont la preuve et la monnaie d'échange dont on a besoin pour obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Tout comme une plante ne fleurit et ne produit des fruits que lorsqu'elle reçoit de la nourriture, comme la lumière du soleil, la foi d'une personne ne peut s'épanouir pour la conduire à la paix de l'esprit que lorsqu'elle actualise sa foi en accomplissant de bonnes actions. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cette réalité a été indiquée dans la partie suivante du verset principal dont nous discutons. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« … *Je suis tout proche. Je réponds à l'invocation du suppliant lorsqu'il M'invoque. Qu'ils répondent donc à Moi et croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés. »*

L'obéissance pratique à Allah, l'Exalté, guide l'individu à travers toutes les situations, qu'il s'agisse de moments faciles ou difficiles, afin qu'il les surmonte avec succès tout en obtenant la paix de l'esprit et d'innombrables récompenses. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui ne répond pas à Allah, l'Exalté, en Lui obéissant pratiquement, peut recevoir Sa réponse à ses supplications, mais il n'obtiendra pas la bonne orientation dont il a besoin pour surmonter avec succès chaque situation à laquelle il fait face, ce qui l'empêchera à son tour d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement, car Allah, l'Exalté, seul contrôle leurs affaires et leurs cœurs spirituels, la demeure de la paix de l'esprit et du succès et choisit donc qui obtient la paix de l'esprit et qui n'y parvient pas. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Il est donc important de comprendre que les invocations ne seront pleinement utiles que si l'on accomplit des actes d'obéissance, car chaque invocation dans le Saint Coran et les traditions établies du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, sont accompagnées d'actes d'obéissance à Allah, l'Exalté, car invoquer Allah, l'Exalté, alors que ne pas Lui obéir par ses actes ne sera pas fructueux. Cela a été clairement expliqué dans le verset principal dont nous parlons. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« … *Je suis tout proche. Je réponds à l'invocation du suppliant lorsqu'il M'invoque. Qu'ils répondent donc à Moi et croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés. »*

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 187

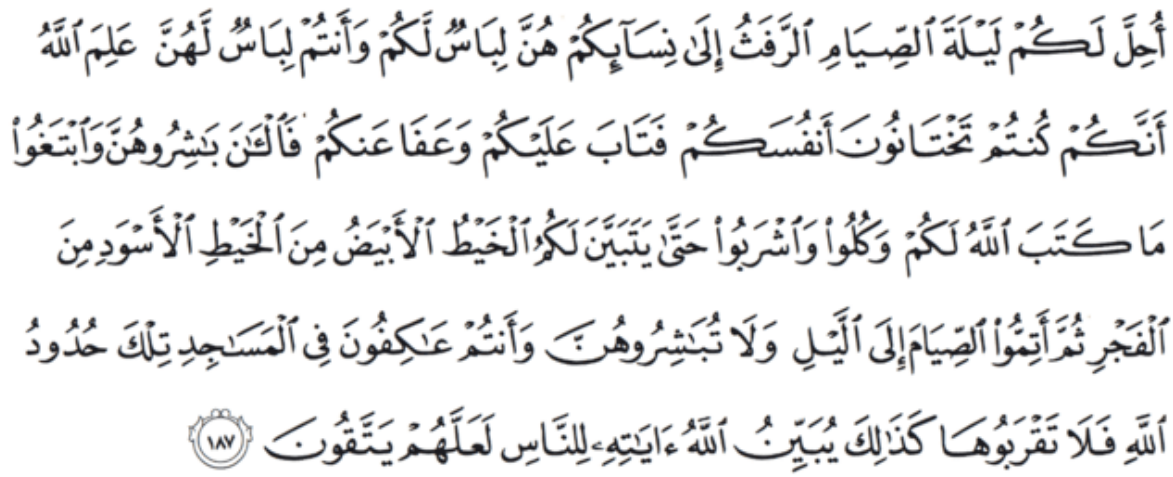
أُحِلَّ لَكُمْ لَيْلَةَ ٱلصِّيَامِ ٱلرَّفَثُ إِلَىٰ نِسَآئِكُمْ هُنَّ لِبَاسٌ لَّكُمْ وَأَنتُمْ لِبَاسٌ لَّهُنَّ عَلِمَ ٱللَّهُ
أَنَّكُمْ كُنتُمْ تَخْتَانُونَ أَنفُسَكُمْ فَتَابَ عَلَيْكُمْ وَعَفَا عَنكُمْ فَٱلْـَٰٔنَ بَٰشِرُوهُنَّ وَٱبْتَغُوا۟
مَا كَتَبَ ٱللَّهُ لَكُمْ وَكُلُوا۟ وَٱشْرَبُوا۟ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَكُمُ ٱلْخَيْطُ ٱلْأَبْيَضُ مِنَ ٱلْخَيْطِ ٱلْأَسْوَدِ مِنَ
ٱلْفَجْرِ ثُمَّ أَتِمُّوا۟ ٱلصِّيَامَ إِلَى ٱلَّيْلِ وَلَا تُبَٰشِرُوهُنَّ وَأَنتُمْ عَٰكِفُونَ فِى ٱلْمَسَٰجِدِ تِلْكَ حُدُودُ
ٱللَّهِ فَلَا تَقْرَبُوهَا كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ ءَايَٰتِهِۦ لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ١٨٧

« Il vous est permis, la nuit précédant le jeûne, d'aller vers vos épouses. Elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles. Allah sait que vous vous trompiez vous-mêmes, alors Il a agréé votre repentir et vous a pardonné. Ayez donc des rapports avec elles et recherchez ce qu'Allah a décrété pour vous. Et mangez et buvez jusqu'à ce que le fil blanc de l'aube se distingue pour vous du fil noir. Puis, accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit. Et n'ayez pas de rapports avec elles tant que vous restez dans les mosquées pour accomplir vos actes d'adoration. Telles sont les limites [imposées] par Allah. Ne vous approchez donc pas d'elles. Ainsi Allah expose clairement Ses versets [c'est-à-dire Ses ordonnances] aux gens, afin qu'ils deviennent pieux. »

Au début, les Compagnons, qu'Allah les agrée, ne mangeaient pas, ne buvaient pas et n'avaient pas de relations sexuelles avec leurs épouses après la prière obligatoire de la nuit, car ils considéraient que le jeûne obligatoire du lendemain commençait après cette prière. Ceci a été expliqué dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 1, Page 510.

Bien que leur méthode initiale n'ait pas été strictement ordonnée par Allah, l'Exalté, ou par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , ils se sont comportés de cette manière. Cela est confirmé par le verset principal en question, car Allah, l'Exalté, déclare que lorsque certains des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, n'ont pas suivi correctement cette méthode, ils se sont trompés eux-mêmes, ce qui signifie qu'ils n'ont pas dépassé les limites d'Allah, l'Exalté, mais ont plutôt échoué à vivre selon leur propre routine établie. Allah, l'Exalté, les a alors tous couverts de Son pardon et de Sa miséricorde en leur facilitant les choses. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« *Il vous est permis, la nuit précédant le jeûne, d'aller vers vos épouses. Elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles. Allah sait que vous vous trompiez vous-mêmes, c'est pourquoi Il a accepté votre repentir et vous a pardonné. Maintenant donc, couchez avec elles et recherchez ce qu'Allah a décrété pour vous [c'est-à-dire la descendance]…* »

Cela indique qu'un musulman ne doit pas se compliquer la tâche ni rendre les choses difficiles pour lui-même ou pour les autres, car l'islam est une religion d'équilibre qui conseille aux gens d'accomplir leurs actes en fonction

de leurs forces. Comme Allah, l'Exalté, n'impose à personne aucun devoir à moins qu'il ne soit en sa capacité de l'accomplir, chaque personne a la capacité d'accomplir les devoirs obligatoires sans exception. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Cela comprend également l'utilisation des bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme notre temps et nos biens, conformément aux enseignements de l'Islam. Tout ce qui va au-delà de cela et des devoirs obligatoires, comme les actes d'adoration volontaires, doit être accompli selon nos forces et nos capacités.

En outre, le verset principal indique également l'importance de suivre strictement les deux sources de la guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), au lieu d'autres sources de connaissance religieuse. Plus on se fonde sur d'autres sources de connaissance religieuse, plus notre vie devient difficile et moins on se fonde sur les deux sources de guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a ordonné dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Allah, l’Exalté, a ensuite mentionné une caractéristique importante d’un conjoint dans ce verset. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« … *Ils sont un vêtement pour toi et tu es un vêtement pour eux…* »

Cela signifie que, de la même manière que les vêtements couvrent les défauts physiques d'une personne, une personne est censée cacher les défauts de son conjoint aux autres, car elle est mieux placée pour les observer. Ces défauts comprennent les défauts physiques et spirituels dans son caractère et ses actions. Cela ne signifie pas qu'une personne doit ignorer les défauts de son conjoint, car il est de son devoir de s'efforcer de corriger ses propres défauts et d'encourager son conjoint à corriger également les siens. Mais cela signifie qu'elle ne doit pas discuter ni exposer les défauts de son conjoint à d'autres personnes, comme à ses proches. Malheureusement, c'est quelque chose qui est souvent ignoré par les musulmans. Si l'on cherche des conseils au sujet de son conjoint, cela doit être limité à une personne qui possède la connaissance islamique et la crainte d'Allah, l'Exalté, afin qu'elle donne des conseils appropriés et qu'elle garantisse que les défauts de son conjoint ne soient pas transmis à d'autres personnes et que leurs défauts ne soient pas moqués et ridiculisés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« … *Ils sont un vêtement pour toi et tu es un vêtement pour eux…* »

Cela pourrait également signifier que, tout comme les vêtements protègent une personne du mal, une personne doit s'efforcer de protéger son conjoint de tout type de danger, en particulier du type spirituel, car les dangers spirituels ont plus d'impact sur le bien-être d'une personne dans les deux mondes. Chapitre 66 At Tahrim, verset 6 :

« Ô vous qui croyez ! Protégez-vous, vous et vos familles, d'un Feu dont les habitants et les pierres sont le combustible… »

On y parvient lorsqu'on s'efforce d'apprendre et d'agir selon les connaissances islamiques afin d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le décrivent les enseignements islamiques et lorsqu'on encourage sa famille, comme son conjoint, à faire de même, car cela seul conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, abuser des bienfaits qui nous ont été accordés et encourager sa famille à faire de même, comme son conjoint, ne peut qu'entraîner du stress, des ennuis et des difficultés pour toute la famille, dans les deux mondes, même si elle vit des moments de plaisir et de divertissement car elle ne peut échapper au contrôle et au pouvoir d'Allah, l'Exalté. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe les conjoints qui se comportent de cette manière et comment ils deviennent une source de stress pour leur conjoint. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« … *Ils sont un vêtement pour toi et tu es un vêtement pour eux… »*

De même qu'une personne trouve du réconfort dans ses vêtements, une personne doit trouver du réconfort auprès de son conjoint. Chapitre 30 Ar Rum, verset 21 :

« Parmi Ses signes, Il a créé de vous-mêmes, pour vous, des épouses afin que vous viviez en paix avec elles, et Il a placé entre vous de l'affection et de la miséricorde. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent. »

Si ce confort fait défaut à un mariage, cela peut transformer le foyer en prison.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« … *Ils sont un vêtement pour toi et tu es un vêtement pour eux… »*

Tout comme les vêtements embellissent une personne, une personne doit embellir son conjoint. Cela se fait lorsqu'ils travaillent en équipe pour s'efforcer d'obéir à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent les enseignements islamiques. Chaque fois que l'un des deux dévie de cette obéissance, l'autre le corrige. Ce travail d'équipe les aide à embellir leurs bonnes actions, leur vie ici-bas et dans l'au-delà, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Il est important de noter que si l'on désire obtenir les avantages évoqués jusqu'à présent, il faut d'abord choisir la bonne personne à épouser. Ce choix doit être basé sur les enseignements de l'Islam, car un choix basé sur des raisons mondaines ne mènera pas aux avantages évoqués. Par exemple, dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5090, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé à une personne de se marier pour quatre raisons : sa richesse, sa lignée, sa beauté ou sa piété. Il a conclu en avertissant qu'une personne devrait se marier pour des raisons de piété, sinon elle sera perdante. Un aspect de cette perte est l'incapacité à obtenir les avantages évoqués. Toutes les autres raisons mondaines mentionnées dans ce hadith vont et viennent avec le temps et ne garantissent pas qu'une personne sera un bon conjoint ni un bon parent pour ses futurs enfants. En ce qui concerne la piété, qui consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent les enseignements islamiques, veillera à ce que les époux se comportent de manière correcte et encourageront leur conjoint à faire de même, ce qui à son tour mène aux avantages évoqués et, en fin de compte, à la paix de l'esprit et au succès du couple marié et de leurs enfants. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« … *Allah sait que vous vous trompiez vous-mêmes… »*

En général, cela indique que chaque fois que l'on ne se comporte pas correctement, selon les enseignements de l'Islam, on ne fait que se tromper soi-même. On peut avoir l'impression qu'on nuit aux autres ou qu'on obtient un avantage matériel en outrepassant les limites d'Allah, l'Exalté, mais on ne doit pas se laisser tromper par les apparences extérieures car Allah, l'Exalté, seul contrôle ses affaires. Les choses matérielles qu'on obtient en outrepassant les limites d'Allah, l'Exalté, deviendront pour lui une source de stress et de misère dans les deux mondes, même si cela ne lui est pas apparent. Chapitre 23 Al Mu'minun, versets 55-56 :

« Pensent-ils que ce que Nous leur accordons en biens et en enfants, c'est parce que Nous leur accordons rapidement de bonnes choses ? Mais ils ne s'en rendent pas compte. »

Cela est évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres et comment les choses mêmes qu'ils ont obtenues en désobéissant à Allah, l'Exalté, deviennent pour eux une source de stress. Chaque personne, quelle que soit son identité, devra faire face aux conséquences de ses actes dans ce monde, même si cela ne lui est pas évident, et tous les gens devront faire face aux conséquences de leurs actes dans le monde à venir d'une manière très claire. Chapitre 50 Qaf, verset 22 :

« [Il sera dit] : « Vous étiez certes insouciants de cela, et Nous vous avons ôté votre voile. Ainsi, votre vue, ce jour, est perçante. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« … *Il a donc accepté ton repentir et t'a pardonné… »*

En règle générale, chaque fois que l'on s'écarte du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), on en vient à mal utiliser les bénédictions dont on dispose, ce qui entraîne des difficultés dans les deux mondes. Dans ce cas, on doit se repentir sincèrement et revenir aux deux sources de guidance si l'on souhaite obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Il est important de noter qu'étant donné qu'Allah, l'Exalté, contrôle les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Lui seul décide qui obtient la paix de l'esprit et qui n'y parvient pas. Le repentir sincère implique de se sentir

coupable, de rechercher le pardon d'Allah, l'Exalté, et de quiconque a été lésé, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, on doit promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens.

Allah, l'Exalté, décrit ensuite brièvement quelques règles associées au jeûne. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« … *Et mangez et buvez jusqu'à ce que le fil blanc de l'aube se distingue pour vous du fil noir [de la nuit]. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit [c'est-à-dire au coucher du soleil]. Et n'ayez pas de rapports avec elles tant que vous restez pour le culte dans les mosquées… »*

Allah, l'Exalté, énonce ensuite un principe universel vital qu'il faut comprendre et appliquer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« … *Telles sont les limites [fixées] par Allah, ne vous en approchez donc pas… »*

Allah, l'Exalté, n'a jamais dit de ne pas dépasser Ses limites, mais Il a clairement indiqué que les gens ne doivent même pas s'approcher de Ses limites. Ce conseil a été repris tout au long du Saint Coran. Par exemple,

Allah, l'Exalté, a ordonné au Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, de ne pas manger de l'arbre du Paradis, mais lui a conseillé de ne même pas s'en approcher, même si s'en approcher n'était pas interdit. Chapitre 7 Al A'raf, verset 19 :

« Ô Adam, demeure, toi et ta femme, au Paradis et mangez de là où vous voulez, mais ne vous approchez pas de cet arbre, de peur que vous ne soyez du nombre des injustes. »

Il existe d'innombrables exemples qui montrent que ce n'est pas parce qu'une chose est licite que l'on doit la faire, car il n'est pas interdit de s'approcher des limites d'Allah, l'Exalté, mais de les franchir. Certaines choses licites, comme les choses vaines, doivent être évitées car elles conduisent souvent à l'illicite. Par exemple, les paroles vaines, qui ne sont pas considérées comme des péchés, conduisent souvent à des péchés tels que la médisance et le mensonge. Les dépenses vaines conduisent souvent à des dépenses inutiles, qui sont des péchés. Chapitre 17 Al Isra, verset 27 :

« En vérité, les gaspilleurs sont les frères des diables, et Satan est toujours ingrat envers son Seigneur. »

La grande majorité des gens qui se sont égarés l'ont fait étape par étape. Par exemple, ils ont abordé des choses illicites sans y prendre part et ont fini, avec le temps, par être encouragés et tentés de prendre part à ces

choses illicites. Par exemple, celui qui accompagne des personnes qui boivent de l'alcool est plus susceptible de finir par en boire que celui qui n'accompagne pas les personnes qui boivent de l'alcool. Cette attitude consistant à éviter certaines choses licites, en particulier les choses vaines, est quelque chose que le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2451. En fait, il a conseillé qu'une personne ne peut pas devenir pieuse, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas devenir constante dans l'utilisation des bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques, jusqu'à ce qu'elle abandonne certaines choses licites par peur que cela ne la conduise à l'illicite. Il faut donc faire très attention à ne pas se contenter d'éviter les choses illicites, mais aussi certaines choses licites, notamment les choses vaines, de peur que cela ne nous conduise à l'illicite. Cela nous permettra de rester fermes dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui soit agréable, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ce qui est l'essence de la droiture et conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« … *C'est ainsi qu'Allah expose clairement Ses signes aux gens, afin qu'ils deviennent pieux.* »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ne comprend pas l'importance de ne pas s'approcher des limites d'Allah, l'Exalté, abusera des choses licites, en particulier des choses vaines, ce qui ne fera qu'augmenter les chances qu'il commette des choses illicites et l'amènera à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui à son tour conduit au stress, aux difficultés et aux ennuis dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement car il ne peut échapper au contrôle et au pouvoir d'Allah, l'Exalté. Cela est tout à fait évident si l'on observe la vie de ceux qui se comportent de cette manière, comme les riches. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah]

dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 188

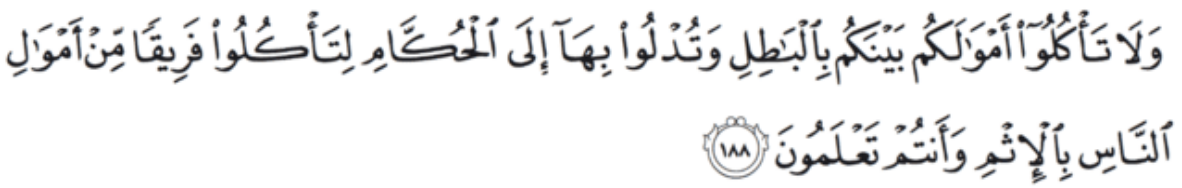
وَلَا تَأْكُلُوٓا۟ أَمْوَٰلَكُم بَيْنَكُم بِٱلْبَٰطِلِ وَتُدْلُوا۟ بِهَآ إِلَى ٱلْحُكَّامِ لِتَأْكُلُوا۟ فَرِيقًا مِّنْ أَمْوَٰلِ
ٱلنَّاسِ بِٱلْإِثْمِ وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١٨٨﴾

« Et ne dévorez pas injustement les biens des autres, et ne les envoyez pas [en pots-de-vin] aux magistrats pour qu'ils vous aident à dévorer une partie des biens du peuple dans le péché, alors que vous savez [que c'est illicite]. »

Après avoir évoqué certains devoirs directement liés à Allah, le Très-Haut, comme le jeûne, dans les versets précédents, Il mentionne l'importance de respecter les droits des autres personnes avec quelques exemples dans ce verset. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 188 :

« Et ne dévorez pas injustement les biens des autres, et ne les envoyez pas [en pots-de-vin] aux magistrats pour qu'ils vous aident à dévorer une partie des biens du peuple dans le péché, alors que vous savez [que c'est illicite]. »

Cela montre l'importance de comprendre que l'islam met l'accent sur l'importance de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et les devoirs qui lui sont directement liés, comme le jeûne, et de respecter les droits des autres personnes, comme ses proches. Par exemple, une personne ne peut pas devenir un véritable musulman ou un véritable croyant tant qu'elle n'a pas gardé ses blessures physiques et verbales loin des autres et de ce qu'elle possède. Cela a été confirmé par un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998. Malheureusement, de nombreux musulmans croient que le seul fait de remplir les devoirs directement liés à Allah, l'Exalté, suffit pour atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les personnes qui remplissent les devoirs obligatoires de base liés à Allah, l'Exalté, comme les cinq prières quotidiennes obligatoires, mais ne parviennent pas à remplir les devoirs liés aux personnes, ne parviennent pas à obtenir la paix de l'esprit promise par l'islam lorsqu'on obéit sincèrement à Allah, l'Exalté. Il est important de comprendre qu'Allah, l'Exalté, pardonnera facilement à la personne qui se repent sincèrement à Lui, mais Il ne pardonnera pas le tort causé aux autres tant que la personne lésée ne pardonne pas elle-même au fautif. Le Jour du Jugement, la justice sera établie et le malfaiteur sera contraint de remettre

ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, le malfaiteur sera contraint de prendre les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit établie. Cela pourrait bien conduire le malfaiteur à être jeté en Enfer. Cela a été averti dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579. Par conséquent, il faut s'efforcer de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, ainsi que les droits des gens, car les deux sont nécessaires pour obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Les droits des gens sont respectés lorsque l'on traite les autres comme on souhaite être traité par les autres. C'est la caractéristique d'un vrai croyant selon le Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 13.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 188 :

« Et ne dévorez pas injustement les richesses des autres… »

FrançaisCela implique tous les types de transactions commerciales injustes par lesquelles on trompe la personne avec laquelle on fait affaire, qu'il s'agisse du fournisseur ou du client. Il est essentiel que l'on se comporte de manière juste et raisonnable afin qu'Allah, l'Exalté, place des bénédictions et de la miséricorde dans nos transactions financières. Cela garantira que nos affaires continueront à prospérer et à nous profiter dans les deux mondes. Mais si l'on trompe intentionnellement les gens dans ses transactions financières, par exemple en cachant les défauts de leurs produits, alors on perdra cette miséricorde et ces bénédictions, ce qui à son tour les rendra plus avides, car leur richesse ne semblera jamais être suffisante pour répondre à leurs besoins. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2079. En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2146, que tous les hommes d'affaires seront élevés comme des personnes immorales le Jour du Jugement, à moins qu'ils ne craignent Allah, l'Exalté, ne se comportent de manière juste et ne disent la vérité dans leurs transactions commerciales. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 1-6 :

« Malheur à ceux qui donnent moins que ce qui leur est dû. Ils prennent la mesure des gens, et en prennent la totalité. Mais s'ils donnent à ceux-ci selon la mesure ou le poids, ils font une perte. Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités pour le jour terrible, le jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur de l'univers ? »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 188 :

« Et ne dévorez pas injustement les richesses des autres… »

Cela inclut également le vol ou l'usage abusif des biens matériels d'autrui. Comme mentionné précédemment, nuire aux gens et à leurs biens, comme leur richesse, contredit la définition d'un véritable musulman et croyant. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998. Prendre illégalement les biens d'autrui est une infraction si grave dans l'islam que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 353 , que la personne qui prend intentionnellement les biens d'autrui dans le cadre d'une procédure judiciaire ira en enfer, même si elle a volé quelque chose d'aussi insignifiant qu'une brindille d'arbre. En fait, le parjure a été qualifié de l'un des péchés majeurs destructeurs par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2654. Allah, l'Exalté, l'a assimilé au polythéisme dans le Saint Coran. Chapitre 22 Al Hajj, verset 30 :

« …Éloignez-vous donc de l'impureté des idoles et évitez les fausses déclarations. »

Il est important de comprendre que toute richesse ou tout bien matériel acquis de manière illicite ne deviendra qu'une malédiction pour son détenteur, car toutes les bonnes actions qu'il accomplira avec ces choses acquises illégalement seront rejetées par Allah, l'Exalté, et ne feront qu'accroître ses péchés et son châtiment dans les deux mondes, s'il ne se repent pas sincèrement. En effet, le fondement extérieur de l'Islam est l'acquisition et l'utilisation du licite, tout comme le fondement intérieur de

l'Islam est l'intention de chacun. Si le fondement de l'Islam est corrompu, tout ce qui en découlera sera corrompu et donc rejeté par Allah, l'Exalté, même s'il s'agit de bonnes actions.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 188 :

« Et ne dévorez pas injustement les richesses des autres … »

De plus, la formulation exacte signifie en réalité « ne consommez pas vos biens injustement ». Cela indique l'importance d'interagir avec les biens des autres comme si l'on interagissait avec ses propres biens. Cela signifie que de la même manière qu'ils désirent que les gens respectent leurs biens, ils doivent à leur tour respecter les biens des autres. De plus, ce verset suggère que lorsqu'on abuse des biens des autres, cela ne fait qu'inviter les autres à abuser de leurs biens et des biens des autres également. Cela ne conduit qu'à la propagation de la corruption au sein de la société, car les gens se suivent aveuglément pour faire du tort aux autres, car ils croient que leur comportement est justifié puisque les autres agissent de la même manière.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 188 :

« Et ne dévorez pas injustement les richesses des autres… »

Comme la formulation exacte utilisée dans ce verset signifie en réalité de ne pas consommer vos biens entre vous injustement, ce verset pourrait signifier que l'on ne doit pas utiliser ses biens, comme la richesse, d'une manière qui est détestée par l'Islam, comme l'extravagance, l'excès ou le gaspillage. Il est important de comprendre que le fait de mal utiliser les biens matériels, même s'ils sont utilisés de manière vaine, ce qui n'est pas considéré comme un péché, ne fait que rapprocher l'individu de leur mauvaise utilisation de manière illicite. Par exemple, celui qui dépense excessivement deviendra facilement gaspilleur, ce qui est un péché. Chapitre 17 Al Isra, verset 27 :

« En vérité, les gaspilleurs sont les frères des diables, et Satan est toujours ingrat envers son Seigneur. »

De plus, celui qui fait un mauvais usage des biens matériels qui lui ont été accordés, même de manière vaine, ce qui n’est pas considéré comme un péché, n’obtiendra pas la paix de l’esprit, car celle-ci ne s’obtient que si l’on utilise les biens matériels qui lui ont été accordés d’une manière qui plaise à Allah, l’Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Le parjure va souvent de pair avec la corruption et fait donc l'objet d'un avertissement dans la partie suivante du verset principal dont il est question. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 188 :

« *Et ne dévorez pas injustement les biens des autres, et ne les envoyez pas [en pots-de-vin] aux magistrats pour qu'ils vous aident à dévorer une partie des biens du peuple dans le péché, alors que vous savez [que c'est illicite].* »

Le Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a maudit celui qui offre un pot-de-vin et celui qui en reçoit un, dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1337. Une malédiction enlève à une personne la miséricorde d'Allah, l'Exalté, ce qui ne peut qu'entraîner du stress, des ennuis et des difficultés dans les deux mondes, même si cela n'est pas évident pour la personne maudite. Le seul cas où il est acceptable d'offrir un pot-de-vin est lorsque l'on y est contraint pour récupérer ses propres biens ou garantir sa sécurité. Dans ce cas, la malédiction tombe sur celui qui force les autres à lui offrir un pot-de-vin. Malheureusement, le parjure et la corruption sont tous deux un problème répandu dans de nombreux pays musulmans, car ils sous-estiment leur gravité en raison de l'ignorance. Comme mentionné précédemment, ils adoptent l'attitude incorrecte de croire qu'ils n'ont besoin que de remplir les droits d'Allah, l'Exalté, et les devoirs liés à Lui pour réussir dans les deux mondes. De plus,

les gens commettent souvent ces péchés majeurs parce qu'ils voient beaucoup d'autres le faire. C'est une autre mauvaise excuse qui ne sera pas acceptée par Allah, l'Exalté. Le fait que beaucoup d'autres commettent un péché ne donne pas à une personne la justification de commettre ce péché également. Chaque personne sera tenue responsable de ses propres actes et il ne faut donc pas suivre aveuglément les autres dans la perpétration des péchés, mais plutôt adhérer aux enseignements de l'Islam afin de corriger son intention, ses paroles et ses actions à tout moment. Cela garantira qu'ils remplissent les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes et provoque la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. Et c'est ce comportement qui est l'essence de la droiture. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 188 :

« *…ou bien envoyez-le aux magistrats, afin que vous consommiez en toute connaissance de cause une partie des richesses du peuple dans le péché.* »

Cela montre aussi l'importance de choisir soigneusement qui soutenir dans les affaires d'intérêt public, comme les hommes politiques, afin d'éviter de soutenir quelqu'un qui s'approprie illégalement les biens d'autrui et abuse de la richesse du peuple. Malheureusement, ce type de comportement est répandu dans le monde et est observé dans tous les pays. Les hommes politiques abusent de la richesse des gens et ne cherchent qu'à s'enrichir eux-mêmes et leurs alliés pendant que le reste du pays souffre. Les musulmans ont souvent l'attitude de soutenir ceux avec qui ils sont proches, comme leurs proches, dans les affaires politiques par loyauté aveugle. Cela est en totale contradiction avec les enseignements de l'islam. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« … Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à la violence… »

Et celui qui soutient intentionnellement la mauvaise personne politiquement, aura sa part du mal qu'il répand au sein de la société s'il est élu à un poste de pouvoir au sein de la société. Cela a été indiqué dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674. Chapitre 4 An Nisa, verset 85 :

« Quiconque intercède pour une bonne cause en aura sa part [c'est-à-dire une récompense] ; et quiconque intercède pour une mauvaise cause en aura sa part [c'est-à-dire une charge]. Et Allah est Détenteur de toute chose. »

Même si un musulman ne peut pas influencer la constitution politique d'un pays, comme l'indique le verset principal dont il est question, il doit être prudent dans le choix de la personne qu'il soutient politiquement. Il doit faire ses recherches et s'assurer qu'il soutient les autres dans les affaires publiques, dans l'intérêt du peuple. Ce n'est qu'en faisant cet effort pour choisir la bonne personne qu'il sera protégé des effets négatifs du soutien à la mauvaise personne dans les deux mondes. Cela a été indiqué dans la dernière partie du verset 188.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 189

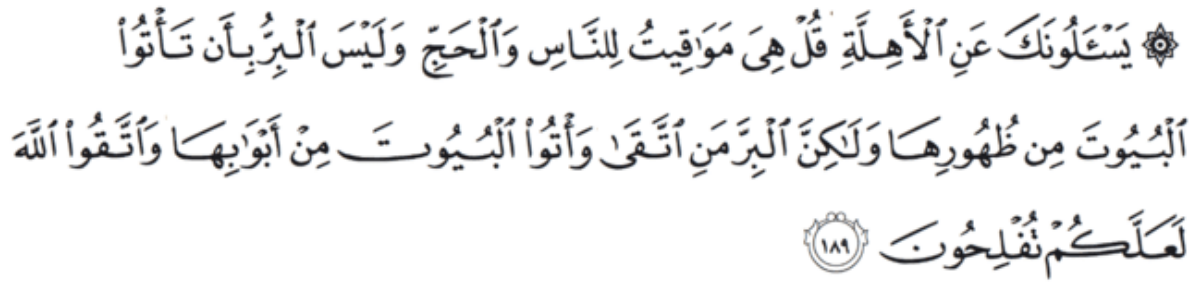

« Ils t'interrogent, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], au sujet des croissants de lune. Dis : « Ce sont des mesures du temps pour les gens et pour le pèlerinage. » Et ce n'est pas une piété que d'entrer dans les maisons par l'arrière, mais la piété appartient à celui qui craint Allah. Et entrez dans les maisons par leurs portes. Et craignez Allah afin que vous réussissiez. »

Les différentes phases de la Lune ont attiré l'attention des gens à travers le temps et toutes sortes d'idées fantaisistes, de superstitions et de rituels y ont été, et sont encore aujourd'hui, associées. La Lune était considérée comme la base des bons et des mauvais présages. Certaines dates étaient considérées comme propices et d'autres néfastes pour le début des voyages, pour le début de nouvelles tâches, pour les mariages, etc., au motif que le lever et le coucher de la Lune, ses différentes phases et son éclipse affectent le destin humain. Les Arabes avaient aussi leur part de superstitions de ce genre. C'est pourquoi certains Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont posé des questions sur la Lune à partir de ce point de vue superstitieux et Allah, l'Exalté, a corrigé leur attitude en leur répondant d'une manière qui a dirigé leurs esprits vers des questions qui mènent au bien dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 189 :

« Ils t'interrogent, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], au sujet des croissants de lune. Dis : « Ce sont des mesures du temps pour les gens et pour le pèlerinage. »… »

L'Arabie entière savait déjà que les phases de la lune étaient utilisées pour calculer le temps, c'est-à-dire les jours du mois et surtout pour déterminer la saison du pèlerinage. Le pèlerinage était encore pratiqué depuis l'époque du Saint Prophète Ibrahim, paix et bénédictions sur lui, et avant l'avènement de l'Islam, mais ses pratiques avaient été corrompues par les gens. Allah, l'Exalté, leur a donné une réponse évidente afin de diriger leur esprit intuitif dans la bonne direction, vers des choses qui leur apportaient des bénéfices et des avantages pour eux et pour les autres dans les deux mondes, au lieu de perdre du temps sur des choses inutiles, telles que des choses superstitieuses. Cela est encore confirmé par la fin du verset principal par

lequel Allah, l'Exalté, critique directement une pratique superstitieuse qui était couramment observée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 189 :

« … *Et ce n'est pas juste d'entrer dans les maisons par derrière… »*

En règle générale, la première partie du verset principal indique qu'il faut éviter d'étudier des sujets de science religieuse qui n'augmentent pas notre obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques. Une bonne façon de juger si un sujet de science religieuse est pertinent ou non est d'évaluer si c'est quelque chose sur lequel Allah, l'Exalté, nous interrogera le Jour du Jugement. Si on ne nous interroge pas sur un sujet particulier de l'Islam, comme les superstitions, alors ce sujet n'est pas pertinent et doit être évité. Mais si un sujet est interrogé le Jour du Jugement, comme le respect des droits de son voisin, alors ce sujet doit être étudié, appris et mis en pratique au mieux de nos capacités.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 189 :

« Ils t'interrogent, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], au sujet des croissants de lune. Dis : « Ce sont des mesures du temps pour les gens… » »

Comme l'indique le verset principal dont il est question, le temps dont disposent les gens dans ce monde est très limité. Ils doivent donc consacrer leur temps et leurs autres ressources à des choses qui leur seront bénéfiques dans les deux mondes, comme la recherche de choses utiles. Celui qui ne parvient pas à apprécier la rapidité du temps ne parviendra pas à en faire un bon usage et adoptera plutôt l'habitude de retarder l'utilisation des bénédictions qui lui ont été accordées de manière agréable à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. Cela ne fera que l'empêcher d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 89 Al Fajar, versets 23-24 :

« Et ce jour-là, c'est l'Enfer. Ce jour-là, l'homme s'en souviendra. Mais à quoi lui servira ce souvenir ? Il dira : « Ah ! si j'avais envoyé quelque chose d'autre pour ma vie ».

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 189 :

« Ils t'interrogent, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], au sujet des croissants de lune. Dis : « Ce sont des mesures du temps pour les gens et pour le pèlerinage. »… »

En outre, Allah, le Très-Haut, a orienté leur esprit vers la compréhension de l'importance de poser des questions pertinentes de manière douce. Cela

indique l’importance de conseiller les autres de manière douce, car le faire de manière dure peut souvent empêcher d’agir selon les bons conseils. Malheureusement, de nombreux musulmans ressentent le besoin de transmettre la connaissance islamique aux autres mais le font de manière dure, ce qui contredit la tradition d’Allah, le Très-Haut, et des Saints Prophètes, que la paix et la bénédiction d’Allah soient sur eux, et en conséquence, ils ne font qu’éloigner les gens de la pratique correcte de l’Islam. C’est l’une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction d’Allah soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2701, qu’Allah, le Très-Haut, aime la douceur en toutes choses. En ce qui concerne le fait de conseiller les autres sur l’Islam, il faut combiner un comportement doux avec une connaissance islamique authentique, car les deux sont nécessaires pour guider les autres correctement.

Allah, le Très-Haut, indique ensuite l'importance de se conformer strictement aux enseignements des deux sources de guidance : le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , au lieu de suivre des pratiques superstitieuses ou d'autres sources de connaissance religieuse, car se comporter de cette manière correcte est l'essence de la droiture. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 189 :

« … Et ce n’est pas une piété que d’entrer dans les maisons par l’arrière, mais la piété appartient à celui qui craint Allah. Et entrez dans les maisons par leurs portes… »

Lorsque les gens entraient en pèlerinage, ils évitaient d'entrer dans leur maison par la porte d'entrée, car ils voyaient cela comme un mauvais présage. Au lieu de cela, ils entraient dans leur maison par l'arrière. Ceci a été évoqué dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1803.

Comme l'indique la fin du verset 189, l'adhésion aux deux sources de guidance permettra à chacun d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour mène à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 189 :

« …Et craignez Allah afin que vous réussissiez. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En réalité, plus on suit d'autres pratiques, moins on suit les deux sources de la guidance, ce qui nous encourage à faire un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, ce qui conduit à l'égarement. C'est l'une des

raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 189 :

« … Et ce n'est pas une piété que d'entrer dans les maisons par l'arrière, mais la piété appartient à celui qui craint Allah. Et entrez dans les maisons par leurs portes… »

En règle générale, les pratiques et croyances superstitieuses doivent être évitées car elles encouragent à croire en des choses qui contredisent les enseignements de l'Islam, comme la capacité des gens à contrôler leur destin. Plus on s'enfonce dans cette attitude, plus on se rapproche de la perte de la foi, car on est encouragé à accomplir des rituels et à croire en des choses qui, dans certains cas, sont clairement des actes de mécréance. Par exemple, une personne finira par placer plus de confiance en un objet qu'en Allah, l'Exalté. Elle supposera que l'objet est la source de sa protection et sans lui, elle ne sera pas protégée des choses mauvaises. Même si un musulman s'oppose verbalement à ce concept, son comportement montrera clairement qu'il y croit. Cela et d'autres choses similaires affaiblissent la foi d'une personne et peuvent bien la faire perdre complètement, sans même qu'elle ne s'en rende compte. Les pratiques et croyances superstitieuses encouragent même une personne à devenir très paranoïaque envers les autres, ce qui ne fait que l'empêcher de respecter les droits des autres selon les enseignements de l'Islam. De plus, ce comportement ouvre la porte aux

escrocs qui se font passer pour des guérisseurs spirituels et prétendent pouvoir régler leurs problèmes contre rémunération. Agir selon leurs conseils ne fait que contredire les enseignements de l'islam, ce qui entraîne davantage de stress et de problèmes dans les deux mondes.

Pour éviter ces choses négatives et d'autres, il faut apprendre et agir selon le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , afin de renforcer sa foi. Une foi forte empêchera l'individu d'être influencé par des choses et des croyances superstitieuses. Par exemple, celui qui a une foi forte comprend que rien ne se produit dans l'univers sans la volonté d'Allah, l'Exalté, et s'Il choisit que l'individu vive une situation inconfortable, rien ni personne ne peut l'en sauver. De plus, il croira fermement qu'Allah, l'Exalté, ne choisit que ce qui est le mieux pour tous ceux qui sont impliqués, même si cela ne lui est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En conséquence, ils resteront fermes dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ce qui les conduira à d'innombrables récompenses et à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« …En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Mais on ne peut être protégé des croyances superstitieuses et de leurs conséquences négatives et obtenir les avantages évoqués que lorsqu'on obtient une foi forte en apprenant et en agissant selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 189 :

« … Et ce n'est pas une piété que d'entrer dans les maisons par l'arrière , mais la piété appartient à celui qui craint Allah. Et entrez dans les maisons par leurs portes. Et craignez Allah, afin que vous réussissiez. »

D'une manière générale, ce verset pourrait également indiquer l'importance d'aborder les situations de manière directe, claire et honnête, au lieu de se comporter avec sournoiserie, ce qui fait qu'une personne se comporte de manière trompeuse dans ses relations avec les autres. Une porte dérobée est souvent utilisée pour décrire une personne qui ne respecte pas ses engagements et se comporte de manière trompeuse avec les autres. Par conséquent, un musulman doit adopter un comportement direct, clair et honnête par lequel il s'efforce de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens selon les enseignements de l'Islam, car celui qui se comporte de manière trompeuse ne se trompe en réalité que lui-même, même si cela ne lui est pas évident, car il devra sans aucun doute faire face aux conséquences de son comportement dans les deux mondes, car il ne peut échapper au pouvoir et au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« … mais le complot pervers ne vise que son propre peuple. N'attendent-ils donc que le sort des peuples d'autrefois ?… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 189 :

« …Et craignez Allah afin que vous réussissiez. »

La dernière affirmation de ce verset montre clairement comment le véritable succès, qui implique d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, s'obtient en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre que tous les types de succès mondains disparaissent avec le temps et deviennent souvent une source de misère pour celui qui les détient. Cela est tout à fait évident lorsque l'on observe les riches et les célèbres et comment, malgré leurs possessions matérielles, ils mènent des vies misérables qui sont complètement dépourvues de paix de l'esprit. Cela est dû au fait qu'Allah, l'Exalté, seul contrôle les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, et par conséquent, Lui seul décide qui l'obtient et qui ne l'obtient pas. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« …Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Et chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et le chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

La condition pour obtenir la paix de l'esprit est simple et implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. Mais si l'on ne remplit pas cette condition simple établie pour obtenir la paix de l'esprit, on peut bien connaître des moments de plaisir et de divertissement, mais dans l'ensemble, notre vie sera pleine de troubles mentaux, tels que l'anxiété, le stress et la dépression. Encore une fois, cela est évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres et ceux qui abusent des bénédictions qui leur ont été accordées. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 190-19 4

وَقَٰتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ يُقَٰتِلُونَكُمْ وَلَا تَعْتَدُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلْمُعْتَدِينَ ﴿١٩٠﴾

وَٱقْتُلُوهُمْ حَيْثُ ثَقِفْتُمُوهُمْ وَأَخْرِجُوهُم مِّنْ حَيْثُ أَخْرَجُوكُمْ ۚ وَٱلْفِتْنَةُ أَشَدُّ مِنَ ٱلْقَتْلِ ۚ وَلَا تُقَٰتِلُوهُمْ عِندَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ حَتَّىٰ يُقَٰتِلُوكُمْ فِيهِ ۖ فَإِن قَٰتَلُوكُمْ فَٱقْتُلُوهُمْ ۗ كَذَٰلِكَ جَزَآءُ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٩١﴾

فَإِنِ ٱنتَهَوْا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٩٢﴾

وَقَٰتِلُوهُمْ حَتَّىٰ لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ لِلَّهِ ۖ فَإِنِ ٱنتَهَوْا۟ فَلَا عُدْوَٰنَ إِلَّا عَلَى ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٩٣﴾

ٱلشَّهْرُ ٱلْحَرَامُ بِٱلشَّهْرِ ٱلْحَرَامِ وَٱلْحُرُمَٰتُ قِصَاصٌ ۚ فَمَنِ ٱعْتَدَىٰ عَلَيْكُمْ فَٱعْتَدُوا۟ عَلَيْهِ بِمِثْلِ مَا ٱعْتَدَىٰ عَلَيْكُمْ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿١٩٤﴾

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Car Allah n'aime pas les exagérateurs.

Et tuez-les partout où vous les rencontrez, et chassez-les de là où ils vous ont chassés. La tentation est pire que le meurtre. Et ne les combattez pas à la mosquée du Haram jusqu'à ce qu'ils vous y combattent. S'ils vous combattent, tuez-les. Telle est la rétribution des mécréants.

Et s'ils cessent, alors Allah est certes Pardonneur et Miséricordieux.

Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de tentation et que la religion soit réservée à Allah. S'ils cessent, il n'y aura plus d'agression, sauf contre les transgresseurs.

« Le mois sacré est réservé aux agressions commises pendant le mois sacré. Et pour toutes les agressions, il y a un châtiment légal. Quiconque t'a agressé, agresse-le de la même manière qu'il t'a agressé. Et craignez Allah, et sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent. »

Pour bien comprendre le sens des versets du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), il faut les replacer dans leur contexte. Autrement dit, aucun verset ou hadith ne peut être pris isolément sans tenir compte du contexte dans lequel il a été révélé ou enregistré afin de justifier les actions de quelqu'un. Afin de bien comprendre le contexte des versets et des hadiths, il faut les analyser à la lumière de la vie du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). C'est seulement de cette manière que l'on saura clairement à quoi ou à qui un verset ou un hadith spécifique fait référence.

En outre, les musulmans ne peuvent prendre les armes contre les agresseurs extérieurs que sous la bannière d'un dirigeant légitime et lorsque cela est fait conformément aux injonctions contenues dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui combattent doivent constamment craindre Allah, l'Exalté, en transgressant ces limites et ces règles. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les exagérateurs.* »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 194 :

« … *Quiconque t'a agressé, agresse-le comme il t'a agressé. Et craignez Allah…* »

L’une de ces règles est de ne recourir à la guerre que lorsque l’on est attaqué, comme l’indiquent les principaux versets dont il est question ici. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« *Combattez dans le sentier d’Allah ceux qui vous combattent… »*

Par conséquent, il est interdit de se montrer agressif physiquement contre un ennemi en temps de paix. Une autre règle est que lorsque l’ennemi cesse de l’attaquer, les musulmans doivent également cesser. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 193 :

« … Mais s’ils cessent, alors il n’y aura plus d’agression [c’est-à-dire d’agression] sauf contre les contrevenants. »

Si l'ennemi le désire la paix doit lui être accordée. Chapitre 4 An Nisa, verset 90 :

« … S'ils s'éloignent donc de vous, ne vous combattent pas et vous offrent la paix, alors Allah ne vous a pas donné de cause [pour combattre] contre eux. »

La troisième règle est qu'il ne faut pas faire de mal aux civils. Cela est indiqué dans les principaux versets que nous avons étudiés, car cela constitue une transgression. De plus, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a interdit à plusieurs reprises de faire du mal aux femmes, aux enfants, aux vieillards, aux malades, aux moines et aux ermites pendant la guerre. Cela a été confirmé dans de nombreux hadiths tels que celui qui se trouve dans le Sunan Abu Dawud, numéro 2614, et le Musnad Ahmad, numéro 2728.

Le premier calife de l'islam, Abu Bakr Siddiq, qu'Allah l'agrée, a interdit de tuer les enfants, les femmes et les personnes âgées, conformément aux préceptes de l'islam. Il a également interdit de couper les arbres fruitiers, d'endommager les biens et de tuer le bétail. Ceci a été conseillé dans le Musannaf Ibn Abi Shayba, numéro 33121.

Le deuxième calife de l'islam, Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, a clairement indiqué aux armées musulmanes de ne pas nuire aux non-soldats, comme les agriculteurs. Cela a été conseillé dans le Musannaf Ibn Abi Shayba, numéro 33120.

En cas de conflit imminent, la nation musulmane est tenue de se préparer du mieux qu'elle peut. Cette préparation vise à dissuader l'ennemi d'attaquer, auquel cas, si l'ennemi souhaite la paix, elle doit lui être accordée. Chapitre 8 An Anfal, versets 60-61 :

« Et préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme montures, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre… Et s'ils inclinent à la paix, inclinez-vous aussi à la paix… »

Il est permis de combattre ceux qui n'honorent pas leurs traités avec les musulmans. Chapitre 9 At Tawbah, versets 12-13 :

« Et s'ils violent leurs serments après leur traité et diffament votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance, car il n'y a point de serment [sacré] pour eux ; [combattez-les] afin qu'ils cessent. Ne combattriez-vous pas un peuple qui a violé ses serments et a décidé d'expulser le Messager, alors qu'ils vous ont attaqué pour la première fois ? »

L'Islam a interdit d'attaquer ceux qui respectent ses traités. Chapitre 9 At Tawbah, verset 7 :

« …Tant qu'ils sont droits envers toi, sois donc droit envers eux. Car Allah aime les pieux. »

Il n'est pas question de forcer quiconque à accepter l'Islam, car c'est quelque chose qui doit être accepté par le cœur et non seulement par la langue et les actes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« Il n'y aura aucune contrainte dans [l'acceptation de] la religion… »

Ceux qui sont en paix avec les musulmans doivent être traités avec justice en tout temps. Chapitre 60 Al Mumtahanah, versets 8-9 :

« Allah ne vous interdit pas d'être bons envers ceux qui ne vous combattent pas à cause de la religion et ne vous expulsent pas de vos maisons, d'être justes envers eux et d'agir équitablement envers eux. En vérité, Allah aime ceux qui agissent équitablement. Allah ne vous interdit que ceux qui vous combattent à cause de la religion. de religion et vous expulser de vos foyers et aider à votre expulsion… »

La guerre est une chose détestable pour Allah, l'Exalté, et les musulmans doivent y être contraints sans la vouloir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« La guerre vous est ordonnée, alors qu'elle vous est haïssable… »

Ceci est également indiqué par les principaux versets dont il est question, car Allah, l'Exalté, mentionne deux de Ses attributs divins qui sont tous deux liés à Sa miséricorde et à Sa paix, à savoir, le Pardonneur et le Miséricordieux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 192 :

« Et s'ils cessent, alors, certes, Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Il a délibérément choisi de mentionner ces attributs divins au lieu de Ses attributs divins de puissance et de force pour indiquer que la paix et la sécurité sont ce qu'Il préfère pour l'humanité.

Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a même averti les musulmans de ne pas désirer le combat et leur a plutôt ordonné de rechercher la sécurité auprès d'Allah, l'Exalté. Mais s'ils étaient contraints d'affronter l'ennemi, ils devaient rester fermes. Cela a été mentionné dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2966.

L’intention réelle de ces versets est de souligner que la force ne doit être utilisée que lorsque son utilisation est inévitable, seulement dans la mesure où elle est absolument nécessaire et sous la direction du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui).

Comme mentionné précédemment, il est essentiel d’évaluer un verset ou un hadith dans son contexte afin de comprendre à qui, à quoi et où il s’applique. Malheureusement, de nombreuses personnes, intentionnellement ou non, omettent d’interpréter les versets et les hadiths sur le combat de cette manière. Un exemple très célèbre est celui d’un verset appelé le verset de l’épée, même si le mot « épée » n’est pas mentionné dans le Saint Coran. Chapitre 9 At Tawbah, verset 5 :

« Et lorsque les mois inviolables seront passés, tuez alors les polythéistes partout où vous les trouverez, capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans tous les lieux d’embuscade… »

Comme expliqué plus haut en détail, cette déclaration de guerre est limitée à des conditions et concessions de paix spécifiques. De plus, l’étude du contexte historique de ce verset et d’autres versets connexes prouve clairement qu’il ne s’agit pas d’un principe universel pour combattre les non-musulmans. Cela signifie que le verset fait référence à un groupe spécifique de personnes, à un moment précis et dans un lieu précis.

Les versets qui entourent le verset de l'épée indiquent clairement à plusieurs reprises que les polythéistes auxquels il est fait référence ne sont que ceux qui ont violé à plusieurs reprises les traités de paix conclus avec le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et se sont livrés à des actes d'agression violente contre la communauté musulmane et ses alliés. Par exemple, le verset qui précède immédiatement le verset de l'épée, c'est-à-dire le chapitre 9 At Tawbah, verset 4, stipule :

« À l'exception de ceux avec qui vous avez conclu un pacte parmi les associateurs, sans qu'ils vous aient manqué en quoi que ce soit, ni soutenu quiconque contre vous. Complète donc leur pacte jusqu'à ce que leur terme soit écoulé. Car Allah aime les pieux. »

Ceci est suivi par un autre commandement dans un verset connexe, chapitre 9 At Tawbah, verset 7 :

« Comment les associateurs auraient-ils un pacte auprès d'Allah et de Son messager, sauf ceux avec qui vous avez conclu un pacte à la mosquée du Haram ? Aussi longtemps qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Allah aime vraiment les pieux. »

Les crimes de ces polythéistes contre lesquels il a été ordonné de combattre sont mentionnés dans d'autres versets connexes. Chapitre 9 At Tawbah, versets 8-10 :

« Comment [peut-il y avoir un traité] alors que, s'ils dominent sur vous, ils ne respectent envers vous ni le pacte de parenté ni le pacte de protection ? Ils vous satisfont de leurs bouches, mais leurs cœurs refusent [de vous obéir]. Et la plupart d'entre eux sont résolument désobéissants. Ils ont échangé les signes d'Allah contre un vil prix et ont détourné [les gens] de Son chemin. C'était vraiment mal ce qu'ils faisaient. Ils ne respectent envers les croyants ni le pacte de parenté ni le pacte de protection. Et ce sont eux les transgresseurs. »

Et chapitre 9 At Tawbah, versets 12-13 :

« Et s'ils violent leurs serments après leur traité et diffament votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance, car il n'y a point de serment [sacré] pour eux ; [combattez-les afin] qu'ils cessent. Ne combattriez-vous pas un peuple qui a violé ses serments et a décidé d'expulser le Messager, alors qu'ils vous ont attaqué pour la première fois ?… »

Ces polythéistes ont continuellement rompu leurs accords et aidé d'autres personnes contre l'islam. Ils ont commencé des hostilités contre les musulmans, empêché les gens d'accepter l'islam, expulsé les musulmans de la Mecque et de la mosquée Al-Haram. Au moins huit fois dans les versets cités, leurs crimes contre les musulmans sont mentionnés.

Dans le chapitre 9 de la Tawbah, verset 12, cité plus haut, le but de la lutte contre les « chefs de la mécréance » est de les empêcher de commettre des actes d'agression. Ces versets, comme les autres, indiquent l'importance de respecter certaines conditions en temps de guerre, comme par exemple ne combattre que ceux qui les combattent en premier.

En outre, ces polythéistes reçurent encore de nombreux avertissements et concessions. Ils reçurent une période de répit et de paix de quatre mois. Chapitre 9 At Tawbah, verset 2 :

« Parcourez donc librement le pays pendant quatre mois, ô mécréants. Mais sachez que vous ne pouvez pas faire échouer Allah… »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 5 :

« Et lorsque les [quatre] mois inviolables seront passés, tuez les polythéistes partout où vous les trouverez, capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans tous les lieux d'embuscade… »

Ce répit leur a été accordé afin qu'ils acceptent l'Islam ou qu'ils quittent pacifiquement la péninsule arabique. De plus, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a reçu l'ordre d'accorder sa protection à tous ces polythéistes qui le demandaient afin qu'ils aient la possibilité d'écouter les enseignements de l'Islam sans aucune crainte ni pression ou qu'ils puissent quitter pacifiquement la péninsule arabique sans crainte d'être blessés. Chapitre 9 At Tawbah, verset 6 :

« Et si l'un des associateurs cherche ta protection, accorde-lui alors protection afin qu'il entende les paroles d'Allah [c'est-à-dire le Coran]. Puis fais-le entrer en lieu sûr. Car ce sont des gens qui ne savent pas. »

L'ordre du verset de l'épée de combattre et de tuer ces polythéistes ne s'appliquerait que s'ils restaient dans la péninsule arabique après le répit de quatre mois sans accepter l'islam. Il est important de noter que de nombreux polythéistes ont profité de ce répit pour accepter l'islam. Grâce à ce répit, les combats ont pris fin et le sang n'a pas été versé en raison du verset de l'épée, car le but de ce verset était de dissuader de nouvelles effusions de sang, ce qui signifie que soit ces polythéistes acceptent l'islam, soit ils quittent la péninsule arabique pacifiquement.

Pour conclure, les versets qui l'entourent et la vie bénie du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, placent le verset de l'épée dans son contexte. Cela signifie que ces versets ont été révélés spécifiquement pour mettre fin aux attaques de polythéistes hostiles spécifiques contre la communauté musulmane. Par conséquent, ils ne peuvent pas être appliqués sans ambiguïté à d'autres après eux.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les exagérateurs.* »

En règle générale, l'islam étant la religion de l'équilibre, il ne préconise pas une attitude extrêmement dure envers les agresseurs, ni une attitude extrêmement douce et faible envers les agresseurs. Tout être humain a le droit de se défendre, de défendre sa famille et ses biens, mais cela doit se faire dans des limites. Malheureusement, c'est un principe important que négligent de nombreux gouvernements qui ciblent des innocents au nom de la légitime défense et d'une juste rétribution. Les agresseurs ne doivent être ciblés que de la manière dont ils ont initialement attaqué. Comme l'indiquent les principaux versets dont nous discutons, si quelqu'un franchit la ligne de la juste rétribution, il sera qualifié de malfaiteur et devra rendre des comptes pour ses actes. Ces malfaiteurs pourraient bien se retrouver le Jour du Jugement, lorsque la justice sera établie, obligés de remettre leurs bonnes actions à ceux qu'ils ont offensés. Et si nécessaire, ces malfaiteurs seront obligés de prendre les péchés de ceux qu'ils ont offensés jusqu'à ce que justice soit établie. Cela pourrait bien conduire le malfaiteur à être jeté en Enfer. Ceci a été averti dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 194 :

« … *Quiconque t'a agressé, agresse-le comme il t'a agressé. Et craignez Allah… »*

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les exagérateurs. »*

Un autre aspect de la transgression est le fait de combattre les agresseurs pour une mauvaise raison, comme l'obtention du pouvoir et de la richesse. On ne doit combattre les agresseurs que pour l'amour d'Allah, l'Exalté, et pour répandre la justice et la paix au sein de la société, comme Allah, l'Exalté, l'a ordonné. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 193 :

« *Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de tentation et que la religion soit à Allah. S'ils cessent, il n'y aura plus d'agression, sauf contre les transgresseurs. »*

Comme on le constate couramment aujourd'hui, ceux qui combattent pour des raisons mondaines transgressent souvent les limites du juste châtiment, même s'ils se disent musulmans, car leur seul intérêt est d'obtenir le pouvoir et la richesse. Ceux qui combattent pour Allah, l'Exalté, n'ont jamais

transgressé les limites du juste châtiment car ils savent que le dépassement de ces limites est critiqué par Allah, l'Exalté. Cela est évident lorsque l'on tourne les pages de l'histoire islamique.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les exagérateurs.* »

Ce commandement comprend également la lutte spirituelle contre toutes les forces qui tentent de nous empêcher d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, comme le diable, leurs désirs, les réseaux sociaux, la mode, la culture et les autres. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). En réalité, c'est cette lutte qui est plus grande que le combat physique contre les ennemis de l'Islam, car cette lutte spirituelle se produit en permanence, contrairement au combat physique. Cette lutte spirituelle est accomplie lorsque l'on apprend et agit selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela garantira que notre foi se renforce grâce à la compréhension des preuves claires qui y sont discutées. Une foi forte encouragera l'individu à utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans les enseignements islamiques, même lorsqu'il fait face à l'opposition d'autres choses. Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui possède une foi faible sera vaincu par l'opposition à laquelle il fait face et il sera encouragé et tenté de faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Comme Allah, l'Exalté, seul contrôle son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, cette attitude ne mène qu'à des ennuis, au stress et aux difficultés dans les deux mondes, même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah]

dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Mais comme l'indique la fin du verset 190, cette lutte spirituelle doit être menée selon les enseignements des deux sources de guidance : le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les exagérateurs. »*

Il faut éviter d'agir selon d'autres sources de connaissance religieuse, même si cela conduit à de bonnes actions, car agir de cette manière est une forme de transgression qu'Allah, le Très-Haut, critique. Plus on agit selon d'autres sources de connaissance religieuse, moins on agit selon les deux sources de la guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut.

Comme d'habitude, Allah, l'Exalté, laisse toujours la porte du repentir sincère et de la réforme ouverte à tous, même à ceux qui ont transgressé les limites du comportement correct. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 192 :

« *Et s'ils cessent, alors, certes, Allah est Pardonneur et Miséricordieux.* »

Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de rechercher le pardon d'Allah, l'Exalté, et de quiconque a été lésé, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, on doit sincèrement promettre d'éviter de commettre à nouveau le même péché ou un péché similaire et de réparer tous les droits qui ont été violés à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 193 :

« *Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de tentation et que la religion soit à Allah. S'ils cessent, il n'y aura plus d'agression, sauf contre les transgresseurs.* »

Comme nous l'avons vu plus haut, même si le combat a été ordonné contre un groupe spécifique de personnes, à un moment précis, dans un lieu précis et pour une raison précise, Allah, l'Exalté, a néanmoins ordonné au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et à ses Compagnons (sur eux la paix et le salut) de cesser le combat si l'ennemi cessait et de continuer le combat seulement s'il violait un accord de paix. Par conséquent, comme le combat est ordonné dans des conditions spécifiques, cela signifie que le

comportement général du musulman doit être celui de la paix. En fait, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998, qu'un véritable musulman et un vrai croyant est celui qui garde ses actes de violence verbale et physique loin des autres et de leurs biens. De plus, même si les non-musulmans de La Mecque ont commis de nombreuses atrocités contre le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), comme une tentative d'assassinat contre lui et le fait de le forcer à quitter La Mecque, ou des atrocités contre ses Compagnons (qu'Allah les agrée), qui ont été torturés et même tués à cause de leur foi, Allah, l'Exalté, leur a accordé Son pardon et Sa miséricorde. Tel est le code de conduite de l'Islam envers le monde. Tel doit donc être le comportement de tous les musulmans en temps de paix ou de guerre. Il est donc essentiel de comprendre la différence entre les situations extrêmes et rares et les normes de comportement courantes, car les personnes égarées confondent souvent les deux afin de montrer que l'Islam est une religion violente.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 191-193 :

« *Et tuez-les partout où vous les rencontrez, et chassez-les de là où ils vous ont chassés. La tentation est pire que le meurtre. Et ne les combattez pas à la mosquée du Haram jusqu'à ce qu'ils vous y combattent. S'ils vous combattent, tuez-les. Telle est la rétribution des mécréants. Et s'ils cessent, alors Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de tentation et jusqu'à ce que la religion soit à Allah. S'ils cessent, il n'y aura plus d'agression sauf contre les transgresseurs.* »

La corruption dans ces versets fait référence aux vastes effets négatifs de l'oppression causée par les ennemis de l'islam, c'est-à-dire les non-musulmans de la Mecque. Le cœur de cette corruption était leur foi erronée et leur loyauté envers leurs tribus, leur amour de la richesse, de la culture et des faux dieux. La corruption spécifique mentionnée dans le verset suivant prouve en outre que le combat a été ordonné contre un groupe spécifique de non-musulmans à la Mecque et par conséquent, ces versets ne peuvent pas être appliqués à d'autres sans ambiguïté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 217 :

« Dis : « Y combattre est un grand péché. Mais détourner les gens du sentier d'Allah, ne pas croire en Lui, empêcher l'accès à la mosquée et en expulser les habitants sont des péchés encore plus grands auprès d'Allah. Et la tentation est plus grave que le meurtre. »… »

Ainsi, la corruption dont il est question dans ces versets se réfère à la persécution de personnes innocentes. Elle se réfère à une situation dans laquelle une personne ou un groupe est soumis à des harcèlements et à des intimidations pour avoir accepté comme vraies des idées contraires à celles qui sont actuellement répandues et pour avoir tenté de réformer l'ordre social existant en prêchant le bien et en interdisant le mal. Par conséquent, la seule façon d'empêcher que cette corruption ne porte préjudice à des personnes innocentes était de combattre l'ennemi jusqu'à ce que l'Islam soit autorisé à être pratiqué ouvertement sans opposition et que les dommages négatifs causés à la société par les non-musulmans soient arrêtés.

Dans les principaux versets dont il est question, il est évident que le mot cesser fait référence au combat et au fait de ne pas cesser de pratiquer une religion erronée, car on ne peut pas forcer quelqu'un à accepter l'Islam, car c'est une question de cœur et non pas seulement de membres. Chapitre 2 Al Baqarah 256 :

« Il n'y aura aucune contrainte dans [l'acceptation de] la religion… »

En outre, l'oppression généralisée causée par des dirigeants oppresseurs, tels que les Romains et les Perses, à l'époque du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), était largement connue. Ils opprimaient constamment les habitants du pays qu'ils contrôlaient. La lutte contre ces gens aurait pu conduire au massacre de soldats, des soldats qui s'étaient engagés à combattre et à mourir, mais à la longue, elle a mis fin à l'oppression dont étaient victimes les citoyens innocents. Et si le régime islamique était correctement établi, comme ce fut le cas à l'époque du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et des califes bien guidés après lui, alors la justice prévaudrait sur le pays. Par conséquent, on peut comprendre à partir de cela que l'oppression prolongée du peuple est pire que le massacre de soldats, si elle conduit à l'instauration de la justice.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 194 :

« *[La bataille] pendant le mois sacré est pour [l'agression commise pendant] le mois sacré, et pour [toutes] violations, il y a un châtiment légal. Quiconque t'a agressé, agresse-le donc de la même manière qu'il t'a agressé. Et craignez Allah… »*

Il était interdit de se battre pendant les quatre mois sacrés de l'année, même avant l'avènement de l'islam (ces mois étaient : Dhul Al Qa'dah, Dhul Al Hijjah, Muharram et Rajab). Mais Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que cela ne doit pas empêcher quelqu'un de se défendre si le besoin s'en fait sentir. Cela montre encore une fois l'importance de se battre uniquement pour se défendre dans les limites de la juste rétribution. La rétribution légale est un concept important et juste, car tout le monde a le droit de se défendre contre les méfaits. De plus, si la rétribution légale n'était pas légale, de nombreux malfaiteurs profiteraient de personnes innocentes, sachant que leur foi les empêche de se défendre. Cela ne ferait qu'aggraver la corruption au sein de la société. Sans rétribution légale, ceux qui seraient normalement dissuadés par le fait de voir des gens exercer une rétribution légale contre ceux qui leur ont fait du tort ne le seraient pas et seraient plutôt encouragés à rejoindre les autres malfaiteurs de la société. Cela ne ferait qu'accroître la corruption au sein de la société. Sans une justice réparatrice, de nombreuses victimes se feraient justice elles-mêmes, car elles estiment que la justice n'a pas été établie. Cela ne fait qu'accroître la corruption et la criminalité au sein de la société. Il suffit d'observer les pays qui imposent des lois souples contre les crimes, comme le viol et le meurtre, et de constater que ces lois souples ne parviennent pas à dissuader les autres de commettre ces crimes, ce qui a pour résultat que ces crimes augmentent dans leurs sociétés. L'objectif de la justice réparatrice est d'établir la justice et d'empêcher la propagation de nouveaux crimes. Il serait tout simplement naïf de croire le contraire.

Mais même en cas de châtiment légal, les musulmans ont été encouragés à craindre constamment les conséquences de leurs actes devant la cour d'Allah, l'Exalté, afin qu'ils ne dépassent pas les limites du châtiment équitable et afin qu'ils soient inspirés à adopter une attitude miséricordieuse et indulgente envers ceux qui leur ont fait du tort, tant que cela ne les encourage pas à accroître leurs méfaits contre les gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 194 :

« … *Quiconque t'a agressé, agresse-le comme il t'a agressé. Et craignez Allah, et sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent. »*

Ceux qui continuent à utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'Islam, comme leur force sociale, seront bénis par le soutien continu d'Allah, l'Exalté. Ce soutien leur assurera la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même s'ils font face à des moments de difficultés et d'oppression. Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« … Il vous est venu de la part d'Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés, comme leur force sociale, verront qu'ils perdent le soutien d'Allah, l'Exalté. Cela ne mènera qu'à des ennuis, du stress et des difficultés dans les deux mondes, même s'ils semblent puissants et influents, car Allah, l'Exalté, seul contrôle les affaires de l'univers. Chapitre 14 Ibrahim, verset 42 :

« Et ne croyez pas qu'Allah ignore ce que font les injustes. Il ne fait que retarder leur compte jusqu'au jour où les yeux se fixeront. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 194 :

« … *et sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent. »*

Ordonner aux gens de comprendre cette réalité montre l'importance d'acquérir et d'appliquer la connaissance islamique afin de devenir ferme dans la foi. Plus la foi d'une personne est forte, plus elle restera ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent les enseignements islamiques. C'est l'essence de la crainte d'Allah, l'Exalté, et de la droiture qui conduit à Sa compagnie et à Son soutien continu. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 194 :

« … *et sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent. »*

En revanche, l'ignorance des enseignements de l'Islam ne fait qu'entraîner une foi faible. Une foi faible encouragera une personne à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui à son tour entraînera des ennuis, du stress et des difficultés dans les deux mondes, car cette personne aura oublié Allah, l'Exalté, et Son contrôle total sur tous les aspects de sa vie. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

En conclusion, si l'on considère les principaux versets dans leur contexte, la vérité devient très claire. Tout d'abord, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et ses Compagnons (sur eux la paix et le salut) n'ont été autorisés à combattre qu'en cas de légitime défense, en respectant les règles établies par Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), dont certaines ont été évoquées plus haut.

Deuxièmement, ces versets font suite à la discussion sur le changement du point focal et le pèlerinage sacré, qui sont tous liés à la Mecque. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 144 :

« … Tournez donc votre visage [c'est-à-dire vous-mêmes] vers la mosquée du Haram. Et où que vous soyez, tournez vos visages [c'est-à-dire vous-mêmes] vers elle [en prière]… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 189 :

« Ils t'interrogent, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], au sujet des croissants de lune. Dis : « Ce sont des mesures du temps pour… le Hajj [pèlerinage] ».

En outre, les principaux versets qui nous intéressent indiquent clairement que les combats ordonnés concernent La Mecque et les non-musulmans qui ont expulsé de La Mecque le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et ses Compagnons (qu'Allah les agrée). Ces versets font donc référence à des combats menés à un moment précis, contre un groupe de personnes précis, dans un lieu précis et pour une raison précise, à savoir pour se défendre et pour empêcher la propagation de la corruption et de l'oppression sur terre, conformément à un ensemble de règles définies par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 195

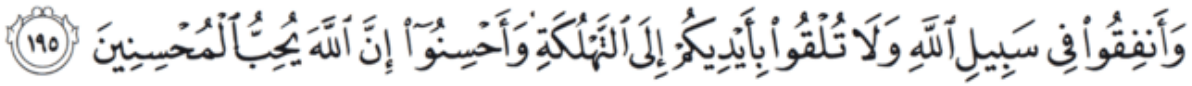
وَأَنفِقُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَلَا تُلْقُوا۟ بِأَيْدِيكُمْ إِلَى ٱلتَّهْلُكَةِ ۛ وَأَحْسِنُوٓا۟ ۛ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٩٥﴾

« Et dépensez dans le sentier d'Allah, et ne vous jetez pas dans la perdition. Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants. »

Ce verset vient après avoir évoqué l'importance de l'autodéfense et de l'élimination de l'oppression au sein de la société, même par la force physique selon des directives strictes. Allah, l'Exalté, avertit les gens que s'ils ne le font pas, cela mènera à leur propre destruction, car lutter contre l'oppression nécessite d'utiliser ses efforts, son énergie et ses biens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 195 :

« *Et dépensez dans le sentier d'Allah, et ne jetez pas vos mains dans la perdition… »*

Cela indique l'importance de rester ferme dans l'élimination active des éléments oppressifs au sein de la société selon les enseignements de l'Islam en utilisant correctement les ressources qui nous ont été accordées, selon les enseignements de l'Islam.

D'une manière générale, le verset principal conseille aux musulmans de toujours utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car cela seul leur évitera la destruction dans les deux mondes, car ils obtiendront la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 195 :

« *Et dépensez dans le sentier d'Allah, et ne jetez pas vos mains dans la perdition… »*

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Il est essentiel de comprendre que, comme Allah, l'Exalté, contrôle seul toutes choses, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul qui obtient la paix de l'esprit et qui n'y parvient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Par conséquent, une personne doit accepter et agir selon les enseignements de l'Islam même si ses désirs sont contredits, car cela est le mieux pour son bien-être mental et physique. Elle doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui et même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient

obtiendra un bien-être mental et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam afin d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. Mais tout comme un patient stupide qui ignore les conseils médicaux de son médecin obtiendra une mauvaise santé mentale et physique, de même la personne qui ignore les enseignements de l'Islam fera un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Cette réalité est évidente lorsque l'on observe les riches et les influents qui abusent des bénédictions qui leur ont été accordées et comment, par conséquent, ils se noient dans des problèmes de santé mentale, tels que l'anxiété, la dépression , la toxicomanie et les tendances suicidaires, même s'ils vivent des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 195 :

« *Et dépensez dans le sentier d'Allah, et ne jetez pas vos mains dans la perdition… »*

Cela élimine également les illusions qui font que l'on fait un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés tout en espérant qu'Allah, l'Exalté, nous bénira dans les deux mondes. Le véritable espoir dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, comme l'indique ce verset, c'est quand on s'efforce d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, et qu'on espère ensuite les bénédictions et le salut dans les deux mondes. Cette différence a également été expliquée de cette manière dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459.

Il faut donc s'efforcer d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, conformément aux enseignements de l'Islam, ce qui est l'essence de la bonté et attire donc l'amour divin. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 195 :

« … Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants. »

Comme rien n'est dit spécifiquement concernant le fait de faire le bien, cela indique que chacun, indépendamment du nombre de bénédictions terrestres qui lui ont été accordées, a la capacité de faire le bien qui conduit à la satisfaction divine. Chaque personne a reçu quelque chose, comme sa force physique ou sa capacité de parler, qu'elle peut utiliser de la bonne manière, selon les enseignements de l'Islam afin d'accomplir ce verset.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 195 :

« … Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants. »

Celui qui obtient le plaisir et l'amour divins obtiendra sans aucun doute la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même s'il rencontre des difficultés au cours de sa vie. Mais il est important de noter que le plaisir et l'amour divins ne signifient pas que l'on ne sera pas mis à l'épreuve dans ce monde, car le but de la vie dans ce monde est de mettre les gens à l'épreuve.
Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Lui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action… »

La liberté de toutes les difficultés et de toutes les épreuves ne s'obtient qu'au Paradis. Le plaisir et l'amour divins garantissent au contraire que l'on continue à ressentir la paix de l'esprit même pendant les difficultés, tout comme le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, qui a obtenu la paix de l'esprit et du corps même lorsqu'il se trouvait au milieu d'un grand feu. Chapitre 21 Al Anbiya, versets 68-69 :

« Ils dirent : « Brûlez-le et soutenez vos divinités, si vous voulez agir. » Nous [Allah] dîmes : « Ô feu, sois fraîcheur et sécurité pour Abraham. »

C'est comme le patient qui subit une intervention médicale douloureuse sous anesthésie afin de ne ressentir aucune douleur. Cela garantit que l'on reste ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations, que ce soit les moments difficiles ou faciles, ce qui conduit à plus de paix de l'esprit et de réussite dans les deux mondes. La racine de ce succès est de rester ferme dans l'utilisation des bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« … Il vous est venu de la part d'Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 195 :

« … Et faites le bien. Car Allah aime les bienfaisants. »

Ceci est une preuve supplémentaire que l'on ne peut obtenir le plaisir divin sans actualiser sa foi en faisant de bonnes actions. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela remet donc en question l'attitude erronée selon laquelle on croit que le fait de revendiquer verbalement sa foi en l'Islam suffit à obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Celui qui ne parvient donc pas à actualiser sa foi n'obtiendra pas le plaisir divin, ce qui signifie qu'il n'obtiendra pas la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. C'est la principale raison pour laquelle les gens qui prétendent verbalement être musulmans mais ne le montrent pas dans leurs actions sont toujours noyés dans des problèmes de santé mentale, tels que l'anxiété et la dépression, car ils ont oublié Allah, l'Exalté, dans leurs actions, même s'ils se souviennent verbalement de Lui à travers leur déclaration de foi. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 196-203

وَأَتِمُّوا۟ ٱلْحَجَّ وَٱلْعُمْرَةَ لِلَّهِ ۚ فَإِنْ أُحْصِرْتُمْ فَمَا ٱسْتَيْسَرَ مِنَ ٱلْهَدْىِ ۖ وَلَا تَحْلِقُوا۟ رُءُوسَكُمْ حَتَّىٰ يَبْلُغَ ٱلْهَدْىُ
مَحِلَّهُۥ ۚ فَمَن كَانَ مِنكُم مَّرِيضًا أَوْ بِهِۦٓ أَذًى مِّن رَّأْسِهِۦ فَفِدْيَةٌ مِّن صِيَامٍ أَوْ صَدَقَةٍ أَوْ نُسُكٍ ۚ فَإِذَآ أَمِنتُمْ
فَمَن تَمَتَّعَ بِٱلْعُمْرَةِ إِلَى ٱلْحَجِّ فَمَا ٱسْتَيْسَرَ مِنَ ٱلْهَدْىِ ۚ فَمَن لَّمْ يَجِدْ فَصِيَامُ ثَلَٰثَةِ أَيَّامٍ فِى ٱلْحَجِّ وَسَبْعَةٍ إِذَا رَجَعْتُمْ ۗ
تِلْكَ عَشَرَةٌ كَامِلَةٌ ۗ ذَٰلِكَ لِمَن لَّمْ يَكُنْ أَهْلُهُۥ حَاضِرِى ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ
شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿١٩٦﴾

ٱلْحَجُّ أَشْهُرٌ مَّعْلُومَٰتٌ ۚ فَمَن فَرَضَ فِيهِنَّ ٱلْحَجَّ فَلَا رَفَثَ وَلَا فُسُوقَ وَلَا جِدَالَ فِى
ٱلْحَجِّ ۗ وَمَا تَفْعَلُوا۟ مِنْ خَيْرٍ يَعْلَمْهُ ٱللَّهُ ۗ وَتَزَوَّدُوا۟ فَإِنَّ خَيْرَ ٱلزَّادِ ٱلتَّقْوَىٰ ۚ وَٱتَّقُونِ
يَٰٓأُو۟لِى ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿١٩٧﴾

لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَن تَبْتَغُوا۟ فَضْلًا مِّن رَّبِّكُمْ ۚ فَإِذَآ أَفَضْتُم مِّنْ
عَرَفَٰتٍ فَٱذْكُرُوا۟ ٱللَّهَ عِندَ ٱلْمَشْعَرِ ٱلْحَرَامِ ۖ وَٱذْكُرُوهُ كَمَا هَدَىٰكُمْ
وَإِن كُنتُم مِّن قَبْلِهِۦ لَمِنَ ٱلضَّآلِّينَ ﴿١٩٨﴾

ثُمَّ أَفِيضُوا۟ مِنْ حَيْثُ أَفَاضَ ٱلنَّاسُ وَٱسْتَغْفِرُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ
﴿١٩٩﴾

فَإِذَا قَضَيْتُم مَّنَاسِكَكُمْ فَاذْكُرُوا اللَّهَ كَذِكْرِكُمْ آبَاءَكُمْ أَوْ أَشَدَّ
ذِكْرًا فَمِنَ النَّاسِ مَن يَقُولُ رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا وَمَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ
خَلَاقٍ ﴿٢٠٠﴾
وَمِنْهُم مَّن يَقُولُ رَبَّنَا آتِنَا فِي الدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِي الْآخِرَةِ حَسَنَةً وَقِنَا عَذَابَ
النَّارِ ﴿٢٠١﴾
أُولَٰئِكَ لَهُمْ نَصِيبٌ مِّمَّا كَسَبُوا وَاللَّهُ سَرِيعُ الْحِسَابِ ﴿٢٠٢﴾
۞ وَاذْكُرُوا اللَّهَ فِي أَيَّامٍ مَّعْدُودَاتٍ فَمَن تَعَجَّلَ فِي يَوْمَيْنِ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ وَمَن
تَأَخَّرَ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ لِمَنِ اتَّقَىٰ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَاعْلَمُوا أَنَّكُمْ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ ﴿٢٠٣﴾

« Et accomplissez le pèlerinage et la oumra pour Allah. Mais si vous en êtes empêchés, offrez alors ce que vous pouvez facilement comme bêtes à sacrifier. Et ne vous rasez pas la tête jusqu'à ce que la bête à sacrifier soit arrivée à l'endroit où elle doit être égorgée. Et quiconque parmi vous est malade ou a une maladie de la tête [obligeant à se raser] doit offrir une rançon sous forme de jeûne [de trois jours], d'aumône ou de sacrifice. Et lorsque vous êtes en sécurité, quiconque accomplit la oumra [pendant les mois du pèlerinage] suivie du pèlerinage [offre] ce que vous pouvez facilement comme bêtes à sacrifier. Et quiconque ne peut pas trouver [ou se permettre une telle bête], qu'il jeûne trois jours pendant le pèlerinage et sept jours après son retour [chez lui]. Ce sont dix [jours complets]. Ceci est pour ceux dont la famille ne se trouve pas dans la région d'al-Mosquée al-Harâm. Et craignez Allah et sachez qu'Allah est dur en punition.

Le Hajj se déroule pendant des mois bien connus. Quiconque s'est imposé le pèlerinage durant ces mois, n'aura pas de rapports sexuels, ne commettra pas de désobéissance et ne disputera pas pendant le pèlerinage. Et tout bien que vous faites, Allah le sait. Et emportez des provisions. Mais la meilleure provision, c'est la crainte d'Allah. Et craignez-Moi, ô vous qui comprenez.

Il n'y a aucun mal à ce que vous recherchiez la grâce de votre Seigneur. Mais quand vous quittez Arafât, invoquez Allah à la Mecque. Et invoquez-Le comme Il vous a guidés. Car vous étiez avant cela du nombre des égarés.

Quittez ensuite le lieu d'où les gens sont partis et implorez le pardon d'Allah. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Et lorsque vous aurez accompli vos rites, invoquez Allah comme vous invoquiez vos ancêtres, ou avec une invocation plus grande. Et il y en a parmi les gens qui disent : « Notre Seigneur, donne-nous la vie présente ». Et il n'aura pas de part dans l'au-delà.

Mais parmi eux, il y en a un qui dit : « Notre Seigneur, accorde-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment du Feu. »

Ceux-là auront leur part de ce qu'ils auront acquis. Et Allah est prompt à rendre des comptes.

Et invoquez Allah pendant des jours déterminés. Quiconque hâte [son départ] de deux jours, n'encourt aucun péché. Et quiconque retarde [son départ] jusqu'au troisième jour, n'encourt aucun péché, celui qui craint Allah. Craignez Allah et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés.

Ces versets commencent par inviter les gens à adopter la sincérité envers Allah, l'Exalté, lors de l'accomplissement du Saint Pèlerinage ou de la Visitation. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 196 :

« *Et accomplissez le Hajj et la Omra pour Allah… »*

FrançaisCela implique d'accomplir ces voyages sacrés afin de plaire à Allah, l'Exalté, dans le but de se repentir sincèrement de tous les péchés qu'ils ont pu commettre dans le passé et de faire la promesse ferme de changer pour le mieux s'ils se voient accorder la possibilité de rentrer chez eux. En effet, ces voyages sacrés visent à rappeler à une personne le Jour du Jugement où toute l'humanité aura laissé derrière elle tous ses biens matériels, ses connexions et ses relations et se rassemblera en attendant son jugement final. Un signe positif de cette intention est que lorsqu'une personne rentre chez elle, elle consacrera plus d'énergie et de temps à apprendre et à mettre en pratique le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), afin qu'elle utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. C'est la raison pour laquelle le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1773, que la récompense pour un pèlerinage sacré accepté n'est rien d'autre que le Paradis. Par conséquent, ils ne doivent pas effectuer ces voyages sacrés pour une autre raison, par exemple pour faire du tourisme, sinon ils ne recevront pas la récompense qu'ils devraient obtenir.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 196 :

« *Et accomplissez le Hajj et la Omra pour Allah… »*

En règle générale, il faut être sincère envers Allah, le Très-Haut, dans toutes ses affaires. Cela signifie qu'il doit parler et agir de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, que ses paroles ou ses actes soient liés à des choses de ce monde, comme l'acquisition de biens licites ou à des activités religieuses, comme la prière. Tant qu'il adopte une bonne intention et agit conformément aux enseignements de l'islam, il obtiendra une récompense, même s'il accomplit des actions de ce monde, comme élever ses enfants. Un signe positif d'une bonne intention est que l'on n'attend ni n'espère une compensation de personne d'autre qu'Allah, le Très-Haut. Une intention positive garantit une récompense dans les deux mondes et évite l'amertume liée au fait d'agir pour le bien des gens, qui ne sont jamais satisfaits des efforts des autres. Il est essentiel de se rappeler que celui qui agit pour une raison autre que la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, n'obtiendra aucune récompense dans ce monde ou dans l'autre. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Allah, l'Exalté, expose ensuite quelques règles concernant l'accomplissement du Saint Pèlerinage et de la Visitation. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 196 :

« … *Mais si vous en êtes empêchés, offrez alors ce que vous pouvez facilement obtenir en sacrifices. Et ne vous rasez pas la tête jusqu'à ce que*

la bête soit arrivée à l'endroit où elle doit être sacrifiée. Et quiconque parmi vous est malade ou a une maladie de la tête [rendant le rasage nécessaire, doit offrir] une rançon sous forme de jeûne [de trois jours], d'aumône ou de sacrifice. Et lorsque vous êtes en sécurité, quiconque accomplit la Omra [pendant les mois du Hajj] suivie du Hajj [offre] ce que vous pouvez facilement obtenir en sacrifices. Et quiconque ne peut pas trouver [ou se permettre un tel animal], alors un jeûne de trois jours pendant le Hajj et de sept jours après votre retour [à la maison]. Ce sont dix [jours complets]. Ceci est pour ceux dont la famille n'est pas dans la région d'al-Masjid al-Harām… »

Français La sixième année après que le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) eut émigré à Médine, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) se dirigèrent vers La Mecque avec l'intention d'accomplir la Visitation (Omra) et non d'engager la guerre avec les non-musulmans de La Mecque. Au cours du voyage, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) fut averti que les dirigeants non-musulmans de La Mecque avaient dépêché une force pour les empêcher d'entrer à La Mecque. Après avoir installé un camp à Houdaibiya, les dirigeants non-musulmans de La Mecque envoyèrent différentes personnes pour parler au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) afin de connaître les raisons de sa venue à La Mecque. Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) dit à chacun d'eux qu'il souhaitait seulement accomplir la Visitation (Omra) en paix. Après quelques incidents, les dirigeants non-musulmans de la Mecque envoyèrent finalement Suhayl Bin Amr auprès du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin de faire la paix avec lui, mais en lui imposant certaines conditions, qui semblaient toutes favoriser les non-musulmans de la Mecque. Après la signature du pacte, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, retournèrent à Médine sans effectuer la Visitation (Umra), qui faisait partie du pacte. Ce pacte de paix de dix ans favorisa en réalité les musulmans. Avant ce pacte,

chaque fois que des musulmans et des non-musulmans se rencontraient, cela conduisait souvent à des combats, mais lorsque la guerre prenait fin, chaque fois que ces gens se rencontraient, ils se contentaient de discuter. Lorsque l'islam fut expliqué aux non-musulmans, ils commencèrent à l'accepter. L'islam entra dans le cœur de plus de gens au cours des deux années suivantes qu'au cours de toutes les années précédentes depuis son avènement, soit environ 18 ans. Cette victoire évidente fut reconnue par Allah, l' Exalté, qui révéla le chapitre 48 Al Fath après la signature de l'accord. Chapitre 48 Al Fath, verset 1 :

« En vérité, Nous vous avons donné une conquête évidente »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 231, de l'imam Ibn Kathir.

En outre, comme d'habitude, Allah, l'Exalté, cherche toujours à faciliter les choses aux gens en leur accordant des concessions dans différentes situations. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« …Allah veut pour vous la facilité et ne veut pas pour vous la difficulté… »

Il ne faut pas croire que si Allah, l'Exalté, voulait vraiment que les gens soient à l'aise, Il ne leur imposerait aucune restriction et leur permettrait plutôt d'agir selon leurs désirs. C'est une fausse croyance car Allah, l'Exalté, sait ce qui est le mieux pour le bien-être mental, physique et spirituel d'une personne et donc conseille en conséquence. Tout comme un bon médecin prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict sachant que c'est le mieux pour son patient, Allah, l'Exalté, impose certaines restrictions aux gens parce que c'est le mieux pour eux. Les médecins peuvent faire des erreurs dans leurs conseils mais comme Allah, l'Exalté, sait toute chose, Ses commandements et Ses interdictions sont exempts de toute erreur. Il est étrange qu'une personne puisse faire confiance aux conseils d'un médecin qui contredisent souvent ses désirs, comme le conseil d'un régime alimentaire strict, et qu'elle ne fasse pas confiance à Allah, l'Exalté, qui sait toute chose.

Chaque fois qu'Allah, le Très-Haut, établit un code de conduite, Il l'accompagne souvent d'un rappel à l'ordre et aux conséquences de la désobéissance à Son égard. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 196 :

« … Craignez Allah et sachez qu'Allah est dur en châtiment. »

Il y a deux choses qui sont nécessaires pour assurer la justice et la paix dans la société. La première est un code de conduite bon et impartial, quelque chose qui ne peut venir que d'Allah, l'Exalté, car les lois créées par l'homme seront toujours imparfaites, en raison d'un manque de connaissance et de prévoyance, et elles seront toujours biaisées d'une manière ou d'une autre. La deuxième chose est la crainte d'Allah, l'Exalté, et le fait de faire face aux

conséquences de ses actes et de ses choix. Le deuxième élément est essentiel car celui qui pense pouvoir échapper à la loi, comme la police, sera tenté et encouragé à enfreindre la loi. Par conséquent, la crainte d'Allah, l'Exalté, est nécessaire car elle empêchera cette personne d'enfreindre la loi et de faire du tort aux autres, même si elle pense pouvoir échapper au gouvernement. Lorsque l'un ou les deux de ces deux éléments font défaut, une société ne parviendra jamais à la justice et à la paix. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe le monde d'aujourd'hui.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 196 :

« … Craignez Allah et sachez qu'Allah est dur en châtiment. »

En règle générale, la seule façon d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes est de craindre Allah, l'Exalté, et de rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela ne peut être réalisé que si l'on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 196 :

« … et sachez qu'Allah est sévère en châtiment. »

Il faut apprendre et mettre en pratique les connaissances islamiques pour prendre conscience de la gravité de la désobéissance à Allah, l'Exalté. Les gens sont souvent trompés par le fait qu'ils ne sont pas punis immédiatement et d'une manière qui leur est évidente chaque fois qu'ils désobéissent à Allah, l'Exalté. Les châtiments d'Allah, l'Exalté, de nos jours, sont souvent très subtils, comme une mauvaise santé mentale malgré la possession de nombreux biens matériels, comme la richesse et la célébrité. Par conséquent, la personne ignorante ne parvient souvent pas à faire le lien entre sa désobéissance à Allah, l'Exalté, qui implique un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, et la punition à laquelle elle est confrontée dans ce monde. Tout ce qu'une personne obtient en désobéissant à Allah, l'Exalté, deviendra une source de stress et d'anxiété pour elle dans les deux mondes, même si cela ne lui est pas évident. C'est la principale raison pour laquelle les riches et les célèbres sont souvent noyés dans des problèmes de santé mentale, tels que l'anxiété, la dépression, la toxicomanie et les tendances suicidaires, même s'ils possèdent le monde entier et vivent des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

En raison de leur ignorance de la science islamique, ils ne parviennent pas à faire le lien entre leur désobéissance à Allah, l'Exalté, le maître de leurs cœurs spirituels, la demeure de la paix de l'esprit, et leur châtiment. En conséquence, ils s'enfoncent plus profondément dans leurs problèmes de santé mentale. Ce châtiment , de ce point de vue, est pire que les châtiments subis par les anciennes nations qui ont été complètement détruites après avoir persisté à désobéir à Allah, l'Exalté, car ce type de châtiment est rapide et s'achève en un instant par rapport à la forme subtile qui est comme une torture sur une période de temps prolongée. Par conséquent, il faut apprendre et agir selon la science islamique afin de comprendre et d'éviter les châtiments subtils d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 196 :

« … et sachez qu'Allah est sévère en châtiment. »

Allah, l'Exalté, souligne ensuite l'importance de Lui obéir sincèrement pendant le Saint Pèlerinage afin qu'ils en bénéficient dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 197 :

« *Le Hajj a lieu pendant des mois bien connus. Ainsi, quiconque a rendu le Hajj obligatoire pendant ces mois [en entrant en état d'iḥrām], il n'y aura pas de relations sexuelles, pas de désobéissance, ni de disputes pendant le Hajj… »*

Celui qui ne remplit pas ces conditions ne remplira pas le but du pèlerinage sacré et ne se repentira donc pas sincèrement de ses péchés passés ni ne se réformera à l'avenir pour obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, il est essentiel pour les musulmans d'adopter la bonne attitude lors du pèlerinage sacré et de la visite, sinon ils risquent de rentrer chez eux plus pécheurs qu'à leur départ pour leur voyage sacré. Le commandement d'éviter la désobéissance au verset 197, indique l'importance de s'assurer de rester constant dans l'utilisation des bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 197 :

« *…et pas de désobéissance ni de dispute pendant le Hajj… »*

L'interdiction de se disputer avec les autres a été mentionnée séparément, car les disputes entre membres d'une même famille voyageant ensemble se produisent souvent et des millions de musulmans réunis dans un espace

restreint conduisent souvent à des disputes entre eux. Un musulman doit s'efforcer de contrôler ses paroles et ses actes, en particulier pendant son voyage sacré, afin d'éviter de détruire sa récompense. C'est une leçon spécifique qui a des implications générales. Cela signifie qu'il ne faut pas adopter une mentalité de dispute qui consiste à se disputer constamment avec les autres. Les musulmans doivent plutôt adopter une nature décontractée qui consiste à être ferme dans ses croyances et à être heureux d'expliquer son point de vue de manière respectueuse et claire sans se disputer ou débattre avec les autres, que ce soit sur des questions religieuses ou profanes. Si le plus grand maître humain, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a reçu à plusieurs reprises l'ordre de ne pas se comporter comme un dominateur envers les gens, imposant ainsi ses opinions aux autres, alors aucune personne après lui ne devrait non plus essayer de se comporter de cette manière. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelez-leur que vous n'êtes qu'un rappel. Vous n'êtes pas un contrôleur au-dessus d'eux. »

Il faut donc adopter la tradition de tous les Saints Prophètes, que la paix et le salut soient sur eux, en ne forçant pas leurs opinions et en les présentant plutôt de manière claire et respectueuse aux autres, qu'elles soient acceptées par les autres ou non.

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite aux gens que tout bien qu'ils font, comme éviter les disputes avec les autres, peut ne pas être apprécié ou remarqué

par les autres, mais cela est connu d'Allah, l'Exalté, et sera récompensé par Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 197 :

« …Et tout bien que vous faites, Allah le sait… »

Cela rappelle aux musulmans l'importance d'adopter une bonne sincérité en tout temps. Celui qui agit pour un autre qu'Allah, l'Exalté, n'obtiendra aucune récompense de Sa part et ne tirera aucun avantage réel des autres, tel que le respect. En revanche, celui qui adopte la sincérité envers Allah, l'Exalté, sera récompensé pour chaque acte de bien qu'il accomplit dans les deux mondes, même s'il est ignoré et négligé par les autres.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 197 :

« …Et tout bien que vous faites, Allah le sait… »

Il s'agit là d'une affirmation générale qui fait suite à des affirmations spécifiques. Cela signifie que l'on doit s'efforcer de faire le bien selon ses moyens. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme cela est indiqué dans le Saint Coran et dans les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le

salut). Comme faire le bien n’est limité en aucune façon, personne ne peut s’exempter de faire le bien recommandé par l’Islam.

Comme certaines personnes ne prenaient pas les provisions nécessaires à leur pèlerinage ou leur visite et comptaient plutôt sur les autres pour subvenir à leurs besoins, Allah, l'Exalté, leur a ordonné de prendre les provisions dont ils avaient besoin pour leurs voyages sacrés. Cela a été discuté dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1523. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 197 :

« … *Et prenez des provisions… »*

De plus, l'Islam précise clairement que si quelqu'un ne possède pas les provisions nécessaires pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille restée chez lui, il ne doit pas participer au Saint Pèlerinage ou à la Visitation.

Ce commandement de prendre des provisions indique l’importance d’adopter une attitude d’indépendance. Il faut éviter d’adopter une attitude paresseuse qui consiste à compter sur les autres pour ses besoins au lieu d’utiliser les ressources qui lui ont été accordées, comme sa force physique, afin de répondre à ses propres besoins et responsabilités. Il n’y a aucun mal à se tourner vers les autres après avoir utilisé leurs ressources en premier, mais cela doit être évité autant que possible, car celui qui adopte l’habitude de dépendre des autres deviendra paresseux et perdra le respect de soi.

Celui qui perd le respect de soi est plus susceptible de commettre des péchés. L'indépendance par rapport aux autres renforcera également la confiance en Allah, l'Exalté. Plus la confiance en Allah, l'Exalté, sera forte, plus il Lui obéira sincèrement, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques, et il aura confiance qu'Il choisit ce qui est le mieux pour lui dans toutes les situations. En revanche, celui qui dépend des gens affaiblira sa confiance en Allah, l'Exalté, et agira plutôt de manière à plaire aux gens. Cela conduit toujours à des problèmes, du stress et des difficultés dans les deux mondes. De plus, comme le recommande un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 7432, Allah, l'Exalté, aime la personne indépendante car cela conduit à lui faire confiance. Cet amour divin aidera l'individu dans toutes ses affaires afin qu'il obtienne la paix de l'esprit dans toutes les situations. Il faut donc s'efforcer d'utiliser tous les moyens qui lui sont accordés et ne se tourner vers les autres que pour un besoin réel.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 197 :

« … *Et prenez des provisions… »*

Il est important de noter que l'intention première de l'individu lors du pèlerinage et de la visite doit être de plaire à Allah, le Très-Haut, et de gagner de l'argent doit être un objectif secondaire. Il ne faut pas faire de ses voyages religieux un objectif secondaire et de gagner de l'argent son objectif principal, car cette attitude ne lui sera pas aussi bénéfique spirituellement. Il s'agit de celui qui effectue le voyage sacré uniquement parce qu'il désire gagner de l'argent licite, alors que la mentalité correcte est que l'on doit entreprendre

le voyage religieux afin de plaire à Allah, le Très-Haut, et si le besoin s'en fait sentir, pour gagner de l'argent licite en cours de route. Si l'on peut obtenir de l'argent à l'avance afin de ne pas avoir à gagner de l'argent pendant ces voyages religieux, cela serait mieux car cela renforce son intention de plaire à Allah, le Très-Haut. Cela a été suggéré dans les principaux versets dont nous traitons.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 197 :

« … *Et prenez des provisions… »*

D'une manière générale, cette petite phrase explique un concept important de l'islam, à savoir comment faire confiance à Allah, l'Exalté. La bonne méthode pour faire confiance à Allah, l'Exalté, consiste à utiliser les ressources matérielles qu'Allah, l'Exalté, nous a accordées, comme les médicaments licites, de manière licite selon les enseignements de l'islam, puis à accepter que tout ce qu'Allah, l'Exalté, choisit pour nous, comme la guérison d'une maladie ou non, est le meilleur pour nous et donc à continuer d'obéir à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. Telle était la méthode du Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, et de ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Faire confiance à Allah, l'Exalté, n'implique donc pas de renoncer à utiliser les ressources qu'Allah, l'Exalté, a fournies à une personne, comme les médicaments licites, car cela rend la ressource inutile et Allah, l'Exalté, ne crée pas de choses inutiles. De même, faire confiance à Allah, l'Exalté, ne signifie pas se fier entièrement aux ressources qui nous ont été accordées et oublier que tout n'arrive que par la volonté

d’Allah, l’Exalté, et qu’Il choisit toujours ce qui est le mieux pour les gens, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu’elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu’elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Celui qui compte trop sur ses ressources aura tendance à accorder plus de confiance aux exercices spirituels et aux charmes qui ne sont pas enracinés dans les enseignements de l’Islam, ce qui affaiblit encore davantage sa confiance et sa croyance selon lesquelles Allah, l’Exalté, seul contrôle les affaires de l’univers. Plus on s’enfonce dans cette attitude, plus on risque d’être trompé par des escrocs se faisant passer pour des guérisseurs spirituels qui prétendent résoudre les problèmes du monde contre rémunération, mais qui prescrivent des exercices spirituels qui contredisent souvent les enseignements de l’Islam. Cela ne peut que conduire à corrompre sa foi. Par conséquent, il faut comprendre la réalité de la confiance en Allah, l’Exalté, et agir en conséquence afin d’éviter les deux attitudes extrêmes évoquées.

Malheureusement, le Saint Coran, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et ses Compagnons (sur eux la paix et le salut) ont rendu l’Islam simple et facile. Pourtant, de nombreux musulmans après eux ont compliqué l’Islam en parlant de questions telles que la confiance en Allah, l’Exalté, de manière confuse et élaborée, même si le concept est très simple et direct. Il est donc important pour les musulmans de s’en tenir strictement à l’étude et à la mise en pratique des deux sources de guidance : le Saint

Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car ils simplifient l'Islam et rendent les choses plus faciles pour tout le monde. Ils doivent éviter d'étudier et de mettre en pratique d'autres sources de connaissances religieuses car elles ne feront que compliquer les choses pour une personne et la convaincre que le chemin vers la proximité d'Allah, l'Exalté, n'est réservé qu'à quelques personnes choisies, même si Sa porte est ouverte à tous et facilement accessible. En complexifiant l'Islam, ils créent un système hiérarchique par lequel ils convainquent le grand public que la proximité avec Allah, l'Exalté, ne s'obtient que lorsqu'ils servent et obéissent aveuglément à des personnes spirituelles particulières qui sont proches d'Allah, l'Exalté. Ces personnes spirituelles compliquent encore davantage l'Islam pour le grand public afin de s'assurer qu'ils continuent à les servir, à leur offrir des cadeaux et à leur obéir aveuglément en tout temps, même si les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, qui comprenaient l'Islam mieux que quiconque, ne se comportaient pas de cette manière entre eux.

Allah, l'Exalté, indique ensuite clairement que la meilleure provision que l'on puisse emporter avec soi où que l'on aille, c'est la crainte d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, 196 :

« …mais en vérité, la meilleure subsistance est la crainte d'Allah… »

C'est parce que la crainte d'Allah, l'Exalté, et le fait d'être tenu responsable de ses actes garantissent que l'on Lui obéit sincèrement. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions

du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ne craint pas Allah, l'Exalté, fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Comme Allah, l'Exalté, seul contrôle le cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, cette personne n'obtiendra pas la paix de l'esprit et au contraire, les bénédictions matérielles qu'elle possède, telles que la renommée et la richesse, deviendront pour elle une source de stress, de misère et de dépression dans les deux mondes, même si elle connaît des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Il suffit de faire preuve de bon sens pour comprendre la différence entre les deux résultats. Il suffit d’observer les riches et les célèbres et la façon dont ils font un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées et, par conséquent, la façon dont ils mènent une vie misérable. Et on peut clairement observer comment ceux qui utilisent correctement les bénédictions qui leur ont été accordées obtiennent la paix de l’esprit, même s’ils possèdent peu de choses matérielles. Mais seuls ceux qui font preuve de bon sens comprendront cette réalité et choisiront le bon chemin pour eux-mêmes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 197 :

« …Et craignez-moi, ô vous doués d’intelligence. »

L’islam a toujours trouvé un équilibre parfait entre les affaires de ce monde, comme l’acquisition de biens licites, et la préparation pratique pour l’au-delà. En fait, lorsque l’on accomplit des actes de ce monde, comme l’acquisition et l’utilisation correcte de biens licites, selon les enseignements de l’islam, on les compte comme de bonnes actions qui aident à se préparer pratiquement à son jugement final dans l’au-delà. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 198 :

« Il n’y a aucun mal à ce que vous recherchiez une grâce auprès de votre Seigneur [pendant le ḥajj]… »

Ceci complète l'ordre de prendre des provisions pour le Saint Pèlerinage et la Visitation, car il est souvent nécessaire de gagner plus de richesses au cours de ces voyages longs et difficiles. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 197 :

« …Et prenez des provisions… »

D'une manière générale, cela indique que même si chaque personne est en chemin vers Allah, l'Exalté, et sa responsabilité finale au Jour du Jugement, elle ne doit pas ignorer ses exigences et ses responsabilités dans ce monde. Chapitre 84 Al Inshiqaq, verset 6 :

« Ô hommes ! Vous travaillez dur pour votre Seigneur et vous Le rencontrerez. »

Celui qui abandonne complètement le monde matériel aura du mal à remplir ses obligations et à assumer ses responsabilités, comme subvenir aux besoins de ses proches, et son attitude entravera par conséquent son progrès vers l'au-delà. En revanche, celui qui consacre tous ses efforts et toutes ses ressources aux choses de ce monde, même si elles sont licites, ne parviendra pas à se préparer pour sa responsabilité au Jour du Jugement. Cette attitude l'encouragera à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui à son tour entraînera des difficultés, du stress et des problèmes dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah]

dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

L’approche équilibrée, telle qu’elle est enseignée par l’Islam, consiste à utiliser les ressources matérielles qui nous ont été accordées conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , afin de respecter les droits d’Allah, l’Exalté, les droits des gens et leurs propres droits. Cette approche équilibrée leur permettra d’obtenir la paix de l’esprit dans ce monde et de se préparer adéquatement à leur responsabilité finale au Jour du Jugement. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 198 :

« Il n’y a aucun mal à ce que vous recherchiez une grâce auprès de votre Seigneur [pendant le ḥajj]… »

Ce verset rappelle également aux musulmans que chaque chose matérielle qu'ils obtiennent a été créée et accordée par nul autre qu'Allah, l'Exalté, même l'énergie et l'effort nécessaires pour obtenir la richesse. Se souvenir de ce fait encouragera donc l'individu à utiliser correctement les choses matérielles qui lui ont été accordées, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. En revanche, celui qui oublie de s'en souvenir supposera que les bénédictions matérielles qu'il possède lui appartiennent et qu'il peut donc les utiliser comme il le souhaite. Comme expliqué précédemment, c'est un piège qui encourage l'individu à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui ne conduit qu'au stress, à la misère et aux difficultés dans les deux mondes.

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite aux musulmans de ne pas accomplir les rituels religieux d'une manière vide de sens, en accomplissant les actes physiques sans pour autant remplir l'essence et le but du rituel, qui est de les encourager à rester fermes dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, tout au long de leurs activités quotidiennes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 198 :

« …Mais lorsque vous quittez Arafât, invoquez Allah au moment du massacre… »

Bien que le pèlerin ne se rende à Arafat que pour se souvenir d'Allah, le Très-Haut, et l'adorer, il lui a été ordonné de se souvenir d'Allah, le Très-Haut. Comme expliqué précédemment, cela signifie qu'il ne faut pas considérer les rituels religieux, tels que les prières obligatoires, comme des actes sans vie qui n'ont aucune implication ou effet sur ses activités quotidiennes. Celui qui se comporte de cette manière n'a pas rempli le but

des rituels religieux, même s'il les accomplit pratiquement tous. Chaque rituel religieux, tel que le Saint Pèlerinage, a pour but de l'encourager à se repentir sincèrement de ses péchés et à l'encourager à obéir à Allah, le Très-Haut, tout au long de la journée et dans toutes les situations qu'il rencontre. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . C'est le véritable souvenir d'Allah, le Très-Haut, qui va bien au-delà de la récitation du nom d'Allah, le Très-Haut, ou de Ses attributs divins un certain nombre de fois par jour. Un autre principe important est ensuite indiqué dans la partie suivante du verset. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 198 :

« … Et souvenez-vous de Lui, comme Il vous a guidés… »

FrançaisCela montre l'importance d'obéir et d'adorer Allah, l'Exalté, selon les enseignements des deux sources de guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Il faut éviter les autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, car plus on agit en fonction des autres sources de connaissance religieuse, moins on agira en fonction des deux sources de guidance, ce qui à son tour conduit à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté. Il est important de noter que les gens accomplissaient le Saint Pèlerinage entre l'époque du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) et l'avènement de l'Islam, mais ses pratiques ont été corrompues au fil du temps et le polythéisme y a été introduit. Ces gens croyaient qu'ils se

souvenaient d’Allah et l’adoraient correctement, mais comme ils n’ont pas suivi à la lettre ce qui avait été révélé au Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut), et qu’ils ont plutôt inventé leurs propres rituels, ils ont oublié Allah, l’Exalté, et en conséquence se sont égarés. Cela a été indiqué à la fin du verset. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 198 :

« … Et souviens-toi de Lui, comme Il t’a guidé. Car, avant cela, tu étais parmi les égarés. »

Cette partie du verset pourrait aussi signifier que l'on doit montrer de la gratitude envers Allah, l'Exalté, pour nous avoir accordé la capacité d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Cette gratitude doit être montrée dans leur intention, afin qu'ils n'agissent que pour plaire à Allah, l'Exalté. Un signe positif de cela est lorsque l'on n'attend ni n'espère aucune gratitude ou compensation de la part des gens. Celui qui agit pour le bien des gens n'obtiendra aucune récompense d'Allah, l'Exalté. Cela a été averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. La gratitude avec la langue consiste à dire ce qui est bien ou à rester silencieux. Et la gratitude avec ses actions consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui montre de la gratitude de cette manière gagnera plus de récompense, de bénédictions et de paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t’augmenterai sûrement [en faveur]… »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ne montre pas sa gratitude envers Allah, l'Exalté, restera dans l'égarement car il fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Cela entraînera à son tour des ennuis, du stress et des difficultés dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement car Allah, l'Exalté, contrôle ses affaires, y compris son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, l'Exalté, indique ensuite l'importance de l'égalité en Islam à l'aide d'un exemple précis. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 199 :

« Alors, partez du lieu d'où [tout] le peuple est parti… »

Les habitants de la Mecque se considéraient comme supérieurs aux autres et accomplissaient donc le pèlerinage sacré d'une manière différente. Allah, l'Exalté, a corrigé cette attitude erronée et a rappelé à l'humanité qu'aux yeux de l'Islam, tous les êtres humains sont égaux. Le seul critère qui rend une personne meilleure qu'une autre est sa piété. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

Plus une personne utilise les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques, plus elle est juste. Il est important de noter que comme l'intention d'une personne est cachée, elle ne peut pas prétendre que les autres sont meilleurs que les autres en se basant sur leurs actions physiques. Cela élimine toutes les barrières matérielles qui ont été érigées par les gens et qui définissent la supériorité, telles que la richesse, la renommée, l'ethnie, la lignée et le sexe. Le musulman qui croit que la supériorité réside dans quoi que ce soit d'autre doit rechercher le pardon d'Allah, l'Exalté, car c'est un problème majeur dans sa foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 199 :

« Alors, quittez le lieu d'où [tous] les gens partent et demandez pardon à Allah… »

Cela indique également que tous les êtres humains ont désespérément besoin du pardon et de la miséricorde d'Allah, l'Exalté, indépendamment de qui ils sont, du nombre de biens matériels qu'ils possèdent ou de leur degré de croyance religieuse. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a même déclaré dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5673, que personne, pas même lui-même, n'entrera au Paradis uniquement sur la base de ses actes . Au contraire, c'est la

miséricorde d'Allah, l'Exalté, qui les fera entrer au Paradis. En effet, la miséricorde d'Allah, l'Exalté, est nécessaire pour Lui obéir, car l'inspiration, la capacité, l'opportunité et la connaissance d'obéir à Allah, l'Exalté, viennent de Lui. Par conséquent, il ne faut jamais devenir fier de ses bonnes actions ou d'un statut matériel qu'il possède et supposer que le pardon et la miséricorde lui sont garantis dans les deux mondes. Il faut au contraire rechercher constamment la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, en s'efforçant d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements de l'islam, et se repentir sincèrement chaque fois qu'on commet un péché, car personne n'est parfait. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de rechercher le pardon d'Allah, le Très-Haut, et de quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, le Très-Haut, et des gens. Celui qui se comporte de cette manière obtiendra le pardon et la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes, ce qui à son tour mène à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 199 :

« Alors, partez du lieu d'où [tout] le peuple est parti… »

Cela montre aussi l'importance de l'unité entre les musulmans. Il est clair pour tout le monde que l'une des principales raisons pour lesquelles la nation musulmane s'est affaiblie au fil du temps est due au manque d'unité. Si les musulmans désirent la même unité que possédaient les Compagnons,

qu’Allah soit satisfait d’eux, qui leur a permis de surmonter toutes les difficultés, alors ils doivent suivre leur comportement. Ils ont mis de côté leurs propres désirs et ont plutôt modelé leur vie autour des enseignements du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). En outre, les musulmans doivent faire attention à ne pas suivre aveuglément des personnalités religieuses, car certaines d’entre elles cherchent intentionnellement à créer des divisions au sein de la communauté musulmane afin d’obtenir le leadership. Les musulmans doivent plutôt soutenir les personnalités religieuses qui prêchent les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), d’une manière claire et éviter toutes les autres sources de connaissances religieuses, qui ne font que créer des divisions au sein de la communauté musulmane. En règle générale, l'unité entre les musulmans est également atteinte lorsque l'un d'eux ne soutient les autres que dans les choses qui plaisent à Allah, l'Exalté. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« … Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à la violence… »

Malheureusement, de nombreux musulmans soutiennent les autres en fonction de leur relation avec eux, même s’ils font des choses qui déplaisent à Allah, l’Exalté. Ou bien ils refusent de soutenir les autres dans des choses qui plaisent à Allah, l’Exalté, car ils n’ont pas de relation avec les organisateurs. Lorsque les musulmans soutiennent d’autres musulmans uniquement dans ce qui plait à Allah, l’Exalté, cela renforce le lien de foi entre eux, ce qui à son tour renforce leur unité.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 199 :

« …et implore le pardon d'Allah. Allah est certes Pardonneur et Miséricordieux. »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est Pardonneur, le musulman doit s'efforcer de pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté, afin qu'ils obtiennent Son pardon. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« …et qu'ils pardonnent et passent outre. N'aimeriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?… »

Pour être clair, cela signifie que l'on doit prendre des mesures pour se protéger et protéger les autres, notamment les personnes à sa charge, contre d'autres préjudices, puis essayer de pardonner au malfaiteur par amour pour Allah, l'Exalté. Pardonner aux autres sans prendre de mesures pour empêcher que l'histoire ne se répète n'est pas préconisé par l'islam.

De même, comme Allah, l'Exalté, est Miséricordieux, un musulman doit s'efforcer de faire preuve de miséricorde envers toute la création pour

l’amour d’Allah, l’Exalté, afin qu’ils obtiennent Sa miséricorde dans les deux mondes. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1922, que quiconque ne fait pas preuve de miséricorde envers les autres ne bénéficiera pas de la miséricorde d’Allah, l’Exalté. La meilleure façon de faire preuve de miséricorde envers les autres est de traiter les autres comme on souhaite être traité par les autres. C’est en fait l’attitude d’un vrai croyant selon un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 13. Cela comprend l’aide aux autres selon ses moyens, comme le soutien financier, physique et émotionnel.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'Islam enseigne aux musulmans à éviter d'accomplir des actes physiques ou des rituels religieux de manière vide de sens, de sorte qu'une fois les rituels terminés, ils continuent d'ignorer les enseignements de l'Islam dans leurs activités quotidiennes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 200 :

« Et lorsque vous aurez accompli vos rites, invoquez Allah… »

Les rituels religieux ont pour but d’encourager l’individu à continuer de se souvenir d’Allah et de Lui obéir dans ses activités quotidiennes. Ce souvenir implique d’utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l’Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Celui qui ne se comporte pas de cette manière peut accomplir les actes physiques impliqués dans les rituels religieux, mais il n’atteint pas son objectif. C’est l’une des principales raisons pour lesquelles de nombreux musulmans qui

accomplissent les rituels religieux obligatoires, tels que les cinq prières quotidiennes obligatoires, ne parviennent pas à obtenir la paix de l'esprit car ils n'atteignent pas son objectif de continuer à obéir à Allah, l'Exalté, entre leurs prières obligatoires.

Allah, l'Exalté, enseigne ensuite une leçon générale avec une leçon spécifique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 200 :

« Et lorsque vous aurez accompli vos rites, invoquez Allah comme vous vous souveniez de vos pères ou avec un rappel [beaucoup] plus grand… »

Les Arabes avaient l'habitude de se rassembler après avoir accompli le Saint Pèlerinage afin de se vanter de leurs tribus et de leurs ancêtres. Cela a été discuté dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 1, Page 567. Allah, l'Exalté, les a mis en garde contre cette attitude stupide, car les gens ne sont pas définis comme supérieurs aux yeux de l'Islam selon les normes mondaines dont ils se vantaient, comme la possession de richesses. De plus, cela indique l'importance de ne pas compter sur les bonnes actions des autres, comme celles de ses proches, afin d'obtenir le salut dans les deux mondes. Chaque personne sera tenue responsable de ses propres actes et son proche, aussi pieux soit-il, ne le sauvera pas de sa responsabilité. Chapitre 31 Luqman, verset 33 :

« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur et craignez le jour où le père ne sera d'aucune utilité pour son fils, et où le fils ne sera d'aucune utilité pour son père… »

Et chapitre 53 An Najm, verset 39 :

« Et il n'y a pour l'homme que le bien pour lequel il s'efforce. »

Bien que l'intercession au Jour du Jugement soit un fait, elle n'aidera les gens que s'ils essaient sincèrement d'obéir à Allah, le Très-Haut, dans ce monde. Cela a été indiqué tout au long du Saint Coran. Chapitre 40 Ghafir, verset 8 :

« Notre Seigneur, et fais-les entrer dans les jardins du séjour éternel que Tu leur as promis, ainsi que quiconque parmi leurs ancêtres, leurs épouses et leurs descendants fut pieux… »

Si quelqu'un adopte une attitude paresseuse par laquelle il ignore l'obéissance à Allah, l'Exalté, et s'attend ensuite à ce que quelqu'un d'autre le sauve le Jour du Jugement, il sera déçu, car cette attitude se moque du concept d'intercession et est donc très irrespectueuse.

Il faut donc éviter de se laisser aller à la paresse et à la dépendance envers les autres pour intercéder en sa faveur auprès d'Allah, le Très-Haut, et s'efforcer plutôt d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements de l'Islam. Telle était l'attitude des Compagnons, qu'Allah les agrée, même s'ils avaient avec eux la meilleure personne dont ils espéraient qu'elle intercéderait en leur faveur le Jour du Jugement, à savoir le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 200 :

« Et lorsque vous aurez accompli vos rites, invoquez Allah comme vous vous souveniez de vos pères ou avec un rappel [beaucoup] plus grand… »

Allah, l'Exalté, aborde ensuite un autre aspect essentiel de l'Islam, à savoir l'intention du musulman lorsqu'il accomplit un rituel religieux, comme les prières obligatoires. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 200 :

« …Et parmi les gens, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous dans ce monde… »

Malheureusement, les musulmans ont l'habitude d'accomplir des rituels religieux, en particulier des exercices spirituels recommandés par d'autres personnes et non recommandés par le Saint Coran ou le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin d'obtenir quelque chose lié au monde matériel, comme un conjoint, un enfant ou un visa. Bien que demander des choses de ce monde ne soit pas interdit en Islam, lorsque l'intention d'accomplir des rituels religieux est uniquement basée sur le gain matériel ou est prioritaire sur l'obtention de bénédictions religieuses, comme la paix de l'esprit dans les deux mondes, cela entraînera une perte pour eux dans les deux mondes, en particulier dans l'au-delà, car ils n'ont pas donné la priorité à l'au-delà dans leur intention. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 200 :

« …Et parmi les gens, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous la vie présente », et il n'aura aucune part dans l'au-delà. »

De plus, comme l'indique ce verset, lorsqu'on demande des choses de ce monde, on le fait sans savoir si c'est bon pour soi, car on manque de science et de prévoyance pour le savoir. Par conséquent, la chose même qu'on demande peut nous être nuisible dans ce monde et nous conduire à des difficultés dans l'au-delà. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est donc vital pour les musulmans d'adopter l'humilité envers Allah, l'Exalté, et d'accepter leur ignorance et leur manque de prévoyance à l'égard de l'avenir au lieu d'agir comme s'ils savaient ce qui est le mieux pour eux.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 200 :

« …Et parmi les gens, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous la vie présente », et il n'aura aucune part dans l'au-delà. »

En outre, il est déconseillé d'adopter une attitude mondaine envers l'Islam, car il faut plutôt s'efforcer d'accomplir des rituels religieux pour plaire à Allah, l'Exalté, et pour atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Telle était l'attitude du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et de ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Il faut se contenter de ce qu'Allah, l'Exalté, nous accorde dans ce monde, sachant que c'est le meilleur pour nous, même si cela ne nous paraît pas évident, et rester déterminé à l'utiliser de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela seul conduit à atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes et est donc bien meilleur que d'exiger des choses terrestres spécifiques tout en ignorant leur résultat. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 201 :

« Parmi eux, il en est un qui dit : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment du Feu. »

Il est étrange de voir comment un musulman peut prendre des médicaments d'un médecin sans l'avoir spécifiquement demandé, tout en étant convaincu que son médecin lui a accordé ce qui est le meilleur pour sa santé mentale et physique, alors qu'il ne place pas ce niveau de confiance en Allah, l'Exalté, car il exige de Lui des choses spécifiques en croyant savoir ce qui est le mieux pour lui au lieu de faire confiance à Ses choix et décisions. Un musulman doit donc accepter son manque de connaissance et de prévoyance et demander des bonnes choses générales dans ce monde et dans l'autre et laisser les détails à Allah, l'Exalté, car Il sait ce qui est le mieux pour chaque personne. C'est pourquoi le bien mentionné au verset 201 est général et non spécifique. Le bien mentionné au verset 201 est tout ce que l'on utilise d'une manière qui plaît à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques, car cela seul conduit au bien dans les deux mondes. Tout ce qui est utilisé de manière vaine ou pécheresse ne sera jamais bon pour une personne et ne deviendra qu'une source de stress, de difficultés et de problèmes pour elle dans les deux mondes, même si elle vit des moments de plaisir et de divertissement, car Allah, l'Exalté, contrôle ses

affaires, y compris son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 201 :

« Parmi eux, il en est un qui dit : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment du Feu. »

La protection contre le feu de l'Enfer est si importante qu'elle a été mentionnée séparément, bien qu'elle fasse partie de la demande de bien dans l'au-delà. En fait, il n'y a aucun bien dans l'au-delà pour celui qui n'est pas protégé du feu de l'Enfer. De plus, comme l'au-delà a été mentionné deux fois dans cette invocation bien guidée et le monde matériel une seule fois, cela indique qu'une personne doit se soucier davantage de l'au-delà que d'acquérir et de profiter des biens de ce monde, même s'ils sont licites. Par conséquent, elle doit donner la priorité à l'obtention de la paix de l'esprit dans l'au-delà dans ses activités quotidiennes plutôt qu'à l'acquisition et à la jouissance des biens de ce monde, même s'ils sont licites. En effet, ce monde sera toujours imparfait, transitoire et temporaire tandis que l'au-delà sera toujours permanent et parfait. Il faut donc donner la priorité à la préparation de la demeure éternelle parfaite plutôt qu'à la jouissance de la demeure temporelle imparfaite.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 200-201 :

« Et lorsque vous aurez accompli vos rites, invoquez Allah comme vous vous rappeliez de vos ancêtres ou avec une invocation plus grande. Et parmi les gens, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, donne-nous en ce monde-ci »

et il n'aura pas de part dans l'au-delà. Mais il y en a qui disent : « Notre Seigneur, donne-nous en ce monde-ci ce qui est bon et dans l'au-delà ce qui est bon et préserve-nous du châtiment du Feu. »

Il est également important de noter que cette invocation est associée à un acte d'obéissance, à savoir l'accomplissement du Saint Pèlerinage. De même, chaque invocation dans le Saint Coran et dans les traditions établies du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, est liée à des actes d'obéissance. De plus, chaque invocation dans le Saint Coran a été accomplie par quelqu'un qui s'est consacré aux actes d'obéissance. Cette personne s'est efforcée tout au long de sa vie d'utiliser les bénédictions qui lui avaient été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Cela montre l'importance de comprendre que les invocations ne sont vraiment efficaces que lorsqu'elles sont combinées à des actes d'obéissance. Malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté une attitude paresseuse qui fait qu'ils sont doués pour accomplir des invocations mais n'obéissent pas pratiquement à Allah, l'Exalté. En effet, invoquer Allah, l'Exalté, nécessite un minimum d'énergie, de temps et aucune autre ressource, comme la richesse. Il ressort clairement des enseignements de l'islam et de la vie du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), que les invocations doivent être appuyées par des actes d'obéissance pour être efficaces. Chaque étape de la vie du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et de la vie de ses Compagnons, qu'Allah les agrée, montre clairement comment ils obéissaient physiquement à Allah, l'Exalté, en utilisant correctement les bénédictions qui leur étaient accordées. Ils n'ont jamais seulement invoqué pour obtenir un soulagement ou une victoire tout en refusant d'agir de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3499, indique clairement que deux moments particuliers de la journée où une invocation est répondue positivement par Allah, l'Exalté, sont tous deux liés à des actes d'obéissance. Le premier moment est immédiatement après les prières obligatoires et le second est dans la dernière partie de la nuit, quand on doit accomplir la prière nocturne

surérogatoire. De plus, le verset suivant montre clairement que les supplications doivent être appuyées par des actes d'obéissance pour être complètes et efficaces. Chapitre 35 Fatir, verset 10 :

« …C'est vers Lui que s'élèvent les bonnes paroles, et les bonnes œuvres les élèvent… »

Le fait de ne pas comprendre que les invocations doivent être appuyées par des actes physiques d'obéissance à Allah, l'Exalté, est l'une des principales raisons pour lesquelles l'état des musulmans ne change pas de manière positive, car il faut changer son intention, son discours et ses actions afin de créer un changement positif dans sa vie. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« …En vérité, Allah ne change pas l'état d'un peuple jusqu'à ce que celui-ci change ce qui est en lui-même… »

De plus, il faut utiliser les ressources dont on dispose, comme son énergie, pour créer des changements positifs dans sa vie et il ne faut pas se fier uniquement aux invocations. Par exemple, la personne confrontée à des problèmes conjugaux avec son conjoint doit prendre des mesures concrètes pour résoudre les problèmes et associer cela à des invocations à Allah, l'Exalté, pour obtenir de l'aide. Elle ne peut pas se comporter de manière paresseuse en évitant de prendre des mesures concrètes pour résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée tout en s'appuyant uniquement sur

ses invocations à Allah, l'Exalté. Comme nous l'avons déjà expliqué, cette attitude passive et incorrecte est en contradiction avec les enseignements de l'Islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 200-201 :

« …Et parmi les gens, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas, et il n'aura aucune part dans l'au-delà. Mais il y en a qui disent : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment du Feu. »

Ces deux invocations montrent clairement qu'il ne faut pas adopter une attitude extrême qui consisterait à se laisser absorber par les choses de ce monde et à négliger l'au-delà et à s'y préparer. Il ne faut pas non plus abandonner le monde matériel au profit de l'au-delà. Il faut plutôt s'efforcer d' acquérir les choses dont on a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités et de ses devoirs de manière licite, puis utiliser correctement les choses de ce monde qui nous ont été données, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques, afin d'atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. C'est l'approche équilibrée enseignée par l'islam. Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« …Il vous est venu de la part d'Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Les trois voies ont été clairement définies dans les principaux versets qui nous intéressent. Les deux voies extrêmes qui mènent à un manque de paix intérieure dans les deux mondes et la seule voie correcte. Il appartient désormais aux gens de décider quelle voie ils souhaitent emprunter, car chacun devra faire face aux conséquences de ses choix et de ses actions dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 202 :

« Ceux-là auront leur part de ce qu'ils auront acquis. Et Allah est prompt à rendre des comptes. »

Il faut garder à l'esprit qu'une fois arrivé dans l'au-delà, il n'y aura plus de seconde chance pour corriger son attitude et son comportement. Si l'on ne choisit pas le bon chemin dans ce monde, on y mènera une vie stressante et on repartira les mains vides et pleines de regrets dans l'au-delà. Chapitre 89 Al Fajr, versets 23-24 :

« Et ce jour-là, c'est l'Enfer. Ce jour-là, l'homme s'en souviendra. Mais à quoi lui servira ce souvenir ? Il dira : « Ah ! si j'avais envoyé quelque chose d'autre pour ma vie ».

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 202 :

« Ceux-là auront leur part de ce qu'ils auront acquis. Et Allah est prompt à rendre des comptes. »

Ce verset rappelle également aux musulmans de mettre en pratique leur foi. Une déclaration de foi verbale sans actes d'obéissance à Allah, l'Exalté, a très peu de valeur en Islam, car les gens seront jugés selon leurs actions au Jour du Jugement, et selon que ces actions étaient liées à la foi ou non. Les bonnes actions qui soutiennent une déclaration de foi verbale sont la monnaie d'échange nécessaire pour obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« … Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, que vous avez reçu en héritage pour ce que vous avez fait. » »

La foi est comme une plante fruitière qui ne produit des fruits que lorsqu'elle reçoit de la nourriture, comme la lumière du soleil. Si la plante ne reçoit pas de nourriture, elle ne produira pas de fruits qui la rendent utile. De même, les actions sont le fruit de la foi d'une personne et sans elles, la foi d'une personne a très peu de valeur en Islam. Par conséquent, il faut comprendre que l'Islam implique une foi intérieure qui est soutenue par des actes physiques d'obéissance. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . La foi sans bonnes actions ou les bonnes actions sans la foi ne sont pas l'Islam, quoi qu'en disent les ignorants. Chapitre 3 Ali Imran, verset 85 :

« Et quiconque désire une autre religion que l'Islam, elle ne lui sera point agréée, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 202 :

« Ceux-là auront leur part de ce qu'ils auront acquis. Et Allah est prompt à rendre des comptes. »

En général, ce verset rappelle également aux musulmans que chacun obtiendra miséricorde et paix de l'esprit dans les deux mondes en fonction de ses efforts. Cela signifie que si une personne décide d'adopter une attitude paresseuse, elle recevra les bénédictions et la miséricorde minimales d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Mais ceux qui s'efforcent d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, selon les enseignements islamiques, obtiendront une quantité incalculable de soutien divin, de bénédictions et de miséricorde dans les deux mondes. Il est étrange de voir comment les musulmans désirent le soutien d'Allah, l'Exalté, dans chaque situation, mais ne parviennent pas à remplir leur part du contrat en s'efforçant d'obéir à Son désir. Un musulman doit donc se rappeler qu'il obtiendra le bien dans les deux mondes en fonction de ses efforts. S'ils font le minimum d'efforts pour plaire à Allah, l'Exalté, ils ne doivent pas s'attendre à grand-chose en retour de Lui. Chapitre 47 Muhammad, verset 7 :

« Ô vous qui croyez, si vous soutenez Allah, Il vous soutiendra et posera fermement vos pieds. »

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite aux musulmans l'importance de mener à bien leur formation spirituelle qui se présente sous la forme de rituels religieux, tels que les prières obligatoires, afin qu'ils adoptent l'état d'esprit correct tout au long de leurs activités quotidiennes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 203 :

« Et invoquez Allah pendant des jours déterminés… »

En accomplissant correctement les rituels religieux, on acquiert la formation spirituelle nécessaire pour maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, tout au long de nos jours et de nos nuits, même lorsqu'on n'accomplit pas de rituels religieux. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut).

Allah, l'Exalté, expose ensuite un principe islamique important à travers un exemple précis. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 203 :

« …Quiconque hâte [son départ] de deux jours, n'encourt aucun péché ; et quiconque retarde [son départ] jusqu'au troisième jour, n'encourt aucun péché, pour celui qui craint Allah… »

Plus précisément, ce verset fait référence au fait de rester un jour de plus dans un lieu particulier pendant le pèlerinage. Mais en général , il indique que c'est la crainte d'Allah, l'Exalté, dont l'essence est d'avoir une bonne intention de Le satisfaire, qui est requise en Islam après que les obligations minimales ont été remplies. Cela signifie qu'il est parfaitement acceptable de respecter les obligations minimales et les traditions établies du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en accomplissant les rituels religieux au lieu d'offrir de nombreux actes d'adoration volontaires, tant que le musulman possède la bonne intention, accomplit les rituels selon

le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et s'efforce de maintenir son obéissance à Allah, l'Exalté, dans le reste de ses activités quotidiennes. L'Islam ne consiste pas à se surcharger d'actes religieux volontaires, mais à accomplir les devoirs obligatoires minimaux et à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme le décrivent les enseignements islamiques. C'est ainsi que l'on craint Allah, l'Exalté, même si l'on accomplit les rituels religieux minimes.

Il est alors rappelé au musulman de maintenir une bonne intention de plaire à Allah, l'Exalté, dans toutes ses activités, et de soutenir cela par des actes physiques d'obéissance car il sera tenu responsable de toutes ses intentions et de ses actions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 203 :

« …Et craignez Allah et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés. »

Tant que l'on s'attache à la crainte d'Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent les enseignements islamiques, on obtiendra la paix de l'esprit dans ce monde et on se préparera adéquatement pour son jugement final dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 203 :

« …Et craignez Allah et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés. »

L'ordre de craindre Allah, l'Exalté, à la fin des versets traitant du Saint Pèlerinage indique l'importance de continuer à obéir à Allah, l'Exalté, tout au long des activités quotidiennes normales et l'importance d'éviter les caractéristiques et actions négatives qui peuvent détruire la récompense obtenue pendant le Saint Pèlerinage. Une personne sera récompensée dans l'au-delà en fonction des bonnes actions qu'elle aura accomplies jusqu'au Jour du Jugement, et non des bonnes actions qu'elle aura accomplies au cours de sa vie, car une personne peut facilement détruire la récompense d'une bonne action en adoptant des caractéristiques négatives, telles que l'orgueil, ou détruire la récompense par des péchés. Chapitre 6 Al An'am, verset 160 :

« Quiconque vient [au Jour du Jugement] avec une bonne action… »

La connaissance de l'Islam est nécessaire pour éviter les choses qui peuvent détruire la récompense des bonnes actions que l'on a accomplies. Par conséquent, il faut consacrer une partie de sa journée à l'étude et à la mise en pratique des enseignements du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 203 :

« …Et craignez Allah et sachez que c'est vers Lui que vous serez rassemblés. »

Cette partie du verset ordonne aux gens de savoir qu'ils seront tenus responsables de toutes leurs actions, ce qui indique l'importance d'obtenir la certitude de la foi. La certitude de la foi s'obtient lorsque l'on étudie et met en pratique les enseignements islamiques, qui traitent des preuves claires de l'islam, de l'unicité d'Allah, l'Exalté, et de l'inévitabilité du Jour du Jugement. Plus la foi d'une personne est forte, plus elle se préparera au jugement final dans l'au-delà en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme le précisent les enseignements islamiques. À partir de cela, on peut évaluer la force de sa foi en Allah, l'Exalté, et au Jour du Jugement. Plus la foi d'une personne est faible, moins elle utilisera correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. Il faut constamment évaluer sa foi de cette manière afin de la renforcer, en étudiant et en mettant en pratique les connaissances islamiques afin d'obtenir la paix

de l’esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« …Il vous est venu de la part d’Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Alors que celui qui a une foi faible en Allah, l’Exalté, et sa responsabilité au Jour du Jugement obéira occasionnellement à Allah, l’Exalté, en accomplissant par exemple les cinq prières quotidiennes obligatoires, mais il aura du mal à Lui obéir tout au long de ses activités quotidiennes, car il fera un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Il manquera également souvent de maintenir son obéissance à Allah, l’Exalté, dans les moments difficiles. Cette attitude ne mènera qu’au stress, aux difficultés et aux ennuis dans les deux mondes, même s’il connaît des moments de plaisir et de divertissement, car il ne peut échapper au contrôle d’Allah, l’Exalté. Chapitre 22 Al Hajj, verset 11 :

« Parmi les gens, il en est qui adorent Allah avec une extrême arrogance. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l’épreuve le frappe, il tourne le dos. Il a perdu la vie présente et l’au-delà. Voilà quelle est la perte évidente. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 204-206

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يُعۡجِبُكَ قَوۡلُهُۥ فِي ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا وَيُشۡهِدُ ٱللَّهَ عَلَىٰ مَا فِي قَلۡبِهِۦ وَهُوَ أَلَدُّ ٱلۡخِصَامِ ﴿٢٠٤﴾

وَإِذَا تَوَلَّىٰ سَعَىٰ فِي ٱلۡأَرۡضِ لِيُفۡسِدَ فِيهَا وَيُهۡلِكَ ٱلۡحَرۡثَ وَٱلنَّسۡلَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ ٱلۡفَسَادَ ﴿٢٠٥﴾

وَإِذَا قِيلَ لَهُ ٱتَّقِ ٱللَّهَ أَخَذَتۡهُ ٱلۡعِزَّةُ بِٱلۡإِثۡمِ فَحَسۡبُهُۥ جَهَنَّمُ ۚ وَلَبِئۡسَ ٱلۡمِهَادُ ﴿٢٠٦﴾

« Et parmi les gens, il en est un dont les paroles vous agréent dans la vie présente, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il y a dans son cœur. Mais il est le plus féroce des adversaires.

Et lorsqu'il s'en va, il s'acharne sur terre pour y semer la corruption, et détruire les récoltes et les animaux. Or, Allah n'aime pas la corruption.

Et quand on lui dit : « Craignez Allah », l'orgueil du péché le saisit. L'Enfer lui suffira, et quel mauvais lieu de repos !

Allah, le Très-Haut, critique l'homme hypocrite dont le but est de plaire aux gens uniquement pour obtenir des choses matérielles, telles que la richesse, les cadeaux et le leadership. Un homme hypocrite changera son discours et ses actions afin de plaire aux gens avec qui il converse. Cette attitude conduit toujours les autres à commettre des péchés, comme le mensonge. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4873, que celui qui possède deux langues dans ce monde aura deux langues de feu dans l'au-delà. De plus, ce n'est qu'une question de temps avant que l'homme hypocrite soit dénoncé par Allah, le Très-Haut, dans ce monde et qu'il soit alors méprisé par tous ceux qu'il cherchait à plaire par son attitude. De plus, cette personne est extrêmement douée pour embellir les choses de ce monde, comme gagner de l'argent, et elle consacre tous ses efforts à l'apprentissage, à la parole et à l'effort pour le bien du monde et elle encourage les autres à faire de même avec l'intention de ne profiter qu'à elle-même et non aux autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 204 :

« *Et parmi le peuple, il y a celui dont les paroles vous plaisent dans la vie mondaine… »*

Bien qu'il soit permis de discuter avec les autres de choses utiles de ce monde, cela ne doit pas être le seul objectif d'une personne dans ses activités quotidiennes. Celui qui adopte cette attitude ou qui accompagne une telle personne ne pensera, ne s'inquiétera et ne s'efforcera que pour le monde matériel et ne prêtera que peu d'attention à l'au-delà et à la préparation pratique pour celui-ci, car son attitude mondaine l'encouragera à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. C'est la personne dont le but ultime dans la vie est d'obtenir des choses de ce monde, comme la richesse et les biens. Alors que celui qui est bien guidé

vise l'au-delà et s'y prépare pratiquement. Cela seul conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes, car la préparation pour l'au-delà encouragera l'individu à utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 204 :

« *Et parmi le peuple, il y a celui dont les paroles vous plaisent dans la vie mondaine… »*

Cela s'applique également à celui qui parle bien des choses utiles de ce monde, mais qui ne met pas en pratique ses paroles. Tout comme les paroles sans les actes ont peu de valeur en Islam, elles n'ont pas non plus beaucoup de valeur dans les choses de ce monde. Celui qui parle mais ne met pas en pratique ses paroles n'atteindra pas le succès dans ce monde, ni n'aidera les autres à y parvenir. C'est comme un étudiant qui parle d'étudier pour ses examens, mais qui ne le fait pas réellement et échoue

donc. Il faut éviter cette attitude, car elle ne mène à rien de bon et fait perdre le respect aux autres.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 204 :

« *Et parmi le peuple, il y a celui dont les paroles vous plaisent dans la vie mondaine… »*

Cela décrit également la personne dont les connaissances se limitent aux connaissances mondaines et qui ignore complètement les connaissances islamiques. Même si l'apprentissage des connaissances utiles de ce monde est louable, tout musulman doit néanmoins apprendre et mettre en pratique les connaissances islamiques, car seules ces connaissances peuvent enseigner à l'individu comment utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, ce qui conduit à son tour à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Les connaissances de ce monde, quelle que soit leur importance, ne peuvent jamais enseigner à quelqu'un comment utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. Par conséquent, cette personne fera inévitablement un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, car elle manque de connaissances islamiques. Cela ne conduit qu'au stress, aux ennuis et aux difficultés dans les deux mondes, même si elle réussit dans ce monde, car elle ne peut échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté, sur son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Il faut donc éviter ce résultat en apprenant et en agissant selon les connaissances islamiques.

Un autre signe d'une personne artificielle à double face est qu'elle prête souvent serment et fait des promesses sur sa sincérité envers d'autres personnes sans le démontrer dans ses actes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 204 :

« Et parmi les gens, il en est un dont les paroles vous plaisent dans la vie présente, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il y a dans son cœur… »

Une personne sincère prouve sa sincérité aux autres par ses actes et non par ses paroles. Celui qui ne le fait pas par ses actes n'est pas sincère envers les autres et pour convaincre les autres, il prête souvent serment sur sa sincérité et son honnêteté. Il faut donc éviter cette attitude et prouver plutôt sa sincérité envers Allah, le Très-Haut, et les gens par ses actes. Il faut également éviter de fréquenter des gens qui se comportent de cette manière et qui ont l'habitude de faire des promesses pour des broutilles juste pour convaincre les gens de leur sincérité et de leur honnêteté. En fait, une personne honnête n'a pas besoin de faire des promesses ou de prêter serment pour convaincre les autres de sa sincérité et de sa véracité.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 204 :

« Et parmi les gens, il en est un dont les paroles vous plaisent dans la vie présente, et qui prend Allah à témoin de ce qu'il y a dans son cœur… »

Cela concerne également la personne qui adopte des caractéristiques négatives tout en déclarant que son cœur spirituel est pur. C'est une attitude stupide car les paroles et les actions d'une personne reflètent ce qu'il y a dans son cœur spirituel. Si le cœur spirituel d'une personne est corrompu par des caractéristiques négatives, telles que l'orgueil, la jalousie et l'avidité, cela se reflétera dans ses paroles et ses actions, même si cette manifestation est subtile. En revanche, celui dont le cœur spirituel est pur car il a adopté de bonnes caractéristiques, telles que la sincérité, la générosité et la gratitude, reflétera ces caractéristiques positives dans ses paroles et ses actions. Par conséquent, chaque personne doit évaluer ses paroles et ses actions afin de déterminer si elle possède un cœur spirituel corrompu ou pur et, si nécessaire, prendre les mesures nécessaires pour purifier son cœur spirituel. Cela se fait en apprenant la science islamique et en adoptant les bonnes caractéristiques qui y sont mentionnées et en évitant les caractéristiques négatives qui y sont mentionnées.

Bien que cette personne tente de rassurer les gens en leur faisant des promesses et des serments, elle ne tient sa parole que lorsque cela lui convient. Si ses promesses et ses serments vont à l'encontre de ses désirs, elle s'opposera complètement aux autres et à ce qui lui est bénéfique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 204 :

« …et il prend Allah à témoin de ce qu'il y a dans son cœur, mais il est le plus féroce des adversaires. »

Cette attitude montre à quel point ils sont insincères envers les autres. Un musulman doit s'efforcer d'aider les autres dans les choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, selon ses moyens, comme le soutien émotionnel, physique et financier, afin de plaire à Allah, l'Exalté, même si cela contredit ses désirs. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« … Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à la violence… »

Celui qui n’est pas sincère envers les autres n’agira que de manière à lui plaire. Cela l’encouragera à abuser des bénédictions qui lui ont été accordées, telles que son influence sociale et sa richesse. Cela ne mène qu’à la propagation de la corruption au sein de la société et à la destruction de ce qui est bénéfique aux gens. Cela est évident lorsqu’on observe la grande majorité des politiciens et comment leur manque de sincérité mène à la corruption et à l’entrave de ce qui est bénéfique aux gens au sein de leur société. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 205 :

« Et quand il s’en va, il s’efforce de semer la corruption dans le pays, de détruire les récoltes et les animaux… »

C'est pourquoi il est si important d'être sincère envers les autres, que ce soit par ses paroles ou ses actes, et que cela constitue un aspect essentiel de

l'islam. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 196, qu'être sincère envers le grand public, entre autres, est la définition même de l'islam. Il faut donc éviter de se comporter de manière insincère envers les autres, car cela ne mènera qu'à la propagation de la corruption au sein de la société, ce qui à son tour attirera le mécontentement d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 205 :

« …Et Allah n’aime pas la corruption. »

Celui qui attire le mécontentement d'Allah, l'Exalté, n'obtiendra pas la paix de l'esprit ni le succès, car les choses matérielles qu'il obtient deviendront pour lui une source de stress, de difficultés et de misère dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement car il ne peut échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 204 :

« …et il prend Allah à témoin de ce qu'il y a dans son cœur, mais il est le plus féroce des adversaires. »

Ceci est lié à un autre sujet important. C'est le cas lorsqu'une personne a une bonne intention, qui est de plaire à Allah, l'Exalté, mais ne parvient pas à la soutenir par de bonnes actions. Au lieu de cela, elle agit et enseigne aux autres des choses qui contredisent les enseignements de l'Islam, comme les pratiques culturelles. Comme elle a accepté l'ignorance de la connaissance islamique comme voie à suivre, sa bonne intention n'est pas suffisante pour garantir qu'elle fasse le bien requis par l'Islam pour obtenir la paix de l'esprit et remplir ses devoirs envers les autres. L'Islam enseigne qu'il faut adopter une bonne intention, qui est de plaire à Allah, l'Exalté, et l'associer à de bonnes actions, qui sont basées sur le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). L'un sans l'autre n'est pas suffisant. C'est pourquoi il a été dit que le chemin vers l'Enfer est bordé de bonnes intentions. Par conséquent, un musulman doit éviter cette attitude erronée en adoptant une bonne intention et en la soutenant par de bonnes actions dans toutes ses affaires.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 204 :

« … et pourtant, il est le plus féroce des adversaires. »

Cela décrit également la personne extrêmement querelleuse qui argumente avec les autres chaque fois que ses propres désirs et opinions sont remis en question, même si elle est certaine que l'opinion de celui avec qui elle argumente est le bon point de vue. Il est du devoir du musulman d'offrir ses bons conseils et opinions aux autres selon la connaissance islamique d'une manière douce, aussi bien dans les manières mondaines que religieuses. Il ne doit pas argumenter ou débattre avec les autres après avoir présenté son point de vue. Il ne peut pas forcer les gens à accepter son opinion car les gens sont libres de faire leurs propres choix dans la vie. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, était le plus grand enseignant humain, mais il lui a été ordonné de présenter la vérité aux autres d'une manière aimable, mais de ne jamais imposer ses opinions aux autres.
Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n’es qu’un rappel. Tu n’es pas un contrôleur au-dessus d’eux. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 205 :

« Et quand il s'en va, il s'efforce de semer la corruption dans le pays, de détruire les récoltes et les animaux… »

Il est important de noter que l'islam enseigne toujours aux musulmans à répandre le bien au sein de la société, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, selon les enseignements islamiques, comme leur richesse et leur influence sociale. S'ils ne peuvent pas répandre le bien au sein de la société, en aidant les autres dans des choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, le minimum qu'ils peuvent faire est d'éviter d'entraver le bien au sein de la société. Malheureusement, ce sont des musulmans qui s'efforcent d'empêcher le bien de se répandre au sein de la société, car cela défie leurs désirs et en raison de l'envie qu'ils éprouvent pour ceux qui essaient de répandre le bien au sein de la société. Un musulman doit donc s'efforcer de répandre le bien au sein de la société chaque fois qu'il en a l'occasion et au moins il doit éviter de l'entraver, car rester neutre est mieux que cela.

Allah, l'Exalté, souligne ensuite l'arrogance de cette personne égarée qui refuse d'accepter les bons conseils car ils contredisent ses désirs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 206 :

« Et quand on lui dit : « Craignez Allah », l'orgueil du péché s'empare de lui… »

Celui qui refuse d'accepter les bons conseils n'obtiendra jamais la bonne direction et par conséquent, il suivra le chemin qui mène à sa destruction dans les deux mondes. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 265, que celui qui possède ne serait-ce qu'un atome d'orgueil ira en Enfer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 206 :

« Et quand on lui dit : « Craignez Allah », l'orgueil du péché le saisit. L'Enfer lui suffira, et quel malheur que le lieu du repos ! »

L'orgueil est donc essentiel à éviter car il empêche l'individu de se réformer pour le mieux afin d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, ce qui est le chemin de la paix de l'esprit et du succès dans les deux mondes. Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« … Il vous est venu de la part d'Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 205-206 :

« Et lorsqu'il s'en va, il s'acharne sur la terre pour y semer la corruption et détruire les récoltes et les animaux. Et Allah n'aime pas la corruption. Et quand on lui dit : « Craignez Allah »,… »

Cela indique également que la crainte d'Allah, le Très-Haut, et le fait d'être tenu responsable le Jour du Jugement constituent la principale mesure qui empêche la corruption de se propager au sein de la société. L'autre mesure importante qui empêche la corruption de se propager au sein de la société est la loi. Mais lorsque l'on croit pouvoir échapper à la loi du pays, c'est la crainte d'Allah, le Très-Haut, qui seule l'empêchera de propager la corruption, qui implique un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, tels que la richesse et l'influence sociale. La crainte d'Allah, le Très-Haut, se renforce par l'apprentissage et l'application des connaissances islamiques, de sorte que l'on comprend fermement qu'on ne peut échapper aux conséquences de ses actes dans ce monde ou dans l'autre, grâce aux nombreux exemples et preuves claires discutés dans les enseignements islamiques. À partir de ces versets, on peut déterminer à quel point on craint vraiment Allah, le Très-Haut, et à quel point on doit rendre des comptes au Jour du Jugement, car plus on fait un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, moins on craint Allah, le Très-Haut, et moins on doit rendre des comptes dans l'au-delà.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 207

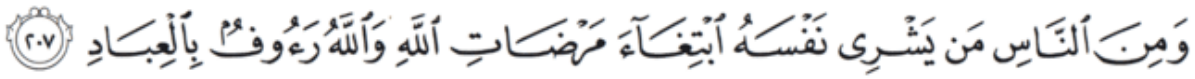

« Parmi les gens, il en est qui se vendent, en quête de l'agrément d'Allah. Et Allah est Compatissant envers Ses serviteurs. »

Dans ce verset, Allah, l'Exalté, indique le chemin de la paix de l'esprit et du succès dans les deux mondes. Ce chemin implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées, les bénédictions internes, comme notre énergie physique, et les bénédictions externes, comme notre richesse, de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 207 :

« *Et parmi les gens, il y a celui qui se vend, recherchant l'agrément d'Allah… »*

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

L'utilisation des bienfaits qui nous sont accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques, conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes, car Allah, l'Exalté, seul contrôle les affaires de l'univers, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit. Par conséquent, Lui seul décide qui obtient la paix de l'esprit et qui n'y parvient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Deuxièmement, comme la paix de l’esprit s’obtient par un état mental et physique équilibré, peu importe la quantité de connaissances que les gens acquièrent en matière de bien-être mental et physique des humains, ils ne seront jamais capables d’obtenir suffisamment de connaissances pour construire un code de conduite parfait qui leur permette d’obtenir un état mental et physique parfaitement équilibré qui, à son tour, mène à la paix de l’esprit et du corps. Cela n’est tout simplement pas possible, car les connaissances des gens sont extrêmement limitées et comme ils manquent de prévoyance, ils ne connaissent pas les conséquences futures de leurs choix. Le seul qui sait toutes ces choses et plus encore est Allah, l’Exalté. Par conséquent, Lui seul est le mieux placé pour conseiller un code de conduite aux gens, aux gens qu’Il a créés, à suivre pour mener à un état mental et physique équilibré, qui à son tour mène à la paix de l’esprit. Chapitre 67 Al Mulk, verset 14 :

« Celui qui a créé ne sait-il pas ? Alors qu’Il est Subtil, Parfaitement Connaisseur ? »

Ainsi, le seul code de conduite qui mène à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes est le code de conduite donné par Allah, l'Exalté, qui est l'Islam. Ce code de conduite fait partie de la bonté mentionnée à la fin du verset principal. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 207 :

« … Et Allah est Compatissant envers [Ses] serviteurs. »

Une personne doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour elle, même si on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Mais si une personne décide d'ignorer le code de conduite de l'Islam et au contraire de mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, alors elle obtiendra un état mental et physique déséquilibré, ce qui l'empêchera d'obtenir la paix de l'esprit, même si elle vit des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : «

Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Par conséquent, une personne doit utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, si elle désire éviter une vie déprimante dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 207 :

« *Et parmi les gens, il y a celui qui se vend, recherchant l'agrément d'Allah… »*

Tout le monde se vend, car chacun utilise les bénédictions qui lui ont été accordées, d'une manière ou d'une autre. Comme nous l'avons vu, la clé de la paix de l'esprit est d'utiliser les bénédictions correctement, de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela indique également l'importance de la sincérité envers Allah, l'Exalté. Celui qui agit pour plaire à quelqu'un d'autre qu'Allah, l'Exalté, ou agit pour Le plaire avec d'autres, n'obtiendra aucune récompense d'Allah, l'Exalté, ni dans ce monde ni dans l'autre, car Allah, l'Exalté, récompense ceux qui font de bonnes actions uniquement pour Lui plaire. Cela a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Chapitre 18 Al Kahf, verset 110 :

« …Quiconque espère rencontrer son Seigneur, qu'il accomplisse une bonne œuvre et n'associe à son Seigneur personne. »

Il faut rechercher l'agrément d'Allah, le Très-Haut, dans toutes les affaires religieuses et mondaines, comme l'éducation de ses enfants, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées selon les enseignements de l'Islam. Un signe positif d'une bonne intention est que l'on n'attend ni n'espère de gratitude ou d'appréciation de la part de personne. Alors que celui qui agit dans le but de plaire aux gens doit savoir qu'il ne pourra jamais plaire complètement aux gens, car ils sont volages par nature et deviennent facilement mécontents des autres et la personne insincère ne plaira pas non plus à Allah, le Très-Haut. Alors que celui qui cherche à plaire à Allah, le Très-Haut, Le satisfera facilement, car tout ce qu'Il demande est facile à faire et profite complètement à celui qui le fait. Et Allah, le Très-Haut, protège la personne sincère des effets négatifs des gens, même si cela ne lui est pas évident. C'est un autre acte de bonté d'Allah, le Très-Haut, envers ceux qui adoptent la sincérité envers Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 207 :

« … Et Allah est Compatissant envers [Ses] serviteurs. »

En conclusion, il est essentiel de comprendre que l'obtention de la paix de l'esprit dans les deux mondes implique bien plus que les obligations quotidiennes et annuelles minimales de l'Islam, telles que les cinq prières obligatoires quotidiennes. Bien que ce minimum soit essentiel pour établir sa foi, la paix de l'esprit ne s'obtient que lorsque l'on s'efforce d'utiliser chaque bénédiction qui nous a été accordée d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint

Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« …Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Ne pas comprendre cette vérité est l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux musulmans qui accomplissent les devoirs fondamentaux obligatoires de l'Islam ont du mal à obtenir la paix de l'esprit.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 208-209

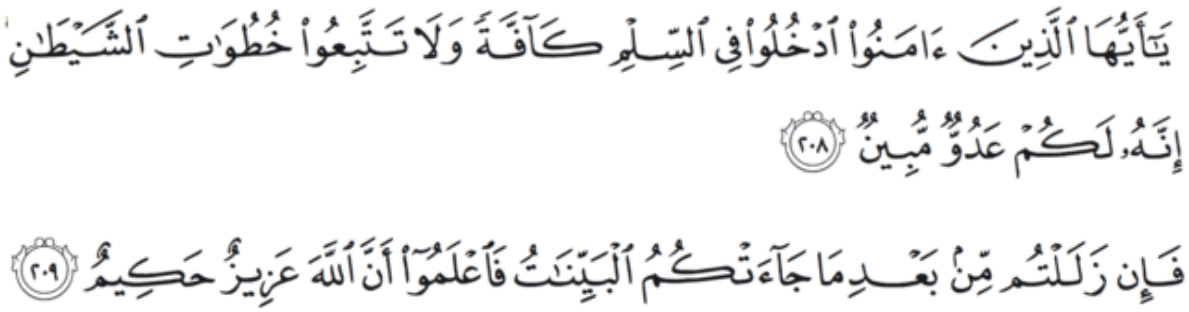
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱدۡخُلُواْ فِي ٱلسِّلۡمِ كَآفَّةٗ وَلَا تَتَّبِعُواْ خُطُوَٰتِ ٱلشَّيۡطَٰنِۚ
إِنَّهُۥ لَكُمۡ عَدُوّٞ مُّبِينٞ ٢٠٨

فَإِن زَلَلۡتُم مِّنۢ بَعۡدِ مَا جَآءَتۡكُمُ ٱلۡبَيِّنَٰتُ فَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٞ ٢٠٩

« Ô vous qui croyez ! Entrez dans l'Islam en toute plénitude et ne suivez pas les traces du Diable. Il est pour vous un ennemi déclaré.

Mais si vous déviez après que les preuves évidentes vous sont venues, sachez alors qu'Allah est Puissant et Sage.

Lorsque Allah, le Très-Haut, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Tout comme un arbre fruitier n'est utile que lorsqu'il produit des fruits, de même, la foi n'est utile que lorsqu'elle produit de bonnes actions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« *Ô vous qui croyez, entrez complètement [et parfaitement] dans l'Islam… »*

Cela indique qu'un musulman doit combiner les deux parties de l'islam, à savoir la foi intérieure soutenue par des actions extérieures. Ces actions impliquent d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . En fait, la définition même d'un musulman est celle de celui qui s'est soumis physiquement à Allah, l'Exalté. Par conséquent, il n'existe pas de musulman qui ne pratique pas l'islam, car ne pas pratiquer l'islam contredit la définition même du mot musulman. Le verset principal met également en garde les musulmans contre l'attitude qui consiste à choisir les aspects de l'islam à suivre et ceux à ignorer, en fonction de leurs désirs. C'est la personne qui traite l'islam comme un manteau et qui le met et l'enlève donc quand elle le souhaite. Cette personne n'obéit pas et n'adore pas Allah, l'Exalté, au lieu de cela, elle obéit et adore seulement ses propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

En fait, le fait de choisir les parties de l'islam à suivre et à ignorer a été décrit comme une mécréance à l'égard de certaines parties de la révélation divine, même si un musulman peut prétendre croire au Saint Coran dans son intégralité. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 84-85 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris avec vous un engagement, [en disant] : « Ne versez pas votre sang, et ne vous expulsez pas les uns les autres de vos demeures. » Puis vous avez reconnu cela tout en étant témoins. Et vous êtes ceux qui s'entretuent, qui expulsent une partie de votre peuple de leurs demeures, et qui coopèrent contre eux dans le péché et la violence. Et s'ils viennent à vous en captivité, vous les rachetez, alors que leur expulsion vous était interdite. Croyez-vous donc à une partie du Livre et mécroyez-vous à une autre partie ? Quelle est donc la rétribution de ceux d'entre vous qui font cela, sinon l'ignominie dans la vie présente ? Et au Jour de la Résurrection, ils seront renvoyés au plus dur châtiment. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. »

Celui qui choisit ce qu'il veut suivre dans les enseignements de l'Islam en fonction de ses désirs ne fait qu'attirer la honte sur lui-même dans les deux mondes. Les choses matérielles qu'il obtient en faisant des compromis avec les enseignements de l'Islam deviendront pour lui une source de stress, de misère et de problèmes dans les deux mondes, même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement, car il ne peut échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Et comme son attitude l'encouragera à mal utiliser les bénédictions

qui lui ont été accordées, cela augmentera encore ses problèmes, son stress et ses difficultés dans les deux mondes. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Celui qui choisit les enseignements islamiques à suivre ou à ignorer en fonction de ses désirs suit les traces de son ennemi juré, le Diable, car il fut le premier à se comporter de cette manière, lorsqu'il rejeta l'ordre d'Allah, l'Exalté, de montrer du respect au Saint Prophète Adam, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui croyez ! Entrez dans l'Islam complètement et ne suivez pas les traces du Diable. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

Celui qui suit les traces du Diable n’obtiendra jamais la paix de l’esprit ni le succès ni dans ce monde ni dans le suivant.

FrançaisUn autre aspect de la trahison du diable est le fait d'agir sur la base d'innovations religieuses qui ne sont pas enracinées dans les deux sources de la guidance : le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Plus on agit sur la base d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, moins on agira sur la base des deux sources de la guidance, ce qui à son tour mène à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, l'Exalté. En fait, le verset principal en question a été révélé spécifiquement lorsqu'un groupe de Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, qui étaient autrefois juifs ou chrétiens, ont souhaité continuer à agir sur la base des enseignements de leur ancienne religion qui ne contredisaient pas les enseignements de l'Islam. Ceci a été discuté dans Tafsir Al Qurtubi, Volume 1, Page 531. De plus, plus on agit sur d’autres sources de connaissance religieuse, plus on commence à agir sur des choses qui contredisent les enseignements de l’Islam. C’est ainsi que le Diable égare les gens, étape par étape. Par exemple, une personne confrontée à des difficultés sera conseillée d’effectuer certains exercices spirituels qui contredisent et remettent en question les enseignements de l’Islam. Comme cette personne est ignorante et a l’habitude d’agir sur d’autres sources de connaissance religieuse, elle tombera facilement dans ce piège et commencera à effectuer des exercices spirituels qui remettent directement en question les enseignements de l’Islam. Elle commencera même à croire des choses sur Allah, l’Exalté, et l’univers qui contredisent également les enseignements de l’Islam, comme

croire que des personnes ou des créatures surnaturelles peuvent contrôler leur destin, car leur connaissance provient d'autres sources que les deux sources de guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées sont clairement de la mécréance, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

« …Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie] »… »

Ainsi, un musulman peut perdre la foi sans même s'en rendre compte, car il a l'habitude d'agir en fonction d'autres sources de connaissance religieuse. C'est pourquoi agir en fonction d'innovations religieuses qui ne sont pas enracinées dans les deux sources de la guidance revient à suivre les traces du diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui croyez ! Entrez dans l'Islam complètement et ne suivez pas les traces du Diable. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

Comme l'indique le verset 209, la clé pour éviter de suivre les traces du diable est d'apprendre et d'agir conformément au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions

soient sur lui, . Plus on fait cela, plus on utilisera les bénédictions qui nous ont été accordées de manière agréable à Allah, l'Exalté. Cela conduit à la protection contre le diable et à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 15 Al Hijr, verset 42 :

« En vérité, Mes serviteurs, tu n'auras aucune autorité sur eux, sauf sur ceux qui te suivent parmi les pervers. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Et chapitre 5 Al Ma'idah, versets 15-16 :

« …Il vous est venu de la part d'Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 209 :

« *Mais si vous trébuchez après que des preuves évidentes vous sont parvenues… »*

Ainsi, personne ne peut se permettre d'excuses, car les preuves évidentes du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ont été accordées à l'humanité et sont, de nos jours, facilement accessibles à la plupart des gens. Celui qui ignore l'étude et la mise en pratique des enseignements islamiques n'échappera pas au pouvoir d'Allah, l'Exalté, et il devra faire face aux conséquences de ses choix et de ses actions dans les deux mondes. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux musulmans ne parviennent pas à obtenir la paix de l'esprit, car ils n'apprennent pas et n'agissent pas selon les enseignements islamiques afin d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. Comme Allah, l'Exalté, contrôle leurs cœurs spirituels, la demeure de la paix de l'esprit, ils ne trouveront jamais la paix de l'esprit. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 209 :

« Mais si vous déviez après que les preuves évidentes vous sont venues, sachez alors qu'Allah est Puissant… »

Mais comme Allah, l'Exalté, est également Sage, Lui seul peut fournir le code de conduite nécessaire aux gens pour se protéger du Diable et de ses nombreux pièges afin qu'ils puissent obtenir la paix de l'esprit. Ce code de conduite est basé sur les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Par conséquent, il faut se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, car il sait que c'est le mieux pour son bien-être mental et physique, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Mais dans ce cas, un médecin humain peut commettre des erreurs alors qu'Allah, l'Exalté, est Sage, et accepter et agir selon ce qu'Il a prescrit ne mènera qu'à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 209 :

« Mais si vous déviez après que les preuves évidentes vous sont venues, sachez alors qu'Allah est Puissant et Sage. »

Et chapitre 10 Yunus, verset 57 :

« Ô hommes, il vous est venu de votre Seigneur un conseil, une guérison pour ce qui est dans les poitrines, ainsi qu'un guide et une miséricorde pour les croyants. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 210-212

هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّآ أَن يَأْتِيَهُمُ ٱللَّهُ فِى ظُلَلٍ مِّنَ ٱلْغَمَامِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَقُضِىَ ٱلْأَمْرُ ۚ وَإِلَى ٱللَّهِ تُرْجَعُ ٱلْأُمُورُ ﴿٢١٠﴾

سَلْ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ كَمْ ءَاتَيْنَٰهُم مِّنْ ءَايَةٍۭ بَيِّنَةٍ ۗ وَمَن يُبَدِّلْ نِعْمَةَ ٱللَّهِ مِنۢ بَعْدِ مَا جَآءَتْهُ فَإِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٢١١﴾

زُيِّنَ لِلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَا وَيَسْخَرُونَ مِنَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ۘ وَٱلَّذِينَ ٱتَّقَوْا۟ فَوْقَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ وَٱللَّهُ يَرْزُقُ مَن يَشَآءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ ﴿٢١٢﴾

« N’attendent-ils pas qu’Allah vienne à eux, entouré de nuées et des anges, et que l’affaire soit tranchée ? Et c’est à Allah que sont ramenées toutes les affaires.

« Demande aux Enfants d'Israël combien de preuves Nous leur avons données. Et quiconque change le bienfait d'Allah après qu'il lui est venu... Allah est vraiment dur en châtiment.

« La vie présente est embellie pour ceux qui ne croient pas, et ils se moquent de ceux qui croient. Mais ceux qui craignent Allah seront au-dessus d’eux, au Jour de la Résurrection. Et Allah donne à qui Il veut, sans compter. »

Allah, l'Exalté, nous met en garde contre la procrastination lorsqu'il s'agit de Lui obéir sincèrement, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui est agréable, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 210 :

« *N'attendent-ils pas qu'Allah vienne à eux sous le couvert des nuages et des anges, et que l'affaire soit tranchée ? Et c'est à Allah que sont ramenées toutes les affaires.* »

L'un des plus grands pièges du Diable est d'encourager les gens à retarder la préparation pratique de l'au-delà et leur responsabilité. Il les encourage à se concentrer sur l'acquisition et l'embellissement du monde matériel et à concentrer tous leurs efforts et leurs ressources sur leurs affaires mondaines. Cette attitude encouragera toujours l'individu à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées pour des choses vaines et pécheresses. Par conséquent, le Diable atteint son objectif de priver les gens de la paix de l'esprit dans ce monde et dans l'autre. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Pour éviter de tomber dans le piège du Diable qui consiste à retarder la préparation pratique de l'au-delà et de la responsabilité inévitable, il faut renforcer sa foi en apprenant et en mettant en pratique les connaissances islamiques. Lorsque l'on étudie les innombrables signes et preuves évidentes évoqués dans les enseignements islamiques qui indiquent clairement la nature temporelle de la vie dans ce monde, on sera encouragé à ne pas retarder la préparation pratique de la responsabilité dans l'au-delà. Par exemple, Allah, l'Exalté, indique une réalité que personne, quelle que soit sa foi, ne peut nier. Chapitre 10 Yunus, verset 45 :

« Et le jour où Il les rassemblera, ce sera comme s'ils n'étaient restés [dans le monde] qu'une heure du jour… »

Quel que soit l'âge d'une personne, chaque personne admettra que sa vie jusqu'à présent s'est écoulée en un instant. Par conséquent, quel que soit le nombre d'années qui lui restent à vivre sur cette Terre, ce ne sera jamais qu'un instant. C'est une réalité qui est souvent évoquée dans les enseignements islamiques. De plus, les enseignements islamiques convaincront vraiment quelqu'un que, contrairement à ce monde, il n'y a pas de seconde chance dans l'au-delà. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 35 :

« C'est parce que vous avez tourné en dérision les versets d'Allah, et que la vie présente vous a trompés. » Ce jour-là, ils n'en seront pas éloignés, et on ne leur demandera pas d'apaiser [Allah].

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 210 :

« *N'attendent-ils pas qu'Allah vienne à eux sous le couvert des nuages et des anges, et que l'affaire soit alors décidée ?… »*

Dans ce monde, une personne a droit à une seconde chance sous une forme ou une autre. Par exemple, un divorcé peut se remarier avec quelqu'un d'autre et avoir ainsi une seconde chance de se marier. Cette réalité de la seconde chance dans ce monde trompe les gens en leur faisant croire qu'ils auront aussi une seconde chance dans l'au-delà. Mais ceux qui étudient et mettent en pratique les enseignements de l'Islam deviennent fermes sur la vérité selon laquelle il n'y a pas de seconde chance dans l'au-delà et ils doivent donc s'y préparer concrètement dans ce monde.

De plus, celui qui apprend et met en pratique les enseignements de l'Islam sera convaincu que toutes ses intentions, ses paroles et ses actions influenceront directement son bien-être dans ce monde et dans l'autre, car toutes les choses reviennent à Allah, l'Exalté, pour Son jugement dans ce monde et dans l'autre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 210 :

« … *Et c'est à Allah que tout est ramené. »*

Cette personne est convaincue que si elle désire la paix de l'esprit dans les deux mondes, ce que tous les gens désirent, alors elle ne peut y parvenir qu'en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, car Lui seul contrôle les affaires de l'univers, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Cette obéissance implique d’utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l’Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. Cette attitude à elle seule garantit la paix de l’esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Tandis que celui qui persiste à retarder la préparation pratique de sa responsabilité inévitable en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées sera privé de la paix de l'esprit dans les deux mondes et ne restera qu'avec des regrets, même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et le chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Et chapitre 89 Al Fajr, versets 23-24 :

« Et ce jour-là, c'est l'Enfer. Ce jour-là, l'homme s'en souviendra. Mais à quoi lui servira ce souvenir ? Il dira : « Ah ! si j'avais envoyé quelque chose d'autre pour ma vie ».

Il faut donc éviter de retarder la préparation pratique de la vie future, car l’heure de la mort est inconnue et quelle que soit la durée de la vie, la vie s’écoulera en un instant. De plus, celui qui décide de se préparer à la vie future doit savoir qu’une personne âgée devient souvent têtue dans ses habitudes et son comportement et a beaucoup plus de mal à changer pour le mieux, même si elle essaie d’apprendre et d’agir selon les préceptes de l’Islam. Au lieu de cela, il doit s’acquitter de ses besoins et de ses

responsabilités selon les préceptes de l'Islam, car c'est une bonne action qui l'aidera le Jour du Jugement. Il doit également consacrer du temps à l'apprentissage et à l'action selon les connaissances islamiques afin d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés, tels que sa richesse, son temps et son énergie, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, afin d'obtenir la paix de l'esprit dans ce monde et dans l'au-delà.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 210 :

« *N'attendent-ils pas qu'Allah vienne à eux sous le couvert des nuages et des anges, et que l'affaire soit tranchée ? Et c'est à Allah que sont ramenées toutes les affaires.* »

Ce verset critique aussi ceux qui prétendent qu'ils n'accepteront et n'agiront pas selon les enseignements de l'Islam tant que toutes les choses, comme les choses invisibles, comme les anges, ne leur seront pas visibles et claires. C'est une attitude stupide, car la foi a une valeur réelle lorsqu'elle consiste à croire en certaines réalités invisibles sans les percevoir à travers les cinq sens, comme la vision d'Allah, le Très-Haut. Mais même dans ce cas, ces éléments invisibles sont soutenus par de nombreuses preuves et indices dans les cieux et la terre. Par exemple, la présence d'un tableau indique un peintre. La présence de la création indique un Créateur, surtout lorsque la création est parfaitement créée. De plus, il existe d'innombrables choses de ce monde que l'homme ne parvient pas à percevoir, mais qu'il utilise sans se plaindre. Par exemple, d'innombrables personnes prennent des médicaments sans percevoir ou comprendre comment ils agissent dans le corps humain. Même si le code de conduite accordé à l'humanité par l'islam est entièrement basé sur des preuves et le bon sens, néanmoins, certains aspects de l'islam sont basés

sur des choses invisibles, car cela donne de la valeur à la foi. C'est pourquoi la prétention à la foi d'une personne qui est témoin des éléments invisibles, tels que les Anges, ne sera pas acceptée par Allah, l'Exalté, car croire en ces choses invisibles lorsqu'elles sont observées n'a rien de spécial.

L'homme est mis à l'épreuve s'il accepte la réalité même s'il ne peut la percevoir directement par ses sens, et s'il obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, même s'il a la force et la capacité de Lui désobéir. En envoyant les saints prophètes (sur eux la paix et le salut) et en révélant les Écritures divines, Allah le Très-Haut a toujours pris soin de laisser aux hommes la possibilité de tester leur capacité de jugement et leur obéissance à Son égard. Il n'a jamais dévoilé la réalité à un tel degré que les hommes seraient inévitablement contraints de l'accepter. Car si cela était fait, il ne resterait plus rien à tester et l'idée même de la réussite ou de l'échec des hommes n'aurait aucun sens. C'est pourquoi ce verset indique que les hommes ne doivent pas attendre qu'Allah le Très-Haut et Ses anges se présentent devant eux. Si cela devait arriver, ce serait la fin de tout et les hommes n'auraient plus aucune raison de décider quoi que ce soit. La foi et l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, n'ont de valeur que tant que la réalité est présentée de telle manière qu'elle permette de la rejeter. Si la vérité était pleinement dévoilée et si les gens voyaient les éléments invisibles de l'univers et de l'au-delà, leur foi et leur obéissance n'auraient pas beaucoup de valeur. Si toutes ces choses étaient physiquement observables, même les mécréants les plus obstinés et les plus grands pécheurs ne mécroiraient pas ou ne désobéiraient pas. L'acceptation de la foi et de l'obéissance n'a de valeur que tant qu'il reste un voile sur la réalité. Le moment où la réalité sera totalement dévoilée marquera la fin du temps accordé aux gens pour décider et de leur période d'épreuve. Ce moment est le Jour du Jugement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 210 :

« *N’attendent-ils pas qu’Allah vienne à eux sous le couvert des nuages et des anges, et que l’affaire soit tranchée ? Et c’est à Allah que sont ramenées toutes les affaires.* »

Ce verset fait évidemment référence au Jour du Jugement et à son caractère inévitable. Comme nous l’avons vu plus haut, il faut accepter sa réalité et s’efforcer de s’y préparer concrètement. Il ne faut pas s’attarder sur les choses spécifiques mentionnées dans ce verset, comme la venue d’Allah, l’Exalté, le Jour du Jugement, car Son existence ne peut être sondée par aucune créature. Toute tentative de discuter ou d’expliquer cela ne rendra jamais justice à Allah, l’Exalté, et doit donc être évitée. De plus, comme cette chose ou d’autres choses similaires concernant Allah, l’Exalté, ne seront pas remises en question le Jour du Jugement, il faut plutôt se concentrer sur la discussion, la recherche et l’étude des choses sur lesquelles on s’interrogera le Jour du Jugement, comme leur discours, leurs actions et leurs responsabilités. Malheureusement, de nombreux musulmans instruits consacrent leur temps à discuter de ces sujets au lieu de se concentrer sur ce sur quoi Allah, l’Exalté, veut qu’ils se concentrent. En ce qui concerne ce verset, Allah, l’Exalté, ne veut pas que les gens se concentrent sur la manière exacte dont Il viendra le Jour du Jugement pour juger les actions des gens, mais plutôt qu’ils se concentrent sur la préparation pratique de leur responsabilité. Allah, l’Exalté, s’est mentionné Lui-même dans ce verset afin d’amplifier la gravité du Jour du Jugement, et non pour que les gens approfondissent les détails de ce qui a été dit à Son sujet et de Sa venue le Jour du Jugement.

L’avertissement contre le retard dans la préparation pratique du Jour du Jugement est ensuite adressé aux gens du Livre, car ils n’avaient aucune

raison de retarder la préparation pratique du Jour du Jugement, car leurs ancêtres, les enfants d'Israël, avaient reçu d'innombrables signes miraculeux dont ils étaient conscients et fiers. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 210-211 :

« N'attendent-ils pas qu'Allah vienne à eux sous le couvert des nuages et des anges, et que l'affaire soit réglée ? Et c'est à Allah que tout est ramené. Demande aux Enfants d'Israël combien de signes nous leur avons donnés… »

Comme nous l'avons vu précédemment, Allah, l'Exalté, a accordé de nombreux signes dans les enseignements islamiques qui indiquent la vitesse à laquelle la vie passe et comment on devrait donc se préparer concrètement pour le Jour du Jugement au lieu de le retarder.

En outre, les gens du Livre allèrent plus loin, car nombre de leurs savants nièrent ouvertement l'Islam, même s'ils reconnaissaient clairement le Saint Coran, car ils connaissaient son Auteur, Allah, l'Exalté. De plus, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et le Saint Coran avaient également été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Ils ont intentionnellement modifié, mal interprété et caché les connaissances contenues dans leurs écritures divines qui parlaient du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car l'Islam remettait directement en cause leur mode de vie et les empêchait d'utiliser à mauvais escient les bénédictions qui leur avaient été accordées pour le gain mondain, comme la richesse et le leadership. De plus, comme leur foi était profondément enracinée dans la lignée, en particulier la foi juive, ils ne pouvaient pas accepter ou suivre le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car il n'était pas de leur lignée, les enfants d'Israël. L'accepter et le suivre aurait détruit leur fausse prétention d'être la race supérieure puisqu'ils étaient les descendants du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix et le salut). Ils ne pouvaient pas accepter cela.

Ils ont donc échangé les signes évidents qui leur avaient été accordés et qui auraient dû les encourager à accepter l'Islam et donc à se préparer pratiquement au Jour du Jugement, mais ils ont choisi de poursuivre leurs désirs mondains à la place. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 211 :

« Demande aux Enfants d'Israël combien de preuves Nous leur avons données. Et quiconque change le bienfait d'Allah après qu'il lui est venu… Allah est vraiment dur en châtiment. »

Les musulmans doivent donc éviter de suivre les traces des gens du Livre en interprétant ou en ignorant intentionnellement les enseignements de l'islam afin de pouvoir utiliser à mauvais escient les bénédictions qui leur ont été accordées pour le gain mondain. Ils doivent comprendre qu'ils ne peuvent échapper au pouvoir et au contrôle d'Allah, l'Exalté, même si cela ne leur est pas évident dans ce monde. Les choses matérielles qu'ils obtiennent en faisant des compromis sur leur foi, telles que la richesse, la renommée et le leadership, deviendront une source de stress, de misère et de difficultés dans les deux mondes, même s'ils vivent des moments de plaisir et de divertissement, car ils ne peuvent échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

De plus, leur châtiment mondain ne fera qu'augmenter lorsqu'ils commenceront à blâmer les mauvaises personnes et les mauvaises choses de leur vie pour les problèmes de santé mentale auxquels ils sont confrontés, comme la dépression. En conséquence, ils élimineront ces bonnes personnes et ces bonnes choses de leur vie, comme leur conjoint, ce qui ne fera qu'aggraver leurs problèmes de santé mentale jusqu'à ce qu'ils se perdent dans la dépression, la toxicomanie et les tendances suicidaires. Ce résultat est tout à fait évident lorsque l'on observe les riches et les célèbres et comment l'utilisation abusive des bénédictions qui leur ont été accordées conduit à ce résultat. Et le châtiment qui les attend dans l'au-delà est encore plus sévère, à moins que l'on ne se repente sincèrement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 211 :

« … *Et quiconque change le bienfait d'Allah après qu'il lui est venu… Allah est certes dur en châtiment. »*

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Beaucoup de gens tombent sous le charme de la beauté de ce monde et, par conséquent, abusent des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 212 :

« La vie sur terre est embellie pour ceux qui ne croient pas… »

Bien que les non-musulmans soient mentionnés dans ce verset, il peut également s'appliquer à un musulman lorsqu'il adopte l'attitude et le caractère d'un non-musulman. Par conséquent, même si les enseignements de l'islam remettent en question les désirs matériels d'une personne, celle-ci doit quand même les accepter et les appliquer pour le bien de son propre bien-être mental et physique. Elle doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Mais tout comme ce patient se retrouvera avec une mauvaise santé mentale et physique s'il ignore les conseils de son médecin, il en sera de même pour la personne qui ignore les enseignements de l'islam et ne les met pas en pratique.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 212 :

« La vie sur terre est embellie pour ceux qui ne croient pas… »

Comme cette partie du verset est à la forme passive, celui qui a embelli le monde matériel n'a pas été mentionné. Il peut s'agir d'Allah, l'Exalté, qui a intentionnellement embelli le monde matériel pour les hommes afin de les tester. Le test consiste à savoir s'ils utiliseront ou non les

bénédictions de ce monde qui leur ont été accordées correctement, d'une manière qui Lui plaise, comme le précisent les enseignements islamiques afin qu'ils obtiennent la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 18 Al Kahf, verset 7 :

« En vérité, Nous avons fait de ce qui est sur la terre un ornement pour elle, afin de les éprouver et de savoir lequel d'entre eux est le meilleur en action. »

Le monde matériel est également embelli par le Diable et le Diable intérieur, car ils travaillent ensemble afin d'encourager l'individu à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, de sorte qu'il obtienne du stress et de la misère dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui croyez ! Entrez dans l'Islam complètement et ne suivez pas les traces du Diable. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

Le monde matériel est également embelli par les autres, les réseaux sociaux, la mode et la culture. Ces choses enseigneront aux gens à tort que le véritable succès et la paix de l'esprit résident dans la satisfaction de ses désirs matériels, ce qui implique de mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées. Par conséquent, le test consiste à savoir si l'on suivra la bonne direction et les preuves claires accordées par Allah, l'Exalté, qui nous encouragent à utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées ou si l'on suivra ces choses matérielles et donc en fera un mauvais usage.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 212 :

« La vie sur terre est embellie pour ceux qui ne croient pas… »

Le musulman peut surmonter la beauté du monde matériel qui l'encourage à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, en renforçant sa foi, ce qui implique d'apprendre et d'agir selon les connaissances islamiques. Cela lui permettra de comprendre la véritable nature et le but de ce monde. Chapitre 18 Al Kahf, verset 7 :

« En vérité, Nous avons fait de ce qui est sur la terre un ornement pour elle, afin de les éprouver et de savoir lequel d'entre eux est le meilleur en action. »

Celui qui comprend le but et la nature de ce monde est plus susceptible d'agir correctement en son sein. Il n'abandonnera pas le monde matériel et n'utilisera pas à mauvais escient les bienfaits qu'il contient. Au contraire, il utilisera les bienfaits matériels qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui ne parvient pas à renforcer sa foi ne parviendra pas à comprendre le but de ce monde et, par conséquent, il fera un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées.

Une foi forte permet à l'individu d'observer et de comprendre les conséquences positives de l'utilisation correcte des bénédictions matérielles qui lui ont été accordées. En revanche, celui qui a une foi faible ne sera pas en mesure d'observer les conséquences négatives de l'utilisation abusive des bénédictions qui lui ont été accordées. La différence entre celui qui a une foi forte et celui qui possède une foi faible en ce qui concerne ce monde est semblable à celle entre deux personnes à qui on donne un repas empoisonné qui semble délicieux, comme un gâteau au chocolat. Celui qui a une foi forte enracinée dans la connaissance reconnaîtra le poison et s'abstiendra donc du repas. En revanche, celui qui possède une foi faible ne parviendra pas à reconnaître le poison et, par conséquent, il mangera joyeusement le repas sans reconnaître les conséquences de son choix. Celui qui possède une foi forte reconnaît ce qui lui sera bénéfique dans ce monde et ce qui l'empoisonnera, même si cela lui paraît beau. En conséquence, il bénéficiera du monde sans en subir de préjudice. En revanche, celui qui possède une foi faible ne fera pas la différence entre les choses matérielles qui lui sont bénéfiques et celles qui lui sont nuisibles. En conséquence, ils porteront préjudice à leur propre bien-être mental et physique dans les deux mondes. Celui qui possède une foi faible critiquera également celui qui possède une foi forte, croyant qu'ils sont stupides de s'abstenir de certaines choses de ce monde et d'utiliser les choses de ce monde qui leur ont été accordées de manière à plaire à

Allah, l'Exalté, au lieu de satisfaire leurs propres désirs. La racine de leur critique est l'ignorance de la nature et du but de ce monde. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 212 :

« La vie présente est embellie pour ceux qui ne croient pas, et ils se moquent de ceux qui croient… »

Lorsque les musulmans adoptent le caractère et l'attitude des non-musulmans, ils se comportent également de la même manière envers ceux qui croient véritablement en l'islam par leurs actes. Malheureusement, ces critiques proviennent souvent de la famille d'une personne lorsqu'elle s'efforce d'apprendre et d'agir selon les enseignements de l'islam. Dans de telles situations, ce musulman doit persévérer dans son dévouement à l'apprentissage et à l'action selon les enseignements de l'islam, car Allah, l'Exalté, compensera le manque de soutien qu'il reçoit des autres d'une manière inimaginable. Grâce au soutien d'Allah, l'Exalté, ce musulman deviendra indépendant de tous les autres, en particulier de ceux qui l'ont critiqué pour son dévouement à l'islam, et il retrouvera la paix de l'esprit.

Comme nous l'avons vu plus haut, celui qui possède une foi faible est comme un patient qui rejette les conseils médicaux de son médecin, car ils contredisent ses désirs et continue à satisfaire ses désirs mondains. À court terme, il éprouvera du plaisir et du divertissement, mais à long terme, il souffrira de problèmes mentaux et physiques. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Celui qui a une foi faible fera donc un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui ne mènera qu'au stress, aux ennuis et aux difficultés dans les deux mondes, car il ne peut échapper au contrôle et au pouvoir d'Allah, l'Exalté. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

En revanche, celui qui possède une foi solide est comme le patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique. De même, celui qui possède une foi solide acceptera et agira selon les enseignements de l'Islam, utilisant ainsi les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, car c'est le mieux pour son bien-être mental et physique dans les deux mondes. En conséquence, il atteindra la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« …Il vous est venu de la part d’Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les

chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 212 :

« La vie présente est embellie pour ceux qui ne croient pas, et ils se moquent de ceux qui croient. Mais ceux qui craignent Allah seront au-dessus d'eux au Jour de la Résurrection… »

De plus, celui qui possède une foi forte comprendra que le fait de recevoir de nombreuses choses de ce monde de la part d'Allah, l'Exalté, ou d'en avoir moins n'est pas un signe qu'Allah, l'Exalté, aime ou déteste quelqu'un. En revanche, celui qui a une foi faible supposera qu'il est aimé d'Allah, l'Exalté, lorsqu'il lui est accordé des choses de ce monde, comme des richesses, et par conséquent, cette croyance erronée ne fera que l'encourager à continuer à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées. Cela ne fera qu'augmenter son stress, ses difficultés et ses ennuis dans les deux mondes. Chapitre 23 Al Mu'minun, versets 55-56 :

« Pensent-ils que ce que Nous leur accordons en biens et en enfants, c'est parce que Nous leur accordons rapidement de bonnes choses ? Mais ils ne s'en rendent pas compte. »

Les bénédictions de ce monde ne sont accordées ou refusées qu'à titre de test. Le test consiste à savoir si une personne montrera sa gratitude envers Allah, l'Exalté, dans les moments de facilité, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques. Ou si elle fera preuve de patience dans les moments difficiles, ce qui implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actions et de continuer à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, sachant qu'Il choisit ce qui est le mieux pour les gens, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Lui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action… »

Seul celui qui possède une foi solide comprendra cette réalité et se comportera donc correctement dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles, ce qui à son tour mènera à la bénédiction et à la miséricorde dans les deux mondes. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7500. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 212 :

« …Et Allah donne à qui Il veut, sans compter. »

Par conséquent, il faut acquérir une foi forte en apprenant et en agissant selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin d'obtenir les avantages évoqués et d'éviter les dangers évoqués.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 213-214

كَانَ ٱلنَّاسُ أُمَّةً وَٰحِدَةً فَبَعَثَ ٱللَّهُ ٱلنَّبِيِّـۧنَ مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ وَأَنزَلَ مَعَهُمُ ٱلْكِتَٰبَ
بِٱلْحَقِّ لِيَحْكُمَ بَيْنَ ٱلنَّاسِ فِيمَا ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ ۚ وَمَا ٱخْتَلَفَ فِيهِ إِلَّا ٱلَّذِينَ أُوتُوهُ مِنۢ بَعْدِ مَا
جَآءَتْهُمُ ٱلْبَيِّنَٰتُ بَغْيًۢا بَيْنَهُمْ ۖ فَهَدَى ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لِمَا ٱخْتَلَفُوا۟ فِيهِ مِنَ ٱلْحَقِّ بِإِذْنِهِۦ ۗ
وَٱللَّهُ يَهْدِى مَن يَشَآءُ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٢١٣﴾

أَمْ حَسِبْتُمْ أَن تَدْخُلُوا۟ ٱلْجَنَّةَ وَلَمَّا يَأْتِكُم مَّثَلُ ٱلَّذِينَ خَلَوْا۟ مِن قَبْلِكُم ۖ مَّسَّتْهُمُ ٱلْبَأْسَآءُ
وَٱلضَّرَّآءُ وَزُلْزِلُوا۟ حَتَّىٰ يَقُولَ ٱلرَّسُولُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ مَتَىٰ نَصْرُ ٱللَّهِ ۗ أَلَآ إِنَّ نَصْرَ ٱللَّهِ قَرِيبٌ
﴿٢١٤﴾

« Les gens étaient d'une seule religion. Puis, Allah a envoyé les prophètes comme annonciateurs et avertisseurs. Et Il a fait descendre avec eux le Livre avec la vérité pour trancher entre les gens sur leurs divergences. Et nul ne divergea à son sujet, sauf ceux à qui il fut donné, après que les preuves leur furent parvenues, par jalousie. Et Allah a guidé ceux qui ont cru vers la vérité sur leurs divergences, par Sa permission. Et Allah guide qui Il veut vers un chemin droit.

Ou bien pensez-vous que vous entrerez au Paradis alors que vous n'êtes pas encore frappés par une [épreuve] comme celle qui est arrivée à ceux qui ont vécu avant vous ? Ils furent frappés par la pauvreté et la misère, et furent ébranlés, au point que leur messager et ceux qui ont cru avec lui dirent : « Quand viendra le secours d'Allah ? » Certes, le secours d'Allah est proche.

Allah, le Très-Haut, explique que le message général de l'Islam n'était pas quelque chose de nouveau. En fait, c'était un message ancien qui avait été délivré à de nombreuses reprises au cours de l'histoire dans le but de fournir à l'humanité un code de conduite parfait afin qu'elle puisse atteindre l'unité, la justice, la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 213 :

« *Les hommes étaient d'une seule religion [avant leur déviation] ; puis Allah a envoyé les prophètes comme annonciateurs et avertisseurs, et a fait descendre avec eux le Livre véridique pour trancher entre les gens sur leurs divergences… »*

L'unité, la justice, la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes ne peuvent être atteints sans un code de conduite divin. En effet, les connaissances des gens pour obtenir ces choses sont trop limitées et comme ils n'ont aucune connaissance des événements futurs, ils ne peuvent pas prédire avec précision les conséquences du code de conduite qu'ils élaborent sur un individu ou sur la société entière. Par exemple, même à ce jour, l'humanité n'a pas obtenu toutes les connaissances liées à l'esprit et au corps humains, alors comment peut-elle conseiller un code de conduite qui permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré qui mène à la paix de l'esprit ? Le seul qui peut fournir ce code de conduite parfait qui est conçu pour la nature des humains, quelque chose qui est intemporel, est Celui qui a créé les humains et qui sait tout sur eux et tout le reste, à savoir Allah, l'Exalté. C'est une réalité qui a été prouvée à travers l'histoire. La plupart de l'histoire est pleine de sociétés qui ont ignoré les enseignements divins et il est clair que ces sociétés n'ont jamais obtenu la paix de l'esprit et la justice, même si elles ont progressé technologiquement. Alors que les quelques sociétés de l'histoire qui ont mis en œuvre correctement les enseignements

divins ont atteint la justice, l'unité et la paix de l'esprit. En ce qui concerne la justice et l'unité au sein de la société, un code de conduite créé par les gens sera toujours biaisé et favorisera un groupe de personnes au détriment d'un autre, comme par exemple favoriser les riches au détriment des autres. De plus, les conséquences futures de la création et de la mise en œuvre de lois humaines au sein de la société sont inconnues en raison de la myopie des gens, même si des prédictions peuvent être faites sur les effets de nouvelles lois sur la société. Le seul qui peut établir un code de conduite impartial par lequel chaque loi est garantie de bénéficier à l'ensemble de la société, même si cela ne leur est pas évident, est Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 213 :

« … *Et personne ne divergea à son sujet [c'est-à-dire sur l'Écriture], sauf ceux à qui elle fut donnée – après que les preuves évidentes leur furent parvenues – par jalousie et animosité entre eux…* »

Chaque fois que les gens choisissaient de poursuivre leurs désirs mondains, comme gagner de la richesse et devenir un dirigeant, ils divergeaient intentionnellement, défiaient et ignoraient les enseignements divins. Cela a conduit à la désunion et a empêché le reste de la société d'agir selon les enseignements divins corrects, car chaque savant jaloux a intentionnellement mal interprété les enseignements divins afin de créer sa propre faction, afin de pouvoir obtenir le leadership. Un musulman doit éviter cette attitude car elle mène à l'enfer. Ceci a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 253. Chapitre 23 Al Mu'minun, versets 52-53 :

«Voici certes votre religion, une seule religion. Et Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc. Mais ils [les gens] se sont divisés en sectes, chacune se réjouissant de ce qu'elle possède.»

Les nations précédentes ont créé un système hiérarchique au sein de la religion afin de pouvoir obtenir le leadership et la richesse. Elles se sont comportées comme des gardiens entre Allah, l'Exalté, et la population en général et ont clairement fait comprendre qu'elles ne pourraient se rapprocher d'Allah, l'Exalté, qu'en le suivant aveuglément et en lui faisant plaisir. La nation musulmane s'est également comportée de cette manière lorsqu'on lui a ordonné de ne pas tomber dans la désunion et d'apprendre sincèrement et d'agir selon les enseignements islamiques qui les auraient maintenus unis. Chapitre 3 Ali Imran, verset 105 :

« Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et ont divergé après que les preuves leur furent parvenues. Et ceux-là auront un grand châtiment. »

Comme l’indique le verset principal, les saints prophètes (sur eux la paix et le salut) étaient des guides qui montraient le droit chemin qui mène à la proximité d’Allah, l’Exalté, dans les deux mondes. Ils n’agissaient pas comme des gardiens qui exigeaient que les gens leur fassent plaisir afin d’atteindre la proximité d’Allah, l’Exalté. Un musulman doit s’efforcer de trouver des enseignants qui ont cette attitude afin d’apprendre et d’agir selon les enseignements islamiques.

Le musulman doit éviter les savants qui promeuvent leurs propres factions et encouragent les gens à les rejoindre et à suivre aveuglément leur code de conduite. Au contraire, le musulman doit s'efforcer d'apprendre et d'agir conformément au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , afin d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées et d'adopter le bon état d'esprit qui conduit à l'unité au sein de la société. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 213 :

« …Et Allah a guidé ceux qui ont cru vers la vérité sur ce sur quoi ils divergeaient, par Sa permission… »

Mais cette orientation est réservée uniquement à ceux qui évitent de suivre aveuglément les autres et s'efforcent plutôt d'apprendre et d'agir selon les enseignements islamiques avec un esprit ouvert. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 213 :

« …Et Allah guide qui Il veut vers un chemin droit. »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 213 :

« … *Et personne ne divergea à son sujet [c'est-à-dire sur l'Écriture], sauf ceux à qui elle fut donnée – après que les preuves évidentes leur furent parvenues – par jalousie et animosité entre eux… »*

La jalousie qui mène à la désunion peut être évitée lorsque les gens, en particulier les érudits et les dirigeants de la société, adoptent la sincérité envers Allah, l'Exalté. Cela signifie qu'ils s'efforcent d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées, telles que l'influence sociale et le leadership, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Cela garantira la propagation de la paix, de la justice et de l'unité au sein de la société. Et c'est la seule façon pour eux d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Mais s'ils font un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées, alors tout ce qu'ils obtiennent ne deviendra pour eux qu'une source de stress, de misère et de problèmes dans les deux mondes, car ils ne peuvent échapper au pouvoir d'Allah, l'Exalté, et faire face aux conséquences de leurs choix. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Une personne jalouse doit se rappeler que son attitude remet directement en cause la décision d’Allah, l’Exalté, car Lui seul décide de la répartition des bénédictions matérielles entre les gens. La personne jalouse croit donc qu’Allah, l’Exalté, a commis une erreur en accordant une bénédiction particulière à quelqu’un d’autre au lieu de la lui accorder à elle-même. C’est pourquoi la jalousie est un péché majeur. Un musulman doit plutôt se concentrer sur l’utilisation des bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l’Exalté, sachant que les bénédictions qui lui ont été accordées sont les meilleures pour lui et que celles qui ont été accordées aux autres sont les meilleures pour lui. Cela le protégera des conséquences néfastes de la jalousie, telles que le stress mental et la punition dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 213 :

« … Et il n'y a eu de divergences à son sujet [c'est-à-dire le Livre], sauf ceux à qui il a été donné – après que les preuves leur furent parvenues – par jalousie entre eux. Et Allah a guidé ceux qui ont cru vers la vérité sur ce sur quoi ils divergeaient, par Sa permission. Et Allah guide qui Il veut vers un chemin droit. »

Après que la vérité fut révélée à chaque génération par l'envoi des Saints Prophètes (sur eux la paix) et des Ecritures divines, les gens se divisèrent en deux groupes. Lorsque cela se produisit, les frictions et les conflits entre eux étaient inévitables. Allah, l'Exalté, encourage les musulmans à rester fermes pendant ce conflit, car il s'agit d'une ancienne bataille entre la foi et la mécréance qui se produit inévitablement à chaque génération. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 214 :

« *Ou bien pensez-vous que vous entrerez au Paradis alors que vous n'avez pas encore été frappés par une épreuve comme celle qui est arrivée à ceux qui vous ont précédés ?… »*

Contrairement à de nombreuses autres religions, l'islam ne prétend pas que ses adeptes obtiendront le paradis sur terre et dans l'au-delà. Au contraire, il précise que l'acceptation de la foi s'accompagne de tests, car ces tests sont le seul moyen de savoir qui possède véritablement la foi et qui n'en a

pas. Tout comme les tests sont utilisés dans les universités pour déterminer quels étudiants possèdent réellement les connaissances nécessaires pour obtenir leur diplôme et quels étudiants n'en ont pas. Même si Allah, l'Exalté, sait déjà qui est un véritable croyant, Il ne juge pas les gens en fonction de Son savoir infini, mais Il les juge en fonction de leurs intentions et de leurs actions. Par conséquent, des tests sont nécessaires pour rendre manifestes les intentions et les actions d'une personne. Chapitre 3 Alee Imran, verset 179 :

« Allah ne laissera pas les croyants dans l'état où vous vous trouvez jusqu'à ce qu'Il sépare le mal du bien… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 214 :

« *Ou bien pensez-vous que vous entrerez au Paradis alors que vous n'avez pas encore été frappés par une épreuve comme celle qui est arrivée à ceux qui vous ont précédés ?… »*

De plus, sans épreuves, le but de la vie dans ce monde n'est pas atteint. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Lui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action… »

Les épreuves permettent de vivre les deux aspects de la vie : les moments de facilité et les moments de difficulté. Le test consiste à savoir si l'on fait preuve de gratitude dans les moments de facilité et de patience dans les moments difficiles ou non. La gratitude implique d'utiliser sincèrement les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela implique d'adopter une bonne intention de plaire à Allah, l'Exalté, car agir pour le bien des gens ne sera pas récompensé par Allah, l'Exalté. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. La gratitude comprend également le fait de dire de bonnes paroles ou de rester silencieux. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actions et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, sachant qu'Il choisit ce qui est le meilleur. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Comme mentionné précédemment, Allah, l'Exalté, indique clairement que faire face à des épreuves n'est pas l'apanage des musulmans et que c'est quelque chose auquel chaque personne de chaque génération a été confrontée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 214 :

« Penses-tu entrer au Paradis alors que tu n'as pas encore été frappé par une épreuve comme celle qui a frappé ceux qui t'ont précédé ? Ils ont été frappés par la pauvreté et la misère, et ont été ébranlés, au point que leur messager et ceux qui ont cru avec lui ont dit : « A quand le secours d'Allah ? »… »

Comprendre cette réalité permet d'affronter plus facilement les épreuves de ce monde, car l'humanité entière est soumise à des épreuves sous une forme ou une autre. Le musulman doit donc éviter une attitude égocentrique et égocentrique qui lui fait croire qu'il est le seul à traverser des difficultés. Il doit examiner l'histoire, ainsi que l'époque actuelle, afin d'apprécier tous les gens, en particulier ceux qui sont proches d'Allah, l'Exalté, qui ont rencontré des difficultés, et dans la plupart des cas, des difficultés plus graves qu'eux. Cela l'aidera à rester patient et l'encouragera à montrer sa gratitude envers Allah, l'Exalté, pour ne pas l'avoir éprouvé avec des difficultés plus grandes. De plus, une personne doit se rappeler qu'Allah, l'Exalté, n'éprouve pas les gens au-delà de leurs capacités, il n'y a donc aucune excuse pour ne pas faire preuve de patience. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Les épreuves de la vie sont inévitables et personne ne peut les éviter. Chapitre 57 Al Hadid, versets 22-23 :

« Aucun malheur ne frappe la terre ni vous-mêmes sans que nous ne le fassions apparaître. Cela est facile pour Allah. Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous a échappé, et que vous ne vous réjouissiez pas de ce qu'Il vous a donné… »

Ainsi, une personne peut soit faire preuve d'impatience en période de difficulté et perdre une récompense incalculable, soit affronter la difficulté avec patience et obtenir une récompense incalculable. Dans les deux cas, elle fera face à une difficulté inévitable, il est donc logique d'obtenir une récompense incalculable avec elle. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« …le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite] ».

En outre, Allah, l'Exalté, indique clairement à tous les gens que Son aide et Son soutien sont toujours proches, en particulier à ceux qui s'efforcent d'adopter la patience et la gratitude. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 214 :

« … jusqu'à ce que leur messager et ceux qui ont cru avec lui disent : « À quand le secours d'Allah ? » Assurément, le secours d'Allah est proche. »

Il est important de noter que l’aide et le soutien d’Allah, l’Exalté, sont toujours conformes à Sa sagesse et à Son savoir infinis. Par conséquent, Son aide arrive au meilleur moment et de la meilleure façon pour ceux qui sont concernés, même si cela ne leur est pas évident. Cette aide divine, dans la plupart des cas, ne vient pas de la manière à laquelle une personne s’attend, car sa connaissance de ce qui est le mieux pour elle est extrêmement limitée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu’elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu’elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Malheureusement, de nombreux musulmans ne parviennent pas à comprendre cette réalité et critiquent souvent le destin et le manque de soutien d'Allah, l'Exalté, lorsque l'aide ne leur parvient pas selon leurs souhaits. Comprendre et accepter cette réalité est une épreuve en soi que les musulmans doivent passer s'ils désirent maintenir la patience et la gratitude envers Allah, l'Exalté, afin d'atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 215

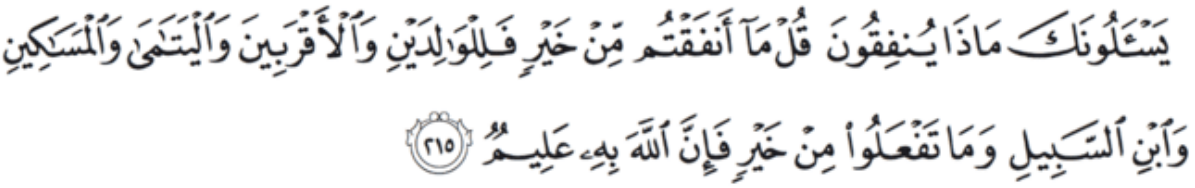
يَسْـَٔلُونَكَ مَاذَا يُنفِقُونَ قُلْ مَآ أَنفَقْتُم مِّنْ خَيْرٍ فَلِلْوَٰلِدَيْنِ وَٱلْأَقْرَبِينَ وَٱلْيَتَٰمَىٰ وَٱلْمَسَٰكِينِ
وَٱبْنِ ٱلسَّبِيلِ وَمَا تَفْعَلُوا۟ مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ بِهِۦ عَلِيمٌ ﴿٢١٥﴾

« Ils t'interrogent, [au Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui], sur ce qu'ils doivent dépenser. Dis : « Tout ce que vous dépensez en bien, c'est pour les père et mère, les proches, les orphelins, les nécessiteux et les voyageurs. Et tout ce que vous faites en bien, Allah en est certes Omniscient. »

Le début du verset principal indique l'importance de rechercher et d'étudier les sujets pertinents de la connaissance islamique et profane. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Ils vous demandent… »*

En ce qui concerne les connaissances religieuses, les sujets sur lesquels il faut faire des recherches et des études sont ceux qui sont liés aux sujets sur lesquels Allah, le Très-Haut, interrogera les gens le Jour du Jugement, comme par exemple la façon de se comporter avec son prochain. Les sujets sur lesquels on ne posera pas de questions le Jour du Jugement ne sont pas pertinents et ne font que perdre du temps. Les seuls qui sont en mesure de consacrer leur énergie à des sujets sans rapport avec le sujet sont ceux qui ont déjà agi sur les sujets pertinents. Comme cela est pratiquement impossible à faire complètement, les gens doivent concentrer tous leurs efforts, leur temps et leur énergie sur la recherche et l'action sur les branches de la connaissance religieuse sur lesquelles on posera des questions le Jour du Jugement et laisser tout le reste de côté. Un exemple de sujet pertinent est ensuite mentionné dans le verset principal. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Ils te demandent, [Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui], ce qu'ils doivent dépenser… »*

Dans ce cas, les dépenses se réfèrent à la façon dont on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées et incluent donc d'autres choses, comme le temps et l'énergie, et pas seulement la richesse. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Ils te demandent, [au Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui], ce qu'ils doivent dépenser. Dis : « Tout ce que vous dépensez en bien… » »*

La bonne utilisation des biens consiste à utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . La bonne utilisation des biens qui nous ont été accordés ne se juge pas selon d'autres critères, tels que la mode, la culture ou les désirs de chacun. Sinon, les bénédictions qui nous ont été accordées seront mal utilisées. Cela ne conduit qu'au stress, aux ennuis et aux difficultés dans les deux mondes, même si une personne vit des moments de plaisir et de divertissement, car elle ne peut échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Alors que celui qui utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, selon les enseignements islamiques, obtiendra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, car Celui qui contrôle son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, s'assurera qu'il l'obtienne. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

L'homme doit donc utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage obtiendra un état mental et physique sain, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les conseils de l'Islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Ils te demandent, [au Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui], ce qu'ils doivent dépenser. Dis : « Tout ce que vous dépensez en bien… » »*

Dépenser de bonnes choses signifie aussi obtenir et utiliser des choses licites. Il est essentiel de comprendre que le fondement extérieur de l'Islam est l'obtention et l'utilisation de choses licites, tout comme le fondement intérieur de l'Islam est l'intention de chacun. Si le fondement de la foi d'une personne est corrompu, alors tout ce qu'elle fera sera corrompu et rejeté par Allah, l'Exalté, même si cela semble être de bonnes actions. Une personne doit éviter les choses illicites en se rappelant qu'Allah, l'Exalté, a alloué la provision pour toute la création plus de cinquante mille ans avant de créer les cieux et la terre et que cela ne peut être ni augmenté ni diminué du tout. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6748.
Chapitre 11 Hud, verset 6 :

« Il n'y a pas de créature sur terre qui ne dépende d'Allah pour sa subsistance. Et Il connaît son lieu de résidence et son lieu de stockage. Tout est clairement indiqué. »

Par conséquent, chacun doit accomplir sa part du travail en utilisant les ressources qui lui ont été accordées, telles que son énergie, pour obtenir la subsistance légale et avoir confiance qu'Allah, l'Exalté, a déjà garanti qu'il recevra sa subsistance légale aussi longtemps qu'il sera en vie dans ce monde.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Dis : « Tout ce que vous dépensez en bien, c'est pour vos parents… » »*

Il faut faire preuve de la plus grande bonté envers ses parents en guise de remerciement pour leur éducation. Chapitre 31 Luqman, verset 14 :

« …Soyez reconnaissants envers Moi et envers vos parents ; vers Moi est la destination [finale]. »

Bien que la source de toutes les bénédictions soit Allah, l'Exalté, Il utilise néanmoins souvent d'autres personnes pour transmettre Ses bénédictions aux gens, notamment aux parents. Par conséquent, montrer de la gratitude aux autres est un aspect de la gratitude envers Allah, l'Exalté. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1954, que

quiconque n’est pas reconnaissant envers les gens ne peut pas être reconnaissant envers Allah, l’Exalté. En ce qui concerne les parents, il faut leur montrer le plus grand respect en tout temps et s’efforcer de les traiter comme on souhaite être traité par ses enfants. Cela comprend les aider en fonction de leurs capacités, comme une aide financière, émotionnelle et physique. Les enfants ont le droit de ne pas être d’accord avec leurs parents, mais cela doit être fait avec respect et bonnes manières. L’obéissance aveugle des parents ou de qui que ce soit d’autre n’existe pas en Islam. Ils ne doivent jamais obéir à leurs parents si cela conduit à la désobéissance à Allah, l'Exalté, et devraient plutôt leur conseiller gentiment de s'abstenir de désobéir à Allah, l'Exalté. Il est important de noter qu'un enfant doit respecter les droits de ses parents selon les enseignements de l'Islam pour l'amour d'Allah, l'Exalté, et non selon les normes établies par la culture, la mode, les médias sociaux ou la société, car ces normes contredisent souvent la norme établie par Allah, l'Exalté. Ils ne doivent pas se soucier des critiques qu'ils reçoivent des gens, même de leurs parents, tant qu'ils adhèrent aux normes établies par Allah, l'Exalté, en ce qui concerne le respect des droits de leurs parents. Un musulman n'est pas obligé d'obéir toujours à ses parents, même dans les affaires légales, si cela signifie sacrifier son propre bonheur pour plaire à ses parents, tant qu'il continue à faire preuve de bonnes manières et de respect. Sacrifier toujours son bonheur pour le bien des autres conduit souvent à l'amertume et à la tristesse. Un enfant doit espérer une récompense d’Allah, l’Exalté, et non de ses parents ou d’autres personnes pour tout ce qu’il fait. Cela lui permettra d’obtenir une récompense dans les deux mondes, car Allah, l’Exalté, ne récompense que ceux qui font des choses pour Lui. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Celui qui agit pour le bien de ses parents constatera que comme les gens sont généralement ingrats, ils ne reçoivent pas les éloges et la reconnaissance qu’ils méritent et espèrent. Cela les rendra amer, surtout s’ils ont sacrifié leur bonheur pour le bonheur de leurs parents. L’amertume empêche de respecter les droits des gens, ce qui conduit à la désobéissance à Allah, l’Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Dis : « Tout ce que vous dépensez en bien, c'est pour vos père et mère et vos proches… » »*

Allah, le Très-Haut, donne toujours des conseils complets dans le Saint Coran. Dans ce cas, Allah, le Très-Haut, exhorte souvent à bien traiter ses proches dans le Saint Coran, car agir sur ce seul conseil assurerait à lui seul la prospérité, la paix et la justice dans la société. Si chaque personne traitait bien ses proches, aucune autre aide extérieure ne serait nécessaire. Cela garantirait que chaque membre de chaque cellule familiale soit traité avec bienveillance, ce qui, à son tour, aurait un effet positif sur l'ensemble de la société.

Il faut aider ses proches dans tout ce qui est louable en Islam et les mettre en garde contre tout ce qui est blâmable. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« … Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à la violence… »

Malheureusement, de nombreux musulmans ignorent aujourd'hui ce conseil et préfèrent aider les autres en fonction de leur relation avec eux, sans tenir

compte du fait que ce soit une bonne ou une mauvaise chose. Un musulman doit adhérer à l'ordre conseillé dans le verset suivant et n'aider ses proches que dans les choses qui sont directement liées à l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, 83 :

« … *N'adorez pas d'autre qu'Allah. Faites du bien à vos père et mère, et à vos proches…* »

Il faut aider ses proches selon ses moyens, ce qui comprend le soutien émotionnel, physique et financier. Pour y parvenir, il faut traiter les autres comme on souhaite que les autres nous traitent. Il ne faut pas prêter trop d'attention aux normes et à la définition d'un bon parent définies par les gens, car ces normes et ces définitions contredisent souvent celles fixées par l'islam. Il faut plutôt respecter les droits de ses proches conformément aux enseignements de l'islam pour le plaisir d'Allah, l'Exalté, que ces derniers les considèrent ou non comme de bons parents. Enfin, un musulman ne doit jamais rompre les liens avec ses proches pour des raisons matérielles, car le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5984, que celui qui rompt les liens avec ses proches pour des raisons matérielles n'entrera pas au Paradis. De plus, même si un musulman peut couper les liens avec son proche pour des raisons religieuses, il est néanmoins préférable de maintenir les liens avec son proche en l'aidant dans les choses qui sont bonnes et en l'avertissant dans les choses qui sont mauvaises, car cela peut encourager son proche à se repentir sincèrement de son égarement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Dis : « Tout ce que vous dépensez en bien, doit être pour les père et mère, les proches, les orphelins, les nécessiteux et les voyageurs… » »*

Les orphelins sont souvent mentionnés dans les enseignements islamiques car ils sont souvent privés de leurs droits en raison de leur faiblesse sociale. Par conséquent, un musulman doit s'assurer qu'il aide ceux qui sont considérés comme socialement faibles dans la société, tels que les orphelins et les veuves, en fonction de leurs moyens. Parrainer des orphelins et des veuves est devenu extrêmement facile de nos jours car il est possible de le faire en ligne en quelques minutes. Et le montant du parrainage est souvent inférieur à leur facture de téléphone mensuelle. Par conséquent, les musulmans ne doivent pas ignorer cette partie vitale de l'islam car elle conduit au soutien continu d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que celui qui prend soin d'un orphelin obtiendra sa proximité au Paradis. FrançaisCela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 6005. Enfin, celui qui prend soin d'une personne nécessiteuse, comme une veuve, recevra la même récompense que celui qui prie toute la nuit et jeûne tous les jours. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 6006. Par conséquent, celui qui a du mal à accomplir les bonnes actions surérogatoires, comme la prière nocturne surérogatoire et le jeûne surérogatoire, doit agir selon ce Hadith afin d'obtenir cette récompense avec un minimum d'effort.

Il est important de noter que l'on doit toujours se rappeler que tout ce que l'on possède, comme la richesse, nous a été accordé par Allah, l'Exalté, comme un prêt et non comme un don. Un prêt doit être remboursé à son propriétaire. La façon dont on rembourse le prêt qui nous a été accordé par Allah, l'Exalté, est de l'utiliser d'une manière qui Lui plaît. Par conséquent, celui qui aide les nécessiteux ne fait que rembourser la dette qu'il a envers Allah, l'Exalté. Si l'on se souvient de cela, on évite de se comporter comme s'il faisait une faveur à Allah, l'Exalté, ou à la personne nécessiteuse. En réalité, Allah, l'Exalté, les a favorisés en leur accordant des bénédictions matérielles et en leur donnant l'occasion d'obtenir d'innombrables récompenses en aidant les nécessiteux. De plus, la personne nécessiteuse a fait une faveur au donateur en acceptant son aide. Si chaque personne nécessiteuse rejette l'aide des autres, comment obtiendra-t-elle la récompense mentionnée dans les enseignements divins ? Se souvenir de ces points évitera de détruire sa récompense en adoptant une attitude incorrecte.

Enfin, aider les nécessiteux implique de répondre à tout besoin légitime qu'une personne peut avoir. Cela comprend les besoins émotionnels, physiques et financiers. Par conséquent, aucun musulman, aussi peu riche soit-il, ne peut s'exempter d'agir conformément à ce verset.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Dis : « Tout ce que vous dépensez en bien, doit être pour les père et mère, les proches, les orphelins, les nécessiteux et les voyageurs… » »*

Le voyageur est l'étranger qui se trouve coincé dans un pays étranger. Allah, le Très-Haut, encourage les musulmans à lui donner une partie de ses biens afin de l'aider dans son voyage s'il en a besoin. Celui qui possède des biens doit faire preuve de compassion envers cet étranger et l'aider de toutes les manières possibles, même si cela se limite à lui donner de la nourriture ou un moyen de transport ou à le protéger de tout mal qui pourrait lui arriver au cours de son voyage.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Dis : « Tout ce que vous dépensez en bien, doit être pour les père et mère, les proches, les orphelins, les nécessiteux et les voyageurs… » »*

Comme nous l'avons vu précédemment, il faut agir pour plaire à Allah, l'Exalté, et non pour plaire aux gens afin d'obtenir une récompense dans les deux mondes. Une bonne intention est nécessaire pour éviter l'amertume lorsque les gens ne lui témoignent pas de gratitude. L'amertume empêche toujours de respecter les droits des gens, ce qui conduit à la désobéissance à Allah, l'Exalté. Par conséquent, un musulman doit s'assurer qu'il a une bonne intention, qui est de plaire à Allah, l'Exalté, et de ne chercher la récompense que de Lui, même si les autres ne reconnaissent pas le bien qu'il fait. Cela a été indiqué à la fin du verset principal dont nous parlons. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« … Et tout ce que vous faites de bien, Allah le sait parfaitement. »

Cela élimine également toute excuse qu'une personne pourrait donner pour ne pas faire le bien, car il n'y a aucune limite à cela. Comme nous l'avons vu plus haut, faire le bien implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques, et peut donc être fait par n'importe qui, peu importe le peu de choses matérielles que l'on possède, car chaque personne possède quelque chose, même si ce n'est que son propre corps. Il faut donc éviter une attitude paresseuse qui consiste à éviter d'utiliser correctement ce qui nous a été accordé tout en prétendant ne pas posséder de choses matérielles, telles que des richesses, pour faire le bien.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« … Et tout ce que vous faites de bien, Allah le sait parfaitement. »

Ce verset indique également qu'Allah, l'Exalté, sait et récompensera une personne dans les deux mondes en lui accordant la paix de l'esprit et le succès pour tout bien qu'elle aura fait. Il appartient donc à chaque personne de choisir si elle désire plus ou moins de paix de l'esprit dans les deux

mondes et d’agir en conséquence. Chaque personne recevra en fonction des efforts qu’elle a déployés pour utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. Il est étrange de voir comment les gens désirent la paix de l’esprit mais ne parviennent pas à remplir leur part du contrat. Il est étrange de voir comment les gens comprennent que dans les affaires de ce monde, une personne reçoit en fonction de ses efforts mais s’attendent à ce qu’Allah, l’Exalté, lui accorde la paix de l’esprit dans les deux mondes tout en faisant le minimum ou aucun effort pour Le satisfaire. Par conséquent, si une personne fait le minimum d’efforts, elle ne doit pas s’attendre à grand-chose en retour de la part d’Allah, l’Exalté. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 2376, que celui qui accumule les bénédictions terrestres qui lui ont été accordées constatera qu'Allah, l'Exalté, retient Ses bénédictions sur lui. Chapitre 47 Muhammad, verset 7 :

« Ô vous qui croyez, si vous soutenez Allah, Il vous soutiendra et posera fermement vos pieds. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 216-218

كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلْقِتَالُ وَهُوَ كُرْهٌ لَّكُمْ ۖ وَعَسَىٰٓ أَن تَكْرَهُوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۖ وَعَسَىٰٓ أَن
تُحِبُّوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ شَرٌّ لَّكُمْ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢١٦﴾

يَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلشَّهْرِ ٱلْحَرَامِ قِتَالٍ فِيهِ ۖ قُلْ قِتَالٌ فِيهِ كَبِيرٌ ۖ وَصَدٌّ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ وَكُفْرٌۢ بِهِۦ
وَٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ وَإِخْرَاجُ أَهْلِهِۦ مِنْهُ أَكْبَرُ عِندَ ٱللَّهِ ۚ وَٱلْفِتْنَةُ أَكْبَرُ مِنَ ٱلْقَتْلِ ۗ وَلَا
يَزَالُونَ يُقَٰتِلُونَكُمْ حَتَّىٰ يَرُدُّوكُمْ عَن دِينِكُمْ إِنِ ٱسْتَطَٰعُوا۟ ۚ وَمَن يَرْتَدِدْ مِنكُمْ عَن
دِينِهِۦ فَيَمُتْ وَهُوَ كَافِرٌ فَأُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْـَٔاخِرَةِ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ
أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢١٧﴾

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَٱلَّذِينَ هَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۙ أُو۟لَٰٓئِكَ يَرْجُونَ رَحْمَتَ ٱللَّهِ ۚ
وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢١٨﴾

« On vous a ordonné le combat, alors que vous le détestez. Peut-être détestez-vous une chose, alors qu'elle est pour vous un bien ; peut-être aimez-vous une chose, alors qu'elle est pour vous un mal. Et Allah sait, alors que vous ne savez pas.

Ils t'interrogent au sujet du mois sacré, au sujet du combat qu'on y mène. Dis : « Combattre pendant ce mois est un grand péché. Mais détourner les gens du sentier d'Allah, mécréer en Lui, empêcher l'accès à la mosquée et en expulser les habitants sont encore plus grands auprès d'Allah. Et la tentation est plus grande que le meurtre. » Et ils continueront à vous combattre jusqu'à ce qu'ils vous fassent avorter, s'ils le peuvent. Et quiconque d'entre vous apostasie et meurt mécréant,

ceux-là n'auront plus aucune valeur dans cette vie et dans l'au-delà. Ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.

Certes, ceux qui croient, ceux qui émigrent et luttent dans le sentier d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« *La guerre vous est ordonnée, alors qu'elle vous est odieuse… »*

Pour bien comprendre le sens des versets du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), il faut les replacer dans leur contexte. Autrement dit, aucun verset ou hadith ne peut être pris isolément sans tenir compte du contexte dans lequel il a été révélé ou enregistré afin de justifier les actions de quelqu'un. Pour bien comprendre le contexte des versets et des hadiths, il faut les analyser à la lumière de la vie du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). C'est seulement de cette manière que l'on saura clairement à quoi ou à qui un verset ou un hadith spécifique fait référence.

En outre, les musulmans ne peuvent prendre les armes contre les agresseurs extérieurs que sous la bannière d'un dirigeant légitime et lorsque cela est fait conformément aux injonctions contenues dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui combattent doivent constamment craindre Allah, l'Exalté, en transgressant ces limites et ces règles. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les exagérateurs. »*

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 194 :

« … *Quiconque t'a agressé, agresse-le comme il t'a agressé. Et craignez Allah… »*

L'une de ces règles est de ne recourir à la guerre que lorsque l'on est attaqué, comme l'indiquent les principaux versets dont il est question ici. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent… »*

Par conséquent, il est interdit de se montrer agressif physiquement contre un ennemi en temps de paix. Une autre règle est que lorsque l'ennemi cesse de l'attaquer, les musulmans doivent également cesser. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 193 :

« … Mais s'ils cessent, alors il n'y aura plus d'agression [c'est-à-dire d'agression] sauf contre les contrevenants. »

Si l'ennemi le désire la paix doit lui être accordée. Chapitre 4 An Nisa, verset 90 :

« … S'ils s'éloignent donc de vous, ne vous combattent pas et vous offrent la paix, alors Allah ne vous a pas donné de cause [pour combattre] contre eux. »

La troisième règle est qu'il ne faut pas faire de mal aux civils. Cela est indiqué dans les principaux versets que nous avons étudiés, car cela constitue une transgression. De plus, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a interdit à plusieurs reprises de faire du mal aux femmes, aux enfants, aux vieillards, aux malades, aux moines et aux ermites pendant la guerre. Cela a été confirmé dans de nombreux hadiths tels que celui qui se trouve dans le Sunan Abu Dawud, numéro 2614, et le Musnad Ahmad, numéro 2728.

Le premier calife de l'islam, Abu Bakr Siddiq, qu'Allah l'agrée, a interdit de tuer les enfants, les femmes et les personnes âgées, conformément aux préceptes de l'islam. Il a également interdit de couper les arbres fruitiers, d'endommager les biens et de tuer le bétail. Ceci a été conseillé dans le Musannaf Ibn Abi Shayba, numéro 33121.

Le deuxième calife de l'islam, Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, a clairement indiqué aux armées musulmanes de ne pas nuire aux non-soldats, comme les agriculteurs. Cela a été conseillé dans le Musannaf Ibn Abi Shayba, numéro 33120.

En cas de conflit imminent, la nation musulmane est tenue de se préparer du mieux qu'elle peut. Cette préparation vise à dissuader l'ennemi d'attaquer, auquel cas, si l'ennemi souhaite la paix, elle doit lui être accordée. Chapitre 8 An Anfal, versets 60-61 :

« Et préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme montures, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre… Et s'ils inclinent à la paix, inclinez-vous aussi à la paix… »

Il est permis de combattre ceux qui n'honorent pas leurs traités avec les musulmans. Chapitre 9 At Tawbah, versets 12-13 :

« Et s'ils violent leurs serments après leur traité et diffament votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance, car il n'y a point de serment [sacré] pour eux ; [combattez-les] afin qu'ils cessent. Ne combattriez-vous pas un peuple qui a violé ses serments et a décidé d'expulser le Messager, alors qu'ils vous ont attaqué pour la première fois ? »

L'Islam a interdit d'attaquer ceux qui respectent ses traités. Chapitre 9 At Tawbah, verset 7 :

« …Tant qu'ils sont droits envers toi, sois donc droit envers eux. Car Allah aime les pieux. »

Il n'est pas question de forcer quiconque à accepter l'Islam, car c'est quelque chose qui doit être accepté par le cœur et non seulement par la langue et les actes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« Il n'y aura aucune contrainte dans [l'acceptation de] la religion… »

Ceux qui sont en paix avec les musulmans doivent être traités avec justice en tout temps. Chapitre 60 Al Mumtahanah, versets 8-9 :

« Allah ne vous interdit pas d'être bons envers ceux qui ne vous combattent pas à cause de la religion et ne vous expulsent pas de vos maisons, d'être justes envers eux et d'agir équitablement envers eux. En vérité, Allah aime ceux qui agissent équitablement. Allah ne vous interdit que ceux qui vous

combattent à cause de la religion. de religion et vous expulser de vos foyers et aider à votre expulsion… »

La guerre est une chose détestable pour Allah, l'Exalté, et les musulmans doivent y être contraints sans la vouloir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« La guerre vous est ordonnée, alors qu'elle vous est haïssable… »

Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a même averti les musulmans de ne pas désirer le combat et leur a plutôt ordonné de rechercher la sécurité auprès d'Allah, l'Exalté. Mais s'ils étaient contraints d'affronter l'ennemi, ils devaient rester fermes. Cela a été mentionné dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2966.

L'intention réelle du Saint Coran est de souligner que la force ne doit être utilisée que lorsque son utilisation est inévitable, seulement dans la mesure où elle est absolument nécessaire et sous la direction du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Comme mentionné précédemment, il est essentiel d'évaluer un verset ou un hadith dans son contexte afin de comprendre à qui, à quoi et où il s'applique.

Malheureusement, de nombreuses personnes, intentionnellement ou non, omettent d'interpréter les versets et les hadiths sur le combat de cette manière. Un exemple très célèbre est celui d'un verset appelé le verset de l'épée, même si le mot « épée » n'est pas mentionné dans le Saint Coran. Chapitre 9 At Tawbah, verset 5 :

« Et lorsque les mois inviolables seront passés, tuez alors les polythéistes partout où vous les trouverez, capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans tous les lieux d'embuscade… »

Comme expliqué plus haut en détail, cette déclaration de guerre est limitée à des conditions et concessions de paix spécifiques. De plus, l'étude du contexte historique de ce verset et d'autres versets connexes prouve clairement qu'il ne s'agit pas d'un principe universel pour combattre les non-musulmans. Cela signifie que le verset fait référence à un groupe spécifique de personnes, à un moment précis et dans un lieu précis.

Les versets qui entourent le verset de l'épée indiquent clairement à plusieurs reprises que les polythéistes auxquels il est fait référence ne sont que ceux qui ont violé à plusieurs reprises les traités de paix conclus avec le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et se sont livrés à des actes d'agression violente contre la communauté musulmane et ses alliés. Par exemple, le verset qui précède immédiatement le verset de l'épée, c'est-à-dire le chapitre 9 At Tawbah, verset 4, stipule :

« À l'exception de ceux avec qui vous avez conclu un pacte parmi les associateurs, sans qu'ils vous aient manqué en quoi que ce soit, ni soutenu quiconque contre vous. Complète donc leur pacte jusqu'à ce que leur terme soit écoulé. Car Allah aime les pieux. »

Ceci est suivi par un autre commandement dans un verset connexe, chapitre 9 At Tawbah, verset 7 :

« Comment les associateurs auraient-ils un pacte auprès d'Allah et de Son messager, sauf ceux avec qui vous avez conclu un pacte à la mosquée du Haram ? Aussi longtemps qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Allah aime vraiment les pieux. »

Les crimes de ces polythéistes contre lesquels il a été ordonné de combattre sont mentionnés dans d'autres versets connexes. Chapitre 9 At Tawbah, versets 8-10 :

« Comment [peut-il y avoir un traité] alors que, s'ils dominent sur vous, ils ne respectent envers vous ni le pacte de parenté ni le pacte de protection ? Ils vous satisfont de leurs bouches, mais leurs cœurs refusent [de vous obéir]. Et la plupart d'entre eux sont résolument désobéissants. Ils ont échangé les signes d'Allah contre un vil prix et ont détourné [les gens] de Son chemin. C'était vraiment mal ce qu'ils faisaient. Ils ne respectent envers les croyants

ni le pacte de parenté ni le pacte de protection. Et ce sont eux les transgresseurs. »

Et chapitre 9 At Tawbah, versets 12-13 :

« Et s'ils violent leurs serments après leur traité et diffament votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance, car il n'y a point de serment [sacré] pour eux ; [combattez-les afin] qu'ils cessent. Ne combattriez-vous pas un peuple qui a violé ses serments et a décidé d'expulser le Messager, alors qu'ils vous ont attaqué pour la première fois ?… »

Ces polythéistes ont continuellement rompu leurs accords et aidé d'autres personnes contre l'islam. Ils ont commencé des hostilités contre les musulmans, empêché les gens d'accepter l'islam, expulsé les musulmans de la Mecque et de la mosquée Al-Haram. Au moins huit fois dans les versets cités, leurs crimes contre les musulmans sont mentionnés.

Dans le chapitre 9 de la Tawbah, verset 12, cité plus haut, le but de la lutte contre les « chefs de la mécréance » est de les empêcher de commettre des actes d'agression. Ces versets, comme les autres, indiquent l'importance de respecter certaines conditions en temps de guerre, comme par exemple ne combattre que ceux qui les combattent en premier.

En outre, ces polythéistes reçurent encore de nombreux avertissements et concessions. Ils reçurent une période de répit et de paix de quatre mois. Chapitre 9 At Tawbah, verset 2 :

« Parcourez donc librement le pays pendant quatre mois, ô mécréants. Mais sachez que vous ne pouvez pas faire échouer Allah… »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 5 :

« Et lorsque les [quatre] mois inviolables seront passés, tuez les polythéistes partout où vous les trouverez, capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans tous les lieux d'embuscade… »

Ce répit leur a été accordé afin qu'ils acceptent l'Islam ou qu'ils quittent pacifiquement la péninsule arabique. De plus, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a reçu l'ordre d'accorder sa protection à tous ces polythéistes qui le demandaient afin qu'ils aient la possibilité d'écouter les enseignements de l'Islam sans aucune crainte ni pression ou qu'ils puissent quitter pacifiquement la péninsule arabique sans crainte d'être blessés. Chapitre 9 At Tawbah, verset 6 :

« Et si l'un des associateurs cherche ta protection, accorde-lui alors protection afin qu'il entende les paroles d'Allah [c'est-à-dire le Coran]. Puis fais-le entrer en lieu sûr. Car ce sont des gens qui ne savent pas. »

L'ordre du verset de l'épée de combattre et de tuer ces polythéistes ne s'appliquerait que s'ils restaient dans la péninsule arabique après le répit de quatre mois sans accepter l'islam. Il est important de noter que de nombreux polythéistes ont profité de ce répit pour accepter l'islam. Grâce à ce répit, les combats ont pris fin et le sang n'a pas été versé en raison du verset de l'épée, car le but de ce verset était de dissuader de nouvelles effusions de sang, ce qui signifie que soit ces polythéistes acceptent l'islam, soit ils quittent la péninsule arabique pacifiquement.

Pour conclure, les versets qui l'entourent et la vie bénie du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, placent le verset de l'épée dans son contexte. Cela signifie que ces versets ont été révélés spécifiquement pour mettre fin aux attaques de polythéistes hostiles spécifiques contre la communauté musulmane. Par conséquent, ils ne peuvent pas être appliqués sans ambiguïté à d'autres après eux.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« *La guerre vous est ordonnée, alors qu'elle vous est odieuse … »*

Cette lutte comprend également la lutte contre le diable, son démon intérieur et le mal répandu dans la société, qui est alimenté par les réseaux sociaux, la mode et la culture, comme l'alcool et le jeu, qui sont mentionnés dans les versets suivants. La lutte contre ces choses implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), au lieu de les utiliser selon ses propres désirs ou ceux des autres. Cette lutte est sans doute plus difficile que de se battre dans le chemin d'Allah, l'Exalté, car c'est une bataille constante qui ne se termine qu'à la mort. Même si cette lutte pour utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées contredit souvent nos désirs, il est préférable d'accepter et d'agir selon les enseignements islamiques pour eux-mêmes afin d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« … *Il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit pour vous un bien ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit pour vous un mal. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas.* »

L'homme doit se comporter comme un patient sage qui accepte et suit les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage obtiendra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et suit les conseils de l'islam. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais tout comme un patient imprudent qui choisit de rejeter les conseils médicaux de son médecin obtiendra une mauvaise santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui rejette les conseils de l'Islam. En effet, on ne peut échapper au pouvoir et au contrôle d'Allah, l'Exalté, sur son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit, même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement. C'est pourquoi les gens riches finissent par avoir une mauvaise santé mentale malgré le fait qu'ils possèdent de nombreuses choses matérielles, comme la richesse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, comme indiqué à la fin du verset 216, les enseignements islamiques ont été conçus pour s'adapter à la nature des êtres humains. Quelle que soit la connaissance que les gens acquièrent en ce qui concerne l'état mental et physique des humains, leurs connaissances seront toujours limitées, par conséquent, ils ne peuvent pas fournir aux gens un code de conduite complet qui mène à la paix de l'esprit et du corps. Et comme les gens sont extrêmement myopes, ils ne peuvent jamais pleinement apprécier les conséquences futures du choix d'un code de conduite particulier. Le seul qui peut fournir le meilleur code de conduite est Allah, l'Exalté, car Il sait toute chose. De la même manière qu'une personne accepte les conseils de son médecin car il possède des connaissances, une personne doit faire confiance et accepter les conseils d'Allah, l'Exalté, car Il sait toute chose et ne peut pas faire d'erreur. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« … Il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit pour vous un bien ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit pour vous un mal. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est important de noter que même si les enseignements islamiques ont été révélés il y a plus de 1400 ans, ils s'appliqueront toujours jusqu'à la fin des temps car ils abordent la nature de l'homme, quelque chose qui est intemporel et immuable en soi.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« On vous a ordonné de combattre, alors que vous le détestez. Peut-être détestez-vous une chose, alors qu'elle est pour vous un bien ; peut-être aimez-vous une chose, alors qu'elle est pour vous un mal. Et Allah sait, alors que vous ne savez pas.

Cela inclut également les choix et les décrets d'Allah, l'Exalté. Une personne doit croire fermement que tout ce qu'Allah, l'Exalté, a choisi pour elle est le meilleur pour elle, même si la sagesse derrière Son choix ne lui est pas évidente. Il existe de nombreux exemples dans la vie d'une personne où elle a cru qu'une chose était bonne alors que c'était mauvais pour elle et d'autres choses qu'elle pensait mauvaises alors qu'elles étaient en fait bonnes pour elle. Se souvenir de ces événements passés dans sa vie renforce sa foi dans la confiance dans les choix et les commandements d'Allah, l'Exalté, et dans l'attitude face à chaque situation avec gratitude et patience. La gratitude implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actions et de maintenir son obéissance à Allah, l'Exalté, sachant qu'Il choisit ce qui est le mieux pour les gens, même si cela ne lui est pas évident.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« … *Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »*

Cette déclaration catégorique rappelle aux gens de rester humbles et d'accepter leur manque de connaissances et leur extrême myopie à l'égard de toutes choses. Celui qui oublie cette réalité se comportera facilement comme s'il savait ce qui est le mieux et cela peut même l'encourager à exiger d'Allah, l'Exalté, des choses matérielles spécifiques, comme s'il était certain que c'est le mieux pour lui, comme s'il savait mieux qu'Allah, l'Exalté, ce qui est bon pour lui. Il est facile pour ce type de personne de se comporter d'une manière grossière envers Allah, l'Exalté, en Le traitant ainsi que Son trésor comme un magasin alors qu'il est le client qui a toujours raison et sait ce qui est le mieux. Alors que celui qui comprend son manque de connaissances et de prévoyance fera preuve de respect envers Allah, l'Exalté, et ne Lui demandera pas de choses matérielles spécifiques, mais demandera plutôt des bonnes choses générales comme l'indiquent les enseignements islamiques et aura confiance que tout ce qu'Allah, l'Exalté, choisit pour lui est le meilleur, même si cela ne lui est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 200-201 :

« …Et parmi les gens, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas, et il n'aura aucune part dans l'au-delà. Mais il y en a qui

disent : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment du Feu. »

Avant même l'avènement de l'Islam, les Arabes avaient une valeur particulière dans les quatre mois de l'année, et ils évitaient de se battre pendant ces quatre mois. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, ont involontairement combattu les non-musulmans de la Mecque au cours de l'un de ces mois sacrés, car ils croyaient que le mois sacré n'avait pas encore commencé. Mais Allah, l'Exalté, les a absous de cette erreur et a clairement indiqué que les pratiques injustes, l'oppression et la violence des non-musulmans de la Mecque, comme empêcher les musulmans d'entrer à la Mecque, alors qu'ils n'avaient aucun droit de les en empêcher, étaient bien pires que les combats pendant les quatre mois sacrés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 217 :

« Ils t'interrogent au sujet du mois sacré, au sujet du combat qu'on y mène. Dis : « Combattre pendant ce mois est un grand péché, mais détourner les gens du sentier d'Allah, mécréer en Lui, empêcher l'accès à la mosquée et en expulser les habitants sont des péchés encore plus grands auprès d'Allah. Et la fitnah [corruption] est plus grave que le meurtre. »… »

Mais même dans ce cas, les non-musulmans d'Arabie n'adhéraient même pas à cette règle générale et déplaçaient souvent les mois du calendrier annuel afin de pouvoir justifier les combats au sein de ces derniers. Chapitre 9 At Tawbah, versets 36-37 :

« Certes, le nombre des mois auprès d'Allah est de douze mois [lunaires] dans le registre d'Allah [depuis] le jour où Il a créé les cieux et la terre. Parmi ces mois, quatre sont sacrés. Telle est la religion correcte [c'est-à-dire la voie]. Ne vous faites donc pas de tort à vous-mêmes pendant ces mois. Et combattez collectivement les mécréants comme ils vous combattent collectivement. Et sachez qu'Allah est avec les pieux [qui Le craignent]. En vérité, le report [de la restriction dans les mois sacrés] est un accroissement de la mécréance par lequel ceux qui ont mécru s'égarent [plus] dans l'égarement… »

Les non-musulmans de la Mecque utilisèrent cet incident comme propagande contre le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), en prétendant que ses Compagnons, qu'Allah les agrée, avaient enfreint leur règle générale en combattant pendant les mois sacrés. Les non-musulmans de la Mecque avaient continuellement soumis leurs proches musulmans à des méfaits incalculables pendant treize ans, avant l'émigration du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) à Médine, simplement parce qu'ils croyaient en Allah, l'Exalté. Ils n'étaient donc pas compétents pour s'opposer aux combats pendant les mois sacrés. Non seulement le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, avaient été chassés de leurs maisons, mais ils avaient également l'accès à la Mosquée Al-Haram de la Mecque fermé, une interdiction qui n'avait été imposée par personne depuis des milliers d'années. Avec ce bilan de corruption, il n'appartenait pas à eux ou à quiconque d'autre de soulever une objection aux combats pendant les mois sacrés si le besoin s'en faisait sentir.

En règle générale, les musulmans doivent éviter cette attitude qui consiste à se sentir mieux en étant très stricts dans leurs pratiques, même s'ils persistent dans des interdits clairs et plus faciles à éviter. Par exemple, certains débattent et se disputent sur l'endroit où l'on doit placer ses mains pendant la prière, même si c'est une question secondaire dans l'islam et n'est pas liée aux devoirs obligatoires. Pourtant, en même temps, cette personne persiste à médire des autres, ce qui est un péché majeur dans l'islam. Leur rigueur dans les petites choses de l'islam leur donne le sentiment d'être de bons musulmans, même s'ils persistent dans des péchés qu'ils ne devraient pas commettre. Tout comme les non-musulmans de la Mecque persistaient dans la corruption et les méfaits majeurs, mais se plaignaient des musulmans qui se battaient pendant les mois sacrés.

La corruption mentionnée dans le verset 217 fait référence aux vastes effets négatifs de l'oppression causée par les ennemis de l'islam, c'est-à-dire les non-musulmans de la Mecque. Le cœur de cette corruption était leur foi erronée et leur loyauté envers leurs tribus, leur amour de la richesse, de la culture et des faux dieux. La corruption spécifique mentionnée dans le verset principal prouve en outre que le combat a été ordonné contre un groupe spécifique de non-musulmans à la Mecque et par conséquent, ces versets ne peuvent pas être appliqués à d'autres sans ambiguïté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 217 :

« Dis : « Y combattre est un grand péché. Mais détourner les gens du sentier d'Allah, ne pas croire en Lui, empêcher l'accès à la mosquée et en expulser les habitants sont des péchés encore plus grands auprès d'Allah. Et la tentation est plus grave que le meurtre. »… »

Ainsi, la corruption dont il est question dans ces versets se réfère à la persécution de personnes innocentes. Elle se réfère à une situation dans laquelle une personne ou un groupe est soumis à des harcèlements et à des intimidations pour avoir accepté comme vraies des idées contraires à celles qui sont actuellement répandues et pour avoir tenté de réformer l'ordre social existant en prêchant le bien et en interdisant le mal. Par conséquent, la seule façon d'empêcher que cette corruption ne porte préjudice à des personnes innocentes était de combattre l'ennemi jusqu'à ce que l'Islam soit autorisé à être pratiqué ouvertement sans opposition et que les dommages négatifs causés à la société par les non-musulmans soient arrêtés.

En outre, l'oppression généralisée causée par des dirigeants oppresseurs, tels que les Romains et les Perses, à l'époque du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), était largement connue. Ils opprimaient constamment les habitants du pays qu'ils contrôlaient. La lutte contre ces gens aurait pu conduire au massacre de soldats, des soldats qui s'étaient engagés à combattre et à mourir, mais à la longue, elle a mis fin à l'oppression dont étaient victimes les citoyens innocents. Et si le régime islamique était correctement établi, comme ce fut le cas à l'époque du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et des califes bien guidés après lui, alors la justice prévaudrait sur le pays. Par conséquent, on peut comprendre à partir de cela que l'oppression prolongée du peuple est pire que le massacre de soldats si elle conduit à l'instauration de la justice.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 217 :

« … *Et ils continueront à vous combattre jusqu'à ce qu'ils vous détournent de votre religion s'ils en sont capables… »*

En règle générale, les ennemis de l'islam, le diable et les égarés qui désirent que les autres les suivent en se comportant comme des animaux et en vivant selon leurs désirs au lieu de vivre selon un code moral plus élevé, tenteront toujours d'égarer les musulmans afin qu'ils abandonnent leurs valeurs et leur mode de vie. L'une de ces armes est de convaincre les musulmans de continuer à prétendre croire en l'islam tout en abandonnant sa pratique. Malheureusement, cela est devenu un problème répandu, même si le mot musulman signifie la personne qui s'est soumise pratiquement à Allah, l'Exalté. Par conséquent, il n'existe pas de musulman qui ne pratique pas l'islam. En fait, celui qui se comporte de cette manière risque de perdre complètement sa foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 217 :

« …Et ils vous combattront jusqu'à ce qu'ils vous détournent de votre religion, s'ils en sont capables. Et quiconque d'entre vous se détourne de sa religion et meurt mécréant, ceux-là n'auront plus de valeur dans ce monde et dans l'au-delà. Ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement. »

En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance pour rester en vie et forte. Tout comme une plante mourra lorsqu'elle ne reçoit pas de nourriture, comme la lumière du soleil, de même la foi d'une personne peut bien mourir si elle ne la nourrit pas par des actes d'obéissance. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme cela est

décrit dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'est la seule façon d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui abandonne la foi ou ne met pas en pratique sa déclaration de foi verbale se rendra compte qu'il fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Et comme l'indiquent les principaux versets dont nous traitons, tous ses efforts, son énergie et ses ressources seront gaspillés, même si cela ne lui est pas évident. Cela signifie que ses efforts ne lui apporteront pas la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même s'il possède de nombreuses choses matérielles, telles que la richesse et la renommée, et même s'il vit des moments de plaisir et de divertissement. C'est parce qu'il ne peut échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté, en particulier sur ses cœurs spirituels, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 217 :

« …Et ils vous combattront jusqu'à ce qu'ils vous détournent de votre religion, s'ils en sont capables. Et quiconque d'entre vous se détourne de sa religion et meurt mécréant, ceux-là n'auront plus de valeur dans ce monde et dans l'au-delà. Ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement. »

Par conséquent, l’homme doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l’islam pour son propre bien. Comme mentionné précédemment, il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et met en pratique les conseils médicaux de son médecin, sachant que c’est le mieux pour lui, même s’il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 218 :

« *En vérité, ceux qui croient, ceux qui émigrent et luttent dans le sentier d’Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d’Allah… »*

Le musulman doit donc, pour son propre bien, actualiser sa foi en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l’Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . C’est la meilleure version de l’effort pour l’amour d’Allah, l’Exalté, et de l’émigration pour Lui, car c’est un processus continu. Mais comme l’indique la fin du verset 218, Allah, l’Exalté, n’exige pas la perfection de quiconque. Il attend seulement d’eux qu’ils s’efforcent de Lui obéir et qu’ils se repentent sincèrement s’ils commettent des péchés. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de rechercher le pardon d’Allah, l’Exalté, et de quiconque a été lésé, tant que cela n’entraîne pas de nouveaux problèmes, il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tous les droits qui ont été violés à l’égard d’Allah, l’Exalté, et des gens. Celui qui se comporte de cette manière trouvera le pardon et la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes, ce qui à son tour augmentera sa tranquillité d'esprit et son succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 218 :

« …Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 218 :

« *En vérité, ceux qui croient, ceux qui émigrent et luttent dans le sentier d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah… »*

Dans ce verset, l'effort signifie faire de son mieux pour atteindre quelque chose. Il ne s'agit pas de la guerre, dont le mot arabe est Qital. L'effort a un sens plus large et englobe toutes les formes d'efforts dans la cause d'Allah, l'Exalté. Celui qui lutte dans la cause d'Allah, l'Exalté, est celui qui est sincèrement dévoué à sa cause, qui utilise ses capacités mentales pour réfléchir à la meilleure façon d'atteindre cet objectif. Il propage l'Islam par la parole et par la plume. Il utilise son énergie physique pour s'efforcer de servir Allah, l'Exalté. Il dépense toutes les ressources à sa disposition pour promouvoir l'Islam et il emploie toute la force dont il dispose pour affronter toute puissance qui pourrait se dresser sur son chemin et, chaque fois que cela est nécessaire, il ne fuit pas le risque de sa vie pour obéir à Allah, l'Exalté. Tout cela est un effort dans la cause d'Allah, l'Exalté. Il lutte de cette façon uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté, pour établir la suprématie de Sa religion et pour faire prévaloir Sa parole.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 218 :

« *En vérité, ceux qui croient, ceux qui émigrent et luttent dans le sentier d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah… »*

Ce verset élimine également le concept de l'illusion. C'est le fait de ne pas obéir à Allah, l'Exalté, de faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés et d'espérer la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. C'est un illusion qui n'a aucune valeur en Islam. Alors que celui qui adopte un véritable espoir dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, est celui qui s'efforce de Lui obéir sincèrement, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés et en se repentant sincèrement chaque fois qu'il commet un péché. La différence entre les deux a été indiquée de cette manière dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459.

De plus, ce verset indique également qu'Allah, l'Exalté, sait et récompensera une personne dans les deux mondes en lui accordant la paix de l'esprit et le succès pour tout bien qu'elle aura fait. Il appartient donc à chaque personne de choisir si elle désire plus ou moins de paix de l'esprit dans les deux mondes et d'agir en conséquence. Chaque personne recevra en fonction des efforts qu'elle a déployés pour utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. Il est étrange de voir comment les gens désirent la paix de l'esprit mais ne parviennent pas à remplir leur part du contrat. Il est étrange de voir comment les gens comprennent que dans les affaires de ce monde, une personne reçoit en fonction de ses efforts, mais ils s'attendent à ce qu'Allah, l'Exalté, leur accorde la paix de l'esprit dans les deux mondes tout en faisant le minimum ou aucun effort pour Lui

plaire. Par conséquent, si une personne fait le minimum d'efforts, elle ne doit pas s'attendre à grand-chose en retour de la part d'Allah, l'Exalté. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 2376, que celui qui accumule les bénédictions terrestres qui lui ont été accordées constatera qu'Allah, l'Exalté, retient Ses bénédictions sur lui. Chapitre 47 Muhammad, verset 7 :

« Ô vous qui croyez, si vous soutenez Allah, Il vous soutiendra et posera fermement vos pieds. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 218 :

« *En vérité, ceux qui croient, ceux qui émigrent et luttent dans le sentier d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah… »*

Le musulman doit aussi se rappeler les plus grands sacrifices et les plus grandes difficultés rencontrées par ceux qui l'ont précédé, ceux qui étaient plus aimés d'Allah, l'Exalté, qu'eux-mêmes, comme le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Ce rappel les aidera à rester patients dans les moments difficiles, tout comme les gens avant eux ont été patients. La patience consiste à éviter de se plaindre de ses paroles ou de ses actes et à maintenir son obéissance à Allah, l'Exalté, sachant qu'Il décide de ce qui est le mieux pour eux, même

si cela ne leur est pas évident. En fait, ce rappel devrait les inciter à montrer leur gratitude envers Allah, l'Exalté, pour ne pas avoir été soumis aux épreuves et aux difficultés auxquelles les pieux prédécesseurs ont été soumis. La gratitude se manifeste lorsque l'on utilise les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui. Cette patience et cette gratitude aideront à faire face correctement à chaque difficulté et à chaque situation afin d'obtenir une récompense incalculable et une paix de l'esprit dans les deux mondes.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 219-220

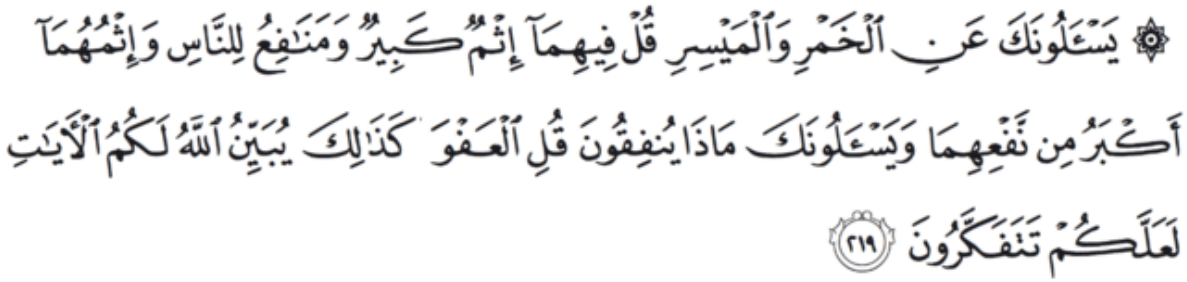

« Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : « Il y a en eux un grand péché, et des bienfaits pour les gens. Mais leur péché est plus grand que leur bienfait. » Et ils t'interrogent sur ce qu'ils doivent dépenser. Dis : « Le superflu. » Ainsi Allah vous expose clairement les versets afin que vous méditiez.

Dans la vie présente et dans la vie future. Et ils t'interrogent au sujet des orphelins. Dis : « Ce qui est meilleur pour eux, c'est l'amélioration. Et si vous vous mêlez à eux, ils sont vos frères. Et Allah distingue le corrupteur de l'amender. Et si Allah avait voulu, Il vous aurait peut-être mis dans une situation difficile. Car Allah est Puissant et Sage. »

Le début du verset principal indique l'importance de rechercher et d'étudier les sujets pertinents de la connaissance islamique et profane. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Ils vous demandent… »*

En ce qui concerne les connaissances religieuses, les sujets sur lesquels il faut faire des recherches et des études sont ceux qui sont liés aux sujets sur lesquels Allah, le Très-Haut, interrogera les gens le Jour du Jugement, comme par exemple la façon de se comporter avec son prochain. Les sujets sur lesquels on ne posera pas de questions le Jour du Jugement ne sont pas pertinents et ne font que perdre du temps. Les seuls qui sont en mesure de consacrer leur énergie à des sujets sans rapport avec le sujet sont ceux qui ont déjà agi sur les sujets pertinents. Comme cela est pratiquement impossible à faire complètement, les gens doivent concentrer tous leurs efforts, leur temps et leur énergie sur la recherche et l'action sur les branches de la connaissance religieuse sur lesquelles on posera des questions le Jour du Jugement et laisser tout le reste de côté. Et des exemples de sujets pertinents sont ensuite mentionnés dans le verset principal. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 219 :

« *Ils vous posent des questions sur les stupéfiants et les jeux de hasard… »*

Ces deux choses n'étaient pas initialement interdites dans l'Islam, car elles étaient profondément ancrées dans la société arabe. Tout comme un médecin sage augmente progressivement la dose de médicament administrée à son patient afin de rendre le traitement supportable par le patient, Allah, l'Exalté, a fait de même à l'égard de certains commandements et interdictions, tels que l'alcool et le jeu. Il a utilisé cette technique afin de faciliter la transition d'un non-musulman à un musulman convaincu. Si tous les derniers commandements et interdictions étaient mis en œuvre pleinement en une seule fois, ce processus devient difficile. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 219 :

« Ils t'interrogent sur les boissons alcoolisées et les jeux de hasard. Dis : « Il y a en eux un grand péché, et pourtant ils procurent aux gens un bienfait. Mais leur péché est plus grand que leur bienfait. »… »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 43 :

« Ô vous qui croyez ! N'abordez pas la prière en état d'ivresse, jusqu'à ce que vous sachiez ce que vous dites… »

Et enfin chapitre 5 Al Ma'idah, verset 90 :

« Ô vous qui croyez ! Les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les sacrifices sur des autels de pierre et les flèches de divination ne sont que des souillures provenant de l'œuvre du Satan. Évitez-les donc, afin que vous réussissiez. »

Mais Allah, le Très-Haut, a indiqué dès le début un principe important de l'Islam qui doit être pris en considération même si une chose particulière n'était pas interdite à cette époque. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 219 :

« *Ils t'interrogent sur les boissons alcoolisées et les jeux de hasard. Dis : « Il y a en eux un grand péché, et pourtant ils procurent aux gens un bienfait. Mais leur péché est plus grand que leur bienfait. »… »*

Le principe de l'islam est que lorsque le mal que l'on peut faire l'emporte sur les bienfaits qu'on peut en tirer, il faut s'en débarrasser, même si l'islam ne l'a pas spécifiquement qualifiée d'illicite. Il faut vivre selon ce code, car il nous protège des dangers qui peuvent survenir dans les deux mondes. De plus, l'islam est une religion honnête et directe, et ne nie donc pas que les choses illicites procurent certains bienfaits, comme le plaisir. Mais une personne sage ignorera ces bienfaits mineurs et de courte durée si le mal qu'elles causent est plus grand pour elle-même et pour les autres, comme sa famille.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 219 :

« *Ils t'interrogent sur les boissons alcoolisées et les jeux de hasard. Dis : « Il y a en eux un grand péché, et pourtant ils procurent aux gens un bienfait. Mais leur péché est plus grand que leur bienfait. »… »*

En cette époque moderne, les effets négatifs de l'alcool sur l'esprit et le corps humains sont bien documentés, même s'il est consommé en petite quantité. De plus, les effets négatifs de l'alcool sur la société sont également bien connus, car il conduit à de nombreux autres crimes, tels que les agressions , car un ivrogne perd le contrôle de sa langue et de ses actions. Il affecte négativement les trois aspects d'une personne : son corps, son esprit et son âme. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 3376, que celui qui boit régulièrement de l'alcool sans se repentir sincèrement n'entrera pas au Paradis. Le fait que l'alcool et le jeu soient placés à côté de quelque chose qui est lié au polythéisme dans le Saint Coran suffit à indiquer sa gravité aux yeux de l'Islam. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 90 :

« Ô vous qui croyez ! Les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les sacrifices sur des autels de pierre et les flèches de divination ne sont que des souillures provenant de l'œuvre du Satan. Évitez-les donc, afin que vous réussissiez. »

Le jeu détruit tous les aspects de la vie d'une personne, y compris son travail, sa santé, ses finances et sa vie familiale. Il est associé à d'innombrables

autres péchés et problèmes de santé mentale, tels que l'alcoolisme, la dépression et les tendances suicidaires. Comme l'indique le verset 219, une personne peut gagner de l'argent en jouant, mais à long terme, elle ne sera jamais que perdante. Cela est évident, même en ce qui concerne les joueurs à succès, car leur avidité pour la richesse ne fait qu'augmenter, ce qui les empêche d'obtenir la paix de l'esprit avec ce qu'ils ont gagné en jouant. De plus, comme le jeu est illégal, la richesse qu'ils gagnent ne deviendra pour eux qu'une source de stress, de misère et de problèmes dans les deux mondes, même s'ils vivent des moments de plaisir et de divertissement car ils ne peuvent échapper au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Par conséquent, une personne, pour son propre bien, doit éviter à la fois l'alcool, les jeux de hasard et toute autre chose dont les effets nocifs dépassent les avantages perçus.

Allah, l'Exalté, indique alors une réalité importante à comprendre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 219 :

« *Ils t'interrogent sur les boissons alcoolisées et les jeux de hasard. Dis : « Il y a en eux un grand péché, et pourtant, il y a un avantage pour les gens. Mais leur péché est plus grand que leur avantage. » Et ils te demandent ce qu'ils doivent dépenser. Dis : « Le superflu. »… »*

Une société ne s'engage dans des activités qui lui causent plus de tort que de bien, que lorsque ses membres acquièrent plus de richesses que nécessaire pour couvrir leurs besoins et responsabilités de base. La personne qui gagne suffisamment pour couvrir ses besoins et responsabilités de base est moins susceptible de s'impliquer dans des activités négatives au sein de la société, telles que les clubs et les casinos,

que cela implique d'ouvrir ces entreprises ou d'y aller en tant que client. C'est pourquoi Allah, l'Exalté, a conseillé aux musulmans de dépenser leur excédent de richesses dans des choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, et certaines d'entre elles ont été mentionnées dans un verset précédent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« Ils t'interrogent sur ce qu'ils doivent dépenser. Dis : « Tout ce que vous dépensez en bien, c'est pour les père et mère, les proches, les orphelins, les nécessiteux et les voyageurs. Et tout ce que vous faites en bien, Allah en est certes Omniscient. »

Le musulman doit donc d'abord chercher à gagner de l'argent en fonction de ses besoins et de ses responsabilités de base afin d'éviter la tentation de faire un mauvais usage de sa richesse et de ses autres ressources, comme son temps et son énergie. S'il parvient à gagner plus d'argent, ce qui est le cas de la plupart des musulmans, il doit alors se concentrer sur l'utilisation de cette richesse et des autres ressources qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais s’ils ignorent ce conseil important et font un usage abusif des bénédictions qui leur ont été accordées pour des choses vaines et pécheresses, cela ne fera que les empêcher d’obtenir la paix de l’esprit, même s’ils vivent des moments de plaisir et de divertissement. Cela est tout à fait évident lorsqu’on observe ceux qui font un usage abusif des bénédictions qui leur ont été accordées, comme les riches et les célèbres, car ils sont souvent les plus noyés dans les problèmes de santé mentale malgré le fait qu’ils ont accès aux luxes de ce monde. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, l’Exalté, exhorte ensuite l’humanité à réfléchir aux enseignements de l’Islam, tels que ceux évoqués dans ce verset jusqu’à présent, afin qu’elle puisse reconnaître la vérité, l’accepter et agir en conséquence afin d’obtenir

la paix de l’esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 219-220 :

« …Ainsi Allah vous expose clairement les versets afin que vous méditiez. Sur ce monde et sur l’au-delà… »

Contrairement aux autres religions et sectes qui encouragent les gens à éviter de réfléchir à ses enseignements et principes et à accepter aveuglément et à suivre ce que leurs chefs religieux leur conseillent, l'islam invite les gens à faire preuve de bon sens et à juger de la véracité de l'islam en se basant sur ses enseignements, ses conseils et ses preuves. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J’appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Et chapitre 34 Saba, verset 46 :

« Dis : « Je ne vous conseille qu’une seule chose : que vous vous leviez pour Allah, en couple et individuellement, puis que vous réfléchissiez. »… »

Malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté une attitude erronée qui consiste à suivre aveuglément un érudit religieux sans essayer de comprendre les enseignements de l'islam. Le problème majeur de cette attitude est que ces musulmans n'atteindront jamais une foi solide car ils ne possèdent pas les connaissances islamiques nécessaires pour y parvenir. Par conséquent, chaque fois qu'ils rencontrent des difficultés, leur foi faible est surmontée et ils ne parviennent pas à faire preuve de patience. Et chaque fois qu'ils traversent des périodes de facilité, ils ne parviennent pas à montrer leur gratitude envers Allah, l'Exalté, à cause de leur faible foi. La patience consiste à éviter de se plaindre par ses paroles et ses actions et à continuer d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, sachant qu'Il choisit ce qui est le mieux pour eux dans chaque situation. La gratitude consiste à utiliser sincèrement les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La véritable patience et la gratitude ne peuvent être démontrées et maintenues que par ceux qui possèdent une foi forte, enracinée dans la connaissance islamique, alors qu'imiter aveuglément les autres dans l'Islam ne conduit qu'à une foi faible.

Un autre problème majeur que pose l'imitation aveugle des érudits religieux sans comprendre les enseignements de l'islam est que l'on devient incapable de répondre aux questions de la génération suivante, qui est légitimement encouragée par la société à faire preuve de bon sens et à remettre les choses en question. Ne pas répondre à leurs questions ne fera que les encourager à abandonner les enseignements de l'islam, même s'ils prétendent y croire verbalement. Il est important de noter qu'un parent qui amène son enfant voir un érudit religieux pour répondre à ses questions sur l'islam n'obtient souvent pas le résultat escompté, car les enfants ne font pas confiance aux étrangers et peuvent avoir l'impression d'être trompés en

croyant et en suivant quelque chose qui va à l'encontre de leur bonheur. C'est un peu comme lorsqu'une personne est trompée en se faisant adhérer à une secte par un inconnu. Les enfants se sentent à l'aise d'accepter les réponses à leurs questions sur l'islam uniquement de la part de personnes en qui ils ont confiance, comme leurs parents. Mais si leurs parents n'ont pas les réponses, car ils ignorent eux-mêmes les enseignements de l'islam, cela ne fera qu'affaiblir l'attachement de l'enfant à l'islam. Cela ne peut donc être évité que si les parents et les aînés de la famille suivent les commandements et les conseils du Saint Coran pour apprendre et réfléchir à ses enseignements afin de renforcer leur propre foi et d'être ainsi en mesure d'enseigner à la prochaine génération pourquoi l'Islam est la vérité et comment il conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 219-220 :

« …Ainsi Allah vous expose clairement les versets afin que vous méditiez. Sur ce monde et sur l'au-delà… »

En méditant sur la vie et les enseignements de l'Islam, on peut reconnaître le but de la vie dans ce monde, qui mène finalement à l'au-delà. Sans cette reconnaissance, une personne mènera une vie vide, même si elle obtient le succès dans ce monde. Cette réalité est assez évidente car la plupart des gens qui obtiennent le succès dans ce monde éprouvent souvent un vide dans leur vie. Ce vide ne peut être comblé que si l'on accomplit le but de la vie dans ce monde. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Ce but implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ce qui conduit à son tour à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, ne pas atteindre son but l'empêchera d'obtenir la paix de l'esprit. Cela est encore une fois tout à fait évident lorsque l'on observe ceux qui ont obtenu le succès dans ce monde et comment ils n'ont toujours pas obtenu la paix de l'esprit. Tout comme toute invention sera considérée comme un échec lorsqu'elle ne parvient pas à remplir sa fonction première de création, même si elle possède de nombreuses caractéristiques secondaires positives, un être humain qui ne parvient pas à remplir son seul but de création n'atteindra pas son objectif d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes également. Par conséquent, il faut réfléchir au but de la vie, aux choix faits par les gens qui l'entourent et aux conséquences de ces choix, à l'histoire et aux enseignements de l'Islam afin qu'ils reconnaissent leur but et s'efforcent de l'atteindre afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Allah, le Très-Haut, indique souvent l'importance de respecter les droits des personnes dans le Saint Coran, car il s'agit d'un élément essentiel de l'Islam qui est souvent négligé par les gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 220 :

« … *Et ils t'interrogent au sujet des orphelins. Dis : « Ce qui est mieux pour eux, c'est leur amélioration… » »*

Malheureusement, les musulmans ont tendance à vouloir faire respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, mais négligent les droits des autres, alors que ces deux éléments sont indispensables pour réussir. Par exemple, il faut éviter de faire du tort aux autres, car la justice sera établie au Jour du Jugement. Si une victime ne pardonne pas à son oppresseur, celui-ci sera alors contraint de lui remettre ses bonnes actions et, si nécessaire, il prendra les péchés de sa victime jusqu'à ce que justice soit établie. Cela pourrait bien conduire l'oppresseur à être jeté en Enfer le Jour du Jugement. Ceci a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 220 :

« … *Et ils t'interrogent au sujet des orphelins. Dis : « Ce qui est meilleur pour eux, c'est leur amélioration. Et si vous vous mêlez à leurs affaires, ils sont vos frères. Et Allah distingue le corrupteur de l'amender. Et si Allah avait voulu, Il vous aurait peut-être mis dans une situation difficile… » »*

Comme il est mentionné dans un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 3699, les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, qui prenaient toujours soin des orphelins, avaient peur d'utiliser la richesse de l'orphelin pour prendre soin d'eux. Ils avaient peur de mélanger involontairement la

richesse de l'orphelin avec leur propre richesse. Chapitre 4 An Nisa, verset 10 :

« Certes, ceux qui dévorent injustement les biens des orphelins ne font que consumer dans leurs ventres le feu. Et ils seront brûlés dans le Feu de l'Enfer. »

C'est pourquoi ils se sont mis dans une situation difficile en essayant de séparer les affaires de l'orphelin de leurs propres affaires, comme par exemple préparer la nourriture séparément. Cela était difficile car la majorité des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, étaient pauvres et n'avaient pas les moyens de vivre de cette façon. Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que tant que l'on utilise correctement les biens de l'orphelin dans son éducation, tout mélange involontaire de richesses serait ignoré et pardonné. Comme Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de l'intention d'une personne, Il la jugerait sur cela. Cela a été indiqué dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1.

Cela montre l'importance de corriger son intention dans chaque situation. On doit chercher à plaire à Allah, l'Exalté, dans tout ce qu'on fait, ce qui en retour nous encouragera à parler et à agir de manière correcte. Cela nous permettra de nous efforcer de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et les droits des gens. En revanche, celui qui adopte une intention incorrecte ne parviendra pas à parler et à se comporter de manière correcte et, par conséquent, il ne parviendra pas à respecter les droits d'Allah, l'Exalté, ni les droits des gens. De plus, en raison de sa mauvaise intention, il ne sera pas récompensé pour les quelques bonnes choses qu'il fera, car Allah, l'Exalté,

ne récompense les gens que lorsqu'ils agissent pour Lui plaire. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

En outre, Allah, le Très-Haut, a appelé les orphelins les frères de la population, indiquant ainsi que l'homme doit traiter les autres comme il souhaite que les autres traitent sa propre famille. Si tout le monde traitait les autres de cette manière, la justice, le respect et la paix se répandraient dans la société et les droits de tous seraient respectés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 220 :

« … *Et ils t'interrogent au sujet des orphelins. Dis : « Ce qui est meilleur pour eux, c'est leur amélioration. Et si vous vous mêlez à leurs affaires, ils sont vos frères. Et Allah distingue le corrupteur de l'amender. Et si Allah avait voulu, Il vous aurait peut-être mis dans une situation difficile… » »*

En général, les orphelins sont souvent mentionnés dans les enseignements islamiques car ils sont souvent privés de leurs droits en raison de leur faiblesse sociale. Par conséquent, un musulman doit s'assurer qu'il aide ceux qui sont considérés comme socialement faibles dans la société, tels que les orphelins et les veuves, en fonction de ses moyens. Parrainer des orphelins et des veuves est devenu extrêmement facile de nos jours car il est possible de le faire en ligne en quelques minutes. Et le montant du parrainage est souvent inférieur à leur facture de téléphone mensuelle. Par

conséquent, les musulmans ne doivent pas ignorer cette partie vitale de l'islam car elle conduit au soutien continu d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que celui qui prend soin d'un orphelin obtiendra sa proximité au Paradis. FrançaisCela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 6005. Enfin, celui qui prend soin d'une personne nécessiteuse, comme une veuve, recevra la même récompense que celui qui prie toute la nuit et jeûne tous les jours. Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 6006. Par conséquent, celui qui a du mal à accomplir les bonnes actions surérogatoires, comme la prière nocturne surérogatoire et le jeûne surérogatoire, doit agir selon ce Hadith afin d'obtenir cette récompense avec un minimum d'effort.

Il est important de noter que l'on doit toujours se rappeler que tout ce que l'on possède, comme la richesse, nous a été accordé par Allah, l'Exalté, comme un prêt et non comme un don. Un prêt doit être remboursé à son propriétaire. La façon dont on rembourse le prêt qui nous a été accordé par Allah, l'Exalté, est de l'utiliser d'une manière qui Lui plaît. Par conséquent, celui qui aide les nécessiteux ne fait que rembourser la dette qu'il a envers Allah, l'Exalté. Si l'on se souvient de cela, on évite de se comporter comme s'il faisait une faveur à Allah, l'Exalté, ou à la personne nécessiteuse. En réalité, Allah, l'Exalté, les a favorisés en leur accordant des bénédictions matérielles et en leur donnant l'occasion d'obtenir d'innombrables récompenses en aidant les nécessiteux. De plus, la personne nécessiteuse a fait une faveur au donateur en acceptant son aide. Si chaque personne nécessiteuse rejette l'aide des autres, comment obtiendra-t-elle la récompense mentionnée dans les enseignements divins ? Se souvenir de ces points évitera de détruire sa récompense en adoptant une attitude incorrecte.

Enfin, aider les nécessiteux implique de répondre à tout besoin légitime qu'une personne peut avoir. Cela comprend les besoins émotionnels, physiques et financiers. Par conséquent, aucun musulman, aussi modeste soit-il, ne peut se dispenser d'aider les nécessiteux.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 220 :

« … *Et si Allah avait voulu, Il vous aurait peut-être mis en difficulté…* »

En général, cela rappelle aux gens qu'Allah, l'Exalté, a conçu le code de conduite islamique afin que les gens obtiennent la paix de l'esprit dans les deux mondes. Ce résultat ne peut être atteint par aucun code de conduite créé par l'homme en raison d'un manque de connaissances, en particulier en ce qui concerne l'état mental et physique des humains, et comme les gens sont extrêmement myopes, ils ne peuvent pas pleinement comprendre les conséquences de leurs choix. De plus, tous les codes de conduite créés par l'homme seront toujours biaisés et profiteront à un groupe de personnes au détriment d'un autre. Comme Allah, l'Exalté, est impartial, Sage et Omniscient, Il est le Seul à pouvoir créer un code de conduite qui mène à la paix de l'esprit et à la justice au sein de la société. Tant que les gens suivent le code de conduite islamique, ils obtiendront ce résultat, même si Allah, l'Exalté, doit déplacer les cieux et la terre pour eux, car Il est Tout-Puissant.
Chapitre 2 Al Baqarah, verset 220 :

« …En vérité, Allah est Puissant et Sage. »

L’histoire nous prouve que lorsque le code de conduite islamique a été correctement appliqué au sein de la société, celle-ci a atteint la paix, la justice et la stabilité. Par conséquent, une personne doit accepter et agir selon les enseignements de l’islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Elle doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c’est le mieux pour lui, même s’il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage obtiendra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon le code de conduite islamique. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Tout comme le patient insensé qui refuse d’accepter et d’agir selon les conseils de son médecin sera atteint d’une mauvaise santé mentale et physique, de même la personne qui refuse d’accepter et d’agir selon le code de conduite islamique sera atteinte, même si elle vit des moments de plaisir et de divertissement, car elle ne peut échapper au contrôle d’Allah, l’Exalté. Cela est tout à fait évident lorsqu’on observe ceux qui abusent des bénédictions qui leur ont été accordées. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Que l’on observe la vérité spirituelle selon laquelle Allah, le Très-Haut, seul a le contrôle de notre cœur spirituel, la demeure de la paix de l’esprit, et donc Lui seul décide qui obtient la paix de l’esprit. Et il est évident qu’Il n’accordera

pas la paix de l’esprit à ceux qui Lui désobéissent en faisant un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées. Ou si l’on observe cette vérité d’un point de vue scientifique, en comprenant que le fait de ne pas suivre le code de conduite islamique parfait qui est spécifiquement conçu pour la nature des humains et conduit à un état mental et physique équilibré , ne fera qu’empêcher l’on d’obtenir la paix de l’esprit. La réalité de l’obtention de la paix de l’esprit dans les deux mondes est établie quelle que soit la manière dont on l’observe.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 221

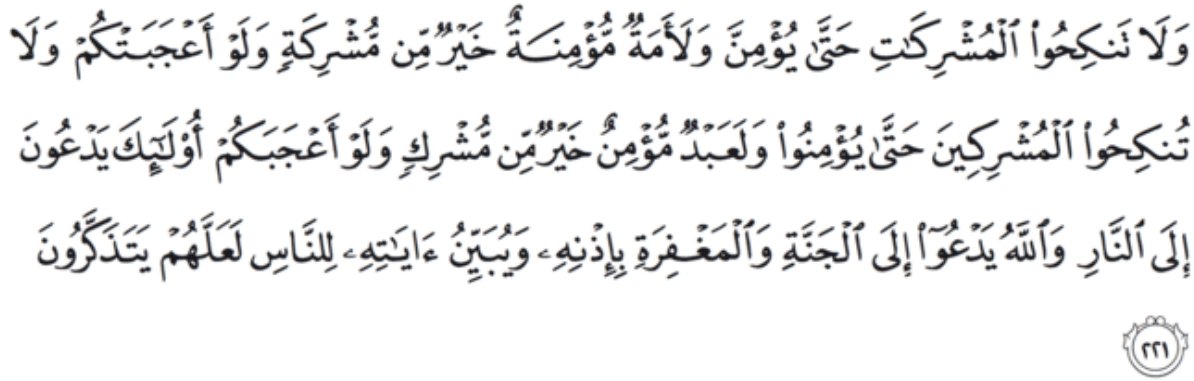
وَلَا تَنكِحُوا۟ ٱلْمُشْرِكَٰتِ حَتَّىٰ يُؤْمِنَّ ۚ وَلَأَمَةٌ مُّؤْمِنَةٌ خَيْرٌ مِّن مُّشْرِكَةٍ وَلَوْ أَعْجَبَتْكُمْ ۗ وَلَا
تُنكِحُوا۟ ٱلْمُشْرِكِينَ حَتَّىٰ يُؤْمِنُوا۟ ۚ وَلَعَبْدٌ مُّؤْمِنٌ خَيْرٌ مِّن مُّشْرِكٍ وَلَوْ أَعْجَبَكُمْ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ يَدْعُونَ
إِلَى ٱلنَّارِ ۖ وَٱللَّهُ يَدْعُوٓا۟ إِلَى ٱلْجَنَّةِ وَٱلْمَغْفِرَةِ بِإِذْنِهِۦ ۖ وَيُبَيِّنُ ءَايَٰتِهِۦ لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ
٢٢١

« Et n’épousez pas les femmes polythéistes jusqu’à ce qu’elles croient. Et une esclave croyante vaut mieux qu’une polythéiste, même si elle vous plaît. Et n’épousez pas les polythéistes jusqu’à ce qu’elles croient. Et une esclave croyante vaut mieux qu’une polythéiste, même si elle vous plaît. Ceux-là vous appellent au Feu, tandis qu’Allah, par Sa permission, appelle au Paradis et au pardon. Et Il expose clairement Ses versets aux gens, afin qu’ils méditent. »

Pour qu'une société parvienne à la stabilité, à la justice et à la paix, son unité de base, le foyer familial, doit d'abord atteindre ces objectifs. Et comme les foyers familiaux stables commencent par le mariage, Allah, l'Exalté, aborde souvent différents aspects du mariage, comme le divorce, dans le Saint Coran. Dans les versets suivants, différents aspects du mariage seront abordés et ce premier verset commence par le concept de trouver un conjoint approprié, qui est la première étape pour parvenir à un foyer familial stable et paisible. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 221 :

« Et n'épousez pas les femmes polythéistes jusqu'à ce qu'elles aient la foi. Et une esclave croyante vaut mieux qu'une polythéiste, même si elle vous plaît… »

D'une manière générale, ce verset encourage les musulmans à choisir le bon conjoint, car c'est sans doute ce qui a le plus d'effet sur la cellule familiale. Le bon conjoint encouragera les personnes qui l'entourent, comme son conjoint et ses enfants, à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela permettra à son tour au foyer d'atteindre la paix de l'esprit, même s'il traverse des moments difficiles. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ne croit pas en Allah, l'Exalté, et qui n'agit pas selon sa foi, ne fera qu'encourager et influencer les gens qui l'entourent, que ce soit directement ou indirectement, intentionnellement ou non, comme son conjoint et ses enfants, à faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Cela privera à son tour la famille de la paix de l'esprit, même si elle connaît des moments de plaisir et de divertissement, car elle ne peut échapper au pouvoir d'Allah, l'Exalté, sur ses cœurs spirituels, la demeure de la paix de l'esprit. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe les familles qui font un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, même si elles ont accès au luxe de ce monde. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Ce résultat est inévitable car Allah, le Très-Haut, possède seul la connaissance et la prévoyance nécessaires pour fournir aux gens un code de conduite à suivre afin d'obtenir un état mental et physique équilibré, qui à son tour conduit à la paix de l'esprit. Mais si les gens suivent des codes de conduite créés par l'homme, ils n'atteindront jamais un état mental et physique équilibré, car ces codes de conduite manquent de connaissance et de prévoyance, ce qui les empêche d'atteindre le but souhaité.

En ce qui concerne le mariage, la paix de l'esprit au sein du couple et du foyer commence par le choix du bon conjoint, celui qui utilise les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, et encourage les autres à faire de même. Cela est également confirmé par le Hadith du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , que l'on trouve dans le Sahih Bukhari, numéro 5090. Il a conseillé aux gens de choisir un conjoint en fonction de quatre raisons : la richesse, la lignée, la beauté ou pour le bien de leur piété. Il a ensuite conclu qu'un musulman devrait donner la priorité au choix d'un conjoint qui possède la piété, sinon il sera perdant. La piété implique une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Même si les trois autres raisons : la richesse, la lignée et la beauté, peuvent être prises en compte dans un mariage, elles ne devraient

pas être la raison principale du mariage. Cela a également été indiqué dans le verset principal. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 221 :

« Et n'épousez pas les polythéistes jusqu'à ce qu'ils aient la foi. Et une esclave croyante vaut mieux qu'un polythéiste, même si elle vous plaît. Et n'épousez pas [vos femmes] avec des polythéistes jusqu'à ce qu'ils aient la foi. Et une esclave croyante vaut mieux qu'un polythéiste, même si elle vous plaît… »

Pour ceux qui manquent de connaissances islamiques, la piété n'est peut-être pas une qualité recherchée chez un conjoint, mais c'est la seule qualité qui permettra à ce dernier de respecter ses droits et ceux des autres, comme ses enfants. Par exemple, celui qui craint Allah, le Très-Haut, ne fera pas de mal à son conjoint verbalement et surtout physiquement. En revanche, celui qui ne possède pas de piété transgressera facilement contre les autres, même contre son conjoint et ses enfants. Le fait d'épouser des personnes qui ne possèdent pas de piété est l'une des principales raisons pour lesquelles les cas de violence domestique ont augmenté dans les mariages musulmans. De plus, choisir le mauvais conjoint ne fera qu'augmenter le stress d'une personne, car il est peu probable qu'un mauvais conjoint soit un bon parent pour ses enfants. Élever mal les enfants ne fera qu'accroître le stress, les troubles et les difficultés au sein du foyer. Celui qui a un conjoint inadapté et des enfants mal élevés a donc moins de chances de trouver la paix de l'esprit au sein de son foyer.

En outre, les autres choses mentionnées dans le hadith cité plus haut, à savoir la richesse, la beauté et la lignée, peuvent plaire à quelqu'un, mais

comme ce sont des formes extérieures d'embellissement, elles n'encourageront pas une personne à obéir à Allah, l'Exalté, dont un aspect est de remplir les droits de sa famille. La différence entre les deux est similaire à l'adoption d'un régime alimentaire sain plutôt qu'un régime malsain. Les aliments malsains sont toujours plus attrayants et agréables pour une personne, mais ils ne conduisent qu'à des problèmes de santé mentale et physique. Alors que les aliments sains peuvent ne pas être aussi attrayants ou agréables pour les gens, mais ils conduisent à une bonne santé mentale et physique, ce qui est un élément essentiel pour atteindre la paix de l'esprit.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 221 :

« Et n'épousez pas les polythéistes jusqu'à ce qu'ils aient la foi. Et une esclave croyante vaut mieux qu'un polythéiste, même si elle vous plaît. Et n'épousez pas [vos femmes] avec des polythéistes jusqu'à ce qu'ils aient la foi. Et une esclave croyante vaut mieux qu'un polythéiste, même si elle vous plaît… »

Ce verset indique l'importance d'éviter de juger le statut des gens en fonction des normes mondaines. L'Islam juge les gens en fonction d'un seul critère : leur degré d'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

Tous les autres critères de jugement du statut des gens n'ont aucune valeur, tels que le sexe, l'ethnie et la classe sociale, et doivent être ignorés par les musulmans, sinon cela donne lieu au racisme et à la désunion au sein de la nation musulmane. Il est important de noter que comme l'intention d'une personne est cachée aux autres, elle ne peut pas juger les autres comme étant meilleurs que les autres en se basant sur des actions extérieures et doit donc s'abstenir de faire des déclarations sur le statut d'autres personnes ou sur lui-même, car Allah, l'Exalté, seul connaît les intentions, les paroles et les actions de tous les gens. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« Ne prétendez donc pas être purs ; Dieu connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 221 :

« Et n'épousez pas les femmes polythéistes jusqu'à ce qu'elles aient la foi. Et une esclave croyante vaut mieux qu'un polythéiste, même si elle vous plaît. Et n'épousez pas [vos femmes] avec des polythéistes jusqu'à ce qu'elles aient la foi. Et une esclave croyante vaut mieux qu'un polythéiste, même si elle vous plaît… »

La formulation de ce verset suggère que la famille d'une femme qui cherche un mari doit s'impliquer activement dans cette quête. En effet, les conséquences négatives d'une femme qui épouse le mauvais mari sont plus graves pour elle que celles d'un homme qui épouse la mauvaise femme. Dans la plupart des cas, les violences verbales et physiques envers le conjoint et les enfants sont causées par le mari. Les parents masculins de la femme, dans certains cas, seront capables de détecter certaines choses chez un mari potentiel que même la femme ne peut pas détecter, car les hommes reconnaissent mieux les autres hommes que les femmes, tout comme les femmes reconnaissent mieux les autres femmes que les hommes. Par conséquent, une femme qui choisit le mauvais mari est plus dangereuse qu'un homme qui choisit la mauvaise épouse. Afin de minimiser les risques qu'une femme épouse le mauvais mari, sa famille doit s'impliquer activement pour l'aider à trouver un conjoint approprié qui obéira à Allah, l'Exalté, et encouragera les autres à faire de même, ce qui est un aspect de l'accomplissement des droits de son conjoint et de ses enfants.

Allah, l'Exalté, indique ensuite une autre réalité importante qui est souvent négligée par les gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 221 :

« *Et n'épousez pas les femmes polythéistes jusqu'à ce qu'elles croient. Et une esclave croyante est meilleure qu'un polythéiste, même si elle vous plaît. Et n'épousez pas les hommes polythéistes jusqu'à ce qu'ils croient. Et une esclave croyante est meilleure qu'un polythéiste, même si elle vous plaît. Ceux-là vous appellent au Feu, alors qu'Allah appelle au Paradis et au pardon, par Sa permission… »*

Celui qui ne croit pas en Allah, le Très-Haut, ou qui ne traduit pas sa foi verbale en actes, mènera inévitablement une vie dans laquelle il désobéira à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. En conséquence, il encouragera directement ou indirectement les gens autour de lui à faire de même, car il adoptera inévitablement les caractéristiques et le comportement de ses compagnons. En fait, le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4833, qu'une personne adopte le mode de vie de son compagnon. Par exemple, lorsqu'une personne qui ne fume pas accompagne des personnes qui fument, fumer devient alors normal à leurs yeux, ce qui est la première étape pour qu'ils commencent à fumer eux aussi. De plus, comme le mode de vie des non-musulmans est très différent du code de conduite des musulmans, ce qui est acceptable pour un non-musulman, comme boire de l'alcool, deviendra également normal pour un musulman qui l'accompagne. Cela ne signifie pas qu'un musulman ne doit pas entretenir de bonnes relations avec les non-musulmans, car cela fait partie de l'islam. Mais cela signifie qu'il ne doit pas se montrer intimidant envers eux au point d'adopter leurs caractéristiques et leurs comportements, en particulier ceux qui sont en contradiction avec les enseignements de l'islam.

Il faut donc choisir avec soin ses compagnons, et surtout son conjoint, car ils l'inviteront indirectement ou directement, par leur comportement et leurs conseils, vers le feu des ennuis et du stress dans ce monde et le feu de l'Enfer dans l'au-delà ou vers la paix de l'esprit dans ce monde et les jardins du Paradis dans l'au-delà. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 221 :

« *Et n'épousez pas les femmes polythéistes jusqu'à ce qu'elles croient. Et une esclave croyante est meilleure qu'un polythéiste, même si elle vous plaît. Et n'épousez pas les hommes polythéistes jusqu'à ce qu'ils croient. Et une esclave croyante est meilleure qu'un polythéiste, même si elle vous plaît. Ceux-là vous appellent au Feu, alors qu'Allah appelle au Paradis et au pardon, par Sa permission…* »

En outre, le mariage est une relation qui a de profondes implications sociales, morales et affectives. Le mariage entre un musulman et un polythéiste peut avoir de nombreuses conséquences. D'une part, il est possible que, sous l'influence du conjoint musulman, l'autre partenaire, la famille et les générations futures deviennent réceptives aux croyances et au mode de vie islamiques. D'autre part, il est également possible que le conjoint polythéiste influence la pensée et le mode de vie du conjoint croyant, de la famille et des générations futures. De plus, cette relation peut favoriser dans cette famille une fusion et un mélange des religions. Même si cela est acceptable pour un non-musulman, cela ne l'est en aucun cas pour l'islam. Aucun vrai musulman ne peut courir le risque de voir les idées et les modes de vie organiquement liés à l'athéisme et au polythéisme s'épanouir parmi les membres de sa famille ou de voir un aspect de sa propre foi être contaminé par des croyances et des pratiques erronées influencées par son conjoint polythéiste. Si l'on observe les musulmans d'aujourd'hui, on constate que beaucoup d'entre eux ont été influencés par leurs amis et voisins non musulmans et ont adopté des pratiques et des croyances non musulmanes. Si cela se produit avec des amis et des voisins, peut-on imaginer l'effet d'un conjoint polythéiste ?

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 221 :

« *Et n'épousez pas les femmes polythéistes jusqu'à ce qu'elles croient. Et une esclave croyante est meilleure qu'un polythéiste, même si elle vous plaît. Et n'épousez pas les hommes polythéistes jusqu'à ce qu'ils croient. Et une esclave croyante est meilleure qu'un polythéiste, même si elle vous plaît. Ceux-là vous appellent au Feu, alors qu'Allah appelle au Paradis et au pardon, par Sa permission…* »

En conclusion, ce petit verset représente une étape majeure vers la paix de l'esprit au sein du foyer familial, qui à son tour conduit à la propagation de la paix et de la justice au sein de la société. Mais ce résultat ne sera obtenu que si les gens prêtent attention et agissent selon ces conseils, même s'ils ne parviennent pas à observer les sagesses qui les sous-tendent. Comme Allah, l'Exalté, est le seul à connaître toutes choses et à connaître les conséquences de toutes les actions et de tous les choix, Il est le seul à pouvoir guider les gens vers ce qui est le meilleur pour eux afin qu'ils obtiennent la paix de l'esprit dans les deux mondes, même si leurs désirs sont contradictoires. Une personne doit donc se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le meilleur pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage obtiendra un état mental et physique sain, ainsi le fera la personne qui accepte et agit selon les conseils de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 221 :

« …Et Il expose clairement Ses versets [c'est-à-dire Ses ordonnances] au peuple, afin qu'ils prêtent attention. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 222-223

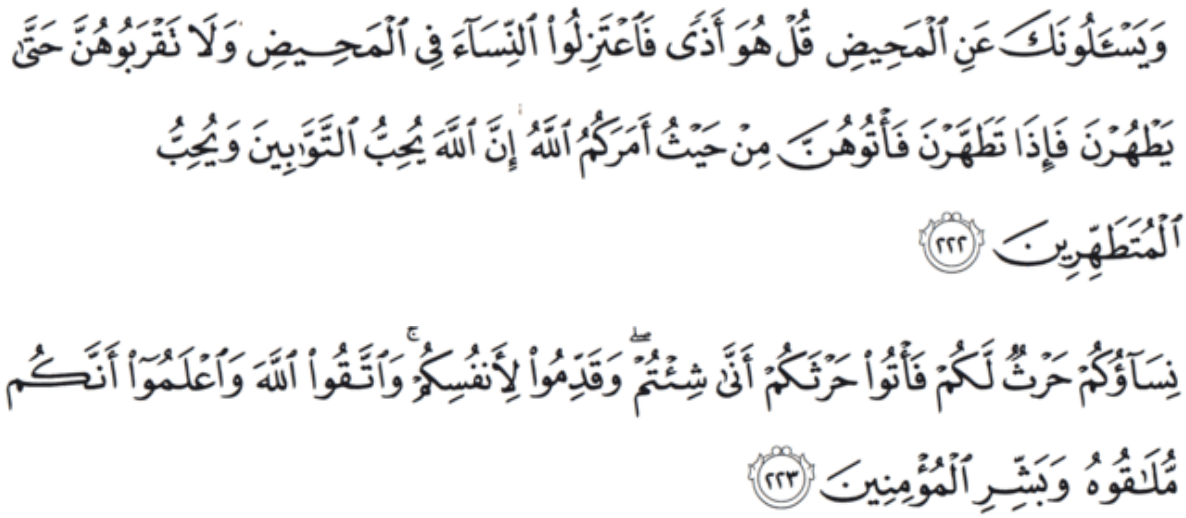
وَيَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلْمَحِيضِ قُلْ هُوَ أَذًى فَٱعْتَزِلُوا۟ ٱلنِّسَآءَ فِى ٱلْمَحِيضِ ۖ وَلَا تَقْرَبُوهُنَّ حَتَّىٰ
يَطْهُرْنَ ۖ فَإِذَا تَطَهَّرْنَ فَأْتُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ أَمَرَكُمُ ٱللَّهُ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلتَّوَّٰبِينَ وَيُحِبُّ
ٱلْمُتَطَهِّرِينَ ﴿٢٢٢﴾

نِسَآؤُكُمْ حَرْثٌ لَّكُمْ فَأْتُوا۟ حَرْثَكُمْ أَنَّىٰ شِئْتُمْ ۖ وَقَدِّمُوا۟ لِأَنفُسِكُمْ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّكُم
مُّلَٰقُوهُ ۗ وَبَشِّرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٢٢٣﴾

« Et ils t'interrogent au sujet des menstrues. Dis : « C'est une douleur. Éloigne-toi donc des épouses pendant les menstrues. Et ne t'approche pas d'elles jusqu'à ce qu'elles soient purifiées. Et quand elles se seront purifiées, reviens vers elles par l'endroit qu'Allah t'a prescrit. En vérité, Allah aime ceux qui se repentent et aime ceux qui se purifient.

Vos épouses sont pour vous un lieu de culture. Venez donc à votre lieu de culture comme vous le souhaitez et faites-y de bonnes oeuvres. Craignez Allah et sachez que vous Le rencontrerez. Et annonce la bonne nouvelle aux croyants.

Le début du verset principal indique l'importance de rechercher et d'étudier les sujets pertinents de la connaissance islamique et profane. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 215 :

« *Ils vous demandent… »*

En ce qui concerne les connaissances religieuses, les sujets sur lesquels il faut faire des recherches et des études sont ceux qui sont liés aux questions sur lesquelles Allah, le Très-Haut, interrogera les gens le Jour du Jugement, comme par exemple la façon de se comporter avec son prochain. Les sujets sur lesquels on ne posera pas de questions le Jour du Jugement ne sont pas pertinents et ne font que perdre du temps. Seuls ceux qui ont déjà agi sur les sujets pertinents sont en mesure de consacrer leur énergie à des sujets non pertinents. Comme cela est pratiquement impossible à faire complètement, les gens doivent concentrer tous leurs efforts, leur temps et leur énergie sur les recherches et les actions sur les branches de la connaissance religieuse qui seront interrogées le Jour du Jugement et laisser tout le reste de côté. Un exemple de sujet pertinent est ensuite mentionné dans les principaux versets. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 222 :

« *Et ils t'interrogent au sujet des menstrues. Dis : « C'est une douleur. Éloigne-toi donc des femmes pendant les menstrues. Et ne t'approche pas d'elles jusqu'à ce qu'elles soient purifiées. Et quand elles se seront purifiées, reviens vers elles d'où Allah t'a prescrit… »*

Il est important de noter que même si les gens du monde moderne discutent de l'importance d'être sensible aux femmes lorsqu'elles traversent leur cycle mensuel, Allah, l'Exalté, l'a indiqué il y a plus de 1400 ans. Allah, l'Exalté, a seulement informé les gens que le cycle mensuel d'une femme est douloureux afin qu'ils fassent preuve d'une attention, d'un respect et d'une patience supplémentaires envers elles pendant cette période. Même si le sens littéral du verset cité signifie qu'un mari n'est pas autorisé à accomplir l'acte spécifique d'intimité avec sa femme pendant son cycle mensuel, car cela leur causerait du tort à tous les deux, l'autre sens est qu'il faut donner aux femmes plus d'espace au lieu de les étouffer mentalement en devenant inutilement exigeant envers elles pendant cette période difficile. En fait, cela s'étend au-delà des maris. Cela signifie que tous les hommes devraient améliorer leur bon comportement envers les femmes. Même les employeurs devraient être particulièrement prévenants envers leurs employées et faire de leur mieux pour être flexibles avec elles en ce qui concerne les horaires de travail et le travail à domicile afin de leur faciliter la tâche.

Il est étrange de constater combien de personnes, à notre époque, critiquent l'Islam en ce qui concerne les droits des femmes, tout en négligeant ces enseignements et d'autres, qui ont été donnés des siècles avant les concepts qu'ils formulent aujourd'hui.

De plus, même si la science n'a pas encore prouvé les méfaits spécifiques causés par les relations intimes avec son conjoint pendant ses règles, cela ne signifie pas que ces méfaits n'existent pas. Ce n'est qu'une question de temps avant que la science ne révèle certains de ces méfaits, tout comme elle a révélé certains des méfaits d'autres choses interdites par l'islam, comme l'alcool et la consommation de porc.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 222 :

« *Et ils t'interrogent au sujet des menstrues. Dis : « C'est une douleur. Éloigne-toi donc des femmes pendant les menstrues. Et ne t'approche pas d'elles jusqu'à ce qu'elles soient purifiées. Et quand elles se seront purifiées, reviens vers elles d'où Allah t'a prescrit… »*

Avant l'Islam, les femmes qui avaient leurs règles étaient considérées comme impures et intouchables. Même les hommes parmi les gens du Livre ne mangeaient pas et ne se mêlaient pas à leurs femmes pendant leurs règles à l'intérieur de leurs maisons. Ceci a été évoqué dans un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 289.

Allah, le Très-Haut, a éliminé cette mentalité stupide car Il n'a même pas dit que ce cycle menstruel les rendait impurs d'une manière ou d'une autre selon leurs croyances. Allah, le Très-Haut, est allé plus loin en informant les gens que ce cycle étant douloureux, les gens devraient donc améliorer leur soin et leur respect à leur égard, tout comme on améliore son comportement envers une personne blessée ou malade. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a toujours démontré cet amour et cette attention envers ses épouses, qu'Allah soit satisfait d'elles. Par exemple, il posait sa tête sur les genoux de sa femme, Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, et récitait le Saint Coran pendant son cycle menstruel. Cela a été rapporté dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 297. Il buvait dans la même tasse que sa femme, Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle,

pendant son cycle menstruel et posait volontairement ses lèvres sur la même partie de la tasse où elle posait les siennes lorsqu'elle buvait. Ceci a été mentionné dans un Hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 280.

S'adresser à sa femme d'une manière ordonnée par Allah, l'Exalté, enseigne aux musulmans à n'intimider physiquement leur conjoint que de la manière autorisée par l'Islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 222 :

« … *Et quand ils se seront purifiés, alors revenez à eux par l'endroit qu'Allah vous a prescrit. En vérité, Allah aime ceux qui se repentent et aime ceux qui se purifient… »*

Allah, l'Exalté, a combiné la pureté physique avec la pureté spirituelle dans ce verset, soulignant ainsi l'importance des deux dans la vie d'un musulman. La pureté physique est importante pour la santé du corps et la pureté spirituelle est importante pour la santé du cœur spirituel. La pureté du cœur spirituel implique l'adoption des caractéristiques positives décrites dans les enseignements islamiques, telles que la générosité, la patience et la gratitude, et l'abandon des caractéristiques négatives décrites dans les enseignements islamiques, telles que l'envie, l'inimitié et l'orgueil. Celui qui s'efforce de purifier son cœur spirituel utilisera alors les bénédictions qui lui ont été accordées de manière agréable à Allah, l'Exalté, comme indiqué

dans les enseignements islamiques, ce qui conduira à la pureté de son intention, de sa parole et de ses actions. Lorsque la pureté physique et spirituelle se combinent chez une personne, elle conduit à la paix de l'esprit et du corps. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ne purifie pas son cœur spirituel adoptera des caractéristiques négatives qui l'encourageront à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Cela entraînera du stress, des ennuis et des difficultés dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir et de divertissement, car il n'atteindra pas l'équilibre mental et physique nécessaire pour atteindre la paix de l'esprit et il ne pourra pas échapper au contrôle qu'Allah, l'Exalté, exerce sur son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et le chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, ne pas purifier le cœur spirituel empêchera l’individu d’atteindre un état mental et physique équilibré, ce qui l’empêchera d’atteindre la paix de l’esprit. Comme Allah, l’Exalté, seul connaît toutes choses, notamment les états mentaux et physiques des êtres humains, Lui seul peut fournir la bonne méthode pour purifier le cœur spirituel qui conduit alors à la paix de l’esprit. Toutes les autres méthodes créées par l’homme ne conduiront jamais à ce résultat car elles ne possèdent pas la connaissance et la prévoyance nécessaires pour atteindre cet objectif.

Comme Allah, l’Exalté, n’attend pas la perfection des gens, Il les encourage à se repentir sincèrement chaque fois qu’ils commettent des péchés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 222 :

« …En vérité, Allah aime ceux qui se repentent constamment et aime ceux qui se purifient. »

Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes, de promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et les gens. Par conséquent, il ne faut pas se tromper en croyant qu'Allah, le Très-Haut, exige d'eux la perfection. Au contraire, Il attend des gens qu'ils s'efforcent de purifier leur corps et leur cœur spirituel selon les enseignements de l'Islam, ce que tout le monde a la capacité de faire, car Il n'impose pas aux gens des devoirs qu'ils ne peuvent pas accomplir, et lorsqu'ils commettent des péchés, qu'ils se repentent sincèrement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 223 :

« *Vos épouses sont pour vous un lieu de culture [c'est-à-dire un lieu de semis de graines], alors venez à votre lieu de culture comme vous le souhaitez… »*

Ce verset indique l'importance de faire preuve de bonté, de respect et d'amour envers sa femme, aussi bien dans les moments intimes privés qu'en public. Un agriculteur qui cultive sa terre fait preuve de beaucoup de soin et d'attention envers elle, de même qu'un mari doit faire de même avec son épouse, la mère de ses enfants. Malheureusement, de nombreux musulmans savent traiter les étrangers avec bonté et respect, mais oublient souvent de traiter leurs propres proches avec respect et bonté. Un musulman doit comprendre que les proches d'une personne ont plus de droit à être traités avec amour, respect et bonté que n'importe qui d'autre, même si tout le monde mérite ce traitement. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2612, que celui qui possède une foi totale est celui qui a la meilleure conduite et le plus de gentillesse envers sa famille. Afin de traiter correctement son conjoint, une personne doit le traiter comme elle souhaiterait que le conjoint de son bien-aimé traite son bien-aimé. Par exemple, un homme doit traiter sa femme de la même manière dont il aimerait que son gendre traite sa fille. En fait, adopter cette attitude dans toutes ses relations est un signe de véritable foi. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 13.

Ce verset indique aussi indirectement l'importance d'épouser une personne qui saura respecter les droits de son conjoint, ce qui inclut le fait de le traiter avec soin, respect et amour. Cela n'est possible que si l'on choisit un conjoint qui possède la piété. Celui qui craint Allah, l'Exalté, s'efforcera de respecter les droits des gens, car il sait que c'est un devoir qui lui incombe et sur lequel il sera interrogé au Jour du Jugement. Alors que celui qui ne possède pas la crainte d'Allah, l'Exalté, fera facilement du tort aux autres, comme son conjoint et ses enfants, car il ne craint pas les conséquences de son comportement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad, que la paix et

les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5090, que les gens doivent se marier à quelqu'un qui possède la piété, sinon ils seront perdants.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 223 :

« *Vos femmes sont pour vous un lieu de culture [c'est-à-dire un lieu de semis de semences], alors venez à votre lieu de culture comme vous le souhaitez et faites-en sorte [la justice] pour vous-mêmes… »*

Il s'agit d'avoir des enfants et de les élever selon les préceptes de l'islam. Celui qui y parvient fera de son enfant une source de paix pour lui dans ce monde et dans l'au-delà. Chapitre 25 Al Furqan, verset 74 :

« Et ceux qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous parmi nos épouses et notre descendance, une paix pour nos yeux… » »

Mais cela ne peut se faire que si l'on respecte les droits de son enfant. Cela implique de lui fournir les outils nécessaires pour réussir dans les domaines religieux et matériels, selon ses moyens. Malheureusement, les parents musulmans sont doués pour donner à leurs enfants une éducation matérielle, mais négligent très souvent leur éducation religieuse, même si

cette dernière est plus importante et de plus grande portée. Apprendre à son enfant à réciter le Saint Coran dans une langue qu'il ne comprend pas et à accomplir les cinq prières obligatoires quotidiennes ne suffit pas à respecter les droits de son enfant. Un parent doit s'efforcer de lui enseigner ce que le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) abordent, afin que l'enfant apprenne à obéir à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations et pas seulement pendant quelques minutes pendant les prières obligatoires, tout en étant convaincu que c'est la vérité au lieu de suivre l'Islam à cause de ses parents. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. Si l'on ne fait pas cela, l'enfant ne fera qu'adopter une foi faible en l'islam, ce qui l'empêchera d'obéir à Allah, le Très-Haut, en toute situation. L'enfant qui se comporte de cette manière fera un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées et deviendra donc une source de stress pour ses parents dans les deux mondes, même s'il réussit dans ce monde. Ce n'est que lorsque les parents accomplissent ce devoir important qu'ils seront exemptés de tout blâme, même si leur enfant choisit d'ignorer les enseignements de l'islam.

Comme il incombe à chacun de s'acquitter de ses droits envers son conjoint et d'élever ses enfants, il doit craindre les conséquences d'un manquement à ces devoirs afin de s'efforcer de les accomplir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 223 :

« …Et craignez Allah et sachez que vous Le rencontrerez… »

Comme l'indique la fin du verset 223, ceux qui croient vraiment qu'ils devront rendre des comptes le Jour du Jugement dernier s'y prépareront pratiquement. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur permettra de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et des personnes, comme leur conjoint et leurs enfants. Cette attitude leur apportera alors la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 223 :

« … Et annonce la bonne nouvelle aux croyants. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui ne se prépare pas concrètement à rendre des comptes le Jour du Jugement prouve qu'il n'y croit pas suffisamment pour réussir. En conséquence, il fera un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui l'empêchera de remplir les droits d'Allah, l'Exalté, et des personnes, comme son conjoint et ses enfants. Cela entraînera du stress, des ennuis et des difficultés dans les deux mondes, même s'il connaît

des moments de plaisir et de divertissement, car il n'atteindra pas l'équilibre mental et physique nécessaire pour atteindre la paix de l'esprit et il ne pourra pas échapper au contrôle qu'Allah, l'Exalté, exerce sur son cœur spirituel, la demeure de la paix de l'esprit. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe ceux qui font un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées, comme les riches et les célèbres. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 223 :

« …Et craignez Allah et sachez que vous Le rencontrerez… »

Le commandement de se rappeler que l'on devra rendre des comptes dans l'au-delà indique l'importance d'adopter une foi solide. La certitude de la foi s'acquiert lorsque l'on étudie et agit en fonction des preuves et des indices clairs contenus dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Celui qui adopte une foi solide s'efforcera de se préparer concrètement à rendre des comptes dans l'au-delà. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. En revanche, celui qui possède une foi faible, dont la racine est l'ignorance de la science islamique, fera facilement un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées et, par conséquent, il ne parviendra pas à se préparer concrètement pour le Jour du Jugement.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 224-225

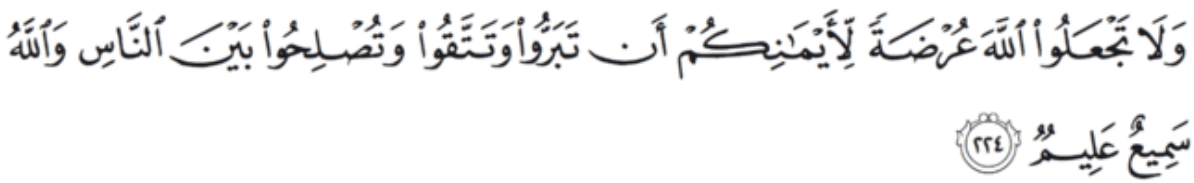
وَلَا تَجْعَلُوا۟ ٱللَّهَ عُرْضَةً لِّأَيْمَٰنِكُمْ أَن تَبَرُّوا۟ وَتَتَّقُوا۟ وَتُصْلِحُوا۟ بَيْنَ ٱلنَّاسِ وَٱللَّهُ
سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٢٤﴾

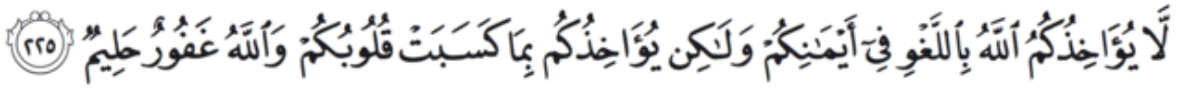
لَّا يُؤَاخِذُكُمُ ٱللَّهُ بِٱللَّغْوِ فِىٓ أَيْمَٰنِكُمْ وَلَٰكِن يُؤَاخِذُكُم بِمَا كَسَبَتْ قُلُوبُكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ حَلِيمٌ ﴿٢٢٥﴾

« Et ne prenez pas [votre serment par] Allah comme excuse pour ne pas être juste, ne pas craindre Allah et ne pas réconcilier les gens. Allah est Audient et Omniscient.

Allah ne vous reproche pas ce que vous avez fait par inadvertance dans vos serments, mais Il vous reproche ce que vos cœurs ont acquis. Et Allah est Pardonneur et Indulgent.

Dans les enseignements de l'Islam, Allah, le Très-Haut, explique l'importance de contrôler ses paroles de différentes manières. En général, il existe trois types de paroles. La première est la parole pécheresse et doit être évitée à tout moment, car la principale raison pour laquelle on s'attire des ennuis et du stress dans ce monde est par les paroles, en particulier les paroles pécheresses. De plus, les paroles mauvaises seront la principale raison pour laquelle les gens entreront en Enfer le Jour du Jugement. Cela a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2616. Le deuxième type de parole est la parole vaine. Même si elle n'est pas considérée comme un péché, elle doit néanmoins être évitée car la parole vaine conduit souvent à la parole pécheresse. Par exemple, la parole vaine conduit souvent à la médisance et aux commérages sur les autres. De plus, c'est une perte de temps et d'énergie qui conduit souvent au stress et aux disputes dans ce monde et ce sera un grand regret pour une personne le Jour du Jugement, surtout lorsqu'elle verra ceux qui ont utilisé leur temps et leur énergie de la bonne manière et la récompense qu'ils reçoivent en conséquence. Le troisième type de discours est le discours bon et bénéfique, qui doit être prononcé dans les affaires mondaines et religieuses. Il faut donc s'efforcer d'éliminer les deux tiers de la parole de sa vie. C'est la raison pour laquelle le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2501, que quiconque se tait est sauvé.

Allah, l'Exalté, enseigne l'importance de contrôler ses paroles à l'aide d'un exemple précis dans les principaux versets. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 224 :

« *Et ne prenez pas [votre serment par] Allah comme excuse pour ne pas être juste, ne pas craindre Allah et ne pas faire la paix entre les gens… »*

La principale raison pour laquelle les gens utilisent mal leurs mots dans ces situations est la colère. L'Islam enseigne aux gens à contrôler leur colère afin de ne pas commettre de péchés en désobéissant à Allah, l'Exalté, par leurs paroles ou leurs actions. Par exemple, une personne en colère doit rester silencieuse et ne parler qu'une fois que sa colère l'a quittée. Une personne doit quitter la situation dans laquelle elle se trouve impliquée lorsqu'elle est en colère et n'y revenir qu'une fois qu'elle s'est calmée. Les mots peuvent souvent être plus dommageables que les actes, c'est pourquoi il est essentiel de contrôler ses paroles, surtout lorsqu'on est en colère. Afin de contrôler ses actions, une personne en colère doit adopter une position corporelle inactive. Cela signifie que si elle est debout, elle doit s'asseoir et si elle est assise, elle doit s'allonger jusqu'à ce qu'elle se calme. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4782. Une personne doit contrer les effets négatifs de la colère en adoptant des caractéristiques louables, telles que la patience, la tolérance et le pardon, qui sont abordées dans les enseignements islamiques, et abandonner les caractéristiques négatives évoquées dans les enseignements islamiques, telles que les propos obscènes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 224 :

« *Et ne prenez pas [votre serment par] Allah comme excuse pour ne pas pratiquer la piété… »*

Être juste implique de faire toutes sortes de bien envers les autres, comme un soutien émotionnel, financier et physique. Promettre de ne pas aider les autres de cette manière se produit souvent lorsqu'on est en colère contre quelqu'un d'autre, comme un membre de sa famille. Un exemple est mentionné dans le Saint Coran. Abu Bakkar, qu'Allah l'agrée, a promis de ne pas continuer à aider son membre de la famille qui a participé à la propagation de la calomnie contre sa fille et l'épouse du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), Aisha, qu'Allah l'agrée. En conséquence, Allah, l'Exalté, a révélé le verset suivant l'encourageant à ne pas tenir sa promesse et à pardonner plutôt pour l'amour d'Allah, l'Exalté, et à continuer d'aider son membre de la famille, car ce dernier s'est sincèrement repenti de son erreur. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« Et que ceux d'entre vous qui sont vertueux et riches ne jurent pas de ne pas aider leurs proches, les nécessiteux et les émigrés pour le sentier d'Allah. Et qu'ils pardonnent et passent outre. N'aimeriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Cet événement a été évoqué dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3180.

De plus, il faut éviter de faire des promesses pour ne pas aider les autres dans de bonnes choses et ignorer le mauvais comportement des gens et plutôt rechercher leur récompense auprès d'Allah, l'Exalté, tout en se protégeant de tout préjudice grave causé par d'autres personnes, comme un préjudice physique ou verbal.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 224 :

« *Et ne prenez pas [votre serment par] Allah comme excuse pour ne pas être vertueux et ne pas craindre Allah… »*

Les paroles d'une personne ne doivent pas l'empêcher de craindre Allah, l'Exalté. Cela se fait en contrôlant ses paroles de manière à ce qu'elles l'aident à accomplir des actes qui sont enracinés dans la piété. La piété consiste à utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements islamiques. Celui qui contrôle ses paroles par crainte d'Allah, l'Exalté, est plus susceptible de contrôler ses actions, car la première est plus difficile à faire, dans le premier cas. C'est pourquoi un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2407, avertit que lorsque nos paroles sont correctes et droites, nos actions le seront également.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 224 :

« *Et ne prenez pas [votre serment par] Allah comme excuse pour ne pas être juste, ne pas craindre Allah et ne pas faire la paix entre les gens… »*

La réconciliation entre les personnes mentionnée dans ce verset met en garde contre le fait de garder rancune envers les autres. Cela se produit souvent lorsque l'on fait la promesse de ne pas parler à d'autres personnes à cause d'un problème entre les deux. Cela contredit les enseignements de l'Islam car une personne ne doit pas rompre les liens pour des raisons matérielles. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1909 , qu'une personne qui rompt ses liens avec ses proches pour des raisons matérielles n'entrera pas au Paradis. Au lieu de cela, une personne doit s'efforcer de respecter les droits de tous les gens selon les enseignements de l'Islam, ce qui inclut les aider dans les bonnes choses et les mettre en garde contre les mauvaises. Elle doit également prendre les mesures nécessaires pour se protéger de recevoir de graves dommages de la part d'autrui et chercher sa récompense auprès d'Allah, l'Exalté, seul. Même s'il est acceptable de rompre les liens avec les autres pour des raisons religieuses, il faut néanmoins éviter cette attitude et continuer à aider les autres dans de bonnes choses, car ce traitement bienveillant peut être la raison pour laquelle ils se repentent sincèrement de leurs péchés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 224 :

« *Et ne prenez pas [votre serment par] Allah comme excuse pour ne pas être juste, ne pas craindre Allah et ne pas faire la paix entre les gens… »*

Les choses négatives mentionnées dans ce verset se produisent souvent lorsque l'on ne parvient pas à corriger son intention dans ses relations avec les autres. Celui qui fait de bonnes choses envers les autres pour le bien des gens constatera souvent que, comme les gens ne sont pas reconnaissants, cela conduit à l'amertume qui conduit à des problèmes entre eux. De plus, à cause de sa mauvaise intention, il ne recevra aucune récompense d'Allah, l'Exalté. Cela a été averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Alors que, celui qui adopte la bonne intention, qui est de plaire à Allah, l'Exalté, ne cherchera que la récompense de Lui et évitera donc les choses mentionnées dans le verset 224 et continuera à aider les autres, indépendamment de leur mauvais comportement général. Mais il est important de noter que si le mauvais comportement des autres est grave, comme la violence verbale et physique, alors il faut faire des changements dans sa vie afin de se protéger du mal sans faire la promesse qu'il ne fera pas de bonnes choses.

Comme l'indique la fin du verset 224, Allah, l'Exalté, est Omniscient, et Il entend les paroles de tous les gens. Par conséquent, ils doivent contrôler leur langage afin de ne prononcer que de bonnes paroles. Comme Allah, l'Exalté, est Omniscient, ils doivent corriger leur intention afin d'éviter les choses négatives mentionnées dans le verset 224 et continuer à faire du bien aux autres, pour leur propre bien, car cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 224 :

« … Et Allah est Audient et Omniscient. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 224 :

« *Et ne prenez pas [votre serment par] Allah comme excuse pour ne pas être juste, ne pas craindre Allah et ne pas faire la paix entre les gens… »*

Le musulman doit éviter d'utiliser le nom d'Allah, l'Exalté, de cette manière, car cela le rabaisse. Le musulman doit accroître son respect et sa crainte d'Allah, l'Exalté, en apprenant Ses noms et attributs divins, car une personne ne peut pas craindre et respecter quelqu'un qu'elle ne connaît pas. Celui qui fait cela adoptera également des caractéristiques louables et abandonnera les caractéristiques négatives car il sera encouragé à agir selon les noms et attributs divins d'Allah, l'Exalté, selon son propre niveau créé. Par exemple, celui qui apprend la miséricorde infinie d'Allah, l'Exalté, apprendra à se comporter avec miséricorde envers les autres afin d'obtenir une récompense d'Allah, l'Exalté. C'est pourquoi l'apprentissage et l'action selon les noms divins mènent au Paradis. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2736.

Dans les cas où une personne n'a pas l'intention de faire une promesse mais prononce des paroles qui le montrent, comme les arabophones qui ont l'habitude de jurer au nom d'Allah, l'Exalté, dans leurs discours, Allah, l'Exalté, passera outre et pardonnera cela. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 225 :

« *Allah ne vous blâme pas pour ce que vous faites involontairement dans vos serments, mais Il vous blâme pour ce que vos cœurs ont accompli… »*

Mais comme nous l'avons vu précédemment, les principaux versets encouragent chacun à contrôler sa parole afin de toujours parler de manière droite, ce qui le protégerait des paroles involontaires.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 225 :

« *…mais il vous fait porter le blâme à cause de ce que vos cœurs ont accompli… »*

Ceci est un avertissement pour corriger son intention à tout moment afin que l'on parle et agisse uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Il est essentiel de comprendre que le fondement intérieur de l'Islam est l'intention de l'individu. Si le fondement de l'individu est corrompu, alors tout ce qu'il fera

sera corrompu. Celui qui adopte une mauvaise intention, comme chercher à plaire aux gens, n'obtiendra donc aucune récompense d'Allah, l'Exalté. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Par conséquent, il faut toujours adopter l'intention de plaire à Allah, l'Exalté. Cela garantira que ses paroles et ses actions seront correctes, ce qui à son tour lui apportera une récompense et des bénédictions dans les deux mondes. Un signe positif d'une bonne intention est que l'on n'attend ni n'espère de gratitude ou d'appréciation de la part d'autres personnes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 225 :

« *…mais il vous fait porter le blâme à cause de ce que vos cœurs ont accompli…* »

Cela montre aussi l'importance de purifier son cœur spirituel. La purification du cœur spirituel conduit à de bonnes intentions, de bonnes paroles et de bonnes actions, ce qui permet d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Cela conduit à son tour à un état mental et physique équilibré, qui conduit finalement à la paix de l'esprit dans les deux mondes. La purification du cœur spirituel est atteinte lorsque l'on apprend et adopte les caractéristiques positives évoquées dans les enseignements islamiques, telles que la patience, la gratitude et la générosité, et que l'on abandonne les caractéristiques négatives évoquées dans les enseignements islamiques, telles que l'envie, l'orgueil et la cupidité.

Allah, le Très-Haut, est Pardonneur. Il incombe à l'homme de se repentir sincèrement des paroles et des actes qu'il a commis avec une mauvaise intention et de se résoudre à corriger ses intentions à l'avenir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 225 :

« … *Et Allah est Pardonneur… »*

De plus, Allah, l'Exalté, est Indulgent. Il ne faut pas faire croire à une personne qu'elle ne sera pas tenue responsable de ses mauvaises intentions, de ses mauvaises paroles et de ses mauvaises actions simplement parce qu'elle n'a pas été punie immédiatement ou de manière évidente. La punition d'Allah, l'Exalté, est souvent très subtile . Par exemple, les choses matérielles, telles que la richesse et la célébrité, qui ont été accordées à une personne deviennent souvent une source de stress pour elle. Ce n'est pas parce qu'une personne n'est pas punie immédiatement qu'elle ne sera pas punie du tout. Une punition différée n'est pas la même chose que l'absence de punition. Allah, l'Exalté, est Indulgent. Il donne aux gens un répit pour changer pour le mieux et il faut donc utiliser ce temps de répit pour s'assurer qu'ils corrigent leurs intentions, leurs paroles et leurs actions à tout moment. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 225 :

« …Et Allah est Pardonneur et Indulgent. »

De plus, ces deux noms divins encouragent également les musulmans à se comporter de manière indulgente envers les autres lorsqu'ils les maltraitent, en espérant qu'Allah, l'Exalté, leur pardonnera en retour. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« …et qu'ils pardonnent et passent outre. N'aimeriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?… »

Les gens doivent faire preuve de tolérance face aux mauvais comportements et apprendre à laisser les choses aller, car les gens ne sont pas des anges et peuvent donc faire des erreurs. Tout comme une personne désire qu'Allah, l'Exalté, et les autres soient indulgents et pardonnants envers elle, elle doit se comporter de la même manière avec les autres. Mais comme nous l'avons vu plus haut, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas prendre des mesures pour se protéger des abus physiques et verbaux des autres. Il faut prendre ces mesures pour que l'histoire ne se répète pas et ensuite apprendre à pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté. Mais dans les situations mineures, il faut faire preuve de patience et de pardon.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 226-233

لِّلَّذِينَ يُؤْلُونَ مِن نِّسَآئِهِمْ تَرَبُّصُ أَرْبَعَةِ أَشْهُرٍ فَإِن فَآءُو فَإِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٢٢٦﴾

وَإِنْ عَزَمُوا۟ ٱلطَّلَٰقَ فَإِنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٢٧﴾

وَٱلْمُطَلَّقَٰتُ يَتَرَبَّصْنَ بِأَنفُسِهِنَّ ثَلَٰثَةَ قُرُوٓءٍ ۚ وَلَا يَحِلُّ لَهُنَّ أَن يَكْتُمْنَ مَا خَلَقَ ٱللَّهُ فِىٓ
أَرْحَامِهِنَّ إِن كُنَّ يُؤْمِنَّ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۚ وَبُعُولَتُهُنَّ أَحَقُّ بِرَدِّهِنَّ فِى ذَٰلِكَ إِنْ أَرَادُوٓا۟ إِصْلَٰحًا ۚ وَلَهُنَّ
مِثْلُ ٱلَّذِى عَلَيْهِنَّ بِٱلْمَعْرُوفِ ۚ وَلِلرِّجَالِ عَلَيْهِنَّ دَرَجَةٌ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٢٨﴾

ٱلطَّلَٰقُ مَرَّتَانِ ۖ فَإِمْسَاكٌۢ بِمَعْرُوفٍ أَوْ تَسْرِيحٌۢ بِإِحْسَٰنٍ ۗ وَلَا يَحِلُّ لَكُمْ أَن تَأْخُذُوا۟ مِمَّآ
ءَاتَيْتُمُوهُنَّ شَيْـًٔا إِلَّآ أَن يَخَافَآ أَلَّا يُقِيمَا حُدُودَ ٱللَّهِ ۖ فَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا يُقِيمَا حُدُودَ ٱللَّهِ فَلَا جُنَاحَ
عَلَيْهِمَا فِيمَا ٱفْتَدَتْ بِهِۦ ۗ تِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِ فَلَا تَعْتَدُوهَا ۚ وَمَن يَتَعَدَّ حُدُودَ ٱللَّهِ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ
﴿٢٢٩﴾

فَإِن طَلَّقَهَا فَلَا تَحِلُّ لَهُۥ مِنۢ بَعْدُ حَتَّىٰ تَنكِحَ زَوْجًا غَيْرَهُۥ ۗ فَإِن طَلَّقَهَا فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَآ أَن يَتَرَاجَعَآ إِن
ظَنَّآ أَن يُقِيمَا حُدُودَ ٱللَّهِ ۗ وَتِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِ يُبَيِّنُهَا لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٢٣٠﴾

وَإِذَا طَلَّقْتُمُ ٱلنِّسَآءَ فَبَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَأَمْسِكُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ أَوْ سَرِّحُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ وَلَا
تُمْسِكُوهُنَّ ضِرَارًا لِّتَعْتَدُوا۟ وَمَن يَفْعَلْ ذَٰلِكَ فَقَدْ ظَلَمَ نَفْسَهُۥ وَلَا تَتَّخِذُوٓا۟ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ هُزُوًا
وَٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ وَمَآ أَنزَلَ عَلَيْكُم مِّنَ ٱلْكِتَٰبِ وَٱلْحِكْمَةِ يَعِظُكُم بِهِۦ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ
وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٢٣١﴾

وَإِذَا طَلَّقْتُمُ ٱلنِّسَآءَ فَبَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَلَا تَعْضُلُوهُنَّ أَن يَنكِحْنَ أَزْوَٰجَهُنَّ إِذَا تَرَٰضَوْا۟ بَيْنَهُم
بِٱلْمَعْرُوفِ ذَٰلِكَ يُوعَظُ بِهِۦ مَن كَانَ مِنكُمْ يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ذَٰلِكُمْ أَزْكَىٰ لَكُمْ وَأَطْهَرُ
وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢٣٢﴾

۞ وَٱلْوَٰلِدَٰتُ يُرْضِعْنَ أَوْلَٰدَهُنَّ حَوْلَيْنِ كَامِلَيْنِ ۖ لِمَنْ أَرَادَ أَن يُتِمَّ ٱلرَّضَاعَةَ وَعَلَى ٱلْمَوْلُودِ لَهُۥ
رِزْقُهُنَّ وَكِسْوَتُهُنَّ بِٱلْمَعْرُوفِ لَا تُكَلَّفُ نَفْسٌ إِلَّا وُسْعَهَا لَا تُضَآرَّ وَٰلِدَةٌۢ بِوَلَدِهَا وَلَا مَوْلُودٌ
لَّهُۥ بِوَلَدِهِۦ وَعَلَى ٱلْوَارِثِ مِثْلُ ذَٰلِكَ فَإِنْ أَرَادَا فِصَالًا عَن تَرَاضٍ مِّنْهُمَا وَتَشَاوُرٍ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا
وَإِنْ أَرَدتُّمْ أَن تَسْتَرْضِعُوٓا۟ أَوْلَٰدَكُمْ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِذَا سَلَّمْتُم مَّآ ءَاتَيْتُم بِٱلْمَعْرُوفِ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ
وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٢٣٣﴾

« Pour ceux qui jurent de ne plus avoir de relations sexuelles avec leurs épouses, il y a un délai d'attente de quatre mois, mais s'ils reviennent [à des relations normales] - alors, en vérité, Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Et s'ils décident de divorcer, alors Allah est Audient et Omniscient.

Les femmes divorcées demeurent en attente pendant trois périodes. Il ne leur est pas permis de cacher ce qu'Allah a créé dans leur ventre, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs maris ont plus de droit de les reprendre pendant cette période, s'ils veulent se réconcilier. Et il leur est dû ce qu'on attend d'elles, selon ce qui est raisonnable. Mais les hommes ont un degré d'autorité sur elles. Et Allah est Puissant et Sage.

Le divorce est double. Ensuite, soit on la garde dans des conditions acceptables, soit on la libère avec une excellente Et il ne vous est pas permis de prendre quoi que ce soit de ce que vous leur avez donné, à moins que vous ne craigniez tous deux de ne pas pouvoir respecter les limites d'Allah. Mais si vous craignez qu'ils ne respectent pas les limites d'Allah, alors il n'y a aucun reproche à faire à l'un ou à l'autre pour ce par quoi elle se rachète. Telles sont les limites d'Allah. Ne les transgressez donc pas. Et quiconque transgresse les limites d'Allah, ceux-là sont les injustes.

Et s'il la répudie [pour la troisième fois], elle ne lui est plus licite jusqu'à ce qu'elle épouse un autre mari que lui. Et s'il la répudie [ou décède], il n'y a pas de mal à ce qu'ils se rejoignent, s'ils pensent pouvoir respecter les limites d'Allah. Telles sont les limites d'Allah, qu'Il expose clairement à des gens qui savent.

Et quand vous divorcez d'avec vos femmes et qu'elles sont sur le point d'expirer, retenez-les dans des conditions convenables ou libérez-les dans des conditions convenables. Et ne les retenez pas dans l'intention de leur nuire ou de transgresser. Quiconque fait cela se fait certes du tort à lui-même. Et ne prenez pas les versets d'Allah en plaisanterie. Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, ainsi que ce qui vous a été révélé comme Livre et comme Sagesse par laquelle Il vous instruit. Et craignez Allah, et sachez qu'Allah est Omniscient.

Et quand vous divorcez d'avec vos femmes et qu'elles ont accompli leur délai, ne les empêchez pas de se remarier avec leurs maris, s'ils s'en conviennent. Voilà ce qui est un ordre pour quiconque d'entre vous croit en

Allah et au Jour dernier. Cela est meilleur pour vous et plus pur. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas.

Les mères peuvent allaiter leurs enfants deux années complètes, si elles le désirent. C'est au père qu'incombent la subsistance et l'habillement, selon ce qui est convenable. Nul n'est tenu de dépasser ses moyens. Aucune mère ne doit être lésée par son enfant, ni aucun père par son enfant. Et l'héritier a un devoir égal à celui du père. Et s'ils désirent tous deux sevrer leurs enfants d'un commun accord et après consultation, aucun d'eux n'encourt de blâme. Et si vous désirez que vos enfants soient allaités par quelqu'un d'autre, aucun blâme ne vous sera imputé, pourvu que vous payiez selon ce qui est convenable. Craignez Allah et sachez qu'Allah est Clairvoyant sur ce que vous faites.

Les versets précédents ont évoqué l'importance de contrôler ses paroles et d'éviter de prononcer des serments détestables. Un exemple précis est ensuite donné au début des principaux versets en question, qui était largement pratiqué dans la société arabe. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 226 :

« *Pour ceux qui jurent de ne pas avoir de relations sexuelles avec leur femme, il y a un délai d'attente de quatre mois… »*

Cela montre encore une fois l'importance de contrôler ses paroles afin de se protéger et de protéger les autres des problèmes dans les deux mondes. En général, il existe trois types de paroles. La première est la parole pécheresse et doit être évitée à tout moment, car la principale raison pour laquelle on s'attire des ennuis et du stress dans ce monde est par les paroles, en particulier les paroles pécheresses. De plus, les paroles mauvaises seront la principale raison pour laquelle les gens entreront en Enfer le Jour du Jugement. Cela a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2616. Le deuxième type de parole est la parole vaine. Même si elle n'est pas considérée comme un péché, elle doit néanmoins être évitée car la parole vaine conduit souvent à la parole pécheresse. Par exemple, la parole vaine conduit souvent à la médisance et aux commérages sur les autres. De plus, c'est une perte de temps et d'énergie qui conduit souvent au stress et aux disputes dans ce monde et ce sera un grand regret pour une personne le Jour du Jugement, surtout lorsqu'elle verra ceux qui ont utilisé leur temps et leur énergie de la bonne manière et la récompense qu'ils reçoivent en conséquence. Le troisième type de discours est le discours bon et bénéfique, qui doit être prononcé dans les affaires mondaines et religieuses. Il faut donc s'efforcer d'éliminer les deux tiers de la parole de sa vie. C'est la raison pour laquelle le Saint Prophète

Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2501, que quiconque se tait est sauvé.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 226 :

« *Pour ceux qui jurent de ne pas avoir de relations sexuelles avec leur femme, il y a un délai d'attente de quatre mois … »*

Avant l'Islam, un mari en colère prêtait ce serment mais ne le limitait pas dans le temps. Cela a été évoqué par l'Imam Al Wahidi dans Asbab Al Nuzul, 2:226. C'était une injustice évidente envers sa femme car elle n'était pas divorcée pour pouvoir se remarier et ne vivait pas dans un véritable mariage avec son mari. Allah, l'Exalté, a mis fin à cette pratique insensée et injuste en limitant cette séparation.

La période d'attente de quatre mois avant la finalisation du divorce a été fixée afin de permettre aux deux époux de se calmer et d'évaluer les aspects positifs et négatifs du maintien du mariage ou du divorce avec un esprit clair, impartial et trop émotif afin de pouvoir prendre une décision éclairée qu'ils ne regretteront pas plus tard. Cependant, cette décision éclairée n'est pas prise lorsque le divorce intervient immédiatement et les gens ne souhaitent souvent pas changer d'avis par respect pour eux-mêmes et par honte, ce qui ne fait qu'accroître le stress et les regrets de la personne. De plus, ce délai

permet à la grossesse de se manifester et ne doit pas être cachée par la femme, car le mari a le droit de savoir avant de décider de divorcer ou non. Enfin, une période d'attente empêche le couple qui choisit de divorcer de se précipiter émotionnellement dans un autre mariage, ce qui ne fera qu'entraîner de nouveaux problèmes pour eux.

Si un mari rompt son serment alors qu'il se rend compte qu'il a fait une erreur et qu'il souhaite rester avec sa femme, alors il constatera qu'Allah, l'Exalté, ne le punira pas pour sa précipitation. Au contraire, Allah, l'Exalté, leur accordera Son pardon et Sa miséricorde, mais le mari devra compenser leur serment rompu, comme le prescrit l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 226 :

« Pour ceux qui jurent de ne plus avoir de relations sexuelles avec leurs épouses, il y a un délai d'attente de quatre mois, mais s'ils reviennent [à des relations normales] , alors, en vérité, Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Les attributs divins du pardon et de la miséricorde rappellent aux couples mariés de faire preuve de miséricorde et de pardon l'un envers l'autre, car l'adoption de ces deux caractéristiques les empêchera de réagir de manière excessive dans des situations qui mènent souvent à des disputes, en particulier sur des problèmes qui peuvent être facilement résolus sans aboutir à un divorce. Il est toutefois important de mentionner que dans des situations graves, comme la violence physique, une personne doit prendre des mesures pour se protéger et protéger les autres, comme ses enfants, même si cela signifie divorcer de son conjoint, car l'Islam n'a jamais

encouragé les gens à endurer ce type de violence. Ce n'est qu'après s'être protégé, afin que l'histoire ne se répète pas, qu'une personne doit s'efforcer de pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté, et ensuite continuer sa vie.

Allah, l'Exalté, indique ensuite l'importance de faire appel à une aide extérieure pour faire face aux problèmes conjugaux qui ne peuvent être résolus par le couple. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 227 :

« Et s'ils décident de divorcer… »

Le mot au pluriel, qui indique plus de deux personnes, est utilisé à la place du mot arabe duel. Un couple marié doit d'abord s'efforcer de régler les problèmes qui les opposent. Il doit mettre de côté ses préjugés et ses émotions et s'efforcer de traiter les problèmes de manière objective et logique sous la direction de l'Islam. Tout en traitant les problèmes, le couple doit continuer à faire preuve de respect l'un envers l'autre, comme cela a été commandé par Allah, l'Exalté, même si leur conjoint ne le fait pas. Ils doivent se traiter l'un l'autre comme ils souhaitent que leur bien-aimé soit traité par leur conjoint. En outre, ils doivent s'efforcer de minimiser les risques de problèmes en apprenant les droits qu'ils doivent à leur conjoint et les droits que leur conjoint leur doit. L'une des principales causes de problèmes conjugaux et de divorce est lorsqu'une personne exige de son conjoint des choses auxquelles elle n'a pas droit. Toutes ces choses ne peuvent être réalisées que si l'on choisit un conjoint en se basant sur les enseignements de l'Islam, c'est-à-dire en épousant une personne pieuse. Ceci est conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5090. Celui qui craint

Allah, l'Exalté, ne maltraitera pas son conjoint, même s'il est en colère contre lui et s'efforcera de respecter ses droits, sachant qu'Allah, l'Exalté, le tiendra responsable. Alors que celui qui ne craint pas Allah, l'Exalté, maltraitera facilement son conjoint et ne respectera pas ses droits, même s'il prétend l'aimer.

Si le couple marié ne parvient pas à résoudre les problèmes par lui-même, il doit alors se tourner vers une aide extérieure, comme des proches ou un conseiller conjugal. Chapitre 4 An Nisa, verset 35 :

« Et si vous craignez une discorde entre les deux, envoyez un arbitre parmi les gens de son mari et un arbitre parmi les gens de sa femme. S'ils désirent tous deux la réconciliation, Allah l'amènera entre eux. Car Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur. »

Mais comme l'indique ce verset, les personnes appelées à l'aide doivent posséder l'expérience, la connaissance islamique, la sagesse et la crainte d'Allah, le Très-Haut. Ce n'est qu'en possédant ces caractéristiques qu'elles se comporteront d'une manière honnête et sincère qui aidera le couple marié. Malheureusement, de nombreux musulmans ne demandent pas l'aide des bonnes personnes et, par conséquent, ils ne font qu'empirer les choses. La personne qui ne possède pas ces caractéristiques ne se souciera que de prouver que sa partie a raison et que l'autre partie a tort. Elle n'aura pas non plus la connaissance des droits que les époux se doivent mutuellement et, par conséquent, toutes les choses sur lesquelles ils se disputeront seront en faveur de leur partie, au lieu d'être honnêtes et justes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 227 :

« Et s'ils décident de divorcer… »

Le mot arabe pour décider dans ce verset signifie une forte détermination. Par conséquent, lorsqu'une partie est pleinement déterminée à divorcer, l'autre partie ne doit pas s'y opposer, car cela ne fait qu'engendrer de nouveaux problèmes et de l'inimitié entre les deux parties et prolonger le stress. Dans ce cas, il est préférable de poursuivre rapidement la procédure de divorce et de continuer à vivre.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 227 :

« Et s'ils décident de divorcer, alors, Allah est Audient et Omniscient. »

Qu'un couple décide de rester ensemble ou de divorcer, lui et les autres personnes concernées, comme leurs proches, doivent maintenir de bonnes manières l'un envers l'autre, comme le commande l'Islam. Comme Allah,

l’Exalté, entend et connaît leurs intentions, leurs paroles et leurs actions, Il les tiendra donc responsables dans les deux mondes. De plus, si un couple décide de divorcer, alors Allah, l’Exalté, les aidera à obtenir une vie paisible, car Il est pleinement conscient de leur situation, tant qu’ils maintiennent leur obéissance sincère à Allah, l’Exalté. Cela implique d’utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le décrivent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Cela garantit qu’ils atteignent un état mental et physique équilibré, ce qui à son tour conduit à la paix de l’esprit dans les deux mondes. Chapitre 4 An Nisa, verset 130 :

« Mais s’ils se séparent, Allah enrichira chacun d’eux de Sa grâce. Et Allah est Omniprésent et Sage. »

Lorsqu'un divorce est prononcé, la femme doit attendre trois cycles menstruels avant que le divorce ne soit finalisé et elle est alors libre de se remarier. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 228 :

« Les femmes divorcées restent en attente [c’est-à-dire ne se remarient pas] pendant trois périodes… »

Comme nous l'avons vu précédemment, cette période d'attente avant la finalisation du divorce a été instaurée afin de permettre aux émotions des époux de se calmer et de pouvoir évaluer les aspects positifs et négatifs du

maintien du mariage ou du divorce avec un esprit clair, impartial et trop émotif afin de pouvoir prendre une décision éclairée qu'ils ne regretteront pas plus tard. C'est la raison pour laquelle une femme en période d'attente doit rester dans la maison de son mari afin qu'il soit plus probable qu'ils s'apprécient mutuellement une fois leurs émotions calmées. Cela est indiqué à la fin du verset suivant. Chapitre 65 At Talaq, verset 1 :

« Ô Prophète, quand vous [les musulmans] divorcez d'avec vos femmes, divorcez-les pour le délai de carence, comptez-le et craignez Allah, votre Seigneur. Ne les chassez pas de leurs maisons et ne les quittez pas, à moins qu'elles ne commettent une débauche évidente. Telles sont les limites [établies par] Allah. Et quiconque transgresse les limites d'Allah se fait certes du tort à lui-même. Vous ne savez pas. Peut-être qu'Allah fera venir après cela une autre affaire. »

Cependant, cette décision éclairée n'est pas prise lorsque le divorce intervient immédiatement et que les gens ne souhaitent souvent pas changer d'avis par respect pour eux-mêmes et par honte, ce qui ne fait qu'ajouter du stress aux regrets de la personne. De plus, une période d'attente empêche le couple qui choisit de divorcer de se précipiter émotionnellement dans un autre mariage, ce qui ne ferait que leur causer d'autres problèmes. Enfin, ce temps permet à la grossesse de se manifester et ne doit pas être cachée par la femme, car le mari a le droit de savoir avant de décider de divorcer ou non. La présence d'un enfant affectera sans aucun doute le processus de réflexion d'un mari concernant le divorce ou non. Cette question est si importante qu'Allah, l'Exalté, l'a liée à la croyance en Lui-même et au Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 228 :

« …et il ne leur est pas permis de cacher ce qu'Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier… »

Une fois de plus, Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué que la relation entre les gens, comme un couple marié, est directement liée à Son obéissance ou à Sa désobéissance. Malheureusement, de nombreux musulmans séparent complètement les droits d'Allah, le Très-Haut, des droits des gens et croient qu'Allah, le Très-Haut, ne se soucie pas des droits des gens. En conséquence, ces musulmans sont bons pour remplir les droits d'Allah, le Très-Haut, comme les prières obligatoires, mais sont mauvais pour remplir les droits des gens et leur font souvent du tort. Cette croyance erronée doit être évitée car elle conduit à des problèmes dans les deux mondes. La justice sera établie le Jour du Jugement. Celui qui a fait du tort aux autres sera contraint de remettre ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, le malfaiteur prendra les péchés de ses victimes. Cela pourrait bien conduire le malfaiteur à être jeté en Enfer. Ceci a été mis en garde dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6579. Par conséquent, il est essentiel de s'efforcer de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens. En ce qui concerne le respect des gens, cela s'accomplit mieux lorsque l'on traite les autres de la manière dont on souhaite soi-même être traité par les autres.

Allah, le Très-Haut, a placé la responsabilité de prononcer le divorce ou de le retirer entre les mains du mari. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 228 :

« … Et leurs maris ont davantage le droit de les reprendre pendant cette [période] s'ils veulent une réconciliation… »

En effet, les hommes sont généralement moins émotifs que les femmes et sont donc moins susceptibles de prononcer le divorce en fonction de leurs émotions. De plus, comme toutes les responsabilités financières du ménage, y compris la femme et les enfants, incombent au mari, il est tout à fait juste qu'il ait le droit de prononcer le divorce ou de le retirer. Mais il est important de noter qu'un mari ne peut reprendre sa femme pendant la période d'attente que s'ils souhaitent une réconciliation. Il ne peut pas le faire pour nuire à sa femme, par exemple en prolongeant la procédure de divorce afin de lui rendre la vie plus difficile. Ceci a été spécifiquement mis en garde dans le verset suivant et dans d'autres versets du Saint Coran. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 229 :

« Le divorce, c'est deux fois. Ensuite, soit on la garde dans des conditions acceptables, soit on la libère en la traitant correctement… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 228 :

« … Et leurs maris ont davantage le droit de les reprendre pendant cette [période] s'ils veulent se réconcilier. Et il leur est dû [c'est-à-dire aux épouses] ce qui est attendu d'elles, selon ce qui est raisonnable… »

La première chose à noter est qu'Allah, l'Exalté, a mentionné les droits de la femme avant ceux de l'homme au sein du mariage. Par conséquent, le mari qui craint Allah, l'Exalté, s'efforcera de respecter les droits de sa femme, même si elle ne parvient pas à respecter ses droits.

En règle générale, un musulman ne doit jamais se préoccuper de lui-même au point de ne se préoccuper que des droits que les autres lui doivent. Il doit plutôt s'efforcer de respecter les droits des autres selon ses moyens et ses forces afin de plaire à Allah, l'Exalté. Allah, l'Exalté, ne demandera pas à une personne le Jour du Jugement si les autres ont respecté leurs droits, mais plutôt si elle a respecté les droits des autres. Par conséquent, il doit se préoccuper davantage de respecter les droits des autres que de se soucier uniquement des droits que les autres lui doivent. De plus, s'efforcer de respecter les droits des autres est également un aspect de la sincérité envers eux et celui qui se comporte de cette manière trouvera le soutien d'Allah, l'Exalté, en ce qui concerne ses droits.

En outre, à une époque où les femmes n'avaient aucun droit sur la planète, c'est Allah, l'Exalté, qui les leur a accordés il y a plus de 1400 ans. Par exemple, l'Islam a accordé aux femmes un honneur qu'aucune autre institution ou religion n'a jamais accordé, comme celui de placer le Paradis, qui est la félicité ultime, sous les pieds d'une femme, à savoir sa mère. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 3106. Dans un autre hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3895, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que le meilleur homme est celui qui traite sa femme de la meilleure façon. Dans les versets précédents, Allah, l'Exalté, a indiqué l'importance de faire preuve de plus de soin et de respect envers les femmes pendant leurs règles

mensuelles car elles leur causent des douleurs. Ce soin et ce respect supplémentaires ont été démontrés de manière pratique par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envers ses femmes, et doivent être imités. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 222 :

« Et ils t'interrogent sur les menstrues. Dis : « C'est une douleur… » »

Avant l'Islam, à l'époque de l'ignorance, il était courant que les femmes soient assimilées à des objets d'usage domestique. Elles étaient achetées et vendues comme du bétail. La femme n'avait aucun droit en matière de mariage. Loin d'avoir droit à une part de l'héritage de ses proches, elle était elle-même traitée comme un morceau de l'héritage au même titre que les autres objets du ménage. Elle était considérée comme quelque chose appartenant aux hommes alors qu'elle n'avait le droit de rien posséder. Et elle ne pouvait dépenser que selon les souhaits d'un homme. Alors que l'homme pouvait dépenser toute richesse qui lui appartenait, comme son salaire, selon ses désirs. Elle n'avait même pas le droit de remettre en question cette méthode. Certains groupes d'Europe considéraient même la femme comme n'étant pas un être humain et l'assimilaient à un animal. La femme n'avait pas sa place dans la religion. Elle était considérée comme indigne d'être adorée. Certains ont même déclaré que les femmes n'avaient pas d'âme. Il était considéré comme tout à fait normal qu'un père tue son nouveau-né ou sa jeune fille car ils étaient considérés comme une honte pour la famille. Certains pensaient même qu'aucun acte de justice ne serait rendu contre celui qui tuait une femme. Certaines coutumes allaient jusqu'à tuer la femme d'un mari décédé, car elles ne la jugeaient pas apte à vivre sans lui. Certaines déclarèrent même que le rôle des femmes était uniquement de servir les hommes.

Mais Allah, l'Exalté, par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , a enseigné à l'homme à respecter tous les gens, a fait de la justice et de l'équité la loi et a rendu les hommes responsables de l'accomplissement des droits des femmes parallèlement à leurs propres droits sur elles. Les femmes ont été rendues libres et indépendantes. Elles sont devenues propriétaires de leur propre vie et de leurs biens, tout comme les hommes. Aucun homme ne peut forcer une femme à épouser quelqu'un. Si elle est forcée de le faire sans son consentement, elle a le choix de poursuivre le mariage ou de l'annuler. Aucun homme n'a le droit de dépenser quoi que ce soit de ce qui lui appartient sans son consentement et son approbation. Après la mort de son mari ou après un divorce, elle devient indépendante et ne peut être contrainte par personne à faire quoi que ce soit. Elle reçoit une part de l'héritage comme les hommes selon les responsabilités qui lui ont été confiées par Allah, l'Exalté. Dépenser pour les femmes et bien les traiter a été déclaré un acte d'adoration par Allah, l'Exalté. Tous ces droits et bien plus encore ont été accordés aux femmes par nul autre qu'Allah, l'Exalté. Il est étrange de constater à quel point ceux qui défendent aujourd'hui les droits des femmes critiquent l'Islam, même si celui-ci a accordé des droits aux femmes des siècles plus tôt.

Dans les principaux versets qui nous intéressent, Allah, le Très-Haut, a souligné que les droits de l'épouse sont égaux à ceux de l'époux et que les deux doivent s'efforcer de respecter les droits de l'autre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 228 :

« … Et il leur est dû [aux épouses] ce qui est raisonnablement attendu d'elles. Mais les hommes [les maris] ont un degré de responsabilité et d'autorité supérieur à elles… »

La position plus élevée accordée au mari au sein du foyer est liée à sa plus grande responsabilité. Il est du devoir d'un mari de subvenir aux besoins financiers de sa femme, de ses enfants et des dépenses du foyer. La femme n'a aucune responsabilité financière au sein du foyer. En fait, en général, elle n'a aucune responsabilité financière même avant le mariage, car son père était responsable d'elle et, à un âge avancé, la responsabilité incombe à ses enfants, si elle est veuve ou divorcée. Ce degré de responsabilité plus élevé n'est pas quelque chose dont il faut se réjouir ou se vanter, car cela signifie que l'homme a plus de comptes à rendre au Jour du Jugement. Et celui dont les actes seront examinés au Jour du Jugement sera puni. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 103. Par conséquent, seul un imbécile désire plus de responsabilités dont il devra rendre compte devant le tribunal d'Allah, l'Exalté. Les femmes devraient donc se réjouir d'avoir été dispensées de ces responsabilités au lieu de se plaindre. De plus, le compagnon Ibn Abbas (qu'Allah l'agrée) a dit que ce degré est un encouragement pour les hommes à bien se comporter et à dépenser leurs biens de manière appropriée pour leurs épouses, car celle qui est préférée doit faire un plus grand effort pour adopter un bon caractère. Ceci a été discuté dans Tafsir Al Qurtubi, Volume 1, Page 580.

Mais même si les maris ont reçu une position plus élevée au sein de la famille en raison de leurs responsabilités supplémentaires, Allah, l'Exalté, les avertit de ne pas abuser de leur position, car Il les tiendra responsables de cela dans les deux mondes, car personne ne peut échapper à Sa puissance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 228 :

« … Mais les hommes [c'est-à-dire les maris] ont un degré supérieur [en responsabilité et en autorité]. Et Allah est Puissant… »

Allah, l'Exalté, termine le verset 228 en rappelant aux gens que Lui seul possède une connaissance complète de toutes choses, telles que les états mentaux et physiques des gens et la façon d'organiser le foyer familial, et qu'Il est le seul à pouvoir accorder aux gens le code de conduite dont ils ont besoin pour atteindre la paix de l'esprit au sein de leur famille. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 228 :

« … Et Allah est Puissant et Sage. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 228 :

« … Et il leur est dû [aux épouses] ce qui est raisonnablement attendu d'elles. Mais les hommes [les maris] ont un degré de responsabilité et d'autorité supérieur à elles… »

D'une manière générale, comme Allah, l'Exalté, a établi une norme unique qui rend l'individu supérieur aux autres, les musulmans doivent s'efforcer de respecter cette norme unique et d'abandonner toutes les autres normes

mondaines qui différencient les gens, telles que le sexe, l'ethnie et le statut social. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

La vertu implique d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela conduit à un état mental et physique équilibré qui, à son tour, conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, plus une personne est vertueuse, meilleure elle est. Tous les autres critères qui séparent les gens, comme le sexe, doivent être ignorés car ils n'ont aucune valeur en Islam. Mais il est important de noter que l'intention d'une personne étant cachée, les gens ne doivent pas se juger eux-mêmes ou juger les autres comme étant meilleurs que les autres en fonction de leurs actions extérieures. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« Ne prétendez donc pas être purs ; Dieu connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Allah, le Très-Haut, a ensuite mis en garde contre la culture répandue qui consiste à reprendre sa femme pour lui causer de la douleur et de la souffrance. En fait, avant l'Islam, les Arabes n'avaient pas de limite au

nombre de fois qu'un mari pouvait reprendre sa femme pendant sa période d'attente et, par conséquent, une femme était coincée dans son mariage indéfiniment. Allah, le Très-Haut, a corrigé cela et a fixé la limite de reprise de sa femme pendant sa période d'attente à deux fois et a mis en garde contre le fait de les maltraiter, qu'elles décident de divorcer ou de rester mariées. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 229 :

« Le divorce, c'est deux fois. Ensuite, soit on la garde dans des conditions acceptables, soit on la libère en la traitant correctement… »

Encore une fois, le commandement de bien traiter son conjoint s'adresse au mari et implique indirectement que la femme traite son mari de manière bienveillante. Par conséquent, un mari doit prendre les premières mesures pour traiter sa femme correctement selon les enseignements de l'Islam et s'efforcer de résoudre tout problème entre eux. Il est étonnant de voir comment, de nos jours, les femmes se plaignent souvent du manque d'enthousiasme de leur mari à rechercher une aide extérieure pour leurs problèmes conjugaux, comme un conseiller conjugal, même si Allah, l'Exalté, a indiqué que le mari devrait être plus désireux de résoudre les problèmes conjugaux, même si cela signifie rechercher de l'aide auprès de personnes extérieures.

De plus, il est possible de maintenir un bon traitement, que l'on divorce de son conjoint ou que l'on reste avec lui, en traitant son conjoint de la manière dont on souhaite que son bien-aimé soit traité par son conjoint.

À une époque où les femmes étaient considérées comme des objets domestiques et étaient héritées par les hommes, Allah, l'Exalté, est allé plus loin et a clairement indiqué que la dot accordée à l'épouse et tout autre cadeau qui lui était offert ne peuvent pas lui être repris de force par le mari ou sa famille, car cela serait considéré comme un vol. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 229 :

« … Et il ne vous est pas permis de prendre quoi que ce soit de ce que vous leur avez donné… »

Une femme peut volontairement rendre les cadeaux à son mari si cela l'aide à obtenir le divorce. Mais même dans ce cas, comme nous l'avons vu plus haut, avant qu'elle ou le mari décident de divorcer, ils doivent faire appel à des personnes extérieures pour les aider à résoudre les problèmes qui les opposent. Les personnes qui possèdent l'expérience, la connaissance islamique et la crainte d'Allah, le Très-Haut, car celui qui possède ces caractéristiques sera sincère et honnête envers les deux parties. Le recours à une aide extérieure a été indiqué dans la formulation, car le pluriel a été utilisé au lieu de la forme duelle, qui n'indiquerait que le mari et la femme. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 229 :

« … Et il ne vous est pas permis de prendre quoi que ce soit de ce que vous leur avez donné, à moins que vous ne craigniez tous les deux de ne pas pouvoir respecter les limites d'Allah. Mais si vous craignez qu'ils ne

respectent pas les limites d'Allah, alors il n'y a aucun blâme sur eux pour ce par quoi elle se rachète… »

Après avoir évoqué l'importance du bon traitement entre époux, notamment lors de difficultés conjugales, Allah renforce la réalité selon laquelle le fait de maltraiter son conjoint est une transgression de Ses limites, même si un mariage et ses problèmes concernent deux personnes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 229 :

« …Telles sont les limites d'Allah, ne les transgressez donc pas… »

Comme nous l'avons vu précédemment, il est essentiel de comprendre que les droits d'Allah, l'Exalté, et les gens sont liés dans l'Islam et ne peuvent être séparés. Par conséquent, il faut s'efforcer de respecter les deux afin d'atteindre la paix de l'esprit et le succès. Respecter les droits d'Allah, l'Exalté, implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela aidera à respecter les droits des gens, car cela comprend le contrôle de son comportement envers les autres. En outre, une personne doit respecter les droits des gens conformément aux enseignements de l'Islam. Cela est mieux réalisé lorsqu'une personne traite les autres de la manière dont elle-même souhaite être traitée par le grand public. En fait, celui qui aime pour les autres ce qu'il aime pour lui-même est la définition d'un croyant. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2515.

En revanche, celui qui transgresse les limites d'Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, ne parviendra pas à obtenir un état mental et physique équilibré, ce qui l'empêchera d'obtenir la paix de l'esprit, même s'il connaît des moments de plaisir. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe les riches et la façon dont ils sont en proie à des troubles mentaux, car ils font un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Le stress causé par l'utilisation abusive des bénédictions qui nous ont été accordées est comparable à une grande bibliothèque de livres qui ne sont

pas rangés dans un ordre précis. Par conséquent, une personne qui cherche un livre spécifique sera confrontée à un grand stress pour le trouver. En revanche, celle qui cherche un livre spécifique dans une bibliothèque bien organisée le trouvera facilement avec un minimum de stress. Cela est similaire à la personne qui utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, d'une manière qui plaît à Allah, l'Exalté, car cela garantit que toutes les bénédictions matérielles qui lui ont été accordées, y compris les personnes qui l'entourent, sont organisées correctement dans sa vie, tout comme une bibliothèque de livres bien organisée.

En outre, quiconque transgresse les limites d'Allah, le Très-Haut, commettra du tort aux autres. Ce malfaiteur sera jugé dans les deux mondes, en particulier le Jour du Jugement. Il sera contraint de remettre ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, il prendra les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait bien conduire le malfaiteur à être jeté en Enfer. Ceci a été prévenu dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579.

Un couple marié ne doit pas divorcer pour la troisième fois, car cela contredit la manière prescrite par l'islam. Mais s'ils le font, ils encourent une pénalité pour abus de la manière prescrite par l'islam. Le couple divorcé ne peut plus se remarier, à moins que la femme n'épouse un autre homme et consomme son mariage, puis divorce de son deuxième mari ou que celui-ci ne décède. Il est interdit d'épouser une femme avec l'intention de divorcer pour pouvoir se remarier avec son premier mari. Ceci a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 2076. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 230 :

« Et s'il la répudie [pour la troisième fois], elle ne lui est plus licite jusqu'à ce qu'elle épouse un autre mari que lui… »

Malheureusement, de nombreux musulmans ignorants croient qu'un divorce ne doit pas être prononcé par des mots, car ils prétendent qu'on peut le dire dans un moment de colère, même si on ne le pense pas vraiment. La première chose à noter est que si l'on suit les conseils du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), on ne prononcera jamais les trois divorces d'un coup. Cela a été vivement critiqué par le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). En fait, il a qualifié le fait de se comporter de cette manière de se moquer du Saint Coran. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 3430. Celui qui agit ainsi ne peut clairement pas contrôler sa langue, surtout dans des cas aussi graves, il n'est donc pas assez mûr pour se marier. Deuxièmement, si l'on suit les conseils donnés par l'Islam et prononce le divorce verbalement à plusieurs reprises, cela permet à ses émotions de se calmer afin qu'il puisse réfléchir avant de prononcer le prochain divorce. Enfin, il est étrange qu'un musulman accepte qu'une personne qui lui était illicite avant le mariage puisse lui devenir licite par des paroles, tout en s'opposant à l'idée de mettre fin à un mariage par des paroles. Cette objection n'est alimentée que par l'ignorance et les désirs de l'individu. Si l'on doit s'opposer au divorce par des paroles, il doit également s'opposer au mariage par des paroles. De plus, même le fait de prononcer trois divorces séparément est une chose que l'islam déteste. Cela a été indiqué par le verset précédent, chapitre 2 Al Baqarah, verset 229 :

« Le divorce, c'est deux fois. Ensuite, soit on la garde dans un état acceptable, soit on la libère avec d'excellentes conditions. traitement…"

Il faut plutôt prononcer un divorce et laisser la période d'attente se terminer sans reprendre sa femme, car cela mettrait fin au mariage ou, au plus, prononcer deux divorces distincts et laisser ensuite la période d'attente se terminer. Si cela se produit, le couple peut se remarier avec un nouveau contrat de mariage sans que la femme ait besoin de se remarier avec quelqu'un d'autre au préalable. Mais s'ils se remarient , une seule prononciation du divorce séparerait définitivement les deux, car deux prononciations ont déjà été utilisées dans leur premier mariage.

Ainsi, comme nous l'avons vu plus haut, le musulman doit s'efforcer de contrôler sa langue dans tous les aspects de sa vie, car une langue incontrôlée conduit à des problèmes dans les deux mondes. De plus, il doit adhérer à la technique conseillée par l'Islam dans tous les aspects de sa vie afin d'éviter de se comporter de manière précipitée, ce qu'il regrettera plus tard.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 230 :

« Et s'il la répudie [pour la troisième fois], elle ne lui est plus licite jusqu'à ce qu'elle épouse un autre mari que lui… »

D'une manière générale, cela met en garde les musulmans contre le fait de se moquer des enseignements de l'Islam en les interprétant intentionnellement de manière erronée ou en choisissant le moment de les mettre en œuvre et de les ignorer selon leurs désirs. Ce ridicule est quelque chose dont ils devront répondre dans les deux mondes, car c'est non seulement irrespectueux mais aussi une mauvaise représentation de l'Islam au monde extérieur. Tout comme un ambassadeur fait face à des conséquences lorsqu'il déforme sa nation, il en sera de même pour le musulman qui déforme intentionnellement l'Islam, car représenter correctement l'Islam est un devoir pour tout musulman.

Mais comme les sentiments changent avec le temps et que les gens peuvent commettre des erreurs qu'ils regrettent plus tard, Allah, l'Exalté, permet à un couple de se remarier après le divorce du second mari ou son décès. Mais ce remariage ne doit être envisagé que si le couple a tiré les leçons de ses erreurs passées et est déterminé à faire en sorte que les choses fonctionnent entre eux, ce qui implique de respecter les droits de l'autre selon les enseignements de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 230 :

« … Et s'il [c'est-à-dire le dernier mari] la répudie [ou décède], il n'y a aucun blâme sur eux [c'est-à-dire la femme et son ex-mari] de se retourner l'un vers l'autre s'ils pensent qu'ils peuvent respecter [les] limites d'Allah… »

Allah, le Très-Haut, nous indique encore une fois clairement que la relation entre les gens et le respect des droits d'autrui sont directement liés à Son obéissance. Ne pas traiter les autres conformément aux enseignements de l'islam revient à transgresser les limites d'Allah, le Très-Haut, et doit donc

être évité à tout prix. Le meilleur moyen d'y parvenir est de s'efforcer de traiter les autres comme on souhaite soi-même être traité par les autres.

Allah, le Très-Haut, est le seul à pouvoir fournir un code de conduite aux êtres humains, comme le code de conduite entre époux, car Lui seul possède une connaissance complète de l'état mental et physique des êtres humains, des différents problèmes qui peuvent survenir au sein du mariage et de la manière de les corriger. Tout autre code de conduite sera toujours imparfait en raison d'un manque de connaissance et de compréhension des problèmes du mariage et de l'état mental des époux, même avec les progrès réalisés dans ce domaine. Par exemple, un conseiller conjugal , quelle que soit son expérience, ne connaîtra pas tous les aspects de l'état mental des époux et tous les problèmes conjugaux entre les couples qui varient selon les personnes, en particulier au sein de différentes ethnies, cultures et religions. Toutes ces connaissances ne peuvent pas être assimilées par les gens. Seul Allah, le Très-Haut, a assimilé ce type de connaissances et tous les autres. Par conséquent, si l'on souhaite être bien guidé dans le mariage ou dans tout autre aspect de la vie, il faut s'appuyer sur les enseignements de l'Islam pour réussir son mariage et fonder un foyer familial confortable, ce qui est un aspect important pour atteindre la paix de l'esprit. Seuls ceux qui possèdent la connaissance islamique peuvent vraiment apprécier cette vérité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 230 :

« …Telles sont les limites d'Allah, qu'Il expose clairement à des gens qui savent [comprennent].

Comme mentionné précédemment, Allah, l'Exalté, avertit à plusieurs reprises le mari d'éviter de causer de la détresse à sa femme s'ils choisissent de poursuivre le mariage ou de divorcer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 231 :

« Et lorsque vous divorcez d'avec une femme et qu'elle a presque atteint son terme, retenez-la à des conditions acceptables ou libérez-la à des conditions acceptables, et ne la retenez pas dans l'intention de lui faire du mal ou de transgresser [à son encontre]… »

Allah, l'Exalté, explique ensuite un principe universel à travers un exemple précis. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 231 :

« Et quand vous divorcez d'avec une femme et qu'elle est sur le point d'atteindre son terme, retenez-la à des conditions convenables ou libérez-la à des conditions convenables. Ne la gardez pas pour lui faire du mal et pour transgresser [à son encontre]. Quiconque fait cela se fait certainement du tort à lui-même… »

Celui qui fait du mal aux autres se fait en réalité du mal à lui-même, même si cela ne lui paraît pas évident. En effet, l'homme ne peut échapper au contrôle d'Allah, le Très-Haut, et il devra donc faire face aux conséquences de ses actes dans les deux mondes. Dans ce monde, les choses qu'il possède deviendront pour lui une source de stress et de misère, même s'il connaît des moments de plaisir. Dans l'au-delà, Allah, le Très-Haut, établira

une justice qui fera que le malfaiteur remettra ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, le malfaiteur prendra les péchés de ses victimes. Cela pourrait bien le conduire à être jeté en Enfer. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579. Par conséquent, il faut éviter de faire du mal aux autres pour son propre bien, car le mal qu'il cause ne fera que se retourner contre lui-même.

Comme mentionné précédemment, les musulmans doivent éviter de se moquer de l'islam en affirmant verbalement leur foi en lui mais en ne l'appliquant pas concrètement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 231 :

« … Et ne prenez pas les versets d'Allah en plaisanterie… »

Cette moquerie les empêchera d'utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées et, par conséquent, cela conduira à un état mental et physique déséquilibré. Cela à son tour conduit au stress, à la misère et aux problèmes dans les deux mondes, même si l'on vit des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, ces moqueries amèneront le musulman à présenter l'islam sous un faux jour au monde extérieur et, par conséquent, à s'en éloigner. C'est une chose dont tout musulman devra répondre, car il a pris la responsabilité de représenter l'islam correctement dès le moment où il a accepté l'islam comme sa foi.

Il faut plutôt montrer sa gratitude pour les conseils qui lui ont été accordés sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), en les étudiant et en les mettant en pratique. Ces hadiths décrivent comment une personne doit utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés par Allah, l'Exalté, afin d'atteindre un état mental et physique équilibré, qui à son tour conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes pour un individu, une famille et la société dans son ensemble. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 231 :

« … Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, ainsi que ce qui vous a été révélé comme Livre et comme Sagesse par lesquels Il vous instruit… »

Comme mentionné précédemment, Allah, le Très-Haut, possède seul la connaissance de toutes choses, en particulier de l'état mental et physique des gens et de la manière de résoudre tous les problèmes auxquels une personne ou une société peut être confrontée dans ce monde. Il est donc le seul à pouvoir enseigner à l'humanité comment vivre afin d'atteindre la paix de l'esprit. Toutes les instructions données par l'homme ne peuvent pas atteindre ce résultat en raison d'un manque de connaissance, de prévoyance et de préjugés.

La sagesse est mentionnée dans le verset 231, car elle enseigne à l'individu comment utiliser correctement les connaissances qui lui ont été accordées afin qu'elles soient bénéfiques pour lui-même et pour les autres dans les deux mondes. La connaissance islamique dote l'individu de sagesse afin qu'il utilise correctement toutes ses connaissances mondaines et religieuses , ce qui lui permet d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui à son tour conduit à la paix de l'esprit. Sans sagesse, une personne fera facilement un mauvais usage des connaissances qu'elle possède. Par exemple, les connaissances scientifiques peuvent conduire au développement de choses dangereuses, comme des armes, si la sagesse n'est pas appliquée. En revanche, celui qui a la sagesse utilisera ses connaissances scientifiques pour créer des choses utiles, comme des médicaments. Cette sagesse s'obtient en apprenant et en agissant selon les enseignements islamiques.

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite aux musulmans d'adhérer aux enseignements de l'Islam afin qu'ils obtiennent la paix de l'esprit dans les deux mondes, même si cela contredit leurs désirs et les conseils des réseaux sociaux, de la mode et de la culture. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 231 :

« …Et craignez Allah et sachez qu'Allah est Omniscient. »

L'homme doit se comporter comme un patient sage qui accepte et suit les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, ainsi en sera-t-il de la personne qui accepte et suit les conseils de l'islam. En revanche, le patient qui rejette les conseils de son médecin, car ils sont en contradiction avec ses désirs, obtiendra une mauvaise santé mentale et physique, tout comme la personne qui rejette les enseignements de l'islam car ils sont en contradiction avec ses désirs. Un médecin peut commettre une erreur, mais comme Allah, l'Exalté, sait toute chose, le code de conduite qu'Il a accordé à l'humanité est assuré de conduire à la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Quel que soit le chemin qu'une personne choisit, elle devra faire face aux conséquences de son choix dans les deux mondes, car elle ne peut échapper au pouvoir et au savoir d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 231 :

« …Et craignez Allah et sachez qu'Allah est Omniscient. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 232 :

« Et lorsque vous divorcez d'avec vos femmes et qu'elles ont accompli leur délai, ne les empêchez pas de se remarier avec leur mari, s'ils s'entendent entre eux sur une base acceptable… »

Cela signifie que les gens ne devraient pas causer de problèmes aux femmes divorcées qui les empêcheraient de se marier avec quelqu'un d'autre. Malheureusement, cela se produit souvent parmi les musulmans, où la famille de l'ancien mari répand des rumeurs sur son ex-femme de sorte qu'elle a du mal à trouver un autre mari. C'est une mauvaise caractéristique à adopter car personne ne voudrait que sa fille soit traitée de cette manière, alors comment un musulman peut-il traiter la fille de quelqu'un d'autre de cette façon ? L'Islam dit clairement qu'une personne doit traiter les autres de la manière dont elle souhaite que ses proches soient traités par d'autres personnes. En fait, c'est le signe d'un vrai croyant selon un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Détruire la réputation d'autrui est un péché grave qui doit être évité car c'est un grand acte de désobéissance envers Allah, l'Exalté, et quelqu'un d'autre. Lorsqu'une personne commet un péché grave comme celui-ci, cela conduit souvent à la destruction dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 232 :

« Et lorsque vous divorcez d'avec vos femmes et qu'elles ont accompli leur délai, ne les empêchez pas de se remarier avec leur mari, s'ils s'entendent entre eux sur une base acceptable… »

Ce verset peut aussi signifier que les parents des deux parties ne doivent pas empêcher un couple divorcé de se remarier, tant qu'ils tirent tous les deux les leçons de leurs erreurs passées et qu'ils sont déterminés à respecter les droits de l'autre à l'avenir conformément aux enseignements de l'islam. Cette interprétation est corroborée par un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2981. À l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), un frère a initialement empêché sa sœur de se remarier avec son mari après qu'il l'ait divorcée une fois et que la période d'attente soit écoulée. Après que ce verset ait été révélé, il s'est soumis sincèrement au commandement d'Allah, l'Exalté, et leur a permis de se remarier.

Allah, l'Exalté, avertit les gens de ne pas interdire leur mariage légal, car l'interdiction est une façon de déclarer illicite quelque chose qui a été rendu licite par Allah, l'Exalté. C'est un problème si grave qu'il remet directement en cause la prétention d'une personne à croire en Allah, l'Exalté, et au Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 232 :

« …Cela est ordonné à quiconque d'entre vous croit en Allah et au Jour dernier… »

Malheureusement, il arrive souvent que des musulmans se comportent de cette manière, comme si quelque chose était illicite alors qu'Allah, le Très-Haut, l'a rendu licite. Par exemple, de nombreux musulmans empêchent leurs enfants de se marier légalement pour des raisons non islamiques, comme le fait que leur conjoint soit d'un autre pays que le leur. C'est un problème grave, car personne n'a le droit de rendre quelque chose licite ou illicite selon ses désirs, car cela remet directement en cause l'autorité d'Allah, le Très-Haut. Cela doit donc être évité à tout prix. L'ignorance étant la principale cause de ce comportement, il faut apprendre et agir selon les enseignements de l'Islam pour l'éviter.

De plus, comme indiqué dans le verset 232, le fait de bloquer un mariage légal peut souvent conduire à une relation illicite entre les deux, ce qui ne peut qu'entraîner des problèmes dans les deux mondes pour toutes les personnes concernées. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 232 :

« …C'est meilleur pour toi et plus pur… »

Les raisons qui poussent les deux familles à refuser le mariage sont basées sur un manque de connaissance de l'avenir. Dans la plupart des cas, leur choix est basé sur les émotions et non sur des preuves. Par conséquent,

elles ne sont pas en mesure de prendre cette décision, seul Allah, l'Exalté, peut prendre cette décision car Il sait toute chose. Et comme Allah, l'Exalté, a rendu le mariage licite, les autres ne doivent pas tenter de le rendre illicite. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 232 :

« …et Allah sait, et vous ne savez pas. »

Voici quelques conseils généraux pour les musulmans mariés afin d'éviter les difficultés conjugales qui peuvent conduire au divorce.

Comme mentionné précédemment, une personne doit choisir son conjoint en se basant sur les enseignements de l'Islam. Comme le recommande un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5090, une personne doit choisir un conjoint qui possède la piété. Cela lui permettra de respecter les droits de son conjoint et d'éviter de lui faire du tort, même lorsqu'il est en colère, car il craint de faire face aux conséquences de ses actes. En revanche, celui qui ne craint pas Allah, l'Exalté, ne respectera pas les droits de son conjoint et lui fera facilement du tort, car il ne craint pas les conséquences de ses choix et de ses actes.

De plus, si un musulman se comporte comme la terre et soutient son conjoint en tout temps, alors son conjoint deviendra pour lui le ciel en le protégeant du mal. Si un musulman donne la paix de l'esprit et du corps à son conjoint, en retour, il deviendra pour lui un pilier de soutien financier, mental et

physique. Si un musulman s'efforce de garder son conjoint heureux dans le cadre des lois de l'islam, il constatera que son conjoint en fait de même. S'il respecte et honore son conjoint, il recevra la même chose. Autrement dit, ce que l'on donne est ce que l'on recevra.

Le musulman doit être modeste et parler et agir de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, et à son conjoint. Il doit être satisfait de son mariage et de ce qu'il possède, car c'est la véritable richesse et le bonheur. Il est tout à fait évident, si l'on observe les médias, que la célébrité et la fortune n'apportent pas le bonheur. En fait, la majorité des célébrités finissent par divorcer malgré leur célébrité et leur fortune. Le musulman doit veiller à se parer pour son conjoint tout en évitant l'extravagance et le gaspillage, car cela fait partie du maintien de l'amour qu'ils partagent. Il doit toujours être conscient de l'humeur de son conjoint et parler et agir de manière appropriée, car des disputes peuvent survenir même si la bonne chose est dite au mauvais moment, par exemple, lorsque l'on a faim ou que l'on est fatigué. Le musulman doit apprécier la valeur de l'argent et ne pas le gaspiller, car cela est détesté par Allah, le Très-Haut, et détesté par un conjoint qui craint Allah, le Très-Haut. Le couple marié doit donner la priorité à l'éducation religieuse et à la garantie que ses enfants reçoivent une bonne éducation dans les domaines matériel et religieux. Cette éducation renforcera le lien entre eux. Un musulman doit essayer de satisfaire les demandes raisonnables de son conjoint tant que cela ne remet pas en cause les commandements d'Allah, l'Exalté, car le fait de renier constamment son conjoint peut conduire à la colère et aux disputes. Tout ce qui se passe entre eux doit être gardé secret car révéler des secrets peut briser la confiance entre un couple marié. La seule exception est lorsque l'un demande conseil à l'autre, mais même dans ce cas, cela ne doit pas devenir une affaire publique et ne doit pas être divulgué à trop de personnes. Un musulman doit, dans la mesure du possible, essayer de refléter les émotions de son conjoint, par exemple, il ne doit pas être ouvertement heureux lorsque son conjoint est triste car cela peut faire croire à une personne que son conjoint ne se soucie pas de ses

sentiments. Un musulman doit apprendre à se sacrifier et à faire des compromis pour le bien de son conjoint dans les limites de l'Islam car cela incitera celui-ci à s'efforcer de le satisfaire. Une bonne façon de se rappeler de tout cela est qu'un musulman doit traiter son conjoint de la même manière qu'il aimerait que son conjoint traite sa bien-aimée. Par exemple, un mari doit traiter sa femme de la même manière qu'il aimerait que son gendre traite sa fille. Ou bien une femme devrait traiter son mari de la même manière dont elle voudrait que sa belle-fille traite son fils. Adopter cette mentalité suffirait à résoudre d'innombrables problèmes au sein du mariage.

Allah, l'Exalté, aborde ensuite la question de la prise en charge des enfants après un divorce. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 233 :

« Les mères peuvent allaiter leurs enfants pendant deux années complètes, à condition que celle qui le souhaite puisse achever cette période. Leurs besoins et leurs vêtements sont à la charge du père, conformément à ce qui est acceptable… »

La responsabilité financière liée à l'éducation de l'enfant incombe entièrement au mari et les besoins financiers de l'ex-femme pendant la période où elle allaite son enfant incombent également à son ex-mari. Comme ce devoir a été établi par Allah, l'Exalté, l'homme ne doit pas l'ignorer car il en sera tenu responsable dans les deux mondes.

Allah , l'Exalté, indique ensuite clairement que chaque devoir dans l'Islam peut être accompli par les gens, car Il n'impose pas un devoir à une personne qu'elle ne peut pas accomplir, ni ne décrète une situation à laquelle une personne ne peut pas faire face tout en restant obéissante à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 233 :

« …Nul ne peut être chargé au-delà de ses capacités… »

Comme cela a été répété tout au long du Saint Coran, les gens n'ont aucune excuse pour ne pas accomplir leurs devoirs envers Allah, l'Exalté, et les autres, conformément aux enseignements de l'Islam. Malheureusement, de nombreuses personnes prétendent qu'elles font de leur mieux pour accomplir leurs devoirs, mais elles n'y parviennent pas. Elles doivent comprendre que si elles faisaient de leur mieux, elles accompliraient tous leurs devoirs, car cela a été garanti par Allah, l'Exalté, et qu'elles ne font donc pas de leur mieux. Les gens doivent abandonner la paresse, car les mauvaises excuses ne seront pas acceptées par Allah, l'Exalté, car Il sait mieux ce dont les gens sont capables et leur a fixé des devoirs en conséquence.

Allah, le Très-Haut, avertit ensuite les musulmans d'éviter d'utiliser leurs enfants comme une arme pour causer du stress à leur ex-conjoint. Au contraire, chaque personne doit s'efforcer de respecter les droits de sa famille selon les enseignements de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 233 :

« … Aucune mère ne devrait être blessée à cause de son enfant, et aucun père à cause de son enfant… »

La première chose à noter est que le fait de nuire à la mère est mentionné avant de nuire au père, à travers leur enfant. Cela indique que le père doit être plus sensible et craindre de franchir cette limite d'Allah, l'Exalté, et de nuire à son ex-femme à travers leur enfant. Le père ou la mère ne doivent pas se rabaisser ou manquer de respect l'un à l'autre devant leur enfant, visant ainsi à diminuer l'amour que l'enfant a pour son parent. C'est une mentalité diabolique et mauvaise, car le rôle du musulman est d'inculquer l'amour et le respect des autres dans le cœur des enfants. S'ils font le contraire, l'enfant grandira sans respecter ni aimer personne, ce qui ne fera qu'augmenter les risques d'égarement.

De plus, ce genre de comportement est fréquent dans les mariages musulmans, où une personne utilise son enfant contre son conjoint pour obtenir ce qu'elle désire, comme déménager dans une autre maison loin de la famille de son conjoint. Se comporter de cette manière n'est pas une mince affaire, car cela est expressément interdit dans le Saint Coran. Et se comporter de cette manière ne fait qu'engendrer plus de tensions et de problèmes au sein d'un couple, qu'il soit marié ou divorcé, ce qui ne fait qu'engendrer plus de disputes et de stress pour toutes les personnes impliquées, en particulier les enfants.

Allah, l'Exalté, ordonne également à la famille du père d'assumer sa responsabilité envers ses enfants et son ex-femme en cas de décès de celui-ci. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 233 :

« … Et sur l'héritier [du père] il y a [un devoir] comme celui [du père]… »

De plus, de nombreuses familles musulmanes négligent cette règle et abandonnent rapidement l'ex-femme et les enfants de leur défunt, alors qu'elles doivent les aider selon les préceptes de l'islam. Une famille doit faire de son mieux pour combler le vide laissé par le défunt dans la vie de ses enfants afin qu'ils soient élevés de manière correcte et qu'ils puissent ainsi vivre en paix dans les deux mondes. Les familles qui abandonnent ainsi les enfants de leur défunt sont une cause majeure d'égarement de ces enfants, ce qui les conduit souvent à une vie de crime et de prison.

Allah, le Très-Haut, connaît les mauvaises conduites que les gens peuvent avoir les uns envers les autres. Il permet que des arrangements alternatifs soient pris pour l'allaitement de l'enfant si les deux parties sont d'accord. Mais une consultation et un accord mutuels doivent avoir lieu avant toute décision concernant les enfants. La mère et le père ont tous deux le droit d'être impliqués dans toute décision qui est prise concernant leur enfant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 233 :

« … Et si tous deux désirent se sevrer par consentement mutuel et consultation, il n'y a aucun mal à l'un ou à l'autre. Et si vous désirez que vos enfants soient allaités par une autre personne, il n'y a aucun mal à vous faire payer selon ce qui est acceptable… »

Allah , l'Exalté, avertit ensuite les deux parents de se comporter dans le meilleur intérêt de leur enfant et de ne laisser aucun sentiment négatif l'un envers l'autre empêcher cela de quelque manière que ce soit, car Allah connaît leurs intentions, leurs paroles et leurs actions et les tiendra responsables dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 233 :

« …Et craignez Allah, et sachez qu'Allah voit parfaitement ce que vous faites. »

En règle générale, les musulmans doivent s'efforcer de respecter les droits de leurs enfants en leur fournissant les outils nécessaires pour réussir, selon leurs moyens, dans leur vie matérielle et religieuse, afin qu'ils puissent atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Malheureusement, de nombreux parents s'efforcent de faire en sorte que leurs enfants réussissent dans le monde, mais ne parviennent pas à consacrer les mêmes efforts à leur développement religieux, même si ce dernier est plus important et de plus grande portée. Envoyer un enfant à la mosquée pour apprendre à réciter le Saint Coran dans une langue qu'il ne comprend pas n'est pas suffisant. Chaque parent doit enseigner à son enfant la connaissance du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela permettra à son enfant d'accepter et d'agir selon la connaissance islamique en sachant que c'est le mieux pour lui. Cela

permettra à son enfant d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, ce qui le conduira à un état mental et physique équilibré. Cela lui permettra à son tour d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Le manquement à son devoir envers ses enfants est une cause majeure d'égarement, ce dont tous les parents seront responsables dans les deux mondes. Dans ce monde, leur enfant deviendra pour eux une source de stress et de misère, et ce qui viendra dans l'au-delà sera pire. Un parent ne peut se libérer de ce stress que s'il s'efforce de respecter les droits de ses enfants en recherchant la satisfaction d'Allah, l'Exalté. Cela signifie qu'il ne doit pas rechercher la reconnaissance et la rétribution de ses enfants, car cela ne mène qu'à l'amertume, lorsque leurs enfants ne leur témoignent pas de gratitude. Et comme ils n'ont pas élevé leurs enfants pour plaire à Allah, l'Exalté, ils n'obtiendront pas non plus de récompense de Sa part. Ceci a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 234-235

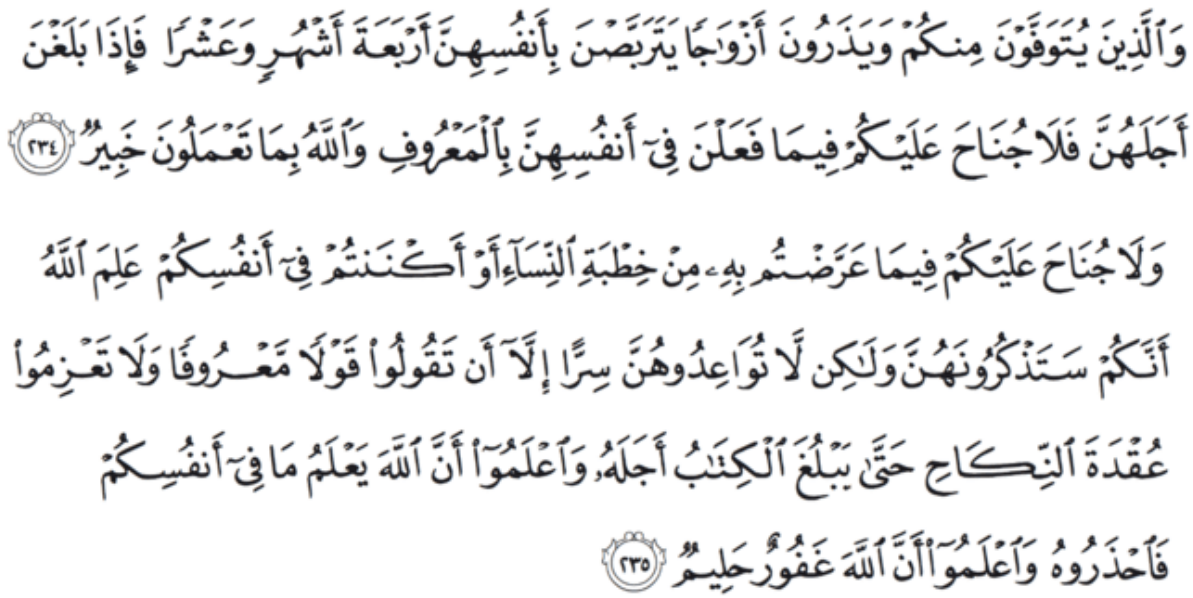
وَٱلَّذِينَ يُتَوَفَّوْنَ مِنكُمْ وَيَذَرُونَ أَزْوَٰجًا يَتَرَبَّصْنَ بِأَنفُسِهِنَّ أَرْبَعَةَ أَشْهُرٍ وَعَشْرًا ۖ فَإِذَا بَلَغْنَ
أَجَلَهُنَّ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِيمَا فَعَلْنَ فِىٓ أَنفُسِهِنَّ بِٱلْمَعْرُوفِ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿٢٣٤﴾
وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِيمَا عَرَّضْتُم بِهِۦ مِنْ خِطْبَةِ ٱلنِّسَآءِ أَوْ أَكْنَنتُمْ فِىٓ أَنفُسِكُمْ ۚ عَلِمَ ٱللَّهُ
أَنَّكُمْ سَتَذْكُرُونَهُنَّ وَلَٰكِن لَّا تُوَاعِدُوهُنَّ سِرًّا إِلَّآ أَن تَقُولُوا۟ قَوْلًا مَّعْرُوفًا ۬ وَلَا تَعْزِمُوا۟
عُقْدَةَ ٱلنِّكَاحِ حَتَّىٰ يَبْلُغَ ٱلْكِتَٰبُ أَجَلَهُۥ ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِىٓ أَنفُسِكُمْ
فَٱحْذَرُوهُ ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ حَلِيمٌ ﴿٢٣٥﴾

« Et ceux d'entre vous qui seront morts et auront laissé des épouses, elles devront attendre quatre mois et dix jours. Et quand elles auront accompli leur délai, vous ne serez pas blâmés pour ce qu'elles font d'elles-mêmes de façon convenable. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

« Il n'y a pas de reproche à vous faire pour ce que vous évoquez en matière de proposition de mariage, ni pour ce que vous cachez en vous-mêmes. Allah sait que vous les aurez en tête. Mais ne leur faites pas de promesses en secret, sauf en prononçant une parole convenable. Et ne décidez pas de contracter mariage avant l'expiration du délai. Et sachez qu'Allah sait ce qu'il y a en vous. Méfiez-vous donc de Lui. Et sachez qu'Allah est Pardonneur et Indulgent. »

Allah, l'Exalté, mentionne ensuite le processus que doit suivre une veuve après le décès de son mari. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 234 :

« *Et ceux d'entre vous qui seront morts et qui laisseront des femmes derrière eux, elles [les femmes] attendront quatre mois et dix [jours]… »*

Durant cette période d'attente, la veuve a le droit de rester dans la maison de son défunt mari et est soutenue financièrement par ses biens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 240 :

« Et ceux d'entre vous qui seront morts et qui laisseront derrière eux des femmes – car leurs femmes sont un héritage : un entretien pendant un an sans [les] renvoyer… »

Malheureusement, de nombreuses familles musulmanes ne parviennent pas à remplir ce devoir important et abandonnent l'épouse de leur parent décédé, même si cela a été mis en garde dans le Saint Coran.

La période d'attente pour la veuve permet à la grossesse de se manifester, ce qui aura évidemment des conséquences sur ses choix futurs. De plus, la période d'attente permet à l'épouse de faire le deuil de son mari décédé, dans les limites enseignées par l'islam, sans se précipiter dans des choix et

des décisions futures qu'elle pourrait regretter plus tard, comme le mariage avec quelqu'un d'autre. Une fois la période d'attente écoulée, la veuve est libre de rester célibataire ou de se remarier. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 234 :

« …Et lorsqu'ils auront accompli leur mandat, alors il n'y aura pas de blâme sur vous pour ce qu'ils feront d'eux-mêmes de manière acceptable… »

Le fait que le mot soit au pluriel dans ce verset indique l'importance du soutien de la veuve par ses proches pendant toute la période d'attente et dans ses choix futurs, comme le mariage. Il est d'autant plus important de soutenir les veuves, car elles sont dans un état émotionnel difficile et sont donc plus susceptibles de faire de mauvais choix. Les veuves ont un statut élevé dans l'islam et doivent être soutenues en fonction de leurs moyens, comme le soutien émotionnel, physique et financier, en particulier par leurs proches. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6006, qu'une personne peut obtenir la même récompense que celui qui jeûne tous les jours et fait la prière surérogatoire tous les soirs si elle soutient financièrement une veuve.

Il est important de noter que ce verset place également les choix futurs de la veuve entre ses mains. Par conséquent, ses proches et ceux de son défunt mari ne doivent pas la forcer à prendre certaines décisions, comme rester célibataire, si elle souhaite se remarier. Le rôle des proches est de soutenir la veuve émotionnellement, financièrement et physiquement, et non de la forcer à faire certains choix qui leur plaisent. De plus, une fois la période

d'attente écoulée, la veuve ne doit pas se sentir obligée de vivre d'une manière qui plaise à ses proches ou à ceux de son défunt mari. Allah, l'Exalté, a reconnu ses sentiments et lui a accordé la liberté de faire ses propres choix concernant son avenir et elle ne doit donc pas se laisser influencer par la stigmatisation, les sentiments des autres ou les opinions des médias sociaux, de la mode et de la culture. Comme Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de l'intention, du discours et des actes de chacun, la veuve et ses proches doivent se comporter de la manière prescrite par l'Islam, car ils en seront tous tenus responsables dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 234 :

« … Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

Cela montre une fois de plus l'importance de comprendre que la relation entre les gens et les choses de ce monde est directement liée à l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, les droits d'Allah, le Très-Haut, et les droits des gens sont directement liés et aucun des deux ne doit être négligé.

Allah, l'Exalté, souligne ensuite qu'une proposition faite à une veuve ou à une divorcée doit être faite de manière correcte et respectueuse. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 235 :

« Il n'y a pas de reproche à vous faire à propos de ce que vous faites comme allusion à une proposition faite aux femmes, ni à ce que vous cachez en

vous-mêmes. Allah sait que vous les aurez en tête. Mais ne leur faites pas de promesses secrètes, sauf en prononçant une parole convenable… »

Il est préférable de faire une proposition ouverte et d'inclure les proches des deux parties au lieu de faire une promesse secrète à la veuve directement. Un homme doit discuter de la possibilité du mariage de manière digne avec la famille de la veuve afin que sa bonne et noble intention soit claire pour tous. Il doit en discuter de la manière dont il aimerait qu'un homme discute de la possibilité du mariage avec sa fille ou sa sœur. Comme une veuve traverse une période émotionnelle, toute proposition secrète qui ne lui convient pas peut être acceptée, ce qui ne fera qu'ajouter à son stress à long terme. En revanche, une proposition rendue publique qui implique les proches de la veuve peut être traitée de manière correcte, ce qui permet d'éviter les décisions hâtives.

De plus, la période d'attente doit d'abord s'écouler avant qu'un nouveau contrat de mariage ne soit conclu. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 235 :

« … *Et ne vous décidez pas à contracter un mariage avant la fin du délai fixé… »*

Certains des avantages de la période d'attente ont déjà été évoqués plus haut. Les musulmans doivent donc adhérer à la méthode prescrite par Allah, l'Exalté, car c'est le seul moyen d'éviter les décisions hâtives que l'on

regrettera plus tard, tout en prodiguant les meilleurs soins à la veuve afin qu'elle puisse plus facilement continuer sa vie après le décès de son mari. Il ne faut pas ignorer les commandements de l'Islam car ils ne feront que causer des ennuis à soi-même et aux autres, même si les commandements contredisent ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin en sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage obtiendra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam. Celui qui ne le fait pas n'échappera pas aux conséquences de ses choix, car Allah, l'Exalté, connaît ses intentions, ses paroles et ses actes et le tiendra responsable dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 235 :

« … *Et sachez qu'Allah sait ce qui est en vous. Méfiez-vous donc de Lui…* »

Mais comme l'Islam est une religion d'équilibre et de miséricorde, la porte du pardon et de la miséricorde leur est toujours ouverte, même s'ils ont désobéi à Allah, l'Exalté, dans le passé. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 235 :

« … *Et sachez qu'Allah est Pardonneur et Indulgent.* »

En règle générale, le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à quiconque a été lésé, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, on doit sincèrement promettre d'éviter de commettre à nouveau le même péché ou un péché similaire et de réparer tous les droits qui ont été violés à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens.

Le commandement de connaître les attributs divins spécifiques mentionné au verset 235, indique l'importance d'acquérir et d'agir en fonction de la connaissance islamique afin d'être encouragé à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, selon les enseignements de l'Islam sans adopter de croyances déviantes à Son sujet qui sont irrespectueuses et dans certains cas blasphématoires. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2736, que quiconque connaît les quatre-vingt-dix-neuf noms d'Allah, l'Exalté, entrera au Paradis. De plus, l'apprentissage des attributs divins permet à l'individu d' agir en fonction de son potentiel humain. Par exemple, celui qui sait qu'Allah, l'Exalté, est Tout Miséricordieux, fera preuve de miséricorde envers les autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 235 :

« … *Et sachez qu'Allah est Pardonneur et Indulgent. »*

La veuve et ses proches doivent agir selon ces deux noms divins afin de recevoir la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. La veuve doit s'efforcer de pardonner à son défunt mari toutes les erreurs qu'il a commises et accepter patiemment le décret d'Allah, l'Exalté, sachant que c'est le meilleur pour toutes les personnes concernées, même si les sagesses derrière Son choix lui sont cachées. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En outre, les proches de la veuve doivent également faire preuve de patience lors du décès de leur proche et mettre de côté toute divergence entre eux et la veuve et la soutenir conformément aux enseignements de l'Islam.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 236-237

لَّا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِن طَلَّقْتُمُ ٱلنِّسَآءَ مَا لَمْ تَمَسُّوهُنَّ أَوْ تَفْرِضُوا۟ لَهُنَّ فَرِيضَةً ۖ وَمَتِّعُوهُنَّ عَلَى ٱلْمُوسِعِ
قَدَرُهُۥ وَعَلَى ٱلْمُقْتِرِ قَدَرُهُۥ مَتَٰعًۢا بِٱلْمَعْرُوفِ ۖ حَقًّا عَلَى ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٢٣٦﴾

وَإِن طَلَّقْتُمُوهُنَّ مِن قَبْلِ أَن تَمَسُّوهُنَّ وَقَدْ فَرَضْتُمْ لَهُنَّ فَرِيضَةً فَنِصْفُ مَا فَرَضْتُمْ إِلَّآ أَن
يَعْفُونَ أَوْ يَعْفُوَا۟ ٱلَّذِى بِيَدِهِۦ عُقْدَةُ ٱلنِّكَاحِ ۚ وَأَن تَعْفُوٓا۟ أَقْرَبُ لِلتَّقْوَىٰ ۚ وَلَا تَنسَوُا۟
ٱلْفَضْلَ بَيْنَكُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٢٣٧﴾

« Il n’y a pas de mal à vous répudier des femmes que vous n’avez pas touchées et auxquelles vous n’avez pas imposé de contrainte. Donnez-leur plutôt une compensation, le riche selon ses moyens, et le pauvre selon ses moyens. C’est une allocation convenable, une obligation pour les bienfaisants. »

Et si vous les répudiez avant de les avoir touchées et que vous leur ayez déjà prescrit une obligation, alors donnez la moitié de ce que vous avez prescrit. A moins qu'elles ne renoncent à leur droit ou que celui entre les mains duquel est le contrat de mariage ne le renie. Et y renoncer est plus proche de la piété. Et n'oubliez pas la bienveillance entre vous. Allah voit bien ce que vous faites.

Allah, le Très-Haut, aborde ensuite la question du divorce avant la consommation du mariage. Il n'y a pas de délai d'attente spécifié dans ces versets car il n'y a aucun risque de grossesse et il n'y a aucune raison de forcer le couple à vivre ensemble pendant un délai d'attente s'ils sont catégoriques sur le fait qu'ils ne souhaitent pas officiellement commencer leur vie conjugale ensemble car cela pourrait provoquer un traumatisme émotionnel inutile qui pourrait affecter leur choix futur de se remarier. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 236 :

« *Vous n'êtes pas tenu responsable si vous divorcez d'une femme que vous n'avez pas touchée [avec laquelle vous n'avez pas eu de relations intimes] et avec laquelle vous n'avez pas spécifié d'obligation… »*

Mais dans le cas où la dot n'a pas été fixée, Allah, l'Exalté, indique clairement qu'un bon musulman doit offrir à son ex-femme un cadeau d'adieu afin de terminer les choses sur une note positive. Ce cadeau doit être donné selon les moyens de l'individu et selon les normes sociales en vigueur dans la société, tout en évitant l'extravagance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 236 :

« … Mais accorde-leur [un don de] compensation – au riche selon ses capacités et au pauvre selon ses capacités – une provision selon ce qui est acceptable, un devoir pour ceux qui font le bien. »

D’une manière générale, tel a toujours été le principe de l’Islam. Une personne ne se voit confier qu’un devoir en fonction de ses moyens et elle n’est soumise qu’à des épreuves qu’elle peut affronter tout en restant fidèle à l’obéissance à Allah, l’Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Les musulmans doivent donc éviter de trouver des excuses pour ne pas avoir accompli leurs devoirs envers Allah, l’Exalté, et les gens. Malheureusement, de nombreux musulmans prétendent faire de leur mieux sans se rendre compte que s’ils faisaient vraiment de leur mieux, ils accompliraient sans aucun doute leurs devoirs, car cela a été garanti par Allah, l’Exalté. Adopter cette attitude paresseuse ne fait qu’empêcher l’individu d’accomplir ses devoirs et doit donc être évité. Chaque commandement, interdiction et épreuve à laquelle on est confronté peut être accompli avec succès si l’on fait vraiment de son mieux. Et chaque fois qu’il leur arrive de commettre un péché, la porte du repentir sincère leur est toujours ouverte. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, l’Exalté, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé envers Allah, l’Exalté, et les gens. Allah, l’Exalté, n’attend donc pas la perfection, mais plutôt qu’il s’efforce sincèrement d’accomplir ses devoirs.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 236 :

« …un devoir pour ceux qui font le bien. »

L’Islam recommande toujours aux musulmans de rechercher l’excellence dans la foi. Cela se fait lorsque l’on étudie et met en pratique sincèrement les enseignements de l’Islam afin d’utiliser toutes les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l’Exalté. Cela garantira qu’on remplit les droits d’Allah, l’Exalté, et des gens. Cette excellence conduit à un état mental et physique équilibré qui, à son tour, conduit à la paix de l’esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui adopte une attitude paresseuse, qui ne s’efforce pas d’apprendre et d’agir selon la connaissance islamique, fera facilement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. En conséquence, il ne parviendra pas à remplir les droits d’Allah, l’Exalté, et des gens. Son attitude l’empêchera d’atteindre un état mental et physique équilibré, ce qui l’empêchera d’atteindre la paix de l’esprit, même s’il connaît des moments de plaisir. Ce résultat est tout à fait évident lorsqu’on observe ceux qui font un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, tels que les riches et les célèbres. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

L’homme doit donc accepter et agir selon les enseignements de l’Islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c’est le mieux pour lui, même s’il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l’Islam. En effet, le seul qui possède la connaissance nécessaire pour assurer à une personne un état mental et physique équilibré est Allah, l’Exalté. La connaissance des états mentaux et physiques des humains que possède la société ne sera jamais suffisante pour atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches qui ont été entreprises, car elle ne peut pas résoudre tous les problèmes auxquels une personne peut être confrontée

dans sa vie, ni ses conseils ne peuvent permettre à une personne d'éviter tous les types de stress mental et physique en raison de connaissances, d'expérience et de prévoyance limitées. Allah, l'Exalté, seul possède cette connaissance et Il l'a accordée à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées conformément aux enseignements de l'Islam et ceux qui ne le font pas.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 237 :

« *Et si vous divorcez d'avec elles avant de les avoir touchées et que vous leur ayez déjà fixé une obligation, alors [donnez] la moitié de ce que vous avez fixé… »*

En cas de divorce avant la consommation du mariage et la fixation de la dot, l'homme doit alors en donner la moitié à son ex-femme. Malheureusement, de nombreux musulmans ne donnent pas la dot à leur femme, qu'ils restent mariés ou qu'ils demandent le divorce, même si c'est un devoir de la donner et un élément du contrat de mariage. C'est un problème grave qui sera remis en question le Jour du Jugement.

Allah, l'Exalté, encourage ensuite l'ex-épouse et ses proches à renoncer à la dot afin de s'assurer que le divorce se termine en bons termes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 237 :

« *Et si vous divorcez d'avec elles avant de les avoir touchées et que vous leur ayez déjà prescrit une obligation, alors [donnez] la moitié de ce que vous avez prescrit , à moins qu'elles ne renoncent à leur droit ou que celui entre les mains duquel est le contrat de mariage ne le fasse. Or, y renoncer est plus proche de la justice … »*

Cela peut aussi vouloir dire que l'ex-mari devrait renoncer à donner la moitié de la dot à son ex-femme et lui donner la totalité de la dot en guise de geste de bonté, puisque le contrat de mariage est entre ses mains. Cela a été mentionné dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 1, Pages 666-667. Cela montre encore une fois l'importance d'un traitement bienveillant entre le couple divorcé et ses proches.

Ce verset indique également l'importance de l'implication des proches de la femme dans sa décision de choisir un mari. En effet, dans la plupart des cas, les conséquences du choix du mauvais mari par une femme sont plus graves pour sa santé mentale et physique que celles du choix de la mauvaise épouse par un homme. Par exemple, la violence domestique contre la femme est beaucoup plus courante que la violence domestique contre le mari. De plus, dans certains cas, les proches masculins de la femme, comme son frère, identifieront plus facilement les caractéristiques négatives du caractère d'un mari potentiel qu'elle, car les hommes comprennent mieux

les autres hommes que les femmes. Tout comme les femmes comprennent mieux les autres femmes que les hommes.

En outre, à travers les principaux versets, Allah, l'Exalté, indique à nouveau l'importance du bon comportement entre le couple divorcé et ses proches et le relie à la droiture, quelque chose qui est lié à Son obéissance. Malheureusement, de nombreux musulmans séparent souvent les droits et devoirs envers Allah, l'Exalté, des droits et devoirs envers les gens, même si l'Islam les a rejoints. Une personne n'atteindra pas la paix de l'esprit dans les deux mondes tant qu'elle n'aura pas accompli ces deux aspects, car elle devra répondre de ses devoirs envers Allah, l'Exalté, et les gens, dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 237 :

« … Et n'oubliez pas la bienveillance entre vous. Certes, Allah voit parfaitement ce que vous faites. »

Il faut se rappeler que si l'on commet un tort à autrui, la justice sera établie au Jour du Jugement, même si l'on remplit ses devoirs envers Allah, le Très-Haut. L'auteur du tort sera contraint de remettre ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, il prendra les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit établie. Cela peut bien conduire l'auteur du tort à être jeté en Enfer. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579. On peut respecter l'instruction de faire preuve de grâce envers autrui en traitant les autres de la manière dont on souhaite être traité par la société. En fait, aimer pour les autres ce que l'on aime pour soi-même est la définition même d'un vrai croyant selon le hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2515.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 238-239

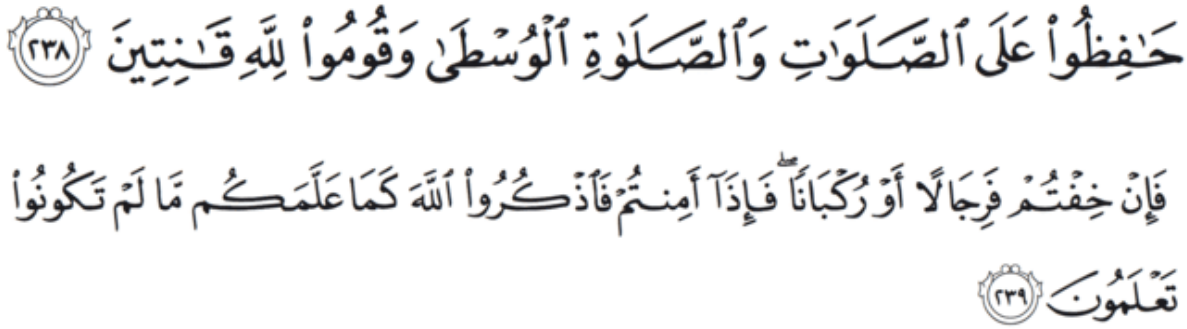
حَٰفِظُواْ عَلَى ٱلصَّلَوَٰتِ وَٱلصَّلَوٰةِ ٱلۡوُسۡطَىٰ وَقُومُواْ لِلَّهِ قَٰنِتِينَ ٢٣٨
فَإِنۡ خِفۡتُمۡ فَرِجَالًا أَوۡ رُكۡبَانٗاۖ فَإِذَآ أَمِنتُمۡ فَٱذۡكُرُواْ ٱللَّهَ كَمَا عَلَّمَكُم مَّا لَمۡ تَكُونُواْ تَعۡلَمُونَ ٢٣٩

« Accomplissez avec soin les prières [obligatoires] et [en particulier] la prière du milieu et placez-vous devant Allah, pieusement obéissants.

Et si vous craignez [un ennemi], priez à pied ou à dos de cheval. Et quand vous êtes en sécurité, invoquez Allah, car Il vous a enseigné ce que vous ne saviez pas.

Les versets précédents et suivants traitent des questions relatives au mariage, comme le divorce , et entre-temps, Allah, l'Exalté, a évoqué l'importance d'établir les prières obligatoires. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 238 :

« *Maintenez avec soin les prières [obligatoires]… »*

L’une des raisons est qu’Allah, l’Exalté, rappelle à toutes les personnes impliquées dans les problèmes du mariage, comme les couples mariés et leurs proches, de ne pas oublier l’importance de leurs devoirs envers Allah, l’Exalté, pendant les moments difficiles auxquels ils sont confrontés. Allah, l’Exalté, leur donne des conseils pour minimiser le stress auquel ils sont confrontés pendant les difficultés du mariage, mais les encourage également à continuer à s’acquitter de leurs autres devoirs, tels que les prières obligatoires. Maintenir son lien avec Allah, l’Exalté, est extrêmement vital dans toutes les situations, en particulier dans les moments difficiles. Il ne faut donc pas laisser les stress du monde, comme les problèmes de mariage, les empêcher d’accomplir leurs autres devoirs, sinon ils perdront la miséricorde dont ils ont besoin pour gérer correctement les stress du monde.

De plus, comme les cinq prières quotidiennes obligatoires sont un rappel régulier du Jour du Jugement, ce rappel régulier apporte deux avantages spécifiques à ceux qui font face à des problèmes conjugaux. Le premier est qu’il encourage celui qui fait face à des problèmes conjugaux, ainsi qu’à d’autres problèmes matériels, à prendre conscience de la réalité plus grande et plus grave du Jour du Jugement. Comme le stress du Jour du Jugement dépasse de loin tout stress auquel on peut être confronté dans ce monde,

s’en souvenir réduit la gravité des stress matériels. Cela aidera à gérer correctement les problèmes conjugaux sans se sentir dépassé. C’est comme faire paraître un problème plus petit en le comparant à un problème et un stress plus importants. Le deuxième avantage de se souvenir régulièrement du Jour du Jugement est qu’il rappelle à l’individu qu’il sera tenu responsable de ses intentions, de ses paroles et de ses actes dans les deux mondes. Par conséquent, celui qui fait face à des difficultés conjugales veillera à parler et à se comporter de la manière correcte, conformément aux enseignements de l’islam, envers son ex-conjoint et ses proches, car il sait qu’il sera tenu responsable de ses actes. Ces deux avantages sont essentiels pour que l’on puisse faire face correctement aux problèmes du mariage et aux autres problèmes du monde, afin de surmonter ces difficultés tout en obtenant la paix de l’esprit et afin de se préparer correctement au Jour du Jugement, qui est le but premier de tous les êtres humains.

De plus, celui qui obéit à Allah, le Très-Haut, en accomplissant ses prières obligatoires, traitera correctement son conjoint par crainte d’être tenu responsable le Jour du Jugement, ce qui indique l’importance de choisir un conjoint qui possède ces qualités. Seul celui qui possède ces qualités traitera son conjoint de la bonne manière, même s’il est en colère contre lui. En revanche, celui qui ne possède pas ces qualités fera facilement du tort à son conjoint et ne remplira pas ses droits, surtout s’il est en colère contre lui. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Boukhari, numéro 5090.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 238 :

« *Maintenez avec soin les prières [obligatoires]… »*

L’accomplissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de toutes leurs conditions et de leurs bonnes manières, comme leur accomplissement à l’heure. L’accomplissement des prières obligatoires est souvent répété dans le Saint Coran car il s’agit de la preuve pratique la plus importante de la foi en Allah, l’Exalté. De plus, comme nous l’avons vu plus haut, comme les prières quotidiennes sont toutes étalées, elles agissent comme un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation pratique à celui-ci, car chaque étape de la prière obligatoire est liée au Jour du Jugement. Si l’on se tient droit, c’est ainsi qu’on se tiendra devant Allah, l’Exalté, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu’ils seront ressuscités pour un jour terrible, le jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur de l’univers ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être prosternées devant Allah, l'Exalté, pendant leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s’inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre pratiquement à l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de sa vie. Lorsque l'on se prosterne pendant la prière, cela nous rappelle comment les gens seront invités à se prosterner devant Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. Mais ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui pendant leur vie sur Terre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire le Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où les choses deviendront difficiles, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux s'humilieront, l'humiliation les couvrira. Et on les invitait à se prosterner alors qu'ils étaient en bonne santé. »

Lorsque l'on s'agenouille pour prier, cela nous rappelle la façon dont nous serons assis dans cette position devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, craignant le jugement final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et tu verras toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : « Aujourd'hui, vous serez récompensés pour ce que vous faisiez autrefois. » »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira correctement ses prières. Cela lui permettra d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« …En effet, la prière interdit l'immoralité et les mauvaises actions… »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 238 :

« *Maintenez avec soin les prières [obligatoires] et [en particulier] la prière du milieu… »*

La prière du milieu peut être la prière de fin d'après-midi (Asr) ou la prière de l'aube (Fajar). Le calendrier islamique place la nuit avant le jour. Ainsi, selon cette méthode, la première prière de la journée serait la prière du coucher du soleil (Magrib) et par conséquent, la prière du milieu devient la prière de l'aube (Fajar). En revanche, si la première prière de la journée est considérée par rapport à la lumière du jour, cela signifie que la première

prière serait la prière de l’aube (Fajar). Selon cette méthode, la prière du milieu devient la prière de fin d’après-midi (Asr). De nombreux savants ont opté pour la prière de fin d’après-midi (Asr) comme prière du milieu. Cela a été confirmé par des hadiths, comme celui trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2983. Dans les deux cas, il faut viser à établir les deux car cela conduit à établir le reste des prières obligatoires. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 574, où le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé que quiconque accomplit les deux prières obligatoires fraîches entrera au Paradis. Les deux prières obligatoires fraîches font référence à la prière de l'aube (Fajar) et à la prière de fin d'après-midi (Asr), car la température a tendance à être plus fraîche à ces heures-là. Comme ces deux prières obligatoires sont sans doute les plus difficiles à établir , car elles ont lieu à des moments difficiles ou à des moments où les gens sont souvent distraits par d'autres choses, celui qui les établit trouvera plus facile d'établir les autres prières obligatoires.

Celui qui accomplit ses prières obligatoires sera encouragé à rester sincèrement obéissant à Allah, l'Exalté, tout au long de sa journée et à travers chaque situation à laquelle il est confronté, comme les problèmes de mariage. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 238 :

« Accomplissez avec soin les prières [obligatoires] et [en particulier] la prière du milieu et placez-vous devant Allah, pieusement obéissants. »

Cette obéissance implique d’utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l’Exalté, comme le précisent les

enseignements islamiques. Cela permettra de s'assurer que l'on remplit les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens. Cela conduit à un état mental et physique équilibré, qui à son tour conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

L'homme doit accepter et agir selon les enseignements de l'Islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam. En effet, le seul qui possède la connaissance nécessaire pour assurer à une personne un état mental et physique équilibré est Allah, l'Exalté. La connaissance des états mentaux et physiques des humains que possède la société ne sera jamais suffisante pour atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches qui ont été entreprises, car elle ne peut pas résoudre tous les problèmes auxquels une personne peut être confrontée dans sa vie, ni ses conseils ne peuvent permettre à une personne d'éviter tous les types de stress mental et physique en raison de connaissances, d'expérience et de prévoyance limitées. Allah, l'Exalté, seul possède cette connaissance et Il l'a accordée à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les

bénédictions qui leur ont été accordées conformément aux enseignements de l'Islam et ceux qui ne le font pas. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 238 :

« …tenez-vous devant Allah, pieusement obéissants. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 239 :

« Et si vous craignez [un ennemi], alors priez à pied ou à cheval. Et lorsque vous êtes en sécurité, invoquez alors Allah [dans la prière], comme Il vous l'a enseigné … »

En lien avec les versets qui abordent les questions matrimoniales, ce verset pourrait indiquer l'importance de maintenir son lien avec Allah, l'Exalté, dans les moments difficiles, comme les problèmes conjugaux, et dans les moments de facilité. Comme mentionné précédemment, maintenir ce lien est essentiel pour recevoir la miséricorde d'Allah, l'Exalté, et pour maintenir sa concentration sur l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 239 :

« Et si vous craignez [un ennemi], alors priez à pied ou à cheval. Et lorsque vous êtes en sécurité, invoquez alors Allah [dans la prière], comme Il vous l'a enseigné… »

Ce verset indique également la nature facile de l'Islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 185 :

« …Allah veut pour vous la facilité et ne veut pas pour vous la difficulté… »

L'islam a été révélé par Allah, l'Exalté, Celui qui a créé les êtres humains et qui sait le mieux ce qui convient à leur nature et à leur vie. Tout comme un médecin est le mieux placé pour conseiller un malade, Allah, l'Exalté, est le mieux placé pour conseiller les gens sur tous les aspects de leur vie. Il est étrange de constater qu'une personne peut faire confiance à un médecin, qui est enclin à commettre des erreurs et qui possède des connaissances et une prévoyance très limitées alors que le patient ne sait pas comment les médicaments qui lui sont prescrits agissent sur le corps humain, et qu'elle ne fait pas confiance à Allah, l'Exalté, qui sait tout et ne peut pas commettre d'erreurs, et doute au contraire que le fait d'agir selon Ses conseils mène à la paix de l'esprit et du corps. La confiance en Allah, l'Exalté, ne se produit que lorsque l'on apprend et agit en fonction de la connaissance islamique et des preuves évidentes qu'elle contient, comme la promesse d'Allah, l'Exalté, d'aider ceux qui Lui obéissent sincèrement et les événements de l'histoire et du temps présent qui soutiennent cette promesse. Et comment désobéir à Allah, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés,

conduit au stress et aux troubles dans les deux mondes et les événements de l'histoire et du temps présent qui soutiennent cet avertissement. Ces preuves claires inciteront l'individu à adopter la certitude de la foi, ce qui l'encouragera à son tour à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui Lui est agréable, comme le soulignent les enseignements islamiques. Cela conduit à un état mental et physique équilibré qui, à son tour, conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 239 :

« Et si vous craignez [un ennemi], alors priez à pied ou à cheval. Et lorsque vous êtes en sécurité, invoquez alors Allah [dans la prière], comme Il vous l'a enseigné… »

Ce verset indique également l'importance de comprendre que se souvenir d'Allah, l'Exalté, c'est bien plus que simplement mentionner verbalement Son nom et Ses attributs divins. Le véritable souvenir d'Allah, l'Exalté, c'est se souvenir d'Allah, l'Exalté, dans son intention, afin d'agir uniquement pour Lui plaire. Ceux qui agissent pour plaire aux autres ne seront pas

récompensés par Allah, l'Exalté. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe positif d'une bonne intention est le fait de ne pas désirer ni espérer de gratitude ou de rétribution de la part des gens. Se souvenir d'Allah, l'Exalté, avec la langue, c'est dire du bien ou rester silencieux. Et se souvenir d'Allah, l'Exalté, dans ses actes, c'est utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Lorsque tous les aspects du souvenir d'Allah, l'Exalté, sont accomplis, cela conduit à un état mental et physique équilibré, car une personne placera chaque chose et chaque personne dans sa vie à la bonne place. Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« …Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Comme indiqué à la fin du verset 239, adopter ce comportement est aussi une façon de montrer sa gratitude envers Allah, l'Exalté, pour tous les bienfaits qu'Il nous a accordés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 239 :

« …invoquez donc Allah [dans la prière], car Il vous a enseigné ce que vous ne saviez pas [auparavant] ».

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 240-242

وَٱلَّذِينَ يُتَوَفَّوْنَ مِنكُمْ وَيَذَرُونَ أَزْوَٰجًا وَصِيَّةً لِّأَزْوَٰجِهِم مَّتَٰعًا إِلَى ٱلْحَوْلِ غَيْرَ
إِخْرَاجٍ فَإِنْ خَرَجْنَ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِى مَا فَعَلْنَ فِىٓ أَنفُسِهِنَّ مِن مَّعْرُوفٍ
وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٤٠﴾

وَلِلْمُطَلَّقَٰتِ مَتَٰعٌۢ بِٱلْمَعْرُوفِ ۖ حَقًّا عَلَى ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٢٤١﴾

كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٢٤٢﴾

« Et ceux d'entre vous qui meurent et laissent derrière eux des épouses, leurs épouses auront en héritage une subsistance d'un an sans qu'elles soient expulsées. Mais s'ils les quittent, vous ne serez pas blâmés pour ce qu'ils font d'eux-mêmes de façon convenable. Et Allah est Puissant et Sage.

Et pour les femmes divorcées, il y a une provision selon ce qui est acceptable, un devoir pour les justes.

Ainsi Allah vous expose clairement Ses versets, afin que vous raisonniez.

Allah, l'Exalté, continue ensuite à discuter de la situation d'une veuve. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 240 :

« *Et ceux d'entre vous qui sont morts et qui laissent derrière eux des femmes – car leurs femmes sont un héritage : un entretien pendant un an sans [les] chasser… »*

La veuve traverse une période très difficile et émotionnelle. Il est donc préférable qu'elle reste au domicile de son mari, au lieu d'être déracinée, ce qui ne fait qu'accroître le stress. De plus, pour aider la veuve à gérer son deuil, elle doit être soutenue financièrement par la succession de son défunt mari ou par ses proches. Malheureusement, ce devoir est souvent négligé par les proches du défunt et ils renvoient souvent la veuve chez ses proches, même si l'aider est un devoir qui leur incombe selon le Saint Coran. Allah, l'Exalté, a mis en place ces règles afin d'aider émotionnellement, physiquement et financièrement la veuve et doivent donc être respectées par les musulmans. Ils doivent traiter la veuve de leur parent décédé comme ils souhaitent que leur propre parent soit traité si leur mari décède.

Afin de concilier les différents versets qui traitent de la durée pendant laquelle une veuve doit rester dans la maison de son défunt mari, une veuve doit rester dans la maison pendant sa période d'attente de quatre mois et dix jours, puis elle peut soit rester pour le reste de l'année, soit partir une fois sa période d'attente terminée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 234 :

« Et ceux d'entre vous qui seront surpris par la mort et qui laisseront derrière eux des femmes, elles [les femmes] attendront quatre mois et dix [jours]… »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 240 :

« Et ceux d'entre vous qui sont morts et qui laissent derrière eux leurs femmes, car leurs femmes sont un héritage : un entretien pendant un an sans [les] renvoyer. Mais s'ils les quittent [de leur propre gré]… »

De plus, l'entretien pendant un an aurait pu être expliqué en détail dans le verset suivant ou pourrait être considéré comme distinct de l'héritage spécifique attribué à la veuve dans ce verset. Chapitre 4 An Nisa, verset 12 :

« … Et pour elles [c'est-à-dire les épouses], un quart si vous ne laissez pas d'enfant. Mais si vous laissez un enfant, alors pour elles un huitième de ce que vous laissez, après tout legs que vous avez fait ou toute dette que vous avez [pu] faire… »

La période d'attente pour la veuve permet à la grossesse de se manifester, ce qui aura évidemment des conséquences sur ses choix futurs. De plus, la période d'attente permet à la veuve de faire le deuil de son mari décédé, dans les limites de l'islam, sans se précipiter dans des choix et des décisions

futures qu'elle pourrait regretter plus tard, comme le mariage avec quelqu'un d'autre. Une fois la période d'attente écoulée, la veuve est libre de rester célibataire ou de se remarier. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 240 :

« … Mais s'ils s'en vont [de leur propre chef], alors vous ne serez pas blâmés pour ce qu'ils font d'eux-mêmes de manière acceptable… »

Le fait que le mot soit au pluriel dans ce verset indique l'importance du soutien de la veuve par ses proches pendant toute la période d'attente et dans ses choix futurs, comme le mariage. Il est d'autant plus important de soutenir les veuves, car elles sont dans un état émotionnel difficile et sont donc plus susceptibles de faire de mauvais choix. Les veuves ont un statut élevé dans l'islam et doivent être soutenues en fonction de leurs moyens, comme le soutien émotionnel, physique et financier, en particulier par leurs proches. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6006, qu'une personne peut obtenir la même récompense que celui qui jeûne tous les jours et fait la prière surérogatoire tous les soirs si elle soutient financièrement une veuve.

Il est important de noter que ce verset place également les choix futurs de la veuve entre ses mains. Par conséquent, ses proches et ceux de son défunt mari ne doivent pas la forcer à prendre certaines décisions, comme rester célibataire, si elle souhaite se remarier. Le rôle des proches est de soutenir la veuve émotionnellement, financièrement et physiquement, et non de la forcer à faire certains choix qui leur plaisent. De plus, une fois la période d'attente écoulée, la veuve ne doit pas se sentir obligée de vivre d'une

manière qui plaise à ses proches ou à ceux de son défunt mari. Allah, l'Exalté, a reconnu ses sentiments et lui a accordé la liberté de faire ses propres choix concernant son avenir et elle ne doit donc pas se laisser influencer par la stigmatisation, les sentiments des autres ou les opinions des médias sociaux, de la mode et de la culture. Comme Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de l'intention, du discours et des actes de chacun, la veuve et ses proches doivent se comporter de la manière prescrite par l'Islam car ils seront tous tenus responsables dans les deux mondes. En outre, Allah, le Très-Haut, est Sage. Il est le seul à pouvoir prescrire aux gens, comme aux veuves, la meilleure conduite à suivre pour atteindre la paix de l'esprit. Par conséquent, les avis des gens qui contredisent Ses conseils doivent être ignorés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 240 :

« … Et Allah est Puissant et Sage. »

Après avoir évoqué le bon traitement des veuves, Allah, l'Exalté, termine ensuite la discussion sur le mariage en indiquant l'importance du bon traitement envers les femmes divorcées. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 241 :

« Et pour les femmes divorcées, il y aura une provision selon ce qui est acceptable, un devoir pour les justes. »

Durant la période d'attente, la femme divorcée doit être entretenue par son ex-mari et pendant la période où elle allaite son enfant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 233 :

« Les mères peuvent allaiter leurs enfants pendant deux années complètes, à condition que celle qui le souhaite puisse achever cette période. Leurs besoins et leurs vêtements sont à la charge du père, conformément à ce qui est acceptable… »

En déclarant que traiter les femmes divorcées de la meilleure façon est un devoir pour les pieux, cela indique qu'une personne ne peut atteindre la piété tant qu'elle ne se comporte pas de cette manière, même si elle remplit les droits d'Allah, l'Exalté. Cela montre encore une fois l'importance de comprendre que la relation entre les gens et les choses de ce monde est directement liée à l'obéissance à Allah, l'Exalté. Par conséquent, les droits d'Allah, l'Exalté, et les droits des gens sont directement liés et aucun ne doit être négligé.

De plus, ce verset indique l'importance de choisir un conjoint qui a de la piété. En effet, c'est la seule personne qui saura respecter les droits de son conjoint, selon les enseignements de l'islam, même lorsqu'elle est en colère contre elle. En revanche, celui qui n'a pas de piété maltraitera son conjoint et ne respectera pas ses droits, surtout lorsqu'il est en colère contre lui. Le choix d'un conjoint en fonction de sa piété a été conseillé dans tous les enseignements islamiques, comme le Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5090.

Les discussions dans cette section et dans la précédente ne seront acceptées et mises en pratique que par ceux qui font preuve de bon sens et identifient les bienfaits généralisés de ses conseils et enseignements. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 242 :

« Ainsi Allah vous expose clairement Ses versets, afin que vous raisonniez. »

Il est essentiel de comprendre que toute loi ou tout code de conduite établi par l'homme ne sera jamais parfait, car il sera biaisé, à courte vue et limité par la connaissance. Cela empêchera les gens d'atteindre un état mental et physique équilibré dans leur vie, ce qui les empêchera à son tour d'atteindre la paix de l'esprit. En revanche, le code de conduite accordé par Allah, l'Exalté, sera toujours parfait car Il sait tout, y compris les états mentaux et physiques des humains, quelque chose qu'aucune société ne peut jamais englober pleinement dans la connaissance, même avec les recherches qui ont été menées sur ce sujet. Par conséquent, Allah, l'Exalté, est le seul à pouvoir accorder aux gens un code de conduite qui mène à un état mental et physique équilibré, qui à son tour mène à la paix de l'esprit. Tout comme un médecin est la personne la mieux placée pour conseiller en matière de médecine, Allah, l'Exalté, est le seul à pouvoir fournir les meilleurs conseils dans tous les aspects de la vie d'une personne. De plus, comme les enseignements de l'Islam sont conçus pour la nature des humains, ils sont intemporels, tout comme la nature des humains est intemporelle. Les enseignements de l'Islam peuvent être mis en pratique par n'importe qui, quel que soit son niveau de connaissance, car ils sont faciles à comprendre

et à appliquer dans la vie de chacun. En revanche, la grande majorité des conseils prodigués par d'autres, comme les conférenciers motivateurs, sont peu pratiques, même s'ils semblent passionnants. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 242 :

« Ainsi Allah vous expose clairement Ses versets, afin que vous raisonniez. »

C'est une manière appropriée de terminer une vingtaine de versets consécutifs qui traitent de la constitution extrêmement importante du mariage, du divorce , des enfants du couple divorcé et des veuves.

Bien que les problèmes matériels auxquels les gens peuvent être confrontés soient nombreux, ils ne sont pas tous abordés par le Saint Coran. Le Saint Coran s'attaque aux racines des problèmes au lieu de s'attaquer aux problèmes secondaires. Résoudre un problème secondaire finira par en entraîner un autre. En revanche, cibler le problème fondamental élimine tous les problèmes secondaires indéfiniment. Dans ce cas, le Saint Coran n'a pas abordé tous les problèmes auxquels un couple marié peut être confronté, mais il a abordé le problème fondamental et la manière de les traiter de manière appropriée. Pour qu'un mariage fonctionne et que les droits des deux conjoints soient respectés, un bon caractère entre les deux conjoints et la crainte d'Allah, l'Exalté, sont nécessaires. Au lieu de forcer les couples mariés malheureux à rester ensemble, Allah, l'Exalté, leur a donné une issue légale, à savoir le divorce. Mais Il a clairement indiqué que le bon caractère et la crainte d'Allah, l'Exalté, doivent être maintenus tout au long de la procédure de divorce, ce qui minimise le stress physique et émotionnel que

subiront la femme, le mari et les enfants. Allah, le Très-Haut, a ordonné à chaque femme et à chaque mari de respecter les droits des enfants concernés par un divorce afin de minimiser l'impact négatif du divorce. Cette tactique s'attaque à nouveau à un problème fondamental qui conduit à d'innombrables problèmes secondaires. Si l'on observe les enfants qui ne réussissent pas dans leur éducation et qui finissent souvent dans des gangs criminels, des tribunaux pour mineurs, des centres de détention et des prisons, on constate qu'ils viennent de familles malheureuses ou brisées où leurs parents, qu'ils soient ensemble ou divorcés, ne respectent pas les droits de l'autre et les droits de l'enfant.

Allah, le Très-Haut, encourage le mariage et interdit les relations illicites. Lorsqu'un couple n'est pas véritablement dévoué l'un à l'autre, comme un couple marié, toute difficulté réelle à laquelle il fait face entraînera davantage de stress émotionnel pour le couple, car il ne parvient pas à se soutenir correctement. Entrer et sortir de multiples relations au cours de la vie a sans aucun doute un effet néfaste sur la santé mentale. Il n'est pas surprenant que ceux qui se séparent de leur partenaire finissent souvent par consulter un conseiller. Ils finissent par souffrir de troubles mentaux, comme la dépression, plus que ceux qui évitent ces relations. De plus, ceux qui sont connus dans la société pour avoir eu plusieurs partenaires ont moins de chances de trouver un conjoint approprié qui saura respecter leurs droits. En effet, celui qui a eu plusieurs partenaires au cours de sa vie adoptera un caractère lâche et indésirable, ce que les personnes à la recherche d'un engagement sérieux, comme le mariage, n'apprécieront pas. Cela ne fera qu'augmenter le stress émotionnel pour celui qui a eu plusieurs partenaires. Dans les relations occasionnelles, le couple n'est souvent pas sur la même longueur d'onde. Cela signifie que l'un des deux prend toujours la relation plus au sérieux, par exemple en désirant s'installer avec son partenaire. Alors que l'autre ne ressent pas la même chose à propos de son avenir. Lorsque cette différence d'attitude finit par faire surface, elle conduit souvent à un traumatisme émotionnel durable pour celui qui a pris la relation plus au

sérieux. Alors qu'un couple marié, dès le premier pas, est sur la même longueur d'onde, en ce qui concerne leur engagement à long terme l'un envers l'autre. Un couple marié est dévoué l'un à l'autre dans toutes les situations, qu'il soit confronté à des situations planifiées ou non, comme avoir des enfants. Cette attitude est très rare chez les couples normaux. Avoir une relation avec une autre personne trompe également une personne en lui faisant croire qu'elle connaît parfaitement son partenaire et donc, s'ils se marient, ils se plaignent souvent que leur conjoint a changé après le mariage. Dans la plupart des cas, il n'a pas changé. Ce qui a changé, ce sont les responsabilités et les pressions de leur relation. Ce problème conduit souvent à des problèmes de mariage pour les couples qui étaient en couple avant leur mariage. Même s'ils vivent ensemble avant le mariage, même dans ce cas, le même problème se produira. De plus, il n'est pas un secret que chaque fois qu'une personne rencontre des problèmes avec son partenaire, cela affecte gravement tous les autres aspects de sa vie. Par exemple, de nombreux jeunes abandonnent leurs études simplement parce qu'ils ne peuvent pas voir leur ancien partenaire tous les jours. Le mariage étant un lien et un engagement profonds entre deux personnes, il est moins probable qu'ils se séparent pour les mêmes problèmes insignifiants qui provoquent la rupture des couples normaux.

De plus, il ne faut pas se laisser tromper par l'apparence extérieure d'une relation illicite en pensant qu'elle ne présente aucun danger pour le couple ou pour la société en général. Comme les gens ont des connaissances limitées, sont extrêmement myopes et sont souvent contrôlés par leurs émotions, ils peuvent croire à tort qu'avoir une relation hors mariage est inoffensive alors qu'ils ne voient pas le poison caché qui les affectera négativement, eux et les autres. Un musulman engagé dans une relation illicite ne sera qu'incité à aller plus loin et à commettre des péchés avec son partenaire, au fil du temps. Comme les émotions et les sentiments sont difficiles à contrôler et que ces péchés, comme la fornication, sont devenus la norme dans la plupart des sociétés, un couple non marié peut facilement

tomber dans ces péchés. Cela entraîne d'innombrables autres problèmes pour eux et pour la société, comme des grossesses non désirées et même la dépréciation d'autres péchés majeurs de l'islam. De plus, même si l'on ne commet pas d'autres péchés majeurs dans le cadre de la relation illicite, comme la fornication, les sentiments de l'autre l'empêcheront de réfléchir clairement et il se peut qu'il épouse son partenaire sans se rendre compte qu'il n'est pas un bon conjoint, même s'il semble être un bon partenaire. Comme nous l'avons vu plus haut, cela est dû au stress et aux responsabilités du mariage, comme le respect des droits de son conjoint et de ses enfants, qui modifient la relation entre les deux partenaires, ce qui conduit souvent à des problèmes conjugaux. C'est pourquoi les couples mariés qui étaient ensemble avant le mariage s'accusent souvent mutuellement d'avoir changé de comportement après le mariage. De plus, peu importe le temps que l'on passe avec son partenaire, on ne connaîtra jamais son caractère comme un couple marié se connaît. Des caractéristiques négatives cachées chez chacun d'eux se manifesteront après le mariage, ce qui ne fera qu'entraîner d'autres problèmes conjugaux. Une vérité souvent négligée par une personne engagée dans une relation illicite est qu'une personne qui fait un bon partenaire n'est pas garantie d'être un bon conjoint ou un bon parent. En effet, des caractéristiques différentes sont requises pour faire un bon conjoint et un bon parent par rapport à un bon partenaire. En raison de ses sentiments pour son conjoint, une personne néglige souvent l'importance de choisir une personne pieuse pour se marier, car elle est la seule à respecter les droits de son conjoint et de ses enfants et à éviter de leur faire du mal, même lorsqu'elle est en colère. En revanche, une personne qui n'a pas de piété ne respectera pas les droits de son conjoint ou de ses enfants et leur fera du tort, surtout lorsqu'elle est en colère. Celui qui a un partenaire négligera ce point important et par conséquent, il épousera son partenaire à cause des sentiments qu'il éprouve pour lui, même s'il n'a pas de piété. Les émotions, comme l'amour, rendent une personne aveugle et sourde aux caractéristiques négatives de son bien-aimé. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 5130.

De plus, les enfants nés de manière non intentionnelle de cette relation vont accentuer le stress de cette relation, ce qui conduit souvent à la séparation des parents, car ils ne souhaitent pas partager la responsabilité d'élever un enfant. Cela crée un foyer brisé dans lequel l'enfant grandit sans le soutien et la supervision des deux parents, ce qui entraîne souvent des problèmes pour tout le monde. Il est clair que la majorité des jeunes impliqués dans des crimes, des gangs et des enfants qui sont entraînés par des prédateurs sexuels et victimes de violences domestiques viennent de familles brisées. Élever correctement un enfant lorsqu'on le désire est extrêmement difficile, alors peut-on imaginer le stress émotionnel que cela représente d'élever correctement un enfant lorsque le parent ne le désirait pas au départ ? Cela a un impact négatif sur l'éducation de l'enfant et conduit souvent aux problèmes mentionnés plus haut. Ce stress conduit souvent le parent célibataire à abandonner l'enfant pour le placer en famille d'accueil ou l'adopter, ce qui, dans la majorité des cas, a un impact négatif et à long terme sur l'enfant, dont certains ont été mentionnés plus haut. Cela augmente encore les risques que l'enfant soit mal orienté.

Toutes ces choses négatives et bien d'autres qui se produisent dans les relations illicites ne peuvent être appréciées par une personne émotive ou ignorante, même si les relations illicites semblent inoffensives. S'impliquer dans des relations illicites est comme consommer un plat qui semble délicieux alors qu'il est en fait empoisonné. Comme ce poison est caché, on doit compter sur quelqu'un qui en est conscient et faire confiance à ses conseils pour éviter de manger le plat qui semble délicieux, même si cela contredit nos désirs. Comme Allah, l'Exalté, seul sait toute chose, en particulier les poisons cachés dans certaines actions et relations, Ses conseils doivent être acceptés et mis en pratique, même s'ils contredisent nos désirs. C'est comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui,

même s’il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements islamiques. En effet, Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder les connaissances nécessaires pour assurer à l’homme un équilibre mental et physique. La connaissance des états mentaux et physiques des humains que possède la société ne suffira jamais à atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches qui ont été entreprises, car elles ne peuvent pas résoudre tous les problèmes auxquels une personne peut être confrontée dans sa vie, ni leurs conseils ne peuvent permettre à l’homme d’éviter tous les types de stress mental et physique en raison de connaissances, d’expérience et de prévoyance limitées. Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder cette connaissance et Il l’a accordée à l’humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cette vérité est évidente lorsqu’on observe ceux qui agissent conformément aux enseignements de l’Islam en utilisant correctement les bénédictions qui leur ont été accordées et ceux qui ne le font pas.

Allah, l'Exalté, a éliminé ces nombreux problèmes secondaires en s'attaquant au problème fondamental, c'est-à-dire en interdisant les relations illicites et en encourageant le mariage, par lequel un couple se consacre sincèrement l'un à l'autre et à ses enfants.

En abordant les questions du mariage, du divorce , des veuves et des enfants dans le Saint Coran, Allah, le Très-Haut, a donné la clé d'une société prospère. Lorsque les membres d'une famille, qu'ils soient ensemble ou divorcés, respectent les droits de chacun et créent un foyer stable et heureux pour les enfants, cela provoque un effet d'entraînement positif dans toute la

société. Inversement, lorsqu'une famille est malheureuse et ne respecte pas les droits de chacun, cela provoque un effet d'entraînement négatif qui se propage dans toute la société.

De nombreux penseurs ont abordé les problèmes auxquels les gens et la société sont confrontés, mais comme ces solutions ciblent des problèmes sectoriels, les avantages de ces solutions sont minimes. Alors qu'Allah, l'Exalté, à travers cette méthode de résolution des problèmes fondamentaux, qui affectent l'individu et la société, a clarifié toutes choses afin que les gens puissent réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« …Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose, comme guide et miséricorde… »

Mais comme l'indique le verset 242, seuls ceux qui utilisent correctement l'intelligence qui leur a été accordée comprendront la profonde sagesse contenue dans les versets d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 242 :

« Ainsi Allah vous expose clairement Ses versets, afin que vous raisonniez. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 243-24 5

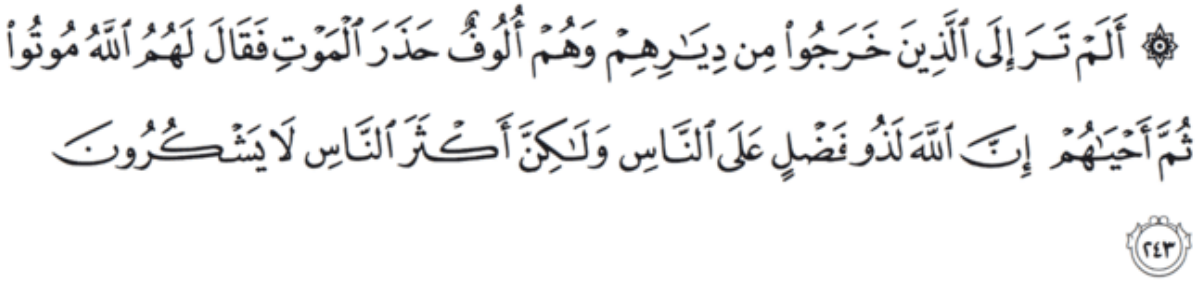
۞ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ خَرَجُوا۟ مِن دِيَـٰرِهِمْ وَهُمْ أُلُوفٌ حَذَرَ ٱلْمَوْتِ فَقَالَ لَهُمُ ٱللَّهُ مُوتُوا۟
ثُمَّ أَحْيَـٰهُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَذُو فَضْلٍ عَلَى ٱلنَّاسِ وَلَـٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَشْكُرُونَ
٢٤٣

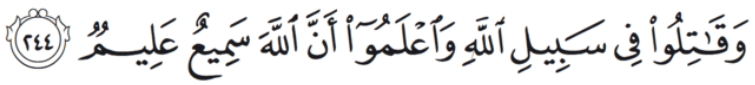
وَقَـٰتِلُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ٢٤٤

« N’as-tu pas vu ceux qui, par milliers, ont quitté leurs demeures, par crainte de la mort ? Allah leur a dit : « Mourez ! » Puis Il les a ramenés à la vie. Et Allah est Détenteur de grâces pour les gens, mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants.

Et combattez dans le sentier d'Allah, et sachez qu'Allah est Audient et Omniscient.

Qui donc ferait un bon prêt à Allah, afin qu’Il le lui multiplie plusieurs fois ? Et c’est Allah qui retient et qui accorde l’abondance. Et c’est vers Lui que vous serez ramenés.

Le début du verset 243 indique l'importance d'éviter une attitude égocentrique par laquelle on ne pense qu'à sa propre vie et surtout à ses propres problèmes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 243 :

« *N'as-tu pas pensé à ceux-là… »*

Celui qui se comporte de cette manière ne pourra pas tirer profit des leçons que l'on trouve dans l'histoire générale, dans sa propre histoire personnelle et dans la condition des gens qui l'entourent. Apprendre de ces choses est l'un des moyens les plus puissants pour une personne d'améliorer son comportement et d'éviter que l'histoire ne se répète afin d'atteindre la paix de l'esprit. Par exemple, celui qui observe les riches et les célèbres abuser des bénédictions qui leur ont été accordées et comment, par conséquent, ils sont en proie au stress, aux troubles mentaux, à la toxicomanie et aux tendances suicidaires, même s'ils vivent des moments de plaisir et jouissent du luxe de ce monde, apprendra à l'observateur à ne pas suivre leurs traces en abusant des bénédictions qui leur ont été accordées. Ou lorsqu'une personne observe une personne malade, cela devrait l'encourager à montrer de la gratitude pour sa propre bonne santé et à l'utiliser correctement avant de la perdre également. Par conséquent, l'Islam encourage régulièrement les musulmans à devenir des personnes pratiquantes au lieu de personnes absorbées par leurs propres affaires au point de ne prêter attention à rien d'autre. Chapitre 47 Muhammad, verset 10 :

« N'ont-ils pas parcouru le pays et vu quelle fut la fin de ceux qui les ont précédés ?… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 243 :

« *N’avez-vous pas pensé à ceux qui ont quitté leurs maisons par milliers, par peur de la mort ?… »*

Il est important de noter qu’une personne ne doit pas se détourner des leçons importantes derrière ce verset pour perdre son énergie et son temps à rechercher des informations non pertinentes, telles que l’identité de ce groupe de personnes. Si leur identité était importante et pertinente, Allah, l’Exalté, l’aurait mentionnée. Il faut éviter d’étudier des sujets de science religieuse qui n’augmenteront pas notre obéissance sincère à Allah, l’Exalté, qui implique d’utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d’une manière qui Lui plaise, comme le soulignent les enseignements islamiques. Une bonne façon de juger si un sujet de science religieuse est pertinent ou non est d’évaluer si c’est quelque chose sur lequel Allah, l’Exalté, nous interrogera le Jour du Jugement. Si on ne nous interroge pas sur un sujet particulier de l’Islam, comme des événements spécifiques de l’histoire islamique, alors ce sujet n’est pas pertinent et doit être évité. Mais si un sujet est interrogé le Jour du Jugement, comme le respect des droits de son voisin, alors ce sujet doit être étudié, appris et mis en pratique au mieux de nos capacités.

De plus, comme l'Islam était constamment attaqué par les non-musulmans de la Mecque et leurs associés, tels que les hypocrites et les gens du Livre

vivant à Médine, les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, furent encouragés à se battre pour se défendre et défendre l'Islam. Chapitre 22 Al Hajj, verset 39 :

« La permission [de combattre] a été donnée à ceux qui sont en guerre, parce qu'ils ont été lésés. Et certes, Allah est compétent pour leur donner la victoire. »

Les deux principaux problèmes qui se posent à ceux qui s'efforcent de suivre le chemin d'Allah, le Très-Haut, sont la peur de la mort et la crainte de perdre les ressources qui leur ont été accordées ou de les utiliser de manière contraire à leurs désirs. Ces deux problèmes ont donc été abordés à plusieurs reprises dans le Saint Coran. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 243 :

« *N'as-tu pas vu ceux qui, par milliers, ont quitté leurs maisons par crainte de la mort ? Allah leur a dit : « Mourez » ; puis Il les a ramenés à la vie… »*

Allah, l'Exalté, indique clairement que la vie et la mort sont toutes deux sous Son contrôle et que la mort de chaque personne a déjà été décidée et ne peut être évitée. Chapitre 23 Al Mu'minun, verset 80 :

« Et c'est Lui qui donne la vie et qui fait mourir… »

Et chapitre 63 Al Munafiqun, verset 11 :

« Mais Allah ne retarde pas une âme quand son heure est venue. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

La mort d'une personne est fixée et ne peut être évitée. Il est donc insensé de ne pas s'efforcer de plaire à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à Lui plaire, comme le soulignent les enseignements islamiques, car le comportement d'une personne ne peut pas changer le moment de sa mort. En réalité, la mort étant fixée pour tout le monde et inconnue de chacun, cela devrait les encourager davantage à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, afin qu'ils atteignent un état mental et physique équilibré, qui à son tour mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes. En d'autres termes, comme une personne ne peut échapper à la mort, il est logique de s'y préparer adéquatement avant que son temps ne soit écoulé. Chapitre 63 Al Munafiqun, versets 10-11 :

« Et dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que la mort n'approche l'un de vous et qu'il dise : « Seigneur, si Tu me retardais un instant, afin que je fasse l'aumône et que je sois du nombre des pieux. » Mais Allah ne retarde pas une âme quand son heure est venue. Et Allah est Connaisseur de ce que vous faites. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 243 :

« *N’as-tu pas vu ceux qui, par milliers, ont quitté leurs maisons par crainte de la mort ? Allah leur a dit : « Mourez » ; puis Il les a ramenés à la vie… »*

Cette résurrection aurait pu se produire dans ce monde afin de leur enseigner une leçon importante : la vie et la mort sont sous le contrôle d'Allah, l'Exalté, et il ne faut donc pas fuir Son obéissance par crainte de la mort. La résurrection dans ce monde s'est produite dans l'histoire. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 72-73 :

« Et [rappelez-vous] quand vous tuiez un homme et que vous disputiez à son sujet, Allah fit sortir ce que vous cachiez. Nous dîmes alors : « Frappez-le [le tué] avec une partie de ce que vous cachiez. » C’est ainsi qu’Allah fait revivre les morts. Et Il vous montre Ses signes afin que vous raisonniez. »

Ou bien cette résurrection pourrait faire référence au Jour du Jugement où chacun sera ressuscité et tenu responsable de ses actes. Dans ce cas, cela indique que fuir l’obéissance à Allah, l’Exalté, par crainte de la mort n’aidera pas à se préparer concrètement au Jour du Jugement. Il n’est pas nécessaire d’être un érudit pour comprendre que le fait de ne pas se

préparer concrètement au Jour du Jugement conduit au stress, aux ennuis et à un grave danger. Celui qui apprécie les deux points de vue et corrige son comportement afin d'éviter de fuir l'obéissance à Allah, l'Exalté, à cause d'une peur matérielle, comme la mort ou la pauvreté, et celui qui reste ferme sur Son obéissance par crainte de sa responsabilité au Jour du Jugement, montreront leur gratitude à Allah, l'Exalté, pour les innombrables bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 243 :

« … Et Allah est Détenteur de grâces pour les gens, mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants. »

Plus précisément, la gratitude dans l'intention d'une personne implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Celui qui agit pour d'autres raisons n'obtiendra aucune récompense d'Allah, l'Exalté. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe positif d'une bonne intention est qu'une personne ne désire aucune gratitude ou compensation de la part des autres. La gratitude avec la langue implique de dire ce qui est bien ou de rester silencieux. Et comme mentionné précédemment, la gratitude avec ses actions implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Cette gratitude permet d'obtenir un état mental et physique équilibré, ce qui conduit à son tour à la paix de l'esprit dans les deux mondes. De plus, rester obéissant à Allah, l'Exalté, de cette manière assure la paix de l'esprit et le succès, que l'on vive, que l'on meure et que l'on atteigne le Jour du

Jugement. Par conséquent, être guidé vers ce résultat est en soi une grande bénédiction d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 243 :

« … Et Allah est Détenteur de grâces pour les gens, mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 52 :

« Dis : « N'attendez-vous de nous qu'une des deux meilleures choses [c'est-à-dire le martyre ou la victoire]… » »

Après avoir clarifié la réalité de la vie, de la mort et du succès dans les deux mondes, Allah, l'Exalté, encourage ensuite les Compagnons, qu'Allah les agrée, à combattre dans le chemin d'Allah, l'Exalté, afin de défendre l'Islam et d'éliminer l'oppression au sein de la société arabe. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 244 :

« Et combattez dans le sentier d'Allah… »

Et comme Allah, l'Exalté, entend et sait toute chose, Il connaît parfaitement les intentions des gens lorsqu'ils combattent ou lorsqu'ils présentent des excuses pour ne pas s'abstenir de combattre pour Sa cause, et Il récompensera donc chaque personne en conséquence. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 244 :

« …et sachez qu'Allah est Audient et Omniscient. »

Le commandement de connaître ces deux attributs divins d'Allah, l'Exalté, indique l'importance d'apprendre et d'agir selon les enseignements de l'Islam afin d'adopter la certitude de la foi. La certitude de la foi encourage à rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements de l'Islam. Cela conduit à un état mental et physique équilibré, qui à son tour conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui possède une foi faible, en raison de son ignorance des connaissances islamiques, fera facilement un mauvais usage des

bénédictions qui lui ont été accordées, par exemple pendant les périodes difficiles, et par conséquent, il ne parviendra pas à obtenir la paix de l'esprit.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 244 :

« …et sachez qu'Allah est Audient et Omniscient. »

De plus, l'ordre de connaître les attributs divins d'Allah, l'Exalté, indique l'importance d'apprendre et d'agir selon Ses attributs divins selon nos capacités. Par exemple, comme Allah, l'Exalté, est Tout Miséricordieux, les gens doivent faire preuve de miséricorde les uns envers les autres afin qu'ils reçoivent la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1922. Lorsque l'on ne parvient pas à apprendre correctement les attributs divins, on croira des choses sur Allah, l'Exalté, qui ne sont pas vraies et dans certains cas, cette croyance peut devenir irrespectueuse et peut même conduire à la mécréance. Par exemple, si l'on ne comprend pas correctement la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, on sera encouragé à adopter une attitude paresseuse par laquelle on persiste à désobéir à Allah, l'Exalté, ce qui implique de mal utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées, tout en croyant qu'on recevra la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Il ne s'agit pas d'espérer en Allah, l'Exalté, mais d'un vœu pieux qui n'a aucune valeur en Islam. L'espoir est toujours lié à l'effort pour obéir à Allah, l'Exalté, et ensuite à l'attente de la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. La différence entre les deux a été discutée dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. De plus, croire qu'Allah, l'Exalté, traitera le bienfaiteur de la même manière que le malfaiteur défie

l’équité et la justice d’Allah, l’Exalté, ce qui est hautement irrespectueux. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou ceux qui commettent le mal, pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, et que Nous les rendrons égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

De plus, une personne ignorante peut croire à tort qu’Allah, l’Exalté, favorise certaines lignées par rapport à d’autres, tout comme le croient les Juifs, et par conséquent, elle attribue du racisme à Allah, l’Exalté, sans s’en rendre compte. Par conséquent, il est vital pour une personne d’apprendre et d’agir selon les attributs divins d’Allah, l’Exalté, à partir du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui), afin qu’elle adopte la croyance correcte à propos d’Allah, l’Exalté, et adopte le comportement correct qui mène à la paix de l’esprit dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 244 :

« Et combattez dans le sentier d’Allah et sachez qu’Allah est Audient et Omniscient. »

Pour bien comprendre le sens des versets du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), il faut les replacer dans leur contexte. Autrement dit, aucun verset ou hadith ne peut être pris isolément sans tenir compte du contexte dans lequel il a été révélé ou enregistré afin de justifier les actions de quelqu'un. Pour bien comprendre le contexte des versets et des hadiths, il faut les analyser à la lumière de la vie du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). C'est seulement de cette manière que l'on saura clairement à quoi ou à qui un verset ou un hadith spécifique fait référence.

En outre, les musulmans ne peuvent prendre les armes contre les agresseurs extérieurs que sous la bannière d'un dirigeant légitime et lorsque cela est fait conformément aux injonctions contenues dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui combattent doivent constamment craindre Allah, l'Exalté, en transgressant ces limites et ces règles. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les exagérateurs.* »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 194 :

« … *Quiconque t'a agressé, agresse-le comme il t'a agressé. Et craignez Allah…* »

L’une de ces règles est de ne recourir à la guerre que lorsque l’on est attaqué, comme l’indiquent les principaux versets dont il est question ici. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« *Combattez dans le sentier d’Allah ceux qui vous combattent… »*

Par conséquent, il est interdit de se montrer agressif physiquement contre un ennemi en temps de paix. Une autre règle est que lorsque l’ennemi cesse de l’attaquer, les musulmans doivent également cesser. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 193 :

« … Mais s’ils cessent, alors il n’y aura plus d’agression [c’est-à-dire d’agression] sauf contre les contrevenants. »

Si l'ennemi le désire la paix doit lui être accordée. Chapitre 4 An Nisa, verset 90 :

« … S'ils s'éloignent donc de vous, ne vous combattent pas et vous offrent la paix, alors Allah ne vous a pas donné de cause [pour combattre] contre eux. »

La troisième règle est qu'il ne faut pas faire de mal aux civils. Cela est indiqué dans les principaux versets que nous avons étudiés, car cela constitue une transgression. De plus, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a interdit à plusieurs reprises de faire du mal aux femmes, aux enfants, aux vieillards, aux malades, aux moines et aux ermites pendant la guerre. Cela a été confirmé dans de nombreux hadiths tels que celui qui se trouve dans le Sunan Abu Dawud, numéro 2614, et le Musnad Ahmad, numéro 2728.

Le premier calife de l'islam, Abu Bakr Siddiq, qu'Allah l'agrée, a interdit de tuer les enfants, les femmes et les personnes âgées, conformément aux préceptes de l'islam. Il a également interdit de couper les arbres fruitiers, d'endommager les biens et de tuer le bétail. Ceci a été conseillé dans le Musannaf Ibn Abi Shayba, numéro 33121.

Le deuxième calife de l'islam, Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, a clairement indiqué aux armées musulmanes de ne pas nuire aux non-soldats, comme les agriculteurs. Cela a été conseillé dans le Musannaf Ibn Abi Shayba, numéro 33120.

En cas de conflit imminent, la nation musulmane est tenue de se préparer du mieux qu'elle peut. Cette préparation vise à dissuader l'ennemi d'attaquer, auquel cas, si l'ennemi souhaite la paix, elle doit lui être accordée. Chapitre 8 An Anfal, versets 60-61 :

« Et préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme montures, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre… Et s'ils inclinent à la paix, inclinez-vous aussi à la paix… »

Il est permis de combattre ceux qui n'honorent pas leurs traités avec les musulmans. Chapitre 9 At Tawbah, versets 12-13 :

« Et s'ils violent leurs serments après leur traité et diffament votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance, car il n'y a point de serment [sacré] pour eux ; [combattez-les] afin qu'ils cessent. Ne combattriez-vous pas un peuple qui a violé ses serments et a décidé d'expulser le Messager, alors qu'ils vous ont attaqué pour la première fois ? »

L'Islam a interdit d'attaquer ceux qui respectent ses traités. Chapitre 9 At Tawbah, verset 7 :

« …Tant qu'ils sont droits envers toi, sois donc droit envers eux. Car Allah aime les pieux. »

Il n'est pas question de forcer quiconque à accepter l'Islam, car c'est quelque chose qui doit être accepté par le cœur et non seulement par la langue et les actes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« Il n'y aura aucune contrainte dans [l'acceptation de] la religion… »

Ceux qui sont en paix avec les musulmans doivent être traités avec justice en tout temps. Chapitre 60 Al Mumtahanah, versets 8-9 :

« Allah ne vous interdit pas d'être bons envers ceux qui ne vous combattent pas à cause de la religion et ne vous expulsent pas de vos maisons, d'être justes envers eux et d'agir équitablement envers eux. En vérité, Allah aime ceux qui agissent équitablement. Allah ne vous interdit que ceux qui vous combattent à cause de la religion. de religion et vous expulser de vos foyers et aider à votre expulsion… »

La guerre est une chose détestable pour Allah, l'Exalté, et les musulmans doivent y être contraints sans la vouloir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« La guerre vous est ordonnée, alors qu'elle vous est haïssable… »

Ceci est encore indiqué dans les versets suivants, car Allah, l'Exalté, mentionne deux de Ses attributs divins qui sont tous deux liés à Sa miséricorde et à Sa paix, à savoir, le Tout Pardonneur et le Tout Miséricordieux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 192 :

« Et s'ils cessent, alors, certes, Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Il a délibérément choisi de mentionner ces attributs divins au lieu de Ses attributs divins de puissance et de force pour indiquer que la paix et la sécurité sont ce qu'Il préfère pour l'humanité.

Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a même averti les musulmans de ne pas désirer le combat et leur a plutôt ordonné de rechercher la sécurité auprès d'Allah, l'Exalté. Mais s'ils étaient contraints d'affronter l'ennemi, ils devaient rester fermes. Cela a été mentionné dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2966.

L’intention réelle de ces versets est de souligner que la force ne doit être utilisée que lorsque son utilisation est inévitable, seulement dans la mesure où elle est absolument nécessaire et sous la direction du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui).

Comme mentionné précédemment, il est essentiel d’évaluer un verset ou un hadith dans son contexte afin de comprendre à qui, à quoi et où il s’applique. Malheureusement, de nombreuses personnes, intentionnellement ou non, omettent d’interpréter les versets et les hadiths sur le combat de cette manière. Un exemple très célèbre est celui d’un verset appelé le verset de l’épée, même si le mot « épée » n’est pas mentionné dans le Saint Coran. Chapitre 9 At Tawbah, verset 5 :

« Et lorsque les mois inviolables seront passés, tuez alors les polythéistes partout où vous les trouverez, capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans tous les lieux d’embuscade… »

Comme expliqué plus haut en détail, cette déclaration de guerre est limitée à des conditions et concessions de paix spécifiques. De plus, l’étude du contexte historique de ce verset et d’autres versets connexes prouve clairement qu’il ne s’agit pas d’un principe universel pour combattre les non-musulmans. Cela signifie que le verset fait référence à un groupe spécifique de personnes, à un moment précis et dans un lieu précis.

Les versets qui entourent le verset de l'épée indiquent clairement à plusieurs reprises que les polythéistes auxquels il est fait référence ne sont que ceux qui ont violé à plusieurs reprises les traités de paix conclus avec le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et se sont livrés à des actes d'agression violente contre la communauté musulmane et ses alliés. Par exemple, le verset qui précède immédiatement le verset de l'épée, c'est-à-dire le chapitre 9 At Tawbah, verset 4, stipule :

« À l'exception de ceux avec qui vous avez conclu un pacte parmi les associateurs, sans qu'ils vous aient manqué en quoi que ce soit, ni soutenu quiconque contre vous. Complète donc leur pacte jusqu'à ce que leur terme soit écoulé. Car Allah aime les pieux. »

Ceci est suivi par un autre commandement dans un verset connexe, chapitre 9 At Tawbah, verset 7 :

« Comment les associateurs auraient-ils un pacte auprès d'Allah et de Son messager, sauf ceux avec qui vous avez conclu un pacte à la mosquée du Haram ? Aussi longtemps qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Allah aime vraiment les pieux. »

Les crimes de ces polythéistes contre lesquels il a été ordonné de combattre sont mentionnés dans d'autres versets connexes. Chapitre 9 At Tawbah, versets 8-10 :

« Comment [peut-il y avoir un traité] alors que, s'ils dominent sur vous, ils ne respectent envers vous ni le pacte de parenté ni le pacte de protection ? Ils vous satisfont de leurs bouches, mais leurs cœurs refusent [de vous obéir]. Et la plupart d'entre eux sont résolument désobéissants. Ils ont échangé les signes d'Allah contre un vil prix et ont détourné [les gens] de Son chemin. C'était vraiment mal ce qu'ils faisaient. Ils ne respectent envers les croyants ni le pacte de parenté ni le pacte de protection. Et ce sont eux les transgresseurs. »

Et chapitre 9 At Tawbah, versets 12-13 :

« Et s'ils violent leurs serments après leur traité et diffament votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance, car il n'y a point de serment [sacré] pour eux ; [combattez-les afin] qu'ils cessent. Ne combattriez-vous pas un peuple qui a violé ses serments et a décidé d'expulser le Messager, alors qu'ils vous ont attaqué pour la première fois ?… »

Ces polythéistes ont continuellement rompu leurs accords et aidé d'autres personnes contre l'islam. Ils ont commencé des hostilités contre les musulmans, empêché les gens d'accepter l'islam, expulsé les musulmans de la Mecque et de la mosquée Al-Haram. Au moins huit fois dans les versets cités, leurs crimes contre les musulmans sont mentionnés.

Dans le chapitre 9 de la Tawbah, verset 12, cité plus haut, le but de la lutte contre les « chefs de la mécréance » est de les empêcher de commettre des actes d'agression. Ces versets, comme les autres, indiquent l'importance de respecter certaines conditions en temps de guerre, comme par exemple ne combattre que ceux qui les combattent en premier.

En outre, ces polythéistes reçurent encore de nombreux avertissements et concessions. Ils reçurent une période de répit et de paix de quatre mois. Chapitre 9 At Tawbah, verset 2 :

« Parcourez donc librement le pays pendant quatre mois, ô mécréants. Mais sachez que vous ne pouvez pas faire échouer Allah… »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 5 :

« Et lorsque les [quatre] mois inviolables seront passés, tuez les polythéistes partout où vous les trouverez, capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans tous les lieux d'embuscade… »

Ce répit leur a été accordé afin qu'ils acceptent l'Islam ou qu'ils quittent pacifiquement la péninsule arabique. De plus, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a reçu l'ordre d'accorder sa protection à tous ces polythéistes qui le demandaient afin qu'ils aient la possibilité d'écouter les enseignements de l'Islam sans aucune crainte ni pression ou qu'ils puissent quitter pacifiquement la péninsule arabique sans crainte d'être blessés. Chapitre 9 At Tawbah, verset 6 :

« Et si l'un des associateurs cherche ta protection, accorde-lui alors protection afin qu'il entende les paroles d'Allah [c'est-à-dire le Coran]. Puis fais-le entrer en lieu sûr. Car ce sont des gens qui ne savent pas. »

L'ordre du verset de l'épée de combattre et de tuer ces polythéistes ne s'appliquerait que s'ils restaient dans la péninsule arabique après le répit de quatre mois sans accepter l'islam. Il est important de noter que de nombreux polythéistes ont profité de ce répit pour accepter l'islam. Grâce à ce répit, les combats ont pris fin et le sang n'a pas été versé en raison du verset de l'épée, car le but de ce verset était de dissuader de nouvelles effusions de sang, ce qui signifie que soit ces polythéistes acceptent l'islam, soit ils quittent la péninsule arabique pacifiquement.

Pour conclure, les versets qui l'entourent et la vie bénie du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, placent le verset de l'épée dans son contexte. Cela signifie que ces versets ont été révélés spécifiquement pour mettre fin aux attaques de polythéistes hostiles spécifiques contre la communauté musulmane. Par conséquent, ils ne peuvent pas être appliqués sans ambiguïté à d'autres après eux.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 244 :

« Et combattez dans le sentier d'Allah et sachez qu'Allah est Audient et Omniscient. »

En règle générale, lutter pour la cause d'Allah, le Très-Haut, est une lutte permanente qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela permettra d'obtenir un état mental et physique équilibré qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cette lutte peut contredire les désirs des gens, mais comme elle mène à la paix de l'esprit, ils doivent l'accepter et l'accomplir. Par conséquent, une personne doit accepter et agir selon les enseignements de l'Islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Elle doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam. En effet, le seul qui possède les connaissances nécessaires pour assurer à une personne un état mental et physique équilibré est Allah, le Très-Haut. La connaissance que possède la société des états mentaux et physiques des humains ne suffira jamais à atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches qui ont été entreprises, car elles ne peuvent pas résoudre tous les problèmes auxquels une personne peut être confrontée

dans sa vie, ni leurs conseils ne peuvent permettre à l'homme d'éviter tous les types de stress mental et physique dus à des connaissances, une expérience et une prévoyance limitées. Allah, l'Exalté, seul possède cette connaissance et Il l'a accordée à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées conformément aux enseignements islamiques et ceux qui ne le font pas.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« Qui est celui qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'Il le lui multiplie plusieurs fois ?... »

Comme mentionné précédemment, il y a deux choses principales à savoir sur la voie d'Allah, l'Exalté. La première est la peur de la mort et la seconde est la perte des bénédictions qui nous ont été accordées, comme la richesse, ou l'utilisation de celles-ci d'une manière qui contredit nos désirs. Dans le verset 245, Allah, l'Exalté, explique l'importance de comprendre que celui qui utilise les ressources qui lui ont été accordées, comme la richesse, d'une manière qui Lui plaît, obtiendra des bénédictions et une miséricorde bien supérieures aux ressources qu'il a utilisées. Les bénédictions et la miséricorde obtenues sont supérieures aux ressources qui nous ont été accordées, car elles conduisent au but ultime de chaque personne, à savoir la paix de l'esprit. En réalité, chaque personne, quelle que soit sa foi, désire atteindre la paix de l'esprit mais la recherche à différents endroits. Certains la recherchent dans la célébrité, d'autres dans la richesse, d'autres dans

l'autorité, d'autres encore dans la famille, les amis ou leur carrière. Mais tout le monde a le même but ultime en recherchant ces choses, à savoir la paix de l'esprit. L'Islam précise clairement que les bénédictions et la miséricorde que l'on obtient en consacrant les ressources qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, conduisent à cette paix de l'esprit dans les deux mondes. Comme nous l'avons vu plus haut, comme Allah, l'Exalté, connaît toutes choses, y compris l'état mental et physique des gens, Lui seul sait comment une personne peut atteindre la paix de l'esprit. Tout comme un médecin est la personne la mieux placée pour conseiller les autres sur les médicaments, Allah, l'Exalté, est le seul à pouvoir conseiller correctement les gens sur la façon d'atteindre la paix de l'esprit et du corps.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« Qui est celui qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'Il le lui multiplie plusieurs fois ?... »

Allah, le Très-Haut, connaît l'avarice des gens et a formulé le verset de telle sorte qu'il ressemble à une transaction commerciale qui mène au profit. Celui qui comprend cela devrait se sentir gêné de savoir qu'en raison de leur avidité, Allah, le Très-Haut, le Créateur et le Propriétaire de toutes choses, doit promettre de rembourser toute ressource utilisée pour Lui afin de les encourager à utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, même si cela ne leur profite qu'à eux. Cette timidité devrait les encourager à faire plus d'efforts pour utiliser correctement les ressources qui leur ont été accordées, selon les enseignements islamiques.

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite aux gens que les ressources qu'ils possèdent, telles que la richesse, ne leur ont été accordées que par Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« …Et c'est Allah qui retient et qui accorde l'abondance… »

Allah, le Très-Haut, a créé les biens de ce monde et les a accordés aux gens. Il est donc le seul à en être le véritable propriétaire. Il est donc juste que les gens utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés d'une manière qui plaise à leur propriétaire, Allah, le Très-Haut. De plus, comme Allah, le Très-Haut, a accordé des biens de ce monde en prêt aux gens, ils doivent rembourser ce prêt. La seule façon de rembourser ce prêt est de les utiliser d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. D'un autre côté, comme les bienfaits du Paradis sont un don, les gens seront libres d'en faire ce qu'ils veulent. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« … Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, que vous avez reçu en héritage pour ce que vous avez fait. » »

Il ne faut donc pas confondre les bénédictions terrestres qui sont un prêt avec les dons du Paradis.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« …Et c'est Allah qui retient et qui accorde l'abondance… »

En règle générale, il est du devoir de l'homme de ne pas s'inquiéter de ce qui lui a été attribué par Allah, le Très-Haut, dans ce monde, car c'est une chose qui a été décidée plus de cinquante mille ans avant qu'Allah, le Très-Haut, ne crée les cieux et la terre et qui ne peut être modifiée. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6748. Au contraire, l'homme doit utiliser les ressources qui lui ont été accordées, comme sa force physique, afin d'obtenir ce qui lui est licite dans ce monde, puis croire fermement que ce qui lui a été accordé il y a si longtemps lui parviendra et que rien ne peut le changer. Comprendre cela l'empêchera d'obtenir des ressources provenant de sources illicites. De plus, l'homme doit croire fermement que ce qui lui a été accordé par Allah, le Très-Haut, est le meilleur pour lui, même si cela ne lui est pas évident, et que ce qu'Il accorde aux autres est le meilleur pour lui. C'est pourquoi ils doivent se concentrer sur l'utilisation correcte des bénédictions qui leur ont été accordées, conformément aux enseignements de l'Islam, afin d'obtenir la paix de l'esprit, au lieu de s'inquiéter des biens matériels qui leur ont été attribués ou qui ont été attribués aux autres dans ce monde. La paix de l'esprit réside dans l'utilisation correcte des biens matériels, selon les enseignements de l'Islam, elle ne réside pas dans la possession de nombreux biens matériels. Cela est évident lorsque l'on observe les riches qui sont souvent les plus éloignés de la paix de l'esprit malgré leurs nombreux biens matériels et les moments de plaisir qu'ils vivent.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« Qui est-ce qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'Il le lui multiplie plusieurs fois ? Et c'est Allah qui retient et qui accorde l'abondance… »

Etant donné qu'Allah, le Très-Haut, décide seul de la subsistance de la création, chaque personne ne recevra les biens de ce monde que selon ce qu'Il décide. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6748. Par conséquent, si quelqu'un désire recevoir des bénédictions de ce monde qui deviennent une source de paix pour lui dans les deux mondes, il doit les utiliser de la bonne manière, selon les enseignements de l'Islam, sinon il perdra soit les bénédictions de ce monde qui lui ont été accordées, comme l'autorité, soit cela deviendra une source de stress, de misère et de problèmes pour lui dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe ceux qui font un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées.

Il appartient donc à chacun de décider s'il désire obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, ce qu'il obtient lorsqu'il utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, selon les enseignements islamiques.
Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Ou bien une personne peut choisir de mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui ne mènera qu'à la misère, aux ennuis et au stress dans les deux mondes, car cela l'empêchera d'obtenir un état mental et physique équilibré qui est nécessaire pour obtenir la paix de l'esprit, même si elle vit des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Quelle que soit l'option choisie par une personne, elle en sera tenue responsable dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« …et c’est à Lui que vous serez ramenés. »

Il est donc logique de choisir la bonne option et le bon chemin, pour le bien de sa propre santé mentale et physique.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 246-251

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلْمَلَإِ مِنۢ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ مِنۢ بَعْدِ مُوسَىٰٓ إِذْ قَالُوا۟ لِنَبِىٍّ لَّهُمُ ٱبْعَثْ لَنَا مَلِكًا
نُّقَٰتِلْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۖ قَالَ هَلْ عَسَيْتُمْ إِن كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلْقِتَالُ أَلَّا تُقَٰتِلُوا۟
قَالُوا۟ وَمَا لَنَآ أَلَّا نُقَٰتِلَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَقَدْ أُخْرِجْنَا مِن دِيَٰرِنَا وَأَبْنَآئِنَا ۖ فَلَمَّا كُتِبَ
عَلَيْهِمُ ٱلْقِتَالُ تَوَلَّوْا۟ إِلَّا قَلِيلًا مِّنْهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٢٤٦﴾

وَقَالَ لَهُمْ نَبِيُّهُمْ إِنَّ ٱللَّهَ قَدْ بَعَثَ لَكُمْ طَالُوتَ مَلِكًا ۚ قَالُوٓا۟ أَنَّىٰ يَكُونُ لَهُ
ٱلْمُلْكُ عَلَيْنَا وَنَحْنُ أَحَقُّ بِٱلْمُلْكِ مِنْهُ وَلَمْ يُؤْتَ سَعَةً مِّنَ ٱلْمَالِ ۚ قَالَ إِنَّ ٱللَّهَ
ٱصْطَفَىٰهُ عَلَيْكُمْ وَزَادَهُۥ بَسْطَةً فِى ٱلْعِلْمِ وَٱلْجِسْمِ ۖ وَٱللَّهُ يُؤْتِى مُلْكَهُۥ مَن
يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٤٧﴾

وَقَالَ لَهُمْ نَبِيُّهُمْ إِنَّ ءَايَةَ مُلْكِهِۦٓ أَن يَأْتِيَكُمُ ٱلتَّابُوتُ فِيهِ سَكِينَةٌ مِّن
رَّبِّكُمْ وَبَقِيَّةٌ مِّمَّا تَرَكَ ءَالُ مُوسَىٰ وَءَالُ هَٰرُونَ تَحْمِلُهُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ ۚ إِنَّ فِى
ذَٰلِكَ لَءَايَةً لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٢٤٨﴾

فَلَمَّا فَصَلَ طَالُوتُ بِٱلْجُنُودِ قَالَ إِنَّ ٱللَّهَ مُبْتَلِيكُم بِنَهَرٍ فَمَن شَرِبَ مِنْهُ فَلَيْسَ مِنِّي
وَمَن لَّمْ يَطْعَمْهُ فَإِنَّهُۥ مِنِّيٓ إِلَّا مَنِ ٱغْتَرَفَ غُرْفَةًۢ بِيَدِهِۦ فَشَرِبُوا۟ مِنْهُ إِلَّا قَلِيلًا مِّنْهُمْ
فَلَمَّا جَاوَزَهُۥ هُوَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ قَالُوا۟ لَا طَاقَةَ لَنَا ٱلْيَوْمَ بِجَالُوتَ
وَجُنُودِهِۦ قَالَ ٱلَّذِينَ يَظُنُّونَ أَنَّهُم مُّلَٰقُوا۟ ٱللَّهِ كَم مِّن فِئَةٍ قَلِيلَةٍ غَلَبَتْ
فِئَةً كَثِيرَةًۢ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ﴿٢٤٩﴾

وَلَمَّا بَرَزُوا۟ لِجَالُوتَ وَجُنُودِهِۦ قَالُوا۟ رَبَّنَآ أَفْرِغْ عَلَيْنَا صَبْرًا وَثَبِّتْ
أَقْدَامَنَا وَٱنصُرْنَا عَلَى ٱلْقَوْمِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٥٠﴾

فَهَزَمُوهُم بِإِذْنِ ٱللَّهِ وَقَتَلَ دَاوُۥدُ جَالُوتَ وَءَاتَىٰهُ ٱللَّهُ ٱلْمُلْكَ وَٱلْحِكْمَةَ
وَعَلَّمَهُۥ مِمَّا يَشَآءُ ۗ وَلَوْلَا دَفْعُ ٱللَّهِ ٱلنَّاسَ بَعْضَهُم بِبَعْضٍ لَّفَسَدَتِ
ٱلْأَرْضُ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ ذُو فَضْلٍ عَلَى ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٥١﴾

« N’as-tu pas vu l’assemblée des enfants d’Israël, après Moïse, quand ils dirent à l’un de leurs prophètes : « Envoie-nous un roi et nous combattrons dans le sentier d’Allah » ? Il dit : « Ne combattriez-vous pas, si le combat vous était prescrit ? » Ils dirent : « Et pourquoi ne combattrions-nous pas dans le sentier d’Allah, alors que nous sommes chassés de nos demeures et de nos enfants ? » Mais quand le combat leur fut prescrit, ils s’en détournèrent, à l’exception de quelques-uns d’entre eux. Et Allah connaît bien les injustes.

Et leur prophète leur dit : « Certes, Allah vous a envoyé Saül comme roi. » Ils dirent : « Comment pourrait-il être notre roi, alors que nous méritons la

royauté plus que lui et qu'il n'a reçu aucune mesure de richesse ? » Il dit : « Certes, Allah l'a choisi de préférence à vous et l'a grandement accru en science et en grandeur. Et Allah donne Sa royauté à qui Il veut. Et Allah est Omniscient et Omniscient.

Et leur prophète leur dit : « En vérité, un signe de sa royauté, c'est que vous recevrez un coffre dans lequel se trouve une garantie venant de votre Seigneur et un reste de ce qu'avaient laissé la famille de Moïse et la famille d'Aaron, emportés par les anges. Il y a là, en vérité, un signe pour vous, si vous êtes croyants. »

Et quand Saül sortit avec les soldats, il dit : « Certes, Allah vous éprouvera avec une rivière. Quiconque en boit n'est pas des miens, et quiconque n'y goûte pas est des miens, sauf celui qui en prend dans le creux de la main. » Ils en burent, à l'exception d'un petit nombre d'entre eux. Puis, lorsqu'il l'eut traversée avec ceux qui avaient cru avec lui, ils dirent : « Nous n'avons aujourd'hui aucune force contre Goliath et ses soldats. » Mais ceux qui étaient sûrs de rencontrer Allah dirent : « Combien de petits groupes ont vaincu de grands groupes, par la permission d'Allah ! Et Allah est avec les endurants. »

Et lorsqu'ils s'avancèrent vers Goliath et ses soldats, ils dirent : « Notre Seigneur, répands sur nous la patience, et affermis nos pas, et donne-nous la victoire sur le peuple mécréant. »

Ils les vainquirent donc avec la permission d'Allah. David tua Goliath, et Allah lui accorda la royauté et la sagesse, et lui enseigna ce qu'Il voulait. Et si Allah n'avait pas restreint les gens par d'autres, la terre aurait été corrompue. Or Allah est le Détenteur de la grâce pour l'univers.

Le début du verset 246 indique l'importance d'éviter une attitude égocentrique par laquelle on ne pense qu'à sa propre vie et surtout à ses propres problèmes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 243 :

« *N’as-tu pas considéré le… »*

Celui qui se comporte de cette manière ne pourra pas tirer profit des leçons de l’histoire générale, de sa propre histoire personnelle et de la situation des gens qui l’entourent. Apprendre de ces choses est l’un des moyens les plus puissants pour une personne d’améliorer son comportement et d’éviter que l’histoire ne se répète afin d’atteindre la paix de l’esprit. Par exemple, celui qui observe les riches et les célèbres abuser des bénédictions qui leur ont été accordées et comment, par conséquent, ils sont en proie au stress, aux troubles mentaux, à la toxicomanie et aux tendances suicidaires, même s’ils vivent des moments de plaisir et jouissent du luxe de ce monde, apprendra à l’observateur à ne pas suivre leurs traces en abusant des bénédictions qui leur ont été accordées et il sera convaincu que la paix de l’esprit ne réside pas dans la possession de nombreuses choses de ce monde. Ou encore, lorsqu’une personne observe une personne malade, cela devrait l’encourager à montrer de la gratitude pour sa propre bonne santé et à l’utiliser correctement avant de la perdre également. C’est pourquoi l’Islam encourage régulièrement les musulmans à devenir des personnes pratiquantes au lieu de personnes absorbées par leurs propres affaires au point de ne prêter attention à rien d’autre. Chapitre 47 Muhammad, verset 10 :

« N'ont-ils pas parcouru le pays et vu quelle fut la fin de ceux qui les ont précédés ?… »

Alors que les Compagnons, qu'Allah les agrée, étaient encouragés à défendre l'Islam et eux-mêmes contre l'agression des non-musulmans de la Mecque, Allah, l'Exalté, évoque certains éléments liés au combat dans les principaux versets en question en utilisant un événement du passé. Cet exemple a également servi de critique à de nombreux gens du Livre vivant à Médine qui ont rejeté l'Islam pour le bien de ce monde, tout en reconnaissant la véracité du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car ils avaient tous deux été évoqués dans leurs écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 246 :

« *N'as-tu pas considéré l'assemblée des enfants d'Israël, après Moïse, lorsqu'ils dirent à l'un de leurs prophètes… »*

Il est important de noter que l'on ne doit pas se détourner des leçons importantes de ce verset pour perdre son temps et son énergie à rechercher des informations non pertinentes, comme l'identité de ce Saint Prophète (sur lui la paix et le salut). Si son identité était importante et pertinente pour les leçons de ce verset, Allah, l'Exalté, l'aurait mentionnée. Il faut éviter d'étudier des sujets de science religieuse qui n'augmenteront pas notre obéissance sincère à Allah, l'Exalté, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaise, comme le soulignent les enseignements islamiques. Une bonne façon de juger si un sujet de science religieuse est pertinent ou non est d'évaluer si c'est quelque chose sur lequel Allah, l'Exalté, nous interrogera le Jour du Jugement. Si on ne nous interroge pas sur un sujet particulier de l'Islam, comme des événements spécifiques de l'histoire islamique, alors ce sujet est sans intérêt et doit être évité. Mais si un sujet doit être remis en question au Jour du Jugement, comme le respect des droits de son prochain, alors ce sujet doit être étudié, appris et mis en pratique au mieux de ses capacités.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 246 :

« *N’as-tu pas considéré l’assemblée des enfants d’Israël, après Moïse, lorsqu’ils dirent à l’un de leurs prophètes : « Envoie-nous un roi… » »*

La première chose à noter est que ce groupe de personnes était dirigé par un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut), qui était divinement guidé et aidé, mais ils désiraient avoir un roi issu de ce monde. Cela indique qu’ils étaient intéressés par un dirigeant qui serait plus concentré sur les gains matériels, tels que la richesse et le pouvoir, plutôt que d’avoir un dirigeant qui les encouragerait à se préparer adéquatement pour l’au-delà. D’une manière générale, cela indique l’importance de choisir des dirigeants au sein d’une communauté qui ont la bonne mentalité. Quelqu’un qui craint Allah, l’Exalté, et sa responsabilité au Jour du Jugement s’efforcera toujours de respecter les droits de son peuple tout en l’encourageant à vivre de la bonne manière. Cela mènera au bien de tous dans les deux mondes. Alors qu’une personne profane ne s’intéressera qu’à gagner de la richesse et du pouvoir pour elle-même et par conséquent, elle ne parviendra pas à respecter les droits du public. Cela est tout à fait évident si l’on observe les politiciens d’aujourd’hui.

Allah, l'Exalté, indique ensuite l'importance de ne pas désirer le combat car une personne peut ne pas accomplir son devoir correctement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 246 :

« *N’as-tu pas vu l’assemblée des enfants d’Israël après Moïse, quand ils dirent à l’un de leurs prophètes : « Envoie-nous un roi et nous combattrons dans le sentier d’Allah » ? Il dit : « Est-ce que vous vous abstiendriez de combattre si le combat vous était prescrit ? » Ils dirent : « Et pourquoi ne*

combattrions-nous pas dans le sentier d'Allah, alors que nous sommes chassés de nos demeures et de nos enfants ? » Mais quand le combat leur fut prescrit, ils s'en détournèrent, à l'exception de quelques-uns d'entre eux… »

Certains des jeunes Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, désiraient également combattre pour défendre l'Islam et Allah, l'Exalté, leur a donc expliqué le danger de désirer des tâches difficiles. Chapitre 3 Ali Imran, verset 143 :

« Et vous aviez certainement souhaité la mort [c'est-à-dire le martyre] avant de la rencontrer, et vous l'avez [maintenant] vue [devant vous] pendant que vous regardiez. »

Le musulman doit plutôt aspirer à la paix et à la sécurité, et s'il est contraint de se battre, il doit rester ferme afin de plaire à Allah, le Très-Haut. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2966. En général, une personne doit éviter de rendre la vie inutilement difficile pour elle-même et pour les autres, en particulier dans les affaires de ce monde. Par exemple, plus on s'efforce de gagner des biens licites en fonction de ses besoins et de ses responsabilités, moins on sera confronté au stress. En revanche, celui qui s'efforce d'obtenir plus que cela ne fera qu'inviter le stress dans sa vie. C'est la raison pour laquelle le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4118, que la simplicité fait partie de la foi.

En outre, cela avertit les musulmans de ne pas choisir les commandements et les interdictions islamiques à accepter et ceux à ignorer en fonction de leurs désirs. Celui qui se comporte de cette manière traite l'Islam comme un manteau qu'il peut mettre et enlever selon ses désirs. Cette personne n'adore que ses propres désirs, même si elle croit obéir et adorer Allah, l'Exalté. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Celui qui se comporte de cette manière fera sans aucun doute un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, même s'il obéit occasionnellement à Allah, l'Exalté. Cela l'empêchera d'obtenir un état mental et physique équilibré, ce qui l'empêchera à son tour d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Au contraire, un musulman doit s'efforcer d'obéir à Allah, l'Exalté, dans chaque situation en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées selon les enseignements islamiques afin qu'il atteigne la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

L'homme doit donc accepter et agir selon les enseignements de l'Islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam. En effet, le seul qui possède la connaissance nécessaire pour assurer à une personne un état mental et physique équilibré est Allah, l'Exalté. La connaissance des états mentaux et physiques des humains que

possède la société ne sera jamais suffisante pour atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches qui ont été entreprises, car elle ne peut pas résoudre tous les problèmes auxquels une personne peut être confrontée dans sa vie, ni ses conseils ne peuvent permettre à une personne d'éviter tous les types de stress mental et physique en raison de connaissances, d'expérience et de prévoyance limitées. Allah, l'Exalté, seul possède cette connaissance et Il l'a accordée à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées conformément aux enseignements de l'Islam et ceux qui ne le font pas. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 246 :

« …Mais lorsque le combat leur fut prescrit, ils se détournèrent, à l'exception d'un petit nombre d'entre eux. Et Allah connaît bien les injustes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 247 :

« Et leur prophète leur dit : « Certes, Allah vous a envoyé Saül comme roi. »… »

Bien que ce groupe d'enfants d'Israël ait demandé à leur Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) de leur nommer un roi, le Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) a dû déclarer que c'était en fait Allah, l'Exalté, qui avait nommé Saül comme leur roi. Il le répète d'ailleurs dans le même verset, car il connaît

le manque de respect dont font preuve les enfants d'Israël envers leurs Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Ce manque de respect a été souligné tout au long du Saint Coran. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 67 :

« Et [rappelez-vous] quand Moïse dit à son peuple : « Certes, Allah vous ordonne d'égorger une vache. » Ils dirent : « Vous vous moquez de nous ? » Il dit : « Je cherche refuge auprès d'Allah contre les ignorants. »

Et chapitre 61 As Saf, verset 5 :

« Et lorsque Moïse dit à son peuple : « Ô mon peuple, pourquoi me faites-vous du mal alors que vous savez certainement que je suis le messager d'Allah pour vous ? »… »

Un musulman peut se comporter de la même manière envers le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , lorsqu'il prétend verbalement l'aimer et le respecter, mais il ne parvient pas à apprendre et à agir selon sa vie et ses enseignements. Prétendre aimer et respecter quelqu'un tout en ignorant ses conseils et en le contredisant est un manque de respect extrême et c'est quelque chose dont tout musulman devra répondre dans les deux mondes. Chapitre 24 An Nur, verset 63 :

« Ne faites pas de l'appel du Messager entre vous un appel que vous faites l'un à l'autre. Allah connaît ceux d'entre vous qui s'écartent de son ordre. Que ceux qui ne respectent pas son ordre prennent garde, de peur qu'un malheur ou un châtiment douloureux ne les frappent. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 247 :

« Leur prophète leur dit : « Certes, Allah vous a envoyé Saül comme roi. » Ils dirent : « Comment peut-il régner sur nous alors que nous méritons la royauté plus que lui… » »

Leur réponse révéla leur intention de chercher un roi issu de ce monde. Ils espéraient que l'un d'entre eux, l'un des membres les plus âgés des enfants d'Israël, serait choisi comme leur roi et qu'il ne prendrait en compte que les intérêts des autres dirigeants de leur société, tout en négligeant le grand public, tout comme les politiciens d'aujourd'hui.

Il est essentiel de comprendre que le désir de leadership et de richesse excessive détruit facilement la foi d'une personne. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que le désir de richesse et de statut est plus destructeur pour la foi que la destruction causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons . En effet, celui qui désire ces choses fera des compromis sur sa foi pour y parvenir. Il désobéira

à Allah, l'Exalté, tout en les obtenant et en s'y accrochant, car le leadership et la richesse excessive ne peuvent être obtenus sans désobéir à Allah, l'Exalté, surtout à notre époque. Plus on désire ces choses, plus on désobéira à Allah, l'Exalté, et plus on fera du tort aux autres. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe l'histoire et les efforts considérables que les gens ont déployés pour obtenir le leadership et la richesse, comme le meurtre d'innocents. Le musulman doit s'efforcer de gagner des biens licites en fonction de ses besoins et de ses responsabilités. S'il est nommé à un poste de direction, il doit les utiliser de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, afin qu'ils deviennent une source de paix pour lui-même et pour les autres dans les deux mondes. Sinon, comme l'a prouvé l'histoire, l'utilisation abusive des richesses et du leadership ne fera qu'apporter du stress, des ennuis et des difficultés à son détenteur dans les deux mondes, même si cela n'est pas évident pour lui ou pour les autres.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 247 :

« Leur prophète leur dit : « Certes, Allah vous a envoyé Saül comme roi. » Ils dirent : « Comment peut-il régner sur nous alors que nous méritons la royauté plus que lui et qu'il n'a reçu aucune mesure de richesse ? »… »

Malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté la même attitude, en jugeant le statut des gens selon des critères mondains, comme la richesse. L'islam juge le statut des gens selon un seul facteur, à savoir la piété. Cela signifie que plus une personne utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, selon le Saint Coran et les traditions

du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus son statut est élevé. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

Mais il est important de noter que comme l'intention d'une personne est cachée, elle ne doit pas se juger elle-même ou juger les autres comme supérieurs en se basant sur ses actions extérieures. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« Ne prétendez donc pas être purs ; Dieu connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Le fait de ne pas se comporter correctement ne peut qu'entraîner une discrimination entre les gens, comme le racisme. Par conséquent, un musulman doit ignorer toutes les autres normes mondaines, telles que le sexe, l'ethnie ou le statut social, et s'efforcer plutôt d'atteindre la supériorité par la piété et d'encourager les autres à faire de même. Cela a été indiqué dans les principaux versets dont nous parlons, car la racine de la piété est la connaissance. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls parmi Ses serviteurs craignent Allah et sont doués de savoir... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 247 :

« …Il dit : « En vérité, Allah l'a choisi de préférence à toi et l'a grandement accru en science et en stature… » »

La stature pourrait faire référence à son bon caractère, qui est la manifestation extérieure de la piété. Le bon caractère s'acquiert lorsque l'on apprend et adopte les bonnes caractéristiques décrites dans la science islamique, telles que la générosité, la patience et la gratitude, et abandonne les caractéristiques négatives décrites dans la science islamique, telles que l'avidité, l'orgueil et l'insincérité.

Celui qui adopte la piété et qui, par là, acquiert un bon caractère, sera béni par Allah, l'Exalté, avec une supériorité dans les deux mondes, car Il sait mieux qu'ils le méritent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 247 :

« … Et Allah donne Sa souveraineté à qui Il veut. Et Allah est Omniprésent et Omniscient. »

De plus, cela rappelle aux musulmans qu'ils doivent éviter d'envier les autres personnes qui ont reçu des bénédictions terrestres spécifiques. L'envie est un péché majeur qui doit être évité à tout prix. C'est un péché majeur car l'envieux remet directement en question le choix d'Allah, l'Exalté. Il se comporte comme si Allah, l'Exalté, avait commis une erreur en accordant une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre à sa place. Celui qui permet à son envie de lutter verbalement et physiquement contre celui qu'il envie ne fera que détruire ses propres bonnes actions. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4210. L'envie licite est lorsque l'on souhaite obtenir une bénédiction similaire à celle d'autrui sans que ce dernier ne perde ce qui lui a été accordé. Bien que ce type d'envie soit licite, elle n'est louable que dans les affaires religieuses et blâmable dans les affaires terrestres. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a recommandé deux cas d'envie licite et louable dans un hadith retrouvé dans le Sahih Muslim, numéro 1896. On peut envier celui qui utilise correctement ses connaissances et les enseigne aux autres. L'autre personne que l'on peut envier est celui qui acquiert des biens licites et les dépense d'une manière qui plaît à Allah, l'Exalté.

Il faut éviter l'envie en comprenant qu'il s'agit d'un péché majeur qui remet en cause le choix de répartition d'Allah, l'Exalté. Il faut comprendre qu'Allah, l'Exalté, accorde à chacun ce qui est le meilleur pour lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, au lieu d'envier les autres, ils doivent se concentrer sur l'utilisation des bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduira à davantage de bénédictions, à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]… »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors qu'envier les autres ne fera qu'amener à oublier d'obéir à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour mènera à des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Le musulman envié doit rester patient face aux actes verbaux et physiques de son envieux et ne se défendre que dans les limites de l'Islam. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles et ses actes et de maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'est ainsi que l'on cherche refuge auprès d'Allah, l'Exalté, contre son envieux. Chapitre 113 Al Falaq, versets 1 et 5 :

« Dis : « Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aurore… Et contre le mal de l'envieux quand il est envieux. » »

Allah, l'Exalté, les protégera alors des effets négatifs de leur envie, même si cela ne leur est pas évident, car Allah, l'Exalté, agit selon Sa connaissance et Sa sagesse infinies et non selon la pensée très limitée des gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 247 :

« … Et Allah donne Sa souveraineté à qui Il veut. Et Allah est Omniprésent et Omniscient. »

Cela avertit également ceux qui ont reçu le leadership qu'Allah, le Très-Haut, est parfaitement conscient de toute chose et qu'Il les tiendra responsables dans les deux mondes s'ils choisissent de faire un mauvais usage du leadership qui leur a été accordé. Par conséquent, chacun doit s'efforcer de s'assurer qu'il utilise correctement chaque bénédiction qui lui a été accordée, comme le précisent les enseignements islamiques, afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. S'il choisit de les utiliser à mauvais escient, il deviendra alors une source de stress et de misère pour lui dans les deux mondes. Cela est tout à fait évident si l'on observe ceux qui ont fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, comme le leadership.

Bien que leur Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) n'ait pas eu besoin de prouver à son peuple que l'homme qu'il fallait pour être leur roi, puisqu'ils auraient dû lui obéir sans poser de questions, Allah, l'Exalté, leur a accordé un signe afin de les convaincre et de renforcer leur engagement à Lui obéir sincèrement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 248 :

« Et leur prophète leur dit : « En vérité, un signe de sa royauté, c'est que vous recevrez un coffre dans lequel se trouve une garantie de la part de votre Seigneur et un reste de ce qu'avaient laissé la famille de Moïse et la

famille d'Aaron, emportés par les anges. Il y a là, en vérité, un signe pour vous, si vous êtes croyants. »

Allah, l'Exalté, a accordé de nombreux miracles à toutes les nations, mais le plus grand miracle intemporel a été accordé à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et les bénédictions d'Allah). Par conséquent, un musulman ne doit pas rechercher des histoires amusantes sur les miracles, mais plutôt chercher à renforcer sa foi, ce qui était le but des miracles accordés par Allah, l'Exalté. Cela ne peut être réalisé que si l'on apprend et étudie la science islamique et si l'on apprécie les preuves claires qui y sont présentées. Comme indiqué à la fin du verset 248, cela les aidera à adopter une croyance réelle et forte. Une foi forte garantit que l'on reste ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, selon les enseignements islamiques, afin d'atteindre un état mental et physique équilibré. Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui adopte une foi faible, en raison de l'ignorance de la connaissance islamique, ne sera pas en mesure de maintenir son obéissance à Allah, l'Exalté, dans chaque situation, comme les moments de difficulté, et par conséquent, il fera un mauvais usage des bénédictions qui

lui ont été accordées, ce qui l'empêchera à son tour d'atteindre la paix de l'esprit.

Français Par conséquent, l'homme doit éviter de rechercher des histoires amusantes et miraculeuses et rechercher plutôt le but de tous les miracles qui est d'acquérir une foi solide en étudiant et en mettant en pratique le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Celui qui atteint une foi solide de cette manière n'aura pas besoin d'étudier, d'écouter ou même d'assister à des événements miraculeux pour renforcer son obéissance à Allah, l'Exalté, Telle était l'attitude des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, qui malgré le fait d'avoir été témoins d'événements miraculeux montrés par les mains du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ont néanmoins recherché une foi solide en étudiant et en mettant en pratique les connaissances islamiques.

De plus, tout miracle accordé aux Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) était limité dans le temps. Seuls les gens qui en étaient témoins ont vu leur foi se renforcer. En revanche, ceux qui entendent les histoires à leur sujet ne sont que stupéfaits, mais cela ne renforce pas leur foi ni n'augmente leur obéissance à Allah, l'Exalté. D'un autre côté, le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) sont des miracles intemporels dont on peut être témoin tous les jours et qui sont donc plus susceptibles de renforcer la foi d'une personne afin qu'elle augmente son obéissance à Allah, l'Exalté, lorsqu'on les étudie et les met en pratique avec un esprit ouvert.

Les expressions du Saint Coran sont incomparables et ses significations sont expliquées de manière simple. Ses mots et ses versets sont extrêmement éloquents et aucun autre livre ne peut le surpasser. Le Saint Coran évoque en détail l'histoire des nations précédentes, même si le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'était pas instruit en histoire. Il ordonne tout bien et interdit tout mal, ceux qui affectent un individu et ceux qui affectent la société entière, afin que la justice, la sécurité et la paix se répandent dans chaque foyer et communauté. Le Saint Coran évite les exagérations, les mensonges ou toute fausseté, contrairement à la poésie, aux histoires et aux fables. Tous les versets sont bénéfiques et peuvent être appliqués pratiquement à la vie de chacun. Même lorsque la même histoire est répétée dans le Saint Coran, différentes leçons importantes sont mises en évidence. Contrairement à tous les autres livres, le Saint Coran n'ennuie pas une personne lorsqu'il est étudié à plusieurs reprises. Le Saint Coran fournit des promesses et des avertissements et les soutient par des preuves indéniables et claires. Lorsque le Saint Coran aborde un sujet qui peut paraître abstrait, comme l'adoption de la patience, il propose toujours une manière simple et pratique de l'appliquer dans sa vie. Il encourage les gens à accomplir le but de leur création, qui implique une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, garantissant ainsi qu'ils obtiennent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Il rend le droit chemin évident et attrayant pour celui qui désire la paix de l'esprit et le succès réel dans les deux mondes. La connaissance du Saint Coran est intemporelle car elle peut être appliquée à toutes les sociétés et à toutes les époques. C'est un remède à toutes les difficultés émotionnelles, économiques et physiques lorsqu'il est compris et appliqué correctement. Il fournit la solution à tous les problèmes auxquels un individu ou une société entière peut être confronté. Il suffit d'observer l'histoire et de voir comment les sociétés qui ont correctement mis en œuvre les enseignements du Saint Coran ont bénéficié de ses enseignements globaux et intemporels. Des siècles ont passé et pourtant pas une seule lettre n'a été modifiée dans le Saint Coran, car Allah, l'Exalté, a promis de le préserver. Aucun autre livre dans l'histoire ne possède cette qualité. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« C’est Nous qui avons fait descendre le message [le Coran], et Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a décrit les problèmes fondamentaux rencontrés au sein d’une communauté et a détaillé le remède pratique à chacun d’eux. En corrigeant les problèmes fondamentaux, les innombrables problèmes secondaires qui en découlent seront automatiquement corrigés. C’est ainsi que le Saint Coran a abordé toutes les choses dont une personne et une société ont besoin pour réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« …Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose… »

C'est le plus grand miracle intemporel qu'Allah, l'Exalté, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais seuls ceux qui recherchent et agissent selon la vérité en bénéficieront, tandis que ceux qui recherchent leurs désirs et en choisissent les éléments ne connaîtront que des pertes dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 248 :

« Et leur prophète leur dit : « En vérité, un signe de sa royauté, c'est que vous recevrez un coffre dans lequel se trouve une garantie de la part de votre Seigneur et un reste de ce qu'avaient laissé la famille de Moïse et la famille d'Aaron, emportés par les anges. Il y a là, en vérité, un signe pour vous, si vous êtes croyants. »

En règle générale, les musulmans ont tendance à respecter les objets, les lieux et les jours sacrés, mais ils négligent souvent les autres choses qu'Allah, le Très-Haut, a rendues sacrées. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a déclaré un jour dans un hadith retrouvé dans Sahih Bukhari, numéro 67, que le sang, les biens et l'honneur d'un musulman sont sacrés en Islam. Ce hadith est mieux accompli lorsque l'on traite les autres et leurs biens de la manière dont on souhaite soi-même être traité par les autres. En fait, le respect du caractère sacré des musulmans est plus important que le caractère sacré de la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba, selon un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2032. Par conséquent, les musulmans doivent honorer et respecter toutes les choses qu'Allah, le Très-Haut, a rendues sacrées au lieu de choisir selon leurs désirs, car Il les tiendra responsables de leur attitude et de leur comportement.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 248 :

« Et leur prophète leur dit : « En vérité, un signe de sa royauté, c'est que vous recevrez un coffre dans lequel se trouve une garantie de la part de votre Seigneur et un reste de ce qu'avaient laissé la famille de Moïse et la famille d'Aaron, emportés par les anges. Il y a là, en vérité, un signe pour vous, si vous êtes croyants. »

Comme nous l'avons vu précédemment, il est important de ne pas gaspiller son énergie et son temps à faire des recherches sur des sujets religieux non pertinents, comme par exemple ce qu'il y avait exactement dans ce coffre. Si cela était important, Allah, le Très-Haut, en aurait parlé. Une personne doit s'efforcer de faire des recherches et d'étudier les sujets qui seront remis en question le Jour du Jugement afin que son obéissance à Allah, le Très-Haut, augmente, et elle doit éviter tout autre type de connaissances religieuses.

Allah, l'Exalté, indique ensuite un principe général à travers un exemple précis. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 249 :

« Et quand Saül sortit avec les soldats, il dit : « Certes, Allah vous éprouvera avec une rivière. Quiconque en boira n'est pas des miens, et quiconque n'y goûtera pas sera des miens, sauf celui qui en prendra dans le creux de sa main. » Mais ils en burent, à l'exception d'un petit nombre d'entre eux… »

Le but de ce monde est de tester l'humanité. Cette épreuve consiste à déterminer si l'on utilise ou non les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent les enseignements divins. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Lui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action… »

Agir de la bonne manière contredit souvent les désirs d'une personne, ce qui fait de l'épreuve de la vie une véritable épreuve, comme celle mentionnée au verset 249. Dans des cas comme celui-ci, une personne doit s'efforcer d'adhérer à l'obéissance à Allah, l'Exalté, pour son propre bien. Comme nous l'avons vu plus haut, comme Allah, l'Exalté, seul connaît toutes choses, notamment l'état mental et physique des gens, Lui seul peut fournir le code de conduite que l'humanité doit suivre pour atteindre un état mental et physique équilibré, qui à son tour conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, Ses conseils, Ses commandements et Ses interdictions doivent être suivis, tout comme les conseils diététiques et le plan de traitement d'un médecin doivent être suivis si l'on désire atteindre la paix de l'esprit et du corps. Mais tout comme un patient qui ignore les conseils de son médecin obtiendra une mauvaise santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui ignore les enseignements

islamiques et qui abuse ainsi des bénédictions qui lui ont été accordées, même si elle vit des moments de plaisir et de divertissement. Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'Islam et ceux qui ne le font pas. De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul à contrôler les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul de qui l'obtient et de qui ne l'obtient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 249 :

« Et quand Saül sortit avec les soldats, il dit : « Certes, Allah vous éprouvera avec une rivière. Quiconque en boira n'est pas des miens, et quiconque n'y goûtera pas sera des miens, sauf celui qui en prendra dans le creux de sa main. » Mais ils en burent, à l'exception d'un petit nombre d'entre eux… »

De plus, cela montre aussi l'importance de suivre sincèrement et concrètement les traces de son leader, tel qu'il a été désigné par Allah,

l'Exalté. À notre époque et jusqu'à la fin des temps, ce leader est le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Comme nous l'avons vu plus haut, il est étrange que les musulmans prétendent aimer et respecter le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et souhaiter le rejoindre dans l'au-delà, tout en refusant d'apprendre et d'agir selon sa vie et ses enseignements. La vérité est que celui qui prend un autre chemin que le sien ne le respecte pas , ne l'aime pas et ne finira pas avec lui dans l'au-delà. C'est pourquoi les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, étaient si stricts dans la pratique en suivant ses traces car ils l'aimaient et le respectaient et souhaitaient finir avec lui dans l'au-delà. Il ne faut pas se laisser tromper par le Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3688, qui conseille de finir avec ceux qu'on aime dans l'au-delà. Le véritable amour se manifeste par des actes, pas par des mots. Cela est évident lorsqu'on observe les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, et la façon dont ils ont prouvé leur amour pour le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , en le suivant dans la pratique. De plus, même les autres nations prétendent aimer leurs Saints Prophètes, que la paix et le salut soient sur eux, mais il est évident qu'ils ne les rejoindront pas dans l'au-delà car ils ne les ont pas suivis dans la pratique.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 249 :

« … Puis, lorsqu'il l'eut traversée avec ceux qui avaient cru avec lui, ils dirent : « Nous n'avons aujourd'hui aucune force contre Goliath et ses soldats. » Mais ceux qui étaient certains de rencontrer Allah dirent : « Combien de petites troupes ont vaincu de grandes troupes par la permission d'Allah… » »

Cela montre l'importance de la certitude de la foi. Comme nous l'avons vu plus haut, ceux qui possèdent la certitude de la foi resteront fermes dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans toutes les situations. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques. La certitude de la foi ne s'obtient que lorsque l'on apprend et agit en fonction des preuves claires qui soutiennent la véracité de l'Islam et l'importance d'obéir à Allah, l'Exalté, qui sont discutées dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements montrent clairement que celui qui obéit à Allah, l'Exalté, obtiendra la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, car Lui seul peut fournir le code de conduite qui mène à ce résultat en raison de Sa connaissance infinie des états mentaux et physiques des gens et de toutes les autres choses. Tout comme un médecin possède la connaissance de la bonne santé, Allah, l'Exalté, seul possède la connaissance de la façon dont une personne doit agir dans tous les aspects de sa vie afin d'atteindre la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Alors que, comme l'indique le verset 249, ceux qui possèdent une foi faible ne parviendront pas à maintenir leur obéissance à Allah, l'Exalté, en toutes occasions, particulièrement dans les moments difficiles.

De plus, la certitude de la foi permet à l'individu de toujours se souvenir et de se préparer concrètement à sa rencontre avec Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, et à son inévitable responsabilité. Cela l'encouragera davantage à rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, afin qu'il obtienne le succès dans l'au-delà.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 249 :

« …Mais ceux qui étaient certains de rencontrer Allah dirent : « Combien de petites compagnies ont vaincu de grandes compagnies par la permission d'Allah… » »

La certitude de la foi encourage également l'individu à comprendre que l'issue de toute chose est décidée par Allah, l'Exalté, seul, même si cela n'est pas évident pour les gens. Et Il a garanti une issue heureuse à ceux qui demeurent fermes dans Son obéissance. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« …Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de noter que la solution accordée par Allah, le Très-Haut, à ceux qui Lui obéissent sincèrement ne dépend pas de leurs propres désirs. La solution accordée aux gens dépend de Son calendrier, de Sa sagesse et de Son savoir infinis, qui seront toujours en accord avec les meilleurs intérêts des personnes concernées, même si cela ne leur est pas évident.

Un aspect important du maintien de l'obéissance à Allah, l'Exalté, qui s'acquiert par la certitude de la foi, est la patience. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 249 :

« … Mais ceux qui étaient certains de rencontrer Allah dirent : « Combien de petites troupes ont vaincu de grandes troupes par la permission d'Allah ! Et Allah est avec les endurants ! » Et lorsqu'ils se dirigèrent vers Goliath et ses soldats, ils dirent : « Notre Seigneur, répands sur nous la patience, et maintiens fermement nos pieds, et donne-nous la victoire sur les gens mécréants. »

La patience consiste à éviter de se plaindre de ses difficultés par ses actes ou ses paroles et à maintenir une obéissance sincère à Allah, l'Exalté, tout au long de l'épreuve. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). La base de la patience est l'apprentissage et l'action en fonction des connaissances islamiques. Plus on apprend et agit en fonction des connaissances islamiques, plus on comprend que tout ce qu'Allah, l'Exalté, choisit est le meilleur pour toutes les personnes concernées, même si cela ne lui est pas évident, car les difficultés auxquelles on fait face ont des sagesses derrière elles qui lui sont cachées. Par exemple, de nombreux événements de ce genre sont évoqués dans les enseignements islamiques, comme l'histoire du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix et le salut), qui fut séparé de ses parents à un jeune âge par ses frères, abandonné dans un puits sombre et profond, vendu comme esclave et injustement jeté en prison. Mais chacun de ces événements lui a permis de tirer certaines leçons qui l'ont préparé à sauver la population d'Égypte d'une grande famine. S'il n'avait pas enduré les difficultés auxquelles il était confronté, il n'aurait pas été en mesure de sauver des millions de vies. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Croire en ces sagesses et donc maintenir son obéissance à Allah, l'Exalté, fait donc partie de la foi. Il est facile de croire en Allah, l'Exalté, et de Le louer dans les moments de facilité, mais le véritable test se produit lorsque l'on fait face à des difficultés et que l'on continue à Lui obéir et à Le louer.

L'étude des enseignements islamiques permet également de comparer ses difficultés à celles d'autres personnes, plus aimées d'Allah, le Très-Haut, et qui ont enduré de plus grandes difficultés. Cette comparaison permet de minimiser ses propres difficultés, ce qui l'aide à rester patient. Cela peut également être réalisé en observant d'autres personnes de la même époque qui sont confrontées à des difficultés plus grandes qu'elles.

Les enseignements islamiques permettent également de comprendre l'importance du destin et la façon dont chaque événement auquel nous serons confrontés dans notre vie, qu'il s'agisse de moments faciles ou difficiles, est inévitable. Se plaindre de quelque chose d'inévitable et d'inéluctable n'apportera aucun bien. Une personne ne fera que perdre les innombrables récompenses qu'elle pourrait obtenir en restant patiente face à la difficulté inévitable à laquelle elle est destinée à faire face. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« …le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite] ».

L'homme a donc le choix entre faire face à un événement inévitable avec patience et obtenir une récompense incalculable ou faire face à un événement inévitable avec impatience et perdre la récompense qu'il aurait dû obtenir. Dans les deux cas, il fera face à l'événement inévitable, il est donc logique d'en tirer profit dans les deux mondes. Chapitre 57 Al Hadid, versets 22-23 :

« Aucun malheur ne frappe la terre ni vous-mêmes sans que nous ne l'enregistrions avant de l'avoir fait naître. Cela est facile pour Allah. Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous échappe… »

L'étude des enseignements islamiques permet également de comprendre que les choses que l'on désire dans ce monde ne sont pas nécessairement les meilleures pour soi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Chaque personne a de nombreux exemples de cette vérité dans sa vie. Il y a beaucoup de choses qu'une personne désire en pensant que c'est le mieux pour elle, mais qui deviennent pour elle une source de stress. Et il y a beaucoup de choses qu'une personne déteste en pensant que c'est mauvais pour elle, mais qui deviennent pour elle une source de bien. Celui qui comprend cela sera moins impatient face à des situations qui contredisent ses désirs, car il comprendra que faire face à la situation est le mieux pour lui, même si cela ne lui est pas évident.

De même que l'or est purifié par la chaleur, les gens acquièrent de la force mentale en affrontant les difficultés. Ceux qui sont habitués à une vie facile connaissent souvent des crises mentales lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés ordinaires ou même mineures, comme les problèmes de mariage. Par le biais des épreuves, Allah, l' Exalté, renforce l'état mental du musulman afin qu'il puisse affronter les difficultés futures avec facilité.

Comme l'enseigne l'Islam, la patience est de mise en toutes circonstances, même dans les moments de facilité. Dans ces moments, l'individu doit faire preuve de patience afin d'éviter de faire un mauvais usage du bienfait qui lui a été accordé, comme une bonne santé ou une augmentation de salaire.

Il existe de nombreuses autres sagesses qui expliquent comment affronter les difficultés de ce monde, et qui ont été abordées dans les enseignements islamiques. Il est donc essentiel que les musulmans les étudient, les apprennent et les mettent en pratique afin d'adopter la patience dans chaque situation pour obtenir une récompense infinie dans les deux mondes. Une personne doit rester patiente dans chaque situation, tout comme un patient

sage accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin en sachant que c'est le mieux pour lui, malgré le fait qu'on lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

La patience ne signifie pas que l'on devient inactif. Elle consiste à faire face à la situation et à essayer de la corriger conformément aux enseignements de l'islam. Par exemple, une femme qui subit des violences de la part de son mari doit prendre des mesures pour se protéger et protéger ses enfants, comme se séparer de son mari. Se comporter de la sorte ne contredit pas la patience, tandis que devenir inactif n'a rien à voir avec la patience ou l'islam. De même, montrer ses émotions, comme pleurer, ne contredit en rien la patience, car le Saint Prophète Jacob (que la paix soit sur lui) a tant pleuré à cause de son chagrin qu'il est devenu aveugle, et pourtant il n'a jamais été critiqué par Allah, l'Exalté. Chapitre 12 Yusuf, verset 84 :

« Et il se détourna d'eux et dit : « Oh ! quelle tristesse au sujet de Joseph ! » Et ses yeux devinrent blancs de chagrin, car il était [de cela] un oppresseur.

Il existe de nombreux exemples où le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a pleuré à cause d'une situation triste, comme la mort de son fils Ibrahim (qu'Allah l'agrée). Cela a été évoqué dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 3126. Montrer une désobéissance à Allah, l'Exalté, par ses paroles et ses actes contredit la patience. Tout autre comportement est acceptable et fait partie de la nature humaine, comme pleurer et se sentir triste.

Il est important de noter que la patience doit être démontrée dès le début d'une difficulté jusqu'à ce que l'on quitte ce monde. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1302. Faire preuve de patience après un certain temps n'est pas une véritable patience, c'est simplement une acceptation qui se produit naturellement chez tout le monde. Un musulman doit faire preuve de patience dès le début d'une difficulté en contrôlant ses paroles et ses actions afin de ne pas montrer de signes d'impatience et de maintenir cette attitude jusqu'à ce qu'il quitte ce monde, car on peut facilement perdre la récompense de la patience en faisant preuve d'impatience par la suite.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 250 :

« Et lorsqu'ils s'avancèrent vers Goliath et ses soldats, ils dirent : « Notre Seigneur, répands sur nous la patience, et affermis nos pas, et donne-nous la victoire sur le peuple mécréant. »

Ce verset indique clairement que la victoire vient avec la patience et la fermeté dans l'obéissance à Allah, l'Exalté. Chapitre 3 Alee Imran, verset 139 :

« Ne faiblis donc pas et ne t'afflige pas, et vous serez supérieurs si vous êtes de [vrais] croyants. »

Si les musulmans ne sont pas aujourd'hui en position de supériorité dans le monde, comme l'étaient les Compagnons, qu'Allah les agrée, c'est parce que la condition de la vraie croyance n'est pas remplie. Les musulmans doivent donc s'efforcer d'adopter la vraie croyance en Allah, l'Exalté, ce qui implique de corriger leurs intentions, leurs paroles et leurs actions, selon les enseignements de l'Islam, afin de rester fermes dans Son obéissance en toute situation. Cela permettra de s'assurer que l'on utilise correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, conformément aux enseignements de l'Islam. Cela conduit à son tour à la supériorité et à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 24 An Nur, verset 55 :

« Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et accompli de bonnes œuvres qu'Il leur accorderait la succession sur la terre comme Il l'a accordée à ceux qui les ont précédés, qu'Il leur confirmerait la religion qu'Il leur a préférée et qu'Il leur substituerait , après leur crainte, la sécurité, car ils M'adorent sans M'associer aucun autre attribut. Et quiconque mécroit après cela, ceux-là sont les pervers. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 251 :

« Ils les vainquirent donc avec la permission d'Allah, et David tua Goliath… »

La victoire garantie aux musulmans qui obéissent sincèrement à Allah, l'Exalté, sera conforme au calendrier, à la connaissance infinie et à la sagesse d'Allah, l'Exalté. Par conséquent, parfois, cette victoire peut être retardée ou ne pas être évidente pour les musulmans, ce qui en soi est un autre test que les musulmans doivent passer en restant fermes dans l'obéissance à Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 251 :

« Ils les vainquirent donc avec la permission d'Allah, et David tua Goliath, et Allah lui donna la royauté et la sagesse et lui enseigna ce qu'Il voulait. … »

Cela indique que la récompense et les bénédictions dans les deux mondes, comme la connaissance bénéfique, ne sont obtenues que si l'on s'efforce d'obéir à Allah, l'Exalté. Tout comme une personne atteint le succès dans le monde matériel par la lutte et le sacrifice, de même, une personne ne peut atteindre le succès spirituel, qui conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes, que si elle s'efforce d'obéir à Allah, l'Exalté, tout comme le Saint Prophète Dawud, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui, l'a fait. Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui.

Il est important de noter que si l'on veut bénéficier du succès qu'Allah, le Très-Haut, nous accorde, alors on doit suivre les traces du Saint Prophète Dawud, que la paix soit sur lui, et utiliser correctement nos succès mondains, comme le leadership, conformément aux enseignements de l'Islam. Sinon, les bénédictions mondaines qui nous ont été accordées deviendront pour nous une source de stress, de misère et de problèmes dans les deux mondes. Cela est évident lorsqu'on observe ceux qui ont mal utilisé les bénédictions qui leur ont été accordées, comme le leadership, et cela est indiqué dans la dernière partie du verset 251. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 251 :

« … Et si Allah n'avait pas restreint [certains] gens par d'autres, la terre aurait été corrompue. Or, Allah est le Détenteur de la grâce pour l'univers. »

Lorsque les gens abusent des bienfaits qui leur ont été accordés, comme l'autorité, ils provoquent la corruption sur terre. Par conséquent, ceux qui obéissent à Allah, l'Exalté, doivent faire leur part pour éliminer cette corruption du pays en restant fermes dans l'obéissance à Allah, l'Exalté. Ils doivent utiliser correctement les ressources qui leur ont été accordées, comme l'influence sociale et la richesse, afin de lutter contre la corruption. De plus, ce verset met en garde les gens contre le fait de ne pas abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, comme l'autorité, sinon ces bienfaits matériels leur seront retirés, tôt ou tard. Mais comme mentionné précédemment, une personne ne doit pas se laisser tromper en croyant que cela n'arrivera pas du tout simplement parce que cela n'arrive pas immédiatement et selon les désirs des gens. Un châtiment qui est retardé n'est pas la même chose que l'absence de châtiment. Il faut donc faire bon usage du répit qui nous est accordé par Allah, l'Exalté, pour se repentir

sincèrement et corriger ses intentions, ses paroles et ses actions afin qu'ils soient bénéfiques pour eux-mêmes et pour les autres dans les deux mondes. Chapitre 68 Al Qalam, verset 45 :

« Et je leur donnerai du temps. En vérité, mon plan est ferme. »

En règle générale, le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux ennuis. Il faut s'engager sincèrement à ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et à réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 251 :

« … Et si Allah n'avait pas restreint [certains] gens par d'autres, la terre aurait été corrompue. Or, Allah est le Détenteur de la grâce pour l'univers. »

Cela enseigne également aux musulmans l'importance de remplir leur devoir de commander avec douceur le bien et d'interdire le mal conformément aux enseignements de l'Islam. Chapitre 3 Alee Imran, verset 110 :

« Vous êtes la meilleure communauté qui ait été créée [en guise d'exemple] pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah… »

La première chose à noter est qu'il faut adopter le bon caractère et posséder les bonnes connaissances avant de commander le bien et d'interdire le mal, sinon on ne fera qu'éloigner les gens de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. De plus, il ne faut pas ignorer cet important devoir, car la seule chose nécessaire pour que la corruption se propage au sein de la société est que les bonnes personnes ne fassent rien. Tout comme une pomme pourrie contamine d'autres bonnes pommes, le mauvais comportement des gens affecte l'ensemble de la société. Cela se produit lorsque le mal devient normal au sein de la société et que, par conséquent, la société dans son ensemble commence à se livrer aux mêmes péchés et à la même corruption. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe l'histoire de toute société qui n'a pas commandé le bien et interdit le mal. Même s'il devient trop difficile de conseiller la société dans son ensemble, par exemple en craignant le mal des autres, un musulman doit continuer à ordonner le bien et à interdire le mal à ses dépendants, car c'est un devoir pour eux selon le Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 2928. Ce n'est que lorsqu'on ordonne le bien et qu'on interdit le mal correctement qu'on sera protégé des effets négatifs de la société et qu'on sera pardonné le Jour du Jugement. Chapitre 7 Al A'raf, verset 164 :

« Et quand une communauté d'entre eux dit : « Pourquoi conseillez-vous [ou avertissez] un peuple qu'Allah va détruire ou punir d'un châtiment sévère ? » Ils [les conseillers] dirent : « Pour être absous auprès de votre Seigneur et peut-être Le craindront-ils. » »

Mais s’ils ne se soucient que d’eux-mêmes et ignorent les actions des autres, il est à craindre que les effets négatifs des autres ne les conduisent à s’égarer. Cela est confirmé par un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2686. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti que le fait de ne pas accomplir le devoir important d’ordonner le bien et d’interdire le mal peut être compris à l’aide de l’exemple d’un bateau à deux niveaux rempli de personnes. Ceux qui se trouvaient sur le pont inférieur décidèrent de percer un trou dans le pont inférieur afin de pouvoir accéder directement à l’eau sans déranger les gens du pont supérieur. Mais si les gens du pont supérieur ne parvenaient pas à les arrêter, alors ils se noieraient tous.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 252-25 4

تِلْكَ ءَايَـٰتُ ٱللَّهِ نَتْلُوهَا عَلَيْكَ بِٱلْحَقِّ وَإِنَّكَ لَمِنَ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٢٥٢﴾

۞ تِلْكَ ٱلرُّسُلُ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ مِّنْهُم مَّن كَلَّمَ ٱللَّهُ وَرَفَعَ بَعْضَهُمْ دَرَجَـٰتٍ
وَءَاتَيْنَا عِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ٱلْبَيِّنَـٰتِ وَأَيَّدْنَـٰهُ بِرُوحِ ٱلْقُدُسِ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَا ٱقْتَتَلَ
ٱلَّذِينَ مِنۢ بَعْدِهِم مِّنۢ بَعْدِ مَا جَآءَتْهُمُ ٱلْبَيِّنَـٰتُ وَلَـٰكِنِ ٱخْتَلَفُوا۟ فَمِنْهُم مَّنْ ءَامَنَ وَمِنْهُم
مَّن كَفَرَ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَا ٱقْتَتَلُوا۟ وَلَـٰكِنَّ ٱللَّهَ يَفْعَلُ مَا يُرِيدُ ﴿٢٥٣﴾

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَنفِقُوا۟ مِمَّا رَزَقْنَـٰكُم مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِىَ يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا
شَفَـٰعَةٌ وَٱلْكَـٰفِرُونَ هُمُ ٱلظَّـٰلِمُونَ ﴿٢٥٤﴾

« Tels sont les versets d'Allah que Nous récitons délibérément, en toute vérité. Et tu es certes du nombre des messagers.

Ces messagers, Nous en avons fait surpasser certains par d'autres. Parmi eux, il y a ceux à qui Allah a parlé, et Il a élevé certains d'entre eux en degrés. Et Nous avons donné à Jésus, fils de Marie, des preuves évidentes, et Nous l'avons soutenu par le Saint Esprit. Si Allah avait voulu, ceux qui leur ont succédé ne se seraient pas combattus après que les preuves leur furent venues. Mais ils divergèrent. Certains d'entre eux crurent, tandis que d'autres mécrurent. Et si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas combattus. Mais Allah fait ce qu'Il veut.

Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon, ni amitié, ni intercession. Et les mécréants sont les injustes.

Le but principal des versets d'Allah, l'Exalté, est que l'humanité comprenne et s'efforce d'accomplir le but de la vie sur cette Terre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 252 :

« Voici les versets d'Allah que Nous te récitons, [Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], avec un but précis… »

Et chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Lui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action… »

Ce test consiste à savoir si l'on utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui réussit ce test atteindra la paix de l'esprit dans les deux mondes, car il atteindra un état mental et physique équilibré en plaçant tout et chacun dans sa vie à la bonne place. En revanche, celui qui échoue à ce test en faisant un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées n'obtiendra pas un état mental équilibré et, par conséquent, il n'obtiendra pas la paix de l'esprit ni dans ce monde ni dans le suivant. Il est important de comprendre qu'Allah, l'Exalté, a connaissance de toutes choses, y compris des états mentaux et physiques des gens, et qu'Il est le seul à pouvoir accorder à l'humanité un code de conduite qui mène à un état

mental et physique équilibré. D'un autre côté, comme les connaissances des gens sont extrêmement limitées et en raison d'un manque de prévoyance, tout code de conduite créé par l'homme ne mènera pas à la paix de l'esprit. Tout comme un médecin a une certaine connaissance des médicaments, seul Allah, l'Exalté, peut donner les meilleurs conseils dans tous les domaines de la vie d'une personne afin qu'elle atteigne la paix de l'esprit. Par conséquent, les gens doivent accepter et agir selon les enseignements de l'Islam pour leur propre bien, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, l'Exalté, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l'Islam afin qu'ils puissent apprécier ses effets positifs sur leur vie. Il n'attend pas des gens qu'ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l'Islam, mais Il veut plutôt qu'ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves claires. Mais cela exige d'une personne qu'elle adopte un esprit impartial et ouvert lorsqu'elle aborde les enseignements de l'Islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul à contrôler les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul de qui l'obtient et de qui ne l'obtient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 252 :

« Voici les versets d'Allah que Nous te récitons, [Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], avec un but précis… »

De plus, il est clair que l'on ne parviendra pas à l'objectif du Saint Coran, qui est de nous guider vers la paix de l'esprit dans les deux mondes, si l'on ne respecte pas les différents aspects du Saint Coran. Le premier est de le réciter régulièrement et correctement, le deuxième est de s'efforcer de comprendre ses enseignements et le dernier aspect est d'agir en fonction de ses enseignements, afin d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées. Malheureusement, le fait de ne pas respecter les différents aspects du Saint Coran est l'une des principales raisons pour lesquelles les musulmans, qui accomplissent les devoirs obligatoires minimaux, n'atteignent pas la paix de l'esprit, car ils n'utilisent pas correctement les bénédictions qui leur ont été accordées. Il est donc vital que les gens comprennent et agissent conformément au Saint Coran et qu'ils apprennent à la prochaine génération à faire de même et à éviter de s'en tenir au premier

aspect, qui consiste à réciter le Saint Coran dans une langue qu'ils ne comprennent pas.

Allah, l'Exalté, réconforte ensuite le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et critique en même temps les non-musulmans de la Mecque et les savants parmi les gens du Livre vivant à Médine pour avoir rejeté sa prophétie, même s'ils étaient tous deux conscients de la vérité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 252 :

« … Et en vérité, tu es du nombre des messagers. »

Les non-musulmans de la Mecque connaissaient le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, depuis 40 ans avant qu'il n'annonce sa prophétie et croyaient pleinement qu'il n'était rien d'autre que digne de confiance et honnête. Ils étaient maîtres de la langue arabe et savaient très bien que le Saint Coran ne provenait d'aucune créature. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« …car j'étais déjà demeuré parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Et les savants parmi les gens du Livre ont reconnu le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), comme ils l'ont tous deux décrit dans leurs écritures divines. De plus, leurs savants ont reconnu le Saint Coran car ils connaissaient bien son Auteur, Allah, l'Exalté. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

De plus, le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) récitait des récits historiques véridiques et des leçons bénéfiques alors qu'il était illettré et n'avait pas étudié les écritures divines précédentes, que les gens du Livre et les non-musulmans de la Mecque connaissaient parfaitement, était un signe clair de sa prophétie.

Bien que la vérité fût claire pour les non-musulmans de la Mecque et pour les gens du Livre, ils persistèrent à nuire et à s'opposer au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et à ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Tout cela parce qu'ils ne voulaient pas abandonner leur mode de vie et leur code de conduite inventés qui leur permettaient de satisfaire leurs désirs mondains en abusant des bénédictions qu'Allah, l'Exalté, leur avait accordées. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 87 :

« … Or, chaque fois qu'un messager vous est venu avec ce que vos âmes n'avaient pas désiré, n'est-ce pas là ce que vous avez fait ? Vous avez renié un groupe de messagers, et vous en avez tué un autre. »

Les musulmans doivent donc éviter de suivre leurs traces même s'ils ont accepté verbalement la prophétie du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela peut se produire lorsque l'on ne parvient pas à apprendre et à mettre en pratique sa vie et ses enseignements. Cela ne fera que les amener à adopter un chemin différent du sien. Un chemin d'égarement qui ne mène qu'au stress, aux ennuis et aux difficultés dans les deux mondes, car ils seront encouragés à mal utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées, même s'ils vivent des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, ne pas suivre le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, dans la pratique, c'est l'empêcher de le rejoindre dans l'au-delà. Il est logique de comprendre que si l'on prend un chemin dans la vie autre que le sien, on ne s'unira pas à lui dans la même destination. Il ne faut pas se laisser tromper par le Hadith du Sahih Boukhari, numéro 3688, qui conseille à l'homme de finir dans l'au-delà avec ceux qu'il aime. L'amour se montre par des actes, pas par des paroles. Cela a été démontré par les Compagnons, qu'Allah les agrée, qui ont prouvé leur amour et leur respect pour le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, par des actes. De plus, même les nations précédentes prétendent aimer leurs Saints Prophètes (saw), mais elles ne s'uniront pas à eux dans l'au-delà car elles n'ont pas suivi leurs traces. Par conséquent, il faut suivre le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, en adoptant son caractère et son comportement si l'on désire la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes et s'unir à lui dans l'au-delà. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc ; alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés… »

Bien qu'Allah, l'Exalté, ait favorisé certains Saints Prophètes par rapport à d'autres, que la paix soit sur eux, ils sont néanmoins restés unis dans leur mission de propager l'Unicité d'Allah, l'Exalté, au lieu de se désunir par envie les uns envers les autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 253 :

« Parmi ces messagers, Nous avons fait en sorte que certains soient supérieurs aux autres. Parmi eux, il y a ceux à qui Allah a parlé, et Il a élevé certains d'entre eux en degrés. Et Nous avons donné à Jésus, fils de Marie, des preuves évidentes, et Nous l'avons soutenu par l'Esprit pur [c'est-à-dire Gabriel]… »

Les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, adoptèrent la même attitude et devinrent ainsi une force puissante et unie. Malheureusement, de nombreux musulmans n'ont pas adopté cette attitude et, au contraire, par envie les uns des autres et par désir de leadership, ils se divisèrent en factions, ce qui affaiblit la nation musulmane. Chapitre 23 Al Mu'minun, verset 53 :

« Mais ils [c'est-à-dire le peuple] divisèrent leur religion en parties [c'est-à-dire en sectes] – chaque faction, dans ce qu'elle avait, se réjouissant. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 213 :

« Les hommes étaient d'une seule religion [avant leur déviation]. Puis Allah envoya les prophètes comme annonciateurs et avertisseurs. Et Il fit descendre avec eux le Livre en toute vérité pour trancher entre les gens sur leurs divergences. Et il n'y eut de divergence à son sujet [le Livre] que parmi ceux à qui il fut donné – après que les preuves leur furent parvenues – par jalousie entre eux… »

D'une manière générale, l'envie est un péché majeur car elle remet en cause la répartition des bénédictions choisie par Allah, l'Exalté. Une personne envieuse agit comme si Allah, l'Exalté, avait commis une erreur en accordant une bénédiction spécifique à quelqu'un d'autre au lieu de la lui donner à lui-même. Une personne envieuse ne doit jamais laisser son envie la contrôler au point de chercher à retirer la bénédiction à l'autre personne ni l'empêcher de remplir ses droits, selon les enseignements de l'Islam. Au contraire, la personne envieuse doit comprendre qu'Allah, l'Exalté, accorde à chaque personne ce qui est le mieux pour elle. Par conséquent, elle doit se concentrer sur l'utilisation correcte des bénédictions qui lui ont été accordées, selon les enseignements de l'Islam, afin d'obtenir un état mental et physique équilibré. Cela, à son tour, conduira à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Alors qu'agir sur son envie ne fera que l'empêcher d'atteindre la paix de l'esprit.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 253 :

« Parmi ces messagers, Nous avons fait en sorte que certains soient supérieurs aux autres. Parmi eux, il y a ceux à qui Allah a parlé, et Il a élevé certains d'entre eux en degrés… »

Ces versets indiquent également la supériorité du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, sur tous les autres Saints Prophètes (saw). Cela a été confirmé dans de nombreux autres passages également. Par exemple, au cours du Voyage Céleste, une bête blanche appelée Al Buraq fut amenée au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, pour la chevaucher. Le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, et l'Ange Gabriel (saw) partirent alors. Finalement, ils atteignirent la Mosquée Al Aqsa où tous les Saints Prophètes (saw) étaient rassemblés. L'Ange Gabriel (saw) amena le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, devant eux pour les guider dans la prière. Cela a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 451.

Tout comme le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a reçu la supériorité sur les autres Saints Prophètes (saw), de même sa nation a reçu la supériorité sur toutes les autres nations. Chapitre 3 Ali Imran, verset 110 :

« Vous êtes la meilleure nation qui ait été créée [pour le bien] de l'humanité. Vous ordonnez le convenable et interdisez le blâmable… »

La nation musulmane doit donc suivre les traces du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), en remplissant son rôle de meilleure nation créée pour le bien de l'humanité. Cela ne peut se faire que si elle représente correctement l'Islam au monde extérieur. Cela ne peut se faire que si elle apprend et met en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Malheureusement, comme de nombreux musulmans n'apprennent pas et ne mettent pas en pratique les enseignements de l'Islam, ils présentent l'Islam de manière erronée au monde extérieur. Cela conduit les non-musulmans et les autres musulmans qui ont une foi faible à se détourner de l'Islam. Tout comme l'ambassadeur d'un roi serait puni pour avoir mal représenté le roi, le musulman qui déforme l'Islam le sera également. Par conséquent, tous les musulmans doivent remplir leur rôle d'ambassadeurs de l'Islam, car ce devoir est une responsabilité pour toute personne qui accepte l'Islam comme sa foi.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 253 :

« …Et Nous avons donné à Jésus, fils de Marie, des preuves évidentes, et Nous l'avons soutenu du Saint-Esprit… »

En général, les raisons de la propagation des fausses croyances concernant le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) incluent sa naissance miraculeuse, les miracles qu'il a accomplis et son ascension aux cieux de

son vivant. Le Saint Coran confirme la naissance miraculeuse du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) et décrit clairement sa naissance sans père comme un signe de la puissance infinie d'Allah, l'Exalté. Chapitre 3 Ali Imran, verset 47 :

« Elle [Marie, qu'Allah l'agrée] dit : « Seigneur, comment aurais-je un enfant alors qu'aucun homme ne m'a touchée ? » [L'ange] dit : « Tel est Allah ; Il crée ce qu'Il veut. Lorsqu'Il décrète une chose, Il lui dit seulement : « Sois », et elle est. »

Allah, l'Exalté, a créé le Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, sans père, tout comme Il a créé le Saint Prophète Adam, que la paix soit sur lui, sans père ni mère. Cette réalité ne signifie pas qu'ils sont divins. Chapitre 3 Ali Imran, verset 59 :

« En vérité, l'exemple de Jésus pour Allah est comme celui d'Adam. Il l'a créé de poussière, puis Il lui a dit : « Sois ! » et il fut. »

Il est étrange que les chrétiens croient que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) est le fils d'Allah, l'Exalté, car il est né sans père. Mais ils ne croient pas que le Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut) soit le fils d'Allah, l'Exalté, bien qu'il soit né sans père ni mère. Selon leur mentalité, le Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut) a plus de droit à être appelé le fils d'Allah, l'Exalté, que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et

le salut), mais ils ne le prétendent pas. Il est étrange de voir comment ils appliquent la logique et le bon sens dans le cas du Saint Prophète Adam (sur lui la paix et le salut), mais n'appliquent pas la logique ni le bon sens dans le cas du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut).

Les miracles du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) ont été confirmés par le Saint Coran. Il précise cependant que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) a accompli ces miracles avec la volonté, la permission et l'ordre d'Allah, l'Exalté. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) était divin, il n'aurait pas besoin de la volonté ou de la permission d'Allah, l'Exalté. Chapitre 3 Ali Imran, verset 49 :

« Et [que le Prophète Jésus, paix et bénédictions sur lui] soit un messager aux Enfants d'Israël, [qui dira] : « En vérité, je suis venu à vous avec un signe de la part de votre Seigneur : je façonne pour vous de l'argile [ce qui est] comme la forme d'un oiseau, puis je souffle dedans et cela devient un oiseau par la permission d'Allah. Et je guéris l'aveugle [de naissance] et le lépreux, et je redonne la vie aux morts – par la permission d'Allah. Et je vous informe de ce que vous mangez et de ce que vous amassez dans vos maisons… »

L'ascension du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) au Paradis alors qu'il était en vie indique une fois de plus la puissance d'Allah, l'Exalté, puisqu'Il a emmené le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) dans ce voyage. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) était divin, il aurait pu entreprendre ce voyage grâce à sa propre puissance innée. Chapitre 3 Ali Imran, verset 55 :

« [Rappelez-vous] quand Allah dit : « Ô Jésus, en vérité, Je te prendrai et t'élèverai vers Moi et te purifierai [c'est-à-dire te libérerai] de ceux qui ne croient pas… » »

Le Saint Coran dit aux Chrétiens que le Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, contrairement à leur croyance, n'a pas été crucifié. Celui dont l'image a été vue sur la croix n'était pas le Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, mais quelqu'un qui lui ressemblait. Allah, l'Exalté, avait déjà élevé le Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, vers les cieux à ce moment-là. Chapitre 4 An Nisa, versets 156-158 :

« Et à cause de leur mécréance et de leur énorme calomnie contre Marie. Et à cause de leur parole : « Nous avons vraiment tué le Messie, Jésus, fils de Marie, le Messager d'Allah. » Et ils ne l'ont ni tué, ni crucifié ; mais un autre leur a été créé à son image. Mais Allah l'a élevé vers Lui. »

La croyance erronée des chrétiens selon laquelle le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) aurait été crucifié, c'est-à-dire tué, est étrange en soi, car un véritable être divin est bien au-delà de l'expérience de la mort. Si une entité peut mourir, elle ne peut pas être divine. En réalité, leur croyance erronée concernant sa mort par crucifixion nie donc en elle-même leur croyance erronée en sa divinité.

Un être divin par nature est quelque chose qui est autosuffisant, c'est-à-dire qu'il n'a pas besoin de quelqu'un d'autre pour le soutenir. Si un être est soutenu par un autre, il ne peut pas être divin. Le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) et sa mère Marie (qu'Allah l'agrée) n'étaient pas des êtres divins car ils avaient besoin de la nourriture d'Allah, l'Exalté, ce qui signifie qu'ils n'étaient pas des êtres autonomes. Chapitre 5 Al Maidah, verset 75 :

« Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un messager. D'autres messagers l'ont précédé. Et sa mère était véridique. Tous deux mangeaient de la nourriture. Regarde comme Nous leur expliquons clairement les signes. Regarde alors comme ils sont égarés. »

De plus, personne ne peut prétendre que les anges ne mangent pas et qu'ils peuvent être considérés comme des dieux. En réalité, ils sont également soutenus par Allah, l'Exalté, d'une autre manière, de sorte qu'ils ne sont pas non plus autonomes. Le fait qu'ils aient été créés et qu'ils vivront la mort, tout comme le reste de la création, suffit à nier leur divinité.

Un enfant biologique partagera toujours certaines caractéristiques avec ses parents. Mais dans le cas du Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui, il ne partage aucune qualité avec Allah, l'Exalté. En fait, toutes ses caractéristiques sont partagées avec les autres humains. Il a été créé, il a été nourri et arrosé, il mourra et ressuscitera, comme tous les autres humains. Ses caractéristiques sont suffisantes pour nier la divinité.

Les Romains qui ont adopté le christianisme ont introduit dans leur foi le concept du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) comme divin, concept qu'ils ont emprunté à leur ancienne foi, le paganisme. Ils ont pris un Saint Prophète noble et béni (sur lui la paix) et l'ont associé à des fables et des mythes, tels que Zeus, Hercule et Oden. Il suffit d'un peu de bon sens pour comprendre qu'un être créé, soutenu par quelqu'un d'autre et qui peut mourir ne peut jamais être divin, car ces choses contredisent la qualité d'un être divin.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 253 :

« Si Allah avait voulu, les générations qui leur ont succédé ne se seraient pas combattues après que les preuves leur furent parvenues. Mais ils divergèrent, et certains d'entre eux crurent, tandis que d'autres mécrurent… »

Comme nous l'avons vu plus haut, à cause de l'envie et du désir de leadership, les nations précédentes n'ont pas réussi à rester unies sur leurs enseignements divins et se sont plutôt divisées en de nombreuses factions. Elles ont intentionnellement mal interprété et modifié leurs enseignements divins afin d'atteindre cet objectif. Malheureusement, de nombreux savants au sein de l'Islam ont fait la même chose et, par conséquent, les musulmans se sont également divisés en de nombreuses factions. Cela a permis à ces savants de devenir les gardiens entre Allah, l'Exalté, et le grand public. En conséquence, le grand public a été convaincu que le seul moyen de se rapprocher d'Allah, l'Exalté, est de plaire à ces gardiens par des cadeaux et

une obéissance aveugle. Un musulman doit éviter de se comporter de cette manière en interprétant intentionnellement mal les enseignements divins au nom du leadership et de la richesse. Cela ne fera que détruire ses bonnes actions et, par conséquent, il n'atteindra pas la paix de l'esprit et le succès ni dans ce monde ni dans le suivant, même si cela ne lui est pas évident. En fait, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a prévenu dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 253, que celui qui recherche la connaissance islamique dans le but d'attirer l'attention ira en Enfer. Deuxièmement, un musulman doit éviter de rejoindre ces factions et plutôt rechercher un enseignant sincère afin d'apprendre, de comprendre et d'agir selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Même si l'on doit respecter son enseignant, néanmoins, sa loyauté ne doit aller qu'au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Par conséquent, il doit adopter l'attitude et le comportement préconisés par les enseignements islamiques, même si cela contredit l'attitude et le comportement de son enseignant. Il ne doit jamais déformer les enseignements du Saint Coran pour les adapter à son école de pensée, mais plutôt changer sa pensée et son comportement pour correspondre au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela leur permettra d' adopter le bon chemin, qui implique d'utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées. Cela leur apportera la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 253 :

« Si Allah avait voulu, les générations qui leur ont succédé ne se seraient pas combattues après que les preuves leur furent parvenues. Mais ils divergèrent, et certains d'entre eux crurent, tandis que d'autres mécrurent.

Et si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas combattus, mais Allah fait ce qu'll veut. »

Il est important de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, n'impose à personne ni la guidance ni l'égarement, car cela rendrait inutile l'épreuve de ce monde. L'épreuve de ce monde, qui consiste à savoir si l'on utilise correctement ou non les bienfaits qui nous ont été accordés, n'a de sens que lorsque les gens ont le libre arbitre de choisir ce qu'ils veulent faire. Allah, le Très-Haut, conseille aux gens de suivre le bon code de conduite, pour leur propre bien. Il aide également ceux qui s'efforcent d'appliquer Son code de conduite, mais n'impose pas de guide à ceux qui désirent choisir un code de conduite différent. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

« Et dis : « La vérité vient de votre Seigneur. Quiconque veut, qu'il croie ; et quiconque veut, qu'il mécroie. »… »

Allah, l'Exalté, donne ensuite un avertissement aux musulmans pour qu'ils adhèrent au code de conduite qu'll leur a accordé afin qu'ils atteignent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni échange, ni amitié, ni intercession… »

Lorsque Allah, le Très-Haut, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actions n'a que très peu de valeur en Islam. Les actions sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Tout comme un arbre fruitier n'est utile que lorsqu'il produit des fruits, de même, la foi n'est utile que lorsqu'elle produit de bonnes actions. Dans ce cas, les musulmans sont appelés à concrétiser leur foi en utilisant correctement les bénédictions qui leur ont été accordées afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Comme nous l'avons vu plus haut, comme Allah, le Très-Haut, seul connaît toutes choses, en particulier l'état mental et physique des humains, Lui seul peut fournir un code de conduite qui mène à la paix de l'esprit et du corps.

Les musulmans doivent comprendre que ce monde est la demeure du travail tandis que l'au-delà est la demeure de la récompense et de la rétribution. Si quelqu'un ne travaille pas dans la demeure du travail, il repartira les mains vides dans l'au-delà. Par conséquent, il ne doit pas se comporter comme si ce monde était la demeure de la récompense et de la détente , mais plutôt comprendre sa véritable nature et son but. C'est un pont qui mène à la demeure éternelle . Par conséquent, il doit s'occuper d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été données, selon les enseignements islamiques, afin d'atteindre la paix de l'esprit dans ce monde et le salut le jour où les bénédictions ou les relations de ce monde ne lui seront d'aucun profit. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni échange, ni amitié, ni intercession… »

Il est possible qu'une personne puisse réaliser ses désirs mondains, comme échapper aux conséquences de ses actes dans ce monde, grâce aux choses mentionnées dans ce verset, mais au Jour du Jugement, aucune de ces choses ne sera acceptée par Allah, l'Exalté. Cela élimine le vœu pieux qui est devenu assez répandu parmi les musulmans qui croient que l'une des méthodes mentionnées dans ce verset sera acceptée par Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura pas de rançon… »

Par exemple, certains croient qu'ils feront la paix avec Allah, l'Exalté, par un repentir sincère ou par un autre moyen au Jour du Jugement. Mais Allah, l'Exalté, indique clairement que l'on ne peut faire la paix avec Lui dans ce monde que par Son obéissance sincère. Chapitre 41 Fussilat, verset 24 :

« Même s'ils sont patients, le Feu sera leur refuge ; et s'ils demandent à apaiser [Allah], ils ne seront pas de ceux à qui il est permis d'apaiser. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni échange, ni amitié, ni intercession… »

Certains croient qu'ils seront sauvés des conséquences de leurs actes grâce à l'une de leurs relations, comme un ami, un parent ou un guide spirituel. Même si le concept d'intercession au Jour du Jugement est un fait pour les musulmans, celui qui adopte une attitude erronée par laquelle il persiste dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, tout en croyant que quelqu'un d'autre le sauvera des conséquences de ses actes, se moque du concept d'intercession. Celui qui se moque du concept d'intercession peut se rendre compte qu'elle ne lui est pas accordée. Et même si elle lui est accordée, elle ne suffira peut-être pas à le sauver de l'Enfer, même si sa peine est réduite. Il faut garder à l'esprit que même un instant en Enfer est absolument insupportable. Par conséquent, un musulman doit abandonner toute forme de vœux pieux et adopter plutôt un véritable espoir dans la miséricorde d'Allah, l'Exalté. Le véritable espoir en Allah, l'Exalté, implique de s'efforcer de Lui obéir sincèrement, ce qui implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques, et d'espérer ensuite qu'Allah, l'Exalté, nous fera miséricorde dans les deux mondes. La différence entre le vœu pieux et l'espoir en Allah, l'Exalté, a été discutée de cette manière dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Mais ceux qui persistent dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, pourraient bien rejoindre les non-musulmans au Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« …Et les mécréants, ceux-là sont les injustes. »

C’est parce que la foi est comme une plante qui a besoin d’être nourrie pour survivre. De la même manière qu’une plante mourra si elle ne reçoit pas de nourriture, comme la lumière du soleil, la foi d’une personne qui ne parvient pas à la nourrir par des actes d’obéissance pourrait bien mourir.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« …Et les mécréants, ceux-là sont les injustes. »

En outre, le malfaiteur est celui qui détourne et fait un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Comme les non-musulmans ne suivent pas le code de conduite qui leur a été accordé par Allah, l'Exalté, ils entrent dans la catégorie des malfaiteurs. Les musulmans doivent donc éviter ce comportement même s'ils prétendent verbalement croire en Allah, l'Exalté, sinon ils risquent de se retrouver avec les non-musulmans dans l'au-delà. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4031, que quiconque imite un groupe de personnes est compté comme l'un d'eux.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 255

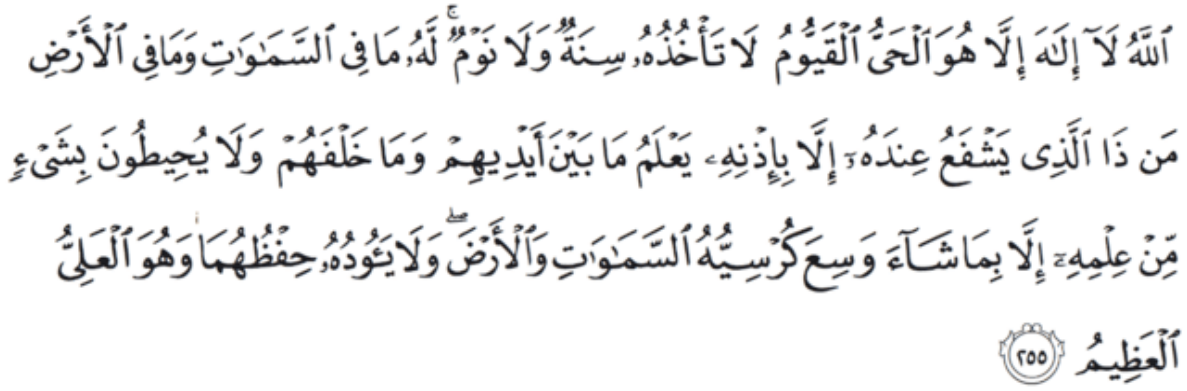
ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلْحَىُّ ٱلْقَيُّومُ ۚ لَا تَأْخُذُهُۥ سِنَةٌ وَلَا نَوْمٌ ۚ لَّهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ
مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ۚ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ ۖ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَىْءٍ
مِّنْ عِلْمِهِۦٓ إِلَّا بِمَا شَآءَ ۚ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ ۖ وَلَا يَـُٔودُهُۥ حِفْظُهُمَا ۚ وَهُوَ ٱلْعَلِىُّ
ٱلْعَظِيمُ ﴿٢٥٥﴾

« Allah, point de divinité à part Lui, l'Éternel, le Sublime. Ni le sommeil ni le sommeil ne Le surprennent. C'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui, si ce n'est avec Sa permission ? Il sait ce qui les précède et ce qui les suivra. Et ils ne cernent de Sa science que ce qu'Il veut. Son marchepied s'étend sur les cieux et la terre, et leur protection ne Le fatigue pas. Et Il est le Très-Haut, le Très-Grand. »

L'Islam enseigne à l'humanité que le seul à qui elle doit obéir en toute situation est son Créateur et Son Soutien, Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« *Allah – il n'y a pas de divinité à part Lui … »*

En réalité, celui à qui l'on obéit et sur qui l'on modèle sa vie est celui que l'on adore, même si l'on prétend ne croire en aucune divinité. Les humains ont été créés de telle manière qu'ils doivent obéir et suivre quelque chose. Que ce soit d'autres personnes, les réseaux sociaux, la mode, la culture ou même leurs propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Tout ce à quoi une personne obéit et suit est celui qu'elle adore. Par conséquent, les musulmans doivent soutenir leur déclaration de foi verbale par des actes en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, dans chaque situation par rapport à toute autre chose. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui se comporte de cette manière recevra la paix de l'esprit et le succès du Tout Miséricordieux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 163 :

« Et votre Dieu est un Dieu unique. Point de divinité digne d'adoration à part Lui, le Tout Miséricordieux , le Très Miséricordieux. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Alors que celui qui rejette l'unicité d'Allah, l'Exalté, et obéit et adore d'autres choses, sera privé de la miséricorde nécessaire pour obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même s'il possède le monde entier et vit des moments de plaisir et de divertissement, car personne ne peut échapper au contrôle et à l'autorité d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« *Allah – il n'y a pas de divinité à part Lui, le Vivant, l'Absolument Subsistant … »*

Lorsque l'on observe la création des cieux et de la terre et les innombrables systèmes parfaitement équilibrés, il devient clair qu'il n'y a qu'Un qui a créé et qui maintient l'univers. Par exemple, la distance parfaite entre le Soleil et la Terre est un signe clair, car la Terre ne serait pas habitable si le Soleil était légèrement plus proche ou plus éloigné d'elle. De même, la Terre a été créée de telle manière qu'elle crée une atmosphère équilibrée et pure qui permet à la vie de s'y épanouir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« … *et l'alternance du jour et de la nuit… »*

Le perfectionnement des horaires des jours et des nuits et leurs durées variables tout au long de l'année permettent aux gens d'en tirer le maximum de bénéfices. Si les jours étaient plus longs, les gens seraient épuisés par les longues heures. Si les nuits étaient plus longues, les gens n'auraient pas assez de temps pour gagner leur vie et d'autres choses utiles, comme le savoir. Si les nuits étaient plus courtes, les gens ne pourraient pas se reposer suffisamment pour obtenir une santé optimale. Les changements dans la durée des jours et des nuits affecteraient également les récoltes, ce qui aurait un impact négatif sur la subsistance des hommes et des animaux. Le fait que les jours et les nuits et d'autres systèmes équilibrés dans l'univers fonctionnent en parfaite harmonie indique également clairement l'Unicité d'Allah, l'Exalté, car plusieurs dieux désireraient des choses différentes, ce qui conduirait au chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire dans les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« *… et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie… »*

L’observation du cycle de l’eau parfaitement équilibré indique aussi clairement l’existence d’un Créateur. L’eau de la mer s’évapore, monte puis se condense pour produire des pluies acides qui s’abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent les pluies acides afin que les hommes et les animaux puissent les utiliser. Si des changements devaient être apportés à ce système parfaitement équilibré, cela conduirait à un désastre pour les hommes et les animaux sur Terre. Le sel de la mer empêche les créatures mortes de l’océan de le contaminer. Si l’océan était contaminé, la vie marine ne serait plus possible et les impuretés des océans submergeraient également la vie terrestre. L’eau des océans et des mers a été créée de telle manière que la vie marine peut s’y épanouir tandis que de lourds navires peuvent naviguer dessus. Si la composition de l’eau était légèrement différente, un déséquilibre se produirait qui ferait prospérer la vie marine dans l’eau ou permettrait aux navires de naviguer dessus, mais les deux ne seraient pas possibles en même temps. Même à ce jour, le transport maritime reste le moyen de transport de marchandises le plus couramment utilisé à travers le monde. Cet équilibre parfait est donc essentiel à la vie sur Terre.

L’évolution est une forme de mutation, qui par nature est imparfaite. Mais lorsqu’on observe les innombrables espèces, on constate qu’elles ont été créées de manière parfaitement équilibrée afin de pouvoir prospérer dans l’environnement dans lequel elles vivent. Par exemple, le chameau a été conçu pour résister à des températures élevées et pour rester longtemps sans avoir besoin de boire de l’eau. Il est parfaitement conçu pour la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« Ne regardent-ils pas alors les chameaux : comment ils ont été créés ? »

La chèvre a été conçue de manière si parfaite que les impuretés présentes dans son corps sont parfaitement séparées du lait qu'elle produit. Tout mélange des deux rendrait le lait imbuvable. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« Et certes, pour vous, faire paître les animaux est une leçon. Nous vous donnons à boire de ce qu'il y a dans leurs ventres, entre excréments et sang, du lait pur, agréable au goût des buveurs. »

Chaque espèce a une durée de vie spécifique qui empêche une espèce de prendre le pas sur les autres. Par exemple, les mouches ont une durée de vie très courte, 3 à 4 semaines, et pondent jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était plus longue, alors la population de mouches deviendrait disproportionnée et les amènerait à submerger toutes les autres espèces de ce monde. En revanche, d'autres créatures qui ont une durée de vie très longue ont la capacité de produire seulement quelques descendants. Là encore, cela permet à leur population d'être modérée. Tout cela ne peut pas être un accident et le processus d'évolution ne peut pas l'expliquer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« *… et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre… »*

Les vents sont essentiels à la pollinisation par le vent, qui permet aux cultures, aux plantes et aux arbres de se reproduire. Autrefois, le vent était essentiel au transport maritime, qui est encore aujourd'hui le principal mode de transport des marchandises à travers le monde. Les vents sont nécessaires pour déplacer les nuages de pluie vers des endroits précis afin de fournir de l'eau à la création, dont elle ne peut se passer. Un système de vents parfaitement équilibré est observé à l'intérieur de la Terre, car un manque de vents conduirait au chaos pour la création et une augmentation des vents conduirait également au chaos pour la création. De même, la pluie est également parfaitement équilibrée, car trop peu de pluie conduit à la sécheresse et à la famine et trop de pluie conduit à des inondations massives. Chapitre 23 Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Ce système parfaitement équilibré ne peut être le fruit du hasard et montre clairement la main du Créateur. Celui qui réfléchit à tous ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut pas nier logiquement l'existence d'un Créateur unique qui a le pouvoir sur toutes choses.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« *Allah, il n'y a pas de divinité à part Lui, l'Éternel, l'Absolu… »*

En réalité, celui qui peut connaître la mort et qui est soutenu par quelque chose ou quelqu'un d'autre ne peut pas être une divinité. Cette réalité à elle seule exclut la divinité de toute entité dans les cieux et la terre à l'exception d'Allah, l'Exalté. De plus, comme Allah, l'Exalté est le seul à avoir créé la vie et la mort et à soutenir la création, Lui seul est digne d'obéissance. Une personne qui prend soin de certains aspects de la subsistance d'une autre personne, comme son logement, mérite d' être remerciée . Par conséquent, comme Allah, l'Exalté, a accordé toutes les bénédictions de cet univers aux gens, il est juste et équitable que les gens Lui témoignent leur gratitude. La gratitude avec son intention implique uniquement de faire des choses dans le but de plaire à Allah, l'Exalté. Celui qui agit pour d'autres raisons n'obtiendra pas de récompense d'Allah, l'Exalté. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe positif d'une bonne intention est qu'une personne n'attend ni n'espère aucune reconnaissance ou compensation de la part des gens. La gratitude avec la langue implique de dire ce qui est bien ou de rester silencieux. Et la gratitude envers ses actes implique d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Cela conduit à une augmentation des bienfaits et finalement à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]… »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

De plus, lorsqu'une personne possède un objet, il est considéré comme correct et normal qu'elle l'utilise comme elle le souhaite. Comme Allah, l'Exalté, a créé, possède et maintient tout ce qui se trouve dans l'univers, y compris les êtres humains, alors Lui seul décide de ce qui doit se produire dans l'univers et de ce qui ne doit pas se produire dans l'univers. Par conséquent, il est tout à fait juste pour une personne d'obéir à Allah, l'Exalté, car Lui seul possède l'univers entier, y compris eux.

De même, lorsqu'une personne prête quelque chose qu'elle possède à une autre personne, il est juste qu'elle l'utilise selon les souhaits de son propriétaire. Allah, l'Exalté, a accordé chaque bienfait qu'une personne possède sous forme de prêt. Il ne le lui a pas accordé sous forme de don. Comme les prêts mondains, ce prêt doit être remboursé. La seule façon de rembourser ce prêt est de l'utiliser d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté. D'un autre côté, comme les bénédictions du Paradis sont un don, les gens seront libres de les utiliser comme ils le souhaitent. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« … Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, que vous avez reçu en héritage pour ce que vous avez fait. » »

Il ne faut donc pas confondre les bénédictions terrestres qui sont un prêt avec les dons du Paradis.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« *Allah, il n'y a pas de divinité à part Lui, le Vivant… »*

En général, le fait qu'Allah, l'Exalté, soit éternel devrait nous rappeler notre propre mortalité. Le temps de chacun dans ce monde étant limité, chacun doit s'efforcer d'accomplir sa mission avant que son temps ne s'épuise. Cette mission consiste à utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Lui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action… »

Celui qui ne parvient pas à tirer profit de sa vie en accomplissant son but dans ce monde mènera une existence sans but et sans intérêt, même s'il parvient à obtenir le succès dans ce monde. En conséquence, il ne trouvera jamais la paix de l'esprit, même s'il a des moments de plaisir. Tout comme une invention qui ne parvient pas à remplir sa fonction première de création est classée comme un échec, même si elle possède de bonnes qualités, ainsi le sera celui qui ne parvient pas à remplir son but dans ce monde, même s'il obtient un certain succès dans ce monde. Cet échec est vécu comme un vide que tous les gens ressentent dans leur vie, tôt ou tard, et par conséquent, il les empêche d'obtenir la paix de l'esprit.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« *Allah, il n'y a pas de divinité à part Lui, l'Éternel, l'Absolu… »*

En général, comme Allah, l'Exalté, est Autosuffisant et soutient la création, on doit rechercher auprès de Lui toutes les bonnes choses matérielles et religieuses. Cela ne peut se faire que par une obéissance sincère. De plus, comme les gens sont extrêmement myopes et possèdent très peu de connaissances, ils doivent rechercher auprès d'Allah, l'Exalté, les bonnes choses matérielles générales, car ils ne savent pas ce qui leur sera bon ou non. Il existe de nombreux exemples dans la vie de quelqu'un qui a désiré quelque chose uniquement pour que cela devienne une source de stress pour lui. Et lorsqu'il a détesté quelque chose uniquement pour que cela devienne une source de bien pour lui. Par conséquent, il faut s'en tenir à demander des bonnes choses générales au lieu de rechercher des choses spécifiques auprès d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 200-201 :

« Parmi les gens, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà. Et parmi eux, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, donne-nous ce qui est bon ici-bas et ce qui est bon dans l'au-delà. Et préserve-nous du châtiment du Feu. »

De plus, il faut agir selon l'attribut divin d'Allah, l'Exalté, en fonction de ses capacités créées. Cela implique de s'efforcer de devenir indépendant de la création et de ne compter que sur Allah, l'Exalté. Cela se fait en s'abstenant d'adopter une attitude paresseuse qui consiste à compter sur les autres au lieu d'utiliser les ressources qui leur ont été accordées, comme leur force physique, pour s'acquitter de leurs besoins et de leurs responsabilités. Ce n'est que lorsqu'on a épuisé ses ressources qu'on peut demander de l'aide aux autres.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« *Allah, pas de divinité à part Lui, l'Éternel, l'Absolu. Ni la somnolence, ni le sommeil ne Le saisissent… »*

Ce verset indique également une autre réalité extrêmement importante qui est souvent mal comprise par les musulmans. Les non-musulmans qui

croyaient en Allah, l'Exalté, Lui attribuaient souvent des déficiences humaines, comme la fatigue. En conséquence, ils traitaient Allah, l'Exalté, comme un roi de ce monde. Un roi de ce monde ne peut pas gérer les affaires de son royaume par lui-même et nomme donc des assistants, tels que des gouverneurs, pour l'aider à gérer son royaume. En conséquence de cette croyance, beaucoup de ces gens ont commencé à adorer d'autres choses afin de plaire à Allah, l'Exalté, comme des idoles. Chapitre 39 Az Zumar, verset 3 :

« …Et ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui [disent] : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah. »… »

Ce même concept a été adopté par certains musulmans. Ces musulmans consacrent du temps, de l'énergie et de l'argent à trouver des personnes spirituelles qui sont censées être liées à Allah, l'Exalté, d'une manière particulière, tout comme un gouverneur est lié au roi d'une manière particulière. Leur objectif est de plaire à la personne spirituelle afin qu'elle puisse intercéder en sa faveur auprès d'Allah, l'Exalté, tout comme un gouverneur peut intercéder auprès du roi en faveur de quelqu'un qui lui plaît, en lui offrant des cadeaux et des démonstrations contre nature de respect et d'amour. Ces personnes spirituelles agissent comme des gardiens entre les masses populaires et Allah, l'Exalté, ce qui contredit complètement les enseignements de l'Islam. Les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, n'ont pas agi comme des gardiens. Ils ont plutôt montré le chemin et la méthode qui mènent à la satisfaction d'Allah, l'Exalté, et n'ont jamais demandé aux gens aucun type de paiement, comme des cadeaux. Par conséquent, le musulman doit apprendre la science islamique auprès d'un enseignant qualifié et lui témoigner le respect qu'il mérite, mais il ne doit pas croire qu'il doit adorer des personnes qui semblent spirituelles afin

d'atteindre et de plaire à Allah, l'Exalté. Ceci est également confirmé par le verset principal dont nous parlons. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« … À Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui, sans Sa permission ? Il sait ce qui est devant eux et ce qui sera après eux. Et ils ne saisissent rien de Sa connaissance, sauf ce qu'Il veut… »

Allah, le Très-Haut, est le seul à avoir le contrôle et l'autorité absolus sur l'univers et sait tout ce qui s'y passe. Il n'a donc pas besoin de gardiens entre Lui et les gens. C'est une chose qui a été clairement énoncée dans le Saint Coran. Par exemple, dans le chapitre 2 Al Baqarah, verset 186 :

« Et quand Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, Je suis tout proche. Je réponds à l'invocation du suppliant lorsqu'il M'invoque… »

Et chapitre 40 Ghafir, verset 60 :

« Et ton Seigneur dit : « Invoque-Moi, Je te répondrai. »… »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« … *Qui peut intercéder auprès de Lui, sans Sa permission ?… »*

De plus, même si l'intercession aura lieu le Jour du Jugement, après qu'Allah, le Très-Haut, en aura donné la permission, il ne faut pas pour autant se moquer de son concept, sinon il pourrait bien se voir refuser cette intercession. Se moquer de l'intercession implique d'adopter une attitude paresseuse par laquelle une personne n'utilise pas les bienfaits qui lui ont été accordés comme le précisent les enseignements de l'Islam et s'attend toujours à ce que quelqu'un d'autre la sauve le Jour du Jugement, comme un proche ou un maître spirituel. Même si l'intercession est acceptée, en raison de cette attitude paresseuse, elle ne l'empêchera peut-être pas d'entrer en Enfer, même si sa peine est réduite. Et il est important de comprendre que même un moment en Enfer est vraiment insupportable. Par conséquent, il faut avoir un réel espoir dans le concept d'intercession. Cela implique de s'efforcer d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), puis d'espérer l'intercession des gens le Jour du Jugement. Quelle que soit l'attitude qu'une personne choisit d'adopter, Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de ses intentions, de ses paroles et de ses actions et les tiendra donc responsables dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« …Il sait ce qui est [présentement] devant eux et ce qui sera après eux, et ils ne saisissent rien de ce qu'Il sait, sinon ce qu'Il veut… »

Puisque tout le savoir nous est accordé par nul autre qu'Allah, le Très-Haut, il est essentiel que nous l'utilisions correctement. L'utilisation correcte du savoir nous apportera des bénéfices, ainsi qu'aux autres, dans les deux mondes. En revanche, celui qui fait un mauvais usage du savoir, en particulier du savoir religieux, pour le gain matériel, comme le leadership et la richesse, verra ces choses devenir une source de stress, de misère et de problèmes pour lui dans les deux mondes. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 253, que quiconque acquiert le savoir religieux pour attirer l'attention sur lui-même ira en enfer.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« …Il sait ce qui est [présentement] devant eux et ce qui sera après eux, et ils ne saisissent rien de ce qu'Il sait, sinon ce qu'Il veut… »

En outre, cela rappelle aux gens que, comme Allah, l'Exalté, connaît toutes choses, y compris les états mentaux et physiques des humains, et est exempt de toute erreur, Lui seul peut donc fournir à l'humanité le code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Lui seul peut enseigner à l'humanité comment placer chaque chose

et chaque personne dans sa vie à la bonne place afin qu'elle atteigne la paix de l'esprit. Indépendamment des connaissances et de l'expérience acquises par les gens, ils ne seront jamais capables d'atteindre cet objectif vital. Tout comme une personne prend conseil auprès des autres en fonction des connaissances qu'elle possède, il faut accepter et agir en fonction des conseils et des connaissances d'Allah, l'Exalté, afin d'atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes, même si cela contredit ses désirs. En effet, contrôler ses désirs est un petit prix à payer pour atteindre la paix de l'esprit et du corps, tout comme une personne contrôle son alimentation pour atteindre une bonne santé physique. Alors que la vie devient une prison sombre pour celui qui ne parvient pas à obtenir la paix de l'esprit, même s'il satisfait tous ses désirs. Cela est assez évident quand on observe les riches et les célèbres.

Le verset 255 conclut en mentionnant l'autorité et le contrôle complets d'Allah, l'Exalté, sur toutes choses. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« … Son marchepied s'étend sur les cieux et la terre, et leur protection ne Le fatigue pas. Et Il est le Très-Haut, le Très-Grand. »

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails concernant le repose-pieds. Il faut croire en ce qui a été dit et apprécier le pouvoir et la connaissance infinis d'Allah, le Très-Haut. En général, il faut éviter d'étudier des sujets de science religieuse qui n'augmentent pas notre obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques. Une bonne façon de juger si un sujet de science religieuse est

pertinent ou non est d'évaluer si c'est quelque chose sur lequel Allah, le Très-Haut, nous interrogera le Jour du Jugement. Si on ne nous interroge pas sur un sujet particulier de l'islam, comme des événements précis de l'histoire islamique, alors ce sujet n'est pas pertinent et doit être évité. Mais si un sujet est interrogé le Jour du Jugement, comme le respect des droits de son voisin, alors ce sujet doit être étudié, appris et mis en pratique au mieux de nos capacités.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« … Son marchepied s'étend sur les cieux et la terre, et leur protection ne Le fatigue pas. Et Il est le Très-Haut, le Très-Grand. »

De plus, il ne faut pas croire qu'Allah, le Très-Haut, n'est pas au courant de ce qui se passe dans l'univers ou qu'Il n'est pas en mesure de demander des comptes aux gens pour leurs actes. Cela peut se produire lorsque les conséquences de nos actes, comme la punition, ne se produisent pas immédiatement ou d'une manière qui leur est évidente. Dans la plupart des cas, tous les gens subissent les conséquences de leurs actes d'une manière subtile, par laquelle les choses matérielles qu'ils ont obtenues par la désobéissance à Allah, le Très-Haut, deviennent pour eux une source de stress, de misère et de problèmes. Cela est évident lorsque l'on observe les gens qui se comportent de cette manière et comment ils sont consumés par des problèmes de santé mentale alors qu'ils ont accès aux luxes de ce monde. De plus, dans la plupart des cas, Allah, le Très-Haut, accorde aux gens un répit afin qu'ils puissent améliorer leur comportement. Par

conséquent, une personne ne doit pas confondre un retard dans la punition avec l'absence de punition. Chapitre 68 Al Qalam, verset 45 :

« Et je leur donnerai du temps. En vérité, mon plan est ferme. »

L'homme doit donc profiter du délai qui lui est accordé pour se repentir sincèrement et réformer son comportement avant la fin de ce délai. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne lui cause pas de nouveaux problèmes. Il doit promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 255 :

« …Et Il est le Très-Haut, le Très-Grand. »

Cela indique également que le fait que l'on obéisse sincèrement ou non à Allah, le Très-Haut, n'a aucun effet sur Son statut infini. Les effets de notre comportement ne nous affecteront que dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 7 :

« Si vous faites le bien, vous faites le bien à vous-mêmes ; et si vous faites le mal, c'est à eux que vous le faites [c'est-à-dire à vous-mêmes]… »

Chacun devra faire face aux conséquences de ses actes dans les deux mondes. Il faut donc choisir d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin en sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient obtiendra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui obéit à Allah, le Très-Haut. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Comme Allah, le Très-Haut, connaît toutes choses, notamment les états mentaux et physiques des humains, Lui seul peut fournir le code de conduite qui conduit à un état mental et physique équilibré, qui à son tour conduit à la paix de l'esprit. Bien que dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, l'Exalté, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l'Islam afin qu'ils puissent apprécier ses effets positifs sur leur vie. Il n'attend pas des gens qu'ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l'Islam, mais Il veut plutôt qu'ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige qu'une personne adopte un esprit impartial et ouvert lorsqu'elle aborde les enseignements de l'Islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais si l'on choisit d'ignorer cette réalité, cela ne fait aucune différence pour la grandeur d'Allah, l'Exalté, car on en subira les conséquences dans les deux mondes, même s'il éprouve des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

De plus, comme l'indique le verset principal en discussion, comme Allah, l'Exalté, contrôle seul toutes les choses dans l'univers, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul qui obtient la paix de l'esprit et qui n'y parvient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu’Allah, l’Exalté, n’accordera la paix de l’esprit qu’à ceux qui utilisent correctement les bienfaits qu’Il leur a accordés.

En conclusion, le verset principal dont nous parlons dissipe le malentendu qui surgit souvent dans l’esprit des ignorants, à savoir la fausse supposition selon laquelle Allah, l’Exalté, a envoyé Ses Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, afin que toute diversité et tout désaccord prennent fin indéfiniment. Les gens qui ont accepté cette croyance ont observé une diversité et des désaccords considérables parmi les gens même après l’envoi des Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, et le fait que le mensonge cohabitait avec la vérité. Cela les a conduits à croire que cet état

de fait pouvait suggérer l'impuissance d'Allah, l'Exalté, signifiant qu'Il n'avait pas réussi à éradiquer les maux qu'Il voulait. La réponse à cela a été donnée dans un verset précédent, à savoir que ce n'était pas la volonté d'Allah, l'Exalté, de contraindre tous les êtres humains à suivre une seule et même voie. S'il en avait été ainsi, les gens n'auraient pas pu dévier de la voie tracée par Allah, l'Exalté. Cela a été mentionné dans le verset suivant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 253 :

« …Et Nous avons donné à Jésus, fils de Marie, des preuves évidentes, et Nous l'avons soutenu par le Saint Esprit. Si Allah avait voulu, les générations qui leur ont succédé ne se seraient pas combattues après que les preuves leur furent venues. Mais ils divergèrent, et certains d'entre eux crurent, tandis que d'autres mécrurent. Et si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas combattus, mais Allah fait ce qu'Il veut. »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« Il n'y aura pas de contrainte dans la religion. La bonne voie se distingue de l'erreur… »

Le point est alors fait que peu importe le nombre de croyances, de points de vue, de modes de vie et de conduite divergents existant dans la vie, la réalité sous-jacente à l'ordre de l'univers est celle énoncée dans le verset principal en discussion et elle reste inchangée par les idées fausses des gens.

Enfin, comme toute la création appartient à Allah, l'Exalté, et est sous son contrôle et sa juridiction, l'homme n'a d'autre choix que de se conformer à Ses règles. Tout comme une personne sera confrontée à des problèmes si elle ne se conforme pas aux règles établies par le gouvernement en charge d'un pays particulier, elle sera confrontée à des problèmes dans les deux mondes si elle ne se conforme pas aux règles du Maître de l'univers. Une personne peut être en mesure de quitter un pays si ses règles ne lui conviennent pas, mais elle ne pourra pas s'échapper vers un endroit où les règles et la juridiction d'Allah, l'Exalté, ne s'appliquent pas. Une personne peut être en mesure de changer les règles de sa société, mais elle ne pourra jamais changer les règles d'Allah, l'Exalté. De plus, tout comme une personne qui possède une maison décide des règles de sa maison, même si d'autres personnes s'y opposent, de même, l'univers appartient à Allah, l'Exalté, et par conséquent, Lui seul décide des règles de cet univers, que les gens aiment ces règles ou non. Par conséquent, l'individu doit se conformer à ces règles, pour son propre bien. Celui qui comprend ce fait se conformera aux préceptes d'Allah, l'Exalté, et s'efforcera de Lui obéir en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Une personne peut soit s'efforcer d'apprendre les sagesses derrière les commandements et les interdictions d'Allah, l'Exalté, afin de comprendre comment ils lui sont bénéfiques et à la société en général et comment ils conduisent à la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes, soit elle peut adorer ses désirs et rejeter les enseignements de l'Islam. Mais celui qui ne se conforme pas aux enseignements de l'Islam doit se préparer à faire face aux conséquences de son choix dans les deux mondes et aucune objection, protestation ou plainte ne le sauvera car rien ne peut vaincre Allah, l'Exalté. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

« Et dis : « La vérité vient de votre Seigneur. Que celui qui veut croie, et que celui qui veut ne croie pas. » Nous avons préparé pour les injustes un feu dont les murs les entoureront. Et s'ils demandent du soulagement, ils seront soulagés par une eau semblable à une huile trouble qui brûle leurs visages. Quelle mauvaise boisson, et quel mauvais lieu de repos ! »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 256-257

لَآ إِكۡرَاهَ فِي ٱلدِّينِ قَد تَّبَيَّنَ ٱلرُّشۡدُ مِنَ ٱلۡغَيِّ فَمَن يَكۡفُرۡ بِٱلطَّٰغُوتِ وَيُؤۡمِنۢ بِٱللَّهِ
فَقَدِ ٱسۡتَمۡسَكَ بِٱلۡعُرۡوَةِ ٱلۡوُثۡقَىٰ لَا ٱنفِصَامَ لَهَا وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٥٦﴾

ٱللَّهُ وَلِيُّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ يُخۡرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَٰتِ إِلَى ٱلنُّورِ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ أَوۡلِيَآؤُهُمُ
ٱلطَّٰغُوتُ يُخۡرِجُونَهُم مِّنَ ٱلنُّورِ إِلَى ٱلظُّلُمَٰتِ أُوْلَٰٓئِكَ أَصۡحَٰبُ ٱلنَّارِۖ هُمۡ فِيهَا
خَٰلِدُونَ ﴿٢٥٧﴾

« Il n'y a pas de contrainte en religion. Le bien est désormais distinct du mal. Quiconque mécroit aux faux cultes et croit en Allah saisit la plus solide prise, sans faille. Et Allah est Audient et Omniscient.

Allah est le allié de ceux qui croient. Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Et ceux qui ne croient pas ont pour alliés des faux dieux. Ils les font sortir de la lumière vers les ténèbres. Ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.

Comme nous l'avons vu dans le verset précédent, même si Allah, l'Exalté, a un pouvoir, un contrôle et une autorité complets sur toutes choses, Il n'impose pas la guidance à quiconque et ne permet pas aux gens de forcer les autres à accepter ou à agir selon la foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« Il n'y aura aucune contrainte dans la religion… »

Le fait d'imposer aux gens un guide spirituel rendrait la vie dans ce monde vaine. Le but de la vie dans ce monde est que les gens utilisent le libre arbitre qui leur a été accordé pour choisir eux-mêmes le mode de vie qu'ils souhaitent adopter. De plus, comme l'acceptation de la foi est une question de cœur spirituel, une personne ne peut pas forcer une autre personne à accepter l'islam. Cela seul exclut la croyance erronée selon laquelle l'islam s'est propagé par l'épée.

Allah, l'Exalté, explique ensuite que les chemins de la bonne direction et de l'égarement ont été clairement établis, il n'est donc pas nécessaire de contraindre quiconque à accepter la foi et donc chaque personne a le droit de choisir le chemin qu'elle souhaite adopter. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« *Il n'y aura pas de contrainte dans la religion . La bonne voie est désormais distincte de la mauvaise… »*

Certains pensent que ce verset a été abrogé par d'autres versets liés au combat. Mais cette croyance crée une confusion par rapport aux enseignements de l'Islam. La meilleure position est qu'il n'a pas été abrogé et il existe de nombreuses raisons pour lesquelles il en est ainsi.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'Islam est quelque chose qui doit être accepté par le cœur d'une personne, pas seulement par ses paroles et ses actes. Comme l'affaire du cœur d'une personne est cachée, la forcer à accepter l'Islam devient une entreprise inutile. Allah, l'Exalté, a condamné et critiqué sévèrement à plusieurs reprises ceux qui acceptent l'Islam avec leur langue mais le rejettent dans leur cœur. Tel serait le résultat de celui qui est forcé d'accepter l'Islam. Allah, l'Exalté, ne serait jamais satisfait de ce code de conduite car la mécréance ouverte est préférée à l'hypocrisie. Cela est évident puisque le niveau le plus bas de l'Enfer a été réservé aux hypocrites. Chapitre 4 An Nisa, verset 145 :

« Certes, les hypocrites seront dans les profondeurs les plus profondes du Feu… »

De plus, le Saint Coran indique clairement que les gens du Livre, les Juifs et les Chrétiens, vivant dans un État islamique peuvent vivre en paix et en toute liberté, même s'ils n'acceptent pas l'Islam, en payant un impôt. Si les musulmans étaient autorisés à contraindre les autres à accepter l'Islam, il

n’y aurait aucune raison de prescrire cet impôt. Chapitre 9 At Tawbah, verset 29 :

« Combattez ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour dernier, qui ne considèrent pas comme illicite ce qu’Allah et Son messager ont interdit, et qui n’adoptent pas la religion de la vérité parmi ceux à qui le Livre a été donné, jusqu’à ce qu’ils acquittent la jizyah [impôt]… »

De plus, si le verset 256 était abrogé, cela signifierait que le chemin clair ne serait plus distinct du chemin erroné. Cela signifierait que l'Islam n'a pas été parfait et achevé par Allah, l'Exalté, même s'il l'a été. Chapitre 5 Al Maidah, verset 3 :

« …Aujourd’hui, J’ai parachevé pour vous votre religion, J’ai complété sur vous Mon bienfait et J’ai agréé pour vous l’Islam comme religion… »

Et si le chemin clair ne se distingue plus du mauvais chemin, alors on ne peut pas reprocher à l’homme d’avoir choisi le mauvais chemin dans la vie, ce qui n’est clairement pas le cas selon les enseignements du Saint Coran dans son ensemble. Ces preuves et bien d’autres indiquent que le verset 256 n’a pas été abrogé.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« *Il n'y aura pas de contrainte dans la religion. La bonne voie est désormais distincte de la mauvaise… »*

Cela élimine également la croyance absurde selon laquelle l'ignorance sauvera quelqu'un des conséquences de ses actes. Certains évitent intentionnellement d'étudier la science islamique afin de pouvoir utiliser l'ignorance comme excuse pour échapper aux conséquences de leurs actes. Comme Allah, l'Exalté, a distingué le bon chemin du mauvais chemin, il n'y a plus d'excuses pour une personne qui refuse d'apprendre la science islamique et donc de choisir le bon chemin dans la vie. Du moment où une personne accepte l'Islam comme religion, il devient de sa responsabilité d'apprendre la science islamique afin de choisir le bon chemin dans la vie. C'est similaire à la responsabilité d'un employé de faire son devoir dès qu'il accepte un emploi. De plus, la distinction entre le bien et le mal a été implantée dans la nature humaine. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2389. C'est pourquoi même les non-musulmans éduquent leurs enfants à éviter de faire de mauvaises choses, même celles qui n'ont aucune conséquence vis-à-vis des autorités terrestres, comme la police. Par conséquent, en raison de cette caractéristique innée de faire la différence entre le bien et le mal, même les non-musulmans n'ont d'autre excuse que de rechercher et d'accepter le bon chemin dans la vie, qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« *…La bonne voie est désormais distincte de la mauvaise…* »

Cela montre aussi l'importance de comprendre que la connaissance matérielle ne suffit pas à faire la différence entre le bon et le mauvais chemin dans la vie. Malheureusement, de nombreux musulmans instruits croient que leur connaissance matérielle et leur intelligence suffisent à les guider sur le bon chemin dans la vie. Ce chemin ne peut être atteint que par la connaissance islamique, qui est obtenue par le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par conséquent, celui qui prétend être musulman doit faire de l'apprentissage et de la mise en pratique de la connaissance islamique sa priorité, tout comme il lutte pour acquérir la connaissance matérielle. Cette attitude doit également être transmise à la génération suivante par les parents et les aînés de la société musulmane.

De plus, comme ce droit chemin consiste à apprendre et à agir sur les deux sources de la guidée : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), il faut éviter d'agir sur les autres sources de la connaissance religieuse, même si cela conduit à de bonnes actions. Plus on agit sur les autres sources de la connaissance religieuse, moins on agit sur les deux sources de la guidée, ce qui conduit à l'égarement. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a averti dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute chose qui n'est pas enracinée dans les deux sources de la guidée sera rejetée par Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« … *Quiconque donc ne croit pas aux faux objets d'adoration et croit en Allah… »*

Cela montre l'importance de comprendre que l'islam n'est pas comme un manteau que l'on peut mettre et enlever à sa guise. L'islam est un mode de vie qui affecte chaque situation et chaque respiration que l'on prend. Ses enseignements doivent être mis en pratique lorsque l'on interagit avec chaque bénédiction matérielle qui nous a été accordée. Par conséquent, selon ce verset, celui qui choisit quand obéir à Allah, l'Exalté, et quand Lui désobéir, en obéissant à de faux objets d'adoration, tels que les médias sociaux, la mode et la culture, ne croit pas vraiment en Allah, l'Exalté. Ce verset ne signifie pas que l'on doit devenir parfait et ne jamais désobéir à Allah, l'Exalté, mais cela signifie qu'il ne doit pas adopter une attitude par laquelle il choisit de manière persistante et intentionnelle quand obéir à Allah, l'Exalté, et quand obéir à d'autres choses au lieu de Lui. Par conséquent, il faut s'efforcer d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , afin qu'ils prouvent concrètement leur déclaration de foi verbale. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« … *Quiconque ne croit pas aux faux objets d'adoration et croit en Allah saisit l'anse la plus solide, inébranlable… »*

Allah, le Très-Haut, sait tout, y compris l'état mental et physique des gens. Il est le seul à pouvoir fournir le code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes. De plus, la connaissance et les conseils d'Allah, le Très-Haut, apprendront également à chacun comment placer correctement tout et chacun dans sa vie afin d'accroître sa paix de l'esprit. Cette connaissance ne peut être fournie par personne d'autre, car ses connaissances sont extrêmement limitées. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 256 :

« … Et Allah est Audient et Omniscient. »

Par conséquent, celui qui obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques, recevra le soutien mental et physique dont il a besoin pour surmonter chaque situation à laquelle il est confronté afin d'atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 256-257 :

« … *Quiconque ne croit pas aux faux objets d'adoration et croit en Allah saisit l'anse la plus solide, inébranlable . Et Allah est Audient et Omniscient. Allah est le Compagnon de ceux qui croient. Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Et ceux qui ne croient pas ont pour complices les faux objets d'adoration. Ils les font sortir de la lumière vers les ténèbres… »*

En revanche, celui qui ne parvient pas à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, ne bénéficiera pas de ce soutien mental et physique et, par conséquent, il sera dépassé par les différentes situations auxquelles il sera confronté dans sa vie. En conséquence, il n'atteindra pas la paix de l'esprit dans ce monde ou dans le prochain. En outre, il est important de comprendre qu'une personne ne peut atteindre la paix de l'esprit que lorsqu'elle atteint un état mental et physique stable. Mais comme les faux objets d'adoration, tels que les médias sociaux, la mode et la culture, sont des choses faibles et instables, la personne qui leur obéit deviendra faible et instable. Le bonheur, la tristesse, l'amour et la haine de cette personne tourneront tous autour de ces choses faibles et en constante évolution. Cela l'empêchera d'atteindre un état mental et physique stable et équilibré, ce qui à son tour l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit. En revanche, l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est enracinée dans des principes qui sont stables , fermes et intemporels. Par conséquent, celui qui s'attache à ces principes atteindra la stabilité et la fermeté dans ses états mentaux et physiques. Cela conduit à la paix de l'esprit. C'est comme lorsqu'une personne s'attache à une personne influente et puissante au sein de sa société et qu'en conséquence, elle devient forte au sein de sa société en raison de cette relation. Alors que celui qui s'attache à une personne faible au sein de sa société ne fera qu'atteindre la faiblesse. Tel est l'état de celui qui s'attache à de faux objets d'adoration, tels que les réseaux sociaux, la mode et la culture. Chapitre 22 Al Hajj, verset 73 :

« …Faibles sont le poursuivant et le poursuivi. »

Cela est assez évident lorsqu'on observe ceux qui suivent et obéissent aveuglément à ces règles et comment, par conséquent, ils adoptent un état mental faible et déséquilibré. Cela conduit à d'innombrables problèmes de santé mentale, tels que le stress extrême, la dépression et les tendances suicidaires. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les problèmes de santé mentale au sein de la société ont augmenté de manière exponentielle avec l'essor et l'influence des médias sociaux, de la mode et de la culture.

En outre, le but d'Allah, l'Exalté, est d'aider l'humanité à atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes, alors qu'Il ne tire aucun profit de leur succès ou de leur échec dans ce but. Tandis que les dirigeants des faux objets d'adoration, tels que les personnes derrière les réseaux sociaux, la mode et la culture, visent à accumuler la richesse et l'influence sociale sur la société et ne se soucient pas du bien-être des gens. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe ces choses, car ils refusent de prendre les mesures qui aideraient à protéger le bien-être mental et physique du grand public, comme l'amélioration des fonctionnalités de sécurité sur les plateformes de réseaux sociaux, car cela réduirait la richesse et l'influence sociale qu'ils peuvent obtenir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 257 :

« *Allah est le allié de ceux qui croient. Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Et ceux qui ne croient pas ont pour alliés des faux dieux. Ils les font sortir de la lumière vers les ténèbres… »*

Il est important de noter que l'homme ne parviendra à la paix de l'esprit, qui est comme vivre dans la lumière, que s'il adopte la vraie foi. Cela implique

d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Chapitre 5 Al Maidah, versets 15-16 :

« … Il vous est venu de la part d'Allah une lumière et un Livre explicite, par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Son agrément vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres vers la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Il faut donc soutenir sa déclaration de foi verbale par des actes, sinon on restera dans l'obscurité des difficultés, du stress et des ennuis dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

C'est l'une des principales raisons pour lesquelles ceux qui remplissent les obligations minimales ne parviennent pas à atteindre la paix de l'esprit, car ils ne parviennent pas à utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques.

Celui qui choisit l’obscurité plutôt que la lumière dans ce monde manquera la lumière du Paradis et sera plutôt laissé dans l’obscurité de l’Enfer dans l’au-delà. Comme Allah, l’Exalté, est le seul à avoir créé et à contrôler l’univers, ce résultat est inévitable et inéluctable, indépendamment de l’opinion des gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 257 :

« Et ceux qui ne croient pas ont pour alliés des faux dieux. Ils les font sortir de la lumière vers les ténèbres. Ceux-là sont les compagnons du Feu où ils demeureront éternellement. »

Il faut donc, pour le bien de sa santé mentale et physique dans les deux mondes, choisir de rechercher la lumière dans ce monde afin qu'elle mène à la lumière du Paradis dans l'au-delà, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Pour conclure, comme nous l’avons vu plus haut, on ne peut vivre une vie pleine de lumière dans les deux mondes que lorsqu’on adopte la vraie foi. C’est-à-dire lorsqu’on appuie sa déclaration de foi verbale par des actes. Ces actes impliquent d’utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques. Mais comme nous l’avons prévenu au verset 257, celui qui ne parvient pas à actualiser sa foi risque bien de la perdre, ce qui mène à l’obscurité dans ce

monde et dans l'au-delà. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions. Tout comme une plante mourra si elle ne reçoit pas de nourriture, comme la lumière du soleil, de même la foi d'une personne peut bien mourir si elle ne la nourrit pas par des actes d'obéissance à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 257 :

« *Allah est le allié de ceux qui croient. Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Et ceux qui ne croient pas ont pour alliés des faux dieux. Ils les font sortir de la lumière vers les ténèbres. Ceux-là sont les compagnons du Feu où ils demeureront éternellement.* »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 258

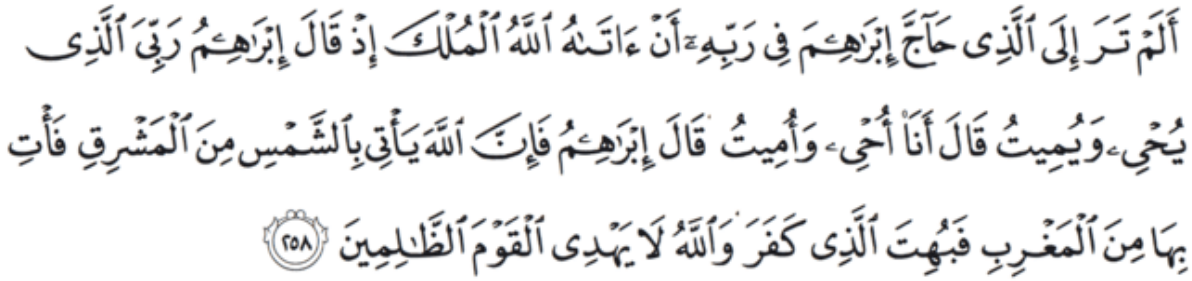
أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِى حَآجَّ إِبْرَٰهِـۧمَ فِى رَبِّهِۦٓ أَنْ ءَاتَىٰهُ ٱللَّهُ ٱلْمُلْكَ إِذْ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ رَبِّىَ ٱلَّذِى
يُحْىِۦ وَيُمِيتُ قَالَ أَنَا۠ أُحْىِۦ وَأُمِيتُ ۖ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَأْتِى بِٱلشَّمْسِ مِنَ ٱلْمَشْرِقِ فَأْتِ
بِهَا مِنَ ٱلْمَغْرِبِ فَبُهِتَ ٱلَّذِى كَفَرَ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٢٥٨﴾

« N’as-tu pas vu celui qui discutait avec Abraham au sujet de son Seigneur parce qu’Allah lui avait donné la royauté ? Quand Abraham dit : « Mon Seigneur est Celui qui donne la vie et qui donne la mort », il dit : « Je donne la vie et je donne la mort ». Abraham dit : « Certes, Allah fait lever le soleil de l’est, alors faites-le lever de l’ouest ». Le mécréant fut alors stupéfait. Or Allah ne guide pas les gens injustes. »

Le début de ce verset indique l'importance d'éviter une attitude égocentrique par laquelle on ne pense qu'à sa propre vie et surtout à ses propres problèmes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 258 :

« *N'as-tu pas considéré le… »*

Celui qui se comporte de cette manière ne pourra pas tirer profit des leçons de l'histoire générale, de sa propre histoire personnelle et de la situation des gens qui l'entourent. Apprendre de ces choses est l'un des moyens les plus puissants pour une personne d'améliorer son comportement et d'éviter que l'histoire ne se répète afin d'atteindre la paix de l'esprit. Par exemple, celui qui observe les riches et les célèbres abuser des bénédictions qui leur ont été accordées et comment, par conséquent, ils sont en proie au stress, aux troubles mentaux, à la toxicomanie et aux tendances suicidaires, même s'ils vivent des moments de plaisir et jouissent du luxe de ce monde, apprendra à l'observateur à ne pas suivre leurs traces en abusant des bénédictions qui leur ont été accordées et il sera convaincu que la paix de l'esprit ne réside pas dans la possession de nombreuses choses de ce monde. Ou encore, lorsqu'une personne observe une personne malade, cela devrait l'encourager à montrer de la gratitude pour sa propre bonne santé et à l'utiliser correctement avant de la perdre également. C'est pourquoi l'Islam encourage régulièrement les musulmans à devenir des personnes pratiquantes au lieu de personnes absorbées par leurs propres affaires au point de ne prêter attention à rien d'autre. Chapitre 47 Muhammad, verset 10 :

« N’ont-ils pas parcouru le pays et vu quelle fut la fin de ceux qui les ont précédés ?… »

Allah, l'Exalté, enseigne l'importance d'éviter une mentalité arrogante qui est souvent alimentée par l'influence sociale et le pouvoir de quelqu'un au sein de sa société. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 258 :

« N’as-tu pas considéré celui qui discutait avec Abraham au sujet de son Seigneur [simplement] parce qu’Allah lui avait donné la royauté ?… »

Les non-musulmans de la Mecque, considérés comme les leaders de la péninsule arabique, et les savants de Médine, parmi les gens du Livre, ont laissé leur amour du leadership les conduire à rejeter l’appel de l’islam, même s’ils en reconnaissaient tous deux la véracité. Les non-musulmans de la Mecque ont connu le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, pendant 40 ans avant qu’il n’annonce sa prophétie et ils étaient convaincus qu’il n’était rien d’autre que digne de confiance et honnête. Ils étaient maîtres de la langue arabe et savaient très bien que le Saint Coran ne provenait d’aucune créature. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« …car j’étais déjà demeuré parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Et les savants parmi les gens du Livre ont reconnu le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), comme ils l'ont tous deux décrit dans leurs écritures divines. De plus, leurs savants ont reconnu le Saint Coran car ils connaissaient bien son Auteur, Allah, l'Exalté. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent. [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix et le salut soient sur lui] comme ils connaissent leurs propres enfants… »

De plus, le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) récitait des récits historiques véridiques et des leçons bénéfiques alors qu'il était illettré et n'avait pas étudié les écritures divines précédentes, que les gens du Livre et les non-musulmans de la Mecque connaissaient parfaitement, était un signe clair de sa prophétie et de la véracité de l'Islam.

Par conséquent, une personne ne doit jamais laisser un bien matériel, comme la richesse ou le leadership, l'empêcher d'accepter la vérité, car c'est la seule façon de réussir dans les domaines matériels et religieux. Une personne doit aborder chaque situation avec un esprit ouvert et accepter ou rejeter quelque chose en se basant sur des preuves claires plutôt que sur son choix prédéterminé.

De plus, l'homme doit comprendre que tout bienfait qui lui a été accordé, comme la richesse et le leadership, ne lui a été accordé que par Allah, l'Exalté, afin qu'il puisse en faire bon usage, conformément aux enseignements de l'Islam. Cela conduirait à la propagation de la justice et de la paix de l'esprit au sein de la société. Mais celui qui adopte l'arrogance à l'égard des choses qui lui ont été accordées ne parviendra pas à les utiliser de manière appropriée et, par conséquent, ces choses de ce monde deviendront une source de stress, de misère et de problèmes pour lui et pour les autres dans les deux mondes. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe l'histoire et les gens de notre époque qui font un mauvais usage des bénédictions de ce monde, comme la richesse et le leadership, qui leur ont été accordées. Chapitre 23 Al Mu'minun, versets 55-56 :

« Pensent-ils que ce que Nous leur accordons en biens et en enfants, c'est parce que Nous leur accordons rapidement de bonnes choses ? Mais ils ne s'en rendent pas compte. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 258 :

« …Quand Abraham dit : « Mon Seigneur est celui qui donne la vie et qui donne la mort », il dit : « Je donne la vie et je donne la mort »…. »

Namrud a tenté de tromper les gens qui écoutaient leur discussion en interprétant intentionnellement de manière erronée ce que le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) avait dit. Le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) faisait référence aux origines de la création, à la vie, au créateur et à la source de la mort. Namrud n'a indiqué que la manifestation extérieure de ces deux processus, même s'il était conscient que le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) faisait référence aux origines innées de ces deux processus. Cela signifie que la manifestation extérieure de ces deux processus n'a rien de spécial. Extérieurement, même les médecins peuvent donner la vie en guérissant une personne malade par la médecine. Extérieurement, un meurtrier donne la mort. Ainsi, le fait que Namrud s'attribue la manifestation extérieure de la vie et de la mort n'avait rien de spécial. Il l'a fait uniquement pour embrouiller les gens qui écoutaient leur discussion. Cette attitude de mauvaise interprétation et de prise des choses hors de leur contexte a toujours été la façon de faire de ceux qui n'aiment pas accepter la vérité, comme les politiciens. Un musulman doit éviter cette attitude car elle ne lui causera que des ennuis dans les deux mondes, même si cela ne lui est pas évident. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« … mais le complot pervers ne vise que son propre peuple. N'attendent-ils donc que le sort des peuples d'autrefois ?… »

Il faut plutôt adopter une attitude directe et droite afin d'interpréter correctement les choses et de ne pas les sortir de leur contexte. Cela lui permettra de bénéficier de la vérité dans les situations religieuses et profanes, de sorte qu'elle l'aide à trouver la paix de l'esprit, même si elle contredit ses désirs. Se comporter de la sorte est en réalité une caractéristique de la foi et doit donc être adopté par quiconque se prétend musulman. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 70 :

« Ô vous qui croyez, craignez Allah et prononcez des paroles justes. »

Alors que Namrud évita de parler de la source de la vie et de la mort et tenta plutôt de semer la confusion chez les auditeurs en discutant de la manifestation extérieure de la vie et de la mort, le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) utilisa alors sa mentalité contre lui en discutant de la manifestation extérieure du Soleil. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 258 :

« … Abraham dit : « En vérité, Allah fait lever le soleil de l'est, alors faites-le lever de l'ouest. » Le mécréant fut alors saisi d'étonnement… »

En réalité, même Namroud comprenait que le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) disait la vérité. S'il croyait vraiment que le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) ne disait pas la vérité, il aurait pu simplement lui demander de demander à Allah, l'Exalté, de faire lever le

Soleil à l'ouest afin de prouver sa prophétie. Namroud n'a pas demandé cela car il savait que ce miracle rendrait la vérité évidente à son peuple. Comme l'indique la fin du verset principal dont nous parlons, celui qui se comporte de cette manière , en rejetant la vérité claire parce qu'elle contredit ses désirs, n'obtiendra pas la bonne direction. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 258 :

« …et Allah ne guide pas les gens injustes. »

Une bonne orientation est essentielle pour traverser avec succès chaque situation afin de faire les bons choix dans la vie et d'obtenir la paix de l'esprit. Tout comme une personne physiquement perdue ne connaîtra que le stress, l'anxiété et même la peur, il en sera de même pour la personne qui ne parvient pas à obtenir la bonne orientation dans sa vie quotidienne. Par conséquent, le malfaiteur, celui qui persiste à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, vivra une vie de stress et d'anxiété, même s'il connaît des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

L'homme doit donc accepter et agir selon les enseignements de l'Islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam. En effet, le seul qui possède la connaissance nécessaire pour assurer à une personne un état mental et physique équilibré est Allah, l'Exalté. La connaissance des états mentaux et physiques des humains que possède la société ne sera jamais suffisante pour atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches qui ont été entreprises, car elle ne peut pas résoudre tous les problèmes auxquels une personne peut être confrontée dans sa vie, ni ses conseils ne peuvent permettre à une personne d'éviter tous les types de stress mental et physique en raison de connaissances, d'expérience et de prévoyance limitées. Allah, l'Exalté, seul possède cette connaissance et Il l'a accordée à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'Islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, l'Exalté, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l'Islam afin qu'ils puissent apprécier

ses effets positifs sur leur vie. Il n’attend pas des gens qu’ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l’Islam, mais Il veut qu’ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige d’une personne qu’elle adopte un esprit impartial et ouvert lorsqu’elle aborde les enseignements de l’Islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J’appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul à contrôler les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul de qui l'obtient et de qui ne l'obtient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accorde la paix qu'à ceux qui font bon usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 258 :

« …et Allah ne guide pas les gens injustes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 258 :

« N'as-tu pas vu celui qui discutait avec Abraham au sujet de son Seigneur parce qu'Allah lui avait donné la royauté ? Quand Abraham dit : « Mon Seigneur est Celui qui donne la vie et qui donne la mort », il dit : « Je donne la vie et je donne la mort ». Abraham dit : « Certes, Allah fait lever le soleil de l'est, alors faites-le lever de l'ouest ». Le mécréant fut alors stupéfait. Or Allah ne guide pas les gens injustes. »

En conclusion, le fondement du polythéisme chez tous les êtres humains remonte à l'adoration des corps célestes et/ou des êtres vivants tels que les humains. Ces êtres vivants ont fini par être représentés comme des idoles. Les deux points de preuve produits par le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, mettent en évidence la fausseté des autres dieux. Allah, l'Exalté, seul donne la vie et la mort et un être créé qui finira par mourir ne peut être considéré comme divin ni pendant sa vie ni pendant sa mort. Par conséquent, cet être vivant a un Seigneur Tout-Puissant qui contrôle tout et Lui seul donne la vie et la mort. Cela élimine la notion d'adoration d'idoles qui étaient des représentations d'êtres vivants, tels que les humains. De plus, les corps célestes, le Soleil étant le plus grand et le plus puissant d'entre eux, ont également un Seigneur et ils sont tous contrôlés par Lui. Ils n'ont aucun contrôle sur eux-mêmes et c'est leur Seigneur et Créateur qui les contrôle, comme en faisant lever le Soleil à l'Est. Les corps célestes ne méritent donc pas d'être adorés car ils sont les esclaves d'Allah, l'Exalté. Par conséquent, le seul digne d'adoration et d'obéissance est Allah, l'Exalté.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 259

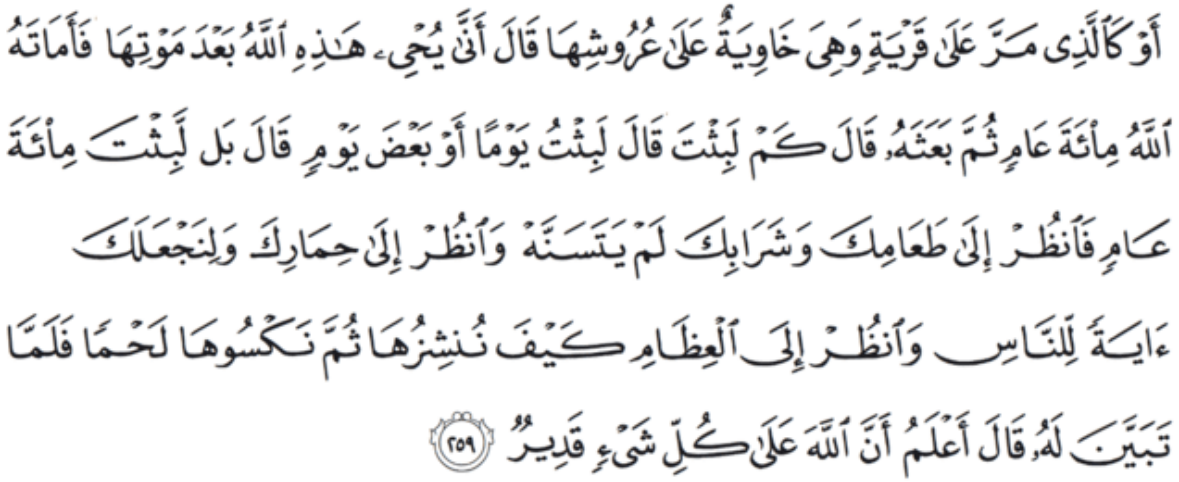
أَوْ كَالَّذِي مَرَّ عَلَىٰ قَرْيَةٍ وَهِيَ خَاوِيَةٌ عَلَىٰ عُرُوشِهَا قَالَ أَنَّىٰ يُحْيِي هَٰذِهِ اللَّهُ بَعْدَ مَوْتِهَا فَأَمَاتَهُ
اللَّهُ مِائَةَ عَامٍ ثُمَّ بَعَثَهُ قَالَ كَمْ لَبِثْتَ قَالَ لَبِثْتُ يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ قَالَ بَل لَّبِثْتَ مِائَةَ
عَامٍ فَانظُرْ إِلَىٰ طَعَامِكَ وَشَرَابِكَ لَمْ يَتَسَنَّهْ وَانظُرْ إِلَىٰ حِمَارِكَ وَلِنَجْعَلَكَ
آيَةً لِّلنَّاسِ وَانظُرْ إِلَى الْعِظَامِ كَيْفَ نُنشِزُهَا ثُمَّ نَكْسُوهَا لَحْمًا فَلَمَّا
تَبَيَّنَ لَهُ قَالَ أَعْلَمُ أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٥٩﴾

« Ou comme celui qui passait près d'une cité en ruine et qui dit : « Comment Allah redonnera-t-Il la vie à cette cité après sa mort ? » Allah le fit donc mourir pendant cent ans, puis Il le ressuscita. Il dit : « Combien de temps es-tu resté ? » Il dit : « Je suis resté un jour ou une partie d'un jour. » Il dit : « Tu es resté cent ans. Regarde ta nourriture et ta boisson : elles n'ont pas changé avec le temps. Et regarde ton âne : Nous ferons de toi un signe pour les gens. Et regarde les os : comment Nous les relevons et les recouvrons de chair. » Et quand cela lui fut clair, il dit : « Je sais qu'Allah est Omnipotent. »

La première chose à noter est que si l'identité de cet homme était pertinente pour les leçons de ce verset, Allah, l'Exalté, aurait mentionné son nom. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 259 :

« *Ou comme celui qui passe par une ville… »*

Il faut donc éviter d'étudier des sujets de science religieuse qui n'augmentent pas notre obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, qui implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent les enseignements islamiques. Une bonne façon de juger si un sujet de science religieuse est pertinent ou non est d'évaluer si c'est quelque chose sur lequel Allah, le Très-Haut, nous interrogera le Jour du Jugement. Si on ne nous interroge pas sur un sujet particulier de l'Islam, comme le nom de l'homme évoqué dans ce verset, alors ce sujet n'est pas pertinent et doit être évité. Mais si un sujet est interrogé le Jour du Jugement, comme le respect des droits de son voisin, alors ce sujet doit être étudié, appris et mis en pratique au mieux de nos capacités.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 259 :

« *Ou comme celui qui passait près d'une cité tombée en ruine et qui dit : « Comment Allah va-t-Il redonner vie à cette cité après sa mort ? »… »*

Cette question n'était pas nécessairement fondée sur le doute et n'était qu'un moment de réflexion sur quelque chose en quoi l'homme croyait déjà. Un exemple de cela est mentionné dans le verset suivant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 260 :

« Et [rappelez-vous] quand Abraham dit : « Ô mon Seigneur, montre-moi comment Tu fais revivre les morts. » [Allah] dit : « N'as-tu pas cru ? » Il dit : « Oui, mais [je demande] seulement pour que mon cœur soit satisfait. »… »

Le verset principal dont il est question ici souligne l'importance de méditer sur les choses qui peuvent aider à renforcer sa foi, comme l'histoire et la vie des autres, afin d'accroître son obéissance à Allah, l'Exalté, par une foi solide. Cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Par exemple, une personne doit observer l'histoire et la façon dont ceux qui ont reçu un grand pouvoir et de grandes richesses ont été détruits lorsqu'ils ont persisté dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, et il ne reste que quelques traces de ces actes, comme l'empire égyptien. Cette réflexion encouragera l'individu à ne pas commettre les mêmes erreurs qu'eux et à utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés. De plus, il ne gaspillera pas ses efforts à construire un empire terrestre, car l'histoire le montre clairement : les empires terrestres deviennent souvent une source de stress pour les gens dans ce monde et ils n'aideront pas les gens dans l'au-delà. Chapitre 3 Alee Imran, verset 137 :

« Des situations semblables [aux vôtres] se sont produites avant vous. Parcourez donc la terre et observez quelle fut la fin de ceux qui ont nié. »

En réfléchissant sur les gens de notre époque, nous renforçons notre foi. Si nous observons ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés, comme la richesse, et comment cela les conduit au stress, à la dépression et aux tendances suicidaires, même s'ils vivent des moments de plaisir, nous serons convaincus que l'obtention de la paix de l'esprit ne réside pas dans le luxe mondain et dans le fait de vivre selon ses désirs. En conséquence, nous nous efforcerons d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés. Si nous observons ceux qui se comportent comme des animaux en abandonnant toute moralité tout en revendiquant la liberté sociale et comment cela conduit à des troubles mentaux, comme la dépression et la toxicomanie, nous réaliserons que la véritable liberté, qui conduit toujours à la paix de l'esprit, ne réside pas dans le fait de suivre leur mode de vie. En observant les progrès de la recherche scientifique dans différents domaines, comme l'état physique et mental des humains, on comprend que, quelle que soit l'évolution des connaissances de la société, elle ne sera jamais en mesure de produire un code de conduite qui mène à un état mental et physique équilibré, en raison d'un manque de connaissances, d'expérience, de prévoyance et de préjugés. D'un autre côté, comme Allah, l'Exalté, seul sait toute chose et ne conseille que pour le bien des gens, Lui seul peut fournir le code de conduite parfait qui mène à un état mental et physique équilibré et Lui seul peut enseigner aux gens comment placer chaque chose et chaque personne dans leur vie à la bonne place afin qu'ils atteignent la paix de l'esprit. Cela devient évident lorsque l'on réfléchit à ceux qui ont choisi le bon chemin dans la vie. Enfin, lorsque l'on observe les innombrables systèmes parfaitement équilibrés de l'univers, tels que la distance parfaite du Soleil par rapport à la Terre, le cycle de l'eau, la densité des océans qui permettent aux navires de naviguer sur eux tout en permettant à la vie marine de s'y épanouir, et bien d'autres, on constate la main d'un Créateur. Tant de systèmes parfaitement équilibrés ne peuvent

pas être la conséquence d'événements aléatoires. De plus, s'il y avait plusieurs dieux, cela conduirait au chaos, car chaque dieu désirerait quelque chose de différent dans l'univers. Ce n'est clairement pas le cas et cela indique donc un seul dieu, Allah, l'Exalté. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire dans les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés… »

En outre, lorsqu'on observe ces systèmes parfaitement équilibrés et d'autres dans la création des cieux et de la terre, on remarque une chose importante qui n'est pas équilibrée, à savoir les actions des gens. Celui qui fait le bien ne reçoit pas sa pleine récompense dans ce monde et celui qui fait le mal ne reçoit pas sa pleine punition, même s'il est puni par un gouvernement. Il est logique de comprendre que le Créateur unique, Allah, l'Exalté, qui a équilibré tous les autres systèmes de cet univers équilibrera également un jour les actions des gens, le principal déséquilibre dans ce monde. Pour que cet équilibre des actions se produise, les actions des gens doivent d'abord prendre fin. C'est le Jour du Jugement où les actions des gens seront jugées et équilibrées pour toujours. Cette compréhension nous encouragera à nous préparer concrètement à rendre des comptes le Jour du Jugement. Cette préparation implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées selon les enseignements de l'Islam.

Par conséquent, les gens doivent prendre le temps de réfléchir aux différentes choses de leur vie et de l'histoire afin qu'ils apprennent des leçons importantes qui les aideront à atteindre l'objectif ultime de la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 38 Sad, verset 29 :

« [Voici] un Livre béni que Nous t'avons révélé afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence se rappellent. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 259 :

« Ou [prenez un tel exemple] comme celui qui passa près d'une cité tombée en ruine. Il dit : « Comment Allah redonnera-t-Il vie à cette cité après sa mort ? » Allah le fit donc mourir pendant cent ans, puis Il le ressuscita. Il dit : « Combien de temps es-tu resté ? » Il [l'homme] dit : « Je suis resté un jour ou une partie d'un jour. » Il dit : « Mais tu es resté cent ans… » »

Cela montre à quel point le temps passe vite. Quel que soit l'âge, la croyance, l'ethnie ou quoi que ce soit d'autre, tout le monde admet que le temps passe extrêmement vite. Le temps est la seule bénédiction terrestre qui ne revient jamais après son passage. Par conséquent, il faut apprécier ce fait du temps et utiliser le temps qui nous est donné avant qu'il ne s'épuise. Il ne faut pas retarder l'accomplissement de son but dans ce monde. Cela implique d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes en apprenant et en agissant sur la connaissance islamique afin d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. Malheureusement, les musulmans ont l'habitude de retarder l'accomplissement de leur but et de donner la priorité à des choses secondaires, comme l'accumulation excessive de richesses et la constitution d'un empire qui ne fera que les distraire davantage de l'accomplissement de leur but. Même si

l'accomplissement de son but implique d'obtenir des choses terrestres, comme la richesse, afin de remplir ses besoins et ses responsabilités, il faut néanmoins prendre le temps d'apprendre et d'agir sur la base des enseignements islamiques afin de rester concentré sur son but dans ce monde. Il est insensé de reporter cette décision à une date ultérieure, car on ne sait pas combien de temps il nous reste dans ce monde. Et comme la vie passe vite, on repartira les mains vides à la mort s'il persiste à retarder. Un musulman doit se comporter comme s'il était en visa de travail temporaire dans ce monde. Celui qui a un visa de travail remplit ses besoins et ses responsabilités, mais donne toujours la priorité à son objectif de gagner autant de richesses que possible afin de rentrer dans son pays d'origine avant l'expiration de son visa, car c'est le but de son visa de travail. De même, le but d'une personne dans ce monde est d'atteindre la paix de l'esprit dans ce monde et de se préparer adéquatement pour sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela ne peut être atteint que s'il utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, conformément aux enseignements de l'Islam. Celui qui n'utilise pas correctement son temps se rendra compte qu'il fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées et, par conséquent, il n'atteindra pas la paix de l'esprit dans ce monde et ne se préparera pas adéquatement pour le Jour du Jugement. Comme il n'y a pas de seconde chance dans l'au-delà, une personne doit utiliser son court temps dans ce monde avant de se retrouver les mains vides et pleines de regrets dans l'au-delà.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 259 :

« … Allah le fit mourir pendant cent ans, puis Il le ressuscita. Il dit : « Combien de temps es-tu resté ? » Il [l'homme] dit : « Je suis resté un jour ou une partie d'un jour. » Il dit : « Au contraire, tu es resté cent ans. Regarde ta nourriture

et ta boisson : elles n'ont pas changé avec le temps. Regarde ton âne : et Nous ferons de toi un signe pour les gens… »

Il est important de noter que chaque signe accordé par Allah, l'Exalté, doit être compris et mis en pratique conformément à son objectif. Malheureusement, de nombreux signes dans l'Islam qui ont un but précis, comme rappeler aux gens le Jour du Jugement et donc s'y préparer concrètement, ne sont souvent pas compris conformément à leur objectif et, par conséquent, la leçon derrière le signe n'est pas mise en pratique. Le fait de ne pas comprendre correctement les signes d'Allah, l'Exalté, a été indiqué dans le Saint Coran. Chapitre 18 Al Kahf, verset 21 :

« Nous les avons fait trouver de la même manière, afin qu'ils sachent que la promesse d'Allah est vérité et qu'il n'y a pas de doute quant à l'Heure. Ils se disputèrent alors entre eux à propos de leur affaire et dirent : « Construisez sur eux une maison. Leur Seigneur est le plus savant à leur sujet. » Ceux qui l'emportèrent dirent : « Nous leur construirons certainement une mosquée. »

Il s'agit des habitants de la caverne qu'Allah, le Très-Haut, a endormis pendant des centaines d'années afin d'enseigner aux gens l'importante leçon de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et la protection que l'on obtient en faisant cela, ainsi que l'importance de se souvenir et de se préparer concrètement pour le Jour du Jugement. Mais les gens de cette époque et beaucoup de gens après eux n'ont pas compris ces points et ont plutôt transformé les habitants de la caverne en une attraction touristique par

laquelle on peut tirer des bénédictions d'eux en visitant leurs tombeaux et en racontant leur histoire.

De même, le Saint Coran est rempli de signes qui indiquent différentes réalités que les gens doivent comprendre et appliquer. Pourtant, de nombreux musulmans ont fait du Saint Coran un outil qui résout leurs problèmes matériels en récitant certains versets un nombre déterminé de fois sans comprendre ni appliquer les signes qu'ils contiennent. Par conséquent, les musulmans doivent éviter d'agir de cette manière et s'efforcer plutôt de comprendre et d'appliquer le but des signes accordés par Allah, l'Exalté, à l'humanité, afin qu'ils puissent en tirer profit dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 259 :

« … Et regarde les os [de cet âne] : comment Nous les élevons et les recouvrons de chair. » Et quand cela lui fut clair, il dit : « Je sais qu'Allah est Omnipotent. »

Il est étrange de nier la possibilité de la résurrection des êtres humains le Jour du Jugement, alors que de nombreux exemples de résurrection se produisent au fil des jours, des mois et des années. Par exemple, Allah, l'Exalté, utilise la pluie pour redonner vie à une terre stérile et morte et fait jaillir une graine morte vivante afin de nourrir la création. De même, Allah,

l'Exalté, peut et va redonner vie à la graine morte appelée l'homme, qui est enfouie dans la terre, comme la graine morte qui germe à la vie. Le changement des saisons montre clairement la résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent et l'arbre semble sans vie. Mais pendant les autres saisons, les feuilles repoussent et l'arbre semble plein de vie. Le cycle veille-sommeil de toutes les créatures est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est le frère de la mort, car les sens du dormeur sont coupés. Allah, l'Exalté, rend alors l'âme de la personne qui dort à celle-ci si elle est destinée à vivre, lui redonnant ainsi la vie. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

« Allah prend les âmes au moment de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il garde celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et Il libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent. »

En réfléchissant à ces exemples et à bien d'autres, on voit clairement la possibilité de la résurrection finale au Jour du Jugement. Et comme nous l'avons vu plus haut, le Jour du Jugement est nécessaire pour équilibrer les actions des gens. Comme Allah, l'Exalté, a le pouvoir sur toute chose, donner la vie, la mort, la résurrection et demander des comptes à l'humanité est facile pour Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 259 :

« …Et quand cela lui fut clair, il dit : « Je sais qu'Allah est compétent en toute chose. » »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Verset 260

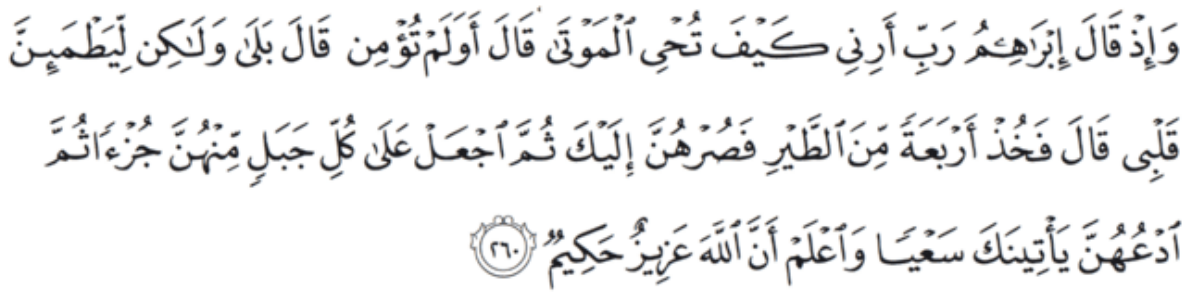
وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِـۧمُ رَبِّ أَرِنِى كَيْفَ تُحْىِ ٱلْمَوْتَىٰ ۖ قَالَ أَوَلَمْ تُؤْمِن ۖ قَالَ بَلَىٰ وَلَٰكِن لِّيَطْمَئِنَّ
قَلْبِى ۖ قَالَ فَخُذْ أَرْبَعَةً مِّنَ ٱلطَّيْرِ فَصُرْهُنَّ إِلَيْكَ ثُمَّ ٱجْعَلْ عَلَىٰ كُلِّ جَبَلٍ مِّنْهُنَّ جُزْءًا ثُمَّ
ٱدْعُهُنَّ يَأْتِينَكَ سَعْيًا ۚ وَٱعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٢٦٠﴾

« Et quand Abraham dit : « Seigneur, montre-moi comment Tu fais revivre les morts », il dit : « N'as-tu pas cru ? » Il dit : « Oui, mais je ne demande que pour que mon cœur soit satisfait. » Il dit : « Prends quatre oiseaux et confie-les à toi. Puis, place-les sur chaque colline, une partie d'entre eux, puis appelle-les : ils viendront à toi en toute hâte. Et sache qu'Allah est Puissant et Sage. »

Ce verset commence par indiquer l'importance de rechercher et d'étudier des sujets qui renforceront sa foi, ce qui à son tour augmentera son obéissance à Allah, l'Exalté, afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 260 :

« *Et [rappelez-vous] quand Abraham dit : « Mon Seigneur, montre-moi comment Tu fais revivre les morts. » [Allah] dit : « N'as-tu pas cru ? » Il dit : « Oui, mais [je demande] seulement pour que mon cœur soit satisfait. »… »*

Il faut donc éviter d'étudier des sujets religieux qui ne renforceront pas la foi ni n'augmenteront la sincérité de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Une bonne façon de juger si un sujet religieux est pertinent ou non est d'évaluer si c'est quelque chose sur lequel Allah, le Très-Haut, nous interrogera le Jour du Jugement. Si on ne nous interroge pas sur un sujet particulier de l'Islam, comme des événements précis de l'histoire de l'Islam, alors ce sujet n'est pas pertinent et doit être évité. Mais si un sujet est interrogé le Jour du Jugement, comme le respect des droits de son voisin, alors ce sujet doit être étudié, appris et mis en pratique au mieux de nos capacités.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 260 :

« *Et [rappelez-vous] quand Abraham dit : « Mon Seigneur, montre-moi comment Tu fais revivre les morts. » [Allah] dit : « N'as-tu pas cru ? » Il dit : « Oui, mais [je demande] seulement pour que mon cœur soit satisfait. »… »*

Cela montre aussi l'importance d'obtenir la certitude de la foi. Cela s'obtient en étudiant et en agissant sur la base des preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Ces preuves évidentes mettent également en évidence les preuves évidentes placées dans la création qui aident également à renforcer sa foi. Chapitre 41 Fussilat, verset 53 :

« Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est la vérité… »

Plus la foi d'une personne est forte, plus elle obéira sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées. Cela lui permettra d'obtenir un état mental et physique équilibré et de placer tout et tout le monde dans sa vie correctement tout en se préparant adéquatement à sa responsabilité dans l'au-delà. Tout cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Allah, l'Exalté, a montré le processus de la résurrection au Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 260 :

« … [Allah] dit : « Prends quatre oiseaux et confie-les à toi. Puis [après les avoir abattus] place sur chaque colline une partie d'entre eux ; puis appelle-les – ils viendront [en volant] vers toi en toute hâte… » »

Même si les gens ne sont pas témoins d'un exemple concret de résurrection de cette manière, le processus de résurrection se produit néanmoins régulièrement dans le monde et grâce à eux, on peut avoir la certitude de la résurrection finale qui se produira le Jour du Jugement. Par exemple, Allah, l'Exalté, utilise la pluie pour redonner vie à une terre stérile et morte et fait jaillir une graine morte vivante afin de subvenir aux besoins de la création. De même, Allah, l'Exalté, peut et va redonner vie à la graine morte appelée l'homme, qui est enfouie dans la terre, comme la graine morte qui germe à la vie. Le changement des saisons montre clairement la résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent et l'arbre semble sans vie. Mais pendant les autres saisons, les feuilles repoussent et l'arbre semble plein de vie. Le cycle veille-sommeil de toutes les créatures est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est le frère de la mort, car les sens du dormeur sont coupés. Allah, Exalté soit-Il, rend alors son âme à la personne qui dort, si elle est destinée à vivre, et redonne ainsi la vie à la personne endormie. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

« Allah prend les âmes au moment de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il garde celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et Il libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent. »

En réfléchissant à ces exemples et à bien d'autres, on voit clairement la possibilité de la résurrection finale au Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, est Puissant et Sage. Il peut et va ressusciter les morts afin de les tenir responsables de leurs actes et de servir la justice. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 260 :

« …Et sachez qu'Allah est Puissant et Sage. »

En toute logique, le Jour du Jugement est quelque chose qui doit se produire. Si l'on observe l'univers, on remarquera de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre est à une distance parfaite et équilibrée du Soleil. Si la Terre était légèrement plus proche ou plus éloignée du Soleil, elle ne serait pas habitable. De même, le cycle de l'eau, qui implique l'évaporation de l'eau de l'océan dans l'atmosphère, qui est ensuite condensée afin de produire de la pluie, est parfaitement équilibré pour que la création puisse continuer à vivre sur Terre. Le sol a été créé de manière équilibrée pour que les branches et les pousses fragiles des graines puissent le traverser afin de fournir des cultures à la création, mais ce même sol est suffisamment

résistant pour supporter les lourds bâtiments construits dessus. Il existe de nombreux exemples de ce genre qui indiquent clairement non seulement l'existence d'un Créateur mais aussi l'équilibre. Mais il y a une chose majeure dans ce monde qui est clairement déséquilibrée, à savoir les actions de l'humanité. On observe souvent des personnes oppressives et tyranniques qui échappent au châtiment dans ce monde. Inversement, il y a d'innombrables personnes qui sont opprimées par d'autres et qui font face à d'autres difficultés, mais qui ne reçoivent pas la pleine récompense de leur patience. Beaucoup de musulmans qui obéissent sincèrement à Allah, le Très-Haut, sont souvent confrontés à de nombreuses difficultés dans ce monde et ne reçoivent qu'une petite part de récompense, tandis que ceux qui désobéissent ouvertement à Allah, le Très-Haut, profitent des luxes de ce monde et ne sont confrontés qu'à quelques problèmes. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi un équilibre dans toutes Ses créations, la récompense et le châtiment des actions doivent également être équilibrés. Mais cela ne se produit évidemment pas dans ce monde, donc cela doit se produire à un autre moment, à savoir le Jour de la Rétribution.

Allah, le Très-Haut, peut récompenser et punir pleinement dans ce monde. Mais l'une des sagesses derrière le fait de ne pas punir pleinement dans ce monde est qu'Allah, le Très-Haut, donne aux musulmans une occasion après l'autre de se repentir sincèrement et de corriger leur comportement. Il ne récompense pas pleinement les musulmans dans ce monde car ce monde n'est pas le Paradis. De plus, croire en l'invisible, à savoir la pleine récompense qui attend le musulman dans l'autre monde, est un aspect important de la foi. En fait, croire en l'invisible est ce qui rend la foi spéciale. Croire en quelque chose qui peut être perçu par les cinq sens, comme recevoir une pleine récompense dans ce monde, ne serait pas si spécial.

Avoir peur du châtiment complet et espérer recevoir une pleine récompense dans l’au-delà encouragera une personne à s’abstenir des péchés et à accomplir de bonnes actions.

Pour que le Jour de la Rétribution puisse commencer, ce monde matériel doit prendre fin. En effet, la punition et la récompense ne peuvent être accordées qu'une fois que les actions de chacun ont pris fin. Par conséquent, le Jour de la Rétribution ne peut avoir lieu tant que les actions des gens n'ont pas été achevées. Cela indique que le monde matériel doit prendre fin, tôt ou tard.

De plus, ceux qui rejettent la résurrection ont du mal à croire qu’après la désintégration d’un cadavre et sa dispersion dans différentes directions à travers le monde, ces particules se rassembleront à nouveau pour former un être humain. Ces personnes ont du mal à comprendre cela parce qu’elles évaluent chaque personne à l’échelle de leur propre pouvoir et de leur statut limités et qu’elles ne réfléchissent pas au pouvoir infini d’Allah, l’Exalté.

Il suffit à l'homme de réfléchir à son propre être pour croire à la résurrection. L'existence d'un être humain est un ensemble de parties qui contiennent des éléments provenant de différentes parties du monde. La nourriture et la boisson que l'on consomme sont elles-mêmes rassemblées de différentes parties du monde. Les médicaments que l'on prend sont composés d'ingrédients provenant de différentes parties du monde. Toutes ces choses se rassemblent dans un seul corps même si elles proviennent de différentes parties du monde. Si Allah, l'Exalté, organise cette provision pour l'homme afin qu'il puisse survivre dans ce monde, pourquoi est-il difficile d'accepter

que lorsque son corps, qui est composé d'éléments nourris de choses provenant de différentes parties du monde, meurt et devient poussière et os dispersés, Allah, l'Exalté, puisse rassembler ces particules et les recréer.

Lorsque l’on médite sur cette discussion, cela renforce notre foi au Jour du Jugement et nous encourage à nous y préparer en accomplissant les commandements d’Allah, l’Exalté, en nous abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

« Allah a créé les cieux et la terre avec une fin précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 261-266

مَّثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمۡوَٰلَهُمۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ كَمَثَلِ حَبَّةٍ أَنۢبَتَتۡ سَبۡعَ سَنَابِلَ فِي كُلِّ سُنۢبُلَةٖ
مِّاْئَةُ حَبَّةٖۗ وَٱللَّهُ يُضَٰعِفُ لِمَن يَشَآءُۚ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٦١﴾

ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمۡوَٰلَهُمۡ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ ثُمَّ لَا يُتۡبِعُونَ مَآ أَنفَقُواْ مَنّٗا وَلَآ أَذٗى لَّهُمۡ أَجۡرُهُمۡ عِندَ
رَبِّهِمۡ وَلَا خَوۡفٌ عَلَيۡهِمۡ وَلَا هُمۡ يَحۡزَنُونَ ﴿٢٦٢﴾

۞ قَوۡلٞ مَّعۡرُوفٞ وَمَغۡفِرَةٌ خَيۡرٞ مِّن صَدَقَةٖ يَتۡبَعُهَآ أَذٗىۗ وَٱللَّهُ غَنِيٌّ حَلِيمٞ ﴿٢٦٣﴾

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تُبۡطِلُواْ صَدَقَٰتِكُم بِٱلۡمَنِّ وَٱلۡأَذَىٰ كَٱلَّذِي يُنفِقُ مَالَهُۥ رِئَآءَ ٱلنَّاسِ وَلَا
يُؤۡمِنُ بِٱللَّهِ وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِۖ فَمَثَلُهُۥ كَمَثَلِ صَفۡوَانٍ عَلَيۡهِ تُرَابٞ فَأَصَابَهُۥ وَابِلٞ فَتَرَكَهُۥ صَلۡدٗاۖ
لَّا يَقۡدِرُونَ عَلَىٰ شَيۡءٖ مِّمَّا كَسَبُواْۗ وَٱللَّهُ لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ ٱلۡكَٰفِرِينَ ﴿٢٦٤﴾

وَمَثَلُ ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمۡوَٰلَهُمُ ٱبۡتِغَآءَ مَرۡضَاتِ ٱللَّهِ وَتَثۡبِيتٗا مِّنۡ أَنفُسِهِمۡ كَمَثَلِ
جَنَّةِۭ بِرَبۡوَةٍ أَصَابَهَا وَابِلٞ فَـَٔاتَتۡ أُكُلَهَا ضِعۡفَيۡنِ فَإِن لَّمۡ يُصِبۡهَا وَابِلٞ فَطَلّٞ وَٱللَّهُ
بِمَا تَعۡمَلُونَ بَصِيرٌ ٢٦٥

أَيَوَدُّ أَحَدُكُمۡ أَن تَكُونَ لَهُۥ جَنَّةٞ مِّن نَّخِيلٖ وَأَعۡنَٰبٖ تَجۡرِي مِن تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ لَهُۥ فِيهَا
مِن كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ وَأَصَابَهُ ٱلۡكِبَرُ وَلَهُۥ ذُرِّيَّةٞ ضُعَفَآءُ فَأَصَابَهَآ إِعۡصَارٞ فِيهِ نَارٞ فَٱحۡتَرَقَتۡ
كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمُ ٱلۡأٓيَٰتِ لَعَلَّكُمۡ تَتَفَكَّرُونَ ٢٦٦

« Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah sont comme une graine qui produit sept épis, chacun contenant cent grains. Et Allah multiplie [Sa récompense] à qui Il veut. Et Allah est Omniscient et Omniscient.

Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah, et ne font pas suivre ce qu'ils ont dépensé de rappels ou de préjudices, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils ne seront point effrayés et ne seront pas affligés.

Une bonne parole et un pardon valent mieux qu'une aumône suivie d'un tort. Et Allah est Pardonneur et Indulgent.

Ô vous qui croyez ! N'annulez pas vos aumônes par des rappels ou des préjudices, comme le fait celui qui dépense ses biens pour être vu des gens, et qui ne croit ni en Allah ni au Jour dernier. Son exemple est semblable à celui d'une pierre polie sur laquelle se trouve de la poussière et qui est frappée par une averse qui la laisse nue. Ils ne peuvent rien garder de ce qu'ils ont acquis. Et Allah ne guide pas les gens mécréants.

Et ceux qui dépensent leurs biens pour rechercher l'agrément d'Allah et pour se rassurer, sont comme un jardin élevé qu'une averse frappe et qui

donne deux fois plus de fruits. Et s'il n'est pas frappé par une averse, une bruine suffit. Et Allah voit parfaitement ce que vous faites.

L’un de vous aimerait-il avoir un jardin de palmiers et de vignes sous lequel coulent des ruisseaux, et dans lequel il aurait de tous les fruits ? Mais il sera atteint de vieillesse, et sa descendance sera faible. Et elle sera frappée par une tempête de feu, et elle sera brûlée. Ainsi Allah vous expose clairement Ses versets, afin que vous réfléchissiez.

Allah, le Très-Haut, discute de l'importance d'utiliser les bénédictions qu'Il a accordées aux gens de la bonne manière, conformément aux enseignements islamiques, afin qu'ils obtiennent une récompense, des bénédictions et la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 261 :

« *L'exemple de ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah… »*

Il faut comprendre la différence entre les bienfaits qui leur sont accordés dans ce monde et ceux qu'ils reçoivent au Paradis. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

« … Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, que vous avez reçu en héritage pour ce que vous avez fait. » »

Comme l'indique ce verset, un musulman héritera du Paradis, ce qui signifie qu'il en sera le propriétaire en cadeau. C'est la raison pour laquelle les musulmans seront libres de faire ce qu'ils veulent au Paradis, car ils en seront le propriétaire. Or, les bienfaits de ce monde matériel ont été accordés aux gens sous forme de prêt et non de cadeau. Un cadeau indique la propriété tandis qu'un prêt signifie que la bénédiction doit être restituée à son véritable propriétaire, à savoir Allah, l'Exalté. La seule façon de restituer les bienfaits de ce monde matériel qui ont été accordés sous forme de prêt aux gens est de les utiliser d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme

le soulignent les enseignements islamiques. C’est en fait une véritable gratitude et cela conduit à une augmentation des bénédictions et de la miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« …Si tu es reconnaissant, je t’augmenterai sûrement [en faveur]… »

Les biens matériels qui ont été accordés aux gens en guise de prêt doivent être restitués à leur véritable propriétaire, Allah, l'Exalté, de bon gré ou de force. S'ils sont restitués de bon gré, ils seront récompensés par une grande récompense. Mais s'ils sont restitués de force, par exemple en mourant, ces biens deviendront un fardeau pour eux dans ce monde et dans l'au-delà.

Il est essentiel pour les musulmans de comprendre la différence entre un don et un prêt afin qu’ils soient encouragés à utiliser les bénédictions de ce monde matériel de manière appropriée.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 261 :

« *L’exemple de ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d’Allah… »*

La première chose à noter est qu'une bonne intention est nécessaire pour obtenir cette récompense. L'intention est le fondement intérieur de l'islam, tout comme le fait de gagner et d'utiliser ce qui est licite est le fondement extérieur de l'islam. Ces deux éléments doivent être corrects pour que l'on obtienne une récompense. Comme l'indique ce verset, on doit donc s'assurer d'agir pour plaire à Allah, l'Exalté. Celui qui agit pour toute autre raison n'obtiendra aucune récompense. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe positif d'une bonne intention est que l'on n'attend ni n'espère aucune compensation ou gratitude de la part des gens.

En outre, il faut utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées, telles que la richesse, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, , afin d'obtenir une récompense, des bénédictions et la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 261 :

« *L'exemple de ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah est comme une graine [de céréale] qui produit sept épis… »*

Il est important de noter que, tout comme une plante pousse lentement, la récompense et les bénédictions d'une personne lui parviennent selon le calendrier d'Allah, l'Exalté, et non selon son propre calendrier. Malheureusement, de nombreux musulmans qui accomplissent de bonnes actions s'attendent à un retour immédiat, ce qui n'est pas toujours le cas, car

Allah, l'Exalté, récompense et bénit les gens selon Son calendrier, qui est le meilleur pour eux dans les deux mondes. Ainsi, une partie de l'effort pour obéir à Allah, l'Exalté, consiste à rester patient lors de l'accomplissement de bonnes actions et à ne pas s'attendre à des bénédictions et à une récompense immédiates. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Dans les enseignements islamiques, différents montants de récompense ont été déclarés pour l'accomplissement de bonnes actions. Certains enseignements conseillent une récompense de dix fois, d'autres de sept cent fois et dans certains cas une récompense qui ne peut être comptée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 261 :

« Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah sont comme une graine [de céréale] qui produit sept épis, chacun desquels contient cent grains. Et Allah multiplie [Sa récompense] à qui Il veut… »

Cette récompense dépend de la sincérité de la personne. Plus une personne est sincère, plus elle sera récompensée. Autrement dit, plus elle accomplit de bonnes actions pour Allah, le Très-Haut, plus elle sera récompensée. Par exemple, celui qui agit uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut, sans

désirer une bénédiction licite de ce monde, obtiendra une plus grande récompense que celui qui agit pour plaire à Allah, le Très-Haut, et recherche une bénédiction licite de ce monde. De plus, plus une personne utilise les bénédictions qui lui ont été accordées, comme les biens, pour des choses qui ont été directement mentionnées dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), plus sa récompense peut également augmenter, comme le fait de dépenser ses biens pour les orphelins et les veuves.

Il faut donc veiller à ce qu'ils adoptent une bonne intention, s'efforcent d'être aussi sincères que possible et agissent conformément aux enseignements de l'Islam, car Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de leurs intentions, de leurs paroles et de leurs actions, et les récompensera en conséquence. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 261 :

« … Et Allah est Omniprésent et Omniscient. »

Tout comme un agriculteur qui plante une culture doit en prendre soin constamment afin d'en tirer des bénéfices, de même celui qui fait de bonnes actions doit les préserver afin de gagner sa récompense dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 262 :

« Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah et ne font pas suivre ce qu'ils ont dépensé de rappels ou d'autres préjudices auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »

Il faut éviter de rappeler aux autres les bienfaits qu'on leur a rendus. Cela est une preuve évidente de manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut. De plus, il faut éviter d'utiliser les bonnes choses qu'on a faites aux autres comme un moyen de les offenser, de les embarrasser ou de les humilier, surtout devant les autres. Cela est un signe d'orgueil, car cette personne croit qu'elle est devenue supérieure à celle qu'elle a aidée et, par conséquent, elle la rabaisse. Comme nous l'avons vu plus haut, il est important de noter qu'il faut toujours se rappeler que toutes les bénédictions que l'on possède, comme la richesse, nous ont été accordées par Allah, le Très-Haut, comme un prêt et non comme un cadeau. Un prêt doit être remboursé à son propriétaire. La façon de rembourser le prêt que nous a accordé Allah, le Très-Haut, est de l'utiliser d'une manière qui Lui plaît. Par conséquent, celui qui aide les nécessiteux ne fait que rembourser la dette qu'il a envers Allah, le Très-Haut. Si l'on se rappelle de cela, on évite de se comporter comme si l'on faisait une faveur à Allah, l'Exalté, ou à une personne nécessiteuse. En réalité, Allah, l'Exalté, les a favorisés en leur accordant des bénédictions matérielles et en leur donnant l'occasion d'obtenir d'innombrables récompenses en aidant les nécessiteux. De plus, la personne nécessiteuse a rendu service au donateur en acceptant son aide. Si chaque personne nécessiteuse rejette l'aide des autres, comment obtiendra-t-on la récompense mentionnée dans les enseignements divins ? Se rappeler de ces points évitera de détruire sa récompense en adoptant une intention et une attitude incorrectes.

Celui qui adopte une attitude correcte et s'efforce donc d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques, sera béni par la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 262 :

« *Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah et ne font pas suivre ce qu'ils ont dépensé de rappels ou de préjudices, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils ne seront point effrayés et ne seront pas affligés.* »

La paix de l'esprit ne peut être obtenue que de cette manière, car Allah, l'Exalté, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour fournir à l'humanité le code de conduite parfait à suivre afin qu'elle atteigne un état mental et physique équilibré. De plus, Lui seul peut enseigner à une personne comment placer chaque chose et chaque personne dans sa vie à la bonne place tout en se préparant adéquatement à sa responsabilité dans l'au-delà. Toutes ces choses conduisent à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Peu importe le savoir que les gens acquièrent, ils ne seront jamais capables de concevoir un code de conduite qui mène à la paix de l'esprit à cause d'un manque de connaissances, de prévoyance et de préjugés. Par conséquent, il faut accepter et agir selon les enseignements de l'Islam même s'ils contredisent ses désirs. Il faut se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient atteindra une bonne santé physique, la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam atteindra la paix de l'esprit dans les deux mondes. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, l'Exalté, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l'Islam afin qu'ils puissent apprécier ses effets positifs sur leur vie. Il n'attend pas des gens qu'ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l'Islam, mais Il veut plutôt qu'ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige qu'une personne adopte un esprit impartial et ouvert lorsqu'elle aborde les enseignements de l'Islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul à contrôler les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul de qui l'obtient et de qui ne l'obtient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c’est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu’Allah, l’Exalté, n’accordera la paix de l’esprit qu’à ceux qui utilisent correctement les bienfaits qu’Il leur a accordés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 262 :

« *…et ils n’auront aucune crainte à avoir, et ils ne seront pas affligés. »*

Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'une personne ne sera pas confrontée au stress et aux difficultés dans ce monde, car cela est inévitable et fait partie de l'épreuve de la vie dans ce monde. Ce verset fait référence à la paix de l'esprit afin que l'on ne soit pas submergé par le stress, l'anxiété et les difficultés auxquelles on est confronté dans ce monde. En conséquence, on traversera avec succès chaque situation, qu'il s'agisse de moments de facilité ou de difficulté, tout en ayant la paix de l'esprit et en obtenant d'innombrables récompenses dans les deux mondes. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« …le patient recevra sa récompense sans compte [c’est-à-dire sans limite] ».

En revanche, celui qui n’obéit pas à Allah, le Très-Haut, et qui, par conséquent, fait un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées et égare les choses et les personnes dans sa vie, n’atteindra pas la paix de l’esprit. En conséquence, il sera dépassé par chaque situation difficile à laquelle il sera confronté, ce qui à son tour augmentera son stress et son anxiété jusqu’à ce qu’il tombe plus profondément dans des problèmes de santé mentale, tels que la dépression, la toxicomanie et les tendances suicidaires, même s’il connaît des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Allah, l'Exalté, explique ensuite une réalité qui doit être comprise et mise en pratique. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 263 :

« Les paroles aimables et le pardon valent mieux que la charité suivie d'une blessure… »

Il est préférable de se justifier par des paroles aimables plutôt que de l'aider sans sincérité, en espérant une quelconque reconnaissance ou compensation de sa part, au lieu d'espérer une récompense d'Allah, le Très-Haut. Il ne faut jamais se comporter de manière grossière envers quelqu'un qui lui demande de l'aide. Si l'on n'est pas en mesure d'aider les autres, il faut s'excuser de manière aimable et au moins essayer de rassurer la personne dans le besoin en lui disant qu'Allah, le Très-Haut, l'aidera d'une manière ou d'une autre, tant qu'on reste patient. Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour conseiller gentiment cela à quelqu'un. De plus, on peut aussi orienter la personne dans le besoin vers quelqu'un d'autre ou une organisation qui pourrait être en mesure de l'aider. Se comporter de cette manière est une bonne action, même si l'on ne peut pas aider quelqu'un d'autre d'une autre manière, par exemple en l'aidant financièrement. Comme nous l'avons vu plus haut, il est important de noter que lorsqu'on aide quelqu'un, on ne fait pas une faveur à Allah, le Très-Haut, ou à la personne dans le besoin, on ne fait que se faire du bien. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 15 :

« Quiconque fait une bonne action, c'est pour lui-même ; et quiconque fait une mauvaise, c'est contre elle [c'est-à-dire contre son âme]. C'est donc vers votre Seigneur que vous serez ramenés. »

Allah, l'Exalté, est complètement libre de tout besoin et indépendant de la création et aidera la personne dans le besoin par un autre moyen si une personne ne saisit pas l'opportunité qu'Allah, l'Exalté, lui a accordée d'obtenir une récompense en aidant la personne dans le besoin, si elle en a les moyens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 263 :

« … Et Allah est dispensé de tout besoin… »

Et chapitre 11 Hud, verset 6 :

« Il n'y a pas de créature sur terre qui ne dépende d'Allah pour sa subsistance. Et Il connaît son lieu de résidence et son lieu de stockage. Tout est clairement indiqué. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 263 :

« … Et Allah est dispensé de tout besoin et indulgent.

Il est essentiel que la personne à qui l'on demande de l'aide et la personne dans le besoin fassent preuve de patience. La personne à qui l'on demande de l'aide doit persister à aider les autres selon ses moyens, par amour pour Allah, l'Exalté, confiant qu'Il les récompensera avec beaucoup mieux que ce qu'ils ont dépensé. Chapitre 34 Saba, verset 39 :

« Dis : « En vérité, mon Seigneur attribue sa subsistance à qui Il veut parmi Ses serviteurs, et la réserve à qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez, Il vous le récompensera. Et Il est le Meilleur des donateurs. »

S’ils ne sont pas en mesure d’aider quelqu’un, ils doivent faire preuve de patience envers une personne dans le besoin qui persiste et les critique pour ne pas les avoir aidés. Un musulman doit se rappeler que son but dans la vie est de plaire à Allah, l’Exalté, et non aux gens. Ainsi, si quelqu’un les critique pour ne pas avoir aidé une personne dans le besoin, ils doivent rester patients et ne pas réagir de manière dure.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 263 :

« … Et Allah est dispensé de tout besoin et indulgent.

La personne nécessiteuse doit faire preuve de patience en restant patiente pendant ses difficultés tout en croyant fermement que son rôle est d'utiliser les ressources qui lui ont été accordées, comme sa force physique, pour résoudre toute difficulté à laquelle elle est confrontée selon les enseignements de l'Islam, puis d'attendre patiemment le soulagement d'Allah, l'Exalté. Chapitre 94 Ash Sharh, verset 6 :

« Certes, avec la difficulté vient la facilité. »

De plus, ils doivent se rappeler qu'Allah, l'Exalté, n'éprouve pas une personne au-delà de ses capacités. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Se souvenir de ces choses aidera à faire preuve de patience dans les moments difficiles.

Lorsque Allah, l'Exalté, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Tout comme un arbre

fruitier n'est utile que lorsqu'il produit des fruits, de même, la foi n'est utile que lorsqu'elle produit de bonnes actions. Dans ce cas, Allah, l'Exalté, rappelle aux musulmans d'adopter la bonne intention dans toutes leurs actions, en particulier lorsqu'elles aident les autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 264 :

« Ô vous qui croyez ! N'annulez pas vos aumônes par des rappels ou des préjudices, comme le fait celui qui dépense ses biens uniquement pour être vu des gens et ne croit pas en Allah et au Jour dernier… »

Comme nous l'avons vu plus haut, rappeler aux autres les faveurs que l'on leur a faites ou leur faire du tort de quelque manière que ce soit, comme les embarrasser, sont des signes clairs que l'on n'a pas agi pour plaire à Allah, l'Exalté. Allah, l'Exalté, a clairement indiqué que celui qui fait de bonnes choses pour plaire aux gens est comme celui qui ne croit pas en Allah, l'Exalté, et à leur rétribution au Jour du Jugement. En conséquence, cette personne agit uniquement pour plaire aux gens car elle n'a aucun autre objectif à atteindre, comme plaire à Allah, l'Exalté, ou se préparer au Jour du Jugement. Par conséquent, il est vital pour un musulman d'éviter l'attitude consistant à faire de bonnes choses pour d'autres qu'Allah, l'Exalté, car c'est un signe clair qu'il ne croit pas vraiment en Allah, l'Exalté, ou en sa responsabilité au Jour du Jugement, même s'il affirme verbalement le contraire. Cela signifie que celui qui a la bonne attitude n'agira que pour plaire à Allah, l'Exalté, et pour se préparer concrètement à sa responsabilité au Jour du Jugement.

Allah, l'Exalté, souligne ensuite la perte que représente l'adoption d'une mauvaise intention. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 264 :

« … Son exemple est semblable à celui d'une [grande] pierre lisse sur laquelle se trouve de la poussière et qui est frappée par une pluie torrentielle qui la laisse nue. Ils ne peuvent rien [garder] de ce qu'ils ont acquis… »

Cela signifie que celui qui adopte une mauvaise intention, qui consiste à faire quelque chose de bien pour une raison autre que celle de plaire à Allah, l'Exalté, gaspillera ses efforts et sa récompense et il ne restera rien dans les deux mondes. En conséquence, cette personne ne profitera pas des ressources qui lui ont été accordées dans ce monde et ne tirera aucune récompense de leur utilisation de la bonne manière à cause de sa mauvaise intention. C'est une grande perte. Cette personne aurait mieux fait d'utiliser les ressources qui lui ont été accordées de manière licite et agréable que de les utiliser pour de bonnes choses, comme la charité, avec une mauvaise intention. De plus, en raison de sa mauvaise intention de plaire aux gens, Allah, l'Exalté, finira par révéler son insincérité aux autres, ce qui fera que les gens perdront le respect et l'amour pour elle. Et tout bien qu'elle aura fait avec une mauvaise intention sera également facilement oublié par les gens, car Allah, l'Exalté, ne laisse pas les actes insincères rester vivants dans le cœur des gens très longtemps. Cela est assez évident si l'on réfléchit à l'histoire et à la façon dont Allah a préservé les actes sincères des gens, tandis que les actes insincères des gens ont été rapidement oubliés, même s'il s'agissait d'actes plus importants, comme la construction d'un hôpital. Et comme les gens sont généralement ingrats, ils n'apprécieront pas vraiment les efforts de la personne qui fait de bonnes choses pour leur plaire. Cela ne fera que rendre la personne amère et triste. Cela l'empêchera d'obtenir la paix de l'esprit. Par conséquent, adopter une mauvaise intention ne conduit

qu’à gaspiller son énergie, son temps, ses ressources et sa récompense dans les deux mondes. Chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

« Dis : « Voudriez-vous que nous vous informions des plus grands perdants dans leurs œuvres ? Ceux dont les efforts sont vains dans la vie présente, alors qu’ils pensent bien faire dans leur travail. »

Comme nous l’avons prévenu au verset 264, celui qui adopte une mauvaise intention ne croit pas vraiment en Allah, l’Exalté, et en sa responsabilité au Jour du Jugement, et par conséquent, cette personne ne sera pas guidée vers la paix de l’esprit dans toutes les situations auxquelles elle sera confrontée dans ce monde. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 264 :

« …Et Allah ne guide pas les gens mécréants. »

Ceci est un avertissement à celui qui adopte une mauvaise intention tout en faisant de bonnes choses, même s'il se dit musulman. La foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions fondées sur de bonnes intentions. Tout comme une plante qui ne reçoit pas de nourriture, comme de l'eau, est vouée à mourir, ainsi la foi de celui qui ne nourrit pas sa foi par de bonnes actions fondées sur de bonnes intentions peut bien mourir.

Allah, l'Exalté, explique ensuite l'intérêt d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques, avec la bonne intention, qui est de Le satisfaire et de se préparer adéquatement pour le Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 265 :

« Et l'exemple de ceux qui dépensent leurs biens pour rechercher l'agrément d'Allah et pour se rassurer… »

Le fait de se rassurer indique que, si cette personne adopte la bonne intention, elle croit fermement en Allah, l'Exalté, et en sa responsabilité au Jour du Jugement. Autrement dit, adopter la bonne intention est un signe de sa foi ferme. Il faut donc s'efforcer d'obtenir la certitude de la foi car elle l'aidera à corriger son intention, ses paroles et ses actions à tout moment. La certitude de la foi s'obtient lorsque l'on apprend et agit en fonction des preuves claires de l'Islam discutées dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Plus la foi d'une personne est forte, plus elle obéira sincèrement à Allah, l'Exalté, et se préparera à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le décrivent les enseignements islamiques. Cela conduit à un état mental et physique équilibré et aide à placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, rester ignorant des enseignements de l'Islam ne peut qu'encourager une personne à adopter une mauvaise intention et à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Cela conduit à un état mental et physique déséquilibré et conduit à égarer tout et tout le monde dans sa vie. Cela empêche à son tour d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 265 :

« Et l'exemple de ceux qui dépensent leurs biens pour obtenir l'agrément d'Allah et pour s'assurer une récompense est comme un jardin sur un terrain élevé qui est frappé par une averse – et qui donne ses fruits au double. Et même s'il n'est pas frappé par une averse, une bruine [est suffisante]… »

Le double mentionné dans ce verset pourrait faire référence à la récompense, à la miséricorde et à la paix de l'esprit que l'on obtient dans les deux mondes lorsqu'on agit de la bonne manière avec la bonne intention. De plus, comme nous l'avons vu plus haut, plus l'intention est sincère, plus la récompense est grande. Par exemple, celui qui agit uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté, sans désirer une bénédiction licite de ce monde,

obtiendra une récompense plus élevée que celui qui agit pour plaire à Allah, l'Exalté, et recherche une bénédiction licite de ce monde.

Ce recueil de versets se termine par Allah, l'Exalté, rappelant aux gens qu'Il observe leurs intentions et leurs actions , et les récompensera en conséquence dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 265 :

« … Et Allah voit ce que vous faites. »

Il faut donc veiller à corriger son intention, ses paroles et ses actions à tout moment, sinon ses efforts, son temps et sa récompense seront gaspillés dans les deux mondes.

Allah, l'Exalté, résume les enseignements des principaux versets discutés par une parabole. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 266 :

« L'un de vous voudrait-il avoir un jardin de palmiers et de vignes sous lequel coulent des ruisseaux et où il aurait de tous les fruits ? Mais il est atteint de vieillesse et a des enfants faibles [c'est-à-dire immatures], et il est frappé par une tempête contenant du feu et est brûlé… »

Cette parabole pourrait signifier que lorsqu'une personne accomplit des actes insincères, tous ses efforts, ses réalisations matérielles, ses ressources et sa récompense sont gaspillés et ils ne lui sont d'aucune utilité au moment où elle en a besoin, comme lors d'une difficulté matérielle, au moment de la mort, dans sa tombe ou au Jour du Jugement. Chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

« Dis : « Voudriez-vous que nous vous informions des plus grands perdants dans leurs œuvres ? Ceux dont les efforts sont vains dans la vie présente, alors qu'ils pensent bien faire dans leur travail. »

Et chapitre 25 Al Furqan, verset 23 :

« Et Nous nous approcherons de ce qu'ils ont fait comme œuvres et les rendrons comme poussière dispersée. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 266 :

« L'un de vous voudrait-il avoir un jardin de palmiers et de vignes sous lequel coulent des ruisseaux et où il aurait de tous les fruits ? Mais il est atteint de

vieillesse et a des enfants faibles [c'est-à-dire immatures], et il est frappé par une tempête contenant du feu et est brûlé… »

Les versets principaux encouragent à utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées conformément aux enseignements de l'Islam afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cette parabole pourrait également faire référence à celui qui abuse des bénédictions qui lui ont été accordées pour des choses vaines et pécheresses et son attitude l'amène à égarer tout et tout le monde dans sa vie tout en ne se préparant pas adéquatement pour le Jour du Jugement. En conséquence de son attitude, tout dans sa vie, comme ses proches, devient une source de stress, d'anxiété et de problèmes pour lui, car il a été mal utilisé et égaré dans sa vie. Cette personne n'atteint pas la paix de l'esprit dans ce monde, même si elle possède de nombreuses choses de ce monde, comme des richesses. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et dans les moments difficiles, comme lorsqu'ils sont confrontés à une difficulté matérielle, aucun de leurs biens ne leur apporte le soutien émotionnel dont ils ont besoin pour surmonter cette difficulté. Et lorsqu'ils atteindront l'au-delà pour rendre des comptes, comme ils ne s'y sont pas préparés concrètement, ils repartiront les mains vides, tout comme le vieil homme de la parabole.

Il faut donc éviter ces conséquences en utilisant sincèrement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques, afin d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer tout et tout le monde dans sa vie correctement tout en se préparant pratiquement à sa responsabilité dans l'au-delà. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Mais comme l'indique la fin du verset 266, seuls ceux qui réfléchissent aux enseignements de l'islam avec un esprit ouvert en bénéficieront. En revanche, ceux qui ignorent les enseignements islamiques ou récitent le Saint Coran dans une langue qu'ils ne comprennent pas ne bénéficieront pas de ses enseignements et de ses leçons car ils ne seront pas capables de réfléchir à ses enseignements ni de les appliquer dans leur vie. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 266 :

« … *Ainsi Allah vous expose clairement Ses versets, afin que vous réfléchissiez.* »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 267-274

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَنفِقُواْ مِن طَيِّبَٰتِ مَا كَسَبْتُمْ وَمِمَّآ أَخْرَجْنَا لَكُم مِّنَ ٱلْأَرْضِ وَلَا
تَيَمَّمُواْ ٱلْخَبِيثَ مِنْهُ تُنفِقُونَ وَلَسْتُم بِـَٔاخِذِيهِ إِلَّآ أَن تُغْمِضُواْ فِيهِ وَٱعْلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ غَنِىٌّ
حَمِيدٌ ﴿٢٦٧﴾

ٱلشَّيْطَٰنُ يَعِدُكُمُ ٱلْفَقْرَ وَيَأْمُرُكُم بِٱلْفَحْشَآءِ وَٱللَّهُ يَعِدُكُم مَّغْفِرَةً مِّنْهُ وَفَضْلًا
وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ عَلِيمٌ ﴿٢٦٨﴾

يُؤْتِى ٱلْحِكْمَةَ مَن يَشَآءُ وَمَن يُؤْتَ ٱلْحِكْمَةَ فَقَدْ أُوتِىَ خَيْرًا كَثِيرًا وَمَا
يَذَّكَّرُ إِلَّآ أُوْلُواْ ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿٢٦٩﴾

وَمَآ أَنفَقْتُم مِّن نَّفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُم مِّن نَّذْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُهُۥ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ
أَنصَارٍ ﴿٢٧٠﴾

إِن تُبْدُواْ ٱلصَّدَقَٰتِ فَنِعِمَّا هِىَ وَإِن تُخْفُوهَا وَتُؤْتُوهَا ٱلْفُقَرَآءَ فَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ
وَيُكَفِّرُ عَنكُم مِّن سَيِّـَٔاتِكُمْ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿٢٧١﴾

۞ لَّيْسَ عَلَيْكَ هُدَىٰهُمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ وَمَا تُنفِقُواْ مِنْ خَيْرٍ
فَلِأَنفُسِكُمْ وَمَا تُنفِقُونَ إِلَّا ٱبْتِغَآءَ وَجْهِ ٱللَّهِ وَمَا تُنفِقُواْ مِنْ خَيْرٍ يُوَفَّ
إِلَيْكُمْ وَأَنتُمْ لَا تُظْلَمُونَ ﴿٢٧٢﴾

لِلْفُقَرَآءِ ٱلَّذِينَ أُحْصِرُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ لَا يَسْتَطِيعُونَ ضَرْبًا فِى
ٱلْأَرْضِ يَحْسَبُهُمُ ٱلْجَاهِلُ أَغْنِيَآءَ مِنَ ٱلتَّعَفُّفِ تَعْرِفُهُم بِسِيمَٰهُمْ لَا
يَسْـَٔلُونَ ٱلنَّاسَ إِلْحَافًا ۗ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِنْ خَيْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ بِهِۦ عَلِيمٌ ﴿٢٧٣﴾
ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُم بِٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ سِرًّا وَعَلَانِيَةً فَلَهُمْ أَجْرُهُمْ عِندَ
رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٧٤﴾

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que vous avez acquis de bon et de ce que Nous avons fait pousser pour vous de la terre. Et ne vous intéressez pas à ce qui est mauvais, alors que vous ne le prendriez qu'en fermant les yeux. Et sachez qu'Allah est Substitut et Digne de louange.

Satan vous menace de pauvreté et vous ordonne la débauche, alors qu'Allah vous promet de Sa part un pardon et une générosité. Et Allah est Omniscient et Omniscient.

Il donne la sagesse à qui Il veut, et à qui la sagesse a été donnée, certes, beaucoup de bien lui a été donné. Et seuls les doués d'intelligence se souviendront.

Et quoi que vous fassiez en dépenses ou en vœux, Allah le sait. Et les injustes n'ont pas de secoureurs.

Si vous divulguez vos aumônes, elles sont bonnes. Mais si vous les cachez et les donnez aux pauvres, c'est mieux pour vous. Et Il vous effacera ainsi une partie de vos méfaits. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

Ce n'est pas à vous qu'il incombe de les guider, mais Allah guide qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez en bien, c'est pour vous-mêmes. Et vous ne dépensez que pour rechercher la face d'Allah. Et tout ce que vous

dépensez en bien, vous sera pleinement rétribué, et vous ne serez pas lésés.

[L'aumône] est pour les pauvres qui sont réduits à l'impuissance dans le sentier d'Allah, incapables de circuler sur terre. Un ignorant les croirait capables de se suffire à eux-mêmes à cause de leur privation. Mais tu les reconnaîtras à leurs signes distinctifs. Ils ne demandent pas aux gens avec insistance. Et tout ce que vous dépensez en bien, Allah en est certes Omniscient.

Ceux qui dépensent leurs biens nuit et jour, en secret et en public, ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils n'auront aucune crainte à avoir, et ne seront pas affligés.

Lorsque Allah, l'Exalté, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes a très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Tout comme un arbre fruitier n'est utile que lorsqu'il produit des fruits, de même, la foi n'est utile que lorsqu'elle produit de bonnes actions. Dans ce cas, Allah, l'Exalté, encourage les musulmans à utiliser correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées, selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin qu'ils atteignent la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 267 :

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que vous avez acquis et de ce que Nous avons fait prévaloir pour vous sur la terre… »

Quand un musulman croit vraiment que tout ce qu'il possède appartient à Allah, l'Exalté, il lui est alors facile d'utiliser correctement les bénédictions qu'il possède, comme par exemple faire la charité, par la grâce d'Allah, l'Exalté. Celui qui adopte cette attitude se rend compte qu'il ne fait que rembourser un prêt qui lui a été accordé par Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« Ô vous qui croyez, dépensez de ce que Nous vous avons attribué… »

Ce comportement protège également l'individu de la destruction de sa bonne action de charité par l'orgueil. L'orgueil fait croire à une personne qu'elle rend service à Allah, Exalté, et aux nécessiteux en faisant une charité. Mais de la même manière qu'on rend service à une banque sans orgueil, les musulmans doivent comprendre que leur charité est une façon de rembourser le prêt accordé par Allah, Exalté. De plus, les nécessiteux rendent service au donateur en prenant leur charité. Les nécessiteux sont un moyen pour eux d'obtenir une récompense d'Allah, Exalté, et sans eux, cela serait impossible. Si l'on croit que sa richesse a été accumulée grâce à son intelligence et sa force, il doit comprendre que ces choses ont également été données par Allah, Exalté. Par conséquent, ce prêt sous forme de bénédictions telles que la richesse doit être restitué à Allah, Exalté, sinon on risque d'être confronté à une pénalité qui commencera dans ce monde et se poursuivra dans l'au-delà.

Lorsque l'on fait une aumône, on ne fait pas affaire avec une personne nécessiteuse, mais avec Allah, le Très-Haut. Lorsqu'une personne fait sincèrement des affaires avec Allah, le Très-Haut, elle peut être sûre d'un profit inimaginable qui lui sera bénéfique dans ce monde et dans l'au-delà. Cela a été indiqué dans les principaux versets dont nous parlons. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« Qui est-ce qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'Il le lui multiplie plusieurs fois ?... »

Allah, l'Exalté, explique ensuite un principe universel à travers un exemple précis. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 267 :

« … Et ne vise pas ce qui est défectueux, en dépensant [de cela] alors que tu ne le prendrais [toi-même] qu'en fermant les yeux… »

Dans tous les aspects de sa vie, une personne doit traiter les autres de la manière dont elle souhaite être traitée par les autres. C'est en fait la définition même d'un croyant selon le Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 13. Celui qui se comporte de cette manière remplira les droits des gens selon les enseignements islamiques, ce qui inclut de les aider selon ses moyens, comme le soutien financier, émotionnel et physique.

Allah, l'Exalté, conclut le verset 267 en rappelant aux gens qu'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, comme aider les autres, ne profite qu'à eux-mêmes, car Allah, l'Exalté, est indépendant et libre de tout besoin et peut facilement aider une personne dans le besoin par d'autres moyens si une personne ne profite pas de l'opportunité de gagner la récompense qui lui a été accordée en aidant la personne dans le besoin. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 267 :

« … Et sachez qu'Allah est dispensateur de tout besoin… »

Et chapitre 45 Al Jathiyah, verset 15 :

« Quiconque fait une bonne action, c'est pour lui-même ; et quiconque fait une mauvaise, c'est contre elle [c'est-à-dire contre son âme]. C'est donc vers votre Seigneur que vous serez ramenés. »

De plus, comme nous l'avons vu plus haut, il ne faut jamais oublier que l'inspiration, l'opportunité, la connaissance et la capacité de faire une bonne action viennent toutes d'Allah, l'Exalté. Par conséquent, il ne faut pas se féliciter lorsqu'on fait de bonnes actions, comme aider les autres, mais plutôt se concentrer pleinement sur la louange d'Allah, l'Exalté, Celui qui nous a permis de faire le bien afin qu'ils puissent obtenir une récompense et la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 267 :

« … Et sachez qu'Allah est dispensateur de tout besoin et digne de louange. »

Allah, l'Exalté, avertit ensuite les gens de ne pas se laisser influencer par les outils du Diable, tels que certains aspects des médias sociaux, de la mode et de la culture, pour abuser des bénédictions qui leur ont été accordées par peur. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

«Satan vous menace de pauvreté…»

Cette pauvreté peut prendre différentes formes, comme la pauvreté financière. Une personne peut craindre la pauvreté sociale. Sa peur de devenir impopulaire auprès des personnes qui l'entourent, comme les étudiants et les collègues de travail, l'encourage à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Une personne peut craindre la pauvreté émotionnelle, par laquelle elle craint que si elle utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, elle ne puisse pas satisfaire ses désirs, ce qui l'empêcherait d'être heureuse et en paix avec son esprit. En conséquence de ces craintes et d'autres, une personne est encouragée à faire un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui la conduit à des choses vaines et pécheresses. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

« Satan vous menace de pauvreté et vous ordonne l'immoralité… »

Mais il faut toujours se rappeler que, comme Allah, le Très-Haut, est le seul à contrôler toutes choses, Il peut et veut protéger une personne des effets négatifs de toutes ces craintes, tant qu'elle Lui obéit en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

« Satan vous menace de pauvreté et vous ordonne l'immoralité, alors qu'Allah vous promet Son pardon et Sa générosité. Et Allah est Omniprésent… »

La seule chose qui peut surmonter toutes ces peurs et leurs effets négatifs est la paix de l'esprit. En revanche, le manque de paix de l'esprit amènera l'individu à vivre une vie de peur, même s'il satisfait tous ses désirs. Celui qui vit dans la peur de ces différents types de pauvreté ne vit pas réellement, même si cela semble être le cas. Par conséquent, il faut s'efforcer d'atteindre la paix de l'esprit afin de se protéger de ces peurs et de leurs conséquences négatives. Cela ne peut être atteint que si l'on obéit à Allah, l'Exalté, et si l'on utilise correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques. Cela permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer tout et tout le monde dans sa vie correctement, tout en se préparant adéquatement à sa responsabilité dans l'au-delà. Tout cela conduit à la paix de l'esprit, qui à son tour protégera une personne des peurs évoquées plus haut et de leurs conséquences négatives. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

« Satan vous menace de pauvreté et vous ordonne l'immoralité, alors qu'Allah vous promet Son pardon et Sa générosité. Et Allah est Omniprésent… »

L'homme doit donc accepter et agir selon les enseignements de l'Islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements

de l’Islam. En effet, le seul qui possède la connaissance nécessaire pour assurer à une personne un état mental et physique équilibré est Allah, l’Exalté. La connaissance des états mentaux et physiques des humains que possède la société ne sera jamais suffisante pour atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches qui ont été entreprises, car elle ne peut pas résoudre tous les problèmes auxquels une personne peut être confrontée dans sa vie, ni ses conseils ne peuvent permettre à une personne d’éviter tous les types de stress mental et physique en raison de connaissances, d’expérience et de prévoyance limitées. Allah, l’Exalté, seul possède cette connaissance et Il l’a accordée à l’humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

« … Et Allah est Omniprésent et Omniscient. »

Cette vérité est évidente lorsqu’on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l’Islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, l’Exalté, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l’Islam afin qu’ils puissent apprécier ses effets positifs sur leur vie. Il n’attend pas des gens qu’ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l’Islam, mais Il veut qu’ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige d’une personne qu’elle adopte un esprit impartial et ouvert lorsqu’elle aborde les enseignements de l’Islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul à contrôler les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Il décide seul de qui l'obtient et de qui ne l'obtient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 268 :

« Satan vous menace de pauvreté et vous ordonne l'immoralité, alors qu'Allah vous promet Son pardon et Sa générosité. Et Allah est Omniprésent… »

Ce verset fait également la différence entre espérer en la miséricorde d'Allah, l'Exalté, et le fait de se laisser aller à ses désirs. Le fait de se laisser aller à ses désirs consiste à persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, tout en espérant Sa miséricorde, Son pardon et Ses bénédictions. Cela n'a aucune valeur en Islam, car cette personne obéit au Diable. En revanche, le véritable espoir en Allah, l'Exalté, consiste à s'efforcer de Son obéissance, en utilisant correctement les bénédictions qu'Il nous a accordées, conformément aux enseignements de l'Islam, et en espérant ensuite en Sa miséricorde. Être parfait dans ce comportement n'est pas une condition pour espérer en Allah, l'Exalté. Mais une personne doit s'efforcer de se repentir sincèrement chaque fois qu'elle commet un péché. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de rechercher le pardon d'Allah, l'Exalté, et de quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 269 :

« Il donne la sagesse à qui Il veut, et à celui à qui la sagesse a été donnée, beaucoup de biens lui ont été donnés… »

La sagesse consiste à utiliser correctement ses connaissances pour qu'elles soient bénéfiques pour soi et pour les autres dans les deux mondes. Il est important de noter que dans la plupart des cas, la connaissance en elle-même n'est ni bonne ni mauvaise. La connaissance peut devenir une source de bien lorsqu'elle est utilisée correctement. En revanche, la connaissance

peut devenir une source de mal lorsqu'elle est mal utilisée. Par exemple, la connaissance scientifique, lorsqu'elle est utilisée correctement, conduit à la médecine et à d'autres avantages. En revanche, la connaissance scientifique, lorsqu'elle est mal utilisée, conduit à la fabrication d'armes et d'autres objets dangereux. C'est la sagesse qui encourage l'individu à utiliser correctement la connaissance qu'il possède. Et cette sagesse est issue des enseignements islamiques, car elle enseigne à une personne comment utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, telles que sa connaissance, et lui apprend à placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie afin qu'elle atteigne la paix de l'esprit dans les deux mondes. Mais comme l'indique la fin du verset 269, seuls ceux qui abordent les enseignements islamiques avec un esprit ouvert et impartial apprécieront sa sagesse et sa capacité à guider les gens vers la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 269 :

« … Et seuls les intelligents s'en souviendront. »

Allah, l'Exalté, indique clairement que même si une personne oublie quand elle a utilisé correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés ou que son comportement est critiqué par la société, Allah, l'Exalté, est pleinement conscient de son intention, de ses paroles et de ses actions et la récompensera en conséquence. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 270 :

« Et quoi que vous fassiez comme dépenses ou comme vœux, Allah le sait… »

L'homme ne doit donc pas se préoccuper de l'attitude et des critiques des gens, mais plutôt s'efforcer sincèrement d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés n'obtiendront pas la paix de l'esprit, car ils n'atteindront pas un état mental et physique équilibré et ils égareront tout et tout le monde dans leur vie. En conséquence, ils n'obtiendront que des problèmes de santé mentale, tels que la dépression, la toxicomanie et les pensées suicidaires, même s'ils vivent des moments de plaisir, et aucun de leurs biens matériels ou de leurs relations ne pourra empêcher ce résultat. Cette fin est tout à fait évidente lorsqu'on observe les riches et les célèbres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 270 :

« …Et pour les injustes, il n'y a pas de secours. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu’ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu’ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 270 :

« Et quoi que vous fassiez comme dépenses ou comme vœux, Allah le sait… »

En général, un vœu est une promesse faite à quelqu'un de faire une bonne action spécifique s'il obtient quelque chose de licite qu'il désire. Bien que cela ne soit pas interdit en Islam, il faut néanmoins l'éviter autant que possible car une personne peut facilement adopter une mentalité dans

laquelle elle se comporte comme si ses bonnes actions étaient précieuses pour Allah, l'Exalté, et elle ne les fera que si elle obtient les choses de ce monde qu'elle désire. Allah, l'Exalté, est indépendant de toute la création et n'a besoin de personne. Les actions d'une personne ne profitent qu'à elle-même alors qu'Allah, l'Exalté, n'en tire aucun avantage, pas plus que les autres. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 15 :

« Quiconque fait une bonne action, c'est pour lui-même ; et quiconque fait une mauvaise, c'est contre elle [c'est-à-dire contre son âme]. C'est donc vers votre Seigneur que vous serez ramenés. »

Allah, l'Exalté, discute ensuite de l'importance des bonnes actions publiques et privées, telles que la charité. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

« Si vous dévoilez vos dépenses charitables, elles sont bonnes ; mais si vous les cachez et les donnez aux pauvres, c'est mieux pour vous… »

Dans les deux cas, pour qu'une bonne action soit agréée par Allah, l'Exalté, il faut adopter une bonne intention, qui est de plaire à Allah, l'Exalté, et la bonne action doit être accomplie selon les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui agit pour plaire à un autre qu'Allah, l'Exalté, n'obtiendra aucune récompense. Ceci a été averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Les bonnes actions publiques peuvent être accomplies afin d'encourager les autres à faire de même. Une personne obtiendra la même récompense que celle qui agit en fonction de ses encouragements. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674. Chapitre 4 An Nisa, verset 85 :

« Quiconque intercède pour une bonne cause en aura sa part [c'est-à-dire une récompense] ; et quiconque intercède pour une mauvaise cause en aura sa part [c'est-à-dire une charge]. Et Allah est Détenteur de toute chose. »

Il est important de noter que celui qui encourage les autres à faire quelque chose de mal encourt la même punition que celui qui suit leurs mauvais conseils. Par conséquent, il faut seulement conseiller aux autres de faire de bonnes choses.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

« Si vous divulguez vos dépenses caritatives, elles sont bonnes… »

Mais ceux qui craignent de corrompre leur intention en publiant leur bonne action, doivent la dissimuler autant que possible. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

« …mais si vous les cachez et les donnez aux pauvres, cela vous sera meilleur… »

De plus, dans le cas où l'on rend service à quelqu'un, en l'aidant financièrement par exemple, il est préférable de cacher sa bonne action, afin d'éviter que la personne dans le besoin ne se retrouve dans l'embarras public. L'embarras public peut encourager une personne dans le besoin à refuser l'aide d'autrui.

Quoi qu'il en soit, il faut garder une bonne intention et agir selon les préceptes de l'islam afin de ne pas gâcher sa récompense, comme rappeler à la personne nécessiteuse la faveur qu'elle lui a faite. En conséquence, Allah, l'Exalté, effacera certains de ses péchés grâce à ces bonnes actions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

« …et Il efface de toi une partie de tes péchés… »

Et chapitre 11 Hud, verset 114 :

« …En vérité, les bonnes actions effacent les méfaits. Voilà un rappel pour ceux qui se souviennent. »

Les péchés mineurs peuvent être effacés par de bonnes actions, tandis que les péchés majeurs nécessitent un repentir sincère pour être effacés. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé envers Allah, l'Exalté, et les gens.

En général, les péchés ont été classés en deux catégories : mineurs et majeurs dans l'islam. Au fil du temps, de nombreuses définitions ont été données concernant ce qu'est exactement un péché majeur. Une classification simple est que tout péché que l'islam a ordonné au gouvernement islamique de punir est classé comme un péché majeur. Une autre classification est que si un péché est mentionné avec le feu de l'enfer, la colère d'Allah, l'Exalté, ou la malédiction d'Allah, l'Exalté, alors c'est un péché majeur. Minimiser les péchés ou persister à les commettre peut également en faire des péchés majeurs. La définition exacte n'a pas été révélée à l'humanité afin qu'elle s'efforce d'éviter tous les péchés par crainte qu'ils ne soient des péchés majeurs.

Allah, le Très-Haut, est parfaitement Connaisseur de toute chose. Il incombe à l'homme de veiller à corriger ses intentions, ses paroles et ses actes dans toutes ses activités afin d'obtenir une récompense et des bénédictions dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 271 :

« … Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 272 :

« Ce n'est pas à vous qu'il incombe de les guider, mais Allah guide qui Il veut… »

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, hésitaient au début à venir en aide à leurs proches non-musulmans ou à d'autres non-musulmans dans le besoin. Ils pensaient que seul le fait d'aider les musulmans leur apporterait la satisfaction d'Allah, l'Exalté, et la récompense. De plus, certains pensaient que s'ils limitaient l'aumône aux seuls croyants, les non-musulmans seraient plus enclins à accepter la foi et à recevoir également l'aumône. Ce verset a corrigé leur attitude. Le but de ce verset est de souligner que les musulmans ne sont pas responsables d'imposer la vraie guidance aux gens. Le fait de transmettre le message de l'islam aux gens par leurs actes les libère de l'obligation qui leur incombe. Il appartient alors aux gens de décider s'ils souhaitent suivre la vérité ou non. Quiconque suit la vérité sera aidé par Allah, l'Exalté, dans la compréhension et la mise en pratique des

enseignements de l'islam. En revanche, celui qui décide de rejeter la vérité sera autorisé à continuer sur le chemin qu'il a choisi, car Allah, l'Exalté, n'impose pas la guidance à quiconque. De plus, les musulmans ne doivent pas s'abstenir d'aider les gens dans les affaires du monde simplement parce qu'ils ne suivent pas la bonne voie. Ils seront récompensés par Allah, l'Exalté, pour toute aide qu'ils apportent aux nécessiteux, tant qu'ils le font pour l'amour d'Allah, l'Exalté. Cela a été discuté dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 2, Page 63. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 272 :

« … Et tout ce que vous [les croyants] dépensez en bien, c'est pour vous-mêmes. Et vous ne dépensez que pour rechercher la face [c'est-à-dire l'agrément] d'Allah… »

Comme nous l'avons vu plus haut, une personne ne se fait du bien que lorsqu'elle accomplit de bonnes actions, car Allah, l'Exalté, n'a pas besoin de ses bonnes actions. De plus, une personne nécessiteuse a fait une faveur au donateur en acceptant son aide. Si la personne nécessiteuse refuse son aide, comment le donateur pourrait-il être récompensé par Allah, l'Exalté ? Par conséquent, une personne ne doit jamais oublier que chaque bonne action qu'elle accomplit est pour elle-même, car elle lui apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 272 :

« … Et tout ce que vous dépenserez en bien vous sera entièrement récompensé, et vous ne subirez aucun tort. »

Cette compensation se présente sous la forme d'une paix de l'esprit ainsi que d'autres bénédictions et opportunités, telles que des opportunités financières, qui visent toutes à accroître la paix de l'esprit d'une personne, tant qu'elle continue à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le précisent les enseignements islamiques.

Allah, l'Exalté, indique ensuite l'importance d'éviter de s'égocentriser, de ne se préoccuper que de soi-même et de ses problèmes, et de ne pas prêter attention aux gens qui nous entourent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 273 :

« [L'aumône] est pour les pauvres qui sont limités dans la cause d'Allah, incapables de se déplacer sur terre. Un ignorant les croirait autosuffisants à cause de leur retenue, mais vous les reconnaîtrez à leur signe [caractéristique]. Ils ne demandent pas aux gens avec insistance [ni même pas du tout]… »

La plupart des personnes dans le besoin ne font pas de publicité ni ne demandent de l'aide aux autres. Par conséquent, les musulmans sont encouragés à connaître les membres de leur communauté afin qu'ils se sentent à l'aise pour s'informer mutuellement des difficultés auxquelles ils sont confrontés, indiquant ainsi qu'ils ont besoin d'aide. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'accomplissement des prières obligatoires avec la congrégation dans une mosquée est mis en avant dans les enseignements islamiques. Cela permet aux musulmans d'entrer en contact avec les autres et, grâce à ces liens, d'aider ceux qui ne manifestent pas leur besoin de façon évidente. En outre, ces liens permettent également d'orienter la

personne dans le besoin vers une autre personne qui sera mieux placée pour l'aider. Par exemple, une personne à la recherche d'un emploi peut être mise en relation avec un membre de la communauté qui recherche un employé.

De plus, ce verset indique également l'importance de ne demander de l'aide aux autres que lorsque cela est nécessaire. Une personne doit d'abord s'efforcer d'utiliser toutes les ressources qui lui ont été accordées, comme sa force physique, avant de demander de l'aide aux autres. Persister à demander de l'aide aux autres rend l'individu plus dépendant des autres et moins dépendant d'Allah, l'Exalté, et doit donc être évité. De plus, celui qui persiste à demander de l'aide aux autres peut également perdre son estime de soi et sa dignité, ce qui conduit souvent à d'autres péchés.

Allah, l'Exalté, souligne ensuite qu'Il est pleinement conscient de l'intention, des paroles et des actions d'une personne et les récompensera en conséquence. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 274 :

« …Et tout ce que vous dépensez en bien, Allah en est certes Parfaitement Connaisseur. »

L'homme doit donc corriger ses intentions, ses paroles et ses actes et s'efforcer de faire le plus de bien possible afin d'obtenir la paix de l'esprit et une récompense dans les deux mondes. Comme ce bien implique d'utiliser

correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, selon les enseignements de l'Islam, personne ne peut se dispenser de faire le bien, car tout le monde a reçu des bénédictions de ce monde.

Allah, l'Exalté, résume ensuite les différentes manières dont une personne devrait utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, telles que sa richesse. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 274 :

« Ceux qui dépensent leurs biens [dans le sentier d'Allah] nuit et jour, en secret et en public, ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »

Il ne faut pas choisir quand utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, mais plutôt le faire dans chaque situation à laquelle nous sommes confrontés. L'islam est un mode de vie et doit influencer chaque situation à laquelle une personne est confrontée. L'islam ne doit jamais être considéré comme un manteau que l'on peut porter et enlever selon ses désirs. Celui qui se comporte de cette manière n'obéit pas à Allah, l'Exalté, il ne fait qu'adorer ses propres désirs. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Il faut donc éviter cette attitude en s'efforçant d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, conformément aux enseignements de l'Islam, dans toutes les situations, tout au long de nos jours et de nos nuits. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 274 :

« Ceux qui dépensent leurs biens [dans le sentier d'Allah] nuit et jour, en secret et en public, ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »

Comme nous l'avons vu plus haut, tant que l'intention d'une personne est de plaire à Allah, le Très-Haut, et que ses paroles et ses actions sont conformes au Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), elle peut accomplir de bonnes actions ouvertement, afin d'encourager les autres, ou secrètement, afin d'éviter de corrompre son intention. Dans les deux cas, elle recevra sa récompense dans les deux mondes. Comme nous l'avons vu plus haut en détail, un aspect de cette récompense est l'obtention de la bénédiction inestimable de la paix de l'esprit dans les deux mondes. Lorsqu'une personne utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, conformément aux enseignements islamiques, cela la conduira à un état mental et physique équilibré et l'aidera à placer correctement tout et chacun dans sa vie tout en se préparant adéquatement à sa responsabilité dans l'au-delà. En conséquence, cette personne atteindra la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 274 :

« …Ils ne seront point à craindre, et ils ne seront point affligés. »

L’homme sera toujours confronté au stress et aux difficultés dans ce monde, car cela fait partie des épreuves de la vie dans ce monde. Mais sa paix d’esprit surmontera ces difficultés afin qu’il obtienne une récompense, des bénédictions et plus de paix d’esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Il est important de garder à l’esprit que Dieu, le Très-Haut, sait tout, y compris l’état mental et physique des êtres humains. Il est donc le seul à pouvoir fournir le code de conduite parfait qui mène à la paix de l’esprit dans les deux mondes. En revanche, le code de conduite fourni par la société ne mènera jamais à la paix de l’esprit en raison du manque de connaissances, d’expérience et de préjugés intentionnels et involontaires. Par conséquent, il faut agir comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils de son médecin, sachant que c’est le mieux pour lui, même s’il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 275-281

ٱلَّذِينَ يَأْكُلُونَ ٱلرِّبَوٰا۟ لَا يَقُومُونَ إِلَّا كَمَا يَقُومُ ٱلَّذِى يَتَخَبَّطُهُ ٱلشَّيْطَٰنُ مِنَ ٱلْمَسِّ ذَٰلِكَ
بِأَنَّهُمْ قَالُوٓا۟ إِنَّمَا ٱلْبَيْعُ مِثْلُ ٱلرِّبَوٰا۟ وَأَحَلَّ ٱللَّهُ ٱلْبَيْعَ وَحَرَّمَ ٱلرِّبَوٰا۟ فَمَن جَآءَهُۥ مَوْعِظَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ
فَٱنتَهَىٰ فَلَهُۥ مَا سَلَفَ وَأَمْرُهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ ۖ وَمَنْ عَادَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا
خَٰلِدُونَ ﴿٢٧٥﴾

يَمْحَقُ ٱللَّهُ ٱلرِّبَوٰا۟ وَيُرْبِى ٱلصَّدَقَٰتِ ۗ وَٱللَّهُ لَا يُحِبُّ كُلَّ كَفَّارٍ أَثِيمٍ ﴿٢٧٦﴾

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُا۟ ٱلزَّكَوٰةَ لَهُمْ أَجْرُهُمْ
عِندَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٧٧﴾

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَذَرُوا۟ مَا بَقِىَ مِنَ ٱلرِّبَوٰٓا۟ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٢٧٨﴾

فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا۟ فَأْذَنُوا۟ بِحَرْبٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ۖ وَإِن تُبْتُمْ فَلَكُمْ رُءُوسُ أَمْوَٰلِكُمْ لَا
تَظْلِمُونَ وَلَا تُظْلَمُونَ ﴿٢٧٩﴾

وَإِن كَانَ ذُو عُسْرَةٍ فَنَظِرَةٌ إِلَىٰ مَيْسَرَةٍ ۚ وَأَن تَصَدَّقُوا۟ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ
﴿٢٨٠﴾

وَٱتَّقُوا۟ يَوْمًا تُرْجَعُونَ فِيهِ إِلَى ٱللَّهِ ثُمَّ تُوَفَّىٰ كُلُّ نَفْسٍ مَّا كَسَبَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٢٨١﴾

« Ceux qui pratiquent l'intérêt ne peuvent se tenir debout que comme celui que Satan a battu jusqu'à la folie. Car ils disent : « Le commerce est comme l'intérêt. » Or, Allah a autorisé le commerce et a interdit l'intérêt. Quiconque a reçu de son Seigneur un rappel et s'en est désisté, aura le passé, et son sort incombe à Allah. Et quiconque revient [à l'intérêt ou à l'intérêt], ceux-là seront les gens du Feu. Ils y demeureront éternellement.

Allah détruit l'intérêt et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas tout pécheur ingrat.

Certes, ceux qui croient, font de bonnes œuvres, accomplissent la Salat et acquittent la Zakât, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils ne seront point effrayés et ne seront pas affligés.

Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et abandonnez ce qui vous reste comme intérêt, si vous êtes croyants.

Et si vous ne le faites pas, soyez avertis d'une guerre de la part d'Allah et de Son messager. Mais si vous vous repentez, vous aurez votre dû. Ainsi, vous ne commettez aucun tort et vous ne serez point lésés.

Et si quelqu'un est dans la détresse, qu'il remette sa dette jusqu'à ce qu'il y ait une période d'aisance. Mais si vous faites l'aumône, cela vaudrait mieux pour vous, si seulement vous saviez.

Et redoutez le jour où vous serez ramenés vers Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées.

L’intérêt financier désigne la somme que le prêteur reçoit d’un emprunteur à un taux d’intérêt fixe. À l’époque de la révélation du Saint Coran, de nombreuses formes de transactions à intérêt étaient pratiquées. L’une d’entre elles consistait à ce que le vendeur vende un article et fixe un délai pour le paiement du prix, stipulant que si l’acheteur ne payait pas dans le délai spécifié, il prolongerait le délai mais augmenterait le prix de l’article. Une autre forme de transaction consistait à ce qu’une personne prête une somme d’argent à une autre personne et stipule que l’emprunteur doit restituer une somme spécifiée en sus du montant prêté dans un délai donné. Une troisième forme de transaction à intérêt était que l’emprunteur et le vendeur convenaient que le premier rembourserait le prêt dans une certaine limite à un taux d’intérêt fixe, et que s’il ne le faisait pas dans le délai imparti, le prêteur prolongerait le délai mais augmenterait en même temps le taux d’intérêt. C’est à ce genre de transactions que s’appliquent les injonctions mentionnées ici.

Ceux qui croient cela ne font pas la différence entre le profit tiré d’un investissement légal et l’intérêt financier. En raison de cette confusion, certains soutiennent que si le profit tiré de l’argent investi dans une entreprise est légal, pourquoi le profit tiré d’un prêt devrait-il être considéré comme illégal ? Ils soutiennent qu’au lieu d’investir sa richesse, une personne la prête à quelqu’un qui en tire un profit. Dans de telles circonstances, pourquoi l’emprunteur ne devrait-il pas verser au prêteur une partie du profit ? Ils ne reconnaissent pas qu’aucune entreprise commerciale n’est à l’abri du risque. Aucune entreprise n’offre une garantie absolue de profit. Par conséquent, il n’est pas juste que le financier soit seul considéré comme ayant droit à un profit à taux fixe dans toutes les circonstances et soit protégé contre tout risque de perte. Il n’est pas dans la justice que ceux qui consacrent leurs ressources ne soient pas assurés de réaliser un profit à un taux fixe, alors que ceux qui prêtent leur richesse sont entièrement protégés contre tous les risques de perte et ont la garantie d’un profit à taux fixe.

Dans une transaction légale normale, un acheteur tire un avantage d'un article qu'il achète à un vendeur. Le vendeur reçoit une compensation pour les efforts et le temps consacrés à la fabrication de l'article. En revanche, dans les transactions liées aux intérêts, l'échange d'avantages n'a pas lieu de manière équitable. La partie qui reçoit l'intérêt reçoit un montant fixe en guise de paiement pour le prêt qu'elle a accordé et son gain est ainsi assuré. L'autre partie peut utiliser les fonds prêtés, mais cela ne lui rapportera pas toujours un profit. Si une telle personne dépense les fonds empruntés pour un besoin, elle ne réalisera aucun profit. Même si les fonds sont investis, il y a une chance que l'une ou l'autre réalise un profit ou une perte. Par conséquent, une transaction liée aux intérêts entraîne soit une perte d'un côté et un profit de l'autre, soit un profit assuré et fixe d'un côté et un profit incertain de l'autre. Par conséquent, le commerce légal n'est pas égal à l'intérêt financier.

En outre, le fardeau des intérêts rend le remboursement du prêt extrêmement difficile pour les emprunteurs. Ils peuvent même être obligés de recourir à un autre prêt pour rembourser le prêt initial et les intérêts. En raison du mode de calcul des intérêts, le montant restant dû reste souvent à rembourser même après le remboursement du prêt. Cette pression financière peut empêcher les personnes de subvenir aux besoins essentiels de leur famille. Ce stress peut entraîner de nombreux problèmes physiques et mentaux.

En fin de compte, dans ce type de système, seuls les riches deviennent plus riches tandis que les pauvres deviennent plus pauvres.

Même si le fait de s’engager dans des activités financières peut donner l’impression que l’on gagne de l’argent, en réalité, cela ne lui cause qu’une perte globale. Cette perte peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, cela peut les amener à perdre des affaires licites qu’ils auraient pu obtenir s’ils s’étaient abstenus de s’engager dans des activités financières. Allah, l’Exalté, peut les amener à utiliser leurs richesses d’une manière qui ne leur plaît pas. Par exemple, ils peuvent être atteints de maladies physiques qui les poussent à dépenser leurs précieuses richesses illicites, sans les utiliser d’une manière qui leur plaît. La perte globale a également un aspect spirituel. Plus ils s’engagent dans des activités financières, plus leur cupidité devient significative, leur cupidité pour les choses de ce monde n’est jamais satisfaite, ce qui, par définition, les rend pauvres même s’ils possèdent beaucoup de richesses. Ces personnes vont d’une affaire matérielle à une autre tout au long de la journée sans parvenir à se contenter de ce qui accompagne les affaires et les richesses licites. Cela peut même les pousser à acquérir davantage de richesses illicites par le biais d’intérêts financiers et d’autres moyens. La perte dans l’au-delà est plus évidente. Ils resteront les mains vides le Jour du Jugement, car aucune bonne action qui a pour origine l’illicite, comme le fait de donner en aumône avec des biens illicites, n’est agréée par Allah, l’Exalté. Il n’est pas nécessaire d’être un savant pour savoir où cette personne risque de se retrouver le Jour du Jugement.

Il existe une différence énorme entre les transactions commerciales légales et les transactions liées aux intérêts. Les premières jouent un rôle bénéfique dans la société tandis que les secondes conduisent à son déclin. De par leur nature même, les intérêts engendrent la cupidité, l'égoïsme, l'apathie et la cruauté envers les autres. Ils conduisent à l'adoration de la richesse et

détruisent la compassion et l'unité avec les autres. Ils peuvent donc ruiner la société tant d'un point de vue économique que moral.

La charité, en revanche, est le résultat de la générosité et de la compassion. Grâce à la coopération mutuelle et à la bonne volonté, la société se développera de manière positive, ce qui profitera à tous. Il est évident que si une société est composée de personnes égoïstes dans leurs relations les unes avec les autres, dans laquelle les intérêts des riches sont directement opposés à ceux des gens ordinaires, cette société ne repose pas sur des bases solides. Dans une telle société, au lieu de l'amour et de la compassion, la rancune et l'amertume mutuelles ne peuvent que se développer.

En conclusion, lorsque les gens satisfont leurs propres besoins et ceux de leurs proches et dépensent ensuite leurs excédents de richesses de manière charitable ou participent à des entreprises commerciales mutuellement légales, le commerce, l'industrie et l'agriculture dans une telle société s'améliorent. Le niveau de vie au sein de la société s'élève et la production y est beaucoup plus élevée que dans les sociétés où l'activité économique est limitée par les intérêts financiers.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« Ceux qui consomment des intérêts ne peuvent se tenir debout que comme celui qui est battu par Satan jusqu'à la folie… »

Cela nous avertit que le recours à des moyens illicites pour obtenir des richesses, tels que les intérêts financiers, ne fait qu'encourager l'individu à adopter une mentalité avide et égoïste selon laquelle il ne se soucie que de gagner plus de richesses sans tenir compte des effets négatifs que cela a sur lui et sur les autres. Ces personnes consomment des intérêts financiers, tout comme une personne avide consomme de la nourriture lorsqu'elle a très faim. Ils deviennent tellement obsédés par le fait de gagner plus de richesses par n'importe quel moyen qu'ils paraissent fous selon les normes normales. Les musulmans qui adoptent cette mentalité détruiront sans aucun doute leur foi car ils feront des choses qui la contredisent. En fait, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a averti dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que l'amour et le désir excessifs de richesse et de leadership sont plus destructeurs pour la foi d'un musulman que la destruction causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons. Il est important de comprendre que cette attitude insensée empêchera l'individu d'atteindre la paix de l'esprit, même s'il obtient beaucoup de richesses. En effet, leur attitude les amènera à faire un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées, ce qui les empêchera d'atteindre un état mental et physique équilibré et ils égareront sans aucun doute tout et tous ceux qui font partie de leur vie. La pensée constante de gagner plus de richesses et la peur constante de perdre toute richesse qu'ils ont obtenue ne feront qu'accroître leur stress, leur anxiété et leurs problèmes dans les deux mondes. Des heures de travail extrêmement longues et un manque de sommeil et de repos ne feront qu'empirer les choses. Quelle que soit la quantité de richesses et d'autres choses matérielles qu'ils obtiennent, ils ne trouveront donc jamais la paix de l'esprit. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe les gens qui ont adopté l'avidité intense pour obtenir des richesses. Par conséquent, un musulman doit éviter toute forme de richesse illicite, comme l'intérêt financier, pour le bien de sa santé mentale et physique.

De plus, il est important de noter que, tout comme l'intention d'une personne est le fondement intérieur de l'Islam, l'acquisition et l'utilisation de biens licites constituent le fondement extérieur de l'Islam. Si le fondement d'une personne est corrompu, alors tout ce qu'elle fera sera corrompu et rejeté par Allah, l'Exalté, comme le fait de faire la charité. Corrompre le fondement de sa foi est bien pire que de commettre des péchés qui affectent d'autres parties de sa foi et doit donc être évité à tout prix.

Allah, le Très-Haut, avertit ensuite les musulmans d'éviter de trouver des excuses car elles ne seront pas acceptées par Lui. La question de la distinction entre intérêt commercial et intérêt financier a été abordée plus haut, mais même si un musulman ne comprend pas la sagesse derrière certaines interdictions ou commandements de l'Islam, il est toujours de son devoir de les accepter et d'agir en conséquence, car un musulman n'a pas le droit de choisir les commandements et les interdictions à accepter ou à rejeter. Ils doivent toujours se rappeler que si quelque chose est licite, alors il est acceptable et bon pour eux de l'utiliser de manière équilibrée. Et si quelque chose est illicite, alors cela leur est indubitablement nuisible, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 7 Al A'raf, verset 157 :

« Ceux qui suivent le Messager, le prophète illettré, qu'ils trouvent écrit dans ce qu'ils ont de la Thora et de l'Évangile, qui leur ordonne le convenable, leur interdit le blâmable, leur rend licite le bien, leur interdit le mal et les soulage de leur fardeau. et les chaînes qui étaient sur eux…"

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« …C'est parce qu'ils disent : « Le commerce est comme l'intérêt. » Or, Allah a permis le commerce et a interdit l'intérêt… »

En outre, ce verset met en garde contre une attitude trompeuse qui consiste à chercher à satisfaire ses désirs uniquement par la discussion au lieu de découvrir la vérité et d'agir en conséquence. Le problème est l'intérêt financier et non le commerce, mais les gens placent le commerce en premier lorsqu'ils comparent les deux afin de faire croire qu'interdire l'intérêt financier est aussi absurde qu'interdire le commerce. Les gens qui ne cherchent qu'à satisfaire leurs désirs adoptent une mentalité par laquelle ils tentent de faire passer la vérité pour une absurdité à travers des exemples extrêmes. Par exemple, si une personne qui ne désire pas faire de don de charité est encouragée à le faire par une autre personne, elle prétendra qu'on lui conseille de donner tous ses biens et de devenir sans abri. Ils prennent intentionnellement le conseil hors de son contexte pour qu'il paraisse absurde. Ou encore, lorsque les gens sont encouragés à étudier et à agir selon les enseignements de l'Islam afin d'améliorer leur caractère envers Allah, l'Exalté, et les gens, ils prétendront qu'ils ne peuvent pas être parfaits, comme le demande le conseiller. Bien que le conseiller n'exige pas la perfection, la personne prend le conseil hors de son contexte et à un niveau extrême, de sorte qu'il semble absurde, car elle ne souhaite pas agir selon le conseil. Cette attitude doit être évitée car la bonne direction dans les questions mondaines et religieuses ne peut être obtenue que si l'on accepte et agit selon la vérité. Sans une bonne direction, on ne sera pas capable de faire la différence entre le bon et le mauvais chemin dans la vie. On fera constamment de mauvais choix qui ne feront que lui causer davantage de

stress, d’anxiété et de problèmes dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« …Quiconque a reçu un avertissement de son Seigneur et y renonce, risque d’avoir le passé, et son sort dépend d’Allah… »

En règle générale, le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et les gens. De plus, ce verset indique également qu'une fois le message d'Allah, le Très-Haut, délivré, il est du devoir de chaque musulman d'apprendre et d'agir selon les commandements et les interdictions de l'islam, car prétendre l'ignorance ou toute autre excuse ne sera pas accepté par Allah, le Très-Haut. Tout comme un conducteur titulaire d'un permis de conduire est tenu d'apprendre les règles de la route, le musulman est tenu d'apprendre et d'obéir aux règles de l'islam, qu'il les comprenne ou non.

Allah, l’Exalté, nous met ensuite en garde contre le grand danger que représente la persistance dans les péchés majeurs, tels que le fait de traiter avec des intérêts financiers. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« … Quiconque a reçu de son Seigneur un avertissement et s'en désiste, risque de perdre le passé, et son sort incombe à Allah. Mais quiconque retourne [à l'intérêt ou à l'usure], ceux-là sont les gens du Feu. Ils y demeureront éternellement. »

Le musulman ne restera pas éternellement en enfer, même s'il y entre à cause de ses péchés. C'est pourquoi ce verset avertit les musulmans d'éviter de persister dans les péchés majeurs, sinon ils pourraient bien quitter ce monde sans leur foi. C'est la plus grande perte. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions et protégée des péchés. Tout comme une plante qui ne reçoit pas de nourriture ou qui n'est pas protégée des choses nuisibles mourra, ainsi la foi d'une personne peut bien mourir si elle n'est pas nourrie par de bonnes actions ou protégée des péchés. Cet avertissement est répété dans le verset suivant. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 276 :

« Allah détruit l'intérêt et fait fructifier les aumônes. Et Allah n'aime pas tout mécréant pécheur. »

Allah, l'Exalté, accroît la charité et détruit les intérêts financiers, mais pour résumer, comme Allah, l'Exalté, est le seul à contrôler toutes choses, Il veillera à ce que celui qui fait la charité en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, reçoive une augmentation de bénédictions et de miséricorde dans les deux mondes. Alors que celui qui fait des choses illicites verra chaque chose de ce monde et chaque personne dans sa vie devenir une source de stress, d'anxiété et de problèmes pour lui. Même si la richesse de cette personne augmente, son bien-être mental

sera détruit, même si cela ne lui est pas évident et même s'il vit des moments de plaisir. Cela est assez évident lorsqu'on observe ceux qui font un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

L'homme doit donc accepter et agir selon les enseignements de l'Islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour la personne qui accepte et agit selon les enseignements de l'Islam. En effet, le seul qui possède la connaissance nécessaire pour

assurer à une personne un état mental et physique équilibré est Allah, l'Exalté. La connaissance des états mentaux et physiques des humains que possède la société ne sera jamais suffisante pour atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches qui ont été entreprises, car elle ne peut pas résoudre tous les problèmes auxquels une personne peut être confrontée dans sa vie, ni ses conseils ne peuvent permettre à une personne d'éviter tous les types de stress mental et physique en raison de connaissances, d'expérience et de prévoyance limitées. Allah, l'Exalté, seul possède cette connaissance et Il l'a accordée à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'Islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, l'Exalté, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l'Islam afin qu'ils puissent apprécier ses effets positifs sur leur vie. Il n'attend pas des gens qu'ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l'Islam, mais Il veut qu'ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige d'une personne qu'elle adopte un esprit impartial et ouvert lorsqu'elle aborde les enseignements de l'Islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« … Quiconque a reçu de son Seigneur un avertissement et s'en désiste, risque de perdre le passé, et son sort incombe à Allah. Mais quiconque retourne [à l'intérêt ou à l'usure], ceux-là sont les gens du Feu. Ils y demeureront éternellement. »

Ce verset fait également la différence entre le véritable espoir en Allah, l'Exalté, et les vœux pieux. Les vœux pieux consistent à persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, tout en espérant Sa miséricorde et Son pardon dans les deux mondes. Cette attitude n'a aucune valeur en Islam. En revanche, le véritable espoir consiste à s'efforcer d'obéir à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées selon les enseignements islamiques et de réformer notre comportement, puis d'espérer la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cette différence a été évoquée dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Par conséquent, il faut apprécier la différence et s'assurer d'adopter un véritable espoir dans la miséricorde et le pardon d'Allah, l'Exalté, et d'éviter les vœux pieux, car ils n'ont aucune valeur en Islam.

Allah, l'Exalté, encourage ensuite les gens à accepter et à mettre en pratique les enseignements de l'Islam pour leur propre bien, afin qu'ils atteignent la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 277 :

« Certes, ceux qui croient, font de bonnes œuvres, accomplissent la Salat et acquittent la Zakât, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils ne seront point à craindre et ne seront pas affligés. »

Il est essentiel de mettre en pratique sa déclaration de foi verbale, car les bonnes actions sont la preuve et la monnaie d'échange dont on a besoin pour obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« *En vérité, ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres… »*

Comme nous l'avons vu plus haut, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions, sinon elle risque de mourir, tout comme une plante qui ne reçoit pas de nourriture, comme la lumière du soleil, mourra. Par conséquent, il faut éviter l'attitude erronée qui consiste à prétendre croire en l'islam tout en ne l'appliquant pas concrètement. La définition même d'un musulman est celle d'une personne qui s'est soumise concrètement à Allah, l'Exalté, et cette définition doit donc être respectée. En général, cette soumission concrète implique l'utilisation correcte des bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cette soumission générale est ensuite évoquée avec des exemples précis. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 277 :

« … et accomplissez la prière… »

L’accomplissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de toutes leurs conditions et de leurs bonnes manières, comme leur accomplissement à l’heure. L’accomplissement des prières obligatoires est souvent répété dans le Saint Coran car il s’agit de la preuve pratique la plus importante de la foi en Allah, l’Exalté. De plus, comme les prières quotidiennes sont toutes étalées, elles agissent comme un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation pratique à celui-ci, car chaque étape de la prière obligatoire est liée au Jour du Jugement. Si l’on se tient droit, c’est ainsi qu’on se tiendra devant Allah, l’Exalté, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu’ils seront ressuscités pour un jour terrible, le jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur de l’univers ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être prosternées devant Allah, l'Exalté, pendant leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s’inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre pratiquement à l’obéissance à Allah, l’Exalté, dans tous les aspects de sa vie. Lorsque l’on se prosterne pendant la prière, cela nous rappelle comment les gens seront invités à se prosterner devant Allah, l’Exalté, au Jour du Jugement. Mais

ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui pendant leur vie sur Terre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire le Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où les choses deviendront difficiles, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux s'humilieront, l'humiliation les couvrira. Et on les invitait à se prosterner alors qu'ils étaient en bonne santé. »

Lorsque l'on s'agenouille pour prier, cela nous rappelle la façon dont nous serons assis dans cette position devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, craignant le jugement final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et tu verras toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : « Aujourd'hui, vous serez récompensés pour ce que vous faisiez autrefois. » »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira correctement ses prières. Cela lui permettra d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« …En effet, la prière interdit l'immoralité et les mauvaises actions… »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui Lui plaît, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 277 :

« … et donnez la zakat… »

L'aumône obligatoire ne représente qu'une petite partie du revenu total d'une personne et n'est donnée que lorsque celle-ci possède un montant fixe. L'un des objectifs de l'aumône obligatoire est de rappeler au musulman que les biens qu'il possède ne lui appartiennent pas, sinon il serait libre de les dépenser comme il le souhaite. Les biens ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, l'Exalté, et doivent donc être utilisés selon Son agrément. En fait, chaque bien que l'on possède n'est qu'un prêt qui doit être remboursé à son propriétaire légitime, Allah, l'Exalté. Cela se réalise lorsque l'on utilise les biens qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Celui qui ne comprend pas cette vérité et se comporte comme si les bénédictions qui lui ont été accordées, comme ses biens, lui appartenaient et s'abstient donc de

faire l’aumône obligatoire, sera puni, tout comme celui qui ne rembourse pas un prêt temporel est puni. Par exemple, un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1403, avertit que la personne qui ne fait pas l’aumône obligatoire rencontrera un grand serpent venimeux qui la mordra continuellement le Jour du Jugement. Chapitre 3 Ali Imran, verset 180 :

« Et que ceux qui refusent ce qu’Allah leur a donné en grâce ne pensent pas que cela est meilleur pour eux. Au contraire, cela est pire pour eux. Leurs cous seront cernés par ce qu’ils ont refusé, au Jour de la Résurrection… »

Dans ce monde, les richesses qu'ils négligent de donner à la charité obligatoire deviendront une source de stress et de misère, car ils ont oublié qu'Allah, l'Exalté, a un droit sur les bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Ceux qui soutiennent leur déclaration de foi verbale par des actes physiques d’obéissance seront récompensés dans les deux mondes, à condition qu’ils adoptent une bonne intention. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 277 :

« Certes, ceux qui croient, accomplissent de bonnes œuvres, accomplissent la Salat et acquittent la Zakât, auront leur récompense auprès de leur Seigneur… »

Une bonne intention est celle qui consiste à agir pour plaire à Allah, le Très-Haut. Celui qui agit pour toute autre raison ne recevra aucune récompense de la part d'Allah, le Très-Haut. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe positif d'une bonne intention est qu'une personne n'attend ni n'espère aucune compensation ou gratitude de la part des autres.

Comme nous l'avons vu plus haut, ceux qui utilisent correctement les bénédictions qui leur ont été accordées conformément aux enseignements de l'Islam obtiendront un état mental et physique équilibré et ils placeront correctement tout et chacun dans leur vie tout en se préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Comme Allah, l'Exalté, possède seul la connaissance de toutes choses, y compris les états mentaux et physiques des humains, Lui seul peut conseiller le code de conduite parfait qui conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, il faut accepter et agir selon les enseignements de l'Islam, même s'ils contredisent ses désirs, tout comme un patient sage accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 277 :

« …et ils n'auront aucune crainte à avoir, et ils ne seront pas affligés. »

Il est important de noter que cela ne signifie pas que l'on ne sera pas confronté au stress dans ce monde, car cela fait partie de l'épreuve de la vie dans ce monde. Au contraire, cela signifie qu'on recevra la force et les conseils nécessaires pour faire face à toutes les difficultés auxquelles on est confronté afin de les surmonter tout en obtenant d'innombrables récompenses et la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui rejette les enseignements de l'Islam se retrouvera dépassé et accablé par chaque situation stressante qu'il rencontre. En conséquence, il s'éloignera de la paix de l'esprit avec le temps et mènera donc une vie pleine de stress, d'anxiété et de troubles mentaux, tels que la dépression, la toxicomanie et même des tendances suicidaires, même s'il connaît des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent ensuite beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés. C'est ainsi que vous serez aujourd'hui oubliés. »

Dans un verset précédent, Allah, l'Exalté, a lié la persistance dans les péchés majeurs, tels que le commerce d'intérêts financiers, à la mécréance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 275 :

« … Mais Allah a permis le commerce et a interdit l'intérêt. Quiconque a reçu un rappel de son Seigneur et s'en désiste, peut-être aura-t-il le passé, et son sort dépend d'Allah. Mais quiconque revient [à l'intérêt ou à l'usure], ceux-là seront les gens du Feu où ils demeureront éternellement. »

Allah, Exalté soit-Il, associe le fait d'éviter de persister dans les péchés majeurs à la foi. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 278 :

« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et abandonnez ce qui vous reste comme intérêt, si vous êtes croyants. »

Lorsque Allah, le Très-Haut, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Tout comme un arbre fruitier n'est utile que s'il produit des fruits, de même la foi n'est utile que si elle produit de bonnes actions. Dans ce cas, la preuve de sa foi consiste à éviter de persister dans les péchés majeurs, comme le fait de traiter avec des intérêts financiers. Par conséquent, persister dans les péchés majeurs contredit la vraie croyance. Comme nous l'avons vu plus haut, cette personne doit craindre de mourir sans sa foi, ce qui serait la plus grande perte pour elle. Tout comme une plante meurt lorsqu'elle n'est pas protégée des choses nuisibles, la foi d'une personne peut bien mourir si elle ne parvient pas à la protéger des péchés perpétuels.

Allah, l'Exalté, met ensuite en garde tout le monde, et en particulier les musulmans, contre les conséquences de la persistance à traiter avec des intérêts financiers. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 279 :

« Et si vous ne le faites pas, soyez alors informés d'une guerre [contre vous] de la part d'Allah et de Son Messager… »

Celui qui a pour adversaire Allah, le Très-Haut, dans ce monde et dans l'autre, ne peut réussir ni obtenir la paix de l'esprit, quel que soit le nombre de choses matérielles qu'il acquiert, comme la richesse. Comme Allah, le Très-Haut, contrôle toutes choses, comme le cœur spirituel des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Lui seul décide qui obtient la paix de l'esprit et qui n'en obtient pas. Ce fait est évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres et la façon dont ils mènent une vie misérable alors qu'ils jouissent du luxe de ce monde. De plus, la guerre déclenchée par le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, après son décès pourrait faire référence à son témoignage contre un musulman le Jour du Jugement au lieu d'intercéder en sa faveur. Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour conclure quel sera le résultat de ce témoignage. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« Et [évoquez] le jour où Nous ressusciterons parmi chaque communauté un témoin parmi eux [leur prophète]. Et Nous t'amènerons, [le prophète Muhammad, paix et salut sur lui], comme témoin contre ceux-ci [votre communauté]… »

Comme d'habitude, la porte du repentir est toujours ouverte pour les gens, à condition qu'ils en fassent usage avant la fin de leur temps. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 279 :

« … Mais si tu te repens, tu auras ton dû ; ainsi, tu ne feras aucun mal et tu ne seras pas lésé. »

Et chapitre 4 An Nisa, versets 17-18 :

« Le repentir agréé par Allah n'est accordé qu'à ceux qui commettent le mal par ignorance et se repentent aussitôt. Ceux-là sont ceux à qui Allah pardonnera. Et Allah est Omniscient et Sage. Mais le repentir n'est pas agréé de ceux qui commettent le mal jusqu'à ce que la mort vienne à l'un d'eux et dise : « Je me suis repenti maintenant », ni de ceux qui meurent mécréants. Nous avons préparé pour eux un châtiment douloureux. »

Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les gens.

Comme la majorité des transactions impliquant des intérêts financiers sont liées à des prêts, Allah, l'Exalté, précise que les prêts qui n'impliquent pas d'intérêts financiers sont licites et mènent à une récompense, surtout, lorsque l'on fait preuve d'indulgence. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 280 :

« Et si quelqu'un est dans la détresse, qu'il remette sa situation à plus tard, jusqu'à un temps de facilité… »

Lorsque les autres sont en difficulté financière, le musulman doit s'efforcer de les aider selon ses moyens, car cela conduit au soutien constant d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4893.

Faire preuve d'indulgence et de bonne conduite dans les affaires améliorera la réputation de l'homme, ce qui, à son tour, favorisera ses affaires. Ainsi, adopter l'indulgence dans les affaires conduit à des avantages dans les domaines matériels et religieux. Adopter l'indulgence dans les affaires permettra également au musulman de comprendre que ses affaires ne sont pas sa priorité numéro un dans la vie. Ce n'est rien d'autre qu'un moyen pour parvenir à une fin, la fin étant d'atteindre la paix de l'esprit dans ce monde tout en se préparant pratiquement pour l'au-delà. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent les enseignements islamiques. Alors que celui qui ne fait pas preuve d'indulgence dans les affaires, deviendra plus avide. Et l'avidité concentre toujours l'attention d'une personne sur le gain et l'accumulation du monde matériel. Cela devient son objectif ultime et sa priorité numéro un dans la vie. Cela l'empêche alors d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui l'empêche d'atteindre la paix de l'esprit dans ce monde ou dans le suivant. Celui qui comprend cela et qui donne la priorité à l'obtention de la paix de l'esprit dans les deux mondes plutôt qu'à l'accumulation du monde matériel sera encouragé à aller plus loin en renonçant à la dette qui lui est due pour l'amour d'Allah, l'Exalté. Celui qui fait cela sera soulagé par Allah, l'Exalté, dans les deux mondes.

Cela a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 225. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 280 :

« Et si quelqu'un est dans la détresse, qu'il attende un temps d'aisance. Mais si vous faites l'aumône, cela vaudrait mieux pour vous, si seulement vous saviez. »

D'une manière générale, ce verset indique également l'importance d'éviter de toujours exiger des autres qu'ils respectent pleinement ses droits. Même si une personne a le droit d'exiger d'autrui qu'il respecte pleinement ses droits, il est toujours préférable d'être indulgent, car celui qui renonce à ses droits pour l'amour d'Allah, l'Exalté, sera béni par Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Et cette récompense sera meilleure que si la personne exigeait des autres qu'ils respectent pleinement ses droits. Par exemple, un parent ne doit pas exiger de ses enfants qu'ils respectent pleinement leurs droits, mais plutôt faire preuve d'indulgence chaque fois que cela est possible. Par exemple, un parent a le droit d'exiger de son enfant adulte qu'il lui prépare le dîner, mais s'il est en mesure de le faire lui-même, il doit alors le libérer de cette obligation pour l'amour d'Allah, l'Exalté. Cela conduit à l'indépendance par rapport aux gens et à une grande récompense pour avoir fait preuve d'indulgence envers les autres en ce qui concerne les droits qui leur sont dus.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 280 :

« …alors ce serait mieux pour toi, si seulement tu savais. »

Cela encourage les musulmans à apprendre et à agir selon les enseignements de l'Islam afin d'obtenir les meilleurs résultats dans chaque situation qu'ils rencontrent. Tout comme une personne désire le plus grand profit d'un investissement, un musulman doit désirer les meilleurs résultats et la meilleure récompense de chaque situation qu'il rencontre. Cela n'est possible que si l'on possède des connaissances islamiques qui nous apprennent comment se comporter pour obtenir les meilleurs résultats. En revanche, l'ignorance des enseignements de l'Islam ne fera que conduire à prendre des décisions qui ne mènent pas aux meilleurs résultats dans les deux mondes.

Allah, l'Exalté, indique ensuite clairement que le seul qui prêtera attention aux principaux versets discutés est celui qui craint de rendre des comptes au Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

Ainsi, on peut évaluer à quel point on croit vraiment en sa responsabilité le Jour du Jugement en observant à quel point on adhère aux enseignements de l'Islam, comme par exemple en évitant les intérêts financiers. Il faut se rappeler que chacun subit les conséquences de ses actes dans les deux

mondes. Dans ce monde, ces conséquences sont souvent subtiles et par conséquent, beaucoup de gens ne font pas le lien entre leur désobéissance à Allah, l'Exalté, et le stress et les difficultés qu'ils rencontrent. Par exemple, les choses matérielles qu'ils obtiennent en désobéissant à Allah, l'Exalté, comme la richesse, deviendront pour eux une source de stress, de misère et de problèmes, même s'ils espéraient que ces choses matérielles deviendront une source de réconfort pour eux. En raison de leur ignorance, ils blâmeront les quelques bonnes choses de leur vie, comme leur conjoint, pour les troubles mentaux auxquels ils sont confrontés, comme la dépression. Lorsqu'ils éliminent ces quelques choses de leur vie, leurs troubles mentaux ne feront qu'empirer et pourraient même les pousser au suicide. Les conséquences de nos actes dans l'au-delà seront très claires, mais il sera alors trop tard pour se repentir sincèrement et changer de comportement. Par conséquent, il faut étudier et agir en fonction des preuves évidentes trouvées dans les enseignements islamiques, qui traitent du Jour du Jugement, afin de renforcer sa foi en ce Jour. Plus la foi en ce Jour sera forte, plus on s'y préparera pratiquement. Cette préparation implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le décrivent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

Le retour d'une personne vers Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement sera fonction de l'état dans lequel elle est morte. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 7232. Cela signifie que celui qui meurt en persistant dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, sera ressuscité et ramené à Allah, le Très-Haut, dans un état d'obéissance. Alors que, celui

qui a désobéi à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, sera ressuscité et ramené à Allah, le Très-Haut, dans un état de désobéissance. Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour tirer des conclusions sur le sort d'une personne en se basant sur cette discussion. Par conséquent, une personne doit s'efforcer de persister dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, selon les enseignements islamiques, afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Il ne faut pas se leurrer en croyant qu'on peut persister dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, et mourir en état d'obéissance, puis ressusciter en état d'obéissance. Ce n'est là qu'un vœu pieux qui n'a aucune valeur en Islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

De plus, comme les principaux versets en discussion portaient sur l'acquisition de richesses, le verset 281 rappelle aux gens qu'ils devraient se préoccuper davantage d'accomplir de bonnes actions et d'éviter les péchés, car cela définit si l'on atteint ou non la paix de l'esprit dans les deux mondes. Tout le monde, quelle que soit sa croyance ou son origine, désire obtenir la paix de l'esprit, même s'il la recherche dans des endroits différents. Allah, l'Exalté, indique clairement que la paix de l'esprit dans les deux mondes n'est pas liée à l'obtention de nombreuses choses de ce monde, comme la richesse, mais qu'elle est simplement liée au fait d'utiliser correctement ou

non les bénédictions qui nous ont été accordées, selon les enseignements islamiques. Par conséquent, il faut se préoccuper davantage d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, par de bonnes actions, que d'acquérir des richesses ou d'autres choses de ce monde. Comme nous l'avons vu plus haut en détail, comme Allah, l'Exalté, seul sait toutes choses, Il est le seul à pouvoir fournir le code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Les gens, quelle que soit la quantité de connaissances qu'ils acquièrent, ne seront jamais capables d'y parvenir, en raison d'un manque de connaissances complètes, d'expérience, de prévoyance et de préjugés.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

Comme la justice sera établie au Jour du Jugement, chacun doit s'efforcer de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, et des gens. Malheureusement, de nombreux musulmans commettent du tort à autrui tout en croyant qu'ils obtiendront le salut dans les deux mondes en s'efforçant de respecter les droits d'Allah, l'Exalté, comme l'accomplissement des prières obligatoires. Il est essentiel de comprendre que le malfaiteur sera contraint de remettre ses bonnes actions à ses victimes le Jour du Jugement, et si nécessaire, il prendra les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit établie. Cela pourrait bien conduire le malfaiteur à être jeté en Enfer le Jour du Jugement. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579. Par conséquent, il faut s'efforcer de respecter les droits d'Allah,

l’Exalté, et des gens, car cela conduit à la paix de l’esprit et au succès dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu’elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

Selon de nombreux érudits, ce verset est le dernier qui fut révélé au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il est mentionné dans le Tafsir d'Ibn Kathir, volume 2, page 83.

Les musulmans devraient essayer de comprendre l’importance de ce verset, car il s’agit des dernières paroles révélées à l’humanité par Allah, l’Exalté. Il a choisi de rappeler à l’humanité le Jour du Jugement et de s’y préparer plus que toute autre chose dont Il aurait pu parler. En effet, se préparer au Jour du Jugement est le but même de la vie dans ce monde. Tout comme une personne avec un visa de travail se rend dans un autre pays uniquement pour obtenir le plus de richesses possible à emporter dans son pays d’origine, chaque personne a un visa de travail dans ce monde. Son objectif est d’accumuler le plus de bonnes actions possible pour les emporter avec elle lors de sa responsabilité au Jour du Jugement. Ces bonnes actions sont obtenues lorsque l’on utilise correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint

Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Une miséricorde supplémentaire d'Allah, l'Exalté, est que celui qui se comporte de cette manière se préparera adéquatement au Jour du Jugement et obtiendra également la paix de l'esprit dans ce monde. Il ne faut donc pas craindre de perdre la paix de l'esprit dans ce monde s'ils se préparent concrètement pour le Jour du Jugement. Au contraire, ils seront bénis dans les deux mondes par la paix de l'esprit. C'est une promesse du Seigneur des mondes, Celui qui contrôle toute chose. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Mais de la même manière qu'un travailleur avec un visa de travail sera sévèrement critiqué pour ne pas avoir rempli son objectif de travail dans un autre pays, qui est de gagner autant de richesses que possible pour les ramener dans son pays d'origine, il en sera de même pour celui qui n'accumule pas de bonnes actions dans ce monde. Mais selon la gravité de son échec à remplir son objectif dans ce monde, sa critique peut entraîner une punition en Enfer.

De même qu'une invention qui ne parvient pas à remplir sa fonction première de création est considérée comme un échec, de même sera considérée comme un échec la personne qui ne parvient pas à remplir son objectif de création, qui est de se préparer pratiquement à sa rencontre avec Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. De même qu'une invention ratée est rejetée, de même sera rejetée la personne qui n'a pas rempli son objectif dans ce

monde. Comme il n'y a qu'un seul endroit où une personne sera rejetée le Jour du Jugement, les gens doivent s'efforcer d'éviter ce résultat en accomplissant leur objectif dans ce monde en utilisant correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, selon les enseignements islamiques, afin qu'ils atteignent la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 281 :

« Et craignez le jour où vous serez ramenés à Allah. Alors, chaque âme sera rétribuée selon ce qu'elle a acquis, et elles ne seront point lésées. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 282-283

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِذَا تَدَايَنتُم بِدَيْنٍ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى فَٱكْتُبُوهُ ۚ وَلْيَكْتُب بَّيْنَكُمْ
كَاتِبٌۢ بِٱلْعَدْلِ ۚ وَلَا يَأْبَ كَاتِبٌ أَن يَكْتُبَ كَمَا عَلَّمَهُ ٱللَّهُ ۚ فَلْيَكْتُبْ ۚ وَلْيُمْلِلِ ٱلَّذِى
عَلَيْهِ ٱلْحَقُّ وَلْيَتَّقِ ٱللَّهَ رَبَّهُۥ وَلَا يَبْخَسْ مِنْهُ شَيْـًٔا ۚ فَإِن كَانَ ٱلَّذِى عَلَيْهِ ٱلْحَقُّ سَفِيهًا أَوْ
ضَعِيفًا أَوْ لَا يَسْتَطِيعُ أَن يُمِلَّ هُوَ فَلْيُمْلِلْ وَلِيُّهُۥ بِٱلْعَدْلِ ۚ وَٱسْتَشْهِدُوا۟ شَهِيدَيْنِ مِن
رِّجَالِكُمْ ۖ فَإِن لَّمْ يَكُونَا رَجُلَيْنِ فَرَجُلٌ وَٱمْرَأَتَانِ مِمَّن تَرْضَوْنَ مِنَ ٱلشُّهَدَآءِ أَن تَضِلَّ
إِحْدَىٰهُمَا فَتُذَكِّرَ إِحْدَىٰهُمَا ٱلْأُخْرَىٰ ۚ وَلَا يَأْبَ ٱلشُّهَدَآءُ إِذَا مَا دُعُوا۟ ۚ وَلَا تَسْـَٔمُوٓا۟ أَن تَكْتُبُوهُ
صَغِيرًا أَوْ كَبِيرًا إِلَىٰٓ أَجَلِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمْ أَقْسَطُ عِندَ ٱللَّهِ وَأَقْوَمُ لِلشَّهَٰدَةِ وَأَدْنَىٰٓ أَلَّا تَرْتَابُوٓا۟ إِلَّآ
أَن تَكُونَ تِجَٰرَةً حَاضِرَةً تُدِيرُونَهَا بَيْنَكُمْ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَلَّا تَكْتُبُوهَا
وَأَشْهِدُوٓا۟ إِذَا تَبَايَعْتُمْ ۖ وَلَا يُضَآرَّ كَاتِبٌ وَلَا شَهِيدٌ ۚ وَإِن تَفْعَلُوا۟ فَإِنَّهُۥ فُسُوقٌۢ بِكُمْ ۗ
وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۖ وَيُعَلِّمُكُمُ ٱللَّهُ ۗ وَٱللَّهُ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿٢٨٢﴾

۞ وَإِن كُنتُمْ عَلَىٰ سَفَرٍ وَلَمْ تَجِدُوا۟ كَاتِبًا فَرِهَٰنٌ مَّقْبُوضَةٌ ۖ فَإِنْ أَمِنَ بَعْضُكُم بَعْضًا فَلْيُؤَدِّ
ٱلَّذِى ٱؤْتُمِنَ أَمَٰنَتَهُۥ وَلْيَتَّقِ ٱللَّهَ رَبَّهُۥ ۗ وَلَا تَكْتُمُوا۟ ٱلشَّهَٰدَةَ ۚ وَمَن يَكْتُمْهَا فَإِنَّهُۥٓ ءَاثِمٌ
قَلْبُهُۥ ۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ عَلِيمٌ ﴿٢٨٣﴾

« Ô vous qui croyez ! Quand vous contractez une dette à terme, écrivez-la. Et qu'un scribe l'écrive entre vous en toute équité. Que nul scribe ne refuse d'écrire comme Allah le lui a appris. Qu'il écrive donc, et que le débiteur

dicte. Et qu'il craigne Allah, son Seigneur, et n'omette rien. Mais si le débiteur est faible, ou incapable de dicter, que son tuteur dicte en toute équité. Et faites témoigner deux témoins parmi vos hommes. Et s'il n'y a pas deux hommes, alors un homme et deux femmes parmi ceux que vous acceptez comme témoins. Ainsi, si l'une d'entre eux commet une erreur, l'autre la rappellera. Et que les témoins ne refusent pas quand on les appelle. Et ne vous fatiguez pas à l'écrire, qu'elle soit petite ou grande, pour son terme. Cela est plus juste auprès d'Allah, plus fort comme preuve et plus apte à dissiper le doute entre vous, sauf s'il s'agit d'un acte que vous concluez entre vous. Il n'y a alors aucun reproche à vous faire de ne pas l'écrire. Et prenez des témoins lorsque vous concluez un contrat. Qu'on ne fasse de mal à aucun scribe ni à aucun témoin. Si vous agissez ainsi, vous commettrez certainement une désobéissance. Et craignez Allah. Et Allah vous enseigne. Et Allah est Omniscient.

Et si vous êtes en voyage et que vous ne trouvez pas de scribe, alors prenez une caution. Et si l'un de vous confie à un autre, que celui à qui est confiée la confiance s'acquitte de sa confiance et qu'il craigne Allah, son Seigneur. Et ne cachez pas votre témoignage. Car quiconque le cache, son cœur est certes pécheur. Et Allah sait parfaitement ce que vous faites.

Lorsque Allah, l'Exalté, appelle les croyants dans le Saint Coran, Son appel est souvent lié à la concrétisation de leur déclaration verbale de foi. En effet, une déclaration verbale de foi sans actes n'a que très peu de valeur en Islam. Les actes sont la preuve et l'évidence que l'on doit obtenir pour obtenir récompense et miséricorde dans les deux mondes. Tout comme un arbre fruitier n'est utile que lorsqu'il produit des fruits, de même, la foi n'est utile que lorsqu'elle produit de bonnes actions. Dans ce cas, Allah, l'Exalté, conseille aux musulmans de prendre part aux transactions commerciales licites de manière droite et honnête. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« Ô vous qui croyez ! Quand vous contractez une dette à terme, écrivez-la. Et qu'un scribe l'écrive entre vous en toute équité… »

La première chose à noter est qu'il est essentiel de comprendre que l'islam est un code de conduite complet qui affecte tous les aspects de la vie d'une personne. L'islam ne se résume pas à quelques pratiques religieuses qui n'ont aucun effet sur les activités quotidiennes d'une personne. Malheureusement, à cause de l'ignorance de ce fait, de nombreux musulmans qui accomplissent les pratiques religieuses, telles que les cinq prières obligatoires quotidiennes, évitent d'appliquer les enseignements de l'islam dans leurs activités quotidiennes, telles que leurs transactions commerciales. L'islam n'est pas un manteau que l'on peut mettre et enlever selon ses désirs et la situation. L'islam est un mode de vie qui doit être appliqué dans chaque situation à laquelle on fait face et dans toutes les activités quotidiennes. Celui qui ne se comporte pas de cette manière ne fait qu'obéir et adorer ses désirs, même s'il prétend obéir à Allah, l'Exalté. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« Ô vous qui croyez ! Quand vous contractez une dette à terme, écrivez-la. Et qu'un scribe l'écrive entre vous en toute équité. Que nul scribe ne refuse d'écrire comme Allah le lui a enseigné… »

Cela indique également l'importance de comprendre que toute connaissance, qu'elle soit religieuse ou matérielle, a été enseignée par Allah, l'Exalté. Chapitre 96 Al Alaq, versets 3-5 :

« Récitez. Votre Seigneur est le Plus Généreux. Il a enseigné par la plume et a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. »

Le musulman ne doit donc pas adopter une mentalité extrême qui consiste à consacrer tous ses efforts à l'acquisition de connaissances matérielles tout en abandonnant les connaissances religieuses, ni à consacrer tous ses efforts à l'acquisition et à l'application des connaissances religieuses tout en abandonnant les connaissances matérielles. Il doit plutôt adopter une

approche équilibrée qui consiste à apprendre et à appliquer les connaissances religieuses tout au long de sa vie et à acquérir des connaissances matérielles utiles afin de pouvoir obtenir un bon travail légal qui l'aidera à s'acquitter de ses besoins et de ses responsabilités. Il doit donc profiter des opportunités d'acquisition de connaissances matérielles qui lui sont offertes, comme l'éducation gratuite, et ne pas rejeter cela en croyant que cela n'a rien à voir avec la satisfaction d'Allah, l'Exalté. Celui qui reçoit une bonne éducation matérielle qui lui permet d'obtenir un bon travail légal grâce auquel il peut s'acquitter de ses besoins et de ses responsabilités et aider les autres, recevra une récompense d'Allah, l'Exalté. Mais il est essentiel de veiller à ce que, tout au long de son cheminement vers l'acquisition du savoir, il continue également à étudier les enseignements de l'Islam , car le savoir islamique l'aidera à utiliser correctement son savoir et les bénédictions qui lui ont été accordées, afin qu'il atteigne un état mental et physique équilibré et qu'il place correctement toute chose et toute personne dans sa vie. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« … Et qu'un scribe l'écrive entre vous en toute équité. Que nul scribe ne refuse d'écrire comme Allah le lui a enseigné. Qu'il écrive donc, et que le débiteur dicte. Et qu'il craigne Allah, son Seigneur, et n'omette rien… »

Comme nous l'avons vu précédemment, Allah, le Très-Haut, associe souvent la crainte d'Allah aux transactions matérielles, telles que les transactions financières. En effet, l'islam englobe tous les aspects de la vie

d’une personne et, par conséquent, elle sera tenue responsable le Jour du Jugement de chaque intention, de chaque parole prononcée et de chaque action, qu’elles soient liées à des questions religieuses ou matérielles. Il faut donc garder cela à l’esprit et adhérer aux enseignements de l’islam dans chaque situation à laquelle elle se trouve confrontée.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« … Mais si le débiteur est faible, incapable de juger, ou incapable de juger lui-même, que son tuteur juge selon la justice. Et faites témoigner deux témoins parmi vos hommes. Et s’il n’y a pas deux hommes, alors un homme et deux femmes parmi ceux que vous acceptez comme témoins. Ainsi, si l’une d’entre elles [c’est-à-dire les femmes] commet une erreur, l’autre pourra la lui rappeler… »

Comme la plupart des femmes ne participaient pas aux transactions commerciales et n’étaient donc pas familiarisées avec les contrats commerciaux, il était conseillé de prendre deux femmes comme témoins au lieu d’un seul témoin masculin. De plus, comme les femmes étaient principalement chargées de veiller sur leur foyer, elles n’avaient que peu de temps à consacrer aux affaires judiciaires. Par conséquent, en prenant deux femmes comme témoins, n’importe laquelle d’entre elles pouvait témoigner dans une affaire judiciaire si elles étaient toutes les deux appelées à témoigner. Par conséquent, il ne faut pas mal interpréter les enseignements de l’islam pour prouver à tort que les femmes sont considérées comme inférieures aux hommes. La réalité de la supériorité a été résumée dans une seule déclaration du Saint Coran. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« …En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous… »

La supériorité ne réside que dans la mesure dans laquelle une personne obéit sincèrement à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées selon les enseignements de l'Islam. Plus une personne obéit à Allah, l'Exalté, plus elle est supérieure. Aucune autre norme terrestre qui sépare les gens, comme le sexe, l'ethnie ou le statut social, n'a de valeur aux yeux de l'Islam. Mais comme l'intention et certaines des actions des gens sont cachées, personne ne doit prétendre à la supériorité pour lui-même ou pour les autres. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« Ne prétendez donc pas être purs ; Dieu connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« … Et que les témoins ne refusent pas lorsqu'on les appelle… »

D’une manière générale, cela indique l’importance d’aider les autres, car une société ne progresse que lorsque ses membres s’entraident. Par conséquent, il faut aider activement les autres selon ses moyens, car cela garantit qu’ils obtiennent le soutien constant d’Allah, l’Exalté, dans les deux mondes. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853. Celui qui a le soutien d’Allah, l’Exalté, sera bien guidé dans chaque situation afin d’obtenir la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« … Et ne vous fatiguez pas à l’écrire, qu’elle soit petite ou grande, pour son terme [précis]. Cela est plus juste auprès d’Allah, plus fort comme preuve et plus susceptible d’empêcher le doute entre vous, sauf s’il s’agit d’une transaction immédiate que vous concluez entre vous. Car [alors], il n’y a pas de blâme sur vous si vous ne l’écrivez pas. Et prenez des témoins lorsque vous concluez un contrat… »

En règle générale, les gens doivent toujours interagir les uns avec les autres de manière claire et sans ambiguïté. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 70 :

« Ô vous qui croyez, craignez Allah et prononcez des paroles justes. »

Comme les actes sont souvent suivis de paroles, celui qui est droit et clair dans ses paroles sera également droit et clair dans ses actes. Cela évite la confusion et les suppositions négatives sur le caractère et les paroles des autres. Les suppositions négatives conduisent souvent à des péchés, tels que la médisance et la calomnie. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. En vérité, certaines conjectures sont des péchés… »

Les préjugés négatifs peuvent également conduire à des relations brisées, ce qui empêche un musulman de respecter les droits des autres. Cela a un impact négatif sur une famille et sur toute une société. Par conséquent, une personne doit être claire et ouverte dans toutes ses interactions et ses relations avec les autres, que ce soit dans des situations personnelles ou financières.

Allah, Exalté soit-Il, avertit ensuite les musulmans de ne pas faire pression sur le scribe qui rédige un contrat commercial, tel qu'un avocat, ou sur le témoin qui prend part au contrat et qui peut être appelé à témoigner dans un procès. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« …Que nul ne soit lésé ni aucun scribe ni aucun témoin. Car si vous agissez ainsi, vous commettrez une grave désobéissance. Et craignez Allah… »

Cela se produit souvent dans le monde des affaires, où de puissantes sociétés s'en prennent à différentes personnes impliquées dans une transaction commerciale pour des raisons matérielles, comme l'argent. Bien qu'il s'agisse d'une affaire matérielle, néanmoins, comme d'habitude, Allah, l'Exalté, lie toutes les questions, qu'elles soient religieuses ou matérielles, à Son obéissance ou à Sa désobéissance. Par conséquent, un musulman doit adhérer aux enseignements de l'Islam et maintenir un caractère droit dans ses relations avec les gens. Chaque personne fait face aux conséquences de ses actes dans ce monde et dans l'autre. Dans ce monde, les bénédictions matérielles qu'elle obtient grâce à la désobéissance à Allah, l'Exalté, deviennent pour elle une source de stress, d'anxiété et de misère, même si elle vit des moments de plaisir. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe ceux qui font du tort aux autres. Par exemple, ceux qui font du tort aux autres afin d'atteindre le leadership politique seront toujours craintifs et paranoïaques à l'idée que quelqu'un les destitue de leur position de pouvoir. Cela les empêche d'obtenir la paix de l'esprit, même s'ils vivent des moments de divertissement. Et dans l'au-delà, la justice sera établie. Cela implique que le malfaiteur transmette ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, il prendra les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait bien conduire le malfaiteur à être jeté en Enfer le Jour du Jugement. Ceci a été mis en garde dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579.

Le fait de nuire aux personnes impliquées dans un contrat commercial peut également inclure l'offre de pots-de-vin. Comme la personne qui offre ou accepte des pots-de-vin a été maudite, offrir des pots-de-vin à d'autres est

une manière cachée de leur nuire. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1337. Celui qui est maudit perdra la miséricorde d'Allah, l'Exalté. Atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes sans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, est tout simplement impossible.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 282 :

« …Et craignez Allah. Et Allah vous enseigne. Et Allah est Omniscient. »

Ce verset conclut en rappelant aux gens qu'ils doivent obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques, afin d'obtenir le succès dans les deux mondes. En effet, Allah, l'Exalté, possède la connaissance, notamment de l'état mental et physique des humains, afin d'accorder à l'humanité le code de conduite parfait pour qu'elle atteigne un état mental et physique équilibré et place correctement tout et chacun dans sa vie tout en se préparant adéquatement au Jour du Jugement. De plus, ce code de conduite assurera la propagation de la justice et de la paix au sein de la société car il est basé sur la justice, l'équité et l'égalité et est loin de tout préjugé qui favorise certains groupes de personnes par rapport à d'autres, comme les riches. Ce code de conduite conduit donc à la paix de l'esprit pour un individu et une société entière tant que les gens y adhèrent. Tout code de conduite créé par l'homme n'atteindra jamais ces résultats en raison d'un manque de connaissances, d'expérience et de préjugés. Il faut donc étudier les preuves et les éléments de preuve clairs du code de conduite accordé par Allah, le Très-Haut, afin de

reconnaître ses bienfaits étendus et sans égal. Même si l'on ne parvient pas à comprendre certaines des sagesses qui se cachent derrière le code de conduite islamique ou que nos désirs sont contredits par celui-ci, on doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage obtiendra une bonne santé physique, celui qui accepte et agit selon le code de conduite islamique obtiendra la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes.

Il est important de noter que le verset 282 est le plus long du Saint Coran. Il est intéressant de noter qu'il ne traite pas des devoirs directement liés à Allah, l'Exalté, tels que les prières ou le pèlerinage. Il évoque plutôt l'importance de bien traiter les autres, en particulier lors des transactions commerciales. Par conséquent, les musulmans doivent toujours s'efforcer d'accomplir les deux parties de la foi, à savoir les devoirs envers Allah, l'Exalté, et les devoirs envers les gens. Ces derniers peuvent être accomplis en traitant les autres comme on souhaite être traité par les autres.

Allah, Exalté soit-Il, évoque ensuite le cas de faire des affaires en voyage et la manière dont il faut se comporter de manière droite. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 283 :

« Et si vous êtes en voyage et que vous ne trouvez pas de scribe, alors prenez une caution. Et si l'un de vous confie à un autre, que celui à qui l'on confie sa confiance s'acquitte fidèlement de sa responsabilité et qu'il craigne Allah, son Seigneur… »

En général, trahir ses dépôts est une forme d'hypocrisie. Un hadith trouvé dans le Sahih Bukhari, numéro 2749, met en garde contre ce comportement. Cela inclut tous les dépôts que l'on possède d'Allah, l'Exalté, et des gens. Chaque bénédiction que l'on possède lui a été confiée par Allah, l'Exalté. La seule façon de remplir ces dépôts est d'utiliser correctement les bénédictions, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à davantage de bénédictions et de miséricorde dans les deux mondes, car c'est là la véritable gratitude. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [sa faveur]… »

Il est également important de respecter les devoirs de confiance entre les personnes. Celui à qui l'on a confié les biens d'autrui ne doit pas en faire un mauvais usage et ne doit les utiliser que selon les souhaits du propriétaire. L'une des plus grandes obligations de confiance entre les personnes est de garder secrètes les conversations, à moins qu'il y ait un avantage évident à en informer les autres. Malheureusement, cela est souvent négligé par les musulmans. Chacun doit respecter ses devoirs de confiance tout comme il souhaite que les autres respectent les devoirs de confiance qui lui sont confiés.

De plus, ces devoirs incluent les personnes dont on a la charge, comme les personnes à charge. Un musulman doit s'efforcer de remplir ces devoirs en respectant les droits de ces personnes conformément aux enseignements de l'islam. Par exemple, il est du devoir d'un parent d'encourager ses enfants à apprendre, à comprendre et à agir selon les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Tous les devoirs doivent être remplis car on en sera tenu responsable dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 34 :

« … Et accomplissez tout dépôt. En vérité, le dépôt est toujours sujet à caution. »

Comme on ne peut échapper aux conséquences de la trahison de ses engagements dans ce monde ou dans l'autre, il est essentiel de les respecter du mieux qu'on peut.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 283 :

« Et si vous êtes en voyage et que vous ne trouvez pas de scribe, alors prenez une caution. Et si l'un de vous confie à un autre, que celui à qui l'on confie sa confiance s'acquitte fidèlement de sa responsabilité et qu'il craigne Allah, son Seigneur… »

Tout au long du Saint Coran, Allah, l'Exalté, associe les règles islamiques à la crainte de Lui et à la crainte des conséquences de la transgression de ces règles. En effet, un bon système juridique et la crainte d'Allah, l'Exalté, sont tous deux nécessaires pour que la justice et la paix se répandent dans la société. Un bon système juridique sans la crainte d'Allah, l'Exalté, ne suffit pas, car les personnes qui sont sûres de pouvoir échapper à la responsabilité du gouvernement pour avoir enfreint la loi commettront des crimes. De plus, un bon système juridique peut être manipulé si l'on ne craint pas Allah, l'Exalté. D'un autre côté, la crainte d'Allah, l'Exalté, empêchera de faire du tort aux autres directement, mais en l'absence d'un système juridique bon et équitable, les gens seront lésés par le gouvernement. Par exemple, le système fiscal favorise toujours les riches par rapport au reste de la société. Par conséquent, un bon système juridique, qui ne peut venir que d'Allah, l'Exalté, car Il sait toute chose, et la crainte d'Allah, l'Exalté, sont tous deux nécessaires pour assurer la propagation de la justice et de la paix dans la société.

Allah, l'Exalté, met ensuite en garde contre la dissimulation de témoignages dans les affaires judiciaires. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 283 :

« … Et ne cachez pas votre témoignage, car celui qui le cache a vraiment un cœur pécheur… »

Cela inclut le parjure, qui consiste à faire un faux témoignage intentionnel. Il suffit d'avertir que celui qui agit de cette manière pour s'approprier

illégalement les biens d'autrui ira en Enfer, même s'il a pris une branche d'arbre. Ceci a été averti dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 353.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 283 :

« … Et ne cachez pas votre témoignage, car celui qui le cache a vraiment un cœur pécheur… »

Ce verset relie également les caractéristiques négatives intérieures, telles que l'avidité, aux péchés extérieurs. Cela indique l'importance de purifier son cœur spirituel afin qu'il conduise à des actions bonnes et pures. Cette purification implique d'apprendre et d'adopter des caractéristiques positives discutées dans les enseignements islamiques, telles que la patience, la gratitude et la crainte d'Allah, l'Exalté, et d'éviter les caractéristiques négatives discutées dans les enseignements islamiques, telles que l'avidité, l'envie et l'orgueil. Il est essentiel de le faire car celui qui a un cœur spirituel purifié fera de bonnes actions qui impliquent d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, selon les enseignements islamiques. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Alors que celui dont le cœur spirituel est impur fera un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Cela l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne. Seuls ceux qui viendront à Allah avec un cœur purifié seront récompensés. »

Allah, le Très-Haut, connaît l'état du cœur spirituel de l'individu, ses intentions, ses paroles et ses actions. Il le tiendra responsable dans les deux mondes. Il faut donc se préparer à faire face aux conséquences de l'état de son cœur spirituel en apprenant et en agissant selon les enseignements de l'Islam afin de purifier son cœur spirituel, ce qui conduit à son tour à de bonnes intentions, paroles et actions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 283 :

« … et Allah sait ce que vous faites. »

Chapitre 2 – Al Baqarah, Versets 284-286 sur 286

لِلَّهِ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِۗ وَإِن تُبۡدُواْ مَا فِيٓ أَنفُسِكُمۡ أَوۡ تُخۡفُوهُ يُحَاسِبۡكُم بِهِ
ٱللَّهُۖ فَيَغۡفِرُ لِمَن يَشَآءُ وَيُعَذِّبُ مَن يَشَآءُۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرٌ ٢٨٤

ءَامَنَ ٱلرَّسُولُ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيۡهِ مِن رَّبِّهِۦ وَٱلۡمُؤۡمِنُونَۚ كُلٌّ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَكُتُبِهِۦ وَرُسُلِهِۦ
لَا نُفَرِّقُ بَيۡنَ أَحَدٖ مِّن رُّسُلِهِۦۚ وَقَالُواْ سَمِعۡنَا وَأَطَعۡنَاۖ غُفۡرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيۡكَ ٱلۡمَصِيرُ
٢٨٥

لَا يُكَلِّفُ ٱللَّهُ نَفۡسًا إِلَّا وُسۡعَهَاۚ لَهَا مَا كَسَبَتۡ وَعَلَيۡهَا مَا ٱكۡتَسَبَتۡۗ رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذۡنَآ إِن
نَّسِينَآ أَوۡ أَخۡطَأۡنَاۚ رَبَّنَا وَلَا تَحۡمِلۡ عَلَيۡنَآ إِصۡرٗا كَمَا حَمَلۡتَهُۥ عَلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِنَاۚ رَبَّنَا
وَلَا تُحَمِّلۡنَا مَا لَا طَاقَةَ لَنَا بِهِۦۖ وَٱعۡفُ عَنَّا وَٱغۡفِرۡ لَنَا وَٱرۡحَمۡنَآۚ أَنتَ مَوۡلَىٰنَا فَٱنصُرۡنَا عَلَى
ٱلۡقَوۡمِ ٱلۡكَٰفِرِينَ ٢٨٦

« À Allah appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Que vous exprimiez ce qui est en vous ou que vous le cachiez, Allah vous en demandera compte. Puis Il pardonnera à qui Il veut et châtiera qui Il veut. Et Allah est Omnipotent.

Le Messager a cru à ce qui lui a été révélé par son Seigneur, et les croyants aussi. Ils ont tous cru en Allah, en Ses anges, en Ses livres et en Ses messagers. « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers. » Et ils disent : « Nous entendons et nous obéissons.

Seigneur, nous implorons Ton pardon. Et c'est vers Toi que se trouve la fin. »

Allah n'impose à une âme que ce qu'elle peut. Elle en subira les conséquences selon ce qu'elle aura acquis de bien et elle en supportera les conséquences selon ce qu'elle aura acquis de mal. « Notre Seigneur, ne nous accuse pas si nous avons oublié ou commis une erreur. Notre Seigneur, et ne nous impose pas un fardeau comme celui que Tu as imposé à ceux qui ont précédé nous. Notre Seigneur, et ne nous impose pas ce que nous ne pouvons pas supporter. Et pardonne-nous, et pardonne-nous, et fais-nous miséricorde. Tu es notre protecteur. Accorde-nous donc la victoire sur les gens mécréants. »

En fin de compte, comme toute la création appartient à Allah, l'Exalté, et est sous son contrôle et sa juridiction complets, l'homme n'a d'autre choix que de se conformer à Ses règles. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 284 :

« *À Allah appartient tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre… »*

Tout comme une personne sera confrontée à des problèmes si elle ne se conforme pas aux règles établies par le gouvernement en charge d'un pays particulier, elle sera confrontée à des problèmes dans les deux mondes si elle ne se conforme pas aux règles du Maître de l'univers. Une personne peut être en mesure de quitter un pays si ses règles ne lui conviennent pas, mais elle ne pourra pas s'échapper vers un endroit où les règles et la juridiction d'Allah, l'Exalté, ne s'appliquent pas. Une personne peut être en mesure de changer les règles de sa société, mais elle ne pourra jamais changer les règles d'Allah, l'Exalté. De plus, tout comme une personne qui possède une maison décide des règles de sa maison, même si d'autres personnes s'y opposent, de même, l'univers appartient à Allah, l'Exalté, et par conséquent, Lui seul décide des règles de cet univers, que les gens aiment ces règles ou non. Par conséquent, l'individu doit se conformer à ces règles, pour son propre bien. Celui qui comprend ce fait se conformera aux préceptes d'Allah, l'Exalté, et s'efforcera de Lui obéir en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . Une personne peut soit s'efforcer d'apprendre les sagesses derrière les commandements et les interdictions d'Allah, l'Exalté, afin de comprendre comment ils lui sont bénéfiques ainsi qu'à la société en général et comment ils conduisent à la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes, soit elle peut adorer ses désirs et rejeter

les enseignements de l’Islam. Mais celui qui ne se conforme pas aux préceptes de l’Islam doit se préparer à faire face aux conséquences de son choix dans les deux mondes et aucune objection, protestation ou plainte ne le sauvera. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 284 :

« … *Que vous exprimiez ce que vous avez en vous-mêmes ou que vous le cachiez, Allah vous en demandera compte… »*

Certains pensent que ce verset a été abrogé par le chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Français Ils croient cela car certains des Compagnons, qu'Allah les agrée, ont interprété le verset 284 comme signifiant qu'Allah, l'Exalté, les tiendra responsables de leurs pensées intérieures, qui sont souvent de nature involontaire et incontrôlable, et c'est pourquoi le verset 286 a été révélé. Cela a été discuté dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 2, Pages 96-97. Mais les versets peuvent être réconciliés sans qu'il soit nécessaire de les abroger. Le verset 286 n'a fait que clarifier leur malentendu, il n'a pas abrogé le verset 284. Le verset 284 pourrait faire référence au moment où une personne a la ferme intention de faire quelque chose et soit elle le fait, soit elle en est empêchée par des facteurs externes indépendants de sa volonté. Par exemple, une personne peut avoir la ferme intention de commettre un crime mais changer

d'avis à cause de la présence d'officiers de police à laquelle elle ne s'attendait pas. Dans les deux cas, cette personne sera tenue responsable, même si elle n'a rien fait physiquement, car elle avait une intention ferme et a été empêchée d'agir à cause de facteurs externes. Par conséquent, il est vital pour une personne d'adopter la bonne intention de plaire à Allah, l'Exalté, et de combiner cela avec de bonnes actions basées sur les enseignements islamiques dans tous les cas afin qu'elle obtienne une récompense dans les deux mondes. Celui qui agit pour toute autre raison n'obtiendra pas de récompense d'Allah, l'Exalté. Cela a été mis en garde dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe d'une bonne intention est qu'une personne n'attend pas de gratitude ou de compensation de la part des autres.

Il est évident que l'on sera tenu responsable dans l'au-delà de ses intentions, de ses paroles et de ses actes. Mais il est important de se rappeler que l'on est également tenu responsable dans ce monde, même si cela n'est pas évident pour eux. Les bénédictions matérielles qu'ils obtiennent par la désobéissance à Allah, l'Exalté, deviendront pour eux une source de stress, d'anxiété et de difficultés, même s'ils espéraient que ces choses deviendraient pour eux une source de paix et de réconfort. Comme Allah, l'Exalté, contrôle toutes choses, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, ils ne peuvent échapper à ce résultat. De plus, lorsqu'on fait un mauvais usage des bénédictions qui nous ont été accordées, cela les amènera à obtenir un état mental et physique déséquilibré et à égarer tout et tout le monde dans leur vie. Ces choses les empêcheront encore plus d'atteindre la paix de l'esprit. Par conséquent, il faut s'efforcer de toujours obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, conformément aux enseignements islamiques, afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Quelle que soit l'option choisie, chacun devra rendre des comptes dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 284 :

« … *Que vous exprimiez ce que vous avez en vous-mêmes ou que vous le cachiez, Allah vous en demandera compte. Puis Il pardonnera à qui Il veut et châtiera qui Il veut. Et Allah est Omnipotent.* »

Tant que l'on est dans ce monde, la porte du repentir sincère est toujours ouverte et il faut l'utiliser avant que le temps ne soit écoulé. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit qui a été violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les gens.

De plus, il faut éviter de se laisser aller à des illusions quant à la miséricorde et au pardon d'Allah, le Très-Haut. Les illusions consistent à persister dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, tout en espérant Sa miséricorde et Son pardon dans les deux mondes. En revanche, espérer en Allah, le Très-Haut, implique de s'efforcer de Lui obéir sincèrement, en utilisant correctement les bénédictions qui nous ont été accordées comme le précisent les enseignements islamiques, en se repentant sincèrement chaque fois que nous commettons un péché et en espérant ensuite la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. La différence entre l'espoir et les illusions a été discutée de cette manière dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459.

Allah, le Très-Haut, mentionne ensuite l'importance d'adopter la certitude de la foi en ce qui concerne le Saint Coran, car cela garantit que l'on agit conformément à ses enseignements. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« Le Messager a cru à ce qui lui a été révélé par son Seigneur, et les croyants aussi… »

C'est peut-être pour cette raison que le terme « croyants » est utilisé à la place de « musulmans », car les croyants ont une foi plus forte fondée sur les connaissances contenues dans les enseignements islamiques. Par conséquent, les musulmans doivent consacrer régulièrement du temps et de l'énergie à l'étude des preuves et des preuves claires trouvées dans le Saint Coran afin d'atteindre la certitude de la foi. La certitude de la foi leur permettra d'agir conformément aux enseignements islamiques dans toutes les situations. Cela leur permettra d'utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées. Cela conduit à un état mental et physique équilibré et encourage l'individu à placer correctement tout et tout le monde dans sa vie. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Alors que celui qui reste ignorant des enseignements islamiques n'obtiendra pas la certitude de la foi. En conséquence, il fera facilement un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Cela l'empêchera d'obtenir la paix de l'esprit. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les musulmans qui accomplissent les devoirs obligatoires minimaux n'atteignent toujours pas la paix de l'esprit, car ils ne parviennent pas à utiliser correctement toutes les bénédictions qui leur ont été accordées, selon les enseignements islamiques.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« Le Messager a cru à ce qui lui a été révélé par son Seigneur, et les croyants aussi… »

Si l'on étudie le Saint Coran avec un esprit ouvert et impartial, on appréciera sans aucun doute sa nature miraculeuse. Les expressions du Saint Coran sont incomparables et ses significations sont expliquées de manière simple. Ses mots et ses versets sont extrêmement éloquents et aucun autre livre ne peut le surpasser. Le Saint Coran mentionne en détail l'histoire des nations précédentes, même si le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'était pas instruit en histoire. Il ordonne tout bien et interdit tout mal, ceux qui affectent un individu et ceux qui affectent la société entière, afin que la justice, la sécurité et la paix se répandent dans chaque foyer et communauté. Le Saint Coran évite les exagérations, les mensonges ou toute fausseté, contrairement à la poésie, aux histoires et aux fables. Tous les versets sont bénéfiques et peuvent être appliqués pratiquement à la vie de chacun. Même lorsque la même histoire est répétée dans le Saint Coran, différentes leçons importantes sont mises en évidence. Contrairement à tous les autres livres, le Saint Coran n'ennuie personne lorsqu'il est étudié de manière répétée. Le Saint Coran contient des promesses et des avertissements, et les étaye par des preuves incontestables et claires. Lorsque le Saint Coran aborde un sujet qui peut paraître abstrait, comme l'adoption de la patience, il propose toujours une manière simple et pratique de le mettre en œuvre dans sa vie. Il encourage les gens à accomplir le but de leur création, qui consiste à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant les bénédictions qui leur ont été accordées de manière à Lui plaire, ce qui leur permet d'obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Il rend le droit chemin évident et attrayant pour celui qui désire la paix de

l’esprit et le succès réel dans les deux mondes. La connaissance du Saint Coran est intemporelle car elle peut être appliquée à toutes les sociétés et à toutes les époques. C’est un remède à toutes les difficultés émotionnelles, économiques et physiques lorsqu’il est compris et appliqué correctement. Il fournit la solution à tous les problèmes auxquels un individu ou une société entière peut être confronté. Il suffit d’observer l’histoire et de voir comment les sociétés qui ont correctement mis en œuvre les enseignements du Saint Coran ont bénéficié de ses enseignements globaux et intemporels. Des siècles ont passé et pourtant aucune lettre du Saint Coran n'a été modifiée, car Allah, le Très-Haut, a promis de le préserver. Aucun autre livre dans l'histoire ne possède cette qualité. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« C’est Nous qui avons fait descendre le message [le Coran], et Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a décrit les problèmes fondamentaux rencontrés au sein d’une communauté et a détaillé le remède pratique à chacun d’eux. En corrigeant les problèmes fondamentaux, les innombrables problèmes secondaires qui en découlent seront automatiquement corrigés. C’est ainsi que le Saint Coran a abordé toutes les choses dont une personne et une société ont besoin pour réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« …Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose… »

C'est le plus grand miracle intemporel qu'Allah, l'Exalté, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais seuls ceux qui recherchent et agissent selon la vérité en bénéficieront, tandis que ceux qui recherchent leurs désirs et en choisissent les éléments ne connaîtront que des pertes dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« Le Messager a cru à ce qui lui a été révélé par son Seigneur, et les croyants aussi… »

Cela montre aussi l'importance de montrer l'exemple. Pour être efficace dans ses conseils et ses conseils aux autres, notamment à ses enfants, un musulman doit toujours montrer l'exemple, tout comme le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Cela n'est possible que s'il apprend et met en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin de devenir un modèle pratique pour les autres, au lieu de se contenter de leur conseiller

verbalement de faire le bien. Il faut toujours éviter de contredire leurs conseils verbaux par ses actes en devenant des modèles pratiques à suivre pour les autres.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« … Ils ont tous cru en Allah… »

La véritable croyance en Allah, l'Exalté, implique de soutenir sa déclaration verbale de croyance par des actes. Celui qui croit qu'Allah, l'Exalté, est son Seigneur acceptera inévitablement de Le servir. Un véritable serviteur ne recherche pas son propre plaisir, ni ne s'attend à ce que les autres lui fassent plaisir. Il donnera la priorité au plaisir et à l'obéissance à son Maître par rapport à toutes les autres choses, comme obéir et suivre les gens, ses propres désirs, les médias sociaux, la mode et la culture. La seule chose qu'un serviteur désire est de plaire à son Maître. De plus, un serviteur accepte que tout ce qu'il possède, y compris sa propre vie, appartient à son Créateur et Maître, Allah, l'Exalté. Par conséquent, il s'empressera d'utiliser tout ce qui lui a été accordé de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Un véritable serviteur comprendra qu'étant donné qu'Allah, l'Exalté, est leur Créateur et Seigneur, le Créateur et Seigneur de toute chose, il ne peut pas obtenir la paix de l'esprit en Lui désobéissant, car Il contrôle toutes choses, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit. Il s'efforcera donc de Lui obéir en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme

le soulignent les enseignements islamiques, car cela seul conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

Plus une personne agit de cette manière, plus sa foi en Allah, l'Exalté, est forte. De plus, celui qui croit en Allah, l'Exalté, sera certain qu'il devra rendre des comptes pour ses actes le Jour du Jugement. Cela l'encouragera davantage à actualiser sa foi en s'y préparant de manière pratique, ce qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées de manière à plaire à Allah, l'Exalté, conformément aux enseignements de l'islam.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« … *Ils ont tous cru en Allah et en Ses anges… »*

La foi dans l'invisible, les choses qui sont au-delà de la perception des cinq sens, est une partie essentielle de la foi, car la foi dans les choses qui sont pleinement perçues et comprises n'a pas la même valeur que la croyance en quelque chose qui ne peut être perçu par les cinq sens, même si ce sont

des signes indiquant son existence. C'est pourquoi Allah, l'Exalté, n'acceptera pas la foi de celui qui témoigne de Son Unicité au Jour du Jugement, car il a été témoin de l'invisible, comme l'Enfer, le Paradis et les Anges. Il faut donc renforcer sa foi dans les choses invisibles de la création en étudiant et en agissant selon les enseignements de l'Islam. Cela garantira que la foi dans les choses invisibles ira au-delà d'une déclaration de foi verbale et se reflétera plutôt dans nos actions, car cela nous encouragera à obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par exemple, celui qui est certain que deux anges sont constamment avec lui et qu'ils enregistrent chacune de ses paroles et chacune de ses actions en prévision du Jour du Jugement, contrôlera ses paroles et ses actions, même lorsqu'il est seul.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« …Tous croient en Allah, en Ses anges et en Ses livres… »

Il faut croire à tous les livres divins révélés à l'humanité. Plus précisément, croire au Saint Coran implique de respecter ses différents aspects, notamment le réciter correctement et régulièrement, le comprendre et agir selon ses enseignements. Un musulman doit éviter de rester au premier niveau où il ne récite que le Saint Coran dans une langue qu'il ne comprend pas. Le Saint Coran n'est pas un livre de récitation, c'est un livre de guidance. On ne peut être guidé par lui que si l'on le comprend et si l'on agit en conséquence. Tout comme une carte ne peut conduire une personne à sa destination que si elle la comprend et si elle agit en conséquence, le Saint

Coran ne peut conduire une personne à la paix de l'esprit dans les deux mondes que si elle la comprend et agit en conséquence. Malheureusement, le fait de ne pas englober les différents aspects du Saint Coran est l'une des principales raisons pour lesquelles les musulmans qui le récitent régulièrement ne parviennent pas à obtenir la paix de l'esprit, car ils ne parviennent pas à comprendre et à agir en conséquence. En agissant selon ces enseignements, ils s'assureront d'utiliser les bénédictions qui leur ont été accordées d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, ce qui à son tour mènera à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes. Mais ceux qui ne parviennent pas à comprendre et à mettre en pratique ses enseignements feront inévitablement un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées, ce qui ne mènera qu'au stress, aux ennuis et aux difficultés dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. Mais cela n'augmente en rien la perte des injustes. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« … Ils croient tous en Allah, en Ses anges, en Ses livres et en Ses messagers, et disent : « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers… » »

La croyance aux Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) implique de suivre pratiquement leur mode de vie, leur conduite et leurs enseignements qui ont été discutés dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Leur belle conduite est résumée, complétée et perfectionnée par la conduite sublime du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Par conséquent, il faut soutenir leur déclaration verbale de foi en lui en apprenant et en agissant pratiquement selon sa vie, ses enseignements et son noble caractère. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messager d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Et chapitre 3 Alee Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, [alors] Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés… » »

Et chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« …Et tout ce que le Messager vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en… »

Par conséquent, prétendre aimer et respecter le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, tout en ne mettant pas en pratique ses enseignements et son caractère contredit cette affirmation verbale. Tout comme tout le monde espère son intercession au Jour du Jugement, ils doivent craindre le risque qu'il témoigne contre eux le Jour du Jugement s'ils ne parviennent pas à apprendre et à mettre en pratique ses traditions et ce qu'il a apporté, c'est-à-dire le Saint Coran. Chapitre 25 Al Furqan, verset 30 :

« Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »

Si quelqu'un souhaite son intercession au lieu de son témoignage contre lui au Jour du Jugement, il doit alors apprendre et agir selon les enseignements du Saint Coran et de ses traditions. Cela lui permettra d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière qui plaira à Allah, l'Exalté, ce qui lui apportera la paix de l'esprit dans les deux mondes.

De plus, le fait de déclarer verbalement son amour et son respect pour le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), tout en ne respectant pas son caractère et sa conduite, n'a aucune valeur en Islam, car les nations

précédentes prétendent également aimer leurs Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Mais comme elles n'ont pas suivi leurs enseignements dans la pratique, elles ne s'uniront pas à eux dans l'au-delà. Par conséquent, celui qui désire s'unir au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et à ses Compagnons (sur eux la paix et le salut), doit suivre et agir dans la pratique selon ses enseignements et son caractère.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« … [disant] : « Nous ne faisons aucune distinction entre aucun de Ses messagers… » »

Contrairement aux nations précédentes, les musulmans croient en tous les saints prophètes, que la paix soit sur eux, envoyés par Allah, l'Exalté. D'une manière générale, cela indique l'importance d'éviter de choisir les enseignements islamiques sur lesquels agir et ceux qu'il faut ignorer en fonction de ses désirs. L'islam n'est pas un manteau que l'on peut enlever ou mettre selon ses désirs. L'islam est un code de conduite complet qui doit être appliqué dans toutes les situations, même si cela contredit ses désirs. Celui qui ne se comporte pas de cette manière ne fait qu'adorer ses propres désirs, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Le musulman doit accepter et agir selon les enseignements de l'islam dans toutes les situations, même si cela contredit ses désirs ou s'il ne parvient pas à observer les principes de sagesse qui sous-tendent les enseignements de l'islam. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient atteindra une bonne santé physique, le musulman qui accepte et agit selon les enseignements de l'islam atteindra la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cela est dû au fait qu'Allah, l'Exalté, seul peut fournir le code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit, car Lui seul possède la connaissance et la prévoyance pour le faire. Tous les codes de conduite créés par l'homme n'atteindront jamais ce résultat en raison d'une vision à court terme, d'un manque de connaissances et de préjugés. Cela est évident lorsque l'on réfléchit aux codes de conduite créés par des personnes à l'esprit ouvert.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« …Et ils disent : « Nous entendons et nous obéissons… » »

Il est important de noter que l'écoute mentionnée dans ce verset se produit lorsque l'on se concentre sur ce qui a été dit, y réfléchit, essaie de relier la déclaration à nos propres expériences de vie, détermine comment mettre en œuvre ce qui a été dit dans notre vie et s'efforce ensuite de le faire de manière pratique. Ce processus et ce résultat sont indiqués dans le verset

285. Or, le simple fait d'écouter ce qui a été dit sans ce processus étape par étape n'entraînera jamais d'effet positif sur notre comportement. Au contraire, les mots passeront par nos oreilles sans affecter notre pensée ou nos actions futures. Malheureusement, beaucoup pensent que le simple fait d'écouter les enseignements islamiques de cette manière est suffisant pour atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Comme il est clairement indiqué dans le verset 285, une personne doit écouter correctement, ce qui conduit à son tour à l'obéissance à Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« …Et ils disent : « Nous entendons et nous obéissons… » »

Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées selon les enseignements de l'Islam. De plus, en ce qui concerne le Saint Coran, ce verset indique clairement qu'il faut écouter le Saint Coran et ensuite agir en conséquence. Mais agir en conséquence n'est pas possible si l'on ne le comprend pas. Par conséquent, réciter ou écouter le Saint Coran dans une langue que l'on ne comprend pas n'est pas suffisant pour atteindre la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Les musulmans doivent s'efforcer d'écouter, de réciter, de comprendre et ensuite d'agir en conséquence des enseignements du Saint Coran. Comme il existe de nombreux contenus médiatiques disponibles dans différentes langues qui traitent des enseignements du Saint Coran, les musulmans n'ont aucune excuse s'ils ne comprennent pas et n'agissent pas en conséquence du Saint Coran et, par extension, des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« …Et ils disent : « Nous entendons et nous obéissons… » »

Enfin, écouter et obéir contredit l'attitude erronée qui consiste à suivre aveuglément les autres dans leurs choix et leurs décisions, car celui qui entend correctement déterminera par lui-même si l'obéissance est la bonne chose à faire ou non. L'imitation aveugle est quelque chose qui est fortement critiqué dans les enseignements islamiques car Allah, l'Exalté, attend des gens qu'ils étudient les enseignements islamiques avec un esprit ouvert afin de déterminer par eux-mêmes que l'Islam est la vérité. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent… » »

Et chapitre 34 Saba, verset 46 :

« Dis : « Je ne vous conseille qu'une chose : que vous vous leviez pour Allah, deux par deux et individuellement, puis que vous réfléchissiez. » Votre compagnon n'est pas un fou. Il n'est pour vous qu'un avertisseur avant un dur châtiment. »

Les musulmans doivent donc faire appel au bon sens et à l'intelligence qui leur ont été accordés pour déterminer par eux-mêmes la véracité de l'islam et agir en conséquence selon ses enseignements avec conviction. Cela leur permettra de rester fermes dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, à tout moment, que ce soit dans les moments de facilité ou de difficulté. Cela conduit à un état mental et physique équilibré et garantit que l'on place correctement tout et tout le monde dans sa vie. Cela conduit à son tour à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Alors que suivre aveuglément les autres dans l'islam ne conduit qu'à une foi faible. Cette personne fera facilement un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées chaque fois que ses désirs seront contredits, par exemple lorsqu'elle fera face à des moments difficiles. Cela l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes.

C'est seulement en concrétisant ainsi sa déclaration de foi verbale qu'on obtiendra la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« …Et ils disent : « Nous entendons et nous obéissons. [Nous implorons] Ton pardon, ô notre Seigneur… » »

Cela montre clairement que le pardon ne peut être obtenu que si l'on s'efforce d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté. Le pardon ne s'obtient pas si l'on persiste dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, et si l'on s'attend

ensuite à être pardonné. Ce n'est qu'un vœu pieux qui n'a aucune valeur en Islam.

En règle générale, le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela ne conduit pas à de nouveaux problèmes. Il faut s'engager sincèrement à ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et à réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les gens.

L'homme doit donc s'assurer d'adopter la bonne attitude qui implique d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques, et d'éviter d'adopter des vœux pieux, car chacun sera tenu responsable de ses intentions, de ses paroles et de ses actes dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 285 :

« … Et ils disent : « Nous entendons et nous obéissons. Nous implorons Ton pardon, ô notre Seigneur, et vers Toi est la destination finale. »

Allah, l'Exalté, indique ensuite clairement que l'accomplissement de tous les devoirs qui ont été confiés à une personne, l'utilisation correcte des bénédictions qui lui ont été accordées comme le prévoient les enseignements islamiques et le fait de faire face à toute situation avec

patience sont tous des choses qu'elle est capable de faire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités… »

Par conséquent, les gens n'ont aucune excuse s'ils n'obéissent pas sincèrement à Allah, l'Exalté. Il faut abandonner l'attitude paresseuse qui consiste à prétendre faire de son mieux alors qu'il est clair qu'ils ne font pas de leur mieux. S'ils le faisaient, ils accompliraient sans aucun doute tout ce qui est attendu d'eux avec succès. Par conséquent, une personne doit adopter la bonne attitude car elle sera tenue responsable dans les deux mondes et aucune excuse ne sera acceptée de sa part. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« … Elle [c'est-à-dire l'âme] subira [les conséquences de] ce [bien] qu'elle a gagné, et elle supportera [les conséquences de] ce [mal] qu'elle a gagné… »

Il est intéressant de noter que les mots arabes utilisés pour accomplir le bien et accomplir le mal sont différents. Le mot utilisé pour accomplir le bien indique qu'il est facile d'accumuler les bonnes actions. En revanche, le mot utilisé pour accomplir le mal indique qu'il est plus difficile d'accomplir des péchés que d'accomplir de bonnes actions. En effet, accomplir de bonnes actions en Islam nécessite un minimum d'efforts, de temps, de richesse et

d’autres ressources. Par exemple, on peut obtenir une récompense en disant du bien ou en restant silencieux. Cela a été conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2501. Par conséquent, celui qui reste silencieux, car il n’a rien de bon à dire, sera récompensé pour son silence. De plus, la récompense pour les bonnes actions est multipliée alors que les conséquences des péchés ne le sont pas. Par conséquent, accomplir de bonnes actions est plus facile que d’accomplir des péchés. Cela augmente les chances d’obtenir la paix de l’esprit et le succès dans les deux mondes en accomplissant de bonnes actions.

Allah, l'Exalté, rend les choses encore plus faciles aux musulmans en passant outre les erreurs qui surviennent par oubli ou par accident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« … Notre Seigneur, ne nous blâme pas si nous avons oublié ou commis une erreur… »

Allah, l'Exalté, réitère ensuite qu'Il ne fait que tester les gens et leur assigner des devoirs selon leurs capacités. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Notre Seigneur, ne nous impose pas un fardeau comme celui que Tu as imposé à ceux qui ont précédé nous. Notre Seigneur, ne nous impose pas un fardeau que nous ne pouvons pas supporter… »

Cette invocation rappelle également aux musulmans un aspect important de la patience face aux difficultés de la vie. Il faut toujours regarder les difficultés plus difficiles des autres afin de minimiser les siennes. Par exemple, il faut toujours se rappeler les difficultés rencontrées par les Compagnons, qu'Allah les agrée, qui étaient bien plus grandes que celles rencontrées par les musulmans qui sont venus après eux. Cette attitude aidera à adopter la patience face aux difficultés. La patience implique d'éviter de se plaindre de ses actes ou de ses paroles et de maintenir son obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en croyant qu'll ne choisit que ce qui est le mieux pour eux, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu'elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu'elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

De plus, cette attitude les encouragera également à adopter la gratitude, car la difficulté à laquelle ils sont confrontés aurait pu être bien pire. En règle générale, la gratitude dans l'intention implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. La gratitude dans les paroles implique de dire ce qui est bien ou de rester silencieux. Et la gratitude dans les actions implique d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme cela est décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, .

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« … Notre Seigneur, et ne nous charge pas de ce que nous ne pouvons pas porter… »

Les musulmans doivent soutenir cette invocation en évitant les choses mondaines inutiles qui peuvent les conduire au stress dans les deux mondes. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4118, que la simplicité fait partie de la foi. Une personne peut éviter le stress et les difficultés en adoptant un style de vie simple par lequel elle gagne une subsistance légale en fonction de ses besoins et de ses responsabilités tout en évitant l'extravagance et le gaspillage. Alors que, celui qui recherche des choses mondaines inutiles, comme plus de richesse, ne fera qu'augmenter le stress dans sa vie et cette attitude l'encouragera à mal utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées, ce qui l'empêchera d'adopter un état mental et physique équilibré et l'empêchera de placer correctement tout et tout le monde dans sa vie. Cette attitude l'empêchera donc d'obtenir la paix de l'esprit. Par conséquent, un musulman qui désire actualiser cette invocation et minimiser le stress dans sa vie doit adopter un style de vie simple.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« …Pardonne-nous, pardonne-nous, et aie pitié de nous… »

Le pardon consiste à ne pas tenir le coupable responsable de son péché, mais à affecter sa relation future. Le pardon, en revanche, consiste à maintenir la relation entre les deux personnes inchangée même après le péché. C'est peut-être la raison pour laquelle le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, a conseillé dans le hadith trouvé dans le Sunan Ibn Majah, numéro 4250, que celui qui se repent sincèrement d'un péché est comme celui qui n'a pas commis le péché.

L'Islam a un principe simple : ce que l'on donne est ce que l'on reçoit. Si l'on apprend à pardonner et à faire miséricorde aux autres, on recevra le pardon et la miséricorde d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Cela a été indiqué dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1922. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« …et qu'ils pardonnent et passent outre. N'aimeriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?… »

Mais comme l'indique ce verset, pardonner aux autres ne signifie pas qu'il ne faut pas prendre des mesures pour se protéger contre la répétition de l'histoire. Par exemple, une femme maltraitée par son mari doit prendre des mesures pour se protéger et protéger ses enfants de lui, même si cela signifie qu'elle le quitte définitivement. Après avoir pris ces mesures pour se protéger et protéger ses enfants, si elle peut lui pardonner ses erreurs

passées pour l’amour d’Allah, l’Exalté, elle recevra le pardon d’Allah, l’Exalté, dans les deux mondes.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« … Pardonne-nous, pardonne-nous, et aie pitié de nous. Tu es notre protecteur… »

Cela montre l’importance d’éviter les vœux pieux. Comme nous l’avons vu plus haut, les vœux pieux consistent à persister dans la désobéissance à Allah, l’Exalté, et à espérer ensuite Sa protection, Sa miséricorde et Son pardon dans les deux mondes. Cette attitude n’a aucune valeur en Islam. Alors que le véritable espoir en Allah, l’Exalté, comme indiqué dans le verset 286, consiste à s’efforcer d’obéir à Allah, l’Exalté, ce qui implique d’utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, selon les enseignements islamiques, de se repentir sincèrement de tout péché que l’on pourrait commettre et d’espérer ensuite la protection, la miséricorde et le pardon d’Allah, l’Exalté, dans les deux mondes. La différence entre les vœux pieux et l’espoir a été discutée dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Celui qui adopte un véritable espoir en Allah, l’Exalté, recevra Son aide dans tous les aspects de sa vie afin d’obtenir la paix de l’esprit dans les deux mondes. C'est parce que cette attitude leur permettra d'obtenir un état mental et physique équilibré et de s'assurer qu'ils placent correctement tout et tout le monde dans leur vie. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« …Tu es notre protecteur, donne-nous donc la victoire sur les gens mécréants. »

Les musulmans qui placent un véritable espoir en Allah, l'Exalté, assureront également leur supériorité. Chapitre 3 Ali Imran, verset 139 *:*

« Ne faiblis donc pas et ne t'afflige pas, et vous serez supérieurs si vous êtes de [vrais] croyants. »

Si la supériorité n'appartient pas à la nation musulmane, c'est parce qu'elle n'a pas rempli la condition de la vraie croyance. Cette condition ne sera pas remplie par des déclarations verbales de foi en l'Islam. Elle ne peut être remplie que si l'on utilise les bénédictions qui lui ont été accordées selon le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, . C'est cette attitude qui a conféré aux Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, la supériorité. Chapitre 24 An Nur, verset 55 :

« Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et accompli de bonnes œuvres qu'Il leur accorderait la succession sur la terre comme Il l'a accordée à ceux qui les ont précédés, qu'Il leur confirmerait la religion qu'Il leur a préférée et qu'Il leur substituerait, après leur crainte, la sécurité, car ils

M’adorent sans M’associer aucun autre attribut. Et quiconque mécroit après cela, ceux-là sont les pervers. »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« …Tu es notre protecteur, donne-nous donc la victoire sur les gens mécréants. »

En outre, il est important de noter que l’aide et la victoire d’Allah, l’Exalté, ne dépendent pas des désirs et des souhaits des gens. Elles dépendent toujours de la connaissance et de la sagesse infinies d’Allah, l’Exalté, et se produisent au moment qui est le mieux pour les gens et de la manière qui est la meilleure pour eux, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« …Mais il se peut que vous haïssiez une chose et qu’elle soit un bien pour vous ; il se peut que vous aimiez une chose et qu’elle soit un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Par conséquent, les musulmans doivent rester fermes dans l’obéissance sincère à Allah, l’Exalté, à tout moment, tout en étant confiants qu’Il leur

accordera la paix de l’esprit et la victoire dans les deux mondes, même si cela n’est pas évident pour eux.

Toutes les louanges reviennent à Allah, Seigneur des mondes. Que la paix et les bénédictions soient sur Son dernier Messager, Muhammad, sa noble Famille et ses Compagnons.

Plus de 500 livres électroniques gratuits sur le bon caractère

500+ FREE English Books & Audiobooks / كتب عربية / اردو كتب/ Buku Melayu / বাংলা বই / Libros En Español / Livres En Français / Libri Italiani / Deutsche Bücher / Livros Portugueses:

https://shaykhpod.com/books/

Backup Sites for eBooks: https://shaykhpodbooks.wordpress.com/books/
https://shaykhpodbooks.wixsite.com/books
https://shaykhpod.weebly.com
https://archive.org/details/@shaykhpod

YouTube: https://www.youtube.com/@ShaykhPod/playlists

AudioBooks, Blogs, Infographics & Podcasts: https://shaykhpod.com/

Autres médias de ShaykhPod

Blogs quotidiens : www.ShaykhPod.com/Blogs
Livres audio : https://shaykhpod.com/books/#audio
Photos : https://shaykhpod.com/pics
Podcasts généraux : https://shaykhpod.com/general-podcasts
PodWoman : https://shaykhpod.com/podwoman
PodKid : https://shaykhpod.com/podkid Podcasts en ourdou
: https://shaykhpod.com/urdu-podcasts
Podcasts en direct : https://shaykhpod.com/live

Abonnez-vous pour recevoir des blogs et des mises à jour quotidiens par e-mail : http://shaykhpod.com/subscribe